actuelle contre la paix du monde. Quant à l'Amérique du Sud, elle est sous le contrôle économique de celle du Nord. Elle dépend moins d'elle-même que des banquiers de New-York et elle s'en félicite puisque cela lui a permis de développer ses immenses richesses naturelles, puisque cela a empêché les gouvernements européens de s'établir en maîtres chez elle.

Et il ajoute :

Les Allemands, depuis l'armistice, ont acheté de grandes étendues de terre en Argentine, Brésil, Chili et Uruguay. Ils y possèdent de puissants syndicats industriels et agricoles, des sociétés pour l'élevage des bestiaux et pour l'exploitation forestière des journaux de propagande rédigés en espagnol et portugais, des banques étroitement liées aux grosses organisations financières germano-américaines de Wall Street. « Et les diplomates français, me direz-vous ; qu'est-ce qu'ils font pour contrecarrer ce redoutable mouvement ? » Je réponds : « Absolument rien ! » Le « kolossal » paquebot *Cap Polonio* a été accueilli à Buenos-Aires et Montevideo par d'éclatantes manifestations populaires. Hugo Stinnes, marié à une Uruguayenne et qui connaît très bien les milieux sud-américains, continue de réaliser de grosses affaires.

Tout en retenant l'avertissement de M. Adolfo Agorio, car il est incontestable que les Etats-Unis sont devenus les banquiers de l'Amérique du Sud et que les Allemands font de grands efforts pour reconquérir les marchés du Sud-Amérique, il importe de ne pas méconnaître la situation dont nous jouissont encore dans les Etats sud-américains et que nous devons travailler à maintenir et à accroître.

***

Si le journal *La Razon*, de Buenos-Aires publie des articles demandant au Gouvernement de stimuler et de favoriser l'immigration allemande en Argentine, estimant que le concours des Allemands sera bienfaisant, pour l'agriculture et pour l'industrie en général, on annonce en effet d'autre part que l'état-major a supprimé le pas de parade, le pas de l'oie allemand, dans l'armée argentine et que le casque à pointe sera également supprimé.

Mais la propagande allemande n'en reste pas moins très active et on la voit de nouveau s'exercer dans toutes les parties du monde et de tous les côtés à la fois pour reprendre les vues pangermanistes.

***

Ainsi, le numéro de la *Germania*, du 28 mai, contient un article dans

Février 1922

ORIENT et OCCIDENT

278

SOMMAIRE

ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, Rue Bonaparte, 28
PARIS (VI)

lequel son auteur s'applique à montrer que la politique étrangère esthonienne doit être exclusivement orientée vers l'Allemagne.

Il y a pour l'Esthonie deux points de vue d'où elle doit examiner les questions de la politique étrangère : Comment deviendrai-je absolument indépendante ? Comment établirai-je mes relations avec la Russie ? La politique étrangère actuelle de l'Esthonie prouve qu'elle comprend évidemment très bien la nécessité d'essayer de nouer des relations amicales avec la Russie. Mais l'Esthonie ne peut jouir d'une indépendance durable que si elle cherche un appui chez un grand Etat qui aura son mot à dire dans la situation internationale de la Russie. Pour cette raison la Ligue Baltique ne peut servir à rien. L'Esthonie a, comme on le sait, conclu des traités commerciaux avec la France et l'Angleterre qu'il ne faut pas seulement considérer au point de vue du règlement des questions commerciales, mais aussi du point de vue de la politique internationale Jusqu'ici l'Angleterre a montré si peu d'intérêt pour les pays limitrophes, que l'Esthonie n'a pas beaucoup à compter sur elle. Quant à la France, comment peut-elle être utile à l'Esthonie si elle considère les pays limitrophes comme faisant partie de la Russie ? Dans la politique économique, la Russie et l'Allemagne sont liées le plus étroitement et toutes les deux ont grand besoin de l'Esthonie comme pays de transit. Si l'Allemagne a maintenant besoin de la Russie, c'est que la Russie a aussi besoin de l'Allemagne. Si l'Esthonie est entre les deux, et forme le chaînon qui les relie, elles n'auront pas d'intérêt à essayer de détruire ce lien. Si l'existence de l'Esthonie est nécessaire pour l'Allemagne, la Russie n'attaquera pas l'Esthonie sous le prétexte puéril d'annexer ce pays et ne gâtera pas ainsi ses relations avec l'Allemagne.

LA REVUE

ORIENT & OCCIDENT

Paraît le 15 de chaque mois

Le Numéro : **5 Francs**

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
FRANCE ET COLONIES. . .	53 »	27 »	14 »
ETRANGER.	55 »	28 »	14 50

ADRESSER TOUTE LA CORRESPONDANCE

à M. le Directeur de la Revue **ORIENT & OCCIDENT**

ÉDITIONS ERNEST LEROUX

28, Rue Bonaparte, 28

PARIS (VI^e)

Téléph . FLEURUS 16-23

Le Directeur reçoit tous les Samedis de 4 à 6 heures
à l'adresse ci-dessus

Les manuscrits non insérés sont rendus sur demande

Il sera rendu compte des ouvrages relatifs aux questions
dont traite la Revue et qui lui sont adressés

Les auteurs sont seuls responsables de leurs articles

DERNIERS OUVRAGES PARUS

Autour d'une route. L'Angleterre, l'Isthme de Suez et l'Egypte au XVIIIe siècle, par CHARLES-ROUX (François), x-382 p. Plon-Nourrit et Cie, 1922, br. .... 15 fr.

L'Orient musulman au Musée du Louvre, par MIGEON (Gaston), 80 p., 103 pl. : 2 vol., A. Morancé, 1922 cart. .... 100 fr.

Tagore, éducateur, par PIECZYNSKA (E.), 171 p. Delachaux et Niestlé, 1922 Br. .... 7 fr.

An American diplomat in China by Paul S. REINSCH, LL. H D. American minister to China, 1913-1919, Georges Allen et Unwin....... 16 sh.

Les Anglais en Perse, par EMILE LESUEUR, ancien professeur de la Faculté de Droit de Téhéran, 1 vol., in-12, 192 p. Renaissance du Livre 1922, br. 4 fr.

Etudes sur l'Islam en Côte d'Ivoire, par PAUL MARTY, 1 vol. in-8 495 p. Editions Leroux 1922.. 30 fr.

La Faillite morale de la politique occidentale en Orient, par AHMED RIZA, ancien président de la Chambre des Députés et du Sénat de l'Empire ottoman, 1 vol. in-8, 207 pages, Librairie Picart, 1922............... 5 fr.

Le Directeur-Gérant : G. GAILLARD

82.736. — Imp. Bourse de Commerce (G. BUREAU), 35, r. J.-J.-Rousseau, Paris.

Les Origines du Mouvement nationaliste indien

II. — La situation durant la guerre

Absorbée par les questions de politique intérieure, l'opinion publique indienne ne s'intéressait guère aux problèmes internationaux. Seuls quelques organes de la presse musulmane, reflétant les idées des éléments avancés, discutaient ces problèmes au point de vue de leur répercussion sur la situation générale du monde islamique. Aussi la déclaration de la guerre mondiale, fut-elle, pour l'Inde, un événement imprévu.

La détente amenée par l'abrogation de l'acte de partage du Bengale ; l'ascendant indiscutable dont le leader modéré, M. Gokhale, jouissait sur le Congrès national ; la nomination, pour la première fois, d'un Indien, en la personne de Sir S. Sinha, au Conseil exécutif du vice-roi ; la politique de réconciliation inaugurée par lord Hardinge, dont les efforts en vue d'améliorer la situation faite aux travailleurs indiens dans la colonie de l'Afrique du Sud avait gagné la sympathie générale, peuvent être cités parmi les facteurs essentiels qui assurèrent la coopération loyale de l'Inde à la guerre.

Il était évident que les princes indigènes qui voyaient dans le succès des armes britanniques la garantie de leurs privilèges et les

grands propriétaires fonciers, dont le sort était lié à celui de l'autorité anglaise, auraient contribué dans la mesure de leur capacité à faciliter la tâche du Gouvernement, et que les tribus guerrières tenues par leur ignorance à l'écart de toute propagande politique auraient répondu à l'appel sous les drapeaux ; mais il était plus difficile de s'assurer le concours des intellectuels, qui n'avaient jamais renoncé à faire valoir leurs droits à participer d'une manière effective à l'administration de leur pays.

Pourtant, les buts de guerre de l'Angleterre, qui prétendait combattre pour la liberté des peuples opprimés et pour le triomphe des principes démocratiques, ne pouvaient laisser insensibles ceux qui sur le terrain politique n'avaient cessé de lutter pour les mêmes idéals.

La grande majorité des intellectuels crurent que la participation des troupes indiennes à la défense de l'Empire, au même titre que les contingents fournis par les Dominions, créerait un droit nouveau pour que l'Inde fût considérée comme un partenaire dans la communauté des peuples britanniques et non comme une simple dépendance.

En faisant crédit au loyalisme de l'Inde et en promulgant dès le début des hostilités un projet de réforme en accord avec les aspirations nationales indiennes — sous réserve d'en remettre l'application à la conclusion de la paix —, l'Angleterre aurait fait acte de sagesse politique et se serait épargnée les difficultés qui ne devaient pas tarder à surgir. La situation d'un peuple privé des droits les plus élémentaires devenu le défenseur du pouvoir qui lui refusait ces droits constituait une anomalie que la guerre allait faire ressortir encore davantage.

***

La participation de la Turquie à la guerre mondiale devait créer pour les Musulmans de l'Inde un cas de conscience en mettant en conflit leurs devoirs religieux et leur loyalisme envers l'Angleterre. Lord Hardinge, qui prévoyait, non sans appréhension, une telle éventualité, engagea les leaders musulmans Mohamed Ali et le D^r^ Ansari

télégramme à Talaat bey, alors ministre de l'Inté- pour le prier d'user de son influence et d'empêcher, si c'était possible, le Gouvernement ottoman, de prendre part aux hostilités contre l'Empire britannique. Autrement « il en résultera, disaient-ils, une situation des plus pénibles pour les Musulmans de l'Inde qui seront placés dans la terrible alternative de manquer de fidélité, soit envers le pouvoir religieux représenté par le Calife, soit envers le pouvoir séculier, représenté par la Couronne britannique ».

Par ce télégramme, dont il avait été l'inspirateur, le Vice-Roi ne reconnaissait-il pas le principe de la solidarité islamique que le Cabinet anglais voudrait ignorer aujourd'hui ? D'ailleurs, dès l'entrée en ligne de la Turquie, le Gouvernement de Londres avait jugé nécessaire de calmer les susceptibilités religieuses des Musulmans indiens, par la proclamation du 2 novembre 1914 qui engage en même temps la responsabilité morale de la France et de la Russie :

Eu égard, disait ce document, à l'explosion de la guerre entre la Grande-Bretagne et la Turquie, qui, au regret de la Grande-Bretagne, a été amenée par l'action malavisée, non-provoquée, et délibérée, du Gouvernement ottoman, Son Excellence le vice-roi est autorisé par le Gouvernement de Sa Majesté à faire publiquement la déclaration suivante au sujet des lieux saints d'Arabie, y compris les monuments sacrés en Mésopotamie et le port de Djeddah, pour qu'il n'y ait aucun maléntendu de la part des très fidèles sujets musulmans de Sa Majesté dans cette guerre qui ne comporte aucun caractère religieux. Ces lieux saints et Djeddah jouiront de l'immunité de toute attaque ou molestation de la part des forces britanniques navales et militaires aussi longtemps qu'il ne sera pas créé d'embarras aux pélerins des Indes aux lieux saints et monuments sacrés en question.

A la demande du Gouvernement de Sa Majesté, les Gouvernements de France et de Russie leur ont donné les mêmes assurances.

Dès les premiers jours de la guerre mondiale, l'éventualité de la participation de la Turquie à la conflagration générale aux côtés des puissances centrales était discutée dans la presse anglaise. Mohamed Ali avait cru devoir exposer dans le *Comrade* les conditions qui pourraient attirer le Gouvernement ottoman dans le camp des Alliés.

Après avoir rappelé la politique anti-turque suivie p[illegible] l'auto-Bretagne durant les dernières décades, il engageait le Gouv[illegible] anglais à donner une preuve palpable de son changement d'attitud[illegible] Comme telle il suggérait l'évacuation de l'Égypte occupée provisoirement et le retour de la vallée du Nil à son souverain légitime, qui, à son tour, devrait en reconnaître l'autonomie complète. « C'est alors, disait-il, que la Turquie pourra voir de quel côté sont ses véritables amis et que les Musulmans du monde entier se rangeront du côté des Alliés. »

Il n'en fallait pas davantage pour que le Gouvernement procédât, en vertu des pouvoirs discrétionnaires conférés par le *Defence of India Act*, à l'arrestation de Mohamed Ali et de son frère Chaukat.

***

Depuis de longues années, le Gouvernement de l'Inde disposait de multiples moyens de répression pour étouffer toute agitation politique et toute manifestation de mécontentement populaire. Quelques-unes des lois en vigueur dans ce pays rappelaient celles qui avaient été abolies en Angleterre par la *Magna Carta* de 1216. La guerre fournit au pouvoir exécutif l'occasion de renforcer encore sa position par le *Defence of India Act*, édition revue et corrigée du *D. O. R. A*, *Defence of Realm Act*.

L'opposition des Indiens, même modérés, à une loi ne visant qu'à la suppression de toute garantie de la liberté individuelle, fut calmée par les assurances données par le Gouvernement que les nouvelles dispositions, nécessitées par l'état de guerre, ne concernaient point les citoyens ayant le respect des lois. Le Gouvernement parvint même à assurer une trêve politique en promettant de s'abstenir de toute mesure pouvant donner lieu à controverse, *controversial measures*.

La trêve fut respectée même par les extrémistes qui, comme Tilak, avaient enseigné, durant des années, la haine et le mépris des dirigeants anglais.

Mais une arme telle que le *Defence of India Act* ne pouvait tarder à trouver un emploi abusif entre les mains d'une bureaucratie

des plus conservatrices, responsable seulement vis-à-vis d'un Parlement siégeant à une distance de plusieurs milliers de kilomètres.

Tandis qu'en Angleterre le D. O. R. A. ne concernait que les personnes d'origine étrangère ou en rapport avec les ennemis, dans l'Inde tous les sujets de S. M. Britannique furent soumis à ce régime. Des tribunaux d'exception, dont les juges menaient eux-mêmes l'enquête préliminaire et dont la compétence, excluant tout pourvoi en appel, s'étendait jusqu'à la peine capitale, furent institués dans les différents centres. D'après les lois en vigueur, ces juges, n'ayant pas rang de *High Court Judge*, n'étaient pas qualifiés pour présider des tribunaux ayant un pouvoir aussi étendu. Il aurait été équitable de limiter la compétence de ces tribunaux aux crimes contre la sûreté de l'Etat ou à la conduite des opérations militaires. Mais il arriva que des personnes ayant commis des actes délictueux n'ayant aucune relation, même éloignée, avec l'état de guerre furent envoyés devant ces cours où les prévenus étaient privés des garanties qui leur sont assurées par la loi.

***

La guerre commençait à traîner en longueur. L'Inde qui, suivant l'expression de lord Hardinge, « fut saignée à blanc les premières semaines » devait continuer à fournir des recrues et de l'argent. Le recrutement, soi-disant volontaire, n'empêchait point les fonctionnaires trop zélés de recourir à des méthodes coercitives et souvent brutales pour compléter les contingents fixés par les autorités. Les *Mamlatdar*, collecteurs subalternes, envoyaient de leur côté, des sommations imprimées pour exiger des contribuables une participation à l'emprunt de guerre, participation dont ils fixaient arbitrairement le montant.

Il y eut des cas où des villages furent cernés pour obliger les paysans à acquitter leur contribution au *War Loan*.

Certains abus par trop criants ayant été portés à la connaissance de l'autorité supérieure, celle-ci se vit dans l'obligation d'ouvrir une enquête qui établit le bien-fondé de ces accusations. Mais le Gouvernement, de peur de porter atteinte à l'ardeur des fonctionnaires qui

l'aidaient à faire face aux exigences de l'heure, crut devoir émettre l'avis que dans la situation difficile où se trouvait l'Empire « la pression et la persuasion » étaient excusables. C'était là un encouragement donné aux fonctionnaires pour persévérer dans leur action illégale.

Toutefois, il faut reconnaître que dans les grandes villes, contrairement à ce qui se passait dans les centres moins importants et dans les villages, la coopération des indigènes dispensa les fonctionnaires de recourir à ces méthodes pour assurer le succès du recrutement et de la participation aux emprunts de guerre.

Les leaders indiens demandèrent même la formation d'une milice nationale pour dispenser l'autorité de la nécessité de maintenir dans le pays une armée régulière qui aurait pu être avantageusement employée sur le front. Mais ce système, présentant un grave danger pour un Gouvernement qui ne se maintient que par la force, ne fut pas adopté. La proposition concernant l'application de la conscription, avec droit d'accès aux grades d'officiers pour les Indiens ayant reçu une éducation supérieure, ne trouva pas un meilleur accueil. Le Gouvernement préféra la formation de comités de recrutement, composés de fonctionnaires et d'acolytes, pour pourvoir à l'enrôlement de volontaires par « pression et persuasion ». Ces comités regardés avec méfiance par le peuple laissèrent une trop grande liberté d'action aux fonctionnaires subalternes. Ainsi qu'il ressort des dépositions faites devant le *Hunter Committee*, les moyens de pression dégénérèrent souvent en actes de cruauté.

Ce fut dans de telles conditions que l'Inde fournit plus d'un million et demi de combattants et contribua pour une somme de cent millions de livres sterling — en dehors des souscriptions personnelles — à l'emprunt de guerre. En outre, l'Angleterre qui, d'après le statut organique, devait assumer les dépenses des contingents employés en dehors des frontières de l'Inde, préleva sur le budget de ce pays les frais d'entretien des troupes indiennes sur les différents fronts.

Il ne faut pas perdre de vue que ces charges étaient imposées à un pays où, d'après sir William Hunter, « une population de 60.000.000

d'Indiens — nombre équivalant à toute la race blanche du royaume et de ses dominions — ne peuvent prendre qu'un seul repas par jour et souffrent les affres d'une alimentation insuffisante à partir de leur naissance jusqu'à la mort (1) ».

C'est encore ce pays qui a souscrit aux *Belgian Relief Funds*. Or d'après S. A. Agha Khan, qu'on ne peut soupçonner de partialité, « il y a plus de souffrances par la faim et plus d'écrasante pauvreté dans une division administrative de l'Inde, au cours d'une journée quelconque, qu'il n'y en eut en Belgique au cours de toute l'occupation allemande (2) ».

Quand on parle de la prospérité de l'Inde durant la grande guerre on devrait bien faire ressortir que la richesse est répartie entre un petit nombre de capitalistes dont l'élément étranger représente la plus grande partie. Aucun pays n'a plus souffert de la guerre, au point de vue économique, que l'Inde où le prolétariat agricole représente la grande masse de la population. Si l'on fait exception des riches propriétaires fonciers, qui représentent une fraction infime de la population, les paysans — petits propriétaire, ou laboureurs — vivent dans une détresse dont on se fera une idée, si nous disons que « leur revenu moyen peut être généreusement estimé à 2 (deux) livres sterling par an (3) ».

Seul un peuple comme le peuple indien, chez qui la pratique de l'ascétisme a inculqué, à un degré inconnu ailleurs, les principes de patience et d'endurance, pouvait se plier aussi longtemps aux intolérables conditions d'existence qui lui étaient faites.

Les milieux officiels avaient beau déclarer que l'Inde devait se considérer comme heureuse de se trouver si loin des champs de carnage, cela n'empêcha pas le peuple de sentir dans sa vie journalière tout le poids des privations. Tandis que par suite des mauvaises récoltes, occasionnées par la rareté des pluies pendant trois ans, le pays manquait de denrées, une énorme quantité en était exportée, non seulement pour subvenir aux besoins des armées en campagne, mais aussi pour

(1) S. A. Agha Khan, *India in transition*, p. 281.
(2) *id.*, p. 288.
(3) B. G. Horniman, *Amritsar and our duty to India*, p. 17.

acheter l'amitié de la Perse et préparer le terrain au traité de 1919.

Les matières premières pouvant servir aux besoins militaires et au ravitaillement de l'armée furent placées — et avec raison — sous un contrôle sévère, mais en ce qui concernait les autres articles de première nécessité et particulièrement le riz — qui constitue le principal aliment de l'indigène — le champ fut laissé libre aux spéculations des profiteurs. Le Gouvernement resta impassible en face de leurs agissements jusqu'au jour où les désordres occasionnés par la cherté de la vie l'obligea à intervenir.

***

Sans parler, ainsi que certains publicistes anglais se plaisent à le faire, de l'enthousiasme avec lequel l'Inde aurait accueilli la déclaration de la guerre, nous pouvons dire que ce pays resta, jusqu'au bout, fidèle à la cause des Alliés. Les Indiens espéraient qu'en participant à la libération des nations opprimées, ils acquerraient le droit de disposer de leur propre liberté. Car « le premier ministre avait déclaré en y insistant qu'à l'avenir les questions indiennes devaient être considérées d'un point de vue nouveau — *a new angle of vision* — et les Indiens, surtout ceux ayant reçu une éducation occidentale, interprétaient sa déclaration comme un gage de la plus profonde signification (1) ». Ils paraissaient oublier que les impérialistes anglais et les bureaucrates conservateurs du *Civil Service* considèrent « le loyalisme de l'Inde comme se rapprochant beaucoup plus de celui d'un fidèle et noble chien à un maître juste et bienveillant que de celui d'un partenaire, fait de la même chair et du même sang, dont la part de sacrifice aurait été égale (2) ».

La participation de l'Amérique à la guerre, le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, et les autres principes hautement humanitaires proclamés par le président Wilson, confirmèrent les politiciens indiens dans leur erreur.

Les Etats-Unis ne combattaient-ils pas pour le triomphe des prin-

(1) Valentine CHIROL, *India Old and New*, p. 141.
(2) S. A. AGHA KHAN, *op. cit.*, p. 292.

cipes démocratiques, « pour le droit de ceux qui, courbés sous l'autorité, doivent avoir enfin voix à la conduite du Gouvernement, pour les droits et les libertés des petites nations, pour que le règne universel du droit fondé sur une entente entre les peuples libres assure la paix et la sécurité à toutes les nations et rende le monde lui-même enfin libre » ? (1)

Bien qu'au sein des Conseils législatifs, le Gouvernement se fût assuré une trêve, il lui était impossible d'exiger que l'élite intellectuelle se désintéressât de la question, soulevée par les Dominions, de la reconstruction éventuelle de l'Empire sur de nouvelles bases. D'autant plus que cette question était librement discutée dans la presse de la Métropole et des Colonies.

Il était généralement admis que par son loyalisme, l'Inde avait acquis le droit de participer au Conseil de l'Empire. Mais, pour que cette représentation fût effective il était nécessaire que les relations constitutionnelles existantes entre le Gouvernement de l'Inde et le Gouvernement anglais fussent modifiées. Tandis que les Dominions étaient représentés au sein du Cabinet impérial par leurs propres ministres responsables envers leur Parlement respectif, l'Inde se trouvait être représentée par un secrétaire d'Etat anglais responsable, non envers les Indiens, mais envers les électeurs anglais.

Le maharajah de Bikaneer et Sir (aujourd'hui Lord) Sinha, n'étaient adjoints au secrétaire d'Etat qu'à titre de conseillers.

Pendant que les Dominions se trouvaient en posture de faire valoir leurs revendications, même dans les questions affectant les intérêts de la communauté des peuples britanniques, *British Commonwealth*, l'Inde se trouvait dans l'obligation de se soumettre sans condition aux décisions du Cabinet de Londres pour toutes les questions, tant intérieures qu'extérieures.

Considéré sous ce rapport, le problème avait acquis aux yeux des politiciens indiens — même modérés — une importance qu'on ne pouvait plus méconnaître. L'Inde voulait bien rester dans le cadre de l'Empire, mais sous la même forme et dans les mêmes conditions

(1) Président WILSON, Discours au Congrès, 2 avril 1917.

que les Dominions. Comme ceux-ci, elle voulait avoir son *Home Rule.*

Plusieurs membres indigènes des Conseils législatifs, voyant un mouvement national se dessiner en faveur de ce régime et craignant de le voir tomber sous l'influence des éléments extrémistes irresponsables, crurent devoir préparer un projet de réforme ayant pour base la constitution d'un Exécutif responsable vis-à-vis d'une assemblée. Ce projet, connu sous le nom de « Projet des dix-neuf » — à cause du nombre des personnes qui collaborèrent à sa rédaction — et présenté au Gouvernement, ne fut pas jugé digne des honneurs de la discussion et resta lettre morte.

Le rejet par la Chambre des Lords d'une proposition concernant la création d'un Conseil exécutif pour les *United Provinces* — réforme insignifiante, dont l'adoption n'aurait même pas eu le mérite de contribuer à calmer les esprits — fut considéré comme un indice de l'état d'esprit prédominant en Angleterre et provoqua l'indignation générale.

Il devenait de plus en plus évident que tout projet de réforme se heurterait à l'opposition du Cabinet et du Parlement britanniques.

C'est à ce moment que Mme Besant s'adressant à la Nation lui fit comprendre que le « Self Government » n'est point un cadeau qu'on doit attendre des mains de l'autorité, mais bien le résultat de la détermination populaire. Elle commença dans le *New India* une campagne en faveur du *Home Rule* qui fut accueillie avec enthousiasme par l'opinion publique. Toute la presse indigène suivit le courageux exemple du *New India* et les Indiens vinrent s'engager par dizaines de milliers dans les rangs de la *Home Rule League.*

Mme Besant, membre influent de la Société Théosophique, venue dans l'Inde pour se livrer à des études philosophiques et prêcher la nouvelle croyance, n'avait pas tardé à faire de ce pays sa patrie d'adoption. Elle voulut contribuer à son développement intellectuel et moral par l'instruction et l'éducation. Dans ce but elle fonda à Bénarès le *Central Hindu College,* qu'elle dirigea jusqu'au jour où, reconnue comme chef suprême de la Société Théosophique, elle dut s'établir à Adyar.

Une personne dont l'idéal était la fraternité universelle ne pouvait rester insensible devant l'injustice basée sur des préjugés de race et de religion. Cet état d'âme poussa Mme Besant à s'engager dans la lutte destinée à fournir de nouvelles bases au statut politique de l'Inde. « Elle prêcha avec une rare éloquence la supériorité morale et spirituelle des croyances indiennes sur les croyances occidentales et condamna de fond en comble l'administration britannique de l'Inde, comme une des pires manifestations du matérialisme occidental ». (1).

Grâce aux organisations théosophiques répandues dans le monde entier, la propagande menée par Mme Besant et ses associés en faveur de l'émancipation des Indiens eut un grand écho en Angleterre et en Amérique.

A la session de l'*Indian National Congress* qui se réunit à Lucknow en 1916, Mme Besant reçut une ovation enthousiaste et l'Assemblée adopta une résolution priant le roi-empereur « de vouloir bien lancer une proclamation annonçant que le but et l'intention de la politique britannique étaient de conférer l'autonomie à l'Inde à une date rapprochée » et conseilla l'application avec quelques légères modifications du « projet des dix-neuf » pour mener à bonne fin « la révolution pacifique ».

Les mêmes motions furent adoptées par la *All India Muslim League* qui tenait ses assises dans la même ville.

En emprisonnant Mohamed Ali, le Gouvernement avait cru, entre autres choses, pouvoir retarder le rapprochement des Musulmans et des Indous. Or Mazhar-ul-Hak et M. A. Jinnah, qui étaient les partisans les plus exaltés de ce rapprochement et avaient participé aux travaux du Congrès national à une époque où, sous l'influence de Sir Syed Ahmed, leurs coreligionnaires s'abstenaient de collaborer, furent successivement élus présidents de la ligue en 1915 et 1916 et contribuèrent dans une large mesure à la réalisation de l'entente entre Indous et Musulmans.

Tandis qu'en Europe les peuples, malgré une communauté d'origine et de culture, continuaient à s'entretuer, dans l'Indoustan,

(1) Valentine CHIROL, *op. cit.*, p. 147.

sur un autre continent, des peuples d'origine et de croyance diverses, qui s'étaient trop longtemps livrés à des luttes acharnées, marchaient à grands pas vers l'union nationale.

Les principes de démocratie et de libre disposition des peuples dont on n'avait cessé de proclamer le triomphe commençaient à porter leurs fruits. Seulement les hommes d'Etat d'Occident qui avaient prophétisé l'aurore d'une humanité meilleure basée sur la justice et la liberté, paraissaient avoir ignoré que le soleil se lève à l''Orient.

***

On était aux jours les plus sombres de la guerre et l'issue de la lutte gigantesque paraissait plus éloignée que jamais.

La révolution russe qui venait d'éclater, non seulement donnait une nouvelle impulsion aux revendications des nationalistes indiens, mais privait en même temps les Alliés d'un de leurs atouts.

Pour remédier à cette situation on avait besoin de nouvelles troupes. Et, en attendant l'arrivée des contingents américains sur le front de combat, l'Inde seule pouvait en fournir. Pour assurer le recrutement dans des conditions favorables, il aurait fallu faire quelques concessions aux justes récriminations de ce pays. Mais pour ne pas avoir l'air de céder, de capituler — suivant l'expression de la presse anglo-indienne — devant l'agitation politique, le Gouvernement de lord Chelmsford se décida, encore une fois, à recourir à la manière forte.

L'exemple de Sir Michael O'Owyer qui se félicitait d'avoir maintenu un ordre parfait et fourni le plus fort contingent de recrues, grâce à une main de fer, et qui ne manquait aucune occasion de vanter le Punjab comme une province modèle, encouragea ceux qui croyaient pouvoir étouffer les aspirations nationales. Le gouverneur de Madras, lord Pentland, déclara publiquement que le peuple ferait bien de renoncer à l'espoir de réaliser le *Self Government* dans un avenir prochain et menaça de son poing ceux qui oseraient continuer leur propagande en faveur du *Home Rule*.

Des menaces on en vint bientôt aux actes. Une bourrasque de répression souffla sur l'Inde. Les provinces du Bengale et du Punjab eurent le plus à en souffrir. Des milliers de jeunes gens, tant Musulmans qu'Indous, furent arrêtés comme suspects et jetés dans les prisons. Les journaux furent condamnés à des amendes dépassant leurs ressources afin de les empêcher de continuer leur publication. Dans beaucoup de cas ils furent, comme le *New India*, supprimés sans autre forme de procès. Des mesures de rigueur furent prises contre Tilak et Bepin Chandra Pal, et Mme Besant, qui à ce moment représentait l'âme de la résistance, fut internée avec ses deux lieutenants, Arundale et B. P. Wadia.

Telle était la situation quand « les révélations sur la Mésopotamie » au Parlement de Londres jetèrent le discrédit sur le Gouvernement de l'Inde, dont l'incapacité avait été la cause de la mort, dans l'Irak, de dizaines de milliers de soldats, faute de soins médicaux et de moyens de transport. La présence d'un certain nombre d'Anglais et d'Australiens parmi les victimes de l'incurie administrative amena un revirement et détermina l'explosion d'autres sentiments dans les cercles parlementaires. L'opinion publique de la métropole, alarmée par les révélations faites au Palais de Westminster, s'aperçut enfin qu'il était nécessaire d'apporter une amélioration au statut politique de l'Inde.

Il paraît qu'à ce même moment, le président Wilson — à qui le Docteur (alors Sir) Subramanya Iyer s'était adressé pour attirer son attention sur l'état de servitude dans lequel l'Inde était maintenue — aurait fait une démarche officieuse et amicale auprès du Gouvernement anglais pour l'engager à atténuer la contradiction qui s'accusait entre les déclarations des Puissances alliées et associées touchant les buts de guerre et la perpétuation des principes de gouvernement qui présidaient à l'administration de l'Inde ; faute de quoi on fournirait aux adversaires de l'Entente, qui comptait sur la victoire, une arme puissante pour la discréditer, lors de la réunion de la Conférence de la paix.

Le fait est qu'après avoir constaté, une fois de plus, l'insuccès de la manière forte qui n'avait pas eu le mérite d'améliorer la situation,

le Gouvernement britannique crut devoir recourir à des promesses de réformes pour calmer l'agitation.

Le sécrétaire d'Etat conservateur, M. A. Chamberlain, fut remplacé par un libéral, M. Montagu, qui, lors des débats sur les scandales de Mésopotamie avait stigmatisé le Gouvernement de l'Inde en des termes véhéments et demandé la transformation de cette administration « antédiluvienne, en complet désaccord avec les conceptions modernes ».

Le 20 août 1917, la proclamation suivante fut lancée par le nouveau ministre :

La politique du Gouvernement de Sa Majesté, politique avec laquelle le Gouvernement de l'Inde est complètement d'accord, est celle d'une croissante association des Indiens (aux autorités) dans chaque branche de l'administration et du développement graduel des institutions autonomes, dans le but de réaliser progressivement une forme de Gouvernement responsable dans l'Inde, considérée comme faisant partie intégrante de l'Empire britannique. Le Gouvernement de Sa Majesté a décidé que des mesures capitales devront être prises dans ce sens, aussitôt que possible, et qu'il est de la plus grande importance de procéder à un échange de vues mené librement et à titre non officiel entre les dépositaires de l'autorité en Angleterre et dans l'Inde. Le Gouvernement de Sa Majesté a donc décidé avec l'approbation de Sa Majesté que j'accepte l'invitation du Vice-Roi de me rendre dans l'Inde pour discuter ces affaires avec le Vice-Roi et le Gouvernement de l'Inde, étudier les vues des Gouvernements locaux et recevoir les suggestions des corps représentatifs et autres. J'ajouterai que *le progrès dans cette voie ne pourra être établi que par étapes successives.* C'est au Gouvernement britannique et au Gouvernement de l'Inde, qu'incombe la responsabilité d'assurer le bien-être et l'avancement des peuples indiens, qui doivent être les juges de la date et de la mesure de chaque pas à faire en avant, et ils doivent être guidés par la coopération de ceux à qui de nouvelles occasions de rendre service auront été conférées de cette façon et par la mesure de confiance qu'on aura constaté pouvoir placer en leur sentiment de responsabilité. D'amples occasions seront fournies de discuter en public les propositions qui seront soumises au Parlement au moment opportun.

Ces paroles de conciliation qui, pour être efficaces, auraient dû

être prononcées au moins une année plus tôt, émanant de la bouche d'un homme d'Etat qui s'était présenté comme le champion des réformes et avait dénoncé le système existant comme un anachronisme qu'il fallait éliminer à tout prix, eurent néanmoins le mérite de soulager la situation.

Il y eut bien certains esprits clairvoyants pour qui la phrase *le progrès dans cette voie ne pourra être établi que par étapes successives* constituait une réserve pouvant — suivant l'interprétation qu'on voulait bien lui donner — atténuer ou annuler l'effet de la proclamation. Mais une propagande discrète, alimentée par des sources officielles, fit entendre que le Cabinet de coalition ne pouvait ignorer la présence en son sein de ministres conservateurs dont il avait fallu ménager les susceptibilités en trouvant une formule anodine qui n'éveillât pas chez eux l'esprit d'opposition. La personne même de M. Montagu à la tête de l'*India Office*, était disait-on, une garantie pour l'application intégrale du programme envisagé.

En attendant l'arrivée du Secrétaire d'Etat, l'Inde reçut la visite d'une de ces personnes qui, émergeant subitement de l'ombre, se taillent un rôle marquant dans la politique impérialiste de leur pays. Nous avons nommé M. Lionel Curtis.

Un groupe de politiciens et de publicistes, appartenant tant à la Métropole qu'aux Colonies, avait formé depuis plusieurs années une Société ayant pour but l'étude des questions pouvant affecter les relations existantes entre les différents Dominions de la communauté britannique, *British Commonwealth*. Cette Société avait pour but de soutenir la politique de la plus grande Bretagne, *Greater Britain*, et d'influencer l'opinion publique en ce sens par l'intermédiaire de son organe *the Round Table*.

C'est au nom de cette organisation que M. Lionel Curtis fut chargé d'étudier la place qu'il convenait de donner à l'Inde dans le groupement de l'Empire. Le public indien ignorait tout des agissements de ce nouvel arrivant lorsqu'un pur hasard fit découvrir une lettre qu'il avait adressée à M. Philip Kerr — alors secrétaire de la *Round Table* — et dans laquelle il discutait la possibilité de subordonner la politique tant intérieure qu'extérieure de l'Inde à

un Cabinet impérial formé par les représentants des Dominions. Ainsi, les Indiens devraient se soumettre sans discussion aux décisions des Colonies qui venaient seulement de suspendre, à la suite d'un compromis et pour la durée de la guerre, cet *Indentured labour* qui n'était que l'application moderne aux travailleurs indiens du servage antique. M. Lionel Curtis paraissait avoir oublié que le fonctionnement de ce système au Transvaal avait, en son temps, provoqué l'indignation du Gouvernement britannique et lui avait fourni un des prétextes qui l'amenèrent à s'annexer le pays des mines d'or et de diamant.

Ce programme, disait-il, *pourrait bien provoquer l'effusion de sang: mais, puisqu'il s'agissait d'une chose juste, il faudrait y faire face;* et il ajoutait que le lieutenant-gouverneur des *Limited Provinces* Sir (aujourd'hui Lord) J. Meston, l'inspecteur général de la police, Mr. (aujourd'hui Sir) J. Marris et le publiciste bien connu Mr. V. Chirol partageaient sa manière de voir.

Des copies de cette lettre, faites à l'imprimerie gouvernementale d'Allahabad, avaient été distribuées aux confédérés de la *Round Table*. Un exemplaire tombé entre les mains du *Bombay Chronicle* fut publié par ce journal en décembre 1917 et provoqua un tel ressentiment populaire que son auteur dut trouver une combinaison plus subtile que l'on pût interpréter comme la première « des étapes successives » devant servir pour l'Inde à l'établissement d'un Gouvernement responsable. C'est alors que M. Lionel Curtis suggéra son projet de *Dyarchy*[1] que devait adopter M. Montagu. Nous étudierons plus tard ce système dont le seul mérite fut d'enrichir le vocabulaire politique d'un terme nouveau.

En décembre 1917, M. Montagu arriva dans l'Inde pour y étudier la situation et élaborer, d'accord avec lord Chelmsford, un plan de réforme en harmonie avec la proclamation du 20 août.

Les représentants des différentes communautés tant européennes qu'indigènes furent appelés à soumettre leurs points de vue. Toutefois, les Musulmans qui avaient sollicité l'intervention du secrétaire d'Etat

(1) B. G. Horniman, *op. cit,* p. 30.

en faveur de l'élargissement des frères Ali et s'étaient vus éconduits, sous prétexte qu'il s'agissait d'une question relevant de la compétence exclusive des autorités locales, refusèrent de faire connaître leurs desiderata et élurent, en guise de protestation Mohamed Ali, président de la *All India Muslim League*.

Car il était avéré que Mme Besant et ses associés devaient leur liberté à l'intervention de M. Montagu dont la visite devait, disait-on, se borner à l'élaboration du futur statut constitutionel de l'Inde.

L'attitude du nouveau secrétaire d'Etat libéral rappelait celle de ses prédécesseurs, pour qui *divide ut imperes* avait été la ligne de conduite politique. Heureusement, grâce aux efforts combinés des intellectuels musulmans et indous, le pays n'offrait plus un terrain aussi favorable à l'application de ce principe.

Après quatre mois de constant labeur, M. Montagu et lord Chelmsford signèrent, le 22 avril 1918, à Simla, un projet de réforme qu'ils soumirent à l'approbation du Cabinet de Londres.

Un fait intéressant à noter, c'est que sir J. Meston et M. J. Marris, dont nous avons déjà mentionné les noms et les fonctions, se trouvèrent être les principaux collaborateurs du secrétaire d'Etat et usèrent de leur influence pour faire prévaloir à ses yeux les bienfaits de la *Dyarchy* — système de Gouvernement inédit, dû à la sagacité de M. Lionel Curtis.

Celui-ci, après avoir déclaré qu'il était fier à la pensée que l'Angleterre avait conféré un bien immense à l'Inde en créant l'ordre et en montrant aux Indiens ce qu'un Gouvernement bien ordonné signifie, croyait devoir écrire :

Cela ayant été réalisé, je ne crois pas que le système peut être continué dans sa forme actuelle sans faire positivement tort au caractère du peuple. Le fardeau de la tutelle doit être transféré des épaules des Anglais, pièce à pièce, à celles d'Indiens capables en quelque sorte de le porter. Leur force et leur nombre doivent être développés. Mais ceci ne peut se faire que par l'exercice de la responsabilité augmentée peu à peu dans la mesure où ils pourront la supporter. Cela ne peut se faire par aucun système d'enseignement scolaire quoiqu'un pareil enseignement fasse essentiellement partie du processus.

Le but posé maintenant par la déclaration du secrétaire d'Etat *ne pourra être atteint qu'à travers des troubles.* Mais quelque troublés que pussent être les temps à venir, nous avons enfin atteint ce stage de notre œuvre dans l'Inde qui est vraiment en harmonie avec nos traditions.

Il est curieux de constater que chaque fois que M. Lionel Curtis envisage une réforme, l'éventualité des troubles qui pourraient en résulter revient sous sa plume et le porte à conseiller, directement ou indirectement, de prendre les mesures adéquates pour y faire face.

C'est là un phénomène psychologique qu'il serait intéressant d'expliquer. Pour notre part nous ne pouvons admettre que l'application d'une réforme réclamée par la nation puisse provoquer une réaction dirigée contre l'autorité, à moins toutefois qu'il ne s'agisse d'un simple changement de forme, auquel on donne le nom de réforme ou de concession restant en dessous du minimum de satisfaction réclamée par la volonté nationale.

Le *Civil Service* qui voyait avec appréhension l'époque où le *Defence of India Act,* devait disparaître automatiquement, six mois après la conclusion de la paix, demandait avec insistance l'introduction dans le code de lois spéciales pour le rendre à même de lutter efficacement contre l'agitation révolutionnaire et anarchiste.

C'est ainsi qu'un Comité fut constitué sous la présidence de Sir S. Rowlatt, pour étudier dans ce but, un projet de loi, et le Gouvernement montra un empressement vraiment remarquable à incorporer dans le code les suggestions de ce comité. Les nouvelles dispositions connues dans l'Inde sous les noms de *Rowlatt Act* et *Black Bills,* sans donner une définition précise des actes qui devaient être considérés comme révolutionnaires et anarchistes, les soustrayaient à la juridiction des tribunaux ordinaires pour les déférer à des tribunaux d'exception, analogues à ceux qui avaient fonctionné durant la guerre. De plus, elle punissaient de deux ans de prison, les personnes se trouvant en possession de documents séditieux à moins que l'accusé ne prouvât les détenir dans un but légal. C'était la négation du principe qui forme l'essence même de la

(1) Lionel CURTIS, *Letters to the People of India on responsible Government,* p. 160.

justice et d'après laquelle « l'innocence de l'accusé est la règle jusqu'à preuve du contraire ».

Et que dire de la définition donnée d'un document séditieux ? Etait considéré comme tel, non seulement une pièce de nature à provoquer l'emploi de la force dans un but criminel, mais aussi celle qui contenait la probabilité, *was likely*, de produire ce résultat.

Enfin, pour couronner la série, qu'il nous suffise de dire que le *Rowlatt Act* autorisait le pouvoir exécutif à perquisitionner dans les demeures et à incarcérer sans mandat toute personne suspecte, pour une période ne dépassant pas une année, quitte à renouveler la peine à l'expiration du délai prévu.

Ces dispositions étaient prises à un moment où l'atmosphère était saturée de principes démocratiques, de liberté pour tous les peuples et de toute la phraséologie qui contribua, sinon plus, du moins autant que leur armées, à la victoire des Alliés.

Les sacrifices de l'Inde durant les quatre années méritaient une autre récompense.

Pour pouvoir comprendre les événements qui suivirent la conclusion de l'armistice et qui constituent une des époques les plus tristes de l'histoire de l'Inde il est nécessaire de consacrer une étude à Mahatma (le saint) Gandhi, qui inaugura le *Styagraha* ou le mouvement de résistance non violente à la loi, et exposer le caractère du mouvement pour la défense des droits du Califat que personnifie le grand leader musulman Mohamed Ali.

(*A suivre.*) ESSAD FOUAD.

(1) Voir B. G. HORNIMAN, *op. cit.*, p. 50 à 67.

L'Orient dans Molière

Sans être au premier plan de la politique extérieure de Louis XIV, les relations diplomatiques et militaires avec la Sublime-Porte avaient, vers 1669, de quoi défrayer la conversation des honnêtes gens. C'étaient, depuis 1634, des rapports assez tendus.

Tout d'abord, et quoique la vieille alliance de François Ier avec Soliman conservât son effet d'adoucir en faveur de nos nationaux les gestes des pirates barbaresques, nos ports de Saint-Tropez, Antibes, Martigues, Agde, Narbonne, avaient été molestés par de fréquentes visites des Algériens, et pendant deux ans, 1661-1662, les îles d'Hyères leur avaient servi de quartier-général. Le Roi avait envoyé des croisières de réprésailles : Djijelli fut bombardé en 1664, Tunis et Alger en 1665 ; à la suite de quoi, fut signé, par le duc de Beaufort, avec la Régence de Tunis, un traité de paix, dont la ratification royale fut portée à Tunis par le diplomate polyglotte d'Arvieux.

Entre temps, en 1664, les Turcs, en dispute avec l'Empire au sujet de la Transylvanie, ayant envahi la Hongrie, et l'empereur Léopold ayant demandé des secours à la Diète, Louis XIV, comme membre de la Ligue du Rhin, lui offrit 60.000 hommes, dont 6.000 seulement, et non sans méfiance, furent acceptés et s'allèrent battre sur le Raab. Le vizir Kœprilu aperçut de loin l'arrivée de nos gentilshommes français en perruque, dentelles et rubans : « Quelles sont ces jeunes filles ? » aurait-il dit. C'étaient les *demoiselles à pompon rouge* du

temps, et qui, à la journée du monastère de Saint-Gothard, fixèrent le Turc sur la rudesse de leurs élans.

Plus récemment encore, appelée à la rescousse par Venise, la France avait essayé de faire lever aux Turcs le siège de Candie, qui s'éternisait depuis 1648. En 1667, elle avait envoyé un contingent sous les ordres de Puy-Montbrun ; en 1668, 12000 volontaires avec La Feuillade, lesquels firent une sortie contre les Turcs, la cravache à la main, puis se rembarquèrent ; en juin 1669, 6.000 hommes commandés par Beaufort et Navailles ; mais Beaufort avait été tué cinq jours après son arrivée, nos troupes étaient reparties pour France le 31 août, et, abdiquant une résistance de vingt et une années, le Vénitien Morosini venait, le 27 septembre, de rendre Candie aux assiégeants. On trouve dans un récit du temps, le *Voyage de Candie*, par des Réaux, quelques visions pittoresques du monde grec candiote.

C'est dans ces circonstances que le Grand-Seigneur députa vers Sa Majesté Très Chrétienne un de ses *mute ferriquat*, (cavaliers l'accompagnant dans ses voyages). Cet ambassadeur extraordinaire, qui se nommait Soliman Aga, mais que les Français, mêlant le nom avec la qualité, baptisèrent *Soliman Mutaferraca*, fut solennellement reçu par Louis XIV le 1er novembre 1669. Sa nombreuse escorte amusa les yeux de la ville et de la cour ; ses salutations au Roi divertirent les assistants, notamment un certain geste du cou détourné et de la main voilant les yeux, signifiant que la majesté royale l'éblouissait ; on put y voir un effet réel de l'emblème solaire de Louis. D'Arvieux, que nous avons déjà vu députer à Tunis, était alors à la Cour. Agé de trente-quatre ans, cet érudit courrier, qui depuis seize années avait parcouru tout le Levant, parlait et écrivait, dit-on, le persan, l'arabe, le syriaque, l'hébreu même, et, ce qui est plus certain, le turc ; ce fut à ses talents d'interprète que Sa Majesté eut recours ; et on ne peut douter de l'efficacité de ses offices, puisque le Roi, en décembre suivant, à Saint-Germain, l'honora d'une réception familière où ses anecdotes levantines obtinrent un gros succès.

Cette audience fit un ricochet.

Aux récits de d'Arvieux, Monsieur, frère du Roi, et Mmes de La Vallière et de Montespan avaient ri avec de tels éclats que les salles

voisines en retentissaient, le Roi plus « modérément » et peut-être parce que l'idée lui venait de mettre à profit le pittoresque oriental. — Voyez Molière et Lulli, dit-il à d'Arvieux ; et qu'on me mette en scène une turquerie ! — La Martinière a raconté, en 1725, que dès la réception du 1er novembre, Soliman s'était fixé sur le visage, devant les splendides richesses de la Cour, un masque d'impassibilité déplaisant ; qu'un courtisan, solliciteur de compliments, lui aurait demandé si l'habit, constellé de pierreries, dont le Rci s'était exprès revêtu, ne l'étonnait pas ; et Soliman aurait répliqué que le cheval du Sultan, dans ses sorties, était encore plus richement paré. C'est une de ces historiettes faciles à la forge, et, dans un style un peu palefrenier, celle-ci exprime, plus symboliquement qu'authentiquement, le reproche général de morgue indifférente que des Français pouvaient faire à des Orientaux. Il est plus vraisemblable qu'en dehors de toute pique particulière, la Cour et aussi la Ville, une fois leur première curiosité satisfaite, se firent un jeu de ridiculiser l'orgueil des Ottomans, en les prenant pas leur extérieur bouffe.

Molière eut la visite de d'Arvieux dans sa maison d'Auteuil, et le plan d'une pièce se dressa : un bourgeois de Paris, nouveau Georges Dandin entiché de qualité, se laisserait aller au rêve de marier sa fille au fils du Grand Turc ; la tête lui tournerait d'être lui-même décoré d'une grandesse orientale ; et une cérémonie illusoire serait infligée à sa naïveté. Une fois bâtie, et même « achevée », disent les mémoires de d'Arvieux, la pièce fut présentée au Roi, et agréée. D'Arvieux s'était chargé des costumes moustafiques ; et sous ses ordres, pendant huit jours, les patrons furent taillés, par Baraillon, costumier ordinaire de Molière.

Soliman cependant n'eut pas occasion d'en avoir ni plaisir ni peine. Il repartit le 31 mai 1670, — peu satisfait des résultats diplomatiques de son semestre, — et le *Bourgeois Gentilhomme* ne parut aux chandelles que le 14 octobre suivant, à Chambord. Le Roi fut très satisfait ; toutefois il ne le témoigna expressément qu'avec quarante-huit heures de retard, qui furent un supplice pour Molière.

La collaboration de Molière et de l'orientaliste d'Arvieux ne fut pas intime : d'Arvieux dans ses *Mémoires* ne prend à son compte que

les costumes ; et où le voit rappeler, inexactement, que M. Jourdain se croit choisi pour gendre du Grand Turc. Mais ce serait, bien entendu, oublier la donnée de la pièce et la prendre à contre-sens, que de s'étonner des impropriétés antiturques mêlées à des informations vraies : il n'était, en effet, nullement nécessaire, et il était même peu vraisemblable, que le galant Cléonte, ni son valet et animateur Covielle, pour monter le coup à M. Jourdain, commençassent par se pourvoir d'une érudition impeccable ; il leur suffisait qu'un brave bourgeois fût ébloui par de l'inintelligible.

La cérémonie turque est donc un mélange de couleurs justes et de blague française. — Mouradjea d'Ohsson, dans son *Tableau général de l'Empire ottoman* (1791), t. IV, p. 616-686, décrivant le cérémonial de réception des *derwischs*, nous montre, devant le cheikh sur son sopha, le récipiendaire accroupi sur une natte ; tous les derviches font cercle ; le chef de cuisine met la main droite sur la nuque du candidat, la gauche sur son front ; le cheikh lui ôte son bonnet et le lui tient suspendu, le temps de réciter un distique persan ; tout cela rappelle le turban qui plane au-dessus de la tête de M. Jourdain. On dit aussi que les congrégations d'Aïssaouas usent encore aujourd'hui d'un rituel analogue. — Mais la bastonnade que M. Jourdain reçoit sur le dos est moins orientale que s'il la recevait sur la plante des pieds. Le Coran qui lui est imposé sur les omoplates ne rappelle guère que l'ordination chrétienne des évêques ; et cette parodie eût même été assez reprochable à Molière, si ses contemporains n'avaient précisément nourri l'idée que la religion musulmane était une simple parodie du christianisme.

La *lingua franca* que parlent le Muphti de la cérémonie et ses acolytes est beaucoup plus exacte en soi que le turc parlé par Covielle, et elle est bien assez levantine pour désorienter, je veux dire pour désoccidenter, M. Jourdain. Toutefois Covielle et Cléonte se sont mis à l'école, et profèrent quelques mots turcs authentiques : sans parler de *salamalequi* (*salam aleik*, le salut sur toi), c'est peut-être à M. d'Arvieux qu'ils doivent *yoc* (*ioq*, non), et *bel-men* (*bilmem*, je ne sais pas) ; d'autres mots ont été puisés dans la *Sœur* de Rotrou (1645), acte III, comme *Acciam croc soler ouch alla moustaph gidelum* (chez Rotrou :

Acciam bien croch soler, etc., à restituer ainsi : *Akhcham khoch soutler (sin) machalla ; Moustafa, guidelum*. Ce soir tu parles bien, bravo ! Moustapha, partons).— Mais notons que même dans la *Sœur*, où les rôles de Géronte et d'Horace commandaient une langue turque réelle, l'auteur, soit déformation involontaire, soit indifférence supérieure, avait inséré des termes tout fantastiques, un *carbulath* que reprend Covielle, des *carigar camboco* dont Covielle fait *carigar camboto*, des *ogni boraf* qui deviennent *oqui boraf*, et ce *cabrisciam* et ces *ossasando nequei nequet* utilisés dans *le Médecin malgré lui*. — Molière, certain que son public ne s'apercevrait aucunement de cette macédoine linguistique, et encore une fois, en conformité avec la vérité de ses personnages, s'est donc surtout mis en peine de sonorités extravagantes, dont *cacaracamouchen* et *mamamouchi*, par lui-même notamment soulignés, sont les spécimens hilarants. C'est aussi dans la *Sœur* que Molière a pris sa comique réplique sur la faculté grammaticale qu'aurait le turc d'exprimer en deux syllabes, par une sorte de comprimés, tout un paragraphe de pensée ; car, l'Ergaste de Rotrou ayant interprété deux mots d'Horace par une phrase longue comme d'ici à Pontoise, Anselme s'étonne : « T'en a-t-il pu tant dire en si peu de propos ? — Oui, le langage turc dit beaucoup en peu de mots. »

Tous les fantômes d'Orient de notre Molière ne sont pas inclus dans le seul *Bourgeois Gentilhomme*.

Déjà, préludant à Cléonte déguisé en Turc pour la conquête de Mlle Jourdain, Lélie, l'« Etourdi », s'était, seize ans auparavant, déguisé en Arménien pour pénétrer auprès de sa Célie ; mais il ne s'était pas avisé d'apprendre quelque idiome du proche Orient, ni de forger aucun « agrach ». A noter encore, dans l'*Etourdi*, le géographie sommaire dont se contentent les personnages : certes, c'est en sa qualité de distrait irrémédiable que Lélie catégorise les Turcs « hérétiques » et les dit adorateurs de la Lune et du Soleil, (a. IV, sc. 5) ; mais c'est son incomparablement avisé et débrouillard valet Mascarille qui, le plus diligemment du monde, fait de Tunis une capitale de cette « Turquie ou Barbarie », ce qui est « égal », (a. IV, sc. 1).

Ce ne sont que des danseurs « vêtus en Maures » qui apparaissent à la fin du *Sicilien*, — des Egyptiens vêtus en Maures au deuxième

intermède du *Malade imaginaire*, — des Egyptiens (entendez des Bohémiens) des deux sexes dans le *Mariage forcé*, la *Pastorale comique* et *M. de Pourceaugnac*.— Mais dans le *Sicilien* (1667), il y a de réels Turcs, Hali et ses camarades, chantants et dansants, qui parlent un turco-sabir analogue à celui de la cérémonie du *Bourgeois Gentilhomme*, « Chala bala, Chiribirida ouch alla, Star bon Turca, Non aver danara,.... »

Il se trouve que l'unique objet mobilier dont on puisse affirmer que Molière l'a possédé et manié est un certain volume échu aujourd'hui à un bibliophile de Bordeaux, un *De imperii Magni Mogolis*, elzévir de 1631, qui porte au titre, de la main du grand écrivain, son nom et le prix qu'il l'avait acheté ; le directeur du *Moliériste*, G. Monval, estimait que Molière avait utilisé, dans deux comédies, cette description des mœurs asiatiques..., mais c'est assez douteux. En réalité, le seul Orient qui flotte dans l'imagination littéraire de Molière et de ses contemporains, ce sont les aventures par quoi la chrétienté occidentale se trouve en désagréable prise d'antennes avec le monde musulman : les trafics italo-balkaniques moitié guerre moitié marchandise, d'une part, et, d'autre part, les rapts barbaresques qui exposent n'importe quel voyageur à devenir esclave chez les Maures.

Cet Orient n'est que le Levant, et ce Levant, c'est Venise et Alger.

> C'est qu'en fait d'aventure, il est très ordinaire
> De voir gens pris sur mer par quelque Turc corsaire,
> Puis être à leur famille à point nommé rendus,
> Après quinze ou vingt ans qu'on les a crus perdus. »
>
> *Etourdi*, a. IV, sc. 1.

La cérémonie du *Bourgeois Gentilhomme* eut un tel succès que la troupe de Molière voulut d'abord mettre des scènes turques dans la *Psyché* qu'on préparait pour le carnaval de 1671 ; on y renonça : la disconvenance des deux matières était sensible. D'ailleurs, le public ne réclamant ni des poètes, ni même des voyageurs, une plus pénétrante connaissance, ni une vision plus exacte des choses de l'Orient, on s'en remit aux événements pour les mieux savoir ; même, vingt ans plus tard, quand Tavernier et Chardin mirent la Perse en notoriété, Delosme

et Monchenay donnèrent un *Mezzetin grand sophy de Perse* qui n'était qu'une copie du *Bourgeois Gentilhomme*. L'œuvre de Molière, à tout prendre, fait cependant une date dans l'histoire de l'exotisme littéraire, parce que c'était la première fois que paraissaient sur notre scène comique des personnages orientaux, fussent-ils de mardi-gras. Tout l'orientalisme du *Dom Japhet d'Arménie* de Scarron avait résidé dans son seul titre.

Les tragiques avaient davantage cherché de ce côté. On cite avant 1670 jusqu'à six tragédies turques, mais pas une de plus, et la plus turque est l'*Osman* de Tristan l'Hermite (1647), en ce qu'on y trouve un tableau en sept alexandrins d'un cortège de sultan ; c'est peu de couleur locale physique, et c'est plus que n'allait en mettre Racine, en 1672, dans son *Bajazet*. où l'on ne compte aussi qu'une demi-douzaine de traits moraux et sociaux appropriés au sujet, où la Mer Noire s'appelle l'*Euxin*, Constantinople *Byzance*, et la Cafrerie « le ciel brûlant des plus noirs Africains ». Et d'ailleurs, pour jouer les Turcs de tragédie, tout le « costume » des acteurs se réduisait à un turban.

Sur les étapes ultérieures de la connaissance du Proche et de l'Extrême-Orient chez nos écrivains, je ne puis mieux faire que de renvoyer à l'*Orient dans la littérature française aux XVII^e et XVIII^e siècles*, de Martino. Mais je donnerai deux indices du degré d'ignorance, et de crédulité, où nous étions avant et après Molière.

Le bruit courait, au XVI^e siècle déjà, que le Sultan menait la charrue et cultivait ses arbres fruitiers, et qu'il envoyait fréquemment quelqu'une de ses poires aux pachas, avec mandement de lui en donner mille écus. Postel, (*République des Turcs*, l. III), avertit bien ses lecteurs que de croire cela, c'est « folie ». Mais Blaise Pascal, au feuillet 79 de ses *Pensées*, n'en doutait pas encore : « *Inconstance et bizarrerie.* — Ne vivre que de son travail et régner sur le plus puissant Etat du monde, sont choses très opposées. Elles sont unies dans la personne du Grand Seigneur des Turcs ». Et cette légende eut la vie dure ; J.-J. Rousseau la recueillit au 3^e livre de son *Emile*, à propos du métier manuel le plus souhaitable : « S'enorgueillir d'avoir vaincu les préjugés, c'est s'y soumettre. On dit que, par un ancien usage de la maison ottomane, le grand-seigneur est obligé de travailler de ses mains ; et chacun sait

que les ouvrages d'une main royale ne peuvent être que des chefs-d'œuvre. Il distribue donc magnifiquement ces chefs-d'œuvre aux grands de la Porte ; et l'ouvrage est payé selon la qualité de l'ouvrier » ; puis, prenant, non sans déclamation, un ton *Esprit des Lois* : « Ce que je vois de mal à cela n'est pas cette prétendue vexation ; car au contraire elle est un bien. En forçant les grands de partager avec lui les dépouilles du peuple, le prince est d'autant moins obligé de piller le peuple directement. C'est un soulagement nécessaire au despotisme, et sans lequel cet horrible gouvernement ne saurait subsister. Le vrai mal d'un pareil usage est l'idée qu'il donne à ce pauvre homme de son mérite. Comme le roi Midas, il voit changer en or tout ce qu'il touche, mais il n'aperçoit pas quelles oreilles cela fait pousser. » Il est difficile de trouver, avec autant de torsion dans l'esprit, et de fausseté dans le jugement, une homélie à la chute aussi puritaine, et à la source aussi mal accrochée.

L'autre exemple

... est tiré d'animaux plus petits :

Dans un des manuscrits encore inédits du *Chien* de C.-M. Le Laé, le spirituel poète et avocat breton, je lis cette note, écrite vers 1772 : « On sait que les Mahométans choisissent une fois le temps un taureau qu'ils chargent des maladies et des péchés du peuple ; après quoi, on le noie, ou on le brûle, je ne sais pas bien lequel, et avec lui tous les péchés et toutes les maladies de l'Etat... Il y a eu, depuis peu, à Constantinople, une procession, en mémoire des victoires perdues, pendant laquelle on immoloit, à chaque stade, un âne et un juif au grand Mahomet, dont on portoit la châsse ; on en a vu la relation depuis peu. » (*Ar C'hi*, 54e remarque.) — Le mahométisme répugne absolument aux rites ainsi résumés. Quelle était cette *Relation* dont Le Laé s'autorisait ? Après force longues recherches, je pense que c'est un imprimé, cité comme anonyme et non daté, duquel je n'ai pu retrouver que le titre, « *Relation curieuse de la procession, prières, jeûnes, pénitences et dévotions que les Turcs ont fait pour implorer le secours de Dieu et de leur prophète Mahomet, au sujet du malheureux succez de leurs armes contre celles des Chrétiens.* »

Au Caire, en novembre 1806, Chateaubriand reçut, pour lui servir d'escorte pendant une semaine, cinq bien sympathiques mamelouks de Mehemet-Ali, dont la grande bravoure avait fait les favoris du pacha ; vêtus de robes de soie, coiffés du turban blanc, richement armés, ayant harem, esclaves et chevaux de race, ces cinq hommes, quasiment maîtres de la ville, parlaient arabe et turc, mais disaient en français *j'étions* ; c'étaient d'anciens simples soldats de Bonaparte, survivants, déjà presque les derniers, de deux à trois cents traînards demeurés là-bas ; Gascons, Languedociens, Picards, leur chef s'avouait fils d'un cordonnier de Toulouse. Holà, M. Jourdain ! vous de qui le père n'était rien moins que marchand-drapier dans la capitale, nul doute que si vous fussiez parti de France avec ces poilus-là pour conquérir de la noblesse orientale au fil du sabre, instruit déjà des rudiments de l'escrime et de la phonétique comme vous l'étiez, vous eussiez primé. Mais vous attendiez la noblesse dans vos pantoufles !

Et en 1671, vous manquâtes, mais de peu, l'occasion de séduire l'Egypte.

Le Grand-Seigneur, enorgueilli de la prise de Candie, refusait si obstinément de modifier ses capitulations avec la France et de permettre à nos marchandises de traverser l'Egypte et la Mer Rouge vers l'Inde, que Louis XIV, en son conseil, délibéra de conquérir ces pays, et rassembla des troupes à Toulon. Un jeune savant, Leibniz, lui fut adressé par l'Electeur de Mayence, pour plaider la même idée : l'Egypte était une « Hollande de l'Orient », et livrerait l'empire des Indes. Colbert déconseilla cette guerre ; Pomponne écrivit à l'Electeur que les croisades étaient démodées.

L'Orient fut dédaigné. Et ce fut la guerre aux Provinces-Unies qui fut résolue.

Gaston Esnault.

L'Amérique latine & l'Orient

Parmi les grands problèmes qui tourmentent, depuis des siècles, les hommes de cœur et d'intelligence, celui des rapports entre l'Occident et l'Orient est sans doute l'un des plus angoissants à l'heure actuelle. Théoriquement, il a été déjà résolu, à la lumière de la véritable science sociale, voici deux tiers de siècles ; mais, dans la pratique, c'est comme s'il n'en était rien, et il reste encore de nos jours, à la merci de l'empirisme le plus grossier. L'ignorance ou la veulerie des hommes chargés de diriger les affaires publiques dans les nations occidentales, à partir de la constitution de la sociologie par Auguste Comte, n'ont jamais été révélées plus nettement que par leur impuissance dans cette affaire capitale, alors qu'ils disposaient de tous les éléments pour bien la conduire.

Il est vrai qu'ils n'ont pas vu s'élever contre leurs égarements, une opinion publique à même de les en détourner. Mais cela n'atténue guère leurs fautes. Car c'est aux dirigeants, et ils s'en sont toujours targués, qu'appartient l'initiative, ce qui implique pour eux la principale culpabilité dans les méfaits collectifs — sans oublier, par ailleurs, que le partage des responsabilités n'annule point celles qui reviennent à chacun des complices.

Il fallait, cependant, signaler cette carence de l'opinion publique pour souligner une des conditions essentielles à la réparation des injustices ruineuses qui entachent les relations entre les peuples d'Occident

et ceux d'Orient. On ne saurait trop insister pour faire sentir au public occidental ses devoirs à cet égard. Il y va du sort commun des hommes et c'est à nous, les Occidentaux, à nous l'avant-garde, qu'échoit le redoutable honneur d'ouvrir la route de l'humanité vers la réalisation de ses hautes destinées.

Pour remplir cette mission, il nous faut, sans plus de retard, instituer la politique rationnelle destinée à régler, entre tous les peuples, leurs relations nécessaires, encore abandonnées à l'influence victorieuse des passions les plus néfastes. C'est là une œuvre immense dont nous ne cherchons aujourd'hui à mettre en lumière que l'aspect principal, celui des relations proprement dites entre l'Occident et l'Orient. Nous ne saurions d'ailleurs prétendre, dans cet article, qu'en faire ressortir les points essentiels et non l'envisager dans toute son étendue. Même dans ces limites, nous devons retenir seulement les notions indispensables pour caractériser, d'une façon sommaire, le rôle que l'Amérique Latine est appelée à jouer dans les rapports entre les deux moitiés, occidentale et orientale, de notre planète.

***

— L'Amérique latine aurait-t-elle donc un rôle à y jouer ? Serait-il, du moins, assez important pour que l'on se donnât la peine d'en parler ?

Voilà ce que, le sourire aux lèvres, bien des gens, fort respectables, ne manqueront pas, dès ce moment, de se demander d'un petit air de doute assez moqueur. Pour beaucoup, encore aujourd'hui, malgré leurs protestations verbales, les pays latins du Nouveau-Monde ne comptent pas pour ce qui est de la coopération politique internationale ; ce ne sont là que des contrées où l'Européen peut aller quérir certaines denrées, se fournir de quelques matières premières et vendre, à son grand profit, l'excédent de sa production industrielle. Ils accorderont tout au plus qu'il y a déjà, dans quelques-uns de ces pays, une « petite élite », qui vient en Europe promener ses loisirs, singer la civilisation, dépenser de l'argent, ce qui lui vaut d'être un peu ménagée, sans qu'on lui reconnaisse cependant une véritable influence sociale. Dans les affaires sérieuses, les Latino-Américains — peuples jeunes —

n'ont qu'à subir les décisions de leurs grands frères, expérimentés, sages, maîtres du monde.

La fameuse Conférence de Washington, par exemple, n'offre-t-elle pas le dernier témoignage éclatant d'une telle manière de voir chez les hommes politiques les plus influents des nations dites « grandes puissances » ? Les républiques ibéro-américaines seraient absolument étrangères aux grandes questions internationales et seraient même incapables d'exercer une action quelconque sur les problèmes qui affectent l'humanité entière, comme ceux du désarmement et du règlement des intérêts du Pacifique. Etrange méconnaissance, et tenant essentiellement aux mêmes raisons qui expliquent la situation malheureuse des rapports entre l'Occident et l'Orient. Aussi, pour les définir, suffit-il de jeter un coup d'œil sur le spectacle qu'offrent ces rapports. Il est d'autant plus utile de le faire, ne fût-ce qu'à grands traits, que l'on y trouvera l'occasion de préciser les caractères de la politique honnête et judicieuse qu'il faut instituer d'urgence pour mettre un terme à l'affreuse anarchie qui menace de compromettre irrémédiablement les relations entre les peuples du Levant et ceux de l'hémisphère occidental.

Ces relations, disions-nous tout à l'heure, sont livrées à l'empirisme le plus grossier. Jamais, depuis qu'ils existent, les contacts entre l'Orient et l'Occident n'ont été conduits suivant des vues systématiques et subordonnées aux règles de la morale, exception faite, toutefois, de quelques tentatives honorables dues aux Jésuites, telles que celle de la mission fondée, en Chine, par le père Mathieu Ricci, et qui pendant les XVII^e et XVIII^e siècles, grâce à son système de tolérance, de respect des mœurs locales et à son judicieux enseignement scientifique, a rendu les plus grands services au développement pacifique de la civilisation. Mais, il faut le reconnaître, jamais ces contacts n'ont présenté un ensemble plus déplaisant que depuis qu'ils se sont multipliés et que les Occidentaux ont pu affirmer victorieusement leur puissance parmi les populations orientales.

Un ignoble mercantilisme, escorté d'un prosélytisme indiscret, étroit, tyrannique, mis d'ailleurs, très fréquemment, au service d'entreprises commerciales perturbatrices ou de regrettables aventures

politiques, — ont été, de fait, jusqu'à présent, les lois suprêmes des prétendus messagers de la civilisation occidentale dans des régions où souvent au regard de la morale, notamment en ce qui concerne, comme en Chine, l'institution de la famille, les nouveaux venus ont encore plus à apprendre qu'à enseigner. Il est vrai que, depuis un peu plus d'un demi-siècle, la pénétration occidentale, en particulier anglaise, a beaucoup modifié, surtout chez les classes supérieures, les habitudes séculaires d'activité paisible, l'ancien esprit d'ordre et de fidélité aux mœurs ancestrales, l'attachement aux vénérables institutions morales et sociales maintenues à travers les temps, tous les liens, en somme, avec le passé, qui assureraient, en Orient, le bonheur des populations et leur permettraient de jouir, à leur manière, de la douceur de vivre. Car petit à petit d'abord, et, ensuite, par des bonds de plus en plus précipités, elles en viennent à se livrer à l'agitation, au doute, à l'implacable ennui — les trois symptômes, pratique, intellectuel et moral, de la maladie occidentale que leur inoculent nos contacts indiscrets et d'autant plus nocifs. Voilà ce qu'elles nous doivent.

Cependant, la fatuité des Occidentaux les aveugle à un tel point qu'ils ne semblent pas se rendre compte du mal qu'ils font. A les entendre, on croirait que des résultats pareils sont plutôt des bienfaits dont les Orientaux nous seraient éternellement redevables. Comment ! Oserait-on contester que c'est grâce à nous que l'Orient connaît les avantages du progrès ? Ah ! le progrès !... Qu'est-ce qu'on ne justifierait pas en invoquant ce mot magique ?

Ce n'est pas d'hier qu'on lui attribue une sorte de vertu surnaturelle, tellement persuasive qu'il suffit de le prononcer pour avoir tout dit, sans crainte de réplique. C'est l'éclair explicatif, tenant de la révélation, qui dispense de tout raisonnement. Eh bien ! ce mot-là, tel qu'il court aujourd'hui les rues, n'est qu'une expression dépourvue de sens exact sonnant creux aux quelques oreilles qui restent toujours assez fines, dans l'assourdissant vacarme contemporain, pour ne pas confondre le fracas des écroulements funestes avec l'harmonie du vrai progrès. Il n'y a, en effet, on peut le dire, plus rien de commun entre ce mot et la chose qu'il devait représenter. Progrès est maintenant

synonyme de bouleversement. Telle est la seule acception dans laquelle, par une étrange altération, on pourrait prendre le mot pour exprimer le résultat de la pénétration occidentale en Orient.

En nous exprimant de la sorte, nous n'exagérons aucunement. Pourtant, nous dira-t-on peut-être, il y a, pour le moins, les conditions matérielles de la vie qui se sont beaucoup améliorées parmi les populations orientales, depuis qu'elles ont accepté l'influence industrielle et scientifique des Occidentaux. En réalité, loin de favoriser l'expansion du bien-être matériel, cette influence l'a rendu de moins en moins accessible, surtout pour les classes populaires, pourtant si actives en Orient. « Je n'ai vu, excepté à Canton (la seule ville de Chine que les contacts européens eussent déjà beaucoup changée à l'époque où ces lignes furent écrites par un observateur attentif) que très peu d'exemples d'une misère abjecte... » (1) Gardons-nous, par conséquent, de croire qu'il existe réellement, au point de vue matériel — car au point de vue moral nulle méprise à cet égard ne serait possible — des motifs assez forts pour que les Orientaux, pesant le pour et le contre, puissent se féliciter de l'activité déployée chez eux par les Occidentaux.

Au surplus, on ne saurait trop réagir contre la tendance anarchique à représenter le progrès sous la forme d'un développement matériel désordonné et illimité, qui justifierait d'avance toutes les perturbations. Ce n'est point ainsi que l'Occident amènera l'Orient à la coopération fructueuse et cordiale qu'ils se doivent. Une longue expérience prouve, au contraire, que l'œuvre nécessaire de leur rapprochement, dans une atmosphère de confiance mutuelle, n'a pu encore être réalisée, en raison surtout des préoccupations exclusivement matérielles qui l'ont continuellement troublée.

En résumé, si l'Occident a établi et développé avec l'Orient des relations commerciales sans lesquelles il n'eût pas été possible à l'humanité de se connaître et de poser le problème de sa politique intégrale, l'Occident a mené jusqu'ici ces relations d'une manière étroite et oppressive, favorisant les excès de la cupidité et de l'orgueil, à la

(1) *De la Chine*, par J.-F. Davis, ancien président de la Compagnie des Indes, 1837.

fois coupable et aveugle. Telle est la physionomie réelle de l'action exercée, en Orient, par les Occidentaux. Fixons maintenant les traits caractéristiques de la réaction déterminée, chez les Orientaux, par cette action occidentale.

***

D'une manière générale, les peuples d'Orient, aussitôt qu'ils ont appris à connaître les méthodes occidentales, ont essayé de se tenir dans une réserve prudente et polie à l'égard des nouveaux venus. Mais ceux-ci, avec leur turbulence coutumière, s'introduisaient partout, de gré ou de force. Ils surmontaient ou tournaient les obstacles.

Les populations orientales dont la civilisation était la plus avancée étaient foncièrement pacifiques, comme les Chinois; elles n'ont opposé aux envahisseurs qu'une douce résignation, en cherchant à s'abriter dans la foi en leurs traditions auxquelles elles voulaient rester fidèles. Elles n'ont pas été comprises. D'autres populations, précisément parce qu'elles n'étaient pas arrivées à un degré aussi haut de civilisation que celui de la Chine, restaient attachées, comme les Japonais, aux mœurs militaires et semblaient, par là, susceptibles d'opposer une digue à la pénétration européenne.

Les Anglais, qui étaient à la tête de cette pénétration, s'empressèrent de mettre en pratique les vieux moyens de force et de ruse, recommandables du temps d'Ulysse, mais anachroniques depuis que le concours et l'indépendance ont été reconnus comme les seules bases solides de l'activité moderne. Et les Anglais ont employé la force contre les faibles et la ruse contre les forts. Ils n'ont pas oublié, comme d'ailleurs tous les Occidentaux qui les ont suivis dans la même voie, de se servir largement de la corruption.

Bref, ils sont arrivés, à travers des péripéties diverses, à conclure une alliance, d'abord tacite, avec le Japon, qu'ils ont armé et instruit militairement, afin de l'opposer aux convoitises russes et, au besoin, de tenir en échec la malheureuse Chine si jamais elle s'avisait de sacrifier ses labeurs pacifiques aux ardeurs belliqueuses qui lui répugnaient. Au fur et à mesure que ce programme politique s'affirmait pratiquement, l'industrialisme européen, mené par le mercantilisme anglais,

multipliait ses ravages moraux d'un bout à l'autre de l'Orient. Même en Chine et dans l'Inde, partout, les classes supérieures se sont laissées séduire et finalement conquérir plutôt par les mirages de la confusion occidentale que par les idées solides et généreuses qui seules maintiennent, malgré l'abandon où l'on semble vouloir les rejeter, l'édifice monumental de notre civilisation et qui en constituent à la fois les fondements et le pinacle, résumant notre gloire et faisant notre suprême honneur.

En un mot, l'Orient et l'Occident se trouvent aujourd'hui profondément mêlés par leurs relations d'affaires et les chocs de leurs curiosités intellectuelles. Si, d'un côté, cette situation aggrave, par une contagion générale mais anarchique, les difficultés de leur rapprochement pacifique, elle facilite, d'autre part, grâce aux connaissances individuelles, le coordination des efforts entre les Occidentaux et les Orientaux de bonne volonté, pour l'accord nécessaire des deux moitiés de la terre. Quoi qu'il en soit, il faut tenir compte des réalités de la situation actuelle lorsqu'il s'agit de définir les principes généraux de la politique capable de régler les relations entre l'Occident et l'Orient.

***

Nous ne pouvons ici, que signaler les points essentiels de cette politique. Tout d'abord, puisque nous avons mis tout à l'heure en lumière les étranges illusions qui obscurcissent la notion de progrès et les perturbations dont elles sont cause, il faut préciser les conditions dans lesquelles on doit se servir de cet éternel levier de l'évolution des peuples et des individus. C'est parce que l'on méconnaît ces conditions, que la société moderne se trouve dans un état si grave de révolution chronique et, par des crises de plus en plus rapprochées, oscille sans cesse tumultueusement entre le progrès désordonné et l'ordre rétrograde. Ce sont les lois du vrai progrès qu'il est nécessaire d'indiquer tout de suite. Pour cela, la première démarche consiste à le rattacher solidement à l'état d'ordre véritable, naturel ou déjà artificiellement amélioré, existant préalablement. Cette idée acquise, on peut résumer les lois du progrès en deux grands principes sociologiques dont la

démonstration a été faite par le plus grand philosophe moderne. Ces deux principes sont les suivants :

1° *Le progrès n'est que le développement de l'ordre.* On voit par là que le progrès, qui n'est qu'un perfectionnement, doit résulter des sages modifications apportées à un état d'équilibre déjà assuré et s'appliquant de manière à le transformer sans le rompre.

2° *Le progrès moral est plus important que le progrès intellectuel et que le progrès matériel.* Ce sont les trois formes générales du progrès. Ce principe s'appuie sur la prépondérance naturelle du sentiment sur l'esprit et le caractère qui n'en sont que les ministres. « Les grandes pensées, disait Vauvenargues, viennent du cœur »; de même est-il permis d'ajouter que les grands actes s'inspirent des hauts sentiments éclairés par l'intelligence. Toute la théorie de la conduite humaine est là. C'est ce que démontrent la biologie, la sociologie et la morale positive, fondements scientifiques de cette seconde grande loi.

D'après ces deux principes, il faut donc : *subordonner le progrès à l'ordre* et ne pas hésiter à proclamer enfin la *suprématie du progrès moral.* De ces deux notions capitales découlent naturellement les diverses règles qui doivent guider la politique à suivre dans les rapports entre l'Occident et l'Orient. Nous ne ferons que formuler quelques-unes de ces règles, dans le dessein d'éveiller simplement chez le lecteur ses propres réflexions.

Avant tout, puisque c'est à l'Occident que les circonstances historiques ont octroyé le dangereux privilège de prendre, en cette phase de l'évolution humaine, les initiatives nécessaires à la politique planétaire, il est indispensable d'exiger de lui le respect des civilisations quelconques, même les plus rudimentaires, auprès desquelles il est appelé à agir. Et, comme de nos jours, la solidarité humaine se manifeste à chaque instant par des contacts effectifs entre tous les peuples, il est plus important que jamais d'attirer l'attention sur ce besoin de respect mutuel. C'est à l'Occident qu'il appartient d'en donner l'exemple dans ses rapports avec l'Orient.

Il va de soi que ce respect doit se fonder sur une sympathie réelle, qui ne saurait se manifester que par une tolérance sincère et un dévoue-

ment agissant. Or, pour sympathiser, il faut se connaître. Ce sont les êtres qui nous connaissent le mieux qui peuvent le mieux nous aimer ; de là le besoin, pour l'Occident, de posséder la doctrine propre à lui faire bien comprendre les différents stades de la civilisation et par conséquent la situation historique et les dispositions naturelles de chaque peuple. Il faut, en somme, que l'Occident pénètre l'âme de l'Orient pour lui faciliter ensuite l'accès de la sienne propre. Le mariage spirituel de leurs natures différentes sera le but commun à atteindre.

Dans ses interventions auprès des populations orientales, l'Occident ne doit pas moins se garder des initiatives indiscrètes, des mouvements prématurés, que des retards inexcusables et de la stérile indifférence. Il ne doit pas craindre de leur proposer amicalement les modifications salutaires, mais encore faut-il qu'elles soient opportunes et présentées sous les formes compatibles avec la nature de chaque cas particulier. Il est entendu, d'ailleurs, que l'application des mesures tendant à des modifications ne saurait jamais être imposée ; il appartient à l'Occident, en cette occurrence, de persuader, convaincre, montrer par son propre exemple, les avantages des réformes qu'il peut offrir aux peuples de civilisation arriérée et de les leur laisser adopter de leur libre mouvement. L'opportunité sera toujours, à cet égard, le guide suprême.

Les interventions occidentales ne seront d'ailleurs fécondes que si elles se réalisent par l'intermédiaire des chefs dont les conseils sont écoutés et les commandements obéis par les peuples auxquels elles s'adressent. Sauf des cas très rares, justifiés par une exceptionnelle déchéance morale de ces chefs, il sera légitime à des étrangers comme nous de s'adresser directement aux populations orientales. Ce sera là une prérogative de la diplomatie systématisée qui, parfaitement normale dès maintenant entre les nations occidentales, ne saurait être exercée qu'à titre exceptionnel par les Occidentaux à l'égard des Orientaux. La profonde différence de leurs mentalités diverses explique cette prudente réserve. Il convient de laisser aux chefs, dans les pays orientaux, l'initiative et la direction des transformations opportunes, que les Occidentaux se borneront à suggérer.

Telles sont les principales règles pour les relations d'ordre moral et politique, proprement dites. Elles s'appliquent aussi aux relations plus spéciales d'ordre économique. A ce sujet, nous n'insisterons que sur un point : la nécessité de garantir invariablement la liberté des relations commerciales. Point d'armées pour ouvrir les routes du commerce. Point de cuirassés pour appuyer les monopoles des entreprises partagées par les Etats occidentaux. Le commerce libre, ce qui ne veut pas dire la concurrence sans frein. Mais cet aspect de la question affecte principalement les conditions d'entente entre les nations d'Occident, ce que nous allons voir.

***

Nous avons parlé, jusqu'ici, de l'action de l'Occident en Orient, sans nous soucier, du moins en apparence, des éléments particuliers qui constituent l'Occident et l'Orient. Pour ceux de l'Orient, ce n'est pas le moment de nous en occuper même sommairement ; chaque cas exige un examen spécial, dont les contingences de la pratique montreront la nécessité. Quant aux éléments de l'Occident, il n'en est pas de même. Il y a là, au contraire, des observations capitales à retenir, influant directement sur les règles générales de la politique dont nous traçons les grandes lignes.

L'Occident, considéré sociologiquement, est une unité collective formée par les populations qui ont subi directement et assimilé complètement les résultats de l'évolution gréco-romaine, et par leurs prolongements américains et océaniens. Un groupe central, deux méridionaux et deux septentrionaux constituent ces populations. Ce sont les groupes : 1° français-italien-ibérique (espagnols, portugais et ibéro-américains), 2° anglo-saxon (britannique et américain), et 3° germanique (hollandais, scandinaves, allemands). Cette énumération indique leur classement sociologique, c'est-à-dire leur rapprochement respectif du point le plus avancé atteint par l'évolution générale — affective, intellectuelle et pratique — de l'humanité. Et cela nous amène à caractériser la première loi qu'il faut observer, parmi les Occidentaux, dans leur action mondiale et, par conséquent, envers l'Orient. C'est la loi de la hiérarchie des populations humaines. Par

hiérarchie, il n'est pas question ici de la suprématie que certaines d'entre elles prétendent plus ou moins légitimement revendiquer, mais du rang qu'elles ont tenu dans le développement de la civilisation.

Cette loi ne peut froisser aucune susceptibilité. Elle résulte des données historiques, aussi inévitables que les réalités astronomiques. Et il faut observer cette loi dans la direction générale des rapports entre l'Occident et l'Orient. Il appartient dès lors à l'élément latin, suivant la hiérarchie indiquée, d'assumer les fonctions de guide de l'Occident dans sa politique de rapprochement avec l'Orient. Or, que voyons-nous? Ce principe essentiel n'a point été respecté. Et c'est une des causes de l'anarchie que nous avons caractérisée plus haut dans les relations de l'Occident avec l'Orient.

On sait, en effet, que ce sont les Anglo-Saxons qui ont pris la direction du mouvement de pénétration occidentale dans les pays du Levant. Nous n'ignorons pas les circonstances sociales qui les poussaient naturellement à s'emparer de ces fonctions négligées par la France. Jusqu'à la moitié du siècle dernier aucune doctrine scientifique n'éclairait une telle question. Mais, depuis, la situation a changé et ne peut plus longtemps désormais rester à la merci d'un empirisme qui a largement montré ce qu'il vaut.

L'hégémonie occidentale des Anglo-Saxons a eu sous ce rapport pour conséquence l'affirmation de l'hégémonie orientale des Japonais, qui se trouve dépendre du rôle que les nations occidentales, en les entraînant, entendent leur faire jouer. Cette dernière serait tout aussi artificielle et perturbatrice que la première dans le cas où elle deviendrait exclusive. Si la Chine a été sacrifiée au Japon, lors de la constitution de la hiérarchie pratique des nations occidentales, au détriment de leur imprescriptible hiérarchie sociologique, c'est en raison de la prépondérance subversive de la force matérielle sur la force spirituelle. Or les Anglais, en Occident, comme les Japonais, en Orient, n'auraient jamais dû être que les *seconds* dans l'action à développer en vue du rapprochement des deux hémisphères.

Sommes-nous disposés à accepter les leçons de l'histoire et de la sociologie ? On ne le dirait pas. Il suffit de regarder les routes maritimes, pour se rendre compte que ce sont les Anglo-Saxons, maîtres des deux

clefs de communications entre l'Occident et l'Orient, qui continuent d'affirmer, en détenant Suez et Panama, leur résolution de dominer les mers et de garder ainsi le monde entier en une sorte de tutelle.

Il n'y a, dans ces observations, aucun parti pris ni contre l'Empire britannique, dont nous reconnaissons les services rendus à l'humanité, ni contre les Etats-Unis. Ce que nous désirons, c'est qu'ils écoutent la voix de la raison. A l'heure qu'il est, ils sont appelés à donner un bel exemple de dévouement international. Et nous avons l'impression que l'Empire britannique ne refuserait pas de s'adapter à la politique planétaire où l'intérêt suprême de l'humanité serait l'arbitre ordinaire, sincèrement invoqué par toutes les nations, dans leurs compétitions inévitables.

On possède d'ailleurs maintenant un organisme, qui vient à peine de naître, sur lequel on pourra beaucoup compter, selon la manière dont il sera soutenu et se développera pour la consolidation de la paix générale, c'est la Société des Nations. Ceux qui en connaissent les efforts louables, savent combien elle peut être utile au rapprochement entre l'Occident et l'Orient. Elle favorise, d'une manière singulièrement efficace, les contacts entre les représentants des peuples les plus éloignés. C'est une sorte d'intermédiaire amiable qui leur offre des occasions inoubliables de nouer des relations et par la suite de les développer cordialement.

Souhaitons donc que les nations occidentales, agissant de concert et pacifiquement, respectent la loi de leur hiérarchie dans leur action en Orient. Cela donnera aux Latins, autour de la France, le rang qui leur revient de par leurs antécédents historiques. C'est ainsi qu'à la France appartient la première place dans ce grand mouvement. A leur rang de seconds, les Anglo-Saxons seront plus utiles à la chose générale et à leurs propres intérêts, qu'ils ne l'ont jamais été en usurpant la première place. Quant aux autres groupes de nations occidentales, elles y ont aussi leurs rangs naturellement indiqués. Nous n'avons pas à nous occuper maintenant des fonctions spéciales de tous ces groupes. Pour ce que nous envisagions ici, il nous suffisait de marquer les traits distinctifs de la politique générale qui s'impose à tous.

Nous voici amenés par toutes ces considérations au point où il est

possible, sans plus de préparatifs, de poser avec certitude et de résoudre rationnellement, la question de savoir quel rôle doivent jouer les nations latines d'Amérique dans l'immense opération politique et sociale du rapprochement entre l'Occident et l'Orient. Outre une participation à l'action commune de toutes leurs sœurs occidentales, un rôle échoit aux républiques latino-américaines, tout particulier, unique, singulièrement important. Nous le définirons dans un prochain article.

E. MONTARROYOS.

Les nouvelles élections en Hongrie

L'Assemblée nationale de Hongrie, élue en janvier 1920 pour la durée de deux ans, arrive dans quelques jours à l'expiration de son mandat.

Les préparatifs en vue des nouvelles élections dominent à présent toute la vie politique intérieure du pays, reléguant les autres problèmes au deuxième et au troisième plan.

La prépondérance que prend la question des prochaines élections est d'autant plus légitime que cette fois il s'agit, moins de consulter les masses électorales sur la ligne générale suivie par tel ou tel des partis représentés au Parlement, que de poser un problème fondamental et de trancher une question de principe qui, sans aucun doute, est de la plus grande importance pour l'avenir du pays. Il dépendra du résultat de ces élections que les classes intellectuelles, anciennes détentrices du pouvoir, continuent à présider aux destinées de leur pays, ou soient obligées de déférer aux vœux de la classe des petits agriculteurs et des paysans. Ces derniers, qui viennent à peine de se révéler comme classe consciente et dont l'organisation en parti politique est toute récente, réclament aujourd'hui le pouvoir. Ils ne le font certes pas sans droit, puisque leur classe forme l'énorme majorité de la population ; mais d'autre part, dans la situation actuelle si précaire de la Hongrie, la crainte que ces nouveaux venus ne soient encore qu'insuffisamment préparés à la responsabilité qui incombe aux partis gouvernementaux, ne nous paraît pas moins justifiée.

Dans l'Assemblée nationale actuelle, le parti des petits agrariens jouait déjà un très grand rôle. Plusieurs de ses membres étaient devenus ministres ou secrétaires d'Etat, — ceci surtout grâce au fait qu'à défaut d'un grand parti gouvernemental unifié, on était forcé, pour pouvoir former les cabinets successifs, d'avoir recours à des combinaisons de coalition, dans lesquelles le parti des petits agrariens, luttant avec une âpreté toute paysanne, savait toujours trouver son compte.

Mais cette situation équivoque ne peut plus se prolonger. Les coalitions *ad hoc* ouvrent un champ trop vaste aux intrigues personnelles et multiplient dans des proportions inquiétantes le nombre de ceux qui briguent des portefeuilles, tout en empêchant un travail utile et plus que jamais nécessaire.

Aujourd'hui, les petits agrariens, aspirant au pouvoir, espèrent fermement arriver à leur but. Et c'est pour cette raison que les nouvelles élections prennent une importance particulière.

A la veille de cette consultation populaire, il n'est peut-être pas sans intérêt de faire en quelque sorte le bilan du travail accompli par l'ancienne Assemblée. Mais afin de se livrer à cet examen, un coup d'oeil rétrospectif s'impose et il nous faut évoquer le souvenir des circonstances tragiques au milieu desquelles est née l'ancienne Assemblée, aujourd'hui vouée à disparaître.

***

Libérée de deux invasions, — celle de la sinistre bande des bolcheviks de Béla Kun, et cette autre que lui firent subir les troupes roumaines — à peine la Hongrie, avait-elle retrouvé l'apparence d'une souveraineté nationale, qu'elle procéda immédiatement aux élections afin de se donner une Constituante. Elle le fit à une époque où, forcément, elle ignorait cette étendue future de son territoire, que lui ont concédée les accords intervenus entre les grandes puissances et leurs petits alliés. Elle était privée des deux tiers de son territoire millénaire, occupés par des troupes étrangères qui depuis s'y sont installées en maîtres. Elue dans de telles circonstances, cette Assemblée savait d'avance qu'elle aurait l'obligation aussi héroïque qu'ingrate

de ratifier le traité de paix qui était en préparation et de se laisser arracher son consentement à l'aliénation de la majeure partie du patrimoine national et au ravissement de plus de douze millions de ses enfants ! De plus, cette Constituante avait à procéder à l'organisation de cette nouvelle Hongrie, tronc ensanglanté, mutilé de toutes parts, que créa la volonté inexorable des auteurs du traité.

Une série de tâches formidables, vrais travaux d'Hercule, se dressèrent ainsi devant cette Assemblée nationale, sortie de l'anarchie, de l'amas de débris et de décombres, dont la Hongrie, écroulée jusque dans ses fondements, offrait à ce moment le navrant étalage.

Les cinq ans d'une guerre subie et supportée par la Hongrie malgré sa volonté, et parce qu'elle lui était imposée par l'impérialisme des Habsbourg et des Hohenzollern, lui coûtaient le meilleur de son sang.

Profitant du désarroi général, conséquence naturelle de toute guerre perdue, quelques jeunes aventuriers politiques surent tirer parti de l'affaissement du pays en organisant à la hâte une soi-disant « révolution bourgeoise » qui leur permit d'accaparer le pouvoir. Nourrissant toutes les ambitions exceptée celle de redresser la patrie affalée, ils s'empressèrent de désorganiser même ce qui par miracle subsistait encore de l'ancien ordre. « Je ne veux pas voir de soldats ! » déclarait pompeusement l'étrange ministre de la Guerre de ce régime, avide de disloquer les derniers vestiges de la discipline et de la force.

D'une incapacité notoire, les promoteurs de cette révolution informe se virent vite obligés de reculer devant la force des socialistes, qui, à leur tour, terrorisés par l'infime minorité des bandes de jeunes bolcheviks, se hâtèrent de capituler devant Bela Kun et ses satellites.

Au cours de ces révolutions, ces derniers se livraient avec volupté à la joie de saper à leurs bases les institutions de la vieille Hongrie, sans se préoccuper de ce qu'ils détruisaient de sain, de viable et d'indispensable même pour la vie de la nation. Avec frénésie, ils brûlaient tout ce que le traditionalisme du pays avait adoré, et annihilaient un héritage sacré de dix siècles. Erostrate, l'incendiaire du temple d'Ephèse, trouvait de tristes émules dans cette horde de jeunes Israélites forcenés dont les Juifs hongrois se désolidarisaient tous les premiers — les Béla Kun, Joseph Pogany, Tibor Samuelly — qui

se complaisaient à couvrir le pays de cendres, à faire fusiller, pendre ou égorger des milliers de personnes, paysans et bourgeois, à souiller les églises et à encourager les instincts les plus vils d'une populace souffrant des conséquences de cinq années de guerre.

Lorsque, après des efforts laborieux, — et trop souvent avortés dans du sang, — le bolchevisme fut enfin vaincu en Hongrie, le pays souffrait d'un nouveau fléau, l'invasion roumaine, aggravée par un pillage tel qu'il provoquait jusqu'à l'indignation de l'Entente.

Cette seconde invasion achevait l'œuvre de Béla Kun en multipliant encore les ruines et en augmentant la misère et la détresse générales.

Le pays, ou tout au moins ce qui restait encore du patrimoine *magyar*, offrait un spectacle déconcertant et chaotique. Chaos au point de vue physique et, ce qui est pire encore, au point de vue moral.

L'ancienne Hongrie, large, opulente, riche, baignée de joie et de lumière avait tout simplement disparu sous le coup funeste de tant de malheurs. Pays et population n'étaient plus reconnaissables. Cela la Hongrie ? Ces quelques misérables milliers de kilomètres carrés? Où étaient ses montagnes, ses fières et admirables Karpathes ? Où, ses vallées couvertes de forêts interminables et mystérieuses ? Où, ses collines pleines de vignes et de gaîté. Où, ses mines d'or, de sel, de charbon et de minerais ? Où, ses vieilles et nobles villes, reliques de tant d'histoire et de souvenirs ? Qu'était devenue sa population, si amène, si affable, réputée depuis les vieux temps pour son esprit chevaleresque, hospitalier et empreint d'une humeur enjouée ? tout cela était disparu sans laisser de trace, et ce qui s'offrait maintenant n'avait rien de commun avec le pays d'antan.

De toutes la périphérie des trains interminables s'acheminaient vers la capitale déguenillée qu'était devenue Budapest, des trains amenant des milliers et des milliers de familles hongroises fugitives, chassées de leur sol natal, de leur domicile, par des usurpateurs. Et le nombre de ces faméliques ne faisait qu'augmenter celui des miséreux. Les rues de Budapest n'étaient qu'un tableau déchirant de pauvreté et de misère. Point d'éclairage sur les voies publiques. Les magasins,

d'ailleurs pillés pour le plus grande nombre, étaient obligés de fermer à la tombée de la nuit, faute d'éclairage. Les appartements, les hôpitaux, les écoles restaient sans chauffage et sans lumière. Les moyens de transport étant terriblement réduits, le ravitaillement des centres devenait presque impossible, ce qui engendrait naturellement une hausse formidable des vivres. Et la dégringolade totale de la monnaie nationale venait encore intensifier ce crescendo tumultueux d'une catastrophe dont on ne voyait pas la fin.

Couvert de haillons, désemparé jusqu'au découragement, tel est ce malheureux pays auquel, après lui avoir fait subir toutes les amputations, on enjoint ensuite l'ordre de se lever et de marcher.

Cette nouvelle Hongrie, dont le torse grotesque en même temps que tragique seul reste — puisque le traité de Trianon ne lui attribua que quatorze départements sur les soixante-quatre qui la composaient auparavant — cette nouvelle Hongrie, au lendemain des spoliations qu'elle venait de subir, ne savait comment se ressaisir politiquement. Quels pouvaient être les jalons qui lui indiqueraient sa voie, quelles seraient les directives de sa politique ? Son existence nouvelle ne pouvait plus être greffée sur son passé. Hier encore, faisant partie intégrante d'une Autriche-Hongrie forte, elle jouissait de tous les avantages d'une situation de grande puissance. Et subitement la voilà réduite à devenir un tout petit Etat. Hier encore elle faisait partie d'un formidable organisme ; la voilà à présent qui doit se suffire à elle-même, et cela dans des circonstances particulièrement précaires, entourée de voisins rapaces, acharnés à la curée...

En outre, le grand cataclysme national avait balayé, emporté les anciens partis politiques du pays. Les anciennes visées étaient abandonnées et les idéals d'autrefois étaient à présent tombés en désuétude puisque le pays lui-même était changé et que, par conséquent, rien ne tenait plus debout de ce qui avait déterminé l'attitude et les directives des partis. Tout était à refaire de fond en comble.

Jadis, dans la Grande-Hongrie toute la population était unie dans un même sentiment de patriotisme sacré ; mais dans la Hongrie créée par le Traité de Trianon un autre esprit venait de se révéler, esprit néfaste, ombrageux, sectaire et ridiculement particulariste.

Voici le pays déchiré, divisé et livré à toutes les vicissitudes des luttes intestines ; luttes âpres d'homme à homme pour s'arracher et s'assurer, avec le pouvoir, le pain quotidien. Et ces luttes acharnées étaient également engagées sous le prétexte de chercher les coupables et les responsables de tant de malheurs, — ou tout au moins de trouver des boucs émissaires !

Au milieu de l'effondrement général, chaque citoyen se croyait le seul dépositaire de l'arcane précieux qui permettrait au pays de sortir du désarroi, et, à ce titre, briguant ardemment le pouvoir, voulait devenir le sauveur.

Si, quelques-uns ne visaient qu'à l'honneur de participer au *rinascimento* national, la grande majorité de ces soi-disant « reconstructeurs » poursuivaient des buts moins idéalistes et plus rémunérateurs...

La série des révolutions qui venaient de se dérouler avec une rapidité vertigineuse, n'avait-elle pas fait émerger des bas-fonds toute une masse d'inconnus qui, d'un jour à l'autre, étaient parvenus aux sommets du pouvoir ? Aux yeux de pas mal de gens, la révolution et ses suites avaient précisément l'avantage d'offrir des chances inouïes et exceptionnelles aux hasardeurs et aux aventuriers sans scrupules. Pour ceux-là la révolution parut simplement une occasion grandiose qui reculait les limites du possible et ouvrait des perspectives fastueuses à tous les ambitieux.

Mais ces révolutions successives aussi dressèrent avec violence les oppositions de classes, les antithèses des confessions, divisant la nation et multipliant chaque jour de terribles dissensions.

Comme d'une part, le commerce, en Hongrie se trouve principalement entre les mains des juifs, et que de l'autre le bolchevisme destructeur était l'outil dont se servait l'arrivisme de quelques jeunes journalistes israélites, il n'est pas surprenant que les blessures du patriotisme et l'aigrissement de caractère qu'amène la pauvreté, aient soulevé en face des mercantis enrichis par la guerre une vague farouche d'antisémitisme qui roula sur le pays.

Une partie de la Presse, s'étant faite la propagatrice de certaines

idées libertaires, le sentiment national devint également hostile à ces journaux et par extension au journalisme même.

Un besoin de retour à des sentiments hongrois s'emparait des âmes et se manifestait avec frénésie. Malgré quelques égarements regrettables et que nous désapprouvons, il est néanmoins certain que toute la vitalité de la nation, tout son besoin de vivre se révélait dans cette recherche fiévreuse d'idéal nouveau. Malheureusement, ces recherches ont été quelquefois pratiquées un peu trop à tâtons et sans clémence pour ceux qui s'étaient permis de critiquer les discoureurs oisifs et de préconiser, à la place des paroles creuses, le travail producteur, seul rédempteur et unique source du relèvement.

Les divisions de partis et les factions se trouvaient encore accrues du fait que la classe des petits paysans, qui jusqu'alors ne jouait qu'un rôle assez effacé dans la vie politique hongroise, manifestait de plus en plus son désir d'intervenir en maître. Pour y parvenir, quelques personnalités marquantes de ce nouveau parti ne détestaient pas les moyens d'une propagande purement démagogique.

Voilà donc à peu près l'atmosphère et l'ambiance dans laquelle l'Assemblée nationale avait à entreprendre ses travaux.

Sa tâche était écrasante. Elle avait à rétablir l'ordre intérieur, à mettre terme aux régimes exceptionnels, à consolider l'application des lois établies ; elle devait ramener la paix sociale, la paix interconfessionnelle, assurer la paix avec les puissances occidentales — ses adversaires d'hier — et la paix — de beaucoup plus difficile — avec ses voisins immédiats qui, profitant de l'effondrement hongrois, continuent à caresser leur rêve de rayer complètement la Hongrie des Etats souverains de l'Europe. Il fallait que cette Assemblée créât une situation qui permît à la Hongrie de rompre l'anneau isolateur que soudaient autour d'elle ses ennemis, et de renouer ses liens avec l'Europe occidentale.

Assemblée nationale d'un royaume sans roi, mais dont toute la population est profondément royaliste, elle devait installer un régime sauvegardant toutes les susceptibilités : celles de la nation elle-même qui considère la question dynastique comme étant d'ordre purement intérieur, et celles de l'Entente si péremptoire à ce sujet ! Pas de sou-

venin dans le pays. Point de budget. Point de statistiques seulement, sur lesquelles il fût possible de baser des comptes au moins approximatifs. Construire un pays avec on ne sait quoi ; établir un budget sur des ressources impossibles à fixer d'avance, délivrer le pays d'un bolchévisme encore latent, tranquilliser les esprits, calmer les impatiences, refermer toutes les plaies, rendre la foi et la confiance aux défaillants, adapter une politique nouvelle et adéquate à la situation nouvelle du pays, voilà très sommairement quelques-uns des problèmes les plus ardus qui se dressèrent devant cette Assemblée. Des réformes urgentes s'imposèrent de tous les côtés à la fois, pour faire du pays-tronçon le noyau d'une future Hongrie riche, pleine d'attraits pour ses nationaux pâtissant sous des férules étrangères, pour la rendre heureuse, lui conserver la foi en un avenir meilleur, et montrer qu'elle est toujours prête à participer à la civilisation européenne dans laquelle elle veut jouer un rôle digne des fertiles talents de ses écrivains, de ses poètes, de ses artistes, de ses savants, et digne des vertus civiques de ses enfants.

Voilà en ses grandes lignes, l'esquisse de la tâche surhumaine qui attendait cette Assemblée nationale.

***

Nous reconnaissons sans réticences que l'Assemblée qui disparaît ne fut pas tout à fait à la hauteur de sa tâche. Elle a indéniablement déçu beaucoup d'espoirs. Néanmoins ses mérites nous paraissent remarquables.

Faisant preuve d'abnégation et d'un courageux esprit de sacrifice, elle a ratifié le traité de Trianon. De ce devoir pénible elle s'est acquittée avec beaucoup de dignité, et, tout en exécutant la volonté impérieuse des vainqueurs, elle a su manifester qu'elle en appelait au jugement de l'Histoire, qui tôt ou tard dessillera les yeux et démontrera que le document de Trianon est loin de créer une œuvre « juste et durable ».

La même Assemblée, et ceci est la preuve de son activité législative, a su petit à petit apaiser, en quelque mesure tout au moins, les pas-

sions déchaînées. Consacrant, et exaltant même un nationalisme d'autant plus véhément qu'il a été honteusement outragé durant les tourmentes révolutionnaires précédentes, elle a rendu à la nation la confiance en elle-même et dans un avenir plus heureux.

Une réforme agraire a été opérée par cette Assemblée, qui tint à récompenser ainsi le courage et la vertu des anciens combattants, et à offrir aux paysans la possibilité d'acquérir de la terre en fragmentant l'ancienne grande propriété.

On reproche en général à cette Assemblée son esprit réactionnaire. Il est vrai qu'elle a voté quelques lois rappelant celles des siècles à jamais révolus, mais l'admission de ces lois rétrogrades, ridicules, n'était-elle pas un *sacrifizio dell' intelletto*, simplement accepté plutôt que voulu, subi plutôt que recherché ? La révolution et ses protagonistes ayant démoli les remparts de l'ancienne Hongrie forte et sûre d'elle-même, n'était-il pas normal qu'au moment de la reconstruction, les âmes s'égarassent quelquefois dans leurs recherches de garanties plus efficaces contre un retour de ce qui venait de se passer ? Cette tendance à la réaction s'étant emparée de la nation presque toute entière, pouvait-on raisonnablement demander à l'Assemblée nationale — suprême émanation de la volonté nationale — de jeter un défi à ses mandataires et de se mettre en opposition avec eux ? L'eût-elle même désiré, elle n'aurait pas pu le faire. Pour pouvoir conduire, guider, diriger, et surtout mettre un drain aux passions populaires, elle devait souvent se donner l'air d'être conduite par la volonté des masses ; et c'est ainsi que fut votée la fameuse loi qui rétablissait pour certains délits la sanction des bastonnades, abolie en Hongrie il y a quelque soixante-dix ans... Faut-il ajouter d'ailleurs que depuis sa réintégration, jamais cette sanction n'a été appliquée, et qu'un an plus tard elle a été abolie de nouveau ? On voit donc que dans le fait elle ne fit de mal à personne.

Une autre loi votée par cette Assemblée et qui lui valut une profonde réprobation, est celle du *numerus clausus*, loi qui fixe d'une façon permanente le pourcentage auquel désormais les étudiants juifs seront admis aux Universités hongroises. Cette loi aussi, nous l'[illegible] ais sans vouloir la défendre, on

peut admettre qu'il pouvait être en effet pernicieux pour la nation magyare que toutes les professions intellectuelles et libérales fussent envahies par un trop grand nombre d'infiltrés de Pologne ou de Russie, peu assimilés et auxquels les sentiments nationaux sont forcément étrangers.

C'est à dessein que nous venons de rappeler ces deux lois, non pour les dénoncer, ni pour les disculper, mais simplement pour les expliquer, sans jamais quitter le point de vue objectif où nous nous sommes placés dans ce court exposé.

Mais il est plus important et d'un intérêt plus vital de constater que, dès l'année 1921, l'Assemblée nationale était en mesure de voter une loi budgétaire. Grâce au courage fiscal que l'Assemblée témoigna à cette occasion, il était devenu possible d'établir, dès l'année passée, un budget stable, permettant de balancer les dépenses du pays avec les recettes prévues.

Et la même Assemblée, renonçant complètement au pathétique et à la beauté des attitudes héroïques, sut encore plier devant l'exigence des Puissances et avoir le courage de voter la déchéance des Habsbourg...

En général, les travaux multiples et variés de cette Assemblée, s'étendent dans tous les domaines de la législation, sociale, économique, culturelle, etc. Son activité porte surtout la marque de sa préoccupation des exigences de l'heure même. Tout le monde dans cette Assemblée se rendait probablement compte qu'il n'y avait pas à travailler pour l'éternité, mais à créer des œuvres fort provisoires, répondant aux besoins d'une situation exceptionnelle. Œuvres d'improvisation et de rafistolage, — disent ses délateurs, non sans accompagner cette remarque d'une moue dédaigneuse. Cependant, durant ces deux années houleuses, assombries de menaces et tourmentée de fièvres, rien n'était plus difficile que de pourvoir toujours et en tout aux besoins de l'heure !

A nos yeux, le grand mérite de cette Assemblée consiste en ce qu'elle contribuait beaucoup à clarifier les idées si confuses du pays, en même temps qu'elle provoquait dans les cadres et les tendances des partis politiques une différenciation claire et précise

qu'on devinait auparavant plutôt qu'on ne la connaissait avec certitude.

Dans le Parlement de l'ancienne Hongrie il y avait trop de partis, et leurs plates-formes respectives étaient la plupart du temps trop vagues, trop incomplètement définies. De fait, il n'y avait que deux partis dont les programmes fussent nettement opposés : l'un ayant pour base la politique de François Deak et qui adoptait le compromis de 1867 avec l'Autriche, et l'autre, héritier des idées de Louis Kossuth, combattant le compromis et demandant la séparation et l'indéperdance totale de la Hongrie.

Mais cette différenciation avait ceci de malsain que les deux partis adverses s'égaraient dans des arguties presque toujours théoriques, appartenant au domaine du droit public et n'ayant rien ou presque rien de commun avec la vie réelle qui, de nos jours, s'inspire de considérations économiques.

L'existence conjointe du parti du compromis et de celui de l'indépendance, fût-elle justifiée durant l'union plus ou moins étroite avec l'Autriche, devenait nettement un non-sens une fois la guerre finie, alors que, l'Autriche-Hongrie disparue, la Hongrie nouvelle recouvrait son indépendance.

Les anciens partis, ainsi que leurs idéologies surannées, devaient donc disparaître, ne répondant plus à rien. Et c'est au sein de l'Assemblée nationale que se formèrent, petit à petit, les nouveaux groupes personnifiant les différents courants d'opinion du pays.

Cette cristallisation des nouveaux partis n'est probablement pas encore tout à fait terminée ; néanmoins, derrière les dénominations le plus souvent provisoires et variables des groupes, on voit de plus en plus clairement apparaître une grande division en deux camps adverses : celui des intellectuels et celui des petits agrariens.

Cette division, nous ne saurions le cacher, nous paraît lourde de conséquences. Aux élections qui auront lieu d'ici peu, la question se posera nettement de savoir auquel des deux partis le pouvoir reviendra ? Sera-ce aux intellectuels, réunissant une grande partie des anciens parlementaires, tant Kossuthistes que partisans du compromis, ainsi que la plupart des nouveaux députés appartenant aux diffé-

rentes fractions « chrétiennes » ? Sera-ce au parti des petits agrariens ?

Une victoire des intellectuels équivaudrait à un progrès, peut-être lent, mais méthodique et sans soubresauts, un progrès qui prendrait pour modèle celui des grandes démocraties occidentales. Point important à noter : ce parti et les fractions qui collaborent avec lui restent attachés à la cause légitimiste, malgré la loi de déchéance des Habsbourg.

Par contre la victoire des petits agrariens nous paraîtrait annonciatrice d'une évolution moins exempte de surprises. Les regards de ce parti se dirigeront — nous l'appréhendons — moins vers l'Occident, que vers les autres pays environnant la Hongrie, pays comme elle agricoles et dont la structure sociale repose sur une démocratie exclusivement paysanne, tels la Yougo-Slavie, la Bulgarie et la Russie de demain.

Nous craignons de voir poindre ici une nouvelle Internationale, cette « Internationale verte » qui dans les Balkans ne laisse pas de se manifester. Et cette Internationale verte, si jamais elle se constituait, créerait un danger autrement redoutable que l'Internationale rouge, devenue docile, on le voit assez, même sous sa forme moscovite.

L'Internationale verte nous vaudrait une dictature paysanne dans toutes ces parties de l'Europe Centrale et Orientale, avec tout ce que, dans son entêtement, l'esprit du paysan danubien peut opposer à une évolution politique, et ce qu'il contient de haine contre les « citadins », qu'il considère comme des parasites, des fainéants vivant de la sueur des villageois laboureurs.

Adversaires de tous les impôts, réfractaires à la scolarité obligatoire, opposées aux dépenses multiples qu'entraîne l'entretien d'un pays civilisé et policé, ces masses paysannes, dont nous reconnaissons d'ailleurs la justice en certaines revendications, combattront avec âpreté toutes les idées modernes, de même qu'elles combattaient naguère le chemin de fer, ou qu'aujourd'hui elles haïssent l'automobile, symbole pour eux d'une célérité qu'elles répudient.

Une telle hégémonie paysanne, s'étendant du Caucase jusqu'à Vienne et englobant les Balkans, signifierait, après la « balkani-

sation » politique de l'Europe Centrale, sa « balkanisation » mentale, culturelle et économique.

Il est évident que si on laissait, en de telles circonstances, le parti des petits agrariens hongrois livré à lui-même ou à certains éléments démagogiques exploitant sa force et sa candeur, cela ne serait pas sans inconvénients, et entraînerait même des dangers particulièrement graves.

Pour conjurer ce péril, le président du Conseil actuel de la Hongrie, le comte Etienne Bethlen, a cherché depuis longtemps un rapprochement avec le parti des petits agrariens, et, sacrifiant sagement beaucoup de ce conservatisme que la majeure partie de l'aristocratie hongroise attendait de lui, petit à petit, il a pu gagner la confiance des petits agrariens et même gouverner avec leur aide.

Il va sans dire que par cette politique habile, il réussissait d'autre part à verser un peu d'eau dans le vin trop capiteux de leur programme primitif.

Ecartant par un travail assidu ce que ce programme comportait d'extrême, le comte Bethlen s'est efforcé, depuis un temps déjà assez long, d'élargir ce parti. Gardant les petits agrariens comme noyau, il a tâché de former un parti gouvernemental unifié, auquel puisse se joindre aussi la petite bourgeoisie et quelques autres éléments modérés, y compris quelques grands propriétaires, et ceux des intellectuels, nombreux en Hongrie, qui, eux-mêmes propriétaires ruraux, ont des intérêts plus ou moins solidaires de ceux de la classe paysanne.

Les adhérents de ce nouveau parti ainsi élargi se rallient sur le principe de *la libre élection du trône de la Hongrie*, alors que les groupes adverses, le parti chrétien-national, les fractions des indépendants, des démocrates, etc., restent nettement attachés au principe du légitimisme et à la cause du roi Charles.

Les efforts du comte Bethlen ont été, ces jours derniers, couronnés de succès, et grâce à ces efforts, un parti gouvernemental unifié a pu se constituer. Pour agrandir ce parti dans lequel ils continuent de jouer un rôle prépondérant, les petits agrariens viennent de renoncer à l'ancienne dénomination sous laquelle était connue leur parti purement « agrarien », et ont remplacé cette appellation par

celle de « Parti agrarien et bourgeois », prouvant ainsi qu'ils entendent, pour collaborer avec la bourgeoisie, sacrifier certaines de leurs visées inspirées d'un trop étroit esprit de classe.

Ce parti, ainsi élargi et embrassant un horizon politique beaucoup plus vaste, est naturellement moins menaçant, et même, sagement conduit, il est possible qu'avec le temps il devienne le protagoniste des plus pures et des plus nobles traditions du libéralisme hongrois.

La sagesse de la nation hongroise pourra-t-elle assurer cette solution ? Pour nous, toute la question est là. Et c'est de cette réponse que dépendra en grande partie l'orientation future de la Hongrie : vers l'Occident, vers l'Europe ? ou vers l'Orient et le Sud-Est, les Balkans et les steppes russes ?

André ADORJAN.

La Bulgarie
et son accès à la mer Egée

La caducité désormais incontestée du traité de Sèvres ne soulève pas seulement des questions intéressant Grecs et Turcs. Sur la révision des inexécutables clauses signées à Sèvres le 10 août 1920, vient se greffer une question non négligeable, mais que l'acuité du conflit gréco-turc à reléguée au second plan des controverses diplomatiques : nous voulons parler de la question du débouché bulgare sur l'Egée.

Comment se pose-t-elle ?

La revendication bulgare d'un port sur la mer Egée, que le gouvernement de Sofia soutient avec énergie, découle de l'article 48 du traité de Neuilly qui mit fin à la guerre entre l'Entente et la Bulgarie. Cet article est ainsi conçu :

« Les principales puissances alliées et associées s'engagent à ce que la liberté des débouchés économiques de la Bulgarie sur la mer Egée soit garantie. Les conditions de cette garantie seront fixées ultérieurement ».

Depuis deux ans passés, la Bulgarie attend que ces conditions soient fixées. Le Conseil suprême et le Conseil des Ambassadeurs

ne mirent nulle hâte à s'occuper de la question; celle-ci resta donc en sommeil.

Occupée à panser ses blessures intérieures et à relever les ruines que dix années de luttes successives avaient amoncelées sur son territoire, la Bulgarie se tint coite. Ses hommes d'État seuls se contentaient de temps à autre d'aborder ce problème épineux, et seulement dans des déclarations à la presse.

La remise aux Grecs des territoires de la Thrace occidentale, région comprise entre les monts Rhodope et la mer Egée, donna à cette question un nouveau caractère d'acuité. Ces territoires avaient été occupés par les troupes françaises sous le commandement du général Charpy. Cédés aux Alliés en vertu du traité de Neuilly, une addition du traité de Sèvres les rétrocédait aux Grecs.

Pour qui connaît la haine réciproque des Grecs et Bulgares, la remise de ces territoires aux Grecs équivalait à l'étranglement économique de la Bulgarie. La « liberté des débouchés économiques de la Bulgarie » prévue par l'article 48 du traité de Neuilly et que les Alliés s'engageaient à assurer, ne peut exister que si Dédéagatch est libre. Laisser ce port sous la domination hellénique et croire que le trafic bulgare peut s'y exercer sans encombre, c'est méconnaître totalement les directives politiques et économiques du cabinet d'Athènes.

Ce n'est, en effet, un secret pour personne que, malgré tous les démentis du gouvernement grec, celui-ci, depuis les guerres de 1912-1913 a suivi, au point de vue économique, une politique tendant à la ruine méthodique des ports balkaniques de l'Egée, pour assurer la prépondérance commerciale du Pirée. L'état de véritable désolation du port de Salonique en est actuellement un exemple irréfutable.

***

Les arguments de la Bulgarie dans la question du débouché sur l'Egée peuvent se résumer ainsi :

Arguments politiques. — 1° La Thrace, dans sa presque totalité, est plutôt bulgaro-turque que grecque. Y laisser les Grecs c'est, à n'en point douter, préparer des sources de conflits pour l'avenir.

2° Laisser subsister l'état des choses actuel est un non-sens géographique puisqu'il aboutit à l'établissement, au sud de la péninsule balkanique, d'une bande de territoires longue de près de 400 kilomètres et large, à certains endroits, d'à peine 30 kilomètres. 3° Juridiquement, l'attribution de ces territoires à la Grèce devient caduque par le fait même de la refonte du traité de Sèvres qui l'instituait.

Arguments économiques. — Ceux-ci aussi nombreux que divers sont d'une importance tant balkanique qu'internationale. Ils peuvent se résumer ainsi :

Pays adonné surtout à la culture du sol, la Bulgarie possède d'importantes réserves de céréales, de tabac, de peaux brutes et tannées, etc... Son sous-sol est, de même, riche en minerais de toutes sortes : fer, cuivre, entre autres ; ces richesses restent d'ailleurs inexploitées, par manque d'outillage, de capitaux, d'organisation. La Bulgarie offre, par conséquent, un débouché intéressant pour toute production industrielle, en même temps qu'une source d'approvisionnement qui n'est pas à dédaigner.

Or, tous ces échanges ne peuvent être assurés convenablement que par Dédéagatch. Les taxes de transit à payer à la Yougo-Slavie et les conditions générales de transport ferroviaire dans les Balkans rendent, en effet, tout transport par cette voie très difficile, sinon impossible, étant trop onéreux.

On ne peut mettre en ligne de compte les ports de la mer Noire. En dehors de toute considération du climat, le trafic par les ports de la mer Noire obligerait les navires devant faire escale à un port bulgare à un détour augmentant considérablement le coût du transport et entravant, par conséquent, le trafic avec l'Occident.

Tels sont les arguments du gouvernement de Sofia.

Mais ceci n'est qu'une face de la question, la face économique, et si les arguments de cet ordre, de même que les précédents, peuvent être retenus, ils ne sauraient être décisifs ; le règlement de cette question doit procéder de vues plus générales.

Depuis l'annonce de la réunion d'une prochaine Conférence européenne, tous les journaux bulgares s'occupent de nouveau de la

question de la Thrace et soutiennent que c'est une nécessité vitale pour la Bulgarie non seulement, d'avoir une issue sur la mer Egée, mais aussi de voir assurée la situation des Bulgares en Thrace. Le *Dnevnik*, journal indépendant, écrit par exemple :

Toutes les fois que nous nous sommes occupés de la question de l'issue de la Bulgarie sur la mer Egée, nous avons exprimé la conviction que l'autonomie de la Thrace peut, seule, nous l'assurer. Ce qui, de l'avis général, serait de nature à donner satisfaction à la Bulgarie, c'est, tout au moins, de replacer la Thrace occidentale sous un régime analogue à celui du général Charpy, qui a laissé des souvenirs inoubliables au sein de la population de la Thrace.

On peut faire deux objections aux revendications bulgares. Une objection de principe, qui est que les nations enclavées ne sauraient forcément prétendre à un débouché sur la mer ; et, cette objection est d'autant plus forte pour la Bulgarie qu'elle possède une frontière maritime sur la mer Noire et que par conséquent, en dehors du droit discutable dont elle pourrait se prévaloir, elle n'est pas fondée possédant déjà des communications maritimes, à demander un débouché sur une autre mer. La seconde objection, objection politique, est que par suite du changement de la situation, il est difficile de régler cette question sans la Turquie et sans tenir compte des revendications qu'elle peut présenter.

***

Lors des premières opérations des Grecs en Asie Mineure, les bruits les plus persistants coururent d'une alliance éventuelle de Sofia avec le gouvernement de l'assemblée nationale d'Angora, alliance ayant pour but de régler une fois pour toutes la question du débouché sur l'Egée, considérée comme vitale par la Bulgarie.

Une correspondance de l'envoyé spécial du *Manchester Guardian* à Budapest, du 8 juillet 1921, démentait de la façon la plus catégorique ces nouvelles. A ce propos, le général Savoff, ministre de Bulgarie à Paris, faisait au *Temps*, le 20 juillet 1921, les déclarations suivantes qui définissent la politique suivie par son gouvernement :

Avec les nationalistes d'Angora, la Bulgarie d'aujourd'hui ne peut avoir rien de commun. La Bulgarie a cédé aux grandes puissances, d'après l'article 48 du traité, la Thrace occidentale. Aujourd'hui, affaiblie comme elle est, la Bulgarie, surtout après les deux catastrophes, ne peut se faire l'illusion qu'elle pourrait régler, sans le concours des grandes puissances, le sort de cette province. C'est pour ce motif que sa politique relative au conflit gréco-turc est une politique de neutralité absolue. Tout ce qui intéresse mon pays dans la question de la Thrace, c'est de voir assurés avant tout, pour les populations, l'ordre, la légalité et les libertés personnelles, afin que tous les réfugiés puissent revenir dans leurs foyers et se livrer à leurs travaux pacifiques.

La Bulgarie désire, en outre, qu'un accès réel à la mer Egée (art. 48 du traité de Neuilly) lui soit assuré ; cet accès lui permettrait l'exportation de ses produits agricoles et ceci contribuerait, dans une très large mesure, à son relèvement économique.

***

S'il fallait en croire les nouvelles de ces jours derniers, d'Athènes, de Bucarest, de Sofia et même de Londres, un conseil de famille des couronnes de Grèce, de Serbie et de Roumanie, tenu à Bucarest, aurait décidé, avec ou sans le maintien du roi Constantin sur le trône, de faire entrer la Grèce dans la Petite Entente et de lui garantir ses frontières.

Qu'on veuille bien y prendre garde. La réalisation d'un pareil événement ne signifierait rien moins que la résurrection de l'ancienne alliance balkanique, l'enracinement de la haine serbo-bulgare et la perpétuation des causes de conflits latents dans les Balkans qui dresserait, en face de la Petite Entente ainsi agrandie, la Bulgarie, la Turquie de Mustapha Kemal et, peut-être, la Russie des Soviets. Il s'en faudrait de très peu pour que le feu qui couve toujours sous les cendres mal éteintes des guerres balkaniques se propageât à toute l'Europe.

Pour revenir à la question de la Thrace et du débouché bulgare sur l'Egée, au sujet duquel nous avons essayé de résumer aussi exactement que possible la thèse bulgare, disons, en terminant, que les Bulgares ne réclament pas, contrairement à ce que l'on pourrait croire,

l'attribution de Dédéagatch à la Bulgarie. Mais, comme nous venons de le voir, ils demandent l'établissement, en Thrace, d'un régime analogue à celui établi par le général Charpy en 1919, régime qui, durant les six mois qu'il dura, donna la plus complète satisfaction aux multiples nationalités qui peuplent cette région. Ceci reviendrait à instaurer en Thrace une sorte d'autonomie administrative sous la surveillance d'un haut commissaire désigné par les Alliés et appartenant à une grande nation occidentale.

Au moment où l'on essaie de réajuster les mille morceaux du traité de Sèvres, qui semble avoir eu la fragilité, sans l'élégance, des porcelaines qui ont rendu ce nom célèbre, nous croyons que ce serait, à tous les points de vue, la solution qui pourrait se heurter aux oppositions les moins irréductibles, mais qui, naturellement, a les défauts de toutes les solutions analogues que toutes les applications de régime ou de contrôle international faites depuis l'armistice n'ont cessé de faire ressortir.

Paul Errera.

Appel en faveur du Santiniketan

A deux milles environ de la petite ville Bolpur et à un peu moins de cent milles de Calcutta, dans la province de Bengale, au milieu d'un site agréable et sous un climat salubre, Radindranath Tagore, il y a vingt ans, fondait une sorte de petite école dans l'endroit même que son père, Maharsi Devendranath Tagore, avait choisi pour retraite et qu'il avait nommé *Santiniketan*, ce qui signifie « séjour de paix ». Il fit construire des dortoirs pour les élèves, quelques chaumières pour les maîtres et donna sa bibliothèque à l'école. Chaque année de nouveaux bâtiments étaient annexés aux anciens, mais cette institution prenait bientôt un développement qui dépassait les prévisions de son fondateur et fit qu'elle dut chercher d'autres ressources que celles qui lui étaient uniquement fournies par Rabindranath Tagore.

Aujourd'hui cette institution est administrée par un « Board of Trustees » composé de trois membres contrôlant ses finances. L'administration est elle-même entre des mains d'un comité et le directeur qui n'est pas un fonctionnaire permanent est élu chaque année par le Comité et choisi parmi ses membres.

Cette institution est devenue aujourd'hui une sorte d'université où, à côté de l'histoire de l'Inde et des différentes cultures de l'Asie, sont enseignées celles de l'Occident.

Nous croyons intéressant, étant donné les vues émises dans ce manifeste touchant l'Orient et l'Occident et leurs rapports, de publier ici l'éloquent appel que Rabindranath Tagore a lancé l'année dernière lors de son passage à Paris et dont on a parlé à cette époque mais qui n'a pas été reproduit en entier.

Il y a de nombreux sujets de découragement dans l'état actuel du monde ; mais il y a un symptôme significatif, plein d'espoir et de promesses vitales : c'est le réveil de l'Asie. Ce grand réveil — à condition d'être bien dirigé — est riche d'espérances, non seulement pour l'Asie, mais pour le monde entier. Il faut bien reconnaître que les rapports entre l'Occident et l'Orient, devenus depuis deux siècles

de plus en plus compliqués et étendus, loin d'avoir atteint leur but véritable, ont donné naissance à un esprit de conflit universel. La tension et l'agitation qui en sont la conséquence ont remué profondément l'Asie et des forces hostiles prêtes à éclater s'accumulent depuis des années au plus profond de l'esprit oriental. La rencontre de l'Orient et de l'Occident est demeurée incomplète, parce que les causes de cette rencontre ne furent pas désintéressées. La force guida souvent les entreprises politiques et commerciales des races occidentales, et cela, contre les intérêts et les désirs des pays avec lesquelles elles entraient en rapport ; d'où une mésentente nuisible aux deux partis.

L'Occident a voulu ignorer jusqu'ici le péril auquel avaient donné naissance ces relations si contraires à la nature. Cependant une confiance aussi aveugle en leur apparente invincibilité a toujours été pour les forts, au milieu des terribles surprises de l'histoire, la cause d'un réveil fatal. Mais ce n'est point le risque de danger ou de perte pour un peuple ou pour un autre qui importe avant tout. La constante et démoralisante influence de cette séparation entre les deux hémisphères de l'humanité a donné libre cours aux passions mauvaises de l'homme ; son orgueil, son avidité, son hypocrisie, sa peur, sa méfiance, le manque de confiance en soi, grandissent chaque jour et aboutissent à un universel désastre moral.

Le temps est venu d'user de toute notre sagesse afin de comprendre la situation et d'essayer de la maîtriser en accordant notre confiance à une direction morale plutôt qu'à une organisation quelconque de forces matérielles.

Tout au début de l'histoire de l'homme, son vrai but fut de former une communauté, de devenir une nation. Car dans ces temps reculés, les individus se groupaient selon des frontières géographiques. Et seules ces communautés d'hommes qui développaient le sentiment de leur unité et leur esprit de coopération, survivaient et devenaient un peuple. Celles, au contraire, dont les membres, se défiant de leurs semblables, entraient continuellement en lutte, périssaient.

Mais de nos jours, avec la facilité des communications, les barrières géographiques ont presque perdu leur raison d'être et la grande

rencontre qui peut, soit devenir une vivante réalité, soit aboutir à une catastrophe, ne sera pas une rencontre de simples individus, mais une rencontre de différentes races. Nous avons devant nous le problème d'un seul pays : la terre, où les différentes races, telles des individus, auraient la faculté de s'épanouir librement, tout en restant solidaires de la fédération. Il s'agit de créer une unité plus puissante aux vues plus larges, aux sentiments plus profonds. A présent que le problème est si vaste il s'agit de le résoudre avec ampleur : rechercher l'élément divin dans l'homme avec plus de foi et lui construire un temple sur une base et un plan, vastes comme le monde.

Pour effectuer le premier pas vers la réalisation de ce but, il faut donner aux différents peuples l'occasion de se révéler les uns aux autres. Cette occasion ne peut se produire sur un terrain où l'esprit utilitaire d'exploitation règne en maître. Il nous faut trouver un lieu de rencontre où il ne sera pas question d'intérêts rivaux. Ce lieu est l'Université où nous pouvons travailler ensemble, à la recherche de la vérité, partager notre héritage commun et comprendre que les artistes de tout l'univers ont créé des formes de beauté, les savants découvert des secrets, les philosophes résolu des problèmes, les saints vécu selon leur idéal, tout cela non seulement pour la race à laquelle ils appartenaient mais pour l'humanité tout entière.

La science de la Météorologie connaît la vérité dès qu'elle sait que l'atmosphère de la terre est une, bien qu'elle influence les diverses parties de l'Univers de façons différentes. De même nous devons savoir que l'âme de l'homme est une, se faisant jour à travers des différences qui sont nécessaires à la fécondité de son unité fondamentale. Cette vérité, dès que nous la comprenons avec désintéressement, nous aide à respecter toutes les différences réelles entre les hommes, tout en restant conscients de notre personnalité, tout en sachant que la perfection de l'unité ne consiste pas dans l'uniformité, mais dans l'harmonie.

Tel est le problème des temps présents : l'Orient pour son propre salut et pour le salut du monde ne doit plus rester un mystère. La cause profonde de toutes les calamités de l'histoire est le manque de compréhension : il ne peut y avoir de justice sans compréhension.

En rendant compte de la responsabilité dont chacun, de nos jours, devrait avoir une conscience correspondant à ses capacités, j'ai fondé aux Indes le noyau d'une Université internationale dont il me semble qu'elle sera le meilleur moyen de provoquer une entente entre les hommes de l'Orient et ceux de l'Occident. Selon le plan que j'ai dans l'esprit, cette institution invitera des étudiants occidentaux à approfondir les différents systèmes de philosophie, d'art et de musique hindous, dans l'ambiance de la vraie vie hindoue, les aidant dans leurs recherches, avec la collaboration de ceux qui ont déjà entrepris cette tâche.

L'Inde, en pleine renaissance, se prépare à apporter sa contribution au monde de l'avenir ; dans le passé, elle a eu sa période de grande culture, aujourd'hui elle a une contribution non moins grande à apporter au monde nouveau, en train de surgir des ruines de l'ancien. Elle est à une époque passagère de son histoire, pleine de précieuses possibilités et toutes les offres désintéressées venues de n'importe quelle partie de l'Occident auront une immense valeur morale. Le souvenir de cette valeur aura d'autant plus de rayonnement que la régénération de l'Orient aura plus de valeur créatrice.

Les Universités occidentales offrent aux étudiants l'occasion d'apprendre tout ce que les pays de l'Occident ont apporté à leur culture commune. Ainsi a été révélé au monde de façon lumineuse, l'esprit intellectuel de l'Occident.

Ce qui est nécessaire pour compléter cette révélation lumineuse c'est d'aider l'Orient à réunir ses lampes éparses, afin de mieux éclairer la culture mondiale.

Jadis les grands pays de l'Asie cultivaient leurs civilisations respectives dans un isolement relatif : aujourd'hui l'heure de la coordination et de la coopération est venue. Les graines, semées jadis dans d'étroits enclos, doivent être transplantées dans les plaines sans limites. Elles doivent faire leurs preuves sur le marché du monde, pour obtenir leur valeur la plus haute. Mais avant que l'Asie ne soit en mesure de coopérer avec la culture de l'Europe elle doit réaliser une synthèse des différentes cultures qu'elle possède.

En prenant ainsi position, elle se tournera vers l'Occident en

pleine conscience et en toute liberté d'esprit, arrivée à son propre point de vue de la vérité, ouvrant au monde reconnaissant un nouvel horizon de pensée. Sinon, son héritage précieux tombera en poussière, et, si elle tâche maladroitement de le reconstruire pour une mauvaise imitation de l'Occident elle se rendra inutile, méprisable et ridicule. Si elle perd ainsi sa raison d'être, cela aidera-t-il en quoi que ce soit le reste de l'humanité ? Cette terrible faillite n'entraînera-t-elle pas aussi celle de l'esprit occidental ? Si tout l'univers finit par devenir un Occident généralisé cette parodie des temps modernes mourra, écrasée par sa propre absurdité. Voilà pourquoi c'est mon désir d'étendre au fur et à mesure de l'accroissement de ses moyens l'Université que j'ai créée, jusqu'à ce qu'elle embrasse toutes les formes de la culture orientale : les cultures sémitique, aryenne, mongole et autres. Son but sera de révéler la pensée orientale au monde.

Je suis certain d'une chose, c'est que les esprits occidentaux se tournent avec un intérêt profond vers la philosophie et les arts de l'Orient pour y trouver de nouvelles inspirations de vérité et de beauté. Jadis, une réputation de richesse fabuleuse attirait vers l'Orient les chercheurs de trésors d'au delà des mers. Depuis, le sanctuaire de la fortune a changé de place. Mais l'Orient a aussi la réputation de sa réserve de sagesse moissonnée par ses penseurs après des siècles d'efforts. Et, lorsque, comme aujourd'hui, au milieu de la chasse au pouvoir et à la fortune s'élève le cri de détresse de l'esprit de l'homme assoiffé d'idéal, que l'Orient ait encore une fois la superbe mission d'offrir ses réserves à ceux qui en ont besoin !

Tout mon espoir est que cette institution représente un avenir où les esprits de l'Orient et de l'Occident collaboreront à une commune civilisation et c'est pourquoi toute aide venue d'Occident aura une haute signification et une grande valeur. C'est pour demander cette aide que je m'adresse à tous les Occidentaux qui aiment l'humanité espérant qu'ils répondront à cet appel de fraternité venu de l'Orient.

RABINDRANATH TAGORE.

CHRONIQUE

AFGHANISTAN

Un traité vient d'être conclu entre la Turquie et l'Afghanistan. Ce traité porte sur les points suivants :

1° La Turquie se fait un devoir de conscience de reconnaître l'indépendance de l'Afghanistan qui est lié à elle par un sentiment de profonde amitié ;

2° Les signataires du présent traité reconnaissent le droit à l'indépendance de tous les peuples orientaux, ainsi que celle des Etats de Boukhara et de Khiva ;

3° L'Afghanistan reconnaît le droit de la Turquie à être le siège du Califat, conformément à la tradition séculaire ;

4° Chacun des contractants du présent accord s'engage à considérer toute agression contre l'autre comme une agression faite contre lui-même agir en conséquence pour la défense commune ;

5° Les contractants s'engagent à ne signer aucun traité ou accord avant de l'avoir porté à la connaissance de chacune des deux parties signataires du présent traité ;

6° Les contractants prépareront un accord spécial concernant les questions commerciales et consulaires pendantes entre les deux pays. Ils ont déjà échangé des représentants diplomatiques ;

7° Les signataires ont organisé des communications postales régu-

lières entre les deux pays afin de faciliter les relations économiques et politiques ;

8° La Turquie s'engage à envoyer une mission militaire en Afghanistan afin de procéder à la réorganisation de l'armée afghane ; cette mission demeurera au moins cinq ans en Afghanistan, et si le Gouvernement afghan le désire, la Turquie y enverra une seconde mission, au bout de cette période ;

9° Le présent traité sera ratifié le plus tôt possible.

AMÉRIQUE CENTRALE

Fédération Centre-Américaine

Le Guatémala s'est retiré de la Fédération centre-américaine et a recouvré sa souveraineté comme république indépendante.

La Fédération centre-américaine, dissoute vers 1840, s'était partiellement reconstituée à la fin de 1921, et comprenait le Guatémala, le Honduras et le San-Salvador.

La résolution prise par la République guatémaltèque semble avoir été déterminée par le coup d'état qui a renversé récemment le président M. Herrera, celui-là même qui avait donné son adhésion au pacte d'union centre-américaine, et a mis à sa place le général Orellena. Le Guatémala, qui était la principale république de l'Union, aurait pris cette décision à la suite de l'opposition que ce coup d'état aurait rencontrée chez les autres Républiques fédérées.

Le San-Salvador a décidé en date du 5 février de reprendre également sa liberté et de recouvrer sa souveraineté. Il aurait pris cette décision à la suite du retrait définitif du Nicaragua et du Costa-Rica, en sorte que l'union centre-américaine se trouve dissoute.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Une réunion nationale de tous les partis politiques s'est tenue au mois de décembre dernier à Puerto-Plata sous le patronage du docteur Francisco Henriquez Carvajal, président *de jure* de la République domi-

ricaine. Le but de cette réunion était de constituer une convention et d'adopter d'une façon unanime et décisive une résolution relative au problème de la restauration de la souveraineté nationale, aujourd'hui supprimée en fait par l'occupation militaire des Etats-Unis et par le Gouvernement actuellement détenu par d'officiers américains.

La résolutiens suivantes ont été adoptées par cette assemblée :

I. — Soutenir les protestations du peuple dominicain contre l'occupation militaire des Etats-Unis et de décliner toute responsabilité, nationale ou internationale, pouvant dériver des actes et dispositions du Gouvernement militaire américain.

II. — Supprimer l'ampliation des facultés au receveur général des douanes (fonctionnaire américain), qui a été proposée dans la proclamation du gouverneur Robison le 14 juin 1921. Dans le cas où les revenus des douanes seraient insuffisants pour satisfaire le payement régulier de la dette publique — ce qui n'est jamais arrivé — le reste des impôts nationaux sera appliqué à ces fins.

III. — Supprimer les fonctions de pouvoir exécutif dominicain, que la même proclamation attribue au Gouvernement militaire américain, et, en conséquence, déclarer que ce Gouvernement militaire n'a ni le droit d'organiser des élections, ni celui de nommer des plénipotentiaires à Washington pour signer un traité d'évacuation.

IV. — Supprimer la mission militaire américaine qui a été proposée dans la même proclamation, soit pour nommer des chefs américains à l'armée dominicaine, soit pour désigner les instructeurs techniques ; et déclarer que la paix intérieure de la République dominicaine doit se fonder sur une modification essentielle des lois politiques dans le but d'obtenir une nouvelle organisation des partis, du système électoral, du régime provincial et communal, des méthodes financières, et de l'administration en général.

V. — Constituer un comité de restauration nationale, qui prendra la direction des travaux en faveur de l'indépendance absolue.

VI. — Maintenir la commission nationale qui travaille à l'étranger.

VII. — Constituer une commission électorale, qui pourra organiser les élections avec toutes les garanties nécessaires.

VIII. — Confier à une Assemblée d'avocats l'étude juridique de la ratification des lois et des actes du Gouvernement militaire.

IX. — Etudier, dans une nouvelle réunion, l'organisation d'un Gouvernement d'unification nationale.

A la suite de cette réunion le président Henriquez Carvajal a fait un voyage à travers tout le pays et il vient de partir pour Washington, dans le but de présenter au gouvernement américain les revendications de la République dominicaine.

On annonce, d'autre part, que le Gouvernement des Etats-Unis aurait décidé de maintenir les troupes américaines dans les Républiques de

Saint-Domingue et de Haïti à la suite de la récente enquête faite sur place au sujet des abus commis par ces forces. Il y a lieu de rappeler à ce propos que des détachements de troupes américaines, dont la présence n'est justifiée par rien, se trouvent également à Managua, dans le Nicaragua, et au Camaguey à Cuba.

On mande toutefois de Washington, le 26 janvier, que le département d'Etat, se rendant au vœu exprimé par le gouvernement de Cuba, a obtenu du ministre de la Marine des Etats-Unis le retrait d'un détachement de 370 marins américains qui étaient stationnés dans la province de Camaguey depuis 1917. La présence de ces troupes, motivée par les troubles qui avaient éclaté contre l'ex-président Menocal, n'était plus justifiée par rien même au regard de l'amendement Platt à la Constitution cubaine qui fixe les cas où les Etats-Unis peuvent intervenir dans la République de Cuba.

CAUCASE

Républiques du Caucase

Le 14 décembre 1921, le bureau caucasien du Comité central du parti communiste a voté la résolution suivante en vue de l'établissement, sous l'égide de Moscou, d'une fédération des républiques transcaucasiennes ayant un Gouvernement commun.

L'existence séparée des républiques transcaucasiennes les prive de toutes forces en face des pays capitalistes et bourgeois. Une alliance militaire et politique servira de sûre garantie contre toute attaque venant des forces contre-révolutionnaires et renforcera le pouvoir soviétique aux confins du Proche-Orient. L'union politique permettra aux républiques d'établir réellement une étroite alliance entre elles, alliance qu'on a essayé, à plusieurs reprises de conclure. Cependant, la séparation des républiques a empiré la situation économique de la Transcaucasie, déjà si pénible, a augmenté la misère et la ruine des masses populaires et a amené toute une suite de malentendus entre les républiques. La Transcaucasie forme un tout économique, elle ne peut se développer économiquement que sous les auspices d'une union économique.

Enfin, l'existence de nombreux commissariats populaires et d'autres établissements dans les trois républiques absorbe beaucoup de forces et de moyens et crée une concurrence inutile entre plusieurs organismes. C'est pourquoi une administration unique, par des efforts communs dans les branches les plus importantes de la vie politique, renforcera et fera fructifier l'œuvre soviétique.

Se plaçant à ce point de vue, le bureau caucasien juge qu'il est indispensable et

urgent de conclure une fédération entre les républiques, avant tout militaire, économique et financière, et intéressant également la politique étrangère.

Cette déclaration, par les tentatives impérialistes russes qu'elle découvrait, n'était pas sans inquiéter les communistes eux-mêmes se trouvant actuellement à la tête des républiques d'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de Géorgie. Il ne leur échappait point que le véritable but de la Russie soviétiste en cherchant à centraliser le pouvoir communiste dans les mains de Moscou et à diriger la politique des pays limitrophes du Caucase était d'étouffer les tendances nationales qui se manifestent dans ces pays, et de mettre la main sur les biens de ces Etats afin de pouvoir en disposer pour tenter les milieux financiers d'Europe. Cette manœuvre rencontrait une opposition assez forte tout particulièrement en Azerbaïdjan, pays qui se trouve dans une situation économique exceptionnelle par suite du naphte qu'il produit et qui peut servir de matière d'échange avec l'Europe.

Ce projet n'était pas d'ailleurs sans éveiller l'attention du Gouvernement d'Angora et on a annoncé tout dernièrement qu'il ne serait pas mis en exécution.

D'autre part, la conférence diplomatique de Tiflis qui se proposait l'étude de la mise en œuvre du traité de Kars et a terminé ses travaux, a abouti à la rupture de la fédération des Républiques caucasiennes. Une nouvelle conférence économique s'est réunie, le 27 janvier, en vue, de la liquidation des questions financières et économiques.

Le Gouvernement de Géorgie, actuellement aux mains des bolcheviks, a invité à participer à cette conférence les Gouvernements de Moscou, de la République arménienne, d'Angora, de la Perse, de l'Azerbaïdjan, du Daghestan et de la Crimée.

•

Les représentants des républiques caucasiennes (Géorgie, Arménie, Azerbeïdjan, Caucase du nord) ont remis aux Gouvernements alliés et au Conseil suprême une note exposant les arguments d'ordre purement économique pour lesquels il est impossible de lier le sort des peuples du Caucase à celui de la Russie. En voici les passages essentiels :

•

1° Les peuples du Caucase ne peuvent concentrer toute leur énergie pour un travail créateur qu'avec le rétablissement de leurs droits légaux, c'est-à-dire le rétablissement, dans les Républiques du Caucase, de l'ordre normal et démocratique qui y existait jusqu'à l'occupation de leurs pays par les troupes russes. Au cas contraire, la lutte pour l'indépendance, les soulèvements et les guerres qui en sont les conséquences seront interminables et ne feront que développer la ruine dans la contrée ;

2° Le rétablissement de l'ordre normal au Caucase pourra se faire facilement : il suivra immédiatement l'évacuation des troupes bolchevistes russes qui y sont le seul soutien du régime soviétiste ;

3° La formation au Caucase d'une unité économique est irréfutablement dictée par les nombreuses considérations suivantes :

a) Le Caucase se présente comme un organisme homogène différant de la Russie au point de vue géographique et économique ;

b) Depuis des siècles, le Caucase est habité par des peuples aborigènes : Arméniens, Azerbeïdjaniens, Circassiens, Géorgiens, n'ayant rien de commun avec la race slave, ni par la langue, ni par les mœurs, ni par les traditions ;

c) La diversité géographique, ethnographique et économique est si grande que l'ancienne Russie elle-même a dû en tenir compte et que malgré les principes centralisateurs, elle a dû — exception dans cet immense empire — ériger le Caucase en vice-royauté ;

d) Le mouvement révolutionnaire a pris au Caucase un cours différent de celui qu'il a suivi en Russie. Tandis qu'en Russie sévit la guerre civile, avec, comme conséquence, la dictature bolcheviste et la terreur, les peuples du Caucase ont su profiter de la liberté conquise pour instaurer un régime démocratique garantissant les droits de l'homme et du citoyen. Ce fait, reconnu par le monde entier, démontre, une fois de plus, la divergence existant entre les Russes et les Caucasiens, tant au point de vue de la mentalité que du tempérament ;

e) Le caucace ne barre la route commerciale à la Russie, ni vers l'Europe, ni vers l'Asie. La Russie, en effet, peut, comme les autres pays, utiliser la voie de transit du Caucase ;

f) L'industrie du Caucase, si tant est qu'il en existât une, n'était pas russe, car 85 o/o, sinon davantage, du capital engagé dans l'exploitation du naphte, du cuivre, du charbon, du manganèse, étaient entre les mains des étrangers, le capital indigène (arménien, azerbeïdjanien, circassien, géorgien) ne pouvant, naturellement, être considéré comme russe.

g) Les besoins de la Russie dans les richesses naturelles du Caucase ne justifient aucunement sa domination politique sur les peuples du Caucase. Elle pourrait être pourvue, dans ces besoins, par un arrangement international, ainsi qu'il a été envisagé dans la déclaration que nous avons eu l'honneur d'adresser aux grandes puissances le 10 juin 1921 ;

4° Le désir des grandes puissances de prendre en main le relèvement de l'économie mondiale coïncide avec la tendance des populations locales qui ont toujours voulu voir largement ouvertes devant elles les portes de l'industrie et du capital des pays occidentaux, dont l'expérience et les connaissances ont fait leurs preuves ;

5° N'étant tombé que récemment sous le régime néfaste de Moscou, et étant, par suite, moins ruiné, moins démoralisé que la Russie, le Caucase peut rapidement se remettre à une vie économique normale ;

6° Dans le but de défendre solidairement leurs intérêts et de développer leurs ressources communes, les quatre pays du Caucase ont établi, entre eux, une « Union ». Cet acte rend à l'isthme du Caucase, indépendant et uni, l'unité qui lui est naturel-

lement conditée par sa situation géographique entre les bassins de la mer Noire et de la mer Caspienne, au carrefour de voies importantes pour le commerce mondial.

Se basant sur ces considérations, les représentants des quatre républiques demandent au Conseil suprême :

1° D'inclure les Républiques du Caucase — Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, Caucase du Nord — dans le système de relèvement économique de l'Europe comme une unité économique entièrement distincte de la Russie ;

2° De décider qu'au cours de l'examen des conditions et du mode de participation des Républiques du Caucase dans le relèvement économique de l'Europe, les représentants légaux de ces Républiques soient appelés et entendus.

La note est signée : par M. Tchenkeli (pour la Géorgie) ; par M. Aharonian (pour l'Arménie) ; par M. Toptchibacheff (pour l'Azerbaïdjan) ; par M. Tchermoeff (pour le Caucase du Nord).

Le Daghestan et les Soviets

A la suite du grand mécontentement produit dans le Daghestan par le refus du Gouvernement de Moscou de reconnaître l'indépendance de l'Etat musulman du Daghestan, un mouvement dirigé par l'élément musulman et les nationalistes vient de donner lieu à un soulèvement contre les bolchevistes.

CHINE

La Banque Industrielle de Chine

Dans sa séance du 27 janvier, la Chambre a discuté le projet de loi « autorisant le Gouvernement français à affecter des annuités dues à la France à la conclusion d'une opération de crédit ayant pour objet la sauvegarde des intérêts matériels et moraux de la France en Extrême-Orient ».

M. Guernier, rapporteur de la Commission des Affaires étrangères, demande à la Chambre d'adopter sans réticence ni conditions le texte présenté par la Commission des Affaires étrangères. Il déclare qu' « il est indipensable d'autoriser le Gouvernement, à faire l'opération envisagée. »

M. Guernier fait valoir que, selon la pratique séculaire chinoise : «Tous les ans, au jour de l'an chinois, jour qui viendra à échéance — ce qui fait que la Chambre est saisie aujourd'hui même de cette affaire — les établissements bancaires se réunissent, et, si l'un d'entre eux a commis des fautes, les autres acceptent de le couvrir. » Un établissement français installé dans le groupe ne peut par suite manquer à ses obligations.

Il y a non seulement des opérations bancaires directes, mais une foule d'opérations qui ont été faites par l'intermédiaire de ceux que la France justement couvre de son pavillon et de son autorité. Dans les parties reculées de la Chine, là où il n'y a pas d'établissements bancaires, les chrétiens confient au procureur de la mission, leurs économies. La plus grande partie de ces sommes d'argent était déposée à la Banque industrielle de Chine.

La catastrophe n'atteindrait donc pas seulement le monde des affaires, mais encore la petite population où nous recrutons nos meilleurs clients...

La situation de la Banque industrielle de Chine se lie étroitement à la politique du Gouvernement chinois. Avant la fondation de cette banque, il existait en Chine un consortium de banques qui avait passé des accords avec le Gouvernement impérial chinois.

Je ne discute ni les personnes qui en font partie, ni les nationalités...

Ce consortium avait exigé que la Chine ne passât aucun marché avec aucun industriel ou entrepreneur étranger. Seul, le consortium avait qualité pour représenter la Chine à l'extérieur.

D'autre part, ce consortium imposait, alors, au Gouvernement impérial chinois, des obligations extrêmement lourdes, si bien que l'on a pu dire et que je suis autorisé à répéter que le Gouvernement chinois était jugulé par lui.

Alors intervint la Banque industrielle de Chine. Elle se présenta au Gouvernement républicain chinois comme une banque d'émancipation pour la Chine. Elle lui a facilité ses opérations ; elle lui a permis de se mettre en rapport avec les industriels français et elle l'a fait dans des conditions qui étaient particulièrement avantageuses pour le Gouvernement chinois.

Or, remarquez-le, la Banque industrielle a obtenu en retour, du Gouvernement chinois des avantages considérables qui, si elle n'est pas renflouée, seront perdus pour notre industrie.

Exemple, la Banque industrielle de Chine a obtenu la concession de tous les travaux d'édilité de la ville de Pékin, tramways, électricité, eaux, égouts, routes, ponts. Il a été en outre entendu — j'y insiste — que la langue employée pour la correspondance le service et les pièces comptables, serait la langue française.

La Banque industrielle de Chine est concessionnaire du port de Pukow sur le Yang-Tsé. Là aboutissent toutes les lignes du nord et du nord-ouest de la Chine, la grande artère Pékin-Nankin qui desservent dans leur ensemble cent millions d'habitants.

Ce port serait construit par des maisons françaises. On y verrait le pavillon français, et, là comme à Pékin, la langue administrative serait la langue française.

La banque industrielle de Chine a encore obtenu la concession si importante des

chemins de fer du Chin-Yu, pour l'obtention de laquelle notre honorable collègue M. Sarraut, à ce moment gouverneur général de l'Indo-Chine, a livré tant d'assauts aux compétiteurs allemands.

On sait que les chemins de fer du Chin-Yu desserviront tout le Sé Tchouen.

Voilà tout un ensemble de travaux, si utiles à notre industrie, dans l'heure de chômage que nous traversons, qui passeraient en des mains étrangères si la combinaison sollicitée n'était pas autorisée.

La Banque industrielle de Chine avait encore obtenu un avantage dont je tiens à souligner l'importance, parce qu'il n'a peut-être pas été suffisamment considéré jusqu'ici, malgré tout l'intérêt qu'il présente....

La Banque industrielle de Chine a obtenu, comme toutes les banques des ports à traités, le privilège d'émission dans ces mêmes ports ; mais elle a encore obtenu davantage : elle possède le droit d'émission de billets de banque dans toute la Chine.

Comment l'opération, envisagée par le projet du Gouvernement, sera-t-elle donc réglée ? Quels sacrifices nous demandera-t-on ?

Tout à l'heure, je rappelais que certains esprits — et de bons esprits — nous disaient : Le capital qui doit servir, non pas à désintéresser tous les créanciers, mais à favoriser les débuts de l'opération — ce qui n'est pas la même chose — va-t-il faire défaut à la France ? Va-t-on le prendre dans nos caisses publiques, de telle façon qu'en définitive, cette entreprise qui, tout de même, est une entreprise privée, serait sauvée avec des capitaux publics ?

Et voilà qu'on nous place en face d'une double argumentation assez curieuse, contradictoire et qui a un peu la prétention de nous enfermer dans un dilemme.

On nous dit : L'indemnité des Boxers ne sera pas payée, parce que la Chine est dans un état lamentable, en pleine anarchie. C'est donc une opération illusoire que vous nous demandez ; nous n'en voulons pas.

Il est vrai que les mêmes personnes argumentent également en prenant la question par son autre aspect, et nous disent : Cette créance est solide, elle représente un émolument sérieux, que vous n'avez pas le droit de sortir des caisses de la République. Voilà pourquoi nous repoussons votre opération....

Il est exact, il est certain qu'à l'heure présente la Chine se trouve, dans son ensemble dans un état quasiment anarchique. Mais on oublie qu'à côté de la grande masse chinoise qui, elle, est sans organisation positive et en proie à des luttes militaires, il y a, sur les frontières de mer, une administration internationale, composée d'Européens de Japonais et d'Américains, une administration qui a fait ses épreuves depuis soixante-dix ans et qui est l'honneur même : l'administration des douanes maritimes chinoises. C'est cette administration qui est chargée de percevoir les droits sur les marchandises qui entrent en Chine. Ses attributions ont été étendues, après l'affaire des Boxers. Elle administre également la gabelle et, en grande partie, les *li-kins*, c'est-à-dire les douanes intérieures.

Par conséquent, en ce qui concerne la perception des sommes qui sont affectées à la garantie de l'indemnité des Boxers, pas de doute : cette perception est certaine.

Je vais plus loin. Si l'on examine, d'un côté, les sommes habituellement perçues par l'administration des douanes chinoises et, de l'autre, les obligations qui grèvent ces sommes on constate qu'il y a encore une marge énorme. Il est donc certain que la Chine, qui, jusqu'en 1917, avait payé, pourrait encore payer.

En 1917, elle a cessé de le faire. Mais il faut dire pourquoi. A cette époque, la Chine

est entrée à nos côtés dans la guerre. Elle est devenue notre alliée. Elle n'a pas demandé pour entrer dans l'alliance, qu'on lui fît remise de l'indemnité des Boxers ; elle a pris, comme le disait son gouvernement, sa détermination sans rechercher aucun profit en échange, uniquement pour défendre le droit et la justice. Mais il était convenable qu'on ne l'exigeât pas. Il lui a été accordé une remise des cinq annuités.

Quelle est aujourd'hui la situation ?

Pour répondre à une telle question, recherchons quel était l'objet de l'indemnité des Boxers. Cette indemnité avait pour but : 1° de réparer les dommages causés aux personnes et aux biens par l'insurrection ; 2° d'acquitter les frais des opérations militaires européennes ; 3° de payer ce qu'on a appelé le tribut de guerre.

A l'heure où je parle, les versements de la Chine se sont élevés à une somme telle que les victimes ont été désintéressées et que les frais militaires ont été remboursés, de sorte que ce qui reste à payer est, principalement, le tribut de guerre.

Je pose alors cette question. Oui, juridiquement, la créance de la France est certaine ; la Chine doit payer. Matériellement, elle pourrait payer, car, alors même que tout le reste de la Chine ne le pourrait pas, les revenus des douanes maritimes sont suffisants pour faire face aux annuités. Mais, allez-vous demander à celle qui a été votre alliée de vous payer un tribut de guerre, alors que vous n'avez pas demandé ce tribut aux Allemands et que même vous leur avez accordé des réductions de leur dette ? (*Applaudissements sur divers bancs*).

M. Raymond Poincaré, *président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.* — Et que les autres nations créancières ont consenti à la Chine des réductions.

M. Guernier. — J'allais le dire, monsieur le président du Conseil....

Vous avez devant vous une créance consistante, dont vous ne pouvez pas, moralement, demander le payement. Vous le pouvez d'autant moins que d'autres pays ont déjà fait à la Chine des remises, notamment l'Amérique et le Japon, mais non pas n'importe quelle remise. Et c'est là-dessus que j'appelle votre attention, parce qu'il ne s'agit pas là d'une opération purement financière, mais d'une opération hautement politique. L'indemnité des Boxers sera employée dans des œuvres philanthropiques, intellectuelles et sociales en Chine même.

Dans ce pays, le Gouvernement établi, quel qu'il soit, est incapable de se faire respecter. Cependant, toute la jeune Chine républicaine demande que l'on crée des institutions pour la santé publique, pour l'enseignement de la jeunesse, des institutions d'ordre économique.

Seule, l'administration des douanes maritimes peut faire des perceptions et, seules, des entreprises européennes peuvent faire des constructions.

Allez-vous vous désintéresser de cette rénovation de la Chine, alors que si, juridiquement, l'opération semble coûter quelque chose, pratiquement, elle ne vous coûterait rien ?

Et M. Guernier conclut :

Il ne s'agit pas, je le répète, de sauver des individualités compromises. Les juges sont là pour les châtier. Il s'agit de savoir si la France, qui, en Orient, a joué un grand rôle, et qui est encore regardée là-bas comme une grande puissance, va abdiquer, abandonner. Le moyen de garder notre influence est de souder, dans une même ef-

grande œuvre profitable à la Chine, les annuités de l'indemnité des Boxers, d'une part, d'autre part, en même temps que le développement des œuvres philanthropiques, intellectuelles et sociales, le rétablissement de notre crédit financier et des entreprises industrielles qui gravitent autour de lui. Vous avez pu voir qu'à la conférence de Washington l'une des grandes préoccupations a été la question du Pacifique. Il n'est pas douteux, pour ceux qui observent la politique du monde, que l'axe politique est en train de progresser vers les Amériques et que, demain, vraisemblablement, les grands problèmes de la politique se joueront non seulement sur les bords de l'Atlantique mais également sur les bords du Pacifique.

Il y a une trentaine d'années, la France avait ouvert aux nations de l'Europe la voie du Pacifique, grâce aux admirables travaux de ses ingénieurs. Un vent de colère et de haine nous a empêchés d'en tirer le profit légitimement dû à notre pays. (*Applaudissements.*)

Aujourd'hui nous jouons a dernière carte, dans l'Extrême-Orient et sur le Pacifique. C'est la dernière chance Vous n'avez pas le droit de la laisser échapper. (*Vifs applaudissements.*)

M. Taittinger fait des réserves sur le projet du Gouvernement et demande s'il ne comporte pas des engagements que la Chambre ne connaît pas.

M. Poincaré, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères répond qu'il n'y en a aucun, et ajoute :

Si nous avons maintenu le projet en le complétant et en le précisant, d'accord avec la presque unanimité de la Commission des finances c'est parce que nous n'avons pas cru pouvoir négocier librement sur l'emploi d'une indemnité qui, dans les circonstances présentes. appartient, au moins encore théoriquement, aux ressources de l'État.

Je me suis expliqué sur ce point d'une façon très claire devant la Commission des finances. J'ai pris soin de dire que, s'il ne s'agissait pas de désaffecter cette indemnité, de lui donner une destination particulière, nous eussions, en effet, usé de nos prérogatives constitutionnelles et entamé des négociations sans nous adresser aux Chambres.

Si nous leur avons soumis un projet c'est par respect pour leurs prérogatives.

Nous avons pensé que, voulant essayer d'utiliser cette indemnité des Boxers à un objet particulier qui n'était assurément pas prévu par les accords de 1901, nous ne pourrions pas engager des négociations de cette sorte sans être par avance couverts par la volonté du Parlement.

Mais il reste entendu qu'une fois ces négociations terminées par un accord précis, nous soumettrons cet accord et toutes les conventions qui pourraient suivre au Parlement, dans le plus bref délai possible. (*Applaudissements.*)

M. Taittinger insiste et soutient que le vote du projet instituerait un précédent fâcheux qui permettrait à d'autres entreprises lorsqu'elles se trouveront dans une situation difficile de faire appel « au ministre et à la Commission des finances en attendant qu'on fasse appel aux disponibilités du Trésor. »

M. Bokanowski, rapporteur général, déclare que la Commission des finances a formellement décidé qu'elle entendait ne s'immiscer dans l'organisme d'aucun établissement privé :

Dans la proposition qui est discutée aujourd'hui, il ne peut, en aucun cas, être question du relèvement d'une affaire déterminée, de savoir si elle devra être renflouée ou liquidée Ce sont là des questions qui ne sont ni en discussion ni en cause à l'heure actuelle.

La proposition qui nous est soumise, et sur laquelle nous avons eu à faire un rapport, ne nous obligeait pas à discuter des postes actifs et passifs d'un établissement déterminé. Elle tendait uniquement à autoriser le Gouvernement à utiliser une créance française pour d'autres fins que celle à laquelle elle était primitivement destinée.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Pas même à l'utiliser, mais à négocier.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Le Gouvernement, par le texte sur lequel nous nous sommes mis d'accord, prend l'engagement de ne mettre le point final à ces négociations, de n'affecter définitivement cette créance, appelée indemnité des Boxers qu'après avoir soumis ce texte au Parlement et de lui avoir donné tous les éléments d'une discussion qui, encore une fois, n'a pas sa place aujourd'hui. (*Très bien ! très bien !*)

Une discussion s'engage à laquelle prennent part M. Léon Daudet qui relève une contradition entre les paroles du rapporteur général et celles de M. Guernier, M. Taittinger qui prétend que l'importance des travaux obtenus par la Banque industrielle de Chine du Gouvernement chinois : travaux du port de Pan-Kou, concession des travaux d'édilité de la ville de Pékin, adjudication pour la construction et l'exploitation des tramways, a été exagérée, et reproche à cet établissement d'avoir négligé ses directives premières pour s'engager dans des spéculations malheureuses. Il déclare qu'il ne votera pas le projet. M. Guérin fait de même des réserves.

M. Ernest Lafont présente quelques observations :

Il semble qu'on ne vous demande rien, si nous en croyons le texte que M. Bokanowski s'est chargé, par ses commentaires, de parer d'une innocence nouvelle et supplémentaire. Si nous écoutons, au contraire, M. Guernier ou M. Outrey, il paraît que, dès aujourd'hui, on sollicite de nous une décision. Et M. le président du Conseil, voulant, de sa parole toujours claire et limpide, apporter une précision supplémentaire, a confirmé contre M. Outrey et M. Guernier la thèse de M. Bokanowski, et déclaré que le texte n'engageait à rien, que, l'ayant voté, nous ne serions tenus de rien.

M. Guernier réplique que l'avis qu'il a donné est absolument conforme à la décision de la Commission des finances, et qu'il n'y a pas de contradictions entre les trois Commissions, mais au contraire, unanimité.

M. Ernest Lafont constate que la Commission des finances entend ne pas connaître la Banque industrielle de Chine, et M. Désiré Ferry dit que la même observation a été faite à la Commission des Affaires étrangères.

M. Léon Daudet. — Nous ne connaissons même pas le rapport Doyen.

M. le Rapporteur. — J'ai demandé à M. le Garde des Sceaux de m'en donner connaissance. Il m'a dit qu'il ne le pouvait pas. J'ignore ce rapport, comme vous-même. (*Mouvements divers.*)

M. le Président du Conseil. — Il ne pouvait pas en donner connaissance....

Le Gouvernement a donné connaissance à la Commission des finances de la totalité des dossiers administratifs.

Quant au dossier judiciaire dont fait partie le rapport Doyen, le Gouvernement n'a pas le droit de le communiquer à une Commission parlementaire. (*Très bien ! très bien !*)

L'instruction suivra normalement son cours. Je n'ai pas besoin de dire que la justice accomplit son devoir en pleine indépendance. C'est précisément pour sauvegarder cette indépendance que nous ne distrairons aucune des pièces des rapports judiciaires. (*Applaudissements.*)

D'après M. Ernest Lafont :

La question se présente maintenant de cette façon. M. Guernier, au nom de l'unanimité ou de la majorité — cela m'est égal — d'une Commission, M. Outrey, au nom d'une autre Commission, M. Bokanowski, au nom de l'exposé des motifs, sinon dans le dispositif de son rapport, entrent dans certaines considérations sur la Banque industrielle de Chine et sur la situation de la France en Orient. Ils disent qu'il importe à notre prestige national d'aboutir. Tout à l'heure M. Taittinger proposait, lorsqu'il s'agissait d'une question de cette nature, d'enrouler notre drapeau. C'était sage. (*Très bien ! très bien !*)

Car il y a quelque chose qui m'inquiète : c'est, sauf quelques voix discordantes, l'unanimité que je trouve aujourd'hui entre ceux — je ne dirai pas partisans et adversaires, dans ces questions financières, tout le monde apporte la même préoccupation unique d'intérêt général (*Sourires*) — entre ceux qui comprennent d'une certaine façon la nécessité de la survivance de la Banque industrielle de Chine et ceux qui préféreraient — dans un intérêt national aussi — la voir plus ou moins absorbée par d'autres combinaisons financières. Je suis un peu inquiet aujourd'hui de les voir tous d'accord sur ce texte. S'ils l'acceptent tous, c'est donc qu'il ne veut rien dire, ou que les uns espèrent demain en tirer ceci, alors que les autres espèrent lui faire dire cela...

Vous dites que vous consacrerez l'indemnité des Boxers — quelle jolie formule ! — à la sauvegarder des intérêts moraux de la France en Extrême-Orient. N'ont-ils pas un peu honte de se trouver là ! Quant aux intérêts matériels, lorsque nous discuterons le fond, nous verrons s'il y a coïncidence entre les intérêts de la France et ceux de la Banque industrielle de Chine ; mais ce texte est si vague, il est tel que M. Painlevé l'acclamerait peut-être en y voyant une collaboration prochaine pour l'éducation des

peuples d'Extrême-Orient. Ferez-vous des écoles avec l'indemnité des Boxers ? C'est possible avec votre formule. Mais je crains bien, hélas, pour les intérêts moraux.

Que vaut cette promesse d'ailleurs ? Nous ne savons pas ce que sera demain l'indemnité des Boxers, ce que sera votre contrat ou votre accord avec le Gouvernement chinois. Comme Gouvernement, vous n'avez officiellement peut-être le droit de parler que du Gouvernement de Pékin, mais nous avons le droit de demander lequel, celui du Nord qui n'a jamais été respecté ni reconnu par celui du Sud et qui à l'heure actuelle se trouve quelque peu menacé par celui du Centre en formation ? Celui de Canton ? Lequel ? (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

Et quelle figure faisons-nous aux yeux des Chinois quand nous nous cramponnons aux gens de Pékin, quand nous subventionnons directement ou indirectement un Gouvernement chinois qui est ignoré ou honni par une grande partie de son peuple ?...

Quelles promesses faites-vous ? Je répète une question que je me permettais de préciser à la Commission des finances. Le prestige de la France en Extrême-Orient — je me place toujours à votre point de vue, car ce serait peut-être suspect si cela venait directement de ma bouche — gagnera-t-il quelque chose à cette promesse que vous faites ? (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)...

M. de Lasteyrie, ministre des Finances, précise quelle est l'attitude du Gouvernement en cette affaire :

Conformément à l'ordre du jour voté par la Chambre le 27 décembre 1921, à une très grosse majorité, le cabinet actuel a estimé qu'il y avait un intérêt primordial à soutenir le projet déposé par le précédent Gouvernement pour essayer de sauvegarder les intérêts matériels et les intérêts moraux de la France en Extrême-Orient.

Ces intérêts, messieurs, sont indéniables. Quelles qu'aient été les fautes très graves qu'aient pu commettre les dirigeants de la Banque industrielle de Chine, des collègues, siégeant sur tous les bancs de l'Assemblée, de l'extrême droite à l'extrême gauche — en dehors de cette Assemblée, des hommes de l'autorité de Mgr de Guébriant — ont reconnu qu'il était nécessaire d'essayer de pallier les effets désastreux qu'aurait pu avoir pour le crédit et le prestige de la France en Extrême-Orient la ruine de l'établissement en question.

C'est pour ces raisons que nos représentants à l'étranger, et spécialement le très distingué diplomate qui est notre ministre à Pékin, ont insisté à maintes reprises sur la nécessité et sur l'urgence d'une solution.

Voici quinze mois que la question de la Banque industrielle de Chine est posée. Voici six mois que cet établissement a dû réclamer le bénéfice du règlement transactionnel.

Il en est résulté en Extrême-Orient un très grave préjudice pour le prestige de la France.

Le ministre des Finances répondant aux interruptions de M. Léon Daudet rapelle que les tribunaux sont saisis et déclare que le Gouvernement tiendra la main à ce que justice soit faite. Le Trésor français ne pourra servir de garant, ni de près, ni de loin, aux opérations qui seront engagées.

Que vaut le gage de l'indemnité des Boxers ? M. de Lasteyrie est optimiste, car il y a en Chine des sources de revenus certaines, les douanes maritimes, par exemple.

Le Gouvernement essayera donc de faire un accord avec le Gouvernement chinois. Cet accord sera soumis aux Chambres qui auront à approuver ou à rejeter les conventions intervenues.

M. Klotz expose dans quelles conditions et dans quelles limites, la Commission des finances a eu à se prononcer :

... Le Gouvernement précédent nous demandait des pleins pouvoirs pour faire n'importe quoi avec n'importe qui ! (*Très bien ! très bien !*)...

Nous avons apporté deux corrections essentielles à ce texte.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous les avez apportées d'accord avec le Gouvernement et à sa demande.

M. KLOTZ. — ... Le texte que j'avais proposé le 30 décembre — et que M. le président du Conseil a bien voulu déposer très spontanément devant la Commission — disait que les conventions qui résulteraient de l'accord en question devraient être soumises à la ratification des Chambres.

Je me suis laissé dire par mon honorable collègue et ami M. Bokanowski que ce texte avait figuré dans le projet primitif du ministère des Finances, puis qu'au cours des délibérations du Conseil des ministres probablement, ce second paragraphe avait disparu !...

Seulement, nous n'avons pas ajouté que ce seul paragraphe. Dans le texte primitif, il s'agissait d'affecter, dès aujourd'hui, à la conclusion d'une opération de crédit, les annuités dues à la France.

Il ne s'agit plus, dans le texte actuel, d'effectuer, dès aujourd'hui, ces sommes à la conclusion d'une opération de crédit, mais simplement d'autoriser le Gouvernement français à négocier avec le Gouvernement chinois un accord qui sera soumis à la Chambre et au Sénat, accord dont nous aurons connaissance ultérieurement et à propos duquel nous aurons à examiner, le dossier ayant été étudié dans tous ses détails quelle est la situation de la Banque industrielle de Chine. Si bien qu'aujourd'hui, mêler à ce débat la question de la Banque industrielle de Chine, prononcer pour elle une plaidoirie, ou dresser contre elle un réquisitoire est pour le moins prématuré. (*Très bien ! très bien !*) Attendons le prochain projet de loi et, aujourd'hui, contentons-nous de répondre à l'appel qui nous a été adressé, lorsque la Chambre a voté l'ordre du jour dont je parlais tout à l'heure. (*Très bien ! très bien !*)...

On pourrait dire que, constitutionnellement, le Gouvernement a le droit de négocier tous les accords et tous les traités sans que la Chambre l'y autorise préalablement. Mais comme l'indemnité des Boxers a été fixée et conditionnée par une loi de 1901, le Gouvernement ne peut rien faire, en ce qui concerne cette indemnité, ni engager une négociation quelconque sans votre autorisation.

Mais quel sera le résultat de la négociation du Gouvernement ? Il ne peut pas le savoir encore et nous n'avons pas à juger par avance un acte sur lequel nous n'avons aucune précision.

C'est donc pour le jour où le Gouvernement apportera son projet de loi que je vous demande de réserver le grand débat de moralité publique auquel certains semblaient nous convier immédiatement. Pour le moment, je veux prendre acte de ceci : tous les droits sont réservés et nous pouvons définir le projet de loi actuel de la façon suivante : Il autorise le Gouvernement à négocier avec le Gouvernement chinois ; lorsque les négociations seront terminées, à ce moment seulement le Gouvernement reviendra devant la Chambre et se fera autoriser, s'il y a lieu, par une loi, à conclure définitivement l'accord et à poursuivre les tractions nécessaires dans l'ordre financier.

Rien n'aurait été plus dangereux que de voter le texte primitivement proposé (*Très bien ! très bien !*) — car c'eût été trancher immédiatement, avant même que le juge se fût prononcé, des questions d'une exceptionnelle gravité. Quant à moi je ne m'y serais pas prêté. (*Très bien ! très bien !*)

Mais il s'agit de donner au Gouvernement la faculté de négocier avec un Gouvernement étranger afin de sauvegarder le prestige de la France en Extrême-Orient. Je me déclare tout à fait partisan de cette action et, sous la réserve du contrôle des Chambres et des débats complets qui auront lieu plus tard, je donne mon adhésion à la politique qui a été ici préconisée par M. le président du Conseil et sur laquelle je suis heureux de me trouver d'accord avec lui. (*Applaudissements.*)

M. Tardieu reprend l'objection qu'il ne saurait être question d'attribuer les deniers publics au remboursement des dettes privées, il reprend l'argument que dans le cas où l'indemnité des Boxers procurerait quelque chose au Trésor, celui-ci devrait l'utiliser pour ses besoins, et il déclare qu'il ne votera pas le projet.

M. le Rapporteur répond qu'au point de vue juridique « l'indemnité des Boxers est certainement une créance sur laquelle théoriquement le Gouvernement français a droit de faire fond » et rappelle dans quelles conditions elle se présente aujourd'hui et pourrait être recouvrée.

M. le marquis de la Ferronnays dit :

Avant de se prononcer sur le projet de loi qui nous est présenté et que je voterai, je m'empresse de le dire, malgré les appels de M. Taittinger, puis de M. Tardieu, il convient de se reporter par la pensée sur les rives du Yang-Tsé.

Imaginez ce que serait l'opinion de tous les ressortissants français qui s'intéressent à l'œuvre française en Chine, si, demain, ils apprenaient que le projet du Gouvernement était repoussé par la Chambre....

Si, pour une raison quelconque, après les engagements pris le Gouvernement précédent en janvier et en mai 1921, ainsi que le rappelle M. de Gailhard-Bancel, nous renoncions à voter le projet du Gouvernement, nous exposerions tous les Français à recevoir demain des pommes cuites — passez-moi le mot, si trivial soit-il. Nous n'aurions plus qu'à nous retirer et à passer à d'autres Européens tous nos établissements de Chine. (*Très bien ! très bien !*)

Au surplus, la question n'intéresse pas seulement la France. Dans l'état d'anarchie où se trouve aujourd'hui la Chine, si une banque européenne de l'importance de la

Banque industrielle de Chine venait à disparaître, d'autres Européens seraient atteints. Soyez assurés que le Gouvernement anglais, entre autres, nous supplierait de faire tout au monde pour sauver cet instrument européen...

Pour M. Moutet :

La plus importance des questions n'est pas de savoir à quoi vous affecterez l'indemnité des Boxers ; la question politique essentielle, celle qui importe le plus au prestige de la France en Extrême-Orient, c'est le principe même de la réclamation, que vous formulez vis-à-vis de la Chine, de l'indemnité des Boxers.

Jusqu'à présent, parce qu'un Gouvernement chinois — un Gouvernement qui passe, comme dans tous les pays, les pays démocratiques commes les autres, parce qu'un Gouvernement a donné son assentiment à cette façon de procéder, il semble que l'opinion publique soit nécessairement derrière ce Gouvernement et que l'affectation de l'indemnité soit un remède trouvé excellent à la situation présente.

Je crains, messieurs, que ce remède ne soit pire que le mal. Le mal il est certain ; il est incontestablement fâcheux pour le prestige de notre pays, que d'une façon quelconque, si minime qu'elle soit, la France soit engagée dans la banqueroute d'intérêts privés dans ce pays, que des déposants ne soient pas remboursés. Cette défaillance pourrait être de nature, dans un avenir très prochain, à nous fermer des débouchés commerciaux importants et pour nous et pour l'avenir de notre pays....

Le moyen que l'on cherche est-il le bon ?

Je pense que, dans une affaire comme celle-ci, où la logique d'un système qui mêle trop souvent des intérêts financiers privés aux intérêts politiques du pays, nous accule à des situations pareilles, je pense que le meilleur système aurait été de faire appel à la solidarité de ces banques, qui sont toujours prêtes à nous parler du prestige de la France, sauf à ne pas le soutenir de leurs deniers le jour où il est incontestablement engagé. (*Applaudissements.*)

M. Taittinger. — C'eût été la vraie solution.

M. Moutet. — Il y a là un manque de solidarité que je trouve très fâcheux.

Je pense tout de même que l'influence gouvernementale sur les banques n'est pas si faible, que les intérêts financiers dans notre pays ne sont pas si puissants qu'un appel du Gouvernement pour une solidarité financière laissant en dehors la responsabilité de l'Etat n'aura pas été entendu.

Or, non seulement cet appel n'a pas été entendu, mais il semble qu'on ait bien fait ce qu'il fallait pour que cette solidarité ne fût pas possible.

Comme représentant de la Commission des Affaires étrangères, je me suis occupé à un momment donné d'une question qui me paraît toucher de très près celle du prestige et de la sauvegarde des intérêts financiers de la France en Extrême-Orient : c'est la question du renouvellement du privilège de la banque d'Indo-Chine, discutée il y a deux ans.

Cette banque qui exerce ses opérations pour un quart en Indo-Chine et pour les trois quarts en Chine, et qui, sur le marché chinois fait des opérations avec des fonds qui lui sont fournis avec un intérêt tout à fait minime par notre colonie d'Indo-Chine, cette banque qui, depuis quarante-cinq ans, jouit d'un privilège régulier considérable, le droit de battre monnaie, qui, depuis quarante-cinq ans, a ce privilège gratuitement

ce qui équivant à une subvention de plusieurs milliards depuis que cette banque existe, cet établissement, dis-je, non seulement ne paraît pas être venu au secours de la Banque industrielle de Chine, c'est-à-dire des intérêts qu'on nous présente aujourd'hui comme des intérêts nationaux, mais il semble avoir mis une hâte particulière à se mettre à l'abri ; car dans un numéro récent du *Journal Officiel*, je vois que par décret, le 12 janvier — méditez la date — le privilège de la Banque d'Indo-Chine a été, une fois de plus, renouvelé gratuitement pour la période d'un année.

Qui donc, messieurs, peut être appelé à bénéficier des efforts nouveaux que nous pouvons faire, pour sauvegarder les intérêts français en Extrême-Orient, sinon cette banque qui, avec les fonds publics exploite, elle, et retire des profits ? (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

Trois jours après que le Ministère précédent a quitté le Gouvernement le *Journal Officiel* publie un décret *in extremis*, signé de M. le ministre des finances Doumer, et de M. le ministre des colonies Maginot....

Plusieurs membres au centre. De M. le président du Conseil.

M. Moutet. — ... Renouvelant le privilège de la Banque d'Indo-Chine pour une année. Or, tout de même, on aurait pu penser qu'avant de se lancer dans une opération hasardeuse....

M. Ernest Outrey. — On ne pouvait vraiment faire autrement, il faut bien le reconnaître. Remarquez, en effet, que le privilège expirait le 20 janvier et que l'ont eût risqué, si l'on n'avait pas renouvelé le privilège par décret le jour de la chute du Cabinet, de voir les billets de banque en circulation en Indo-Chine n'avoir plus aucune valeur. Le tort que l'on a eu, c'est d'avoir tant tardé à saisir la Chambre du projet de renouvellement du privilège que nous devrions avoir examiné depuis longtemps.

M. Moutet. —... Mais vous savez comme moi que la question est posée depuis deux ans, et que ce sont nos efforts qui ont empêché que soit rapporté dans les conditions primitivement fixées le renouvellement du privilège de la Banque de l'Indo-Chine. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Ernest Outrey. — C'est vrai.

M. Moutet. — Je rends hommage à M. Henry Simon qui avait présenté un projet de renouvellement du privilège et qui, sur mes observations, a nommé une Commission, afin que le renouvellement n'ait pas lieu dans les conditions qu'il avait d'abord proposées. (*Très bien ! très bien !*)....

M. Henry Simon. — Je vous remercie des indications que vous venez de donner ; mais je dois rappeler que j'ai agi ainsi pour me conformer à un vote de la Chambre précédente, qui avait décidé que désormais le privilège des banques coloniales serait renouvelé par une loi, et non plus par un décret. (*Très bien ! très bien !*)

M. Moutet. — Parfaitement. Mais, malgré ce vote, le privilège de la Banque de l'Indo-Chine, a été renouvelé par décret, et par un décret *in extremis*. (*Très bien ! très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

Je constate une coïncidence singulièrement fâcheuse entre le renouvellement du privilège et la discussion actuelle, alors que nous cherchons les moyens de sauvegarder les intérêts français en Extrême-Orient et que nous pourrions les trouver en imposant ses charges particulières à un établissement privilégié. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je trouve, dans ces conditions, qu'on a mis une hâte singulière à renouveler ce privilège...

J'ajoute que le côté politique de la réclamation de l'indemnité des Boxers n'est pas indifférent.

Il s'agit de savoir quelle est la portion de l'opinion chinoise qu'il est important pour la France de ménager. Il y a eu, dans ces dernières années, tout un mouvement qui a poussé la jeunesse universitaire, les intellectuels, les auteurs de la révolution démocratique chinoise, à tourner leurs regards vers la France.

D'abord, c'est la tradition : toutes les nations qui veulent réaliser leur émancipation politique se tournent vers le pays qui a donné l'exemple de l'émancipation politique. (*Applaudissements.*)

Cette figure traditionnelle de la France, c'est encore ce qui constitue notre plus sûr et notre plus grand prestige en Extrême-Orient. C'est à elle que la jeunesse chinoise et les démocrates chinois font crédit.

Or, après avoir vu certaines opérations de la Banque industrielle de Chine, qui, à un moment donné, s'est alliée avec un Gouvernement qui, non seulement n'était pas constitutionnel, mais qui avait violé la Constitution et chassé le Parlement, ils n'ont pas un très grand désir de venir au secours de cette institution, surtout lorsqu'on leur demande de nouveau le payement d'une indemnité qui, ne l'oublions pas, était une indemnité de guerre.

Quelle est la fraction de l'opinion publique qui agit énergiquement pour que la Chine vînt dans la guerre à nos côtés, sinon ceux qui sont intellectuellement, moralement, politiquement, les amis de la France ? (*Applaudissements.*)

Cette fraction de l'opinion publique, il ne faut pas la mécontenter en réclamant sans aucun ménagement, comme il semble trop qu'on veuille le faire, l'indemnité des Boxers.

La grande république américaine — on l'a dit à cette tribune — a fait un geste admirable ; elle ne réclame pas sa part d'indemnité.

Au centre. — Elle est riche.

M. Moutet. — Elle l'affecte entièrement aux besoins intellectuels de la Chine ; elle fait ainsi la plus belle et la plus fructueuse des politiques d'avenir. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Lorsque, abandonnant des centaines de millions, elle fait ce geste devant toute la jeunesse chinoise dont je parle, devant la Chine d'aujourd'hui, surtout devant ceux qui seront la Chine de demain, devant ceux qui souffrent profondément, dans leur cœur des convulsions, des déchirements que subit leur pays, devant ceux qui se disent qu'aujourd'hui ils n'ont peut-être pas les cadres administratifs, les éléments de direction intellectuelle qui leur permettraient de faire contrepoids à certains de ces aventuriers que l'on qualifie de chefs militaires (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) et dans les mains desquels se trouve hélas ! trop souvent l'avenir de toute la république chinoise, ou d'une de ses parties, je vous assure que la gratitude des Chinois va à ce Gouvernement qui sait employer aussi intelligemment et aussi généreusement cette indemnité, et qui apporte à une jeune démocratie l'aide fraternelle qu'elle se rappellera toujours. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Dans le projet actuel, il est à peine question des œuvres d'instruction et d'éducation franco-chinoises. (*Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.*)

Il en est fait mention, mais les précisions sont insuffisantes ; or, il en faut sur ce point, ou des apaisements.

L'opinion chinoise est en éveil. La Chine, malgré les apparences, est une vieille démocratie. Vous savez que l'opinion y est puissante, que, pour reprendre la parole de Mirabeau sur le prolétariat, quand les hommes de ce pays veulent être puissants, il leur suffit de se croiser les bras, et que, contre les étrangers qui violent leurs droits ou qui les mécontentent, ils réussissent à se dresser unanimes. Il ne faut pas, messieurs, que nous dressions la Chine contre nous.

Lorsqu'il a été question, une première fois, d'un emprunt en Chine pour renflouer la Banque industrielle, les Chinois qui étaient en France, c'est-à-dire ceux qui sont le plus près de nous, se sont réunis au nombre de 450 et ils ont voté un ordre du jour extrêmement énergique dans lequel ils ont déclaré que tout emprunt dans leur pays pour une affectation de cet ordre serait considéré par eux comme inconstitutionnel. Et c'était pour un emprunt qui ne prévoyait pas l'affectation de l'indemnité des Boxers.

Sur l'indemnité, j'ai eu l'occasion, personnellement, d'être l'interprète de beaucoup de ces hommes, qui ont fait les démarches auprès du Gouvernement français pour lui demander, sinon de renoncer à l'indemnité, du moins de lui donner une affectation analogue à celle que l'Amérique lui avait attribuée pour sa part.

Alors que nous avions à côté de nous des hommes hautement représentatifs de l'opinion chinoise, ceux qui avaient donné et leur énergie et leur fortune et leur dévouement et, pour certains, leur vie à l'émancipation de leurs pays.... (*Très bien ! très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Herriot. — C'est la vérité.

M. Moutet. — .... le malheur a voulu notre échec. Et voici que ce que nous n'avons pas pu obtenir à ce moment, on l'obtient d'un trait de plume, le jour où une banque française fait faillite. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cela est fâcheux. Pour pallier à cet effet déplorable, il faut montrer que les préoccupations qui m'animent sont bien celles qui animent et le Gouvernement et le pays français tout entier (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*), il faut montrer que, vieille république, vieille démocratie, la France ne se désintéresse pas du sort des jeunes républiques, qu'elle est capable de leur tendre la main et qu'elle ne leur prend pas simplement leur argent pour renflouer ses banques en détresse, mais qu'elle est capable de leur apporter son réconfort et son aide morale et matérielle lorsque cela est nécessaire. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Moutet, relève dans la pétition des étudiants chinois les passages suivants :

Il ne faut pas oublier que la Banque industrielle de Chine ne représente que des intérêts partiels et minimes pour la Chine, que, seuls, des moyens purement français peuvent arriver à en accomplir le sauvetage.

Puis :

L'indemnité des Boxers, à notre avis, doit donc être entièrement destinée aux

œuvres d'éducation franco-chinoises, telles que l'accroissement des organisations d'éducation franco-chinoises déjà existantes, et pour de nouvelles créations en Chine, pour la création de centres d'études françaises, préparant les étudiants chinois à venir compléter leur instruction en France, pour subventionner des chaires d'études françaises dans les universités et écoles chinoises.

Et enfin :

Entre l'éducation d'un peuple de 400 millions d'âmes et le sauvetage plus ou moins problématique d'une banque, il n'y a pas de commune mesure et, par conséquent, pas d'hésitation possible. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il conclut :

Cette pétition, qui est adressée par les présidents de toutes les associations universitaires chinoises, a sa valeur à l'heure présente ; elle a aussi une valeur d'avenir. Vous avez pour vous l'adhésion du Gouvernement chinois du Nord, dont le chef, ne l'oubliez pas, est l'ancien secrétaire de Youan-Shi-Kai, l'ancien associé de la Banque industrielle de Chine dans un syndicat dont le but consistait à importer en France des travailleurs chinois dans des conditions sur lesquelles je ne reviens pas.

De cet homme, évidemment, vous obtenez facilement, l'adhésion à un projet comme celui-là.

Ce que je vous demande pour l'intérêt permanent de notre pays, c'est de savoir s'il sera ratifié dans le présent par la majorité de la nation chinoise, si dans l'avenir il n'engagera pas plus gravement les intérêts de la France. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

Comme conclusion de mon discours, j'ai déposé un amendemment tendant à affecter de toute façon — je le dis pour que le Gouvernement, dans ses négociations, sache bien ce sur quoi il faut tabler — le cinquième de l'indemnité des Boxers à ces œuvres d'éducation franco-chinoises. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Herriot appuie les observations de M. Moutet et demande à M. le ministre des Finances d'en accepter au moins le principe. M. Ernest Outrey dit partager également les préoccupations de M. Moutet.

Le contre-projet déposée par MM. Ernest Lafont, Alexandre Blanc, Aussoleil, Charles Baron, André Berthon, Marcel Cachin, Dormoy, Renaud Jean, Georges Lévy, Maurel, Morucci, Nadi, Nicod, Philbois, Vaillant-Couturier, et ainsi conçu :

Article unique. — Le Gouvernement est autorisé à faire abandon de l'indemnité de guerre restant due à la France en exécution du protocole du 7 septembre 1901, et à demander au Gouvernement chinois d'affecter des sommes équivalentes aux œuvres d'instruction et d'éducation en Extrême-Orient.

n'est pas accepté par le Gouvernement et est repoussé par 451 voix contre 69.

Le paragraphe premier de l'article unique du projet ainsi conçu :

Article unique. — Le Gouvernement est autorisé à négocier avec le Gouvernement chinois un accord par lequel les annuités dues à la France en exécution du protocole du 7 septembre 1901 et qui restaient à courir à la date du 31 décembre 1917 pourront être affectées par le Gouvernement à la sauvegarde des intérêts matériels et moraux de la France en Extrême-Orient.

est mis aux voix et adopté.

Par amendement, *M. Moutet* demande qu'un cinquième des annuités soit affecté à des œuvres d'éducation franco-chinoises.

M. Paul Painlevé rappelle que :

Le Gouvernement précédent avait accepté en principe les deux idées suivantes : tout d'abord, qu'une partie de cette indemnité, la plus forte que les circonstances permettraient, serait dès maintenant employée à des œuvres d'éducation sino-françaises ; et, ensuite, puisqu'il ne s'agit que d'un prêt, que lorsque serait remboursée l'avance ainsi consentie à la Banque industrielle de Chine ou à l'établissement qui renflouerait cette banque, qui prendrait en main les intérêts des déposants, ce remboursement serait affecté, lui aussi, à des œuvres d'éducation sino-françaises.

Il renouvelle ces deux suggestions et demande que le Gouvernement les accepte au moins en principe.

M. le Président s'explique sur l'amendement :

Le Gouvernement ne peut naturellement prendre d'engagement formel qu'en ce qui concerne ses efforts et ses négociations. Pour les résultats, il ne peut rien dire, il lui est impossible de rien prévoir.

Mais j'ai déjà dit que nous nous inspirerions des suggestions de MM. Painlevé, Moutet et Herriot. Nous ferons l'impossible pour que nos écoles, en Extrême-Orient...

M. Moutet. — Et en France.

M. le Président du Conseil. — ... profitent de la combinaison que nous allons étudier. Nous avons même l'intention de ne rien faire qui ne permette au Gouvernement français et à la France de recouvrer plus tard ce qu'elle va aujourd'hui apporter.

Nous n'avons pas du tout l'intention de jeter dans un gouffre l'indemnité des Boxers. Si, plus tard, nous arrivons à reconstituer en Extrême-Orient une institution nationale, nous avons le vif désir — et je l'ai dit à M. Blum, devant la Commission des finances — de pouvoir ultérieurement essayer d'une participation, pour la France, aux bénéfices de cet établissement. (*Très bien ! très bien !*)

Dans ce cas, il serait tout naturel d'appliquer une partie — la partie la plus importante de ces bénéfices — à nos œuvres françaises en Extrême-Orient, et particulièrement aux œuvres scolaires. Mais la Chambre comprend qu'alors que nous lui demandons simplement, aujourd'hui, l'autorisation de négocier, il serait téméraire de notre part de prendre des engagements positifs.

Je demande seulement à la Chambre tout entière, à tous les partis qui y sont représentés, de faire confiance, dans une question nationale, au Gouvernement qui, dans cette affaire, aura l'honneur de porter le drapeau de la République. (*Applaudissements.*)

Dans ces conditions M. Moutet retire son amendement. Le deuxième paragraphe de l'article unique du projet ainsi conçu :

Cet accord et les conventions qui pourront ensuite devenir nécessaires devront être soumis à la ratification des Chambres.

est mis aux voix et adopté.

M. Moutet présente un article additionnel ainsi conçu :

Les dites conventions devront stipuler au profit du Trésor français, après extinction complète du passif, des prélèvements sur les bénéfices de la Banque industrielle de Chine, destinés, d'une part, à rembourser le Trésor, avec intérêts, des avances qu'il aurait consenties ; d'autre part, à lui assurer une participation correspondant aux dites avances dans les profits ultérieurs de l'entreprise pour affecter ces bénéfices aux œuvres franco-chinoises d'éducation.

Sur la demande du rapporteur général et de la Commission, la Chambre prononce la disjonction.

La rédaction suivante, proposée par la Commission pour le titre du projet de loi est acceptée :

Projet de loi autorisant le Gouvernement français à négocier avec le Gouvernement chinois l'affectation d'annuités dues à la France à une opération de crédit ayant pour objet la sauvegarde des intérêts matériels et moraux de la France en Extrême Orient.

L'ensemble de l'article unique mis aux voix est adopté.

CRIMÉE

Reconnaissance de l'indépendance de la Crimée par les Soviets

Le Gouvernement de Moscou a accepté les 24 articles proposés par le Congrès Tatare de Crimée et sur lesquels s'appuient les revendications de la Crimée. L'accord intervenu porte sur les points suivants :

1° Le Gouvernement de Moscou s'engage à reconnaître la Constitution de la Répu-

blique indépendante de la Crimée votée par le Kouroultal, assemblée générale de 1917, après la révolution russe et avant l'invasion soviétique ;

2° Pour l'organisation de la République de Crimée le Gouvernement de Moscou s'engage à payer 150 millions de roubles ;

3° La République de Crimée a son indépendance complète pour contracter des accords économiques avec les autres Gouvernements et principalement avec la République de l'Ukraine ;

4° L'amnistie générale a été prononcée pour les « Kouroultaïstes », nationalistes, et tous ont le droit de rentrer en Crimée ;

5° Le Gouvernement de Moscou s'engage à faire évacuer la Crimée par l'armée rouge, et une armée nationale tatare, dont l'instruction sera faite par des officiers russes connaissant la langue tatare remplacera cette armée. Les anciennes divisions des hussards tatares seront reconstituées en Crimée ;

6° La Crimée aura le droit de construire et d'exploiter des lignes de chemin de fer ;

7° Le droit d'exportation et d'importation sera reconnu à la Crimée ;

8° Dès la signature de cet accord les affaires de l'Instruction publique, de l'Agriculture, de l'Hygiène et de l'Assistance publique, des Finances, de l'Extérieur et de la Guerre, seront dirigées par un commissaire (ministre) de nationalité tatare et un inspecteur tatare sera nommé pour tous les établissements russes.

M. Seid Alieff, tatare et musulman, a été élu président de la République de Crimée.

Le tatare et le russe sont les langues officielles de la nouvelle république.

ÉGYPTE

De même qu'Arabi pacha, chef de la révolte de 1862, fut interné dans l'île de Ceylan, où il resta jusqu'à la fin de sa vie, Zagloul pacha est condamné, avec cinq de ses principaux partisans, à la déportation. Il est parti de Suez pour les Seychelles, à bord du vapeur *Franz-Ferdinand*, le 30 décembre. La femme du patriote égyptien reste au Caire où elle continue l'œuvre de son mari.

Les mesures de répression prises par le Gouvernement britannique ont eu pour résultat de renforcer le mouvement nationaliste au lieu de décourager ses partisans.

A Damiette, les membres de l'association législative, les membres du conseil municipal, les fonctionnaires du Gouvernement et les représentants des associations ouvrières ont signé une protestation contre l'arres-

tation arbitraire de Zagloul pacha « le mandataire des représentants autorisés de la nation égyptienne » et celle de ses collègues qu'ils considèrent comme un acte de tyrannie et de violence sans précédent et comme un outrage à la dignité de la nation.

Cette protestation déclare que le régime de terreur mis en vigueur depuis quelques jours ne pourra qu'augmenter les difficultés s'opposant à un accord entre l'Egypte et la Grande-Bretagne.

Parmi les signataires de cette protestation se trouvent le procureur du tribunal et le commandant de la police de Damiette.

A Londres, les étudiants égyptiens ont manifesté contre l'arrestation et la déportation de Zagloul pacha. Montés dans une douzaine de taxis, ils ont parcouru le quartier des journaux, poussant des « vivats » en l'honneur de Zagloul et de l'Egypte indépendante.

A Vienne, 60 étudiants égyptiens ont fait une manifestation analogue devant la légation britannique et le siège de diverses missions.

Des troubles s'étant produits à Fuvra, la troupe a dû charger. Il y aurait cinq tués et seize blessés.

Le bâtonnier Morcos Hanna a envoyé, au nom du barreau égyptien, la protestation suivante :

> Le barreau égyptien proteste de toutes ses forces contre le projet Curzon et la note de Lord Allenby, ainsi que contre le régime de terreur et de mesures attentatoires à la liberté et à la vie. Il proteste contre l'exil du chef du mouvement national Saad Zagloul et de ses collègues, mesure dirigée en fait contre la nation entière et contre ses vœux d'indépendance. Il déclare qu'aucun Egyptien ne pourra accepter de former un ministère tant que la situation reste la même, que la loi martiale est maintenue, que Saad Zagloul et ses collègues ne sont pas réintégrés et n'ont pas recouvré leurs droits politiques et privés.

Ali bey Kamel, chef du parti national égyptien, vient d'adresser aux autorités anglaises, aux présidents des divers Parlements, à la Société des nations et aux chefs de gouvernement une lettre dans laquelle il proteste contre les mesures prises par les autorités britanniques et réclame l'évacuation de l'Egypte par les troupes anglaises.

Huit partisans de Zagloul pacha ont publié un violent manifeste invitant les Egyptiens à adopter une politique de boycottage et de non-coopération semblable à celle pratiquée aux Indes par le leader Ghandi, et à s'abstenir de toute participation au Gouvernement. Cet appel envisage, en outre, la possibilité pour les Egyptiens de retirer leurs dépôts des banques anglaises, de s'abstenir de toute relation avec les marchands britanniques et de provoquer une agitation religieuse dans le pays.

Les huit signataires de ce manifeste ont été arrêtés le jour même de sa publication et les quatre journaux où il avait paru ont été suspendus. Ceci n'empêcha pas la constitution immédiate d'un comité chargé de mettre le boycottage à exécution. L'arrestation de Me Wissa bey Wassif donna lieu à un incident. Celui-ci plaidait à la barre du tribunal, lorsque la police est venue pour l'y arrêter. Le président a refusé de permettre l'arrestation, dans son prétoire, d'un avocat en train de plaider, et il a invité l'agent de police à sortir de la salle et à l'attendre au dehors. C'est là, en effet, que l'avocat égyptien fut arrêté.

Parmi ces huit personnes, se trouve Wassyf Ghali Boutros pacha, le fils de l'ancien président du Conseil des ministres ; Wassyf Ghali, qui a épousé une Française, a publié plusieurs ouvrages de littérature en langue française, il est de religion copte, comme l'avocat Wissa Wassif.

Les étudiants des hautes-écoles commerciales et la plupart des élèves des autres écoles se sont mis en grève en apprenant les premières arrestations.

L'Association des médecins égyptiens a communiqué aux pharmaciens une note leur demandant de n'importer aucun médicament de Grande-Bretagne et les avisant qu'ils boycotteraient les pharmaciens qui passeraient outre à cette requête.

Une manifestation a eu lieu près de la maison de Hamed el Bassil.

De leur côté, les partisans de Zagloul pacha et les anciens membres de la délégation égyptienne d'Adly pacha ont publié un manifeste dans lequel ils déclarent qu'ils sont décidés à n'accorder leur appui à aucun ministère formé grâce à l'influence britannique, avant la mise en liberté de tous les prisonniers politiques et le rapatriement de Zagloul.

Emine pacha Yahia qui, à propos de la question égyptienne, vient de donner un article reproduit par toute la presse arabe et européenne d'Egypte, a fait au correspondant du *Matin*, du 2-1-22, les déclarations suivantes :

La crise ministérielle égyptienne nous offre une magnifique occasion de prouver au monde pacifiquement et légitimement le patriotisme et l'union du peuple et plus particulièrement de l'élite égyptienne.

Le rôle abject auquel serait réduit le ministère égyptien qui accepterait de servir la tyrannie érigée en principe contre le pays par les deux documents anglais ne doit inspirer à tous que de la répugnance et du dégoût. Qu'a-t-on de mieux à opposer à ce rôle abject que le dédain et l'éloignement ?

Sarwat pacha, qui été chargé de former un nouveau ministère,

a fait savoir qu'il se trouvait dans l'impossibilité de remplir cette tâch
à moins que ce fût dans des conditions analogues à celles demandées pa
Adly pacha.

Peu de jours après, on annonçait que Sarwat pacha avait reçu, l
20 janvier, des représentants britanniques un document exposant l
politique que la Grande-Bretagne se dispose à suivre en Egypte et qu'i
avait considéré ces propositions comme satisfaisantes à condition qu
certains amendements y fussent apportés.

Vu la gravité de la situation lord Allenby, dont les milieux britannique
semblent en Egypte soutenir l'attitude à l'égard du problème égyptien
a été appelé à Londres pour en fournir au Gourvenement un compt
rendu détaillé.

Le 29 janvier, dans un communiqué publié par le Foreign Office
lord Curzon fait un exposé de la nouvelle politique que l'Angleterr
entend adopter à l'égard de l'Egypte. Cette communication officiell
était faite dans les termes suivants :

Le haut commissaire britannique en Egypte a été rappelé à Londres pour mettr
verbalement le gouvernement de Sa Majesté au courant de la situation actuelle e
Egypte et lui faire connaître la correspondance et les conversations échangées entr
lui et les anciens ministres égyptiens au sujet de l'établissement du Gouverneme
futur de ce pays.

On semble avoir l'impression dans certains milieux que l'Angleterre a abandonn
ou est sur le point d'abandonner son attitude libérale à l'égard des aspirations égyp
tiennes et qu'elle désire se servir de la situation toute spéciale qu'elle occupe dans
pays pour y maintenir un régime politique et administratif tout à fait incompatibl
avec la liberté qu'elle déclare être prête à reconnaître. Il n'en est pas ainsi. Aussi bie
avant qu'après la visite de la mission Adly pacha à Londres, la politique du Gouverne
ment de Sa Majesté est restée basée sur les principes suivants :

Tout en refusant de céder au désordre et à la violence ce qu'il est prêt à accorde
au mérite seul, le Gouvernement britannique a déclaré explicitement qu'il consent
demander au Parlement de mettre un terme au protectorat que l'Angleterre exerc
sur l'Egypte depuis 1914, de reconnaître l'Egypte comme un Etat souverain et d'auto
riser l'établissement d'un Parlement égyptien et le rétablissement d'un ministère de
Affaires étrangères égyptien aussitôt qu'il aura obtenu satisfaction sur les points su
vants qu'il considère comme vitaux aux intérêts de l'Egypte et de l'Empire britan
nique.

Il exige des garanties pleines et effectives : 1° pour que les communications avec l
reste de l'empire auxquelles l'Egypte est essentielle soient assurées ; 2° pour que l
Grande-Bretagne conserve le droit et le pouvoir d'assurer la protection des communau
tés étrangères d'Egypte dont les gouvernements respectifs lui ont, dans les condition
actuelles, confié le soin ; 3° pour que l'Egypte soit sauvegardée contre toute ingérenc
ou agression directe ou indirecte des autres puissances étrangères.

Aussitôt qu'un accord remplissant ces conditions aura été conclu entre le Gouvernement égyptien et le Gouvernement britannique, ce dernier n'hésitera nullement à demander au Parlement le vote des mesures législatives successives pour mettre fin au régime actuel du protectorat.

A la même date, on apprenait que sur l'ordre donné par le maréchal Allenby avant son départ pour Londres, les membres de la délégation égyptienne qui avaient signé le manifeste incitant les Egyptiens à boycotter les produits britanniques ainsi que toutes les personnes arrêtées au cours des désordres qui suivirent la publication de ce document ont été remis en liberté, et, les journaux dont la publication avait été suspendue pour avoir publié ce manifeste, ont été autorisés à paraître.

Ces mesures, rapprochées du communiqué du Foreign office, semblent indiquer une volte-face complète dans la politique égyptienne du gouvernement.

A la fin de janvier, le journal *El Mokattam*, annonçait que Sarwat pacha serait disposé à accepter les fonctions de premier ministre d'Egypte aux conditions suivantes :

1° Suppression du projet Curzon et de la note explicative britannique du 10 novembre ;

2° Abolition du protectorat ;

3° Rétablissement du ministère des Affaires étrangères ;

4° Création d'une Assemblée législative librement élue et composée de deux Chambres ;

5° Suppression des fonctions des conseillers techniques aussitôt que possible, à l'exception des conseillers financiers et judiciaires ;

6° Remplacement immédiat des fonctionnaires étrangers par des Egyptiens ;

7° Abolition de la loi martiale.

De plus, Sarwat pacha faisait savoir que le nouveau Parlement égyptien devra nommer une délégation chargée de mener les négociations avec la Grande-Bretagne, au sujet des garanties demandées par cette dernière, mais qu'elle sera également chargée de discuter la question du Soudan.

Le cheik Bakry, important chef religieux égyptien, a déclaré qu'il donnerait son appui au ministère Sarwat pacha s'il était constitué en conformité des conditions posées par lui.

La *Gazette Egyptienne* et l'*Egyptian Mail* expriment tous deux l'espoir que les recommandations que le haut-commissaire britannique fera à

Londres seront adoptées. Toutefois plusieurs membres de la délégation égyptienne ont fait la déclaration suivante :

La note du Foreign-Office n'offre aucune solution des questions qui ont fait échouer les précédentes négociations. Les garanties exigées ne peuvent être réalisées que de la manière suivante :

1° Tout danger de domination étrangère ne peut être éliminé à moins d'une alliance ;

2° Les communications britanniques doivent être assurées par la neutralité du canal de Suez et par des accords basés sur des principes résultant des traités internationaux en ce qui concerne les voies et communications ;

3° Les droits des étrangers doivent être sauvegardés par des capitulations telles qu'elles sont en les modifiant par accord entre l'Egypte et les puissances dont les ressortissants sont sous le régime des capitulations.

De même, Mehmet Mahmoud Pacha, parlant au nom des dissidents de la délégation égyptienne, a déclaré :

La note du Foreign Office indique que la Grande-Bretagne continue d'adhérer à la politique exposée par le projet Curzon. Le problème égyptien ne sera jamais résolu en affirmant simplement à nouveau une politique qui est réprouvée par la masse entière du peuple égyptien.

Le *Daily Mail*, du 4-2-22, écrit :

Lord Allenby vient de quitter La Caire pour conférer avec le cabinet britannique, salué, à son départ, par une ovation grandiose du public égyptien.

Son arrivée en Angleterre devra mettre fin à une situation nuisible causée par l'inhabileté de nos ministres à s'occuper des affaires de l'Empire, absorbés qu'ils sont par les intrigues électorales.

Nous ne doutons pas que la politique qu'il représente et qu'il est prêt à défendre, recevra cette fois-ci l'approbation du gouvernement britannique. Tergiverser serait nuisible, à présent plus que jamais, quand les affaires du monde sont aussi instables.

Le programme qu'il préconise est celui que les hommes politiques les plus notoires approuvent entièrement en Egypte. Bien que les détails n'en soient pas entièrement connus, on croit qu'ils contiennent la reconnaissance de l'indépendance égyptienne et l'établissement d'un gouvernement responsable. Ceci créerait une atmosphère de confiance sans laquelle aucune solution ne peut intervenir en Egypte. Le fait que cette politique a l'appui de lord Allenby, un des plus grands soldats de notre temps, ayant une expérience si profonde et une connaissance étendue des affaires égyptiennes, devrait être décisif pour la faire accepter. Il connaît ce qui est prudent. Il sait ce que la sécurité du canal de Suez, l'artère de l'empire, exige. Il n'ignore pas jusqu'où peut aller une domination militaire et la loi martiale, et où elles peuvent échouer.

Si ces propositions sont acceptées, un ministère égyptien peut se former et le gouvernement de l'Egypte peut fonctionner sur des bases constitutionnelles. Si elles sont rejetées, alors il n'existe pas d'autre alternative que l'application sans limite de la

cron, avec la certitude que la révolte et le désordre s'étendront, que le commerce souffrira et que des sommes énormes seront consacrées à organiser la répression.

Le gouvernement anglais publie un Livre blanc indiquant les concessions qu'il est disposé à faire à l'Egypte et un Livre bleu retraçant les étapes successives des négociations qui ont eu lieu.

INDE

Les efforts du gouvernement de l'Inde ont réussi empêcher que l'arrivée du prince de Galles à Calcutta, le 24 décembre, ne fût marquée par des incidents sanglants comme ceux qui s'étaient produits lorsqu'il débarqua à Bombay le 17 novembre. De nombreuses arrestations avaient été effectuées et des détachements importants de cavalerie et d'infanterie accompagnaient le cortège.

Les indiens ont fait dans la journée du 24 un hartal, grève politique fermant tous les magasins et s'abstenant de paraître dans les rues.

Mais, à l'arrivée du prince de Galles, le 13 janvier, à Madras, des émeutes assez graves se sont produites. Des mesures énergiques avaient cependant été prises. La police montée sur des automobiles blindées est intervenue et il y eut plusieurs victimes.

Pandit-Malaviya, à la conférence des différents partis hindous qu'il avait convoquée, le 14 janvier, à Bombay, a exposé que le mouvement anti britannique avait pour cause les fautes commises par le Gouvernement et la politique de répression injustifiable qu'il avait adoptée.

M. Ghandi, le chef nationaliste, prit ensuite la parole pour demander la mise en liberté de tous les prisonniers politiques et déclara qu'il était prêt à prendre part à une conférence avec les autorités anglaises si elle était convoquée par le vice-roi de l'Inde.

L'espoir qu'on avait fondé sur cette conférence d'arriver au rétablissement de la paix politique entre les chefs du parti extrémiste et ceux du parti modéré semble s'être évanoui, les conditions de M. Ghandi qui comportent le retrait des troupes britanniques de l'Inde et de l'Egypte et l'évacuation de la Syrie par les Français étant considérées par les modérés comme inacceptables. Les leaders modérés les plus influents se sont retirés de la conférence. Sir Shankaran Nair, qui est bien vu par les autorités anglaises et présida la première séance, quitta la salle des réunions

en guise de protestation contre l'attitude irréconciliable de M. Ghandi, après avoir déclaré que la doctrine de la désobéissance civile prêchée par les extrémistes plongerait toute l'Inde dans le sang si elle était jamais appliquée sur une grande échelle.

La commission d'organisation du congrès pan-indien siégeant sous la présidence de M. Ghandi à Bombay, a voté une résolution ajournant la désobéissance des civils aux prescriptions des autorités anglaises, en attendant le résultat des négociations relatives à la convocation d'une conférence générale, *Round Table conference* de tous les partis.

La commission estime que, pour créer une ambiance favorable à la réunion de cette conférence générale, tous les prisonniers politiques devraient être libérés et que le gouvernement devrait retirer les interdictions prononcées contre les réunions publiques, la formation des corps de volontaires, etc.

Si cette libération avait lieu et si ces interdictions étaient levées, les grèves dites « hartal » et les autres actes cesseraient. Toutefois, pour éviter des malentendus, la commission insiste une fois de plus sur la nécessité de faire droit aux réclamations relatives à l'autonomie et au redressement des griefs khalifatistes du Pundjab.

A Dehli, l'Assemblée législative a voté, par 53 voix contre 33, la résolution suivante :

> L'Assemblée désapprouve vivement la forme agressive de la non-coopération et le recours à la violence, ainsi que la menace de désobéir aux autorités, mais elle désapprouve non moins fortement la politique de répression exercée sans consultation préalable de l'Assemblée législative.
>
> L'Assemblée conseille l'abandon immédiat de cette politique et la convocation d'une conférence des représentants de toutes les nuances de l'opinion, dans le but de rechercher les moyens pratiques pour rétablir la paix dans le pays et assurer son développement politique conformément à ses aspirations nationales.

Cette résolution a été votée malgré les exhortations du président sir William Vincent, qui déclara que l'administration de l'Inde deviendrait impossible si la résolution était adoptée.

Après le vote de l'Assemblée législative, sir William Vincent, dans un véhément discours, a défendu l'action du gouvernement et affirmé que ce dernier désirait une consultation entière avec l'Assemblée.

> Le gouvernement, a-t-il dit, n'a aucun désir de se mêler du mouvement de non-coopération, pourvu que la paix et l'ordre ne soient pas compromis.
>
> Lorsqu'il s'est trouvé en face d'une situation grave, le gouvernement n'a pas eu le temps de consulter les législateurs.

En concluant, sir William Vincent a demandé instamment aux membres de l'Assemblée de peser leur responsabilité, car leur propriété, leur vie et leur honneur étaient en jeu.

Lord Northcliffe dans la déclaration qu'il a faite à un représentant de l'agence *Reuter* avant de quitter Bombay ne cache pas que l'effervescence qui règne dans l'Inde est inquiétante et que la situation est beaucoup plus grave que la presse britannique la représente :

Je suis choqué du changement survenu dans l'attitude envers les blancs des Hindous et des Mahométans qui montraient autrefois une grande amitié à notre égard.

Pour la première fois, dans l'histoire de l'Inde, les Hindous et les Mahométans agissent étroitement de concert. Dans les Indes néerlandaises et en Malaisie, à Ceylan, à Madras, dans l'Inde méridionale et centrale, dans la province de Haiderabad, les provinces unies de Bombay, dans le Radjpoutana, les mahométans ont adopté une attitude d'apathie maussade ou de franche hostilité.

Un mahométan loyal, qui a fait ses études à Oxford et qui occupe les fonctions de juge m'a déclaré : « Le signe le plus dangereux, c'est que les femmes sont dominées maintenant par la fureur antibritannique. » Tous ceux qui ont étudié l'Islam savent ce que cela veut dire.

On voit dans les rues de nombreux mahométans portant des casquettes blanches antibritanniques, qui sont les emblèmes du gandhisme. Les mahométans loyaux demandent l'arrestation de Grandhi. Mais la paix ne peut être assurée avant le règlement de la question musulmane. Les mahométans ont contre nous un amer ressentiment parce que nous les avons fait combattre les uns contres les autres en Mésopotamie.

Les emprunts récents provoquent spécialement leur ressentiment.

Les mahométans modérés déclarent que les musulmans indiens qui sont en communication avec tous les pays musulmans nourrissent contre nous un ressentiment intense en raison de notre politique à l'égard de la Turquie, et manifestent un grand mécontentement du manque d'égards que l'on a eu, estiment-ils, envers le khalifat. Depuis la guerre de Crimée, les musulmans indiens ont appris à vénérer le sultan de Turquie comme les catholiques vénèrent le pape, et pour eux le morcellement de la Turquie en Europe et en Asie est ce que serait pour les catholiques la chute du Saint-Siège.

Les mahométans modérés que j'ai questionnés, et qui sont à même de juger exactement le sentiment des musulmans, déclarent que la paix et la tranquillité pourraient de nouveau régner dans l'Inde si l'on mettait immédiatement à exécution le programme suivant :

1° Reconnaissance du sultan comme chef de l'Islam et comme gardien des lieux saints (la Mecque, Médine et Bagdad) et leur libre accès à tous les musulmans ; 2° retour d'Andrinople à la Turquie ; 3° retour à la Turquie de l'Asie-Mineure tout entière, y compris Smyrne, car les Turcs regardent l'Asie-Mineure comme leur foyer national, et quoiqu'ils ne nourrissent pas de griefs légitimes pour la perte par suite de la guerre de leur empire en Mésopotamie et en Arabie, ils éprouvent du ressentiment à voir partagée la terre de leurs ancêtres.

En même temps que parvenait l'interview de lord Northcliffe, une

dépêche faisait connaître que M. Srinivasa Sastri, délégué anglais de l'Inde à la conférence de Washington, avait annoncé aux membres du comité pour la réduction des armements, que l'Inde désirait obtenir un statut similaire en tous points à ceux dont jouissent le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, c'est-à-dire l'indépendance tout en restant dans les limites de l'empire britannique.

M. Sastri a ajouté que son pays cherchait à atteindre ce but par des moyens constitutionnels et a accusé M. Gandhi d'induire le peuple en erreur en l'incitant à faire opposition à l'empire britannique.

Bien que les libéraux entendent agir avec l'Angleterre et réprouvent la politique de non-coopération des extrémistes, ils ne secondent pas le Gouvernement anglais. Le grand nombre d'arrestations auxquelles celui-ci a fait procéder a mécontenté les nationalistes et les libéraux et en même temps déconcerté l'opinion moyenne aux Indes, car ces arrestations paraissent en contradiction avec les dispositions conciliantes exprimées par le vice-roi et le gouverneur du Bengale. La presse anglaise ne ménage pas du reste les reproches aux libéraux et va même jusqu'à soupçonner quelques-uns d'entre eux de sympathie pour les extrémistes.

La nouvelle forme que revêt l'agitation politique, la non-coopération, qui non seulement s'étend aux Indes mais gagne l'Egypte, n'est pas sans alarmer les milieux du textile, des Midlands et du Lancashire, qui ont toujours considéré ces pays comme un domaine colonial réservé à l'écoulement des produits de leurs manufactures. Les gandhistes qui n'achètent plus de vêtements européens ont brûlé à Bombay des cargaisons de cotonnades.

Le 24 janvier, à Calcutta, malgré l'interdiction dont la police a frappé les réunions publiques, les non-coopérateurs ont tenu une réunion pour discuter la question de la rébellion des moplahs. Les assistants ayant refusé de se disperser, la police est intervenue et 165 arrestations ont été opérées.

A Decca, une autre réunion a donné lieu à des incidents analogues.

Le 27, de sérieuses bagarres ont éclaté aux minoteries de Titogarh, dans les faubourgs de Calcutta, auxquelles 4.000 ouvriers de la Standard Line Jute Mine ont pris part à la suite du refus de remettre en liberté des ouvriers récemment arrêtés pour agression contre le directeur. Deux émeutiers ont été tués et une quarantaine blessés. Un inspecteur et douze policiers ont été blessés. Un nombre considérable d'arrestations ont été opérées.

Le 29, la police a dispersé une réunion de non-coopérateurs, à laquelle des femmes du Bengale et du Penjab prirent la parole. Cent huit hommes ont été arrêtés.

A Bardoli, dans le district de Surate, 400 représentants de l'arrondissement se sont réunis en conférence et ont adopté une résolution déclarant que l'arrondissement était prêt à inaugurer « la désobéissance » en masse aux autorités civiles préconisée par Gandhi. Celui-ci a expliqué à la conférence les conditions nécessaires à cette désobéissance. Après quoi, la conférence a décidé qu'à moins d'instructions contraires « la désobéissance civile » en masse et le refus de payer les impôts commenceraient immédiatement.

Une réunion s'est tenue à Bombay, le 29 janvier, sous les auspices du comité du congrès provincial de cette ville au cours de laquelle des discours ont été prononcés demandant l'enrôlement de volontaires.

Près de Pabna, dans le Bengale, des troubles, au cours desquels quatre personnes ont été tuées et six blessées, se sont produits à la suite de l'arrestation de deux non-coopérateurs.

On mande de Delhi à la fin de janvier que le Gouvernement a déposé un projet de loi abrogeant presque toutes les lois de répression et de restriction, sauf celle visant la déportation, dont l'abrogation est à l'étude.

INDES NÉERLANDAISES

La pénétration industrielle allemande

Un groupe de gros industriels allemands a décidé de fonder une chambre de commerce allemande pour encourager et développer les relations commerciales entre l'Allemagne d'une part, la Hollande et ses importantes colonies de l'autre.

Non seulement le groupe Stinnes qui a réussi à obtenir du précédent gouverneur général d'importantes commandes de matériel roulant a l'intention d'établir aux Indes néerlandaises des ateliers de construction tout à fait indépendants de l'industrie allemande, mais encore la « Siemens-Rhein-Elbe-Schuckert Union » et les « Mannesman Rœhrerwerke », se disposent également à s'établir aux Indes néerlandaises et à y entreprendre de grands travaux.

ITALIE

Occupation de Misurata

Les troupes italiennes coloniales ont réoccupé, sur le littoral de la Tripolitaine, Misurata, qu'elles avaient dû abandonner pendant la guerre. Elles n'ont rencontré qu'une faible résistance et n'ont subi que des pertes sans importance.

Situé à 120 kilomètres de l'est de Tripoli, le port de Misurata constitue un débouché pour le commerce des riches régions de l'intérieur.

Abder Haman Azzam, l'agitateur égyptien et de nombreux rebelles s'étaient établis dans ce port y poursuivant une action politique. L'Italie en a, par suite, décidé l'occupation en rappelant le principe que son action militaire en Tripolitaine peut se borner à l'occupation de trois ou quatre localités de la côte. L'occupation de Tripoli, de Homs, de Zuara et de Misurata assure à l'Italie la possession entière de la côte de Libye.

L'*Avanti*, l'organe socialiste s'élève contre cette nouvelle « entreprise de guerre » et attaque surtout le président du Conseil, auquel il rappelle notamment que, lorsqu'il était député socialiste, il avait combattu avec M. Giolitti l'expédition italienne en Lybie en 1911.

Le *Popolo d'Italia*, journal fasciste considère au contraire l'occupation de Misurata comme une nécessité stratégique et politique et rappelle à ce propos les différents événements qui se sont déroués au cours dc ces dernières années.

Les échecs italiens en Tripolitaine commencèrent dans le mois d'avril 1913 par la défaite de la colonne Miani. Cette colonne, partie de Sirtica, pour être dirigée sur le Fezzan, était composée d'environ 5.000 hommes, dont 2.000 Italiens et 3.000 indigènes. Le 29 avril 1915, cette colonne se rencontra avec les rebelles commandées par Ramadan Suberin. Les indigènes de la colonne Miani désertèrent et les Italiens subirent des pertes sensibles.

A la suite de ces faits toutes les garnisons du Fezzan furent rappelées et l'évacuation de cette zone commença. Les autorités militaires commirent la faute de quitter aussi Misurata, dans laquelle se trouvaient 6.000 hommes de troupes, qui auraient pu très bien défendre la ville.

Misurata avait, pendant la guerre mondiale, une grande importance stratégique, car elle ne pouvait être bombardée par les navires, étant protégée par les dunes qui existent entre la mer et la ville. Les empires centraux se rendirent compte de cette importance et firent de Misurata une base navale pour leurs sous-marins.

Après la guerre, des pourparlers eurent lieu entre les Italiens et les chefs arabes

et la ville fut réoccupée. Cependant, les provocations contre les Italiens furent telles que la garnison italienne, composée de 120 hommes, dût être retirée au mois de mars 1920.

JAPON

Exposé de la Politique générale devant la Diète

A la séance du 21 janvier, de la quarante-cinquième session de la Diète impériale ouverte solennellement à la fin de décembre, le vicomte Takashi, président du Conseil a fait l'exposé suivant de la politique générale du Gouvernement :

Inspiré par un sentiment de justice et d'humanité et déterminé par un ardent désir de paix universelle, le Gouvernement dirige les affaires relatives à la Conférence de Washington d'après les principes de justice et d'équité ; heureusement grâce à l'harmonieuse coopération des puissances représentées à la Conférence, le but souhaité est maintenant très près d'être atteint.

En ce qui concerne la Chine, notre pays a pris comme principe directeur le maintien et la consolidation des rapports de bon voisinage avec cette nation ; à la Conférence de Washington on arrivera avec toutes les puissances intéressées aux diverses questions concernant la Chine à un accord convenable et conforme à ce principe. En particulier, le Gouvernement, mû par le désir d'un règlement prompt et satisfaisant de la question du Chantoung, continue les pourparlers avec la Chine dans un esprit de franchise et de magnanimité.

Quant à la Sibérie, le Gouvernement désire très vivement, que l'ordre et la stabilité politique soient, aussitôt que possible, rétablis dans cette région, afin que nous puissions retirer toutes nos troupes qui y stationnent actuellement. En outre, le Gouvernement, respectueux des désirs formulés par le Gouvernement de Tchita, continue, à Dairen, les négociations avec ce dernier, en vue du règlement des questions commerciales et autres.

Par suite de la réduction d'armements, dont il sera convenu à la Conférence de Washington, nous pouvons espérer qu'il y aura un certain excédent dans les finances de l'Etat, et il est de notre devoir détudier soigneusement par avance les moyens de disposer de cet excédent. Le Gouvernement pense à l'employer de façon à pouvoir augmenter les subventions accordées au fonds des écoles primaires et élever le chiffre des dépenses prévues pour l'amélioration des canaux et rivières navigables.

Messieurs, notre pays, en tant que membre principal de la Ligue des Nations et comme membre de la Conférence de Washington, voit s'accroître manifestement son influence dans les Conseils du monde ; par suite, augmente d'une façon correspondante le poids de nos responsabilités. Il est à prévoir que, grâce à la réduction des armements, qui sera le fruit de la Conférence de Washington, les nations du monde vont consacrer leur énergie à développer leur commerce et leur industrie et à assurer le progrès de leur culture générale.

Dans une époque aussi importante que la présente [illegible] le Japon [illegible] dans le monde, doit améliorer encore ses moyens de communication, développer ses connaissances et son industrie de façon à garder son rang dans la lutte économique mondiale et à contribuer au progrès de la civilisation.

Le vicomte Uschida, ministre des Affaires étrangères, a exposé la politique extérieure du Japon et déclaré notamment :

Au cours des réunions de la conférence de Washington, la question du quadruple traité fut posée, et, lorsqu'il fut signé, l'alliance anglo-japonaise fut considérée comme terminée, le maintien et la consolidation de la paix générale dans l'océan Pacifique étant assurés par la nouvelle convention.

L'alliance anglo-japonaise a été un instrument puissant pour raffermir et fortifier l'amitié et le bon vouloir réciproques qui existaient depuis vingt ans entre la Grande-Bretagne et le Japon, dans le cours de ces dernières années ; elle a, en outre, rendu des services incalculables en maintenant et en consolidant la paix générale en Extrême-Orient. Toutefois le nouveau traité entre les deux grandes puissances constitue un progrès et une manifestation d'esprit international d'amitié et de bienveillance sur un terrain plus vaste.

En ce qui concerne le désarmement naval, et le nouveau statut du Pacifique, le Japon a accepté la proportion de 5 à 3 pour le tonnage en unités de première ligne ; cette proportion doit être considérée comme suffisante du point de vue de la sécurité nationale. De cette façon, nous voyons la paix assurée dans le Pacifique, en dépit des divergences d'intérêts, chaque nation travaillant pour elle, et cependant en vue du même idéal.

Le Gouvernement japonais a adopté une attitude d'impartialité absolue à l'égard de la Chine. Il veut espérer que ce pays ouvrira largement ses portes aux étrangers.

D'autre part, je suis heureux de vous confirmer, comme un des premiers résultats de la bonne entente qui s'affirme de plus en plus dans nos relations diplomatiques, que l'Amérique reconnaîtra le mandat du Japon sur les anciennes îles allemandes situées au nord de l'Equateur (île de Yap comprise), en compensation des concessions japonaises au sujet de câble télégraphique passant par l'île de Yap, et objet des revendications américaines.

Le ministre des Affaires étrangères a ensuite affirmé le désir du Japon de voir établir en Chine une organisation politique efficace et sa volonté d'adopter une attitude impartiale à l'égard des divers partis en lutte.

En ce qui concerne la Sibérie, le vicomte Ushida déclare que le Japon n'a aucune ambition territoriale et ne cherche aucune situation privilégiée :

Nous espérons que le Gouvernement chinois nous donnera bientôt des assurances au sujet de la protection des étrangers et de leurs biens. Alors le Japon n'hésitera pas à ordonner le retrait de ses troupes.

Mort du Comte Okuma et du Prince Yamagata

Le comte Shigonobu Okuma est mort le 9 janvier à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Le comte Okuma a joué dans la vie politique du Japon un rôle de tout premier plan. Ministre des Finances, des Affaires étrangères, de l'Agriculture, du Commerce, il fonda le parti constitutionnel progressiste et fut le véritable défenseur d'une politique japonaise d'expansion. Son caractère autoritaire lui avait créé beaucoup d'ennemis. Pendant l'insurrection qui précéda la restauration, une bombe révolutionnaire l'atteignit et on dut lui amputer la jambe.

En 1888, en qualité de ministre des Affaires étrangères, il avait entrepris la fameuse revision des traités au sujet de laquelle il fut obligé de démissionner. Président du Conseil d'août 1915 à octobre 1916, il fut, avec le baron Kato, le chef de l'opposition contre Torauchi. Il avait désigné Kato pour lui succéder à la présidence en octobre 1916.

Le prince Yamagata, président du Conseil privé du Japon, est mort le 1er février dans sa maison, à Odawara, après une courte maladie.

Il fut un des plus actifs partisans de l'œuvre réformatrice de Mutsu-Hito. Au moment où la civilisation occidentale tentait de pénétrer brutalement en Orient, il prépara la renaissance du pouvoir du Mikado et revendiqua une large place pour les vieilles traditions de l'Empire du Soleil-Levant à côté des principes occidentaux.

Lors de la guerre contre la Chine, il conquiert la Corée, et enlève les lignes du Yalou. Mais pour des raisons de santé, il se voit dans l'obligation de passer le commandement à son meilleur lieutenant, le général Oyama, le futur vainqueur de Liao-Yang et Moukden.

Malgré l'âge et les infirmités qu'il entraîne, Yamagata resta un des membres les plus écoutés du Conseil des Genros et, après la mort du prince Hito, en devint le véritable chef.

MAROC

La Question de Tanger

Parmi les questions pendantes entre l'Angleterre et la France que M. Lloyd George demandait de liquider en vue de l'établissement d'un « pacte de sécurité », et à la solution desquelles, d'après ses déclarations

et le memorandum britannique présenté à la Conférence de Cannes, il entendait subordonner la conclusion de ce traité, se trouve celle du statut de Tanger.

L'annonce de cette nouvelle émut vivement la presse espagnole, et celle-ci, à l'exception des journaux qui suivent plus volontiers les indications officielles et qui s'abstinrent de tous commentaires, était, à juste raison, unanime à regretter que la question de Tanger pût être agitée dans une Conférence internationa le sans que l'Espagne y fût représentée.

El Sol, qui, dans la question de Tanger a toujours pris position contre le point de vue français, écrivit avec amertume :

> L'Espagne est absente d'une conférence à laquelle elle a le plus grand intérêt à assister. Les dissensions intérieures de ces derniers temps empêchent nos politiciens de s'occuper de ce qui se passe au Cercle nautique de Cannes, où se joue actuellement une partie dont dépend notre avenir international. Notre situation vis-à-vis des puissances européennes est aussi le résultat de l'effort que nous réalisons au Maroc. L'Espagne doit être présente, au moins spirituellement, à la conférence de Cannes. Si bonnes que soient les intentions de l'Angleterre à notre égard, aucun règlement nouveau de la question de Tanger ne peut se négocier sans notre intervention. Si la France et l'Angleterre arrivent à conclure une alliance, quelle sera notre situation à Tanger ?

Il suffisait à *El Debate*, pour être rassuré, de constater :

> L'Angleterre soutient le point de vue espagnol et estime que Tanger doit être incorporé à notre zone.

Dans un nouvel article qu'il consacrait le 18 janvier à la question de Tanger, *El Sol* donnait à entendre qu'en cette affaire l'Espagne a un peu trop l'air d'être la protégée de l'Angleterre, et mettait, pour la condamner, l'indifférence de l'opinion espagnole en parallèle avec l'activité anglaise. Afin de calmer les appréhensions que n'étaient pas sans éveiller les initiatives anglaises, il ne craignait pas d'écrire : « Heureusement, l'intérêt anglais dans le détroit de Gibraltar paraît coïncider avec l'intérêt espagnol... » oubliant ce que le nom seul de Gibraltar évoque de regrettable pour la légitime fierté espagnole.

Il est certain que l'intérêt porté par l'Angleterre aux « revendications espagnoles » tient avant tout à ce qu'elle considère l'Espagne comme une nation faible. Elle ne se montre favorable aux prétentions de certains partis espagnols sur Tanger que parce qu'elle compte sur la faiblesse de l'Espagne pour s'assurer plus facilement la libre circulation du détroit lorsque celle-ci en possèdera les deux rives. La France, au contraire, qui estime que pour elle-même une Espagne riche et forte est nécessaire,

qu'elle doit être sa collaboratrice méditerranéenne, et qui, d'autre part, possède des débouchés à la fois sur la Méditerranée et l'Atlantique, n'a point à redouter une Espagne forte qui serait maîtresse du détroit.

L'affirmation paradoxale de M. Maura soutenant que « l'Espagne est la gardienne naturelle de la neutralité du détroit » ne saurait infirmer le témoignage des faits, et, la meilleure façon d'assurer la liberté de ce passage est que cette lourde charge, étant donné les conditions dans lesquelles l'Espagne devrait l'assumer, n'en soit pas remise à elle seule mais qu'elle en assure la garde avec une autre puissance.

Toute discussion relative au règlement du statut de Tanger menée loyalement des deux côtés ne peut aboutir qu'à un accord.

Mais dans cette question l'Angleterre semble avant tout préoccupée de prévenir l'établissement à Tanger de la domination exclusive d'une seule puissance et d'assurer au moins la non-utilisation militaire de ce port qui constitue un point stratégique important sur la route des Indes. Déjà lord Curzon a proposé l'année dernière la réunion à Londres d'une conférence anglo-franco-espagnole pour résoudre cette question.

La France, conformément aux traités de 1904-1905 passés avec l'Espagne, soutient que les mots « régime spécial » qui y sont insérés ne signifient pas qu'un régime international doive être instauré à Tanger et estime que ce port ne doit pas être soustrait à l'autorité du sultan du Maroc.

PERSE

Un accord afghano-persan-japonais et chinois

A la suite de pourparlers ouverts au mois de décembre entre les gouvernements persan et afghan, un accord commercial a été établi. Les deux gouvernements pensent développer ces accords en les étendant également à la Chine et au Japon. Des représentants officiels ont été nommés par les gouvernements persan et afghan auprès des gouvernements chinois et japonais.

TURQUIE

L'accord franco-turc et la question d'Orient

L'accord franco-turc négocié et signé le 20 octobre 1921 à Angora, par M. Franklin-Bouillon, a été ratifié par l'Assemblée nationale de Turquie et le gouvernement français. Cet accord, exécutable dans un délai de deux mois à dater du 4 novembre, prévoyait l'évacuation de la Cilicie par les troupes françaises, fixait la frontière turco-syrienne du golfe d'Alexandrette à Nousseibine en suivant la voie ferrée de Bagdad, consacrait le transfert à un groupe français de la section syrienne du chemin de fer de Bagdad, et laissait envisager la conclusion d'une convention douanière entre l'Asie-Mineure et la Syrie.

L'exécution de l'accord a commencé dès le 4 novembre, Adana a été remise le 29 par les troupes françaises aux représentants de l'Assemblée nationale, et le 4 janvier, l'évacuation de la Cilicie par les troupes françaises étant terminée, cette province est entrée sous l'administration turque.

L'évacuation des troupes françaises s'est opérée dans des conditions très régulières, et les autorités kémalistes ont témoigné une grande bienveillance à toutes les populations sans distinction de race ni de religion. La France a accordé toutes sortes de facilités aux réfugiés arméniens qui ne voulaient pas rester en Cilicie et leur a réservé une large hospitalité en Syrie.

La mission Franklin-Bouillon a obtenu du gouvernement d'Angora les garanties nécessaires pour la population chrétienne restant en Cilicie. Les habitants chrétiens sont exempts du service militaire jusqu'au mois d'avril, et les biens appartenant aux réfugiés sont sauvegardés. Les représentants du gouvernement français résidant à Adana, Mersine et Aintab veilleront à l'exécution des garanties données.

La commission de délimitation des frontières de Cilicie et de Syrie, sous la présidence d'Edib bey, est entrée en fonctions le 8 janvier.

La conclusion de l'accord franco-turc provoqua en Angleterre une certaine surprise et souleva une vive opposition. Des conversations furent engagées entre la France et l'Angleterre au cours desquelles le Gouvernement français insista sur le caractère local de cet accord et suggéra de l'inclure dans un règlement général à intervenir. Il demanda

lieu en même temps entre le gouvernement français et le gouvernement britannique à une correspondance dont le texte vient d'être publié au début de janvier par le Gouvernement britannique, sous forme d'un livre blanc de 43 pages.

Cette publication débute par la dépêche de lord Curzon au comte de Saint-Aulaire, le 5 novembre 1921, précisant les objections du gouvernement britannique aux dispositions de l'accord. Dans cette dépêche, lord Curzon attire l'attention de la France sur les difficultés soulevées par l'accord d'Angora et demande des explications sur un certain nombre de points. Il rappelle que M. Briand avait affirmé, au début de 1921, que M. Franklin-Bouillon était allé à Angora en qualité seulement de simple particulier, sans mission officielle, et qu'au mois de juillet M. Briand avait donné l'assurance que la France ne conclurait aucun engagement général relatif à la paix entre la Turquie et les Alliés sans se mettre étroitement d'accord avec les Alliés et particulièrement avec le Gouvernement britannique.

Lorsque, en septembre, M. Franklin-Bouillon retourna à Angora, le gouvernement français dit qu'il y allait chargé d'une sorte de mission spéciale mais que, toutefois, il lui était interdit de discuter avec le gouvernement d'Angora la question générale de la paix. Cette mission consistait seulement à négocier au sujet des prisonniers, de la protection des minorités en Cilicie et d'autres points relatifs à l'évacuation des troupes françaises.

Lord Curzon fait notamment remarquer que venant de régler les questions grecques et de persuader aux Grecs de s'en remettre entièrement aux Alliés, il ne peut croire que le Gouvernement français soit disposé à donner sa sanction à l'accord d'Angora. Cet accord, article I, entraîne la reconnaissance par la France de la grande Assemblée nationale d'Angora comme autorité souveraine de la Turquie, et conclut la paix avec Angora, en violation du traité franco-britannique du 4 septembre 1914 et du pacte de Londres de novembre 1915. Par l'évacuation de la Cilicie, article III, la protection des minorités chrétiennes est compromise et cet accord, art. VIII, livre à la Turquie une bande de territoire conquise par les troupes anglaises, alors que cette bande de territoire constitue un engagement commun pour les Alliés, pour la Grande-Bretagne et l'Italie lesquelles n'ont pas été consultées, et la remise prévue des deux localités de Nousseibine et de Géziret-ibn-Omar qui ont une grande importance stratégique, permet aux troupes

turques d'employer la voie ferrée de Badgad pour menacer peut-être l
frontière de Mésopotamie ; il établit une servitude sur un territoire plac
sous le mandat de la Société des nations qui n'a pas été consultée. Enfin
le transfert à un groupe français de la section Bozanti-Nousseibine de l
ligne de Bagdad, article x, est en opposition avec le § 2 de l'article r
de l'accord tripartite et du traité de paix avec la Turquie qui son
interdépendants.

De plus, ajoute lord Curzon, il paraît qu'une grande portion de l'em
prunt de guerre doit être remise à la Turquie, qu'un emprunt turc v
être conclu en France, que la France a promis de fournir un armemen
considérable aux Turcs, qu'elle a promis d'appuyer les revendications d
la Turquie sur Smyrne et sur la Thrace et de soutenir l'agitation anti
britannique en Mésopotamie.

L'accord d'Argora, conclut-il, n'aurait rien de commun avec un
« tractation locale » telle que l'a définie M. Briand et ne serait qu'un accord
unilatéral passé par l'un des alliés avec un gouvernement ennemi sans
consultation des autres alliés et par suite il peut porter préjudice à la
coopération des Alliés. L'Angleterre attend donc du Gouvernemen
français des explications complètes ; elle est convaincue que le Gouver
nement français n'approuvera cet accord qu'après avoir éliminé les
points susceptibles d'amener de la mésintelligence, des malentendus
et de la tension entre les Alliés.

Le 10 novembre, M. de Montille, de l'ambassade de France, répond qu
l'accord d'Angora est strictement limité et qu'il ne préjuge rien au suje
de la question générale de la paix définitive avec la Turquie.

M. de Montille expose les motifs pour lesquels la France a conclu ce
accord.

La France, dit-il, n'avait que deux alternatives ; à savoir : mainteni
les effectifs de ses troupes en Cilicie et y continuer la guerre ou bien
négocier avec l'autorité *de facto* qui commandait les troupes turque
dans cette région. Or, M. Briand avait déclaré à M. Lloyd George qu
ni le Parlement ni l'opinion n'accepteraient la prolongation d'hostilité
« puisque le traité de Sèvres consacre l'évacuation de la Cilicie et que le
légères concessions faites à la frontière septentrionale du mandat syrien
ne sont au détriment d'aucun allié, tout en étant propres à faciliter l'en
tente générale. »

Le directeur des affaires politiques français avait fait observer
l'ambassadeur britannique à Paris que cet accord ne constituait pas u

traité de paix, mais simplement un arrangement ne portant que sur des affaires purement locales, et ne sortant pas du cadre prévu par M. Briand. Si cet accord avait constitué un traité au sens véritable du mot, il aurait dû être soumis à la ratification du Parlement,

Lord Curzon, dans une lettre subséquente à M. de Montille se déclare heureux des assurances catégoriques données par le Gouvernement français, mais il fait observer qu'à certains égards, il est difficile de faire cadrer les assurances du gouvernement avec les termes de l'accord d'Angora.

Une nouvelle lettre de M. de Montille à lord Curzon déclare que la France s'opposera à tous mouvements de troupes sur la section syrienne du chemin de fer de Bagdad, si ces troupes sont destinées à menacer les territoires placés sous le mandat britannique.

Enfin, le 10 décembre, M. de Montille donne toutes les assurances susceptibles de calmer les appréhensions du Gouvernement britannique et fait savoir à lord Curzon que le gouvernement français, vivement désireux de rassurer le gouvernement anglais, donne communication à l'Angleterre de la correspondance échangée entre M. Franklin-Bouillon et les représentants des kémalistes. Il résulte de cette correspondance, dit M. de Montille, que l'accord d'Angora ne renferme rien qui constitue un avantage secret de nature à nécessiter une modification dudit accord.

Dans la lettre que M. de Montille a adressée le 17 novembre à lord Curzon, le représentant français dit que les relations franco-britanniques sont trop étroites, trop amicales, pour qu'il soit nécessaire de démentir l'assertion que la France aurait engagé un mouvement antibritannique en Mésopotamie.

M. de Montille, insiste d'autre part, sur les sacrifices imposés à la France par l'occupation de la Cilicie, à un moment où les troupes alliées s'étaient retirées de nombreux territoires occupés. Les intentions du gouvernement français ont été tart de fois exposées, soit par le premier ministre, soit par les représentants diplomatiques de la France, qu'on ne peut pas dire que l'Angleterre ait pu les ignorer. L'Angleterre doit reconnaître que la France fait tout ce qu'elle peut pour faire cadrer le maintien de ses obligations légales, les intérêts de ses alliés et les devoirs de l'humanité avec la nécessité où elle se trouve de se libérer d'une charge que l'opinion publique regarde comme intolérable et qu'elle refuse de supporter plus longtemps.

Un revirement semblait cependant se produire dans une partie de l'opinion anglaise. L'honorable Aubrey Herbert, membre du parlement, qui revenait de faire un voyage en Turquie et dans le Proche-Orient, publié, le 11 décembre, dans le *Sunday Times*, un long article dans lequel il soutient que l'improglio actuel a pour cause l'occupation de Smyrne par les Grecs et que celle-ci a déclanché le mouvement kémaliste. En établissant une Assemblée nationale à Angora, les Turcs, ont agi comme l'auraient fait sans doute les Anglais patriotes si les sinn-feiners avaient envahi la capitale anglaise et y avaient installé un Gouvernement irlandais. Tout véritable Anglais aurait alors quitté Londres et une organisation provisoire aurait été créée à Oxford.

Malgré cela et tout en regrettant que l'Angleterre ait abandonné sa politique traditionnelle qui consistait, jusqu'à ces derniers temps, à donner son appui à l'Islam, M. Aubrey Herbert critique violemment la politique française. Il est d'avis que la Grande-Bretagne aurait pu, il y a six mois, signer un traité avec Angora dans les mêmes conditions que celui fait récemment par la France, et estime que la politique menée par le Gouvernement britannique a amené le rapprochement de la Turquie et de la France Il conclut en disant que la situation n'est pas encore désespérée et que le moyen d'arranger les choses est d'arriver à faire un accord avec les Turcs.

De son côté, le *Manchester Guardian* du 29 décembre, dans l'éditorial qu'il consacrait à la question d'Orient, écrivait :

> Il est évident que le royaume de Grèce ne peut pas persister à poser le pied sur le territoire continental de l'Anatolie, comme le traité de Sèvres le lui avait permis. Il y a pour cela deux bonnes raisons qui se sont manifestées depuis que le traité a été rédigé, sinon auparavant. D'abord, la zone en question ne contient pas de majorité grecque et aucune des zones qu'on pourrait délimiter autour de Smyrne ne renfermerait quoi que ce fût qui ressemblât à une masse homogène de Grecs. En second lieu les Grecs ont maltraité la population turque qui avait été placée sous leur domination...

Il ajoutait :

> L'an dernier, en défendant le traité de Sèvres devant la délégation musulmane de l'Inde, le premier ministre a fait un parallèle avec le traité de Saint-Germain. Mais si l'on prend pour précédents les nouvelles frontières tracées entre la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Yougoslavie et le territoire laissé à l'Autriche ou à la Hongrie, il est clair que l'on doit attribuer à la Turquie la péninsule d'Anatolie tout entière, jusqu'à la frontière naturelle que constitue la mer, et en y comprenant les minorités non turques

Dans le règlement fait en Europe, les frontières des Etats nationaux ont été adaptées aux données de la géographie, et les minorités qui se trouvaient du mauvais côté de la frontière ont reçu des garanties, mais n'ont pas été admises à disposer librement d'elles-mêmes. Un grave vice des clauses relatives à Smyrne, c'est qu'elles créent une inégalité en faveur des Grecs et au détriment des Turcs, en s'écartant du principe exposé ci-dessus...

Les Turcs poursuivront la lutte actuelle, par quelques moyens que ce soit, jusqu'à ce qu'ils aient rendu intenable la position du gouvernement grec et de son armée en Asie-Mineure ; c'est pourquoi, tôt ou tard (et plus on tardera, plus les deux parties en souffriront), la Grèce devra évacuer.

Peu de temps auparavant le *Times* avait reconnu la nécessité où se trouvent les Alliés d'exiger l'évacuation de toute l'Asie-Mineure par l'armée grecque.

M. Briand, presque en même temps, s'expliquait devant le Sénat sur l'accord franco-turc d'Angora et justifiait la politique française poursuivie en Orient.

***

Dans l'aide-mémoire de la délégation britannique rédigé en vue de la conclusion d'un « pacte de sécurité » anglo-français, que M. Lloyd George a communiqué à M. Briand à Cannes, le 4 février 1920, se trouve le paragraphe suivant relatif au rétablissement de l'ordre en Orient et exposant les vues du Gouvernement de Sa Majesté :

Il désirerait éclaircir toutes les questions sur lesquelles une controverse serait possible entre les deux pays. Il est essentiel, par exemple, que la paix en Orient soit rétablie et qu'il existe un accord complet entre la France et la Grande-Bretagne au sujet de la politique alliée à suivre. La même considération vaut pour d'autres importantes questions extérieures en discussion qui, jusqu'à présent, ont en quelque mesure empêché une entente complète.

M. Lloyd George, dans l'exposé qu'il fit le 6 janvier, lors de l'ouverture de la Conférence, après avoir rappelé qu'il avait reçu à Paris les délégués arméniens venus lui faire le récit de « massacres épouvantables » dont leurs compatriotes ont été victimes en Asie-Mineure, visant le gouvernement français, ajoutait :

Ces faits n'ont pas empêché certains gouvernements de faire des accords avec le peuple responsable de ces massacres. Lorsque se pose la question des relations avec les gouvernements dont la moralité est douteuse, il faut une commune mesure. Il est impossible de repousser le Russe sous prétexte qu'il a les mains tachées de sang innocent et d'accueillir le Turc qui n'est pas sans avoir des méfaits analogues à se reprocher.

Dans leurs relations avec l'Asie Mineure et avec la Russie, les puissances alliées

doivent adopter la même attitude. Si elles agissent différemment, elles n'y trouveront aucun avantage, pas plus matériel que moral.

La mission diplomatique turque d'Angora répondit immédiatement à ces paroles par la protestation suivante :

M. Lloyd George, dans son discours de Cannes, impute au gouvernement national turc des prétendus massacres d'Arméniens.

Si des événements regrettables ont pu survenir pendant la guerre générale, à l'occasion de révoltes locales fomentées par certains éléments arméniens contre les autorités légales de leurs pays, ces événements ne sauraient, en aucune manière engager la responsabilité du gouvernement national d'Angora.

Ce gouvernement, en effet, n'existe que depuis l'occupation de Constantinople par les Anglais et, depuis lors, le peuple turc plutôt massacré que massacreur, n'a fait que défendre son territoire contre les Grecs soutenus par les suggestions du Gouvernement anglais.

Le gouvernement national lutte, au prix de grands efforts, contre les troupes helléniques qui détruisent et massacrent tout sur leur passage et qui ont créé en Asie Mineure une nouvelle zone dont les dévastations dépassent en horreur celles du nord et de l'est de la France.

***

Cependant tous les Anglais sont loin d'approuver la politique orientale de M. Lloyd George. Le capitaine Kenworthy, membre du Parlement, dans une lettre qu'il a adressée, le 15 janvier, au rédacteur en chef du *Daily Telegraph*, préconise un rapprochement entre l'Angleterre et la Turquie. Il dit notamment :

— Si M. Lloyd George, désire réellement faire revivre le commerce britannique et contribuer à la reconstruction de l'Europe, il peut d'un trait de plume rouvrir les grands marchés commerciaux, donner un débouché à notre industrie et diminuer les risques que nous courons. Tout cela peut être accompli par des modifications dans la politique anglaise à l'égard de la Turquie.

Les Turcs n'ont jamais été de plein gré nos ennemis, et pendant des générations des relations amicales ont existé entre la Grande-Bretagne et l'empire ottoman. L'Asie-Mineure est un grand pays avec lequel nous avons jadis commercé avec profit. Son sol est fertile, sa richesse minérale considérable ; les paysans turcs sont travailleurs et pacifiques et l'Anglais jouit encore d'un prestige énorme dans ces contrées.

Malgré tout cela, un aveuglement et une témérité qui, dans une époque normale, auraient suffi à renverser un gouvernement, la présente coalition gouvernementale a persisté à soutenir les Grecs dans leur campagne de destruction de leurs ennemis héréditaires en Asie-Mineure. Pour les Grecs, cette guerre est une guerre de race et de religion ; c'est une sorte de guerre que le monde ne peut plus tolérer de nos jours. Ils ont été les agresseurs, ils ont échoué, et échoué lamentablement, cependant nous avons

continué à leur donner ouvertement et amplement notre aide, et à les exciter dans la poursuite de leur atroce campagne.

Des observateurs indépendants ont décrit les atrocités commises par les troupes grecques, et malgré les « massacres » turcs, ceux-ci n'ont jamais atteint les cruautés des Grecs en horreur. Maintenant, les Grecs ont définitivement échoué.

La France s'est toujours opposée à ce qu'une aide soit donnée à l'impérialisme grec et elle s'est justement empressée de faire la paix avec le gouvernement turc. La France est la deuxième puissance mahométane du monde, l'Angleterre est la première. Les deux pays ont donc absolument besoin d'être en bons termes avec le Khalifat et de traiter les Turcs avec équité. Surtout pour l'Asie Mineure ! Nous manquons là-bas d'importantes transactions commerciales, nous gaspillons de l'argent, et cela produit le chômage en Angleterre.

Mais que dire de l'Inde ? Notre façon de traiter la Turquie a créé un sentiment de réprobation pour nous parmi les pieux musulmans. Nos sujets musulmans aux Indes se chiffrent par plus de 90 millions. Dans le passé, ils ont toujours été de loyaux soutiens de la puissance anglaise contre les extrémistes hindous. Aujourd'hui, notre politique d'entr'aide aux Grecs et notre attitude générale contre la Turquie les ont jetés dans les bras de Ghandi ; pour la première fois dans l'histoire des Indes anglaises, les deux croyances s'unissent contre nous et il en résulte la non-coopération, le boycottage des marchandises britanniques, l'inquiétude et le désordre. Ces événements affectent terriblement le commerce et nécessitent de grandes dépenses...

Notre devoir en Egypte et en Mésopotamie est rendu plus difficile pour les mêmes raisons. Un changement radical de politique envers la Turquie est indispensable, et si M. Lloyd George et ses conseillers voulaient pour une fois être satisfaits de leurs propres paroles et reconnaître leurs erreurs dans le passé, ils pourraient faire beaucoup plus pour la suppression du chômage dans notre pays par ce seul acte que par toutes les palabres et conférences, qui pourront se tenir d'aujourd'hui jusqu'au Jugement dernier.

***

Le nouveau cabinet français, dans le paragraphe de la déclaration présidentielle, en date du 19 janvier 1922, relatif à la paix d'Orient, a pris position en ces termes :

Nous aurons, en meme temps, à nous concerter avec l'Italie et avec l'Angleterre pour essayer de prévenir, en Orient, une reprise des hostilités entre les Turcs et les Grecs, pour réaliser, d'accord avec nos alliés, le bénéfice de la convention d'Angora et pour ramener enfin la tranquillité aux portes de l'Europe. Nous pourrons ainsi exercer plus librement notre mandat en Syrie, sans dépenses excessives, et pour le bien de populations qui ont été, de tout temps, les fidèles amies de la France.

Et, dans sa réponse aux diverses interpellations qui lui ont été adressées à la suite de la lecture de cette déclaration, M. Poincaré a déclaré :

La signature des conventions d'Angora nous a libérés, en Asie-Mineure, de préoccu-

[illegible] qui pèsent sur notre mandat [illegible] n'est pas [illegible] à fait rétablie. A la prochaine [illegible], d'ici à quelques semaines, les hostilités peuvent reprendre entre les Grecs et les Kémalistes. Nous avons d'autre part, à nous entendre avec l'Angleterre et avec l'Italie sur les conséquences des accords que nous avons passés avec les Turcs et qui ont soulevé à Londres, récemment, les objections que vous connaissez. Ces accords, bien entendu, n'ont jamais eu qu'un caractère provisoire, c'est la raison pour laquelle M. Briand ne les avait pas soumis aux Chambres. Aucun des Alliés n'aurait pu faire une paix séparée. Aussi bien n'est-ce pas encore une paix que nous avons faite en Orient. Il faut maintenant la préparer et la conclure. C'est à quoi nous nous emploierons de toutes nos forces et de toute notre bonne volonté. (Applaudissements).

Le *Times* dans le long éditorial qu'il a consacré à la déclaration présidentielle, après avoir approuvé les critiques formulées par M. Poincaré à l'adresse des Conseils suprêmes, exprime le regret que le Gouvernement français ait cru devoir annoncer que l'accord d'Angora devait servir de point de départ pour le rétablissement de la paix en Orient.

Enfin, en première page du principal organe qui soutient le cabinet britannique, on lit, en caractères gras, ce titre suggestif qui indique bien dans quelles dispositions d'esprit à l'égard de la Turquie M. Lloyd George s'apprête à se rendre à la Conférence de Gênes dont il est l'initiateur et a fixé le programme : « 45 nations invitées à Gênes », « Toute l'Europe à l'exception de la Turquie », « M. Lloyd George y va. »

Le commissaire du peuple Tchitcherine, soulignant cette faute politique et s'empressant d'y répondre afin d'en tirer avantage, réclamait, le 23 janvier, la présence des délégués turcs à la Conférence de Gênes et adressait aux représentants des Soviets à l'étranger un télégramme attirant leur attention sur le fait que seule la Turquie n'y a pas été invitée. Il leur recommandait de s'informer si la nouvelle était exacte et, en ce cas, d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour assurer l'invitation du gouvernement ottoman à ladite Conférence.

Quelques jours après, Ferid bey, représentant de la Turquie à Paris, a adressé la lettre suivante à M. Bonomi, président du Conseil des ministres du gouvernement royal d'Italie, chargé d'envoyer les invitations à la conférence de Gênes :

C'est avec une profonde surprise et un vif regret que la Turquie s'est vue exceptée de l'invitation à la conférence de Gênes adressée à tous les Etats européens.

J'ai l'honneur de faire remarquer à Votre Excellence que la Turquie, par sa position géographique et méditerranéenne, est un pays essentiellement européen.

Il est proprement européen par sa capitale Constantinople, par Andrinople et la Thrace.

Quant à ce qu'il est convenu d'appeler l'Asie-Mineure par une simple fiction géographique, elle n'est que le prolongement de l'Europe, et d'autre part étant méditerranéenne au même titre que l'Europe méridionale tout entière, ses relations politiques et économiques avec l'Europe ne l'ont jamais séparée de ce continent à aucun moment de l'Histoire.

Il demeure, que de par leur situation politique ou de par les liens différents qui les unissent à certaines puissances, les territoires limitrophes de la Méditerranée septentrionale et méridionale seront tous représentés à la conférence de Gênes, et que seule, la Turquie, dont l'étendue de ses côtes sur la Méditerranée est égale ou supérieure à celle des autres pays, ne sera pas représentée à Gênes ! C'est plus qu'une injustice.

Tout en rendant hommage à l'initiative si heureuse de réunir toutes les nations européennes en vue de collaborer à la reconstruction de notre continent, nous ne pouvons nous empêcher de constater que la non-convocation de la Turquie à la conférence est une lacune, susceptible d'amoindrir et de rendre incomplets les résultats que l'on est en droit d'attendre de cette Conférence.

Jouissant de sa complète indépendance politique et économique, la Turquie, solidaire cependant de tous les Etats européens, n'aspire, en se consacrant au travail de la paix, qu'à devenir un des facteurs essentiels de prospérité et de reconstruction mondiales, en même temps qu'un élément de civilisation européenne.

En conséquence, je prie Votre Excellence, d'ordre de mon gouvernement, de faire le nécessaire pour que la Turquie soit invitée à la conférence de Gênes à l'instar des autres nations.

Dans la dernière quinzaine de janvier des informations étaient lancées d'après lesquelles la France et l'Angleterre étaient d'accord sur les grandes lignes des conditions de la paix avec la Turquie et sur le règlement du conflit gréco-turc. Ces conditions comportaient : l'évacuation de la région de Smyrne par l'armée grecque avec des garanties pour les minorités chrétiennes, comprenant notamment la nomination d'un gouverneur général chrétien, la proposition par l'Angleterre comme frontière en Thrace d'une ligne passant légèrement au sud de Midia, sur la mer Noire, puis par Tchorlu et aboutissant à Rodosto sur la mer de Marmara. Cette frontière ne pouvait être proposée que dans le but de ménager l'amour-propre des Grecs, car elle est considérée comme défectueuse au point de vue stratégique à la fois par les milieux français et les milieux turcs. Ceux-ci laissent d'ailleurs entendre que sur ces bases les pourparlers seront difficiles. Si les nationalistes, de même que le gouvernement ottoman, semblent disposés à accepter en principe la liberté des Détroits avec toutes les garanties relatives à ce principe, ils ne sauraient admettre l'attribution d'aucune parcelle du littoral de la mer de Marmara à aucune puissance étrangère, car, dans l'avenir, ladite région pourrait, par suite de circonstances quelconques, servir de base navale susceptible de menacer

la sécurité de la capitale et de mettre en péril l'existence de la Turquie.

La presse turque relève l'importance pour la Turquie de la Thrace qui constitue un hinterland indispensable pour Constantinople, puisque la ville d'Andrinople présente la même importance pour la sécurité de la capitale et le siège du khalifait que Smyrne comme débouché en Anatolie. Non seulement la ligne Midia-Tchorlu-Rodosto ne peut pas être adoptée comme frontière mais le gouvernement d'Angora et celui de Constantinople considèrent l'abandon d'Andrinople comme absolument impossible et repousseront toutes conditions de paix maintenant Andrinople hors du territoire ottoman. On laisse espérer que cette frontière sera modifiée de façon à comprendre les Dardanelles, avec un régime spécial pour la Thrace-occidentale après un plébiscite de la population.

La presse anglaise ne cache point son mécontentement que les conditions envisagées par elle aient été rendues publiques. Pour montrer les difficultés que l'Angleterre ne manquera pas de rencontrer du côté français dans ces tractations, elle fait état de l'envoi, — démenti par le Gouvernement français, — d'un télégramme dont le commissaire aux Affaires étrangères Youssouf Kemal bey aurait donné lecture à l'Assemblée nationale pour annoncer la démission du cabinet Briand et la constitution du cabinet Poincaré et faire connaître que ce changement ministériel ne modifiera aucunement la politique française en Orient.

Elle mène également grand bruit autour de livraisons aux Turcs de matériel du corps d'occupation français qu'elle dit s'élever à deux cents millions de francs et qui, en réalité, ne dépasseraient pas sept millions. Ces fournitures faites par l'Etat français et dont la valeur totale est, comme on le voit, extrêmement éloignée de celle donnée par les informations anglaises, correspondent à l'armement et à l'habillement d'une gendarmerie, qui est indispensable pour maintenir l'ordre dans la nouvelle région frontière, ainsi qu'en Cilicie, et pour donner ainsi des garanties effectives aux populations chrétiennes non moins qu'aux musulmans. En réponse à ces bruits tendancieux, le *Temps* du 26-1-22, dans une note officieuse, écrit :

> Si le nécessaire n'avait pas été fait pour constituer une pareille force, on pourrait reprocher au gouvernement français de n'avoir pas assuré la protection des habitants, et notamment des chrétiens, dans les contrées évacuées par ses troupes.

On ne peut que regretter de voir cette polémique alimentée par M. Auguste Gauvain dans *les Débats* des 24-1-22, 27-1-22 et 3-2-22 ainsi

que par M. Guy Monnerean dans l'*Écho de Paris* du [illegible]. C'est aussi d'autre part une erreur, pour justifier les cessions faites par l'accord d'Angora, d'évoquer les livraisons d'armes des Anglais à l'émir Fayçal, les subsides considérables qu'ils ont naguère accordés à l'armée de Constantin et sans lesquels la paix serait peut-être depuis longtemps rétablie ; ces fournitures non seulement n'ont rien de comparable mais elles ont été consenties, comme nous venons de le voir, dans un tout autre esprit.

Le 31 janvier les journaux annonçaient l'ajournement de la réunion des ministres des affaires étrangères projetée pour le 1er février. La raison que l'on en donnait était que le Gouvernement français ayant communiqué seulement le 28 janvier aux cabirets de Rome et de Londres, le mémorandum dans lequel il expose son point de vue sur la question d'Orient, en réponse au point de vue britannique déjà communiqué à Rome et à Paris, lord Curzon a demandé que la réunion des trois ministres des Affaires étrangères soit ajournée de quelques jours, pour avoir le temps de l'examiner.

Le marquis della Torretta qui avait déjà fait connaître à Londres ses observations sur le mémorandum anglais et les avait communiquées au Gouvernement français, considérait également opportun cet ajournement afin de pouvoir examiner les propositions françaises et que les intéressés puissent étudier les différentes propositions avant la rencontre projetée. Mais, il est de toute évidence que l'ajournement sollicité est nécessaire pour arriver à concilier certaines divergences de vues. La crise italienne est venue retarder les conversations qui devaient avoir lieu, et on craint que la réunion qui avait été reportée au 9 février ne puisse pas se tenir à cette date. D'après les informations données par les journaux anglais, le Gouvernement britannique ne semble pas disposé à admettre les propositions françaises relatives aux frontières de Thrace ; il réclame, en outre, l'internationalisation de Smyrne, ce qui équivaut à l'établissement de la domination anglaise. Quant à la liberté des Détroits, les Anglais entendent en rester les seuls contrôleurs. Ils voudraient en outre, que la France s'engageât à imposer les volontés des Alliés à celle des deux puissances, grecque ou turque, qui refuserait de s'y conformer. Or, il est inadmissible que la France envoie en Anatolie des troupes pour défendre les prétentions grecques que le Conseil suprême pourrait légitimer au seul profit de l'Angleterre.

[illegible]

[illegible] des Affaires étrangères, président ; colonel [illegible] bey, [illegible] d'État-major général ; Murin bey, conseiller légiste ; Hikmet bey, directeur des affaires politiques, vient de quitter Angora pour Constantinople.

La délégation, après avoir eu des entrevues avec les hautes personnalités turques et étrangères, partira directement pour Paris et se rendra ensuite à Londres et à Rome. Cette mission est chargée de faire connaître aux Alliés les vues de son gouvernement en ce qui concerne le rétablissement de la paix en Orient.

Le traité turco-ukrainien

Une conférence s'est ouverte le 29 décembre à Angora en vue de la conclusion d'un accord économique entre le Gouvernement de l'Ukraine soviétiste et celui d'Angora.

La délégation ukrainienne avait à sa tête le général Kronzé.

Dans un discours d'ouverture, Youssouf Kemal bey a dit son espoir de voir s'établir de bonnes relations entre la Turquie et ses voisins du Nord et de l'Est, et que la réunion de cette conférence est une preuve des efforts faits par la Turquie pour l'entente des peuples de l'Orient.

Il a exprimé sa satisfaction de voir la Turquie, qui combat pour son indépendance, conclure un accord avec l'Ukraine, et affirmé que les deux peuples, qui ont lutté pour les mêmes buts, doivent s'aider l'un l'autre. Les vues de la Turquie à l'égard de ses voisins déjà mises en œuvre par les traités du 16 mars avec la Russie et du 13 octobre 1921 avec les Républiques du Caucase, se trouveront complétées par le présent accord. Les flots de la mer Noire qui baignent les côtes des deux pays, a-t-il ajouté, nous en montrent la nécessité. Et, en remerciant le Gouvernement de l'Ukraine d'avoir bien voulu envoyer une délégation pour établir un traité d'amitié, il a déclaré qu'il ne doutait pas que les négociations aboutissent à de bons résultats, les intérêts des deux Gouvernements étant les mêmes.

A ce discours traduit immédiatement en français, le général Kronzé a répondu en remerciant Youssouf Kemal bey de ses aimables paroles et en disant sa satisfaction de voir la Turquie d'accord avec l'Ukraine. Après avoir exprimé le regret que les relations de cordialité n'aient pas été établies jusqu'ici entre l'Ukraine et la Turquie et déclaré que les

causes qui séparaient la Turquie de l'Ukraine n'existent plus aujourd'hui, il a affirmé que l'entente aurait les plus heureux résultats pour l'avenir des deux pays.

D'après les informations données par la presse, ce traité est analogue à celui passé avec la Russie, et les clauses principales sont les suivantes :

1° Reconnaissance mutuelle des deux gouvernements ;

2° Les deux gouvernements s'engagent à ne reconnaître aucun arrangement qu'une puissance étrangère désirerait imposer à l'un ou l'autre, sauf dans le cas de consentement mutuel ;

4° La question des Détroits et de la mer Noire sera réglée par les Etats riverains entre eux ; le règlement de cette question devra être basé sur l'inviolabilité de Constantinople comme capitale de la Turquie ;

5° Les parties contractantes s'engagent à coopérer à la sauvegarde des droits et des intérêts respectifs de la Turquie et de l'Ukraine.

A l'occasion de la conclusion de cet accord, le commissaire aux Affaires étrangères a offert un grand banquet en l'honneur du représentant de l'Ukraine auquel assistaient Moustapha Kemal Pacha, les chefs des missions étrangères, tous les ministres, les membres de la Commission parlementaire des Affaires étrangères.

Des discours ont été prononcés par le commissaire aux Affaires étrangères, par le général Kronzé, par le représentant de l'Azerbeidjan et par Moustapha Kemal.

Cet accord, comme ceux précédemment conclus par le Gouvernement d'Angora avec la Russie, les Soviets ou avec les Gouvernements soviétistes que Moscou a imposés aux Républiques du Caucase n'a pas été sans soulever des critiques.

Mais, en dehors de la nécessité où se trouve le Gouvernement d'Angora, par suite de l'attitude des Alliés à l'égard de la Turquie, de ménager les soviets, sa politique se montre assez habile, et la manœuvre des bolchevistes russes à l'égard de la Turquie et de ces Etats peut se retourner contre eux-mêmes. Le Gouvernement de Moscou, qui n'a pas renoncé aux vues de l'ancienne Russie sur ces pays, en leur imposant un gouvernement soviétiste, pouvait sans doute consolider de la sorte sa domination, ramener ces Etats dans le giron de la Russie et les y rattacher par des liens communistes tout en se félicitant d'élargir en même temps le champ de sa propagande. Mais en reconnaissant l'indépendance de ces Etats bien que ce soit à condition qu'ils soient bolchevistes, il ne nourrit pas moins l'idée nationale qui est en germe chez tous ces

peuples et qui les pousse à se détacher de la Russie. Il l'entretient et la cultive. La Turquie, en concluant des accords avec ces Gouvernements soviétistes, faute de ne pouvoir le faire avec les autres par suite des nécessités de l'heure, ne se trouve-t-elle pas travailler indirectement pour l'indépendance de ces pays et consolider ainsi sa propre situation pour l'avenir en travaillant à la diminution de la domination moscovite ?

L'activité américaine en Anatolie

M. Gillespie, délégué commercial américain, vient de terminer l'étude de diverses entreprises où les capitaux américains seraient désireux de s'employer en Anatolie.

Entre autres, un groupe américain demande l'autorisation de construire des entrepôts dans différents ports et d'installer des entreprises de transports par camions automobiles, sans toutefois demander de concessions et en se conformant aux lois et règlements ottomans.

Au cours de pourparlers avec les dirigeants kémalistes, M. Gillepsie *aurait fait observer qu'il y avait intérêt pour eux à traiter directement* avec les Américains sans avoir recours à des intermédiaires. Il a affirmé que les Américains observeront strcitement les lois turques.

Dès le retour de M. Gillespie à Constantinople, des représentants agissent au nom des capitalistes américains doivent partir pour Angora afin d'entamer des pourparlers définitifs et conclure les contrats relatifs aux entreprises projetées, mais rien ne permet jusqu'ici d'affirmer qu'Angora soit disposé à accueillir ces propositions.

Mort du Grand Muphti des Musulmans de Russie

On annonce la mort d'Alimdjan Baroudy, le grand chef religieux de tous les musulmans de la Russie d'Europe et de la Sibérie.

A. Baroudy était une des plus grandes figures de la Russie musulmane. Né en 1856, après avoir fait ses études à Boukhara, il avait fondé, en 1880, à Kazan une école religieuse supérieure, devenue depuis une des plus grandes écoles musulmanes de Russie.

REVUE DE LA PRESSE

M. F. Baldensperger, dans le premier numéro de cette année de la *Revue de littérature comparée*, publie un intéressant article, sous le titre « Où l'Orient et l'Occident s'affrontent ». Dans les dispositions qui se font actuellement jour aussi bien en France qu'en Allemagne et en Angleterre, il relève, au point de vue littéraire, les indices d'une recrudescence des influences orientales sur l'Occident en même temps que d'une curiosité nouvelle de l'Occident à l'égard de l'Orient.

Bien qu'il reconnaisse l'intérêt et les avantages de cette pénétration réciproque, dont la civilisation occidentale a déjà depuis longtemps bénéficié à différents degrés et à diverses époques, il est d'avis de ne pas exagérer, par rapport à la pensée occidentale, la valeur des œuvres asiatiques.

> Peut-être le vingtième siècle saura-t-il employer, par une lutte de la spiritualité profonde contre l'automatisme menaçant de la vie contemporaine, des éléments impliqués dans l'évangile naturiste de l'Inde, dans l'impressionnisme du Japon, dans la stable sagesse des Célestes et des musulmans.
>
> Mais pour que le contact soit un enrichissement et non un développement, il faut que l'Occident ne cède rien de ce qui, sous les apparences de fluctuation et d'incertitude, reste sa vocation maîtresse. « Miracle grec » maintenu en face des faciles confusions, netteté latine ou « fait français », ces manières fondamentales d'organiser la vie de l'esprit n'ont pas été jusqu'ici, altérées dans leur essence par les diverses expériences traversées par la civilisation occidentale.

Tout en faisant le départ entre certaines conceptions opposées et en tenant compe des dispositions foncièrement différentes, il semble cependant, devant les tendances affirmées par la civilisation actuelle, que cette

[illegible], en s'effectuant dans [illegible], pourrait [illegible] que l'Occident aurait bénéfice à recevoir les apports [illegible] que le réveil de l'Orient et sa participation de plus en plus grande à la vie mondiale ne manqueront pas d'introduire [illegible] dans le domaine [illegible] comme dans le domaine matériel.

La *Revue du Monde Musulman* dans le dernier numéro paru, volume XLVII, continue la publication des textes historiques sur le réveil arabe au Hedjaz et donne les textes des proclamations II et III du roi du Hedjaz ainsi que leur traduction. M. L. Bouvat publie une étude sur les Moplahs du sud de l'Inde et donne un résumé des indications fournies sur les Moplahs du Malabar par les récentes publications officielles du gouvernement britannique. Ce numéro contient également des traductions d'articles du *Times of India* ayant trait aux événements récents et une série de documents anglais sur la situation sociale dans l'Inde et les projets de réforme.

La *Revue des Deux Mondes* a, dans son numéro du 15 janvier, commencé la publication d'une série d'articles de M. Maurice Pernot sur Constantinople sous le contrôle interallié et l'état présent de la Turquie.

Commentant la déclaration faite par lord Northcliffe au représentant de l'agence Reuter avant de quitter l'Inde, M. J. Bainville, sous le titre « l'Avertissement de Lord Northcliffe », dans l'*Action française* du 26 janvier, souligne les erreurs de la politique anglaise à l'égard des musulmans et montre sa lourde responsabilité dans les difficultés actuelles de la situation orientale :

Jamais, depuis 1857, il n'y avait eu autant de raisons de craindre une révolte, et il n'échappe à personne que la révolte de demain serait infiniment plus grave que celle du siècle dernier.

S'il y a une fermentation générale aux Indes, le ferment est islamique. Ce sont les musulmans qui possèdent le tempérament militaire. Mais si les musulmans animent les Hindoux, ce sont, en réalité, les Turcs qui forment l'élément actif et organisateur de l'Islam. C'est leur influence qui s'étend à travers l'Asie centrale jusqu'aux Indes. Les Anglais savent bien de quelle importance est l'Afghanistan pour eux comme pour Moustapha-Kemal.

La politique de lord Curzon en Orient paraît avoir été inventée exprès pour irriter et pour unir les musulmans. Il n'y avait pas de plus faux calcul que de vouloir [illegible]

les nationalistes d'Angora à l'aide de la Grèce. En outre, les hommes d'Angora, dans le danger, ne répugnaient pas à une alliance avec les bolchevicks, en sorte que l'Angleterre avait pour adversaire, aux confins du monde asiatique, cette Russie rouge qu'elle ménageait en Europe.

La politique française a été beaucoup plus avisée en essayant de ramener les Turcs vers l'Europe au lieu de les refouler en Asie. Et l'avertissement opportun de lord Northcliffe illumine une situation que les Anglais, en général, paraissent ne pas voir encore dans son ensemble. Ce jet de lumière peut faciliter beaucoup les prochaines conversations entre la France, l'Angleterre et l'Italie et dont la question gréco-turque, l'Asie Mineure, le traité de Sèvres seront l'objet.

En somme les événements ne desservent pas la France. Ils continuent de lui apporter des justifications. Elle a raison presque partout. C'est pourquoi ce n'est pas elle qui s'impatiente. Ceux qui se fâchent sont ceux qui ont tort.

De même, le *Temps*, dans son éditorial du 31 janvier, nº du 1er février, écrit à propos de la question égyptienne :

En évacuant la Cilicie, en réclamant une véritable indépendance pour une Turquie véritablement viable, la France a donné l'exemple de réduire les entreprises militaires, de pratiquer le désintéressement, de respecter l'indépendance d'une nation musulmane qui a un grand passé. Nous restons convaincus que l'Angleterre aurait intérêt à se conduire comme la France. Et nous serions loin de regretter le retard apporté aux conversations de Paris, si ce délai permettait au gouvernement britannique, promoteur de la « reconstruction européenne », de concevoir aussi la reconstruction de l'Orient. Ce serait plus méritoire peut-être, car c'est en Orient que l'Angleterre détient des bases navales et entretient des soldats.

The Contemporary Review, dans un article intitulé « La Grande-Bretagne et la France en Orient », écrit :

La question d'Orient se développe à pas de géants. Après l'accord d'Angora, conclu par M. Franklin-Bouillon, il faut éclaircir le problème. Les causes de malentendus se sont multipliées par notre négligence. Mais parce que la Grèce et la Turquie sont toujours en guerre, l'entente entre la France et l'Angleterre se trouve maintenant menacée....

Quelle que soit la destinée de Constantinople et des Détroits, on sent qu'un long chapitre de leur histoire a pris fin. Il y aura une mort. Mais à quelle mort assisterons-nous ? La Grèce s'effondrera-t-elle la première ? Ou bien la Turquie ? Ou encore l'empire britannique, ou l'empire colonial français d'Orient ? Ou enfin les deux à la fois ?

La situation n'a pas varié depuis un an, mail il faut un remède à cette crise. Nos deux gouvernements doivent se mettre à l'œuvre et conclure un accord sur les problèmes du proche et du moyen Orient, exactement comme en 1904 pour les questions

africaines, pour les pêcheries de Terre-Neuve et d'autres régions où des différends avaient surgi. Les premiers ministres n'ont qu'à décider qu'un arrangement doit être tenté. Le gros travail sera confié, ensuite à d'autres personnes.

Dans une interview de l'émir Faîçal publiée par le capitaine H. Roberts dans *The Asiatic Review*, de janvier 1922, on lit :

Je suis profondément désappointé de voir mon pays dans l'état où il se trouve, si je considère les progrès de l'agriculture, de l'enseignement et de la construction publique et privée. J'ai été surpris de constater que les magnifiques travaux d'irrigation qui existaient autrefois ont complètement disparu. On n'en trouve plus trace.

J'estime que sans l'aide d'une puissance capable de nous défendre, militairement et financièrement, le pays tombera plus bas qu'il n'a jamais été dans son histoire. Quand un Gouvernement arabe, inspirant confiance au pays, se sera fermement établi, l'industrie et le commerce renaîtront, car il y a beaucoup d'argent partout, surtout à Bagdad et à Bassora Des travaux considérables d'irrigation sont, je le sais, nécessaires. D'autre part, il convient de hâter la construction du chemin de fer de Bagdad à la Méditerranée. Entre temps, nous établirons une route le long du tracé projeté et créerons des communications par autos.

En ce qui touche les récentes critiques de la presse française, je dois dire que mon programme s'harmonisera avec les intérêts de la France dont j'ai toujours été l'ami. Je suis navré de voir que je ne suis pas compris d'elle. Mais, quoi qu'il arrive, je suis bien résolu à ne jamais commettre un acte de violence contre cette grande nation.

L'*Eclair* continue à donner des informations de tendance violemment anti-kémaliste.

Dans les *Débats*, M. Auguste Gauvain poursuit sa campagne pro-hellénique et anti-turque. Dans le numéro de ce journal du 31 janvier, il ne cache pas l'émotion que lui a causée l'article «La paix d'Orient et l'accord franco-turc », de M. Ahmed Rustem bey, paru dans le nº 1 de cette Revue, et, à défaut de réfutation, donne libre cours à son indignation. Il condamne à nouveau la politique musulmane de la France et profère de sombres prédictions dans le cas où elle y resterait fidèle. On peut être surpris de voir la politique franco-musulmane actuelle condamnée par un des publicistes français qui passent pour les plus avertis, le jour même où l'Angleterre, en difficultés dans l'Inde par suite de sa politique musulmane, se voit dans l'obligation d'envisager l'abandon de son protectorat sur l'Egypte et se montre disposée à offrir l'indépendance à ce pays. Ces prédictions sont d'ailleurs du plus heureux augure, car M. A. Gauvain, s'étant constamment trompé, et, par exemple, de la façon la plus regret-

table pour l'amitié franco-italienne dans la question de Fiume. Il est à présumer qu'il en sera de même encore cette fois.

A propos de cet article, M. A. Rustem bey nous prie de déclarer qu'il n'est plus député d'Angora, ayant renoncé à son mandat pour raisons de santé. En signant précédemment « ex-ambassadeur de Turquie et député d'Angora », il entendait faire faire double emploi au préfixe ex.

Toutefois, M. A. Gauvain, dans un article du 2 février : « Les négociations orientales » bien qu'il ne semble pas apprécier exactement le rôle des musulmans Hindous, et critique l'attitude de M. Montagu, lord Chelmsford et lord Reading à leur égard, reconnaît que dans la question orientale :

Les difficultés sont venues de ce que le Foreign Office a voulu opposer un califat arabe au califat turc. Il a cru faire un coup de maître, au point de vue indien, en substituant le chérif Hussein au calife de Constantinople. Les événements lui ont donné complètement tort. Le chérif Hussein lui-même a conservé des rapports corrects avec le Sultan. L'arabisme s'est retourné contre les desseins anglais. Le roi Fayçal détient en Mésopotamie un pouvoir précaire et contesté. Les projets de changement de califat ont ressoudé les peuples musulmans. Comme il eût été plus simple de laisser les Arabes et les Turcs se débrouiller entre eux ! A la suite de l'Angleterre, la France s'est laissé prendre dans l'engrenage arabe.

Mais, reprenant sa thèse, il refuse de restituer la Thrace à la Turquie et rompt un nouvelle lance, une lance achilléenne, contre la Convention d'Angora.

Dans le premier article de *La Croix* du 2 février 1922, intitulé *La question d'Orient sur le tapis*, qui serait à citer entièrement, M. R. Le Cholleux écrit :

Qu'on parte de cette idée, que l'on a affaire à une nation civilisée, et non à un peuple en enfance, comme on a trop souvent l'habitude de le croire. Les Turcs ne sont pas des sauvages. Ce sont simplement des Orientaux. Il ne faudrait pas oublier que toute la civilisation dont les Occidentaux se montrent si fiers — et combien à tort souvent — a ses sources primitives dans la culture orientale ; que les Arabes, par exemple, ont été les initiateurs de la science et de la philosophie modernes, corrigées par le christianisme.

L'Angleterre, qui a supplanté l'Allemagne dans le proche Orient, n'a vu dans le règlement à imposer, que la réalisation de sa politique : par la constitution de royaumes arabes à sa dévotion et capables, parce que créés par elle, de relier l'Inde à la Méditerranée. Peut-être que si l'Inde se détachait un jour de la Grande-Bretagne, comme l'Irlande hier, comme l'Egypte demain, la politique anglaise se trouverait aiguillée d'une tout autre manière !

[illegible]

Ce ne sera [illegible] négligeable dans l'équilibre mondial. Le Turc [illegible] comme les Anglais peuvent l'être. Le peuple [illegible] susceptible ; gare à qui y touche ! Ce peuple [illegible], répandu dans de vastes territoires sous la domination étrangère presque partout, comprend 350 millions de [illegible].

Nous avons réussi à gagner sa sympathie et son amitié, par notre faculté d'assimilation, dans tous les pays où nous nous trouvions en contact avec lui. L'Anglo-Saxon, qui reste Anglais partout où il s'implante, qui garde ses habitudes et qui ne se mêle pas aux populations qu'il exploite, ne comprend pas l'Orient, ne cherche pas à le comprendre, et c'est une des raisons pour lesquelles les peuples orientaux ne sympathisent pas avec lui.

Aussi semble-t-il que les Britanniques soient le peuple occidental le moins désigné, parce que le moins apte à la faire accepter, pour exercer une action prépondérante en Orient. Car les peuples d'Orient ont maintenant la compréhension très nette qu'ils peuvent parvenir d'eux-mêmes à la mise en valeur et à l'exploitation de leurs richesses propres ; ils en ont assez de l'exploitation systématique des nations occidentales qui s'enrichissent à leurs dépens !...

Ce qui a surtout irrité M. Lloyd George dans la signature du traité franco-turc, c'est la façon dont il a été accueilli en Turquie. La population est heureuse de la réconciliation avec la France, qui lui est particulièrement sympathique parce qu'elle lui doit sa culture moderne, attendu le nombre de ceux qui parmi elle ont reçu l'instruction dans ses écoles. En effet, celles-ci ne comptent-elles pas à l'heure actuelle, après la crise des années de guerre, encore 130.000 élèves de nationalité turque ?

C'est entendu, le traité de Sèvres est caduc ; mais ce n'est pas aux dépens des Turcs qu'il doit être revisé....

Depuis deux ans, les Britanniques agissent en maîtres dans la capitale et les environs. Il est vrai qu'ils n'y sont pas seuls, les Italiens, et, ce qui est plus étonnant, les Grecs y font aussi défiler leurs soldats....

Faut-il le dire ? Les Grecs, en une circonstance, nous ont mis en fâcheuse posture ; ils ont voulu nous expulser d'un poste que nous occupions, *manu militari*. Nos 300 hommes n'ont dû leur salut qu'à l'intervention de soldats turcs ! Est-ce bien là maintenir notre prestige en Turquie ?

Et il conclut :

Si les Grecs, soutenus par une nation occidentale, avaient le dessus dans la lutte entreprise pour la défense de de ce qui reste de Turquie, on ferait déferler en Anatolie la marée toute prête des bolchevils, au grand dam des Etats européens.

Les Turcs réclament le territoire qu'ils occupaient encore lors de l'armistice. Ils font bon marché de la Syrie, de la Palestine et de la Macédoine, mais ils ne lâcheront jamais de plein gré l'Anatolie ni la Thrace.

DERNIERS OUVRAGES PARUS

Siksha-Samuccaya. A Compendium of Buddhist Doctrine. Compiled by SANTIDEVA. Translated from the Sanskrit by CECIL BENDALL and W. H. D. ROUSE. vii. + 328 pp. Murray........................... 21 sh. »

What Japan Thinks. Edited by K. K. KAWAKAMI. 237 pp. Macmillan Co.. 10 sh. 6

Gil Vicente. By AUBREY F. G. BELL. (Hispanic Notes and Monographs.) xv. + 70 pp. Milford.. 5 sh. »

My Motherland, 168 pp. **India in chains,** 143 pp. **The Spirit and Struggle of Islam,** 179 pp. By PROF. T. L. VASWANI. Madras, Ganesh. Each..... 1 R. 8 as.

The Turks and Europe, by GASTON GAILLARD, english translation, in-12, 408 pages with 3 maps, Th. Murby and C° 1921 .... 12 sh. 6

Europe in Asia Minor. By FELIX VALYI. The Real Significance of the Near-East Question. 2nd Edition, with new Introduction, Demy 8vo. Thomas Murby et Co., 1922.................................. 1 sh. 6

L'Europe en Asie Mineure, la signification profonde du problème turc, par FELIX VALYI, 62 pages, in-8°. E. de Boccard 1922 .... 3 fr. »

L'Orient vu de l'Occident, essai critique par DINET et SLIMAN BEN IBRAHIM, Geuthner .... 4 fr. »

PUBLICATIONS DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE :

Correspondance between His Majesty's Governement and the French Government respecting the Angora Agreement of october 20. 1921. Turkey. No. 1 (1922). Cmd. 1.570.. 10 ½ d.

Malay States. Reports for 1920 on the Unfederated Malay States under British Protection.. 2 sh. 10

Malay States. Report for 1920 on the Federated Malay States.......... 1 sh. 1 ½d.
Report for 1920 on the State of Brunei................ 10 ½ d.

Southern Rhodesia. Dispatch to the High Commissionner for South Africa transmitting Draft Letters Patent providing for the constitution of Responsible Government in the Colony of Southern Rhodesia, and other draft Instruments connected therewith. Cmd. 1573.......... 7 d.

Le Directeur-Gérant : G. GAILLARD

80.261. — Imp. Bourse de Commerce (G. BUREAU), 35, r. J.-J.-Rousseau, Paris.

ÉDITIONS ERNEST LEROUX, [illegible]

REVUE

DU

MONDE MUSULMAN

Publiée sous la Direction de A. LE CHATELIER

Professeur au Collège de France

Conseil Technique :

MM. A - CABATON - H. CORDIER - M. DELAFOSSE
Cl. HUART - P. MARTY - G. MICHAU
- HILLAIRE - J. VINSON - A. VISSIÈRE -
L. BOUVAT, *Secrétaire Général*
L. MASSIGNON, *Directeur* -

La publication de la ***REVUE du MONDE MUSULMAN*** avait été ralentie par la Guerre. - Le Volume XXXVII clôt cette période. L'année 1920 comprend 5 volumes ; le Volume XXXVIII pour le premier trimestre et les volumes XXXIX à XLII pour les 3 autres. L'Année 1921 a repris au 6e volume.

ABONNEMENT :

Paris : **40** fr. - Départ. : **42** fr. - Etranger : **45** fr.
Un volume séparé . . . . **25** fr.

La Collection complète (1907-1921), 45 Volumes in-8° avec plans et cartes, rare...... _ **1.200** fr.

Études sur l'Islam et les tribus du Soudan, par P. Marty, 4 vol. in-8°, avec planches et cartes .... 120 fr. »

Tome I. Les Kounta de l'Est .... 30 fr. »

Tome II. La région de Tombouctou .... 40 fr. »

Tome III. Les tribus maures du Sahel et du Hodh .... 30 fr. »

Tome IV. La région de Kayes .... 30 fr. »

L'Islam en Guinée, par P. Marty, 1 vol. in-8°, planches et cartes .... 35 fr. »

L'Islam en Mauritanie et au Sénégal, par P. Marty, 1 vol. in-8° illustré .... 25 fr. »

Études sur l'Islam au Sénégal, par Marty, 2 vol. in-8° .... 50 fr. »

Tome I. Les personnes .... 25 fr. »

Tome II. Les doctrines et les institutions .... 25 fr. »

Recueil de jurisprudence chérifienne, par Louis Milliot, tribunal du ministre auprès de la Justice et Conseil supérieur d'Oubama, 2 vol. in-8°, accompagnés de nombreuses planches .... 100 fr. »

(Forme les tomes III et IV des Publications de l'École supérieure de langue arabe de Rabat).

Démembrement des Habous, par Louis Milliot, 1 vol. in-8°, accompagné de planches .... 15 fr. »

(Forme le tome II des Publications de l'Ecole supérieure de langue arabe de Rabat).

Villes et tribus du Maroc, documents publiés par la section sociologique du Maroc .... 20 fr. »

Vol. I. Casablanca et les Chaouïa, tome I .... 20 fr. »

Vol. II. Casablanca et les Chaouïa, tome II .... 20 fr. »

Vol. III. Rabat et sa région, tome I .... 20 fr. »

Vol. IV. Rabat et sa région, tome II .... 20 fr. »

Vol. V. Rabat et sa région, tome III .... 20 fr. »

Vol. VI. Rabat et sa région, tome IV .... 20 fr. »

Vol. VII. Tanger et sa zone .... 30 fr. »

Les cérémonies du mariage au Maroc, par Ed. Westermarck, traduit de l'anglais par Mad J. Arin, 1 vol. gr. in-8° .... 35 fr. »

(Forme le tome III des Publications de l'Ecole supérieure de langue arabe de Rabat).

La Résurrection géorgienne, par Gentizon, 1 vol. in-16 .... 9 fr. »

Les Républiques du Caucase, par Hippeau, 1 vol. in-8° .... 4 fr. »

Les régions arabes libérées (Syrie, Irak, Liban), par Khariallah, 1 vol. in-8° .... 10 fr. »

ORIENT

N° 3 Mars 1922

ORIENT et OCCIDENT

EDITIONS ERNEST LEROUX 28, Rue Bonaparte, 28, PARIS (VI^e)

LA REVUE

ORIENT & OCCIDENT

Paraît le 15 de chaque mois

Le Numéro : **5 Francs**

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
France et Colonies. . .	53 »	27 »	14 »
Etranger.	55 »	28 »	14 50

ADRESSER TOUTE LA CORRESPONDANCE

à M. le Directeur de la Revue **ORIENT & OCCIDENT**

ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, Rue Bonaparte, 28
PARIS (VI^e^)
Téléph. : Fleurus 16-23

Le Directeur reçoit tous les Samedis de 4 à 6 heures
à l'adresse ci-dessus

Les manuscrits non insérés sont rendus sur demande

Il sera rendu compte des ouvrages relatifs aux questions
dont traite la Revue et qui lui sont adressés

Les auteurs sont seuls responsables de leurs articles

La Situation des Chrétiens en Turquie

La conclusion de l'accord franco-turc avait soulevé d'amères critiques dans la presse anglaise et en général dans tous les organes des officines antiturques et antimusulmanes, qui affectaient d'être préoccupés du sort futur des chrétiens de Cilicie.

La légende d'un peuple turc qui se livrerait périodiquement au massacre des chrétiens, pour se venger de leur hostilité ou tout simplement par fanatisme ou sauvagerie naturelle, ne pouvait manquer d'être réchauffée à cette occasion et servie au public occidental, en vue d'entretenir ses préventions contre la race dominante de l'Empire.

L'absence du plus petit débordement de passion populaire contre les chrétiens du vilayet d'Adana, au cours du retrait des troupes françaises et depuis l'évacuation complète de ce territoire, restitué par la France à la Turquie, a opposé un flagrant démenti à ceux qui prédisaient que l'élément musulman mettrait à profit le rétablissement de l'autorité ottomane pour se ruer sur les chrétiens et les exterminer. Dieu sait pourtant si ces derniers se sont privés de sanglantes provocations, depuis l'armistice.

Mais il ne suffira pas d'alléguer auprès du public occidental l'attitude des Turcs, en telle circonstance, dans une partie déterminée de l'Empire, pour détruire l'opinion enracinée en Europe et en Amérique

sur le caractère turc, et sur les principes de la politique suivie par cette nation à l'égard des races non-musulmanes, soumises à son autorité.

Les turcophobes de profession diront qu'il s'agit en l'espèce d'un cas isolé, où les chrétiens ont échappé au massacre parce que les masses ont été retenues par le gouvernement d'Angora, lui-même guidé par des considérations de prudence politique plutôt que par des considérations d'humanité ; que l'on ne pourrait d'un seul fait conclure que l'ère des massacres est close en Turquie ; et qu'en un mot l'âme du peuple turc et de ses gouvernants reste la même, tyrannique, sanguinaire et barbare.

C'est dans cette dernière formule que l'Occident résume sa sentence contre la Turquie, s'érigeant en juge de son gouvernement et de son peuple.

Pour prouver la justesse ou la fausseté de ce jugement, il faut évidemment remonter le cours de l'histoire et faire une analyse des rapports du peuple turc avec ses sujets chrétiens.

Nous n'espérons convaincre que ceux qui sont accessibles à la voix de la raison. Ils sont malheureusement en bien petit nombre, ceux qui peuvent discuter de l'Islam en général et de la Turquie en particulier. A la grande majorité des Occidentaux on peut appliquer à propos de la Turquie, le mot de l'Evangile : il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre, ni pire aveugle que celui qui ne veut voir.

Il n'en sera pas moins utile de rétablir les faits dans leur exactitude historique. Ce sera toujours autant de gagné que d'avoir converti quelques centaines d'Occidentaux. Nous comptons surtout sur la France, que l'accord conclu avec la Turquie dans des dispositions assez sympathiques de part et d'autre, semble disposer à accueillir favorablement un plaidoyer aux arguments solides.

Commençons par discuter l'accusation de tyrannie lancée contre la Turquie et maintenue avec tant d'insistance.

Ce qu'il y a de prodigieux dans cette accusation, c'est qu'elle subsiste quoique démentie par cinq siècles d'histoire. En effet, le statut organique des non-musulmans de l'Empire fut établi au lendemain de la prise de Constantinople, en 1452, sur la base du plus large libéralisme

[illegible]

[illegible]religieux, administratif, et ethnique. L'organisation des éléments [illegible] en communautés distinctes jouissant d'une liberté entière de [illegible] et d'éducation, et même de privilèges très étendus en matière d'administration, est restée étalée aux regards du monde depuis cette date dans sa forme première, à peine retouchée au cours des cinq siècles qui nous en séparent.

Il faut vraiment une dose exceptionnelle d'aveuglement volontaire ou d'ignorance, pour ne pas reconnaître dans les chartes octroyées aux non-musulmans de l'Empire un monument de générosité et de tolérance qui place la domination ottomane bien au-dessus de celle des empires d'Occident.

Le cadre de cet article est trop restreint pour nous permettre d'entrer dans des explications détaillées. Nous ne saurions mieux faire que de rapporter les conclusions d'un auteur américain, M. Philip Marshall Brown, professeur de droit international à l'Université de Princeton et pendant quatre ans chargé d'affaires des Etats-Unis à Constantinople, dans son étude « Les étrangers en Turquie, leur statut juridique », parue en 1914 :

Son idée (celle de Mahomet II, le conquérant de Constantinople) était, dit M. Brown, extrêmement simple. Il visait à laisser aux Grecs dans la plus large mesure pratiquement possible, la libre jouissance de leurs propres lois et coutumes, sous le contrôle responsable de leur Patriarche, qui devait servir d'intermédiaire ou d'ambassadeur auprès de la Sublime-Porte. Mahomet amena le moine fanatique Scholarius à occuper le trône patriarcal. Le Sultan assista lui-même en grand apparat à l'investiture du nouveau Patriarche auquel il conféra le titre inusité de « Millet-Bachi » (chef de nation).

Il accorda également au Patriarche et à ses successeurs une juridiction presque illimitée sur les membres de la nation grecque. Malheureusement le « Bérat » (Charte) original de Mahomet conférant ces *privilèges extraordinaires* a disparu. Cependant plusieurs sultans successifs l'ont implicitement réaffirmé et, sauf quelques retranchements qui étaient devenus inévitables au cours de quatre siècles et plus, *ces pouvoirs exceptionnels continuent à être exercés* (*année* 1914) par le Patriarche grec, comme par les chefs des autres communautés religieuses qui reçurent plus tard les mêmes concessions...

Dans un autre passage, M. Brown résume ses impressions :

... Le fait essentiel à noter c'est que les Turcs au milieu d'un grand triomphe, reconnurent spontanément et généreusement aux peuples conquis le droit de se gouverner d'après leurs propres lois et coutumes dans les affaires tenues pour sacrées par les musulmans comme dans celles qui n'étaient pas vitales pour l'Etat.

Il est donc évident que cette politique tolérante n'était nullement en antagonisme avec la lettre et l'esprit de l'Islam. En fait elle était pleinement en harmonie avec la jurisprudence musulmane et *réfute éloquemment l'universelle réputation d'intolérance si injustement faite aux Turcs.*

Autre réflexion de M. Brown :

On ne peut évidemment s'attendre à ce qu'un état de choses *aussi anormal* — l'existence de véritables *imperia in imperio* — puisse durer indéfiniment (1).

Après ces indications d'un juriste américain sur le statut plus que libéral des non-musulmans en Turquie, ceux qui voudraient avoir des précisions doivent consulter le « Code ottoman » (en français) de G. Young.

En dehors de ces précisions documentaires et de cent autres encore qu'il est loisible de se procurer à toute personne cherchant honnêtement à éclairer sa religion, il esixte dans la situation culturelle et matérielle des sujets non-musulmans des Sultans un signe visible de l'absolue fausseté de l'opinion que les chrétiens auraient eu à subir une oppression inouïe.

Les Grecs se vantent d'être les représentants d'une culture supérieure et de tenir le flambeau de la civilisation dans le proche Orient. Ils ont même fait de leurs progrès sous ce rapport un argument pour réclamer la substitution de la domination hellénique à celle des Turcs, même dans des territoires où ceux-ci prédominent numériquement.

(1) Les soulignements sont de nous. Les dernières nouvelles d'Angora annoncent le dépôt d'un projet de loi à l'Assemblée Nationale destinée à mettre enfin un terme à l'anomalie que signale M. Brown et dont le maintien après l'introduction du régime constitutionnel en 1908 devenait une énormité de la part de la Sublime-Porte.

Le fait est que, sans avoir atteint les cimes intellectuelles où ils prétendent trôner, la moyenne d'instruction est très élevée chez eux, grâce au droit *d'auto-éducation* accompagné du droit *d'auto-taxation* qui leur fut accordé. Leur organisation scolaire est remarquable, tant par le nombre des établissements que par leur valeur, ce qui, de tout temps, a permis à ce peuple d'en parler avec orgueil.

Une remarque intéressante, c'est que les Grecs de Turquie revendiquent une supériorité marquée en matière de préparation intellectuelle, sur leurs congénères soustraits à la « tyrannie » turque, qui depuis le siècle ou à peu près qu'ils jouissent de l'indépendance, ont eu le temps de montrer ce dont le génie « non entravé » de la race était capable.

Il y a dans cette attitude des Grecs de Turquie une nouvelle preuve, s'il en fallait, que la domination ottomane n'a nullement été un obstacle au développement culturel de leur race, qu'au contraire elle a dû s'employer activement à le favoriser (1).

Disons maintenant quelques mots de la condition matérielle de ce peuple qui a vécu cinq siècles dans le cadre de l'Empire ottoman.

Les Grecs étaient, en Turquie, la communauté la plus florissante, jusqu'à la guerre qui vint ruiner de fond en comble ce malheureux pays. Cette prospérité, certainement remarquable et de beaucoup supérieure à celle de la Grèce indépendante, se manifestait dans le bien-être des villages grecs, dans l'aisance, souvent l'opulence, des commerçants, dans le nombre et la magnificence des établissements d'éducation et de bienfaisance. Les Grecs s'en enorgueillissaient également avec raison, et s'en sont prévalu, comme de leur situation intellectuelle pour étendre leurs revendications territoriales sur le domaine turc.

Il est évident que pour atteindre à ce degré de prospérité, les Grecs de Turquie devaient s'être trouvé parfaitement libres d'exercer

(1) La Sublime-Porte comblait les déficits du budget patriarcal jusqu'en 1908 sans se préoccuper du fait qu'en l'absence de tout contrôle gouvernemental sur les écoles grecques, l'enseignement qui s'y donnait, comme dans les églises orthodoxes, du reste était ouvertement dirigé contre l'Etat. Ce n'était plus de la tolérance, c'était de l'inconscience. Mais on voit par là, combien les Grecs sont mal venus de se plaindre.

leurs aptitudes pour le commerce et les « affaires » en général, et avoir été non seulement à l'abri de la prétendue politique de spoliation, qui leur a fait pousser tant de navrantes lamentations, mais en possession de l'encouragement et de l'appui des gouvernants.

***

Le cas des Arméniens est tout pareil à celui des Grecs en ce qui concerne leur vie culturelle et matérielle.

Comme les premiers, ils ont acquis une situation considérable dans les deux domaines, grâce au libéralisme du gouvernement ottoman s'exerçant à leur égard dans les mêmes formes qu'à l'égard des Grecs, et de tous les éléments non-musulmans en général. En effet, sauf quelques retranchements insignifiants, comme le constate M. Brown, la charte octroyée en premier lieu aux Grecs, servit de modèle à celles dont les autres communautés devinrent successivement bénéficiaires.

Comme les Grecs, encore les Arméniens ont cherché à donner une idée exagérée de leurs progrès culturels et matériels, du reste, également très réels, afin de passer pour une race supérieure, pour une race en tout cas dont la civilisation dépasserait de beaucoup celle de leurs maîtres, et d'émettre des prétentions à un agrandissement territorial aux dépens de l'Empire.

Hâtons-nous de dire à ce propos que si, d'une façon générale, les Grecs et les Arméniens, — comme du reste les Syriens et les Juifs, — ont pris une avance considérable sur les Turcs dans le domaine économique, cela est dû, d'une part, à une différence de niveau moral, le Turc étant foncièrement honnête, tandis que son compatriote non-musulman, et surtout chrétien, manque le plus souvent de tout scrupule, et d'autre part, à la préférence témoignée par la race dominante pour les arts agricoles.

Il est parfaitement puéril de voir dans le succès plus grand des non-musulmans dans les entreprises économiques, une preuve de leur supériorité ethnique sur les Turcs. Le choix et la pratique des différentes formes d'activité sont surtout une question d'éducation et d'instruction.

En fait, dans le vilayet d'Adana et [illegible] la Conférence de la Paix installa les Grecs, sous prétexte, entre autres raisons spécieuses, que les trois-quarts du commerce et de l'industrie seraient entre leurs mains, les Turcs, tout en pratiquant l'agriculture sur une échelle bien plus étendue et avec des résultats bien plus considérables que leurs compatriotes chrétiens, ont fait preuve d'une capacité et d'une activité dans les « affaires », au moins égales, à celles de ces derniers.

Quant à la prétention des Grecs et des Arméniens de représenter une civilisation supérieure à celle des Turcs — le mot civilisation étant pris dans son sens le plus étendu — c'est une bouffonnerie que proclament les monuments architecturaux, l'art, la jurisprudence et la littérature dus au génie turc et si vivement appréciés par ce même Occident qui, d'autre part, parle de barbarie ottomane. Que l'on réunisse en faisceau, cette quadruple production si abondante de l'ottomanisme et qu'on la mette en regard de la stérilité presque absolue de l'arménisme et du grécisme (ce dernier ne devant pas être confondu avec l'héllénisme), et l'on verra combien notre réflexion est juste. Ce n'est pas non plus, que nous sachions, en fait de science pratique et d'arts industriels, que l'une ni l'autre de ces deux races, qui se comparent avec tant de ridicule complaisance à la race turque, pourrait justifier de sa supériorité (1).

Ajoutons que le libéralisme des Turcs, plus généreux même (sous certains rapports) que la simple égalité, dans les domaines politique, administratif et religieux, à l'égard des races non-musulmanes, s'est doublé d'une bienveillance particulière dans le domaine social. En effet, depuis bientôt un siècle, Grecs, Syriens, Juifs et Arméniens, surtout ces derniers, ont été admis à frayer avec la race dominante sur un pied de parfaite et amiable égalité.

Disons pour achever le tableau des rapports de la domination ottomane avec les races allopistes, que les chrétiens locaux de différentes

(1) Les Grecs et les Arméniens ainsi que leurs patrons occidentaux soutiennent simultanément les deux thèses contradictoires de la tyrannie turque et de leur extraordinaire développement matériel et culturel. Il faut pourtant qu'ils se contentent de l'une ou de l'autre.

confessions ayant occupé les plus hautes fonctions gouvernementales et administratives en Turquie, peuvent se compter par centaines. Le nombre de ceux à qui furent confiés des postes secondaires se chiffre par milliers.

***

Voilà le véritable sort des Grecs et des Arméniens en Turquie au point de vue politique, culturel, économique et social. Le lecteur peut être convaincu de notre exactitude qui se réfère à des faits historiques prouvés, soit par le témoignange d'étrangers compétents et sincères soit par les multiples déclarations de ces deux communautés elles-mêmes, rétablissant par vanité, indirectement, la vérité qu'elles dénaturent par ambition politique.

Ce n'est pas une des moindres manifestations de la malveillance, de la mauvaise foi ou de l'ignorance de l'Occident chrétien à l'égard de la Turquie musulmane, comme, à la vérité de la nonchalance et de la maladresse que celle-ci met à se défendre, que ce pays, modèle de la tolérance sous toutes ses formes, et, envers ses sujets allopistes, d'une générosité sans exemple dans les annales des empires, incarne, aux yeux de l'immense majorité des Américains et des Européens, le fanatisme et l'oppression.

Rien ne peut être plus nuisible à la cause du rapprochement entre l'Orient islamique et l'Occident chrétien que la perpétuation de cette légende, dont le caractère cruellement mensonger est une source d'exaspération croissante pour ses victimes. Honte au monde anglo-saxon ! A lui revient surtout la responsabilité de la diffamation systématique à laquelle la Turquie est vouée ; et le fanatisme est tout de son côté.

Ce qui ajoute à l'indignation causée en Turquie et dans l'Islam tout entier, par cette extraordinaire perversion de la vérité, c'est que les puissances occidentales qui s'en sont faites les principaux instruments, sont précisément celles qui, s'étant agrandies, comme la Turquie, par la conquête, pratiquent elles-mêmes envers leurs allogènes, la politique vicieuse qu'elles lui imputent si injustement.

Nous ne pouvons entreprendre de caractériser toutes les dominations occidentales ; nous nous contenterons de rappeler la façon dont s'exerce celle de l'Angleterre aux Indes et en Irlande. Ce choix s'impose par le double fait que cette puissance revendique une supériorité marquée dans son prétendu rôle maternel d'éducatrice et de bienfaitrice auprès de peuples qu'elle a réellement enfermés dans le cercle de de fer de son impérialisme et que, d'autre part, elle se montre la plus acharnée à dénoncer la domination ottomane.

Prenons la précaution préliminaire de déclarer que toutes les constatations que nous allons faire, si incroyables qu'elles puissent paraître au lecteur non familiarisé avec le sujet, se trouvent amplement confirmés et détaillées dans nombre d'ouvrages et de périodiques *anglais*, notamment — en ce qui concerne les Indes — dans *Amritzar* de B. J. Horniman et *India, Old and New* de Sir Valentine Chirol, comme aussi dans la publication hebdomadaire *The Nation and Atheneum*. Mais, en somme, ce sont des témoignages encore isolés que la masse de la nation anglaise repousse avec indignation.

En ce qui concerne l'Irlande, la confession de torts immenses et cruels envers ce pays, est devenue générale et même officielle, affectant, il est vrai, une forme « sportsman », sans doute pour faire pardonner les méfaits commis envers un peuple aryen et chrétien. En accordant à l'Irlande l'autonomie, conséquence forcée de cette confession, l'Angleterre a fait de nécessité vertu, sachant bien, d'autre part, que son acte de « générosité » n'entraînera pas pour elle les mêmes sacrifices que le même geste au profit des Indes.

L'Angleterre, malgré ses aveux en ce qui concerne l'Irlande, aveux d'une administration sans scrupules dans la partie européenne de son Empire, et qui font naître le plus formidable soupçon préalable contre son administration en Asie et en Afrique, n'en continue pas moins, superbement inconsciente, à glorifier son expansion impérialiste comme une source d'inestimables avantages pour les peuples conquis.

Dans la grande possession asiatique de l'Angleterre, les différentes races locales souffrent d'innombrables disqualifications politiques, administratives et sociales.

Soumises à des lois d'exception, elles ne jouissent d'aucune forme d'autonomie effective. Le soi-disant régime constitutionnel, la fameuse dyarchie, récemment introduit aux Indes, n'est qu'une farce destinée à jeter de la poudre aux yeux des naïfs. Le sort des Indiens reste, comme par le passé, entièrement à la merci de leurs maîtres anglais, dont l'unique idée demeure de les maintenir dans un état d'absolu assujettissement, et de les exploiter au profit de la métropole.

Quand l'Angleterre explique par l'ignorance où croupissent les populations indiennes son refus de leur accorder un statut franchement libéral, on doit avouer que cette ignorance est prodigieuse et terriblement affligeante, mais par là l'Angleterre ne fait que soulever elle-même contre sa domination une autre accusation — et la plus grave : si après deux cents ans d'occupation, la proportion des illetrés aux Indes est de 98 %, à qui la faute, sinon au gouvernement de Sa Majesté Britannique, qui, revenant promptement sur les veilléités libérales du régime de Lord Mac Aulay, a pratiqué l'obscurantisme avec conviction, avec ardeur, et s'est opposé aux tentatives privées contre les ténèbres de la superstition et de l'ignorance ? Le *raj* anglais a pris le monopole gouvernemental de l'instruction, mais c'était pour l'immobiliser. On n'a qu'à jeter un regard sur le budget des Indes pour se faire une idée de la négligence voulue : la proportion des crédits affectés à l'instruction publique est de 0,4 % ! Celle des crédits de la guerre est de 50 % ! En l'espèce, l'armée dont on cherche à excuser les formidables dépenses en invoquant le spectre de l'invasion russe, n'est qu'un instrument de domination intérieure.

Conséquence naturelle de l'abrutissement intellectuel où il reste plongé, l'indigène est irrémédiablement handicapé dans la lutte pour la vie, si bien que, d'autres facteurs intervenant : défense de s'engager dans certaines entreprises économiques, défense d'acheter des terrains dans certaines circonscriptions, restrictions imposées à nombre d'industries locales en vue de favoriser Manchester et Birmingham, etc., etc. — le revenu moyen de l'Indien est de un franc par semaine, oui, d'un franc par semaine ! *D'un bout de l'année à l'autre, les neuf dixièmes d'une population agricole et industrielle qui forme l'immense majorité des habitants, ont faim !*

[illegible]

Et pourtant, sous la domination [illegible], à [illegible] sans transition le *raj* britannique, la prospérité était remarquable dans l'Inde septentrionale, celle qui souffre le plus aujourd'hui.

Autre conséquence de l'ignorance où une politique intentionnelle maintient la prodigieuse masse d'humanité vivant dans l'Inde sous l'autorité directe du Roi-Empereur, autre conséquence de la misère qui s'ensuit : la mortalité y atteint des proportions incroyables. C'est par dizaines de millions que les épidémies et les famines emportent les malheureux indigènes, sans parler du fauchage opéré par la mort dans leurs rangs en temps normal et qui dépasse également tout ce que l'on peut imaginer.

Comment en serait-il autrement ? Leur débilité physique ordinaire, due à une alimentation absolument insuffisante, en fait une proie d'autant plus facile pour l'invisible ennemi qu'ils ne connaissent ni les règles les plus élémentaires de l'hygiène, ni les remèdes à leurs maladies et qu'il n'y a de médecins et de pharmaciens que dans les grandes villes.

Parlerons-nous encore des indignités sociales auxquelles se trouvent systématiquement condamnés, sous le nom flétrissant de « *dirty niggers* » (sales noirauds), les régnicoles d'un territoire aussi grand que l'Europe, — qui a produit des philosophies sublimes, objet de révérencieuses études dans le monde entier, et dont les civilisations indigènes ou importées ont donné naissance à des œuvres artistiques, architecturales et autres, devant lesquelles les étrangers maîtres de ce vaste pays se courbent écrasés ou s'exaltent transportés par leur beauté ?

Un exemple entre cent, donnera une idée de l'ostracisme brutal ou méprisant dont ils sont les victimes. Quel que soit son âge, son rang, sa situation, l'indigène qui se serait installé dans un compartiment de chemin de fer de première ou de deuxième, seules classes où il peut se rencontrer avec un Anglais, les troisièmes étant officiellement interdites à celui-ci, s'expose à être sommé par le premier venu des « Sahib »[1], sous-lieutenant, palefrenier ou tenancier entré après lui, à lui céder sa place ou même à quitter le wagon. S'il proteste, il est jeté dehors

(1) Maître — nom que les Anglais se font donner par les indigènes.

à coups de pieds, à moins que, se laissant emporter par l'indignation, ce qui arrive assez souvent aujourd'hui, il ne prenne les devants et n'administre lui-même une râclée à son provocateur gardant ainsi son siège et s'assurant du coup, et par des coups, le respect du Sahib châtié, qui parfois se fait un devoir de sportsman correct de l'exprimer par un shake-hands formel. Et les Anglais prétendent que ce sont les Orientaux qui ne comprennent d'autre langage que celui du bâton !

En ce qui concerne l'Ile Verte nous ne citerons qu'un fait mais il résume la situation des Irlandais comme sujets de Sa Majesté britannique en un tableau d'une éloquence tragique.

En 1850 la population d'Erin était de neuf millions. Au taux de reproduction normale dans ce pays, elle aurait dû atteindre aujourd'hui le chiffre de vingt à vingt-trois millions. Elle n'est que de quatre millions ! C'est-à-dire qu'au lieu de doubler, elle a diminué de moitié.

Fuyant l'oppression et la misère *organisée*, la jeunesse irlandaise a émigré en masse sans discontinuer pendant cinquante ans, surtout aux Etats-Unis. C'est ainsi que la race a échappé à l'extinction que lui réservait la politique froidement homicide de l'Angleterre et qu'elle a survécu, multipliant et prospérant... à l'étranger. Sur les vingt millions d'Irlandais qui existent aujourd'hui, seize millions vivent en Amérique, en Australie, au Canada, etc., où, trouvant le champ libre à l'exercice de leurs facultés, ils jouent un rôle politique considérable et, généralement, jouissent d'une situation infiniment plus avantageuse que celle des quatre millions de compatriotes restés dans la patrie. Les commentaires sont superflus. Comme aux Indes, le bilan de la domination anglaise en Irlande, celle-ci un tout petit pays tout proche de l'Angleterre et extrêmement facile à administrer, se solde pour ses habitants celtes, par la dépopulation dans une proportion fantastique, une crasse ignorance, la dégradation de leur culture nationale — leur langue même avait presque disparu devant l'invasion agressive de l'anglais et n'est revenue à la vie qu'avec la révolte politique — et une noire misère, succédant à la prospérité première du pays (1).

(1) Voir, entre autres, à ce sujet le livre du Dr Chatterton Hill (Irlandais).

Qu'on rapproche les tableaux que nous avons tracés des conditions culturelles et économiques où se trouvent respectivement d'une part, les Grecs et les Arméniens de Turquie, après cinq siècles « d'oppression » ottomane et, d'autre part, les Indiens et les Irlandais, après deux siècles ici, sept siècles là de « libérale et bienfaisante » domination anglaise, qu'on n'oublie pas que ces descriptions reposent dans le premier cas sur les témoignages de l'histoire et sur les propres déclarations des prétendues victimes, et dans le second cas sur les dépositions individuelles ou collectives des Anglais, et qu'on nous dise honnêtement de quel côté se trouve l'esprit de tolérance, de bienveillance, de bienfaisance !

Eh oui, l'Angleterre a introduit la civilisation mécanique de l'Occident dans ses possessions, ce que la Turquie n'a pu faire qu'imparfaitement chez elle, d'ailleurs en grande partie parce que certaines puissances européennes, notamment la Russie, ont fait systématiquement obstacle à son développement économique en lui créant des embarras politiques dont les capitulations et la prétendue oppression fournissaient le prétexte et l'excuse. Chemins de fer, ports, quais, travaux d'irrigation, etc., toutes ces formes du progrès matériel, s'épanouissent aux Indes, en Egypte, en Irlande et dans les autres conquêtes anglaises. Mais en dernière analyse, si l'indigène en a profité dans la Vallée du Nil, grâce, du reste, à la phénoménale fertilité du pays et au fonctionnement automatique d'une administration régulière, partout ailleurs le bénéfice a été presque exclusivement recueilli par la métropole. Nous le répétons le revenu moyen de l'Indien est de un franc par semaine. Dans la comté de Connaught, les villageois irlandais se nourrissent d'herbes sauvages.

En fait, les peuples conquis demandent à leurs maîtres non pas tant le bien-être matériel et l'administration minutieuse, que l'équité dont la première expression est l'égalité, dans la justice et la seconde l'autonomie.

L'Angleterre prétend avoir introduit une parfaite organisation de la justice où elle a planté son drapeau. Elle est loin de compte. Toute la supériorité de l'administration judiciaire anglaise en pays conquis réside dans l'*intégrité* des juges anglais. Pour ce qui est de *l'esprit*

[illegible]

[illegible] qui forme la base d'une bonne justice, [illegible] défaut aux Indes, en Egypte, etc. Le principe de cette lacune formidable est dans des considérations politiques de prestige, dans des préjugés de race et de religion qui vicient la législation coloniale de l'Anglo-Saxon et dans l'orgueilleux chauvinisme des magistrats anglais qui n'hésitent pas à s'écarter ni de la lettre, ni de l'esprit de la loi ordinaire dans les causes criminelles privées où le coupable est Anglais et la victime indigène. C'est ainsi que dans les cas assez fréquents de meurtre, commis sur des Indiens par des « Sahibs » agissant sous l'influence de la colère ou de l'ébriété, ceux-ci échappent invariablement à toute peine en vertu de sentences de non-lieu. C'est le prestige de l'Angleterre, qui l'exige !

Même si l'on fait abstraction de ces faits et que l'on se borne à considérer l'application normale de la justice anglaise aux indigènes, sa régularité n'est que la standardisation, si l'on peut dire, d'un système inique et inhumain à sa base.

En Turquie, la justice peut offrir des traces de prévarication, mais elle a l'avantage d'être impartiale dans son action, bonne ou mauvaise. Ses écarts, peu nombreux, du reste, depuis la Réforme, représentent les défaillances personnelles de quelques magistrats. Ils ne sont pas le résultat prémédité, voulu, d'une politique ayant ses racines dans les distinctions de race et de religion. Les déviations de justice qu'on reproche aux tribunaux ottomans, sont contraires à l'esprit de la législation ottomane, qui repose sur les principes de l'équité pure. Ils sont accidentels. La suppression de la cause qui y donne naissance, à savoir l'infirmité de l'individu, qu'on rencontre sous toutes les latitudes, est une affaire de réforme administrative. L'épuration des cadres de la magistrature, accompagnée de l'adoption du principe de l'inamovibilité des juges et de la majoration de leurs appointements d'après une appréciation suffisante de leurs fonctions, spéciales, y mettrait immédiatement fin. Dans les possessions de Sa Majesté britannique, l'injustice résidant dans la législation même, ses manifestations dans la pratique judiciaire, constituent une série d'actes légaux et constants, inséparables de l'existence

[illegible]
de la domination anglaise. De ces deux [illegible], laquelle est la pire ?

Ainsi donc la justice politique, qui domine toutes les autres, parce qu'elle atteint les destinées des peuples, est entièrement absente du fonctionnement de la domination anglaise en pays conquis, par quoi les rouages de la justice administrative s'y trouvent déplorablement faussés. Dans la domination ottomane elle s'est affirmée sous une forme qui, sans être parfaite — puisque la Turquie n'a renoncé que sous pression à sa souveraineté sur les territoires qu'elle s'est annexés par le sabre, — n'en représente pas moins, sauf cette réserve assurément excusable, une conception très élevée de ce qui est dû aux peuples privés de leur indépendance.

La fameuse *pax britannica*, dont les Anglais font également si grand état, est une formule aussi creuse que pompeuse. Belle paix, en vérité, quand l'insurrection chronique, et la répression sanglante y compris le massacre *à titre préventif* et la torture (1), bouleversent l'existence des peuples aux Indes, en Egypte, au Soudan, et ont fait de l'Irlande, jusqu'à ces tous derniers jours, un véritable enfer ! Belle tranquillité et bel ordre, quand on gouverne à coups de lois d'exception et par la mitraille !

Sur ce point encore, la domination ottomane peut avantageusement soutenir la comparaison avec celle de l'Angleterre. Les troubles qui ont secoué l'Empire ottoman étaient principalement dûs à l'intrigue étrangère et s'alimentaient à l'appui accordé par les grandes puissances aux entreprises révolutionnaires des races chrétiennes. Du reste, depuis la convention de Londres qui mit fin à la guerre balkanique, la Turquie se trouve dans le cas de légitime défense, puisque c'est sa domination réduite à ses limites ethniques qu'elle cherche à maintenir contre les entreprises aggressives du dedans et du dehors. D'autre part, en ce qui concerne les excès de son action répressive, ils ont trouvé une excuse, avant comme après la guerre balkanique, dans les procédés sauvages de ceux qui assaillaient son

(1) Voir *Amritsar* de B. J. Horniman.

intégrité territoriale. Elle n'a fait que retourner contre eux leurs propres armes.

Avant d'en dire deux mots résumons bien ceci, que, dès la fondation de son empire, la nation turque a été guidée par les principes de liberté et d'égalité dans ses rapports avec les races non musulmanes subjuguées. Ces principes, qui depuis le Tanzimat, s'accompagnèrent de celui de la fraternité, trouvèrent leur pleine expression dans la Constitution de 1908. C'est au contraire, leur négation *formellement proclamée* qui sert de pierre angulaire à l'édifice impérial élevé par l'Angleterre.

Une comparaison établie entre la Turquie et les autres puissances impérialistes de l'Occident révèlera les mêmes différences, toutes en sa faveur, à savoir qu'à l'encontre des impérialismes occidentaux, la politique turque vis-à-vis des allogènes ou allopistes a été inspirée de principes remarquablement élevés et leur a permis de conserver leur individualité ethnique en poursuivant avec un succès marqué le développement de leur culture et de leur progrès matériel dans un sens strictement, voire aggressivement, national.

***

Venons-en à l'accusation de sauvagerie sanguinaire dont le peuple turc est également l'objet.

Les principes de tolérance et de libéralisme sous toutes ses formes qu'on trouve à la base de la domination turque, constituent un argument *a priori* contre cette accusation. Comment supposer qu'un peuple animé, depuis des siècles, de sentiments si bienveillants dans ses rapports officiels et privés avec ceux qu'il a associés à son existence, soit capable de se livrer périodiquement au massacre sans y être poussé par des circonstances extraordinaires, et par pure férocité ?

A ceux qui voient dans les tragédies sanglantes des soixante-dix dernières années la preuve manifeste du caractère fanatiquement sanguinaire du peuple turc, la simple question posée ci-dessus devrait suggérer que le cas pourrait bien ne pas être aussi simple qu'il paraît

à première vue et qu'il y aurait lieu, pour se prononcer équitablement en la matière, de se livrer à une enquête plus approfondie sur les circonstances.

Le fait est que la terrible sentence qui pèse sur le peuple turc, a été rendue sans qu'on ait aucunement cherché à se rendre compte de l'origine de ces affaires, terribles à la vérité, de leurs conditions politiques, de leurs tenants et aboutissants.

C'est donc à nous de fournir ces éléments d'appréciation, dans la mesure où le permet l'espace mis à notre disposition.

Commençons par dire que, du côté musulman, le fanatisme religieux n'est intervenu qu'incidemment et à titre accessoire dans les affaires dont il s'agit. La source de la fureur musulmane a été, chaque fois, l'exaspération politique. La meilleure preuve en est que cette fureur ne s'est jamais exercée, dans chaque cas où elle s'est produite, que contre une seule race chrétienne à la fois. Cela a été constaté notamment lors les massacres arméniens de 1895-1896, au cours desquels les chrétiens appartenant à d'autres nationalités échappèrent absolument à toute molestation. Cette distinction est capitale.

Au point de vue de la morale abstraite, tuer est de toute façon, une chose abominable et le tort fait à la victime et à la société ne varie pas en raison des mobiles du meurtre. Mais au point de vue de la morale pratique, tuer par suite d'une opposition d'opinions dans le domaine spirituel, domaine sacré, où aucun dommage ne peut être invoqué, par une des parties contre l'autre, est infiniment pire que de tuer par suite d'un conflit d'intérêts matériels.

La distinction que nous venons de faire constitue la première et la principale rectification à établir dans le procès que l'Occident a intenté à la Turquie et qu'il a si sommairement jugé. Ce n'est pas, comme on croit ou comme on affecte de croire, sous l'empire d'accès subits de fanatisme que les Musulmans commirent les massacres qu'on leur reproche ; il y avait conflit politique entre eux et des non-musulmans.

Nous ne pensons pas qu'il existe aujourd'hui un seul Occidental ayant le moindre grain d'honnêteté intellectuelle pour nier que les

races chrétiennes de Turquie s'étaient engagées, chacune pour son compte, dans une action révolutionnaire intense dirigée contre l'intégrité de l'Etat. Voilà l'origine du conflit.

C'était une première provocation de leur part à l'adresse de la race dominante.

Certes, un peuple assujetti jouit du droit naturel — c'est même un devoir pour lui — de travailler au rétablissement de son indépendance dans son territoire ethnique. Mais, de son côté, la Turquie pouvait invoquer le droit conventionnel de conquête et la pratique universelle des Etats impérialistes, pour considérer l'action subversive des peuples chrétiens soumis à sa domination comme un crime de haute trahison et pour chercher à la réprimer et à la punir. Ne voit-on pas encore aujourd'hui l'Angleterre, par exemple, mettre en avant le droit de conquête en le basant sur son *intérêt* pur et simple, pour refuser l'indépendance complète à l'Irlande et pour justifier les terribles mesures auxquelles elle a eu recours pour avoir raison de son insurrection ? Son attitude en Egypte et aux Indes, n'est-elle pas la négation absolue du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, quoique ce droit ait été solennellement reconnu et proclamé après la guerre ?

Notre argumentation ne vise évidemment pas à approuver le principe suivi par l'Angleterre. Il s'agit pour nous tout simplement d'établir que le droit public mondial, *tel qu'il était formulé et pratiqué jusqu'à la réunion de la grande Conférence de la Paix*, autorisait la Turquie à voir dans les efforts des Grecs, des Bulgares et des Arméniens pour se soustraire à sa domination, une entreprise criminelle et une provocation qu'elle avait le droit de combattre et de châtier.

Hâtons-nous d'ajouter que, si les Grecs et Bulgares pouvaient réclamer certaines portions du territoire ottoman comme leurs, ce n'était pas le cas en ce qui concerne les Arméniens. Il y a bien des Arméniens en Turquie ; il n'y a pas une seule division administrative de l'Empire dépassant les dimensions d'un « caza » (arrondissement) où, étant en majorité, ils aient pu, à *aucune époque* de la domination ottomane, prétendre se trouver en territoire national

[illegible]
[illegible] est prouvée historiquement et ne peut plus donner lieu à contestation que de la part d'ignorants ou de gens de mauvaise foi (1).

La reconstitution d'une Arménie indépendante taillée dans le corps de l'Empire ottoman, idée à laquelle certaines des Puissances Principales n'ont pas encore renoncé aujourd'hui, ne signifierait pas la réparation d'un tort fait aux Arméniens puisque, aux prétentions de ceux-ci manque toute base juridique et démographique. Elle constituerait une flagrante violation des droits de la nation turque. Ceux qui appuient la cause arménienne sous cette forme, se font les instruments d'une entreprise qui tend à satisfaire les revendications manifestement frauduleuses d'un peuple, en supprimant les titres manifestement valides et concluants d'un autre. Réaliser cette entreprise ne serait pas corriger une injustice, ce serait en commettre une de propos délibéré. Ce serait se rendre coupable d'un aussi grand crime que celui qui a été commis en installant les Grecs à Smyrne.

Bien, dira-t-on, c'est entendu : Grecs, Bulgares et Arméniens s'étaient soulevés contre la domination ottomane et cela donnait à la Turquie le droit de réagir, de sévir contre eux. Mais de massacrer ?

Non, il n'y a pas là d'excuse aux massacres. Mais l'excuse existe ailleurs. On la trouve dans les méthodes employées par tout ce monde indistinctement, surtout par les Bulgares et les Arméniens, pour atteindre leur but — méthodes violentes, sauvages, cruelles, et *comportant le massacre.* Dans chaque cas où les musulmans dépassèrent les limitent prescrites par l'humanité, *ce n'étaient que des représailles*, attentat répondant à attentat, cruauté à cruauté, massacre à massacre, application de la vieille loi du talion.

Les chrétiens avaient attaqué avec une sauvagerie sans pareille. S'attendait-on que les musulmans fissent preuve de douceur évangélique ? Pour parler plus spécialement du Turc, tous ceux qui le connaissent s'accordent à dire que c'est un être essentiellement doux et paisible, qui pousse la patience à ses limites extrêmes. Mais quand, à

(1) Voir, entre autres, à ce sujet l'article « Armenia », dans l'*Encyclopedia Britannica.*

force de provocations, on a fini par l'exaspérer, il devient terrible, comme tous ceux dont la colère est lente à venir.

En ce qui concerne la lutte que les Arméniens engagèrent contre la Turquie au début de la grande guerre, ils avaient voulu littéralement en faire un duel à mort. C'était, sur leur décision, ou aux Turcs ou à eux de disparaître de l'Anatolie orientale. Il leur fallait absolument supprimer la race dominante dans cette région pour y justifier la création d'un Etat national, la vraie Arménie, celle qui se trouve en Caucasie, ne pouvant être enlevée aux Russes, alliés encore à cette époque à la France et à l'Angleterre.

Quelle est l'espèce d'hommes qui, pareillement attaqués, n'auraient pas perdu leur empire sur eux-mêmes et pratiqué la formule œil pour œil, dent pour dent » ?

Les preuves ! criera-t-on cette fois, les preuves de ces assertions! Les preuves ? Mais elles existent par centaines dans les archives de la Sublime-Porte. La compilation en a été faite et présentée aux Gouvernements étrangers et au public occidental sous forme de brochures et de mémoires en français et en anglais. Mais, chose particulièrement significative, ces documents contenant des témoignages écrasants contre les Arméniens et d'une authenticité irréprochable, ont été systématiquement écartés, comme indignes de créance *a priori* : les chancelleries d'Etat les ont soigneusement soustraits à la circulation, les administrations de journaux qui avaient été mis en leur possession les ont jetés au panier.

De guerre lasse et en désespoir de cause, la Turquie sollicita avec instance, non pas une fois ou deux, mais dix, vingt fois, par la voie tantôt de la Sublime-Porte, tantôt du Sénat, tantôt de la Chambre, tantôt enfin de ses citoyens les plus distingués, qu'une Commission internationale d'enquête fût constituée en vue d'établir et de répartir les responsabilités dans cette terrible tragédie des massacres, dite tragédie *arménienne* et qui,en réalité, est une tragédie *turco*-arménienne où le sang musulman coula le premier et tout autant que le sang chrétien.

En vain. Toutes ces démarches se heurtèrent à un impassible silence. C'était une conspiration noire, organisée par les Comités

anti-turcs, qui jouent un rôle si considérable dans les Conseils de l'Europe : il fallait empêcher le peuple turc de se réhabiliter.

En réalité, ce que suggère irrésistiblement le mutisme implacablement gardé par les puissances principales, c'est l'existence de la conviction chez elles nous ne dirons pas de l'innocence de la Turquie — le mot ne serait pas tout-à-fait exact en la circonstance — mais d'une conduite excusable, d'une nature humaine normale et de procédés ne différant pas de ceux qu'aurait suivis dans les mêmes circonstances n'importe laquelle de ces puissances, si occupées, à signaler dans la conduite turque un crime sans exemple dans l'histoire de la violence internationale.

En réalité, ne voit-on pas l'Angleterre user de cette manière forte, actuellement, sous nos yeux pour ainsi dire, aux Indes et en Egypte, après l'avoir pratiquée en Irlande sans pouvoir invoquer le quart des excuses derrière lesquelles la Turquie peut se retrancher ?

En définitive, la responsabilité turque si elle existe, se réduit à celle qu'il y a dans l'emploi de la violence sanglante, en réponse à une violence sanglante qui attaque l'existence de l'Etat.

***

Non, les Turcs ne sont pas le peuple sanguinaire et sauvage qu'on a voulu peindre : son unique crime, celui-ci évidemment inexpiable, est qu'il a servi d'instrument quatre fois séculaire aux triomphes de l'Islamisme sur le Christianisme, de l'Orient sur l'Occident.

Il serait même facile de prouver que ce peuple, contre lequel la chrétienté s'acharne avec une violence qui s'exaspère à sa propre iniquité, s'est montré bien plus humain, comme il s'est montré bien plus tolérant et libéral, que ceux qui se sont fait une spécialité de le dénoncer à la vindicte publique.

En tout cas, qu'on se rappelle les monstruosités de la « Sainte » Inquisition, dont les tribunaux, établis dans tous les pays catholiques, soumirent sans relâche juifs et hérétiques depuis le VIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e, à leur diabolique procédure inspirée par leur zèle conservateur ou prosélytique ; qu'on se rappelle la contre-partie de

ces atrocités dans les pays protestants ; qu'on se rappelle les massacres de la Saint-Barthélémy, où, d'ordre de Sa Majesté « très chrétienne », les parpaillots furent pourchassés et exterminés comme des chiens enragés ; qu'on se rappelle les boucheries qui marquèrent le cours des croisades ; qu'on se rappelle le traitement auquel furent soumis les Maures et les Juifs d'Espagne et leur expulsion en masse de la péninsule quand on eut acquis la conviction que les plus cruelles tortures ne les feraient pas renoncer à la foi de leurs pères — c'est, oh ! ironie du sort, dans la Turquie prétendue fanatique que les seconds trouvèrent leur principal asile et une nouvelle patrie pleine de bienveillance et d'égards ; — que, se rapportant à des temps plus récents, on se rappelle les horreurs de la Révolution française, celles de la Commune, celles des pogroms se reproduisant périodiquement en Russie — « Sainte » Russie, elle aussi ; — qu'on se rappelle ces effroyables manifestations et cent autres encore qu'il serait trop long d'énumérer de l'esprit sectaire de l'Occident dans le domaine religieux et politique, et qu'on nous dise, la main sur la conscience, quel est, de ces pays qui s'érigent en juges fulminants de la Turquie dans les affaires arméniennes, celui qui peut se permettre de jouer ce rôle sans quelque trouble intérieur.

Il y a plus ; et — peut-il y avoir quelque chose de plus déplorable — pour achever de discréditer à tout jamais l'Occident dans l'esprit de la Turquie et de l'Islam, sinon de l'Orient tout entier et pour aviver et envenimer l'antagonisme qui sépare les uns de l'autre et dont on avait le droit d'espérer la suppression après la grande guerre : c'est après trois ans de ce stupéfiant débordement de sauvagerie qui a nom bolchevisme et qui n'a pas encore achevé son cours monstrueux ; c'est au lendemain de la répression anglaise en Irlande, répression atroce, et qui n'a cessé que par crainte de la réprobation des Etats-Unis ; c'est pendant que se pratiquent aux Indes, voulues par le *raj* britannique, des horreurs signalées par un Anglais pur sang qui, si gêné qu'il soit par sa nationalité, en dit déjà assez pour faire frémir d'épouvante le lecteur le moins sensible ; c'est à deux ans de distance du massacre d'Amritzar, conçu et perpétré dans un esprit de froide et diabolique inhumanité qui en fait une des plus odieuses tragédies publiques

[illegible]
auxquelles le monde ait assisté (1) ; c'est également à deux [illegible] distance à peine du massacre, avec accompagnement d'atrocités, perpétré par les Grecs à leur débarquement à Smyrne, sous le patronage des flottes alliées et associées, qui avaient reçu l'ordre de laisser les événements suivre leur cours « naturel » ; c'est pendant que les *mandataires* de l'Entente en Anatolie poursuivent systématiquement et inlassablement leur œuvre d'extermination et de dévastation dans ce malheureux pays, alors que pour y mettre un terme il suffirait d'un signe de la part de ce groupe qui peut réellement justifier vis-à-vis de la Grèce sa prétention à l'omnipotence — c'est, disons-nous, dans ces multiples circonstances de l'action ou de l'inaction occidentale également prodigieuses, l'une et l'autre, d'injustice et d'inhumanité, que l'Angleterre, plus disqualifiée par là que toutes les autres puissances de son bord pour exercer les fonctions de juge international, s'obstine dans ses prétentions à la supériorité morale et dans ses attaques contre la Turquie, dénonce cette nation comme spécialement criminelle, voudrait la faire mettre à l'index et, protestant contre « l'abandon » des chrétiens de Cilicie par la France, insiste sur l'adoption de garanties spéciales en faveur des races « opprimées » de l'Empire ottoman ! Et la galerie occidentale d'applaudir quand elle voit la fausse cause de la chrétienté orientale prise en mains par cette Albion que, d'un autre côté, de cruelles expériences ont fait surnommer « la perfide » !

Il y a là un cas d'aberration mentale comme il s'en est rarement produit entre nations.

Il est heureux que la France officielle ait accueilli avec une réserve et une froideur marquées ces manifestations de l'inconscience et du fanatisme anglo-saxons. Par là, la République fait preuve, non seulement d'un esprit plus équitable que son alliée, mais aussi de beaucoup plus de prévoyance et de sagesse. En effet, aujourd'hui la Turquie

(1) Le général Dyer, l'auteur de cette abomination sans nom dont la bestiale inhumanité s'est aggravée d'un incroyable cynisme (voir les procès-verbaux de la commission Hunter) a bien été réprimandé et rappelé en Angleterre En revanche une souscription nationale a procuré à ce héros de l'Angleterre une « récompense » de 10.000 livres sterling.

nationaliste est maîtresse de la situation et l'Entente serait moralement justifiée à procéder dans le sens réclamé par l'Angleterre, qu'elle serait impuissante à le faire. Le moment n'est plus aux bluffs.

Répétons à ce propos ce que nous avons dit dans un précédent article : la paix dans le proche Orient se fera par la France ou ne se fera pas.

***

Nous croyons avoir fait ample justice des accusations de tyrannie et de fanatisme, d'une part, de barbarie sanguinaire, d'autre part, lancées et obstinément maintenues contre la Turquie, en flagrante répudiation des témoignages fournis par l'histoire et par l'état de progrès culturel et matériel dont s'enorgueillissent les races non-musulmanes vivant sous le sceptre d'Osman.

Nous croyons avoir également prouvé d'une façon péremptoire qu'à quelque point de vue qu'on se place, le traitement des races allopistes en Turquie a été infiniment supérieure à celui des éléments de caractère analogue vivant sous les dominations occidentales.

Que si les chrétiens ont eu à pâtir dans certaines circonstances de la fureur des musulmans, ils ont tout fait pour en provoquer l'explosion, dans les formes mêmes, où elle s'est manifestée.

Pour le reste, le seul grief que les non-musulmans peuvent invoquer légitimement contre la domination ottomane, est que l'administration de l'Empire ayant dégénéré, ils ont eu à souffrir de ses vices et de ses lacunes dans la mesure où leur développement s'en est trouvé retardé. Il s'agit évidemment d'une situation dont les musulmans ont été victimes au même titre que les non-musulmans. Ceux-ci n'en peuvent faire le sujet de plaintes spéciales. Il y a également lieu de noter à ce propos que l'Occident est pour le moins aussi responsable que le peuple turc lui-même de cette décadence de l'administration ottomane qui a pour cause principale les capitulations et les ingérences arbitraires des grandes puissances dans les affaires intérieures de l'Empire. La nouvelle Turquie qui sortira de la crise actuelle saura montrer que, réintégrée dans ses droits souverains et affranchie

de la tyrannie occidentale, elle est parfaitement capable de procurer à ses populations les bienfaits d'une bonne administration.

Pour échapper aux souffrances spéciales qui sont venues interrompre le cours paisible d'une existence qu'il ne tenait qu'à elles de rendre exempte de tout conflit avec la race dominante, conflit qui a été l'unique source de leurs malheurs, les communautés chrétiennes de l'Empire destinées à rester sous la domination turque n'ont pas besoin de l'appareil de garanties dont on voudrait entourer leur association avec le peuple turc. Pour cela, il suffit qu'elles renoncent à leurs menées subversives et à leur politique d'attentats, autrement dit, il suffit que Grecs, Arméniens, etc., se conduisent en citoyens loyaux et corrects. La situation des juifs de Turquie, dont le traitement n'a jamais donné lieu à la moindre plainte de leur part, précisément parce qu'ils ont su s'abstenir de toute provocation à l'adresse des maîtres du pays, est la meilleure preuve de ce que nous avançons.

La Turquie nationaliste, qui a seule voix au chapitre, ne consentira jamais à accorder aux non-musulmans de l'Empire des garanties sous forme d'arrangements donnant aux puissances étrangères le droit d'exercer une autorité quelconque dans le pays. Mais puisque le principe de la protection du développement culturel et ethnique des minorités a été adopté en ce qui concerne celles qui vivent dans les pays occidentaux, la Turquie est parfaitement prête à introduire dans son territoire les mesures inspirées de ce principe, qui ont fait l'objet de conventions entre les puissances principales et la Pologne, la Roumanie, etc. Ce sera, en réalité, tant pis pour les non-musulmans de l'Empire qui, à la faveur du régime fonctionnant actuellement, jouissent, ainsi que nous l'avons déjà expliqué, de privilèges et de franchises qui leur assurent une situation infiniment plus avantageuse que celle qui a été stipulée pour les minorités en Occident.

Mais ce changement, la Turquie est décidée, de toute façon, à l'opérer dans sa constitution actuelle, qui, comme M. Brown le relève, fait des communautés non-musulmanes de véritables *imperia in imperio*. D'autre part, elle insistera pour que les minorités musulmanes en pays d'Occident — est-il besoin de signaler la formidable condamnation de la « justice » occidentale qu'on trouve dans l'absolue

indifférence témoignée jusqu'ici dans les Conseils de l'Europe au sort de ces malheureux éléments ? — se voient octroyer les mêmes garanties qu'elle accordera elle-même aux non-musulmans chez elle. Car le voilà, l'élément véritablement opprimé et persécuté dans les régions ici considérées : c'est l'élément musulman.

Sur cette constatation, qui se dégage de toute etude impartiale des conditions d'existence des différentes races habitant le proche Orient, nous terminons cet article, et nous défions qui que ce soit d'en prouver l'inexactitude ou l'insincérité.

A. RUSTEM BEY,
ex-ambassadeur de Turquie à Washington.

L'Islam, le Réveil de l'Asie
et
les Grandes Puissances

La mort a scellé pour jamais les lèvres du prince Saïd Halim, ex-
rand-Vizir de Turquie ; mais elles auront, du moins, fait entendre,
vant de se fermer si tragiquement, quelques paroles de clairvoyance
ui auront une très grande portée politique (1).

Le respect dû à la mort et plus encore au martyre, les feront méditer,
s paroles, par ceux-là mêmes qui n'auraient songé qu'à les contredire ;
ır, dans l'état actuel des opinions courantes, il faut s'attendre à ne
oir partager les idées du Grand-Vizir que par une élite intellectuelle
rès peu nombreuse.

Pour reconnaître leur exactitude, non seulement une haute culture
hilosophique est nécessaire, mais il faut, en outre, s'être livré à une
tude spéciale des questions islamiques. De plus, il est indispensable de
osséder un esprit très affranchi, très libéral en matière religieuse.

Nous sommes loin, en effet, avec cette appréciation de la valeur

(*) Voir *Orient et Occident*, n° 1, janvier 1922 : La Réforme de la Société musulmane,
ar le Prince Saïd Halim, où l'auteur met en garde les dirigeants du monde musulman
ontre une imitation trop servile de l'Occident et un relâchement des disciplines
usulmanes.

sociale et politique de la religion musulmane, des lieux communs qui ont généralement cours à ce sujet.

Pour le plus grand nombre et pour les moins avertis, cette religion, qu'ils jugent d'après la traduction du Coran de Kasimirski, ne peut être qualifiée trop sévèrement, tant elle semble révéler, sous une forme déconcertante, celle que ce traducteur lui prête, une conception métaphysique enfantine et des prescriptions déplorables.

Pour d'autres, qui ont un peu plus approfondi la question, c'est pis encore. La religion musulmane conduirait au fatalisme et, par ce fait, exclurait toute idée de progrès en brisant chez ses adeptes les ressorts les plus précieux de l'activité humaine ; en outre, elle les maintiendrait dans l'ignorance et la superstition en les écartant de l'étude des sciences. Renan n'a-t-il pas été jusqu'à dire (1) : « *L'Islam est le fanatisme. L'Islam est le dédain de la Science, la suppression de la Société civile.* » Et il n'a pas craint de conclure : « *La condition essentielle pour que la civilisation européenne se répande, c'est la destruction de l'Islam... Là est la guerre éternelle, la guerre qui ne cessera que quand le dernier fils d'Ismaël sera mort ou relégué par la terreur au fond du désert.*

Gladstone, de son côté, s'est un jour écrié, dans une séance mémorable du parlement britannique, en brandissant un Coran : « *Tant qu'il y aura des sectateurs de ce livre maudit, l'Europe ne connaîtra pas la paix.* »

L'on voit que les adversaires et les ennemis de l'Islam expriment crûment leurs sentiments sans ménager leurs termes. Mais leur violence ne prouve rien. Ni Renan, ni Gladstone n'avaient pris la peine d'étudier bien à fond l'histoire *sociale* des peuples musulmans, et, de tous les documents prétendus historiques à leur portée, combien en était-il d'impartiaux, de véridiques même ? Des auteurs arabes et turcs, rien n'était encore traduit, et quant aux historiens chrétiens du moyen âge, ils sont vraiment trop sujets à caution.

Qui avait approfondi, effleuré même, alors, l'étude du *Chériat*, dont tant d'auteurs, encore aujourd'hui, semblent ignorer jusqu'à l'exis-

(1) Leçon d'ouverture de son cours au Collège de France, 1862.

[illegible]

[illegible] ? Qui a mis en lumière l'étendue de ce recueil de lois qui, depuis 13 siècles qu'il s'élabore dans les pays de civilisation musulmane, s'y est enrichi, selon leur degré d'évolution et dans la proportion de leurs progrès moraux et sociaux, de tant de lois et d'ordonnances de souverains, comme de *fetvas* donnés par les plus éminents jurisconsultes ?

Le *Chériat,* qui est aussi en quelque sorte un *Code de Jurisprudence musulmane,* a toujours été à la base de l'enseignement donné aux étudiants, futurs *ulémas,* dans les facultés musulmanes, au même titre que le Coran lui-même, dont il est l'indispensable complément. Dans certains cas il pourrait être comparé, par rapport aux prescriptions de celui-ci, à ce que sont les *Réglements d'utilité publique* que le Conseil d'Etat, en France, vient greffer sur les lois votées par notre Parlement, afin de les rendre explicites et correctement exécutables dans leurs diverses applications.

Cela, on l'ignore à peu près généralement, et on a coutume de croire que le Coran, à la fois loi religieuse et loi civile, est, avec les *Hadiths* ou *Enseignements de la vie du Prophète,* l'alpha et l'oméga des Mahométans.

Et l'on a pris également l'habitude de rendre la religion musulmane exclusivement responsable de la décadence actuelle des pays musulmans, sans trop s'attarder d'ailleurs à en rechercher les preuves. Rien n'est plus inexact que ce jugement simpliste et le prince Saïd Halim aura acquis des titres impérissables à la reconnaissance de tous les Musulmans en affirmant le contraire, comme il avait qualité pour le faire, avec force et autorité.

Ses paroles étaient d'autant plus nécessaires et venaient d'autant mieux à leur heure qu'un assez grand nombre d'hommes politiques de l'Islam, ébranlés par les affirmations unanimes du monde savant européen doutent de la valeur sociale et politique de la religion musulmane et sont arrivés même jusqu'à croire qu'elle est un obstacle au progrès des peuples musulmans.

J'avais déjà constaté avec tristesse, en 1908, à Constantinople, des manifestations de cette tendance au sein du Comité *Union et*

Progrès, et je me souviens des propos qui m'étaient [illegible] par [illegible] militants qui se disaient prêts à marcher contre le *fanatisme musulman*.

« Prenez garde, leur disais-je : les revendications des peuples musulmans contre les empiètements, contre l'emprise de plus en plus redoutable du monde européen, trouvent dans l'Islam leur plus légitime fondement. C'est parce que vous voulez suivre les prescriptions de votre religion et conserver intacte votre foi religieuse que vous repoussez certains aspects de la civilisation européenne.

« C'est votre qualité de Musulmans qui vous a fait conserver un état social dans lequel l'interdiction du prêt à intérêt vous a tenus indemnes du *capitalisme*, mais vous a livré sans armes à la concurrence européenne.

« C'est parce qu'ils étaient musulmans que tant de peuples orientaux n'ont pas glissé sur la pente du *nationalisme exaspéré*, source de tant de guerres entre les peuples de l'Europe, mais qui ont eu pour résultat d'en faire des nations fortes, belliqueuses, qui se sont imposées aux Musulmans qui, eux, donnaient plus d'importance au lien religieux qu'au lien national. Mais, tout compte fait, l'état moral et social de ceux-ci est-il si misérable ? Le dernier mot est-il dit ?

« Vous pouvez tout espérer de la *solidarité musulmane*, un des plus beaux concepts de la foi islamique, qui deviendra pour vous une arme redoutable quand vous songerez à rendre agissante cette force, jusqu'à ce jour latente et sans emploi. »

Je n'osai pas prévoir, à ce moment, en 1908, à Constantinple, quand je conversais ainsi avec mes amis de Turquie, que les événements me donneraient si vite raison et qu'un jour viendrait, si proche, où cette force morale si puissante de la *solidarité musulmane* se manifesterait avec une telle efficacité qu'elle contraindrait l'Angleterre à céder sur les points les plus essentiels et à modifier de fond en comble son attitude à l'égard des peuples musulmans. C'est chose faite aujourd'hui.

On m'écoutait alors avec sympathie, mais on accueillait avec réserve mes opinions de « fanatique ».

« Que peuvent pour nous vos 250 millions de musulmans disséminés dans le monde ? »

[illegible]
[illegible] je ne puis le dire, répondis-je [illegible]
plus grande force morale qui subsiste actuellement sur la terre,
l'Islam, ce lien puissant qui rend solidaires les cœurs de 250 millions d'hommes, différents de race ou de nationalité, il est vrai, mais néanmoins unis moralement, plus que vous ne le supposez, comme j'ai pu le constater personnellement dans tous les pays musulmans où l'entr'aide islamique ne m'a jamais fait défaut... »

Que pensent aujourd'hui mes aimables contradicteurs d'alors, des résultats prodigieux obtenus en si peu de temps par la manifestation soudaine de cette union des cœurs musulmans, qui a rendu si étroitement solidaires les uns les autres les événements de la Turquie de l'Inde et de l'Egypte ?

Mais portons nos regards plus haut que cet horizon politique et plus haut même que le relèvement et la libération des peuples musulmans, si chères que soient à nos yeux ces questions.

Envisageons les deux mondes en présence, les deux civilisations qui s'affrontent et s'opposent l'une à l'autre, au tournant de l'Histoire où nous sommes, l'Orient et l'Occident.

L'Asie entière se réveille. C'est un fait.

Après s'être laissée distancer depuis trois siècles par l'Europe, elle prend conscience du danger que lui ferait courir une plus longue passivité, et elle change de méthodes.

Après avoir été dans l'antiquité la mère de toutes les civilisations, elle s'était complue dans une lente évolution, sur tous points différente de celle du monde gréco-latin. Celle-ci pourrait s'appeler la civilisation de la *chrétienté*, si la religion chrétienne avait été pour quelque chose dans cette similitude d'aspirations et de besoins qui a donné naissance à la civilisation utilitaire de l'Occident. Civilisation technique, qui a fait progresser simultanément, avec tant de rapidité, les grandes nations de l'Europe et de l'Amérique, et leur a donné depuis deux siècles une suprématie croissante sur la terre entière.

Mais l'Asie devait-elle servir indéfiniment de proie aux nations ambitieuses de l'Europe ? La suprématie de la force était-elle suffisante pour légitimer toutes les atteintes portées à l'indépendance des peuples asiatiques ? Ceux-ci devaient-ils se résigner à voir même

des étrangers venir bafouer, jusque chez eux, leurs vieilles religions séculaires, leurs traditions, et bouleverser leurs institutions sociales ?

A leurs yeux, les héritages qu'ils s'étaient attachés à conserver à travers les âges avaient le grand mérite d'avoir subi l'épreuve du temps, alors que les formules des nouvelles civilisations, nées d'hier, n'ont pas encore fait leurs preuves décisives et leur semblent à bon droit fort suspectes. Ils accusent surtout les nouvelles civilisations utilitaires d'exprimer un triomphe, qui sera peut-être éphémère, du matérialisme sur l'idéalisme et une suprématie de jour en jour plus incontestée de l'argent, par la force irrésistible que procure sa possession, force militaire et force économique. Accablés par l'ardente poussée de l'Europe, les peuples d'Asie s'étaient donc seulement résignés à subir son ascendant, et les uns asservis, les autres simplement humiliés, ils avaient tous courbé la tête sous l'orage.

Mais voici que le charme est rompu.

L'Europe a montré sa faiblesse et son déséquilibre. Sa fragilité et sa vulnérabilité sont apparues telles, que les peuples asiatiques se sont dit : Si nous voulions...

Et ils ont commencé à vouloir.

Ils sont le nombre. Ils ont en réserve des forces incalculables. Le danger est grand pour l'Europe, si elle croit pouvoir aller jusqu'au conflit. Mais il semble bien qu'elle n'ira pas jusque-là.

Ses torts vis-à-vis de l'Asie, depuis trois siècles et plus, sont immenses. Ils ont dépassé toute mesure pendant la grande guerre à l'égard des peuples de l'Inde, qu'on a « saignés à blanc » selon l'expression même d'un des dirigeants anglais de ce pays.

Néanmoins les peuples de l'Asie ne parlent pas de représailles. Ils font appel à la Justice, se réclament du droit, mais ne menacent jamais de violence, de recours à la force pour faire triompher leurs idées. Aussi rien ne permet de supposer qu'ils rechercheront, eux, le conflit.

Leurs moyens extrêmes seraient le *boycottage*, la *désobéissance civile*, la *non-coopération* et autres mesures semblables, aussi nouvelles qu'efficaces d'ailleurs, si l'on en juge par les expériences actuelles,

[illegible]
[illegible] combien loin de l'aveugle force brutale, qui ne résout jamais rien d'une façon durable et fait si souvent triompher l'*injustice*.

Et c'est là, dans cette concentration de *forces morales*, méthode d'action nouvelle, qui tend à se substituer partout à l'ancienne méthode de l'accumulation et de la mise en action de *forces matérielles*, que l'Islam est destiné à jouer un très grand rôle, un rôle immense dans l'avenir.

Le *droit* seul, la *justice*, sont appelés désormais à triompher partout en dernier ressort. Les recours à la force seront désormais vains. Qu'on médite cette vérité. Elle est loin d'apparaître encore à tous les yeux, mais qu'est-ce que cela prouve ?

Qu'elle nous vienne d'Asie, la lumière n'en sera pas moins la lumière. Qu'elle s'allume chez ceux *qui ont perdu l'habitude de demander à la force armée* le triomphe de leur cause ou l'accomplissement de leurs volontés parfois souverainement injustes, elle n'en aura pas moins d'éclat.

Ne voit-on pas surgir les premières lueurs de cette aube qui s'éveille ? A la voix de Mme Annie Besant, une résurrection des vieilles traditions hindoues a provoqué l'éclosion d'une philosophie nouvelle, la théosophie, qui voit des religions-sœurs dans tous les systèmes religieux et place au-dessus de toutes un principe supérieur de justice qui fait régner la suprématie du bien dans l'univers.

C'est encore à sa voix que l'Inde tout entière, sans distinction de races ou de confessions religieuses, revendique aujourd'hui sa liberté et refuse de se laisser plus longtemps « saigner » par ses dominateurs. Effort résolument pacifique, mais qui semble néanmoins devoir être irrésistible.

L'Egypte, de son côté, paraît devoir toucher au but. Sa persévérante et inlassable protestation aura eu raison de l'obstination de la grande puissance qui ne voyait dans cette affaire que son intérêt *matériel*, sans prendre souci de l'immense préjudice *moral* que lui causaient, dans le monde musulman tout entier, ses inexcusables dénis de justice et son manque de bonne foi.

Elle en a pris conscience aujourd'hui, et voyant ses intérêts généraux si gravement menacés, elle paraît résolue à leur sacrifier quelques intérêts locaux.

Ces exemples ne peuvent manquer d'être fort salutaires pour les autres grandes nations coloniales ; ils porteront très prochainement leurs premiers fruits dans le réglement des multiples questions que vont soulever et le réveil général de l'Asie, et, en Islam, la conscience de ce que peut la solidarité religieuse.

Ils nous donneront certainement à réfléchir en ce qui concerne les solutions équitables à trouver aux questions algérienne, tunisienne, marocaine et syrienne. Car, à l'exemple de l'Inde et de l'Egypte, il faut s'attendre à voir bien d'autres peuples musulmans revendiquer leurs droits méconnus et réclamer avec insistance leur place au soleil.

En Tunisie, nos torts vis-à-vis des populations indigènes sont si graves et si évidents, que les mesures radicales s'imposeront à bref délai, si l'on veut éviter des complications dont on ne peut prévoir la gravité.

Au Maroc, nous pouvons être plus tranquilles, pour la raison que là-bas les questions musulmanes ont été, jusqu'à présent, traitées de main de maître. Le Maréchal Lyautey a su sauvegarder les intérêts des Musulmans et tirer des institutions musulmanes *tout ce qu'elles ont de bienfaisant*. Ainsi il leur a fait de précieux emprunts pour la répartition équitable des impôts.

En Tunisie, il est vrai, nous avions très bien débuté aussi et, pendant les dix premières années du *protectorat*, les Tunisiens étaient unanimes à se réjouir de notre intervention. Ils ne sont pas loin d'être unanimes aujourd'hui à la maudire.

Mais au Maroc tout porte à croire que nous saurons éviter le retour des fautes qui ont tout gâté dans la Régence et d'ailleurs il est probable que, désormais, les intéressés sauront exiger, si besoin est, un traitement équitable dans le cas où leurs dominateurs, à l'exemple des dirigeants anglais en Egypte, feraient trop longtemps la sourde oreille à leurs légitimes revendications.

Et surtout qu'on ne vienne pas parler de *panislamisme* à propos des manifestations de *solidarité musulmane* qui sont à prévoir de plus en plus fréquentes désormais.

Tant que les Musulmans ne parleront pas de *plus grand Islam*, c'est-à-dire de représailles et de conquêtes, de quel droit appliquerait-

l'épithète *panislamique*, avec tout ce qu'elle implique de menaces et de périls, à la simple manifestation d'un sentiment des plus légitimes et des plus honorables de confraternité religieuse ?

L'Islam reste aujourd'hui un lien moral pour ses adeptes. Il serait vain de vouloir le briser, comme il serait chimérique de vouloir extirper la foi religieuse de leurs cœurs de croyants. Il n'est pas venu et ne viendra probablement jamais, le jour désiré par Renan, alors que jeune encore, il manifestait des sentiments que l'âge et l'expérience ont rendus moins ardents, ce jour où le dernier Musulman serait mort de misère ou relégué par la terreur au fond du désert. L'esprit de l'Islam se manifestera de plus en plus sous le jour d'une communion d'âmes, bienfaisante et pacifique. Parallèlement, son caractère particulier au point de vue *social* se révélera de jour en jour davantage par opposition à celui de nos sociétés capitalistes.

Quand les pays d'Europe et d'Amérique auront tous passé, comme cela semble certain, par l'épreuve du *socialisme*, rendue inévitable par les abus de plus en plus criants et maladroits du *capitalisme* et surtout par l'avidité, par les procédés anarchiques, par l'égoïsme sans mesure et sans freins des grands financiers, alors les peuples musulmans comprendront toute la valeur *sociale* de leur religion qui, en leur interdisant le prêt à intérêt, les aura tenus à l abri de toutes ces calamités.

Et c'est pourquoi il faut considérer comme empreints d'une grande clairvoyance les conseils du prince Saïd Halim, quand il recommande à ses coreligionnaires le respect des traditions islamiques et, en particulier, des prescriptions du *Chériat* et qu'il les met en garde contre les dangers de ce qu'il appelle l'*occidentalisation* irréfléchie.

GERVAIS COURTELLEMONT.

La solidarité islamique et l'Angleterre

I. — Les Relations turco-égyptiennes.

Le contact du Turc avec son coreligionnaire musulman Egyptien remonte à une époque beaucoup plus reculée que celle où le nom de l'une des simples créatures de Dieu, l'Anglais, qui se prétend maintenant maître et seigneur de l'Orient, fut prononcé pour la première fois dans le Proche Orient. En réalité, certains individus de race turque avaient souvent fait sentir leur influence sur les affaires de l'Egypte avant que le Sultan Selim s'avançât à la tête de l'armée ottomane à travers le désert du Sinaï jusque dans la vallée du Nil, époque où il prit le titre de Calife avec l'approbation de tous les Musulmans de l'Egypte et du Hedjaz. La puissance des Mamelouks en Egypte n'était pas seulement entre les mains d'anciens esclaves ou d'immigrants circassiens, comme l'affirment à tort plusieurs écrivains européens en traitant des événements historiques de l'Islam. Les premiers Mamelouks qui vinrent en Egypte ou y furent amenés, étaient originaires du Caucase et de la Transcaucasie. Divers dialectes turcs parlés dans ces deux pays étaient en usage dans des familles mameloukes. Plusieurs chefs mamelouks portaient des noms turcs ; et, encore maintenant, beaucoup d'anciens monuments et quelques localités d'Egypte ont conservé leurs vieux noms turcs.

L'Anglais, en envahissant l'Egypte, a essayé de faire disparaître tous les points de contact entre la Turquie et ce pays, et s'est même laissé aller à un certain moment à son jingoïsme haineux — trait caractéristique de son impérialisme, — au point de supprimer quelques termes militaires turcs employés par les soldats fellahs. Son ukase d'autocrate n'a pas réussi à atteindre le but qu'il visait. On avait tenté de détruire la puissante sympathie qui existait entre l'Egyptien et le vrai Turc pour empêcher que cette sympathie n'aboutît à une coopération active pour le plus grand bien de ces deux peuples. On accusait perfidement les chefs du parti national primitif, qui étaient patriotes égyptiens dans le cœur, d'être les agents de la soi-disant propagande jeune-turque. Depuis longtemps les biens de certains Egyptiens ont été mis sous séquestre pour les punir d'être entrés au service de la Sublime-Porte, bien que certains d'entre eux soient d'origine turque et qu'il n'y ait rien dans la loi égyptienne qui interdise à un Egyptien de servir la Turquie. Le tyran impérialiste, à qui l'Orient et l'Islam sont totalement étrangers, pourra bien momentanément paralyser les rapports de solidarité existant entre la Turquie et l'Egypte, mais il ne saurait détruire cette union de sentiments cimentée depuis si longtemps par les forces spirituelles de l'Islam.

Il se produira certainement une résurrection tout à fait merveilleuse des liens traditionnels qui unissent les Turcs et les Egyptiens, quand ces derniers auront recouvré leur complète indépendance.

Si l'on étudie l'histoire des relations turco-égyptiennes depuis leurs débuts, on découvre que la puissance ottomane n'avait jamais considéré comme désirable, ni possible, la transformation d'un pays aussi immense que la Vallée du Nil en une simple province. Même à l'époque de son apogée, elle appelait l'Egypte « Ayalet-i-Moumtazah » c'est-à-dire la principauté privilégiée des domaines du Calife. La Porte envoyait au Caire sous le nom de Calife du Sultan, sorte de gouverneur général ou haut commissaire, à la personne duquel était attaché un corps de Janissaires. Dans toutes les vicissitudes de la vie de l'Egypte, ce représentant de la Porte a soutenu presque toujours les cheiks, omdas et notables de la population aborigène de l'Egypte contre les équipées de colons turbulents et contre d'autres éléments

qui cherchaient à s'attribuer une situation privilégiée. L'établissement du régime de Méhémet-Ali (pur Turc, originaire de Cavalla, et non pas Albanais, comme le disent nombre d'écrivains anglais qui essaient perfidement de miner la solidarité turco-égyptienne, amena un développement considérable de ce que l'on peut appeler l'élément ottoman en Egypte. Un grand nombre de Turcs de Macédoine, de Musulmans de Bosnie, d'Albanais, d'Anatoliens, de Kurdes et de Caucasiens, à l'invitation de Méhémet-Ali, vinrent en Egypte et s'y installèrent. Tous ces nouveaux venus appartenaient à des races guerrières et par conséquent différaient au point de vue ethnique des fellahs au naturel doux et pacifique.

Ils formèrent bientôt une sorte d'élément officiel qui se groupa autour du gouvernement de Méhémet-Ali. Les étrangers appelaient souvent cet élément puissant les Turco-Egyptiens. Mais l'influence éducatrice de l'Islam avait opéré son miracle sur eux. Bientôt après ils commencèrent à se mêler aux Fellahs des classes supérieures et même à contracter des mariages avec eux, et aussi à employer en même temps que le turc la langue égyptienne, c'est-à-dire, il est à peine besoin de le dire, l'arabe. On doit reconnaître, d'ailleurs, que ces colons virils n'avaient pas tous montré des dispositions bienveillantes à l'égard de leurs compatriotes fellahs au temps où leur influence grandissait. Mais il y a lieu de remarquer, comme nos recherches l'ont prouvé à notre satisfaction, qu'aucun de ces Turco-Egyptiens qui ont maltraité les Fellahs dans le passé n'était de descendance purement turque.

Il convient de montrer à ce propos que la classe dirigeante à Constantinople a été le prototype du groupe dirigeant au Caire. Méhémet-Ali avait simplement copié l'organisation politique de la cour du Sultan et de la Sublime-Porte, car tout l'ensemble des divers groupements islamiques: Albanais, Bosniaques, gens de Crimée, Circassiens, Géorgiens musulmans, Kourdes, Irakiens, Syriens et mêmes Tunisiens et Algériens, étaient toujours venus en foule se mettre au service du gouvernement du Sultan-Calife. Les monarques ottomans, purs Turcs eux-mêmes, n'avaient jamais tenté de gouverner leur grand empire, appelé par les Européens Empire Turc, d'après des principes nationalistes. L'esprit nationaliste en Turquie est de date toute

... présente. Les mouvements séparatistes turcs, à l'instigation du spoliateur étranger des territoires musulmans, par les Albanais, les gens du Hedjaz et d'autres encore, ce sont eux qui ont amené l'organisation d'un nationalisme strictement turc. Néanmoins, si profond était l'attachement de la grande masse des populations turques à la fraternité de l'Islam que, pendant longtemps, ils ont regardé ce mouvement nettement nationaliste comme l'œuvre de quelques renégats ou aventuriers. Dans tous les anciens documents officiels et dans tous les vieux livres d'histoire turque, l'Etat qui est appelé maintenant Etat Ottoman était mentionné sous le nom de « Devlet-i-Alié-i-Islamié », c'est-à-dire, la Grande Puissance Islamique. Ce grand Etat musulman était composé de « Ayalats » plus ou moins autonomes. Chacune de ses grandes provinces privilégiées jouissait d'une demi-indépendance pour son administration intérieure. L'Egypte possédait cette indépendance partielle même avant la fondation du khédivat. Plus tard les liens diplomatiques qui la rattachaient à la Sublime-Porte devinrent tout à fait légers. Les khédives devaient sans doute reconnaître comme suzerain le Sultan-Calife, mais les Egyptiens avaient aux yeux du monde entier une nationalité distincte jusqu'à l'époque où un impérialisme étranger leur imposa sa protection (?) comme à une population indigène sujette. Pour les Turcs Ottomans les Egyptiens sont depuis longtemps une nation mûre pour une existence indépendante distincte, beaucoup plus que ces petites nationalités chrétiennes de l'Orient pour la libération desquelles cette même puissance impérialiste, qui prétend « protéger » les Egyptiens, « peuple arriéré », s'efforce depuis si longtemps de susciter une croisade mondiale. Les passeports délivrés autrefois par les vraies autorités égyptiennes à des Egyptiens au nom de la Sublime-Porte avaient un caractère beaucoup plus national que ceux qu'on leur accorde maintenant comme « sujets égyptiens sous la protection de l'Angleterre ». Un Khédive, nous nous en souvenons tous, était considéré presque comme un souverain, et comme tel il occupait un rang élevé dans le monde islamique. Quel contraste frappant avec la situation du seigneur du Palais Abdine au Caire, à qui est conféré le titre islamique de « Sultan » par une nation très chrétienne, l'Angleterre ! Lui et

certains membres de sa famille peuvent s'enorgueillir de ce titre vraiment royal, don gracieux de ceux qui se sont imposés comme maîtres et seigneurs à l'Orient, mais la jeune génération en Egypte a son opinion à elle sur ce point. Le titre suprême de « Majesté » qui a été conféré si cyniquement par la même puissance aux chefs de certaines contrées obscures de l'Arabie lui sera très probablement bientôt accordé à lui aussi comme marque de l'indépendance promise à l'Egypte une fois de plus avec toute la sincérité habituelle. La vanité que certains personnages princiers de l'Orient montrent en acceptant ces beaux titres, même dans des milieux qui exercent un pouvoir tyrannique sur une partie de l'Est, ne peut que vivement exaspérer les peuples orientaux qui, maintenant qu'ils sont plus éclairés, comprennent que l'Islam est une institution essentiellement démocratique et que sa forme de gouvernement est essentiellement républicaine.

Quand luira l'heureux jour où les Egyptiens obtiendront leur indépendance sans ambages ni restrictions, comme ils le demandent avec tant de persévérance, les Turcs seront les premiers parmi les peuples de l'Orient à applaudir à la complète émancipation nationale de l'Egypte. L'indépendance de l'Egypte, cela signifiera la reprise des relations sociales, religieuses, commerciales, intellectuelles et politiques entre l'Egypte et la Turquie, et la fin de l'intervention aggressive des étrangers. Cette reprise de contact entre les deux nations contribuera certainement beaucoup à la prospérité de l'Orient islamique et au développement du sentiment de la solidarité orientale. L'Egypte alors possédera sa complète indépendance et les nations asservies de l'Orient obtiendront le droit de se conduire selon leur volonté et d'entrer librement en contact avec le reste de l'humanité. Il faut que les Egyptiens soient libérés des chaînes du cruel exploiteur ; autrement ces chaînes seront brisées par la décision unanime de la conscience révoltée de l'Orient.

A propos de la renaissance de la libèrté de l'Egypte, il est un point délicat qu'il est nécessaire d'aborder ici en toute franchise. Une certaine école politique en Egypte prétend que la coopération politique des Coptes avec leurs compatriotes musulmans pourrait perdre de son

enthousiasme si l'Egypte suivait une politique pro-orientale et particulièrement la vieille politique de solidarité islamique. La ligne de conduite recommandée pour l'avenir par les partisans de cette école est qu'ils doivent travailler à leur propre salut entre Egyptiens, en évitant tout rapport et toute sympathie active avec les autres nations mahométanes opprimées ou persécutées par ce même impérialisme étranger qui veut maintenir l'Egypte sous son pouvoir d'une façon ou d'une autre. Mais je ne vois pas bien comment le patriotisme des Coptes pourrait s'alarmer d'une ferme entente entre les Musulmans égyptiens et les autres races opprimées du monde islamique. Par leur beau dévouement à la cause de la liberté de l'Egypte, les Coptes avaient gagné une place d'honneur dans le cœur non seulement de leurs compatriotes musulmans, mais aussi dans celui des autres nations islamiques. Tout ce que désirent les Musulmans, c'est de voir l'Orient sortir du misérable état d'esclavage auquel il a été réduit par la soif impérialiste des conquêtes et par la cupidité d'hommes totalement étrangers à la fois à l'Orient et à l'Islam. Les Coptes, qui sont une race intelligente, ne peuvent manquer de se rendre compte du réveil des forces spirituelles et morales de l'Islam, et il leur serait facile d'en profiter pour réaliser l'émancipation et la régénération de leur propre pays.

Que les Egyptiens, soit Coptes, soit Musulmans, ne placent pas tout leur espoir sur l'appui ou même sur la sympathie agissante des peuples occidentaux. La préoccupation exagérée de l'opinion des nations occidentales — qui jusqu'ici a été considérée chez certaines nations orientales comme un atout diplomatique de première nécessité — ne peut apporter un réel soulagement aux peuples orientaux ; elle n'éveillera pas non plus un sentiment de justice en leur faveur quand leur lutte contre l'oppression impérialiste arrivera à une phase plus aiguë. L'Egypte, et quelques autres pays de l'Orient, auraient dû apprendre, par une cruelle expérience, que de la sotte diplomatie de flatterie à l'égard de l'Occident, il ne peut résulter aucun avantage substantiel. En réalité les moyens de soulagement et de salut se trouvent en Orient. C'est là que toutes les nations opprimées pourront trouver

les appuis et les sympathies qu'il leur est permis d'espérer. [illegible] fassent plus effective la solidarité des peuples de l'Orient, et alors [illegible]lement on s'intéressera plus vivement à leurs revendications, et alors seulement il pourra arriver que certaines nations occidentales épousent leur cause.

XX.

Les Origines du Mouvement nationaliste indien

III. — GANDHI : LA RÉSISTANCE PASSIVE ET LE « DYERISME. »

L'effervescence créée par la promulgation du « Rowlatt Act » a été trop souvent représentée, dans des milieux intéressés, comme l'œuvre d'un petit nombre d'agitateurs qui, en défigurant les dispositions de la loi, auraient cherché à discréditer le gouvernement.

Le mérite d'avoir su canaliser les différents courants du mécontentement pour les diriger vers un même but revient, sans doute, à un nombre restreint de politiciens, mais ce fut l'attitude provocatrice des autorités anglaises elles-mêmes qui jeta le discrédit sur le gouvernement de l'Inde.

***

La doctrine de Gandhi, basée sur l'attachement à la vérité, l'abstention de toute violence et la résignation à la souffrance, ne pouvait provoquer les émeutes qui ensanglantèrent le pays au printemps de l'année 1919. Car les Satyagrahis — partisans de la résistance passive — devaient chercher à convertir leurs adversaires à force de patience et de persuasion et se refuser à toute réaction violente contre l'injustice et l'oppression.

Il suffisait de se conformer à une des plus anciennes traditions hindoues : celle qui consiste à éviter toute espèce de violence, même la violence du langage, et à compter sur la résistance passive pour vaincre les plus puissantes dominations.

Il est évident qu'une doctrine qui requiert une telle abnégation de la part de ses adeptes ne pouvait être imposée à la masse du peuple. Aussi la Satyagraha Sabha (1), ne compta-t-elle qu'un nombre très limité de membres, choisis parmi les candidats dont le caractère et les conceptions pouvaient être considérés comme donnant une garantie de soumission parfaite aux statuts de l'association. De la masse du peuple Gandhi ne demandait que l'appui moral.

Le Satyagraha est une sublimation de la doctrine chrétienne, en ce sens qu'il réprouve même la sainte colère qui amena Jésus à chasser avec un fouet les marchands qui profanaient le temple.

Il est difficile d'admettre qu'une pareille doctrine puisse provoquer une *open rebellion*.

Voici comment Gandhi entendit la résistance passive : « Celui qui enfreint la loi, dit-il, le fait à la dérobée et cherche à éviter la peine ; il n'en est pas de même de celui qui pratique la résistance civile, *civil resister*. Il obéit toujours aux lois de l'Etat auquel il appartient, non pas par peur des sanctions, mais parce qu'il les croit utiles au bonheur de la Société. Mais il arrive des occasions, rares en général, où il considére que certaines lois sont tellement injustes que c'est un déshonneur de leur obéir. Alors il les enfreint ouvertement et sous forme d'acte civil, *civilly*, et supporte tranquillement la peine que comporte leur infraction. Et pour enregistrer sa protestation contre l'action du législateur, il lui est loisible de retirer sa coopération à l'Etat en désobéissant à telles autres lois dont la violation n'implique pas une turpitude morale. »

Personne n'était mieux qualifié que le Mahatma (2), tant par son éducation que par son expérience, pour se mettre à la tête du Satyagraha.

(1) Association des partisans de la résistance passive.

(2) Le Saint, ou littéralement la Grande Ame, titre décerné à Gandhi par le peuple indien.

[illegible]

Issu d'une famille hindoue des plus honorables, sans pourtant appartenir à l'une des plus hautes castes, Gandhi avait été élevé par sa mère dans les principes de l'hindouisme orthodoxe. Cette femme vertueuse, qui avait toujours professé une certaine aversion contre l'occidentalisme outrancier de la classe intellectuelle, avait constaté avec amertume que la plupart des jeunes Hindous qui terminaient leur instruction en Europe dépouillaient peu à peu les usages et coutumes nationaux et, rapportaient au pays, avec un peu de science, beaucoup de vices et de travers contractés en Occident à la suite de fréquentations douteuses. Aussi ne consentit-elle au voyage de son fils, qui désirait se rendre en Angleterre pour obtenir sa licence en droit, que contre le serment de ne pas sacrifier à la Vénus occidentale et à Bacchus. Gandhi resta fidèle à sa promesse et retourna dans sa patrie dès qu'il fut admis au barreau.

Il était inscrit comme avocat à la *High Court* de Bombay, lorsqu'il fut appelé à plaider une affaire dans l'Afrique du Sud. Son séjour dans la colonie éveilla chez le mystique, tout imprégné de la philosophie ésotérique hindoue, un profond mépris du matérialisme occidental, dont il put constater un des effets les plus révoltants dans l'exploitation des travailleurs indiens. Ceux-ci, après avoir été invités à fournir aux capitalistes européens une main-d'œuvre à vil prix s'étaient trouvés bientôt en butte aux préjugés de cette même classe d'hommes, qui estimait que le contact avec l'élément asiatique constituait une promiscuité dégradante à laquelle il fallait mettre fin. Poussé par le sentiment anti-asiatique, le gouvernement avait jugé nécessaire, non seulement de limiter l'immigration, mais encore de priver les Indiens établis dans le pays des droits les plus élémentaires en les soumettant à toutes sortes de disqualifications.

Gandhi résolut de se consacrer à l'amélioration du sort de ses compatriotes. Il chercha à réveiller chez eux le sentiment de la dignité en menant une campagne contre l'usage dégradant des boissons alcooliques et en se mettant volontiers en contact avec les parias pour leur enseigner que le principe même de la fraternité universelle n'admet point de barrière infranchissable entre les différentes castes. Il organisa en même temps des associations ouvrières, qui devaient,

[illegible]
par la résistance passive, obliger les autorités à accorder aux [illegible] indiens un traitement plus humain.

Il n'en fallut pas davantage pour que général Smuts, un des champions de la libération des peuples opprimés, fît emprisonner le grand leader qui, au nom de ce même principe, devait bientôt défier ouvertement la domination anglaise en Asie. Cet acte arbitraire ne manqua point de soulever l'indignation générale de l'Inde, et, grâce à l'intervention de Lord Hardinge et à la pression exercée sur le Whitehall, le gouvernement de l'Afrique du Sud dut se résigner à entrer dans la voie des compromis. Ce résultat, encore maigre, n'était pas de nature à satisfaire Gandhi qui voyait clairement que, tant que l'Inde n'aurait pas son autonomie et tant que les Indiens resteraient soumis, même chez eux, à un régime fondé sur l'inégalité des races, il était inutile de songer à faire rapporter d'une façon définitive la législation anti-asiatique en vigueur dans les dominions.

Durant la guerre générale, Gandhi, comme d'ailleurs la plupart des intellectuels, crut devoir faire crédit aux promesses du gouvernement britannique qui avait pris l'engagement solennel de considérer la situation de l'Inde « à un nouveau point de vue ».

Cela n'empêcha pourtant pas le Mahatma de travailler à l'éducation morale de la masse, en développant chez elle les facultés spirituelles qui devaient préparer la voie à l'émancipation nationale. « C'est la force d'âme, disait-il, qui doit vaincre la tyrannie. »

Déçu dans l'espoir qu'il avait placé en la parole des dirigeants anglais, il profita de l'effervescence populaire créée par le projet de loi proposé par la Commission que présidait le juge Rowlatt, pour commencer l'organisation de la résistance passive. Tous les membres de la Satyagraha Sabha s'engagèrent sous serment à observer la formule suivante comme ligne de conduite politique : « Etant, en conscience, d'avis que les projets de lois connus sous le nom de *Indian criminal Law amendements Bill* n° 1 de 1919 et n° 2 de 1919 (1), sont injustes et subversifs par rapport aux principes de liberté et de justice, et qu'ils ont un effet destructeur sur les droits des individus

(1) Amendements proposés par la commission Rowlatt.

[illegible]
[illegible]
lesquels l'Etat lui-même est fondé, nous affirmons solennellement qu'au cas où ces *Bills* deviendraient des lois, nous refuserions, agissant à titre civil, d'obéir à ces lois et à telles autres qu'un comité à nommer ultérieurement croira devoir désigner; et de plus, nous affirmons que, dans la lutte, nous nous conformerons fidèlement à la vérité et que nous nous abstiendrons de violences quant à la vie, à la personne et à la propriété. »

Toutefois, avant de déclencher ce mouvement, Gandhi tint à porter à la connaissance du Vice-Roi, Lord Chelmsford, la décision qui venait d'être prise, en le priant d'opposer son veto à une loi que tous les Indiens, sans distinction de classes et de partis, considéraient comme attentatoire à leurs libertés individuelles. Cette démarche ne fut pas prise en considération et l'espoir que nourrissait le peuple, de voir le secrétaire d'Etat Montagu intervenir à la dernière minute, ne se réalisa point.

Il ne restait plus qu'à spécifier quelles lois on pouvait enfreindre sans turpitude morale et pour constituer une protestation contre l'action du législateur. Le *Rowlatt Act* ne devenant opérant que dans le cas d'excitation à la révolte et le mouvement de résistance passive réprouvant formellement toute provocation à la violence, il fallait nécessairement trouver un terrain sur lequel les Satyagrahis pussent défier l'autorité du Gouvernement sans violer leur serment.

Un comité spécial fut chargé de ce travail.

Dans un pays où la vente et la possession d'un grand nombre d'ouvrages classiques et historiques, en libre circulation dans le monde entier, sont regardées comme actes subversifs et où la presse est bâillonnée par toutes sortes de restrictions rendant illusoire le rôle éducateur qui lui est attribué dans tout Etat moderne, le comité ne fut pas long à fixer son choix.

Un certain nombre d'ouvrages prohibés par la censure furent réimprimés et vendus publiquement par les partisans de Gandhi qui, de son côté, fit paraître, en refusant de se soumettre aux formalités exigées par la loi, un journal pour la défense des revendications nationales.

Le Mahatma décréta pour le 30 mars et le 6 avril 1919 le Hartal qui devait inaugurer le mouvement de Satyagraha. Son appel fut accueilli avec enthousiasme, non seulement par les politiciens extrémistes et modérés, mais aussi par plusieurs millions de gens qui jusqu'alors s'étaient abstenus de prendre part à toute manifestation politique. Les représentants de toutes les classes sociales, les habitants des villes et des campagnes, sans distinction d'âge ni de sexe, participèrent au deuil national, qui devait se traduire par une grève de solidarité générale accompagnée de jeûnes et de prières, tant était profonde l'indignation provoquée par l'attitude d'un gouvernement qui, après avoir berné le peuple avec des promesses de liberté et de justice, aussi longtemps qu'il avait eu besoin de son sang et de son argent pour s'assurer la Victoire, n'avait pas hésité à lui donner les *Black Bills* en récompense de ses sacrifices.

A Bombay, dès le matin du 6 avril, cent mille personnes se rendirent sur le rivage pour prendre part aux immersions purificatrices et aux ablutions, puis marchèrent en procession vers les temples et les mosquées et prièrent pour la délivrance de l'Inde. Les Hindous furent admis dans la mosquée et les Musulmans dans les temples, où, du haut des chaires, ils exaltèrent le culte de la liberté et invitèrent leurs compatriotes à l'union sacrée qui seule était capable de leur assurer le succès final. Jamais l'Inde n'avait vu une manifestation de solidarité nationale aussi imposante. Même Filak se laissait entraîner par le mouvement.

Les démonstrations qui eurent lieu dans les différentes parties du pays seraient partout restées pacifiques et inoffensives comme à Bombay et n'auraient point dégénéré en émeutes regrettables, si les autorités n'avaient, par la provocation, donné naissance à une situation qui, à leurs yeux, devait justifier la répression sanglante.

La responsabilité du sang versé dans le Punjab et particulièrement à Amritsar retombe sur le gouvernement. C'est à Delhi seulement que le caractère pacifique du Hartal fut troublé par le zèle de certains manifestants, qui transgressèrent les limites de la persuasion morale pour obliger un buffetier à participer à la grève de solidarité.

Par suite d'un malentendu, la démonstration de Satyagraha avait été fixée pour cette ville au 30 mars. Quand on s'aperçut de l'erreur,

les leaders jugèrent que, toutes les dispositions étant prises, il était impossible de renvoyer la manifestation à une date ultérieure.

La suspension du travail fut complète, tous les magasins restèrent fermés. Toutefois un vendeur de rafraîchissements ayant refusé de suivre l'exemple général, trois ou quatre personnes voulurent l'obliger à fermer sa boutique située tout près de la gare, et furent arrêtées sur l'ordre du chef de gare qui fit appel à la force armée. Un groupe de manifestants qui vint réclamer la libération des détenus, ayant — d'après le rapport officiel — lancé quelques pierres sur les soldats, ceux-ci n'hésitèrent point à faire usage de leurs armes. La foule se dispersa aussitôt et une partie se réfugia dans le Queen's Garden. Mais la troupe l'y poursuivit en continuant de tirer. Il y eu un certain nombre de morts et de blessés.

Si l'on veut bien se rappeler comment les démonstrations analogues qui se produisent assez fréquemment dans les centres industriels de l'Europe, sont dispersées par une police consciente de son devoir et si l'on prend en considération le caractère paisible des Indiens qui lors de ces manifestations n'avaient même pas de bâtons entre les mains, on est obligé d'admettre que l'usage des armes à feu n'était pas nécessaire pour avoir raison de la foule. L'attitude inexcusable de la troupe provoqua l'indignation générale et eut pour conséquence la prolongation du Hartal pendant plusieurs jours. Les autorités songèrent même à décréter l'état de siège. Heureusement, grâce à l'intervention de Gandhi, les conseils de modération prévalurent et on put éviter à la ville de Delhi le triste renom que devait acquérir bientôt celle d'Amritsar.

L'importance d'Amritsar, la ville au temple d'Or, tient à deux causes distinctes : c'est non seulement le plus important centre commercial du Punjab, mais aussi la cité sainte des Sikhs. Lors des fêtes du Baisakhi, le nouvel an hindou, qui tombe vers le milieu d'avril, un grand nombre de pèlerins et de curieux y affluent des différentes régions de la province et même de plus loin, soit pour prendre part aux solennités religieuses, soit pour assister au grand marché de bétail qui s'y tient à cette époque.

Cette année le Hartal précéda les fêtes. Les musulmans, les Sikhs et les autres Hindous participèrent en masse à la grève de protestation et aucun incident ne vint troubler le caractère pacifique de la démonstration du 6 avril.

La série des cérémonies religieuses qui devaient précéder la nouvelle année fut inaugurée le 9 avril par le Ramnaumi, fête strictement hindoue. Mais cette fois, grâce aux efforts des Drs Kitchlew (musulman) et Satyapal (Hindou), il servit d'occasion à la fraternisation des deux grandes communautés religieuses de l'Inde.

Le lieutenant-gouverneur du Punjab, Sir Michael O'Dwyer, qui voyait dans cette manifestation de solidarité nationale et dans l'affirmation d'une conscience populaire une combinaison antibritannique, résolut d'écraser le mouvement par tous les moyens en son pouvoir.

Les autorités locales d'Amritsar reçurent, tard dans la nuit du 9 au 10, l'ordre d'arrêter les deux leaders qui, dès le matin, furent dirigés, sans raison légale, en automobile vers une destination inconnue. La nouvelle se propagea comme une traînée de poudre et une foule se réunit aussitôt pour se rendre chez le *Deputy commissioner* et lui demander la libération des détenus.

Elle traversa les principales rues de la ville, passa devant la National Bank, l'Hôtel de Ville, le Christian Mission Hall, — devant ces mêmes édifices qui dans quelques moments allaient être saccagés et devenir la proie des flammes, — rencontra sur son passage plusieurs Européens qui ne furent l'objet d'aucune manifestation hostile. Arrivés au passage à niveau près du Hall Gate Bridge, les manifestants trouvèrent le chemin barré par un cordon militaire qui leur intima l'ordre de se disperser. Le peuple ayant refusé d'obtempérer à cette injonction, on fit appel à la cavalerie, qui, suivant le rapport officiel, fut bousculée « pressed back » (1) et essuya quelques pierres lancées par les manifestants. Alors le magistrat de première classe, *the first-class magistrate*, qui — on ne sait pourquoi ni en vertu de quelle loi — avait des instructions écrites pour traiter comme assemblée

(1) Remarquable exploit pour une foule sans armes.

[illegible]
[illegible] tout attroupement essayant de passer par cet endroit, donna l'ordre d'ouvrir le feu (1).

Les manifestants se dispersèrent en emportant leurs morts et leurs blessés. La vue des victimes exaspéra la population et en un clin d'œil une grande foule armée de *lathies* — lattes — revint à la charge.

Entre temps, les membres du barreau ayant été mis au courant de l'incident se rendirent, de leur propre initiative, chez le *Deputy Commissioner* pour demander l'autorisation d'intervenir et d'user de leur influence afin de calmer la surexcitation générale. Leur démarche fut agréée. Arrivés au Hall Gate Bridge, le superintendant de la police Mr Plomer, leur fit savoir qu'une partie des manifestants se trouvait dans la cour de la gare. Aussitôt quelques-uns des membres du barreau se rendirent à l'endroit indiqué et invitèrent la foule à se disperser. Mais près du passage à niveau la situation était plus critique. MM. Salaria et Makbul Mahmoud travaillaient d'un côté à calmer la foule et de l'autre à prévenir la fusillade. A un certain moment, on put croire que leurs efforts allaient être couronnés de succès. Mais quelques pierres ayant été lancées contre les soldats, ceux-ci ouvrirent immédiatement le feu. Il y eut une vingtaine de morts et un grand nombre de blessés. Les deux avocats qui se trouvaient au milieu de la foule n'échappèrent que par miracle à la fusillade. Le Dr Dhanpat-Rai fut mandé d'urgence par M. Makbul Mahmoud pour donner les premiers soins aux victimes. « Les brancards qui arrivèrent de l'hôpital civil furent renvoyés par M. Plomer sous prétexte que les manifestants devaient eux-mêmes pourvoir au nécessaire (2) »

La vue du sang porta au paroxysme la colère de la foule, qui comme une horde déchaînée se rua sur le quartier européen, et dans l'espace de quelques minutes, les édifices devant lesquels venaient de passer de paisibles manifestants, étaient saccagés et livrés aux flammes.

Cinq Anglais, parmi lesquels deux directeurs de banque, payèrent de leur vie le coupable empressement des autorités à étouffer dans le sang une démonstration dont le caractère pacifique n'avait été trou-

(1) B. G. Horniman, *Amritsar*, p. 89.
(2) Akshaya K. Ghose, *Lord Chelmford's Vice Royalty*, p. 22.

blé que par l'arrestation, non justifiée, des deux leaders unanimement respectés et aimés, les Drs Kitchlew et Satyapal.

Avant de se livrer à ces horribles actes de vengeance, la foule avait envahi l'hôpital civil pour s'emparer de la personne de Miss Easden, une doctoresse, qui aurait ri à la vue des blessés et dit que « les Hindous et les Mahométans avaient reçu ce qu'ils méritaient ».

La doctoresse put échapper à la fureur populaire, mais malheureusement Miss Sherwood qui traversait la rue en ce moment fut brutalement malmenée et ne dut son salut qu'à l'intervention du père d'un de ses élèves indigènes.

D'un côté cinq Anglais tués et une dame missionnaire sauvagement frappée, de l'autre plus de vingt tués et une centaine de blessés, tel fut le bilan de l'émeute qui, aux yeux de Sir Michael O'Dwyer devait justifier le régime du « Dyerism », sous lequel ne tardait pas à être placée la « Province modèle ».

Dès qu'il reçut la nouvelle des tristes événements qui venaient de se dérouler, Gandhi se mit en route pour Amritsar, dans l'intention d'user de son incontestable autorité pour calmer l'agitation. Mais, par une décision inexplicable des autorités, il fut arrêté à la frontière et expulsé du Punjab. Pourtant, ainsi que cela a été officiellement reconnu, l'intervention du Mahatma, grâce au prestige dont il jouissait auprès de la masse, avait contribué dans une large mesure au prompt rétablissement de l'ordre dans les différentes villes de la Présidence de Bombay, où des troubles s'étaient produits à la suite d'incidents semblables à ceux que nous venons de relater. En effet c'est grâce aux conseils de modération prodigués par le grand leader que les répressions d'Ahmedabad, qui firent plus de 150 victimes parmi la population n'eurent pas les déplorables conséquences de celles d'Amritsar où l'autorité civile abdiqua en faveur de l'autorité militaire.

C'est ainsi que l'administration de cette dernière ville fut remise entre les mains du général Dyer, qui en voulant tout redresser par le fer et le feu, trancha de son sabre les derniers liens de loyalisme qui attachaient l'Inde à l'Angleterre.

(1) Akshaya K. Ghose, *op. cit.*, p. 22.

lequel son auteur s'applique à montrer que la politique étrangère esthonienne doit être exclusivement orientée vers l'Allemagne.

Il y a pour l'Esthonie deux points de vue d'où elle doit examiner les questions de la politique étrangère : Comment deviendrai-je absolument indépendante ? Comment établirai-je mes relations avec la Russie ? La politique étrangère actuelle de l'Esthonie prouve qu'elle comprend évidemment très bien la nécessité d'essayer de nouer des relations amicales avec la Russie. Mais l'Esthonie ne peut jouir d'une indépendance durable que si elle cherche un appui chez un grand Etat qui aura son mot à dire dans la situation internationale de la Russie. Pour cette raison la Ligue Baltique ne peut servir à rien. L'Esthonie a, comme on le sait, conclu des traités commerciaux avec la France et l'Angleterre qu'il ne faut pas seulement considérer au point de vue du règlement des questions commerciales, mais aussi du point de vue de la politique internationale Jusqu'ici l'Angleterre a montré si peu d'intérêt pour les pays limitrophes, que l'Esthonie n'a pas beaucoup à compter sur elle. Quant à la France, comment peut-elle être utile à l'Esthonie si elle considère les pays limitrophes comme faisant partie de la Russie ? Dans la politique économique, la Russie et l'Allemagne sont liées le plus étroitement et toutes les deux ont grand besoin de l'Esthonie comme pays de transit. Si l'Allemagne a maintenant besoin de la Russie, c'est que la Russie a aussi besoin de l'Allemagne. Si l'Esthonie est entre les deux, et forme le chaînon qui les relie, elles n'auront pas d'intérêt à essayer de détruire ce lien. Si l'existence de l'Esthonie est nécessaire pour l'Allemagne, la Russie n'attaquera pas l'Esthonie sous le prétexte puéril d'annexer ce pays et ne gâtera pas ainsi ses relations avec l'Allemagne.

Rien ne peut justifier ce qui a été fait à Amritsar, où l'effusion de sang déterminée de propos délibéré a marqué le 13 avril 1919, comme un jour noir dans les annales des Indes Britanniques. On ne saurait se rendre compte de ce que cet événement a eu d'épouvantable sans avoir jeté un regard sur Jallianwalla Bagh, ancien jardin, de nos jours terrain en friche, fréquemment utilisé pour y tenir des foires et des réunions publiques, ayant à peu près l'étendue du Trafalgar Square, et presque entièrement enclos de murailles que surplombent la partie postérieure des maisons indigènes faisant face aux rues congestionnées de la ville. J'y suis entré par l'étroite ruelle par laquelle le G[l] Dyer, ayant appris qu'une grande foule s'y était assemblée, beaucoup sans doute par défi, mais beaucoup aussi dans leur ignorance de la proclamation interdisant toute réunion publique, pénétra avec cinquante soldats armés. Je me tenais sur la même éminence sur laquelle il s'était placé lorsque, sans un mot d'avertissement, il fit ouvrir le feu à une portée de 100 yards sur une foule compacte, réunie principalement dans la partie inférieure et la plus éloignée de l'enclos autour d'une plateforme d'où des orateurs étaient en train de prononcer des discours. Il avait calculé lui-même que la foule pouvait être évaluée à 6.000 individus — d'autres la portaient à 10.000 et plus — mais pratiquement désarmés et tous sans défense. La multitude, saisie d'épouvante, se désagrégea tout de suite, mais, pendant dix minutes consécutives il entretint une fusillade sans merci — en tout 1650 coups de feu — sur cette masse grouillante d'hommes, pris comme des rats dans un piège, se précipitant en vain vers les quelques étroites sorties, ou se jetant à plat ventre par terre pour échapper à la pluie de balles qu'il dirigeait personnellement vers les points où la foule était la plus dense. Les « cibles » — pour employer sa propre expression — étaient bonnes et quand, à la fin de ces dix minutes, il reprit, à la tête de ses hommes, le chemin par lequel il était venu, ayant presque épuisé ses munitions, il avait tué, d'après les chiffres officiels arrachés au gouvernement seulement des mois après, 379 personnes et avait laissé quelque 1.200 blessés à terre, dont, pour se servir de nouveau de sa propre expression, il considérait que ce n'était pas son « affaire » — *job* — de s'occuper le moins du monde.

En allant à Jallianwalla, j'avais passé par les rues où le 10 avril, quand les désordres se déclarèrent à Amritsar, les pires excès furent commis par les émeutiers indiens. N'étaient les déclarations du Général Dyer lui-même devant la Commission Hunter, on aurait pu plaider qu'aban-

[illegible]

[illegible] à son propre jugement par l'abdication précipitée de l'autorité civile, il avait simplement « vu rouge », quoique l'explosion du [illegible] été réprimée avant son arrivée à Amritsar et que la ville n'ait été le théâtre d'aucun acte de violence durant la plus grande partie des trois jours. Mais, d'après sa propre déposition, il se décida de propos délibéré pendant qu'il faisait avancer ses hommes à Jallianwalla, et n'aurait pas reculé devant un plus grand carnage, si l'étroitesse des approches ne l'avait obligé à laisser en arrière, non sans regret, ses mitrailleuses. Son but, déclara-t-il, était de « frapper de terreur tout le Punjab. » Il a pu y réussir pour quelque temps, quoique les témoignages sur ce point soient contradictoires. Mais ce qu'il a accompli d'une façon bien plus permanente et effectué, ç'a été de créer dans Jallianwalla Bagh, acheté depuis par le Congrès National Indien pour servir de « Souvenir des Martyrs », un endroit de pèlerinage perpétuel devant entretenir la haine de race (1) ».

Aucune des répressions sanglantes qui eurent lieu un peu partout durant les journées d'avril 1919, ne laissa dans le cœur des Indiens une trace aussi profonde que la tragédie d'Amritsar. Car l'attitude de Sir Michael O'Dwyer laissait supposer qu'il ne s'agissait point de l'action irréfléchie d'un officier inconscient de sa responsabilité, mais bien de l'application d'un plan arrêté d'un commun accord entre les autorités civiles et militaires. En effet, dès que les massacres de Jallianwalla Bagh furent connus à Lahore, le général Dyer reçut un télégramme de son chef hiérarchique, le général Beynou, l'informant que « le lieutenant gouverneur considérait son action comme correcte. »

De plus, l'ensemble des mesures dégradantes prises contre les indigènes prouvaient que le gouvernement cherchait plutôt à humilier une race qu'à punir les *rebels*. Les *fancy punishments* — punitions de fantaisie — ne peuvent s'expliquer autrement.

Nous avons omis de dire que « la chasse à l'homme » organisée par Dyer avait eu lieu deux jours avant la promulgation de la loi martiale.

Tâchons maintenant de donner un aperçu général du régime connu sous le nom de Dyerisme, décrété le 15 avril et sous lequel toute la population du Punjab dut gémir durant six semaines entières.

(1) Valentine Chirol, *India Old and New*, p. 177-178.

Tous les Indiens furent contraints de faire le sélam — salut oriental — aux seuls officiers en principe, mais en réalité à tous les Anglais, sous peine d'être arrêtés et soumis à des indignités ! (1)

La fustigation fut administrée publiquement, même pour des faits sans importance.

Sans raison aucune, tous les avocats de la ville furent enrôlés comme « constables » en service spécial et condamnés à travailler comme de simples coolies (2).

Des Indiens, hommes et femmes, furent arrêtés à tort et à travers, sans égard à leur situation et soumis durant leur détention à des humiliations, à des privations et à des tortures indescriptibles (3) en vue de leur extorquer des témoignages ou simplement dans le but de les humilier.

En vertu du *crawling order*, les indigènes ne purent traverser qu'en rampant la rue où Miss Sherwood avait été brutalement malmenée. Les habitants de cette rue, pour faire des achats ou aller en ville, n'eurent pas à choisir : il fallut sortir et rentrer de cette façon. Les services sanitaires et médicaux ne purent leur être fournis qu'à cette même condition. (4)

Pour augmenter les souffrances de la population d'Amritsar les services d'eau et d'électricité furent suspendus par ordre des autorités militaires. (5)

(1) « Si une personne ne faisait pas le Selam à un Européen soit par oubli ou par inadvertance, les soldats lui arrachaient son turban de la tête, le lui passaient autour du cou pour le traîner au camp, où il était condamné à l'amende ou à la fustigation. » *Rapport du Congrès National*, vol. II, p. 308. « Un témoin affirme avoir été contraint de baiser les souliers d'un officier qu'il avait salué, parce que ce dernier n'avait pas remarqué son salut. » *Rapport du Congrès National* vol. II, p. 319. Ces dépositions sont confirmées par plusieurs témoins. Voir *ibid.* p. 113.

(2) Voir Akshaya K. Ghose, *op. cit.*, p. 28.

(3) Il nous est impossible de raconter, sans manquer à la bienséance, certaines violences bestiales pratiquées sur des hommes et des femmes au cours des interrogatoires auxquels ils ont été soumis par la police et qui ont été l'objet de toutes sortes de tortures. Nous renvoyons ceux qui désirent connaître ces faits aux vol. I, p. 135 et vol. II, p. 194 du *Rapport du Congrès National*.

(4) Voir A. K. Ghose, *op. cit.*, p. 29.

(5) Voir B. G. Horniman, *op. cit.*, p. 125.

Les lieutenants du général Dyer rivalisèrent de zèle et d'ingéniosité sur les traces de leur chef et trouver, si c'était possible, de nouveaux moyens de persécution, tant pour jeter l'effroi dans le cœur des indigènes que pour les humilier.

Ainsi le Colonel O'Brien décréta non seulement que les Indiens devaient saluer les officiers anglais mais descendre de voiture ou de cheval et fermer leur parasol lorsqu'ils les rencontraient. Cet ordre était, d'après l'expression employée par le colonel, bon pour faire comprendre aux gens qu'ils avaient de nouveaux maîtres (1). En outre, il se plaisait à faire attacher deux à deux, un musulman et un hindou dans l'intention de ridiculiser l'union des deux communautés.

A Kasur, le capitaine Doveton fit construire sur la place de la gare une grande « cage » en fil de fer barbelé pour y entasser 150 suspects qui devaient y attendre le moment d'être soumis à la flagellation, en présence de « prostituées » de la ville spécialement invitées à assister au spectacle. Il serait injuste de ne pas mentionner que lors de sa déposition devant la commission d'enquête officielle, le capitaine reconnut que « c'était là un incident regrettable ». Il montra beaucoup d'ingéniosité à inventer des *minor punishments* : Quelques Indiens furent astreints à exécuter en sa présence des exercices d'acrobatie. « D'aucuns furent badigeonnés en blanc et condamnés à danser avec un bonnet d'âne sur la tête... Le capitaine renia plus tard ce fait, mais reconnut avoir pratiqué une autre sorte de « punition mineure », qui consistait à obliger un accusé à composer un poème en son honneur (2) ».

A Lahore, le lieutenant-colonel Frank Johnson s'attaqua surtout aux membres des professions libérales et aux étudiants, sous prétexte que les agitateurs politiques se recrutaient surtout dans leur milieu. Des élèves de 16 à 20 ans durent se présenter quatre fois par jour devant les différents commissariats de police. Une de ces places étant éloignée de plus de 4 milles du collège, les jeunes gens durent, sous un

(1) « This order was good by way, of bringing home, to the people that they had new masters », Déposition du Colonel O'Brien devant la commission Hunter.

(2) B. G. Horniman., *op. cit.*, p. 156.

soleil brûlant — 37° à l'ombre — faire 16 milles de marche, et cela pendant plusieurs jours de suite. Bien entendu un grand nombre d'entre eux furent frappés d'insolation.

Pour illustrer l'esprit dans lequel les punitions corporelles étaient administrées, il est utile de faire connaître qu'à l'occasion d'un mariage tous les assistants, « le prêtre hindou » en tête, furent soumis à la bastonnade pour s'être attardés après le coucher du soleil (1).

Tout cela s'explique aisément si l'on considère que le lieutenant-colonel Johnson, d'après son propre aveu, « cherchait une occasion de montrer au peuple du Punjab le pouvoir de la loi martiale (2). ».

Après ce long récit d'horreurs, est-il nécessaire de nous attarder sur les exploits des jeunes aviateurs, tel le lieutenant Dodkins, qui surent avec succès disperser les ouvriers travaillant dans les champs ? « Il n'y a pas de doute, dit le rapport officiel, en parlant de cet officier, qu'il crut avoir affaire à des émeutiers (*the officer no doubt believing them to be rioters*.

Si nous croyons devoir mentionner aussi le nom de M. Sosworth-Smith, officier-civil chargé de l'application de la loi martiale à Sangla, c'est que la méthode qu'il appliqua en cette ville présente les plus grandes analogies avec certains procédés employés dans les régions envahies de la France et de la Belgique pendant la guerre générale. « Après avoir fait arrêter quelques centaines de personnes, ce fonctionnaire consentit à en relâcher la plupart sur l'intervention des gens respectables qui consentirent à payer une indemnité de 50.000 roupies pour la délivrance de leurs compatriotes (3) ».

Durant les tragiques mois d'avril et mai 1919 on put compter par centaines les condamnations à mort et par milliers celles à la détention perpétuelle, à la déportation et à la prison.

Si nous voulions épuiser cette liste déjà trop longue, nous nous verrions dans l'obligation de nous répéter, muliplíant les mêmes faits en nommant d'autres personnages. Or, nous n'avons pas d'autre

(1) Chez les Hindous les cérémonies de mariage ont lieu après le coucher du soleil.
(2) Voir le rapport de la commission Hunter.
(3) B. G. Horniman, *op. cit.* p. 162

[illegible]

[illegible], ainsi que nous l'avons dit précédemment, que de permettre au lecteur de se faire une idée saine et à peu près exacte du « Dyerisme ».

Nous espérons l'avoir atteint en nous tenant surtout à la diversité des procédés employés pour rétablir l'ordre public et relever le prestige britannique.

***

Pendant cinq longs mois, le cabinet anglais usa de tous les moyens en son pouvoir pour étouffer la voix de l'Inde qui demandait réparation.

Il s'agissait d'éviter le discrédit que pouvait jeter sur l'administration anglaise la révélation des atrocités commises dans le Punjab au moment même où la Conférence de la Paix discutait l'émancipation des peuples opprimés.

Par un engagement tacite, le Gouvernement et la Presse de la Métropole restèrent fidèles à la conspiration du silence. Mais grâce aux efforts des intellectuels indiens et de quelques rares Anglais parmi lesquels nous croyons devoir citer à part Mme Besant, que le lecteur connaît déjà, M. B. G. Horniman, rédacteur en chef du *Bombay Chronicle* — qui d'ailleurs fut expulsé de l'Inde pour sa courageuse attitude — et M. C. F. Andrews, un ancien missionnaire qui s'était fait l'apôtre de la libération de l'Inde, les cris de détresse parvinrent jusqu'en Angleterre.

L'opinion publique, consciente de l'effet que les événements que nous venons de résumer, pouvaient exercer sur la situation de l'Empire en général et sur le commerce britannique en particulier, ne manqua point de s'alarmer.

Ce fut une explosion d'humanitarisme mercantile.

Le Gouvernement dut se décider à nommer une commission d'enquête de huit membres — dont trois indigènes seulement — pour établir les responsabilités. L'annonce de cette décision ne fut pas accueillie sans méfiance par l'opinion publique indienne. Car, presque à la même date (septembre 1919), le Vice-Roi Lord Chelmsford faisait passer au Conseil législatif, malgré l'énergique opposition des membres indigènes, le *Bill of Indemnity* qui devait assurer une large pension

aux fonctionnaires dont la culpabilité était d'ores et déjà établie.

Pour juger de l'esprit d'impartialité qui présida aux travaux de la Commission Hunter, il nous suffira de faire remarquer que les trois membres indigènes se refusèrent à signer le rapport officiel qu'elle publia, parce que la majorité ne voulut point recueillir, « pour des raisons techniques », les témoignages d'un grand nombre de personnes qui avaient déjà déposé devant un comité du Congrès national.

Ainsi on se trouva bientôt en présence de deux rapports, publiés respectivement par la Commission officielle et par le Comité du Congrès national.

Tandis que le premier cherchait à atténuer, autant que possible, la responsabilité des coupables et à souligner les bienfaits de l'administration anglaise, le second faisait ressortir la nécessité d'un changement radical dans les principes mêmes de cette administration et illustrait d'une manière frappante cette affirmation du savant anthropologiste français de Quatrefages : « Il faudra bien qu'elle [la race blanche] avoue que si le respect de la vie humaine est une loi morale et universelle, aucune race ne l'a violée plus souvent et d'une plus effroyable façon qu'elle-même. (1) »

Le général Dyer et ses subordonnés furent mis à la retraite par retrait d'emploi; mais l'Inde fut condamnée à leur servir une pension qui leur permît de vivre dans l'aisance en se reposant sur les tristes lauriers cueillis dans le Punjab.

Comme si ce verdict ne constituait pas en lui-même une provocation suffisante, un journal conservateur : le *Morning Post* crut devoir ouvrir une souscription nationale en faveur du « héros » qui venait de sauver le prestige britannique. Cette souscription atteignit quelque 30.000 l. st., et les fonctionnaires du *Civil Service* y contribuèrent en grande partie. Ceci se passe de commentaires.

***

Tout en réprouvant les violences de la foule, Gandhi considérait que l'attitude des autorités était encore plus impardonnable, car il ne s'agissait pas quant à elles d'une explosion subite de colère, mais bien

(1) DE QUATREFAGES, *L'espèce humaine*, p. 347.

[illegible]

de l'exécution d'un plan prémédité et appliqué par des fonctionnaires et des officiers supérieurs qui se rendaient compte de la signification de leurs actes.

Le Mahatma fit pénitence en expiation des excès de la foule, mais d'autre part s'éleva contre toute collaboration avec un gouvernement dont il qualifiait la conduite de « satanique ». Il ajoutait que tant que le gouvernement n'aurait pas montré *a complete change of heart*, un complet changement de sentiment, en réparant les torts causés à la population et en revenant sur sa politique anti-islamique, la coopération constituerait un *deadful sin*, un péché mortel.

Telle fut l'origine du mouvement de non-coopération.

(*A suivre*) ESSAD FOUAD.

Pape Anglo-Saxon et Calife Britannique

La politique anglaise ne s'est jamais désintéressée de l'élection des grands chefs religieux afin de s'assurer leur influence et de pouvoir en disposer à sa guise. Elle a cherché à étendre son action sur ceux du Thibet, de la Mecque, et, naguère elle tentait de créer un calife à la discrétion de l'Empire britannique. A la mort de Benoît XV, elle a pu reprendre et caresser un instant le rêve d'un pape anglo-saxon.

***

Dans les conditions actuelles du monde et plus particulièrement de la situation faite à la chrétienté, l'élection d'un pape, si elle ne peut être, à proprement parler, un acte politique, prend toutefois une valeur politique tout en conservant un sens religieux. Les deux grands partis, des intransigeants et des conciliateurs, qui continuent à s'affronter au point de vue religieux ne peuvent en effet, manquer de rallier les sympathies de tel ou tel parti politique et de bénéficier de son appui.

D'un côté, les partisans de la conciliation, les *conciliatoristi*, comprenant la plupart des cardinaux italiens, ayant à leur tête le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat de Benoît XV, et, depuis sa mort, camerlingue de l'Eglise. Sans se préoccuper du caractère universel de l'Eglise, ils soutiennent l'autonomie des catholiques dans l'action politique, économique et sociale, contrairement aux intransigeants pour qui

[illegible] ecclésiastique doit s'exercer dans tous les domaines de la vie catholique. C'est cette tendance conciliatrice qui semble avoir dominé le pontificat de Benoît XV, et M. Ciraolo, sénateur et président de la Croix-Rouge italienne, a cru pouvoir dire : « Avec Benoît XV, la papauté est entrée dans la voie qui doit aboutir à la coordination de l'action du Saint-Siège et de celle de l'Etat italien ».

Les *conciliatoristi* sont nécessairement soutenus par les nationalistes, par le parti populaire dont le succès parmi les masses catholiques italiennes est dû à l'appui qu'il a trouvé au Vatican, et par les partisans de M. Nitti qui avait engagé des pourparlers avec le cardinal Gasparri. Les *conciliatoristi* se trouvaient ainsi, grâce à l'appui du parti populaire et des nittiens, avoir la sympathie de l'Allemagne et, par conséquent, être assurés des votes des cardinaux allemands et des autres princes de l'Eglise germanisants.

Le *Popolo Romano*, qui convenait que « d'énormes intérêts politiques et économiques sont liés à ce « programme blanc », écrivait :

« Le désir du gouvernement allemand — quant à la succession de Benoît XV, coïncide avec celui de l' « Internationale blanche » dans le sens le plus large de cette dénomination (parti populaire italien, centre allemand, catholiques de gauche français et belges, chevaliers de Colomb, etc.), laquelle veut que le Vatican reconnaisse de fait sinon de droit, la pleine indépendance des organisations politiques, économiques, et en général, sociales de l'Eglise. »

En face des *conciliatoristi*, les intransigeants, les *zelanti*, partisans de l'immutabilité des droits du Vatican en matière politique, comme en matière doctrinaire et disciplinaire, et du maintien de ses revendications temporelles. Les intransigeants continuent à réclamer le maintien du caractère universel de l'Eglise romaine, de son indépendance politique et par suite de sa liberté d'action vis-à-vis de toutes les nations. Au conclave ils avaient pour principal tenant, le cardinal Merry del Val, ancien secrétaire d'Etat de Pie X. Touchant les rapports de l'Eglise avec l'Italie, ils posent comme préjudicielle la question territoriale, revendiquent la souveraineté absolue du Saint-Siège sur le Vatican et demandent un couloir assurant son libre accès à la mer.

A côté d'une minorité de catholiques qui restent attachés à cet ancien programme, ce parti rallie un certain nombre de politiciens, dont certains se disent anticléricaux, mais qui sont plutôt les adversaires politiques du parti populaire, de « l'Internationale blanche », qu'entend diriger ce parti auquel le centre allemand, les catholiques de gauche français et belges donnent leur appui et que les chevaliers de Colomb soutiennent largement de leur caisse.

Cette faction ne fut jamais favorable à la reprise des relations avec le Gouvernement italien ni avec la République française.

On conçoit d'après cela que pour répondre aux difficultés de cette situation, il ait pu être question d'élire un pape non-italien, et que, pour en profiter, les pays non-latins aient pensé à un pape anglo-saxon. Le nom du cardinal hollandais van Rossum fut même prononcé. Mais, considéré comme intransigeant ainsi que Mgrs Merry del Val, Di Lai, Billo, et connu pour ses sympathies germaniques, son élection ne pouvait être favorablement accueillie par la plupart des autres cardinaux et ne pouvait, par conséquent, être assurée.

Or, la politique anglaise se trouvait plus que jamais intéressée à cette élection, et se serait sans doute montrée satisfaite de l'élection d'un pape anglo-saxon. Les préoccupations actuelles de l'Angleterre, notamment en Orient, font que ses sympathies vont aux orthodoxes, les pires ennemis des chrétiens en Orient, bien qu'elle prenne chaleureusement à toutes occasions leur défense, car, depuis longtemps, elle poursuit le rapprochement des orthodoxes et de l'église romaine, qui est en voie d'exécution, et elle espère, après être arrivé par ce détour à modifier le caractère de l'église romaine, amener une fusion de tous les chrétiens.

On sait que des églises nestorienne, monophysite et grecque se sont détachés des groupes qui sont venus s'unir à l'église romaine tout en conservant leur rite, leur discipline et leur langue liturgique, pour former ce qu'on appelle l'unianisme, mouvement qui a pris une grande extension sur les confins russes de l'Europe orientale. Dans le Levant, la nécessité de cette fusion s'est fait sentir à l'église catholique quand

elle a voulu se développer en Orient et étendre son domaine sur celui des églises orientales. Benoît XV avait favorisé le développement des églises unies, melchite, syrienne et chaldéenne, et il est probable que Pie XI fera de même. D'ailleurs, Pie XI, quand il n'était que Mgr Achille Ratti, après avoir été envoyé par Benoît XV à Varsovie, comme « Intermédiaire entre le Saint-Siège apostolique et les évêques de Pologne » et avoir eu, comme visiteur apostolique, sa compétence étendue à la Russie, n'a pas été sans voir les perspectives qui, dès le lendemain de la révolution russe et par la proclamation de la liberté des cultes, étaient ouvertes à l'église romaine en Orient. Il ne cachait point qu'une de ses plus grandes espérances était l'évangélisation de la Russie.

En même temps l'église catholique poursuit activement sa propagande en Chine. Les séminaires des missions étrangères, américaines et irlandaises, envoient maintenant chaque année, à leurs fondations du Koang Tong et du Houpé un nombre important de missionnaires, et, au cours de 1921, les premières religieuses destinées à leur servir d'auxiliaires sont arrivées en Chine. Les séminaires canadiens et espagnols pour les missions feront bientôt de même. Les passionnistes américains vont s'installer au Hounan. Les vieux ordres déjà établis en Chine continuent leurs efforts pour s'établir dans les provinces où ils n'avaient pas encore pénétré ; des Franciscains américains s'introduisent au Houpé, des Jésuites espagnols, italiens, canadiens, au Ngan Hoei et au Kiang Sou.

Dans le Levant pour aider aux progrès du catholicisme, et ne pas heurter le nationalisme, l'église romaine s'est vue obligée de faire des concessions, et de permettre aux chrétientés orientales d'accorder leur foi religieuse à leurs traditions, à leurs coutumes et à leurs mœurs.

Rome a d'abord laissé faire les ordres religieux. A Constantinople, les capucins français préparent, dans le séminaire oriental qu'ils ont fondé, des prêtres catholiques destinés à la Grèce, à la Bulgarie, à la Turquie d'Europe. A Jérusalem, les pères blancs fournissent à l'église grecque une grande partie de son personnel religieux. Les bénédictins français du mont des Oliviers en font autant pour l'église syrienne. Les jésuites à Beyrouth et les dominicains à Mossoul ont également ouvert,

[illegible]

[illegible] des séminaires [illegible] jeunes [illegible] qui se consacrent au ministère ecclésiastique et désirent [illegible] dans le rite grec, syrien ou chaldéen. Puis un institut pontifical a été fondé à Constantinople, et Benoît XV a créé spécialement une Académie et une Congrégation pour la formation du clergé destiné aux églises unies du Levant.

Bien que l'on félicite volontiers le Saint-Siège de cette attitude et que l'on considère comme une habileté de ne point continuer à opposer le rite latin aux différents rites nationaux et d'avoir abandonné toute propagande latine, on peut se demander si c'est bien au profit du catholicisme que cette évolution s'effectue et si, en abdiquant son caractère romain, l'Eglise ne sacrifie pas son véritable esprit, et ne fait pas le jeu de ses ennemis. En tout cas, — laissant le point de vue religieux dont nous n'avons pas à nous occuper et se plaçant au seul point de vue de la culture latine, — on ne peut que regretter, à notre avis, cette politique, car elle ouvre, par l'orthodoxie des voies à la pénétration des influences slaves ou saxonnes et par conséquence au protestantisme. Elle peut, c'est une question, sauver matériellement l'Eglise, mais elle risque de perdre le catholicisme, d'en tuer l'esprit, et surtout ce qui en constituait le véritable fondement, le meilleur caractère, au point de vue de son sens actuel et de sa valeur éducative : la romanité. En agissant de la sorte, l'Eglise ne réalise pas, à proprement parler, la fusion des rites en son sein, car ces rites tendent à dissocier l'unité romaine, à effriter sa latinité ; or, tandis que la culture occidentale peut, grâce à une réaction contre ses tendances actuelles, recevoir quelque chose de l'Orient, la religion catholique ne peut pas remonter au paganisme, ne peut plus rien lui emprunter d'autre que ce qu'elle en a gardé, et risque de se heurter à nouveau à des tendances entièrement opposées ; elle prépare des fissures par où s'infiltrera, par le détour orthodoxe, l'esprit anglo-saxon, l'utilitarisme protestant, après avoir éteint le souffle généreux et l'esprit passionnément idéaliste du christianisme. On ne saurait oublier que les synodes helléniques jouissent de l'appui de la hiérarchie anglicane (1).

(1) Cf. I.A. Douglas, D.D., The relations of the anglican churches with the Eastern-Orthodox, Londres, 1921.

[illegible]

Les avantages que l'Angleterre [illegible] d'un pape anglo-saxon pour les besoins de sa politique [illegible] lui avoir échappé. Cette élection lui aurait permis d'exercer une action mondiale directe, et, d'autre part, si l'élection d'un pape conciliateur italien impliquait moins la défense du prestige de la religion que l'application d'un programme politique national et par suite, d'une politique internationale dans les affaires extérieures, celle d'un pape anglo-saxon, aurait facilité la mise en œuvre d'un programme britannique ou américain. D'ailleurs, le cardinal américain O'Connell, archevêque de Boston et primat des Etats-Unis, qui, avec le cardinal Begin, primat du Canada, et le cardinal Dougherty, archevêque de Pensylvanie, n'a pas pu prendre part au vote, a déclaré au représentant de la presse américaine que les règlements de la Constitution du prochain conclave devront être modifiés pour permettre aux cardinaux américains d'arriver en temps utile. On sait, d'autre part, que lors de chaque conclave, les cardinaux américains dès leur arrivée à Rome, ne se privent pas de marquer leur étonnement de voir toutes les hautes charges du Vatican entre des mains italiennes et demandent pourquoi des prélats d'autres nationalités ne sont pas invités à les assumer. Ils font appel à la fois, à des arguments d'ordre financier et d'ordre politique ; ils ne cachent point qu'ils entendent faire de la papauté une sorte de grande institution internationale, quelque chose comme une Ligue religieuse des nations, bien que la Ligue des nations soit elle-même une institution pseudo-religieuse, sinon protestante du moins d'esprit protestant, et surtout de langue anglaise, qui se réunit à Genève, la cité-église, dans la salle de la Réformation. Ils font valoir qu'aussi longtemps que fut maintenue la fiction d'un Etat pontifical indépendant et souverain, — même sans territoire, — on pouvait admettre que le personnel administratif et diplomatique romain fût en majorité italien, mais que les hauts fonctionnaires de l'Eglise ne devraient plus être exclusivement italiens, ne pouvant plus être assimilés à ceux de cet Etat romain disparu.

De plus, l'intérêt que l'Angleterre pouvait prendre à cette élection se rapportait à un vaste plan politique et lui était commandé par la

mise à exécution de la première partie, à laquelle elle avait déjà commencé de procéder.

Pour seconder sa politique asiatique, dans le monde musulman, elle a tout d'abord essayé de faire un califat égyptien ; elle y renonça pour tenter de remplacer le calife de Constantinople par un calife arabe, le grand chérif de la Mecqué, Hussein, le père de l'émir Fayçal qu'elle avait fait roi de Mésopotamie, et que M. Lloyd George, non-conformiste, voulait imposer aux musulmans comme calife, — en qualité de légitime descendant du Prophète, prétendant s'y connaître mieux qu'eux-mêmes, — alors qu'il ne s'agissait pour lui que de s'assurer les pétroles de Mossoul et de tenir l'Arabie. Or, le chérif de la Mecque, peut-être à cause précisément de cette protection de l'Angleterre, a été, de suite, suspect au monde musulman qui depuis des siècles a reconnu le Sultan de Constantinople. Ses prétentions au califat par suite de sa qualité de légitime descendant du prophète sont, de plus, fort discutables, puisque Mahomet n'a pas laissé de fils et que, d'après la loi islamique, le descendant d'une fille n'est pas reconnu comme souverain. Il existe, en outre, plusieurs familles qui descendent du prophète, telles celle d'Ibn Seoud et de l'Imam Yahia au Yémen, et d'autres au Maroc. A Constantinople vit l'autre branche de la famille chérifienne du Hedjaz, chérif Haydar pacha dont le père a été Chérif. Tout récemment Adbullah, que le gouvernement anglais a fait émir de Transjordanie, a prié lord Nortcliffe de demander le califat pour son père Hussein et, peu après, on annonçait qu'une conférence devait se tenir, sans doute à ce propos, à Koweït, entre l'émir Fayçal, divers sultans (?), et sir Percy Cox, haut-commissaire pour la Mésopotamie.

***

Le même problème politique se pose donc, mais d'une manière différente, à l'égard de la Papauté et du Califat. Depuis le XVIe siècle, où le dernier pape élu non-italien fut un hollandais, tous les souverains pontifes ont été choisis parmi des cardinaux italiens. Plus que jamais, bien que des pontifes français, allemands, espagnols, savoisiens, anglais, portugais, hollandais aient autrefois

occupé la chaire de Saint-Pierre, il importe que le pape soit italien. De même, il faut laisser entre les mains des Turcs le Califat qu'ils possèdent depuis cinq siècles et ne point intervenir dans le choix de leur calife, d'autant plus que, pour l'Islam, le calife doit être pris dans l'Etat le plus capable de défendre la foi et que l'Islam constitue un code politique en même temps qu'un code moral.

De même que la question du califat est une question qui regarde les musulmans et que l'indépendance du califat vis-à-vis des autres puissances politiques ou religieuses est nécessaire, l'indépendance de l'Eglise est une condition indispensable de son existence. Aussi, alors que la question romaine ne semble plus intéresser personne, a-t-on peut-être imprudemment présenté l'élection papale comme une question italienne. Dépossédé de l'indépendance réelle que lui donnait le pouvoir temporel, le Saint-Siège jouissait toutefois, depuis 1870, d'une sorte d'indépendance idéale, grâce à la fiction par laquelle le Vatican et le Quirinal s'ignoraient. Or, l'Eglise ne peut être ni nationale, ni internationale, puisque la papauté ne peut être ni internationale, c'est-à-dire dépendre de toutes les nations à la fois, ni nationale, c'est-à-dire italienne, car la papauté ne peut pas plus être liée à la politique de l'Italie que l'Italie ne peut être cléricale et vassale de l'Eglise, mais un pape italien paraît seul pouvoir répondre aux conditions historiques et à la situation actuelle de l'église.

On peut d'ailleurs, avec l'Eglise, compter toujours sur une certaine souplesse et faire crédit à son habileté, *tempore opportuno* ; et puisse l'*Epoca* de Rome ne s'être point trompée en écrivant au lendemain de l'élection de Pie XI :

> Encore une fois, le pontife est élevé sur le trône apostolique par un vote de transaction, en ce sens que le nouveau pape n'est ni un diplomate, ni simplement un sacerdote. Il représente une synthèse et il est peut-être l'esprit le plus élevé que comptait le Sacré-Collège.

Puisque les événements attirent l'attention du monde à la fois sur la papauté et sur le califat, on ne peut manquer de faire remarquer que le Gouvernement ottoman a pris une mesure sans précédent en ordonnant de mettre en berne le pavillon du Croissant sur tous les

[illegible]

édifices publics lors de la mort du dernier pontife, et que le Sultan et le prince héritier se sont fait représenter au service célébré à Constantinople pour le pape défunt. Cette mesure mérite d'autant plus d'être signalée, qu'il n'existe pas de signe de deuil officiel en Turquie.

Gaston Gaillard.

CHRONIQUE

AFRIQUE DU SUD

Mort du Général Christian de Wet

Le général boer Christian De Wet est mort à Dewetstown, non loin de Bloemfontein. Bien que son état de santé laissât à désirer depuis quelques jours, le samedi 4 février il avait encore reçu dans sa ferme de Dewetstown deux de ses amis, le général Herzog et le sénateur Brebner avec qui il s'était longuement entretenu. Mais, dans la nuit suivante, son état s'aggrava et il mourut dans la matinée du dimanche à 5 heures. Cette nouvelle vient subitement évoquer la longue lutte soutenue, pendant près de trois années, par quelques milliers de paysans contre l'armée britannique qui voulait leur arracher leur indépendance, le voyage du vieux Krüger accourant de l'Afrique du sud pour plaider la cause de son peuple devant l'Europe et qui, après avoir été accueilli à Paris et repoussé par l'empereur allemand, va terminer ses jours dans une petite ville de Hollande.

De Wet était né le 7 octobre 1854, à Vredesfort, dans l'Etat libre d'Orange. A 19 ans, il avait épousé Cornelia Krüger dont il devait avoir dix enfants.. En 1881, malgré l'intervention des siens, il prend du service dans l'armée boer où il ne tarde pas à se distinguer et assiste aux combats de Ingogo et de Majuba.

En 1899, l'Angleterre, sous l'inspiration de Chamberlain et de Cecil Rhodes, veut s'emparer des mines d'or du Rand, et les républiques du

Transvaal et d'Orange organisent la résistance. Le 2 octobre 1899, tous les citoyens de l'Etat libre d'Orange âgés de 16 à 60 ans sont mobilisés ainsi que leurs frères du Transvaal. De Wet, âgé à cette époque de 45 ans à peine et chez qui rien ne faisait prévoir le rôle qu'il allait jouer, rejoignit son « commando » à Elansdslaagte, comme simple soldat avec ses trois fils Kootle, Isaac et Christian. Conformément à la loi, chacun fournissait son cheval, sa selle, son équipement, son fusil avec trente cartouches et des vivres pour huit jours. Pendant 56 mois de reconnaissances, d'alertes continuelles, de surprises, de combats, De Wet va résister aux Anglais et, de simple soldat, devenir général en chef. A la tête d'une petite force de cavalerie on le verra se déplacer sans cesse avec une rapidité surprenante, attaquer l'ennemi là où celui-ci y compte le moins, imaginer les ruses les plus inattendues et échapper à son étreinte chaque fois que celui-ci croit le tenir.

Le silence se fait autour de lui pendant quelques jours, quelques semaines, puis brusquement De Wet avec son commando attaque, à des centaines de kilomètres plus loin, les communications de l'armée britanniques, obligeant les Anglais, par l'habileté et la promptitude de sa manœuvre à modifier constamment leur plan de campagne.

Au début, c'est une guerre de campagne régulière, il prend part au siège de Ladysmith ; au Nicolsons Nek, avec 370 hommes, il fait 817 prisonniers, et ensuite participe aux batailles de la Tuzela et au siège de Kimberley. Le 9 décembre 1899, il est nommé « vechtgeneral », général combattant. Du Natal, il se rend à Magersfontein, dans le sud-ouest de l'Orange où il se trouve en face de lord Methuen. A la fin de l'hiver, il se rencontre avec lord Roberts qui a amené d'Europe de nombreux renforts et livre les batailles de la Modderriver et de Paarden Kraal. Cronje, le général en chef transvaalien, écrasé par le nombre, est cerné par la cavalerie de French et est fait prisonnier avec toutes ses troupes, ses munitions et son ravitaillement. Les républiques sont envahies, annexées, on croit à Londres la guerre terminée : elle commence. Alors De Wet qui avait échappé au désastre invite ses compatriotes à entreprendre une guerilla désespérée. Pendant deux longues années, il harcèle par sa tactique audacieuse les troupes britanniques et poursuit sans merci ses adversaires à travers le Rand, leur tenant tête et presque chaque jour avec avantage.

A la fin de mars 1900, De Wet surprend et capture le poste anglais de Sanna près de Bloemfontein, la capitale orangiste qui avait dû capituler. Le 4 avril, à Mostershoek, il fait 470 prisonniers et il assiège ensuite Wepe-

…ger pendant seize jours. Son extrême mobilité, grâce à laquelle il revient toujours à la charge, détruisant les ponts, surprenant les postes isolés et s'emparant des colonnes de ravitaillement par des coups imprévus et rapides, est la cause de ses succès. Au milieu de l'été, De Wet devient commandant en chef adjoint des 8.000 Boers qui restent sous les armes.

Le 4 juin il réussit un coup de main contre la gare de Roodewal et le 13 du même mois, il s'en faut de peu qu'il ne s'empare de lord Kitchener en personne ; mais peu à peu, repoussé au Nord, il travers la frontière du Tranwsal et, en août, entreprend avec quelques hommes une expédition aventureuse dans l'Etat d'Orange. De Wet passe entre les ouvrages de défense anglais et traverse tout le pays ; en novembre il s'empare de Dewetsdorp, son village natal, où il fait 408 prisonniers, et tente à deux reprises une incursion dans la colonie du Cap. En février 1901, au moment où les Anglais font un énorme effort pour en finir coûte que coûte avec la résistance des Boers, payant d'audace, il prend l'offensive, et envahit cette dernière, afin d'inquiéter les armées britanniques en opérant à leur arrière ; les quatre corps d'armée du général Kitchener qui, au nord de Colesberg, se dirigent vers l'ouest, le poursuivent inutilement ; il déjoue toutes leur manœuvres et arrive à passer entre les lignes anglaises sans se laisser prendre. En décembre 1901, le jour de Noël, il surprend et enlève le camp anglais de Tweefontein. En 1902, il force le réseau de fils de fer que les Anglais avaient disposé pour] l'encercler en lançant devant lui un troupeau de bœufs. Les troupes de Kitchener ne parvenant pas dans leur poursuite acharnée à s'emparer du héros orangiste, qui, chaque fois qu'il est cerné, réussit à se frayer un passage au milieu de ses ennemis, on l'appelle : « l'Insaisissable De Wet ».

Mais Kitchener resserre de jour en jour autour de De Wet l'étreinte de ses troupes et, après l'avoir entouré d'un réseau de blockhaus et de fils de fer barbelés, finit par le contraindre à se rendre.

Dès le début de 1902, des négociations étaient engagées qui se terminaient par le traité de paix de Vereeiniging signé le 31 mai 1902. Mais, tandis que Botha et Smuts s'inclinaient, De Wet demeurait farouchement irréductible et refusait de signer l'acte qui mettait fin à l'indépendance de son pays. Il avouait plus tard que ce moment avait été le plus cruel de sa vie. Depuis, il avait déposé les armes et semblait accepter avec résignation la nouvelle situation. Cependant en 1907, il abandonnait la ferme où il s'était retiré pour rentrer dans la vie publique et fut élu ministre de l'Agriculture dans le seul cabinet que la colonie d'Orange ait eu en

[illegible] qu'État autonome. Il s'acquitta de ses fonctions avec un tact qui lui valut même l'estime des fonctionnaires anglais ; d'ailleurs, les Anglais ne ménageaient pas leur admiration à cet ancien adversaire d'une rare bravoure et d'un caractère chevaleresque.

Lorsque la guerre de 1914 éclata, De Wet crut le moment opportun de reprendre la lutte afin de reconquérir l'indépendance pour laquelle il avait jadis combattu. Alors que d'autres anciens adversaires de l'Angleterre dans l'Afrique du sud s'étaient réconciliés et que le général Botha, sous l'uniforme anglais, allait conquérir le Sud-Ouest-africain allemand pour le compte de la Grande-Bretagne, De Wet, obstiné, inébranlable, restait le défenseur de l'indépendance des Africanders. Sans qu'il paraisse avoir été l'instigateur de la révolte contre l'autorité anglaise et avoir été guidé par un sentiment de sympathie pour l'Allemagne, — car De Wet ne s'était jamais préoccupé que de l'indépendance de son pays — il prit part au mouvement. Le général Botha maîtrisa la révolte et De Wet fut capturé par un détachement automobile du corps de Johannesburg, au moment où il se disposait à chercher un refuge dans le Sud-Ouest africain allemand. Il fut condamné à six ans de prison et à 2.000 livres sterling d'amende ; mais il fut libéré quelque temps plus tard, sous serment de s'abstenir de toute agitation politique. Il tint parole et se retira dans sa maison de campagne. C'est là que le chef des Africanders vient de mourir à l'âge de soixante-huit ans. Mais il y a encore des boers, comme le général Herzog, qui n'ont pas oublié d'indépendance.

Les Mineurs du Transvaal demandent une République Sud-Africaine

Une importante grève des mineurs du Transvaal a éclaté au début de février, menaçant de prendre la forme d'un mouvement révolutionnaire. Malgré les efforts de médiation faits d'abord par les propriétaires de mines, puis par le général Smuts, premier ministre sud-africain et M. Mallan, ministre des mines, qui soumit des propositions à une délégation de la Fédération industrielle et se rencontra ensuite avec les représentants de la Chambre des mines pour les leur communiquer, la grève ne tardait pas à s'étendre.

Les questions relatives aux salaires et au statut de la main-d'œuvre blanche, au sujet desquelles le conflit minier avait pris naissance, pas-

[illegible]
[illegible] second plan et ce [illegible]
[illegible] politique.

Les « commandos », se préparaient à un mouvement armé ayant pour but de chasser les fonctionnaires actuels, et, le départ d'un ballon devait donner le signal du rassemblement pour tous les commandos de la région minière. Le général Herzog, chef du parti républicain nationaliste, prit fait et cause pour les mineurs, et les grévistes qui professent des idées républicaines se groupèrent en détachements d'allure militaire s'en allant de mine en mine pour tenter d'obliger à se joindre à la grève les employés préposés au fonctionnement des pompes d'épuisement et aux opérations destinées à empêcher la détérioration des chantiers.

Les autorités viennent de déclarer que les opéraitons de ces commandos constituent une incitation aux désordres publics et qu'en conséquence des mesures énergiques seront prises pour y mettre fin si c'est nécessaire.

Au cours d'un meeting tenu par plus de 3.000 grévistes à Johannesburg, M. Waterson, un des chefs du mouvement, proposa une résolution qui fut votée au milieu des acclamations de l'assemblée, invitant les membres du Parlement qui se trouvent en ce moment à Pretoria, à proclamer la République et à former un gouvernement provisoire.

Une vingtaine de membres du Parlement sud-africain et les membres du Conseil provincial ont reçu, une députation de Johannesburg, venue leur communiquer cette résolution en faveur d'une république. Le porte-parole de la députation a nié que la résolution fût appuyée par des raisons politiques quelconques, et a ajouté que la réunion n'avait même pas été inspirée par le désir de vouloir préparer une révolution. .

Un membre nationaliste du Parlement sud-africain affirma que le parti nationaliste ne voulait participer à aucun mouvement révolutionnaire et qu'il visait simplement à obtenir une république par des moyens constitutionnels.

Un membre du parti travailliste de ce même parlement a répondu que la classe ouvrière pliait sous un lourd fardeau depuis de longues années et que sa patience était à bout, ajoutant que le parti nationaliste sait parfaitement, que même s'il était au pouvoir, il ne pourrait proclamer la république, car le gouverneur général y opposerait son *veto*. Il faut donc avoir recours à d'autres moyens. Une république est impossible à moins qu'on ne soit prêt à prendre des mesures extrêmes.

Un autre membre du parti nationaliste sud-africain a cru devoir mettre le parti travailliste en garde contre tout mouvement révolutionnaire.

Les nationalistes ont déclaré repousser l'emploi de la violence pour arriver à l'établissement d'une république et que leur politique consistera à n'employer que des moyens constitutionnels.

D'autre part, les dirigeants du parti ouvrier, interwiewés, ont reconnu que cette attitude des nationalistes faisait disparaître à jamais toute chance d'obtenir une république. L'un d'eux a proposé que les grévistes incitent les indigènes qui travaillent aux mines à réclamer des augmentations de salaires de manière à rendre la grève des mineurs sud-africaine la plus dispendieuse que le monde ait jamais vue.

Une reprise partielle du travail s'est effectuée au milieu de février car le désaccord régnait dans les rangs du parti nationaliste et du parti ouvrier ; mais peu de travailleurs spécialistes sont retournés aux mines et l'agitation se maintient dans le Rand.

Les propriétaires des mines déclaraient à cette date que le seul moyen de sauver les mines serait de repousser tous les compromis et que, même, il serait peut-être nécessaire de rendre, d'ici à une semaine, les conditions plus dures.

Toutefois, les hommes qui avaient été arrêtés sous l'inculpation d'avoir tenté de débaucher les ouvriers qui ont repris le travail ont été acquittés par le tribunal, le magistrat estimant que les preuves à l'appui de l'accusation faisaient défaut.

Une formation de grévistes qui a pris le nom de *Commando Fordbourg*, a arrêté à Johannesburg un tramway, s'est emparé de deux ouvriers mineurs qui avaient repris le travail et les a conduits, au milieu des huées, jusqu'à Germiston, à une quinzaine de kilomètres.

Un officier de police et six hommes montés qui voulaient secourir les prisonniers ont été accueillis à coups de pierres. L'officier, atteint d'une pierre à la tempe, a été désarçonné. Finalement, les deux prisonniers ont été délivrés, mais ils ont déclaré ne pas vouloir retourner à la mine.

Des mesures très sévères ont été prises pour prévenir le retour de pareils incidents.

Le 21 février une discussion s'est ouverte au Parlement sur une motion déposée par le général Herzog.

Dans son discours, celui-ci conseilla vivement aux mineurs de retourner travailler aux conditions à fixer par la Commission à nommer et qu'ensuite, un Comité impartial dans lequel chacun aura confiance posera les conditions permanentes d'un règlement de la grève, M. Boydell, le leader travailliste, attaqua la Chambre des mines et le gouvernement. Il accusa

[illegible] de prendre ouvertement parti pour les propriétaires et [illegible] la police pour recruter les « scabs » (les jaunes). Il indiqua que le devoir du gouvernement était d'amener les propriétaires des mines à retirer leur ultimatum sous peine de voir nationaliser les mines.

Dans un exposé détaillé de la situation, le général Smuts soutint que la proposition du général Herzog en faveur de l'arbitrage obligatoire est inacceptable pour le pays et que celui-ci avait échoué en Australie. Le premier ministre conclut en affirmant que l'unique moyen de régler le conflit est celui qu'il a déjà proposé, c'est-à-dire la nomination d'un comité impartial qui adressera un rapport au parlement qui décidera.

Au cours des débats parlementaires qui se poursuivirent le lendemain, M. Merriman, ministre des mines, a parlé en faveur de l'abolition du *Colour Bar* et de l'utilité de la main-d'œuvre de couleur, sous la surveillance d'ouvriers blancs spécialistes. Cette suppression permettrait de développer des millions de tonnes de minerai actuellement non payantes. M. Merriman déclara que la Chambre des Mines avait été amenée à prendre sa décision en raison de l'improductivité des ouvriers blancs et il ajouta que les ouvriers de couleur sont capables de produire un travail de qualité supérieure à celui qu'ils sont actuellement autorisés à accomplir.

La fédération industrielle d'après les nouvelles propositions relatives à l'exploitation des mines d'or qu'elle a publiées, demande : 1° que le salaire par contrat soit sujet à une réduction automatique, conformément à une certaine échelle : 40 % des déductions allant aux mineurs blancs du sous-sol et 60 % aux compagnies ; 2° que le travail souterrain soit organisé entre les directions jusqu'à ce que le commission Sankey proposée fasse son rapport ; 3° le maintien du *statu quo* ; 4° pas de représailles de grève ; 5° un congé annuel ; 6° tous les apprentis seront réinstallés sans signer de nouveaux contrats.

L'agitation qui se manifeste dans l'Afrique du Sud et le mouvement qui s'est déclanché, venant après ceux qui se sont produits en Irlande, en Egypte et aux Indes, doivent retenir l'attention.

L'assemblée législative de Delhi, a voté la motion suivante de M. Agnihotri, amendée par M. Samarth :

L'assemblée législative demande au gouverneur général de vouloir bien faire des représentations au gouvernement de Sa Majesté britannique au sujet de la question du traitement des Hindous habitant les régions de l'Afrique placées sous l'administration du gouvernement de Sa Majesté.

Si les revendications faites par les Hindous ne reçoivent pas la même considé-

[illegible] que celles présentées par les autres sujets de S. Majesté [illegible] que ce manquement sera considéré comme une violation flagrante des droits des citoyens hindous, déjà reconnus à la dernière session de la Conférence impériale.

ALBANIE

Délimitation des frontières

La commission d'enquête envoyée en Albanie, par la Société des nations, a déposé, au début de février, un nouveau rapport très détaillé.

Il ressort de ce rapport que la tranquillité règne dans la zone neutre créée le long de la frontière serbe, et que les plaintes portées devant la conférence des ambassadeurs, le 21 décembre, par le gouvernement de Belgrade, ne reposent sur aucun incident grave.

La commission propose cependant, pour éviter toute friction, d'étendre la zone neutre au sud du lac d'Ochrida jusqu'à la frontière grecque sur le lac Prespa.

Cette proposition conforme aux décisions de la conférence de Londres de 1913 implique l'abandon par la Yougo-Slavie d'un petit territoire occupé à la faveur de la guerre européenne.

En ce qui concerne la situation le long de la frontière grecque, la commission signale que les troupes helléniques occupent encore un certain nombre de villages attribués antérieurement à l'Albanie et propose également l'établissement d'une zone neutre.

Après une étude minutieuse des conditions ethnographiques, elle déclare que la ville même de Koritza revient indubitablement à l'Albanie.

Enfin, l'enquête a prouvé que toutes les informations d'après lesquelles les autorités albanaises auraient exercé des pressions violentes sur les éléments orthodoxes grécophiles sont dénuées de fondement.

AFGHANISTAN

Discours de l'Emir d'Afghanistan

L'Emir d'Afghanistan a reçu la mission britannique venue pour négocier l'accord anglo-afghan avant son départ et, à cette occasion, a prononcé le discours suivant :

Je suis extrêmement heureux de constater aujourd'hui que le traité de bon voi-

[illegible] notre pays et le gouvernement [illegible] de votre gouvernement et du [illegible].

Depuis mon enfance, j'ai ardemment aspiré à ce que toutes les nations et tous les peuples jouissent de la liberté, et ma plus grande douleur a été de voir un peuple perdre son indépendance : la liberté de mon pays m'était donc tout particulièrement chère et je ne pouvais supporter que mon peuple et mes droits souverains fussent privés de cette indépendance.

Je n'ignorais pas que le principal obstacle à la liberté de mon peuple venait du gouvernement britannique, et tous mes efforts avaient tendu à contrecarrer ses projets de domination sur nous ; je suis prêt encore en ce jour à verser mon sang pour l'honneur de mon peuple et tenir ainsi le serment solennel que je lui ai fait de sauvegarder son intégrité et son repos. Le courage avec lequel mon peuple s'est dévoué à notre sainte cause m'a donné pour ainsi dire une seconde vie, la vie de notre liberté à tous.

Vous n'avez pas oublié combien j'ai été impressionné par la réception faite à mon envoyé en Occident, le général Mohamed Véli Khan, par le ministère des Indes à Londres et par le gouvernement des Indes. Aujourd'hui je suis très satisfait de voir que le gouvernement britannique veut bien enfin reconnaître l'indépendance de l'Afghanistan et respecter cette indépendance. Le premier résultat de cette reconnaissance a été de renouer des relations de bon voisinage entre l'empire britannique et notre pays.

Sans doute le traité qui vient d'être signé n'est pas encore un traité d'alliance, mais c'est un accord qui établit de bonnes relations avec nos puissants voisins.

J'espère fermement que lorsque toutes les autres questions encore à l'étude seront résolues, un traité d'alliance sincère fera suite au présent accord, ainsi que S. M. le roi d'Angleterre a bien voulu me le laisser prévoir dans son télégramme de félicitations à l'occasion de la signature du présent traité.

L'Angleterre et le monde islamique

Je ne pourrai jamais me désintéresser de ce qui se passe dans le monde musulman : je veux donc être persuadé que le gouvernement britannique accueillera avec bienveillance les conseils que ma qualité de prince musulman m'oblige à lui donner. Je ne me lasserai pas d'attirer son attention sur ce sujet ainsi que je n'ai pas manqué de le faire dès notre première entrevue. Je n'ai pas dissimulé ma pensée au Gouvernement britannique et lui ai dit, en toute sincérité et en toute confiance dans son esprit de justice, combien sa politique musulmane causait de colères et combien elle était préjudiciable aux intérêts mêmes du grand empire.

L'Angleterre et la Turquie

Plus le Gouvernement britannique sera respectueux des droits de la Turquie, plus le peuple afghan sera son ami ; il ne faudrait pas que le gouvernement britannique puisse croire un seul instant à notre amitié, tant que le monde musulman souffrira de ses erreurs. Le peuple afghan ne pourra pas rester insensible devant les violations qui sont faites aux plus pures traditions islamiques.

L'Angleterre et l'Inde

Je suis heureux de prendre note des déclarations que la mission anglaise a bien voulu faire à mon ministre des affaires étrangères concernant un changement prochain

de la politique de son Gouvernement à l'égard du monde musulman, et je suis fermement convaincu que la date de ce changement est très proche ; changement qui se produira aussi, nous voulons l'espérer, en faveur du peuple hindou dont les souffrances nous causent une grande peine.

Les tribus de nos frontières sont de même race et de même religion que nous : nous voulons pour elles aussi indépendance et repos dans un chemin vers le progrès.

Au moment où vous partez pour Londres, Monsieur le Ministre britannique, je vous conjure de rapporter à votre souverain, très fidèlement, mes vœux et les conseils que je me permets d'adresser à son gouvernement, en toute loyauté.

Saluez de ma part S. M. le roi Georges ainsi que son peuple, S. E. le vice-roi des Indes, et transmettez-leur, avec nos remerciements, notre ferme confiance dans leur esprit de justice et d'amitié sincère.

Le Ministre anglais a répondu à S. M. l'Emir que d'après les dernières nouvelles reçues de son gouvernement, l'Angleterre était disposée à traiter la Turquie avec beaucoup de bienveillance, que dans quelque temps les relations anglo-turques seraient enfin satisfaisantes et, qu'avant dix ans, les Indes jouiraient d'une complète et entière indépendance

Le gouvernement britannique est animé d'une bonne volonté et nourrit une amitié sincère envers le peuple afghan, et, il s'attachera à lui donner le plus de satisfaction possible sur toutes les questions intéressant l'Afghanistan.

Adbul Hady Khan, ambassadeur d'Afghanistan en Angleterre, qui est actuellement en route pour rejoindre son poste doit passer par Paris.

ARABIE

La situation en Arabie

Il ressort des nouvelles reçues d'Arabie que le mécontentement s'accroît contre Hussein, roi du Hedjaz.

Des agents recruteurs enrôlent de force les pèlerins de l'Afrique centrale et les éléments pauvres de la population de La Mecque où la situation est précaire. Cinq cents ont pris la fuite, essayant de gagner le Soudan égyptien. D'autres cherchent à gagner le Yemen.

Une série d'impôts, notamment sur les enterrements, achève d'exaspérer les populations.

[illegible] règne sur les [illegible] celle de [illegible] à [illegible] fermée au commerce.

Les habitants de Médine auraient envoyé demander à l'émir Abuseoud, chef des Wahabites, d'occuper la ville, et les autres grands cheikhs lui auraient rendu hommage.

Les forces wahabites auraient investi la ville de Taïf et repoussé les renforts chérifiens.

L'émir Abuseoud aurait pris aussi la ville de Kaïl, capitale des Chammars, dont il aurait détruit les fortifications.

CHINE

Banque Industrielle de Chine

Les deux rapports établis, l'un au nom de la Commission des Finances par M. Jeanneney, l'autre au nom de la Commission des Affaires étrangères par M. Raynald ont été déposés, le 23 février, sur le bureau du Sénat.

M. Jeanneney après avoir examiné le passé de la banque, constaté qu'en 1920 ses participations dans des entreprises commerciales représentaient un chiffre énorme d'immobilisations et reproduit le bilan au 31 décembre 1920, écrit :

> Ce que le bilan ne dit pas, c'est l'impossibilité où la banque se trouvait, dès ce moment, de mettre un actif liquide en regard des retraits possibles, ou même des simples échéances. Il ne tient compte, non plus, ni des dépréciations certaines de nombreux postes de l'actif, ni d'engagements supplémentaires pris à échéance proche. En fait, on était à la veille de la catastrophe.

Il signale que pour l'exercice 1919, un dividende de 260 francs a été versé à chaque action de fondateur libérée de 2/4 seulement, soit de 250 francs.

Il rappelle que diverses tentatives de renflouement ont été faites par un consortium composé non seulement de banques françaises : la banque de Paris et des Pays-Bas, la banque de l'Indo-Chine et la Société générale, mais encore de banques étrangères telles que : la Banca commerciale italiana et le Bankers Trust Co. Il faut ajouter le gouvernement de l'Indochine qui y participa pour la somme de 30 millions. Durant toute

cette période le bon vouloir du gouvernement chinois se manifesta aussi activement que les efforts exercés par le ministère des Affaires étrangères Au 25 avril 1921, le total des fonds mis ainsi à la disposition de la B. I. C s'élevait à 243.823.000 francs.

En juillet 1921, le consortium de banques ayant refusé d'envisager des avances nouvelles et la situation devenant des plus critiques, on se tourna du côté du Trésor pour obtenir son concours direct.

Après avoir donné les raisons pour lesquelles le renflouement de la banque défaillante s'est imposé au vote de la Chambre et aux décisions du Gouvernement précédent comme de celui d'aujourd'hui, le rapporteur déclare :

La banque industrielle de Chine pouvait être présentée comme un instrument de la coopération économique de la France et de l'Asie ; la situation qu'elle avait prise en Extrême-Orient, comme devant nécessairement retentir sur le crédit national l'importante participation prise par le gouvernement chinois dans la banque, comme élément de valeur pour les affaires françaises. On pouvait ajouter que sa défaillance risquait d'être particulièrement pernicieuse pour notre pays, dans une région où elle n'aurait pas eu de précédent, sur un marché de 400 millions d'habitants que les nations s'apprêtent à se disputer plus que jamais.

Après de longs débats, où maints documents, dans le détail desquels il n'est point nécessaire d'entrer, ont été lus, la Chambre des députés a estimé, comme le gouvernement, que la sauvegarde des intérêts nationaux en Extrême-Orient exigeait ici une intervention.

Nous pensons, de même, qu'elle doit être consentie, pour le prestige, le crédit et le renom de la France. Ceci n'impliquera nullement qu'il n'y ait des responsabilités à établir et des responsables à atteindre.

Il souligne toutefois la différence existant entre le projet qui a été déposé à la Chambre et celui soumis au Sénat :

Il n'est plus question dans le second de donner au gouvernement pouvoir de *conclure* avec la Chine une opération de crédit où l'indemnité des Boxers recevrait une affectation d'intérêt national. Il ne s'agit plus que d'autoriser le gouvernement à négocier avec la Chine un accord, où cette affectation *pourra être envisagée*, étant bien spécifié que cet accord n'aura de valeur définitive qu'après sa ratification par les Chambres

M. Jeanneney rappelle d'ailleurs que la Commission des Finances du Sénat a posé les huit conditions préalables suivantes :

I. — Il faudra renouveler intégralement le haut personnel dirigeant et administratif. La nécessité n'en paraît pas contestée. Au vrai, la Banque industrielle de Chine a été victime de la gestion aventureuse qui lui a été donnée.

II. — Le devoir impérieux du gouvernement sera d'être renseigné avec certitude sur la profondeur du gouffre à combler, avant d'en commencer l'entreprise.

III. — Il serait impardonnable de rééquilibrer financièrement la Banque industrielle de Chine avant d'avoir acquis la certitude qu'aucune tare juridique n'en rend l'existence précaire. Au dossier, un doute sérieux est formulé sur la validité de la constitution, sur la libération sincère de ses actions, soit primitives, soit nouvelles.

IV. — Il est inconcevable que pour une société au capital de 150 millions, sur lequel 68.396.625 francs restent à appeler, on ose solliciter le concours de l'Etat avant que les actionnaires aient été même mis en demeure de libérer leurs actions.

L'appel préalable des 68 millions restant dus sur les actions doit être une condition absolue du concours de l'Etat.

V. — Il s'impose tout autant que, sur les comptes courants débiteurs (341 millions au 30 novembre), aucun amortissement ne soit admis tant que l'impossibilité d'un recouvrement ne sera pas établie. Il serait scandaleux que des créances de la banque puissent être passées indûment en non-valeurs, tandis que le budget aurait à pourvoir au manquant.

L'observation s'applique particulièrement aux comptes courants ouverts à certains administrateurs de la banque et membres de son haut personnel.

VI. — Les statuts de la B. I. C. font à 3.000 actions de fondateur une situation qu'il est permis de trouver exorbitante. Le gouvernement aura à voir dans quelle mesure elle est compatible avec le concours demandé à l'Etat.

VII. — Les propositions de règlement transactionnel, présentement soumises au tribunal de commerce, sont conditionnées essentiellement par un apport minimum de 300 millions attendu de l'Etat.

Or, sans qu'il y ait à entrer ici dans le plan de rééquilibre qu'on y trouve, un article mérite de retenir l'attention. On y lit :

Créances dont la disparition immédiate s'impose... 66 millions.

Ces créances sont celles qu'ailleurs on dénomme « passif privilégié ».

VIII. — Nous faisons pleine confiance au gouvernement pour obtenir éventuellement que, tant du point de vue financier que du point de vue français, un contrôle efficace soit exercé sur la banque restaurée et pour que la récupération de l'avance envisagée soit stipulée.

Ayant délimité la portée du projet de loi, indiqué les conditions à envisager pour qu'une suite pratique puisse être donnée aux efforts actuels, efforts ne pouvant être poursuivis que si la justice exerce implacablement son action contre tous ceux qui ont compromis par leur imprudence ou leur incurie les destinées de la banque, M. Jeanneney déclare :

Le souci présent est de sauvegarder le renom de la France en Asie. Nous sommes disposés à y consacrer les millions qu'il faudra. Mais le premier gage à donner de nous-mêmes au monde, n'est-il pas de lui montrer le châtiment des coupables, si des coupables existent ?

Puis il ajoute :

Pour aujourd'hui, c'est d'une simple mesure préparatoire qu'il s'agit. Nous y acquiesçons.

Pour [illegible], votre Commission des finances ne [illegible] pas d'être [illegible] à cette grave affaire ; elle compte sur le gouvernement pour lui en faciliter les moyens.

Il conclut, en terminant :

Nous faisons pleine confiance au gouvernement, pour obtenir que, tant du point de vue financier que du point de vue français, un contrôle efficace soit exercé sur la banque restaurée et pour que la récupération de l'avance envisagée soit stipulée.

Le rapport de M. Reynald est, lui aussi, favorable à l'adoption du projet de loi, étant bién entendu que « l'approbation ne saurait avoir pour effet de couvrir les responsabilités encourues par le quai d'Orsay ni d'écarter les sanctions qui pourraient être nécessaires. » Il déclare

L'intérêt général de la France est en jeu. La commission ne voit qu'avantage à ce que le gouvernement français entre en négociations avec le gouvernement chinois pour rechercher, d'accord avec celui-ci, les possibilités d'une solution sauvegardant nos intétêts matériels et moraux en Extrême-Orient.

Le 23 février, le jour même de l'arrestation de M. Pernotte, ancien directeur général de la Banque industrielle de Chine, la Chambre était saisie d'une proposition de résolution ayant pour objet de nommer dans ses bureaux une commission d'enquête de 33 membres, afin de faire la lumière complète sur les responsabilités politiques de tout ordre engagées dans l'affaire de la Banque industrielle de Chine.

Cette proposition renvoyée à la Commission des Affaires étrangères est signée de MM. Edouard Ignace, Albert Favre, André Tardieu, Barillet Georges Aimond, Evain, Georges Bonnefous, Coucoureux, Guibal, Charles François, Désiré Ferry, Edmond Gast, Jaeger, Le Corbeiller, Jean Lefebvre, Louis Marin, Méritan, Robic, Edouard Soulier, Vilneau.

A la fin de l'exposé des motifs il est dit :

Lorsque éclata l'affaire du Panama, la Chambre fut saisie d'une motion par laquelle on lui demandait de « décider la nomination d'une commission d'enquête de 33 membres pour faire la lumière complète sur les responsabilités politiques de tout ordre engagées dans l'affaire. »

Cette motion fut votée à mains levées par la Chambre, dans sa séance du 21 novembre 1892 ; les signataires étaient : MM. Deschanel, Jonnart, Barthou et Poincaré.

Pouvons-nous, messieurs, trouver une meilleure caution, en soumettant à vos délibérations la proposition de résolution qui suit ?

M. Barthe et un certain nombre de ses collègues socialistes ont déposé un amendement à cette proposition de résolution, par lequel ils demandent

En nous attardant un peu longuement sur les tristes événements du Punjab en général et d'Amritsar en particulier nous ne pouvions d'autre but que de faire comprendre au lecteur comment, par coupable négligence ou de propos délibéré, les autorités civiles et militaires ont contribué à renforcer le sentiment national chez les Indiens et à augmenter le nombre des partisans de Gandhi.

Le Dyerisme

C'est le 13 avril à 9 h. 30 du matin que le général Dyer fit son entrée dans Amritsar pour prendre le commandement des troupes.

Son premier soin fut de lancer la proclamation suivante :

Toute procession, tant dans la ville que dans ses environs et à n'importe quel moment, est absolument interdite. Toute réunion de plus de quatre personnes sera considérée et traitée comme assemblée illégale et sera dispersée, si c'est nécessaire, par la force des armes.

Cette proclamation fut lue par un interprète en punjabi et en ordou dans les différents quartiers que traversa le général à la tête d'une brillante escorte. — Plus tard, lors de l'enquête officielle faite par la commission Hunter, il dut admettre, carte en main, que dans plusieurs quartiers la proclamation n'avait pas été portée à la connaissance des habitants.

Or, tandis que le commandant faisait son entrée solennelle, des enfants parcouraient les rues en annonçant qu'un meeting allait se réunir à 4 heures, sous la présidence de Lala Kanhya Lal, à Jallianwalla Bagh.

« Dyer reçut la nouvelle à 12 h. 45, mais ne fit rien pour empêcher la réunion ». (1) Il ne voulait sans doute par rater l'occasion de frapper de terreur ceux qui osaient braver l'autorité gouvernementale.

Pour donner une preuve de notre impartialité, nous laissons à un publiciste anglais, M. Valentine Chirol, le soin de décrire comment s'est opérée la « battue » de Jallianwalla Bagh :

(1) A. K. Ghose, *op. cit.*, p. 25.

M. Sze, délégué de la Chine, remercie M. Underwood de son exposé qui répond aux vues de la délégation chinoise et aux espoirs du peuple chinois en ce qui concerne l'autonomie douanière. Il ajoute :

Le désordre que l'on remarque actuellement, dans la situation de la Chine n'est que passager et bientôt il y aura une Chine forte, unie et démocratique.

La conférence adopte ensuite différentes résolutions relatives aux chemins de fer de l'Est asiatique chinois dont une préconise une meilleure exploitation, et une autre donne à la Chine la responsabilité financière de l'exploitation.

Puis M. Hughes lit des déclarations du Japon, de la Chine et de l'Amérique au sujet du traité des vingt et une demandes, traité imposé en 1915 par le Japon et à la Chine.

L'inscription de ces déclarations au procès-verbal est adoptée à l'unanimité.

M. Lodge donne lecture d'une importante addition au traité à quatre pour le Pacifique, signé le 13 décembre dont nous donnons le texte d'autre part. Cette addition stipule que le terme : « Possessions insulaires et dominions insulaires » s'appliquant au Japon, vise seulement Karafouto, c'est-à-dire la portion sud de l'île de Sakhaline, Formose, l'archipel des Pescadores et les îles placées sous mandat japonais.

Le traité et l'addition sont adoptés à l'unanimité.

M. Hughes lit la déclaration que M. Shidehara, au nom du Japon, a faite à la commission d'Extrême-Orient et dans laquelle il est dit que l'occupation militaire japonaise en Sibérie eut seulement pour but de protéger les vies et les intérêts des Japonais qui y sont établis. Le Japon respecte la souveraineté de la Russie et retirera ses troupes dès que possible.

L'inscription au procès-verbal de cette déclaration et de la déclaration américaine en prenant note est adoptée à l'unanimité.

M. Hughes donne lecture de la déclaration faite par M. Sarraut à la commission d'Extrême-Orient et dans laquelle le président de la délégation française dit :

Je suis heureux d'entendre les assurances de M. Shidehara de respecter la souveraineté de la Russie, à l'amitié de laquelle la France demeure fidèle. La France a foi dans l'avenir de la Russie.

M. Hughes demande alors si les délégués ont des observations à présenter.

M. Balfour rappelle l'idéal qui a inspiré la réunion de la conférence. Il fait ressortir l'importance du travail accompli, notamment dans les questions d'Extrême-Orient, si complexes, et il reporte sur les Etats-Unis le mérite d'avoir éloigné les causes de conflit.

De grandes questions morales, ont reçu leur solution. Toute nation qui, à l'avenir, chercherait à transgresser les principes posés par la conférence au sujet de la Chine, serait considérée comme n'appartenant pas au comité (*comity*) des nations.

Puis, faisant allusion à l'anxiété qui régnait avant l'ouverture de la conférence, il ajoute :

Les décisions de la conférence ouvriront une nouvelle ère dans l'univers entier, surtout dans la partie de cet univers dans laquelle les grandes puissances maritimes sont profondément intéressées.

M. Balfour a ensuite soutenu que la Chine doit procéder elle-même à sa propre réorganisation intérieure en se conformant aux modifications d'un monde qui est en évolution.

Tout ce que nous pouvons faire, a-t-il dit, c'est d'aider la Chine; mais il faut qu'elle compte sur elle-même.

M. Shidehara délégué du Japon, s'associe aux espoirs formulés par M. Schanzer délégué de l'Italie, et développe les raisons de l'intérêt immense que le Japon porte à la Chine, à l'égard de laquelle il affirme d'ailleurs être animé des intentions les plus honnêtes.

Le Japon, ne recherche en Chine nulle extension territoriale, mais un champ pour son développement économique..

M. Sze, délégué chinois, fait l'éloge de l'esprit de confiance qui a caractérisé les travaux de la conférence, et il remercie M. Hughes et M. Balfour de leurs bons offices pour le règlement de la question du Chantoung.

Traité sino-japonais relatif au Chantoung

Le traité sino-japonais pour le règlement de la question du Chantoung a été signé le samedi 4 février par le baron Kato, le baron Shidehara et M. Hanihara pour le Japon, MM. Sze, Koo et Wang pour la Chine.

Cet accord qui avait été soumis à la séance plénière de la conférence de Washington du 1er février est basé sur le projet recommandé par le président Harding.

Le Japon rendra, dès que cela lui sera possible, Kiao-Tcheou à la Chine. Une commission mixte sera chargée de ce règlement, par le Japon et la Chine. La Chine remboursera au Japon une somme raisonnable pour les propriétés publiques. Les troupes japonaises seront retirées, dès que les troupes chinoises pourront assurer la tranquillité. Les douanes de Tsing-Tao retourneront à la Chine. Le chemin de fer de Tsing-Tao à Tsi-nan-Fu revient à la Chine contre une indemnité de 53.500.000 marks-or payable en quinze ans et dont elle versera le montant au Japon en bons du Trésor chinois.

Les experts japonais doivent continuer à faire partie du personnel d'exploitation pendant la période du payement. La Chine protégera les industries japonaises sur le territoire du Chantoung.

On se rappelle que le Japon s'est déjà plusieurs fois déclaré prêt à opérer la restitution de cette province chinoise mais qu'il l'a toujours différée en prétextant « les conditions troublées de la Chine et la nécessité d'y assurer la protection de ses nationaux ».

M. Hughes a félicité les délégations japonaise et chinoise du succès de leurs pourparlers.

Après M. Shidehara, délégué du Japon, qui a remercié MM. Hughes et Balfour de leurs bons offices, M. Balfour a rappelé que le règlement de la question du Chantoung donne à la Chine une grande province et un important chemin de fer, et a annoncé que l'Angleterre a l'intention de rendre à la Chine le territoire de Wei-Hai-Wei, que la Chine lui avait cédé pour contre-balancer le contrôle de Port-Arthur par les Russes.

M Balfour après avoir remercié pour les éloges dont il est l'objet et dont il reporte une grande partie sur M. Hughes, a, en effet, déclaré :

Certes, chacun se réjouit du règlement de la question du Chantoung qui a abouti, après une longue discussion à donner à la Chine une grande province et un important chemin de fer.

Il y a un autre territoire à bail, celui de Wei-Hai-Wei, que la Chine a cédé à la Grande-Bretagne pour contrebalacner le contrôle de Port-Arthur par la Russie. Ces conditions ayant cessé, j'annonce que la Grande-Bretagne a l'intention de rendre Wei-Hai-Wei à la Chine.

M. Hughes, reprenant la parole a exprimé, lui aussi, sa satisfaction de la solution donnée à la question du Chantoung.

A la séance de la commission d'Extrême-Orient, tenue le 2 février M. Shidehara avait annoncé que le Japon retirait des vingt et une deman-

[illegible]

[illegible] avec la Chine le groupe [illegible] de nombreuses objections, contenant, entre autres stipulations, l'emploi en Chine de Japonais influents, comme conseillers dans les affaires politiques, financières et militaires.

M. Sarraut répondant à une question des délégués chinois relative à la concession de Kouang-Tchéou, a rappelé que la France a été la première à proposer la restitution de cette concession à condition que toutes les concessions faites à d'autres puissances soient rendues de la même manière par ces dernières.

Bien que cette condition ne soit pas remplie, il a déclaré que la France est disposée à négocier à ce sujet avec la Chine. Il y a lieu, toutefois de remarquer que si l'Angleterre et le Japon restituent Weï-Haï-Weï et Kiao-Tchéou, ils gardent respectivement Liou-Koung et Port-Arthur alors que la France abandonne la concession de Kouang-Tchéou, la seule qu'elle possède.

EGYPTE

Le Problème Anglo-Egyptien

On se souvient que, le 13 novembre dernier, Adly Yeghen pacha, premier ministre, après avoir refusé à Londres les propositions de lord Curzon retourna en Egypte et donna sa démission. Depuis la rupture de ces négociations, on put croire que l'intransigeance du gouvernement britannique l'emporterait. Dans la lettre qu'il fit remettre au Sultan, le chef du Foreign office reprochait aux nationalistes égyptiens « le mépris des réalités qui gouvernent la vie internationale » et affirmait que « ni l'état politique actuel de l'univers ni le cours des événements en Egypte depuis l'armistice ne permettent de rien changer à la disposition des forces britanniques. »

Depuis cette date, aucun homme politique égyptien n'a consenti à prendre la succession d'Adly pacha et l'Egypte n'a pas de gouvernement. Elle vit sous le régime de la loi martiale proclamée par lord Allenby, et les récents événements que nous avons précédemment relatés montrent comment le nationalisme égyptien exaspéré par l'arrestation et l'exil de Zagloul pacha a répondu aux mesures prises par le gouvernement britannique.

A la suite des pressantes démarches faites par lord Allenby auprès de Sarwat pacha, ancien ministre du cabinet d'Adly pacha pour qu'il acceptât de constituer un gouvernement, celui-ci posa diverses conditions fixées dans un mémoire adressé au haut-commissaire et transmis par ce dernier au gouvernement britannique. Sarwat pacha, entre autres conditions, exigeait préalablement à toutes démarches en vue de la constitution de son cabinet, l'abolition du protectorat, l'abrogation de la loi martiale et la création d'un gouvernement de doctrine sous une monarchie constitutionnelle. Quant aux garanties que la Grande-Bretagne demande en échange de ces concessions, elles feraient, ensuite, l'objet de discussions entre le gouvernement anglais et une délégation du parlement égyptien.

Lors de l'ouverture du parlement anglais, M. Lloyd George, répondant aux critiques de M. Clynes, annonçait à propos de la question d'Egypte que le gouvernement va se consulter avec le maréchal Allenby, qui est en route pour Londres.

Toutefois, quelle que soit la solution qui interviendra, on doit tenir compte de certains faits fondamentaux. L'Egypte constitue une sorte de corridor qui sépare ou bien qui relie les parties orientales et occidentales de l'empire britannique.

L'Egypte, pendant la guerre, a vu passer chez elle plus d'un million de soldats venus d'Australie, de Nouvelle-Zélande et de l'Inde britannique. Si à cette époque l'Egypte avait été un pays indépendant, sur lequel l'Empire britannique n'aurait eu aucun contrôle, la force de l'Empire pendant la guerre aurait été considérablement amoindrie.

En second lieu, la Grande-Bretagne se doit de tenir compte des responsabilités qu'elle en a fait à l'égard des personnes de toutes nationalités qui ont placé des capitaux en Egypte sous la protection britannique, et qui ont ainsi contribué au développement de la prospérité de ce pays.

Ce sont là des faits fondamentaux dont il serait oiseux de ne pas tenir compte.

Lord Allenby, qu'on supposait porteur d'un accord complémentaire avec Sarwat pacha, arrivait à Londres le 10 février et on le disait convaincu que le seul règlement possible de la question égyptienne était celui recommandé par lord Milner lorsque, ministre des Colonies, il se rendit, il y a deux ans, en Egypte pour élaborer sur place un projet de réforme qu'on estima à Londres trop généreux et imprudent. On se rappelle que lord Milner, envoyé au Caire en mars 1920, à la tête d'un mission d'enquête en revint avec un rapport en date du 6 novembre 1920 concluant à l'abandon du protectorat et à l'instauration d'une monarchie constitutionnelle, mais demandant le maintien d'un corps d'occupation en certains points qui intéressent les communications britanniques, la nomination d'un

nseiller financier et d'un conseiller judiciaire et la prise en charge de la léfense des droits et intérêts étrangers afin que l'Angleterre ne soit pas ans l'obligation à l'égard des communautés étrangères d'admettre l'in-rvention de plusieurs Etats européens.

On disait même que lord Allenby, tout en partageant les vues du ouvernement sur le but à poursuivre, différait d'avis sur la procédure adopter et estimait qu'il fallait faire confiance aux Egyptiens, persuadé ue c'est le meilleur moyen d'obtenir un traité avantageux et d'évacuer Egypte. M. Lloyd George et le cabinet de Londres pensaient au contraire ue la négociation des garanties et la conclusion du traité devraient pré-der l'évacuation.

Sans discuter les solutions envisagées et les informations contradic-oires que la presse donnait à ce sujet, on pouvait se demander si Sarwat acha était soutenu dans sa politique par la majorité du peuple égyptien, ır des dépêches relataient la mauvaise impression produite en Egypte ır la révélation des conditions imposées par le gouvernement britan-ique, conditions que les nationalistes égyptiens trouvaient tout à fait suffisantes.

D'ailleurs, des journaux comme la *Westminster Gazette* et le *Daily lerald* faisaient très judicieusement remarquer que Sarwat pacha, avec ui le gouvernement va traiter, ne représente pas un parti, mais l'admi-istration égyptienne, et que pour faire un traité solide, il faut auparavant ıppeler Zagloul, le seul chef du parti de l'indépendance.

De plus, l'Angleterre, après avoir aboli le protectorat ne saurait se nstituer gardienne des communautés étrangères sans entente préalable rec les gouvernements dont elles sont les ressortissants. Enfin, si elle itend s'assurer du canal de Suez pour les communications de l'Empire, lui est impossible de ne pas tenir compte du traité de 1886 qui en a abli la neutralité.

Sans doute, un courant existait dans les milieux politiques anglais faveur d'une politique de larges concessions, mais M. Churchill et Worthington Evans, appuyés sur l'élément militaire, recommandaient fermeté, dénonçaient le péril que présentait toute concession et sou-maient que l'empire ne peut renoncer à la possession complète du canal Suez, route de l'Inde et de l'Australie.

A la suite de l'attentat dont M. Brown, contrôleur général du ministère l'Instruction publique a été victime, des attaques analogues faites sur eux autres Anglais, dont l'un adjoint à l'ingénieur mécanicien en chef

des chemins de fer de l'Etat pendant que ces négociations se poursuivaient en Angleterre, un arrêté a été pris au Caire interdisant à tous les Egyptiens non seulement de porter des armes mais leur retirant les permis de port d'armes dont ils peuvent être titulaires. Un délai de quatre jours a été donné aux Egyptiens pour livrer les armes qu'ils possèdent. A partir de ce délai, des poursuites seront intentées aux personnes trouvées en possession d'armes. La police et les troupes ont pleins pouvoirs pour faire des perquisitions domiciliaires et quiconque leur opposera résistance s'exposera à recevoir des coups de feu.

Tout sujet égyptien qui sera trouvé possesseur d'armes et de munitions sera déféré au conseil de guerre et passible de la peine de mort. L'arrêté s'applique à la ville du Caire et à deux localités de la banlieue.

D'autre part, le consulat britannique au Caire conseille à tous les sujets britanniques de s'armer de revolvers et de ne pas aller se promener dans des endroits retirés et plus spécilaement quand la nuit est tombée ; des carabines ont été distribuées à la police dans certains quartiers.

Enfin, un communiqué officiel qui semble la réponse de l'administration britannique à la récente requête des nationalistes d'extrême gauche demandant le retour des dirigeants de leur parti, fait connaître que Zagloul pacha et ses collègues seront embarqués le 7 mars prochain à Aden, à destination des îles Seychelles, dans l'océan Indien.

Les partisans du chef nationaliste ont adressé le 10 février un message aux autorités anglaises dans lequel ils demandent que les légitimes revendications du peuple égyptien soient prises en considération par le gouvernement britannique.

Ayant combattu et souffert avec les Alliés pendant la grande guerre, ajoute la proclamation, nous accueillîmes avec joie la s gnature de l'armistice, croyant qu'elle était l'aube d'une ère nouvelle. Cependant, on nous a traités comme des ennemis.

L'état de choses est tel en Egypte qu'aujourd'hui la délégation du peuple n'est même plus libre de faire entendre sa voix par l'intermédiaire de la presse du Caire, celle-ci n'étant pas autorisée à publier des communications de ce genre.

Le message se termine en disant que les égyptiens sont un peuple homogène, avec un passé national honorable, et qu'il faut donc donner une solution honorable au problème aciuel.

Le 12 février, à l'occasion du quatorzième anniversaire de la mort de Moustapha Kamel, fondateur du parti national égyption, que la colonie égyptienne de Paris a tenu à commémorer, Ali bey Kamel, frère du précédent et chef actuel du parti, a prononcé un discours où il a retracé

les différentes phases de la lutte que l'Egypte soutient pour son indépendance. Il a affirmé que toute entente demeurait impossible entre l'Angleterre et l'Egypte tant que le dernier soldat anglais n'aurait pas évacué la vallée du Nil, « du Haut-Soudan jusqu'à la mer », et que « la seule politique possible en Egypte était celle de l'indépendance ».

M. Gervais-Courtellemont rappela, avec émotion, les termes de la lettre qu'il avait adressée au *Figaro* au lendemain des funérailles de Moustapha Kamel auxquelles il avait pris part. M. Mahmond bey Salem tint également à saluer la mémoire de l'ancien chef du parti national.

A l'issue de la réunion, à laquelle assistaient de nombreuses notabilités françaises et égyptiennes, le télégramme suivant a été adressé à M. Lloyd George :

> Les Egyptiens réunis pour commémorer l'anniversaire de la mort du grand patriote égyptien Moustapha Kamel, vous adressent la nouvelle expression de leur irréductible volonté d'indépendance. Le peuple égyptien a surabondamment prouvé son esprit pacifique, ses qualités de travail et la valeur incontestable de ses élites pour qu'il soit encore possible d'éluder la promesse de libération, si fréquemment renouvelée.

Lord Allenby repart le 22 février pour l'Egypte, emportant avec lui une lettre destinée au sultan et contenant les propositions du gouvernement britannique pour le règlement du problème égyptien.

Dans ce document, le cabinet de Londres rappelle que le protectorat fut établi au début de la guerre et qu'il fut toujours entendu que la question de son maintien ou de son abolition serait tranchée par le peuple égyptien lui-même. Le gouvernement anglais prend acte de ce que l'Egypte a déjà clairement indiqué qu'elle voulait voir ce régime disparaître et il lui offre, en conséquence, l'indépendance sans en faire la condition d'un marché. Le protectorat sera aboli par une loi du Parlement de Westminster, préalablement à toute signature de traité entre la Grande-Bretagne et le sultan.

Sarwat pacha obtenant ainsi satisfaction pourra former immédiatement un nouveau gouvernement, convoquer une Assemblée constituante, et alors seulement, les deux gouvernements entreront en négociations pour régler les questions touchant la sécurité du canal de Suez et la protection de l'Egypte contre toute intervention étrangère.

La communication faite au sultan d'Egypte par le maréchal Allenby, qui constitue la pièce nº 35 du Livre blanc relatif aux affaires d'Egypte distribué le 28 février, dit aux paragraphes 9 et 10 :

> Paragraphe 9. — Il n'y a pas d'obstacle au rétablissement immédiat d'un ministère

égyptien des Affaires étrangères qui préparera la voie pour la création d'une représentation diplomatique et consulaire pour l'Egypte.

Paragraphe 10. — La création d'un Parlement ayant le droit de contrôler la politique et l'administration d'un gouvernement constitutionnellement responsable est une affaire qui est du ressort de Votre Hautesse et du peuple égyptien. Si des circonstances se produisaient qu retardassent la mise à exécution de la loi d'indemnité, avec application à tous les habitants de l'Egypte, je désire informer Votre Hautesse, qu'en attendant l'abrogation de la procalmation du 2 novembre 1914, je suis prêt à suspendre l'application de la loi martiale en ce qui concerne le libre exercice par les Egyptiens de leurs droits politiques.

Le 28 février, à la Chambre des Communes, M. Lloyd George fait la déclaration attendue sur l'Egypte. Il annonce que l'Angleterre renonce au protectorat sur ce pays mais sous certaines conditions qui font qu'elle entend s'y réserver une situation spéciale et montrent qu'elle ne souffrira pas que celle-ci puisse y être discutée :

Nous avons, depuis longtemps reconnu et déclaré que le protectorat a cessé d'être une forme de relations satisfaisante entre l'Empire britannique et l'Egypte, et nous avons également déclaré que par suite de la position géographique particulière de l'Egypte on ne peut mettre fin au protectorat à moins que les intérêts impériaux britanniques ne soient pleinement sauvegardés.

C'est ce que Adly Pacha et ses collègues ont été les premiers à admettre. Mais la difficulté de concilier ces intérêts avec les aspirations égyptiennes n'a pu être surmontée au cours des négociations de l'été dernier. A présent, aucun gouvernement égyptien ne pourrait aller jusqu'à engager son pays à accepter une forme de relations avec la Grande-Bretagne de nature à fournir à cette dernière des garanties adéquates sur cette question.

Le gouvernement britannique a, en conséquence, résolu de faire une déclaration unilatérale.

Dans cette façon de procéder, le gouvernement britannique a l'appui entier de lord Allenby et des fonctionnaires de tous rangs au service du gouvernement égyptien, et il croit, avec confiance, que sa façon d'agir sera approuvée par le Parlement et par l'opinion publique en Grande-Bretagne.

M. Lloyd George donna alors lecture d'une déclaration que lord Allenby doit remettre au Sultan, ainsi conçue :

Attendu que, conformément aux déclarations qu'il a faites à diverses reprises le gouvernement britannique désire immédiatement reconnaître l'Egypte comme un Etat souverain, et attendu encore que les relations, qui doivent être entretenues entre le gouvernement de Sa Majesté et l'Egypte, sont d'un intérêt primordial pour l'empire britannique les principes suivants sont établis :

1° Le protectorat prend fin et l'Egypte est libre d'élaborer telles institutions nationales qui pourront répondre aux aspirations de son peuple ;

2° Aussitôt que le gouvernement du [illegible] (act [illegible] garantie), la loi martiale, appliquée le 2 novembre 1914, sera abrogée ;

3° Le gouvernement britannique se réserve le droit absolu de traiter comme il l'entend les questions suivantes jusqu'à ce qu'il soit possible de conclure des accords sur tous les points entre les deux gouvernements :

a) Sécurité des communications de l'empire britannique en Egypte ;

b) Défense de l'Egypte contre toute agression étrangère ou ingérence directe ou indirecte ;

c) Protection des minorités et des intérêts étrangers en Egypte ;

d) Soudan.

M. Lloyd George termine en disant :

Nous sommes prêts à conclure un accord avec le gouvernement égyptien sur ces questions, dans un esprit de conciliation, aussitôt qu'une occasion favorable se présentera. Mais jusqu'à ce qu'un tel accord nous donnant satisfaction ainsi qu'au gouvernement égyptien soit intervenu, le *statu quo* doit demeurer intact en ce qui concerne les quatre points *a*), *b*), *c*), *d*), ci-dessus mentionnés.

Les relations spéciales définies dans les articles énumérés ci-dessus seront envisagées par nous comme ne concernant que le gouvernement britannique et le gouvernement égyptien. Les puissances étrangères n'ont rien à voir dans ces relations, et nous nous proposons de le déclarer nettement lorsque nous notifierons aux autres puissances la cessation du protectorat.

M. Lloyd George renouvelle devant la Chambre les déclarations contenues dans le télégramme qu'il a envoyé le 27 février aux divers dominions pour leur annoncer la fin du protectorat sur l'Egypte, qui constitue la dernière pièce n° 36 figurant au Livre Blanc, et, dans lequel on relève les passages suivants :

En communiquant la substance de cette déclaration aux puissances étrangères, nous nous proposons d'annoncer que la cessation du protectorat britannique sur l'Egypte n'entraîne aucune modification au *statu quo* en ce qui concerne la position des autres puissances en Egypte.

Nous nous proposons de déclarer que le bien-être et l'intégrité de l'Egypte sont nécessaires à la paix et à la sécurité de l'empire britannique, lequel, par conséquent, maintiendra comme constituant un intérêt britannique essentiel les relations spéciales entre cet empire et l'Egypte, relations qui sont reconnues depuis longtemps par d'autres gouvernements. En attirant l'attention sur ces relations spéciales telles qu'elles sont définies dans la déclaration de reconnaissance de l'indépendance de l'Egypte, nous nous proposons de déclarer que nous n'admettrons pas qu'une autre puissance les discute ou les mette en question.

Nous nous proposons de déclarer que nous regarderons comme un acte inamical (*unfriendly*) toute tentative d'une autre puissance pour s'immiscer dans les affaires d'Egypte et que nous considérerons toute agression contre le territoire de l'Egypte comme un acte à repousser par tous les moyens en notre pouvoir.

Les déclarations de M. Lloyd George ont été soulignées presque à chaque phrase par les applaudissements de la Chambre. Il a ajouté :

D'autre part, — et cela va de soi, — nous acceptons la mission de protéger en Egypte les intérêts étrangers et les minorités, car c'est là une responsabilité inséparable de la position spéciale que nous revendiquons en Egypte. Ce sont des responsabilités dont nous nous sommes souvent rendu compte pendant ces dernières années, alors que les passions des masses en Egypte étaient surexcitées contre tous les étrangers et contre leurs intérêts. Il faut espérer que, du moment que l'Egypte sera reconnue comme Etat indépendant, les Egyptiens reconnaîtront, de leur côté, qu'ils doivent mettre un frein à leurs passions. Les efforts du gouvernement égyptien en ce sens auront toujours la sympathie et l'appui de l'Angleterre.

Touchant la question du Soudan, M. Lloyd George a soutenu que la situation de ce pays diffère grandement de celle de l'Egypte et que le gouvernement britannique ne peut pas donner à cette colonie de nouveaux statuts qui mettraient en danger les capitaux anglais placés au Soudan.

La Grande-Bretagne a contribué à reconquérir le Soudan, elle y a dépensé des millions de livres sterling, et le gouvernement britannique ne peut permettre que les perspectives d'avenir qui lui sont ouvertes dans ce pays lui soient fermées.

D'autre part, l'Egypte doit avoir la garantie que ce développement ne portera pas atteinte à l'adduction des eaux nécessaires pour la culture du sol égyptien.

En terminant, M. Lloyd George dit que la déclaration qu'il vient de faire et qui a été notifiée télégraphiquement aux divers dominions est conforme à la politique tracée par la conférence impériale, et qu'elle répond à tous les desiderata formulés au cours de ladite conférence pour la sécurité de l'empire britannique.

Le premier ministre, au nom du gouvernement britannique, rend hommage à lord Allenby dans lequel, dit-il : « Le gouvernement britannique a mis sa confiance entière » et « avec lequel il s'est consulté au sujet de la répercussion de ses propositions sur les affaires internationales et impériales », et dont les vues sont partagées par le cabinet tout entier. Le maréchal Allenby retourne en Egypte complètement d'accord sur les propositions faites aujourd'hui devant le Parlement.

M. Chamberlain dit qu'aucun changement ne sera effectué en Egypte tant que la Chambre des Communes n'aura pas discuté la question et on pense que cette discussion pourra avoir lieu le 9 mars, à l'occasion d'un vote de crédits, si les documents pour établir ce crédit sont prêts à cette date.

Le maréchal Allenby a, peu de temps après son retour au Caire le 1er mars, remis dans l'après-midi, au Sultan la note du gouvernement britannique relative à l'indépendance de l'Egypte et a lancé une proclamation annonçant l'abolition du protectorat anglais sur l'Egypte, qui est déclarée Etat souverain et indépendant mais faisant connaître le maintien provisoire du *statu quo* pour la défense du territoire égyptien, pour la sécurité des communications impériales, ainsi que pour la protection des étrangers et le maintien de l'ordre au Soudan.

La solution de la crise ministérielle qui durait depuis le 8 décembre se termine par la constitution d'un cabinet Sarwat pacha, dans lequel celui-ci prend le portefeuille de l'Intérieur et des Affaires étrangères.

Mais, la *Westminster Gazette*, commentant les déclarations de M. Lloyd George à la Chambre des Communes, dit :

> Le problème égyptien, comme le problème irlandais, n'est pas résolu et les termes de la déclaration sont trop vagues pour assigner au gouvernement une politique définie. La nouvelle situation est due à la politique et à la personnalité de lord Allenby. Faisons confiance à l'homme qui se trouve sur place et veillons à ce qu'aucun revirement de Downing Street ne vienne le gêner.

Le *Daily Herald* écrit :

> La déclaration du gouvernement au sujet de l'Egypte est conforme aux traditions bien établies de la politique coalitionniste.
>
> La seconde partie de cette déclaration contredit la première. Elle commence par un véritable feu d'artifice de beaux sentiments, mais elle se termine par des restrictions incompatibles avec ces sentiments.
>
> Les Egyptiens pourront se choisir le nom qu'ils voudront, pourvu que la réalité du pouvoir reste au gouvernement britannique — qui continuera à s'en servir avec aussi peu de scrupules que par le passé.

La proclamation de l'indépendance de l'Egypte et de l'abolition du protectorat anglais, faite à la Chambre des Communes par M. Lloyd George ne saurait donner satisfaction aux Egyptiens qui veulent l'indépendance absolue. D'ailleurs, M. Lloyd George reconnaît lui-même qu'il n'est pas d'accord avec les Egyptiens par la déclaration unilatérale qu'il a faite aux Communes, et dans laquelle, tout en essayant de faire admettre un compromis, il ferme en même temps la porte à toute entente réelle.

ÉTATS-UNIS

Les concessions pétrolifères en Orient

D'après le *Chicago-Tribune*, le gouvernement des Etats-Unis se prépare à prendre nettement position en faveur de la politique de l'égalité des droits dans le Proche-Orient et à s'opposer à l'exclusion des Américains dans l'octroi des concessions de terrains pétrolifères en Mésopotamie, en Perse, dans les Balkans et en Turquie.

Des instructions viennent d'être envoyées au colonel Harvey, ambassadeur des Etats-Unis à Londres, pour suivre de près les négociations qui auront lieu incessamment à ce sujet à Paris.

GÉORGIE

La Géorgie et la conférence de Gênes

M. Tchenkeli, ministre plénipotentiaire de la République géorgienne en France, a adressé aux gouvernements alliés une note pour attirer l'attention des puissances sur la nécessité de convoquer à la conférence de Gênes les représentants légaux de Géorgie. Les passages essentiels de cette note sont les suivants :

> La conférence de Gênes doit s'occuper du relèvement économique de l'Europe. Or, il est d'une grande importance, dans l'intérêt même de ce relèvement, de ne pas ignorer, en envisageant le problème, l'existence de la Géorgie et, en général, du Caucase.
>
> Par ses richesses naturelles, en effet, par sa situation géographique, qui facilite ses relations avec l'Europe et la désigne comme une voie de transit entre l'Asie et l'Europe, — entre autres pour les marchandises en provenance des Etats voisins (exemple : le pipe-line Bakou-Batoum), — la Géorgie constitue, pour la solution du problème dont il s'agit, un facteur, qui n'est pas à dédaigner.
>
> Inutile par ailleurs d'insister sur les liens étroits qui unissent la Géorgie à l'Europe au point de vue économique en raison de l'importance des capitaux étrangers engagés dans l'industrie géorgienne, notamment en ce qui concerne les principales branches de cette industrie : manganèse, cuivre, houille, qui s'appuient exclusivement sur le capital étranger et indigène.
>
> On voit donc qu'on ne saurait disjoindre de la question du relèvement de l'Europe celle de la Géorgie et, en général, du Caucase.

Le fait que la Géorgie est actuellement occupée par les troupes de la Russie des Soviets ne peut être invoqué comme une raison fondée pour lui refuser l'accès de la conférence de Gênes, car cette situation ne modifie en rien son statut, au point de vue du droit international, et peut d'ailleurs se comparer à celle de plusieurs autres Etats qui ont vu leur territoire occupé militairement pendant la grande guerre.

Les maîtres actuels de la Géorgie n'ont pas qualité pour la représenter, n'étant que de simples fonctionnaires du gouvernement soviétique de Moscou.

Le Conseil suprême, réuni à Cannes, a décidé, en vertu de l'article 6 de sa résolution relative aux conditions à remplir par les Etats désireux de participer à la conférence de Gênes, que ces Etats devraient s'abstenir de tout acte agressif contre leurs voisins. Or, cette condition est, dès avant la lettre, violée par la Russie qui, sans déclaration de guerre et sans aucun prétexte, a envahi la Géorgie qu'elle soumet encore à l'occupation militaire, occupation qui, si on la tolère, constituera un précédent susceptible d'avoir de graves conséquences pour les autres Etats voisins de la Russie.

Il n'est pas superflu de se référer ici à l'article premier du traité conclu entre la Russie et la Géorgie à Moscou, le 7 mai 1920. De cet article, il ressort que la Russie a reconnu explicitement l'indépendance de la Géorgie.

Il appert, en conséquence, des considérations d'ordre économique et politique ci-dessus mentionnées que non seulement la Géorgie est fondée à réclamer sa participation à la conférence de Gênes, par l'intermédiaire de représentants de son gouvernement légal, mais encore que l'intérêt général l'exige.

D'autre part, l'Association géorgienne qui réunit tous les Géorgiens résidant en France, sans distinction de parti, au cours de l'assemblée plénière tenue à Paris le 5 février, sous la présidence de M. G. Vechapeli, après avoir examiné la question de la représentation de la Géorgie à la conférence de Gênes et la dernière note de M. Tchitcherine ayant trait à cette conférence, a décidé de faire la déclaration suivante :

1° Le but de la conférence de Gênes : la paix et la reconstitution économique de l'Europe, implique nécessairement la restitution des droits nationaux des républiques du Caucase situées entre la Russie et la Turquie.

2° La Géorgie, qui pendant plusieurs siècles a existé comme Etat indépendant aujourd'hui république reconnue *de jure*, doit être représentée à la conférence de Gênes.

3° « Le commissaire géorgien », M. Polycarpe Mdivani, qui, d'après la note de M. Tchitcherine, figure parmi les délégués du « comité central exécutif de Russie » à la conférence de Gênes, n'est pas représentant de la Géorgie, mais seulement un agent de la Russie bolcheviste comme il l'était déjà l'année dernière en Turquie (Angora) où il représentait officiellement la Russie.

En effet, « le Soviet des commissaires » de Géorgie, dont le président est ledit M. Mdivani, n'est qu'une organisation communiste qui est entrée en Géorgie avec l'armée bolcheviste russe et qui, jusqu'ici, exerce sa domination sur le peuple géorgien grâce à l'armée étrangère d'occupation.

La lutte des Géorgiens contre la dictature bolcheviste est justifiée par le fait que, lors des récentes élections aux Soviets, tous les partis politiques de la Géorgie (social

démocrate, social fédéraliste, national démocrate réunis et autres) boycottèrent les élections par une abstention générale. Dans les villes (Tiflis et autres), les ouvriers luttent contre la tyrannie bolcheviste par des grèves ; dans les villages, les paysans agissent de même à main armée.

4° Le seul représentant légal de la Géorgie à la conférence de Gênes, comme il a été justement reconnu à Cannes par la France et la Belgique, ne peut être que le gouvernement de M. N. Jordania, élu par l'Assemblée constituante de la République démocratique géorgienne et qui, depuis l'occupation du pays par l'armée russe, s'est retiré à l'étranger et se trouve actuellement à Paris, où, de concert avec les partis politiques géorgiens, il dirige la politique de libération du pays, libération qui permettra à la Géorgie d'atteindre son but historique et d'occuper sa place dans la famille des peuples de l'Europe.

D'après des informations reçues par la légation de Géorgie, le 11 février, date anniversaire de l'invasion russe en Géorgie, des groupes de géorgiens, portant des bannières noires se sont livrés à des manifestations pour demander l'évacuation des troupes russes.

A Koutaïs (Géorgie occidentale), toute la population y prit part. A Batoum, des manifestants ont frappé le président du comité révolutionnaire Gambaroff et d'autres communistes. Les soldats russes ont tiré sur les manifestants. On ignore le nombre exact des victimes.

Dans certaines localités, le pouvoir est resté pendant quelques jours, aux mains de la population. Les communications ferroviaires ont été interrompues.

Partout des arrestations en masse ont été opérées. A Batoum, 500 personnes ont été arrêtées. Toute le Géorgie occidentale est déclarée en état de siège. On est mal renseigné sur ce qui se passe à Tiflis où, le 9 février, sept commerçants ont été tués.

Les soldats et les agents amenés de Russie par les bolcheviks se livrent à des pogroms.

INDE

Gandhi et les autorités britanniques

Le Gouvernement a procédé à un si grand nombre d'arrestations que les prisons du nord de l'Inde sont encombrées et qu'il a décidé de déporter les prisonniers aux îles Andaman qui sont le bagne de l'Inde anglaise.

Gandhi est arrivé le samedi 4 février dans la province de [illegible] choisie par lui pour inaugurer la campagne de « désobéissance civile », mais dans un message adressé au Vice-Roi il a annoncé qu'il est prêt à ajourner le déclenchement du mouvement de désobéissance civile, jusqu'à ce que la situation tout entière ait été examinée à nouveau, si d'ici sept jours le vice-roi change sa politique, libère tous les prisonniers politiques et rétablit la liberté d'association et celle de la presse, et, il a ajouté que, s'il est tenu compte de ses requêtes, la question sera discutée par son parti.

A la suite du manifeste de M. Gandhi, le Gouvernement a publié une déclaration dans laquelle, après avoir réfuté les accusations portées par les nationalistes il est dit que les demandes du chef nationaliste sont telles qu'aucun gouvernement ne pourrait les discuter et que tout acte de désobéissance civile sera sévèrement réprimé. Cette déclaration ajoute que, « la désobéissance civile en masse » comporte de tels dangers pour l'Etat qu'il faut la réprimer avec vigueur et célérité, et, que le Gouvernement a confiance qu'en prenant des mesures pour y mettre fin, il peut compter sur l'aide de tous les citoyens respectueux de la loi.

Gandhi a répondu à la déclaration du Gouvernement de l'Inde en date du 6 février par une longue note publiée *in extenso* dans le *Bombay Chronicle* du 9 février.

Dans cette protestation, Gandhi répète que ce gouvernement adopte des mesures de répression qui sont illégales. Il énumère les cas de mauvais traitements et de pillage et déclare que ces excès se sont produits dans de nombreuses provinces et qu'ils dépassent de beaucoup en inhumanité ce qui s'est produit au Punjab.

Gandhi ajoute que si l'on trouve la moindre exagération dans ses allégations, il fera des excuses publiques, mais qu'il ne se présentera que devant un tribunal impartial qui n'aurait pas d'attaches avec le Gouvernement.

Il reconnaît que tant que l'Inde ne sera pas imprégnée d'un esprit hostile à la violence, elle ne pourra pas imposer l'exécution de ses revendications, mais selon lui, la première chose à faire est de renoncer à la politique de répression.

D'autre part, le gouvernement de Delhi a envoyé à M. Montagu, secrétaire pour l'Inde, une communication disant :

Nous désirons attirer votre attention sur les revendications contenues dans le

dernier manifeste de M. Gandhi, et qui sont plus audacieuses que les demandes [illegible]
par le congrès indigène.

Nous sommes sûrs que tout citoyen sensé sera d'accord avec nous pour recon naître que cette proclamation n'est pas une réponse au discours prononcé à Calcutt par lord Reading, et que les revendications qu'elle contient ne peuvent même pa être prises en considération par un gouvernement. Il n'est plus aujourd'hui questio de voir les Hindous adopter une politique ou une autre. Ils se mettent hors la loi. L campagne de « désobéissance civile » est menée avec tant de zèle qu'elle doit êtr combattue avec des mesures sévères et énergiques.

Le gouvernement de l'Inde espère donc que toute mesure qu'il peut prendre pou supprimer ce mouvement sera appuyée par tous les citoyens de Sa Majesté britan nique respectueux des lois.

Bien que rien ne permît de prévoir quelles méthodes les autorité britanniques entendaient adopter aux Indes pour rendre aux fonc tionnaires anglais toute leur liberté, on pouvait présumer qu'elles com prenaient en premier lieu l'arrestation de Gandhi et de ses partisans

***

Après une période d'accalmie relative, des désordres ont de nouveau éclaté au début de février.

Au cours d'une sérieuse bagarre qui eut lieu le 7 février dans la région de Madras le surintendant de police et le magistrat adjoint de Mayavaram furent blessés. Les agents ouvrirent le feu sur la population tuant trois manifestants et en blessant huit.

A Calcutta les volontaires du Congrès national indien, accompagné d'un certain nombre de dames indiennes, se sont formés en cortège, le 8 février, et ont parcouru les rues, 70 hommes ont été arrêtés.

Dans les villages du district de Godavarî, des volontaires hindous et et, des partisans de Gandhi en uniforme et armés de longs bambous parcourent les rues et les routes en chantant des hymnes révolutionnaires, sous l'œil même des autorités policières. Les jeunes gens font l'exercice et il n'est pas rare de voir des femmes prendre part à cet entraînement quelquefois avec plus d'enthousiasme que les hommes.

De sérieuses bagarres se sont produites dans la ville de Bareily, grand centre des Provinces unies, et aux environs, où au cours d'une rencontre d'environ 2.000 volontaires indigènes avec la police, deux inspecteur et quinze agents ont été tués.

Les rebelles envahirent la poste, massacrèrent huit agents armés et un chaukidar (veilleur). Après avoir mis le feu au bâtiment et dans plusieurs

[illegible]
[illegible] du village, ils se dirigèrent ensuite vers la gare et coupèrent tous les fils télégraphiques reliant le village à Gorakpur.

D'autre part à Bareily, 5.000 volontaires ont, malgré les ordres donnés, organisé une manifestation et ont défilé avec des drapeaux et une fanfare. La foule, renforcée par d'autres personnes venues du dehors, a ensuite attaqué l'hôtel de ville. La police qui a été appelée, a été accueillie par une grêle de pierres et de morceaux de briques, et a tiré pour disperser les manifestants. Il y eut deux tués et cinq blessés parmi les assaillants.

A la suite de ces incidents, Gandhi et d'autres membres de la commission exécutive du congrès des Indes ont voté une résolution condamnant les violences commises à Gorakpur et décidé de suspendre la campagne de désobéissance civile jusqu'à ce que les esprits se soient de nouveau calmés, sous la réserve que cette décision soit approuvée par la commission du congrès pan-indien.

Une grève de cheminots a également éclaté sur l'East Indian Railway. Les ouvriers des ateliers de réparations d'Allahabad, au nombre de 5.000, ont cessé le travail et le mouvement s'est étendu à Agah.

Enfin, le dur traitement infligé aux frères Mohammed Ali et Shaukat Ali dans la prison de Karachi où ils sont condamnés à la réclusion complète, a ébranlé leur santé. Ils ne peuvent communiquer ni avec leurs amis ni avec leurs conseillers juridiques ce qui cause un grand mécontentement dans l'Inde. Une réunion des musulmans de Bombay a déclaré que si le traitement des prisonniers n'est pas amélioré la communauté musulmane en appellera au Comité central du Khalifat pour trouver un moyen non violent de représailles.

La situation dans l'Inde
devant la Chambre des Communes

La question de l'Inde a fait, le 14 février, l'objet d'un débat prolongé à la Chambre des Communes, à l'occasion de la discussion de l'adresse en réponse au discours du Trône.

Ce débat a été ouvert sur la proposition faite par sir Johnson Hicks d'un amendement tendant à rejeter sur M. Montagu, secrétaire d'État pour l'Inde, la responsabilité de l'agitation qui règne dans ce pays.

Un député conservateur, après avoir fait une longue énumération

des troubles de l'Inde, a accusé le ministre de l'Inde de faiblesse et préconisé la manière forte :

Ce qu'il faut à l'Inde, c'est un gouvernement autocratique : c'est le seul que l'Inde comprenne.

La politique suivie aujourd'hui, ajoute-t-il, c'est une trahison à l'égard des blancs dans l'Inde, dans cette Inde qui constitue le plus brillant joyau de la Couronne britannique.

M. Montagu, dont le discours est ponctué d'interruptions et de cris de « Démissionnez » répond longuement aux critiques qui lui sont adressées pour justifier sa politique au cours des trois années, qui viennent de s'écouler, et soutient que la situation économique de l'Inde dépend de celle dont souffre le monde entier :

L'Inde, subit de lourds impôts ; le coût de la vie y est élevé et la population, dans son ensemble, y est très pauvre. Le seul remède à ces maux est de développer les ressources industrielles et agricoles du pays.

Puis, pour montrer que la responsabilité de la situation actuelle ne saurait lui être imputée, il aborde successivement les différentes causes qui, à son avis, l'ont amenée :

Il est impossible, de nos jours, de maintenir un pays dans un état d'isolement complet. Les discours du président Wilson aux États-Unis, ceux de M. Lloyd George, les diverses questions découlant de la défaite de l'Allemagne, les discussions soulevées à l'occasion de la Pologne, de la Silésie, de l'Irlande ont eu forcément leur répercussion dans l'Inde et ont fait naître des idées pour lesquelles, dans quelques cas, les États indigènes n'étaient pas préparés.

Ces Etats indigènes ont voulu se donner des Parlements. Il y a eu de graves émeutes que les officiers britanniques ont dû aider à réprimer. Une autre cause de trouble dans l'Inde c'est la situation économique générale de l'univers : la population indienne est très pauvre, des impôts très lourds pèsent sur elle et les prix sont très élevés. Une troisième cause, c'est la rupture qui s'est produite dans les relations entre la Turquie et l'Angleterre. C'est le traité de Sèvres et la continuation des hostilités entre la Grèce et la Turquie qui ont aussi contribué à compromettre la paix de l'Inde. Assurément, rien ne pourra contribuer davantage à la rétablir qu'un accord étroit entre les alliés en vue d'assurer des relations pacifiques entre la Turquie et la Grèce. Le gouvernement de l'Inde a toujours fait connaître le sentiment de l'Inde et des Indiens à ce sujet. Il n'a jamais prétendu que l'Inde doive dicter à la Grande-Bretagne la politique qu'elle doit suivre avec la Turquie. En tout cas, c'est pour une large part aux efforts des troupes de l'Inde que la Turquie a été vaincue. Aussi les Indiens ont-ils le droit d'être écoutés quand il s'agit de la paix finale.

Une autre cause d'agitation dans l'Inde, c'est l'état général de trouble qui existe dans le monde entier. Les bolchevistes ont fait de la propagande. Il faut aussi tenir compte du développement industriel et de l'accroissement du nombre des Indiens

[illegible]
[illegible] dans l'industrie. [illegible] ment et les organisations de travailleurs [illegible].
Il est, par conséquent, plus difficile d'établir des ententes comme en Grande-Bretagne entre le capital et le travail. Il y a eu aussi des troubles agraires. Enfin, il y a des questions politiques.
D'autre part, les Indiens sont très mécontents du traitement qu'ils reçoivent dans les colonies britanniques.

Faisant allusion à l'œuvre de Gandhi, M. Montagu affirme que le gouvernement n'hésitera pas à ordonner son arrestation si elle est jugée nécessaire.

Il dit en terminant que la politique du gouvernement britannique à l'égard de l'Inde demeure celle qui a été inaugurée par Macaulay, et il ajoute :

Cette politique vise au maintien de l'intégrité de l'Empire britannique, tout en permettant à l'Inde d'atteindre au self government complet au sein même de l'Empire.

Le général Townshend déclare qu'il est d'accord avec M. Montagu quand ce dernier affirme que l'agitation parmi les musulmans de l'Inde est due au fait que la Grande-Bretagne n'a pas conclu la paix avec la Turquie, et fait ressortir l'importance d'un rapprochement avec l'empire ottoman.

La France, qui, comme nous, est une grande puissance musulmane, a eu la sagesse de faire la paix avec les Turcs. Si elle ne l'avait pas faite, ses possessions de l'Afrique du Nord pourraient se trouver aujourd'hui dans la même situation que l'Inde.

M. Lloyd George prend ensuite la parole pour défendre M. Montagu et la politique du gouvernement de l'Inde. Il affirme que ces troubles n'ont point été déterminés par un acte quelconque accompli depuis que M. Montagu remplit les fonctions de secrétaire de l'Inde.

On a tenté, d'assassiner un vice-roi deux ans avant la guerre ; il y a eu plusieurs assassinats ou tentatives d'assassinats de hauts fonctionnaires, d'agents de police ; il y a eu des arrestations et des déportations d'agitateurs.
Un des faits les plus malheureux de la guerre, du point de vue de l'Inde, c'est que nous avons été obligés de combattre la plus grande puissance musulmane du monde. Cela a constitué un triomphe pour la diplomatie allemande. De plus, nous étions le seul pays qui, n'ayant pas son sol envahi, avait la liberté de ses mouvements, pouvait par conséquent relever le défi.
Il en est résulté que la lutte a semblé être en quelque sorte une lutte entre l'Empire britannique et la seule puissance musulmane, et c'est là une des causes de l'agitation dans l'Inde.

Le premier ministre ne peut s'empêcher d'avouer que la conclusion de la paix avec la Turquie ne pourrait manquer d'exercer un heureux

effet sur la nation hindoue et ajoute que le ministre des Affaires étrangères examine à nouveau cette question avec les alliés de l'Angleterre, afin d'établir une paix équitable dans le Levant.

L'amendement blâmant le secrétaire d'État pour l'Inde mis aux voix est rejeté par 248 voix contre 64.

Le débat sur l'adresse est clos par ce vote et l'adresse est adoptée par une majorité de 184 voix en faveur du gouvernement.

***

Du débat engagé à la Chambre des Communes il ressort que des ordres avaient été donnés pour l'arrestation de Gandhi et de plusieurs autres nationalistes indiens, mais que M. Gandhi, ayant résolu, à la suite du massacre des dix-sept agents de police à Bareily, de faire pénitence et de jeûner pendant cinq jours pour protester contre ces meurtres injustifiés, et de suspendre momentanément la mise à exécution de la politique de désobéissance civile, ces ordres avaient été rapportés. Semblable revirement s'est déjà produit en 1919, après les désordres de Pundjab. Ghandi ayant exprimé son repentir, les sanctions furent suspendues. C'est alors qu'à son programme de « résistance passive » Ghandi substitua la tactique de « non-coopération ».

Gandhi, dont on connaît l'extrême ferveur religieuse. a déclaré, qu'« aucune provocation, ne saurait justifier les massacres » et a invité leurs auteurs à aller se constituer prisonniers entre les mains des autorités.

Gandhi considère cette tragédie comme un troisième avertissement du ciel, qui ne veut pas qu'on se livre d'une façon précipitée à la désobéissance en masse aux autorités ; il la considère, pour lui, comme le calice le plus amer d'humiliation, mais cette humiliation et la mort sont à ses yeux préférables à toute indulgence pour ce qui est le mensonge et la violence.

Le Congrès pan-indien s'est réuni le 24 février à Delhi pour examiner la décision prise à Bardoli au sujet de la désobéissance aux autorités civiles. Certains non-coopérateurs ont manifesté leur mécontentement contre Gandhi pour avoir ordonné la suspension de cette mesure et une partie de la presse indienne l'a également critiqué. Le comité directeur du congrès de toute l'Inde a adopté une résolution confirmant la décision précédemment prise de suspendre la désobéissance civile en masse, mais

[illegible]

[illegible] la désobéissance civile individuelle et déclarent que la désobéissance est un droit et un devoir des peuples chaque fois que l'État s'oppose à leurs volontés.

Le secrétaire et le secrétaire adjoint du Comité du Congrès pan-indien ont été condamnés chacun à 18 mois de travaux forcés et à une amende de 200 roupies.

***

Une autre échauffourée s'est produite le 15 février dans la région de Kanairghat Tahsil, dans l'Assam. Une réunion publique ayant été tenue malgré l'interdiction des autorités, la police est intervenue et a donné sept minutes aux assistants pour se disperser. Ceux-ci commençaient à se conformer à cet ordre lorsque quelques centaines d'individus armés de cannes de bambou ont attaqué tout à coup la police et le commissaire. Les agents ont fait alors feu et la foule s'est dispersée, mais, au moment où ils regagnaient le commissariat, une nouvelle attaque a eu lieu et deux agents ont péri sous les coups qu'ils ont reçus. Il y a eu onze tués dont trois policiers. En outre, de nombreux émeutiers ont été blessés.

A la même date on mandait, de Patiala au *Daily Mail* que plusieurs personnes de la suite du prince de Galles qui, effectuaient en automobile le trajet de Delhi à Patiala, ont essuyé des coups de feu, mais que personne n'a été blessé.

La visite du prince de Galles à Aligarh n'a pu avoir lieu.

La fin de l'état de siège a été proclamée dans le Malabar et une ordonnance a été promulguée, qui prévoit des mesures pour le rétablissement et le maintien de l'ordre.

Dans le Waziristan, au cours des derniers jours de février, les Mahuds ont attaqué plusieurs petits détachements dans la région de Jandola.

RÉPUBLIQUE D'EXTRÊME-ORIENT

L'Échec de la Conférence de Daïren

La conférence de Daïren entre les Japonais et les délégués de la République d'Extrême-Orient n'a pas abouti. Les bolchevistes ont demandé l'évacuation du nord de l'île de Sakhaline et insisté pour l'éta-

cution immédiate de toutes les promesses faites par les Japonais à Washington, concernant l'évacuation totale du territoire russe et la revision de la convention relative à la pêche. La prétention des Japonais de traiter directement avec le gouvernement de Vladivostok la question des droits de pêche a soulevé une très violente protestation de la part de la République bolcheviste d'Extrême-Orient, qui réclame le contrôle exclusif de tous les territoires de la Sibérie.

PACIFIQUE

Accord à quatre pour le Pacifique

Le texte français du traité à quatre pour le Pacifique, signé le 13 décembre 1921, est le suivant :

Les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France et le Japon,

En vue de préserver la paix générale et de maintenir leurs droits touchant leurs possessions insulaires ainsi que leurs dominions insulaires dans la zone de l'océan Pacifique.

Ont décidé de conclure un traité à cet effet et ont désigné pour leurs plénipotentiaires, savoir (ici les noms des délégués), lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont conveau des dispositions suivantes :

I. — Les hautes parties contractantes conviennent, en ce qui les concerne, de respecter leurs droits touchant leurs possessions insulaires ainsi que leurs dominions insulaires dans la zone de l'océan Pacifique.

S'il venait à surgir entre certaines des hautes parties contractantes un différend issu d'une question quelconque concernant le Pacifique et mettant en cause leurs droits ci-dessus visés, différend qui ne serait pas réglé d'une façon satisfaisante par la voie diplomatique et qui risquerait de compromettre l'heureuse harmonie existant actuellement entre elles, ces puissances devront inviter les autres parties contractantes à se réunir dans une conférence qui sera saisie de l'ensemble de la question aux fins d'examen et de règlement.

II. — Au cas où les droits ci-dessus visés seraient menacés par la conduite agressive de toute autre puissance, les hautes parties contractantes devront entrer en communication entre elles de la manière la plus complète et la plus franche, afin d'arriver à une entente sur les mesures les plus efficaces à prendre, conjointement ou séparément, pour faire face aux nécessités de la situation.

III. — Le présent traité produira ses effets pendant une durée de dix années à dater du jour de sa mise en vigueur, et, à l'expiration de ladite période, continuera à produire

... par préavis de douze mois.

IV. — Le présent traité sera ratifié aussitôt que faire se pourra, conformément aux méthodes constitutionnelles des hautes parties contractantes ; il entrera en vigueur dès le dépôt des ratifications qui sera effectué à Washington ; sur quoi, la convention entre la Grande-Bretagne et le Japon, conclue à Londres le 13 juillet 1911, prendra fin. Le gouvernement des Etats-Unis remettra à chacune des puissances signataires une copie certifiée conforme du procès-verbal de dépôt des ratifications.

Le présent traité, en français et en anglais, restera déposé dans les archives du gouvernement des Etats-Unis et des copies certifiées conformes en seront remises par ce gouvernement à chacune des puissances signataires.

En foi de quoi les plénipotentiaires susnommés ont signé le présent traité.

Fait à Washington, le 13 décembre 1921.

Ce traité porte non seulement les signatures des délégués des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et du Japon, mais aussi du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des Indes.

A ce traité est jointe la déclaration suivante :

Il est déclaré, au moment de signer ce jour le traité entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France et le Japon, que c'est la volonté et l'intention des puissances signataires :

1° Que le traité s'appliquera aux îles sous mandat situées dans l'océan Pacifique, sous réserve cependant que la conclusion du traité ne pourra être considérée comme impliquant l'assentiment, de la part des Etats-Unis d'Amérique, aux mandats et n'empêchera pas la conclusion, entre les Etats-Unis d'Amérique et les puissances mandataires respectivement, d'accords ayant trait aux îles sous mandat ;

2° Que ne seront pas comprises parmi les contestations visées au second paragraphe de l'article 1er les questions qui, d'après les principes du droit international, relèvent exclusivement de la souveraineté des puissances respectives.

Washington, le 13 décembre 1921.

La Commission des Affaires étrangères du Sénat à Washington s'est prononcée, par 10 voix contre 3, en faveur de la ratification du traité à quatre pour le Pacifique, complété par une réserve repoussant tout engagement « soit à employer la force armée, soit à contracter une alliance, soit à participer à défendre quoi que ce soit ».

La presse modérée des Etats-Unis juge sévèrement l'attitude de la Commission des Affaires étrangères du Sénat à raison des réserves que cette Commission croit devoir faire au traité des quatre puissances pour le Pacifique.

Le *New York Times* dit que la Commission donne un spectacle peu édifiant.

Ses principaux membres, se conduisent non pas comme des gens d'affaires, mais comme des paysans à l'esprit étroit ou comme des maquignons du fond de la campagne ; ils agissent constamment inspirés par la crainte qu'on veut les tromper ; ils soupçonnent des pièges dans toutes les phrases et ils mettent en doute la bonne foi des autres nations dans tous les traités. Le public finit par être las de l'attitude de ces sénateurs qui s'imaginent qu'ils sont seuls capables de rédiger un traité qui ne soit pas semé de chausse-trapes.

***

La seconde partie de l'accord naval signé, le 4 février, a trait aux fortifications du Pacifique. En vertu de cet accord, des zones neutres sont créées, qui, en mettant désormais les Etats-Unis, dans l'incapacité de fortifier leurs îles à l'est de Hawaï, c'est-à-dire à plus de 2.500 milles de San-Francisco, pour s'en servir éventuellement comme de bases navales dans une agression contre le Japon, sont de nature à empêcher un conflit entre les Etats-Unis et ce dernier. Le Japon, dont les propres îles et celles des Etats-Unis sont voisines de ses côtes, est mis dans la même incapacité. Guam restera sans fortifications et, d'autre part, aucune des innombrables îles qui parsèment le Pacifique jusqu'à la latitude de Formose et qui constituent les protections naturelles annoncées, à peu près imprenables, du Japon, ne recevront aucune autre fortification que celles qu'elles possèdent. L'Angleterre consent à ne fortifier ni Hong-Kong ni aucune autre possession se trouvant dans les mêmes conditions géographiques, mais par contre elle se reserve de fortifier à sa convenance et de prendre pour bases navales le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, sans parler de Singapore ni de l'Inde.

Les possessions Hollandaises et Portugaises dans le Pacifique

En ce qui concerne les possessions insulaires de la Hollande et du Portugal dans le Pacifique, on avait proposé, à un moment donné, de les faire garantir par les quatre grandes puissances, de la même façon qu'elles garantissent leurs propres possessions. Il a été décidé que des notes identiques de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de la France et du Japon seront échangées avec les gouvernements de la Haye et de Lisbonne, maintenant le *statu quo* dans le Pacifique.

PALESTINE

La Constitution de la Palestine

On sait qu'en 1920. un Congrès arabe composé de députés non élus, mais désignés par des clubs musulmans et chrétiens, qui se réunit à Caïffa, se prononça énergiquement contre la politique sioniste du gouvernement britannique et envoya une délégation en Europe. Trois membres de cette délégation, un chrétien et deux musulmans, sont depuis plusieurs mois à Londres, où ils s'efforcent de faire entendre leurs revendications. M. Churchill, ministre des Colonies, qui les reçut le 4 février, les renvoya à l'organisation sioniste avec laquelle, ils ne parvinrent pas à s'entendre. Des pourparlers furent alors repris sous les auspices du ministère des Colonies.

Au début du mois de février, à la veille de la session parlementaire, le gouvernement britannique a présenté un projet de Constitution pour la Palestine qui lui paraissait acceptable pour les sionistes qui se réclament de la déclaration Balfour — projet que le parti arabe refuse d'accepter —, et pour les Arabes qui invoquent le principe de libre détermination pour la population de la Palestine.

La délégation des Arabes de Palestine, invitée à formuler ses observations, a répondu que les stipulations de ce projet de Constitution sont en contradiction avec les aspirations nationales et les besoins des arabes, car elles sont basées sur l'idée d'un foyer national pour les israélites, idée qui lèse les droits de la population arabe, laquelle constitue les 93 % de la population de Palestine.

Cette délégation a soumis au gouvernement britannique un contre-projet qui, par son économie, confère aux Arabes une plus grande part dans l'administration de leurs propres affaires.

La délégation a fait remarquer que le projet de Constitution qui lui est soumis déroge à l'article 22 du pacte de la Société des nations. Cet article reconnaît l'indépendance de la Palestine et classe ce pays parmi les collectivités de l'empire ottoman qui sont déjà parvenues à un état de développement permettant de reconnaître leur existence comme nations indépendantes, provisoirement soumises à la tutelle administra-

tive d'une puissance mandataire en attendant qu'elles soient en état d'agir par elles-mêmes

Le *Times* du 16 février a publié une déclaration de lord Northcliffe disant que, par suite de l'immigration continuelle des israélites dont 25.000 sont déjà arrivés de Pologne, de Russie et de l'Europe centrale de l'introduction par ces derniers d'armes à feu dans le pays et de l'action des sionistes extrémistes, la situation est devenue grave en Palestine et demande qu'une enquête soit instituée. Le surlendemain, Sir Stuart Samuel, frère du haut-commissaire en Palestine, sir Herbert Samuel, a adressé à son tour un avertissement aux israélites et confirmé les appréciations de lord Northcliffe.

Le ministère des Colonies de Grande-Bretagne a décidé de lever un petit corps de gendarmerie britannique pour la Palestine. Le détachement se composera de 700 officiers et soldats environ. Il collaborera avec les forces de gendarmerie déjà existantes en Palestine et, en cas de nécessité il serait utilisé comme force militaire.

M. Winston Churchill dans la réponse qu'il a faite aux objections formulées par la délégation des Arabes de Palestine au sujet du projet de Constitution établi par le Gouvernement anglais affirme qu'il lui est impossible de discuter l'avenir de la Palestine autrement qu'en prenant pour base les déclarations de M. Balfour au sujet de l'établissement en Palestine d'un foyer national pour les israélites. Il déclare que le gouvernement britannique, qui ne peut répudier les obligations israélites prises par lui envers le peuple israélite, ne saurait sanctionner la constitution d'un gouvernement national indépendant en Palestine comme le demande la délégation arabe puisqu'il serait mis dans l'impossibilité de tenir la promesse qu'il a faite.

M. Churchill a toutefois, promis d'examiner les modifications à apporter dans la composition du Conseil législatif de Palestine pour donner aux représentants élus par le peuple la majorité sur les membres élus par le gouvernement.

M. Churchill a promis également de prendre en considération la création d'un bureau comprenant des représentants de toutes les classes de la population pour contrôler l'immigration afin de protéger les intérêts de la population actuelle.

A la Chambre des communes, lord Sutherland a fait savoir, le 2 mars, que la commission de délimitation des frontières prévue par l'article 2 de la convention anglo-française a, au cours de ses investi-

ont trouvé qu'il convenait d'apporter quelques modifications à la frontière entre la Palestine et la Syrie.

Les gouvernements britannique et français examinent en ce moment les modifications proposées.

PERSE

Traité d'alliance entre la Perse et l'Afghanistan

Un traité d'alliance a été conclu entre la Perse et l'Afghanistan, sous les auspices de Mouhté-chem-Saltané, ministre des Affaires étrangères de Perse, et le général Abdul-Aziz Khan, ambassadeur d'Afghanistan à Téhéran. Les clauses principales de ce traité sont les suivantes :

1° Le traité consacre les relations amicales entre les deux pays ;

2° Les ambassadeurs et chargés d'affaires des deux pays jouiront des prérogatives acordées aux représentations diplomatiques des autres puissances ;

3° Les sujets des deux pays seront réciproquement respectés et recevront aide et protection durant leur séjour dans l'un ou l'autre des deux pays ;

4° Durant leur séjour, ces sujets seront ressortissants du gouvernement du pays dont ils sont les hôtes, sans que les consuls ou autres représentants diplomatiques aient le droit d'intervenir dans leurs rapports avec ce pays;

5° Les gouvernements persan et afghan seront également en rapport entre eux par la nomination de consuls et vices-consuls dans les localités les plus importantes des deux pays ;

6° Les sujets d'un pays séjournant dans l'autre seront dégagés de toute obligation militaire ;

7° Il sera établi un accord douanier et un accord postal afin de faciliter les relations commerciales des deux pays ;

8° En cas de guerre de l'un des deux pays avec une tierce puissance, l'autre s'engage à demeurer neutre dans le conflit, et à n'aider l'ennemi d'aucune façon ;

9° En cas de désaccord entre les deux puissances signataires du présent traité le règlement du désaccord sera soumis à un arbitrage international

10° Le traité a été conclu et rédigé en deux exemplaires à Téhéran;

11° Les représentants susnommés s'engagent à obtenir la ratification du présent traité par leurs gouvernements respectifs dans un délai de trois mois, et cette ratification et l'échange qui s'ensuivra, auront lieu à Téhéran ou à Kiabil.

TRANSJORDANIE

La politique britannique en Transjordanie

Le 21 février, lord Raglan a provoqué à la Chambre des lords, un débat sur la politique du gouvernement en Transjordanie. Après avoir rappelé que l'Angleterre a fait cadeau de la Transjordanie au frère aîné du roi Faïçal, l'émir Abdulalh, sans consulter la population, il dit :

L'Angleterre, sert à l'émir Abdullah un subside de 5.000 livres sterling et elle s'est engagée à faire les frais de la gendarmerie du pays. L'émir Abdullah, de son côté, a pris l'engagement de ne pas attaquer les Français.

C'est cet émir qui, autrefois, se disposait, dit-on, à tenter un coup de main sur Damas. Il a vu se joindre à lui des criminels et des agitateurs venus de toutes les régions et auxquels il n'a jamais cessé de prêcher la haine de l'Angleterre.

Lord Raglan a fait ensuite un tableau assez sombre de la situation et n'a pas caché que la Transjordanie est dans un état de chaos complet. Les habitants, qui ne demandaient qu'à rester sous la domination ottomane, ne veulent pas de l'émir Abdullah que le gouvernement anglais leur a imposé comme souverain.

Lord Sutherland a répondu :

Le premier objectif de la politique du gouvernement en Transjordanie est la sécurité. De nombreuses incursions avaient lieu autrefois de Transjordanie en Palestine et en Syrie. Si on n'avait pas mis un terme à cet état de choses, il y aurait eu des froissements constants avec notre alliée la France.

L'autorité britannique sur la Transjordanie résulte du mandat qui a été conféré à la Grande-Bretagne sur la Palestine. Le ministère des Colonies ayant, en mars 1921, la charge des territoires soumis au mandat, les Transjordaniens ont invité l'émir Abdullah à venir diriger l'administration du pays et à y établir un gouvernement approprié à ce pays.

L'émir a accepté l'invitation et il s'acquitte de sa tâche d'une façon satisfaisante.

L'orateur a ajouté que la Grande-Bretagne ne fait pas actuellement à l'émir de subside mensuel de 5.000 livres.

Le 2 mars, M. Churchill, ministre des Colonies, en réponse à diverses questions qui lui étaient posées à la Chambre sur les subsides accordés par la Grande-Bretagne à divers chefs de tribu arabes, a déclaré qu'une somme de 150.000 livres sterling avait été consacrée à ces subventions pour l'année courante.

Un député ayant insisté pour savoir ce qu'avait fait le sultan de Nejd, par exemple, pour recevoir des contribuables britanniques des secours pécuniaires, M. Churchill ajouta au milieu des rires de la Chambre :

— C'est plutôt pour ce qu'il ne fait pas que ce potentat arabe est subventionné.

TURQUIE

Le problème du Levant et le conflit gréco-turc

Le memorandum italien sur la question d'Orient a été remis, le 1er février, par l'ambassadeur britannique à Rome à son gouvernement.

Ce document ne contient pas un exposé d'ensemble du point de vue de la Consulta sur le problème du Levant et son importance s'est trouvée fort diminuée par suite de la crise ministérielle italienne. Il ne fait qu'effleurer la question du conflit gréco-turc dans ses rapports avec la politique générale européenne et la façon dont le gouvernement italien envisage la révision du traité de Sèvres, étant presque exclusivement consacré à un examen de la situation que l'accord tripartite d'août 1920 reconnaît à l'Italie en Asie Mineure. Le gouvernement de Rome y affirme sa préoccupation de défendre ses intérêts économiques dans les zones qui lui furent attribuées et il conclut en demandant le maintien de toutes les dispositions de l'accord du mois d'août 1920, où sont stipulés, déclare-t-il les seuls avantages que l'Italie ait retirés de sa participation à la guerre dans le Levant.

Les négociations franco-britanniques relatives à la question d'Orient se sont poursuivies au début de février, mais le problème du Levant est resté en suspens.

Lord Handinge, dans une entrevue qu'il a eue le 2 février avec M. Poincaré, a précisé le point de vue anglais et l'ambassadeur britannique a remis au président du Conseil un aide-mémoire en fin de conversation. Au cours de cet entretien, Lord Hardinge aurait insisté auprès de M. Poincqré sur la nécessité de trouver d'urgence une solution au conflit gréco-turc devant la certitude de la reprise des opérations militaires en Anatolie après la fonte des neiges, aux premiers jours du printemps.

L'ambassadeur britannique aurait également insisté, au nom de son gouvernement, sur la très grande importance que présenterait au point de vue du règlement définitif, la constitution d'un front diplomatique anglo-franco-italien. A ce propos lord Hardinge aurait nettement indiqué qu'il ne s'agissait pas, dans l'esprit du Foreign Office, d'engager éventuellement des opérations militaires pour contraindre la Turquie kémaliste à s'incliner devant la décision des puissances, mais plutôt d'organiser, dès maintenant, une coopération interalliée très étroite, qui aurait un grand effet chez les deux belligérants.

Alors que jusqu'ici le gouvernement anglais avait semblé considérer la conclusion d'un second accord des trois puissances pour le règlement du conflit gréco-turc comme dépendant de la signification impérative des sanctions permettant d'imposer cet accord aux deux parties intéressées, le memorandum remis par Lord Hardinge se contente de demander que les gouvernements anglais, italien et français, envisagent les moyens à mettre en œuvre pour faire appliquer la décision devant résulter de l'accord des trois alliés. Il laisse entendre que cette décision n'implique pas obligatoirement l'usage des troupes de terre et que d'autres moyens, comme le blocus, dont l'Angleterre a cependant expérimenté l'inefficacité à l'égard de la Russie, pourrait être employé pour obliger le Gouvernement d'Angora à accepter la solution que le Gouvernement britannique entend imposer.

Enfin, l'ambassadeur de Grande-Bretagne aurait tenu à bien préciser que, dans son examen de la question d'Orient, le Foreign Office s'inspirait essentiellement de buts politiques, de considérations d'humanité et non de préoccupations pro-helléniques.

Dans ce document aucune date n'était fixée d'une manière définitive pour la réunion, à Paris, des trois ministres des Affaires étrangères.

La Conférence des trois ministres des Affaires étrangères, après avoir été remise au 9 février, puis annoncée comme devant s'ouvrir « à partir du 9 », ne se réunissait pas par suite de la prolongation de la crise italienne.

Le roi George V dans le discours qu'il a prononcé, le 7 février, devant les deux Chambres réunies, n'a pas oublié de faire mention du problème du Levant.

La situation dans le Proche Orient continue d'engager l'attention anxieuse de mon gouvernement et j'ai l'espoir le plus sincère que les discussions interalliées qui vont

[illegible] à Paris aboutiront à une [illegible] pour [illegible]

La même jour, lord Curzon parlant à la Chambre des lords, de la conférence prévue à Paris au sujet du proche Orient déclarait :

Il est nécessaire, pour le succès de cette conférence, que les puissances qui participent soient guidées par la seule intention d'aboutir à une solution juste et équitable. Il ne faut pas que l'une prenne parti pour la Turquie et l'autre pour la Grèce. Il faut permettre à la Turquie, dépouillée des provinces qu'elle vient de perdre, de constituer une unité nationale qui tire les éléments principaux de sa force et de sa prospérité des régions de l'Asie qui ont été son berceau.

La Grande-Bretagne est profondément intéressée à la solution de ce problème à cause de la répercussion que la situation peut avoir dans l'Inde. Toutefois elle veut aussi obtenir que justice soit rendue aux Grecs. Les Grecs, en effet, ont rendu des services importants aux Alliés pendant la dernière phase de la guerre.

Il ne faut pas oublier que ce sont les puissances qui, à Paris, en 1919, ont invité la Grèce a aller à Smyrne. Que cette invitation ait été opportune ou non, il faut que la Grèce reçoive des compensations raisonnables pour les grands services qu'elle a rendus. Enfin, il ne faudra pas permettre de nouveau à la Turquie de fermer les Détroits.

La tâche est délicate et difficile, mais j'espère que tous ceux qui y participeront seront inspirés par le sentiment de leur responsabilité et par le désir d'aboutir cette fois à un résultat définitif.

Entre temps, la Grèce ayant obtenu un nouvel emprunt à Londres, et aucune décision n'intervenant, le *Temps* écrivait le 18 février.

Le gouvernement britannique a demandé que les alliés s'unissent pour rétablir la paix entre la Turquie et la Grèce. La France a exposé ses vues. Le gouvernement britannique n'a pas continué la conversation.

Les trois ministres des affaires étrangères — britannique, français et italien — doivent se réunir pour discuter la paix orientale. Est-ce cette occasion que la Grande-Bretagne attend pour poursuivre l'entretien ? Elle en a parfaitement le droit. Mais, dans l'intervalle, il court des bruits qui ne semblent pas présager une paix prochaine ; la Grèce obtiendrait un emprunt à Londres, pour payer la prolongation de la guerre ; *une offensive grecque se préparerait, grâce à d'abondantes fournitures de matériel.*

Il y aurait un moyen bien simple de couper court à ces bruits : il suffirait que le gouvernement britannique manifestât, d'une manière publique et définitive, sa volonté de faire évacuer toute l'Asie-Mineure par l'armée du roi Constantin. S'il considère vraiment que cette évacuation est une nécessité, pourquoi ne mettrait-il pas la Grèce en demeure d'y consentir ? S'il croit au contraire qu'il faut permettre aux Grecs de rester en Asie-Mineure, quelle base de paix envisage-t-il entre les Grecs et les Turcs ? Mais aucune parole précise ne vient de Londres, et l'on s'achemine ainsi vers une reprise des hostilités

Moustapha Kemal a fait connaître que le Gouvernement d'Angora refusera d'accepter toute décision relative à la Turquie qui serait prise

à la Conférence de Gênes à moins qu'une délégation turque ne soit admise à cette Conférence. M. Lloyd George, le 20 février, a déclaré à la Chambre des Communes :

La question turque ne sera pas discutée à la conférence de Gênes. La Turquie ne sera pas invitée à envoyer des représentants à cette conférence. Constantinople ne sera pas placée sous la juridiction russe.

***

Le 7 février, M. Franklin-Bouillon, ancien ministre, et ancien président de la Commission des Affaires étrangères, a fait à l'Association républicaine de la Rénovation nationale une conférence sur l'accord d'Angora et la paix de l'Orient.

Le négociateur de la convention d'Angora, tout en défendant son œuvre a éloquemment justifié la politique adoptée par la France à l'égard de la Turquie et montré que : « pour assurer la paix de l'Europe, il faut celle de l'Orient. L'Orient, c'est la clef du problème. De l'Orient, vous pouvez toucher à la Russie, du Caucase à la Perse, du Turkestan à l'Afghanistan ».

Dans le *Matin* du 10 2-22, M. Franklin-Bouillon a donné un bref exposé des raisons pour lesquelles la France a conclu l'accord d'Angora.

***

La sous-Commission des affaires d'Orient s'est réunie le 17 février pour étudier les réponses fournies par le Président du Conseil aux questions tu'elles lui avait posées sur les divers aspects de la question d'Angora, des traités passés entre les nationalistes turcs et les Soviets, le 16 mai et le 13 octobre 1921, de l'ajustement des conventions de San Remo, de Sèvres, d'Angora, de l'accord tripartite, etc.

La sous-commission a formulé le vœu que les négociateurs français obtiennent au nord d'Alexandrette une frontière qui garantisse davantage le grand port syrien.

Le 22 février, la Commission des Affaires extérieures de la Chambre, réunie sous la présidence de M. Georges Leygues, a entendu le président du Conseil et le général Gouraud au sujet des accords d'Angora en réponse à deux questionnaires dressés l'un par la sous-commission des affaires d'Orient que préside M. Lenail, l'autre par M. Edouard Soulier.

M. Poincaré a exposé dans quelles conditions s'étaient poursuivies les négociations qui ont précédé l'accord d'Angora. M. Franklin-Bouillon

[illegible] allé une première fois en Asie-Mineure à titre personnel ? Il en avait rapporté des renseignements à la suite desquels il partit une seconde fois avec mission de négocier un accord local destiné à libérer les prisonniers français et à mettre fin aux hostilités. M. Poincaré a indiqué qu'il négociait en ce moment avec l'Angleterre et l'Italie pour ajuster les accords d'Angora avec les conventions diplomatiques et pour aboutir à un traité général définitif. Une entrevue doit avoir lieu entre lord Curzon, le ministre des Affaires étrangères d'Italie et le ministre des Affaires étrangères français, dès que le Cabinet italien sera constitué.

Interrogé sur le point de savoir si la question de Constantinople et celle de Tanger avaient été liées dans les négociations, le président du Conseil a répondu qu'il n'entrait pas dans ses intentions de permettre qu'on fasse dépendre ces questions l'une de l'autre.

En ce qui concerne les armes, les avions et les effets militaires cédés aux kemalistes, M. Poincaré a fait connaître qu'en vue du maintien de l'ordre en Cilicie, après l'évacuation française, nous avions été amenés à organiser avec les ressources locales, une gendarmerie qu'il avait fallu armer et équiper. La cession, opérée par le Cabinet précédent, a été considérée par lui comme un moyen d'armer cette gendarmerie locale, chargée d'assurer le maintien ce l'ordre. 10.000 tenues kaki, 10.000 paires de chaussures, 10.000 fusils Mauser provenant des prises de guerre et 2.000 chevaux qui ne valaient pas le transport en France furent cédés aux kémalistes. Cette cession doit faire l'objet d'un règlement financier.

Par contre, il est absolument faux qu'il ait été question de livrer notre artillerie et que le général Dufieux ait été l'objet d'une mesure de rigueur pour avoir désobéi sur ce point au général Gouraud. C'est là une calomnie misérable dont le président du Conseil et le général Gouraud ont fait justice.

En ce qui concerne la protection des minorités chrétiennes de Cilicie, M. Poincaré a rappelé qu'elle faisait l'objet de ses préoccupations. Le général Gouraud a déclaré que, contrairement aux craintes exprimées, pas un seul Arménien n'avait été massacré ou même molesté en Cilicie depuis l'évacuation. Enfin, questionné sur les relations qui existent entre Moscou en Angora, le président du Conseil a fait savoir qu'un traité dit d'amitié et de fraternité avait été conclu en 1921 entre les deux gouvernements, dans lequel les deux parties contractantes se reconnaissent la possession de certains territoires, mais que ce n'est pas un traité d'alliance.

La lecture faite par M. Poincaré de nombreux documents relatifs

[illegible]

à la mission de M. Franklin-Bouillon a montré avec quelle énergie l'ancien président de la commission des affaires étrangères avait su défendre les intérêts français.

***

La mission kémaliste partie d'Angora le 7 février est arrivée à Constantinople le 16, après un voyage rendu difficile par la rigueur de l'hiver.

A Ismid, un notable musulman, saluant la mission, a dit :

« Pendant l'occupation grecque, nous avons trouvé un refuge dans les établissements français, et grâce à la présence dans le port d'un torpilleur français, la ville a été épargnée. Au nom de la population, remerciez le gouvernement français. Vous devez nous rapporter une paix honorable et équitable, la seule que la nation puisse accepter.

A la gare d'Haidar-Pacha une foule nombreuse a acclamé Youssouf Kemal qui, répondant aux journalistes, a déclaré :

« Ma mission est d'aller exposer aux grandes puissances alliées les revendications et les vœux de a nation turque entière. Le gouvernement d'Angora désire ardemment une paix juste et équitable. Nous avons grand espoir dans la justice de notre cause, que l'armée nationaliste est toujours prête à défendre. »

La mission a quitté Constantinople le 27 février pour Marseille où elle a débarqué le 5 mars.

Youssouf Kemal bey, ministre des Affaires étrangères du gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie, qui est à sa tête, est accompagné de Hamid bey, vice-président du « Croissant rouge » ; de Hikmet bey, directeur des affaires politiques ; de Munir bey, sous-secrétaire d'Etat à la justice, conseiller légiste ; de Tewfik bey, conseiller militaire ; de Fouad bey, directeur général de la comptabilité publique, etc., etc.

Le maréchal Izzet pacha, ministre des Affaires étrangères dans le cabinet de Constantinople, accompagné de Ehdem bey, ministêe plénipotentiaire, est également arrivé à la même date à Paris et se rendra, de même que la délégation kémaliste, à Londres et à Rome. D'après les déclarations qu'il a faites, il ressort que son voyage a pour but d'appuyer sans réserve les mêmes revendications que Youssouf Kemal bey vient défendre auprès des alliés.

La conférence des ministres des affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Italie au sujet des problèmes du Proche-Orient et

[illegible]
[illegible] moyens de mettre fin au conflit [illegible]
par la demande de M. Schanzer, ministre des affaires étrangères d'Italie, retenu à Rome par les travaux du Parlement devant lequel le nouveau cabinet italien se présentera le 16 mars.

Funérailles du prince Saïd Halim

Le 11 février, ont eu lieu à Sainte-Sophie, au milieu d'une grande affluence et d'un éclat inaccoutumé, les funérailles nationales du prince égyptien, Saïd Salim, ancien grand vizir, assassiné dernièrement à Rome et dont la dépouille mortelle a été transportée à Constantinople.

L'Ileri, dans un article intitulé : « Une journée significative » écrit :

Peut-être, la population de Constantinople qui a conduit hier à sa dernière demeure le défunt martyr ne le connaissait-elle pas; peut être aussi ne le connaissait-elle que très peu. Mais il y avait une chose que savaient les femmes et les enfants de Stamboul, une chose qu'ils savaient très bien : le turquisme et l'islamisme. C'est pour ces deux principes sacrés que Saïd Pacha vécut et mourut...

De telles solennités nous rappellent davantage notre turquisme et notre islamisme et nous renforcent dans notre résistance à l'ennemi. Ceux qui ont tué Talaat pacha à Berlin et Saïd pacha à Rome ont fait un très grand bien à ces hommes vénérés en même temps qu'à tous les Turcs. Ceux qui suivaient hier le cercueil de Saïd pacha savaient très bien pourquoi ils le suivaient. Dieu aidant, la population de Constantinople, qui escortait noblement hier les restes de Saïd pacha, escortera glorieusement les grands Turcs qui nous apporteront les succès, en oubliant ses deuils d'aujourd'hui.

Alors que certains journaux français ont cité cet article en s'indignant de l'hommage rendu au Prince Saïd Halim, nous le reproduisons ici pour donner une idée des dispositions de l'opinion ottomane et de la force du patriotisme turc. Cet article met à nu les résultats de la politique d'excitation arménienne et grecque soutenue par ces mêmes organes, et, par cette imposante manifestation, il est facile de voir que celle-ci n'a abouti qu'à renforcer à la fois le nationalisme turc et l'islamisme en Orient. Cela est d'ailleurs très heureux pour l'avenir des nations orientales, et la politique de la France dans le Levant ne doit pas manquer d'en tenir compte.

Les Israëlites du Levant et l'accord d'Angora

M. Marius Moutet, député du Rhône a, à l'*Officiel*, posé la question suivante à M. le ministre des Affaires étrangères :

Quelle sera, à la suite de l'accord d'Angora, la situation des israélites du Levant jusqu'à ce jour protégés français et s'il ne serait pas possible, au moins quand ces pro-

[illegible] français n'habitant pas la Turquie, de les considérer définitivement et [illegible]vement comme protégés français ?

Lorsque la Turquie est entrée en guerre contre les Alliés, les Juifs originaires de l'Empire ottoman, ainsi que les chrétiens d'Orient, ne furent pas traités en France comme sujets ennemis, mais classés comme israélites du Levant, ils furent placés en quelque sorte sous la sauvegarde de la loi française. Le traité de Sèvres entre les Alliés et la Turquie, n'ayant pas été ratifié et n'étant pas entré par conséquent en vigueur on peut, en effet, se demander si l'accord d'Angora qui a été conclu entre la France et le gouvernement de Mustapha Kémal, affecte le statut des israélites orientaux hors de Turquie. Le ministre des Affaires étrangères a répondu à M. Moutet :

1° L'accord d'Angora étant de portée purement locale et n'ayant eu pour but de traiter que les questions concernant la cessation des hostilités en Cilicie le statut des israélites ne s'en est pas trouvé modifié ;

2° La protection que le gouvernement français a accordée pendant la guerre aux israélites du Levant était inspirée de la nécessité de ne pas traiter comme sujets ennemis des personnes qui, bien que de nationalité ottomane, se distinguaient par leur religion et par leurs tendances politiques de la population turque proprement dite. Cette protection, d'ailleurs purement officieuse, ne s'appliquant que dans les cas jugés dignes d'intérêt et consistant, en somme, principalement, dans la délivrance de titres de voyage, devra cesser d'elle-même du jour où aura été rétablie la paix avec la Turquie.

Ces israélites n'ayant jamais cessé d'être ottomans, il ne sera plus loisible au gouvernement français de les protéger soit en Turquie, soit dans les pays étrangers. Quant à leur situation en France même, elle dépendra, comme celle de tous les étrangers, des lois en vigueur.

M. Jossot, sénateur, s'est de même adressé à M. le ministre de la Justice pour savoir si les lois de circonstance sur la déchéance de la naturalisation des anciens ressortissants des pays en guerre avec la France étaient applicables aux israélites et chrétiens du Levant qui n'avaient pas été traités en ennemis et lui a posé par la même voie la question suivante :

Si les israélites ottoman, ainsi que les autres sujets ottomans non musulmans — qui ont été considérés, durant toutes les hostilités, comme déliés de toute solidarité avec le gouvernement turc, ayant, en vertu de principe des « capitulations », obtenu une protection d'un Etat ennemi — sont considérés comme solidaires du sort de cet Etat ou bien si la guerre a annulé ce genre de naturalisation.

La réponse de M le garde des Sceaux est :

Aucune disposition des lois du 7 avril 1915 et du 18 juin 1917 sur la déchéance de a naturalisation obtenue par d'anciens ressortissants de puissances en guerre avec la

[illegible] qu'a établi de distinctions entre les sujets-[illegible] — [illegible] d'États alliés — en vertu du principe des capitulations, et ces textes ont laissé sur ce point, tant au gouvernement qu'à l'autorité judiciaire actuellement chargée de statuer en cette matière, le plus large pouvoir d'appréciation.

En d'autres termes les lois en question seraient applicables le cas échéant.

Cérémonie inaugurative
de la Fondation de l'Institut Musulman de Paris
et de l'orientation de la Mosquée

Le 1[er] Mars 1922 a eu lieu la cérémonie inaugurative de la fondation d'un Institut musulman à Paris et de l'orientation d'une Mosquée.

Le Gouvernement français a accordé par une loi du 19 août 1920, un crédit de 500.000 francs pour l'édification de la Mosquée, et, la Ville de Paris a concédé à la Société des Habous des Lieux Saints de l'Islam un terrain de 7.000 mètres carrés, d'une valeur d'environ deux millions, situé derrière le *Muséum d'Histoire naturelle, entre la rue Geoffroy-Saint-Hilaire* et la rue du Puits-de-l'Hermite, sur l'emplacement où s'élevaient les anciens bâtiments de l'Hôpital de la Pitié.

La Société des Habous, créée en 1917 pour organiser dans l'Afrique du Nord le pèlerinage de la Mecque a déjà fondé à la Mecque une hôtellerie pour les pèlerins indigents et en édifie une autre à Médine.

La dépense totale prévue pour cette fondation à Paris est d'une dizaine de millions et sera couverte par les souscriptions ouvertes dans les pays musulmans. La souscription publique faite au Maroc a déjà produit plus de trois millions.

Cette cérémonie a eu lieu sous la présidence de M. Maurice Colrat, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, représentant le Gouvernement.

Assistaient à cette cérémonie, le lieutenant-colonel Fontana, représentant le président de la République ; le général Ragueneau représentant le ministre de la Guerre, M G. Duvernoy, représentant le ministre de l'Intérieur, le maréchal Franchet d'Esperey, le colonel Huot, représentant le maréchal Lyautey, actuellement souffrant ; M. Perretti della Rocca, directeur des affaire politiques au ministère de Affaires étrangères, et le haut personnel du ministère ; et, parmi les représentants du monde Musulman M. Thami-Ababou, grand-chambellan du sultan du Maroc, Moulay Youssef, et les délégués de l'université de Fez, MM. Mohamed Houari, conseiller à la Cour d'appel de Rabat, et Ben-Jahah, professeur au collège musulman de la même ville, Mohammed Binguizli, ministre de la Plume du bey de Tunis. M. Naby bey représentant du gouvernement de Constantinople et M. Ferid bey représentant du Gouvernement d'Angora, les

membres de la Légation de Perse, M. Toptchibacheff, représentant de l'Azerbaïdjan, des délégués de l'Afghanistan, du Khorassan, de la Géorgie, et du Caucase, de Kazan, de l'Egypte et de l'Inde ; les officiers de la section d'Afrique au ministère de la Guerre, etc., etc.

M. Aly Kamel, président du Comité musulman Egyptien de Paris, s'était excusé de ne pouvoir assister à cette cérémonie, par la lettre suivante adressée le 28-2-22. à M. le président du Comité pour la fondation d'une mosquée à Paris :

Je voudrais du fond de mon âme prendre part à la célébration de cette œuvre grandiose, si je n'étais pas malade.

C'est un agréable devoir pour tout musulman de remercier chaleureuseent la France qui accueille la fondation de cette mosquée. Les musulmans qui viennent à Paris sont plus nombreux que ceux qui vont dans n'importe quel autre pays. Cette mosquée sera la première élevée avec l'aide d'un Gouvernement chrétien et tout musulman verra en cette aide l'assurance d'une haute sympathie de la part de la France pour le monde musulman.

Les traditions de la France à l'égard du monde musulman ont déjà inscrit dans l'histoire une page glorieuse de secours, de fidélité, d'amitié et d'entente. François I[er] et Soliman le Magnifique l'ont écrite et en ont fait un héritage sacré pour tous les musulmans aussi bien que pour tous les Français.

Dans ces circonstances où les bouleversements du monde effrayent la croyance et menacent les prospérités humaines, la France sincère et loyale apaise les douleurs du monde musulman en aidant à fonder cette maison de Dieu !

L'Egypte tout entière, musulmane ou chrétienne, serre la main de la France généreuse et bien aimée, en priant le Tout-Puissant d'inspirer aux peuples une amitié sincère fondée sur le respect du droit et de la justice, seules garanties de la paix.

Si Kaddour ben Ghabrit, président de la Société des Habous des Lieux Saints, a salué les personnages officiels et dit combien les musulmans seront sensibles à l'hommage émouvant rendu par la France, dans les termes suivants :

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

Ce 1[er] Mars 1922 sera une date mémorable dans l'histoire des relations de la France avec l'Islam, et ce n'est pas sans émotion, à travers ma joie, que je considère, ici réunis, les plus éminents représentants de la Société française, toute son élite, toute la France associée dans l'hommage émouvant et unique rendu au monde musulman.

Soyez assurés que le geste libéral du Gouvernement français, en décidant de construire au cœur de la Capitale, un édifice consacré à l'Islam, avant même que la première pierre de l'édifice soit posée, a été compris et ressenti dans la collectivité musulmane.

Ce geste hautement symbolique signifie que la France, fidèle à une politique plusieurs fois séculaire, tend à affirmer d'une plus éclatante manière, la sympathie qu'elle ressent pour des musulmans qui, sujets protégés ou étrangers, sont pour elle également

[illegible]. C'est ainsi que je salue ici avec des délégués des puissances [illegible] [illegible]péens, nos coreligionnaires du Levant, de l'Orient et d'ailleurs, sans borner à des limites géographiques notre horizon sentimental, car l'Islam groupé ou dispersé est répandu par tout le monde, depuis les Amériques jusqu'à la Chine jusqu'aux Iles de la Sonde, jusqu'à l'Océanie. A eux tous, la France aujourd'hui assigne le rendez-vous de son hospitalité, de son affection.

L'Institut musulman dont la construction commencera aujourd'hui sera la Maison d'Islam, aura son édifice religieux, sa bibliothèque, et son hôtellerie.

Là, les musulmans qui vivent en France ou qui sont attirés vers elle, trouveront dans leur cadre familier, le moyen de satisfaire à leurs obligations religieuses. L'Institut serait incomplet s'il n'assurait pas les joies de l'intelligence et le concours des arts et de la science. A cet égard, une bibliothèque réunira les livres les plus précieux de l'Islam. Il s'efforcera d'exposer l'art des Arabes, des Persans, des Turcs dans la finesse des tapis, du cuir travaillé, du métal ciselé, et dans les revêtements de faïences de la Mosquée que nous irons chercher à Fez, à Tunis, à Damas et jusqu'en Anatolie.

Le projet de créer à Paris un Institut musulman avec l'essentiel d'un pareil projet, la Mosquée, résulte d'une initiative privée déjà lointaine. L'honneur en revient au Comité de l'Afrique française qui, avec le Prince d'Arenberg et M. Jules Cambon, lançait en 1895 cette généreuse idée. Mais sa réalisation pour honorer la France et servir dignement l'Islam, exigeait des charges financières très lourdes qui dépassaient notablement le bon vouloir et les moyens d'un Comité plus riche en labeurs et en pensées patriotiques qu'en argent... Il fallut que le Gouvernement de la République reprit le projet au compte de la France.

La loi du 19 août 1920 mit à la disposition de la Société des Habous des Lieux Saints de l'Islam un crédit de 500.000 francs. Il fallait d'abord trouver un terrain large et libre dans Paris surpeuplé, pour édifier notre Maison. La difficulté n'eût-elle été que financière, était grave. Mais Paris se souvenait qu'aux heures les plus troublées de la guerre, vingt-cinq mille Africains fraîchement débarqués, avaient été lancés par Gallieni à l'assaut des armées allemandes qui menaçaient la Capitale, et qu'ils avaient avec honneur participé à la Victoire partielle qui, en libérant Paris, annonçait la Victoire totale.

Ce souvenir vivant dans le cœur des Parisiens le Conseil municipal, à l'unanimité nous concéda, à titre perpétuel et gratuit, le terrain où nous nous trouvons aujourd'hui réunis.

Que Paris et ses représentants en soient remerciés, que M. le Président de la République, qui a daigné accepter la Présidence d'Honneur de notre Comité de patronage et qui a bien voulu se faire représenter à cette cérémonie, reçoive l'expression de notre gratitude.

Notre reconnaissance s'élève de même vers S. M. Mouley Youssef, et son A. le Bey de Tunis qui encouragèrent et guidèrent nos premiers efforts, ainsi que vers M. Steeg, gouverneur général de l'Algérie, M. Saint, résident général en Tunisie, M. Long gouverneur général de l'Indochine et de M. Merlin, gouverneur de l'Afrique occidentale, qui ont mis au service de l'Institut musulman l'entier concours de leur autorité.

Pour achever notre entreprise, nous attendons le surplus nécessaire de la générosité des fidèles musulmans.

Le Maroc, déjà sollicité, a, avec un vif empressement, fourni près de trois millions

[illegible] et à cet exemple les autres pays musulmans s'apprêtent à [illegible] [illegible] d'une œuvre qui répond si exactement à leur pensée.

N'était-ce pas, en effet, du Maroc que devait venir la première manifestation, le premier élan qui assurera le succès de l'Institut musulman ? Sous l'égide d'un grand Français, le maréchal Lyautey, le Maroc a reconnu les bienfaits de l'aide donnée par la France qui ramènera cet Etat musulman à sa grandeur passée — et dans cette intime et confiante collaboration, le maréchal Lyautey n'a-t-il pas placé au premier rang de ses préoccupations, le respect absolu de notre religion et la continuité de nos traditions de nos usages ?

Représentant de la France, puissance chrétienne, le maréchal Lyautey relève de leurs ruines, nos medersas, il pourvoit notre université marocaine, et veille au relèvement de nos édifices religieux.

Cette politique humaine et sage assure à la France un imposant cortège d'amitiés musulmanes.

Ces amitiés ne furent pas purement sentimentales — elles furent agissantes — la guerre en témoigne, elles le seraient encore demain si la France le voulait.

Notre Institut, notre Mosquée seront grands, surtout par l'idée qu'ils représenteront.

Ils seront dans la pierre, l'édifice durable de l'amitié de la France pour l'Islam, et pour l'Islam, ils perpétueront son attachement à la grande patrie française, la patrie universelle...

M. Ch. Cherfils, vice-président de la Fraternité musulmane de Paris, a donné ensuite lecture de la déclaration suivante de M. Halil Halid bey, ex-député ottoman et ancien représentant du Sultan-Calife aux Indes, président de la dite association.

A l'occasion de cette cérémonie, je demande au nom de la fraternité musulmane la permission de rappeler que les Français furent les premiers pionniers dans les pays d'Orient ; j'ajouterai que, nous Musulmans de ces mêmes pays, nous sommes heureux d'entrevoir divers signes de nature à nous faire présager que les français vont contribuer à faire comprendre à l'Europe, avec exactitude, les sentiments et les institutions islamiques.

Un institut musulman et une mosquée, fondés au milieu de la capitale de la France à l'esprit large et libéral, et naturellement bien disposée à l'égard des peuples musulmans, ne sauraient manquer d'être d'heureux augure pour le commencement d'une ère de bon vouloir et d'amitié plus ferme entre l'Occident et l'Orient.

Une cérémonie eut lieu en Allemagne, durant la guerre, pour l'inauguration d'une mosquée d'extérieur somptueux, élevée par les autorités allemandes dans un camp de concentration près de Berlin. Cette mosquée était spécialement destinée aux prisonniers musulmans fait dans les rangs français, tzaristes ou anglais. Toutefois les Musulmans présents à cette cérémonie comprirent le mieux du monde que cette entreprise germanique n'avait qu'un intérêt éphémère pour le monde de l'Islam n'ayant évidemment d'autres but que de répondre aux nécessités politiques du temps de guerre.

Ici, nous constatons avec reconnaissance une volonté de faire quelque chose de durable, de permanent, Nous sommes, à n'en pas douter, en présence de sincères desseins. Puisse, nous le souhaitons de tout cœur, ce noble effort être l'indice d'un achemi-

[illegible] vers une amitié de plus en plus solide entre les nations [illegible] et le peuple français !

Nous croyons devoir rappeler à ce propos qu'un mouvement se dessina en Angleterre, il y a quelques années, dans le but de créer un institut musulman et une mosquée à Londres, mais que cet innocent projet n'a pas pu être réalisé par suite de l'opposition regrettable qu'il rencontra, opposition tenant aux vues erronées de la politique anglaise.

M. Edouard Herriot, qui fit voter la subvention pour la construction de l'Institut musulman à Paris tint, à rappeler l'amitié séculaire de la France pour l'Islam.

M. Paul Fleurot, conseiller municipal, fait connaître dans quelles conditions le terrain concédé fut détourné des affectations qu'il avait déjà reçues et combien le quartier qu'il représente se félicite de celle qui lui est définitivement donnée.

M. César Caire, président du Conseil municipal, a ensuite la parole :

Monsieur le Ministre,
Messieurs les Généraux,
Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

La Ville de Paris a été très heureuse de s'associer, par le don du terrain où s'élèvera l'Institut musulman, à une œuvre dont elle appréciait le haut intérêt patriotique.

Comme l'a indiqué tout à l'heure dans son éloquente allocution M. le Président des Habous des Lieux saints de l'Islam, Si Kadour Benghabrit, l'un des plus éminents artisans de cette œuvre et l'un des plus chers amis de la France, la fondation à Paris d'un Institut musulman est le couronnement d'une longue histoire.

Elle exprime en effet et consacre les sentiments d'amitié qui sont les nôtres à l'égard de l'Islam depuis les temps lointains où François Ier contractait alliance avec Soliman le Magnifique ; sentiments qui ont traversé les siècles avec une constance et une fidélité bien rares dans les relations internationales ; sentiments destinés à se resserrer toujours davantage, car aujourd'hui comme par le passé, ils répondent aux inclinations du cœur autant qu'aux nécessités de la politique, et mêlent aux raisons de l'intérêt les affinités du caractère, les attraits de la culture, les séductions de l'art et de la poésie.

Elle traduit surtout, cette fondation, notre affection fraternelle pour les populations musulmanes qui font partie de notre Empire colonial. La France, déclarait récemment un de nos grands chefs militaires, est une nation de cent millions d'habitants. Comment pourrions-nous oublier, Messieurs, que dans ce nombre près de quarante millions appartiennent à l'Islam ? Depuis qu'elle a mis le pied sur le sol de l'Afrique, reprenant l'œuvre civilisatrice dont la Rome antique lui a transmis la tradition, la France est devenue une grande puissance musulmane. De cette situation nouvelle elle entend assumer les obligations. Elle ne veut pas régner par la force, mais par la douceur. Elle

ne veut pas s'imposer par la violence, mais se faire aimer par ses bienfaits. Elle ne veut pas achever de tarir les sources de vie qu'elle a trouvées à demi-obstruées ; elle veut au contraire parfois les dégager, les épurer, les aider à jaillir dans toute leur puissance et dans toute leur splendeur. Elle *n'opprime pas*, elle relève ; elle apporte une flamme qui, loin de consumer et de détruire, réveille ce qui sommeillait, ranime ce qui était engourdi, exalte ce qui était abattu. Elle rend aux peuples qu'elle assiste le sens exact et profond de leurs destinées véritables et s'avance avec eux dans les voies de la Justice et de la Liberté.

Or, Messieurs, quel plus éloquent témoignage la France pouvait-elle donner aux peuples musulmans du respect qu'elle a de leur âme, qu'en élevant au cœur de Paris cette Maison qui sera *comme un symbole de l'Islam tout entier, puisqu'elle* comportera, avec un hammam et une hôtellerie, une bibliothèque et une mosquée, c'est-à-dire de quoi satisfaire aux nécessités du corps, aux aspirations de l'esprit et aux devoirs de la religion ? Notre langue et notre culture ont été et demeurent si répandues parmi les fidèles de l'Islam que lorsque nous sommes chez eux nous avons l'impression d'être chez nous ; nous avons voulu que, lorsqu'ils seront chez nous, ils puissent avoir l'impression d'être chez eux. Par la création de cet Institut, Paris complète sa physionomie hospitalière, accentue son rôle de capitale universelle, en même temps que la civilisation française se manifeste assez large et assez puissante pour accueillir et rassembler dans son sein tous les peuples qui vivent à l'ombre glorieuse de notre drapeau.

Le drapeau, Messieurs ! Tel est bien, en effet, le signe de ralliement de tous les peuples qui forment la Nation française. Tel est le culte qui leur est commun à tous et qui ne connait ni hérétiques, ni blasphémateurs, — la grande guerre vient d'en fournir la preuve éclatante. Car si on avait pu douter un instant de la profondeur et de la bienfaisance de l'œuvre française en terre d'Islam, les événements se seraient chargés de dissiper toute crainte. Rappelons-nous les heures tragiques de la mobilisation et des premiers jours de la guerre ; rappelons-nous notre soulagement et notre joie en apprenant que notre France africaine, non seulement restait rebelle aux tentatives d'une propagande infâme, qui essayait de la soulever contre nous, mais vibrait tout entière à l'unisson de nos cœurs. Et plus tard, avec quelle émotion mêlée d'admiration et de gratitude ne devions-nous pas suivre, sur tant de champs de bataille, la magnifique épopée de nos Africains ! De la Marne à l'Aisne et de la Somme à l'Yser, de Compiègne à Soissons, d'Amiens à Verdun et à la Malmaison, il n'est pas un coin de notre terre envahie qu'ils n'aient illustré de leurs exploits, pas un coin où ils n'aient manifesté leur ténacité stoïque dans la défensive, leur fougue impétueuse dans l'offensive, où ils n'aient pris leur large part de la victoire.

Mais à toutes les raisons — qui nous sont communes avec tous les Français, — d'aimer et d'honorer nos troupes musulmanes, Paris en joint d'autres qui lui sont propres. Il se souvient, en effet, que lorsqu'au début de septembre 1914 la ruée allemande roulait menaçante vers ses portes, la Division marocaine fut une des ouvrières de son salut et de sa délivrance. Il n'oubliera jamais que cette troupe d'élite, chargée de tenir la *falaise de Champagne*, en face de ces marais de Saint-Gond où la garde impériale devait trouver son tombeau, supporta avec un héroïsme incomparable le poids principal de la bataille, et qu'enfin, en reprenant dans un furieux assaut le parc et le château de Montdement, alors que l'ennemi voyait déjà ouverte devant lui la route de Paris, elle rétablit le combat et contraignit les Allemands à la retraite, si bien que le

général Humbert pouvait proclamer dans un ordre du jour fameux : « La ténacité des troupes de la Division du Maroc a été la condition de la victoire ».

Par un tel exploit, Messieurs, qui devait être suivi de tant d'autres, nos soldats musulmans se sont acquis des titres impérissables à notre reconnaissance. En contribuant à installer à Paris un foyer intellectuel et spirituel pour eux, pour les étudiants musulmans déjà nombreux et pour tous leurs frères de race et de religion, nous n'avons fait qu'acquitter une dette chère à tous les cœurs français.

M. A. Autrand, préfet de la Seine, prononce le discours suivant :

Monsieur le Ministre,
Messieurs,

Le projet de création d'un Institut musulman dans la capitale a tenu trop de place dans les préoccupations de l'Administration de la Ville de Paris pour que le Préfet de la Seine ne s'associe pas aux émouvantes paroles qui accueillent sa naissance solennelle.

Le sens et la portée d'un événement, aussi considérable n'échappent à personne. Dans notre mémoire frémissante surgissent les souvenirs des récentes épreuves qui ont inséparablement uni nos amitiés musulmanes aux périls et aux gloires de la patrie. Le 30 août 1914 dans un de ces soirs silencieux où Paris, stoïque et grave, semblait se replier sur lui-même pour y chercher encore des raisons d'espérer et de croire, ses boulevards obscurs s'animèrent tout à coup d'une marche puissante et rythmée, et nous vîmes émerger de l'ombre, à la cadence d'un pas souple qui présageait la victoire, ces divisions de l'Afrique du Nord où nos yeux reconnaissaient, dans les inoubliables tirailleurs, les fils des légendaires turcos de l'Année terrible.

Quelques jours plus tard, Paris était sauvé ; mais, pendant quatre années, partout où le péril et la gloire les appelèrent, Algériens, Tunisiens, Marocains ont lutté et souffert côte à côte avec les meilleurs fils de la France. J'en atteste ces milliers de tombes, tournées vers l'Orient comme le sera cette Mosquée elle-même, qui jalonnent non seulement les plaines du front, mais aussi les cimetières de l'agglomération parisienne.

Pourrait-on concevoir, au seuil du monument que nous fondons aujourd'hui, plus beau frontispice que l'évocation gravée de tant d'exploits impérissables ?

Celui qui fut, entre tant d'autres, l'ouvrier diligent et le propagateur infatigable de cette grande œuvre, Si Kaddour Ben Ghabrit, avait rêvé un moment d'asseoir l'Institut musulman près de cet Hôtel des Invalides où l'armée française recueille et conserve pieusement tant de trophées, vestiges des luttes du passé, sous la garde d'honneur de glorieux mutilés, témoins vivants de nos anciens combats. Certes, le sang des cent mille musulmans, mêlé à celui des quinze cents mille Français qui tombèrent en même temps qu'eux, eût assez justifié la présence d'une maison de l'Islam dans le voisinage de ces lieux tout remplis des deuils et des gloires de la France militaire.

Mais l'emplacement définitivement choisi réserve aux musulmans d'autres patronages dont ils pourront aussi légitimement s'enorgueillir. Ne sommes-nous pas ici tout près du Panthéon, dédié par la Patrie reconnaissante aux grands hommes de son histoire ? Sur cette bibliothèque toute proche, consacrée aux patientes recherches des travailleurs intellectuels, ne lit-on pas, à côté du nom de votre prophète révéré, ceux du Persan Saadi et de l'Arabe Averroès ? Enfin, n'est-ce pas ici le plein centre de ce quartier des écoles, si réputé depuis des siècles, où tant de générations studieuses ont été formées aux leçons des plus illustres savants ?

Félicitons-nous que l'Institut musulman doive être édifié, non pas dans quelque quartier nouvellement bâti du Paris moderne, comme si l'Islam était pour nous une découverte toute récente, mais sur le plus vieux sol de notre histoire, à côté des arènes de l'ancienne Lutèce, près de cette île de la Cité dont l'étroit contour limitait l'enceinte de la ville gauloise, à proximité des Thermes de l'empereur Julien, de la tour de Clovis, des vestiges de la muraille de Philippe-Auguste et de l'antique palais de Saint-Louis.

C'est donc en ce quartier paisible que s'élèvera, dans l'immensité de notre Paris, un foyer de recueillement et de repos. Loin du tourbillon des impressions nouvelles et troublantes, le musulman pourra, à toute heure, se retrouver lui-même, ressaisir les liens de ses traditions sacrées, maintenir une personnalité qui lui est chère. N'est-ce pas là une œuvre profondément humaine, et bien conforme, à son tour, aux plus belles traditions du génie français ?

Les musulmans de tous pays, unis entre eux par leur émouvante fidélité à la foi de leurs ancêtres, seront bien chez eux dans cet Institut, consacré pour des temps indéfinis à la communauté musulmane par les lois du Habou, qui ajoutent aux fondations immobilières de notre droit le caractère religieux et mystique de l'Islam. Ils sentiront que la France et Paris les accueillent, non comme des étrangers, mais comme des amis estimés, comme des frères.

C'est pourquoi nous voulons que les musulmans retrouvent ici les formes qui, dans leur pays natal, ont enchanté leurs yeux, les images de leur civilisation millénaire, pleine d'éclat et de mystère, ardente et fière, brillante et recueillie, et qui nous apparaît à distance comme un fruit précieux, comme un des plus beaux joyaux du monde.

Puissent-ils sentir que dans notre goût pour leur art somptueux et délicat, pour les règles simples et nobles de leur vie, il entre toute autre chose qu'une vaine curiosité d'exotisme ; le sentiment que nous nous trouvons en présence d'une des plus riches valeurs de l'humanité, qui gagne toujours à multiplier les expressions de son changeant visage. Que la pensée et la beauté musulmanes, loin de perdre leur lustre sur un sol emprunté, développent, au contact de la France, la féconde originalité de leur propre génie. Ce sera la plus magnifique récompense de l'acte mémorable que, fièrement, nous célébrons aujourd'hui à Paris.

M. Maurice Colrat, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, parle au nom du Gouvernement :

Le représentant de la Société des Habous, Si Kaddour Ben Ghabrit, en exprimant la gratitude du monde musulman pour l'hospitalité que la France offre dans sa capitale à une œuvre islamique, rappelait tout-à-l'heure que le projet du monument que nous allons orienter date d'un quart de siècle. Mais l'idée qui a inspiré ce monument date de beaucoup plus loin. Le 28 mai 1767, Louis XV et le Sultan Mohamed ben Abdallah signaient un traité de paix où il était dit que « Les Consuls français auraient le droit d'avoir dans leur maison un endroit réservé à leurs prières et à leurs lectures religieuses, que ceux qui voudraient, parmi les chrétiens, quels qu'ils soient, se rendre à la maison du Consul pour les lectures et les prières n'en seraient empêchés par personne et que, de même les sujets de Notre Seigneur — que Dieu le protège — s'ils étaient établis dans le pays de France, dans quelque ville que ce soit, nul ne pourrait les empêcher d'établir une Mosquée pour leurs prières et leurs lectures religieuses ».

La République française et le Sultan du Maroc, en exécutant aujourd'hui le traité du 28 mai 1767, réalisent donc un accord séculaire. Il n'est pas inutile d'évoquer ce souvenirs. Un monument durable doit avoir de solides assises. Depuis François Iᵉʳ et Soliman de graves malentendus se sont parfois élevés entre les héritiers de François Iᵉʳ et ceux de Soliman. Ils n'ont été que passagers. Ils n'ont jamais ébranlé les fondements d'une amitié qui tire sa vivacité et sa persistance de la nature même de l'âme française et de l'âme musulmane. Si haut qu'ait parlé la poudre, la voix de l'âme a toujours fini par être la plus forte.

Pour avoir été si longtemps attendue, l'œuvre entreprise par la Société des Habou n'en est, au moment où je parle, que plus significative. Elle montre la continuité de l politique française. Politique non pas d'asservissement et de haine, mais de contac et d'attraction. Deux noms la définissent : Bugeaud et Lyautey, qui lèguent à l'histoir un enseignement incomparable.

La France protège vingt-cinq millions de sujets musulmans. Elle cherche à dévelo per leur industrie, leur commerce, à mettre à leur disposition les ressources technique de la science moderne. Elle ouvre des dispensaires, des hôpitaux pour leurs malade des écoles pour leurs enfants. Mais partout et toujours, elle se fait une loi de respecte leurs mœurs leurs traditions, leur foi......

Quand il s'érigera au-dessus des toits de la ville le minaret que vous allez construi à cette place, il ne montera, vers le beau ciel nuancé de l'Ile-de-France, qu'une priè de plus, dont les tours de Notre-Dame ne seront point jalouses. Mais tous les França qui le verront se détacher joyeux et clair sur champ d'azur et d'argent, se souviendron en le voyant, des jours sombres et des champs de carnage où, côte à côte, toutes l religions françaises luttaient pour le triomphe de la Justice et de la Liberté, — ils souviendront des bataillons africains de Charleroi et de Montdement, d'Artois et Champagne — des soldats en chéchia de Verdun au cœur de bronze — des Sénégals sur l'Yser, des goumiers, dans les polders de Flandre — et de ces croyants magnifiqu couverts de blessure et de gloire, qui, sur le Chemin-des-Dames reconquis, au mili d'un océan de mitraille, s'arrêtent un instant pour remercier Allah — ils se rappellero tournés vers la Mecque, les milliers de tombes des braves musulmans morts pour France. Alors ils salueront ce monument avec piété et reconnaissance, comme témoignage d'une amitié indissoluble entre la France et l'Islam.

Sans nul doute, les musulmans ne seront pas insensibles à l'homma rendu au sacrifice de sang consenti par leurs frères, mais il importe q dans cette fondation et dans son organisation rien ne soit fait qui satisfasse rigoureusement aux lois islamiques et d'éviter soigneusemer étant donné les difficultés que présentent les problèmes touchant à religion musulmane, tout ce qui pourrait rendre irrémédiablement suspec cette œuvre aux vrais musulmans et lui ferait manquer son but.

Nous voulons d'ailleurs espérer que les autorités et les compétenc islamiques seront appelées à donner leur avis amical et qu'elles ne re seront ni leurs conseils, ni leur participation à cette entreprise.

REVUE DE LA PRESSE

On lit dans le *Sunday Pictorial*, du 19-2-22, à propos du « Déclin de la puissance britannique » :

J'apprends qu'on dit dans certains pays étrangers que nous lâchons prise et que notre Empire est sur le point de se dissoudre. Il n'est pas surprenant que des observateurs étrangers en viennent à cette conclusion lorsqu'ils voient le gâchis de nos affaires, tant au delà des mers qu'à l'intérieur. Considérez le spectacle que notre Empire présente pour des étrangers intelligents et observateurs. Ils voient la rébellion faisant rage dans l'Inde. Ils voient qu'un agitateur unique, Ghandi, peut surexciter impunément l'opinion publique et créer un état d'hostilité ouverte contre le gouvernement britannique. Ils nous voient incapables de contrôler la docile population d'Egypte, le peuple le plus soumis du proche Orient. Ils nous voient établissant follement la domination d'une poignée de juifs sionistes sur la population arabe de Palestine. Ils nous voient acheter à prix d'or la bonne volonté d'obscurs chefs de tribus en Arabie. Ils nous voient nous sauvant honteusement d'Irlande ! Peut-on s'étonner que les étrangers, qui voient avec effarement nos innombrables fautes, croient l'Empire britannique près de sa fin ?

***

M. Paul Olagnier écrit dans *l'Action française* du 19-2-22, au sujet de la situation de l'« Angleterre en Egypte » :

Lord Allenby va, paraît-il, retourner au Caire emportant la promesse de l'abolition du protectorat et de la réunion d'une assemblée chargée de discuter le traité à intervenir entre l'Angleterre et l'Egypte.

Peut-être faut-il voir dans ce changement d'attitude une répercussion des troubles renaissants en Irlande. Si nous ne nous trompons, c'est en effet au lendemain de la signature de l'accord irlandais que les négociations avec Adli pacha furent rompues et

[illegible]
que lord Curzon et lord Allenby étaient devenus [illegible]
à Londres en avoir fini avec l'Irlande ; aussi se montrait-on intraitable en Egypte.

Or, il se trouve que rien n'est fini en Irlande ; alors on jette du lest en Egypte, car les troupes anglaises ne peuvent être partout à la fois en quantité suffisante : en effet il n'y a pas que l'Irlande et l'Egypte qui réclament leur présence : il y a les Indes, la Palestine et l'Arabie, où il faudra peut-être étayer le roi Husséin qui semble fort menacé à la Mecque et ben Saoud ne se contentera-t-il peut-être pas cette fois-ci de 60.000 livres sterling pour retourner dans le désert.

Le *Daily Telegraph* du 19-2-22, donnant des détails sur ce qu'il appelle « l'histoire interne » des événements qui ont abouti à la conclusion du traité d'Angora par M. Franklin-Bouillon et à sa ratification par le gouvernement de M. Briand, présente les suggestions suivantes :

Personne ne songerait à accuser M. Briand d'avoir cherché à introduire dans sa politique étrangère un système très défini. Mais il semblerait qu'un de ses inspirateurs diplomatiques a pensé à faire renaître la France des Bourbons qui avait alors pour alliées la Pologne aussi bien que la Turquie.

Au moment même où M. Franklin-Bouillon et Youssouf Kemal bey se mettaient d'accord à Angora, Bekir Sami bey et d'autres représentants kemalistes étaient entrés en pourparlers à Paris avec certains agents polonais.

Il semblerait que le but de ces conversations était l'élaboration d'un accord turco-polonais provisoire qui aurait été incorporé éventuellement dans un traité plus étendu entre la France, la Pologne, la Turquie et peut-être la Roumanie.

Dans son numéro du 24-2-22, ce même journal donne, au sujet de l'accord d'Angora, l'information suivante que nous reproduisons à titre documentaire et en lui en laissant toute la responsabilité.

J'apprends d'un Français, qui est en relations étroites avec les cercles politiques de Paris, que M. Poincaré, tout en ayant l'air d'approuver plus ou moins le traité d'Angora, est profondément troublé par les conséquences politiques et financières de cet accord. Sa première intention en allant au Quai d'Orsay était de rectifier cette transaction si injuste et si offensante pour les alliés de la France, mais, à peine avait-il examiné le dossier des négociations, qu'il s'est rendu compte qu'une dénonciation de ce traité ne manquerait pas de soulever de graves troubles politiques en France.

***

Le *Temps*, dans son éditorial du 20 février, numéro du 21-2-22, écrit au sujet de la paix turco-grecque ;

On paraît croire, à Londres, que le gouvernement britannique se mettra facilement d'accord avec le gouvernement français sur les conditions de la paix turco-grecque.

Nous en acceptons l'augure. Mais si l'on veut éviter des déceptions, l'on fera bien de noter les quelques points suivants :

1° Nul ne saurait demander aux Turcs de renoncer à leur système actuel de recrutement militaire, c'est-à-dire au service obligatoire et universel, tant que les alliés n'ont pas le moyen de diminuer et de contrôler les armements de la Russie soviétique, laquelle recrute son armée rouge par conscription.

2° Il n'est pas raisonnable d'insister pour que le territoire grec s'étende jusqu'à la mer de Marmara. Si l'on donnait aux Grecs le port de Rodosto, par exemple, on créerait une double cause de conflits : d'une part, les Grecs pourraient toujours menacer Constantinople avec des sous-marins ; d'autre part, comme le territoire grec s'avancerait en pointe entre la Turquie et la Bulgarie, en mettant ces deux Etats dans des positions intolérables, les Turcs et les Bulgares auraient vraiment trop de motifs et trop de facilités pour coopérer militairement contre la Grèce.

3° Il devrait être convenu qu'on ne proposera aucune mesure de coercition contre les Turcs, et surtout qu'on ne tentera pas d'en imposer. Le gouvernement grec a la prétention de saisir le charbon qu'un navire français portait à Mersine. Ce serait une manière d'instituer, subrepticement, le blocus de la Turquie. Le gouvernement britannique approuvera-t-il la prétention du gouvernement constantinien ? Si oui, comment peut-il parler de paix ? Sinon, comment M. Gounaris a-t-il l'audace de tenir tête à la France ?

4° Quand le gouvernement britannique a-t-il l'intention de notifier à la Grèce qu'elle doit s'attendre à évacuer l'Asie-Mineure ? Car aucune paix n'est possible en Orient, si cette évacuation complète n'a pas lieu. Et le roi Constantin ne retirera pas ses troupes sans combat, tant que le gouvernement britannique ne lui aura pas dit d'évacuer. L'attention de tous les musulmans est certainement attirée là-dessus.

***

Dans un article intitulé « Lord Northcliffe, l'Europe et l'Orient », publié dans les *Débats* du 20-2-22, M. Auguste Gauvain, sans s'apercevoir de la contradiction où il tombe et de l'incohérence où sombre son argumentation,en arrive à critiquer à la fois la politique anglaise et la politique française en Orient et à soutenir qu'elles « se rejoignent dans une erreur commune : la foi dans l'Orient ». Nous voyons surtout l'erreur de M. Gauvain : l'Angleterre n'a aucune foi dans l'Orient, sans quoi agirait-elle comme elle le fait dans l'Inde, l'Egypte et le proche-Orient, et nous doutons qu'elle en ait davantage dans les « soviets russo-asiatiques. » La politique soviétique est, d'ailleurs aussi anti-anglaise que pouvait l'être la politique tsariste, mais M. Lloyd George croit que les soviets, qui ont certainement besoin de lui, lui seront utiles pour les prochaines élections.

M. A. Gauvain s'alarme du « lotisme » qui règne en France « parmi les foules nourries de récits romanesques » et croit accabler les kemalistes

[illegible]
en reproduisant ce que Youssouf Nadi, délégué officiel du gouvernement d'Angora à la conférence de Londres écrit dans le *Yeni Gun* d'Angora.

Nous nous empressons de reproduire les lignes incriminées par M. Gauvin pour des raisons entièrement opposées à celles qui l'ont amené à les citer. Un patriote turc ne peut s'exprimer autrement et malheureusement pour nous, tout Français doit reconnaître que s'il nous accable, — il faut dire nous, puisque nous avons à tort suivi nos alliés particulièrement visés dans ce cas —, c'est du poids de la vérité :

> Les principaux auteurs des blessures qui continuent à saigner dans le Proche-Orient sont les messieurs qui vont se réunir à Gênes. Ces messieurs n'ont pas même pu montrer l'honnêteté de respecter le traité d'armistice signé avec la Turquie et dans leur désir d'anéantir notre pays il nous envoyèrent les Grecs. Naturellement, la haine que nous avons contre les Grecs ne s'effacera pas facilement. Mais il ne faut pas croire que nous oublions ceux qui furent les véritables auteurs de la tragédie du Proche-Orient. C'est vous, messieurs, qui avez envoyé les Grecs à Smyrne et le peuple turc haïra toujours vos gouvernements et vos peuples. Maintenant, un de vous a mis en avant l'idée de faire sortir les Grecs de Smyrne. Cela ne nous empêchera pas de vous considérer, vous, tous les Occidentaux, comme les vrais responsables de nos malheurs...

Quant à nous, nous ne pouvons que nous réjouir de voir le « lotisme » si répandu parmi nos compatriotes, car cela fait honneur à leur esprit autant qu'à leur goût, et, nous ne partageons point les craintes de M. Gauvain. Ce qui nous inquiète, — non pour les Turcs de Constantinople ou d'Angora ou pour les foules françaises, — mais pour M. Gauvain lui-même — c'est le « gauvainisme ».

***

Les *Annales* du 5 mars ont publié un article de M. André Fribourg, député, secrétaire de la Commission de l'enseignement et des Beaux-Arts et membre du Conseil supérieur des colonies : « L'Islam Transfiguré », daté du 24 février, dont nous détachons les passages suivants :

> Une révolution décisive secoue l'Islam, sous nos yeux, qui la discernent mal, n'aperçoivent qu'une foule de petits faits et ne distinguent pas le vaste mouvement d'ensemble qui ébranle un monde...
>
> L'Islam change d'aspect en notre xxe siècle, comme le monde chrétien se transforma à la fin du moyen âge. A quatre ou cinq siècles d'intervalle, le même phénomène a lieu : une gigantesque communauté religieuse se dissocie lentement ; le point de vue confessionnel, qui, jusque-là, avait tout dominé, passe peu à peu au second plan ; la nation, relativement secondaire durant des siècles, prend le pas, progressivement, sur la religion.

[illegible]

L'Europe moderne, avec ses États bien tranchés, ses frontières [illegible], est née de l'Europe chrétienne et féodale, où les frontières étaient imprécises, où les nationalités proprement dites n'existaient pas, où l'on était chrétien avant d'être Français, Espagnol, Italien, Anglais ou Allemand, pour cette bonne raison que la France, au sens que nous donnons à ce terme, vivait à peine, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie n'étaient pas nées, mais figuraient une marqueterie de royaumes ou d'Etats situés dans les péninsules ibérique ou italienne et dans les Iles-Britanniques ou l'Europe centrale.

Les nations européennes ont été créées dans la souffrance, dans l'horreur des guerres : guerre de Cent Ans pour la France, guerre de Trente Ans, du XVIII^e ou du XIX^e siècle pour l'Allemagne et l'Italie... Les peuples musulmans, eux, semblent prendre conscience d'eux-mêmes, aujourd'hui, après la formidable secousse de la guerre mondiale. Ils s'éveillent à la vie lentement. Nos erreurs, celles du gouvernement anglais surtout, la propagande bolcheviste, accélèrent singulièrement le battement de leur cœur. Dans tout l'ancien monde, des nations nouvelles apparaissent sur la terre musulmane, et le visage de l'Islam, que nous avions coutume de contempler, immobile et taciturne, se transfigure.

Le gouvernement de nos amis anglais est pour une large part responsable de cette transformation. Il suffit de citer des noms : Turquie, Égypte, Indes, pour mesurer son rôle. Un acte comme le coup d'État du 16 mars 1920, l'occupation de Constantinople par le général Milne, les arrestations en masse de Turcs dont les sentiments paraissaient insuffisamment anglophiles (je pourrais dire plus, mais ne le veux point), les déportations à Malte, les arrestations en Égypte et les déportations aux Seychelles, les révoltes aux Indes et les répressions sanglantes qui ont suivi, les morts par milliers, les blessés par dizaines de milliers, ont plus fait pour développer le nationalisme turc, égyptien ou hindou que toutes les propagandes du monde. Par la suite, l'appui éclatant donné par Londres à Athènes dans sa lutte contre Angora, les crédits consentis, les armes expédiées, plus ou moins ouvertement, ont accru encore des sentiments qui ne demandaient qu'à s'affirmer.

Aujourd'hui le nationalisme triomphe dans l'Islam, du Nil à Ceylan. En Égypte, des condamnés à mort meurent aux cris de : « Vive l'Égypte ! A bas les oppresseurs ! » Les corps officiels envoient protestation sur protestation à M. Lloyd George « au nom de la nation égyptienne », contre le protectorat. Ils crient leur volonté formelle, « proclamée dans le monde entier, de ne vivre qu'à l'ombre de l'indépendance complète »...

A Angora, le retour des députés, longtemps prisonniers à Malte, donne lieu à de grandes manifestations où l'on proclame hautement l'indéfectible volonté de la majorité de « sauvegarder les intérêts vitaux de la nation » et de « ne point s'arrêter sur le chemin de la libération qu'elle s'est tracé ». Dans les Indes, même attitude. M. Gandhi conseille la « désobéissance civile » ; la masse exige au moins, d'abord, l'octroi à l'empire du statut des dominions.

Il convient encore de remarquer que, pour être indépendants les uns des autres, tous ces divers mouvements nationaux ne s'en soutiennent pas moins les uns les autres. Turcs, Égyptiens, Hindous veulent être les maîtres chacun chez eux, mais s'appuient les uns sur les autres, comme ils s'appuient sur le gouvernement des Soviets.

Et ce n'est pas un des épisodes les moins curieux de toute cette histoire que celui

[illegible]

[illegible] Au vrai, il paraît bien que les Soviets de Moscou ont repris, sous une forme nouvelle, la politique d'expansion, d'« assemblage de la terre russe » des anciens tsars. Avec eux, le nationalisme impérial ne perd pas ses droits. Des milliers de propagandistes vont prêcher le bolchevisme chez les peuples limitrophes de la République des Soviets, et la doctrine incarne pour ces voisins la lutte des nationalités contre leurs oppresseurs. L'an dernier, l'école de propagande de Samarcande a donné 3.500 instructeurs et a été jugée trop petite. De nouveaux centres d'instruction ont été créés à Boukhara, à Bakou, à Tachkent. Mongols, Thibétains, Bouriates, Coréens, Hindous, Persans, Chinois, Afghans, etc., ont fréquenté par centaines ces écoles, dont le but essentiel est la libération de l'Orient de toute oppression étrangère.

Et toute cette propagande de porter ses fruits : l'Afghanistan se libère de la tutelle anglaise, l'Égypte l'imite, l'Inde s'y efforce, la Turquie lutte de son mieux contre la Grèce et toute contrainte ; la Tripolitaine s'organise, et d'aucuns s'essaient à créer des mouvements séparatistes dans notre Afrique du Nord. En Perse, le bolchevisme pénètre largement. Depuis un an, l'accord russo-persan y a singulièrement développé l'influence russe ; les troupes soviétiques obtiennent le droit de transit et le libre passage à travers le territoire persan, que les troupes britanniques ont évacué. La même politique amène la grande assemblée nationale d'Angora, en juin dernier, à recevoir solennellement le nouveau représentant des Soviets...

Ainsi, d'un bout à l'autre du monde musulman, soit par les erreurs de nations occidentales, soit par la volonté de la Russie des Soviets, la situation apparaît identique. Des nationalités, inconsistantes jusque-là, s'affirment et s'affirmeront plus encore dans l'avenir. C'est le début d'une ère nouvelle pour d'immenses masses d'hommes. Comprenons-le. Traitons en peuples libres ceux qui naissent à la liberté, et faisons une juste place dans la famille française aux musulmans français.

M. André Fribourg, député de l'Ain, membre du Conseil supérieur des Colonies, a également donné dans le *Matin* du 24-3-22 un article intitulé : « Expliquons-nous avec l'Angleterre sur la question de Tanger ».

Après un bref exposé de la situation économique et politique de Tanger et avoir montré que le « caractère spécial » reconnu à cette ville par l'article premier du traité du 30 mars 1912 signé entre la France et le Sultan pas plus que le « régime spécial » dont il est question à l'article 7 du traité franco-espagnol du 27 novembre 1912, ne peut être interprété comme un argument en faveur de l'établissement d'un régime international, il conclut :

L'Espagne voudrait Tanger espagnole, l'Angleterre Tanger internationale. La France, malgré ce que je disais au début de cet article, ne souhaite pas Tanger française ; mais elle entend qu'on respecté les traités, et qu'on ne dépouille pas le sultan d'une partie de son empire.

Nous ne pouvons oublier, en effet, que le sultan a pris part à la guerre contre l'Allemagne, que les Marocains ont été parmi les plus braves des braves qui domptèrent la bête. Va-t-on, pour les récompenser, leur arracher, au profit des neutres et de leurs ennemis, la porte de leur maison ? L'Angleterre qui se voit obligée aux plus grands ménagements à l'égard de l'émir d'Afghanistan, ou de Faïçal, comprendra que le sultan ni son peuple ne nous pardonneraient de leur laisser enlever Tanger, sous prétexte d'internationalisation ; elle comprendra aussi que le régime international, c'est le pavillon allemand hissé de nouveau sur Tanger et qu'un tel fait aurait pour elle comme pour nous le plus terrible contre-coup dans tout l'Islam. La Chambre l'a bien senti et, récemment, une réunion du groupe colonial, du groupe de l'Afrique du nord et du groupe du Maroc adoptait à l'unanimité une motion que je lui présentais, pour le maintien de la souveraineté du sultan sur Tanger et sa zone, et l'établissement du régime municipal spécial.

***

La *Epoca*, qui expose la thèse espagnole écrit :

Cette ville, ne peut être qu'espagnole. Tout régime qui la soustrairait au protectorat espagnol romprait l'unité de l'empire chérifien beaucoup plus qu'un régime qui la soustrairait au protectorat français avec la zone duquel elle n'a aucune communication directe.

La *Epoca* nie, d'autre part, que le sultan exerce une autorité religieuse sur tout le Maroc. Cette thèse, selon elle, n'est conforme ni à l'histoire ni aux traités.

Enfin, le journal espagnol estime que seules, l'Angleterre, la France et l'Espagne doivent être parties aux négociations qui règleront le sort de Tanger. Les articles 5 et 6 du traité franco-marocain du 30 mars 1912 excluent, à son avis, le Sultan de ces négociations parce qu'il y est stipulé que le commissariat de la résidence générale est l'unique intermédiaire du sultan auprès des puissances étrangères et dans les rapports de celles-ci avec le gouvernement marocain, le Sultan s'étant engagé à n'accomplir aucun acte d'ordre international sans l'assentiment préalable du gouvernement de la République française.

Mais précisément celui-ci lui est acquis puisqu'il s'agit de maintenir son autorité.

***

Dans un article du *Temps* du 24-2-22, « le Statut de Tanger » M. Raymond Lerouge, écrit

Des télégrammes de source officieuse ont laissé entendre que deux résultats étaient jusqu'ici acquis. Le premier est que l'Angleterre, malgré les bruits répandus par la

presse espagnole, reste fidèle à la thèse de l'exclusion de Tanger de la zone soumise à l'Espagne. Ce résultat, tout négatif qu'il soit, n'en est pas moins intéressant. L'incorporation de Tanger à la zone voisine n'eût pas été seulement contraire à la lettre comme à l'esprit des traités ; elle eût provoqué la ruine de la ville elle-même, dont le sort se fût progressivement rapproché de celui de Tetouan, Larache ou Melilla.

Il paraît également convenu qu'aucune des trois puissances intéressées (France, Angleterre, Espagne) n'y exercera une autorité exclusive : point de vue acceptable pour le population locale, si tant est qu'il soit fondé non seulement sur le désir réciproque des puissances de ne point se contrarier, mais encore sur leur respect commun de la souveraineté antérieure et supérieure du sultan, dont elles ne sont à Tanger que les mandataires, et qu'elle ne sauraient dépouiller de son domaine sans son adhésion formelle.

Quant au statut, résultat essentiel et positif des négociations à engager, on espère que France, Angleterre et Espagne s'entendront pour le définir, sur la base des accords antérieurs, et *sur celle — non moins digne de considération —* des intérêts d'une ville qui attend des chancelleries non seulement un parchemin destiné à neutraliser leurs ambitions rivales, mais un instrument efficace d'ordre et de prospérité.

A ce sujet, la population tangeroise n'est pas sans quelques appréhensions, que trahit le vœu récemment émis par la Chambre de commerce française de Tanger

Le mot *internationalisation*, qui a été prononcé, est inséparable pour cette ville d'un état d'anarchie dont elle n'a jusqu'ici que trop souffert, et dont elle redoute, sous forme de statut international, la stabilisation. Elle admet la légitimité d'un conseil municipal, où soient représentés et défendus les intérêts de toutes les colonies : encore faut-il que la composition et les prérogatives de cette assemblée locale n'entravent pas l'exercice du pouvoir souverain, dont l'ordre public exige la présence au-dessus de tant de groupements rivaux. Mais si, dans une certaine mesure, l'internationalisation *par en bas* semble réalisable, il n'en est pas de même d'une internationalisation *par en haut*, résultant d'un condominium à trois, où les représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne gouverneraient ensemble ou successivement. La nécessité de cet accord tripartite, auquel tout ici fut pratiquement subordonné dans le passé, n'a produit que des résultats négatifs. Il y a peu de chances que sa transformation en institution définitive modifie son essence et le rende subitement fécond.

Il serait, en tout cas, inadmissible, et peut-être même dangereux, de faire abstraction du sultan, de lui refuser la plus large part de l'autorité et tout l'essentiel de la souveraineté. Il ne faut pas oublier qu'à Tanger les nations européennes n'ont qu'un pied-à-terre. Au seul point de vue du nombre, l'ensemble de leurs colonies ne constitue qu'une minorité, en marge de la communauté musulmane qui forme les trois quarts de la population globale. Les actuels événements d'Egypte nous enseignent qu'il s'agit là d'un élément dont il serait imprudent de ne pas tenir compte. Pour continuer à vivre en paix dans ce milieu étranger, les nations européennes sont dans l'obligation d'en adopter les cadres et d'accepter la régence de ses autorités traditionnelles.

L'évocation d'un statut plus ou moins internationalisé ne laisse pas non plus d'inquiéter les colonies au point de vue de ses conséquences économiques et financières.

L'unité douanière de l'empire marocain est, en effet, conditionnée par son unité territoriale et politique. Le sultan ne peut être tenu, en droit, de maintenir les avantages

financiers des villes marocaines, entre lesquelles aujourd'hui la circulation commerciale est libre, à une zone ne reconnaissant plus son autorité ou n'intéressant plus son trésor. On peut même se demander si, contre un Tanger internationalisé ou économiquement distinct, son devoir ne lui imposerait pas de protéger par des mesures spéciales les centres économiques de l'empire dont la prospérité contribue directement à l'alimentation de ses finances.

Or, si les marchandises destinées au Maroc risquaient de subir en y entrant par Tanger, un surcroît de taxes, il y aurait des chances que la plus grande partie d'entre elles prissent une autre route.

Un pareil déroutement entraînerait la ruine commerciale de Tanger. Cette ville et sa zone sont avant tout, et presque exclusivement, un lieu de passage. Ni l'agriculture ni l'industrie locales ne fournissent une matière suffisante à l'exportation. Tanger n'a jamais fait que transmettre à l'intérieur ce qu'il recevait du dehors, et à envoyer au dehors ce qu'il recevait du dedans.

Des journaux américains commentent avec humour mais non sans justesse les débats de la Conférence de Washington. On lit dans les *Chicago Daily News* :

Ce que souhaite à coup sûr la Chine, c'est une sphère d'influence en Chine.

Le Boston Shoe and Leather Reporter écrit :

A la manière dont on traite parfois la Chine, nous sommes étonnés qu'elle ne passe pas par sa fameuse *porte ouverte*, et qu'elle n'en referme pas aussitôt les battants derrière elle.

Les *Débats* du 2-3-22 publient la lettre suivante adressée par M. A. Thomas, membre de l'Institut à leur directeur :

Je lis dans la « Dernière heure » de votre numéro du 25 février une information intitulée : *Le shah de Perse en France*. Voulez-vous me permettre de vous faire remarquer que l'orthographe *Shah* est anglaise, et que l'Académie française ne l'admet pas : elle ne connaît que *Schah*, ortographe allemande. De bons esprits pensent qu'il y une orthographe française : *Chah*. Pourquoi ne pas la propager ? Dans le *Dictionnaire des mots d'origine orientale* de Marcel Devic, réimprimé dans le tome V de Littré, l'article qui concerne le souverain de la Perse se présente sous la seule forme *Chah*, avec cette remarque: « On écrit quelquefois *Shah* d'après l'orthographe anglaise, et *Schah* d'après l'orthographe allemande. » C'est clair, n'est-ce pas ?

DERNIERS OUVRAGES PARUS

Les Relations diplomatiques entre la Chine et le Japon de 1871 à nos jours, par HOSHIEN TCHEN, docteur en droit. 328 pages et 1 carte *(La Vie Universitaire* 1922*)* .... 25 fr. »

La Macédoine et les Macédoniens, par BOUCHIÉ DE BELLE (Ed.), 304 pages. Armand Colin 1922 .... 7 fr. »

Mélanges africains et orientaux, par BASSET (René). Maisonneuve frères .... 30 fr. »

Mélanges américains, par CORDIER (Henri), 306 pages, Maisonneuve frères . 25 fr. »

Mélanges d'histoire et de géographie orientales, par Cordier (Henri) 2 vol., 317, 322 pages br. Maisonneuve frères .... 70 fr. »

La Civilisation assyro-babylonienne, par Dr G. CONTENEAU, 1 vol. petit in-16 relié. Payot 1922........ 4 fr. »

La sculpture grecque. par HENRI LECHAT, 1 vol. petit in-16 relié. Payot 1922 4 fr. »

L'Alpona ou les décorations rituelles au Bengale, par RABINDRANATH TAGORE, 88 pages. Bossard 1922........ 6 fr. »

La Lutte mondiale pour le pétrole, par L'ESPAGNOL DE LA TRAMERYE, docteur en droit. 226 pages *(La Vie Universitaire)*........ 12 fr.

Le Directeur-Gérant : G. GAILLARD

30.709. — Imp. Bourse de Commerce (G. BUREAU), 35, r. J.-J.-Rousseau, Paris.

LA FRATERNITÉ MUSULMANE

FONDÉE EN 1907

Siège Social : *3, Rue Mogador — PARIS*

> La seule nation qui, dans l'histoire, ait cherché non pas à dominer l'Islam, mais à s'allier avec lui pour civiliser le reste du monde, c'est incontestablement la France.
> Une telle politique se dessine sous François I^er et se complète avec Bonaparte.
>
> *Préface du Chérif* **ABD-EL-HAKIM** dans *Bonaparte et l'Islam*

La "*Fraternité Musulmane*" est une Société d'assistance religieuse et sociale alimentée par des souscriptions et les versements des membres de l'Association.

Comité de Direction

Président : HALIL HALID BEY,
Ancien député Ottoman, Ancien Consul Général aux Indes.

Premier Vice-Président :
CHRISTIAN CHERFILS
(ABD-EL-HACK)
Homme de lettres.

Second Vice-Président :
AHMAD BALLOUL,
Agrégé de l'Université,
Rédacteur en chef du Journal l'*Ikdam* (d'Alger)

Secrétaire Général :
MAHMOUD BEY SALEM,
Ex-Juge aux Tribunaux internationaux d'Égypte, Directeur de la Revue Islamite *Arafâte*.

Chef de la Commission d'Initiative :
Docteur BAHDJAT OUAHBI BEY,
Ancien professeur d'Anatomie à l'École de Médecine du Caire.

Trésorier :
ABDEL BAKI AL OMARI BEY,
Licencié en droit.

Économe :
HUSSEIN CHIRINE BEY,
Notable égyptien.

Préposée à l'Assistance :
MONA HANOUM AL MAHDIYA
M^me V^ve OSMAN PACHA GHALEB

Membres du Bureau d'Information :
TAYEB IDRIS EL MENCHARI,
Tunisien, Industriel Commerçant.

TEWFIK FAYED, Étudiant.
SULTANOFF, Notable Caucasien

Bibliothécaire-Archiviste :
M'HEMED ABBAS
Étudiant en droit.

LA COTISATION EST DE 25 Fr. PAR AN

Etudes sur l'Islam et les tribus du Soudan, par P. MARTY, 4 vol. in-8°, avec planches et cartes	120 fr. »
Tome I. Les Kounta de l'Est	30 fr. »
Tome II. La région de Tombouctou	40 fr. »
Tome III. Les tribus maures du Sahel et du Hodh	30 fr. »
Tome IV. La région de Kayes	30 fr. »
L'Islam en Guinée, par P. MARTY, 1 vol. in-8°, planches et cartes	35 fr.
L'Islam en Mauritanie et au Sénégal, par P. MARTY, 1 vol. in-8° illustré	25 fr. »
Etudes sur l'Islam au Sénégal, par MARTY, 2 vol. in-8°	50 fr. »
Tome I. Les personnes	25 fr. »
Tome II. Les doctrines et les institutions	25 fr. »
Recueil de jurisprudence chérifienne, par Louis MILLIOT, tribunal du ministre auprès de la Justice et Conseil supérieur d'Oulama, 2 vol. in-8°, accompagnés de nombreuses planches (Forme les tomes III et IV des Publications de l'École supérieure de langue arabe de Rabat).	100 fr. »
Démembrement des Habous, par Louis MILLIOT, 1 vol. in-8°, accompagné de planches (Forme le tome II des Publications de l'Ecole supérieure de langue arabe de Rabat).	15 fr. »
Villes et tribus du Maroc, documents publiés par la section sociologique du Maroc	20 fr. »
Vol. I. Casablanca et les Chaouïa, tome I	20 fr. »
Vol. II. Casablanca et les Chaouïa, tome II	20 fr. »
Vol. III. Rabat et sa région, tome I	20 fr. »
Vol. IV. Rabat et sa région, tome II	20 fr. »
Vol. V. Rabat et sa région, tome III	20 fr. »
Vol. VI. Rabat et sa région, tome IV	20 fr. »
Vol. VII. Tanger et sa zone	30 fr. »
Les cérémonies du mariage au Maroc, par Ed. WESTERMARCK, traduit de l'anglais par Mad J. Arin, 1 vol. gr. in-8° (Forme le tome III des Publications de l'Ecole supérieure de langue arabe de Rabat).	35 fr. »
La Résurrection géorgienne, par GENTIZON, 1 vol. in-16	9 fr. »
Les Républiques du Caucase, par HIPPEAU, 1 vol. in-8°	4 fr. »
Les régions arabes libérées (Syrie, Irak, Liban), par KHARIALLAH, 1 vol. in-8°	10 fr. »

ORIENT

ORIENT
et
OCCIDENT

SOMMAIRE

EDITIONS ERNEST LEROUX 28, Rue Bonaparte, 28, [illegible]

LA REVUE

ORIENT & OCCIDENT

Paraît le 15 de chaque mois

Le Numéro : **5 Francs**

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
France et Colonies. . .	53 »	27 »	14 »
Etranger.	55 »	28 »	14 50

ADRESSER TOUTE LA CORRESPONDANCE

à M. le Directeur de la Revue **ORIENT & OCCIDENT**

ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, Rue Bonaparte, 28
PARIS (VI^e^)
Téléph. : Fleurus 16-23

Le Directeur reçoit tous les Samedis de 3 à 5 heures
à l'adresse ci-dessus

Les manuscrits non insérés sont rendus sur demande

Il sera rendu compte des ouvrages relatifs aux questions
dont traite la Revue et qui lui sont adressés

Les auteurs sont seuls responsables de leurs articles

La politique asiatique de Moscou

Lorsque les puissances occidentales, victorieuses de l'Allemagne et de ses alliés, entreprirent la lutte contre les Soviets, elles ne virent dans cette entreprise qu'une opération d'ordre secondaire.

Nés de l'intrigue allemande dont ils n'étaient, croyait-on, que d'aveugles instruments, les dirigeants bolchevistes semblaient devoir disparaître nécessairement quand l'Allemagne serait terrassée. Une petite opération de police devait suffire pour liquider l'aventure communiste, qui semblait manifestement toucher à sa fin.

Inutile d'énumérer ici la longue série de déceptions qui vinrent, depuis, démentir cruellement cet optimisme et le remplacer par le sombre pessimisme qui plane aujourd'hui sur l'Europe en détresse. Depuis l'armistice de Moudros qui ouvrit à l'Entente l'accès de la Mer Noire et du Caucase jusqu'à la conférence de Gênes, qui ouvrira peut-être aux Soviets l'accès de l'Europe occidentale, le chemin parcouru est jalonné de déboires, de retraites, de capitulations.

Les Soviets étaient-ils donc si puissants, pour que les efforts combinés d'une alliance victorieuse soient venus échouer piteusement devant leur résistance ? C'est ce que l'on croirait volontiers aujourd'hui, si on s'en tenait aux résultats palpables de la lutte.

Or, c'est contre cette opinion qu'il convient de réagir si l'on veut éviter une capitulation plus honteuse et plus complète que tous les compromis consentis jusqu'ici, si l'on ne veut pas que

l'Occident, déjà si fortement ébranlé, se sente complètement démoralisé en présence d'un adversaire qui, comme il l'a si souvent affirmé, n'abandonnerait la lutte que lorsqu'il serait victorieux sur toute la ligne.

Jamais gouvernement ne fut plus faible, plus mal organisé, plus dénué de ressources que la Russie soviétique. Complètement dévasté, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, son territoire voué à la famine et frappé de stérilité se transforme rapidement en désert. La classe moyenne, elle qui organise et dirige la vie du peuple, est plus que décimée : elle est presque totalement anéantie. L'industrie morte, l'agriculture réduite à un strict minimum suffisant à peine au producteur immédiat, ont cessé de figurer au nombre des forces qui étayent et maintiennent un gouvernement. La Russie, qu'on veut bien croire invincible parce qu'elle a abattu quelques marionnettes dressées sur son chemin, est aujourd'hui comme elle le fut hier, le plus faible des Etats du globe.

Et pourtant la Russie est debout, elle agit, elle intimide, elle intervient dans les affaires mondiales et on lui fait crédit. Ses plus irréductibles adversaires se voient forcés de compter avec elle. D'abord parce que ces adversaires ont essayé jusqu'ici de la combattre avec des moyens qui n'étaient pas appropriés ; ensuite parce que ces mêmes adversaires, confiants en l'omniscience présumée de leurs gouvernants, n'ont daigné vouloir connaître ni ce qu'était la Russie soviétique, ni la tactique qu'elle avait adoptée. Or, c'était là que résidait le secret de sa force. C'était par la simplicité savante de cette tactique que la Russie communiste trouvait son salut à chaque tournant critique qui devait décider de sa perte.

La diplomatie occidentale s'est entêtée et s'entête encore à ne pas voir quels sont les atouts que détiennent les Soviets. Elle n'a donc rien fait pour les déjouer. De là les nombreux coups portés par elle dans le vide, de là le prestige toujours croissant de Moscou, le discrédit toujours croissant de l'Occident.

Les dirigeants de Moscou, ceux qu'on a vu jadis traîner de longues années de misère en Suisse, à Paris, dans presque toutes les grandes villes d'Occident, présentent tous un curieux mélange d'enthousiasme

utopique et de bon sens rassis. Leur esprit, avide de connaissances, a absorbé tout le poison que la science européenne leur présenta sous les espèces de l'économie politique. Mais si leur soif intellectuelle les conduisit au marxisme agissant qui vient de ruiner la Russie, elle leur permit en même temps d'acquérir, dans d'autres domaines de la connaissance, une vaste érudition, si rare chez les Européens en général, surtout chez ceux d'entre eux qui, d'ordinaire, se consacrent à la politique.

Il en résulta qu'en novembre 1918, quand l'armistice ouvrit l'ère des règlements diplomatiques des problèmes internationaux, la Russie soviétique se trouva être le seul pays au monde qui eût à sa tête des hommes ayant des notions précises sur la plupart des problèmes mondiaux.

Une fois en présence de ces problèmes, les dirigeants de l'Entente se virent forcés de se renseigner. Mais comment se renseigner en quelques semaines ou même en quelques mois sur des questions qui nécessitent des années d'études ? Pour faire vite, ils s'adressèrent aux premiers informateurs venus, plus volontiers aux informateurs bénévoles, à ceux qui s'offraient d'eux-mêmes et se chargeaient des frais de la documentation. Ils interrogèrent les Arméniens sur l'Arménie, les Grecs sur la Grèce, les Roumains sur la Bessarabie, M. Venizelos et Noubar pacha sur la Turquie, Feiçal sur les questions arabes, etc.

Les politiciens de Moscou, eux, n'avaient pas besoin d'informateurs. Ils savaient déjà, depuis le temps où la carrière de publiciste, la seule qui leur assurait une maigre subsistance, les avait forcés à accorder aux faits et gestes de l'humanité un intérêt qui ne se limitait pas aux concessions à obtenir et aux bénéfices à réaliser. D'ailleurs, leur rêve utopique de révolution mondiale les avait poussés à bien étudier les peuples qu'ils se promettaient de soulever un jour contre la société moderne.

C'était là l'unique avantage que les dirigeants bolchevistes avaient sur les hommes d'Etat d'Occident, mais c'était un avantage suffisant pour leur permettre, non seulement de déjouer toutes les attaques, mais de continuer la lutte à mort qu'ils livrent aujourd'hui à la Société

occidentale. La force au service de l'ignorance ne pouvait être qu'impuissante contre le savoir, même dénué de ressources matérielles, même mis au service d'une cause manifestement mauvaise et indéfendable.

Tous les aspects de la lutte entre Moscou et les puissances occidentales portent la marque de cette supériorité intellectuelle qui vient compenser l'infériorité matérielle et même morale de la Russie.

Mais nulle part cette supériorité ne se manifeste avec plus d'éclat que dans le domaine de la politique orientale. Le contraste entre la diplomatie avisée et audacieusement novatrice des Soviets et la diplomatie routinière et hésitante des puissances occidentales est tellement frappant, tellement instructif, qu'il suffit d'y réfléchir quelques instants pour saisir le secret des succès politiques remportés par les Soviets en Asie et pour se rendre compte en même temps des points faibles de la politique occidentale vis-à-vis des Soviets.

Les chefs communistes de Moscou, comme tous les révolutionnaires, ont fait de laborieuses études sur les explosifs ; leur long exil s'est passé à la recherche de mécontents à exciter, de révoltes à encourager, de destructions à consommer. Aussi ne leur fut-il pas difficile de découvrir la plus formidable catégorie de mécontents qui se soit jamais formée sur le globe terrestre : huit cents millions d'Asiatiques soumis à la domination directe ou indirecte de l'Europe. Les classes dirigeantes, plus exactement l'élite de ces Asiatiques, se considéraient à juste titre comme dépositaires de la civilisation commune que créèrent, par des siècles d'efforts, les races les plus diverses qui se succédèrent et se complétèrent en Asie. Et parce que leurs efforts tendaient tous vers les choses de l'âme et de l'esprit au lieu de poursuivre un fallacieux bien-être matériel, il se trouva un jour que tout le travail de quelques milliers de générations avait abouti à la déchéance de près d'un milliard d'hommes asservis à la civilisation matérielle de l'Europe.

L'Occident ne voulut jamais comprendre la tragédie des peuples de l'Asie. Il ne voulut jamais saisir le véritable caractère de l'indignation qui gronde sourdement depuis de longues années d'un bout à l'autre du continent asiatique. Sursauts de barbarie, fanatisme, xénophobie,... ce fut là la seule explication qu'il voulut admettre

pour les nombreuses explosions de cette indignation qui se produisent périodiquement depuis le milieu du XIX^e siècle. Abstraction faite de quelques rares exceptions, de quelques savants, orientalistes ou philologues, enfermés dans leur tour d'ivoire, l'Européen de la grosse moyenne dans laquelle se recrutent les dirigeants, n'a vu jusqu'ici l'Orient qu'à travers le faisceau de préjugés dont il est doté dès sa plus tendre enfance, et que sa tenace incuriosité laisse subsister intacts jusqu'au tombeau. Quoi de plus naturel pour lui que cette infériorité politique et économique des trois quarts de l'humanité, puisque ces trois quarts ne comprennent que des barbares pour lesquels la tutelle européenne ne saurait être qu'un bienfait ?

Il n'a jamais soupçonné que très vaguement que le Chinois n'est pas un Cafre et que l'Hindou n'est pas un Esquimau; il n'a jamais su exactement si les Turcs étaient blancs ou noirs ; il n'a jamais eu la moindre notion du caractère, du passé, des aspirations de toutes ces races. Même lorsqu'il les a approchées, il s'était préalablement cuirassé d'un tel mépris pour ces hommes inférieurs qu'il n'a jamais pu communier avec eux. Il y a des Européens qui sont nés en Turquie et qui n'ont pas entendu parler du passé artistique des Turcs, des merveilles de leur architecture. Il y en a d'autres qui ont vécu vingt ans en Perse sans s'apercevoir que les Persans étaient des maîtres en poésie. S'ils n'ont pas vu ces choses si évidentes, comment auraient-ils pu pénétrer leur âme, comprendre les passions qui les animent, la volonté tenace qui, sous le couvert trompeur d'une décrépitude séculaire, prépare la revanche lente et sûre de l'Asie ?

La diplomatie européenne a entretenu de tout temps de nombreux agents officiels dans les pays d'Asie. Les plus clairvoyants d'entre eux ont compris le danger ; mais ceux-là même ont estimé qu'une bienveillante condescendance, des assurances d'amitié données sur un ton protecteur suffisaient pour prévenir la révolte lointaine peut-être mais inévitable des races de l'Asie. Les autres ont opiné pour la manière forte, pour l'*oderint dum metuant* des Romains. Mais qu'ils aient préconisé la caresse ou la cravache, tous ont considéré les peuples d'Orient comme des êtres inférieurs. Leurs divergences de vue ne portaient que sur les procédés de domestication.

Or, le trait dominant du caractère de tous les peuples orientaux est l'amour-propre, et la décadence actuelle l'a avivé jusqu'à l'exaspération. Dans ces conditions, une sympathie blessante par son ton de condescendance fait au moins autant de mal qu'un mépris franchement exprimé. Car l'Oriental a hérité de ses ancêtres une sensibilité presque maladive et un flair psychologique que de grossières apparences ne parviennent pas à tromper.

La diplomatie occidentale, habituée à tabler sur les seuls facteurs de puissance matérielle, n'a pas vu, ne pouvait pas voir, cette particularité de la mentalité orientale. Elle ne pouvait pas comprendre que des races qui, à tort ou à raison, avaient une conscience très nette de la supériorité morale de leur civilisation et de leurs conceptions sociales, ne se résigneraient jamais à accepter la suprématie d'une Europe dont chaque nouveau progrès dévoilait une nouvelle tare. Et lorsque la civilisation européenne enfanta les deux monstres les plus hideux que l'humanité ait jamais contemplés, la guerre moderne et le bolchevisme, les politiciens d'Occident ne saisirent pas le sens apocalyptique que revêtaient ces signes des temps aux yeux des nations de l'Asie. Ils ne virent pas que les temps étaient révolus, que c'en était fait de tout le prestige de l'Occident, que la domination lui échappait et que seule une reconnaissance sincère et irrévocable de l'équivalence des races européennes et asiatiques, chrétiennes ou musulmanes, pouvait amener une réconciliation entre l'Occident défaillant et l'Orient renaissant.

Falsifiant les principes wilsoniens qui firent croire un moment à la résipiscence de l'Europe, ignorant la force des autres comme sa propre faiblesse, la diplomatie occidentale crut pouvoir maintenir l'ancien état de choses, conserver sa domination non seulement sur la Turquie, ennemie et vaincue, mais même sur les nations qui au cours de la guerre l'avaient aidée efficacement à écraser l'Allemagne. Chinois et Indiens connurent l'amère déception que leur réservait l'Entente victorieuse, qui leur marchande aujourd'hui leur indépendance, cherche mille prétextes futiles pour maintenir, là des privilèges iniques, ici une domination injuste. Le traité de Sèvres, l'accord anglo-persan de 1919, la guerre de l'Afghanistan, le partage des pays

arabes, les marchandages de Washington au sujet des concessions à bail des grandes puissances, ont montré que l'Occident ne veut pas quitter le vieux chemin battu que sa routine diplomatique suivait au bon vieux temps où il y avait un « concert européen » et des « pays en dehors de la chrétienté », où on admettait la distinction entre les Etats à souveraineté complète et les Etats à capitulations.

Rien n'a donc changé, si ce n'est une chose : l'Orient, qui haïssait, mais craignait, hait toujours, mâis ne craint plus. Le tournant décisif est passé ; l'indépendance des peuples de l'Asie n'est plus qu'une question de temps.

Si la diplomatie européenne voulait comprendre, elle aurait encore le temps de tout sauver. Car l'indépendanse des pays de l'Asie ne signifie nullement la fin des avantages économiques que retiraient de ces pays les nations européennes. Tout au contraire, ces avantages deviendraient plus substantiels et moins précaires le jour où le geste *noble et avisé* de l'Europe reconnaîtrait d'avance une chose qui doit arriver fatalement un jour. Lever volontairement la tutelle et garder le bénéfice de la collaboration économique est le moyen le plus sûr de consolider ce bénéfice. C'est là une chose tellement évidente qu'il est oiseux, qu'il est même pénible de la répéter ici. Et pourtant l'Europe ne voit pas, ne veut pas voir.

Un seul gouvernement a vu clair, et c'est celui de Moscou. Car les dirigeants des Soviets joignent à tous les défauts des parvenus, toutes les qualités des novateurs. Dans le domaine social, ils ont fait des faux-pas qui ont causé la ruine de leur pays, mais par contre dans le domaine diplomatique ils ont inauguré une politique qui, lorsque leur régime sera renversé et leurs monstrueuses erreurs réparées, assurera à la Russie future une place autrement brillante que celle que lui donnèrent toutes les conquêtes brutales des Tsars.

Du Pacifique à la mer Noire, la Russie soviétique voisine avec les quatre derniers Etats de l'Asie continentale qui conservent encore un semblant d'indépendance : la Chine, l'Afghanistan, la Perse et la Turquie.

Ces quatre états que l'Occident entend toujours traiter en vassaux, la Russie soviétique avait plus d'une raison de les combattre. Car si

les Soviets voient un ennemi dans le capitalisme occidental, ils haïssent encore plus le traditionalisme et le conservatisme outranciers qui, malgré toutes les révolutions pseudo-démocratiques, restent le trait fondamental de la mentalité de ces pays.

Le bolchevisme n'aurait pas beaucoup de peine à retrouver sa parenté dans l'Etat occidental. N'est-il pas lui-même la conséquence logique, quoique faussée à l'extrême, de l'étatisme en honneur aujourd'hui en Occident ?

Rien d'analogue si l'on confronte le bolchevisme avec les conceptions sociales des peuples d'Orient. Là, il n'y a aucune évolution possible vers l'ordre de choses qui, en Occident, engendra la crise sociale. Malgré toutes les apparences, la société orientale conserve intacts ce qu'en Occident on est accoutumé à qualifier de préjugés. Des règles immuables élaborées lentement au cours des siècles et cimentées presque partout par des croyances religieuses, préservent l'Orient de toute évolution risquée vers des bouleversements sociaux. Les peuples d'Orient sont arriérés et réfractaires à la civilisation moderne ; c'est ce qu'on leur reproche constamment en Occident. Mais les Soviets seraient plus que tout autre fondés à leur faire ce reproche, car s'ils sont réfractaires au progrès moderne, comment seraient-ils accessibles au marxisme ?

Cette incompatibilité entre leur doctrine et la structure sociale de l'Orient, les dirigeants de Moscou ne l'ont jamais ignorée. Au Congrès qui en septembre 1920 réunit à Bakou les délégués des peuples d'Orient, Zinovief, président de la 3e Internationale, ne l'a pas caché lorsqu'il analysait le mouvement kémaliste :

« Le mouvement dirigé par Kemal, disait-il, tend à libérer de ses ennemis la personne « sacrée » du Khalife. C'est là le point de vue des chefs de ce mouvement. Croyez-vous que ce soit là un point de vue communiste ? Pas le moins du monde. Nous respectons les sentiments religieux des masses, nous voyons avec bienveillance les aspirations religieuses de l'Orient aussi bien que celles des autres pays, mais il est de notre devoir de constater que ce qui anime aujourd'hui, le gouvernement de Kémal, n'est pas le communisme. Vous ne devez pas

soutenir l'autorité du Sultan même sous le prétexte de la religion. Vous devez aller de l'avant et ne pas regarder en arrière. L'heure de tous les Sultans a sonné ; vous devez vous élever jusqu'aux véritables Soviets... Je le répète, la politique du gouvernement national actuel de la Turquie n'est pas la politique de la 3e Internationale, elle n'est pas notre politique... »

Mais si les Soviets savaient que l'Orient n'était pas communiste, ils savaient aussi une autre vérité plus impressionnante que le même Zinovief résuma, dans le même discours, en ces mots :

« Lorsque l'Orient se mettra en mouvement, non seulement la Russie, mais même l'Europe entière ne seront qu'une petite tache dans un immense tableau. »

Les dirigeants soviétiques comprirent la puissance latente formidable que recèle l'Orient, et eux qui risquèrent l'assaut si témérairement déclenché contre le capitalisme occidental n'osèrent pas affronter le traditionalisme de l'Asie.

⁂

Les diplomates de Moscou n'étaient pas de la Carrière : Tchitchérine lui-même l'avait depuis longtemps désertée pour s'acoquiner avec la « tourbe révolutionnaire ». Ils négocièrent cependant de nombreux traités qui tous furent plus heureux, pour la Russie du moins, que ceux élaborés par l'Entente. Aucun de ces traités ne donna lieu à des difficultés d'exécution. Si plusieurs furent violés dans la suite, comme le traité du 7 mai 1920 passé avec la Géorgie, l'initiative de la violation venait toujours des Soviets et non de la partie adverse, ce qui prouve l'excellence de ces traités au point de vue des intérêts soviétiques. Le traité idéal, au sens machiavélique du mot, est en effet celui qui réserve le bénéfice de la mauvaise foi éventuelle et ne laisse à la partie adverse ni le prétexte, ni l'envie de s'en affranchir. Dès aujourd'hui on peut dire que les traités conclus avec la Pologne et avec les Etats baltes ne seront pas violés par ces Etats, s'ils sont

respectés par les Soviets. Pour arriver à ce résultat, la diplomatie soviétique a sans doute consenti de nombreuses concessions, mais elle a obtenu par contre des garanties de sécurité sur lesquelles elle peut tabler. Les Soviets pourront toujours dénoncer ces traités le jour où ils y verront un intérêt ; leurs adversaires par contre ne les dénonceront jamais, car jamais ils n'y trouveront un avantage quelconque.

Cette tactique générale a été suivie d'une façon encore plus conséquente dans les négociations qui aboutirent à la conclusion des quatre traités signés entre la Russie et les Etats asiatiques.

Pour la première fois dans l'histoire, une puissance européenne traitait avec ces pays sur un pied de parfaite égalité. Tout l'honneur de cette initiative revenait aux Soviets ; car ce furent ces derniers qui, tenant à jouer le beau rôle, firent les premières avances. La diplomatie soviétique inaugurait ses tractations internationales par un coup d'éclat ; un désintéressement solennel est le fondement de toute leur politique : ils ne veulent rien et donnent tout. Ils ne demandent à tous ces pays asiatiques rien d'autre que des relations diplomatiques normales, sans privilèges pour l'une des parties, sans servitudes pour l'autre. Bref, une innovation complète en matière de politique orientale.

Quatre traités qui ne sont qu'une suite de renonciations retentissantes accompagnées d'une phraséologie ronflante, mais assez habilement échafaudée pour impressionner les peuples de l'Asie, de tirades contre l'impérialisme, d'abjurations réitérées de tous les errements et empiètements de la Russie tsariste. Un traité avec la Chine ouvre la série : ce traité supprime les capitulations, restitue les territoires à bail de la Russie, abolit les concessions reçues, renonce à l'indemnité des Boxers, à toutes les dettes chinoises, et fait cadeau par surcroît à la Chine du chemin de fer de la Mandchourie Orientale avec toutes ses dépendances, terrains de colonisation, dépôts, ateliers, etc... soit une valeur réelle de plusieurs milliards de roubles-or. La Russie ne demande rien en échange : elle n'entend pas imiter les puissances occidentales ; elle affecte de n'exiger aucune compensation pour un acte de justice.

Un traité avec l'Afghanistan établit le même principe d'égalité

et l'indépendance complète. La Russie, devenue désormais « correcte » dans ses relations diplomatiques, n'entend plus traiter de puissant à faible, de grand à petit.

La Turquie d'Angora, que les puissances occidentales ont longuement et maladroitement traquée, ne trouve d'autre appui que dans la Russie soviétique. Moscou soutient et encourage la lutte des nationalistes ; elle est seule à leur fournir des armes et de l'argent. Va-t-elle abuser de cette situation, va-t-elle leur imposer des conditions trop lourdes ? Le traité du 16 mars 1921, négocié à Moscou par Youssouf Kemal ne demande rien à la Turquie. La Russie lui cède, par contre, Kars, Ardahan et Sourmali, parce que Moscou reconnaît que ces régions, que l'Europe s'entête à considérer comme arméniennes, ont une majorité musulmane ; elle renonce aux capitulations, reconnaît les droits turcs sur les Détroits et s'engage à ne pas adhérer à une spoliation quelconque par l'Europe des territoires à majorité turque.

Mais le traité russo-persan signé à Moscou le 26 février 1920 est certainement l'acte le plus caractéristique de l'attitude adoptée par la Russie dans sa politique orientale. Le communiste Tchitcherine d'une part et d'autre part Ali Kouli Khan Mochavir-ol-Mémalik, ambassadeur du chah et représentant de la classe féodale persane, négocient et signent un traité d'amitié. Tchitcherine a laissé de côté ses répugnances, ses préjugés d'Européen et de socialiste. Il a conscience de l'importance de l'acte qu'il va signer, de la répercussion qu'il aura dans l'Asie entière. Peu lui importe si la Perse est arriérée ou réfractaire au communisme, du moment que son amitié est précieuse pour la Russie soviétique. Aussi consent-il sans sourciller à toutes les demandes persanes. Il devance même les désirs de son interlocuteur, propose des renonciations spontanées, qu'il agrémente de commentaires virulents contre l'impérialisme politique et économique des puissances européennes, y compris l'ancienne Russie, qui étouffaient jusqu'ici le libre développement de la Perse. Ce n'est plus un traité, c'est un réquisitoire violent contre l'Entente, plus spécialement l'Angleterre, car chaque renonciation « désintéressée » de la Russie atteint par contre-coup cette puissance. Les Soviets renoncent aux privilèges des capitulations, annulent toutes

les concessions russes en Perse, cèdent au gouvernement persan toutes les routes, les chemins de fer, les lignes télégraphiques, les ports construits par la Russie, abandonnent les bateaux du lac d'Ourmiah et les comptoirs et les capitaux de la Banque d'Escompte. Ils ne demandent qu'une chose, c'est que la Perse n'aliène pas son indépendance au profit de tiers, mais cette condition même est de nature à flatter agréablement l'amour-propre national de la Perse.

En Chine, en Afghanistan, en Perse et en Turquie, la Russie se pose en champion « désintéressé » des libertés des nations de l'Asie. Si son désintéressement est plus que douteux, du moins la sincérité immédiate de ses intentions est-elle indiscutable. Aujourd'hui, quand l'Occident poursuit toujours ses projets de domination, le rôle qu'affichent les Soviets est vraiment trop beau pour qu'ils ne le tiennent pas jusqu'au bout. La situation est telle, en effet, qu'ils gagnent beaucoup plus à être sincères qu'à ne pas l'être. Ils ont « intérêt » à être « désintéressés ».

Leur tactique est tellement simple qu'il est vraiment étonnant qu'on ne se soit pas douté de son efficacité, qu'on n'ait pas surtout songé à la déjouer. Tchitcherine n'en faisait d'ailleurs aucun mystère, et il déclarait à qui voulait l'entendre que la force des Soviets en Orient résidait uniquement dans le fait que les Soviets respectaient les droits des peuples de l'Asie.

La Russie est en effet aujourd'hui la seule puissance européenne qui ne prétende à aucun privilège, à aucun droit d'intervention, à aucune protection d'une minorité plus ou moins intéressante, à aucun contrôle, à aucun intérêt particulier, à aucune sphère d'influence. Et c'est justement par un effet de cette attitude que la Russie est la seule puissance européenne qui jouisse vraiment, en Turquie, en Perse ou en Afghanistan, d'une influence réelle et d'une situation prépondérante, tandis que les autres, celles qui ont peur de perdre une situation fictive en renonçant franchement à des privilèges désuets, recueillent déboire sur déboire et voient leur prestige baisser chaque jour d'un degré.

Mais ne pourraient-elles pas réagir en arrachant aux Soviets cette arme, en leur enlevant le privilège qu'ils ont acquis d'être les seuls

qui n'entendent pas jouer le rôle de dominateurs ? Ne pourraient-elles pas reconnaître à leur tour qu'il est infiniment préférable de jouer le beau rôle, de faire le geste noble, puisque le résultat pratique de cette générosité est infiniment plus appréciable, puisque l'amitié, la confiance des peuples d'Orient rapportent, même économiquement, beaucoup plus que leur domestication ?

Tchitcherine est d'avis que non, que cette largeur de vue est inaccessible aux peuples d'Occident. Lorsqu'il y a un an, l'Entente convoquait Angora à la conférence de Londres, Tchitcherine assurait par radio qu'il était bien tranquille, que jamais l'Entente ne serait en mesure d'être juste envers la Turquie et que jamais la Turquie ne se rallierait à l'Entente.

Un an s'est écoulé et l'on en est à se demander si Tchitcherine n'avait pas raison lorsqu'il émettait un jugement si sévère, non seulement sur l'équité, mais aussi sur la faculté de discernement de la diplomatie de l'Entente. Cette dernière continue en effet à jouer son rôle ingrat qui consiste à prendre des décisions non seulement injustes, mais, ce qui est beaucoup plus grave, inapplicables. On pourrait à la rigueur *excuser une injustice profitable à ceux qui la commettent ;* l'injustice comme « chose en soi » est une chose absurde.

C'est cet enseignement simple, mais bien précieux pour notre époque, qu'il convient de tirer du parallèle entre l'attitude de la Russie et celle de l'Entente vis-à-vis des peuples d'Orient.

L'Asie dans son bon sens séculaire n'ignore certes pas tout le danger que lui réserve un jour la doctrine de Moscou. Si l'Europe menace son indépendance politique, les Soviets menacent l'essence même de sa structure sociale. Leurs orateurs l'ont assez répété dans plus d'un congrès et leurs menaces irréfléchies sont tombées dans des oreilles qui savent garder patiemment le souvenir des paroles, comme celui des écrits. L'Asie, l'Asie musulmane surtout, ne fera jamais confiance aux promesses de Moscou et elle se tiendra toujours sur ses gardes, comme le faisaient les kemalistes lorsqu'ils signaient un traité avec les Soviets, tout en déférant aux tribunaux les agitateurs communistes.

L'Asie saura parer, le jour où il le faudra, aux assauts éventuels

du communisme moscovite. Mais aujourd'hui, elle est forcée d'aviser aux dangers immédiats : ceux qui lui marchandent parcelle par parcelle son indépendance, ceux qui prétendent régir ses douanes, réglementer ses impôts, et mettre en coupe réglée ses richesses, ceux qui veulent bénéficier de capitulations que rien ne justifie, lui apparaissent nécessairement comme des adversaires bien plus gênants que ceux qui, dans un avenir plus ou moins lointain, voudront attenter à sa vie sociale.

Et pourtant, les puissances occidentales auraient eu si peu à faire pour éviter ce résultat, pour cesser d'être une cible à l'indignation des peuples d'Orient, pour ne plus attirer vers elles le ressentiment qui se serait naturellement porté vers les Soviets, vers les communistes qui, oubliant en deçà de leurs frontières les principes si correctement appliqués au delà, oppriment de la façon la plus atroce les musulmans du Turkestan, du Caucase, de la Steppe sibérienne, du Volga.

Il aurait suffi pour cela de s'abstenir de l'injustice, de renoncer à l'iniquité désormais inutile, comme les Soviets l'ont fait depuis deux ans, fut-ce même pour la forme.

La plus grande faute des puissances européennes aura été certainement celle d'avoir idéalisé les Soviets aux yeux des peuples d'Orient, de leur avoir procuré gratuitement le beau rôle de champions de la liberté des peuples.

Si la Russie communiste, ruinée, dévastée et exténuée, est toujours debout, si elle tient tête à l'Europe entière, ce n'est pas en elle qu'il faut chercher les ressorts qui la meuvent et la soutiennent. La grande force du communisme vient uniquement du manque de clairvoyance de ses adversaires, et, la façon dont ils ont abordé et entendent traiter les questions orientales en est la meilleure preuve.

Ph. CARAYANIDÈS.

L'Ambassade de Louis XIV au Roi de Siam (1685)[1]

Dès la première moitié du XVII^e siècle, sur les ruines de l'immense Empire que les Portugais avaient fondé dans les Indes Orientales, était venu s'établir le plus grand peuple colonisateur de l'Europe, le Hollandais. L'Angleterre, un peu plus d'un siècle plus tard, n'avait que quelques comptoirs sur les côtes de Malabar et de Coromandel et Bancoolen, dans l'île de Sumatra. La France, à la même époque n'avait aucun établissement en Extrême-Orient. Là, comme dans plusieurs autres régions du globe, elle a eu pour premiers introducteurs ses missionnaires catholiques. Il en fut ainsi en Chine, au Japon, et au Siam.

C'est en 1658 que Monseigneur Pallu et Monseigneur de La Mothe-Lambert fondèrent la Congrégation des missions étrangères dans le but de former un clergé indigène en Chine et dans les pays voisins. Ce fut l'origine de cette œuvre immense qui, en Extrême-Orient, devait faire pendant les XVII^e et XVIII^e siècles et même le XIX^e siècle, de chacun de ces missionnaires, — missi Dominici — humbles serviteurs de Dieu, non seulement les grands propagateurs de la Foi chrétienne, mais encore et, surtout peut-être, les ambassadeurs sans le savoir des Rois de France.

(1) Conférence faite à l'Association Française des Amis de l'Orient au Musée Guimet.

Ils s'installèrent au Siam en 1662, sans aucune difficulté. Le Siam fut toujours, et il a gardé cette noble tradition le pays le plus libre de l'Univers. Dès cette époque, alors que dans la vieille Europe, les passions religieuses se combattaient — avec quelle intransigeance ! — n'était-ce pas justement en France, le temps des missions bottées, des dragonnades et de la Révocation de l'Édit de Nantes ? — le Siam élevé à l'École du Bouddha, prince de la Paix, fondateur de la morale la plus indulgente et la plus belle, donnait au monde des leçons de tolérance... Fort habilement, d'ailleurs, les pères surent se rendre populaires. Médecins, chirurgiens, pharmaciens, en même temps que fervents apôtres de la foi, ils soulageaient les maladies corporelles pour se mieux assurer les âmes et, loin d'exiger aucune rétribution, distribuaient souvent de l'argent. Informé de ce zèle et de ce désintéressement, le roi de Siam, Phra Naraï, manifesta le désir de les connaître et ne tarda pas à s'intéresser à leurs œuvres. Il leur accorda bientôt des terrains, la permission de bâtir une maison, puis une église pour lesquelles il offrit, lui-même, les matériaux.

Dès 1680, dix-huit ans à peine après son installation, la mission comptait au Siam plus de quarante missionnaires, trois séminaires, quatre chapelles. Et, pour l'édification des nouveaux fidèles, catéchismes, prières, évangiles, traités sur l'existence de Dieu et les mystères de la Trinité et de l'Incarnation étaient traduits en langue siamoise.

Lorsqu'en 1680 la nouvelle arriva au Siam que la paix de Nimègue avait été signée en 1678 — qui faisait de Louis XIV l'arbitre de l'Europe et devait marquer l'apogée de sa puissance — les missionnaires ne manquèrent pas d'en informer la cour de Siam et firent si bien qu'ils persuadèrent le souverain de l'intérêt qu'il trouverait à entrer en relation avec un si puissant prince. C'est ainsi que de 1680 à 1685, deux ambassades, chargées de présents magnifiques pour la Cour de France, furent envoyées à Louis XIV. La première s'étant perdue — corps et biens — dans un naufrage, la seconde seule atteignit Versailles.

Louis XIV la reçut avec de grands honneurs. Dans les différentes conversations qu'ils eurent avec ses ministres, les ambassadeurs

siamois, ayant bien retenu la leçon que leur avaient faite en route les pères chargés de les guider — annoncèrent que le roi leur maître protégeait depuis longtemps les chrétiens, qu'il entendait volontiers parler de leur religion, qu'il n'était pas éloigné lui-même de l'embrasser, enfin qu'il se ferait infailliblement chrétien si le roi de France le lui proposait par une ambassade.

Les missionnaires — en leur zèle de conversion — avaient ajouté quelques affirmations aux instructions que le roi de Siam avait confiées à ses ambassadeurs Une raison politique, dont il n'était d'ailleurs pas question dans les dites « Instructions », mais qui, sans doute, avait pesé dans la détermination de Phra Naraï était que les Hollandais, déjà installés à Java, visaient encore la presqu'île de Malacca, dépendance du royaume de Siam — et qu'il n'avait pas échappé au gouvernement siamois qu'une alliance avec le roi de France, vainqueur de tous les peuples de l'Europe et des Hollandais en particulier, pourrait être fort utile.

Quoi qu'il en soit, les raisons apportées par les ambassadeurs siamois et appuyées par le père Le Vacher, qui les accompagnait en qualité d'ambassadeur adjoint et d'interprète, touchèrent Louis XIV. Convaincu qu'il n'était pas impossible que le roi de Siam embrassât le christianisme, si on l'y invitait par une ambassade d'État, désireux aussi, sans doute sur l'instigation de Colbert, de fonder dans cet empire quelque établissement français afin d'y développer le commerce de la Compagnie des Indes, — le roi de France décida qu'une importante ambassade irait saluer de sa part son bon ami lointain ! Telle est l'origine « de notre ambassade ».

Le chef de la mission fut M. le Chevalier de Chaumont, capitaine de vaisseau. Né de parents réformés, ce qui, à l'époque, pouvait passer pour criminel, Chaumont, qui comptait alors quarante-cinq ans, était devenu après la conversion à la « vraie religion », plus catholique que le Pape. Travailleur infatigable, diplomate aisé, plein de politesse ou de courtoise impertinence (ce qui souvent revient

au même) le chevalier qui déjà s'était fort promené sur les mers lointaines, connaissait admirablement son métier et ses gens.

Il choisit comme « major » M. de Forbin. Forbin, fils d'un gentilhomme provençal et qui devait, dans la suite, faire une si brillante carrière dans la marine française, était doué des solides qualités de sa province. Grand voyageur et grand coureur d'aventures, excellent marin, cœur ardent comme le soleil de son pays et tête « dure » comme les rochers de l'Esterel.

Outre ces deux hommes, les accompagnant et les complétant, pour ainsi dire, le bateau qui faisait voile vers le Siam portait encore deux ecclésiastiques, dont l'un, le second, représentait l'une des plus mirobolantes figures de ce XVII^{e} siècle où les phénomènes n'étaient point rares : je veux parler du père Tachard et de l'abbé de Choisy.

A côté de Guy Tachard, prêtre irréprochable, mais narrateur aussi honnête que fastidieux, la physionomie de l'abbé de Choisy s'accuse avec un relief d'autant plus savoureux.

Son étrange personnalité était bien connue, presque célèbre. Avant de devenir — par je ne sais trop quelle intrigue de Cour — à quarante et un ans, déjà mûr et à peine calmé, coadjuteur — un titre créé exprès pour lui — de l'ambassadeur de France au Siam, François-Timoléon de Choisy avait mené l'existence la plus galante et la plus bizarre qui se puisse imaginer. Il représentait assez bien, — encore qu'il portât le petit collet et qu'il eût été choisi comme conclaviste par le Cardinal de Bouillon, quand Innocent XI fut élu Pape, il représentait assez bien le type du débauché coureur et joueur qu'on vit se propager et fleurir sous les règnes suivants.

Il avait, entre autres, l'extravagante manie de se travestir en femme et de pousser jusqu'aux extrêmes limites le goût de la parure et de la coquetterie féminines.

Tel, il apparaissait sous le nom de comtesse des Barres, dans sa petite maison du faubourg Saint-Marceau, assistant en grand habit, coiffe et diamants, aux offices de la messe et des vêpres, faisant l'admiration du curé de la paroisse et édifiant, par son attitude et ses prières, les plus sévères dévotes du quartier Saint-Médard.

Eh bien, cet abbé galant, qui même pendant ce long voyage traînait après lui tout un attirail d'onguents et de parfums, eau de veau et pommade de pied de mouton, et qui portait rouge aux lèvres, mouche à la joue et bagues à chacun de ses doigts amenuisés, cette surprenante créature — qu'allait-elle faire en cette galère? — supporta sans broncher les rudes fatigues d'une traversée difficile et les mille inconvénients d'un séjour inconfortable sur un dangereux bâtiment. Ainsi paré, poudré, la main belle et le col encadré de dentelles de prix, l'abbé de Choisy, coadjuteur de l'ambassadeur de Sa Majesté Louis XIV, bravant sur les planches glissantes du petit navire la brume et les embrures, s'appuyait contre les cordages et suivant de l'œil la course incertaine de quelque oiseau de mer, évoquait — et pourquoi pas, Seigneur? — au-dessus des flots en révolte, le vol placide et sanctifiant de la colombe du Saint-Esprit...

***

C'est le 3 mars 1685, à huit heures du matin, que l' *Oiseau* vaisseau de guerre du roi, de 46 pièces de canon, orné de tous ses pavillons et, de ses pavois, mit à la voile par bon ve t du Nord accompagné de la frégate la *Maligne* armée de 24 pièces de canon.

Une mission scientifique composée de six pères jésuites, mathématiciens, adjointe à la mission diplomatique, emportait dans ses caisses les Tables des satellites de Jupiter; pour déterminer les longitudes, plusieurs grands verres de lunettes, trois grandes pendules à secondes; un quadran équinoxial, des miroirs, microscopes, baromètres, thermomètres, deux machines de Romer, dont l'une représentait le mouvement des planètes, l'autre les éclipses du soleil et de la lune, — enfin tout un rayon de livres prêtés par la Bibliothèque Royale.

Dans leurs notes de voyage MM. de Chaumont, de Forbin, le père Tachard, M. l'abbé de Choisy, surtout, toujours « heureux de vivre », se félicitent de la rapide traversée qu'ils firent alors, avec la protection de Dieu, à la faveur de vents propices, laquelle, de la rade de Brest à l'embouchure de la Ménam dura, à peine, deux cent dix jours !

Ils connurent tour à tour ouragans et tornades, avec le craquement sinistre des mâtures sous le zigzag des éclairs, les saccades jusqu'à fond de cale qui font croire que tout se brise, les mois de pluies tièdes, torrentielles, tombant en bordées lourdes sur les horizons qui semblent s'évanouir, se diluer, ou bien, plus affreux encore, la région des grands calmes, les vents absents pendant des semaines...

Aux approches du rocher de Saint-Hélène il est tout tranquillement question d'aller... jusqu'au Brésil à la recherche des vents d'Ouest ; plus tard, immobilisés entre Madagascar et les îles de la Sonde on parle sérieusement d'aller relâcher à l'île de Ceylan pour y passer l'hiver. « Ce serait fâcheuse extrémité, être six mois les bras croisés dans un pays perdu... Cela nous retarderait d'un an » note simplement, stoïquement, le bon abbé de Choisy. Époque heureuse où l'on ne comptait pas à un an près !

Pendant cette aventureuse et interminable traversée, que faire à bord, pour « tuer le temps » ? D'abord depuis Monsieur l'ambassadeur jusqu'au dernier des gardes marine chacun note ses « impressions » de voyage, — relations détaillées et monotones. Les contemporains du grand siècle ont peu le goût de la nature et pas la moindre imagination descriptive, Monsieur de Choisy excepté, qui, à défaut d'imagination, avait bien de l'esprit.

Donc, on écrit, quand la houle ne renverse pas les encriers et que le vent n'emporte pas les plumes d'oie !... Puis, il y a le « sermon », au moins tous les dimanches, parfois davantage, car les six pères jésuites qui sont à bord fond assaut d'éloquence.

« Le père Vachet », note délicieusement l'abbé de Choisy, « est « un peu long. Mais, à l'entendre et à le voir, on ne doute pas qu'il ne « pense tout ce qu'il dit... et, quel avantage, pour un prédicateur, « d'être cru de bonne foi ! » Pour se distraire il y a encore la pêche, les parties d'échecs, la conversation entre gens d'esprit, l'étude de l'astronomie, du siamois et du portugais qui était restée la langue la plus répandue dans tout l'Extrême-Orient, comme l'est aujourd'hui la langue anglaise. Le temps passe... Un jour c'est une éclipse de lune ; un autre jour le passage de la Ligne et la fête traditionnelle ;

— souvent au début du voyage surtout, matelots et soldats, dont les plus vieux n'ont pas trente ans, chantent de vieux airs de leurs provinces ou entonnent, en chœur, des hymnes religieux. Et puis, l'on danse aussi, l'on danse aux chansons ou *au violon*, car il n'y en a qu'un seul à bord.

On était gai... malgré les longueurs et les fatigues de la route et l'affreux « confort » de ce vaisseau du roy.

Cabines en boîtes à dés, paillasses en guise de couchettes, toilettes sommaires, eau rare, parcimonieusement distribuée, la salle commune médiocrement aérée, surchauffée, sans pankas ni ventilateurs, à peine éclairée, le soir, de chandelles et de quinquets fumeux ; — et l'entrepont, tout proche, avec les bêtes, poules, moutons, bœufs et cochons, emportés pour les besoins de cette longue traversée et parqués, à côté des hommes entassés ; l'entrepont d'où s'exhale une odeur mélangée de cuisine et de bouse, de fumée et de saumure, et, dominant le tout, un relent tenace de sueur humaine !

Et la table !... Les premières semaines sont supportables. Mais les moutons meurent, les bœufs se dessèchent, les vaches ne donnent plus de lait. Restent les poules qui, par miracle, pondent encore. Les œufs sont la grande consolation, car les menus ne sont bientôt plus composés que de merluches, de harengs, d'anchois, de morue bien salée, d'huile bien rance, d'eau bien jaune, de biscuit bien aigre, — de quoi avoir le feu au corps !

Et l'on comprend aisément le cri de joie de l'équipage et de l'ambassade entière, apercevant la terre, après des mois de pareil jeûne. Le Cap ! Java ! Ah ! on verra de l'herbe !... « Demain nous mangerons de la salade » s'écrie Choisy en vue du cap de Bonne-Espérance. « De la salade ! je ne me soucie pas du reste !... »

Il n'y eut sur cette interminable route que deux escales — huit jours de relâche au cap de Bonne-Espérance, devant la petite factorerie hollandaise, au fond de la baie superbe, achetée en 1651, à des chefs hottentots pour une assez médiocre quantité de tabac et d'eau-de-vie. Huit jours également à Batavia, où les opulents gouverneurs traitèrent largement les voyageurs.

Au moment d'arriver à Java presque tout l'équipage est malade ;

près de cent hommes sont incapables de quitter leur couchette. La plupart sont attaqués de ce mal, terreur des navigateurs d'autrefois et qui, Dieu merci ! a presque disparu de la liste encore trop longue des maux qui guettent la pauvre humanité : le scorbut. Enfin — après tant de souffrances vaillamment endurées, le 24 septembre 1685, le double équipage de l'*Oiseau* et de la *Maligne* aperçut les eaux jaunes de la Mënam. — Mais il fallut rester encore quinze jours sur la « barre », afin de préparer les détails du voyage par le fleuve jusqu'à la ville royale, faire bâtir sur le bord de la rivière, de distance en distance, les maisons de bambous qui, la nuit, abriteraient l'ambassade, enfin attendre que les talapoins, ou prêtres boudhistes, aient consulté les astres et marqué le jour heureux entre les plus heureux pour faire descendre à terre Son Excellence !

L'on mit près d'une semaine à remonter le fleuve à la rame jusqu'à la capitale siamoise, qui était alors Ayuthia.

Quelque peu sensibles qu'ils fussent aux beautés de la nature, M. l'ambassadeur et sa suite ne purent s'empêcher d'admirer le spectacle véritablement charmant qui se déroulait sous leurs yeux, les rives vertes de palétuviers, de cocotiers et d'aréquiers étalant, à la chaleur du jour, leurs palmes « en une extase heureuse (1) » ; les villages nombreux, épars au bord des rives, les petites maisons pittoresques, aux toits pointus, aux angles relevés, et tout un monde de barques et de sampans surpeuplés, égrenant le long des canaux leurs foules bigarrées ; — enfin, taches claires dans la sombre verdure, les pagodes blanches, plaquées de faïences et de verroteries multicolores, abritant la divinité impassible sous son épiderme d'or, et les milliers de bonzes aux belles toges couleur de safran qui, ayant secoué leur torpeur, interrompu leur sieste ou leurs prières, étaient accourus sur la berge pour voir passer l'impressionnant cortège !

Le 14 octobre, l'ambassade s'arrêtait aux approches de la ville royale dont elle ne devait franchir les portes — selon le protocole siamois — qu'au jour de l'audience.

M. le chevalier de Chaumont s'installa dans une maison préparée

(1) Paul Claudel.

en son honneur, luxueusement meublée de fauteuils d'or, d'un lustre en verre de Venise, de tapis de Perse et de soies de Chine et attendit que soient terminés les derniers préparatifs avant de pénétrer le mystère du palais enchanté...

***

Le jour même de l'arrivée de l'ambassadeur, *Monsieur Constance* vint présenter à Monsieur l'ambassadeur, les souhaits de bienvenue de sa majesté et les présents d'usage.

Monsieur Constance ! Cet illustre personnage, dont la vie compose la plus étrange des aventures, fut, si nous en croyons le *journal* de Monsieur l'abbé de Choisy ou les récits des missionnaires, l'homme de bien, par excellence. Libéral, généreux, probe, équitable fidèle serviteur de son maître, époux parfait, modèle des chrétiens : on le dirait échappé d'un livre de Berquin !

Monsieur de Forbin, au contraire, mauvais coucheur comme chacun sait, mais d'esprit fort avisé, le tient pour fourbe, hypocrite, jaloux, bas courtisan, menteur, concussionnaire. Il va même jusqu'à l'accuser de tentative d'empoisonnement sur sa personne.

A vrai dire, M. Constance ne mérite, probablement : « Ni cet excès d'honneur ni cette indignité ». Une intelligence très vive, une âme courageusement trempée, un esprit capable de grands projets : ces qualités obscurcies par une ambition démesurée, un goût exagéré du pouvoir et de la richesse, une jalousie prenant ombrage de tout et qui le rendait dur, cruel, impitoyable.

Quoi qu'il en soit, Constantin Phaulkon ou Falcone — connu sous le nom de Monsieur Constance — naquit en Grèce, à Céphalonie, d'une famille de vieille noblesse, dit le père d'Orléans, d'un cabaretier, affirme M. de Forbin. — A l'âge de dix ans il quitte sa famille, s'engage comme mousse sur un voilier anglais, passe en Angleterre et entre, à quinze ans, au service de la Compagnie des Indes. Il arrive ainsi au Siam, y fait des affaires, achète un voilier, devient armateur et trafique avec les pays voisins. Il commençait à faire fortune lorsqu'un naufrage le jette sur la côte des Malabars, à peu près nu, ayant pu sauver pourtant un sac contenant deux mille écus. Fourbu,

brisé, il s'endort sur la plage et voit en rêve une vague figure humaine qui le presse de retourner au Siam. Le lendemain matin il aperçoit un homme qui vient à lui à grands pas. C'est un voyageur, comme lui échappé d'un naufrage, pâle et défait et encore tout dégouttant d'eau.... Aux premières paroles de ce malheureux, Phaulkon reconnaît un Siamois. On s'embrasse ! C'était un ambassadeur que le roi de Siam avait envoyé en Perse et qui rentrait dans son pays... Constantin Phaulkon employa ses 2.000 écus à acheter pour lui et son compagnon de misère une barque, des vivres et des vêtements. Ainsi équipés ils revinrent au Siam. Le bienfait ne fut pas perdu. Présenté au roi par le pauvre ambassadeur reconnaissant, Phaulkon ne tarda pas à gagner la faveur royale. Depuis ce jour jusqu'à sa fin tragique, il resta, pendant plus de quinze ans, le grand favori, et gouverna le Siam. Sa grande idée, celle aussi des missionnaires français, ses amis, fut de catholiciser le royaume bouddhiste et de faire alliance avec le roi de France. Il obtint au moins ce dernier résultat, mais, arrivé au comble de la fortune et de la richesse, un complot se trama contre lui : mandarins jaloux, talapoins inquiets des progrès que faisaient la religion chrétienne dans le pays, et patriotes mécontents de l'installation de troupes françaises au cœur du royaume !

Arrêté, emprisonné, il fut massacré et mourut courageusement à l'âge de quarante et un ans.

Le souverain qu'il servit pendant sa brève existence, connu dans l'histoire sous le nom de Phra Naraï ou Phra-Chao. Cham-Puok a régné plus de trente ans et a été un des plus grands rois du Siam.

Esprit ouvert, très désireux de s'instruire, laborieux, s'occupant personnellement de toutes les affaires du royaume, il s'employa à pacifier ses États, et à développer les relations politiques et commerciales entre le Siam et les pays d'Asie et d'Europe.

L'arrivée au Siam de l'ambassadeur du plus puissant souverain d'Europe comblait ses vœux et couronnait son œuvre. Il ne négligea rien pour que M. le chevalier de Chaumont fût reçu avec les plus grands honneurs.

Cependant les questions d'étiquette et de protocole étant soumises, dans les Cours d'Extrême-Orient à des règles particulièrement

strictes et précises, il y eut, dès les premières entrevues entre M. Constance et M. de Chaumont quelques contestations sur sur la manière dont serait remise la lettre du roi de France au roi de Siam et l'attitude que prendraient devant le roi les gentilshommes de la suite de l'ambassadeur. M. le chevalier de Chaumont prétendait remettre la lettre au roi de la main à la main ; cette prétention choquait ouvertement les usages siamois. Il n'était pas admis de s'approcher ainsi du souverain, encore moins de le toucher. Le roi de Siam, au contraire, devait se trouver placé très au-dessus des personnes paraissant devant lui. Pour cette raison il ne donnait jamais audience aux ambassadeurs que par une fenêtre fort élevée, s'ouvrant sur la salle de réception. Il aurait fallu pour parvenir à la main du roi placer devant la fenêtre une estrade à plusieurs marches. Le protocole s'y refusa. Enfin, après bien des allées et venues il fut entendu que, le jour de l'audience, la lettre serait placée dans une coupe d'or soutenue par un long manche d'or également, à l'aide duquel l'ambassadeur de France pourrait élever la coupe jusqu'à la fenêtre du roi.

On traita ensuite de la manière dont les gentilshommes faisant partie de l'ambassade se tiendraient pendant la réception. M. l'ambassadeur exigeait qu'ils entrassent en même temps que lui dans la salle d'audience, qu'ils ne se prosternassent pas à la manière orientale mais restassent debout après avoir salué d'un salut à la française.

On finit par transiger. Il fut décidé qu'ils ne seraient ni prosternés ni debout, mais assis, assis sur un tapis, à la manière des tailleurs, de façon à ne pas montrer les semelles de leurs souliers, cela étant considéré au Siam comme souveraine impolitesse et quasi grave injure.

Toutes les difficultés ayant été ainsi aplanies, l'audience fut fixée au dix-huitième jour d'octobre.

Dès le matin, M. l'ambassadeur du roi de France déposa lui-même la lettre de sa majesté dans une boîte d'or, la boîte dans une coupe et la coupe sur une soucoupe à long manche.

Deux très hauts fonctionnaires suivis de quarante mandarins vinrent chercher l'ambassadeur après s'être prosternés devant la lettre.

M. le chevalier de Chaumont ayant alors soulevé la coupe comme on soulève un ciboire, la remit entre les mains de M. l'abbé de Choisy et descendit avec lui, d'un pas solennel, jusqu'au fleuve. L'abbé avait une soutane de satin noir, un rochet et le grand manteau par dessus, si ample et si long qu'il formait traîne.

La lettre alors fut déposée dans un « balon » royal, sur un trône fort élevé, abritée du soleil par un dais d'or.

M. de Chaumont, seul dans le « balon » du roi, et M. de Choisy, seul dans un autre « balon » venaient immédiatement après. A droite et à gauche de chacune de ces embarcations somptueuses, sculptées et dorées, se tenaient quatre « balons de garde » montés par des officiers du roi, dans leurs plus riches costumes.

Les membres de l'ambassade, les officiers de bord, tous les principaux mandarins et fonctionnaires du royaume suivaient dans plus de cent « balons ». Le cortège enfin était accompagné des délégations de quarante « *nations* » — anglais, hollandais, portugais, chinois, javanais, malais, annamites, cambodgiens, tonkinois, etc... Les deux rives du fleuve, jusqu'au débarcadère, étaient bordées d'une foule immense qui se prosternait à mesure qu'elle voyait paraître le « balon » porteur de la lettre du roi.

En mettant pied à terre, M. de Chaumont prit la lettre, la plaça sur un char de triomphe à trois étages. Lui-même s'installa sur une chaise à porteurs découverte et dorée, portée par dix hommes, toujours suivi de l'abbé de Choisy, assis sur une chaise semblable, mais n'ayant droit qu'à huit porteurs. « Je ne me suis jamais trouvé à pareille fête » écrivait-il à un de ses amis, « je me croyais être devenu Pape ! »

Puis, à cheval, venaient les gentilhommes de l'Ambassade et les officiers de la maison du roi.

Devant la première porte du Palais, M. de Chaumont descendit de sa chaise, reprit la lettre sur le char de triomphe, la remit à l'abbé de Choisy.

Ils entrèrent alors dans le labyrinthe du Palais royal.

C'était un ensemble de grandes cours entourées de murailles, avec différents corps de logis distincts pour le roi, ses femmes et ses

officiers, des pavillons pour les éléphants, des pagodes de toutes dimensions. Avant de pénétrer dans la salle d'audience il fallut traverser cinq de ces cours. Dans la première M. de Chaumont remarqua cinquante éléphants de guerre avec des harnais dorés et deux régiments de gardes ; dans la deuxième, huit autres éléphants de guerre et soixante Maures à cheval ; dans la troisième, soixante éléphants plus richement ornés que les premiers et deux mille hommes de gardes du corps sous les armes. Deux cents soldats avec des sabres d'or et les bras tatoués en rouge vif, gisaient prosternés dans la quatrième cour. Cinq cents Perses de la garde royale remplissaient deux salles plus avancées. Couverte de tapis de Perse et des nattes les plus fines, la cinquième cour était jonchée des mandarins les plus élevés en dignité, partant plus prosternés que les autres. Le cortège parvint enfin au pied d'un escalier où se tenaient, à droite, deux éléphants aux harnais dorés, et à gauche six chevaux persans, dont la selle, les harnais, les étriers étincelaient de perles, de diamants, de rubis, d'émeraudes. Puis on monta à la salle d'audience. Chacun — M. l'ambassadeur et M. de Choisy exceptés — se plaça à l'endroit qui lui était réservé, face au trône.

Bientôt des sonneries de trompettes, des roulements de tambour accompagnés de la lamentation des flûtes et du siflement des fifres, annonçèrent que le roi allait paraître.

Aussitôt les gentilshommes français prirent soin de dissimuler leurs pieds sous leurs jambes tandis que les mandarins siamois, selon l'étiquette qu'ils étaient tenus de respecter en présence de leur souverain, se prosternaient à terre appuyés sur les genoux et sur les coudes.

Le tambour, cependant, battit encore cinq fois, laissant un certoin intervalle d'un coup à l'autre. Au sixième coup l'étoffe d'or qui le dérobait aux regards s'écarta et le roi parut à la fenêtre, divinité mystérieuse et lointaine. Il portait une tiare enrichie de pierreries ; son habit était d'une étoffe de soie brochée, couleur de feu et tissée d'or ; il était ceint d'une riche écharpe et d'une ceinture d'émeraudes dans laquelle un poignard était passé ; les doigts et les poignets étaient constellés de diamants et de rubis...

C'est alors que M. le chevalier de Chaumont, toujours suivi de M. de Choisy, pénétra dans la salle d'audience, fit, à la française, les trois révérences d'usage, et, s'arrêtant au pied du trône, devant le siège qu'on lui avait préparé commença sa harangue. — Il ne manqua pas de représenter au roi le désir qu'avait Louis XIV de voir Phra Naraï se convertir au catholicisme :

« Le Roi, mon Maître, ce prince si sage et si éclairé, vous conjure, « Sire, par l'intérêt qu'il prend déjà, comme le plus sincère de vos « amis, à votre véritable gloire, de considérer que cette Suprême Ma-« jesté dont vous êtes revêtu sur la terre, ne peut venir que du vrai « Dieu, tout puissant, éternel, infini, tel que les chrétiens le recon-« naissent, qui seul fait régner les rois et règle la fortune de tous les « peuples... La plus agréable nouvelle que je puisse porter au roi, « mon Maître, est celle-là, Sire, que Votre Majesté, persuadée de la « vérité, se fait instruire dans la religion chrétienne... ce qui achèvera « Sire, de vous combler de gloire, puisque, par ce moyen Votre Majesté « s'assure d'un bonheur éternel dans le ciel... »

La harangue terminée, l'ambassadeur prit, respectueusement, des mains de M. de Choisy, la coupe d'or où se trouvait la lettre de Louis XIV et s'avança vers le trône pour la remettre à Phra-Naraï.

Ici se place un grave incident protocolaire. Le roi, n'ayant voulu ni abaisser son trône, ni faire élever une estrade, M. de Chaumont eût été obligé de lever le bras et de tendre la lettre dans la soucoupe en la tenant au bout du manche doré... Au moment de le faire il crut qu'il y allait de sa dignité de représentant du plus puissant roi du monde !

Il présenta donc la lettre, sans hausser le coude. — M. Constance qui rampait à terre, derrière lui, — et en avait des sueurs froides — criait : « Haussez ! haussez ! Mais haussez donc ! » La situation fût devenue critique si le roi, après quelques hésitations n'eût consenti à se baisser, à mi-corps, hors la fenêtre. Ayant ainsi pu saisir le précieux parchemin, il daigna sourire et l'élever à la hauteur de son front, suprême honneur qu'il eût pu lui rendre.

Phra Naraï remercia l'ambassadeur de l'honneur que lui faisait le roi très-chrétien, promit de répondre à la lettre du roi par une

ambassade particulière, ajouta qu'il n'avait pas de plus forte passion que d'entretenir une amitié et une paix éternelles avec Sa Majesté. Puis il demanda des nouvelles de la santé du roi, de la reine, de la maison royale, des nouvelles aussi de la paix et de la guerre.

Il se fit présenter M. l'abbé de Choisy et les autres membres de l'ambassade.

De nouveau sonnèrent les trompettes, roulèrent les tambours. Le roi tira brusquement le rideau d'or et disparut.

L'audience était terminée.

***

L'ambassade française séjourna à Ayuthia encore une vingtaine de jours, puis se transporta avec la Cour à quelques lieues au nord de la capitale, à Louvo ou Lopburi. C'était pour le roi de Siam, son palais d'été. Il y passait sept ou huit mois par an, vivant plus librement, plus simplement que dans sa capitale, sortant sans faste, — se livrant à sa distraction favorite la chasse au tigre ou à l'éléphant.

Réceptions, banquets, feux d'artifices, ballets javanais, comédies et drames siamois, farces chinoises, l'ambassade eut à profusion les fêtes les plus rares et les plaisirs les plus variés. Il lui fut donné d'admirer également des combats de tigre, des chasses à l'éléphant. Enfin elle visita, émerveillée, les pagodes aux dieux d'or et d'émeraude, les palais, remplis de trésors : orfèvreries, pierres précieuses, porcelaines de Chine, etc... Elle connut aussi le charme indescriptible des promenades dans les « klongs » qui sont des allées d'eau à perte de vue, sous des arbres verts...

Cependant au milieu de ces fêtes et de ces loisirs M. de Chaumont ne perdait point de vue le but de son voyage : la conversion du roi.

La chose pressait d'autant plus qu'une ambassade persane venait de débarquer au port de Mergui, sur le golfe de Bengale, en route pour Ayuthia, et qu'elle avait pour mission de convertir sa majesté siamoise à l'Islamisme.

Le roi de Siam, craignant en sa sagesse, que des frottements ou

des complications survinssent entre ces ambassadeurs vraiment trop soucieux du soin de son âme, pria le représentant du Roi des Rois d'attendre à Mergui le départ du représentant du Roi Soleil !

En effet, les dernières semaines de son séjour au Siam étaient venues. Tous les membres de l'ambassade avaient été comblés de cadeaux. Quant aux présents que Sa Majesté le roi de Siam adressait au roi de France, à la reine, aux princes du sang, coffres d'or et d'argent, vases d'orfèvrerie, pierres précieuses, jades, brocards, soieries et porcelaines de Chine, les « cales » de l'*Oiseau* et de la *Maligne* suffirent à peine à les contenir.

Monseigneur le duc de Bourgogne et monseigneur le duc d'Anjou ne furent pas oubliés : en guise de jouets M. le chevalier de Chaumont leur rapportait deux jeunes éléphants pour les promener dans le parc de Versailles...

Mais la « conversion » restait en suspens !... Il n'en fallut plus douter lorsqu'on reçut la réponse que Phra Naraï pria Monsieur Constance de faire parvenir à M. de Chaumont.

Il y exprimait son regret que le roi de France lui proposât une chose si difficile « que le changement d'une religion reçue et suivie « dans tout le royaume depuis deux mille deux cent vingt-neuf ans « sans discontinuation » et ajoutait avec toute la finesse du plus subtil casuiste :

« Je m'étonne, au reste, que le roi de France, mon bon ami, s'in« téresse si fort dans une affaire qui regarde Dieu, où il semble que « Dieu même ne prenne aucun intérêt et qu'il a laissée entièrement « à notre discrétion. Car, ce vrai Dieu qui a créé le ciel et la terre et « toutes les créatures qu'on y voit et qui leur a donné des natures et « des inclinations si différentes, ne pouvait-il pas, s'*il eût voulu*, en « donnant aux hommes des corps et des âmes semblables, leur ins« pirer les mêmes sentiments pour la religion qu'il fallait suivre et « pour le culte qui lui était le plus agréable, et faire naître toutes les « nations dans une même loi ?... Ne doit-on pas croire, au contraire, « que le vrai Dieu prend plaisir à être honoré par des cultes et des « cérémonies différentes et être glorifié par une prodigieuse quantité « de créatures qui le louent chacune à sa manière? Cette beauté et

« cette variété que nous admirons dans l'ordre naturel seraient-elles « moins admirables dans l'ordre surnaturel ou moins dignes de la « sagesse de Dieu? »

Ainsi M. l'abbé de Choisy dut abandonner l'espoir qu'il avait caressé de s'installer près la Cour de Siam, à la tête d'une manière de nonciature et renoncer au bonheur de tenir un jour, en grand apparat, Sa Majesté Siamoise sur les fonts baptismaux.

Quoi qu'il en soit, et à cette conversion près, les résultats de l'ambassade au point de vue chrétien aussi bien qu'au point de vue français étaient des plus importants.

M. de Chaumont ramenait en Europe une ambassade siamoise fort nombreuse, trois ambassadeurs, douze grands dignitaires de la Cour, et plusieurs jeunes gens qui devaient faire leurs études en France ; — le roi de Siam, en outre, engageait à son service douze missionnaires, mathématiciens, chargés d'organiser au Siam deux observatoires ; — il accordait, par un traité en bonne et due forme, à la congrégation des missions étrangères, la liberté de séjourner, de prêcher et d'enseigner « dans tous ses royaumes » et aux catholiques, en général, l'exemption de certaines servitudes et de certains impôts ; — un projet de traité de commerce était également signé, par lequel la Compagnie des Indes Orientales obtenait des concessions de terrain et de notables privilèges. — M. le chevalier de Forbin, un peu contre son gré, demeurait au Siam avec le titre de *Phra Sakdi Songkram*, grand amiral et général des armées du roi, chargé spécialement de surveiller et de hâter les travaux de fortification du royaume, — enfin, et c'était peut-être l'essentiel des résultats acquis, les ambassadeurs siamois avaient l'ordre de ramener de France des troupes et des ingénieurs français. Un an plus tard, en effet, en 1687, une flotte de cinq navires débarquait au Siam deux régiments commandés par M. Desfarges, maréchal de Camp. Une partie de ces troupes devait tenir garnison à Bangkok et commander l'entrée de la Mënam ; le reste était installé à Mergui, à l'embouchure du fleuve Tenasserim, sur le golfe de Bengale. On confiait ainsi à la France les clefs du royaume. C'était l'amorce d'un vaste programme économique et politique dans la presqu'île indochinoise,

programme que devait reprendre, deux cents ans plus tard, Napoléon III.

Après avoir accompli cette œuvre remarquable et qui semblait devoir être durable — car rien encore ne faisait prévoir la révolution de palais, qui, deux ans plus tard, devait ruiner l'alliance de Louis XIV et de Phra Naraï — M. le chevalier de Chaumont, en rentrant dans le royaume de France, avait le droit d'être heureux et fier d'avoir rempli, avec tant de succès, sa délicate mission et si dignement servi son pays et son roi.

René Pradère-Niquet.

Les Origines du Mouvement nationaliste indien

IV. — Les Indiens et la défense des droits du Califat

Lorsqu'à la suite de la révolte des Cipayes, l'administration de l'Inde fut transférée de l'*East India Company* à la Couronne britannique, la reine Victoria inaugura le nouveau régime par la fameuse proclamation de 1858, qui forme pour ainsi dire la Charte constitutionnelle de l'Inde. D'après ce document historique, reconnaissant les principes de neutralité et de tolérance religieuses, il était clairement établi que le loyalisme des peuples indiens était subordonné au respect accordé à leurs obligations religieuses.

Cette proclamation aurait, à elle seule, justifié l'attitude des musulmans dans la question de la paix avec la Turquie. Mais, dès l'ouverture des hostilités avec ce pays, le Gouvernement britannique avait cru nécessaire de déclarer aux plus loyaux sujets musulmans de Sa Majesté — « His Majesty's most loyal moslem subjects » — que la lutte ne comportait aucun caractère religieux.

Aujourd'hui, la communauté islamique de l'Inde, forte de l'appui moral et matériel des Hindous, Parsis et Sikhs, se place sur le terrain exclusivement religieux pour demander la révision du traité de Sèvres de manière que ses stipulations garantissent les droits impres-

criptibles du Califat, c'est-à-dire l'indépendance complète et sans restriction de la Turquie avec la suzeraineté du sultan-Calife sur les lieux saints dont il doit rester le gardien et sur le Djeziret-ul-Arab qui est le centre local de la loi islamique comme le Calife en est le centre personnel.

Au premier abord, on pourrait penser que les prétentions des musulmans dépassent le cadre des exigences religieuses. Il n'en est rien. Pour mettre les choses au point, il suffit de considérer le caractère de l'Islam. Contrairement à la conception occidentale de la religion, l'Islam n'est point un ensemble de dogmes, de préceptes moraux et de pratiques rituelles conciliables sans difficulté avec toute forme de gouvernement qui respecte la liberté de la conscience et du culte ; c'est une législation sociale, qui règle toutes les relations du fidèle avec le monde qui l'environne, et qui, loin de limiter son action au domaine spirituel, tend à façonner l'humanité conformément au plan divin. D'après l'Islam, le Royaume de Dieu est aussi bien de ce monde que de l'autre et le chef spirituel de la cité islamique se trouve être en même temps son chef temporel.

Les puissances chrétiennes, qui ont dépouillé le chef suprême de l'Eglise de tout pouvoir temporel répugnent à cette conception ; elles la considèrent comme surannée et incompatible avec le développement actuel de la culture occidentale. Une civilisation issue du christianisme qui recommande de « rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » et, établi de cette manière si concrète, le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, devait nécessairement évoluer dans ce sens.

Mais pour le musulman, la religion n'est pas une partie de la vie, c'est la vie tout entière ; elle n'est pas seulement une affaire du monde futur, mais aussi du monde présent ; l'Eglise et l'Etat se confondent dès lors en une même institution. En vouloir la séparation et chercher deux caractères distincts dans la personne du chef de la cité islamique, c'est s'attaquer à l'essence même de la religion musulmane.

Le Coran dit : « O vous qui croyez ! Obéissez à Dieu, et obéissez au messager, et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. »

Le Prophète qui fut le messager pour annoncer la nouvelle doc-

trine a été le chef spirituel et le souverain temporel de la cité islamique et cette institution s'est maintenue sans interruption dans le Califat, dont le pouvoir se trouve être dévolu, depuis la conquête de l'Egypte en 1517, aux souverains de la dynastie d'Osman que l'immense majorité des musulmans considèrent comme les successeurs légitimes du Prophète.

***

Tout en déclarant que la guerre ne comportait aucun caractère religieux, l'Angleterre chercha à profiter du conflit mondial pour créer un schisme dans le monde islamique : elle fit émettre par ses orientalistes arabisants officiels, des arguments assez pédantesques, destinés à faire douter de la validité des titres du sultan de Turquie au Califat, et à créer sous ses auspices à elle, un Califat arabe docile à son influence.

Sans vouloir entrer dans une discussion théologique qui sort du cadre de cette étude, nous tenons pourtant à dire que la raison primordiale qui a fait accepter les souverains de la dynastie d'Osman comme Califes du monde musulman est la même qui avait fait reconnaître les Ommeyades et les Abbassides : le souverain musulman le plus puissant et le plus capable d'assurer la défense de la foi, au besoin par la force des armes, celui-là doit être le Calife.

D'ailleurs le choix d'un Calife est une question qui ne regarde que les musulmans, et ceux-ci sont unanimes à reconnaître comme tel, le sultan de Turquie.

Si les Anglais doutaient de ce principe, pourquoi n'avaient-ils point cherché, jusqu'à ces dernières années à sevrer les musulmans indiens de leur aveugle entêtement, en leur suggérant, par exemple, que leur coutume séculaire de mentionner le nom du sultan-Calife pendant les prières du vendredi n'était qu'un acte de piété futile ?

Pourquoi M. Spencer, ministre de S. M. Britannique, s'adressait-il en 1798 à S. M. le sultan Selim III pour le prier d'user de son influence en tant que Calife, pour engager Tapu Sultan à rompre toute relation avec la France et à adopter une attitude bienveillante envers l'Angleterre ? Pourquoi le marquis de Wellesley, alors gouverneur général de l'Inde, qui fut chargé de faire parvenir le Message impérial au

souverain de Mysore, crut-il nécessaire d'employer dans sa lettre d'envoi, en date du 16 janvier 1799 des termes comme ceux-ci : « C'est une exhortation à manifester votre zèle pour la foi musulmane en renonçant à tout commerce avec l'ennemi commun de toutes les religions et avec les agresseurs du chef de l'église mahométane. Lorsque votre esprit avisé aura dûment examiné ce message respecté, vous en tirerez, sans doute la conclusion que les Français ont insulté et assailli le *chef de l'église mahométane* et qu'ils ont gratuitement soulevé une guerre cruelle au cœur même du *pays qui est vénéré par tout musulman comme contenant les monuments les plus sacrés de la foi islamique* » ?

Pourquoi lorsque les hostilités éclatèrent, en 1876, entre la Turquie et la Russie, lord Beaconsfield crut-il nécessaire d'ordonner à sir Richard Temple, lieutenant gouverneur du Bengale, de transmettre les sympathies du Gouvernement britannique aux musulmans qui s'étaient réunis dans l'Hôtel de Ville de Calcutta pour exprimer leur attachement au Califat et prier pour le succès de ses armes ?

Pourquoi enfin, durant cette même guerre, les autorités anglaises cherchèrent-elles à aviver l'ardeur des troupes musulmanes réunies à Malte pour la défense éventuelle de Constantinople, en faisant valoir à leurs yeux le mérite de combattre pour la foi islamique ?

Intérêt politique ! dira-t-on.

Et après avoir si longtemps reconnu le Sultan de Turquie comme Calife, pourquoi l'Angleterre cherche-t-elle à lui contester ce titre et à créer un Califat arabe ?

Intérêt politique ! dira-t-on encore.

Et bien, voilà ce que les musulmans de l'Inde ne veulent point admettre. La question du Califat, qui est une question religieuse, ne saurait disent-ils, être subordonnée aux intérêts politiques de l'Empire britannique. Notre allégeance à la Couronne ne peut-être que corrélative au respect de nos obligations religieuses. Il n'en pourrait être autrement, même s'il n'existait pas de gages précis donnés à cet effet. Car le Chériat, qui impose à tous les fidèles le devoir catégorique d'obéir à celui qui est investi de l'autorité, fait entendre que cette obligation n'existe, même envers le Calife, qu' « en ce qui est conforme à la loi islamique ».

Dans le cas qui nous intéresse, il ne s'agit point pour les musulmans de l'Inde du choix d'un Calife, la question ne se pose pas, mais bien de s'opposer à toute restriction mettant le chef suprême de la cité islamique dans l'impossibilité de remplir les fonctions inhérentes à sa charge; reportons-nous au droit public musulman pour établir les intérêts généraux dont il est d'obligation pour le Calife d'assurer la sauvegarde.

Maverdi (1) dans son ouvrage *El Ahkam-es-Soulthaniya*, nous dit que le Calife doit assurer entre autre choses :

Le maintien du dogme, afin que la religion soit sauvegardée contre toute atteinte et la nation prémunie contre les fauteurs d'hérésie ;

L'exécution des décisions judiciaires et le réglement des contestations, tellement que le sentiment de la justice se généralise, que les forts ne commettent point d'abus et que les faibles ne soient point maltraités ;

La protection de la vie, de l'honneur et des biens, contre toute agression de manière que les individus puissent librement gagner leur vie et faire librement les déplacements qui leur sont nécessaires sans exposer leurs jours ni leurs biens ;

L'application des dispositions pénales pour mettre les prohibitions édictées par Allah à l'abri de toute atteinte et empêcher que les droits de ses serviteurs ne soient violés et anéantis ;

Le prélèvement des dîmes aumonières et des impôts conformément au texte des prescriptions sacrées et à leur consciencieuse interprétation, et cela sans crainte ni injustice ;

La fixation des traitements et des charges du Trésor, sans prodigalité, ni parcimonie ;

La recherche des personnes dignes de confiance et la nomination d'hommes loyaux aux fonctions publiques.

Le droit public musulman prescrit, en outre, au Calife « l'application personnelle aux affaires... car Dieu ne se contente pas d'un pouvoir exercé par délégation à l'exclusion de toute action personnelle ! »

(1) v. El Maverdi Traité de droit public musulman, trad. par le Cte Léon Ostorog, Les statuts gouvernementaux, par E. Faquan.

Pour satisfaire à ces obligations, il est indéniable que le chef de la cité islamique doit jouir d'une souveraineté effective et qu'il est d'obligation religieuse pour tout musulman de s'opposer à tout traité de paix qui pourrait porter atteinte à l'indépendance politique et économique du Califat.

Les musulmans de l'Inde ayant placé leur confiance dans la parole de l'Angleterre ne crurent pas devoir participer au Djehad — guerre sainte — proclamé par le Sultan parce qu'on leur fit entendre que le Gouvernement turc allié aux puissances centrales — puissances chrétiennes — n'avait eu recours à ce procédé que dans le but de servir les intérêts politiques du groupement dont il faisait partie.

Cette manière plausible de présenter la situation détermina les musulmans de l'Inde à rester fidèles à leur loyalisme. L'occupation de la Mésopotamie et de la Palestine et la défection du Chérif Hussein que les rumeurs publiques attribuaient, non sans raison, aux intrigues britanniques, ne réussirent pas à ébranler la confiance aveugle de la masse. La propagande anglaise faisait entendre que l'occupation du Djeziret-ul-Arab n'était qu'une mesure de guerre provisoire ; et l'emir de la Mecque cherchait à expliquer sa trahison comme une révolte non contre le Calife, mais bien contre ses ministres athées qui sacrifiaient les intérêts de l'Islam à leurs ambitions personnelles.

Par une inconséquence inexplicable, du côté turc, après avoir proclamé la guerre sainte, on faisait tout pour donner prise aux insinuations de l'ennemi et faciliter sa tâche qui consistait à discréditer la Turquie aux yeux des musulmans de l'Inde. En effet, d'aucuns se disant affiliés à « l'Etat major intellectuel du Comité Union et Progrès » faisaient étalage d'un nationalisme étroit à la façon occidentale. Leurs écrits servaient à illustrer les affirmations de ceux qui prétendaient que le Califat manquait à ses obligations religieuses en se faisant l'instrument de la politique pan-touranienne.

Le Gouvernement de l'Inde, grâce au pouvoir discrétionnaire que lui avait conféré le *Defence of India Act* avait procédé, dès l'ouverture des hostilités avec la Turquie, à l'arrestation des leaders musulmans qui auraient pu éclairer leurs coreligionnaires sur les véritables intentions de l'Angleterre. Maintenus dans l'ignorance de la

situation générale, les musulmans de l'Inde, chez qui la sympathie pour la Turquie n'était que la conséquence de l'attachement à la loi islamique, durent se contenter des raisons qui n'étaient que de perfides prétextes pour excuser l'attitude du Gouvernement britannique et la trahison de ses acolytes tels que le chérif Hussein et son digne fils Fayçal.

Tant de patience et de sincérité ne tardèrent pas à être interprétées, par les hommes d'Etat responsables, comme une preuve d'indifférence religieuse. D'ailleurs les orientalistes officiels n'avaient-ils pas émis l'avis que le sentiment de solidarité islamique n'était que le résultat factice d'une propagande antibritannique menée par quelques rares extrémistes indiens inféodés au parti jeune-turc ?

Si les Anglais, durant leur occupation séculaire de l'Inde et leur contact journalier avec l'élément indigène, s'étaient donné la peine de lire dans l'âme de leurs sujets musulmans, ils auraient vu que le sentiment religieux qui les attachait au Califat était un feu sacré qui couvait et qu'il suffirait de secouer la cendre, pour que le feu commençât à flamber. Ce qui était réellement factice, c'était le loyalisme des musulmans envers la Couronne britannique parce qu'on cherchait à l'entretenir par l'ignorance et l'intérêt matériel.

Pour illustrer cette manière de voir, nous croyons utile de rapporter deux faits.

Un jeune musulman, orphelin de père, avait été recueilli et élevé par un fonctionnaire. A la déclaration de la guerre générale, il fut enrôlé dans les troupes indiennes qui devaient se rendre sur le front de Mésopotamie ; ne voulant pas combattre contre l'armée du Calife, il supplia son maître d'user de son influence pour le faire affecter à une des unités se trouvant sur le front occidental. Les démarches du fonctionnaire n'ayant pas abouti, il engagea son jeune protégé à rejoindre son bataillon, lui promettant qu'un officier de ses amis allait le prendre comme ordonnance. Le jeune homme partit, déserta, et fut fusillé. Son protecteur tout en mettant la mère au courant de la mort de son fils voulut lui épargner les détails, pour ne pas augmenter sa douleur. Mais dès qu'elle apprit la triste nouvelle, la pauvre femme fondit en larmes en s'écriant : « Si du moins il n'était pas mort en combattant contre des musulmans ! »

Pour la consoler, le sahib dut avouer la tragique vérité !

En 1916, un bataillon indien, qui avait subi des pertes sibleses aux Dardannelles fut relevé et renvoyé dans l'Inde. Une Compagnie traversait la ville universitaire musulmane d'Alligarh, lorsque les étudiants avides de nouvelles voulurent accoster les soldats. Ils en furent brutalement empêchés par un vieux sergent à l'air farouche qui avait pour consigne de s'opposer à tout contact entre la troupe et la jeunesse intellectuelle.

Un moment plus tard, un jeune professeur — c'est de lui que nous tenons le récit — s'approcha du vieux sabreur et le suplia au nom du Prophète de lui dire ce qui se passait aux portes de Islambol (1). L'homme farouche leva au ciel des yeux où perlaient deux grosses larmes : « Les soldats du Calife luttent comme des lions, dit-il, ils nous ont battus, que Dieu les protège ! »

Ces faits, entre mille, montrent quel était le sentiment latent de la masse qui avait si longtemps formé l'élément le plus loyal sur lequel s'était appuyé l'administration britannique dans l'Inde. En bravant impunément de telles convictions, l'Angleterre travaillait, sans le savoir, à consolider la solidarité islamique et M. Lloyd George s'en faisait le meilleur artisan.

Lorsque le Gouvernement britannique, après la conclusion de l'armistice, qu'il fut le premier à violer, passant outre à ses promesses, dévoila son jeu et voulut imposer au Calife, retenu prisonnier dans son palais, un traité de paix qui lui enlevait tout vestige d'indépendance, un grand mouvement d'indignation souleva le cœur des musulmans.

D'après le Chériat, si le Calife est fait prisonnier, à la nation entière — c'est-à-dire à toute la cité islamique — incombe le devoir catégorique de concourir à sa délivrance. Il demeure titulaire du Califat tant que l'on conserve l'espoir de l'arracher à la captivité. Si cet espoir vient à se perdre, la nation doit pourvoir à l'élection d'un nouveau chef.

(1) Les Indiens emploient ce mot qui signifie *la ville de l'Islam*, pour désigner Constantinople.

Voici dans quelle alternative se trouvait être placé le monde islamique au lendemain de l'armistice.

La déchéance du Calife devant nécessairement amener des perturbations incalculables et jeter dans le désarroi une population de plus de 300 millions de fidèles, cette éventualité fut écartée et les musulmans de l'Inde résolurent de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour assurer la reconnaissance des droits inaliénables attachés aux fonctions du Calife : la liberté de sa personne et l'indépendance de ses territoires. Ils avaient pleinement conscience qu'ayant trop aveuglément prêté leur concours à l'Empire britannique, il s'agissait désormais de faire acte de réparation ; car de l'avis même de M. Lloyd George, sans leur aide, l'Angleterre n'aurait pas pu conquérir la Turquie.

Sans s'émouvoir de l'effervescence qui se manifestait dans l'Inde, les chefs de l'église anglicane rivalisaient d'ardeur avec les hommes d'Etat responsables pour faire ressortir le caractère religieux de la lutte qui se poursuivait. Tandis que les archevêques de Canterbury et d'York, ainsi que l'évêque de Londres, demandaient qu'on expulsât les Turcs de leur capitale, le Gouvernement britannique lançait sur Smyrne et la Thrace une nouvelle armée chrétienne pour couronner dignement la croisade du maréchal Allenby en portant le coup de grâce à la Turquie désarmée.

Tandis que les yeux des Indiens se déssillaient, les Anglais semblaient être frappés d'une cécité complète. On aurait dit qu'ils voulaient, coûte que coûte, provoquer l'exaspération de leurs sujets musulmans ; ils y réussirent.

***

Dès la fin de 1918, le Dr M. Ansari, président du Comité de réception de la ligue musulmane, présentait dans une adresse au vice-roi, les revendications musulmanes. Mais aucune publicité ne put être donnée à ce document par suite des mesures répressives qui devaient, étouffer la voix de l'Inde.

Pour bien montrer qu'ils étaient résolus à lutter jusqu'au bout et qu'ils ne se laisseraient pas décourager pour si peu, les musulmans

convoquèrent, le 21 septembre 1919, à Lucknow, une conférence à laquelle assistèrent les délégués de toutes les régions de l'Inde. Ce Congrès décida que le 17 octobre serait choisi comme jour de deuil et que tout travail serait suspendu, pour montrer l'intensité du sentiment populaire en faveur du Califat. Ghandi engagea les Hindous à participer à cette démonstration en célébrant par le jeûne et la prière ce jour sacré qui devait définitivement sceller l'union nationale. Car il était persuadé que le mouvement pour la défense du Califat était une révolte de la conscience religieuse islamique contre la tyrannie de l'Occident, aussi juste et légitime que la révolte de la conscience indienne contre la tyrannie représentée par le « *Rowlatt Act* ».

En novembre se tint à Delhi une nouvelle conférence qui décida que les Indiens ne devaient point participer aux fêtes de la Victoire, que se proposait d'organiser le Gouvernement : « Cette paix qui affecte si douloureusement soixante-dix millions de nos compatriotes, disait le Mahatma, n'est pas acceptable pour nous. Nous demander de célébrer la paix, tandis que la question du Califat reste en suspens, ressemblerait à la France fêtant la victoire sans le retour de l'Alsace-Lorraine » (1).

Devant l'inertie du Gouvernement de l'Inde qui n'appuyait pas avec l'énergie nécessaire les revendications indiennes, et devant la fin de non recevoir que le Cabinet britannique opposait à ces demandes, le Congrès pan-indien qui se réunit en décembre 1919 dans la ville d'Amritsar, sous la présidence de Chaukat-Ali (2), et auquel participèrent plus de 20.000 délégués, décida d'envoyer une délégation auprès du Conseil suprême, pour lui exposer directement le point de vue indien dans la question de la paix avec la Turquie.

(1) Pour se faire une idée de la ferveur avec laquelle le peuple avait embrassé la cause du Califat qu'il nous suffise de relever que lors de la célébration des fêtes de la victoire, les pauvres refusèrent d'accepter les dons en nature que les autorités voulurent distribuer. Ceci se passait dans un pays où soixante millions de gens souffrent les affres de la faim depuis le berceau jusqu'à la tombe.

(2) Chaukat Ali qui avait été incarcéré avec son frère Mohammed Ali durant tout le temps de la guerre était le fondateur et le secrétaire de la Société des serviteurs de la Kaaba (Khadim-ul-Kaaba) qui a largement contribué au réveil de l'Islam dans l'Inde.

Les Hindous, les Parsis, les Sikhs, même les moins accessibles aux arguments d'ordre moral ou religieux, donnèrent leur appui aux revendications de la délégation dite du Califat, car il ne s'agissait pas simplement de gagner d'une manière définitive la reconnaissance d'une communauté de soixante-dix millions d'hommes, mais aussi d'empêcher l'installation, directe ou déguisée, de l'Angleterre sur tous les territoires qui établissent sa communication avec l'Inde, ce qui ne manquerait pas de renforcer son emprise et de rendre plus difficile la réalisation du Swaraj.

La délégation indienne présidée par Mohamed Ali arriva au commencement de 1920, mais sous prétexte que l'Inde était officiellement représentée à la Conférence de la paix, par le secrétaire d'Etat M. Montagu, le Gouvernement britannique s'opposa à ce que la délégation fût entendue par le Conseil suprême. Elle fut reçue par le premier ministre anglais. Mohammed Ali et ses collègues lui exposèrent leurs revendications, firent ressortir le caractère essentiel de la religion islamique qui n'admet point de séparation entre les pouvoirs temporel et spirituel, et cherchèrent à le convaincre que la défense des droits du Califat, de ce double point de vue, était une obligation religieuse pour tous les musulmans.

M. Lloyd George se donna beaucoup de peine pour avoir l'air de ne pas saisir ce caractère essentiel de l'islamisme, car en l'admettant, il se serait trouvé dans l'obligation morale, non de consentir, mais de prendre lui-même l'initiative de la révision du traité que les alliés voulaient imposer au Califat.

N'ayant pu exposer de vive voix le point de vue de l'Inde, la délégation crut devoir adresser le 20 avril 1920 au président du Conseil suprême ainsi qu'aux premiers ministres des puissances alliées et associées, une note résumant le mandat dont elle était chargée. Il y était dit :

Tout d'abord, les musulmans de l'Inde, d'accord avec l'immense majorité de leurs coreligionnaires dans le monde, demandent que sous aucun prétexte on ne démembre l'Empire du Calife, attendu qu'une souveraineté temporelle indépendante, avec les ressources militaires et économiques qui en découlent, est l'essence même de l'institution du Califat.

Comme l'immense majorité des musulmans reconnaissent le sultan de Turquie comme leur Calife, nous désirons que l'édifice de l'empire ottoman soit maintenu intact dans son territoire, sur les bases du *statu quo* d'avant-guerre. Mais ceci sans préjudice des transformations politiques qui donneraient toutes les garanties nécessaires, conformes à la dignité et à l'indépendance d'un Etat souverain, pour la sécurité de la vie et de la propriété, et aussi les possibilités d'un développement autonome pour toutes les communautés non turques, musulmanes ou non, comprises dans l'empire ottoman. Mais en aucun cas une majorité musulmane ne devra être placée sous la domination d'une minorité non musulmane, contrairement au principe de libre disposition. En faveur de cette revendication, la délégation attire l'attention du Conseil Suprême : 1° sur la déclaration du premier ministre britannique, liant égalcment toutes les puissances alliées et associées, du 5 janvier 1918 : « Nous ne luttons pas pour déposséder la Turquie de sa capitale, ou des régions riches ou renommées de l'Asie Mineure ou de la Thrace, où la race turque prédomine » ; 2° sur le douzième point du président Wilson dans son message au Congrès, le 8 janvier 1918, sur la base duquel l'armistice avec la Turquie fut conclu, et qui exigeait « qu'une pleine souveraineté soit garantie aux régions turques de l'empire ottoman actuel et qu'une existence sûre et un développement autonome soit assuré aux autres nationalités, encore soumises à la domination turque ». La délégation prévient respectueusement que toute infraction aux promesses et aux principes cités plus haut, sera considérée par le peuple de l'Inde et le monde musulman en général comme une trahison. C'est sur la foi de pareilles assurances que les dizaines de milliers de musulmans de l'Inde furent amenés à sacrifier leur vie en défendant la cause des Alliés dans cette dernière guerre.

En second lieu, nous attirons votre attention sur le fait que les obligations religieuses les plus impérieuses de la foi musulmane exigent que la région connue sous le nom de Djeziret-ul-Arab ou « l'Ile de l'Arabie », qui comprend, en plus de la presqu'île d'Arabie, la Syrie, la Palestine et la Mésopotamie, continue à être soumise, comme elle l'a été durant les traize derniers siècles, à un pouvoir exclusivement musulman, et que le Calife demeure le gardien et le surveillant des lieux saints et des tombeaux sacrés de l'Islam, c'est-à-dire, la Mecque, Médine, Jérusalem, Najaf, Kerbela, Samarra, Kazimain et Bagdad, situées toutes dans le Djeziret-ul-Arab. Tout empiètement sur ces sanctuaires de l'Islam, par l'établissement d'un pouvoir non-musulman, sous quelque forme que ce

soit, constituerait une violation flagrante des commandements religieux les plus impérieux de l'Islam et des sentiments les plus profonds des musulmans du monde entier, et serait pour cette raison absolument inacceptable pour les musulmans de l'Inde et le reste de la nation indoue. Relativement à cela, et indépendamment des obligations religieuses auxquelles nous avons fait allusion, la délégation attire l'attention du Conseil Suprême sur la proclamation, lancée par le Gouvernement de l'Inde, au nom du Gouvernement de Sa Majesté britannique et des gouvernements de France et de Russie, le 2 novembre 1914, dans laquelle il était spécifié : « qu'aucune question de religion n'était impliquée dans cette guerre », et, dans laquelle, on promettait catégoriquement que « les lieux saints de l'Arabie, y compris les tombeaux sacrés de Mésopotamie et le port de Djeddah resteraient indemnes de toute attaque ou molestation ».

Après avoir indiqué que ces revendications constituaient le minimum de ce que les musulmans pouvaient accepter, cette note ajoutait :

Les musulmans de l'Inde ont déjà prévenu le Gouvernement britannique qu'une paix avec la Turquie conclue au mépris de leurs obligations religieuses, dont le respect a toujours été la condition de leur loyauté, serait considérée par les musulmans de l'Inde et par leurs compatriotes comme incompatible avec leur fidélité à la Couronne britannique. Ceci est une éventualité que les musulmans de l'Inde envisagent naturellement avec la plus grande crainte et inquiétude, et qu'ils sont fermement décidés à prévenir par tous les moyens en leur pouvoir. Nous pensons que le Gouvernement anglais, dans tous les cas, se rend parfaitement compte du caractère et de l'intensité du sentiment populaire éveillé aux Indes par cette question, et c'est pourquoi nous nous contentons de déclarer ici que le mouvement en faveur du Califat constitue une démonstration nationale sans précédent. Pas plus tard que le 19 mars de cette année, le jour où la délégation fut reçue par le premier ministre britannique, tout travail fut suspendu dans l'Inde, aussi bien par les musulmans que par les Hindous, en signe de sympathie et d'intérêt pour la cause musulmane et pour l'avenir du Califat. Cette démonstration paisible coûta plusieurs millions au peuple ; elle fut entreprise dans le seul but de faire pression sur les autorités et les personnes intéressées au sentiment unanime des Hindous et des musulmans sur la question. Si, nonobstant toutes les représentations énergiques et loyales que les musulmans ont faites au

sujet des obligations exigées par leur foi, on imposait à la Turquie une paix qui anéantirait les éléments essentiels du Califat, cela créerait une situation incompatible avec la paix et l'harmonie aux Indes et dans le monde musulman. C'est pourquoi la délégation insiste auprès du Conseil Suprême pour qu'il conclue une paix avec l'empire turc, qui soit en harmonie avec les obligations religieuses les plus impérieuses et les sentiments irrésistibles d'une partie si vaste et si importante de l'humanité.

Par suite :

La délégation adjure encore le Conseil Suprême de ne pas prendre de décision définitive sur cette question, avant d'avoir donné aux musulmans une occasion de se faire entendre devant le Conseil, comme ils en ont fait la demande à plusieurs reprises. En réponse à cette demande, le secrétaire du Conseil nous donna à entendre que seuls les gouvernements accrédités des pays dont l'avenir dépendait de la Conférence de la Paix étaient admis à se faire entendre devant le Conseil et que, du reste, la délégation officielle de l'Inde avait déjà été entendue, sur la requête du Gouvernement anglais. Mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, le traité de paix avec la Turquie impliquant la question du Califat, au maintien duquel les musulmans du monde sont si vitalement intéressés ne semble pas, véritablement, être une question dans laquelle la Conférence de la Paix ne doive entendre que les gouvernements des pays dont l'avenir est en jeu. En fait, l'intérêt du monde musulman dans l'avenir du Califat, qui est l'institution la plus essentielle de l'Islam, dépasse en importance les intérêts des divers gouvernements institués dans différentes parties des territoires du Califat.

Cette note concluait :

Quant à la délégation officielle de l'Inde, que le Conseil Suprême a déjà entendue, la délégation de l'Inde pour la défense du Califat voudrait attirer l'attention du Conseil Suprême sur le fait que jusqu'à présent tout au moins, l'Etat et la Nation sont deux choses différentes dans l'Inde, et la délégation émet l'opinion qu'une nation comprenant plus de 315 millions d'âmes est en droit de se faire entendre avant qu'une décision définitive ne soit prise sur une question qui a incontestablement acquis un caractère national. La délégation officielle signale le fait qu'aucun

musulman de l'Inde n'a été représenté dans cette délégation, malgré les protestations musulmanes.

Dans un télégramme en date du 24 avril 1920, la délégation de l'Inde pour la défense du Califat, à la suite de la réponse qui lui était adressée de San-Remo le 20 avril, par le secrétaire britannique du Conseil suprême, exprimait le regret que :

le Conseil ait ignoré les revendications d'une population de plus de 315 millions d'âmes, habitant la vaste presqu'île de l'Inde, qu'il ait refusé même de les entendre et qu'il ait en outre contesté le droit à plusieurs centaines de millions de musulmans dans le reste du monde, de donner leur avis sur une question impliquant le démembrement du Califat. Et cependant, le Conseil Suprême a donné audition à un certain nombre de délégations de populations microscopiques, habitants de pauvres petits territoires, et a permis au premier ministre de Grèce, pays qui cependant n'était pas en guerre avec la Turquie, de prendre part aux discussions relatives à la paix turque. Au nom de nos compatriotes et coreligionnaires, nous croyons qu'il est de notre devoir, une fois de plus, de signaler au Gouvernement de la Grande-Bretagne et de ses alliés, qu'il serait absolument vain d'espérer la paix et la tranquillité si l'on ajoutait au mépris humiliant du sentiment national de l'Inde, qui diminuerait sans aucun doute la valeur que le peuple de l'Inde attribue à la qualité de citoyen anglais, un mépris écrasant des obligations religieuses les plus impérieuses et les plus solennelles de la foi musulmane ; et ceci, grâce à la diplomatie secrète de quelques personnages, si haut placés et éminents fussent-ils, qui sont en train de régler le sort de l'Islam en chambre close.

D'autre part, le 11 mai 1920, la délégation indienne du Califat envoyait au Sultan le télégramme suivant :

La délégation indienne du Califat représentant plus de 70 millions de musulmans et 250 millions de leurs compatriotes professant d'autres croyances qui se rangent à côté d'eux, a été déléguée pour expliquer aux Puissances alliées et à la Conférence de la Paix les obligations religieuses que sa foi impose à tout musulman et d'exprimer le débordant sentiment national des Indes touchant la conservation du Califat et l'inviolabilité des sanctuaires de l'Islam.

La délégation a l'honneur d'offrir au nom de ses coreligionnaires, en

cette grave crise de l'Islam et du Califat, ses sentiments de sincère allégeance à votre Majesté en sa qualité de successeur de leur Prophète et Commandeur des croyants.

Quoique profondément honteux que les musulmans aient permis que le Califat, quelque involontairement que ce soit, soit réduit à sa lamentable condition actuelle, nous avons à soumettre à Votre Majesté avec toute l'estime que nous éprouvons pour Elle et la vénération inséparable de la chargé élevée qui est la sienne, qu'aujourd'hui les yeux des musulmans sont tournés à travers le monde vers Islambol et qu'ils nourrissent avec confiance l'espoir qu'en toutes conjonctures et à n'importe quel prix Elle soutiendra la dignité de l'Islam et restera inébranlable dans la défense du Califat et de la Sainteté du Djézirét-ul-Arab dans son intrégrité.

Nous avons été chargés de réclamer pour le compte du Califat la restauration complète du *statu quo* territorial d'avant-guerre, sans préjudice de tels changements politiques qui auront été garantis aux nationalités non-turques, et si celles-ci le désiraient d'une administration autonome dans un sens compatible avec la dignité d'un Etat souverain et d'expliquer que c'est là le minimum irréductible de pouvoir temporel inaliénable de l'institution sacrée du Califat conciliable avec la défense de notre foi. Nous avons été également chargés de déclarer que le seul Calife pouvait être le serviteur des trois sanctuaires de la Mecque, Medine et Jérusalem et le gardien des monuments sacrés, et, d'ajouter qu'aucun musulman ne pouvait tolérer un contrôle non musulman sous une forme quelconque, celle de mandat ou toute autre, sur les pays compris dans le territoire sacré du Djéziret-ul-Arab, qui a été confié par notre Saint Prophète, sur son lit de mort, à nos seuls soins.

Nous avons essayé d'expliquer le mieux possible notre triple réclamation aux Alliés avec nos moyens limités et malgré l'effrayante ignorance et la tragique indifférence même de ceux qui sont en train de prendre sur eux la responsabilité d'un nouveau règlement des affaires du monde. Nous avons donné à entendre d'une façon suffisamment claire en y insistant que la réduction, même de la largeur d'un cheveu, des réclamations musulmanes serait non seulement une violence faite aux sentiments religieux les plus profonds des musulmans mais aussi une flagrante violation des engagements solennels des hommes d'Etat responsables représentant les Puissances alliées et associées, engagements pris à une époque où ils étaient désireux de s'assurer l'appui des peuples et des soldats musulmans.

De plus, nous n'avons pas hésité à avertir le Gouvernement britannique

que si ses promesses n'étaient pas tenues et que suite n'était pas donnée à la déclaration qui détermina l'armistice, il serait futile de compter sur la paix aux Indes et que l'affront infligé aux musulmans et, en fait, à la nation indienne tout entière, porterait atteinte au loyalisme aveugle qu'on attend d'elle.

Ayant fait tout ce que notre devoir exigeait de nous comme musulmans, comme sujets fidèles du Roi-Empereur et comme hommes désirant l'établissement d'une paix juste et durable et chargés d'une mission de réconciliation et de concorde, nous attendons maintenant la réponse des Puissances alliées à nos appels et à nos avertissements.

Mais la réponse de Votre Majesté sera d'une bien plus grande importance pour le monde musulman. Nous croyons de notre humble devoir de lui signaler que le monde de l'Islam se tient solidement à Ses côtés comme il ne l'a pas fait depuis que le dernier des Khulefas-i-Rachidines a trépassé. Chaque musulman est décidé aujourd'hui de faire sans défaillance et sans peur, tout ce qu'Allah demande de lui. allant jusqu'à offrir sa vie, comme prix de sa foi.

Que Dieu Tout-Puissant accorde à Votre Majesté et à la nation, noble et vaillante, mais divisée et affolée, la force et la résolution d'accomplir vos devoirs non seulement envers la Turquie mais envers l'Islam ; l'unité de la Turquie puisse-t-elle bientôt devenir le vrai présage de l'unité de l'Islam.

Enfin la Délégation du Califat prend la liberté de rappeler ce que notre glorieux Prophète dit dans la caverne de Thaur au premier prédécesseur de Votre Majesté, le Calife Abu-Bekr, lorsqu'ils n'étaient que deux et que leurs ennemis étaient nombreux : « Ne crains pas. » En vérité Allah est avec nous. Dieu voulant, nous réussirons si seulement nous gardons notre foi en l'omnipotence d'Allah et ne servons que lui. »

Le résultat négatif de la mission présidée par Mohammed Ali montra aux Indiens en général et aux musulmans en particulier, qu'ils ne devaient que compter sur leurs propres forces pour avoir raison de l'obstination de l'Angleterre. Et dans ce but la *All India Muslim League* adopta le programme de non-coopération de Gandhi en s'appuyant sur ce verset du Coran : (1)

« Dieu ne vous défend pas d'être bons et équitables envers ceux qui

(1) Le Coran, chap. 60, Sura-i-Mumtahina.

n'ont point combattu contre vous à cause de votre religion, et qui ne vous ont point bannis de vos foyers. Il aime la justice. Mais il vous interdit toute liaison avec ceux qui vous ont combattus pour votre religion, qui vous ont chassés de vos foyers, ou qui ont porté aide à ceux qui voudraient vous expulser. Ceux qui les prendraient pour amis seraient des injustes ! ».

ESSAD FOUAD.

La solidarité islamique et l'Angleterre

II. — Les relations turco-indiennes

Aucun peuple musulman ne saurait ressentir plus d'enthousiasme pour les questions intéressant l'Islam que le grand groupe musulman de l'Inde. Mais aussi, nul peuple musulman n'est intéressé plus vitalement que celui de l'Inde aux destinées de l'Etat islamique turc. Peut-être on allèguera que la sympathie marquée des musulmans de l'Inde pour la Turquie est dûe à ce fait qu'un très grand nombre d'entre eux descendent des hommes qui entouraient les souverains mongols de l'Inde et que l'atavisme peut les porter instinctivement à éprouver une plus vive sympathie que les autres races musulmanes pour la nation turque, laquelle était autrefois une branche de la race touranienne tout comme les anciens maîtres de l'Inde. Mais cette théorie n'est pas absolument convaincante. On pourrait plus logiquement chercher dans la mentalité des musulmans de l'Inde une raison de leurs sentiments à l'égard des Turcs.

L'Islam trouve dans l'Inde un foyer d'ardeur religieuse exceptionnel, le champ le plus vaste où il puisse inspirer à ses adhérents le dévouement à sa cause. Tout ce qui symbolise la grandeur spirituelle et la puissance matérielle de l'Islam produit dans le cœur du musul-

man indien un élan de vénération qui approche de l'extase. C'est en réalité, piété toute pure. L'Indien voit dans l'empire ottoman, le représentant de l'indépendance islamique et, par conséquent, le gardien et le protecteur le plus digne des villes saintes de l'Islam, charge sacrée qu'il remplit pieusement depuis des siècles. Son affection pour les Turcs ottomans, le seul peuple qui ait supporté l'assaut des attaques les plus impétueuses et les plus fanatiques des croisades d'un monde entier pendant des générations innombrables, provient d'un instinct vraiment chevaleresque.

En conformité avec la politique qui vise à troubler la sympathie des musulmans indiens pour les Turcs ottomans, divers moyens dépourvus de noblesse ont été imaginés par les membres de cette caste officielle anglaise surnommée en Orient « la coterie bureaucratique anglo-indienne ». Son activité ne s'est pas confinée à l'Inde ; elle s'est souvent étendue jusqu'au Hedjaz et la Mésopotamie, et même jusqu'à la capitale turque. Elle s'est souvent abouchée avec les agents diplomatiques anglais en Turquie, et toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, et elle se présente souvent, ces derniers ont fait tous les efforts possibles pour empêcher la sympathie turque de se manifester de son côté en faveur des Indiens. Au moindre signe d'intimité fraternelle entre les Turcs et les musulmans indiens, des remontrances, qui prenaient même des airs comminatoires, étaient adressées par ces représentants jaloux et trop empressés des autorités étrangères en Orient. Combien de fois malheureusement l'Orient a dû abandonner la défense de ses droits légitimes devant leurs prouesses. Il convient de bien attirer l'attention des chefs de partis à venir en Orient sur ce fait que les agents britanniques en Turquie, et aussi la caste officielle anglaise aux Indes, ont toujours pu trouver un nombre suffisant de prétendus mahométans assez serviles et assez dépravés pour servir d'instruments aux étrangers afin de semer la discorde dans la société musulmane.

Parmi les gens d'origine et de tendances cosmopolites qui se rencontraient dans le monde officiel de la capitale turque, quelques demi-Turcs et musulmans de nom se trouvèrent prêts à jouer le jeu des étrangers pour gagner quelque misérable avantage personnel.

D'autre part, parmi les hommes réputés honnêtes qui occupaient les plus hauts postes, certains acceptaient trop souvent cette idée fausse que s'ils entraient en contact avec les races musulmanes sujettes de l'Angleterre cela entraînerait des complications diplomatiques et qu'il était plus sûr de se plier aux fantaisies impérialistes de cette puissance. Une diplomatie de ce genre basée sur de pusillanimes calculs, une connaissance insuffisante de la question et des raisonnements mesquins, ne peut, tôt ou tard, aboutir qu'à un échec.

Que l'indépendance et le plein développement d'un peuple musulman ne puisse nullement se concilier avec la politique perverse, brutale et tracassière d'un impérialisme étranger, c'est ce qui n'a été compris que trop tard, en Turquie.

***

Dans l'Inde, la coterie bureaucratique qui sert la cause de ce même impérialisme n'hésita pas à avoir recours aux plus méprisables mesures pour refroidir les musulmans indiens ardents à multiplier des rapports fraternels plus étroits avec la nation qui détient la bannière du Calife. Au temps où le sentiment de la nationalité aux Indes ne faisait encore que sommeiller, c'était chose facile pour la bureaucratie étrangère dans ce pays de s'assurer les services d'un bon nombre d'individus qui, dépourvus de tout principe et de toute religion, fussent disposés à sacrifier les intérêts de l'Orient et les besoins de l'Islam. Ces gens s'assuraient la faveur de leurs mentors étrangers sans avoir à craindre d'attirer sur eux le courroux vengeur de la nation. Et ainsi la coterie anglo-indienne eut alors la joie de voir nombre de journalistes, de politiciens et de fonctionnaires arrivistes, musulmans de nom, vilipender l'administration turque, en particulier dans le Hedjaz. Pourtant cette administration turque, si mauvaise qu'elle ait été assez souvent, était encore meilleure sur bien des points que le régime tracassier, toujours maladroit, absolument irresponsable et quasi militaire imposé par l'Angleterre à diverses nations de l'Orient.

Ce régime, entre les mains d'hommes qu'on peut à juste titre déclarer totalement étrangers à l'Orient, a toujours tenu tout parti-

culièrement à contrarier tous les efforts des musulmans indiens pour se donner une éducation moderne, et aussi à intervenir dans les affaires du pèlerinage au Hedjaz.

L'histoire de l'institut musulman d'éducation moderne d'Aligarh montre bien jusqu'à quel point la caste officielle anglaise a contrarié la liberté d'action et la liberté de conscience des musulmans. Le fondateur de cet institut, Syed Ahmed Khan, a eu à lutter contre de grosses difficultés par suite de la politique très soupçonneuse et fort méticuleuse de la bureaucratie étrangère. Celle-ci voulait nous contraindre à obéir à son autorité, qui, d'après elle, devait nous donner la sécurité et le bonheur. Bientôt nous commençâmes à sentir que tous nos efforts pour sortir de la stupeur causée par cette intrusion surprenante seraient considérés, par les étrangers qui étaient venus nous imposer leur domination, les armes à la main, comme des velléités de révolte et que tous nos efforts pour éclairer notre propre peuple seraient interprétés commes des mouvements séditieux. Les plus prudents des chefs de l'opinion parmi nous jugèrent alors nécessaire d'adopter, dans leurs rapports avec les maîtres étrangers, une politique de flatterie servile, espérant pouvoir ainsi se consacrer au bonheur de notre peuple sans être trop contrariés par ces maîtres. Telle a été la politique suivie par feu Syed Ahmed Khan dans l'Inde. Il avait réussi à éclairer un grand nombre de ses compatriotes, et ce sont surtout les étudiants de cet institut fondé par ce chef musulman — et certainement pas par les agents de l'ancien sultan Abdul Hamid, comme l'affirment nombre de politiciens anglais — qui ont rendu si populaire la cause du Califat et qui ont fait épouser si vivement aux Indiens la cause de l'Empire ottoman. Inquiet de la surveillance autoritaire de la caste officielle anglaise et redoutant qu'elle ne lui fît obstruction, sous prétexte, comme d'habitude, de maintenir, « la loi et le bon ordre », feu Syed Ahmed a dû considérer que le moyen le plus sûr d'arriver à développer l'éducation de ses compatriotes musulmans était de flatter le jingoïsme de la coterie étrangère, dont l'autorité despotique s'exerce sur les moindres détails de la vie sociale musulmane. Plusieurs écrivains chauvins en Angleterre ont, dans leurs études sur la politique de l'Orient, sottement raconté que Syed Ahmed

Khan avait répudié la validité des titres du Sultan de l'empire ottoman à la dignité de Calife. En réalité, il a préféré suivre adroitement un chemin détourné pour faire triompher sa politique islamique.

***

La question du pèlerinage des Indiens au Hedjaz avait longtemps fourni, elle aussi, aux autorités anglaises une occasion diplomatique de faire du mal et de se faufiler dans les pays musulmans de l'Orient. Comme, depuis des générations, une oligarchie étrangère leur a interdit de développer leur activité nationale légitime, les Indiens pour le plus grand nombre vivent dans un état de pauvreté terrible. Les observateurs superficiels jugent souvent de la prospérité de l'Inde par l'activité commerciale d'un nombre restreint de riches sociétés et de maisons de commerce dans les villes où le capitalisme anglais trouve toute facilité pour exploiter pleinement le pays. En réalité, le pèlerinage de l'Inde au lointain Hedjaz ne saurait être entrepris que par des gens riches. C'est ainsi que, des colonies hollandaises de Java et autres îles, plus de vingt mille personnes, sur une population musulmane d'environ trente millions d'âmes, faisaient autrefois le pèlerinage au Hedjaz tous les ans... Ils y vont maintenant en très petit nombre à cause de l'état déplorable auquel les Saint-Lieux de l'Islam ont été réduits par un traître que ses mentors protestants n'appellent pas *Sultan* ou *Emir* mais auquel ils donnent le titre significatif de *Roi*... Et de l'Inde, au contraire, avec une population musulmane de plus de soixante-dix millions d'âmes, à peine vingt mille personnes entreprenaient le pèlerinage annuel au Hedjaz. Les sujets hollandais faisaient autrefois ce pieux voyage sur de bons vapeurs dans des conditions d'aise et de confort, tandis que, pour l'Indien, la traversée s'effectuait dans des conditions matérielles et morales extrêmement pénibles. Le pèlerin indien, quelque riche qu'il fût, ne pouvait pas toujours accomplir ce voyage à sa convenance. Le pèlerinage a lieu à certaines saisons déterminées et la circulation des pèlerins se fait entre certains ports déterminés de l'Inde et du Hedjaz. Les vapeurs autorisés à transporter les pèlerins indiens sont les foyers de maladies

nombreuses, et on peut parfois, sans exagération les nommer de véritables tombeaux. Tous ces vapeurs portent le drapeau anglais, et la plupart appartiennent à des compagnies de navigation anglaises. De temps à autre, quelques négociants indiens fondent des Sociétés purement indiennes d'entreprises maritimes en vue surtout du transport des pèlerins, mais avec les lois maritimes faites à la mode anglaise, avec les règlements des ports conçus de la même manière et mille autres instruments de persécution particuliers à la mesquinerie impérialiste, il n'est pas possible que des entreprises purement indiennes aient un succès durable. Parfois la Turquie a tenté de transporter un certain nombre de pèlerins indiens, non pour en retirer un avantage financier assez problématique, mais dans le but de satisfaire les pieux désirs des musulmans de l'Inde. Mais rien ne pouvait davantage exaspérer les tyrans impérialistes étrangers dans l'Orient que de voir flotter l'étendard turc sur les mers de l'Inde. Les emblèmes du Calife éveillent un sentiment de vénération dans l'Inde, tandis que le pavillon anglais ne peut produire absolument aucune impression sur les sentiments des sujets du roi-empereur, car il ne symbolise que la force brutale.

La façon dont le fonctionnarisme anglais interprétait, dans les ports, les règlements par lui-même élaborés, avait causé aux Turcs des difficultés interminables, et toutes ces entreprises ne leur procurèrent que des déceptions. La dernière tentative de cette espèce remonte aux mois qui précédèrent le début de la guerre mondiale, lorsque Enver Pacha, alors ministre de la Guerre ottoman, envoya, malgré les avertissements de ceux qui étaient bien renseignés sur les procédés de l'impérialisme anglais en Orient, le vapeur *Kara Deniz* à Bombay pour le transport des pèlerins indiens. Pendant que le capitaine turc essayait de se dépêtrer d'innombrables règlements et difficultés, la guerre éclata et le vapeur turc disparut entre les mains des Anglais aussi aisément que les deux navires de guerre turcs en construction en Angleterre au commencement de la guerre européenne. C'est surtout l'Angleterre qui a amené la Turquie à s'engager dans cette guerre désastreuse ; quiconque le nie, ou ne dit pas la vérité, ou n'est pas pleinement renseigné sur la situation de la Turquie avant

cette guerre. Les preuves sont trop nombreuses pour pouvoir être citées dans cet article. On peut cependant mentionner ici qu'un des plus importants organes anglo-indiens a souligné avec orgueil, au début de la guerre, dans un article d'inspiration officieuse que le Gouvernement de l'Inde n'avait pas été pris au dépourvu par la guerre autant que le Gouvernement britannique même. L'absorption de la Mésopotamie et même celle de l'Arabie était depuis longtemps projetée par le Gouvernement de l'Inde qui avait à sa disposition les immenses ressources de ce vaste pays. Quelle serait actuellement la situation de ce Gouvernement étranger sans l'appui des Orientaux ? Oui, l'Orient a commis autrefois un crime épouvantable contre sa propre liberté, mais maintenant il commence à ouvrir les yeux et d'énormes orages de revendications apparaissent à l'horizon, indiquant que l'esprit de l'Orient s'éveille. Ce qui lui a été enlevé par la ruse ou la force brutale, et qui a été dévoré, il faudra qu'il en soit rendu gorge, et l'on n'aura pas à attendre bien longtemps pour voir se produire cet événement qui sera une date.

J'affirme avec conviction qu'au temps de l'administration turque, alors que les Lieux-Saints de l'Islam n'avaient pas encore été transformés en foyers de viles intrigues politiques par quelques arabes ou par leurs protecteurs non-musulmans, les Indiens auraient pu faire leur pèlerinage au Hedjaz malgré toutes les privations et les ennuis, avec un sentiment de pieuse satisfaction. Bien que les désagréments pour les pèlerins indiens commençassent dès le principal port de pèlerinage de l'Inde, Bombay, ils ne finissaient nullement dans cette ville. C'est à Bombay que le principal représentant du Sultan-Calife, était installé sous le nom de consul général ; il devait viser tous les passeports des pèlerins. D'autre part, les autorités anglaises avaient leur propre comité de pèlerinage dont le but apparent était de prendre soin des pèlerins, et ce comité était placé sous la présidence du commissaire de la police, qui, sans être un fonctionnaire de premier ordre, semblait cependant avoir sous sa toute-puissance, les destinées d'innombrables « indigènes ». Ce comité était autrefois composé — nous parlons d'avant la guerre — d'espions et de mouchards tirés de cette classe de soi-disant musulmans sans foi ni loi. Ils s'employaient surtout,

évidemment d'après des ordres supérieurs, à persécuter le représentant du Sultan-Calife, lorsque ce dernier était de ces fonctionnaires plus soucieux des intérêts de l'Etat que de leur avancement ou de leur bourse. Alors, les autorités anglaises permettaient à ce comité de jouer au détriment du prestige de la Turquie, certains mauvais tours que tout gouvernement qui se respecte regarderait dans d'autres pays comme indignes d'un corps légalement constitué. Et cependant, les dignes musulmans de l'Inde n'ont jamais voulu consentir à pactiser avec ceux qui cherchaient à humilier la Turquie et ont toujours éprouvé de l'affection pour leurs coreligionnaires turcs.

Les gros ennuis des pauvres pèlerins indiens commençaient lorsqu'ils débarquaient dans les ports du Hedjaz. En s'engageant dans l'intérieur du pays, ils se livraient à la merci des si aimables conducteurs de chameaux bédouins, qui tenaient à traire de leur bourse tout l'argent possible. Il est bon de mentionner ici que le transport aux villes saintes à dos de chameau était la principale source de revenus pour le chérif de la Mecque, maintenant *Roi* du Hedjaz. En route, les caravanes de pèlerins étaient exposées à des attaques constantes de voleurs, bédouins sauvages qui ne voyaient rien de sacré ni de noble dans l'accomplissement des devoirs religieux et qui maintenant sont les seuls loyaux sujets du roi-fantoche créé par l'impérialisme anglais. Beaucoup de soldats turcs se sont fait tuer chaque année en protégeant les pèlerins. Beaucoup d'Indiens pensaient que l'administration turque au Hedjaz était insuffisante et cependant ils désiraient rester plusieurs mois sous la bannière du Calife avec une pieuse joie. Mais comment cette administration pourrait-elle être meilleure alors qu'un chérif despotique cherche par ses intrigues à y jeter la confusion et la corruption et qu'une puissance étrangère anti musulmane emploie ouvertement ou secrètement son influence à miner l'autorité de cette administration ? Pendant les années qui ont précédé immédiatement la guerre mondiale les rapports entre le chérif Hussein et les agents de cette même puissance étrangère au Caire, étaient devenus plus fréquents. Ce n'étaient pas seulement les Kitchener, les Mark Syke, les Stone et les Lawrence, mais aussi d'autres officiers et fonctionnaires impérialistes à la douzaine, qui ne cessaient de s'entremettre dans les

affaires de l'Arabie et dans l'organisation du pèlerinage musulman. Cette conspiration n'était pas seulement dirigée contre l'hégémonie de la Turquie en des questions concernant purement la religion de l'Islam ; elle visait aussi à empêcher l'accomplissement du devoir du pèlerinage sous la bannière d'un État pleinement indépendant, ce qui était le désir religieux suprême des fidèles musulmans. Bien que tous les pèlerins dussent payer un impôt spécial pour que l'on veillât au bon état sanitaire du Hedjaz, maintes et maintes fois on s'est plaint que sous l'administration turque les précautions sanitaires étaient mal prises. Elles ne pouvaient pas l'être mieux, parce que ce n'était pas le gouvernement turc seul, mais diverses puissances ayant des sujets musulmans, qui par leurs représentants au bureau sanitaire international de Constantinople réglaient les questions sanitaires intéressant le pèlerinage. Ces politiciens indiens, classés par les Anglais comme « loyaux », qui critiquaient si amèrement, pour le plus grand plaisir de leurs maîtres impérialistes, l'insuffisance des précautions sanitaires prises pour les pèlerins sous l'administration turque, ne savaient sans doute rien, de ce contrôle international. Une somme d'environ deux cent cinquante mille livres sterling, versée par les pèlerins musulmans comme taxe sanitaire était déposée, non dans une banque turque à Constantinople, mais dans une banque anglaise à Londres. Cette grosse somme d'argent musulman resta dans les mains des Anglais quand fut déclarée la guerre mondiale. Elle a dû avoir le même sort que la somme de sept millions de livres sterling qui avait été souscrite par le peuple turc et envoyée en Angleterre comme prix des deux vaisseaux de guerre construits pour la Turquie et si injustement confisqués par l'Angleterre au moment même où ils allaient être livrés. C'était un peu avant que la Turquie se joignît aux empires centraux et avant l'entrée du *Gœben* et du *Breslau* dans les Dardanelles.

Le changement d'attitude qui s'est parfois manifesté dans la diplomatie anglaise ne veut pas dire que l'ancienne méthode qu'elle a appliquée dans le traitement des affaires de l'Orient évolue en

qu'elle soit sur le point de faire amende honorable, pour le mal qu'elle a fait et dont souffre une grande partie de l'humanité. Bien que toujours furieusement hostile aux relations fraternelles entre musulmans indiens et turcs, elle a plus d'une fois comblé d'amabilités les Turcs dans l'espoir de se gagner leur faveur et cherché a séduire certains chefs indiens qui s'opposaient obstinément à l'extension de la domination anglaise aux Indes. La Sublime Porte, pour son malheur, a souvent confié à des hommes qui n'étaient pas à la hauteur de leur tâche la direction de son gouvernement, et il n'était pas difficile alors, pour les Anglais, d'obtenir de ces hommes d'Etat ottomans qu'ils recommandassent presque religieusement aux vaillants et actifs champions de la résistance aux Indes les « avantages » des bons rapports avec les Anglais. Pendant ce temps une mission envoyée à Constantinople par un chef indien, serré de près par l'avance continuelle des forces de la domination anglaise, afin d'implorer l'appui turc, s'apercevait que ses propositions étaient fort peu écoutées. Les hauts fonctionnaires de la Porte soupçonnaient, on ne sait trop pourquoi, l'authenticité du mandat de cette mission et même ils ridiculisaient — montrant ainsi une sotte indifférence — les tentatives de tout chef indien qui se risquait à entrer en lutte contre une nation aussi puissante que l'Angleterre, alors surtout que les hommes d'Etat anglais devaient être regardés comme « les amis du monde islamique » ! Les détails sur les négociations entre les membres de cette mission indienne et les représentants de la Porte ont été donnés dans le « Tarikh-i-Djewdet », histoire de la Turquie établie d'après les documents officiels. Des vizirs qui manquaient de largeur de vue ou d'éducation politique suffisante, ont fait dans le passé, inconsciemment peut-être, un mal énorme à la cause ottomane. On pourrait donner de nombreux exemples, empruntés aux historiens, montrant combien leur diplomatie a parfois été puérile. En voici un entre autres.

Une mission fut envoyée à la Cour du souverain ottoman dans le but d'obtenir son aide pour le développement du commerce anglais dans le Levant, et, en réalité, dans l'espoir de se servir de la Turquie contre l'Espagne, qui alors était un pays puissant et ennemi de l'Angleterre. Harborne, homme astucieux, qui représenta l'Angleterre à la

Cour ottomane pendant fort longtemps, possédait une grande puissance de séduction sur Sinan pacha, qui était alors grand vizir. Sinan disait, en propres termes, que si les Anglais voulaient bien lever l'index et réciter les paroles de la confession musulmane, personne ne pourrait dire que ce n'étaient pas des musulmans.

A cette même époque, le Gouvernement d'Elisabeth s'efforçait pourtant de faire croire aux chrétiens du cœur de l'Europe que l'on ne pouvait envisager aucuns rapports amicaux avec des « infidèles maudits », comme on appelait les Turcs musulmans. Et peu de temps après la mission de Harborne en Turquie, un émissaire politique nommé Shirly fut envoyé par l'Angleterre en Perse pour encourager le souverain de ce pays à persévérer dans son attitude hostile à l'égard de l'empire ottoman.

Dans ces temps éloignés, monarques et vizirs jouaient à leur fantaisie avec les destinées des nations musulmanes ; mais à l'avenir ce sont ces nations elles-mêmes qui entendent décider quels sont leurs meilleurs moyens de salut. Il y a toutes raisons d'espérer qu'elles ne compromettront pas la cause de la liberté de l'Orient en restant encore absolument aveugles et indifférentes aux méthodes employées pour les duper. Désormais elles comptent prendre, d'un commun accord, des mesures contre toute atteinte portée à leur indépendance. L'Islam opprimé, mais toujours désireux de défendre son existence, brisera et brisera bientôt les chaînes de l'asservissement. Seulement, il est bon d'avertir les guides des générations nouvelles dans les grands pays de l'Islam de se défier de la politique suivie par certains intrigants aussi dénués d'intelligence et aussi peu soucieux des véritables intérêts nationaux que les anciens vizirs dont il vient d'être question bien que les ennemis de la liberté des peuples de l'Orient en parlent souvent en termes élogieux, les considérant comme des « modérés » ou des « hommes de bon sens et de grande expérience ».

Il convient donc que dorénavant les chefs de l'Islam, avant de prendre aucune mesure pour sa libération, engagent une campagne acharnée contre tous ceux de leurs compatriotes qui, soit par leurs tendances personnelles, soit par leur action égoïste favoriseront la continuation de la domination étrangère.

Il y a eu d'autres circonstances où l'Angleterre, au cours de ses longs efforts pour étendre son impérialisme en Orient, a essayé de tirer profit de l'influence de la principale puissance musulmane, la Turquie. Beaucoup d'Indiens savent avec quelle insistance le Gouvernement anglais s'est proclamé « le meilleur ami » de l'empire ottoman à l'époque où il essayait de calmer l'effervescence causée dans l'Inde par la première révolution sérieuse faite pour la conquête de la liberté — révolution que l'Angleterre a eu l'impudence d'appeler « la mutinerie des Cipayes ». N'est-ce pas, en effet — disaient-ils — ce « meilleur ami » de la Turquie qui a empêché le démembrement de cette nation en s'alliant à elle à l'époque de la guerre de Crimée ? Non seulement, nombre de Musulmans dans l'Inde lointaine, mais aussi nombre d'hommes politiques turcs, ont cru pendant longtemps que l'Angleterre avait vraiment sauvé la Turquie. Il y a cependant une autre explication de la guerre de Crimée qui a bien sa valeur. La vérité est que le Tzar, au cours des pourparlers secrets pour le partage de l'empire ottoman, résista aux énormes prétentions émises par l'Angleterre et que celle-ci se brouilla avec la Russie. A peu près à la même époque où la diplomatie anglaise professait des sentiments d'amitié si extraordinaires pour la Turquie musulmane, le gouvernement britannique avait demandé à cette même Turquie de bien vouloir l'aider à entrer en relations avec les peuples musulmans habitant les pays au-delà des frontières de l'Inde, surtout ceux du Kashgar, dans l'espoir d'utiliser ces peuples contre les progrès de la Russie tsariste dans l'Asie méridionale. L'Angleterre réussit à obtenir l'envoi d'une mission turque composée surtout d'officiers à la tête de laquelle était un uléma distingué, appelé Hamdi effendi. Ce dernier, dans le journal de son voyage à travers l'Inde pour pénétrer jusqu'au cœur de l'Asie, exprime sa surprise de voir, alors que le principal objet de la mission était de soutenir la politique britannique dans l'intérieur de l'Asie, que la préoccupation exclusive des fonctionnaires anglais, depuis l'entrée de la mission dans l'Inde jusqu'au moment où elle arriva à la frontière, fut d'empêcher les membres de la mission ottomane d'entrer vraiment en contact avec les principaux musulmans indiens.

Il s'est produit pendant ces cinquante dernières années, des événements importants qui ont permis aux musulmans indiens de donner des preuves de leur sympathie à leurs coreligionnaires ottomans, en dépit de toutes les tentatives faites à l'encontre par l'Angleterre. La guerre turco-russe de 1876-1877 fut l'une des occasions qui avivèrent le plus leurs sentiments en faveur de la cause turque. La misérable croisade lancée à cette époque en Angleterre et même dans toute la chrétienté contre la Turquie, en tant que nation musulmane réellement indépendante et forte, par Gladstone, hypocrite religieux et homme d'Etat notoirement russophile, avait contribué à faire naître cet enthousiasme de l'Inde pour la Turquie. Mais les musulmans de l'Inde ne purent pas soutenir activement leurs frères ottomans sur le champ de bataille aux heures douloureuses de la lutte. Ils s'aperçurent qu'il ne leur était pas permis de suivre le noble exemple des Egyptiens dont l'indépendance d'action n'avait pas encore été enchaînée par une main étrangère et qui ainsi avaient pu envoyer un corps d'armée sous le commandement du général prince Hassan, fils de feu le khédive Ismaïl, jusqu'aux champs de bataille du Danube pour aider la Turquie. Naturellement, quelques Indiens, à titre personnel, tinrent à s'engager pour se battre dans les rangs de leurs camarades turcs. Mais ces actes isolés ne répondaient pas suffisamment au sentiment de compassion des Indiens, et ceux-ci souscrivirent à l'œuvre du Croissant rouge ottoman avec une noble générosité.

Les masses musulmanes de l'Inde firent preuve de la même libéralité quand Abd-ul-Hamid, beaucoup plus tard, s'adressa au monde musulman en tant que Calife pour lui demander de participer à la construction du chemin de fer du Hedjaz. On se rappelle l'opposition menée par la presse chauvine anglaise contre ce projet qu'elle qualifiait de chimérique et qu'elle présentait comme un piège tendu par les Turcs pour extorquer de l'argent aux musulmans. Eh bien, ce projet « chimérique » fut mis à exécution en dépit de toutes les objections et de toutes les intrigues, et les musulmans de l'Inde, malgré les pires efforts des intrigants étrangers pour les empêcher de prendre leur part des dépenses, souscrivirent largement.

La ligne entre Damas et Médine ne devait pourtant pas être d'une

grande utilité aux pèlerins indiens. Et aujourd'hui, l'opinion publique aux Indes est fort émue, à juste titre, de la transaction commerciale qui donne en partie la direction de la ligne au « roi » Hussein, ancien fonctionnaire turque d'origine arabe.

Les sentiments turcophiles éveillés dans l'Inde par l'invasion de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque par une puissance européenne ont plus tard été renforcés par l'attaque combinée des Etats balhaniques contre la Turquie, et plus tard par les massacres de la population musulmane de la Macédoine.

Le musulman indien, profondément ému, désirait aider activement ses coreligionnaires de Turquie, mais dans la situation d'un lion furieux dans une cage de fer il ne put que s'agiter à l'intérieur de ses frontières, et ne put en sortir pour leur porter un secours actif. Il réunit pour le croissant rouge ottoman, une énorme somme d'argent sans laquelle les souffrances du peuple turc auraient pu être beaucoup plus terribles pendant cette croisade des petites nations de la chrétienté. Les Indiens ne purent obtenir de leurs maîtres anglais que la permission d'envoyer en Turquie une mission médicale, qui d'ailleurs rendit d'énormes services aux blessés musulmans. Nous devrions avoir de la reconnaissance à la bureaucratie anglaise *qui* a, *si* généreusement, accordé cette autorisation.

Evidemment, il lui était absolument impossible de permettre aux Indiens de rendre des services actifs d'un autre ordre, car assurément elle avait les mains liées par le principe de la neutralité ; — et, soit dit en passant, il faut reconnaître que l'Angleterre reste discrètement et religieusement neutre toutes les fois qus les intérêts des ennemis des Turcs exigent une preuve de cette neutralité. Le dernier exemple de cette neutralité anglaise nous a été donné lors des brigandages grecs en Anatolie.

***

L'attachement des musulmans indiens pour les Ottomans s'est trouvé renforcé par les attaques de la confédération balkanique contre la Turquie. La puissante coterie cosmopolite qui avait usurpé toutes les prérogatives de ce qui, à un moment, fut le parti national « Union et

Progrès » et qui gouverna le pays après cette guerre, fut enfin amenée à faire quelque chose pour consolider les liens moraux entre l'Inde nationaliste et la Turquie et à jeter ainsi les fondements de relations actives entre ces deux pays pour l'avenir. On jugeait désirable que le chef de l'empire ottoman eût quelqu'un aux Indes qui le représentât dignement comme Calife des musulmans. Mais, d'autre part, la crainte de l'obstruction anglaise était un obstacle à la mise à exécution d'une politique si hardie. Après de longues hésitations on décida de confier le poste vacant de consul général turc à Bombay à un homme qui n'appartînt pas à la carrière consulaire régulière, et qui se recommandât aux milieux éclairés des musulmans indiens par ses mérites personnels. Saïd Halim, alors grand vizir et ministre des Affaires étrangères, et Talaat, le tout puissant ministre de l'Intérieur, avaient fait tous deux appel au patriotisme d'un homme qui appartenait à l'une des vieilles familles d'Ulemas et qui, d'habitude ne recherchait aucune fonction officielle pour qu'il allât aux Indes comme consul général de l'Empire ottoman. Les deux ministres s'étaient engagés à lui donner tout l'appui possible, afin de lui permettre d'établir des relations plus étroites et plus actives entre musulmans indiens et ottomans. Mais que pouvait-il faire à lui seul dans ce sens, alors que l'appui diplomatique et matériel promis par ces deux ministres turcs lui faisait défaut, et alors que dans l'Inde la puissante oligarchie anglaise ne manquait pas une seule occasion d'entraver ses efforts cherchant ainsi, selon sa politique traditionnelle, à humilier la Turquie aux yeux des musulmans indiens. Le Gouvernement de l'Inde l'empêcha d'abord pendant plusieurs semaines de pénétrer à l'intérieur du pays pour remettre des tapis offerts par le Calife à certaines grandes mosquées des centres islamiques, et de remettre des décorations aux membres de la mission médicale indienne qui avaient rendu des services aux soldats turcs pendant la guerre des Balkans. On lui enjoignit même officiellement de la part des autorités anglaises de ne pas quitter Bombay, mais il sut répondre vivement à cette prétention impudente, en faisant savoir qu'il était décidé à démissionner, à quitter Bombay et à aller à l'étranger pour y faire connaître le traitement scandaleux qu'on voulait lui infliger.

Moins d'une semaine après la remise de sa protestation indignée, il fut autorisé par le Gouvernement de l'Inde à se rendre dans l'intérieur du pays. Les fonctionnaires furent sans doute tellement impressionnés par la cordialité avec laquelle il était reçu par ses coreligionnaires partout où il alla qu'ils exigèrent que la remise des tapis du Sultan aux autorités de la mosquée se fît sous la surveillance des commissaires de police, craignant peut-être qu'il n'y eût là un « danger pour la sûreté de l'Etat » car des fidèles ne manquaient pas de venir en foule dans la mosquée à laquelle était faite la remise du tapis et faisaient leurs prières sur ce tapis aux côtés du représentant envoyé à cette occasion.

La nomination de ce représentant de la Turquie n'avait pas été sans rencontrer une opposition de la part de Edward Grey, alors secrétaire des Affaires étrangères en Angleterre qui avait fait à Tewfik pacha, ancien ambassadeur de Turquie à Londres, cette remarque : « Ne pourriez-vous envoyer aux Indes quelqu'un qui nous agrée davantage ? » Ce représentant du Sultan donna sa démission après être resté six mois seulement aux Indes. Mais ce temps lui suffit pour se renseigner sur les sentiments des Indiens les plus éclairés dans toutes les régions de la vaste péninsule et se rendre compte de l'enthousiasme débordant qu'avaient chance de provoquer le rapprochement des musulmans indiens et ottomans dans un avenir prochain.

Cependant la guerre mondiale qui éclata quelques mois plus tard retarda cette union, ainsi que la réalisation de beaucoup d'autres aspirations légitimes de l'Orient. La propagande hardie, astucieuse et effrénée de ceux qui visent à asseoir pour toujours leur domination sur la moitié de l'Asie avait réussi à créer momentanément une confusion au sujet des devoirs de la confraternité islamique. Mais depuis la conclusion de l'armistice, on a vu avec quelle ardeur farouche, l'Islam s'est dévoué à ce devoir sacré dont rien ne saurait empêcher l'accomplissement. Le puissant mouvement national de l'Inde suscite maintenant l'enthousiasme et l'admiration par toute l'Asie et, en particulier, remplit les cœurs musulmans de l'espoir que l'heure de la liberté approche, car la certitude d'une existence digne pour

les peuples asservis de l'Orient dépend en très grande partie du succès du mouvement national indien, et ce dernier succès, naturellement, dépend entièrement de la résolution inébranlable avec laquelle tous les patriotes indiens sauront réaliser l'unanimité. Une nation indienne unie suscitera des forces indomptables. L'Inde, une fois émancipée et dotée d'une organisation nationale sera la pierre angulaire de la liberté de l'Orient. Un grand peuple comme les Indiens, une fois indépendant saura à l'avenir mettre un terme aux viles intrigues et aux menées perfides ourdies par ceux qui se sont attirés la haine profonde de tout l'Orient par leur « jingoisme impérialiste », et établira des rapports libres et directs entre lui et le reste du monde avec la certitude de gagner la sympathie et la bienveillance des autres races de l'univers à la fois en Orient et en Occident.

X. X.

CHRONIQUE

AFRIQUE ORIENTALE ANGLAISE

Rébellion à Nairobi

A peine le mouvement révolutionnaire du Rand était-il réprimé qu'une rébellion a éclaté, au milieu de mars, à Nairobi, capitale de la colonie anglaise, appelée autrefois colonie de l'Afrique Orientale et connue maintenant sous le nom de Konya.

A la suite de l'arrestation effectuée, le 14 mars, par les autorités britanniques d'un agitateur indigène notoire, nommé Thuku, inculpé de provocation séditieuse, plusieurs milliers d'indigènes de la tribu des kikuyus se livrèrent à des manifestations devant le poste de police de Nairobi, pour demander la libération de Thuku. Le lendemain, la population, appuyée par des indigènes venus des environs, prit une attitude menaçante. Des détachements d'infanterie britanniques furent envoyés sur les lieux. Malgré les sommations qui leur furent faites, les manifestants refusèrent de se disperser ; plaçant leurs femmes devant eux, dans l'espoir d'empêcher les troupes de tirer, et brandissant des étendards, ils attaquèrent le poste de police, dans l'intention de délivrer le prisonnier. Les soldats ouvrirent alors le feu et mirent en fuite les rebelles, qui eurent vingt-trois tués et trente-sept blessés.

Le gouvernement a institué la censure sur tous les télégrammes qui quittent la colonie à destination de l'étranger.

AFRIQUE DU SUD

Le mouvement insurrectionnel

Le mouvement révolutionnaire qui a éclaté dans le Rand au mois de février n'a pas tardé à prendre une grande extension et à donner lieu à des troubles très sérieux. Toutefois, le mouvement paraît avoit été limité au Rand, la grève n'ayant pas été acceptée à Durban ni au Cap.

La grande grève du Rand de 1913 ayant été inspirée par les I. W. W. (*Industrial Workers of the World*) on a essayé de rattacher les derniers troubles à la propagende bolcheviste. Il est vrai que sur 9.000 Européens qui ont immigré dans l'Union de l'Afrique du Sud, du 1er janvier au 31 novembre 1921, il y a 1.300 Russes, et on peut supposer que, parmi eux, des agents de Moscou se soient glissés. De plus, comme on l'a fait remarquer, la moitié de l'or produit dans le monde venant de l'Afrique australe et cet or réglant le change entre la livre et le dollar, les Soviets auraient pu chercher à troubler cette production. Mais bien que le mouvement ait pris de suite le caractère d'une grève, il résulte vraisemblablement de causes nombreuses et complexes, et, dans la situation actuelle du Transvaal, des causes sociales et des tendances politiques latentes viennent confluer. Le conflit industriel s'aggrave de rivalités de races et d'oppositions politiques ; blancs contre noirs, éléments anglais contre éléments boers.

Aujourd'hui, Johannesburg, capitale industrielle du Transvaal, fondée en 1886 par Johanes Ressik, et centre de l'extraction aurifère est la plus grande ville de l'Union sud-africaine. Alors qu'elle ne comptait que 3.000 habitants en 1887, sa population s'élevait à 25.000 âmes en 1890, à 102.000 en 1896 et à 180.000 en 1908. Près de la moitié de cette population est constituée par des gens de couleur. La population blanche qui y vit est instable et mêlée comme celle de tous les grands centres aurifères, étant composée, en majeure partie, d'hommes venus de toutes les parties du monde. Ces blancs remplissent surtout le rôle de contre-maîtres et dirigent des équipes de noirs, cafres et zoulous, qui sont chargés des gros travaux et n'ont jamais accès aux emplois supérieurs.

Or, les frais d'extraction de l'or étant devenus beaucoup plus élevés depuis la guerre, et l'exploitation des couches de plus en plus profondes étant d'un moins bon rendement, on a dû, pour ne point fermer les exploi-

tations, remédier à ces difficultés soit en réduisant les frais par la diminution des salaires soit en augmentant la porportion des travailleurs noirs, ou en combinant les deux méthodes. A la suite de l'échec des pourparlers engagés le mois dernier, le Gouvernement a accordé sa protection contre les grévistes blancs aux compagnies qui ont repris leur exploitation. C'est ce qui explique qu'au début des troubles les grévistes organisés en commandos se sont d'abord attaqués aux noirs et ont fait preuve de véritable sauvagerie dans cette lutte à laquelle les femmes et les enfants prirent part et déchargèrent des revolvers sur les indigènes. Bien que les nègres constituent la majorité de la population, puiqu'il y en a au Transvaal 1 million contre 300.000 blancs et que dans toute l'Union africaine, ils sont plus de 5 millions contre 1 million de blancs, ceux-ci organisés eux aussi en *commandos* n'ont pas poursuivi la lutte sur le terrain où les blancs l'avaient engagée, et, si les nationalistes sud-africains, partisans du général Hertzog, ne semblent pas avoir cherché à tirer parti de la crise actuelle au profit de leurs aspirations, c'est moins peut-être, comme on l'a dit, dans la crainte d'une guerre de race dans l'Union sud-africaine, que par suite du sentiment qu'il y a chez eux comme chez les noirs d'aspirations parallèles qui tôt ou tard réapparaîtront pour se rencontrer.

Pour le moment le conflit est resté circonscrit entre les blancs, mais les masses noires qui constituent la majorité de la population ont fait appel au Gouvernement du Cap pour qu'on les protégeât. De plus, il faut remarquer que les quatre cinquièmes des mineurs grévistes sont d'origine hollandaise. Le général Hertzog les a assurés qu'ils avaient pour eux les neuf dixièmes de la population et que celle-ci, tout en se bornant à poursuivre la réalisation de son programme nationaliste par voie constitutionnelle, a accordé sa sympathie aux grévistes, dont l'agitation a donné lieu à la formation de *commandos*, qui sont à la fois des organisations de grévistes et des corps de troupes nationalistes révolutionnaires.

La loi martiale a été proclamée dans le Rand le 10 mars. Sir Louis Van Deventer, qui se signala pendant la guerre du Transvaal a été chargé du commandement des forces gouvernementales contre les commandos grévistes.

Le général Smuts déclara à l'assemblée législative du Cap, que la situation était très grave et qu'il y aurait beuacoup de sang versé. Il se rendit ensuite à Johannesburg, situé à 73 kilomètres de Pretoria, où, après un voyage mouvementé, au cours duquel une roue de son automobile fut atteinte par une balle, il prit la direction des affaires.

Le 13 mars, à la Chambre du Cap, un député travailliste demandait au Gouvernement de négocier immédiatement afin de mettre fin aux hostilités dans le Rand, et un leader nationaliste tout en déclarant ne pas vouloir entraver le Gouvernement dans le maintien de l'ordre, disait que les nationalistes veilleront à ce que l'on ne commette pas d'abus.

Le ministre des Mines et de l'Industrie et celui de l'Agriculture ont répondu qu'il est impossible de négocier avec des hommes qui ont les armes à la main et nié que le mouvement de grève n'ait revêtu un caractère révolutionnaire que lorsque le Gouvernement a eu recours à la force.

Des combats nombreux et acharnés se livrèrent dans le Rand. Le 11 mars, à deux reprises, des avions bombardèrent des commandos de grévistes et leur infligèrent de lourdes pertes. En représailles, les grévistes révolutionnaires incendièrent des maisons.

A Fordsburg, les grévistes se maintinrent d'abord sur leurs positions, malgré les efforts de la troupe pour les en déloger.

La situation la plus critique était celle de Ellis Park et de Doorfontein, un des faubourgs les plus populeux de Johannesburg.

Une fois leur concentration effectuée, les troupes gouvernementales dans leurs opérations contre les insurgés, après avoir occupé Brakpan le 12, attaquaient le 13 les commandos grévistes à Maraishburg et sommaient ceux de Fordburg d'évacuer la position le 14 mars avant 11 heures s'ils ne voulaient pas être bombardés. Le mouvement d'encerclement exécuté par les troupes du Gouvernement s'effectuait régulièrement, les régions de l'Est et de l'Ouest, ainsi que celles de Pretoria et de Germiston étaient d'abord déblayées. Puis, Fordsburg, la dernière citadelle des insurgés du Rand, se rendait le 15 mars après un bombardement qui avait duré près d'une heure. Le lendemain, le communiqué officiel publié à Johannesburg, annonçait que le mouvement insurrectionnel était réprimé et que le nombre des prisonniers s'élevait à 6.000.

Des opérations de déblaiement se poursuivaient. Le 18 à minuit la grève qui avait duré 67 jours prenait fin.

Dans les déclarations qu'il a faites à la Chambre de l'Union au sujet des mesures prises pour réprimer la révolution, le général Smuts a exposé ce qui s'est passé dans le Witwatersrand et a dit que les derniers jours qui venaient de s'écouler avaient été terribles. Il n'a pas caché que la gravité de cette situation n'avait pas été assez clairement connue :

Personne, ne pouvait entrer sans danger à Johannesburg où tout, sauf le centre immédiat de la ville, était entre les mains des révolutionnaires. En raison de cette situa-

tion extrêmement sérieuse, le colonel Mentz avait mobilisé les Boers (acclamations), l'appel avait été magnifique ; la réponse ne l'a pas été moins.

Entre temps Johannesburg se trouvait en face d'un danger immense et l'on craignait une effusion de sang et des massacres. Heureusement les forces du Gouvernement ont pu changer la situation.

Le général Smuts a ajouté que la situation à Johannesburg est maintenant à peu près normale.

ALBANIE

L'Italie et l'Albanie

M. Schanzer, ministre des Affaires étrangères d'Italie, a fait, le 18 mars, devant la Chambre, les déclarations suivantes touchant l'Albanie :

Notre ligne politique reste immuable envers l'Albanie qui, grâce à l'initiative spontanée de l'Italie, a réalisé sa propre reconstitution en un Etat indépendant. Il faut en outre maintenir l'intégrité territoriale de ce pays d'une manière définitive, afin d'éliminer avec l'aide des puissances alliées, toute contestation entre l'Albanie et les Etats limitrophes.

Il sera de notre devoir de suivre avec intérêt ce nouvel Etat dans l'application de sa souveraineté et dans ses rapports d'amitié avec les Etats voisins.

D'accord avec les Alliés, seul le détachement italien est resté à Scutari sur la demande du gouvernement albanais et a conservé naturellement toujours un caractère international. J'ai invité l'ambassadeur royal à Paris à provoquer une décision de la conférence des ambassadeurs pour retirer cette garnison internationale.

Nous espérons que les Albanais auront confiance en l'Italie qui maintiendra toujours avec leur pays de bons rapports.

ARABIE

Subsides britanniques aux Chefs arabes

Lord Crawford a déclaré, le 28 février, à la Chambre des lords que le total des subsides versés depuis le 1er février 1919 par le gouvernement britannique au roi Hussein s'élève à 1.200.000 livres sterling. Les sommes versées au sultan Iben Seoud de Nejd pendant la même période s'élèvent à 232.000 livres sterling. Ce dernier était rival de l'émir Faiçal pour le trône de Mésopotamie. L'Angleterre lui a accordé le titre de sultan au

lieu d'émir et lui a consenti 60.000 livres par an pour assurer la paix en Arabie. Lord Crawford a ajouté que ces subsides vont être graduellement réduits.

A l'occasion de la conférence des ministres alliés des Affaires étrangères convoquée à Paris au sujet du Proche-Orient, le roi du Hedjaz a télégraphié au président de la délégation des Arabes de Palestine à Londres qu'il devra formuler une protestation contre le non-accomplissement des promesses faites aux Arabes par les gouvernements alliés, y compris les promesses faites en ce qui concerne la Palestine. Le roi Hussein déclare dans son télégramme qu'il regrette de ne pouvoir envoyer, pour le moment, un de ses fils à Paris, mais il ajoute qu'il a lui-même télégraphié aux puissances une protestation formelle et il charge le président de la délégation des Arabes de Palestine d'aller soutenir personnellement cette protestation à la conférence.

RÉPUBLIQUE DE BOUKHARA

Le Boukhara et la Turquie

Le Boukhara est gouverné actuellement par un Comité exécutif central. Les représentants du peuple, nommés par la nation elle-même, se réunissent pour élire une Chambre de 85 membres, qui forme le Comité exécutif central. Ce dernier choisit dans son sein 7 d'entre eux, qui constituent le Conseil suprême, lequel gouverne.

Ce Conseil suprême élit un président qui est le premier ministre du Gouvernement et qui, jusqu'au renouvellement du Comité exécutif central, est considéré comme président de la République. Deux membres du Conseil suprême sont vice-présidents, deux autres sont secrétaires et deux autres sont conseillers du président.

Le Conseil suprême a charge de toutes les affaires de l'Etat et contrôle l'administiation du Gouvernement.

Le Comité exécutif central élit aussi un Sadr-Ouzzeman qui est président du Conseil, et dix ministres placés à la tête des départements suivants : Affaires étrangères, Intérieur, Justice, Instruction publique, Economie nationale, Finances, Agriculture, Santé, Guerre, Contrôle de l'Etat. Ce dernier ministère se compose d'inspecteurs pris dans les neuf autres ministères ; cette institution, de même que la Constitution de l'Etat elle même, est spéciale à l'Etat de Boukhara.

Ce qui constitue l'originalité de cette Constitution, c'est que tout en choisissant tous les organismes de l'Etat par l'élection, elle institue des éliminations à divers degrés, de sorte qu'ainsi la représentation nationale et le Gouvernement ont l'appui de l'opinion publique. Cette Constitution semble être un moyen terme entre la monarchie absolue et les extravagances d'une démocratie sans frein. Elle semble constituer une forte et saine aristocratie politique.

La République de Boukhara a pour président Osman Hodja, homme encore jeune.

L'Etat de Boukhara, ayant gagné son indépendance au prix d'efforts obstinés, désire maintenant être reconnu par tous les Gouvernements civilisés. Malgré les divergences de vues existant entre la conception politique des deux pays, la Russie a été la première à reconnaître son indépendance. La Perse a suivi cet exemple et maintenant l'arrivée de Mohamed Nazari à Angora donne au Boukhara la certitude de sa reconnaissance par la Turquie.

Les relations diplomatiques avec la Turquie ont été inaugurées d'un côté par Mohamed Nazari et de l'autre par Fareheddine pacha, qui représente la grande Assemblée nationale à Boukhara. On annonce en outre qu'une autre délégation va être envoyée en Europe pour notifier aux divers Etats européens, l'indépendance du Boukhara.

L'arrivée à Angora du représentant de cette nouvelle république signifie le rapprochement de la Turquie et d'un peuple allié aux Turcs par les liens du sang et de la religion. Mohamed Nazari, le nouveau représentant, est un ancien étudiant de l'Ecole normale supérieure de Constantinople, berceau intellectuel de nombreuses notabilités du monde diplomatique turc et est un des plus brillants disciples de cette école. Il a quitté Constantinople il y a à peine dix-huit mois. Ce jeune diplomate à qui le Gouvernement de Boukhara vient de confier la première ambassade de son pays auprès des Turcs, ses frères par le sang et dont plusieurs sont ses condisciples, a fait à son arrivée, les déclarations suivantes :

Il ne faut pas perdre de vue que le Boukhara constituait un Etat autonome gouverné par un Emir possédant un pouvoir absolu. En quatorze mois, le Boukhara s'est transformé en une république indépendante, mais il n'est pas bolcheviste. Les Russes ne s'immiscent pas dans nos affaires. Actuellement, c'est un groupe de jeunes qui gouverne le Boukhara. Je suis venu à Angora pour établir des relations directes entre mon pays et celui que je considère comme ma seconde patrie.

RÉPUBLIQUES DU CAUCASE

La Turquie et les Républiques du Caucase

A la veille de la réunion de la conférence pour le règlement de la question orientale, les représentants des quatre républiques du Caucase, Géorgie, Arménie, Azerbeïdjan, Caucase du Nord, ont adressé une note aux ministres des Affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Italie, en vue d'attirer leur attention sur « la nécessité d'assurer une solution satisfaisante de la question arménienne en Turquie » selon l'expression figurant dans le compte rendu de cette note donnée par le *Temps* du 11 mars.

Après avoir souligné dans cette note l'importance, au point de vue du rétablissement de la paix et de l'ordre dans le Proche-Orient, de l'indépendance pleine et entière des quatre républiques du Caucase et de leur intégrité territoriale, les représentants de ces Etats, se basant sur la déclaration d'union faite par les républiques caucasiennes le 10 juin 1921, « considèrent que la non-solution jusqu'à ce jour de la question arménienne en Turquie a constitué un des obstacles principaux à l'établissement d'une union des Etats caucasiens, au grand détriment de leurs intérêts mutuels ».

Les représentants des quatre républiques du Caucase expriment le vœu que la conférence interalliée prenne les mesures nécessaires en vue d'une « prompte et équitable délimitation territoriale de la Turquie et de l'Arménie dans les limites de la Turquie », la solidité de l'union et la viabilité des républiques caucasiennes dépendant dans une large mesure de ce règement, à l'aboutissement duquel les Etats caucasiens contribueront par leurs communs efforts.

Cette déclaration par laquelle les républiques caucasiennes prétendent intervenir en faveur d'une « solution satisfaisante de la question arménienne en Turquie » n'est pas sans surprendre. Qu'entendent-elles par « solution satisfaisante »; pour qui la solution qu'elles envisagent, mais ne précisent point, serait satisfaisante, et de quelle manière serait-elle réalisée ? On peut se demander si ces républiques ne commettent pas une grossière erreur, en croyant que leur existence et leur union, — qui pour certaines d'entre elles n'est pas réalisable comme l'a montré déjà une expérience antérieure, — dépendent dans une large mesure d'un règlement fait dans ce sens. Un tel règlement ne peut que leur être

préjudiciable et les replacerait dans la situation où ces pays se trouvaient avant la guerre.

Cependant, la délégation de la république du Caucase du nord a envoyé à M. Poincaré, président du Conseil, une lettre lui exposant les motifs qui militent, aux yeux des populations du Caucase, en faveur d'une politique bienveillante à l'égard de la Turquie, dont nous extrayons les passages suivants :

Au moment où la conférence des ministres des Affaires étrangères des grandes puissances occidentales se propose de régler l'avenir de la Turquie et d'établir les bases d'une paix durable en Orient, la délégation du Caucase du Nord, représentant un pays d'Orient, dont la majorité est composé de musulmans, croit deson devoir de faire ressortir, sans équivoque, l'importance énorme que le Caucase du nord, ainsi que tous les pays musulmans, attache à la solution juste et équitable de la question turque.

Le Khalife reste le commandeur de tous les croyants, chef spirituel et porte-drapeau de l'Islam. C'est pourquoi l'atteinte portée à la souveraineté et à l'indépendance de la Turquie dans tout le monde islamique est considérée comme un lèse-khalifat et un outrage au monde musulman.

Les musulmans du Caucase comprennent que le Gouvernement de Turquie ayant sa part de responsabilité dans la guerre, le pays doit subir les conséquences des fautes de ses gouvernants, et en effet l'empire ottoman est sévèrement puni.

Les peuples de la république du Caucase du nord ont pris une part effective dans la guerre contre les empires de l'Europe centrale, sans y être obligés par le service militaire, qui n'était pas obligatoire pour eux. Ces peuples qui ont cru se battre pour le droit et la justice ne comprendront jamais cette volonté persistante des puissances occidentales de s'attaquer à la vie même de la Turquie, d'anéantir politiquement et d'asservir économiquement le pays du Khalife.

Après tant de promesses données par les Gouvernements alliés et associés, le traité de Sèvres, qui est en contradiction flagrante avec toutes ces déclarations, l'action grecque en Asie-Mineure, non seulement tolérée mais ouvertement encouragée par certains alliés, étaient ressentis par notre pays comme un défi au monde musulman, comme une politique de haine religieuse. Ce sentiment a été savamment exploité par les bolchevistes qui se disaient les seuls défenseurs des musulmans contre l'Europe qui cherche à asservir politiquement et économiquement la Turquie, qui n'a qu'un seul tort, celui d'être musulmane.

L'attitude de l'Europe envers la Turquie, empire du commandeur de tous les croyants de l'Islam, était une des causes principales de la victoire bolcheviste au Caucase.

Pour combattre effectivement le malaise qui trouble le monde musulman, pour enlever aux bolchevistes une arme très puissante de leur agitation au Caucase et en Orient, pour apaiser le vaste continent d'Asie, un changement de la politique européenne vis-à-vis de la Turquie s'impose.

De son côté, M. Toptchibachef, président de la délégation de l'Azer-

baïdjan a fait dans le *Temps* du 20 mars, la déclaration suivante au sujet de la situation du Caucase :

Nous attribuons une grande importance à la discussion prochaine, par les ministres des Affaires étangères des trois puissances alliées, de la question turque. Une solution juste et heureuse de ce problème amènera enfin cette paix, cette tranquillité après lesquelles soupirent toute l'humanité et surtout le Proche-Orient, si étroitement lié au Caucase, et par conséquent l'Azerbeïdjan. Nous sommes convaincus qu'en satisfaisant les revendications nationales du peuple turc on assurera une parfaite tranquillité parmi le monde musulman, inquiet du sort de ses coreligionnaires. Tous les peuples d'Islam sont accoutumés à voir en la Turquie un Etat capable de vivre, indépendant politiquement et économiquement. Nous croyons que la Turquie nouvelle deviendra un facteur nécessaire et un membre utile des nations civilisées.

Dans ce rôle, la Turquie de demain, se basant sur les principes de vie politique élaborés par les peuples civilisés, sera d'une grande utilité aux jeunes républiques caucasiennes.

Nous et les autres peuples du Caucase, nous suivons une politique purement caucasienne. Nous sommes convaincus aussi que la Turquie nouvelle jouera un rôle utile dans l'établissement final de notre confédération et que les peuples du Caucase auront avec elle les meilleures relations de bon voisinage.

C'est pourquoi il faut que les différends entre la Turquie et ses voisins soient réglés au mieux de leurs intérêts respectifs.

Ces idées sont exposées dans la note présentée par les représentants des républiques caucasiennes aux ministres alliés, le 11 février 1922. Toutefois, ladite note avait avant tout pour but d'attirer l'attention sur la reconnaissance de la complète indépendance et sur l'intégrité territoriale des quatre républiques du Caucase, comme base du rétablissement de la paix et de l'ordre dans le Proche-Orient.

Enfin, la satisfaction accordée aux revendications du peuple turc, posera naturellement la question des rapports avec le bolchevisme, doctrine complètement étrangère aux musulmans.

Mais M. Aharonian, président de la délégation de la République arménienne dans une déclaration insérée dans le *Temps* du 26 mars, dit notamment :

Les représentants de la Géorgie, de l'Azerbeïdjan et du Caucase du nord (ces deux derniers constituant de Etats musulmans) ont uni leur voix à l'Arménie pour protester contre le traité de Kars...

On parle beaucoup à l'heure actuelle des desiderata des musulmans de l'Inde, en faveur de la Turquie. Mais tout l'univers chrétien réclame justice pour l'Arménie. Les milieux modéré musulmans de l'Inde, d'ailleurs, ainsi que les musulmans de l'Azerbeïdjan, du Caucase du nord et du Turkestan se sont déclarés en faveur des droits de l'Arménie...

Il existe entre ces déclarations, une contradiction qui ne peut échapper à personne et qui révèle l'existence de tendances foncières différentes ame-

nant nécessairement l'opposition des politiques auxquelles elles répondent.

M. Tchokaï Oglou Mustafa, député à la Constituante de la province de Fergana au Turkestan, membre du Gouvernement provisoire du Turkestan dissous en 1918 par les bolcheviks, et seul représentant actuellement en Occident du Turkestan, adresse, à ce propos, à la revue *Orient et Occident*, la lettre suivante datée du 30 mars :

Un extrait de la déclaration du président de la Délégation de la république arménienne a été publié dans certains organes de la presse française et notamment dans le *Temps* du 25 mars, numéro 22.148. Dans cette déclaration il est dit que « les milieux modérés musulmans de l'Inde, d'ailleurs, ainsi que les musulmans de l'Azerbaïdjan, du Caucase du Nord, et du Turkestan se sont déclarés en faveur des droits de l'Arménie ».

D'après cette déclaration, tous les musulmans seraient partagés en deux catégories : les uns, turcophiles (musulmans de l'Inde) et les autres, arménophiles (musulmans de l'Azerbaïdjan, du Caucase du Nord et du Turkestan), et, la phrase dont s'est servi M. Aharonian « nous nous basons sur le traité de Sèvres », semble elle aussi avoir la prétention de présenter les musulmans du Turkestan comme partisans de l'intégrité du traité de Sèvres.

Etant le seul — au sens strict de ce mot — représentant du Turkestan musulman à l'étranger, j'estime de mon devoir de déclarer ce qui suit :

1° Je n'ai eu nulle occasion de signer une déclaration quelconque concernant la question arménienne ;

2° Dans le cas où on se proposerait par une semblable déclaration, de défendre le traité de Sèvres, dont les puissances de l'Entente ont elles-mêmes jugé la révision indispensable, je me verrais dans l'obligation de m'abstenir de signer cette déclaration bien que je fasse les meilleurs vœux pour que satisfaction soit donnée aux revendications justes du peuple arménien dans ses frontières ethnographiques ;

3° Je saisis cette occasion pour déclarer qu'en signant l'appel en faveur des revendications légitimes des nationalistes turcs, présenté le 22 courant à la dernière conférence du Proche-Orient tenue par les ministres des Affaires étrangères des puissances alliées, j'ai été guidé, comme d'ailleurs tous les autres délégués musulmans, sauf les représentants de l'Azerbaïdjan, par la considération que la conclusion d'une paix juste dans le Proche-Orient aura les meilleurs résultats pour tout le monde musulman et en premier lieu pour les républiques transcaucasiennes, voisines de la Turquie.

Veuillez agréer....

MUSTAFA TCHOKAI-OGLOU,

Représentant des musulmans du Turkestan.

CHINE

L'évacuation du Chantoung

Le Gouvernement de Tokio à adressé, au début de mars des instructions au ministre du Japon à Pékin pour l'ouverture des négociations avec le Gouvernement chinois en vue du retrait immédiat des troupes japonaises occupant le Chantoung. Cette évacuation doit commencer dans les premiers jours d'avril ; elle s'opérera progressivement pour être complètement achevée le 4 mai. Elle commencera par les troupes assurant la garde du chemin de fer.

Banque industrielle de Chine

Le jeudi 2 mars, le Sénat a commencé l'examen du projet de loi relatif au renflouement de la Banque industrielle de Chine. M. Jeanneney, rapporteur, après avoir rappelé au Sénat l'argumentation et les conclusions de son rapport et avoir dit : « Derrière l'intitulé du projet, il y a à réparer un désastre de plusieurs centaines de millions », déclare d'après le compte rendu analytique :

C'est un vote préparatoire qu'on vous demande, puisque, nous dit-on, l'affaire sera réglée ultérieurement par un projet de loi définitif. Mais il reste à prendre des précautions pour que ce vote préparatoire ne constitue pas un précédent inquiétant, et peut-être dangereux.

Sur l'indemnité des Boxers, il nous reste dû 400 millions, auxquels, contrairement à ce qu'a fait l'Amérique, nous ne pouvons renoncer. Si nous votons le projet, nous aurons reconnu la convenance qu'il y a à abandonner une certaine somme appartenant à l'Etat pour venir en aide à une entreprise privée. Mais votre Commission des Finances a dû reconnaître, au vu du dossier, que la signature de la France était malheureusement engagée en cette affaire par certaines dépêches parties du ministère des Affaires étrangères. Ces dépêches démentaient officiellement certains bruits qui commençaient à courir sur la situation difficile de la Banque industrielle de Chine. Si on ajoute à cela que des efforts de renflouement se sont produits à l'instigation des plus hautes autorités gouvernementales, on doit reconnaître qu'il y a, de la part de la France, un engagement moral, qu'il est impossible de négliger. L'aval de la France a été donné d'une façon que je n'hésite pas à qualifier de coupable ; nous devons y faire honneur.

Cependant, la signature de la France n'a été engagée que sous certaines conditions. Nous ne pouvons prendre à notre charge tout le passif de la Banque industrielle de Chine. L'intérêt national étant la raison de l'intervention de l'Etat, doit être aussi la mesure de cette intervention.

En outre, il y a des responsables ; il faut donc rechercher toutes les responsabilités civiles, pénales, financières et administratives.

Au cas où le sauvetage de la Banque industrielle de Chine ne pourrait avoir lieu, au cas où on ne pourrait constituer un nouvel organisme, il faudrait envisager comment on pourrait rembourser les déposants. Cette œuvre d'examen et de négociations appartient au Gouvernement ; néanmoins, nous pouvons lui indiquer certains de nos désirs.

Il y a tout d'abord le changement complet du personnel dirigeant de la banque. Des folies ont été commises ; je n'en citerai qu'une : l'avance à découvert de 150 millions consentie à une seule société de création récente. Je ne citerai que pour mémoire les avances consenties à certains administrateurs, directeurs ou clients. On ne peut conserver l'ancien personnel.

Il ne faudrait pas non plus recommencer l'opération du mois de janvier par laquelle on a essayé de sauver un établissement sans connaître exactement sa situation. Le Gouvernement devra s'assurer aussi de la solidité de l'existence juridique de la Banque industrielle de Chine. Enfin, les actionnaires devront verser les deux derniers quarts.

M. Poincaré, président du Conseil. — Il y a une petite difficulté, c'est que le Gouvernement chinois détient le tiers des actions. Il faut engager sur ce point une négociation diplomatique.

M. Jeanneney. — Nous sommes d'accord ; mais j'estime que la France ne peut consentir aucun sacrifice avant que les actions soient complètement libérées. Je pense que le Sénat est unanime sur ce point. (*Très bien ! et applaudissements.*)

Il sera bon enfin que le Gouvernement stipule une clause de remboursement de l'avance qu'il aura consentie.

Il faut encore que l'œuvre de la justice se poursuive, et se poursuive avec célérité. Il le faut pour qu'à l'étranger on sache qu'en France, pays d'honneur, lorsqu'il y a des coupables, ils sont vite punis.

Comme le public, je crains que, lorsqu'il y a tant de millions dilapidés, il n'en soit resté quelques-uns entre certaines mains. C'est l'œuvre de la justice de les rechercher.

M. Barthou, garde des sceaux. — Je suis complètement d'accord avec vous. Je m'engage à hâter l'œuvre de justice, j'y engage ma parole. (*Très bien !*)

M. Jeanneney. — Vous avez terminé mon discours, monsieur le Ministre. Nous attendons de vous que vous fassiez « vite et tout ». (*Vifs applaudissements.*)

M. Reynald vient alors donner « l'avis » de la Commission des Affaires étrangères. Il pensé que la France est engagée moralement par les dépêches qui sont parties du quai d'Orsay. Il ajoute :

La Commission des Affaires étrangères a tenu à affirmer qu'il était inadmissible qu'on puisse, en dehors du Parlement et en dehors du Gouvernement lui-même, engager ainsi la signature de la France.

Le Gouvernement s'il avait dû prendre une décision en cette matière, aurait auparavant largement délibéré. Or, il n'a même pas été informé. Il y a donc eu des pratiques blâmables, et nous ne voulons ni couvrir les responsabilités encourues, ni empêcher que les sanctions nécessaires soient appliquées.

La Banque industrielle de Chine fut constituée en 1913, avec la participation du Gouvernement chinois, lequel lui octroya de nombreuses concessions garanties par des gages importants.

Les engagements pris le Gouvernement de Pékin vis-à-vis de la Banque industrielle

de Chine sont de ceux sur lesquels il est permis de faire fond. La loyauté de ce Gouvernement n'a jamais été trouvée en défaut vis-à-vis d'engagements de ce genre. La population chinoise est, par ailleurs, en pleine évolution économique ; elle offre à notre pays et à ses établissements bancaires de sérieuses possibilités d'action. La Banque industrielle de Chine, représente, en Chine, un élément utile de l'influence française. J'ajoute qu'à raison des résolutions prises récemment à Washington, si les concessions accordées à cette banque étaient abandonnées il serait singulièrement difficile de les reconstituer.

Pour ces diverses raisons, la Commission des Affaires étrangères a cru devoir donner un avis favorable au projet de loi qui vous est soumis.

M. Gaudin de Villaine ne s'oppose pas au « renflouement », mais il craint que les moyens proposés n'aboutissent surtout qu'à imposer de nouvelles charges au Trésor français et demande avec quel Gouvernement chinois, celui du sud ou du nord ou du centre, on va traiter ? Il déclare qu'il ne votera pas le projet de loi.

M. Jules Delahaye monte alors à la tribune, qu'il va occuper près de deux heures, et donne la lecture d'un réquisitoire qui ne compte pas moins de 68 pages. L'orateur accuse la Banque industrielle de Chine « d'avoir exploité la crédulité du public ».

Par qui est-elle fondée ? En grande partie par le Gouvernement chinois, par une banque anglaise, par des banques suisses, italiennes, si bien que dès le premier jour elle est pour ainsi dire dénationalisée, le plus grand nombre des voix à l'Assemblée générale étant aux mains de la Chine et de l'Angleterre.

Dans quel coin ignoré de la Chine la Banque industrielle de Chine a-t-elle laissé le moindre vestige de l'influence française ? Je n'en connais point, et je vous défie de m'en citer.

Ce qu'il faudrait, c'est ne plus nous laisser déborder par un impérialisme politico-financier ruineux pour le pays ; c'est, d'autre part, améliorer les déplorables pratiques judiciaires de l'heure présente.

La discussion ayant été renvoyée au lendemain, M. Jules Delahaye termine, le vendredi 3 mars, le discours qu'il avait commencé la veille. M. Jules Delahaye trouve que des lois, qui ont rendu les abus si faciles, sont insuffisantes, et il dit que c'est un scandale car le directeur de la banque a été arrêté, mais les vrais coupables sont en liberté. Il conteste qu'il y ait un intérêt français à reconstruire la Banque industrielle de Chine et annonce en terminant le dépôt d'une proposition de loi ayant pour objet d'empêcher l'immixtion de la politique dans les Finances.

M. Japy estime que l'Etat français ne peut être tenu pour responsable. Le Gouvernement chinois est le seul intéressé dans cette affaire, puisqu'il possède le tiers des actions et un délégué au Conseil d'adminis-

tation. On veut prendre l'indemnité des Boxers pour rembourser les déposants de la Banque industrielle de Chine. Mais, cette indemnité elle appartient à la France ; la consacrer à l'objet que propose le Gouvernement, c'est prendre de l'argent dans la poche des contribuables français ; en tout cas, il ne faudrait pas que d'autres sacrifices soient demandés au Trésor.

M. de Lasteyrie, ministre des Finances, répond alors :

J'ai le devoir d'indiquer quelle attitude le Gouvernement prend dans cette affaire douloureuse. Ma tâche est facilitée par les rapports si lumineux de vos Commissions. Vous connaissez les faits. Nous vous demandons l'autorisation de négocier une opération de crédit destinée à restaurer le crédit de la France en Orient.

Cette intervention de l'Etat ne doit pas créer un précédent. Le Trésor n'a pas à venir au secours d'un établissement privé défaillant, tel n'est nullement le rôle de l'Etat. Il ne saurait se faire, sous une forme détournée, le garant d'établissements plus ou moins mal gérés. Il s'agit donc d'une intervention exceptionnelle, qui ne saurait se reproduire. Pourquoi la proposons-nous ?

Par suite de fautes, d'erreurs, de toute une série de télégrammes que vous connaissez, on a pu croire que la parole de la France était engagée. Au fond, elle ne l'a pas été, car le Parlement seul a qualité pour l'engager. Mais il résulte du dossier que des déclarations imprudentes ont été faites, aux termes desquelles on a pu croire en Extrême-Orient que le Gouvernement français se trouvait derrière les défaillants, il est impossible de ne pas tenir compte de cet état d'esprit.

C'est pourquoi, à la demande du Gouvernement chinois, notre précédent cabinet a proposé d'affecter l'indemnité des Boxers à une opération de crédit, destinée à faciliter la liquidation des affaires restées en souffrance.

Cette indemnité est gagée sur des recettes solides. Elle a été payée régulièrement jusqu'en 1917. A ce moment, la Chine, entrant dans la guerre à nos côtés, a obtenu de nous que les annuités restant à courir seraient interrompues pendant cinq ans, mais nous avons le droit de les percevoir de nouveau dès la fin de 1922.

En avril 1921, la Chine nous a demandé de renoncer, comme les Etats-Unis, à nos annuités et d'affecter le reliquat à des œuvres d'intérêt commun pour les deux pays.

On s'est demandé si la Chine payerait régulièrement la portion d'indemnité qu'elle nous doit encore. Il y a, en Chine, un Gouvernement reconnu celui qui était représenté à Washington. C'est avec lui que nous traiterons quand le moment sera venu.

Le Gouvernement français, dis-je, a le droit de recouvrer les annuités chinoises qui lui restent dues. Mais, pour des raisons de haute politique, il aurait sans doute été amené à envisager la possibilité de consacrer, comme l'ont fait les Etats-Unis, le montant de sa quote-part d'indemnité à des œuvres d'expansion française en Chine.

De toutes ces œuvres, il nous a semblé que celle qui avait pour but de maintenir le prestige de la France en Orient était la première qui dût se recommander à notre intérêt.

Cela admis, nous avions à nous demander sous quelle forme il convenait d'employer au mieux cette indemnité.

[illegible] à envisager. On pouvait [illegible] de la banque de Chine.

Au cas où ce renflouement serait jugé impossible, on pouvait créer une Société nouvelle permettant de continuer les affaires de l'entreprise défaillante. Enfin, si cette opération, elle aussi, était reconnue impraticable, il était possible de se borner à une opération de liquidation consistant à rembourser les créanciers et les déposants.

Mais ce ne sont là que des hypothèses, car nous ne connaissons encore exactement, ni l'actif, ni le passif de la banque, et en l'absence de ces éléments, aucune décision ne peut être prise.

Par l'organe de l'honorable M. Jeanneney, votre Commission des Finances a subordonné l'adhésion qu'elle donne au projet de loi à un certain nombre de réserves.

Elle demande que l'affaire soit épurée et son personnel renouvelé. Le Gouvernement est sur ce premier point d'accord avec la Commission.

La justice est saisie, elle ira jusqu'au bout. Toutes les responsabilités seront évoquées. (*Très bien !*)

En second lieu, M. Jeanneney, a demandé que les actionnaires de la banque soient, avant toute opération de sauvetage, appelés à libérer leurs actions. Nous nous efforcerons d'obtenir cette libération, mais nous ne pouvons prendre aucun engagement à l'égard des actions détenues par le Gouvernement chinois.

Enfin, on a fait ressortir la nécessité d'un apurement préalable des comptes ouverts abusivement au personnel de la banque. Les bénéficiaires de ces abus devront rembourser. (*Très bien !*)

Telles sont les directions de l'action gouvernementale. Nous avons pensé que quand le pavillon français avait flotté sur un établissement, on ne peut laisser cet établissement entraîner le prestige de la France dans sa chute.

Nous ne vous demandons pas un blanc seing, mais une simple autorisation de négocier ; nous sommes convaincus que ces négociations serviront l'intérêt supérieur de la France. (*Applaudissements.*)

Après une intervention de M. Héry, M. Jeanneney, rapporteur de la Commission des Finances, reprend la parole pour préciser le sens du vote qui sera émis.

Vous demande-t-on, messieurs, d'engager les finances de l'Etat ? Vous demande-t-on de vous prononcer sur l'affectation de l'indemnité due par la Chine ? En aucune façon. Vous allez simplement autoriser le Gouvernement à engager des négociations. (*Mouvements divers.*)

Il est, en effet, bien entendu, que l'accord à passer avec la Chine sera soumis à votre ratification. Nous ne nous engageons donc à rien, sinon à refuser de ratifier cet accord s'il n'était pas conforme aux conditions que la Commission des Finances a indiquées et qu'accepte le cabinet.

Ici, je vais demander au Gouvernement un éclaircissement qui écartera toute espèce d'équivoque.

Les ministres responsables ont, je crois, le devoir de ne s'engager à rien, avant d'avoir fait établir le bilan complet de la Banque industrielle.

Il est en effet indispensable de commencer par connaître exactement l'étendue

du déficit. Ceci dit, pour que nos collègues puissent être complètement tranquilles, je prie le Gouvernement de nous dire s'il n'estime pas que, dans l'hypothèse où l'indemnité des Boxers ne suffirait pas à combler le déficit une fois connu, nos efforts devraient s'arrêter, le budget de l'Etat ne devant jamais être appelé à parfaire la différence qui pourra apparaître. (*Mouvements divers.*)

Si le Gouvernement nous fait à cet égard une réponse affirmative, j'estime que nous aurons tous apaisements. (*Applaudissements sur plusieurs bancs. — Mouvements divers sur d'autres.*)

Les questions posées par le rapporteur amènent de nouveau M. le Président du Conseil à intervenir, qui fait, d'après le *Journal, Officiel* les déclarations suivantes :

Messieurs, j'avais, je crois, répondu par avance tout à l'heure à la seconde des questions que veut bien me poser l'honorable rapporteur, M. Jeanneney.

J'avais dit, en réponse aux questions qui m'étaient posées, que si l'indemnité des Boxers ne suffisait pas au sauvetage de la Banque industrielle de Chine ou à la constitution d'un établissement analogue, nous ne viendrions pas devant les Chambres solliciter des crédits pour entreprendre l'une ou l'autre de ces deux opérations.

Nous nous sommes tenus sur ce point particulier dans les limites qui avaient été déterminées par le cabinet précédent ; comme lui, nous avons pensé, pour les raisons que j'ai indiquées, que notre devoir était de faire le possible pour sauver en Extrême-Orient un établissement qui, malgré toutes les fautes commises, avait été considéré comme français, et avait rendu des services à l'influence française...

J'ai recueilli le témoignage de tous nos commerçants d'Extrême-Orient, de tous les agents, de tous ceux qui, à un titre quelconque, peuvent se porter juges de notre influence en Chine.

Ils ont été unanimes à nous conseiller de maintenir le projet déposé par le cabinet précédent.

Mais, ce projet, nous l'avons précisé, complété ; je dirai que nous l'avons limité par une précaution que nous avons jugée nécessaire. Je crois, du reste, qu'elle était dans l'esprit de l'honorable M. Doumer, du temps du cabinet précédent.

Nous avons donc ajouté au projet, qui était déposé devant les Chambres, un second paragraphe répondant entièrement à la préoccupation qui vient d'être exprimée par l'honorable M. Jeanneney, et qui est ainsi conçu :

« Cet accord et les conventions qui pourront ensuite devenir nécessaires devront être soumis à la ratification des Chambres. »

En d'autres termes, vous ne faites aujourd'hui rien de définitif.

Vous êtes simplement appelés à donner au Gouvernement une autorisation. Et quelle autorisation, messieurs ?

Une autorisation que certains membres de la Commission des Finances et de la Commission des Affaires étrangères considéraient, l'autre jour, presque comme superflue. Car, lorsque je me suis présenté devant les deux Commissions réunies, on m'a dit : « Pourquoi nous demander une autorisation pour négocier ? Le droit de négociation avec un Gouvernement étranger est une prérogative constitutionnelle du

Pouvoir exécutif. Vous pouvez entreprendre demain des conversations avec le Gouvernement chinois sans en demander l'autorisation aux Chambres. Et, à bien prendre, vous ne devriez saisir le Parlement qu'après ces conversations, qu'après un accord. »

A quoi j'ai répondu : « Ce que vous dites est exact. En principe, je n'aurais pas besoin d'autorisation ; mais, en fait, dans la circonstance actuelle, je ne négocie pas *in abstracto*, mais sur l'emploi d'une indemnité qui dans l'état actuel des choses serait versée demain au Trésor si elle était de nouveau payée par la Chine. Par conséquent, aux termes de lois et règlements antérieurs, cette indemnité a une affectation déterminée, une affectation budgétaire. Par respect pour les prérogatives des Chambres, j'estime que le Gouvernement n'a pas le droit d'entreprendre une conversation avec un Gouvernement étranger au sujet d'une désaffectation d'une indemnité qui devrait normalement aller au budget, avant d'avoir demandé l'autorisation par le Parlement. (*Vifs applaudissements.*)

C'est pour mettre fin à des pratiques qui sont nées de la guerre, qui ont été indispensables pendant la guerre, en maintes circonstances, mais qu'on a peut-être eu le tort, dans certaines administrations, de laisser survivre, que nous sommes ici aujourd'hui, de façon à rétablir, d'une manière normale, les relations respectives du Gouvernement et du Parlement. (*Très bien ! Très bien ! et vifs applaudissements.*)

M. Paul Doumer qui demande le vote du projet, déclare que dans un pays de probité commerciale comme la Chine l'effondrement de la Banque industrielle de Chine porterait atteinte au bon renom français. Pour cette raison, il est d'avis de tenter ou le renflouement de l'établissement défaillant, ou la création d'un organisme nouveau.

Des observations sont encore présentées par M. Cazals, puis par M. Jules Delahaye, à qui M. Poincaré répond de nouveau, et le Sénat décide par 215 voix contre 14 de passer à la discussion de l'article unique. Après les déclarations de MM. Massabuau, Maranget, de Las Cases, l'article unique est adopté à main levée.

ÉGYPTE

Le nouveau statut de l'Egypte

Zaghloul pacha, accompagné de son domestique, s'est embarqué le 8 mars, à Aden pour les Seychelles, à bord de l'aviso *Clematis*. Les autres nationalistes égyptiens déportés sont partis le 9 mars pour la même destination à bord du paquebot anglais *Ompfia*.

Les troubles et les démonstrations qui se produisaient dans les premiers jours de mars, prouvaient qu'une fraction importante de la popu-

lation égyptienne était hostile au nouveau cabinet et n'acceptait pas les propositions britanniques.

Au cours d'une émeute sanglante qui s'est produite à Tantah, à 75 kilomètres du Caire, trois personnes ont été tuées, 24 blessées, et 4 agents de police ont été en même temps blessés. Au cours d'une autre manifestation qui eut lieu au Caire, 21 arrestations ont été opérées.

Le nouveau cabinet égyptien ayant pour président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères, Adbel Khalek Sarwat pacha est composé de la manière suivante : Transport et Communications, Wasis Simeika bey ; Justice, Moustafa Fathy pacha ; Travaux publics, Hussein Wassi pacha ; Culte, Gaafar Wali pacha ; Instruction publique, Moustafa Maher pacha ; Finances, Ismaïl Sidky pacha ; Agriculture, Mohamed Chukry pacha ; Guerre, général sir Ibrahim Fathy pacha.

Sarwat pacha, en soumettant au Sultan les noms des nouveaux ministres, lui a exposé que le ministère n'aurait pas pu assurer le pouvoir sous le régime des principes exposés dans le memorandum britannique du 10 novembre, car c'eût été de sa part l'acceptation de ces principes. Mais, à son avis, la déclaration que vient de faire la Grande-Bretagne et la nouvelle lettre du maréchal Allenby ont apporté à la situation un profond changement, qui a permis la constitution du présent ministère.

La tâche qui reste à accomplir, a-t-il cru devoir ajouter, est de montrer à la Grande-Bretagne, au sujet de la protection de ses intérêts, qu'elle peut compter sur la bonne foi de l'Egypte.

Le ministère va procéder à la préparation d'une Constitution, en conformité avec les principes du droit public moderne, et il fera tout son possible pour créer une situation qui permettra d'abroger la loi martiale.

Les notables représentant la population de Damiette se sont élevés contre la constitution du cabinet Sarwat pour la raison que la proclamation britannique concernant l'indépendance de l'Egypte ne modifie en rien le *statu quo* de ce pays.

Ils réclament la mise en liberté immédiate de Zaghloul pacha et de ses collègues, l'abrogation de la loi martiale et de toutes les mesures exceptionnelles, la convocation d'une Assemblée nationale constituante et la liberté absolue de la parole et de la presse.

Parmi les signataires figurent le chef religieux des coptes, les membres de l'Assemblée législative, le vice-président du Conseil municipal, plusieurs

fonctionnaires locaux, dont le chef de la police et divers représentants des associations ouvrières.

Les princes de la famille égyptienne ont d'ailleurs élevé une protestation, et l'association des médecins, l'association des avocats ont fait de même.

Un rescrit du Sultan publié le 15 mars, à 22 heures, a annoncé que l'Egypte est devenu un Etat indépendant et souverain. Le Sultan sous le nom de Fuad 1er a pris le titre de roi d'Egypte.

L'Angleterre a de suite notifié à toutes les puissances la fin de son protectorat. Il est à remarquer que dans la circulaire adressée par le haut-commissaire pour l'Egypte aux gouvernements étrangers, relative à la cessation du protectorat sur l'Egypte et à la reconnaissance de son indépendance, le gouvernement britannique spécifie qu'à l'avenir il n'accordera plus sa protection aux nationaux égyptiens séjournant dans d'autres pays, mais que, pour autant, la cessation du protectorat britannique sur l'Egypte n'implique aucun changement dans le *statu quo* en ce qui concerne la situation de l'Egypte vis-à-vis des autres puissances ; qu'en conséquence, la Grande-Bretagne considérera comme acte hostile toute tentative étrangère d'intervention dans les affaires égyptiennes et repoussera par tous les moyens en son pouvoir tout essai d'agression territoriale en Egypte.

Dès qu'il eut reçu la nouvelle officielle de la décision du Gouvernement britannique de mettre fin au protectorat que l'Angleterre exerce sur l'Egypte, Fuad a envoyé un télégramme à M. Lloyd George dans lequel il dit :

J'accepte le titre et la dignité de roi d'Egypte, afin d'investir ma patrie du statut international et du prestige qui lui sont nécessaires.

Le roi Fuad, fils du kédive Ismaïl pacha est un descendant direct de Mehemed Ali qui obtint en 1811 l'institution d'une vice-royauté héréditaire dans sa famille. On sait que sous Mehemed Ali l'idée nationale avait déjà pris corps. Mais l'Angleterre, qui avait échoué, en 1807, dans sa première tentative de conquête, devait travailler constamment à empêcher la création d'un Etat dans la vallée du Nil. Ayant gagné à ses vues la Russie et, de même qu'aujourd'hui, entraîné la France dans ses erreurs politiques, elle empêcha l'Egypte et la Turquie de profiter de leur victoire commune sur la Grèce quitte à soutenir ensuite la Sublime-Porte contre l'Egypte. La convention de Londres de 1841 obligea Mehemed à renoncer

au rêve qu'il avait formé, et si l'Egypte resta théoriquement un Etat autonome sous la suzeraineté de la Turquie, à partir de 1883, l'Angleterre, qui l'occupa, y établit en fait un protectorat.

Le percement de l'Isthme de Suez par Ferdinand de Lesseps vint contrarier les visées de l'Angleteire et ne fut point sans porter atteinte à ses prétentions en Egypte où, depuis l'expédition de Bonaparte, l'influence française, qui y avait pris pied, avait réveillé ce pays de sa torpeur et trouvait de nombreuses sympathies. Mais, mettant à profit les embarras financiers au milieu desquels se débattait le kédive Ismaïl, l'Angleterre rachète les actions qu'il avait souscrites et se trouve ainsi à même de contrôler l'entreprise française. La création des tribunaux mixtes et de la caisse de la Dette publique, à laquelle elle s'était tout d'abord opposée, vient lui permettre d'asseoir son influence tandis que la France voit la sienne diminuer. Gladstone prend alors prétexte du mouvement nationaliste dirigé par Arabi pacha, et auquel Mustafa Kamel devait donner, en 1893, une nouvelle impulsion. Après avoir obtenu de la France, contre laquelle elle a constamment lutté, son désistement, l'Angleterre débarque des troupes à Alexandrie. En 1884, la révolution du Mahdi lui permet de mettre la main sur le Soudan, et, à partir de cette époque, sous une apparence d'autonomie, l'Egypte vit sous le régime de l'occupation étrangère. Tous les organes constitutionnels dont elle est dotée ne sont que de simples instruments aux mains des fonctionnaires et des conseillers anglais, qui, abusent de leur situation, ou se livrent à des actes arbitraires ; au lieu de briser l'action des nationalistes cette attitude leur gagne la sympathie des populations.

En octobre 1914, à la suite de l'entrée de la Turquie dans la guerre à côté des empires centraux, l'Angleterre occupe l'Egypte, elle se débarrasse du khédive Abbas Hilmi à cause de sa politique vis-à-vis des puissances centrales et proclame l'Egypte Etat indépendant sous le protectorat britannique. Le prince Hussein, fils aîné de l'ancien khédive Ismaïl est désigné comme Sultan, puis, le 18 octobre 1918, son frère Fuad lui succède. C'est celui-ci qui vient de prendre le titre de roi d'Egypte.

Le roi Fuad est né au palais de Guizeh, près du Caire, le 26 mars 1868. Il suivit son père en exil en Italie, où il a fait ses études à l'Académie militaire de Turin, en 1879, puis, après avoir résidé à Constantinople, il rentra en Egypte, en 1895, à la mort de son père. De retour en Egypte, Fuad pacha ne s'occupa pas de politique, il s'intéressa surtout aux questions scientifiques et littéraires, et il est connu comme un ardent bibliophile.

Il est le fondateur de l'Université égyptienne, de l'Institut [illegible]. Il a réorganisé la Société égyptienne de géographie. Le nouveau roi est marié et a trois enfants.

A la suite de l'établissement du nouveau régime, le maréchal Allenby a échangé son titre de haut-commissaire britannique en Egypte contre celui de « mandub es sami », qui veut dire, en égyptien : très haut délégué.

Le roi, les ministres, l'Assemblée de l'oulema et des notables ont offert des prières d'actions de grâces dans la fameuse mosquée de Mohamed Ali.

Des télégrammes ont été échangés entre le roi George et le roi Fuad d'une part, et entre lord Curzon et Sarwat pacha d'autre part ; le roi Fuad a passé la revue des troupes égyptiennes.

Mais lorsque le roi est rentré au palais d'Abdine une foule hostile s'est portée en face du palais et a essayé de rompre le cordon des troupes de police. Celles-ci ayant reçu des coups de pierres, un officier a riposté en faisant feu et en blessant plusieurs manifestants.

Des troubles assez sérieux se sont produits au Caire et dans les faubourgs, à la suite de la proclamation du nouveau statut de l'Egypte. La plupart des écoles du Caire ont fait grève et les jeunes gens de ces écoles, partisans de Zaghloul pacha, ont défilé en bandes dans les rues. Les réjouissances publiques organisées pour célébrer la déclaration de l'indépendance de l'Egypte ont été troublées par les nationalistes, qui refusent de reconnaître tout règlement avec l'Angleterre tant que leur chef et ses lieutenants resteront en exil. Ils ont manifesté, renversant des reverbères et arrachant des arbres. Des détachements de cavalerie égyptienne sont intervenus pour rétablir l'ordre.

Il y a eu, le 21 mars, à Alexandrie plusieurs manifestations importantes. L'une d'elles s'est terminée par une bagarre avec la police. Seize personnes ont été arrêtées, trois agents de police ont été blessés, dont l'un grièvement.

Une autre manifestation a eu lieu dans la soirée. Les manifestants ont essayé de pénétrer sur la place Mohamed Ali pour détruire les décorations élevées en l'honneur de la journée de l'Indépendance et la police a du intervenir.

Dans la journée, il y a eu environ 300 arrestations ; mais aucune charge bien définie n'ayant été relevée contre les personnes arrêtées, on les a remises le matin en liberté.

D'après des informations reçues de Washington, les discussions qui

ont eu lieu à Londres touchant le statut futur de l'Egypte, ont soulevé un intérêt considérable dans les milieux gouvernementaux américains.

On sait qu'en vertu du traité qu'elle signa avec la Turquie en 1830, l'Amérique obtint des droits d'extraterritorialité, en ce qui concerne l'Egypte, pour les délits de droit commun. Les clauses de ce traité se trouvèrent modifiées en 1919 par le traité de Sèvres, à l'élaboration duquel l'Amérique ne prit pas part ; toutefois dans les cercles officiels de Washington, on ne s'en inquiéta pas, puisque l'Angleterre restait responsable du maintien de l'ordre en Egypte.

Mais aujourd'hui on pense que la suppression du protectorat soulève de nombreuses questions se rapportant aux droits américains, et les ministres des Etats-Unis se préoccupent de la répercussion, à ce point de vue, du nouveau statut qui vient d'être offert à l'Egypte.

***

Le 14 mars un débat a eu lieu sur l'Egypte à la Chambre des communes. Les orateurs de l'opposition, qui estiment que l'on aurait pu éviter les désordres qui se produisent depuis trois années si on avait concédé en 1918 aux Egyptiens ce qu'on leur a accordé cette année, ont réclamé l'élargissement de Zaghloul pacha.

M. Wedgwood Benn a dit notamment :

> L'Egypte, appartient aux Egyptiens. Ceux-ci tiennent leur pays des mêmes mains que celles qui ont donné aux Anglais leur propre pays ; ils ont le droit de jouir de l'Egypte comme les Anglais ont celui de jouir de la Grande-Bretagne.

Le général Townshend a, au contraire, déclaré qu'au moment où des nuages planent sur l'Irlande et sur l'Inde, ce serait folie pour les Anglais d'abandonner l'Egypte et la zone du canal de Suez qui commande les communications entre les parties occidentale et orientale de l'Empire britannique.

M. Chamberlain, pour justifier la décision prise à l'égard de Zaghloul pacha, a rappelé que ce chef populaire après avoir participé à la révolution d'Arabi pacha avait été mis en prison et qu'en 1918, il a provoqué une campagne violente qui nécessita son exil à Malte.

> Plus tard, lord Cromer le fit nommer ministre de l'instruction publique et ministre de la Justice en Egypte, mais Zaghloul ne put jamais s'entendre avec ses collègues. Plus tard encore, Zaghloul pacha fit de son mieux pour empêcher la formation de tout

ministère dont il ne faisait pas partie. Puis il devint de plus en plus [illegible], quand la guerre fut déclarée, en 1914, il ne cacha pas son désir de voir une invasion [illegible] réussir en Egypte.

Vers la fin de 1918, il commença une campagne violente, qui aboutit à des désordres. Il fut déporté à Malte et, une fois libéré, il encouragea tous les mouvements antibritanniques à Paris et dans le monde entier.

C'est Zaghloul pacha qui a organisé le boycottage de la mission Milner. Ses antécédents sont donc mauvais, et c'est avec un soupir de soulagement qu'on a appris, dans les milieux pondérés en Egypte, que Zaghloul avait été déporté aux Seychelles.

Il appartient au maréchal Allenby de juger s'il y a lieu d'autoriser son retour en Egypte.

La politique du Gouvernement britannique consistait à chercher à conclure un traité avec l'Egypte, mais par suite de l'agitation fomentée en grande partie par Zaghloul, il n'y avait plus de Gouvernement en Egypte. Sur ces entrefaites, le maréchal Allenby a conseillé au Gouvernement anglais de procéder par voie de déclarations. Il a proposé que la Grande-Bretagne déclarât le protectorat aboli.

Invité à venir à Londres, le maréchal Allenby a reconnu qu'une simple déclaration d'abolition du protectorat ne suffisait pas et que, comme le demandait le Gouvernement britannique, il fallait absolument que la sauvegarde des intérêts britanniques fît partie de cette déclaration au lieu de faire le sujet d'un accord ultérieur avec le Gouvernement d'un Etat indépendant.

INDE

Démission de M. Montagu

Nous avons précédemment mentionné les attaques dont M. Montagu a été l'objet, il y a quelques semaines, à la Chambre des Communes et donné la réponse qu'il a faite pour sa défense personnelle aux interpellateurs qui lui reprochaient de n'avoir pas réussi à rétablir l'ordre dans l'Inde.

L'Assemblée législative de l'Inde, après consultation avec tous les gouvernements provinciaux, lui ayant adressé le 7 mars, la dépêche suivante dans laquelle cet organisme demande au gouvernement britannique de modifier sa politique à l'égard de la Turquie et de reviser le Traité de Sèvres, M. Montagu a cru bon de la publier pour dégager son administration et désigner les vrais responsables de l'agitation qui se produit aux Indes. Cette dépêche est ainsi conçue :

A la veille de la conférence sur l'Orient, nous estimons de notre devoir de rappeler derechef au gouvernement britannique l'intensité des sentiments de l'Inde touchant la nécessité de la révision du traité de Sèvres. Le gouvernement de l'Inde se rend plei-

nement compte du caractère complexe du problème, mais les services de l'Inde pendant la guerre, à laquelle les soldats musulmans indiens ont pris une si grande part, et l'appui que la cause musulmane reçoit dans l'Inde entière, lui donnent le droit de revendiquer la réalisation de ses aspirations justes et équitables.

Le gouvernement de l'Inde insiste particulièrement, sous réserve de la sauvegarde de la neutralité des Détroits et de la sécurité de la population non musulmane, sur les trois points suivants : évacuation de Constantinople, suzeraineté du sultan sur les lieux saints et restitution de Smyrne et de la Thrace ottomane, y compris Andrinople. La réalisation de ces trois conditions a une très grande importance pour l'Inde.

M. Lloyd George n'ayant eu connaissance que par les journaux, du texte de cette note du gouvernement de l'Inde relative à la Turquie et s'étant rendu compte de la gravité de cette publication a immédiatement convoqué M. Montagu et les autres membres du cabinet. Invité à s'expliquer, M. Montagu a répondu :

Lorsque, la semaine dernière, j'ai reçu le télégramme du gouvernement hindou, exposant son point de vue relativement à la paix gréco-turque et demandant l'autorisation de le publier, je l'ai fait circuler parmi les membres du cabinet. Ce ne fut que lorsque je reçus samedi un télégramme urgent réitérant cette demande et sollicitant une réponse immédiate, que je crus de mon devoir d'accepter la responsabilité d'en approuver la publication.

Je n'ai pas cru que l'on pût s'opposer à ce que le gouvernement de l'Inde exposât son point de vue sur une question intéressant d'une manière aussi essentielle la paix de l'Inde.

Je me suis rendu pleinement compte des graves difficultés existant dans l'Inde du fait du traité de Sèvres et j'ai cru de mon devoir de soutenir de toutes mes forces le gouvernement central indien ainsi que les gouvernements provinciaux.

Lorsque j'ai eu la certitude que le gouvernement indien considérait qu'il s'agissait d'une question urgente, je me suis senti justifié dans mon initiative.

Je crois qu'il y a tout à gagner et rien à perdre par la publication de tels documents lorsqu'il s'agit de telles questions.

M. Lloyd George a demandé aussitôt à M. Montagu de donner sa démission tout en lui exprimant ses regrets d'avoir à se séparer de lui. « Je ne doute pas, a-t-il ajouté que vous n'ayez obéi uniquement au sentiment du devoir public. »

Mais il a reproché à M. Montagu de n'avoir pas consulté le cabinet au sujet de la publication du télégramme du vice-roi, lequel soulève des questions dont l'importance s'étend bien au-delà des frontières de l'Inde ou des responsabilités incombant au sous-secrétaire pour l'Inde.

M. Lloyd George a prétendu que le droit du gouvernement hindou d'exposer ses vues sur la question d'Orient n'a jamais été contesté, mais que la

publication autorisée par M. Montagu d'un manifeste officiel donne lieu à des considérations d'un autre genre et que l'acte de M. Montagu a considérablement accru les difficultés déjà assez grandes de la tâche qu'aura à remplir le ministre des Affaires étrangères lors de la conférence prochaine sur les questions intéressant le proche Orient. « Les conséquences de cette manière d'agir, a conclu M. Lloyd George, doivent inévitablement être graves. »

A la suite de la publication du message du Gouvernement de l'Inde, M. Lloyd George croyait nécessaire de faire à l'*Agence Reuter* la déclaration suivante :

> Nous avons maintenu très équitablement la balance égale entre les Turcs et les Grecs. Nous voulons une véritable paix. La publication de ce genre de document rend difficiles les négociations pour une paix satisfaisante.
>
> Nous avons toujours tenu très grand compte de l'opinion musulmane dans l'Inde, laquelle exerce constamment une grande influence pour la détermination de notre politique. Nous avons toujours eu un grand respect pour le rôle joué dans la grande guerre par les musulmans. Ceux-ci ont pleinement le droit d'exprimer leur opinion et de s'attendre à ce que nous la considérions comme un élément de détermination de notre politique.

La démission demandée, le 9 mars, à M. Montagu, sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde, était suivie de l'arrestation de Ghandi le 10 mars, et ces deux faits semblaient indiquer que le Gouvernement britannique, persévérant dans ses erreurs, croyait parvenir à rétablir la situation en ayant recours à la manière forte. Déjà lors de la révolte des Indes de 1857, lord Canning déclarait : « Chaque fois que nous avons agi vigoureusement nous avons réussi, jamais quand nous avons obéi à de timides conseils. » Beaucoup d'Anglais semblaient encore partager cette manière de voir et on lisait dans le *Times* du 11 mars : « Aussitôt que les masses de l'Inde sentiront que nous sommes décidés à gouverner, beaucoup de dangers disparaîtront. »

La démission de M. Montagu a provoqué dans l'Inde une profonde impression. Elle était complètement inattendue et lord Reading lui-même en a été vivement surpris. S'adressant à la municipalité d'Agra, le samedi 11 mars, il a déclaré que la démission de M. Montagu constituait pour lui une perte personnelle et que, malgré les critiques qui pouvaient être adressées à M. Montagu, on ne pouvait mettre en doute qu'il eût été dévoué à l'Inde.

Le vice-roi ajouta que les bruits de divergences existant entre eux et

entre le gouvernement anglais et le gouvernement de l'Inde au sujet de la politique à suivre vis-à-vis des non-coopérateurs étaient absolument sans fondement.

D'autre part, vingt membres hindous de l'Assemblée, ont télégraphié de Delhi à M. Lloyd George une énergique protestation contre ce qu'ils appellent une « déplorable action » due au gouvernement anglais, et ont affirmé que les récentes déclarations du gouvernement de l'Inde contenaient le minimum de demandes des « Moslems ».

De plus, le savant Malaviya, au cours d'un discours prononcé dans une réunion publique à Delhi, a demandé pourquoi on avait obligé M. Montagu à donner sa démission pour n'avoir pas consulté le cabinet alors que l'on n'avait pas exigé la même chose de M. Churchill lorsqu'il exprima ses vues au congrès de Kenia sans consultation préalable du cabinet.

M. Montagu a fourni, le 11 mars 1922, des explications à ses électeurs de Cambridge et leur a offert de donner sa démission de député s'ils ne l'approuvaient pas. Cette offre a été refusée à l'unanimité.

M. Montagu leur a dit notamment :

Je suis venu ici aujourd'hui pour la première fois depuis de nombreuses années, en homme libre, pour vous demander ce que vous pensez au sujet de toute cette affaire et pour vous dire ce que j'en pense. J'ai donné ma démission de secrétaire d'Etat pour l'Inde et rendu les sceaux de ce poste élevé à Sa Majesté le roi dont le dévouement aux intérêts de ses sujets indiens a inspiré mon œuvre pendant les quatre dernières années et demie.

La raison officielle, publiée dans les journaux, de ma démission, est que, je me suis rendu coupable de faire connaître au monde un télégramme du gouvernement de l'Inde sans avoir consulté mes collègues et qu'en conséquence, j'ai porté atteinte à ce glorieux principe du gouvernement britannique, qui a été respecté par les gouvernements successifs et jamais autant que par ce gouvernement, de la doctrine de la responsabilité collective.

Je ne puis m'empêcher de sourire. Tout d'abord, je n'ai porté aucune atteinte à ce principe. Qu'ai-je dit ? J'ai reçu du gouvernement de l'Inde un télégramme exprimant son opinion sur un sujet très important et, dans ce télégramme, était contenue une requête tendant à être autorisé à publier cette opinion. Aussitôt que je pus obtenir les copies nécessaires il y a eu vendredi huit jours, je communiquai le télégramme aux membres du gouvernement. Ils l'ont eu en leur possession le vendredi soir. Je n'ai jamais pensé et je ne pense pas davantage aujourd'hui que la question de sa publication, en ce qui me concerne personnellement, devait être soumise aux délibérations du cabinet.

Mais qu'arriva-t-il lundi dernier ? Il y eut une réunion inattendue du cabinet et c'est par suite d'une indisposition des plus regrettables du premier ministre que ce dernier ne put y assister. Mais il y eut une réunion du cabinet. Aucun membre du

[illegible] ne sembla désireux de discuter la question et le seul membre du gouvernement qui y fit allusion devant moi, ce jour-là, est le personnage qui y est le plus directement intéressé, lord Curzon, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Pendant la séance du cabinet, bien que dans une conversation privée, j'informai lord Curzon que j'avais samedi autorisé la publication de ce télégramme.

S'il l'avait désiré, il aurait pu reprendre sa place autour de la table du Conseil ; il aurait pu conseiller à ses collègues de faire opposition à la publication, et si leur décision s'était retournée contre moi, il y aurait eu tout le temps nécessaire pour envoyer un télégramme rapportant mes instructions et arrêtant la publication du télégramme.

Mais que fit lord Curzon ? Il conserva le silence pendant la séance du cabinet et se contenta, le soir même, de m'écrire une de ces lettres à la fois larmoyantes et arrogantes, qui sont si familières à ses collègues et à ses amis, et se terminant par la requête de ne pas discuter la question au cabinet, mais à l'avenir de ne pas permettre la publication de tels documents sans l'avoir consulté au préalable.

Ce fut tout. Je dis, par conséquent, que le cabinet avait tout le loisir nécessaire de s'occuper de la question s'il l'avait désiré. Je ne la soulevai pas au cabinet parce que je ne pensais pas qu'il était nécessaire de le consulter et je ne le pense pas davantage maintenant. Regardons les faits en face.

Lisez le télégramme du gouvernement de l'Inde. Il ne contient rien qui n'ait été exprimé en de nombreuses occasions au nom de ce gouvernement par ses représentants, par moi, par Son Altesse Aga Khan, ni même par le premier ministre lui-même, lorsqu'il s'est déclaré à la Chambre des communes en faveur du maintien des Turcs à Constantinople. Il rappela à ce moment l'assurance qu'il avait donnée en juin 1918 que la Thrace, Constantinople et l'Asie-Mineure seraient laissées à la Turquie, ajoutant que cette promesse était faite aux musulmans de l'Inde. Il affirmait lui-même à ce moment, au nom de l'Inde, tout ce que le gouvernement de l'Inde affirme aujourd'hui.

L'accusation d'avoir rompu avec la doctrine de la responsabilité ministérielle venant de la part du premier ministre est une accusation risible. Elle est grotesque.

Quelles sont les circonstances de ma démission ? Le chef de notre gouvernement, à l'heure actuelle, est un premier ministre de grand génie, bien que d'un génie capricieux, dont les efforts pour assurer le bien-être de son pays et du monde ont reçu une telle publicité que je n'ai pas besoin d'y insister, dont l'oeuvre est bien connue, mais qui exige en retour le prix qu'il est au pouvoir de tout génie d'exiger, et ce prix a été la disparition totale, complète et absolue de la doctrine de responsabilité ministérielle depuis le jour où il a formé son gouvernement. Le « sorcier », comme on l'appelle, du placard dans lequel il a enfermé cette doctrine, l'en sort au moment opportun et me choisit comme victime de cette nouvelle thèse.

Je suis convaincu que si le pays voit dans cette affaire une manifestation du retour par le premier ministre à la doctrine de responsabilité ministérielle, je n'aurai pas été sacrifié en vain. Laissez-moi vous donner quelques exemples. Lord Milner n'a pas été prié de démissionner après la publication du rapport Milner sur l'Egypte. Il y a également le cas de M. Amery, l'un des hommes désignés dans les journaux comme mon successeur, et le memorandum Amery sur le rapport Geddes. L'autre soir, M. Winston Churchill, assistant à un dîner au club Keyns, a fait une déclaration qui a provoqué une sensation extraordinaire dans l'Inde, sans en avoir consulté le cabinet. Où était alors la doctrine de responsabilité ministérielle ?

Toutes les chancelleries savent parfaitement aujourd'hui que la confusion la plus indescriptible et même parfois l'antagonisme existant entre le numéro 10 de Downing Street et le Foreign Office, en ce qui concerne la politique extérieure.

La responsabilité ministérielle ! Mais c'est une plaisanterie ! C'est un prétexte ! Nous avons été gouvernés par un grand génie — un dictateur qui réunissait de temps en temps quelques ministres, tout au moins ceux qui avaient accès jusqu'à lui. En ce qui me concerne, il m'a été souvent impossible de l'approcher pendant des jours entiers.

Il a pris des décisions qui feront époque dans l'Histoire et il est de notoriété publique que si une de ces décisions est venue à la connaissance du cabinet, c'est seulement à un moment où les membres de ce cabinet ne pouvaient plus agir.

Pourquoi le télégramme du gouvernement de l'Inde n'aurait-il pas été publié ? Ce gouvernement a partie liée dans le traité de Sèvres, qui a été signé en son nom. Si le traité avait abouti à la paix, le gouvernement de l'Inde l'aurait accepté loyalement ; mais, quand il s'est aperçu qu'il ne pouvait pas donner cette paix, il s'est agité pour en demander la révision, et, en tant que partie dans le premier traité, il a bien le droit d'exprimer ses vues, ayant été représenté par des hommes de son choix à la conférence de la paix.

Le gouvernement de l'Inde a pensé que, dans l'intérêt même de son pays, pour lequel il parlait, il pouvait être l'un des facteurs montrant la voie vers la paix tant désirée.

Laissez-moi vous rappeler, que la politique étrangère poursuivie par le gouvernement de Sa Majesté dans l'Orient moyen a eu les plus déplorables résultats dans l'Inde. A de nombreuses reprises, le gouvernement de l'Inde a fait des représentations à ce sujet, représentations basées principalement sur le fait que les engagements pris par le premier ministre envers le peuple indien avaient été réduits à néant par le traité de Sèvres. Je ne suis pas partisan de la doctrine de diplomatie secrète. J'estime que les musulmans de l'Inde avaient le droit d'être informés des efforts qui sont faits en leur faveur par leur gouvernement. J'estime que le public britannique avait le droit de savoir ce que le gouvernement pensait au sujet de cette importante question, mais je n'étais pas partisan de la publication du premier télégramme. J'étudiais la question. C'est à ce moment que je reçus samedi un autre télégramme me demandant une réponse immédiate dans l'intérêt de l'Inde. Connaissant les difficultés, auxquelles le vice-roi se trouve aux prises dans l'Inde, il était de mon devoir de donner mon appui à lord Reading. On critique la publication de ce télégramme à la veille de la conférence qui va avoir lieu. Mais le plus acharné de mes critiques reconnaîtra qu'il n'aurait servi de rien de le publier après la conférence.

Vous vous souviendrez que la Turquie a été battue principalement par des soldats hindous. L'Inde a donc le droit d'avoir une voix prédominante. D'autre part, la souveraineté religieuse de l'Islam sur les lieux saints n'était pas à mon avis une question dans laquelle les Alliés pussent ou dussent intervenir. C'est une question religieuse entre le roi du Hedjaz, le roi de Mésopotamie et le sultan de Constantinople. Le premier ministre britannique était d'accord là-dessus, et avait donné l'assurance aux musulmans de l'Inde qu'il n'y aurait rien dans le traité qui puisse empêcher un semblable accord.

M. Montagu se livre ensuite à une violente attaque contre la politique

poursuivie à l'égard de l'Inde par lord Curzon et par M. Lloyd George qu'il a d'ailleurs toujours combattue.

Je suis désolé que les histoires de l'Inde aient embarrassé la politique étrangère de lord Curzon, mais combien peu lord Curzon est au courant des effets désastreux produits dans l'Inde par sa politique étrangère : politique d'occasions manquées et d'entreprises maladroites.

J'ai fait de mon mieux. J'espère que la situation s'améliorera. J'ai attendu avec patience, dans l'espoir qu'au cours des événements tout s'arrangerait et que la justice inhérente de la cause hindoue serait reconnue.

J'ai voulu démissionner sur cette question à plusieurs reprises, mais j'ai hésité parce que je ne voulais pas dire aux musulmans de l'Inde que les promesses solennelles qui leur avaient été faites ne seraient jamais tenues, et je leur dis aujourd'hui : Ne pensez pas un instant que la colère du gouvernement britannique à mon égard signifie qu'il ne faille plus espérer. Non, la publication du télégramme n'est pas le vrai motif de ma démission. Quel est-il ? Eh bien, j'ai fait tous mes efforts pour combattre la politique du premier ministre en Orient depuis la conférence de la paix. Je n'ai jamais réussi à comprendre les motifs qui dictaient la politique pro-grecque du Premier. Pro-grecque ? Je doute même qu'elle serve les intérêts de la Grèce ! Je ne sais pas à qui elle peut profiter. Il n'y a qu'une chose dont je sois certain, c'est que la politique de M. Lloyd George est désastreuse pour l'empire britannique.

La presse de lord Northcliffe approuvait entièrement les déclarations de M. Montagu, qui, pour une fraction importante de l'opinion publique, étaient de véritables révélations, et faisait ressortir la gravité de l'avertissement transmis par lord Reading à la veille de la conférence qui doit se réunir à Paris, le 22 mars, pour étudier les conditions du rétablissement de la paix en Orient. Lord Northcliffe lui-même, à son passage récent dans l'Inde, avait fait connaître à l'Angleterre l'unanimité du sentiment des Anglais de l'Inde sur cette question. Tout retard dans le règlement de la question d'Orient, suivant les lignes depuis longtemps préconisées par la France, pourra avoir des répercussions incalculables dans la péninsule indienne.

La *Weekly Dispatch* écrivait :

M. Montagu fit hier en termes énergiques le procès des méthodes du gouvernement auquel il appartenait tout récemment encore. L'excuse de M. Lloyd George, en le renvoyant, fut que le secrétaire pour l'Inde avait manqué aux principes de la responsabilité collective. Mais M. Montagu montra que ces principes n'existaient pas, et il énuméra les noms des ministres qui les avaient outragés. M. Lloyd George, lui-même, a-t-il dit, était le premier à ne pas les observer.

Quant à Lord Curzon, l'opinion qu'il a déjà de la « collectivité » est telle que, lorsqu'il eut l'occasion de soumettre la note du gouvernement de l'Inde à tous les mem-

bres du Cabinet, il ne fit que rédiger un document « plaintif, insultant, menaçant et amer ».

Les troubles de l'Inde sont largement le reflet des désordres que nous voyons ici-même. Nous avons un gouvernement qui est ou bien effrayé d'administrer proprement ou bien incapable de se mettre à la hauteur de la situation et d'y faire face avec énergie. Quand la crise se produit, au lieu d'avancer promptement et courageusement à sa rencontre, nos ministres laissent les choses aller à la dérive. Ils pensent toujours beaucoup trop aux votes et pas assez à l'empire.

La presse de coalition trouva déplacées les paroles prononcées par M. Montagu, et les journeaux ministériels de même que les journaux libéraux montrèrent autant d'embarras que de surprise.

L'*Observer*, notamment, reprochait au ministre démissionnaire et au vice-roi de l'Inde d'avoir porté un grave coup au gouvernement en ce qui concerne les affaires de l'Inde, mais il était obligé de reconnaître que « personne ne peut entreprendre de défendre l'indescriptible confusion dans laquelle le Foreign Office s'est plongé et n'a cessé de patauger ».

Le *Daily Chronicle* s'étonnait que le gouvernement de Delhi ait livré cette communication à la presse « par-dessus la tête du gouvernement de Londres, ce qui est sans précédent dans nos relations, non seulement avec l'Inde, mais même avec nos Dominions autonomes ». Le *Daily Telegraph* adoptait la même attitude. Le *Daily Chronicle* soutenait que ces revendications dépassent celles que les Turcs eux-mêmes avaient formulées jusqu'ici.

Le *Morning Post*, conservateur, voyait dans cette demande du gouvernement de l'Inde une preuve de faiblesse, et s'étonnait que l'on voulut produire l'apaisement dans l'Inde par des modifications de la politique de l'empire britannique dans d'autres parties du monde.

Par contre la *Westminster Gazette* exposait que les Turcs en Europe représentent non seulement l'islam, mais encore l'Orient, ce qui expliquerait la solidarité des Hindous aussi bien que des musulmans de l'Inde avec la Turquie, et concluait en conseillant vaguement une paix « juste et raisonnable » avec les Turcs.

Le *Daily News* insistait sur l'extrême danger de la crise actuelle dans l'Inde, la plus grave qui se soit produite depuis la révolte de 1857.

Il n'est pas douteux, dit-il, qu'une prudente modification du traité de Sèvres s'impose si l'on veut rétablir la confiance dans la population de l'Inde.

Enfin, dans les milieux politiques qui constituent l'opposition et sur-

tout dans les cercles « Diehards », c'est-à-dire les conservateurs irréductibles, on déclare ouvertement que M. Montagu n'a eu qu'un tort, celui de ne pas mettre l'opinion publique au courant de la situation plus tôt.

Toutefois les plus contents de la démission de M. Montagu, israélite, ne sont pas les antisémites, mais les sionistes. M. Montagu a, en effet, toujours combattu au sein du cabinet la politique du « Home national », soutenue par M. Balfour, encouragée par M. Lloyd George, défendue par M. Churchill et même par lord Curzon, parce qu'il la juge contraire aux droits des musulmans, qu'il défend dans l'intérêt de l'Angleterre, et parce qu'il est lui-même de ces juifs qu'on appelle « assimilateurs » parce qu'ils ne sont pas nationalistes juifs.

Le 14 mars, tandis que M. Lloyd George se fait photographier en train de planter des pommes de terre dans son jardin de Criccieth, photographies dont sont remplis les journaux français, lord Curzon, en dépit de l'avis de son médecin — quitte le matin sa propriété de Hackwood, près de Basingstoke où il se reposait — et vient à Londres pour répondre devant la Chambre des lords aux accusations portées contre lui par M. Montagu.

Après avoir relaté ce qui s'est passé à l'occasion de la démission de M. Montagu et reproché à M. Montagu de l'avoir vilipendé, d'avoir travesti les conversations particulières qu'il a eues avec lui, dans le discours qu'il a prononcé le samedi, 11 mars, à Cambridge, lord Curzon lit, devant la Chambre des Communes, le texte de la lettre particulière qu'il avait adressée à M. Montagu et qui est ainsi conçue :

Mon cher Montagu,

Je déplore vivement que vous ayez jugé bon d'autoriser la publication du télégramme du gouvernement de l'Inde, même sous une forme amendée. Si, lorsque j'exerçais les fonctions de vice-roi de l'Inde, je m'étais permis de faire, au sujet de l'Inde, une déclaration publique en ce qui concerne la politique du gouvernement britannique, on m'aurait certainement rappelé. J'ai même une fois reçu des remontrances pour certaines allusions de ce genre dans un de mes discours.

J'ai consulté M. Chamberlain ce matin, en l'absence de M. Lloyd George, et j'ai trouvé qu'il était entièrement de mon avis, mais c'était trop tard.

Il me semble parfaitement intolérable qu'on me demande d'aller à Paris à une conférence, alors qu'une branche subordonnée de l'empire britannique située à 6.000 milles de distance dicte au gouvernement britannique la ligne de conduite à suivre en Thrace. Mais le rôle que l'Inde a cherché à jouer ou qu'on lui a permis de jouer en cette occurrence dépasse ma compréhension.

De plus, il entraîne des conséquences très dangereuses. En effet, si du fait que le gouvernement de l'Inde règne sur une importante quantité de musulmans, ce gou-

vernement a le droit d'exprimer et de publier ses vues sur ce que le gouvernement britannique fait à Smyrne ou en Thrace, pourquoi n'aurait-il pas le même droit en ce qui concerne la politique du gouvernement en Egypte, au Soudan, en Palestine, en Arabie, dans la péninsule malaise ou dans toute autre partie du monde musulman ?

Est-ce que l'opinion de l'Inde doit être considérée comme constituant la décision d'une Cour suprême pour les appels des musulmans ?

J'espère que cette déclaration sera la dernière des déclarations malheureuses. Toutefois, si jamais on se proposait d'en faire une autre, je compte bien qu'au moins *vous me donnerez* quelque chance d'exprimer mon opinion dans le Cabinet avant de donner votre autorisation.

Toujours à vous,

Signé : Lord Curzon.

Lord Curzon dont la voix vibre d'indignation, s'élève après cette lecture contre la conduite de M. Montagu :

Conduite sans précédent dans l'histoire parlementaire, dit-il, conduite de nature à compromettre gravement la situation du ministre des Affaires étrangères au cours de la Conférence de Paris au sujet du Proche-Orient, conduite préjudiciable aux intérêts du pays dont j'ai la charge, conduite inconvenante, puisque M. Montagu est allé porter le débat à Cambridge, devant un club politique ; conduite contraire à tous les usages, conduite inexplicable et surprenante au point de vue public comme au point de vue privé, puisqu'il s'agit de la communication faite à des électeurs d'une lettre particulière comme celles qu'échangent entre eux les divers ministres.

Enfin, lord Curzon, se déclare étonné de la propre modération de son langage, — étonnement que personne ne saurait partager et dont tout le monde reste surpris — et il laisse à la Chambre des lords le soin de se former une opinion sur les faits qu'il a exposés.

Le marquis de Crewe, leader libéral, en fait un commentaire et ne se prive pas d'asséner en passant un coup retentissant au gouvernement.

Ce discours de lord Curzon a provoqué une profonde émotion dans l'Inde où le sentiment général est que le Gouvernement anglais ne se rend pas suffisamment compte de l'intérêt intense suscité parmi les musulmans indiens par l'affaire Montagu. On affirme que le Gouvernement de Delhi n'a fait que son devoir en faisant connaître à Londres les tendances de l'opinon musulmane indienne, et qu'il ne cherchait en aucune manière, comme lord Curzon l'a prétendu, à imposer au Gouvernement britannique la politique qu'il devait suivre.

La *Tribune de Lahore*, journal avancé, mais hostile à Gandhi, écrivait le 14 mars :

La question est de savoir si le Gouvernement de l'Inde, même quand il est absolument unanime, qu'il est le porte-parole du peuple et qu'il a l'appui du secrétaire d'Etat, doit attendre l'autorisation du Foreing Office avant de pouvoir publier une déclaration de ses vues pour son peuple. Lord Curzon et ses collègues et M. Lloyd George lui-même auraient-ils osé traiter M. Montagu de cette façon si au lieu d'être secrétaire d'Etat pour l'Inde, il avait été secrétaire d'Etat pour les colonies et si la dépêche en question avait été une déclaration unanime du Gouvernement du Canada ou de celui de l'Australie sur une question intéressant profondément le peuple ?

Cette controverse montre que la situation de l'Inde a changé et qu'il importe au Gouvernement britannique, en face des revendications indiennes, de définir son statut politique qui ne peut plus être celui d'une colonie, mais qui n'est pas encore celui d'un Dominion.

Le lendemain, l'incident Montagu, après le débat qu'il avait provoqué à la Chambre des lords, faisait l'objet, aux Communes, d'une interpellation de M. O'Connor.

M. T. P. O'Connor a tout d'abord présenté une motion appelant l'attention de la Chambre sur le manque de coordination existant dans le gouvernement révélé par les événements qui ont abouti à la démission de M. Montagu.

M. Montagu prend ensuite la parole :

Le gouvernement n'a découvert que j'ai commis une grave indiscrétion que lorsque le premier ministre a été de retour. Jusque là, il n'y avait eu que la lettre que j'ai reçue de Lord Curzon...

On a prétendu que j'avais dit que lord Curzon m'avait demandé de ne point soumettre cette question à l'examen du cabinet. Ce n'est pas exact. Ce que j'ai affirmé c'est que, alors que lord Curzon connaissait la grave offense que l'on me reproche d'avoir infligée à la Constitution, il s'était contenté de m'écrire, dans une lettre privée : « N'agissez plus ainsi à l'avenir. » Cela ne prouve-t-il pas qu'à ce moment on ne songeait pas encore à ce que je résigne mes fonctions ?

Pour M. Montagu, la raison pour laquelle on a réclamé sa démission n'est qu'un vain prétexte.

Pourquoi, dans une affaire qu'on dit aussi grave, procéder par la voie des lettres particulières et des conversations particulières ? C'est là qu'est la faute. Le fond même de la lettre de lord Curzon voulait dire : « N'y revenez pas sans me consulter. » Il n'impliquait nullement que j'avais commis un crime impardonnable.

Puis, dans cette lettre, lord Curzon parle de l'Inde, qui est une Etat faisant partie de la Société des nations, en le qualifiant « d'Etat subordonné » au gouvernement britannique.

Ce que je désire tout particulièrement faire remarquer à ce sujet, c'est que lord

Curzon semble avoir oublié que le gouvernement de l'Inde ne peut pas être correctement qualifié de département subordonné au gouvernement de Sa majesté. L'Inde est membre de la Société des nations et le traité de Sèvres fut conclu en son nom, aussi bien qu'en celui de la Grande-Bretagne et des Dominions.

Est-ce que l'Etat qui fait partie de la Société des nations n'a pas le droit d'exprimer son opinion au sujet des modifications d'un traité dont il est cosignataire ? Et ne doit-il pas exprimer cette opinion à propos d'une conférence où une décision finale aura été prise au sujet de ces modifications ? Certes, le peuple de l'Inde et le peuple de la Grande-Bretagne ont le droit de connaître les opinions du gouvernement de l'Inde. Je maintiens que l'Inde, qui a joué un si grand rôle dans la défaite de la Turquie a le droit de parler quand il s'agit du traité de paix avec la Turquie.

On n'a fait appel à la responsabilité ministérielle, soutient M. Montagu, que parce qu'il n'était pas d'accord avec ses collègues sur la politique à suivre dans le proche Orient, mais il espère que sa démission n'empêchera pas de prendre en considération les demandes formulées par les musulmans de l'Inde.

M. Austen Chamberlain se lève ensuite et, revenant sur les circonstances dans lesquelles se produisit la publication du télégramme, il déclare que M. Montagu n'avait pas laissé entrevoir à lord Curzon qu'il fût encore temps d'annuler l'ordre de publication. Puis il conclut :

Le premier ministre a estimé que cette publication constituait un véritable malheur national, en même temps qu'une preuve de manque de loyauté de la part d'un membre du cabinet. Il a pris une décision dès qu'il eut connaissance de la chose. Quoi qu'il en soit, la politique du gouvernement n'est en rien modifiée par la démission de M. Montagu.

Après une brève intervention de M. Asquith, M. O'Connor retire de son propre gré la motion de censure qu'il avait présentée.

Parlant le 16 mars à Tethford, M. Montagu affirmait à nouveau que la question la plus épineuse pour la paix était la situation actuelle de la Grèce et de la Turquie, situation qui non seulement trouble la paix dans le Levant, mais est préjudiciable au commerce d'exportation de l'Angleterre. Il a répété ne pouvoir comprendre pourquoi la Grande-Bretagne a été la seule puissance alliée à poursuivre une politique pro-grecque. Il a déclaré ne pouvoir pas comprendre davantage pourquoi la publication du point de vue du gouvernement de l'Inde avait causé tant de surprise alors que ces opinions avaient déjà été exprimées par le gouvernement de l'Inde en termes plus ou moins semblables et dans des débats publics par son propre Parlement.

M. Montagu a ajouté qu'il ne regrettait rien de ce qu'il avait fait et

qu'à son avis la démission de Lord Reading, si elle se produisait, serait un véritable désastre.

M. Lloyd George offrit d'abord le secrétariat pour l'Inde à lord Derby qui n'accepta point. Dans un discours prononcé, le 17 mars, au Junior Carlton Club, lord Derby déclarait :

Je n'ai pas voulu être secrétaire d'Etat de l'Inde, parce que je suis en désaccord sur certains points avec M. Lloyd George, et parce que j'estime notamment que le navire de la coalition est en danger.

A l'égard du Gouvernement actuel, mon opinion n'a pas changé. Je vous avoue cependant qu'il y a, entre le Premier et moi, de sérieuses divergences de vues sur les questions de politique étrangère, divergences qui disparaîtront par la suite, j'en suis convaincu. En attendant, je ne puis que les enregistrer et demeurer sur mes positions. Enfin, la raison principale de mon attitude est que je crois pouvoir rendre plus de services à mon pays et à mon parti en restant en dehors du Gouvernement.

M. Lloyd George, après avoir offert sans succès le secrétariat pour l'Inde à lord Derby, propose alors la succession de M. Montagu au duc de Devonshire.

Celui-ci fait connaître son intention de rester pour le moment tout au moins, en dehors de la vie politique. On prononçe alors les noms de sir Laming Worthington Evans et de Lord Cramford.

Enfin, le premier ministre s'adresse au vicomte Peel, haute personnalité du parti conservateur, qui accepte. Après dix jours de négociations et deux refus, la nomination du successeur de M. Montagu est annoncée le 18 mars.

Le vicomte Peel appartient à une vieille famille de conservateurs qui a donné à l'Empire plusieurs hommes d'Etat. Il est le petit-fils de sir Robert Peel, qui fut plusieurs fois premier ministre et dont le nom reste attaché à une série de réformes d'inspiration libérale, telles que l'émancipation des catholiques, l'extension du droit de vote, l'abolition des droits de douane sur le blé, etc...

Le fils de sir Robert Peel, Arthur Peel, fit partie du cabinet libéral Gladstone en qualité de ministre de l'Intérieur, de 1880 à 1884. De 1884 à 1895, il exerça les fonctions de speaker à la Chambre des communes. En 1985, il fut promu vicomte, titre dont a hérité son fils, le nouveau ministre du cabinet Lloyd George.

Le vicomte William Robert Wellesley Peel, né en 1867, fit de solides études à Harrow et à Bailliol, et entra au barreau en 1893. Après une courte incursion dans le journalisme comme correspondant du *Daily*-

Telegraph pendant la guerre gréco-turque, en 1897, il débute en 1900 dans la vie politique par une double élection. Le quartier de Woolwich le désigne comme représentant au conseil du comté de Londres et Manchester l'envoie en même temps siéger au Parlement sur les bancs unionistes.

En 1912, à la mort de son père, il prend place, en qualité de vicomte, dans la Chambre des lords. Deux ans après, il est appelé à la présidence du comté de Londres, et en 1918, M. Lloyd George lui confie le sous-secrétariat d'Etat à la guerre. Depuis 1919, il fait partie du cabinet Lloyd George. En 1921, il est promu chevalier du duché de Lancastre, et, lorsqu'il y a six mois, la démission de sir Eric Gedde, qui présidait le « comité des économies », laissa vacant le portefeuille de ministre des transports, le vicomte Peel fut désigné pour lui succéder dans un poste qui avait cessé d'être rémunéré.

Le vicomte Peel épousa en 1899 une des filles de lord Ashton, un industriel de Lancastre, richissime fabricant de linoléum, qui donna à sa fille une rente annuelle de 1 million et demi de francs. Le vicomte Peel est officier de la Légion d'honneur. Héritier d'une tradition de conservatisme éclairé, que l'histoire a classé sous le nom de « peelisme », il faut espérer que le nouveau secrétaire d'Etat pour l'Inde s'inspirera de l'exemple de son aïeul pour pratiquer, à l'égard de l'Inde, une politique conforme à la fois aux aspirations de la grande péninsule asiatique et aux intérêts de l'Empire.

Cette nomination a pour résultat d'accorder un portefeuille de plus aux conservateurs, au détriment du parti libéral, dont faisait partie M. Montagu.

La presse indigène et les journaux anglo-hindous se montrent, d'une manière générale, peu satisfaits de la nomination de lord Peel au poste de secrétaire d'Etat pour l'Inde, et considèrent que le choix du cabinet aurait dû s'arrêter sur un homme connaissant mieux l'Inde et les Hindous.

L'Association indienne et le Ligue nationale-libérale, représentant le parti modéré du Bengale, ont informé MM. Lloyd George et Montagu par un télégramme, qu'elles ont appris avec un profond regret l'acceptation de la démission de M. Montagu par le cabinet britannique et qu'elles espèrent que cette acceptation ne sera pas interprétée comme une modification de la politique de conciliation et de progrès à laquelle le nom de M. Montagu est associé. l'Association et la Ligue rendent hommage aux éminents services rendus par l'ancien sous-secrétaire d'Etat aux Indes

et expriment leurs vifs et affectueux sentiments de reconnaissance à M. Montagu.

Le conseil législatif de Madras, qui a consacré une séance à la discussion de l'affaire Montagu, mais auquel aucun fonctionnaire britannique n'a assisté, a voté la résolution suivante :

Le conseil législatif de Madras exprime à M. Montagu sa chaleureuse reconnaissance pour la précieuse assistance qu'il a donnée à la cause du progrès dans l'Inde et pour le zèle avec lequel il s'est employé à favoriser les intérêts des musulmans indiens dans la solution du problème de l'Orient asiatique. Il exprime son profond regret de le voir quitter son poste au moment même où la question de l'Inde revêt un caractère critique.

Enfin, l'Assemblée législative de Delhi a voté par acclamations une motion demandant au vice-roi de faire parvenir au gouvernement impérial les regrets les plus vifs et les plus profonds de l'Assemblée pour la démission de M. Montagu du poste de secrétaire d'Etat pour l'Inde, poste dans lequel il avait rendu de si précieux services à l'Inde et à l'Empire tout entier.

Arrestation de Gandhi

Tout au début de mars, on annonçait que lord Reading, vice-roi de l'Inde avait eu de longues conversations qui avaient duré trois ou quatre jours avec les gouverneurs de Madras et de Bombay et, qu'au cours de ces réunions, des décisions importantes avaient été prises. Pendans ce temps, la Commission du Congrès pan-indien, siégeait à Delhi et la résolution qu'elle adoptait prouvait que la situation de l'Inde restait la même. On était obligé de constater que le mouvement organisé par M. Gandhi, ne pouvait plus être arrêté même par son promoteur. Les décisions prises le 28 février commencaient à avoir une action et les non-coopérateurs reprenaient avec une ardeur nouvelle leur activité. La circulation par voie verrée restait partiellement interrompue entre Calcutta, Allahabad et Umbala, bien que les grévistes n'aient aucun grief économique. Une active propagande était faite dans la région de Barabouki, près de Lucknow.

A la suite de l'agitation provoquée par la publication des desiderata de l'Inde, le 7 mars, puis de la démission de M. Montagu le 9, le Gouvernement britannique ordonnait l'arrestation du chef nationaliste hindou. Cette arrestation avait déjà été décidée, il y a six semaines, le 12 février,

lorsque Gandhi avait ordonné « la désobéissance civile » mais cette consigne n'ayant pas été appliquée par suite de la décision du comité du *Congrès nationaliste indien*, prise sur l'avis de Gandhi, de ne pas mettre à exécution cette mesure, son arrestation fut différée. Depuis, le Congrès pan-indien de Delhi avait décidé que la « désobéissance civile » en masse serait ajournée, mais que cette politique restait permise du point de vue individuel. Une tentative pour organiser une conférence entre le Gouvernement de l'Inde et les partisans de Gandhi a échoué.

Gandhi, qui, la veille, avait quitté Ahmedabad pour se rendre à Ajmere, a été arrêté le 10 mars. M. Shankerlal Banker, l'éditeur du journal *Young India*, a été arrêté en même temps que le chef du mouvement de non-coopération. Tous deux ont été traduits devant le magistrat instructeur, qui a les inculpés d'actes séditieux tendant à provoquer des sentiments hostiles au Gouvernement de l'Inde. Les accusés ont refusé de présenter leur défense.

Gandhi a été condamné à six ans de prison et Shankerlal Banker a été condamné à un an d'emprisonnement et à une amende de 1.000 roupies.

Si l'amende n'est pas payée, il subira une peine supplémentaire de six mois d'emprisonnement.

En même temps que M. Gandhi un autre agitateur indien, Lallah Lajpat Raï, précédemment incriminé, a été également arrêté de nouveau au moment où il sortait de prison, et vient d'être condamné à deux ans d'emprisonnement pour sédition.

Après six heures d'un débat très animé, la Commission permanente du Comité pan-indien a voté une résolution disant que l'arrestation de M. Gandhi ne modifiera en rien la mise à exécution du programme de Bardoli.

Cette résolution ajoute que le calme observé par les Indiens a fortifié la position des défenseurs du Khalifat et de l'autonomie indienne.

La Commission estime que le retour de la population à l'usage du rouet et de la quenouille et à l'emploi exclusif des étoffes tissées à la main par les tisserands indigènes est essentiel pour permettre au pays d'aboutir à un résultat.

Le président de l'Assemblée à Delhi a repoussé une demande d'interpellation au sujet de la politique du Gouvernement en ce qui concerne les poursuites dont Gandhi a été l'objet. Le ministre de l'Intérieur a dit que ces poursuites n'impliquent aucune modification dans l'attitude du Gouvernement à l'égard du mouvement de « non coopération ». Il a fait l'éloge

de la haute personnalité de M. Gandhi, mais il a ajouté que les « non coopérateurs » n'ont pas saisi l'occasion qui leur était offerte de revenir sur leur attitude après la résolution votée par eux à Bardoli.

En somme, la situation est beaucoup plus grave dans l'Inde que ne l'indiquent les journaux anglais. Une sorte d'anarchie spontanée a éclaté en de nombreux points du territoire de la péninsule, et le Gouvernement britannique se trompe lorsqu'il croit pouvoir enrayer ce mouvement en appréhendant ceux qui le dirigent.

L'agitation, persiste et d'autre part un conflit sanglant, dans lequel les rebelles ont eu 22 tués et 29 blessés, s'est produit entre les troupes britanniques et des bandes armées appartenant à la tribu des Bhils, dans l'Etat de Mewar.

D'ailleurs, répondant à certaines critiques formulées à l'Assemblée législative indienne, le général Rawlinson, commandant en chef des troupes de l'Inde, a déclaré que la situation intérieure dans l'Inde donnait lieu à une grande anxiété. « Il est à craindre, a-t-il ajouté, qu'à une date qui n'est peut-être pas très éloignée, le Gouvernement n'éprouve de sérieuses difficultés à maintenir l'ordre et à faire respecter la loi. »

Le *Bombay Chronicle* du 27 février 1922 dit dans son leader article :

Nous sommes sûrs de fournir bien des sujets de rire en affirmant l'indifférence sublime de l'Inde à ce que peuvent dire ou penser la presse et le public britanniques au sujet du Mahatma et de la détermination de l'Inde d'être libre. Car le peuple insensé et le gouvernement dont nous parlons sont tous deux tellement pénétrés du sentiment de leur propre importance qu'ils refuseront nettement de nous croire. Que l'Inde, avec sa grande puissance et son énorme population, se rendant bien compte maintenant que l'esprit doit toujours l'emporter sur la matière, veuille désormais former l'esprit de ses millions d'habitants afin d'arriver à briser les chaînes matérielles qui la privent de la liberté, c'est là une conception trop claire et trop idéaliste pour que l'opinion publique en Angleterre puisse l'accepter. « Le plus grand peuple de la terre » est absolument incapable de croire pareille chose — ce qui affaiblit quelque peu ses prétentions à la grandeur aux yeux des Orientaux. Aussi, rien de ce que nous pourrons dire ne dissipera l'épaisse atmosphère d'orgueil dans laquelle se meut le lourd pachyderme « Diehard ».

Le même journal dans son numéro du 28 février publie le compte rendu suivant de la visite que le docteur Syed Mahmud a faite à Maulana Abul Kalam Azad dans sa prison à Calcutta :

J'ai vu Maulama Abul Kalam dans sa prison à Calcutta. Sa santé se rétablit, mais il est encore très faible. Il nous a parlé longuement des mauvais traitements et du dur

régime auxquels sont soumis les frères Ali en prison. Il a été très peiné d'apprendre que les musulmans ont recueilli à peine cinquante lakhs pour le Gouvernement d'Angora. Après quelques moments de silence, il a déclaré que tout ce qu'ont fait les musulmans malgré leurs divergences d'opinions est digne d'éloge et que si les musulmans consentaient à suivre loyalement la politique tracée par Mahatma Gandhi, il était certain qu'ils réaliseraient leurs aspirations. Maulama ajouta que « ceux qui ne sont pas en prison ont une responsabilité plus grande que ceux qui sont détenus. On essaiera toujours de jeter une pomme de discorde entre les musulmans et les Hindous, et le moindre désaccord qui se produirait aurait des conséquences irréparables ». Il m'a prié avec instance de supplier les Ulémas et les musulmans en général d'avoir les yeux bien ouverts et d'être prudents, car autrement il leur arriverait malheur.

Comme je lui demandais ce qu'il adviendrait si le Gouvernement consentait tout au moins à prendre en considération les revendications des musulmans et si le zèle des musulmans pour le Swaraj en serait diminué, il m'a répondu : « *Il est absolument impossible d'envisager un arrangement avec les musulmans seuls. Il faut se souvenir que le Khalifat est un élément essentiel de la religion musulmane, mais il n'intéresse pas qu'eux. Les Hindous aussi bien que les musulmans sont d'accord sur ce point. Donc, si jamais la solution du problème du Khalifat est possible, elle ne le sera que par l'accord des Hindous et des musulmans. En un mot on n'obtiendra cette solution que par le Congrès. Je me refuse absolument à accepter l'idée qu'une partie de l'Inde Unie, quelle qu'elle soit, puisse aboutir à aucun résultat actuellement par une politique séparatiste. Il ne reste plus maintenant que la question de la revendication du Swaraj. Sur ce point il est de toute certitude que le Swaraj est aussi un commandement islamique pour les musulmans tout comme l'institution du Khalifat est considéré par eux comme un article de foi islamique, et tant que le problème du Swaraj n'aura pas reçu de solution aucun musulman ne restera en repos* ».

Il m'a rappelé la conversation qu'il a eue avec Pundit Madan Mohan Malavia à Bombay, conversation à laquelle j'assistais. Ce fut alors que pour la première fois l'idée d'une conférence générale fut proposée par les Punditji. Ces derniers avaient dit que toute la difficulté dépendait de la solution de la question du Khalifat et le Maulama répondit :

« *Si les musulmans de l'Inde obtiennent complètement le Swaraj, ils sont tout prêts à renoncer à leurs revendications au sujet de Khalifat. La vraie solution de la question du Khalifat est le Swaraj.* »

Je demandai alors ce qu'il adviendrait si satisfaction était donnée aux revendications au sujet du Khalifat.

Il répondit : « *Ce serait comme si on accordait une seule chose sur trois ; on continuerait à revendiquer les deux autres. Je reconnais que si le Gouvernement britannique abandonne dès maintenant sa politique injuste, naturellement cela produirait une bonne impression dans l'Inde. Mais on ne peut pas un seul instant en déduire que cela mettra fin aux revendications en faveur du Swaraj. Cette agitation continuera jusqu'à ce que la résistance et les efforts du pays aient triomphé.*

Enfin il conclut : « *Il y a quelques points décisifs qu'il ne faut pas oublier. Le premier c'est que si jamais on arrive à une solution de la question du Khalifat, elle sera due à l'énergie des Hindous et des musulmans réunis, et non aux musulmans seuls. Et le premier homme qui pourra apporter cette solution, ce sera certainement Mahatma Gandhi. Le second point c'est que les revendications au sujet du Khalifat, telles qu'elles sont été*

présentées à maintes reprises par le Comité central du Khalifat, ne peuvent être en aucune façon atténuées. Le troisième point c'est que le Swaraj est aussi essentiel pour les musulmans que leurs revendications au sujet de Khalifat ».

Budget de l'Inde

Le Gouvernement britannique a publié le 2 mars un résumé du budget de l'Inde. Tandis que les budgets des quatre derniers exercices se soldent par un déficit d'environ 60 millions de livres sterling, celui de cette année accuse à lui seul un déficit d'envii on 22 millions et demi.

Pour parer à ce déficit le Gouvernement de l'Inde propose d'augmenter les droits de douane, d'élever certains impôts de consommation ainsi que les tarifs des postes et des chemins de fer et envisage également l'augmentation des droits sur les produits métallurgiques, les soieries, les automobiles, etc.

Tandis qu'avant la guerre le droit d'entrée sur les cotonnades n'était que de 3 1/2 *ad valorem*, et qu'un droit égal de 3 1/2 % était acquitté sur les cotonnades fabriquées dans l'Inde entrant en Angleterre, le droit d'entrée a été porté à 7 1/2 %en 1917 alors que le droit de fabrication restait fixé à 3 1/2 %; puis en 1921, le droit d'importation a été élevé à 11 0/0 alors que le droit de fabrication restait toujours le même, et dans le nouveau budget, ce dernier est porté à 7 1/2 % en même temps que celui d'importation est élevé à 15 %. Non seulement on peut se demander si les manufacturiers anglais se montreront satisfaits de payer 15 % sur les cotonnades qu'ils exportent dans l'Inde, mais on peut se demander également si l'Assemblée législative de Delhi acceptera de recourrir à ces mesures pour se procurer les ressources qui manquent au Gouvernement de l'Inde. Ces questions ne peuvent qu'aggraver le conflit latent qui existe entre cette Assemblée et le Gouvernement, et l'application de tarifs élevés ne peut que précipiter la scission qui est en voie de s'effectuer entre l'Angleterre et l'Inde en gênant les industriels de la métropole et en amenant en même temps l'Inde à se suffire à elle-même, ainsi que les nationalistes hindous s'y emploient.

Il faut se souvenir que l'Assemblée législative de l'Inde voulant contrôler les dépenses militaires qui forment à elles seules 43 % du budget total, a demandé, le 26 janvier dernier, qu'on lui permît de discuter toutes les dépenses inscrites au budget. Le Gouvernement de l'Inde a d'abord repoussé cette demande de l'Assemblée, qui compte 144 membres, dont

103 seulement sont élus, mais fut battu par 24 voix de majorité. Une fin de non recevoir a alors été opposée par les conseillers juridiques de la Couronne britannique consultés à ce sujet et qui ont soutenu que le gouverneur général de l'Inde ne peut pas soumettre, au vote de l'Assemblée, les dépenses qui ont été soustraites à la compétence de celle-ci par une loi britannique.

A propos de la désignation d'un représentant de l'Inde à la Conférence de Gênes

A la suite de la désignation par l'India Office d'un délégué de l'Inde à la Conférence de Gênes, M. Paul Bluysen, député de l'Inde, a adressé à M. Poincaré, la lettre suivante, en date du 6 avril, posant à nouveau la question de la représentation de nos colonies aux conférences internationales et de son importance au point de vue de la politique française.

Monsieur le Président du Conseil,

Je me permets d'attirer votre attention sur ce fait, publié ce matin par l'India Office que « M. Dabida Merwanjee Dalal a été désigné comme représentant de l'Inde à la Conférence de Gênes ».

Dans la liste des délégués français à Gênes, je n'ai vu figurer aucun représentant de notre ministère des Colonies.

J'estime que si l'Inde anglaise notamment est représentée à la conférence, comme à de précédentes, avec les Dominions, une place devrait être également faite à la France à Gênes au titre de l'ensemble de ses colonies et protectorats.

Nous avons là des intérêts et des droits peut-être à défendre, selon le traité de Versailles, au regard de l'Allemagne qui n'a pas perdu tout espoir de reprendre ses colonies, au regard même de nos amis et alliés qui, comme nous, ont des sujets et protégés musulmans.

Je vous serai reconnaissant, monsieur le Président, de me faire connaître vos sentiments et décisions à ce sujet, qui ne peuvent être qu'inspirés par l'attention bienveillante et éclairée que vous avez toujours témoignée à la cause coloniale française.

JAPON

La politique du Japon en Sibérie

Le baron Shidehara, délégué du Japon à la conférence de Washington, a fait, devant cette Assemblée, les déclarations que nous reproduisons ci-dessous, à titre documentaire, pour préciser la politique que le Japon a suivie et entend suivre en Sibérie.

L'expédition militaire japonaise en Sibérie a été entreprise à l'origine d'un commun accord et en coopération avec les Etats-Unis en 1918. Elle avait tout d'abord pour but de prêter assistance aux troupes tchécoslovaques qui, parties de la Russie d'Europe pour gagner leur patrie à travers la Sibérie, se trouvaient exposées à de graves dangers de la part de forces hostiles opérant sous un commandement allemand. Les troupes expéditionnaires japonaises et américaines, en commun accord avec d'autres troupes alliées, se frayèrent un chemin en combattant, depuis Vladivostok jusque loin dans l'intérieur des provinces de l'Amour et du Transbaïkal. Il s'agissait de protéger les lignes de chemins de fer qui constituaient le seul moyen de transport dont pouvaient user les troupes tchécoslovaques pour parvenir de l'intérieur de la Sibérie au port de Vladivostok. Les difficultés que les troupes alliées rencontrèrent dans leurs opérations, par un hiver froid et rigoureux, furent immenses.

En janvier 1920, les Etats-Unis, décidés à mettre un terme à leur entreprise militaire en Sibérie, ordonnèrent le retrait de leurs forces. Les troupes japonaises continuèrent seules, pendant quelque temps, à garder plusieurs points du transsibérien, conformément aux arrangements interalliés destinés à faciliter le retour des Tchécoslovaques.

La dernière colonne de troupes tchécoslovaques s'embarqua à Vladivostok en septembre 1920. Depuis lors le Japon a toujours eu en vue le retrait à bref délai de ses troupes de Sibérie. Le maintien de ces troupes en pays étranger est une entreprise coûteuse et ingrate et il ne sera que trop heureux d'être délivré d'une telle responsabilité.

En fait, l'évacuation des provinces de l'Amour et du Transbaïkal était déjà complètement achevée en 1920. La seule région qui reste encore à évacuer est la partie méridionale de la province maritime autour de Vladivostok et de Nikolsk.

Il y a lieu de faire remarquer que pour le Japon, la question du rappel des troupes de Sibérie n'est pas aussi simple que pour les autres puissances alliées. Il y a d'abord ce fait qu'un nombre considérable de résidants japonais s'est établi en Sibérie, en vertu des traités, bien avant la révolution bolcheviste. En 1917, avant l'entreprise militaire américano-japonaise, le nombre de ces résidents atteignait déjà 9.717. Dans la situation actuelle du pays, ces résidants japonais ne peuvent trouver de protection qu'auprès des troupes japonaises. Tous les districts évacués par ces troupes ont été livrés au désordre et tous les résidants japonais ont dû fuir précipitamment pour sauvegarder leur vie. Dans leur retraite, ils ont été forcés d'abandonner une grande partie de leurs biens. Leur foyers, leurs maisons de commerce ont été détruits. Si les

pertes subies par les Japonais dans les provinces de l'Amour et du Transbaïkal ont été sérieuses, il est probable que des dommages plus considérables suivraient l'évacuation de Vladivostok, où le nombre des résidants est plus considérable encore, et le chiffre des capitaux investis plus important.

Il y a une autre difficulté à laquelle le Japon doit faire face en retirant ses troupes de la province maritime. La situation dans les districts environnant Vladivostok et Nikolsk est de nature à affecter la sécurité de la frontière coréenne voisine. Ces districts ont été pendant longtemps la base de conspirations coréennes contre le Japon. Les Coréens hostiles, en se réunissant avec des éléments sans foi ni loi de Russie, ont essayé en 1920 d'envahir la Corée par le territoire chinois de Chientao. Ils ont mis le feu au consulat japonais de Hungchun et ont commis de nombreux actes de meurtre et de pillage. Ils sont actuellement sous la surveillance effective des troupes japonaises stationnées dans la province maritime. Il n'y a pas de doute qu'ils chercheront de nouveau à pénétrer en Corée à la première occasion favorable.

Pour ces raisons, le Gouvernement japonais s'est trouvé forcé d'agir avec précaution en ce qui concerne l'évacuation projetée de la province maritime. En agissant hâtivement, sans garanties suffisantes pour l'avenir, il manquerait à ses devoirs envers ses nationaux résidant dans les districts en question et à l'obligation qui lui incombe de maintenir l'ordre et la sécurité en Corée.

Il faut se rendre compte nettement qu'aucune partie de la province maritime n'est soumise à l'occupation militaire du Japon. Des troupes japonaises stationnent encore dans la partie méridionnale de cette province, mais elles n'ont établi aucune administration militaire ou civile pour remplacer les autorités locales. Leur activité se borne à assurer leur sécurité propre, celle de leur pays et celle de leurs compatriotes. Elles n'occupent pas plus ces districts que les troupes américaines ou les autres troupes alliées n'ont occupé les points où elles étaient auparavant stationnées.

Le Gouvernement japonais est impatient de voir se rétablir une autorité régulière et stable dans les possessions extrême-orientales de la Russie. C'est dans cet esprit qu'il a manifesté un vif intérêt pour la tentative patriotique, mais malheureuse, de l'amiral Koltchak. Il s'est montré prêt à offrir ses bons offices pour hâter la réconciliation des différents groupes politiques de la Sibérie orientale. Mais il s'ets soigneusement abstenu de soutenir un parti contre l'autre. Il a refusé par exemple toute assistance au général Rozanof contre le mouvement révolutionnaire qui a amené sa chute en janvier 1920. Il a observé une attitude de stricte neutralité et a refusé d'intervenir dans ces mouvements qu'il lui aurait été facile de réprimer s'il en avait eu le désir.

A propos de cette politique de non-intervention il peut être utile de rappeler brièvement les rapports des autorités japonaises avec l'hetman Semenof, rapports qui semblent avoir été une source de malentendus et de mécontentement populaire. Le rapprochement qui s'est opéré entre les Allemands et le Gouvernement bolcheviste, au début de 1918, a fait craindre dans les pays alliés qu'une quantité considérable des munitions qu'ils avaient eux-mêmes fournies et qui étaient emmaganisées à Vladivostok ne fût envoyée en Russie d'Europe par les bolchevistes à destination de l'Allemagne. L'hetman Semenof organisait alors en Sibérie un mouvement pour faire échec à ces agissements bolchevistes et maintenir l'ordre dans cette région. C'est dans ces conditions que le Japon, ainsi que quelques-uns des Alliés, commença à donner son appui au chef cosaque. Au bout de quelques mois, les autres puissances lui retirèrent leur appui. Les

Japonais ne crurent pas devoir abandonner aussi brusquement Semenof, et ils continuèrent pendant quelque temps leurs rapports avec lui. Ils n'avaient d'ailleurs aucune intention d'intervenir dans les affaires intérieures de la Russie, et quand ils jugèrent que l'appui prêté à l'hetman était de nature à compliquer la situation intérieure de la Sibérie ils rompirent toutes relations ; aucune aide d'aucune sorte ne lui a été fournie depuis par les autorités japonaises.

Le Gouvernement japonais étudie sérieusement à l'heure actuelle un plan qui lui permettrait de retirer complètement ses troupes de la province maritime sans compromettre la sécurité des résidants japonais et des régions frontières de la Corée. C'est dans ce but que des négociations ont été ouvertes il y a quelque temps à Dairen entre les représentants du Japon et les agents du Gouvernement de Tchita.

Ces négociations n'ont en aucune matière pour objet d'assurer au Japon des droits ou des avantages particuliers. Elles ont été engagées dans le simple désir de régler quelques-unes des questions les plus pressantes auxquelles le Japon a à faire face en Sibérie. Elles ont essentiellement en vue la conclusion d'arrangements commerciaux provisoires, la sécurité des résidants japonais en Sibérie orientale, l'établissement de garanties pour la liberté des entreprises commerciales, et enfin la prohibition de la propagande bolcheviste à travers la frontière sibérienne. Dès que des garanties suffisantes auront été obtenues, le Gouvernement japonais procèdera immédiatement au retrait complet de ses troupes de la province maritime.

L'occupation de certains points de la province russe de Sakhaline diffère complètement, tant par sa nature que par son origine, du stationnement des troupes dans la province maritime. L'histoire offre peu d'exemples comparables aux incidents de 1920 à Nikolaïevsk où plus de 700 Japonais, y compris les femmes et les enfants ainsi que le Consul dûment accrédité, sa famille et son personnel officiel, ont été cruellement torturés et massacrés. Aucune nation qui se respecte ne peut rester passive devant une pareille provocation. Il n'était pas non plus possible pour le Gouvernement japonais de méconnaître la juste indignation populaire que cet incident a soulevée au Japon. Dans l'état actuel des choses, le Japon n'a eu d'autre alternative que d'occuper, à titre de représailles, certains points de la province russe de Sakhaline dans laquelle l'outrage avait été commis, en attendant l'établissement en Russie d'une autorité responsable à laquelle il pût s'adresser dans le but d'obtenir des satisfactions légitimes.

Rien n'est plus éloigné de la pensée du Gouvernement japonais que de profiter de la situation désespérée dans laquelle se trouve présentement la Russie pour poursuivre des desseins égoïstes. Le Japon se rappelle avec une profonde gratitude le rôle brillant que la Russie a joué dans l'intérêt des nations civilisées pendant la première partie de la grande guerre. Le peuple japonais a montré qu'il voulait continuer à s'intéresser aux efforts des Russes patriotes qui aspirent à la restauration de l'unité et de l'intégrité de leur pays. L'occupation militaire de la province russe de Sakhaline n'est qu'une mesure temporaire, qui prendra fin naturellement aussitôt qu'un règlement satisfaisant de la question aura été obtenu d'un Gouvernement régulier en Russie.

Pour conclure, la délégation japonaise est autorisée à déclarer que le Japon est fermement résolu à respecter l'intégrité territoriale de la Russie. Il entend maintenir également le principe de non-intervention dans les affaires intérieures de ce pays et le principe des facilités égales pour toutes les nations sous le rapport du commerce et de l'industrie dans toutes les parties des possessions russes.

LIBÉRIA

Traité entre le Libéria et les États-Unis

Le Gouvernement libérien vient d'apposer sa signature au bas d'un traité par lequel les Etats-Unis accordent au Libéria un prêt de 5 millions de dollars or à 5 o/o.

La question de l'emprunt paraît accessoire et ne semble fournir qu'un prétexte, car le traité constitue une véritable annexion du Libéria par les Etats-Unis. L'économie de l'accord intervenu est en effet la suivante :

Les Etats-Unis, en cas de retard dans le payement des intérêts de l'emprunt, se payeront directement sur les recettes de toute nature ; une commission américaine d'une vingtaine de membres, représentant les différents départements ministériels, sera désignée par les Etats-Unis et aura pour mission de contrôler les finances libériennes ; les membres de cette commission jouiront d'une immunité absolue vis-à-vis de la justice libérienne ; elle effectuera les recettes et les payements au lieu et place du gouvernement libérien, établira le programme des travaux d'intérêt public, donnera des directives en matière d'administration et en ce qui concerne l'évolution des indigènes ; aucune concession ne pourra être accordée sans l'agrément de la commission financière américaine, qui pourra en référer au gouvernement de Washington ; le budget du Libéria ne pourra être voté qu'après avoir été soumis à la commission et approuvé par elle.

Les Etats-Unis se réservent le droit de *veto* sur la nomination de tout fonctionnaire ou agent du gouvernement libérien (y compris bien entendu, le président de la République) et le droit de sanction sur les agissements des fonctionnaires.

Ils reviseront la législation libérienne et réorganiseront la force armée, dont le commandement sera exercé par des officiers américains.

Le Libéria, par cet accord, devient purement et simplement une colonie africaine des Etats-Unis dont les ambitions ne prennent même pas la peine de se dissimuler derrière le masque d'un protectorat américain.

PACIFIQUE

Ratification du traité à quatre

Le Sénat des Etats-Unis a commencé le jeudi 2 mars la discussion du traité à quatre pour le Pacifique.

La Commission des Affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis s'était prononcée à la fin de février par 10 voix contre 1 pour la ratification du traité japono-américain relatif à l'île de Yap.

Dès le début une obstruction s'est dessinée. L'attaque contre le traité fut lancée par le sénateur Johnson pour les républicains et par le sénateur Reed pour les démocrates. Le sénateur Johnson déclara :

« En fait, le Japon a obtenu Yap et d'autres anciennes possessions allemandes du Pacifique non pas parce qu'il y a un droit légal et moral, mais à cause d'un accord secret et infâme qu'il a conclu avec la Grande-Bretagne en 1917 pour le partage des dépouilles de guerre du Pacifique.

Les sénateurs Borah, France et Johnson, républicains, ont combattu l'accord japono-américain pour l'île de Yap. Les sénateurs Broussard, Dial, Fletcher, Hitchcock, Jones, Kendreick, Meyers, Pomerene, Ransdell, Smith, Underwood, Walsh et Williams, démocrates, ont voté pour. La discussion qui fut très vive prit un tour comique lorsque le sénateur France, du Maryland, un des républicains dissidents, pour faire échec au traité, proposa un amendement étendant la prohibition de l'alcool à l'île de Yap. Cette proposition, bien entendu, n'a pas été prise au sérieux, mais a fait pendant quelques instants dévier le débat.

Un amendement à l'accord concernant l'île de Yap, amendement qui stipulait qu'aucune atteinte ne serait portée aux traités déjà existants, proposé par le sénateur Pittman a été rejeté, par 50 voix contre 23.

Le sénateur Hitchcock s'est opposé à la ratification du traité à quatre et a déclaré :

Ce traité ressemble trop à une alliance et si on n'y introduit pas certaines garanties il sera de nature à entraîner les Etats-Unis dans des hostilités. En outre ce traité a été conclu dans le secret. On ignore de qui en émane le texte. Les journaux disent que c'est M. Balfour qui en a apporté un exemplaire. Nous sacrifions trop de choses pour permettre à la Grande-Bretagne de se débarrasser de l'alliance anglo-japonaise ; pour ma part, je n'ai jamais considéré que cette alliance constituât pour nous une grave menace.

Cette déclaration valut à M. Hitchcock une réplique d'un sénateur, qui, parlant en faveur du traité, lui reprocha d'avoir changé d'opinion en ce qui concerne les alliances et les traités depuis les débats auxquels le traité de Versailles a donné lieu.

Au cours de la discussion, le 7 mars, M. Harry S. New, sénateur de l'Indiana, ami personnel du président Harding, parlant en faveur du traité, ayant déclaré que celui-ci ajouterait quelque chose aux libertés des Etats-Unis et constituterait pour eux une garantie sérieuse, M. Borah a proposé une résolution demandant quel effet la ratification du traité

du Pacifique aurait sur l'accord conclu entre M. Lansing et le vicomte Ishii.

On sait que cet accord avait été conclu en 1917 à la suite d'un échange de notes entre M. Lansing et le vicomte Ishii : les Etats-Unis et le Japon y déclaraient qu'ils n'avaient nullement l'intention de faire quoi que ce fût de nature à porter atteinte à l'indépendance de la Chine ou à son intégrité territoriale, et qu'ils se conformeraient toujours au principe de la porte ouverte ou de l'égalité des chances pour le commerce et l'industrie en Chine.

Le sénateur Underwood a répondu que l'accord Lansing-Ishii disparait par suite du traité signé à la conférence de Washington, car ce traité substitue à l'accord en question un nouvel arrangement définissant les droits des puissances dans le Pacifique.

Finalement, le Sénat a voté la résolution Borah.

Aux termes de cette motion le président Harding devra élucider la question de savoir dans quelle mesure l'accord à quatre du Pacifique aurait un effet sur l'arrangement précédemment conclu par M. Lansing, secrétaire d'Etat de M. Wilson, avec le comte Ishii.

On sait que cet accord, signé en novembre 1917, reconnaissait au Japon « des intérêts spéciaux en Chine et particulièrement dans la Chine contiguë à ses possessions ».

M. Lodge, à l'issue de la Conférence qu'il a eue le même jour, avec le président Harding, a annoncé que le président publierait une déclaration en réponse à la résolution du sénateur Borah, relative à l'accord Lansing-Ishii. De son côté, le président a fait savoir qu'il considérait comme excellents les traités élaborés par la conférence de Washington, ajoutant qu'il n'interviendrait en aucune façon dans les discussions du Sénat pour obtenir leur ratification, et qu'il laisserait au Sénat la responsabilité du rejet ou de la ratification de ces actes diplomatiques.

A la séance du 8 mars, M. Lodge a déclaré que ces traités, au bas desquels les représentants des nations alliées et des Etats-Unis avaient apposé leur signature, doivent être ratifiés par le Sénat faute de quoi, on assisterait à un renouvellement de l'alliance anglo-japonaise et à une reprise de la course aux armements navals.

Les Etats-Unis, qui convoquèrent la conférence de Washington, où eux-mêmes proposèrent des traités, ne peuvent pas refuser de ratifier le traité suscité par eux pour se renfermer dans un isolement maussade de nation ermite, armée jusqu'aux dents, envisageant continuellement des perspectives de guerre. Le traité des quatre puissances

impose aux Etats-Unis la seule obligation de se consulter avec les cosignataires en cas de conflit éventuel. La suppression de l'alliance anglo-japonaise permet la réduction des armements navals. Repousser le pacte des quatre puissances serait prononcer la faillite totale de la conférence.

M. Lodge a ajouté que si le Sénat ne se hâtait pas de se prononcer, il demanderait un vote immédiat sur le traité du Pacifique.

Répondant à une question, M. Lodge a dit que l'île de Sakhaline et d'autres îles ont été spécifiées dans le pacte parce que c'était le seul moyen d'empêcher une action permanente au Japon.

La question de savoir si l'île de Sakhaline renferme des nappes pétrolifères et pourrait servir de base militaire, si la Russie cherchait à en chasser le Japon, n'a pas été discutée.

Le sénateur Kellog a préconisé la ratification du traité sans l'addition d'aucune clause de réserve. Il a rappelé que le traité des quatre puissances oblige simplement les Etats-Unis à respecter les droits des autres puissances ayant des intérêts dans le Pacifique. Dans ces conditions, a-t-il demandé, les Etats-Unis peuvent-ils hésiter à déclarer qu'ils respecteront ces droits afin d'assurer la paix du monde ?

Cette paix sera bien mieux maintenue si l'Amérique convient de consulter les autres puissances intéressées que si elle se tient à l'écart et ne s'occupe que de ses propres affaires.

Dans un discours, qui a occupé la plus grande partie de la séance, le 11 mars, le sénateur Underwood, leader démocrate et l'un des quatre délégués américains à la Conférence, a défendu le traité. Il en a longuement fait valoir les avantages et a exhorté les sénateurs démocrates à voter en faveur de la ratification. Il a déclaré que le rejet du traité serait un malheur, tandis que sa ratification peut assurer la paix universelle. « C'est un accord — a-t-il dit — qui doit permettre de déposer le glaive et d'abandonner la force, de façon que tous les différends à venir pourront être réglés par entente d'arbitrage. » Il a terminé en démentant formellement que la délégation américaine eût subi, à aucun moment, aucune pression étrangère, pendant la confection du traité.

Le leader démocrate a lu ensuite une lettre que M. Hughes, secrétaire d'Etat, lui a adressée au sujet du traité en question où il défend la même thèse et nie qu'il y eût aucune intrigue en dehors des débats de la Conférence.

Rien ne peut être plus éloigné des faits, assure M. Hughes. La position du gouvernement des Etats-Unis vis-à-vis de l'alliance anglo-japonaise et leur désir que cette

alliance fût abrogée avaient été annoncés longtemps avant que la conférence se réunît. Toutes les puissances en avaient même été informées.

Il avait tout aussi clairement stipulé que les Etats-Unis ne pourraient entrer dans aucune alliance en vue de prendre n'importe quelle résolution concernant les armements terrestres et qui pourrait les engager de quelque manière que ce fût vis-à-vis de n'importe quelle contingence pouvant se présenter ultérieurement.

Les convenances internationales empêchent de révéler les conversations et les échanges de vues confidentiels qui ont eu lieu au cours des négociations, mais M. Hughes assure le Sénat que si on révélait tout ce qui a été dit et fait on n'y trouverait rien de nature à déprécier le rôle joué par la délégation américaine. Les critiques que l'on fait du traité des quatre puissances du Pacifique ne peuvent pas rendre les engagements résultant de ce traité plus grands que ceux qui y sont énoncés d'une façon très nette. Il n'y a eu ni entente secrète, ni note secrète, et M. Hughes, conclut dans cette lettre :

Il n'y a pas le moindre mystère entourant le traité, pas plus qu'il ne donne lieu à suspicion. C'est un document empreint de droiture, qui atteint un des plus importants buts que le gouvernement américain ait eus en vue et qui est de la plus haute importance pour le maintien sur une base solide des ralations amicales en Extrême-Orient. La non-ratification du traité par le Sénat ne serait rien de moins qu'une calamité nationale.

La lecture de cette lettre a soulevé un débat orageux.

Enfin, les sénateurs Johnson et Borah ont prononcé de longs discours pour prouver que l'accord du Pacifique constituait en réalité une quadruple alliance.

Le discours le plus violent a été prononcé dans la séance de jeudi 16, par le sénateur Reed, du Missouri, qui s'est déclaré l'adversaire résolu de tous les traités en général ; il a ajouté que la réduction des forces navales fera courir un grave danger aux Etats-Unis. Le sénateur Lenroot, dans un discours de deux heures, a répondu au précédent orateur en réclamant la ratification de tous les traités élaborés par la Conférence de Washington ; il a prédit que tout démocrate d'un Etat du nord qui voterait contre le pacte du Pacifique serait battu aux élections d'automne.

Le sénateur Sharp Williams, du Mississipi, a affirmé que l'opposition au traité à quatre pour le Pacifique provient largement des milieux germanophiles et irlandais. Il a réclamé le vote d'un amendement à la Constitution qui permettrait à une majorité des deux Chambres siégeant au Congrès de ratifier les traités.

Notre Constitution, a-t-il déclaré, notamment, permet à une minorité d'un tiers des voix, plus une, de faire ce qu'il lui plaît des accords internationaux.

Le sénateur Borah, ayant déclaré à la séance du 21, que l'avocat bien connu de New-York, M. Paul Cravath, s'était porté garant d'un accord secret existait entre l'Angleterre et les Etats-Unis, aux termes duquel les deux nations s'engageaient à coopérer, en cas de nécessité, par l'action jointe de leurs flottes, dans le Pacifique, de violents démentis lui furent opposés par des membres présents de la délégation, le secrétaire d'Etat Hughes, les sénateurs Lodge et Underwood.

M. Paul Cravath a lui-même rectifié la déclaration du sénateur de l'Idaho et reconnu avoir seulement dit, ce que personne ne cache, à savoir que « la conduite de la Conférence de Washington permettait d'augurer favorablement d'une future coopération entre les deux pays dans la manière de traiter avec intelligence et efficacité les problèmes du Pacifique ».

Le traité du Pacifique, ou « traité des quatres puissances » a été ratifié le vendredi 24 mars par le Sénat américain, y compris la réserve Brandegee, par 67 voix contre 27, soit 3 voix de plus que la majorité des deux tiers indispensable.

La réserve Brandegee, qui stipule que le traité en soi ne constitue pas une alliance et que ses signataires et par suite les Etats-Unis ne sont tenus ni d'employer la force pour défendre les droits d'un des contractants, ni de participer à une défense quelconque, fut mise aux voix ainsi que plusieurs amendements. Les amendements furent tous repoussés mais la réserve Brandegee fut adoptée à la presque unanimité des voix, soit 90 contre 2.

Les votes ont porté sur 12 amendements et réserves.

L'amendement Robinson, aux termes duquel les signataires s'engagent à respecter les territoires des puissances non signataires a été repoussé tout d'abord par 61 voix contre 32. Un second amendement Robinson aux termes duquel les signataires s'engagent à ne pas conclure d'accord secret pendant la durée du traité, a été repoussé par 59 voix contre 33. L'article premier du traité a été alors adopté par 74 voix contre 15.

En ce qui concerne l'article 2, le Sénat a repoussé par 63 voix contre 29 une réserve du sénateur Hitchcock, aux termes de laquelle des conférences ne seraient convoquées que s'il se produisait une agression sans provocation. L'Assemblée a ensuite repoussé, par 73 voix contre 13, la réserve Shield, interdisant aux Etats-Unis de participer au règlement des questions politiques des gouvernements étrangers. Deux réserves du sénateur Reed, tendant à expliquer que les Etats-Unis ne sont pas

tenus de prendre part à un acte de guerre, ont été repoussés respectivement par 62 voix contre 29 et 65 contre 27. Le sénateur Johnson proposa ensuite une réserve déclarant qu'aucun acte de guerre ne devra résulter de la Conférence prévue à l'article 2. Cette réserve fut repoussée par 65 voix contre 26. L'article 2 fut ensuite adopté par 66 voix contre 28.

Au début de la discussion de l'article 3, le sénateur Reed proposa un amendement limitant la durée du traité à 10 années ; cette réserve fut repoussée par 64 voix contre 29. Une autre réserve autorisant une puissance signataire quelconque à se retirer du pacte à un moment quelconque avec préavis de deux ans, a été repoussée par 63 voix contre 28. L'article 3 fut ensuite adopté par 67 voix contre 26.

L'article 4, sans amendement, fut adopté par 73 voix contre 8. Puis le sénateur Lodge présenta la résolution Brandegee qui avait été adoptée en commission le 27 février et qui est ainsi conçue :

> Les Etats-Unis estiment que ni la déclaration contenue dans le préambule, ni les termes de ce traité n'impliquent pour eux aucune obligation de recourir à la force armée, de contracter une alliance ou de participer à un acte de défense.

Le sénateur Walsh présenta alors un amendement prévoyant une conférence, dans le cas où la paix dans le Pacifique serait menacée, que cette situation provînt du fait des puissances signataires ou non. Cet amendement fut repoussé par 55 voix contre 36.

Des amendements à la résolution de ratification présentés par les sénateurs Robinson et Pittman furent ensuire repoussés par 56 voix contre 36 et 60 contre 31, respectivement.

Le sénateur La Follette soumit ensuite une série d'amendements prévoyant : le premier, que l'alliance anglo-japonaise ne serait pas renouvelée durant l'existence du traité, amendement qui fut repoussé par 62 voix contre 30 ; le second, que les puissances signataires ne devront pas conclure d'autres traités intéressant le Pacifique, amendement qui fut repoussé par 50 voix contre 27 ; le troisième, que tous les traités qui seraient en opposition au pacte des quatre puissances devraient être abrogés immédiatement, amendement qui fut repoussé par 64 voix contre 17.

Le *New York World*, commentant la ratification du pacte, écrit :

> Le refus du Sénat de ratifier le traité de Versailles a ébranlé la confiance du monde entier dans la capacité des Etats-Unis à conclure des traités. Si le pacte des quatre puissances avait été rejeté, les ministres des affaires étrangères de tous les pays auraient été amenés à cette seule conclusion que c'était perdre son temps que de négocier des

traités avec un gouvernement qui s'était montré incapable, dans les circonstances les plus critiques, d'élaborer de tels documents.

Le Sénat a également ratifié le traité relatif à l'Extrême-Orient par 65 voix sans réserve ni amendement.

Il a ratifié par 58 voix contre 1 le traité des douanes chinoises.

SYRIE

Les crédits pour l'armée du Levant

A la séance de la Chambre de l'après-midi du 31 mars, M. Albert Lebrun a fait un rapport verbal sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 120 millions pour l'entretien de l'armée du Levant pendant le deuxième trimestre de 1922. Il indique que l'effectif de cette armée, qui atteignait 69.000 hommes à la fin de 1921, est descendu aujourd'hui à 49.000 hommes et, par conséquent, pourra vraisemblablement s'abaisser, au 1er juillet prochain, au chiffre de 35.000 hommes.

M. Victor Bérard. — La demande de crédits pour le deuxième trimestre de 1922 est présentée au dernier moment, sans doute parce qu'on désire ne pas s'expliquer sur certaines choses, par exemple sur les cadeaux que M. Franklin-Bouillon a déjà faits ou se propose de faire à ses amis de là-bas. (*Mouvements divers.*)

Notre Trésor est à court d'argent pour payer en France même des dépenses tout à fait justifiées ; le moment serait mal choisi pour aller gaspiller nos fonds en Syrie. (*Très bien !*) Nous voulons des explications. Le Gouvernement nous a manqué de parole : ne lui faisons pas confiance sur le point spécial en discussion, ne votons pas le projet. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. de Lasteyrie, ministre des Finances. — Le Gouvernement compte que les dépenses pour le troisième trimestre ne dépasseront pas 90 millions. Il prend l'engagement de déposer la demande de ces crédits en temps utile pour qu'un large débat puisse s'instituer à la tribune du Sénat sur notre politique en Syrie.

M. Henri Bérenger. — Si nous étions intransigeants, nous serions en droit de demander au Sénat de rejeter les crédits : mais nous sommes des hommes politiques, nous ne pouvons sciemment créer au Gouvernement une situation ruineuse. Mais nous allons demander au président du Conseil de venir devant nous dès la semaine prochaine et nous l'inviterons à s'expliquer sur les crédits que nous discutons aujourd'hui. (*Très bien !*)

Le renvoi du projet à la Commission des Affaires étrangèrss. demandé par M. Victor Bérard est repoussée par 176 voix contre 104.

Le projet est adopté à l'unanimité de 278 votants.

TURQUIE

La conférence du Proche-Orient

Youssouf Kemal bey, arrivé à Marseille le lundi 6 mars à bord du *Tadla* a fait les déclarations suivantes au représentant de l'agence *Havas* exposant les buts de sa mission en Europe.

La grande Assemblée nationale de Turquie et, je puis le dire, le peuple turc tout entier, m'ont chargé de me rendre en Europe en premier lieu pour éclairer l'opinion publique du monde, ainsi que les hommes d'Etat de l'Entente, sur les buts recherchés par le peuple turc dans sa lutte actuelle; en second lieu, pour me renseigner sur les dispositions des mêmes hommes d'Etat à notre égard. Je veux être à même de dire à notre grande Assemblée nationale élue par le peuple turc pour exercer la souveraineté effective sur les destinées du pays et, en outre, la seule autorité suprême, que les grandes puissances sont disposées à reconnaître l'Etat turc complètement indépendant dans ses frontières nationales et jouissant de sa pleine souveraineté.

L'Assemblée ayant reçu de la nation la mission d'employer tous les moyens pour obtenir cette reconnaissance a voulu, tout en se préparant à poursuivre avec la dernière énergie la lutte contre l'envahisseur hellénique pour le cas où ses légitimes demandes ne seraient pas prises en considération, montrer qu'elle est prête à saisir toutes les occasions qui pourraient s'offrir de mettre fin à la guerre, dont la continuation rend illusoire toutes les tentatives faites en vue de remédier à la crise politique et économique en Orient et empêche le retour à une situation normale dans le monde entier

L'accord franco-turc d'Angora a été le premier accord réalisé entre la Turquie et une grande puissance occidentale. Ainsi le peuple français a été le premier à comprendre qu'une nouvelle Turquie est née à la suite de la guerre mondiale et que le mouvement nationaliste turc n'était pas un mouvement artificiellement créé par un Gouvernement ou par une armée, mais que, au contraire, c'était l'élan d'une nation consciente de ses droits à la vie et jalouse de posséder une indépendance complète, ainsi qu'un Gouvernement et une administration entièrement basés sur les principes du droit public moderne.

Cette vérité n'est pas méconnue. Le Gouvernement en a tiré les déductions qui s'imposent et l'accord en question a heureusement rétabli la traditionnelle amitié entre les deux peuples. Il a donné d'excellents résultats pour la pacification des régions qu'il visait et nos deux pays en ont également profité. Le but de l'accord a été de démontrer que la Turquie est disposée à s'entendre avec toute puissance qui désire respecter son droit à la vie. J'espère qu'à la suite des entretiens que j'aurai avec les dirigeants de l'Entente, aucun doute ne subsistera à ce sujet et je souhaite que les autres puissances apprécient également ces dispositions pacifiques du peuple turc. Les Gouvernements de la Russie, de l'Ukraine et de la Transcaucasie ayant pleinement reconnu nos droits légitimes, cette reconnaissance a servi de base à la nouvelle amitié entre la Turquie et ces pays.

Actuellement, nos relations avec ces peuples sont empreintes de la cordialité qui

doit nécessairement exister entre des nations se souhaitant réciproquement un heureux développement pacifique.

La situation, dans le Proche-Orient, domine encore la question turque. Celle-ci réglée en tenant compte des légitimes aspirations de la Turquie, tout rentrera dans l'ordre. Je crois devoir ajouter à ce sujet que nous ne demandons rien qui soit contraire à la justice et au droit puisque, comme je l'ai déjà dit, nous voulons une Turquie indépendante comprenant les provinces de l'Empire ottoman dont la population est en totalité ou en majorité turque. Tout le monde reconnaît actuellement que l'agression hellénique en Anatolie et en Thrace est contraire à tous droits, que les atrocités commises par l'envahisseur dépassent en horreur tout ce qu'on peut imaginer et que, en outre, la Grèce est impuissante à atteindre les buts qu'elle poursuit. Quant à nous, nous sommes bien décidés à continuer la lutte jusqu'à la réalisation de nos si légitimes revendications.

Le ministre de l'Intérieur du Gouvernement d'Angora, Fethy bey a également donné à la presse une déclaration signée, parue à la même date, adressée au peuple de Grande-Bretagne, expliquant au long l'attitude et le but du Gouvernement d'Angora. Il y était dit notamment :

Les buts bien déterminés que poursuit la Turquie, buts sur lesquels elle luttera jusqu'au bout, comportent sa souveraineté entière sur sa capitale et sur les territoires qui lui avaient été reconnus par l'engagement pris en 1918 par la Grande-Bretagne. Elle est prête, à côté de cela, à reconnaître aux minorités grecques et arméniennes le droit de garantie accordé aux minorités raciales en Roumanie par le traité de Trianon.

L'attitude hostile actuelle de l'Angleterre vis-à-vis de la Turquie est injuste. Il suffira de rappeler l'influence morale de la Turquie dans le monde musulman pour affirmer que les Turcs peuvent être regardés comme les principaux artisans de la renaissance, de la civilisation et la culture musulmanes. Il serait donc dans l'intérêt de la Grande-Bretagne de les aider plutôt que de les combattre.

Le maréchal Izzet pacha, qui arrivait en France presqu'en même temps que Youssouf Kemal, se rendait de suite à Londres où lord Curzon l'avait mandé. Arrivé le soir à Paris, après avoir eu une entrevue le lendemain matin avec M. Poincaré, ministre des Affaires étrangères, il partait dans l'après-midi pour Londres.

Youssouf Kemal, à peine arrivé en France, se rendait également à Londres, le 13 mars. Dans la déclaration qu'il faisait à la presse touchant le but de son voyage, il disait notamment :

Il n'y a aucune raison de supposer que les vues du Gouvernement d'Angora et celles du Gouvernement de Constantinople ne soient pas les mêmes. J'ai passé quinze jours à Constantinople et le plus parfait accord n'a cessé de règner entre les deux Gouvernements, nos revendications sont identiques. La situation géographique de la Turquie et ses relations économiques font qu'il est incompréhensible que la Turquie

soit écartée de la Conférence de Gênes. Il est désirable et il est raisonnable qu'elle y soit invitée.

L'impatience avec laquelle lord Curzon tenait à être le premier à entrer en contact avec les représentants des Gouvernements de Constantinople et d'Angora n'échappa à personne, mais cette avidité toute anglo-saxonne n'éveillait aucune susceptibilité, car il était pour le moins puéril, de supposer qu'il suffisait d'être le premier à les recevoir pour leur faire modifier la ligne de conduite qui leur avait été tracée ou contrarier la politique que leurs Gouvernements entendaient suivre à l'égard d'un autre pays allié, membre de la conférence à laquelle ils venaient assister.

Le grand-vizir, dans une déclaration faite aux représentants de la presse, le 15 mars, a rappelé qu'après l'armistice une agression injustifiée contre les droits sacrés et légitimes des Turcs avait obligé une grande partie de la nation à recourir aux armes pour assurer sa défense, mesure qui lui imposa de dures privations et des sacrifices extraordinaires, Il est donc impossible de concevoir, a ajouté le grand-vizir, que quiconque aimant son pays puisse se livrer à une action de nature à porter préjudice aux sacrifices consentis »

Parlant ensuite de l'idéal national qui est un idéal de paix, le grand-vizir s'est exprimé en ces termes :

Nous voulons la reconnaissance de notre existence indépendante dans les questions économiques, financières et judiciaires. Nous voulons un traitement d'égalité en ce qui concerne les questions territoriales. Nous voulons l'application intégrale du principe nationaliste et nous ne pouvons consentir à aucune restriction relativement à notre territoire qui constitue un tout indivisible aux points de vue historique, économique et politique. En ce qui concerne les droits des minorités, nous acceptons les principes généraux établis dans les traités conclus après la grande guerre ; mais nous voulons les mêmes garanties de la part de nos voisins à l'égard des musulmans habitant leur territoire. Ces revendications constituent le minimum de nos demandes.

Le grand-vizir fait remarquer au sujet de la mission d'Izzet pacha, que son départ a été envisagé depus longtemps, à la suite d'un échange de correspondances avec les Alliés, et que s'il coïncide avec le départ de la mission Angora, cela ne signifie pas qu'il y ait dualité entre les deux missions

L'Association pour la défense des intérêts britanniques dans le Proche et Moyen Orient, a adressé, à la date du 16 mars 1922, à lord Curzon, minis-

tre des Affaires étrangères, la note suivante signée des membres de son Comiré exécutif.

A l'approche d'une discussion internationale dont les résultats peuvent avoir des conséquences d'une gravité considérable, le Comité exécutif de l'Association a l'honneur de vous soumettre respectueusement les considérations suivantes :

1° Aucun arrangement entre la Turquie, la Grèce et les puissancse alliées ne peut être satisfaisant à moins de restituer aux Turcs Constantinople, la Thrace orientale et toute l'Anatolie, Smyrne comprise, conformément aux engagements bien connus pris par le premier ministre en janvier 1918. En outre, un plébiscite du peuple de la Thrace occidentale devrait décider du Gouvernement futur de cette pronince, une des des questions qui seraient posées étant celle de l'autonomie sous la tutelle de la Société des Nations, avec accès à la mer garanti à la Bulgarie ;

2° Il est de l'intérêt de l'empire, pour des raisons commerciales, militaires et politiques, de renouer rapidement et de maintenir des relations d'amitié avec l'empire ottoman. Notre présente politique à l'égard de la Turquie a contribué, nous en sommes convaincus, à paralyser le commerce britannique dans tout le Levant. En particulier, toute proposition de placer Smyrne sous contrôle grec ou étranger aurait pour effet, comme dans le cas de Salonique, de détourner vers d'autres voies le commerce de l'Anatolie et de causer des pertes sérieuses aux entreprises britanniques de cette région, particulièrement au chemin de fer de Smyrne-Aïdin ;

3° Nous suggérons que le traitement accordé sous le régime turc aux minorités grecques en Asie-Mineure ne devrait justifier aucune proposition qui diminuerait les droits souverains de la Turquie. M. Politis, ancien ministre des Affaires étrangères dans le Gouvernement de M. Venizelos, et délégué grec à la conférence de la paix, a déclaré en 1914 : « Sous aucun régime étranger les intérêts grecs ne pourraient trouver une protection égale à celle que leur assure le régime turc » ;

4° Nous faisons respectueusement observer que notre incapacité d'assurer un règlement loyal et raisonnable du conflit oriental a détourné de la Grande-Bretagne les les sympathies et la bonne volonté des millions de sujets musulmans de notre empire des Indes, dont la population a fourni un pourcentage considérable des troupes qui ont conquis la Mésopotamie et la Palestine. Cette population est présentement alarmée et affligée de voir le territoire de ses coreligionnaires turcs occupé et ravagé par les armées grecques dont l'invasion a été approuvée et défendue par le gouvernement britannique. L'indignation intense des musulmans des Indes et des populations hindoues qui partagent leurs sentiments a eu pour conséquence non seulement un mécontentement sans précédent de ces populations et leur désaffection de la couronne britannique, mais aussi une diminution du commerce anglais avec l'Inde.

***

Une délégation de l'Association des anciens combattants des Dardanelles, a remis le 24 mars l'adresse suivante à Youssouf Kemal Bey, ministre des Affaires étrangères d'Angora :

Au Maréchal Moustapha Kemal Elghazi.

Le malheur qui précipita dans la guerre nos deux grands pays, amis éprouvés dans l'histoire, fut si grande que la fatalité nous mit les deux côtés de la barricade.

Ainsi fut fait,...

Mais, même sur le champ de bataille, les cœurs turcs et français ne cessèrent de s'estimer ; nous fûmes des adversaires, mais jamais des ennemis. Nous rendons hommage à votre bravoure, à votre loyauté dont peuvent témoigner les blessés de nos fronts communs.

Aujourd'hui que vous défendez avec un héroïsme inlassable, le sol sacré de votre patrie, menacé par l'inapplicable traité de Sèvres, la plus belle marque d'estime et de vieille affection que peut vous donner dans son ensemble, le peuple de France, ce sont les Anciens Combattants des Dardanelles qui vous la portent. Réunis en Assemblée générale au siège social, 9, rue Auber, à Paris, le 22 janvier 1922, notre Association a invité à l'unanimité son Comité à vous adresser ce salut spontané, écho de notre amitié séculaire. Nous souhaitons fructueux les magnifiques efforts de l'armée nationaliste turque, dirigée et soutenue par un chef tel que vous. Nous souhaitons que soit maintenu, comme seule base d'un paix juste, l'accord conclu avec M. Franklin-Bouillon.

Recevez nos vœux d'un même cœur ami, afin que nos pays, par leurs Gouvernements interprètes de nos populations, se tendent la main à tout jamais.

Paris, le 12 mars 1922.

Enfin, Izzet pacha, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement ottoman de Constantinople, a fait le 25 mars à la *Nation belge* des déclarations dans lesquelles il a précisé les revendications du Gouvernement de Constantinople.

Comme le représentant de ce journal lui demandait si, dans ses revendications nationales, le Gouvernement du Sultan est d'accord avec celui de la Grande Assemblée, « Nous défendons la même cause, répond-il avec force le diplomate ottoman, la cause de la Turquie. » Izzet Pacha lui a dicté ensuite la déclaration suivante :

Au moment où la conférence des ministres des Affaires étrangères est réunie pour discuter la question du Proche-Orient, vous comprenez toute la réserve que cette circonstance m'impose. Je ne puis que vous renouveler ici l'explication que j'ai déjà fournie à maintes reprises du but de mon voyage en Europe : attirer l'attention des puissances de l'Entente sur la situation de la Turquie, exposer ses revendications inspirées dans leur ensemble par un sentiment unique et dont la légitimité est admise par tous les peuples : le droit de vivre libre, entièrement indépendants dans les limites d'un territoire dont les frontières s'harmonisent avec la race et la terre ethniquement et historiquement turques. Ce territoire comporte l'Asie Mineure tout entière, une frontière en Thrace assurant la sécurité de la capitale, avec Andrinople qu'un passé séculaire attache si intimement à la couronne ottomane, un régime des Détroits nous garantissant contre toute agression de la côte et conservant au bassin de la Marmara le caractère d'une mer turque pacifique.

Nous demandons à l'Europe de ne pas maintenir un sujet de trouble en Orient en entravant ces désirs légitimes, de ne pas gêner l'action pacificatrice du Gouvernement à l'intérieur, action qui s'exercera sur toute la population, sans distinction de race ni de religion. Nous demandons qu'on nous fasse crédit et nous espérons fermement que les hommes d'Etat qui s'occupent en ce moment du Proche-Orient détermineront les bases d'une paix durable et ne se contenteront pas de palliatifs momentanés.

***

La conférence sur les affaires d'Orient s'est ouverte à Paris le mercredi 22 mars. Dans la séance tenue ce jour même, M. Poincaré, lord Curzon et M. Schanzer, ministres des Affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Italie, qui étaient assistés respectivement de MM. de Peretti de la Rocca, directeur de affaires politiques, et Bargeton, faisant fonctions de sous-directeur des affaires d'Asie ; de MM. Vansittart et Osborne ; de MM. Visconti-Venosta, chef de cabinet de M. Schanzer, et Guariglia, après avoir consulté les experts militaires : maréchal Foch, général Marietti, général Harrington, général Gouraud, général Weygand, ont décidé d'adresser aux gouvernements de Constantinople, d'Angora et d'Athènes, un télégramme leur proposant de conclure un armistice aux conditions ci-après :

Les ministres des Affaires étrangères des trois grandes puissances, réunis à Paris en vue de rétablir la paix dans le Proche-Orient et d'être mis à même de faire des propositions pour l'évacuation de l'Asie-Mineure, sans nouvelles pertes de vies et de biens, estiment que leur premier devoir est de recommander instamment une suspension immédiate d'hostilités aux Gouvernements intéressés.

Les conditions de l'armistice proposé seraient les suivantes :

Article premier. — Les hostilités cesseront à minuit, dans la nuit du ..... au .....1922.

Art. 2. — Tout en conservant les lignes générales occupées actuellement par le gros de leurs forces, les belligérants devront ramener en arrière leurs éléments avancés, de manière à supprimer tout contact et à ouvrir un intervalle libre de troupes large d'au moins dix kilomètres entre les deux fronts, conformément aux décisions prises par les commissions locales, composées de représentants des commandements grec et turc et d'officiers alliés.

Art. 3. — Pendant la durée de l'armistice, aucun renforcement en personnel ou en matériel ne pourra être opéré dans les armées opposées ; aucun enlèvement d'unités constituées ne pourra être effectué.

Art. 4. — Des commissions alliées, agissant sous une direction alliée commune, seront attachées à l'une et à l'autre des armées belligérantes.

Elles auront qualité pour contrôler, dans chacune de ces armées, l'exécution des clauses de l'armistice et pour régler les incidents qui pourraient se produire à cette

occasion. Elles auront également qualité pour intervenir auprès des autorités occupantes en vue d'assurer la protection des gens et des biens dans les territoires occupés.

Art. 5. — Les commandements en chef hellénique et ottoman s'engagent à accepter et à exécuter loyalement l'arbitrage des Commissions alliées.

Art. 6. — Les hostilités seront suspendues pendant une période de trois mois, renouvelables automatiquement jusqu'à ce que les deux belligérants aient accepté les conditions des préliminaires de paix. Si l'un des belligérants désire ne pas renouveler la présente convention, il devra en faire la notification à l'autre partie et aux représentants de la Grande-Bretagne, de la France, et de l'Italie, quinze jours au moins avant l'expiration de la période d'armistice en cours.

Le 24, troisième jour de la conférence, lord Curzon se montra particulièrement irrité de retrouver dans les jourvaux l'écho des discussions qui avaient eu lieu entre les trois ministres au sujet de l'Arménie. On alla même jusqu'à menacer de poursuites judiciaires les informateurs qui n'avaient fait que remplir leur rôle et qui se contentèrent de faire comprendre, tout en se refusant à donner d'autres détails, que c'était dans l'entourage même des délégués étrangers qu'ils avaient recueilli leurs renseignements. M. Lloyd George, lors d'une précédente conférence avait déjà montré une susceptibilité analogue aussi ridicule que déplacée à l'égard de la presse française.

Les discussions des trois ministres qui avaient commencé dans le secret se poursuivirent dans le mystère et on eut recours aux mêmes précautions dont s'était entouré feu le Conseil des Quatre ou des Cinq.

Sans doute, des communiqués officiels étaient publiés à l'issue de chaque séance mais ceux-ci ne donnaient que des indications vagues ou sans grand intérêt.

On savait toutefois que dans les premières séances, aucun des Gouvernements alliés n'avait fait de propositions précises touchant le tracé de la modification de la frontière établie par le traité de Sèvres donnant la Thrace à la Grèce et réduisant la Turquie, en Europe, à une zone s'étendant sur une cinquantaine de kilomètres en profondeur à l'Ouest de Constantinople. Le représentant britannique continuait à défendre l'installation des Grecs sur la rive européenne des Dardanelles et de la Marmara, tandis que la France préconisait la restitution aux Turcs de toute la rive européenne des Détroits, et si possible Andrinople. D'autre part, au cours de ces délibérations, le maréchal Foch se serait montré fermement opposé à toute idée de coercition et les généraux Weygand et Gouraud auraient énergiquement insisté sur le danger d'une agitation pan-isla-

[illegible] qui se produirait inévitablement si les [illegible] des Turcs pour le maintien du califat et la protection des lieux saints de l'Islam n'étaient pas pris en considération.

L'Italie, qui n'avait pas complètement rompu avec la politique du marquis della Torretta ou se trouvait gênée par cette dernière en face de lord Curzon, se montrait favorable à la création d'un foyer pour les Arméniens et soutenait la nécessité de défendre leur situation et d'assurer leur avenir. L'agence Stefani faisait toutefois savoir que l'attitude de M. Schanzer n'avait été en rien hostile envers la Turquie, qu'il avait au contraire soutenu la nécessité d'une Turquie libre et indépendante et qu'il s'était montré convaincu que la politique italienne doit être dirigée dans le sens d'une sincère amitié envers la Turquie et vers la consolidation de l'unité nationale et territoriale de cette puissance.

Le samedi 18 mars, avant de se rendre à Paris pour la conférence du Proche-Orient, M. Schanzer avait déclaré devant la Chambre :

> Nous sommes conscients des droits de l'Italie comme puissance méditerranéenne et nous ne manquerons pas d'exposer aux Alliés les raisons que nous invoquons en faveur de l'équilibre méditerranéen et qui ont été formellement reconnues ; nous devons chercher un moyen de concilier les intérêts économiques italiens avec l'existence d'une Turquie libre et indépendante.
>
> Il serait inopportun de s'exprimer longuement devant la Chambre, étant donné l'imminence de la conférence qui s'occupera de la question d'Orient.

La conférence du Proche-Orient s'est terminée le dimanche 26 mars. Ses décisions ont été communiquées par les trois ministres des Affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Italie, par la lettre suivante adressée à Athènes, Constantinople et Angora transmettant les propositions de paix ci-annexées :

Lettre d'envoi

Nous, ministres des Affaires étrangères des trois puissances alliées, Grande-Bretagne, France et Italie, nous nous sommes réunis à Paris les 22, 23, 24, 25 et 26 mars 1922, et nous avons examiné la situation dans le Proche-Orient avec le sincère et ardent désir d'y voir régner à nouveau l'ordre et la paix.

Nous vous communiquons, sous ce pli, un exposé complet des propositions auxquelles nous avons abouti après ce mûr examen, avec indication des motifs qui justifient ces propositions.

Nous souhaitons que vos représentants se rencontrent le plus tôt possible, dans une ville à déterminer, et qu'ils examinent en commun les propositions ci-dessous visées.

Nous sommes disposés, d'ailleurs, à déléguer les hauts-commissaires britannique,

français et italien à Constantinople, pour amener les représentants des ... intéressées.

Comme il est d'un intérêt général que cette réunion ait lieu sans retard, nous voudrions pouvoir fixer à trois semaines de la date de la présente lettre, le jour d'ouverture de ces conférences.

Propositions de paix

26 mars 1922.

Les ministres des affaires étrangères des puissances alliées, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie, après avoir eu l'occasion de s'entretenir préalablement avec les représentants de la Turquie et de la Grèce, ont, pendant cinq jours consécutifs, examiné sous tous ses aspects la situation dans le Proche-Orient et consulté à chaque étape de leurs délibérations les experts militaires et financiers convoqués à cet égard.

Ils sont tous trois tombés d'accord sur les propositions suivantes qu'ils offrent comme la solution la plus équitable qu'il soit en leur pouvoir de trouver au problème du Proche-Orient.

Les principes qu'ils ont constamment présents à l'esprit et sur lesquels se fondent leurs propositions sont les suivants :

Ils désirent rétablir la paix entre les armées adverses de Turquie et de Grèce, en agissant toutefois avec équité envers les deux parties et en n'imposant à aucune d'elles des conditions qui suivraient un échec ou une défaite.

Ils désirent rétablir la nation et la puissance turques dans les territoires qui peuvent être considérés comme leur appartenant, avec Constantinople, leur historique et illustre capitale, pour centre, et aussi avec les pouvoirs qui permettent à la Turquie de reprendre une existence nationale vigoureuse et indépendante.

Ils désirent assurer aux musulmans le régime le plus équitable et maintenir l'autorité séculière et religieuse du Sultan de Turquie.

Ils désirent donner à la nation grecque une compensation pour les grands sacrifices qu'elle a acceptés pendant la guerre pour la cause des Alliés et lui laisser libre action pour son progrès national et économique.

Ils désirent mettre les deux peuples, dans les régions où ils sont en contact comme dans celles où leurs populations sont mélangées, en mesure de vivre à l'avenir dans des conditions de confiance réciproque et de dignité.

Ils désirent prendre des dispositions pour la protection et la sécurité des différentes minorités, tant musulmanes que chrétiennes, ou de toute autre race et de toute autre confession qui, soit en Europe, soit en Asie, se trouvent placées au milieu de groupements politiques ou ethniques plus considérables.

Ils désirent prévenir le retour d'un conflit armé entre la nation turque et les puissances européennes avec lesquelles elle a été récemment en guerre.

Ils désirent par-dessus tout, en proposant une solution, n'être suspectés de partialité en faveur d'aucune des deux parties, mais tenir d'une main ferme la balance égale entre elles deux.

A cet effet, les ministres alliés ont eu pour premier objectif d'amener une suspension des hostilités entre les armées adverses en Asie-Mineure, de manière à favoriser le succès des conseils de paix et la réalisation d'un règlement amiable. Ils ont déjà proposé aux Gouvernements de Turquie et de Grèce la conclusion d'un armistice ...

[illegible]

[illegible] les conditions qui sont acceptables [illegible] pour les deux parties ont été fixées par les autorités militaires sous la présidence du maréchal Foch.

Le Gouvernement hellénique a déjà fait connaître qu'il acceptait cette proposition. La décision de la Turquie est attendue.

La proposition d'armistice a été faite avec l'intention déclarée d'assurer l'évacuation pacifique de l'Asie-Mineure par les forces grecques et la restauration de la souveraineté turque sur l'ensemble de cette région. Les dispositions à prendre pour cette évacuation, première étape du règlement général qui est maintenant proposé, ont été, en même temps que la proposition était faite, élaborées par les autorités militaires, sous la présidence du maréchal Foch, et peuvent être mises à exécution sans délai. On calcule que le temps nécessaire pour un retrait complet et pacifique des forces grecques dépassera légèrement quatre mois.

Il y a lieu d'observer qu'en cas d'acceptation de ces propositions par les deux parties les Turcs recouvreront l'Anatolie, ce qui apparemment est la principale de leurs aspirations nationales, sans nouveaux sacrifices de vies ou d'argent. En même temps, le retrait des troupes grecques s'effectuera avec honneur.

Si cette opération réussit, la souveraineté turque en Asie sera pleinement assurée de la Méditerranée à la mer Noire et aux Détroits, et des frontières de la Transcaucasie, de la Perse et de la Mésopotamie jusqu'aux rives de la mer Egée.

Reconnaissant l'impérieuse nécessité, qui découle à la fois de causes historiques et géographiques, d'assurer la protection des minorités de race ou de religion, quelquefois très nombreuses, aussi bien dans les vilayets de Turquie qu'en Europe dans les possessions de la Grèce, les ministres proposent une série de mesures pour garantir dans les deux régions la sécurité complète des minorités, sans distinction de races ou de religions. Ces mesures reposeront à la fois sur les stipulations contenues dans les traités en vigueur ou dans les projets de traités qui ont été préparés et sur les lois civiles ou religieuses des pays intéressés. En outre, les ministres ont décidé d'inviter la Société des nations à collaborer à ce programme par la nomination de commissaires spécialement chargés dans les deux régions de surveiller l'exécution de ces mesures et leur application aux communautés principalement intéressées.

La situation des Arméniens a dû être prise en considération spéciale, tant à cause des engagements contractés par les puissances alliées au cours de la guerre que des cruelles souffrances endurées par ce peuple. En conséquence, l'aide de la Société des nations est recherchée, en plus de la protection accordée aux minorités par les dispositions dont il vient d'être parlé, en vue de satisfaire les aspirations traditionnelles des Arméniens à la constitution d'un foyer national.

Les intérêts de la paix et la sécurité de l'avenir exigent que l'Europe ne soit jamais plus exposée aux périls et aux sacrifices qui lui ont été imposés en 1914 et dans les années suivantes par la fermeture des Dardanelles. Les innombrables vies humaines qui ont été sacrifiées en cet endroit et les efforts énormes qui ont été déployés ne doivent pas avoir été dépensés en vain. Les Turcs seront admis à nouveau sur la rive asiatique des Dardanelles dans des conditions qui, grâce à l'établissement d'une large zone démilitarisée, rendront impossible dans cette région tout projet militaire hostile. Mais une force alliée d'occupation doit être placée et doit demeurer dans la péninsule de Gallipoli en vue d'assurer la libre entrée des Détroits. Cette péninsule constituera

également une zone démilitarisée. La garnison alliée consistera en une force suffisante pour garantir l'entrée des Dardanelles.

La navigation dans les Détroits sera, comme il a déja été proposé, placée sous la surveillance d'une Commission internationale sous un président turc, Commission dans laquelle on espère que seront représentés tous les principaux Etats intéressés au commerce ou à la navigation dans les Détroits.

La zone démilitarisée sur la côte asiatique des Détroits se confondra avec le sandjak actuel de Tchanak.

A l'exception de la presqu'ile d'Artaki, il ne sera pas démilitarisé d'autres territoires sur la côte sud de la mer de Marmara. Sur la rive asiatique du Bosphore, la zone démilitarisée sera limitée à la zone neutre actuelle. Les îles d'Imbros, de Ténédos, de Lemnos, de Samothrace et de Mitylène en dehors des Dardanelles, et toutes les îles de la mer de Marmara seront également démilitarisées.

En ce qui concerne la rive européenne des Dardanelles et de la mer de Marmara, les trois ministres desdites puissances ont eu à faire face au difficile et grave problème du sort de la Thrace orientale. D'une part, pour les raisons déjà exposées, ils n'ont pu accepter une solution qui replacerait la presqu'île de Gallipoli au pouvoir de la Turquie. D'autre part, ils ont eu à tenir compte de l'objection que certaines des lignes frontières qui ont été jusqu'à présent proposées entre les possessions européennes de la Turquie au nord et à l'ouest de Constantinople et les territoires de Thrace orientale occupés par les Grecs, assuraient une protection insuffisante de la capitale de la Turquie, qui pourrait se trouver exposée, à l'avenir, soit à la menace d'une invasion militaire, soit au voisinage inquiétant d'une puissance avec laquelle elle a été récemment en guerre.

Ces dangers seraient évidemment écartés de la façon la plus efficace : 1° par l'éloignement de la frontière projetée à une distance suffisante de Constantinople ; 2° par une neutralisation effective des territoires situés en dehors de cette frontière.

En outre, les ministres avaient à faire face aux incontestables réalités de la situation présente. Que l'attribution de la Thrace orientale aux Grecs par le traité non ratifié de Sèvres soit considérée ou non comme un titre valable, les forces grecques occupent en fait cette région et le Gouvernement hellénique exerce l'administration de ces territoires qui, en outre, renferment et ont longtemps renfermé une population grecque considérable et sur certains points prépondérante. Dans ces conditions, les trois ministres ne pouvaient assumer la responsabilité de demander à la Grèce, non seulement la complète évacuation de l'Anatolie, que la Grèce, on doit le rappeler, a été invitée par les puissances à occuper en 1919, mais, en outre, la complète évacuation de la Thrace Orientale. En conséquence, et en raison de l'importance des considérations stratégiques exposées ci-dessus, qui peuvent se résumer dans le désir raisonnable d'assurer la sécurité de la capitale et de l'Etat turcs en Europe, les ministres des Affaires étrangères des trois puissances ont invité les autorités militaires à les aider de leurs avis techniques. Ces autorités ont recommandé le tracé d'une ligne qui s'étendra du voisinage de Ganos sur la mer de Marmara dans une direction nord et nord-est vers la frontière de la Bulgarie, qu'elle atteindra dans le massif occidental des monts Strandja. Cette frontière laissera Rodosto, ville grecque, à la Turquie. Elle placera Eski-Baba et Kirk-Kilissé du côté grec de la frontière turco-grecque. La configuration topographique du pays garantit la sûreté de la frontière qui se trouvera, en outre, renforcée par la démilita-

[illegible] de tout le territoire de la Thrace orientale, à la fois du côté grec et du côté turc de la frontière. Ainsi, les Grecs ne seront pas en mesure de menacer Constantinople et les Turcs ne seront pas à même d'attaquer les Grecs.

L'inspection périodique de cette zone et des autres zones démilitarisées sera faite par des officiers alliés attachés au contingent allié de la presqu'île de Gallipoli, dont l'occupation s'étendra à l'est jusqu'à Rodosto.

Il a été examiné si des dispositions spéciales devaient être prises pour la ville d'Andrinople, qu'il a été reconnu impossible de séparer des territoires environnants de la Thrace orientale. Smyrne, qui reviendra à la Turquie, et Andrinople, qui sera conservée par les Grecs, se trouvent dans une situation assez analogue. Les trois ministres sont tout disposés à entrer en communication amicale avec les Gouvernements turc et grec, en vue de la conclusion d'un accord amical qui garantirait aux éléments non turcs et non grecs des populations des deux villes une équitable participation à leur administration et qui, en outre, sauvegarderait les institutions et les édifices religieux d'Andrinople.

Les trois ministres n'ont pas la prétention de penser que cette solution du problème de la Thrace sera accueillie chaleureusement par aucune des parties. Ce problème ne peut être aussi aisément résolu. Ils peuvent seulement recommander cette proposition à l'opinion publique du monde comme celle qui leur paraît la plus conforme à la justice et aux données du problème.

En ce qui concerne Constantinople, les trois Gouvernement désirent confirmer leur intention déjà exprimée de renoncer à la menace contenue dans le projet de traité de Sèvres, de revenir plus tard sur la rétrocession aux Turcs de leur capitale. Ils confirment la restitution de cette ville à la pleine autorité du Gouvernement du Sultan et ils sont, en outre, disposés à s'engager à retirer complètement, après la ratification du traité de paix, les troupes qui l'occupent actuellement. Le Gouvernement turc sera invité à placer une garnison dans la ville, garnison qui constituera une force plus importante que celle qui était envisagée dans le traité de Sèvres.

Restent les questions suivantes : forces armées qu'aura la Turquie dans l'avenir, indépendance financière dont elle jouira, modification ou abrogation des droits capitulaires dont bénéficient les étrangers.

Quant aux forces armées de la Turquie, les puissances alliées ne peuvent abandonner le principe qu'il a été reconnu nécessaire d'appliquer dans les traités conclus avec les autres Etats belligérants, elles ne peuvent donc admettre de laisser continuer le système de la conscription. Les trois ministres seront prêts toutefois à examiner avec le Gouvernement turc, dans un esprit amical, la fixation d'une période à l'expiration de laquelle le système de recrutement par engagements volontaires devra être établi dans ce pays.

En ce qui concerne la force numérique de l'armée turque, les ministres proposent d'accorder une augmentation très appréciable des chiffres qui étaient contenus dans le traité de Sèvres ou qui ont été plus tard suggérés à Londres en 1921. Les chiffres des forces qui ont aujourd'hui finalement proposés sont :

Gendarmerie : 45.000 hommes.

Armée régulière : 40.000 hommes.

soit un total de 85.000 hommes, total qui dépasse très sensiblement le chiffre de 50.000 indiqué par le projet de traité de Sèvres.

Si le Gouvernement turc désirait l'assistance d'officiers étrangers pour l'organi-

sation de la gendarmerie mentionnée ci-dessus, ce qui aurait sans doute pour effet d'en augmenter beaucoup l'efficacité, les ministres seront prêts à les mettre à la disposition du Gouvernement turc.

Les clauses financières du traité de Sèvres seront modifiées de manière à abandonner l'institution d'une Commission financière, tout en conciliant le principe de la souveraineté turque avec la protection des intérêts économiques alliés et avec les mesures de contrôle nécessaires pour assurer le payement aux Alliés des dettes turques d'avant-guerre et d'une indemnité fixée à une somme que les Turcs pourront être raisonnablement supposés en état de payer. La Commission de la dette d'avant-guerre sera maintenue et une Commission spéciale alliée de liquidation sera organisée pour remplir la mission ci-dessus définie.

Quant au régime des capitulations actuellement existant, les ministres des puissances ont le désir d'assurer à la Turquie dans la plus large mesure l'indépendance économique compatible avec la protection légitime des intérêts de ses nationaux. A cet effet, ils sont prêts à instituer à Constantinople, dans un délai de trois mois à dater de la mise en vigueur du traité de paix, une Commission composée de représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et du Japon, ainsi que de la Turquie, qui sera chargée de préparer, avec l'aide d'experts techniques représentant les autres puissances jouissant de capitulations, des propositions en vue de reviser le régime capitulaire en matière fiscale.

Ces propositions assureront l'égalité fiscale entre les ressortissants étrangers et turcs tout en protégeant les premiers contre des taxations excessives et des abus dans la perception des impôts. Elles auront aussi pour objet de provoquer avec le consentement des puissances intéressées toutes les modifications dans les taxes douanières qui seront reconnues nécessaires.

En ce qui concerne les capitulations en matière judiciaire, les ministres des puissances alliées renouvellent leur offre précédente d'instituer dans la même période une Commission analogue pour préparer un plan de réforme judiciaire destiné à remplacer le régime des capitulations, qui continuera provisoirement à subsister en attendant la mise en vigueur du plan proposé. Cette Commission, dans laquelle la Turquie sera représentée, sera libre de recommander un système judiciaire mixte ou unifié.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les traits principaux du règlement que les ministres des trois grandes puissances, agissant au nom de leurs Gouvernements, ont d'un commun accord, décidé de recommander. Ces propositions sont maintenant soumises, en premier lieu, au jugement des deux parties directement impliquées, et, en second lieu, mais non à un moindre degré, au jugement du monde civilisé. Il n'est pas besoin d'ajouter que le peuple ou le Gouvernement qui les rejetterait de parti pris, si un pareil malheur devait arriver, assumerait, devant l'opinion publique de l'humanité, une très grave responsabilité, celle de reprendre une lutte qui a déjà si profondément bouleversé deux continents et dont le renouvellement provoquerait de nouvelles ruines et de nouvelles dévastations et conduirait à un antagonisme permanent entre les races et les religions du Proche-Orient.

Il est probable, malgré la vaine menace dissimulée en fin de cette note sous un fatras humanitariste, que les Turcs poseront certaines condi-

[illegible] à leur acceptation de l'armistice [illegible] formuleront des contre-propositions.

***

A la suite de l'envoi de la note relative à l'armistice, le représentant à Constantinople du gouvernement kemaliste a communiqué aux hauts-commissaires alliés un télégramme de son gouvernement accusant réception de cette note collective et annonçant que la note traitant des questions d'ordre militaire a été transmise, pour avis, au généralissime de l'armée au front et que la réponse sera remise aussitôt que possible.

D'autre part, la Sublime-Porte, en répondant à la note des hauts-commissaires au sujet de la conclusion de l'armistice, a fait remarquer que cette question n'étant pas uniquement de son ressort; copie de la note a été communiquée au Gouvernement d'Angora conformément au désir exprimé. Le Gouvernement relève, toutefois, qu'il n'est fait dans la note aucune mention concernant l'évacuation de la Thrace y compris Andrinople.

La presse turque nationaliste est nettement défavorable aux propositions de paix faites par la conférence et l'opinion générale en Turquie est que la paix est impossible sans Andrinople, parce qu'il n'y a pas de majorité grecque ni en Thrace orientale, ni en Thrace occidentale.

Yunnuz Nadi bey, directeur du journal *Yeni-Gun*, et président de la commission des Affaires extérieures à l'Assemblée nationale, a été élu à la vice-présidence du groupe de la défense des droits de l'Anatolie et de la Roumélie présidé par Mustafa Kemal pacha. A cette occasion, il a prononcé un grand discours politique au cours duquel il a retracé l'histoire du mouvement kemaliste. Il expliqua les raisons de sa réussite et prophétisa son triomphe final.

Nos ennemis, dit-il, après avoir essayé de nous étouffer au moyen de l'armée grecque, s'attribuent aujourd'hui le rôle de médiateurs. Mais de quel droit ? Dans la guerre que nous menons, il ne peut y avoir que des vainqueurs ou des vaincus.

Parlant de la conférence de Paris, Yunnuz Nadi a déclaré :

Les décisions prises en dehors de nous ne peuvent avoir la prétention d'être prises en considération par nous.

Puis, faisant allusion à la conférence de Gênes, le leader nationaliste a ajouté :

Les puissances alliées proclament leurs sentiments d'amitié envers nous. En même temps, elles nous excluent de la conférence de Gênes. Ce fait ne nous inquiète point. Au contraire, il nous laisse toute liberté d'action. Tandis que leurs représentants discuteront à Gênes, notre armée créera, avec son épée, une nouvelle situation en Anatolie. C'est le meilleur service que nous pouvons rendre à nos amis de Moscou.

***

Le 27 mars, à la Chambre des communes, M. Aubrey Herbert s'est plaint, parlant de la question turque, que le gouvernement n'ait jamais recherché les conseils de la Chambre ni des experts et a rappelé que « sir Basil Zaharoff, un Grec multi-millionnaire qui passe d'une façon générale pour être l'homme le plus riche du monde, a la réputation d'être l'un des principaux conseillers du premier ministre dans les questions du Proche-Orient. »

Or, a-t-il ajouté :

La politique britannique n'a consisté qu'en une seule chose : Pour ou contre nos intérêts, de soutenir la politique de la Grèce.

Le 30 mars, lord Curzon a, dans un long discours, rendu compte à la Chambre des lords de la conférence du Proche-Orient.

Il a soutenu que la pacification de l'Orient ne pouvait être obtenue que si les grandes puissances alliées s'abstenant de tout accord séparé entre l'une d'elles et la Turquie, maintenaient entre elles leur entente. Parlant de l'évacuation de l'Asie-Mineure, lord Curzon a déclaré :

La proposition que l'Asie-Mineure doit être évacuée par les Grecs est juste, attendu que ce sont les Alliés qui, à tort ou à raison, ont invité les Grecs à venir à Smyrne en 1919. D'ailleurs, même en Grèce, on reconnaît que cette occupation ne peut pas continuer. Les conditions de l'évacuation qui ont été établies par les autorités militaires alliées seront publiées aussitôt que l'armistice aura été accepté. Elles comprennent l'évacuation par échelons, sous la surveillance d'officiers alliés. Une fois que le dernier échelon aura atteint le littoral, des dispositions seront prises pour l'embarquement aux différents ports. Une commission mixte de généraux et d'amiraux alliés veillera à ce que la sécurité et l'ordre soient établis dans les régions évacuées et de façon à ce qu'il n'y ait pas d'exode des populations. Cette évacuation par échelons prendra au minimum 4 mois et demi.

Une fois l'évacuation de l'Asie-Mineure effectuée, il demande que l'on s'occupe de la protection des minorités et estime que la Société des Nations, à laquelle on demandera de nommer des inspecteurs spéciaux, devra être chargée de surveiller l'application des mesures prises.

Quant aux Arméniens, comme on ne saurait dire pour l'instant si le foyer national, dont il a été question, sera établi dans le nord-est de la Turquie ou en Cilicie, il est d'avis qu'on devrait trouver une région dans laquelle les Arméniens puissent jouir d'une indépendance religieuse et politique, et, comme aucune des puissances européennes ne se trouve actuellement en état d'engager des hostilités ou d'organiser des opérations militaires pour les Arméniens, la solution ne peut être trouvée que par voie d'accord. Pour Smyrne, la Société des Nations devra veiller de même à ce que les Grecs, qui resteront dans le pays après l'évacuation, puissent participer à l'administration locale.

Passant à la question des Détroits et à celle de Constantinople, lord Curzon a ajouté :

La question des Détroits est une affaire surtout militaire et navale au sujet de laquelle on a été unanimement d'avis d'adopter les conclusions des officiers. En tout cas, les puissances ne consentiront jamais plus à la fermeture d'une grande voie internationale. La Commission internationale des Détroits continuera à contrôler la navigation. Les Etats-Unis, la Grèce, la Roumanie, la Bulgarie, la Russie, si cette dernière satisfait aux conditions requises, pourront avoir des représentants dans la Commission internationale des Détroits.

En ce qui concerne Constantinople, la ville sera évacuée aussitôt qu'il sera possible après la conclusion de la paix. Le sultan restera à Constantinople et disposera de forces limitées suffisantes.

Enfin, en ce qui concerne la Thrace, lord Curzon prétend que les Grecs l'administrant et l'occupant d'une façon effective, il serait injuste d'exiger d'eux qu'après avoir évacué l'Anatolie, ils évacuent la Thrace orientale, et soutient que la chose est impraticable.

Après avoir parlé des stipulations militaires et dit qu'en ce qui concerne les finances, la conférence donne aux Turcs une grande liberté et les laisse maître de leurs finances pourvu que la Turquie reconnaisse ses dettes d'avant-guerre et qu'elle s'acquitte des indemnités résultant de la guerre, Lord Curzon conclut non sans une inutile menace :

Les propositions de la conférence de Paris ont été faites à l'unanimité des trois grandes puissances, elles sont généralement approuvées par l'opinion publique qui les regarde en somme comme une solution équitable du problème peut-être le plus difficile qui ait été posé pendant ces cinq dernières années. Il ne s'agit cependant pas d'un ultimatum. Les Alliés qui sont tombés d'accord n'admettront pas que leur unité d'action soit troublée par des modifications qui auraient pour conséquence de réduire tous leurs efforts à néant et de remettre en question toute l'affaire du Proche-Orient. Ce que tous les alliés désirent, c'est une paix juste pour les deux parties, et qu'il soit impossible de recommencer une lutte désastreuse pour elles.

Le « Comité central de Khalifat » a adressé au premier ministre britannique une protestation, publiée par la presse des Indes contre les propositions concernant le Proche-Orient, faites à la conférence de Paris, comme étant en opposition formelle avec les obligations religieuses des musulmans, les déclatations du premier ministre britannique faites aux musulmans hindous et les promesses des Alliés faites durant la guerre. Il y est dit :

1° La démilitarisation de la zone des Détroits est une menace pour la sécurité nationale turque ; elle laisse la Turquie sans défense devant ses ennemis.

2° Gallipoli et la Thrace, y compris Andrinople, sont nettement peuplées d'une majorité musulmane, propriétaire du sol, tandis que la Grèce ne possède aucun droit à considérer ces territoires comme lui appartenant. Assigner Gallipoli aux Grecs est regardé par tous les musulmans comme une menace directe à la sécurité de la capitale turque et du siège du Khalifat et comme le germe de futures guerres.

Après avoir protesté contre plusieurs autres stipulations importantes de la paix proposée par les Alliés, le comité central conclut :

Les propositions auxquelles se réfèrent les paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5 ci-dessus sont en opposition directe avec les déclarations historiques du premier ministre anglais, faites en 1918 aux musulmans des Indes et du monde entier, concernant l'indépendance entière des territoires nationaux turcs.

De même que nous avons signalé l'intérêt porté par les Etats-Unis à la question égyptienne, il faut noter que le gouvernement américain, tout en se défendant de se mêler des affaires européennes, a suivi de très près les négociations qui ont lieu au sujet du Proche-Orient.

D'après le *New-York Herald*, un haut fonctionnaire a donné à entendre que les Etats-Unis ne seraient pas représentés à la commission internationale des Dardanelles tant que les Alliés n'auraient pas arrêté leur politique dans le Proche-Orient et que l'Amérique ne se serait pas rendu compte de la véritable signification de la situation.

***

Les nouvelles conditions proposées par la conférence de Paris ne semblent pas pouvoir être acceptées par les Turcs car elles laissent la porte de la mer aux Anglais et Andrinople aux Grecs. De plus, la médiation proposée serait dirigée par les hauts-commissaires alliés, c'est-à-dire en fait par le trop fameux général Harrington, commandant des troupes britanniques à Constantinople. Il est peu probable que les Turcs acceptent

...choix, car depuis le 16 mars 1920, date à laquelle les forces ...ues ont occupé Constantinople, celles-ci y ont institué une ...ilitaire qui a été dernièrement jusqu'à exiger la remise des individus ...étenus dans une prison de la zone française et qui s'oppose à la reproduction sans coupures dans les journaux turcs des articles parus dans ...s journaux français. Ces faits suffisent à donner aux Turcs un avant-goût du régime qui serait établi à Smyrne et devraient éclairer l'opinion ...ançaise sur les véritables intentions de l'Angleterre.

Enfin, en ce qui concerne les Détroits la défiance de la Turquie ne ...raît que trop justifiée car elle ne peut manquer de se demander ce qui ...rait advenu d'elle, si en 1911 et 1912, attaquée sans aucune provocation ...s escadres ennemies avaient pu venir s'embosser devant la Corne-d'Or. ... ne faut pas oublier qu'en 1832, le Gouvernement ottoman a offert le ...bre passage à la Russie, et que l'Angleterre, qui ne voulait pas voir de ...usses dans la Méditerranée, s'y est opposée et a fait fermer les Détroits, ...lors que pendant presque tout le XIX^{e} siècle, elle avait considéré les ...urcs comme les meilleurs gardiens des Détroits parce qu'elle était sûre ...nt qu'ils les détiendraient qu'elle n'avait rien à craindre et que les ...urcs ayant tout à redouter de la Russie ne lieraient par partie avec cette ...ernière, l'Angleterre, poursuivant toujours la même politique, a tota-...ment modifié ses dispositions à leur égard par suite du renversement ...s circonstances. En retirant d'entre les mains de la Turquie la défense ...s Détroits, l'Angleterre n'a d'autre but que de s'approprier le contrôle ... ce passage qui se trouvera, d'après les conditions proposées, placé ...us la sujétion permanente de la tutelle britannique.

Cette solution fait partie du règlement général des problèmes relatifs ...x détroits maritimes que poursuit l'Angleterre et qu'elle entend ...tenir à son profit dans la liquidation de toutes les questions soulevées ...r la guerre. Les récentes modifications apportées par le nouveau statut ...nné à l'Egypte par l'Angleterre au régime du canal de Suez n'ont ...s suffisamment retenu l'attention.

L'Angleterre, en proclamant la nécessité de maintenir à travers ...Egypte, à laquelle elle vient de donner un nouveau statut, les communica-...ns impériales, se réserve le droit d'occuper militairement, sinon en temps ... paix du moins en temps de guerre, le canal de Suez, occupation contraire ... convention du 29 octobre 1888, confirmée par l'article 6 de l'accord ...anco-anglais du 8 avril 1904. En même temps qu'elle supprime la neu-...alité du canal de Suez et qu'elle demande la démilitarisation des Détroits,

la liberté de passage et l'occupation de la presqu'île de Gallipoli, elle demande également l'internationalisation du port de Tanger dans le détroit de Gibraltar.

Il est à craindre que les décisions prises par la conférence qui vient de se tenir à Paris ne fassent que prolonger la confusion existant en Asie-Mineure et n'ajoutent encore au trouble qui règne dans tout l'Orient.

***

D'autre part, on annonce qu'il est formé à Smyrne, autour du « général » Phrantzès, ancien attaché militaire en cette ville, un comité hellénique de défense nationale. Son but ? Ne pas céder à la « recommandation » de l'Entente ; ne pas évacuer l'Asie-Mineure, « même si Athènes l'ordonne. »

Bien que la manœuvre soit depuis longtemps éventée, un télégramme de Smyrne fait savoir que le général Papoulas, commandant en chef des troupes helléniques sur le front, refuserait de céder à un ordre d'évacuation.

REVUE DE LA PRESSE

AFGHANISTAN

L'*Illustration* du 11 mars, sous le tire « Un pays qui renait au centre de l'Asie » publie une lettre de M. Ismet bey, datée de Kaboul en juin 1921, contenant un rapide historique de la situation faite à l'Afghanistan jusqu'à ces derniers temps et un aperçu des transformations économiques et sociales, qui sont en voie d'exécution :

Ce pays situé au centre de l'Asie, appelé, dans un avenir peut-être prochain, à devenir un facteur politique très important, soutient depuis plus d'un demi-siècle, avec une indomptable énergie, la lutte la plus inégale pour sauvegarder son indépendance menacée par la formidable étreinte de ses deux puissants voisins, la Russie, au Nord, et l'Angleterre à l'Est.

Privé de toutes communications avec la mer, et, par conséquent, avec le monde extérieur, servant de champ de bataille aux compétitions anglo-russes, trois fois envahi par l'ennemi au cours des derniers quatre-vingts ans, l'Afghanistan sut résister à tous les assauts et infliger à l'envahisseur les plus sanglantes défaites.

Par les différents traités conclus et renouvelés depuis le règne de l'Emir Dost Mohammed Khan, l'Angleterre s'assura dans le pays une prépondérance marquée et l'Afghanistan reçut depuis une subvention annuelle qui a atteint jusqu'à 1.800.000 francs. L'influence anglaise ne cessa de s'accroître et, lorsqu'en 1907, la Russie abandonna ses prétentions sur ce pays, celui-ci, en raison de la faiblesse de caractère de l'Emir Habiboullah Khan, passa virtuellement sous le protectorat de la Grande-Bretagne.

Pourtant, le peuple qui représente une unité musulmane très croyante, très attachée à ses traditions et très jalouse de son indépendance, était loin de partager pour l'Angleterre les idées de son souverain qui fut, en 1918, tué par un inconnu, au cours d'une partie de chasse à Djélalabad.

S. M. l'Emir Emanoullah Khan succéda à son père. Son premier soin fut de remettre

à l'Etat toutes les propriétés de la couronne et même sa fortune personnelle, [illegible] dans une séance mémorable, de lui consacrer sa vie et son travail pour l'affranchir de la tutelle de l'étranger....

L'écho des derniers coups de canon de la grande guerre résonnait encore en Europe, lorsqu'en mai 1919 la Grande-Bretagne entrait en guerre contre l'Afghanistan qui aspirait, lui aussi, à cette liberté nationale devenue la charte du monde nouveau.

Cette guerre fut de courte durée et passa presque inaperçue auprès de la grande tragédie qui venait de se jouer. Après une campagne de quatre mois, les préliminaires de la paix furent signés au mois d'août 1919. Par le traité provisoire de Rawalpindi, l'Angleterre reconnaissait en principe l'indépendance complète de l'Afghanistan. Comme corollaire de ce traité, l'Afghanistan envoya en Europe sa première mission diplomatique chargée de notifier aux gouvernements étrangers l'avènement au trône de S. M. l'Emir Emanoullah Khan.

Actuellement, une mission anglaise, conduite par Sir Henry Dobbs, ministre des Affaires étrangères des Indes, négocie à Kaboul les termes du traité de paix définitif. Mais les conversations sont longues et laborieuses, des intérêts vitaux et complexes étant en jeu. Le sort des populations frontières, que des liens puissants de race, d'origine et de religion unissent étroitement à l'Afghanistan, forme un des principaux litiges (1). Ces populations, comprenant les tribus Bélouchies, Weziris, Meshoudies, Afridis, Mohmand, etc., s'échelonnent dans le Yaghistan, tout le long de la frontière du Pendjab, jusqu'aux contreforts du Chitral et du Pamir. Les régions qu'elles occupent forment ce que les Anglais appellent les provinces frontières du Nord-Ouest.

Comprenant l'importance et le danger que constitue pour les Indes britanniques toute attaque déclenchée de ce côté, l'Angleterre essaie, depuis un demi-siècle, de soumettre ces peuplades ; à plusieurs reprises, elle a dû entreprendre contre elles, de véritables expéditions militaires. La guerre de 1919 contre l'Afghanistan n'avait d'autre but que d'étendre la domination de la Grande-Bretagne sur ce pays et de réduire ainsi à l'impuissance les tribus qui, depuis cinquante années, dénuées de tous moyens, luttent quand même pour leur indépendance avec une farouche énergie....

S. M. l'Emir Emanoullah Khan qui prit en mains, à vingt-sept ans, les affaires de l'Etat, bien que troisième fils de l'Emir Habiboullah Khan, les suit avec assiduité et énergie. Il a assumé la tâche de ramener la tranquillité à l'intérieur, de mettre fin au gaspillage des deniers de l'Etat et de défendre l'indépendance du pays. Actuellement, une mission d'officiers turcs, dirigée par Djemal pacha, a entrepris de réorganiser l'armée afghane. Depuis l'avènement de l'Emir Emanoullah qui se préoccupe beaucoup de l'instruction publique, quarante-sept écoles de garçons et trois écoles de filles ont été créées.

M. Ismet bey dit en terminant :

Il serait à souhaiter qu'une mission scientifique française, n'ayant aucun lien officiel, s'y rendît; elle pourrait en rapporter de précieux enseignements, et la France,

(1) Le traité de paix a été signé en novembre dernier.

[illegible]

[illegible] de plus, remplirait dans le monde la part qui lui [illegible] [illegible] [illegible].

Nous croyons intéressant de rappeler qu'au mois de novembre dernier un groupe de jeunes Afghans, parmi lesquels se trouve le fils de l'Emir, le prince Hidayatullah, âgé de dix ans, et qui appartiennent pour la plupart aux familles de l'aristocratie afghane, sont arrivés à Paris pour y faire leurs études et sont entrés au lycée Michelet. Ces jeunes gens, de dix à vingt-trois ans, se proposent d'abord d'apprendre notre langue, puis de s'initier à nos méthodes d'enseignement. Ils poursuivront ensuite leurs études dans nos Facultés de médecine, de droit, des sciences.

Les pétroles de l'Orient et la politique britannique

La crise politique qui secoue aujourd'hui l'Asie musulmane aurait certainement eu un dénouement plus rapide et moins laborieux si elle ne coïncidait pas avec la fièvre de pétrole qui s'est emparée ces dernières années de certaines grandes nations occidentales. Le fait que les pays d'Islam sont en même temps des pays riches en terrains pétrolifères pèse lourdement sur les destinées des peuples du Proche et du Moyen Orient et explique sans la justifier, l'intervention brutale et opiniâtre de la politique britannique dans le statut politique de ces peuples.

Parce que la nature a doté l'Orient de très importantes richesses minérales, parce que l'Amirauté britannique a fait dépendre l'avenir de sa suprématie navale de son ravitaillement présent et futur en combustible liquide, parce qu'elle a estimé que le moyen le plus efficace d'assurer ce ravitaillement serait l'accaparement politique des régions pétrolifères de l'Orient, il faut que la crise orientale se perpétue jusqu'à ce que rien ne vienne plus contester à la Grande-Bretagne sa suprématie politique dans ces régions ! Après sept ans de guerre ininterrompue les peuples d'Orient s'entendent dire qu'ils doivent continuer à verser leur sang et persister dans leur alliance contre-nature avec l'Internationale communiste, uniquement parce que le programme de l'amirauté britannique exige le maintien de la mainmise anglaise sur les pétroles de la Perse et l'extension de cette main mise sur ceux de la Mésopotamie et du Kurdistan méridional.

C'est cette triste vérité que nous retrouvons formulée avec autant de modération que de netteté dans la série de lettres d'Orient de M. Henry

Rollin, que le *Temps* a publiées dans le courant du mois de mars, nos des 3, 9, 15 et 23 mars.

L'auteur fait, dans ces lettres, un rapprochement saisissant entre les aspirations à la maîtrise des mers et les visées anglaises sur l'Asie antérieure :

Sur les débris de l'empire ottoman et de l'empire russe, une vaste confédération turque est en train de se former, groupant autour d'elle les populations musulmanes de l'Asie antérieure, étendant son influence sur les gisements pétrolifères si importants qui vont du Caucase au golfe Persique, du Turkestan russe à la Mésopotamie turque, c'est-à-dire les régions que l'Angleterre, au lendemain de l'armistice, couvrit d'un réseau de détachements britanniques.

Merv, Krasnovodsk, Bakou, Batoum, Enzeli, Téhéran, Hamadan, Erzeroum ont été évacués sous la poussée russo-musulmane, mais on peut penser que le programme d'alors n'a guère été modifié en ce qui concerne tout au moins le but qu'il devait permettre d'atteindre. Il suffit pour cela de se référer aux plaintes qui se sont élevées tout récemment en Angleterre contre l'annulation par le Gouvernement persan de certaines concessions pétrolifères du nord de la Perse. Il suffit également de remarquer que tout en se montrant à Londres peu aimable à l'égard des Turcs, l'Angleterre leur fait des avances à Constantinople et engage avec eux des conversations dont la question de Mossoul est l'objet essentiel.

On pourrait penser que ce double jeu provient de l'esprit d'indépendance exagéré de certains agents locaux, de même que la différence d'attitude à l'égard des bolchevistes que l'on constate de la part des autorités britanniques de Londres et de celles de Constantinople. Pourtant si on se reporte à certains débats qui eurent lieu en juin 1914 à la Chambre des communes à propos de la politique pétrolière de l'amirauté britannique, on comprend toutes les contradictions apparentes de la politique anglaise en Orient et en Russie ; on comprend également la phobie du sous-marin et le désir de voir réduire les flottes étrangères en Méditerranée ainsi que l'intérêt porté à la question des Détroits....

Ainsi la politique russophile à Moscou, turcophile et russophobe au Caucase, turcophobe sur les rives du Bosphore, grécophile et arménophile à proximité du Bagdadbahn, à Smyrne et en Cilicie, les amabilités envers Faïçal, les concessions accordées à l'Egypte, les avances faites à la Perse paraissent autant de procédés différents pour atteindre un seul et même but : l'exploitation exclusive et sûre des gisements de pétrole sur lesquels l'amirauté britannique avait, en 1914, jeté son dévolu et acquis certains droits moyennant la somme vraiment dérisoire de deux millions de livres sterling.

Ce souci de la maîtrise des mers et cette hantise du pétrole semblent être en effet les seuls mobiles de la politique orientale de l'Angleterre :

Le programme pétrolier de l'Amirauté britannique en Orient, les opérations militaires poursuivies en Perse, au Caucase et en Turquie pour en assurer la réalisation concurremment avec des tractations diplomatiques dont le traité de Sèvres et l'accord de San-Remo devaient être le couronnement, constituent *une phase capitale de la lutte pour la suprématie navale* qu'a dû soutenir l'Angleterre par suite de l'extension crois-

...ite de marines rivales jusqu'au jour où la conférence de Washington, survenant après la destruction des flottes allemande et russe et l'arrêt des constructions navales françaises pendant la guerre, a donné une nouvelle orientation à cette course aux armements.

« C'est pour nous, écrivait le *Times* au début de 1915, que nous avons tiré l'épée afin de demeurer les maîtres de la mer et du commerce du monde ». Cette déclaration permet, en effet, de saisir toute l'importance des opérations militaires qui furent poursuivies en Orient et dont le but essentiel apparaît nettement lorsqu'on étudie la politique pétrolière de l'Amirauté et le problème vital qu'elle se proposait de résoudre.

La question du pétrole est devenue pour l'Angleterre une question capitale de politique impériale et de stratégie mondiale depuis le jour où l'Amirauté, ayant reconnu les avantages considérables que présentait l'utilisation des produits pétroliers à bord des bâtiments de guerre et de commerce, s'est mise à la tête du mouvement qui devait conduire à substituer sur mer les combustibles liquides au combustible solide.

M. Rollin, qui remonte aux origines de la création de l'Anglo-Persian Oil Co, entreprise montée par l'Amirauté pour accaparer les pétroles de la Perse et de la Mésopotamie, montre que l'Angleterre officielle ne recula devant aucun expédient pour arriver à ses fins :

A cette époque d'ailleurs, l'amirauté ne prévoyait pas que l'occasion se présenterait d'assurer à l'aide des soldats de Sa Majesté, l'extension en Turquie de ses exploitations du sud de la Perse. Aussi, pour obtenir du Gouvernement turc des permis de recherches en Mésopotamie, elle ne craignait point de s'associer avec la Deutsche Bank et de discuter à Londres même les condition de cette collaboration avec M. von Kuhlmann.

Un banquier anglais, sir John Cassel, né à Francfort, puis naturalisé Anglais, était d'ailleurs l'âme de cette combinaison qui selon lui devait contribuer à éviter un conflit anglo-allemand. Plus tard, il est vrai, nous devions prendre dans la combinaison la place de l'Allemagne, grâce à l'accord de San-Remo, lorsque notre concours parut utile pour amener une fois de plus la Turquie à résipiscence. Mais si en juin 1914 ce fut l'Angleterre qui fit un marché de dupe, puisque au moment de la signature de l'accord anglo-allemand, la Turquie venait de signer un traité secret d'alliance destiné à jouer sous peu, il semble bien qu'en 1920 l'Angleterre fit une meilleure opération avec les trop fameux pétroles de Mossoul, en nous cédant en partie des droits qui n'étaient que ceux de tout le monde, comme l'Amérique n'a pas manqué d'ailleurs de le faire remarquer, les permis de recherches en question limités à certaines zones ne donnant droit à aucun monopole ni même à aucun privilège...

Tant d'habileté ne devait pas toutefois éviter tous les déboires. L'entreprise était tellement grandiose que même l'Angleterre ne parvint pas à se soustraire aux inconvénients d'une politique aussi égoïste que risquée. Comme le fait remarquer M. Rollin,

L'Angleterre dut avoir recours à l'action des troupes indiennes et la victoire remportée par elle en Turquie d'Asie a été réalisée avec l'apport presque exclusif des ressources en hommes et même en argent de l'empire des Indes...

C'était un fait tout nouveau dans l'histoire de l'empire britannique, car par son intervention en Mésopotamie, par le maintien prolongé de ses troupes dans les régions conquises et par l'extension de leur action jusqu'au Caucase et au Turkestan, le Gouvernement des Indes acquerait ainsi le droit de faire entendre sa voix dans le règlement de la paix orientale, plus particulièrement dans les questions relatives au statut des territoires conquis par les troupes indiennes.

De là, naturellement les promesses faites aux musulmans des Indes et contredites par celles données plus tard à la Grèce :

Le souci de s'assurer la possession des pétroles de Mésopotamie, a amené l'Angleterre à prendre deux sortes d'obligations absolument contradictoires, et à s'engager dans un dilemme dont la solution n'a pu être trouvée jusqu'ici que dans l'oubli pur et simple des promesses faites aux musulmans....

D'où indignation croissante aux Indes, indignation qui finit par créer l'incident de la dépêche du vice-roi, incident dont la portée morale est incalculable.

A Constantinople et dans tout l'Orient musulman, la toute récente manifestation du vice-roi des Indes au sujet des conditions de paix avec la Turquie a été considérée comme la plus grande victoire morale que l'Islam ait remportée depuis sa décadence.

Ainsi se manifeste d'une façon tangible, conclut M. Rollin, la première conséquence exceptionnellement grave de la politique pétrolière de l'Amirauté britannique qui a entraîné l'Angleterre, suivant l'expression de l'Agha Khan, à imposer à l'Inde « l'entretien d'une armée trop forte pour ses besoins, afin que ses troupes puissent être utilisées sans son consentement et en dehors de ses frontières, pour réaliser les rêves, ou plutôt les cauchemars, vains et grandioses de quelques hommes d'Etat et de quelques militaires qui sont à 9.600 kilomètres d'elle ».

***

Tandis que l'Angleterre se débat parmi les difficultés que lui suscite une politique pétrolière trop active, en France on se lamente contre l'inaction du Gouvernement qui n'a eu jusqu'ici aucune politique.

Le *Matin* du 27 mars, s'en montre particulièrement indigné :

Verrons-nous se faire à Gênes, après la guerre, la paix du pétrole ? La France en sera-t-elle exclue, comme de tous les débats et de toutes les négociations qui se poursuivent entre les grands trusts en lutte pour la domination du monde ?

Jusqu'ici, nous qu'on appelle les impérialistes, nous avons assisté presque inertes au développement du véritable impérialisme moderne, l'impérialisme du pétrole.

La même émotion a gagné la Chambre qui vient d'être saisie du

[illegible]

rapport déposé par M. Leboucq au nom de la Commission des Finances, dont voici les doléances et les suggestions :

De ce rapide coup d'œil jeté chez nous, il résulte que pour le moment — et tant qu'un effort intelligemment dirigé ne nous aura pas livré le secret du sous-sol national — nous ne pouvons compter pour notre ravitaillement en pétrole, ni sur les ressources de la France ni sur celles de ses colonies.

Or, le problème est là : il nous faut annuellement, pour satisfaire à la consommation française, 800.000 tonnes de pétrole et d'essence ; il faut, pour faire face à un trimestre de guerre, si nous voulons éviter les angoisses de 1914, un stock de réserve de 200.000 tonnes.

La production que nous ne trouvons pas en France, il faut la demander à l'importation. Nos capitaux français ont pu se procurer à l'étranger quelques concessions : trop peu, hélas ! Là, comme ailleurs, imprévoyants, nous sommes arrivés trop tard. Le rôle de l'Office du pétrole sera de chercher à procurer à l'industrie nationale la propriété de nouveaux gisements. Pour le surplus de notre approvisionnement, nous aurons à nous adresser aux sociétés d'exploitation étrangères.

Or, la France qui arrive trop tard et qui ne dispose pas d'ailleurs des mêmes moyens d'action que l'empire britannique n'a qu'un seul moyen de ne pas se voir évincée, c'est de faire adopter le principe de la porte ouverte en Orient, le seul compatible d'ailleurs avec les aspirations nettement manifestées aujourd'hui par l'ensemble du monde musulman.

Les États-Unis et les pétroles de l'Orient

Dans *New York American* (New-York) M. Henry Woodhouse annonce la reprise par les Etats-Unis de la lutte pour le pétrole :

Le département d'Etat est sur le point de reprendre la lutte pour la « porte ouverte » dans l'exploitation des ressources mondiales en pétrole et la Grande-Bretagne se prépare à contrecarrer les efforts de l'Amérique.

Sir John Cadman, directeur du British Petroleum Department et de l'Anglo-Persian Oil, s'est trompé en déclarant que les Etats-Unis ne s'intéresseraient plus à la question de la « porte ouverte » ou à celle des droits américains aux champs pétrolifères, valant deux trillions de dollars, qui appartiennent à l'ex-amiral Colley et à ses associés. Les Anglais prétendent que la Mésopotamie est maintenant le royaume de l'Irak, dont le souverain est le roi arabe Fayçal, et que les affaires du pays ne concernent que lui. Mais Fayçal, auquel on a donné dans les milieux officiels de Londres le sobriquet de roi du Pipe-Line, n'est qu'un homme de paille de l'Anglo-Persian Oil, contrôlée par le Gouvernement britannique. L'état-major officiel de Fayçal se compose de sir Percy Cox, l'agent politique britannique, et du personnel dirigeant de l'Anglo-Persian.

Si la Grande-Bretagne parvient, à la conférence du Proche-Orient ou à Gênes, à s'assurer le monopole du pétrole en Asie Mineure, les Etats-Unis s'adresseront de nou-

veau à toutes les autres nations pour obtenir la « porte ouverte ». En attendant, la Grande-Bretagne continue à exploiter les ressources pétrolifères du Proche-Orient, dont elle a écarté les Américains.

Déja, on annonce que l'Angleterre aurait accordé à la Standard Oil des droits de recherches en Palestine et que, d'après des communications reçues du département d'Etat de Londres, l'Angleterre concèderait aux Américains les mêmes droits qu'aux nationaux de tout gouvernement signataire du traité de Versailles, ce qui répondrait au désir manifesté par l'Amérique de voir tous les territoires placés sous le même mandat traités sur le même pied d'égalité.

La question d'Orient

Sous le titre « l'accord d'Angora, l'Inde et la Tunisie » M. Jacques Bainville, un des rares publicistes de la presse française ayant vu toute l'importance prise par les questions orientales et les ayant assidûment suivies, écrit dans l'*Action française* du 13 mars 1922 :

Nous suivons avec plus d'intérêt que les anglais ne le pensent les événements de l'Inde. L'ébranlement de l'empire britannique, ce serait l'ébranlement du monde asiatique et probablement du monde entier. Ce ne seraient pas seulement nos propres colonies d'Extrême-Orient qui seraient compromises. Tout l'équilibre colonial serait dérangé. Si l'Angleterre perdait l'Inde, elle serait conduite à chercher des compensations. Elle les chercherait sans doute en Afrique et aux dépens des occupants actuels et c'est moins par raisonnement que par instinct qu'elle a refusé récemment au gouvernement de Bruxelles de garantir le Congo belge.

Nous n'en sommes pas là. Mais les phénomènes qui se produisent aux Indes sont assez inquiétants pour que l'on se préoccupe de l'avenir. Pour nous en tenir au présent, il est en tout cas impossible de négliger la querelle qui s'est élevée entre M. Montagu et le gouvernement britannique, l'India Office ayant mis en cause la politique de M. Lloyd George et de lord Curzon à Constantinople, à Bagdad, à Jérusalem et à La Mecque. C'est cette politique que M. Montagu rend responsable des mouvements séditieux de l'Inde.

Lord Curzon a-t-il craint que la sonore déclaration de M. Montagu ne servît à justifier la thèse française et l'accord d'Angora? Peut-être n'est-ce pas par hasard que le « correspondant diplomatique » du *Daily Telegraph* vient de publier des remarques tendancieuses sur la situation de la Tunisie.

L'Angleterre a ses embarras? La France a les siens. Le *Daily Telegraph* signale la propagande des jeunes Tunisiens, qui n'est pas ignorée chez nous, et il ajoute : « A Paris, on distingue dans cette campagne la main non seulement de Moscou mais de Berlin. On n'a pas tort. Mais il est assez étrange qu'on oublie celle d'Angora. » Suivent des détails, d'ailleurs connus, sur les relations des nationalistes turcs

avec le colonel Schwartz, ancien collaborateur du général Liman von Sanders, et le bolchevik Katz dit Kondish.

Le « correspondant diplomatique » du *Daily Telegraph* cherche à démontrer que l'accord d'Angora est mauvais parce qu'il enhardit les musulmans qui conspirent avec le bolchevisme et avec l'Allemagne. Cependant lord Reading, M. Montagu et l'India Office sont persuadés qu'une politique hostile aux Turcs sans avoir les moyens d'écraser les nationalistes d'Angora est la source du mal dont souffrent l'Orient et l'Extrême-Orient. Il faudrait s'entendre.

Car, tandis que cette stérile controverse se poursuit, la fermentation se répand de l'Anatolie au Hedjaz et de la Tripolitaine au Pendjab. Nous reconnaissons volontiers que nos administrés musulmans, pour être plus paisibles et plus satisfaits que les autres, pourraient un jour être gagnés par la contagion. Nous observons en tout cas que la politique française à l'égard de l'Islam a été plus heureuse que celle de l'Angleterre. Nous observons aussi que les plus hautes autorités coloniales de l'Angleterre ne sont pas d'accord à ce sujet. Entre l'Angleterre et la France il y aurait donc mieux à faire que de répondre au : « Voyez l'Égypte et l'Inde », par un : « Voyez la Tunisie »...

***

Le 19 mars 1922, à propos de l'ouverture de la conférence sur l'Orient, il revient sur cette question et sous le titre « La France et l'Islam », écrit :

Depuis l'esclandre de M. Montagu, on se demande au Foreign Office si l'India Office n'a pas raison et s'il vaut la peine de perdre l'Inde pour l'amour de la Grèce. Les dispositions de lord Curzon semblent avoir changé. Il parlerait sévèrement aux Grecs, M. Poincaré parlerait sévèrement aux Turcs et, par cette justice distributive, la nouvelle question d'Orient serait réglée.

S'agit-il donc de tirer une ligne moyenne entre Gounaris et Moustapha Kemal, entre le traité de Sèvres et l'accord d'Angora? Il s'agit de tout autre chose. Il s'agit des relations de l'Occident avec l'Islam. Il s'agit de l'empire britannique et du domaine colonial de la France.

Ni la Tunisie ni même l'Algérie ne sont à l'abri de ce qui s'est passé en Égypte. M. de la Martinière, à la veille de sa mort, a écrit sur ce sujet une pénétrante étude. Et par quoi ces tendances sont-elles neutralisées? Par notre excellente politique marocaine qui consiste à fortifier et à étendre l'autorité du sultan : ce n'est pas la partie la moins magistrale de l'œuvre accomplie au Maroc par le maréchal Lyautey. Mais ces tendances sont combattues aussi par l'attitude qu'a prise la France vis-à-vis de la Turquie et qui s'est exprimée par l'accord d'Angora.

Aux yeux des populations musulmanes, sur tout le pourtour de la Méditerranée, la France, déjà parée du prestige de sa victoire sur l'Allemagne, a en outre acquis la renommée d'être l'amie des musulmans. On n'est pas libre de tenir cela pour rien lorsqu'on possède un domaine qui, par les régions agitées de l'arrière-Tripolitaine, communique directement avec les grands foyers de l'Islam.

La France a pris une position qui est bonne. Il serait facile de la perdre par un

mauvais compromis. Et qui sait si d'autres ne s'empresseraient pas de la reprendre? Nous serions bien avancés si un nouveau ministère anglais s'emparait de la politique sur laquelle nous aurions faibli et, retournant la situation, attirerait sur l'Angleterre les sympathies musulmanes.

***

Au moment ou la Conférence du Proche-Orient terminait ses travaux, dans *Action Française* du 25-3-22, M. Jacques Banville se demande non sans inquiétude: « Va-t-on pacifier l'Orient ? » et signale les répercussions désastreuses que ne manqueront pas d'avoir les demi-mesures envisagées :

Il y a près de trois années que les Alliés jouent avec le feu en Orient et c'est miracle que les événements n'aient pas tourné plus mal. Le moment est venu où le Gouvernement français a compris que la sécurité de l'Europe exigeait la pacification de l'Asie Mineure et que le moyen de pacifier l'Asie Mineure n'était pas d'y entretenir la guerre en poussant la Grèce contre les Turcs. Lord Curzon nous a beaucoup reproché l'accord d'Angora. A la fin, lord Curzon a dû commencer à reconnaître qu'il s'était trompé en chargeant l'armée grecque d'une besogne pour laquelle il n'y aurait pas eu assez de soldats britanniques. L'opération a été manquée. Par la personne interposée de Constantin, l'Angleterre a subi un échec, une autre *splendid failure* en Orient. Sans se l'avouer encore tout à fait, lord Curzon est venu à la conférence de Paris préparer la liquidation.

De là l'offre de médiation qui a été communiquée aux Grecs et aux Turcs Nous n'exagérons rien en disant qu'elle est destinée à sauver l'amour-propre du ministre anglais autant qu'à tirer la Grèce d'un mauvais pas. Cependant on n'encourage pas les Turcs à la résistance lorsque l'on constate qu'à leur place aucun pays n'accepterait les conditions de l'armistice telles qu'elles ont été rédigées à Paris.

Les Turcs, vaincus en 1918, ne le sont pas en 1922. Qu'on le regrette ou non, c'est ainsi. Mais les Turcs se sont battus pour conserver leur indépendance, pour être encore un peuple et un Etat. Et la Conférence de Paris les invite à déposer les armes sans leur donner de garanties au sujet de la paix future, sans même les assurer qu'ils seront appelés à discuter les termes de cette paix comme les belligérants qui n'ont pas été vaincus.

On ne s'étonnera donc pas s'ils refusent. Un armistice qui annoncerait un autre traité de Sèvres ne leur servirait à rien.

Mais cela, c'est leur affaire. La nôtre c'est que la demi-mesure de la conférence de Paris n'avance pas la pacification de l'Orient. Qui sait pourtant s'il ne serait pas prudent de réconcilier la Turquie et de la rapprocher de l'Europe, au lieu de la repousser vers l'Asie, tandis que les choses sont encore à peu près stables ? Pour lord Curzon, l'offre de médiation n'est sans doute qu'une étape. Il ménage les transitions. Si les circonstances les brusquaient ? Certaines personnes appréhendent, au printemps, des mouvements de l'armée rouge. L'Inde reste préoccupante. En Europe même, qui peut répondre qu'un phénomène tel que la chute du mark n'aura pas de réper-

[illegible] ? Un navigateur pouvait aussi bien se dispenser d'observer la première [illegible] nautique.

Lord Curzon, pour dissimuler son erreur, a voulu gagner du temps. On pourra regretter le temps perdu.

***

Enfin, dans l'*Action Française* du 28-3-22, au lendemain de la publication des décisions de la Conférence, il écrit au sujet de la « Liberté des Détroits » à son avis « la partie la plus importante des conclusions auxquelles est parvenue la Conférence, au point de vue général de l'Europe » :

Ainsi les Alliés entendent qu'à l'avenir le passage des Dardanelles soit libre. Est-ce superflu de rappeler que, s'il ne l'a pas été en 1914, que s'il a fallu « sacrifier de nombreuses vies humaines » sans pouvoir les ouvrir, c'est parce que les jalousies internationales les avaient tenues fermées ? Jusqu'à 1914, un des principes de la politique anglaise a été, par méfiance et par crainte de la Russie, de ne pas permettre la liberté de la navigation dans les Détroits.

Mais si, en 1914, ce principe a produit les résultats sanglants et funestes que rappelle le texte d'hier, c'est en vertu d'une autre cause. Cette cause a été double : audace des Allemands, succès du *Goeben* et du *Breslau*, inertie et imprévoyance des Alliés.

Les détroits appartiendront toujours aux plus hardis. Est-ce les rendre libres que d'en remettre les clefs, par l'intermédiaire des Grecs installés à Gallipoli, entre les mains de l'Angleterre qui est, à beaucoup près, la plus grande puissance maritime de l'Europe ?

Il y aura, il est vrai, dans la péninsule donnée à la Grèce, une garnison alliée « en vue d'assurer la libre entrée des Détroits ». Ces sortes de précautions, pour être efficaces, impliquent la durée des alliances ; sinon la garantie vaut ce que vaut la confiance qu'ont entre eux les Etats appelés à fournir la garnison. Dans les traités de 1815, ce système avait été appliqué à certaines places fortes dites fédérales. Autrichiens et Prussiens, alliés de la veille, ne tardèrent pas à se battre à coups de poing, en attendant de se battre avec des armes plus meurtrières.

Les traités de 1919 ont déjà disposé sur un trop grand nombre de points de l'Europe des zones neutres ou démilitarisées, des villes libres, etc... Ce qui se passe à Fiume donne une idée de ce que vaut le système. Etendu à l'Orient par le traité de Sèvres révisé, nous ne devons pas en attendre de meilleurs résultats. Mais à quoi bon s'inquiéter de ces perspectives d'avenir ? Il faudrait d'abord savoir comment les Turcs d'Angora accueilleront le projet de la Conférence de Paris.

***

M. Henry Lémery, sénateur de la Martinique, dans un article paru dans le *Matin* du 19-3-22 : « Que le quartier Latin soit accueillant aux étudiants turcs ! » dit que c'est « la meilleure des propagandes et que « l'Allemagne, qui ne s'y trompe pas, cherche à attirer les jeunes gens ottomans » :

Des esprits chagrins se plaignaient, il y a quelques années, qu'il y eût trop d'étu-

diants étrangers au quartier Latin, que les salles de conférences et les laboratoires fussent envahis par ceux qu'ils appelaient non sans dédain « les métèques ». Aujourd'hui, il faudrait s'inquiéter du danger contraire. Au lendemain de la victoire sont accourus vers nous, des divers pays de l'Europe méridionale et orientale, des étudiants désireux de recevoir la culture française ; et puis, découragés par les difficultés de la vie matérielle, appauvris par le change, ils s'en sont retournés chez eux, les uns à Prague, les autres à Belgrade, d'autre à Bucarest. Ils emportent le souvenir que la France n'est pas aussi hospitalière qu'ils l'avaient cru, et leur mécontentement ne s'en prend pas toujours au change.

Or, l'Allemagne ne renonce pas à l'œuvre de propagande intellectuelle qu'elle avait entamée après 1870 et poursuivie jusqu'à la guerre. Si elle ne peut rien en Roumanie, en Serbie, où le souvenir de ses crimes est encore trop vivace, elle ne désespère pas de reprendre son influence sur cette Turquie qu'elle croyait avoir conquise et qui lui échappe. Elle sait qu'un des moyens les plus puissants de propagande et d'action consiste à modeler des cerveaux, à former des esprits. Les richesses du Proche-Orient lui sont refusées : elle tâche à prendre les âmes....

Aux étudiants ottomans qui veulent venir dans les gymnases ou les universités allemandes, toutes facilités sont accordées ; des institutions spéciales, créées pendant la guerre pour les musulmans, subsistent encore ; on pousse la sollicitude jusqu'à faire paraître des journaux en langue turque dans les grands centres universitaires. Le mouvement vers l'Allemagne est favorisé par le change. Pour une livre turque, on a de cent trente à cent quarante marks ; on n'aurait que sept francs ! Le pouvoir d'achat du mark a bien pu baisser dans une certaine proportion ; il reste que l'existence pour les étudiants turcs est beaucoup moins onéreuse en Allemagne qu'en France.

Nous risquons ainsi de perdre la situation privilégiée que nous avions acquise en Orient. Depuis le XVI[e] siècle, la langue française était la seule des langues européennes qui fût d'usage courant à Constantinople. Elle était devenue la langue commerciale et la langue littéraire. Au cours du XIX[e] siècle, et en dépit de la propagande anglaise, puis de l'influence allemande, sa position était demeurée si forte que la guerre elle-même ne put l'entamer.

Veut-on des faits ? L'Allemagne s'étonne un jour que sous la dictature d'Enver pacha, les actes officiels continuent à être rédigés en langue franque ; elle trouve mauvais que les journaux paraissent toujours en cette langue exécrée ; elle s'irrite de voir les enseignes commerciales balancer, comme pour la narguer, les syllabes ennemies. Elle adresse des remontrances au ministre de l'Intérieur et, docile, le ministre prescrit sous des peines sévères de n'utiliser que le turc ou l'allemand. Les administrations se soumettent, mais les commerçants s'en tiennent au turc, et refusent de déconcerter leurs clients en se servant de l'allemand. Et il arrive que les journaux que subventionne l'ambassade allemande, après avoir paru quelque temps en turc ou en allemand, sont obligés de retourner à la langue prohibée.

Aujourd'hui même — le trait est piquant — le « journal des intérêts britanniques à Constantinople », l'*Aurore*, est rédigé en français.

Allons-nous abandonner une si belle position ? Actuellement, la Turquie cherche son axe. Incertaine, elle hésite. Elle tient pour ses pires ennemis ceux qui l'ont conduite à la défaite et au démembrement ; elle se méfie de ceux qui voudraient la mettre en tutelle. Elle a, avec nous, d'incontestables affinités, fortifiées par une longue tradi-

[illegible] de relations intellectuelles que nos gouvernements ont toujours encouragées sous tous les régimes. Mais, appauvrie, la Turquie est contrainte aujourd'hui de demander aux nations où sa pauvreté fait encore figure de prospérité de former ses élites. Il suffirait que la France reprît sa politique traditionnelle pour que le courant dérivé en ce moment vers Berlin suivît la pente naturelle qui le porte à Paris.

Hâtons-nous ! C'est la plus légitime et la moins coûteuse des propagandes que de semer dans les jeunes esprits des germes qui lèveront un jour en admiration et en amitié pour la France.

BIBLIOGRAPHIE

M. Ch. de la Roncière, conservateur du département des imprimés, cartes et plans de la Bibliothèque nationale, dans la séance du 17 mars de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, a fait une communication sur la cartographie du Sahara et du Niger, d'après les planisphères du moyen âge de la Bibliothèque nationale.

Ces documents montrent que, dès le moyen âge, les voies commerciales du Sahara, la route de Tombouctou par le Tafilet, le Touat, et la Saline de Teghazza, route se prolongeant vers le Tchad, par Gao et Sokoto, étaient connues des Européens. Au XII^e, XIII^e, et au XIV^e siècles, des palais ornés de fresques avaient été construits dans les villes africaines aujourd'hui disparues que traversaient les caravanes du moyen âge partant du port d'Honeln, près de Tlemcen : Sidjilmassa, dans le Tafilet, grand centre intellectuel et commercial ; Aoudaghost, aux pâtisseries renommées dès le onzième siècle ; Ghana, où le roi attachait son cheval à une pépite d'or du poids de trente livres ; Mali et Koukiya, capitales des empires mandingue et songhaï sur le Niger — nécropoles, dont l'emplacement pour les quatre dernières, est incertain. En 1324, le roi Mousa, dont le portrait figure sur les planisphères, avait ramené de la Mecque un architecte de Grenade qui avait construit les mosquées de Gao et Tombouctou ainsi que le palais royal de Mali, ville aujourd'hui ruinée et qui était ornée de fresques de même qu'un autre palais, construit dès 1116 à Ghana, au Soudan.

Cette influence espagnole est à rapprocher de l'influence italienne qui, au XV^e siècle, se faisait sentir à la cour des Negus d'Abyssinie, et, elle est intéressante au point de vue de l'histoire des influences européennes en

[illegible]

[illegible], de leur pénétration certaine dès cette époque, qui implique [illegible] ment des relations assez suivies avec le centre-africain, relations venant appuyer l'intervention des Maures et du nord de l'Afrique à l'origine de la civilisation moderne.

La route avait été étudiée, dès 1300, par un Génois, qui était installé au Tafilet. D'après la lettre qu'un autre Génois, Malfante, écrivait en 1447, à Tamentit dans le Touat, les étrangers devaient passer par l'intermédiaire des israélites installés dans les oasis, et celui-ci déclarait avoir déjà perdu plus de 2.000 doublons sur ses marchandises, ayant dû verser 100 o/o de commission. La connaissance de ces routes se trouvait ainsi entretenue par des Juifs de Catalogne restés en relations avec leurs coréligionnaires du désert, jusqu'au massacre des Juifs des oasis par les Arabes en 1492. Ce qui explique la précision de la cartographie médiévale en ce qui concerne le Sahara et le bassin du Niger.

Un Juif d'Avignon, vers 1530, nommé Parisol, la connaissait encore, et le capitaine français de marine Paul Imbert qui entra à Tombouctou en 1618 nous a laissé une relation de son voyage.

M. Ch. de la Roncière doit publier, avec l'aide du roi d'Egypte, le *corpus* des planisphères africains du moyen âge.

Le commissariat général des effectifs coloniaux vient de publier une brochure contenant le résumé des enquêtes menées en février, juin et septembre 1921, sur l'attitude de ces troupes en Rhénanie.

On sait que la presse allemande a accusé ces troupes de toutes sortes d'atrocités. Or, les Sénégalais, arrivés le 2 mai 1919 au nombre de 5.200, ont quitté les territoires d'occupation le 1er juin 1920. Durant ces treize mois, une seule plainte a été dressée contre eux pour violences, et, faute de preuves, le conseil de guerre a dû prononcer l'acquittement. Les Malgaches, au nombre de 4.736 hommes, ont séjourné en Rhénanie du 1er avril 1919 au 1er novembre 1921 : ils ont donné lieu à seize plaintes, dont trois douteuses et deux reconnues sans fondement ; les autres ont entraîné les sanctions suivantes : trois acquittements, une condamnation à la prison avec sursis, deux enquêtes sans résultat, cinq condamnations (8 à 25 jours de prison) et c'est tout.

Les autorités allemandes elles-mêmes ont dû reconnaître la bonne conduite des noirs :

Le maire de Worms, M. Kohler, le commissaire de police de cette localité, M. [illegible]-

chef, ont déclaré dans un rapport adressé à la haute-commission interalliée qu' « à l'exception d'un incident, les troupes sénégalaises n'avaient *commis aucun méfait, aucune offense* à Worms et avaient observé une *discipline parfaite* durant tout le temps qu'elles avaient séjourné dans cette ville ».

Les bourgmestres de Bittburg, de Birkenfeld, interrogés, ont été également unanimes à reconnaître l'*excellente impression* qu'ont faite nos Malgaches sur leurs administrés et la *parfaite conduite* de ces troupes depuis leur arrivée.

Plus probantes encore que ces déclarations verbales sont les certificats élogieux qu'ont décernés aux Sénégalais et Malgaches, avant leur départ de Rhénanie, tous les bourgmestres allemands qui avaient eu à cantonner ces troupes au cours de leur séjour en territoires rhénans.

La presse d'outre-Rhin a également prétendu que les troupes noires transportaient avec elles la tuberculose, la maladie du sommeil, etc. D'après le rapport du médecin inspecteur Lasnet, en date du 26 novembre 1920, pour ne citer que ce document : « A l'armée du Rhin, la situation sanitaire des troupes indigènes coloniales continue à se maintenir dans son ensemble plus favorable que celle des Européens. »

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME PREMIER

Pages

CHRONIQUE

Pages

PERSE

SYRIE

TRANSJORDANIE

TURQUIE

Le Directeur-Gérant : G. GAILLARD

81.230. — Imp. Bourse de Commerce (G. BUREAU), 35, r. J.-J.-Rousseau, Paris.

[illegible]

Siège Social : [illegible]

La [illegible] domine [illegible] reste du [illegible]
Une [illegible] complète avec Bonaparte.

[illegible]

La "*Fraternité Musulmane*" est une Société d'[illegible] et sociale alimentée par des souscriptions et les [illegible] de l'Association.

Comité de Direction

Président : HALIL HALID BEY,
Ancien député Ottoman, Ancien Consul Général aux Indes.

Premier Vice-Président :
CHRISTIAN CHERFILS
(ABD-EL-HACK)
Homme de lettres.

Second Vice-Président :
AHMAD BALLOUL,
Agrégé de l'Université,
Rédacteur en chef du journal l'*Ikdam* (d'Alger).

Secrétaire Général :
MAHMOUD BEY SALEM,
Ex-Juge aux Tribunaux Internationaux d'Egypte, Directeur de la Revue Islamite *Arafât*.

Chef de la Commission d'Initiation :
Docteur BEDJET WAHBY BEY,
Ancien professeur d'[illegible] à l'Ecole de Médecine du [illegible].

Trésorier :
ABDEL BAKI AL [illegible] BEY,
Licencié en droit.

Économe :
HUSSEIN CHIRINE BEY,
Notable égyptien.

Préposée à l'Assistance :
MONA HANOUM AL MAHDIYA
Mme Vve OSMAN PACHA GHALEB

Membres du Bureau d'Information :
TAYEB IDRIS EL MENOUARI,
Tunisien, Industriel Commerçant.

TEWFIK FAYED, Étudiant.
SULTANOFF, Notable Caucasien.

Bibliothécaire-Archiviste :
M'HEMED ABBAS
Étudiant en droit.

LA COTISATION EST DE 25 Fr. PAR AN

ÉDITIONS ERNEST LEROUX, 28, Rue Bonaparte, 28 — PARIS (VI^e)

Etudes sur l'Islam et les tribus du Soudan, par P. MARTY, 4 vol. in-8°, avec planches et cartes .... 130 fr. »
- Tome I. Les Kounta de l'Est .... 30 fr. »
- Tome II. La région de Tombouctou .... 40 fr. »
- Tome III. Les tribus maures du Sahel et du Hodh .... 30 fr. »
- Tome IV. La région de Kayes .... 30 fr. »

L'Islam en Guinée, par P. MARTY, 1 vol. in-8°, planches et cartes .... 35 fr. »

L'Islam en Mauritanie et au Sénégal, par P. MARTY, 1 vol. in-8° illustré .... 25 fr. »

Etudes sur l'Islam au Sénégal, par MARTY, 2 vol. in-8° .... 50 fr. »
- Tome I. Les personnes .... 25 fr. »
- Tome II. Les doctrines et les institutions .... 25 fr. »

Recueil de jurisprudence chérifienne, par Louis MILLIOT, tribunal du ministre auprès de la Justice et Conseil supérieur d'Oubama, 2 vol. in-8°, accompagnés de nombreuses planches .... 100 fr. »
(Forme les tomes III et IV des Publications de l'Ecole supérieure de langue arabe de Rabat).

Démembrement des Habous, par Louis MILLIOT, 1 vol. in-8°, accompagné de planches .... 15 fr. »
(Forme le tome II des Publications de l'Ecole supérieure de langue arabe de Rabat).

Villes et tribus du Maroc, documents publiés par la section sociologique du Maroc .... 20 fr. »
- Vol. I. Casablanca et les Chaouïa, tome I .... 20 fr. »
- Vol. II. Casablanca et les Chaouïa, tome II .... 20 fr. »
- Vol. III. Rabat et sa région, tome I .... 20 fr. »
- Vol. IV. Rabat et sa région, tome II .... 20 fr. »
- Vol. V. Rabat et sa région, tome III .... 20 fr. »
- Vol. VI. Rabat et sa région, tome IV .... 20 fr. »
- Vol. VII. Tanger et sa zone .... 30 fr. »

Les cérémonies du mariage au Maroc, par Ed. WESTERMARCK, traduit de l'anglais par Mad J. Arin, 1 vol. gr. in-8° .... 35 fr. »
(Forme le tome III des Publications de l'Ecole supérieure de langue arabe de Rabat).

La Résurrection géorgienne, par GENTIZON, 1 vol. in-16 .... 9 fr. »

Les Républiques du Caucase, par HIPPEAU, 1 vol. in-8° .... 4 fr. »

Les régions arabes libérées (Syrie, Irak, Liban), par KHARIALLAH, 1 vol. in-8° .... 10 fr. »

EXTRAITS DE LA REVUE

ORIENT

&

ORIENT et OCCIDENT

EDITIONS ERNEST LEROUX 28, Rue Bonaparte, 28. PARIS (VIe)

ORIENT & OCCIDENT

Paraît le 15 de chaque mois

Le Numéro : 5 Francs

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
France et Colonies. . .	53 »	27 »	14 »
Etranger.	55 »	28 »	14 50

ADRESSER TOUTE LA CORRESPONDANCE

à M. le Directeur de la Revue **ORIENT & OCCIDENT**

ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, Rue Bonaparte, 28
PARIS (VI^e^)
Téléph. : Fleurus 16-23

Le Directeur reçoit tous les Samedis de 3 à 5 heures
à l'adresse ci-dessus

Les manuscrits non insérés sont rendus sur demande

Il sera rendu compte des ouvrages relatifs aux questions
dont traite la Revue et qui lui sont adressés

Les auteurs sont seuls responsables de leurs articles

ORIENT
et
OCCIDENT

ORIENT
et
OCCIDENT

TOME DEUXIÈME

PARIS
ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, Rue Bonaparte, 28

1922

La Question d'Egypte[1]

Au moment de l'armistice, le monde entier se demanda ce qu'allaient faire les hommes d'Etat pour établir la paix mondiale sur des bases solides ; puis, d'un accord unanime, on approuva les principes au nom desquels il fut décidé de créer une Société des Nations capable d'empêcher les attaques criminelles, d'établir la justice entre les peuples, et de permettre à chaque nation libre de disposer elle-même de ses destinées.

Enfin, divers peuples qui avaient été opprimés avant la guerre, par la violation de leur droit à l'indépendance, devinrent réellement indépendants, l'Egypte exceptée.

On ne doit donc pas s'étonner d'entendre encore le peuple égyptien formuler des griefs, après la décision théorique prise par l'Angleterre.

En fait, tout en reconnaissant l'Egypte comme Etat souverain, et tout en abolissant le protectorat qu'elle avait déclaré, l'Angleterre ne consacra point l'indépendance égyptienne et n'abolit point le protectorat illégal.

***

Pour bien comprendre la question d'Egypte, les dirigeants de la politique mondiale doivent d'abord porter un regard sur l'histoire du dernier siècle ; n'est-ce pas celle-ci qui peut et doit suggérer l'équitable solution du problème?

(1) Mémoire présenté à la Conférence de Gênes, avril 1922.

Mohamed Aly 1er fut élu vice-roi d'Egypte en 1805, par la volonté de la nation égyptienne, et cette volonté fut approuvée par le Sultan de l'empire ottoman.

En quarante ans, Mohamed Aly put créer une Egypte prospère, instruite, un pays agricole et industriel. Grâce à son énergie et au patriotisme de tous, Mohamed Aly put chasser l'occupation anglaise d'Aboukir et de Rosette.

Après la guerre turco-égyptienne (1839), l'autonomie de l'Egypte avec son Soudan fut décidée et décrétée par l'Empire ottoman, en même temps qu'approuvée par la France, la Russie, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse.

Le traité de Londres du 15 juillet 1840, avec ses annexes, et les firmans des 13 février et 1er juin 1841 établirent cette autonomie.

C'est de cette époque même que date l'Egypte moderne ; sa charte originelle aussi bien que sa charte constitutive ont été définies par ce traité et ces firmans.

Dès lors, l'état-civil de l'Egypte, au point de vue international, était fixé. Indépendance intérieure avec une large autonomie administrative sous le règne de Mohamed Aly 1er et ses descendants. Règne héréditaire de droit et de fait.

Le pays jouissant ainsi de son indépendance, partout se manifestèrent de remarquables progrès, que l'histoire a enregistrés avec admiration. L'Egypte perça le canal de Suez, creusa des canaux d'irrigation, construisit des chemins de fer, établit des lignes télégraphiques, fonda des écoles de toute sorte, envoya des missions à toutes les Universités de l'Europe et finit par adopter la plupart des réformes de la haute administration européenne. Comme l'a dit le khédive Ismaïl, l'Egypte représente désormais une région de l'Europe et non plus de l'Afrique, surtout après la fondation des tribunaux internationaux au Caire, à Alexandrie, et à Manscurah, en 1876.

***

Outre son indépendance intérieure, l'Egypte obtint nombre d'autres privilèges, par les firmans impériaux des 27 mai 1866, 8 juin 1867, 8 juin 1873 et 7 août 1879.

A la suite de complications financières qui eurent lieu à la fin du règne du khédive Ismaïl, les créanciers européens intervinrent ; à leur tête se trouvaient la France et l'Angleterre.

La caisse de la dette publique et le contrôle à deux furent organisés. Ces deux établissements ont rendu les plus grands services à l'Egypte.

Le khédive Ismaïl fut destitué en 1879, et son fils Tewfik lui succéda.

Le parti national et le parti militaire demandèrent au khédive de former un Parlement, afin d'éviter tout symptôme d'anarchie et d'assurer la parfaite administration du pays.

Le khédive accueillit cette demande avec bienveillance et il inaugura le Parlement égyptien le 26 décembre 1881. Ce Parlement donna les meilleurs résultats et prit rang parmi les institutions similaires qui favorisèrent le plus efficacement toutes les tentatives de progrès.

Cependant les intrigues britanniques créèrent un malentendu entre le khédive et le parti militaire égyptien, et le pays se trouva brusquement acculé à une révolution militaire.

La diplomatie anglaise, dont le principe traditionnel est : « Diviser pour régner », estima qu'une telle révolution ne suffirait pas à réaliser ses propres ambitions dans la vallée du Nil, et provoqua, par l'intermédiaire de son consul d'Alexandrie, l'incident de Malte du 11 juin 1882.

La France, l'Angleterre, l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne et la Russie se trouvèrent alors obligées d'agir. Leurs représentants se réunirent à Thérapie, et la Sublime-Porte fut invitée à prendre part aux décisions. La Porte ayant refusé, les dits représentants signèrent, le 25 juin 1882, un protocole de désintéressement dont le Gouvernement français avait proposé le texte au Gouvernement anglais, le 16 juin, et dont celui-ci avait déclaré accepter les termes. Ce protocole était ainsi conçu :

« Les Gouvernements représentés par les soussignés s'engagent,
« dans tout arrangement qui pourrait se faire par suite de leur
« action concertée pour le règlement des affaires, à ne chercher aucun
« avantage territorial, ni la concession d'aucun privilège exclusif, ni

« aucun avantage commercial pour leurs sujets, que toute autre « nation ne puisse également obtenir. »

Peu après ce protocole, le 11 juillet 1882, la flotte anglaise bombardait Alexandrie !

Page douloureuse pour l'Egypte, page que l'histoire a inscrite comme l'exemple de la plus cruelle des trahisons !

Le Gouvernement égyptien, la Sublime-Porte et la France protestèrent avec fermeté contre cette attaque criminelle. Ne pouvant atteindre Le Caire par la voie d'Alexandrie, à cause de la résistance des fortifications égyptiennes, les forces anglaises se rendirent à Suez en traversant le canal.

M. Ferdinand de Lesseps, au nom de la Compagnie du canal, le Gouvernement français et la Sublime-Porte protestèrent avec énergie contre la violation du Canal.

***

L'Angleterre occupa militairement Le Caire le 14 septembre 1882.

Elle proclamait à la face du monde qu'elle se présentait en Egypte non en ennemie mais en amie, en vue de sauvegarder la sécurité du peuple égyptien à l'encontre des rebelles, de soutenir le trône d'Egypte, d'assurer les créanciers du maintien de la dette ; son occupation devait être provisoire, et tout prochain le jour de l'évacuation !

L'Angleterre dissimulait ainsi le plus perfide de ses desseins ; l'annexion de l'Egypte à l'Empire britannique.

Pour arriver à ce but, elle se traça un programme politique comportant deux méthodes convergentes. L'une amenait l'Angleterre à se créer une situation de fait en Egypte et à s'assurer la main mise sur notre pays. Par l'autre, la Grande-Bretagne s'appliquait à rendre légale cette situation de fait. Bref, l'Angleterre tendait à transformer son occupation militaire provisoire en occupation permanente conforme au droit international.

Procédant par insinuation, les occupants pénétrèrent dans les services de l'armée nouvelle, après avoir sacrifié l'ancienne armée égyptienne, en la faisant périr dans les déserts du Soudan. Ils abolirent le contrôle à deux, afin de disposer seuls de nos finances ; les dilapida-

tions et les gaspillages qui suivirent demanderaient des volumes pour être enregistrés en détail. Les Anglais annulèrent le Parlement égyptien en le remplaçant par un conseil législatif, lequel dura trente et un ans sans exercer aucun pouvoir réel, et fut enfin remplacé par une assemblée législative, également sans pouvoir.

Les portes de cette assemblée furent fermées il y a huit années ; seule la part du budget fut régulièrement assurée ! Les Anglais supprimèrent force écoles et suspendirent toutes missions scientifiques près des universités d'Europe, durant douze ans.

Ils multiplièrent les postes à leur propre usage parmi les administrations égyptiennes.

Ils vendirent les arsenaux, les navires, les matériaux mêmes de l'Hôtel des monnaies, les terres, voire une grande partie des propriétés du gouvernement, et cela à vil prix, à des Anglais ou à des sociétés anglaises.

A l'heure actuelle, les traitements annuels des employés britanniques en Egypte, y compris les frais de l'armée d'occupation, dépassent cent millions de francs !

Si l'on voulait compter les pertes que l'Egypte a subies pendant l'occupation, à tous les points de vue, tant publics que privés, on arriverait sûrement à plus d'un demi-milliard de livres !

***

L'Angleterre n'ignorait pas l'imprudence qu'elle commettait en se contentant d'une situation désavouée par le droit international. Forte de ses expériences politiques, elle n'entendait pas prolonger cet état de choses et se mettre dans le cas du possesseur sans titre qui doit se dessaisir, tôt ou tard, de l'immeuble qu'il occupe indûment.

Elle travailla, elle travaille encore à rendre légale sa situation. Vains efforts !

Ayant apprécié l'importance du Soudan, la Grande-Bretagne ordonna au Gouvernement égyptien de l'abandonner (8 janvier 1884), quoique Egypte et Soudan formassent un pays un et indivisible depuis le règne de Pharaon Asserkaf (2.750 a. J.). Elle précisa les frontières qui devaient les séparer désormais.

Quelques années plus tard, elle décréta la conquête de ce même Soudan, et, arguant de son titre d'associée de l'Egypte dans cette campagne, elle conclut avec le gouvernement du Caire l'accord du 19 janvier 1899. Cet accord spécifiait que l'Angleterre devait s'associer avec l'Egypte dans l'administration du Soudan, mais que le gouverneur devait être Anglais !

***

Par l'intermédiaire de Lord Dufferin en 1883, la Grande-Bretagne essaya de racheter le tribut que paie l'Egypte à la Sublime-Porte. Elle entendait remplacer la Turquie dans ce lien caractéristique de vassalité. Elle échoua.

Elle s'efforça alors d'inciter la Porte à proclamer l'indépendance complète de l'Egypte, afin que l'on ne pût, à l'avenir, lui opposer les traités par lesquels, d'accord avec les autres puissances, elle s'engageait à respecter l'intégrité de l'Empire ottoman. Elle espérait détruire ainsi les obstacles légaux qui la séparaient de l'Egypte !...

La Porte comprend son dessein ; elle refuse d'acquiescer à cette demande.

De 1885 à 1888, durant les fameux pourparlers de Drummond Wolf, l'Angleterre vise à acquérir une qualité légale en Egypte. Persévérantes, mais stériles tentatives ! La Grande-Bretagne fixe bien le jour de son évacuation ; par contre, elle se réserve le droit, sous prétexte de rétablir l'ordre, de réoccuper la Vallée du Nil en cas de nouveaux troubles !

La France et la Russie réprouvent cette dernière clause et conseillent à la Porte de ne point l'accepter. Par suite, la convention n'est pas exécutée.

Autre tentative, lors de la délimitation des zones d'influence sur les contrées situées à l'Equateur. En 1890, 91, 94, l'Angleterre signe avec l'Allemagne, l'Italie et le Gouvernement Congolais des accords rectificatifs des frontières soudanaises. Elle prétend que leur acceptation constitue, de la part de ces puissances, une reconnaissance tacite de sa propre situation en Egypte.

En 1904, la Grande-Bretagne amorce l'Entente cordiale avec la

France ; rien n'est changé dans la situation de l'Egypte. Tous les hommes instruits en droit international estiment que l'Entente cordiale n'a point octroyé à l'Angleterre la légalité de la situation qu'elle ambitionnait en Egypte. Le professeur Despagnet précise cette opinion en ces termes : « Dans cet arrangement du 8 avril 1904, par lequel elle réglait ses principales difficultés actuelles avec l'Angleterre, la France n'a pas ratifié la situation de fait que cette puissance s'est donnée en Egypte. La France a seulement consenti à ne point mettre obstacle, comme elle l'avait fait jusqu'alors, à l'administration de l'Egypte par l'Angleterre, cette administration n'étant nullement convertie en une situation régulière et définitivement acceptée ».

L'Angleterre n'en poursuivit pas moins la réalisation de son programme politique en Egypte. Elle n'avait pas réussi à obtenir un titre légal qui lui permît d'y rester ou de diriger les affaires de notre pays. Ni l'accord illégal du Soudan, ni les prétendues reconnaissances tacites des puissances, ni l'entente franco-anglaise de 1904, rien de tout cela ne parvenait à modifier les principes du droit international à l'égard de l'occupation anglaise. Bien au contraire ! Les juristes, ainsi que les puissances dans leurs relations avec la Sublime-Porte, d'une part, et l'Angleterre, d'autre part, s'abstenaient de reconnaître à celle-ci une situation légale dans la vallée du Nil. L'occupation restait donc en contradiction flagrante avec les conventions et traités spéciaux conclus par la Grande-Bretagne.

La condition de l'Egypte demeura, quant au caractère de l'occupation britannique, sans changement jusqu'à la déclaration de guerre.

Le 18 décembre 1914, l'Angleterre déclara son protectorat sur la vallée du Nil, destitua le khédive Abbas II et nomma à sa place l'oncle même de khédive, le prince Hussein Kamel, auquel elle donna le titre de Sultan d'Egypte. A la mort de celui-ci, la Grande-Bretagne nomma le Sultan Ahmed Fouad, son frère, et établit l'ordre de succession au trône égyptien.

Par le traité de Versailles et de Saint-Germain, l'Allemagne et l'Autriche reconnurent le protectorat anglais !

Le Gouvernement de Constantinople fit de même par le traité de Sèvres, acceptant le transfert à l'Angleterre de la suzeraineté qu'il détenait jusqu'alors ; — mais ce traité n'a pas été ratifié.

Nous avons dit que l'Angleterre n'a cessé de chercher un titre véritablement conforme au droit international et nous répétons que depuis le premier jour de l'occupation jusqu'à présent, elle n'e l'a point obtenu.

Ni la déclaration du protectorat, ni la détermination de l'ordre du trône, ni les traités de paix avec les diverses puissances, ni la pseudo-reconnaissance du Gouvernement turc, ne procurèrent à l'Angleterre le titre légal recherché !

Qu'est-ce, en effet, que le protectorat, sinon un *accord entre deux puissances indépendantes*, par lequel la puissance protégée aliène, au bénéfice de l'autre, tout ou partie de sa souveraineté? Le consentement de l'Etat protégé est donc une condition essentielle pour la conclusion d'un protectorat. En dehors de cette adhésion, le protectorat demeure nul, eût-il obtenu la reconnaissance unanime des Puissances.

Le protectorat est un contrat tout semblable à celui de la vente ; disons mieux, il est la vente de tout ou partie d'une souveraineté, et n'est valable que lorsqu'il a été conclu avec le propriétaire.

En d'autres termes, tout titre émanant d'un non-propriétaire est radicalement nul ; il ne peut donc être invoqué comme preuve de vente.

L'Angleterre n'ignore rien de tout cela !

Elle sait, en conséquence, que le consentement de la nation égyptienne reste la condition essentielle de l'existence du protectorat britannique, et que la reconnaissance des Puissances est dénuée de toute valeur, en droit international, tant que le contrat légal instituant le protectorat n'est pas signé. La reconnaissance des Puissances ne constitue pour la Grande-Bretagne qu'un engagement virtuel, de leur part, de respecter le protectorat dans le cas où le contrat serait effectivement conclu.

L'Angleterre n'ignore pas davantage qu'elle ne peut assimiler le silence de la nation égyptienne à un consentement tacite en ce qui touche le protectorat. Le mouvement national égyptien, avant et après la guerre, est universellement connu, et opposerait le plus formel démenti à une telle allégation.

C'est pourquoi le Gouvernement britannique eût désiré aboutir un accord destiné à masquer la reconnaissance du protectorat.

La mission de Lord Milner, qui a été ministre des Colonies et qui réussit (1898 et années suivantes) à annexer le Transvaal et l'Orange l'Empire britannique, était, il y a deux ans encore, à la recherche du consentement de la nation égyptienne pour rendre légale la situation de l'Angleterre dans la vallée du Nil.

Cette mission vint en Egypte pour négocier avec nous « la forme de constitution qui s'adapte le mieux au protectorat ». Ses membres se répandirent dans les moindres coins de l'Egypte. La nation égyptienne, comprenant la manœuvre anglaise, s'interdit de négocier, et boycotta la mission Milner.

Quant à la mission même, elle termina sa tâche en présentant un projet d'entente entre les deux pays, projet que la nation égyptienne repoussa tout entier, malgré une reconnaissance fictive de l'indépendance.

En réalité, c'était l'organisation du protectorat !

Le Gouvernement britannique demanda alors au Sultan d'Egypte de nommer une délégation officielle pour entrer en négociations, en vue de remplacer le protectorat par telle autre convention qui pourrait fournir les garanties que désire l'Angleterre, en même temps qu'elle réaliserait les aspirations égyptiennes.

Malgré l'opposition d'une grande partie du peuple égyptien, la délégation officielle partit pour Londres, et les négociations eurent lieu du 11 juillet au 10 novembre 1921, date de la présentation du projet du Gouvernement britannique à cette délégation, par Lord Curzon

Constatant que ce projet ne réalisait aucune des aspirations égyptiennes, la délégation répondit par un refus formel.

Enfin, le 3 décembre 1921, le représentant de l'Angleterre en Egypte, présenta le projet de son Gouvernement, avec la réponse de la délégation au Sultan, en même temps qu'une note explicative.

Dès que ces trois documents furent publiés, l'Egypte entière fut en rumeur, trop assurée que l'Angleterre parlait un langage dénué de sincérité. Des manifestations hostiles eurent lieu.

Les violences britanniques recommencèrent. Un grand nombre

d'Egyptiens furent tués ou blessés par les troupes anglaises. Toutes les classes de la nation protestèrent énergiquement contre les crimes et les atrocités britanniques commis au pays des Pharaons. La grève générale éclata. Le boycottage à l'égard des Anglais se manifesta partout. Personne n'accepta de former un ministère après la démission de celui qui avait rompu les dernières négociations !...

Devant cette unanime volonté patriotique, le Gouvernement britannique se trouva contraint d'appeler près de lui son représentant en Egypte, Lord Allenby ; et ce dernier, après avoir passé quelques jours à Londres, rentra au Caire apportant les déclarations de son Gouvernement, qu'il présenta au Sultan, tandis que le premier ministre de la Grande-Bretagne les faisait connaître à la Chambre des Communes.

Voici la lettre de Lord Allenby, ainsi que les dernières déclarations officielles du Gouvernement britannique :

La Résidence,
Le Caire, le 28 février 1922.

1. *J'ai l'honneur d'exposer à Votre Hautesse que certains passages de la note explicative que je lui ai adressée à la date du* 3 *décembre* 1921 *ont donné lieu, à mon vif regret, à des interprétations contraires à la pensée et à la politique du Gouvernement de Sa Majesté.*

2° *A en juger par les nombreux commentaires qui ont été publiés relativement à cette note, il semble que beaucoup d'Egyptiens soient sous l'impression que la Grande-Bretagne est sur le point de renoncer aux dispositions libérales et bienveillantes qu'elle nourrit à l'égard des aspirations égyptiennes et qu'elle compte user de sa situation spéciale en Egypte pour maintenir un régime politique et administratif inconciliable avec les libertés promises.*

3. *Rien n'est plus inexact qu'une telle interprétation de la pensée du Gouvernement de Sa Majesté. La note explicative a insisté au contraire, sur le principe dominant que les garanties réclamées par la Grande-Bretagne n'ont pas pour but de continuer un protectorat effectif ou virtuel. La Grande-Bretagne, y est-il dit, désire sincèrement voir une Egypte jouissant des prérogatives nationales et de la situation internationale d'un Etat souverain.*

4. Si au point de vue de ces garanties, il a paru aux Egyptiens qu'elles sont de nature à dépasser le caractère conciliable avec la situation d'un pays libre, ils ont par contre perdu de vue que la Grande-Bretagne y a été poussée par le souci de sa propre sécurité en face d'une situation qui réclame de sa part une grande prudence, au point de vue surtout de la disposition de ses forces militaires. Néanmoins, les conditions où se trouve actuellement le monde et l'effervescence qui règne en Egypte depuis l'armistice ne sont pas des facteurs permanents, et il est à espérer que d'un côté les conditions mondiales finiront par s'améliorer, tandis que d'autre part, et ainsi que le rappelle la note, « le temps viendra où l'attitude de l'Egypte donnera confiance dans des mesures de garantie égyptiennes. »

5. *Quant à vouloir intervenir dans la gestion intérieure de l'Egypte, le Gouvernement de Sa Majesté a assez dit — et il le répète — que son désir le plus fervent est de remettre aux mains des Egyptiens le soin de leurs propres affaires. Le projet d'accord proposé par la Grande-Bretagne ne s'écartait pas de cette pensée et s'il y était question de la présence de deux fonctionnaires britanniques aux Finances et à la Justice, il n'entrait pas dans les vues du Gouvernement de Sa Majesté de se servir de ces deux fonctionnaires pour intervenir dans les affaires de l'Egypte, mais simplement pour maintenir un contact que réclame la protection des intérêts étrangers.*

6. *Telle est uniquement la portée des garanties britanniques. Elles ont été formulées sans le moindre désir de faire obstacle à ce que l'Egypte jouisse des droits complets d'un Gouverement national.*

7. *Animée de telles intentions, on doit comprendre qu'il répugne à la Grande-Bretagne, aussi bien de voir les Egyptiens reculer par leur propre fait l'échéance de leur accession à un idéal désiré de part et d'autre, que d'avoir à intervenir elle-même pour ramener l'ordre quand il arrive à être menacé de façon à provoquer les craintes des étrangers et à mettre en cause les intérêts des Puissances. Il serait déplorable à cet égard que les Egyptiens voient dans les mesures exceptionnelles qui viennent d'être prises une atteinte quelconque à leur idéal ou l'indication d'un changement de la règle politique qui vient d'être esquissée. Le Gou-*

vernement de Sa Majesté a voulu tout simplement mettre fin à une agitation nuisible qui, en s'adressant à la passion de la populace, peut avoir des conséquences telles qu'elle mette en péril tout le résultat de l'effort national égyptien. C'est donc surtout dans l'intérêt de la cause égyptienne — qui gagne à être examinée dans une atmosphère de calme et de sincère discussion — que ces mesures ont été prises.

8. *Maintenant que la tranquillité paraît renaître grâce à l'esprit de sagesse, qui est le fond du caractère égyptien et qui finit par l'emporter dans les heures décisives, je suis heureux de pouvoir annoncer à Votre Hautesse que le Gouvernement de Sa Majesté se propose de recommander au Parlement la Déclaration ci-annexée. Cette déclaration, j'en suis persuadé, établira un régime de confiance mutuelle et posera les bases d'une solution satisfaisante et définitive de la question égyptienne.*

9. *D'ores et déjà, rien ne s'opposera au rétablissement de la fonction de ministre des Affaires étrangères, préparant ainsi la voie à la création d'une représentation diplomatique et consulaire égyptienne.*

10. *L'institution d'un Parlement jouissant du droit de contrôle sur la politique et sur l'administration d'un Gouvernement constitutionnellement responsable est une matière dont la détermination revient à Votre Hautesse et au peuple égyptien. Dans le cas où la mise en vigueur de l'acte d'indemnité applicable à tous les habitants de l'Egypte mentionné dans la déclaration ci-annexée, serait retardée par des circonstances quelconques, je désire informer Votre Hautesse que je serai prêt, en attendant l'abrogation de la Proclamation du 2 novembre* 1914, *à suspendre l'application de la loi martiale en ce qui concerne toutes les matières touchant le libre exercice des droits politiques des Egyptiens.*

11. *La parole est maintenant à l'Egypte, et il est à espérer que, sachant apprécier l'étendue des bonnes dispositions britanniques, elle puisera dans la réflexion, et non dans la passion, l'inspiration de son attitude.*

J'ai l'honneur d'être, etc...

Signé : Allenby *F.M.*

DÉCLARATION A L'EGYPTE

« Considérant que le Gouvernement de Sa Majesté, conformément à ses intentions déclarées, désire immédiatement reconnaître l'Egypte comme Etat souverain et indépendant ; et

Considérant que les relations entre le Gouvernement de Sa Majesté et l'Egypte constituent un intérêt essentiel pour l'Empire britannique ;

Sont déclarés par les présentes les principes suivants :

1. *Le Protectorat britannique de l'Egypte est terminé, et l'Egypte est déclarée être un Etat souverain et indépendant.*

2. *Aussitôt que le Gouvernement de Sa Hautesse aura promulgué un acte d'indemnité applicable à tous les habitants de l'Egypte, la loi martiale proclamée le 2 novembre 1914 sera abrogée.*

3. *En attendant le moment où il sera possible, pour la libre discussion et des accommodements amicaux des deux côtés, de conclure entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement égyptien, des accords en ce qui regarde les matières suivantes, ces matières sont absolument réservées à la discrétion du Gouvernement de Sa Majesté :*

a) *La sécurité des communications de l'Empire britannique en Egypte ;*

b) *La défense de l'Egypte contre toute agression étrangère ou contre toute ingérence étrangère, directe ou indirecte ;*

c) *La protection des intérêts étrangers en Egypte et la protection des minorités ;*

d) *Le Soudan.*

En attendant la conclusion de tels accords, le statut quo *en toutes ces matières restera intact ».*

Peu après la déclaration de l'indépendance de l'Egypte, le Sultan d'Egypte fut nommé roi.

La presse mondiale publia la note suivante :

« Londres, 27 mars 1922. Dans sa circulaire aux Gouvernements

étrangers relative à la cessation du protectorat sur l'Egypte et la reconnaissance de son indépendance, le Gouvernement britannique spécifie qu'à l'avenir il n'accordera plus sa protection aux nationaux égyptiens séjournant dans d'autres pays, mais que, pour autant, « la cessation du protectorat britannique sur l'Egypte n'implique aucun changement dans le *statu quo*, en ce qui est de la situation de l'Egypte » et vis-à-vis des autres puissances ; en conséquence, la Grande-Bretagne considérera comme acte hostile toute tentative étrangère d'intervention dans les affaires égyptiennes, et comme devant repousser par tous les moyens en son pouvoir tout essai d'expansion territoriale en Egypte. »

***

En quoi ces déclarations nous offrent-elles l'indépendance réelle de l'Egypte, *y compris son Soudan et ses dépendances, sans condition ni restriction*, comme la nation égyptienne n'a cessé de le spécifier depuis l'armistice ?

Où trouvons-nous mentionnés l'évacuation des troupes anglaises de l'Egypte et l'abandon de l'administration britannique au Soudan ?

Où, l'abolition effective du protectorat illégal que l'Angleterre avait elle-même établi durant la guerre, déclarant qu'il représentait une nécessité militaire ?

En réalité, par de telles déclarations, l'Angleterre ne fait que réorganiser le protectorat ; son but est toujours d'arracher à la nation égyptienne l'ensemble de ses droits à l'indépendance.

L'Egypte considère que l'Etat nouveau, ainsi défini par l'Angleterre, n'est autre chose qu'une nouvelle attaque contre son indépendance de fait et sa liberté légitime.

Au moment où est reconnue l'indépendance de l'Egypte, et par conséquent sa capacité à se gouverner elle-même, l'Angleterre pose, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, des conditions incompatibles avec l'idée d'indépendance puisqu'elles établissent, en définitive, des relations exclusives entre l'Angleterre et l'Egypte.

Quant au changement intervenu dans les titres du khédive d'Egypte, appelé tantôt sultan, tantôt roi, cela ne peut suffire à

contenter le peuple égyptien, dès lors que de tels titres n'impliquent point une indépendance réelle à l'égard du pays, mais déguisent soit une sujétion à l'égard de l'Empire britannique, soit la prolongation de l'état de siège.

L'Egypte, dont la volonté plaça Mohamed Aly sur le trône, avec l'approbation du Sultan de l'Empire ottoman, cette Egypte qui avait obtenu dès lors son autonomie, garde le plus grand respect envers ceux des descendants du grand réformateur qui travaillent pour l'indépendance.

Quel que soit dorénavant le souverain, il sera toujours respecté par les Egyptiens, tant que le vrai sang de Mohamed Aly coulera dans ses veines, c'est-à-dire tant qu'il sacrifiera lui aussi, son intérêt particulier à l'intérêt général.

Le peuple égyptien souhaite, du fond de l'âme, que sa propre liberté (avec le Soudan et ses dépendances) soit affirmée de manière effective et garantie internationalement ; il entend poser lui-même la couronne sur la tête de son roi, et désire que le trône s'appuie sur l'affection unanime de la nation.

Les toutes récentes manœuvres du Gouvernement anglais à l'égard de l'Egypte ne sauraient donc satisfaire personne.

L'on dit que l'Egypte aura un Parlement jouissant de tous les droits octroyés aux Parlements des peuples indépendants, et que le roi d'Egypte prêtera le serment de la sincérité ! S'il en est ainsi comment concevoir le Parlement d'un pays indépendant entouré des baïonnettes et des avions britanniques ?

Pourquoi n'avoir pas attendu la réunion de ce Parlement pour proclamer le Roi ?

Les Anglais se sont attachés au fait matériel de la proclamation, ainsi qu'aux sentiments qu'ils espéraient exciter par cela seul ; ils ont oublié que le peuple égyptien possède une élite composée de nombreux milliers d'hommes, et que, depuis un demi-siècle, ses magistrats siègent à côté des magistrats européens les plus réputés.

***

Forte de la noblesse de sa cause, de son incomparable situation mondiale, de sa population de 20 millions d'hommes (y compris le Sou-

dan), et de la possession du canal de Suez, l'Egypte a confiance dans la justice européenne, et vous prie de vouloir bien examiner le problème qui la concerne, et qui ne peut être résolu que de la manière suivante :

1° Indépendance de l'Egypte, y compris le Soudan, sans aucune condition ni restriction ;

2° Garantie internationale de cette indépendance, au moins à l'aide des grandes puissances méditerranéennes, de manière à assurer efficacement la liberté de l'Egypte ;

3° Sous les clauses expresses des deux paragraphes précédents, et non d'autre sorte, l'Egypte accepterait que le canal de Suez fût effectivement et pour toujours internationalisé ;

4° l'Egypte ne saurait admettre aucun contrôle sur ses finances, exception faite pour la partie concernant la dette publique, actuellement constituée par l'administration de la caisse de cette même dette ;

5° Au moment où les Puissances abandonneront les capitulations, cet abandon ne saurait s'effectuer qu'au profit de l'Egypte et non à l'avantage exclusif de quelque autre puissance que ce soit.

Dès que ces revendications patriotiques auront été réalisées, la paix se trouvera rétablie en Egypte, en même temps que les intérêts de toutes les puissances seront pleinement garantis.

ALY F. KAMEL.

Est-ce la Paix dans le Proche-Orient ?

La conférence des ministres des Affaires étrangères chargés par les Puissances de l'Entente de trouver des bases nouvelles pour le règlement de la question d'Orient, s'étant enfin réunie après avoir été remise deux fois, a communiqué le résultat de ses travaux aux Gouvernements d'Angora, de Constantinople et d'Athènes sous forme d'un exposé qui a été rendu public.

Il est à noter que cet exposé contient des « propositions » et non des décisions et qu'il ne prévoit pas des sanctions pour le cas où elles seraient refusées par la Turquie ou par la Grèce.

Comme on pouvait s'y attendre, ces propositions sont loin de donner pleine et entière satisfaction à la Turquie, qui aujourd'hui est unanime à soutenir le Gouvernement d'Angora dans sa politique visant à la récupération intégrale des droits territoriaux et politiques de l'Empire, tels qu'ils découlent du droit public mondial proclamé après la grande guerre.

Une analyse du règlement proposé par la conférence fera ressortir combien il est incomplet et boiteux.

La question de la souveraineté de la Turquie est abordée dans les passages de ce document qui traitent de son régime économique, judiciaire et militaire.

Se référant au traité de Sèvres, dont les dispositions servent à la

conférence de terme de comparaison pour faire valoir les « concessions » faites à la Turquie, ce document dit : « Les clauses financières du traité de Sèvres seront modifiées de manière à abandonner l'institution d'une Commission financière, tout en conciliant le principe de la souveraineté turque avec la protection des intérêts économiques alliés et avec les mesures de contrôle nécessaires pour assurer aux Alliés le paiement des dettes turques d'avant-guerre et d'une *indemnité* fixée à une somme que les Turcs pourront être supposés raisonnablement en état de payer. La Commission de la dette d'avant-guerre sera maintenue et une Commission spéciale alliée de liquidation sera organisée pour accomplir la mission ci-dessus définie.

« Quant au régime des capitulations actuellement existant, les ministres des Puissances ont le désir d'assurer à la Turquie dans la plus large mesure l'indépendance économique compatible avec la protection légitime des intérêts de leurs nationaux. A cet effet, ils sont prêts à instituer à Constantinople, dans un délai de trois mois à dater de la mise en vigueur du traité de paix, une Commission composée de représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et du Japon (1), ainsi que de la Turquie, qui sera chargée de préparer avec l'aide d'experts techniques représentant les autres Puissances jouissant de capitulations, des propositions en vue de réviser le régime capitulaire en matière fiscale.

« Ces propositions assureront l'égalité fiscale entre les ressortissants étrangers et turcs, tout en protégeant les premiers contre des taxations excessives (que devient le principe d'égalité?) et des abus dans la perception des impôts. Elles auront ainsi pour objet de provoquer avec le consentement des Puissances intéressées toutes les modifications qui *seront reconnues nécessaires.* »

C'est, sous le couvert de belles phrases, un retour au *statu quo ante bellum* aggravé par l'institution, à côté de l'administration étrangère de la dette publique déjà existante, de la Commission d'indemnité : deux contrôles au lieu d'un en ce qui concerne le service des obligations

(1) Le Japon ne jouissait pas des capitulations avant la guerre. Il n'était même pas représenté en Turquie. On se demande donc à quel titre il doit figurer dans cette Commission.

financières de l'Empire vis-à-vis de l'étranger ? Quant aux propositions de la conférence déterminant la situation de la Turquie en matière d'administration fiscale, elle prévoient purement et simplement le maintien de l'intolérable régime des capitulations. C'est tout au plus si elles laissent espérer, *les jeux de la politique le permettant*, que les Puissances n'en abuseront pas comme par le passé. On trouve ici la perpétuation de l'autorité étrangère dans un domaine où son existence a fait plus que partout ailleurs obstacle au relèvement de l'Empire, sans que, d'autre part, aucune considération « réformiste » quelconque puisse en excuser le fonctionnement. Cette prétention persistante de l'Entente d'exercer un contrôle sur la politique fiscale de la Turquie, montre dans sa forme la plus immorale et la plus arbitraire l'irréductible égoïsme qui a de tout temps présidé aux rapports de l'Occident avec l'Orient. Les capitulations économiques qui fournissent à leurs bénéficiaires une arme de pénétration économique, si formidable, sont également de toutes les questions dont la solution doit faire l'objet des négociations de paix, celles sur lesquelles les Alliés résisteront le plus énergiquement aux demandes de la Turquie.

La proposition de la conférence relative aux capitulations judiciaires témoigne d'un esprit plus accommodant — en apparence. En voici la teneur : « En ce qui concerne les capitulations judiciaires, les ministres renouvellent leur offre précédente (faite à Londres) d'instituer dans la même période une Commission analogue (à la Commission fiscale) pour préparer un plan de réforme judiciaire destiné à remplacer le régime des capitulations qui continuera provisoirement à subsister en attendant la mise en vigueur du plan proposé. Cette Commission dans laquelle la Turquie sera représentée, sera libre de recommander un système judiciaire unifié ou mixte. »

Pour juger de la valeur de cette proposition des précisions sont nécessaires. En tout cas la dernière phrase ne permet pas de conclure avec certitude à la restitution complète à la Turquie de son indépendance judiciaire.

Les propositions des ministres qui ont trait à la constitution ter-

ritoriale de l'Empire sont fondées sur un compromis. La conférence veut bien consentir à la rétrocession à la Turquie du territoire anatolien que le traité de Sèvres donne aux Grecs et apparemment aussi du Kurdistan actuellement occupé par l'Angleterre, puisque les ministres déclarent, avec l'intention évidente d'éblouir les Turcs par la description de ce qu'on leur laisse, que « la souveraineté turque sera pleinement (?) assurée de la Méditerranée à la Mer Noire et aux Détroits et des frontières de la Transcaucasie (ce qui implique la reconnaissance de la reprise des territoires de Kars et d'Ardahan par la Turquie), de la Perse et de la Mésopotamie jusqu'aux rives de la Mer Egée. » Mais la conférence confirme la cession à la Grèce de la plus grande partie de la Thrace orientale avec la ville d'Andrinople, comme aussi de la presqu'île de Gallipoli. Nous discuterons plus loin les raisons invoquées pour justifier cette véritable mutilation de la Turquie.

Donc, la Turquie doit payer la jouissance de ses droits territoriaux en Asie par le sacrifice de ceux, non moins sacrés et précieux, qu'elle possède en Europe, sauf en ce qui concerne Constantinople et une étroite bande de territoire circonvoisin dont les ministres « confirment la restitution à la pleine (?) autorité du Gouvernement du Sultan. »

C'est ce que la conférence appelle « rétablir la nation et la puissance turques dans les territoires qui peuvent être considérés comme leur appartenant, avec Constantinople, *leur historique et illustre capitale* — (basse flatterie adressée en passant afin de gagner les Turcs à ses vues), — pour centre et aussi avec les pouvoirs qui permettent à la Turquie de reprendre une existence nationale vigoureuse et indépendante (malgré une mutilation qui la prive d'une des bases de sa puissance terriritoriale et rend sa capitale stratégiquement indéfendable). » Se moque-t-on de la Turquie — et alors on ne saurait le faire plus cruellement — Ou est-ce simplement de l'inconscience ?

La solution de la question des Détroits proposée par la conférence est à peu de chose près, celle qu'on trouve dans le traité de Sèvres.

« Les intérêts de la paix et la sécurité de l'avenir, dit l'exposé, exigent que l'Europe (lisez l'Entente ou plutôt l'Angleterre) ne soit plus jamais exposée aux périls et aux sacrifices qui lui ont été imposés en 1914 et

dans les années suivantes par la fermeture des Dardanelles. Les innombrables vies humaines qui ont été sacrifiées en cet endroit et les efforts énormes qui ont été déployés ne doivent pas avoir été dépensés en vain. Les Turcs seront admis à nouveau sur la rive asiatique des Dardanelles dans des conditions qui grâce à l'établissement d'une zone démilitarisée rendront impossible tout projet militaire hostile. Mais une force alliée d'occupation doit être placée et doit demeurer dans la presqu'île de Gallipoli en vue d'assurer la libre entrée des Détroits. Cette péninsule constituera également une zone démilitarisée (avec des troupes alliées s'y trouvant en permanence?)

La navigation dans les Détroits sera, comme il a été déjà proposé, placée sous la surveillance d'une commission internationale sous la présidence de la Turquie, commission dans laquelle on espère que seront représentés tous les principaux Etats intéressés au commerce ou à la navigation dans les Détroits.

La zone démilitarisée sur la côte asiatique des Détroits se confondra avec le sandjak actuel de Tchanak.

A l'exception de la presqu'île d'Artaki, il ne sera pas démilitarisé d'autres territoires sur la côte sud de la Mer de Marmara. Sur la rive asiatique du Bosphore la zone démilitarisée sera limitée à la zone neutre actuelle. Les îles d'Imbros, de Ténédos, de Lemnos, de Samothrace et de Mitylène, en dehors des Dardanelles, et toutes les îles de la mer de Marmara seront également démilitarisées.

En ce qui concerne la rive européenne des Dardanelles et de la mer de Marmara, les trois ministres des dites Puissances ont eu à faire face au difficile et grave problème du sort de la Thrace orientale. D'une part, pour les raisons déjà exposées, ils n'ont pu accepter une solution qui replacerait la presqu'île de Gallipoli au pouvoir de la Turquie. D'autre part, ils ont eu à tenir compte de l'objection que certaines des lignes frontières qui ont été proposées jusqu'à présent entre les possessions européennes de la Turquie au nord et à l'ouest de Constantinople et les territoires de la Thrace orientale occupés aujourd'hui par les Grecs assuraient une protection insuffisante de la capitale de la Turquie qui pourrait se trouver exposée à l'avenir soit à la menace d'une invasion militaire, soit au voisinage inquiétant d'une Puissance avec laquelle elle a été récemment en guerre.

Ces dangers seraient évidemment écartés de la façon la plus efficace : 1° par l'éloignement de la frontière projetée de Constantinople à

une distance suffisante; 2° par une neutralisation effective des territoires situés en dehors de cette frontière.

En outre, les ministres avaient à faire face aux incontestables réalités de la situation présente. Que l'attribution de la Thrace orientale par le traité non ratifié de Sèvres soit considérée ou non comme un titre valable, les forces grecques occupent en fait cette région et le gouvernement exerce l'administration de ces territoires qui en outre renferment et ont longtemps renfermé une population grecque considérable et sur quelques points prépondérante. Dans ces conditions les trois ministres ne pouvaient assumer la responsabilité de demander à la Grèce non seulement la complète évacuation de l'Anatolie que la Grèce, on doit le rappeler, a été invitée par les Puissances à occuper en 1919, mais en outre la complète évacuation de la Thrace orientale. En conséquence, etc., etc. »

Les raisons fournies par la conférence pour justifier la solution donnée à la question des Détroits, et qui sont du reste celles du traité de Sèvres, s'inspirent de la doctrine tacitement pratiquée, sinon explicitement formulée, par les Puissances principales et en vertu de laquelle les droits des Etats autres que ces Puissances cessent d'exister quand ils entrent en conflit avec l'intérêt de ces dernières. Doctrine insensée et funeste qu'il importe enfin de dénoncer avec vigueur.

En effet, la Turquie n'est à aucun titre responsable de la grande guerre. Si, d'autre part, elle s'y est engagée *après son explosion* comme alliée des Puissances centrales, c'est que le triomphe de l'Entente devait la priver de sa capitale et de l'Anatolie orientale, la première secrètement promise à la Russie *avant les hostilités*, comme M. Tchitchérine l'a encore affirmé à la conférence de Gênes, la seconde aux Arméniens et cela publiquement dans une proclamation des Puissances occidentales au lendemain même du déchaînement de la lutte, c'est-à-dire avant que la Turquie n'eût pris position contre elles. Dans ces conditions, faire un crime à la Turquie de sa participation à la guerre dans le camp adverse et invoquer les souffrances et sacrifices additionnels que la fermeture des Détroits leur imposa, pour s'installer en maîtres dans cette région, équivaut de la part des Puissances de l'Entente à nier à d'autres Puissances le droit d'entrer en lutte armée avec elles, pour la défense de leur intégrité menacée et à s'arroger la faculté de

prendre des gages localement sous forme d'occupations de territoire, pour paralyser leur action défensive à l'avenir. C'est saper les bases du droit international en faisant des Puissances principales sorties victorieuses de la guerre des entités privilégiées, olympiennes, devant la cause desquelles les autres Puissances doivent s'incliner même au prix de leurs droits fondamentaux comme Etats. C'est ouvrir la porte à tous les abus de leur part. C'est introduire le chaos dans le monde.

L'argumentation sur laquelle la conférence fait reposer sa proposition de laisser aux Grecs la Thrace orientale et la presqu'île de Gallipoli est tout aussi arbitraire. En faisant état de la circonstance que les Grecs « occupent la Thrace en fait et que le Gouvernement hellénique y exerce l'administration », les ministres se réclament de la théorie brutale du fait accompli à laquelle manque toute base juridique et que, du reste, les Puissances de l'Entente ne peuvent invoquer pour le compte de la Grèce puisqu'elles ont créé elles-mêmes le fait accompli et qu'il ne tient qu'à elles de l'annuler, comme d'ailleurs elles proposent de le faire en Anatolie où l'occupation grecque offre absolument les mêmes caractères qu'en Thrace. En ajoutant qu'ils ne peuvent assurer la responsabilité de demander à la Grèce « non seulement l'évacuation complète de l'Anatolie mais en outre la complète évacuation de la Thrace », les ministres font intervenir dans le débat des préoccupations qui opèrent au rebours de la logique et de la morale. En effet, s'ils font allusion à la possibilité d'une opposition de la part de la Grèce, ils affectent d'oublier que celle-ci est à la merci de l'Entente, qui n'a qu'à le vouloir énergiquement pour que les Grecs se retirent docilement, et que, d'autre part, une opposition de la part de la Turquie à toute solution qui ne lui donnerait pas entièrement satisfaction est beaucoup plus à prévoir, sans que, au surplus, l'Entente dispose de moyens de contrainte à son égard. Que si les ministres veulent lui donner à entendre qu'ils se font scrupule de reprendre à la Grèce à la fois l'un et l'autre des territoires turcs que l'Entente lui avait accordés dans un moment d'égarement, soit qu'il s'agisse d'épargner à la première un trop grand désappointement, soit qu'il s'agisse d'éviter à la

seconde une rétractation complète, ils oublient que le souci de faire inté gralement réparation à la Turquie doit primer celui de ménager la Grèce et que, si grave que soit le fait de revenir sur un engagement pris envers un autre, ce qui est plus grave encore c'est de persister dans cet engagement s'il a un caractère criminel.

En vue de mettre un terme à la guerre turco-grecque la conférence fait dériver ses propositions de deux principes généraux qu'elle eût été mieux inspirée de ne pas invoquer. Le premier est contenu dans la déclaration suivante: «Les ministres désirent *par-dessus tout*, en proposant une solution, n'être suspectés de partialité en faveur d'aucune des parties en cause mais tenir d'une main ferme la balance égale entre elles deux. » Voici comment se trouve exprimé l'autre: « Les ministres désirent donner à la nation grecque une compensation pour les grands sacrifices qu'elle a acceptés pendant la guerre pour la cause des Alliés et lui laisser libre action pour son progrès national et économique. »

Dans le conflit que la conférence s'est chargée de résoudre l'impartialité exigeait que, renonçant aux avantages scandaleux que l'Entente avait accordés à la Grèce aux dépens de la Turquie lors de l'élaboration du traité de Sèvres, elle fît œuvre de stricte réparation quoi qu'il dût en coûter à sa protégée. Comment peut-elle dire qu'elle a été guidée par le principe de la balance égale quand, de son propre aveu, une des raisons pour lesquelles elle conserve la Thrace et Gallipoli à la Grèce est qu'elle craint de mécontenter celle-ci. Ses autres raisons ne valent guère mieux Qui pense-t-elle tromper par des affirmations que ses propositions démentent d'une façon si flagrante ?

Le désir, dont les ministres se disent animés, de compenser tous les sacrifices que la Grèce a faits pour la cause des Alliés provient d'un sentiment honorable. Mais il y a là un compte qui ne concerne en aucune façon la Turquie. A quel titre les ministres prétendent-ils imposer à celle-ci les frais du dédommagement de la Grèce ? Ce n'est pas évidemment en invoquant le traité de Sèvres où cette idée se trouve incorporée, puisqu'il s'agit précisément de réviser celui-ci, reconnu inique par l'Entente elle-même. En réalité, les ministres, en reconnaissant que dans le règlement du conflit turco-grec ils étaient guidés

par le désir d'acquitter la dette contractée par l'Entente envers la Grèce, condamnent sévèrement leur proposition de laisser celle-ci en possession du territoire européen de la Turquie.

Enfin, quand les ministres, parlant de la frontière qu'ils ont fixée au territoire laissé à la Turquie en Europe, disent que la configuration de ce territoire et la démilitarisation de celui conservé à la Grèce, mettent la capitale ottomane à l'abri de tout danger du côté de cette Puissance, ils affirment une chose qu'ils savent parfaitement ne pas être vraie, puisque, une guerre nouvelle venant à éclater entre les deux pays, la marche des troupes grecques débouchant de la Thrace *occidentale* ne pourrait être arrêtée par de simples accidents de terrain. Pour avoir une valeur réellement défensive ceux-ci devraient être soidement fortifiés. Or, la démilitarisation est appliquée également à la région constantinopolitaine ! Du reste, les ministres qui affectent d'avoir à cœur la sécurité de la capitale de la Turquie, l'ont complètement supprimée au profit de l'Entente en internationalisant les Détroits et en installant une force alliée à Gallipoli.

Il a fallu vraiment du courage à la conférence pour soumettre sa proposition concernant la Thrace à l'opinion publique du monde et la « recommander comme la plus conforme à la justice et aux données du problème. »

Passant à la question de l'établissement militaire de la Turquie, la proposition de la conférence est formulée dans les termes suivants :

« Quant aux forces armées de la Turquie, les Puissances alliées ne peuvent abandonner le principe qu'il a été reconnu nécessaire d'appliquer dans les traités conclus avec les autres Etats belligérants. Elles ne peuvent donc admettre de laisser continuer le système de la conscription. Les trois ministres seront toutefois prêts à examiner avec le gouvernement turc, dans un esprit amical, la fixation d'une période à l'expiration de laquelle le système de recrutement par engagements volontaires devra être établi dans ce pays.

En ce qui concerne la force numérique de l'armée turque, les ministres proposent d'accorder une augmentation très appréciable des chiffres qui étaient contenus dans le traité de Sèvres ou qui ont été suggérés plus

tard à Londres en 1921. Les chiffres des forces qui sont aujourd'hui finalement proposés sont :

Gendarmerie: 45.000 hommes.
Armée : 40.000 hommes.

soit un total qui dépasse très sensiblement le chiffre de 50.000 indiqué dans le projet du traité de Sèvres. »

Sans insister sur la puérilité des raisons avancées pour supprimer la conscription en Turquie et qui semblent procéder du goût de l'uniformité ou du désir de ménager l'amour-propre des autres Etats qui se sont trouvés en guerre avec l'Entente — quelle sollicitude inattendue ! — constatons qu'il y a dans la proposition de la conférence de déterminer le mode de recrutement et le chiffre des forces armées de la Turquie un nouvel et double empiètement sur ses droits souverains, venant se superposer aux anciens.

Par contre les propositions des ministres en vue de protéger les minorités en Turquie offrent un côté remarquable: elles comportent l'établissement d'un régime analogue pour les minorités musulmanes en Grèce. Pour la première fois dans l'histoire des rapports de la Chrétienté avec l'Islam, on voit la diplomatie occidentale s'occuper du sort des populations musulmanes opprimées ou persécutées. C'est un progrès. Plût à Dieu qu'il présageât l'avènement rapide d'une ère où, sous tous les rapports, l'Occident renoncera aux distinctions qu'il pratique si arbitrairement et souvent si cruellement à l'égard de l'Orient. Toutefois, il y a lieu de rappeler que ce n'est pas seulement en Grèce que la minorité musulmane souffre mais encore en Bulgarie, en Roumanie et dans le royaume serbo-croato-slovène, peut-être bien, plus à l'ouest. Tout règlement de la question des minorités auquel la Turquie sera appelée à souscrire devra également comprendre l'établissement de garanties dans ces pays en faveur de leurs sujets musulmans.

La conférence recherche l'aide de la Société des Nations pour que « en plus de la protection accordée aux minorités satisfaction soit donnée aux aspirations traditionnelles des Arméniens à la constitution d'un foyer national ».

Comme on sait c'est en Turquie que les Arméniens et leurs patrons occidentaux prétendent créer ce foyer, alors que, d'un côté, il n'y a pas une seule division territoriale turque au-dessus de l'arrondissement où la race arménienne se trouve en majorité et que, d'un autre côté, il existe depuis la guerre un Etat arménien — la République d'Erivan — où il y a amplement place pour l'installation de tous les Arméniens du monde. Toutefois le fait même que la conférence invoque la collaboration de la Société des Nations, pour résoudre cette question artificiellement créée, dénote la décision de l'Entente de la classer, en dissimulant la rétractation que cette décision implique de sa part, et de la subordonner à une démarche qui au fond ne l'engage à rien. C'est le seul point sur lequel l'Entente semble disposée à faire pleinement justice à la Turquie sans avoir toutefois le courage de le dire explicitement.

La conférence formule au début même de son exposé une proposition d'armistice entre la Turquie et la Grèce expliquant « que c'est le premier de ses objectifs et qu'elle est faite *avec l'intention déclarée* d'assurer l'évacuation pacifique de l'Asie Mineure par les forces grecques et la restauration de la souveraineté dans cette région. »

Nous traiterons de cette proposition plus loin comme aussi du passage final de l'exposé de la conférence que nous reproduisons *in extenso* :

« Les propositions sont maintenant soumises, en premier lieu, au jugement des deux parties directement impliquées et en second lieu mais à un moindre degré, au jugement du monde civilisé. Il n'est pas besoin d'ajouter que le peuple ou le gouvernement qui les rejetterait de parti-pris, si un pareil malheur devait arriver, assumerait devant l'opinion publique de l'humanité une très grande responsabilité, celle de reprendre une guerre qui a déjà profondément bouleversé deux continents et dont le renouvellement provoquerait de nouvelles ruines et de nouvelles dévastations et conduirait à un antagonisme permanent entre les races et les religions du Proche-Orient. »

L'exposé de la conférence ne fait aucune allusion aux droits du

Califat dont seul le rétablissement dans toute leur ampleur doctrin
pourra pacifier le monde musulman en révolte.

***

De l'analyse du règlement proposé par la conférence un point r
sort clairement : c'est que la Turquie est appelée à payer le rétablis
ment de la paix entre elle et la Grèce, d'une part, et les Puissances
l'Entente, d'autre part, de la perte d'une grande partie de son t
ritoire national comme aussi de sa souveraineté qu'elle avait complè
ment rétablie au cours de la grande guerre.

Or, quelle est la situation ?

C'est, est-il besoin de le rappeler, l'installation des Grecs au mép
de tout droit dans le villayet de Smyrne qui a fait reprendre les arn
à la Turquie après l'armistice, comme c'est la campagne entrepr
par la Grèce contre l'armée nationaliste pour imposer au Gouverneme
d'Angora le traité de Sèvres consacrant cet acte de spoliation, qui
la cause première de l'état de guerre existant entre les deux pa
Aucune responsabilité ne peut être imputée à la Turquie du fait
cette lutte.

D'autre part, il n'y a pas de doute que la victoire de la Sakka
a brisé définitivement l'avance de l'armée grecque et que celle
refoulée sur sa base, a abandonné tout espoir et renoncé à tou
intention de regagner le terrain perdu. Si cette situation ne constit
pas un triomphe décisif pour les armes turques, elle peut encore mc
être considérée comme représentant le succès de la campagne hel
nique. En un mot la Grèce est absolument incapable de dicter
termes à la Turquie.

Enfin, loin de se trouver dans la nécessité de déposer les armes
l'effet d'une usure morale ou matérielle, la Turquie encouragée
l'amélioration que chaque jour apporte à l'armement et à l'équipem
de ses troupes qui sont toujours pleines d'enthousiasme, comme
l'inébranlable fermeté de toute la nation dont l'héroïsme est soute
par la sympathie croissante qui entoure sa cause et lui a fourni
appuis à l'étranger, — la Turquie, disons-nous, est décidée à poursui

la lutte jusqu'au bout. En face d'elle se débat dans l'anarchie politique et dans une détresse financière qui peut tourner à la catastrophe, une Grèce qui regrette amèrement son aventure anatolienne et dont l'armée, démoralisée par ses insuccès et une campagne qui dure depuis trois ans, ne pense de son côté qu'à rentrer dans ses foyers.

Que si on se rapporte au conflit, prolongement de la grande guerre, qui se poursuit directement entre la Turquie et l'Entente et qui est la principale cause de la situation actuelle dans le Proche-Orient, il se présente sous les mêmes aspects que le conflit turco-grec, son dérivé. L'inique traité de Sèvres en est la source et les Alliés sont si peu en mesure de réduire la Turquie que celle-ci, absolument réfractaire à tout compromis, les défie avec succès depuis deux ans du centre de l'Anatolie, sans qu'ils puissent espérer obtenir sa soumission de l'action du temps ; cependant ils ont un intérêt majeur, eux aussi, à en finir au plus vite avec cette malheureuse affaire.

Oublier ou affecter d'oublier toutes ces circonstances de fait et de droit et proposer à la Turquie des conditions de paix qui, sauf l'indemnité, ne sauraient se justifier au point de vue juridique même si elle se trouvait dans la situation de pays vaincu ou réduit aux abois et dont l'énonciation, étant donné les véritables rapports existant entre elle et ses adversaires, dénote de l'inconscience ou de la présomption, montre chez les Alliés une étrange obstination dans l'arbitraire et un prodigieux mépris des réalités, — ces réalités dont leurs ministres réunis à la conférence se sont déclarés si préoccupés de tenir compte.

Ce qui complique la situation et retarde la conclusion de la paix, c'est que l'Entente affecte de considérer la guerre d'Anatolie comme un conflit limité à la Turquie et à la Grèce. On ne saurait faire une plus grande violence à des faits encore tout récents. En réalité, la réaction de la Turquie est dirigée d'une façon générale contre le traité de Sèvres, œuvre de l'Entente. La guerre turco-grecque est l'effet direct de la mission formellement confiée sous la pression de l'Angleterre par les Alliés, agissant en tant que « Puissances souverainement régulatrices des destinées de l'Europe et de l'Asie antérieure », de détruire la résistance du Gouvernement d'Angora à ce pacte. C'est après avoir dénoncé au préalable l'armistice du 30 septembre

1918 que, se trouvant impuissants à intervenir directement, les Alliés acceptèrent l'offre de la Grèce d'employer son armée d'occupation contre les troupes nationalistes. Ainsi donc, la guerre turco-grecque est essentiellement une guerre entreprise par l'Entente contre la Turquie et où la Grèce n'était à l'origine que l'instrument des Alliés.

Sans doute, à la conférence de Londres de l'année passée, ceux-ci se déclarèrent neutres en exprimant l'espoir que les hostilités ne reprendraient pas. Cela ne suffisait pas pour supprimer l'état de guerre existant entre eux et la Turquie et pour dégager leur responsabilité en ce qui concerne la seconde offensive grecque, d'autant plus qu'ils permirent à la Grèce d'utiliser la mer de Marmara pour ses opérations militaires. Pour cela il eût fallu évidemment, d'une part, que les Alliés eussent conclu un second armistice avec la Turquie et retiré officiellement à la Grèce le mandat dont ils l'avaient investie et, d'autre part, qu'usant de la même autorité souveraine qu'ils avaient invoquée pour se réserver le règlement de la question d'Orient, ils eussent intimé péremptoirement à leur cliente de ne pas continuer la campagne pour son propre compte et de ramener son armée sur le territoire qui lui avait été assigné par le traité de Sèvres.

N'ayant pas suivi cette procédure, l'Entente figure, juridiquement parlant, dans la guerre d'Anatolie comme le véritable adversaire de la Turquie, la Grèce de son côté n'étant qu'un auxiliaire agissant en sous-ordre. Les négociations destinées à mettre fin à cette lutte doivent en droit s'engager directement entre l'Entente et la Turquie et en dehors de toute participation de la Grèce. Au point de vue pratique cela aurait l'immense avantage de supprimer un tiers qui ayant voix au chapitre ne pourrait que gêner par ses prétentions l'action en faveur de la paix, comme en fait cela est arrivé.

Si les Alliés voulaient sincèrement la paix ils auraient commencé par renoncer à la comédie de la neutralité et de la médiation pour assumer les responsabilités de leur rôle véritable.

L'importante conclusion qui se dégage de l'attitude des Puissances et qui lui donne sa signification réelle — signification terrible au point de vue de l'avenir de l'humanité — c'est que l'Occident n'arrive pas à se dépouiller de la funeste mentalité qui lui fait voir dans les

peuples non-Européens et non-chrétiens des races inférieures qu'il a le droit, — dans son hypocrisie il prétend que c'est en même temps un devoir découlant d'une mission d'en haut, — de soumettre à son administration, autrement dit à une exploitation sans merci et dont il lui est même loisible de trafiquer en se servant de leurs territoires comme d'objets de troc ou de compensation ou comme d'une espèce de monnaie d'appoint. Cette doctrine qu'on trouve développée « philosophiquement » et codifiée dans maint ouvrage d'origine principalement anglo-saxonne, l'Occident l'applique non-seulement aux peuplades de l'Afrique Noire mais aux nations historiques classées assez arbitrairement sous le nom d'orientales.

La formidable réaction de ces dernières contre leur asservissement par les Puissances occidentales n'a pas laissé que d'émouvoir celles-ci. Mais tout en faisant des concessions de détail à l'esprit nationaliste de leurs victimes, elles réservent formellement le principe de leur prééminence et de la légitimité de leur domination qu'elles proclament sacro-sainte et destinée à être maintenue indéfiniment. Ces masses d'humanité, dont presque toutes peuvent invoquer un grand passé où elles-mêmes ont joué un rôle impérial et qui souffrent surtout dans leur orgueil et leur amour-propre d'être assujetties et maltraitées, leurs maîtres occidentaux espèrent les pacifier par des formules vides de substance et, ceci ne suffisant pas, ils se fient à la supériorité de leurs armements, à leurs tanks monstreux, à leurs aéroplanes vomissant la dynamite, à leurs gaz asphyxiants, pour briser leur résistance. Elles ne veulent pas comprendre, ces nations qui ont prétendu faire de la conquête un droit de source divine créé à leur intention spéciale, que plus rien ne saura empêcher les peuples de l'Asie et de l'Afrique qu'elles ont subjugués mais qui ont gardé pleine conscience de leur individualité distincte et de leurs droits, de recouvrer leur indépendance et que, dans ces conditions, chercher à s'y opposer par principe, c'est entretenir gratuitement des luttes où, ne sachant pas résister à la tentation d'abuser de leurs moyens, elles érigeront le massacre et cent autres formes d'atrocité en système permanent de Gouvernement, sans autre résultat que de se couvrir d'opprobre aux yeux de l'humanité et d'allumer des haines inextinguibles dans le cœur des races

qui, s'étant enfin émancipées de leur joug sauvage, n'auront de cesse qu'elles ne se soient vengées par une action combinée. Oui, si l'Orient n'obtient pas justice de la prévoyance de ses oppresseurs, le jour viendra sûrement où il la lui arrachera par la force et où le souvenir de la souffrance commune ayant donné naissance à l'esprit de revanche commune, il se dressera tout entier contre l'Occident pour lui demander compte de ses iniquités. Fatalement la rencontre dégénérera du côté du premier en une lutte où il cherchera à son tour à dominer le second. Divisé par l'égoïsme et dégradé par le matérialisme, l'Occident pourra-t-il résister à un adversaire rajeuni, réformé et ayant pour lui le nombre ?

A ceux qui seraient tentés de sourire de nos pronostics nous rappellerons l'émancipation et la merveilleuse carrière du Japon qui, très certainement, fait des rêves de grandeur dans lesquels la haine du blanc encore si méprisant à son égard tient autant de place que l'ambition et la nécessité économique. Les alarmes de l'Australie, des Etats-Unis, voire de l'Angleterre, sont fort édifiantes à ce sujet. Or, l'Orient contient en potentiel vingt Japons. Qu'adviendra-t-il le jour où cette haine commune les réunira, l'Islam s'étant entre temps libéré et organisé ?

Qu'on songe encore que l'impérialisme a apporté un trouble permanent dans les rapports des Grandes Puissances, celles d'entre elles qui sont mal pourvues tendant de toutes leurs forces — hier c'était l'Allemagne, aujourd'hui c'est le Japon, demain ce seront les Etats-Unis — à se faire « une place au soleil » comme elles disent, ce qui, étant donné que les territoires « colonisables » sont ou occupés ou contestés ou inaccessibles, doit forcément aboutir à des luttes armées entre possédants et non-possédants. En dernière analyse la grande guerre n'est-elle pas issue de cet antagonisme ? — sans autre résultat du reste que de ruiner vainqueurs et vaincus et de plonger le monde entier dans une détresse économique sans pareille ?

On aurait cru que cette terrible leçon assagirait l'Occident, l'amènerait à résipiscence. Mais non. Ce qui s'est passé dans le proche Orient depuis l'armistice est fait pour dissiper toutes les illusions qu'on pouvait avoir à ce sujet. L'impérialisme de l'Occident y a vu un nouveau champ d'action. Comble d'impénitence : il refuse de désarmer malgré les résistances indomptables qu'il rencontre, notamment en

Turquie, et la situation en Europe, son domaine propre, d'où il tire son inspiration et sa subsistance, traverse une crise intérieure d'ordre politique et économique où son existence même est en jeu.

***

Tout le monde a dû remarquer les artifices de langage, les précautions oratoires, les protestations et les flatteries à l'adresse de la Turquie dont se trouve semé l'exposé de la conférence, style qui forme un si frappant contraste avec le ton brutal et comminatoire des communications précédentes des Alliés. Le fait même d'avoir donné à leur projet de règlement la forme de « propositions » et non de sentences, et d'avoir tenu à spécifier qu'elles étaient inspirées de sentiments bienveillants et amicaux, paraît indiquer qu'ils ne cherchaient plus à faire étalage de sévère et vengeresse omnipotence. Mais ce changement d'attitude extérieure peut-il être interprété comme signifiant qu'ayant enfin décidé de tenir compte tout au moins des réalités de la situation, ils se préparent à faire rétractation complète ? Il semblerait malheureusement que non, et qu'il s'agit tout simplement d'une tentative de séduction, la cajolerie, en général si efficace en Orient, devant remplacer les brusques sommations, quitte à laisser traîner la guerre en Anatolie si ce plan échouait.

En effet, le Gouvernement d'Angora n'ayant consenti qu'à l'armistice et encore à la condition que l'évacuation de l'Anatolie commençât immédiatement après sa conclusion —, les autres propositions de la conférence devant faire l'objet de négociations à part — les Alliés, n'ayant pu malgré leurs « mamours » renouvelés, ébranler la résistance nationaliste, se proposeraient, si les nouvelles du jour (29 avril) sont exactes, de remonter sur l'Olympe, et de menacer la Turquie de leurs foudres au cas où elle ne se soumettrait pas à la solution, que cette fois ils doivent dicter. Décidément il n'y a pas à compter sur la résipiscence de l'Occident même dans la question turque où pourtant elle lui est si clairement commandée par les circonstances.

Ce qui est certain c'est que la Turquie ne se laissera pas intimider,

pas plus qu'elle ne se laisse berner, — ces temps sont passés —, et qu'elle tiendra bon jusqu'au bout.

Dans le dernier paragraphe de son exposé, la conférence, représentant l'Entente, voudrait faire retomber la responsabilité de la reprise des hostilités sur la Turquie, au cas où celle-ci rejetterait ses propositions. Toujours la même mentalité qui, à chaque occasion, cherche à faire des distinctions entre l'Orient et l'Occident ! Ce qu'on demande à la Turquie c'est de consentir à un compromis en ce qui concerne la reconnaissance de son intégrité territoriale et de sa souveraineté, catégories qui échappent par définition à toute atteinte. En renonçant dans une mesure quelconque à ses droits territoriaux ou politiques la Turquie signerait sa propre déchéance comme Etat. Il s'agit d'une situation représentant une valeur fondamentale, d'ordre moral et symbolique autant que matériel. Les droits dont il est question forment la base juridique de l'existence des nations, la source essentielle de leur dignité et la mesure de l'égalité conventionnelle qui existe entre elles. Ils constituent un bloc dont l'indivisibilité, l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité résument la notion fondamentale du droit international.

Ainsi donc, l'intransigeance en ce qui concerne la jouissance de ces droits est le premier devoir de la Turquie envers elle-même comme Etat. Mais dans la mesure même où il lui est commandé de résister, il incombe à l'Entente de revenir sur ses pas et de céder. Ne prétend-elle pas s'être placée sur le terrain de la justice et du droit dans sa dernière démarche en vue de la restauration de la paix dans le Proche-Orient ?

Non, si les hostilités reprennent du fait de la rupture des négociations entre l'Entente et la Turquie, le coupable ne sera pas celle-ci parce qu'elle aura maintenu des demandes représentant en l'espèce le minimum qui lui est dû, mais bien celle-là pour n'avoir pas renoncé à ses prétentions inspirées de considérations arbitraires et intéressées, n'ayant aucun fondement en droit. Responsables de l'origine de la guerre d'Anatolie qui, d'après leur propre déclaration « a profondément bouleversé deux continents », les Alliés seront également responsables, devant l'opinion du monde qu'ils ont évoquée, de son renouvelle-

ment; celui-ci, d'après la même déclaration, « provoquerait de nouvelles ruines et de nouvelles dévastations (ils auraient pu ajouter : « de nouvelles effusion de sang ») et conduirait à un antagonisme permanent entre les religions et les races du Proche-Orient. » Par leur propre bouche ils ont condamné leur politique levantine comme néfaste aux intérêts de l'humanité. Comment ont-ils le courage de la continuer?

En présence du refus obstiné de l'Occident de reconnaître que la paix, cette paix que d'autre part il demande à cor et à cri, ne peut être assurée que par un franc retour aux principes éternels de justice et de droit, il n'y a qu'à se rappeler le *quos vult perdere prius dementat* et d'attendre avec toute la philosophie dont on est capable l'arrivée des formidables événements qui se préparent.

Une dernière réflexion s'impose. Le projet de règlement élaboré par la conférence est, comme le traité de Sèvres qu'il devait corriger, l'œuvre de l'Angleterre. En donnant son adhésion à une solution bâtarde qui n'arrange rien, la France, dont l'opinion publique réclame la reconnaissance intégrale des droits de la Turquie, a cédé à la pression anglaise. Pourquoi ? Parce que le pacte de solidarité ententiste l'oblige à agir d'accord avec son alliée anglo-saxonne et que, d'autre part, elle craint, en opposant trop résolument sa politique levantine, de provoquer ses représailles sur le terrain de la politique strictement européenne. Il est douteux que la République ait gagné quelque chose dans ce domaine par sa complaisance envers l'Angleterre. Ce qui est certain c'est qu'elle s'expose à perdre beaucoup dans le Proche-Orient, car enfin ce qui compte dans les rapports internationaux ce ne sont pas les intentions, si amicales qu'elles soient, ce sont, en définitive les décisions. Ceci dit sans vouloir méconnaître les difficultés de sa situation ni déprécier les efforts qu'elle a déployés en faveur de la cause turque.

AHMED RUSTEM BEY,

Ex-Ambassadeur de Turquie à Washington.

Les événements de Boukhara

Peu nombreux sont ceux qui, hors des frontières de la Russie, se rendent compte de la véritable situation des diverses républiques soviétiques formées sur les territoires musulmans de l'ancien empire russe. La seule source d'information pour ces pays, est la presse soviétique qui, dans les questions touchant la politique de Moscou à l'égard des nationalités des marches asiatiques de la Russie évite systématiquement toute révélation du véritable état de choses.

Le lecteur occidental a entendu parler de l'existence des républiques soviétiques de Boukhara, du Kharezm (Khiva) et du Turkestan, mais il ne se fait pas une idée exacte du degré de liberté et d'indépendance vis-à-vis de Moscou, dont jouissent ces républiques ; il n'a probablement pas connaissance des événements qui s'y sont déroulés ou qui s'y produisent encore aujourd'hui.

Dans le présent article, je me bornerai à exposer la situation à Boukhara et les événements qui ont bouleversé ces temps derniers le régime de cette république.

Ce fut en mars 1918 que le Gouvernement de Moscou entreprit pour la première fois une politique active à Boukhara. Sans aucun prétexte et sans déclaration de guerre, les troupes rouges qui se trouvaient au Turkestan furent dirigées sur Boukhara. L'Emir, qui n'avait d'ailleurs jamais eu à cœur les intérêts de son pays, renonça à la défense de son territoire, laissant aux paysans du Khanat le soin de s'opposer à l'invasion. Une lutte brève et inégale commença entre ces derniers et l'armée rouge, tandis que les troupes de l'Emir grou-

pées à Kerminé aux abords de la capitale, restaient dans l'expectative. Seuls quelques soldats exprimèrent leur sympathie pour la cause des paysans boukhariens, luttant pour la défense de leurs foyers, en tirant de temps en temps quelques coups de feu dans la direction des troupes rouges... Cette guerre aboutit à la conclusion d'un traité de paix entre l'Emir de Boukhara et le Conseil des commissaires du peuple du Turkestan. Un résident soviétique vint se fixer auprès de la Cour. Les attributions et prérogatives de ce résident étaient les mêmes que celle des résidents du Tsar et les anciens statuts restèrent en vigueur. La seule dérogation qui fut apportée à ces statuts consistait dans le fait que le résident soviétique acceptait et portait les décorations que lui octroyait l'Emir sans demander l'autorisation de Moscou, alors que le résident du Tsar était tenu d'obtenir l'autorisation préalable de son souverain. De cette façon, le gouvernement soviétique se substituait complètement à celui du Tsar dans tous ses droits et ses prérogatives.

C'était là au fond un succès moral personnel de l'Emir, car, il parvenait ainsi à se faire reconnaître et soutenir par le Gouvernemet soviétique au moment même où tout le monde s'attendait à sa déposition comme l'avaient annoncé les Bolcheviks au commencement de leur campagne.

Le traité de paix n'apporta pas cependant la pacification au pays. Les *dehkans* ou agriculteurs de Boukhara conservèrent intacte leur haine pour tout ce qui était russe. Il suffit de rappeler, pour illustrer cet état d'esprit, qu'au moment où les troupes rouges dévastaient les villes, les paysans, voyant leur impuissance à lutter contre les mitrailleuses et les canons, s'attaquaient dans les campagnes aux voies ferrées et aux lignes télégraphiques. Dans les régions plus éloignées du rayon d'action des armées russes, les paysans arrachaient les rails et les traverses et labouraient le terrain ainsi déblayé « afin, disaient-ils, qu'il ne reste plus aucune trace de la domination russe sur le territoire sacré de Boukhara ».

Il était clair que tôt ou tard ce régime de quasi-indépendance allait prendre fin. Pour les Bolcheviks, ils s'agissait de savoir seulement s'ils allaient procéder tout seuls à l' « émancipation » de Boukhara,

du joug de l'Emir, où s'ils allaient chercher des alliés parmi la population indigène, qui n'était nullement satisfaite du régime imposé par l'Emir.

Ce dernier avait, en effet, profité de sa reconnaissance par les Soviets pour reprendre les libertés politiques qu'il avait accordées à son peuple, au commencement de la révolution russe.

Or, parmi les éléments indigènes, seuls les Jeunes-Boukhariens représentaient un élément actif, et encore ces derniers ne disposaient pas d'une organisation sérieuse et n'avaient pas de programme défini. Le mouvement qu'ils représentaient s'était créé sous l'influence de la révolution jeune-turque, mais les idées politiques qu'il impliquait ne s'étaient pas encore suffisamment cristallisées. Les partisans de ce mouvement, se recrutaient parmi la jeunesse des milieux commerçants. Leur caractère révolutionnaire ne dépassait pas les aspirations progressistes de ces milieux. Ils ne pouvaient passer pour des radicaux que dans l'atmosphère créée par le despotisme de l'Emir, sous la protection du monarque russe. Une partie des étudiants des *médressés* s'étaient aussi joints à ce mouvement parce que, disaient-ils, le « Chériat » exige un gouvernement équitable.

Ces deux groupes formaient le noyeau actif du mouvement jeune-boukharien, mais le peuple qui sympathisait certainement avec ce mouvement, demeurait plongé dans l'inertie.

C'est au nom de ce peuple que l'Emir exprimait jadis « les sentiments de dévouement illimité envers le souverain russe », comme il se réjouissait plus tard, en mars 1917, du triomphe de la démocratie russe. C'est en son nom enfin qu'il adressait en mars 1918, « ses plus vives sympathies pour le Gouvernement soviétique russe qui avait inscrit sur son drapeau la libération des opprimés. »

Poursuivis et opprimés sous l'ancien Gouvernement et ignorés du premier Gouvernement révolutionnaire, les Jeunes-Boukhariens adoptèrent vis-à-vis des Soviets une attitude d'expectative.

A l'origine, ils envisagèrent avec appréhension les premiers actes du Gouvernement soviétique. Le massacre de Khokand en février 1918 et les poursuites implacables dirigées contre les partisans de l'autonomie du Turkestan, changèrent cette appréhension en frayeur.

Cependant, les circonstances étaient telles que pour les Jeunes-Boukhariens il n'y avait qu'un choix : ou bien participer au coup d'État inévitable que préparaient les Bolcheviks contre l'Emir et obtenir ainsi une participation au Gouvernement qui leur aurait fourni la possibilité d'adoucir quelque peu les rigueurs du régime soviétique, ou bien alors se tenir à l'écart, laissant aller les choses à la volonté de Dieu et au gré des Bolcheviks.

Les Jeunes-Boukhariens choisirent la première solution. De leur côté les Bolcheviks avaient besoin d'éléments indigènes sans lesquels il n'aurait pas été possible de donner aux projets des Soviets l'apparence d'une œuvre d'émancipation. De cette façon les deux partis se virent forcés de se tendre la main, non pas au nom de principes mais par simple tactique.

Un fait permettait aux Jeunes-Boukhariens, d'espérer et même de croire à la bonne foi des Bolcheviks en ce qui concerne le respect de l'indépendance du Boukhara. C'était le rapprochement qui s'était produit entre temps entre la Russie soviétique d'une part et la Turquie et l'Afghanistan d'autre part.

« Il n'est pas possible, m'écrivait en août 1920 un des chefs jeunes-boukhariens, que les Bolcheviks se décident à violer leurs promesses et à tromper la malheureuse population de Boukhara, aux yeux de la Turquie et de l'Afghanistan qui rendirent et pourront rendre à l'avenir d'immenses services à la politique des Soviets en Orient. »

C'était la réponse à un appel adressé par moi aux Jeunes-Boukhariens dans lequel je les mettais en garde contre une confiance exagérée dans les promesses et les théories d'émancipation des agents de propagande soviétique, invoquant d'ailleurs les exemples concrets du Turkestan, de Khiva, de la Kirghizie et de la Bachkirie.

La prise de Boukhara par les troupes soviétiques avait été décidée pour le commencement de septembre 1920, époque à laquelle le premier Congrès des peuples d'Orient devait se réunir à Bakou.

Les Bolcheviks voulaient afficher une nouvelle victoire et impressionner l'imagination des représentants du monde musulman.

Aux Jeunes-Boukhariens qui voyaient que l'invasion du Boukhara était inévitable ainsi que la soviétisation du pays, ce moment parut

le plus propice pour obtenir des représentants autorisés de la Troisième Internationale, en présence des délégués des pays musulmans, la promesse solennelle que la liberté nationale du Boukhara serait respectée.

Cette promesse semblait une garantie suffisante de l'indépendance effective du pays.

En septembre 1920 Boukhara fut prise par les troupes rouges. Le 7 septembre on annonçait au Congrès de Bakou que « Boukhara, Karchi, Tchardjouï. Khatyrtchi et Kerki étaient occupés par les armées rouges et que le drapeau rouge flottait sur les murs de ces villes. » Aux sons de l'*Internationale*, on promettait en même temps l'indépendance du Boukhara.

Aujourd'hui, nous assistons aux résultats pratiques de l'alliance conclue entre Bolcheviks et Jeunes-Boukhariens. Toutes les villes et les agglomérations importantes sont occupées par les troupes russes dont l'entretien est assumé par le Gouvernement de Boukhara. Ce Gouvernement qui n'est national que par sa composition, n'a ni ses propres finances, ni sa propre armée. Il ne peut pas disposer librement des ressources du pays et il est astreint au rôle ingrat de la feuille de vigne qui doit couvrir la nudité de la prétendue indépendance du Boukhara.

Un autre indice de cette indépendance était fourni par la représentation diplomatique de Boukhara à Angora et à Kaboul.

Les représentants de Boukhara dans ces villes prononçaient en effet des discours appropriés, mais, hélas ! ces discours n'étaient pas l'expression de la réalité et ne formulaient simplement que les désirs des jeunes diplomates boukhariens.

Les protestations de quelques dirigeants isolés du Gouvernement soviétique de Boukhara contre la violation par les Bolcheviks de l'indépendance du pays, restaient sans réponse ou bien attiraient sur leurs auteurs la menace du Tribunal révolutionnaire.

Il n'était pas davantage donné suite à la demande du Gouvernement de Boukhara de restituer les 13 wagons chargés d'or, d'argent, et d'objets de valeur emportés en 1920 par ordre de Frounzé qui commandait alors les troupes russes du Turkestan.

D'autre part, les réquisitions opérées par les troupes russes prenaient les proportions d'un véritable pillage. Ainsi en 1921, rien que dans les deux districts de Kourgan-Tépé et de Gourram, le nombre des victimes de ces réqusitions s'était élevé à cinquante mille. La population des régions limitrophes de l'Afghanistan se réfugia en territoire afghan : en 1921, dix mille Turkmènes ont passé la frontière afghane.

Tous ces faits étaient passés sous silence. Lorsqu'ils furent relatés dans les journaux européens, le Gouvernement de Boukhara sur la demande catégorique de Gabuer, commissaire aux Affaires étrangères du Turkestan et de Raskolmikof, représentant des Soviets en Afghanistan, fut obligé de protester contre les « fausses nouvelles » de source anglaise et alla même jusqu'à nier la présence de troupes russes sur le territoire de la République de Boukhara.

Mais, derrière ces démentis officiels du Gouvernement, se cachait le mécontentement toujours croissant des masses populaires qui demandaient une vie tranquille, garantie contre toute violence et le droit de disposer des produits de leur travail. Ne parvenant pas à obtenir satisfaction pour ces exigences élémentaires, le peuple choisit la voie de la révolte.

Les premiers à se révolter furent les Tadjiks de Kara-Tékine, dans la partie montagneuse du Boukhara, où les insurgés étaient dirigés par un certain Faziluddine. Cet exemple fut suivi bientôt après par la population de toute la partie orientale du Boukhara, limitrophe de l'Afghanistan, où l'insurrection est menée par Ibrahim-Bek.

Les dirigeants jeunes-boukhariens se virent alors dans une situation très difficile. De cœur et d'esprit, ils étaient avec les masses populaires dont ils partageaient les sentiments de révolte, mais ils étaient forcés de rester dans le camp des Bolcheviks. Plusieurs d'entre eux ne purent supporter cette situation équivoque et passèrent ouvertement du côté des insurgés. Le premier qui rompit avec ses camarades bolcheviks, ses collaborateurs dans la révolution qui renversa l'Emir, fut Mouhiddine-Maghzoum, l'un des dirigeants les plus en vue du mouvement jeune-boukharien, qui se joignit aux insurgés à la tête de trois cents *djighits* (volontaires). L'impression que produisit cette

rupture fut proportionnée au rôle très important que joua Mouhiddine-Maghzoum dans la chute de l'Emir et la proclamation de la République.

Une scission profonde quoique secrète se produisit dans les milieux dirigeants de la République de Boukhara. Tout en étant également mécontents de la politique générale des Bolcheviks russes, les membres du Gouvernement local étaient divisés sur les questions de tactique. Il fallut un choc violent pour mettre cette scission à jour.

Ce choc s'est produit tout récemment par suite du ralliement à la cause des insurgés d'Enver pacha en personne.

Déjà, en janvier de l'année courante, de nombreux bruits avaient couru sur les divergences de vue qui séparaient Enver de ses amis de Moscou, du fait de la politique suivie par la Russie en Asie Centrale, notamment au Turkestan, à Khiva et à Boukhara.

Les dernières nouvelles reçues du Turkestan et datées de la fin du mois de mars confirment ces bruits sans toutefois donner des précisions sur les véritables mobiles d'Enver. Mais il est en tout cas évident que dans ce différend entre les deux alliés de la veille, entre Moscou et Enver pacha, c'est certainement Enver qui s'est montré plus honnête que Moscou, les Soviets ayant violé leurs promesses d'indépendance données aux musulmans de l'Asie Centrale.

Le fait capital qu'il convient de retenir c'est qu'Enver, après avoir longtemps apporté aux Soviets l'appui de son activité morale et de son prestige qui continue à être grand en Orient, est aujourd'hui un adversaire des Soviets.

Le ralliement d'Enver à la cause des insurgés de Boukhara a eu pour résultat immédiat une activité plus intense de ces derniers qui, le 6 mars, eurent des rencontres violentes avec les troupes rouges aux abords mêmes de la ville de Boukhara. Il a également eu pour effet une rupture ouverte au sein du Gouvernement officiel de la République. Car la collaboration des Jeunes-Boukhariens avec les Bolcheviks n'était qu'un compromis grâce auquel les premiers pensaient amener les seconds à une politique plus conforme aux droits nationaux de la République. Mais dès qu'ils conçurent l'espoir qu'un mouvement anti-bolcheviste présentait quelques chances de succès, les Jeunes-Boukha-

riens qui constituaient le Gouvernement de façade de leur pays entrèrent en relation avec les insurgés.

Osman Hodja, chef de l'Etat et président du comité exécutif central de Boukhara, Ali-Riza-Bek, commissaire de l'Intérieur, Hassan-Bek commandant militaire de Termez, quittèrent la capitale pour se joindre ouvertement aux insurgés. Hadji-Sami-Bek, autre leader influent des Jeunes-Boukhariens suivit leur exemple.

La défection des chefs jeunes-boukhariens et leur ralliement aux insurgés aura peut-être pour résultat l'élaboration d'un plan d'action plus ordonné de la part de ces derniers. Les combats qui furent livrés en mars devant Boukhara, à Duchembé et à Kerki montrèrent la nécessité d'une plus grande liaison entre les divers groupes.

C'est certainement le but que poursuivent les nombreux émissaires envoyés par Enver dans les différentes régions du Turkestan et du Boukhara, et c'est sans doute à l'influence d'Enver, qu'on commence à appeler le chef des armées révolutionnaires de l'Asie Centrale, qu'il faut attribuer la rupture des pourparlers de paix qui avaient commencé entre les autorités soviétiques d'une part et les chefs insurgés Kourbachi et Chir-Mohammed, dans le Fergana, et Rahmankouli, entre Tachkend et Hokend.

Il est difficile de prédire l'issue de ces événements, mais de nombreux précédents de la politique soviétique permettent de croire que la Russie consentira quelques concessions, comme par exemple une nouvelle déclaration de l'autonomie intérieure de l'Asie Centrale. Quant aux revendications principales des insurgés qui visent la libération complète du pays de la domination et de la tutelle onéreuse de Moscou, elles ne seront certainement pas acceptées.

Il est d'ailleurs douteux qu'Enver pacha lui-même les soutienne jusqu'au bout contre ses amis d'hier. Car quelque influent qu'il soit en Asie Centrale, il lui serait difficile de rompre irrévocablement avec les Bolcheviks, entouré comme il est d'un monde extérieur hostile à sa personne.

Toutefois, il est évident que les récents événements de Boukhara qui se sont déroulés dans la région limitrophe de l'Afghanistan, et le rôle joué par Enver dans ces événements ne manquent pas d'inquiéter

vivement les Soviets. D'autant plus que Moscou n'est pas très rassuré sur l'attitude que pourrait prendre l'Emir de l'Afghanistan. Celui-ci donne aujourd'hui l'hospitalité non seulement à l'ancien autocrate du Boukhara mais aussi à Osman-Hodja, qui, hier encore, était à la tête de la république instaurée par les Soviets.

Ce qui intéresse les Soviets, ce n'est pas le sentiment des musulmans soumis à leur domination, mais l'opinion des musulmans des pays voisins.

MUSTAPHA TCHOKAÏ OGLY,
Président du Comité musulman du Turkestan.

La Mosquée de Paris

Sublime, triomphant du temps et de l'espace,
Tel un palmier qui veut nourrir et réjouir,
Le minaret s'annonce et nous pourrons ouïr
L'appel de la prière au vent du soir qui passe.

Le chant de la prière aux angoisses du cœur
Évoquera l'effort des soldats héroïques,
La lointaine oasis et ses enfants stoïques ;
Il clamera l'Islam redoutable et vainqueur.

Au rempart de ces murs se brisera l'écume
De l'absolu néant des choses et des gens,
Et la foi fera voir aux yeux intelligents
Le Croissant qui, furtif, à l'horizon s'allume...

Sublime, triomphant du temps et de l'espace,
Tel un palmier qui veut nourrir et réjouir,
Surgira la Mosquée, et nous pourrons ouïr
L'appel de la prière au vent du soir qui passe.

CHRISTIAN CHERFILS.

Les Origines du Mouvement nationaliste indien

V. — Dyarchy et Non-Coopération.

En présence de l'intransigeance du Gouvernement britannique qui, malgré les protestations populaires, se refusait à réparer les torts causés par les atrocités du Punjab et à revenir sur sa politique antiislamique dans la question du Califat, les dirigeants hindous et musulmans décrétèrent qu'il était incompatible avec la dignité nationale de coopérer avec le Gouvernement et de travailler, pour ainsi dire, à la perpétuation de l'état d'asservissement dans lequel l'Inde était maintenue.

L'Empire n'étant représenté dans le pays que par 200.000 Anglais et Eurasiens et par une armée d'occupation ne dépassant pas 100.000 hommes, il était clair que les services publics ne pouvaient être assurés qu'avec l'aide des indigènes et qu'en refusant de se faire l'instrument inconscient d'un pouvoir qui s'exerçait au détriment des intérêts nationaux ceux-ci pourraient arrêter le fonctionnement de la machine administrative et obliger le Gouvernement à reconnaître les droits de l'Inde au Swaraj.

Tel était le but que se proposait Ghandi en préconisant le mouvement de non-coopération.

Conformément au nouveau programme élaboré par le Mahatma, les Indiens nationalistes, après avoir renoncé aux grades et aux distinctions honorifiques, devaient progressivement boycotter les institutions officielles : les tribunaux, les écoles, la police, l'armée, et comme ultime moyen de pression, refuser le payement des impôts.

Une certaine opposition s'étant manifestée dès le début, contre le boycottage des écoles, Ghandi voulut bien consentir à limiter son action aux écoles supérieures, mais déclara catégoriquement qu'il ne pouvait se résoudre à permettre la survivance de ces institutions qui, entre les mains du Gouvernement, ne servaient qu'à fausser et dégrader l'esprit national.

En juin 1920, une conférence à laquelle participèrent un grand nombre de leaders hindous et musulmans, malgré l'opposition de quelques dirigeants hindous qui nourrissaient des préventions religieuses contre les musulmans — préventions résultant de la falsification par le Gouvernement britannique de l'histoire de la domination musulmane dans l'Inde, — décida de porter à la connaissance du vice-roi, le nouveau programme qui serait appliqué à partir du 15 août dans le cas où, avant la date fixée, le Gouvernement n'aurait pas apporté un changement radical dans les principes qui présidaient à l'administration du pays.

Avant l'élaboration même du programme de non-coopération, quelques personnalités, dont la renommée avait depuis longtemps franchi les frontières de l'Inde et parmi lesquelles nous tenons particulièrement à citer le nom du grand poète et philosophe Rabindranath Tagore, avaient, de leur propre initiative, jugé que le temps était venu où les titres et insignes honorifiques ne pouvaient plus servir qu'à distinguer l'homme inconscient de ses droits du citoyen indépendant.

Au lendemain des événements qui ensanglantèrent le Punjab, en 1919, Rabindranath Tagore, que l'élite intellectuelle de l'Occident considère comme le meilleur interprète de la culture indienne, demandait par lettre, au Vice-Roi, de le relever du titre de chevalier (Sir) que le Roi lui avait accordé. De cette lettre, nous extrayons certains passages qui donnent une sensation aiguë des méthodes de répression

infligées à une population sans ressource et désarmée par un pouvoir qui possède l'organisation la plus terriblement efficace pour détruire des vies humaines, alors qu'il ne peut se réclamer d'aucune convenance politique et encore moins d'une justification morale.

Les récits des insultes et des souffrances endurées par nos frères du Punjab, disait Tagore, ont percé à travers le bâillon du silence imposé, pénétrant dans tous les coins de l'Inde, et l'agonie d'indignation générale éveillée dans le cœur de notre peuple a été ignorée par nos gouvernants, qui se félicitent probablement d'avoir infligé une leçon considérée comme salutaire...

Sachant que nos appels ont été vains et que la passion aveulit le noble idéal des hommes d'État dans notre Gouvernement, le moins que je puisse faire pour mon pays est de prendre sur moi d'élever la voix pour exprimer la protestation de millions de mes compatriotes muets d'angoisse et de terreur.

Le temps est venu où les insignes honorifiques font ressortir notre honte par contraste avec l'état d'humiliation dans lequel nous sommes plongés et, pour ma part, je désire me tenir dénudé de toute marque de distinction spéciale aux côtés de ceux de mes compatriotes qui, grâce à leur prétendue insignifiance, sont susceptibles de souffrir des outrages qui ne conviennent pas à des êtres humains.

Le nombre des personnes qui suivirent ce noble exemple fut relativement restreint.

Comme les distinctions dites honorifiques s'accordent, en général et surtout dans les colonies, aux adulateurs du pouvoir, ce résultat était à prévoir. Toutefois, il est utile de relever que dans le cas présent, les qualités et les mérites personnels de ceux qui eurent le courage moral d'obéir à la voix de leur conscience fut d'un grand réconfort pour les partisans du mouvement de non-coopération.

Dès que Ghandi fit connaître son nouveau programme politique, les musulmans, obéissant — ainsi que nous l'avons expliqué précédemment — à une obligation religieuse, se rangèrent en masse sous sa bannière et les dirigeants les plus en vue de la communauté islamique, Mohamed Ali et Chaukat Ali, ne tardèrent pas à devenir les lieutenants attitrés du Mahatma.

Les Anglais ne pouvaient voir sans appréhension l'alliance entre les deux grandes communautés religieuses de l'Inde prendre une forme concrète et définitive. Aussi usèrent-ils de différents moyens pour éveiller la suspicion des Hindous contre leurs concitoyens musulmans.

L'Islam, disaient-ils, non seulement ne s'oppose point à l'emploi de la violence, mais il en fait même une obligation dans certains cas. Ceci étant en contradiction avec la doctrine de Ghandi qui est basée sur l'*Ahisma* ou l'abstention absolue de toute réaction violente, il est permis de douter de la sincérité des musulmans. Et ils insinuaient qu'en se ralliant au mouvement de non-coopération, les adeptes du Prophète ne cherchaient qu'à susciter des difficultés au Gouvernement pour faciliter une invasion afghane dans le but de faire revivre l'Empire des Grands Mogols.

Les dirigeants musulmans répondirent avec une rude franchise à ces insinuations malveillantes.

Étant une nation désarmée, disaient-ils, la non-coopération est le seul moyen dont nous disposons pour obliger l'Angleterre à réparer les torts causés à l'Inde et au Califat et à reconnaître nos droits au Swaraj. Convaincus que l'abstention de toute violence est la condition essentielle du succès de ce programme, nous nous sommes engagés à suivre la ligne de conduite tracée par Ghandi, en nous réservant toutefois le droit de recourir à la violence le jour où, contre toute attente, la non-coopération se trouverait être inefficace et où on serait obligé de proclamer le Djehad, conformément au Chériat. Si nous acceptons l'Ahisma, ce n'est pas parce qu'il nous est enseigné par le Mahatma, mais bien parce que nous en trouvons l'exemple dans la vie de notre Prophète qui, avant de conduire les fidèles au combat, à la bataille de Bedr, et d'employer sa propre lance, à celle de Ouhoud, garda le sabre dans le fourreau durant la plus grande partie de sa vie, usa de la persuasion, se résigna à la souffrance et aux humiliations pendant tout le temps qu'il passa à La Mecque, et se décida à émigrer à Médine avant d'opposer la violence à l'oppression.

Comme chaque musulman doit chercher à imiter la vie du Prophète, nous resterons fidèles à l'Ahisma aussi longtemps que nos

concitoyens hindous travailleront d'un commun accord avec nous pour le succès de la non-coopération. Nous n'aurons recours au Hinsa que le jour où l'échec de cette politique aura été définitivement constaté.

Quant au danger d'une invasion afghane, Mohamed Ali déclara publiquement que si l'émir cherchait à conquérir l'Inde pour y établir sa domination à la place de l'Angleterre, les musulmans n'hésiteraient pas un seul instant à faire cause commune avec les Hindous pour défendre le sol national et chasser les envahisseurs ; mais que, si l'Afghanistan entreprenait cette guerre pour délivrer l'Inde de la domination britannique ou pour combattre la puissance anglaise qui travaille à détruire le Califat, non seulement ils ne feraient rien pour aider le Gouvernement à parer au danger, mais se joindraient aux Mudjahidines, dès qu'ils en trouveraient l'occasion, et lutteraient pour la délivrance de l'Islam.

Tant de franchise et de courage civique ne pouvaient laisser de doute sur la sincérité des musulmans qui, dès la première heure, comprirent que le meilleur moyen de faire échouer les intrigues anglaises étaient de jouer cartes sur table.

Pour prêcher d'exemple, les extrémistes commencèrent, dès le 15 août, à pratiquer la non-coopération ; mais avant d'engager la masse du peuple à participer au mouvement, il était nécessaire de faire sanctionner le nouveau programme par une assemblée représentative. C'est dans ce but qu'une session spéciale du Congrès national fut convoquée en septembre 1920. Plus de 20.000 délégués, représentant les différentes provinces de l'Inde se réunirent à Calcutta sous la présidence du grand chef nationaliste Lala Lajpat Rai.

Le principe de la non-coopération fut adopté à une majorité écrasante et il fut décidé, malgré l'opposition de quelques rares modérés, de boycotter les élections aux nouvelles assemblées qui devaient avoir lieu sur la base de la nouvelle constitution, connue sous le nom de *Dyarchy*, que Mme Besant avait caractérisée en ces termes : « une Constitution qu'il est aussi indigne pour l'Angleterre d'offrir, que pour l'Inde d'accepter. »

La Dyarchy tout en reconnaissant une certaine autonomie aux Provinces, n'assure point la participation effective des Indiens à l'administration de leur pays.

La réforme Montagu-Chelmsford divise le Gouvernement provincial en deux corps distincts : le premier, constitué par le gouverneur et ses conseillers du *Civil Service*, et le second, par les ministres censés responsables envers une assemblée élue.

Tandis que les mesures en rapport direct avec le maintien de la sécurité et de l'ordre public, dont l'ensemble forme les *reserved subjects*, se trouvent être placées sous l'administration exclusive du gouverneur, la gestion des questions d'importance secondaire au point de vue politique est confiée aux nouveaux ministres, sous le nom de *transferred subjects*.

Le gouverneur, dont les décisions concernant les *affaires réservées* échappent à tout contrôle en dehors de celui du Nice-Roi et du Parlement britannique, préside aux délibérations pour l'administration des *affaires transférées*, sans toutefois participer à leur responsabilité vis-à-vis de l'assemblée législative provinciale.

Si nous ajoutons que la nouvelle constitution accorde au gouverneur le droit de prélever sur les revenus de la province la part qu'il juge nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des *reserved subjects* et de passer outre aux objections que pourraient soulever les représentants de la nation, il est facile de comprendre que le progrès de l'instruction publique, de l'hygiène, des travaux publics... doit rester subordonné à la réalisation, en premier lieu, des projets politiques et militaires du Gouvernement. C'est mettre les intérêts moraux et intellectuels du pays à la portion congrue.

En montant plus haut dans l'organisation administrative de l'Inde, nous voyons que, malgré l'admission de trois membres indigènes au Conseil exécutif du Vice-Roi, l'autorité centrale reste aussi autocratique que par le passé et que la Dyarchy, contrairement à ce qui avait été solennellement annoncé par la proclamation du 20 août, ne constitue point un pas réel vers *la réalisation progressive d'une forme de gouvernement responsable.*

La seule différence qui existe entre l'assemblée législative cen-

trale créée par l'acte de 1919 et celle qui existait déjà en vertu des *Morley-Minto Reforms* de 1909, se rapporte à leur mode d'élection et non à leur pouvoir.

Quant au Conseil d'État nouvellement fondé et dont les membres sont nommés par le Gouvernement, son rôle est tout à fait illusoire. Il représente, pour ainsi dire, le Sénat d'un Parlement qui n'a pas encore sa Chambre de Députés.

Le Gouvernement de l'Inde, nous dit Valentine Chirol, conserve certainement ses grands pouvoirs constitutionnels (*its great statutory powers*), mais ceux-ci ne pourraient guère être exercés dans une forme d'opposition intransigeante contre l'opinion de la majorité de l'Assemblée, maintenant que sur huit membres du Conseil exécutif du Vice-Roi, qui forme avec celui-ci le Gouvernement de l'Inde, *pas moins de trois sont des Indiens,* qui seraient plus accessibles à la pression de l'opinion indienne que leurs collègues anglais (1).

Ainsi, de l'aveu même d'un des plus fervents défenseurs de la nouvelle Constitution, le pouvoir de l'Assemblée législative centrale réside entièrement dans la pression morale qu'elle pourrait exercer sur les membres indigènes du Conseil exécutif, qui, à leur tour, influenceraient les décisions de leurs collègues anglais.

Le premier résultat palpable de la Dyarchy fut d'élargir les cadres de la bureaucratie anglo-indienne.

Le transfert de certains services aux autorités provinciales n'a pas eu l'effet auquel on était en droit de s'attendre : d'amener une diminution du personnel de l'Administration centrale. Le peuple indien se vit bientôt dans l'obligation de subir les frais d'un personnel augmenté pour l'accomplissement du même travail. En outre, si l'on prend en considération que Mr Montagu avait dû payer, sous forme de majoration des allocations et des pensions, une rançon au *Civil Service* pour acheter son consentement à l'introduction des prétendues réformes de 1919, il est aisé de s'expliquer comment un budget aux dépenses mal équilibrées est devenu un sujet d'inquiétude, même pour les éléments les plus modérés. C'est ainsi qu'au sein

(1) VALENTINE CHIROL, *India Old and New*, p. 235.

des Assemblées législatives une opposition de plus en plus intense réclame le contrôle de l'assiette et de l'emploi des impôts.

Malgré l'appréciation du Dr A.-F. Legendre, qui pense qu'il était « difficile d'aller plus loin dans la voie des concessions sous peine de rupture d'équilibre dans les forces convergentes nécessaires pour maintenir l'ordre et la sécurité sur l'immense territoire » de l'Inde (1), nous croyons pouvoir affirmer qu'en refusant de faire droit au minimum des exigences populaires, le gouvernement a contribué à raffermir la position des extrémistes en leur assurant, dans une certaine mesure, l'appui des modérés.

***

Les Anglais prétendent que, non seulement le niveau d'instruction parmi les indigènes, dont 93 % sont illettrés, s'oppose à l'introduction d'un régime démocratique dans l'Inde, mais que les Indiens, ayant consacré toute leur énergie à l'étude des problèmes métaphysiques, montrent peu d'aptitude pour les questions politiques et économiques.

La première objection, loin de justifier l'administration britannique, fournit un argument pour sa condamnation.

Les 46 % des revenus du pays étant employés à l'entretien de l'armée et moins de 1 % à la propagation de l'instruction publique, il est indéniable, tant que le régime actuel sera maintenu, qu'il sera impossible d'assurer le relèvement intellectuel de la masse.

C'est là, précisément, disent les Indiens, une des raisons qui nous poussent à réclamer l'introduction d'une forme de Gouvernement responsable.

Quant à la seconde objection, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'histoire de l'Inde pour se convaincre que « les questions politiques, économiques et sociales ont, de tout temps, fait l'objet d'une étude spéciale, et que les différentes formes de gouvernement, tant monarchiques que démocratiques et républicaines, y ont trouvé leur application.

(1) Dr A.-F. Legendre, *Tour d'horizon mondial*, p. 159.

« Les anciens livres sont à même de fournir des suggestions dignes de retenir l'attention des politiciens et sociologues modernes » (1).

Les historiens grecs qui parlent de la campagne d'Alexandre, rapportent que de puissantes républiques existaient à cette époque dans le nord de l'Inde. Vincent Smith, dans son *Histoire ancienne de l'Inde*, reconnaît que dans les temps anciens « la plus grande partie du Punjab, de la Rajputana de l'est et de la Malwa, était occupée par des tribus et des peuples vivant sous des institutions républicaines » (2).

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à la domination anglaise, les communes avaient joui, dans l'Hindoustan, de la plus large autonomie administrative. Le Gouvernement central n'y intervenait que très rarement. Les tribunaux d'arbitrage, la police, les écoles, dépendaient directement du *Panchayat* qui était administré par un Conseil élu à un suffrage très étendu. Les femmes mêmes étaient éligibles. L'organisation communale était si stable qu'elle sut résister à tous les bouleversements politiques et survécut à la chute des royaumes. C'est à l'Angleterre que revient l'honneur de l'avoir abolie en 1816.

Et c'est l'organisation nationaliste qui a trouvé le moyen de faire revivre l'institution démocratique des *Panchayats*, qui fonctionne actuellement en marge de l'Administration officielle et contribue à l'élection des Comités de district et de province qui élisent les délégués au Congrès national pan-indien.

***

Tandis que l'organisation nationaliste reconnaît le droit de vote, pour l'élection de délégué au Congrès national, à tout Indien âgé d'au moins vingt et un ans qui s'engage à travailler à la réalisation du Swaraj en se conformant aux décisions de ce Congrès, la prétendue réforme de 1919 n'accorde ce droit qu'à 2,3/4 % de la population

(1) I.-L. Vaswani, *Democracy in ancient India.*
(2) Vincent Smith, *Early History of India.*

de la partie de l'Inde directement administrée par l'Angleterre, en prenant comme base une certaine quotité dans le payement des impôts et en considérant l'accomplissement du service militaire comme une qualification spéciale.

En dehors des circonscriptions électorales correspondant aux divisions administratives, le Gouvernement avait établi des collèges électoraux spéciaux pour sauvegarder, disait-il, les intérêts des différentes communautés religieuses, mais dans le but réel d'assurer une représentation proportionnellement supérieure à l'élément anglais.

En décidant de boycotter les élections aux nouvelles Assemblées législatives, les nationalistes se rendaient bien compte qu'il serait facile au Gouvernement de recruter environ un millier de candidats parmi les modérés, dont les déceptions continuelles infligées à l'Inde n'avaient pas réussi à déciller les yeux, et surtout parmi les opportunistes qui placent l'intérêt personnel au-dessus de la cause nationale. Le Congrès avait placé sa confiance dans la masse des électeurs pour montrer son pouvoir sur le peuple et son emprise sur le pays. Sur les 6.200.000 électeurs dont les noms figuraient sur les listes électorales, 90.000 seulement (1) participèrent au vote.

Si l'on déduit de ce chiffre le nombre des suffrages qui représente la participation des Anglais et des Eurasiens, la moyenne des voix pour chaque Indien élu se trouve réduite à une vingtaine. « Si on tient compte du fait que chaque candidat avait une multitude d'oncles et de neveux, de frères et de cousins, on peut dire sans crainte de se tromper qu'aucun candidat n'avait de commettant en dehors de sa famille. »

En considérant que le *All-India National Congress* réunit chaque année près de 20.000 délégués représentant chacun 50.000 électeurs, on ne peut s'empêcher de faire remarquer que le nombre total des suffrages recueillis par tous les candidats aux différentes Assemblées législatives aurait à peine suffi à envoyer deux délégués au Congrès national.

(1) Ce chiffre a été indiqué par Sir M. O'Dwyer, dans la conférence qu'il fit le 7 mars dernier, à l'Aldgate Ward Club, sur « La situation dans l'Inde ».

Cette constatation établit clairement de quel côté se trouve la véritable représentation nationale.

***

Dans les débuts, la réalisation du Dominion Home-Rule dans le cadre de la communauté des peuples britanniques constituait le but essentiel poursuivi par le Congrès national. Depuis que les extrémistes ont su dominer cette organisation politique et que le progrgmme de non-coopération a été sanctionné, il n'est plus fait mention du rattachement à l'Empire.

Nous ne pouvons consentir à rester dans le *British Commonwealth*, disent les nationalistes, que si cette dépendance ne s'oppose point à l'aboutissement de notre idéal.

Or, le Swaraj n'implique pas seulement la création d'un Gouvernement responsable vis-à-vis du peuple indien mais encore la reconnaissance aux Indiens — tant chez eux que dans les Dominions — de tous les droits et privilèges dont jouissent les « blancs ».

Or, les préjugés de race si fortement enracinés chez les Anglo-Saxons rendent chimérique tout espoir à ce sujet.

En admettant l'Inde dans la communauté des peuples britanniques sur un pied d'égalité, l'Angleterre porterait atteinte à la prépondérance de la race blanche qui forme le principe fondamental de la constitution impériale. En raisonnant par l'absurde et en envisageant pour un moment une telle éventualité, nous verrions qu'elle se heurterait à l'intransigeance des colonies. Telle est du moins la conclusion que nous tirons du message adressé au peuple anglais par Mr Keith Murdoch, lors de l'anniversaire de l'*Australian Foundation day*, à la veille de la réunion de l'*Imperial Cabinet*, en 1921.

Nous posons franchement la question, disait Mr Keith Murdoch. Nous voulons savoir si l'Angleterre est aussi disposée à défendre les intérêts de l'Australie dans le Pacifique, que celle-ci s'est montrée disposée à défendre les intérêts britanniques en Europe. L'objet de la politique de l'Australie blanche (*White Australia*) n'est pas seulement dicté par l'égoïsme économique, mais bien par le souci de maintenir intacte la cause

sacrée de la pureté de race. En conséquence, l'Australie demande que le *statu quo* dans le Pacifique soit, au besoin, garanti par les canons anglais. Au besoin, le royaume britannique construira-t-il de grands bateaux? Se battra-t-il pour l'Australie blanche? Les Australiens espèrent que la réponse sera : « Oui. » Mais cette question sera soulevée à la Conférence impériale en juin, peut-être pas seulement par l'Australie. Maintenant que les Dominions sont reconnus comme des nations libres dans le cadre de l'Empire, il est bien possible qu'un pacte écrit soit demandé à cet effet.

Le *Times*, se faisant l'interprète de l'opinion publique britannique, répondait :

A notre avis, il ne peut y avoir de doute quant à la réponse. Si nous devions en douter, si la Grande-Bretagne ne devait pas être prête à aider dans cette question, de toutes ses forces au besoin, l'Australie, alors nous devrions dire adieu, non seulement à l'Australie, mais aussi aux autres Dominions, parce que la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, le Canada, toutes, professent la même espérance avec la même détermination.

Le grand quotidien anglais aurait pu ajouter que cette espérance avait été déjà mise en pratique, et non sans succès, par les colonies. La disparition des races aborigènes de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Tasmanie, en est une preuve indéniable. L'Anglo-Saxon a fait place nette dans toutes les régions de climat tempéré où il pouvait faire souche. Il n'a toléré et ne tolère l'indigène que sous les climats chauds, où celui-ci seul est apte à fournir le travail corporel pour exploiter le pays au profit de la race supérieure.

Actuellement, l'Inde, où la durée de la vie moyenne n'est que de 23 ans ½ (1), souffre déjà d'une crise de surpopulation, et plusieurs centaines de milliers d'Indiens se trouvent forcés d'émigrer en se soumettant au régime de l'*indentured labour*. Si, demain, par suite de l'amélioration des conditions hygiéniques et conséquemment de la prolongation de la durée moyenne de la vie, l'émigration s'impo-

(1) D'après une statistique de source italienne reproduite par le *Populaire* du 17 septembre 1919.

sait sur une plus grande échelle, les Dominions seraient-ils mieux disposés à accueillir les Indiens et à leur assurer la jouissance des droits qu'ils refusent aujourd'hui ? Nous ne pouvons le croire.

Cette opinion nous est suggérée par l'histoire de l'expansion coloniale de l'Empire britannique dont S. Hall cherche à justifier les procédés par une explication scientifique :

L'Eugénésie parmi les individus, dit-il, encourage la procréation des êtres sains et limite ou empêche la multiplication des êtres malsains. L'Eugénésie mondiale agit précisément de la même façon envers les races considérées dans leur ensemble. La restriction de l'immigration est une espèce de ségrégation sur une grande échelle, par laquelle les souches inférieures peuvent être empêchées de détériorer et supplanter les bonnes souches. De même que nous isolons les bactéries et les éliminons par la faim, nous pouvons contraindre une race inférieure à demeurer dans son habitat natal, où sa propre multiplication sera limitée par l'espace, empêchera son accroissement et son influence. D'un autre côté, les races supérieures ayant l'avantage de posséder plus d'espace et de nourriture tendront à s'élever à des niveaux supérieurs (1).

Ainsi, dans le cas même où une autonomie administrative complète serait reconnue à l'Inde, tant qu'elle reste dans la communauté des peuples britanniques, son rôle dans la politique mondiale consisterait à fournir à l'Empire les moyens nécessaires pour asservir les races dites inférieures. Ce serait là une action fratricide qu'un peuple conscient ne devrait pas se permettre.

L'Inde peut-elle rester neutre dans la politique coloniale et asiatique de l'Empire ?

Les Anglais ne l'admettent pas. « La seule manière, disent-ils, pour une partie quelconque de l'Empire britannique de pratiquer la neutralité est de se séparer formellement du reste des Dominions de la Couronne. Il n'y a pas de voie moyenne dans la sphère internationale entre la solidarité absolue et l'indépendance complète. » (2)

Puisque cette solidarité absolue entre la métropole et les Domi-

(1) *Journal of Heredity*, n° de mars 1919.
(2) *An Analysis of the system of Government throughout the British Empire*, par Macmillians.

tions blancs d'une part et l'Inde de l'autre, ne peut exister tant que les préjugés de race prédomineront sur le sentiment de l'équité chez les Anglo-Saxons, il est chimérique de penser que le Swaraj puisse s'accommoder d'une dépendance vis-à-vis de l'Empire.

Voyons si, d'un autre côté, le maintien de l'Inde dans le *British Commonwealth* peut se justifier au point de vue économique.

En détachant les Indiens de leur économie traditionnelle pour les annexer à la sienne, l'Angleterre n'a cherché qu'à les transformer en consommateurs pour ses articles et en producteurs de denrées et de matières premières. C'est ainsi qu'elle s'est implantée chez eux en directeur de la production et guide de l'exploitation. Il s'agissait d'accroître la richesse de la métropole. Dans ce but, elle s'est octroyée certains monopoles, non seulement dans le domaine des industries qui demandent un capital considérable et des connaissances techniques spéciales, mais aussi dans le domaine agricole. C'est ainsi que l'exploitation des plantations de thé est devenu un privilège anglais (1).

Il est difficile de prétendre que le régime économique introduit dans l'Inde et dont l'une des conséquences a été la ruine presque complète de l'industrie textile indigène, ait contribué au développement du bien-être des Indiens. « L'Inde exporte annuellement pour 45 millions de livres sterling de denrées alimentaires, quand plusieurs millions de ses habitants sont encore, au XX[e] siècle, menacés de la disette » (2).

William Digby, dans un ouvrage remarquable, qu'il intitule ironiquement *L'Inde britannique prospère*, se base sur les statistiques et rapports officiels pour affirmer que dans l'Inde britannique, le revenu par tête et par jour, qui était de 2 pence en 1850, a baissé à 1 ½ pence en 1882 — c'est-à-dire une génération plus tard — et qu'il n'était que 3/4 de penny en 1900 (3).

(1) 58 o/o du thé importé en Angleterre provient de l'Inde, mais tout le profit de ce commerce va aux planteurs anglais. L'état de dénuement dans lequel est maintenu l'ouvrier indigène dépasse tout ce que l'imagination peut concevoir.

(2) A. Demangeon, *Le Déclin de l'Europe*, p. 285.

(3) Par un simple calcul, ces chiffres permettent d'établir que le revenu moyen d'un indigène était de 1 fr. 45 par semaine en 1850, qu'il a baissé à 1 fr. 10, une génération plus tard et, qu'actuellement, il est inférieur à 0 fr. 45.

Aujourd'hui, au lendemain de la crise économique engendrée par la guerre générale, ce chiffre doit certainement être supérieur à la réalité.

« L'Inde, nous dit A. Demangeon, occupe une armée de fonctionnaires britanniques dont elle assure les traitements et dont les économies s'en vont, chaque année, en Grande-Bretagne ; de même, elle verse dans les caisses britanniques les intérêts de sa dette publique, les pensions des anciens fonctionnaires, les dépenses métropolitaines de son administration. On évalue à plus de 30 millions de livres sterling par an les sommes que l'Inde paie dans le Royaume-Uni à ses créanciers, à ses actionnaires et à ses fonctionnaires. Encore, ignorons-nous ce qu'elle rapporte aux commerçants qui trafiquent avec elle et aux armateurs qui font ses transports. *Jamais le terme d'exploitation ne fut mieux appliqué* » (1).

H. M. Hyndmann nous dit de même :

« Si l'Inde, avec son énorme population était un pays modérément riche, cette captation de sa richesse par une puissance étrangère se continuant d'année en année et augmentant plus que diminuant, eût été déjà une cause de préoccupation, d'autant que voilà 150 ans que cela dure. Mais quand cet or est extorqué à la population la plus pauvre de notre planète, alors il est clair que l'expression dont je me suis servi pour définir ce processus, il y a de cela quarante ans, « saigner à blanc », représente ce qui est en train de se faire (2). »

Il faut encore faire cette différence que cette captation ne s'applique pas dans la même mesure aux provinces directement administrées et aux États indigènes semi-indépendants. « Ces États, n'ayant pratiquement pas de tribut à payer, ni au militaire, ni à l'Angleterre du chef militaire ou civil, sont comparativement plus riches que le reste de l'Inde en tant qu'il s'agit de leurs populations agricoles » (3).

Ainsi la richesse des différentes parties de l'Inde est inversement proportionnelle à l'étreinte britannique.

(1) A. Demangeon, *op. cité*, p. 282.
(2) H.-M. Hyndman, *The truth about India*, p. 50.
(3) H.-M. Hyndman, *The truth about India*, p. 48.

Nous croyons avoir pu établir que les intérêts tant politiques qu'économiques de l'Inde, militent en faveur de l'indépendance de ce pays.

S'autorisant de cette situation, le Congrès national pan-indien a cessé de faire figurer dans son programme officiel le maintien de l'Inde dans le cadre de la communauté des peuples britanniques.

L'omission est significative.

Dans la phase actuelle du mouvement nationaliste, la lutte entre le Congrès national et le Gouvernement se déroule sur le terrain de la « non-coopération non violente ».

Le succès de la politique préconisée par Ghandi, enseigne à tous les peuples le moyen de réaliser leur émancipation sans effusion de sang. Ceci devrait lui gagner la sympathie et l'appui de tous ceux qui ont sincèrement à cœur l'établissement d'une paix fondée sur la solidarité et la fraternité universelles.

ESSAD FOUAD.

La Solidarité islamique et l'Angleterre

III. — Les relations turco-persanes

Il est presque inutile de rappeler qu'il n'existe pas de parenté de race entre le Persan pur et le Turc ottoman, De plus, ils diffèrent l'un de l'autre par divers traits de leur caractère national. De longues querelles entre les souverains des Empires ottoman et persan, une politique égoïste et les prédications de nombreux fanatiques à l'esprit étroit et sectaire au cours des siècles passés chez l'un et l'autre peuple, ont longtemps suscité des différends qui ont obscurci les relations entre musulmans persans et ottomans. C'est pourtant un fait évident que chez aucune autre race le Persan intelligent, vif d'esprit et naturellement courtois, n'est autant apprécié que par le Turc ottoman qui le connaît bien. Rares sont les Ottomans qui vont en Perse et plus rares encore sont ceux qui y résident, mais dans les villes ottomanes et à Constantinople, en particulier, il y a toujours eu de nombreux Persans qui ont pénétré facilement dans la société turque et, parfois, ont été assimilés par elle sans aucune difficulté. La vieille animosité, déplorable entre deux familles importantes de l'Islam, aurait été presque complètement dissipée par une interprétation plus rationnelle des doctrines religieuses, n'eussent été les jalousies dynastiques, la cause principale d'une sotte hostilité entre la Perse et la Turquie dans le passé. A l'avenir, les peuples eux-mêmes sauront choisir leurs amis et leurs ennemis et, quand il s'agit des nations

musulmanes, en se conformant aux obligations de la fraternité islamique.

Autrefois, Turcs et Persans contaient toutes sortes d'histoires et d'anecdotes comiques où ils se moquaient les uns des autres. Actuellement, dans les milieux turcs éclairés et distingués, on ne veut plus entendre répéter ces plaisanteries désobligeantes, et cela purement par égard pour les musulmans de Perse. Le temps n'est plus où les relations vraiment fraternelles des peuples de deux nations voisines pourraient être troublées par des superstitions funestes, propagées par le bigotisme chiite ou sunnite. En Turquie, c'est un savant persan, l'auteur d'un ouvrage fameux intitulé *Hat Wa Hattatan*, c'est-à-dire *La Calligraphie et les Calligraphes dans l'Islam*, qui, le premier, a fait retentir le cri d'alarme, il y a quelque quarante ans, et a déclaré que si l'on continuait à susciter une animosité entre les deux principales familles de l'Islam, par des discussions dogmatiques sur Ali et Omar (les deux premiers grands califes) le monde musulman « pourrait bien perdre Mahomet ». Il est certain que le manque d'entente causerait la ruine de la puissance de l'Islam. Grâce à des concessions mutuelles en face du danger extérieur et à un plus large esprit de tolérance en ce qui concerne leurs opinions particulières, une politique d'union entre les branches sunnites et chiites de l'Islam, est maintenant solidement établie. De nos jours, seuls quelques orientalistes d'Europe qui sont de purs théoriciens et quelques politiciens européens qui se sont trop hâtivement renseignés sur l'Orient, s'occupent sérieusement de la question des sectes dans l'Orient islamique.

Trop de mal a été fait autrefois à la cause du développement progressif et harmonieux de la cause musulmane par suite des discussions sans fin sur la dignité d'Ali et des trois autres premiers califes. La fraternité et la solidarité, qui devraient constituer les deux commandements fondamentaux de l'Islam, ont eu beaucoup à souffrir, pendant de nombreuses générations, de ces querelles entre sectes et, chose plus déplorable pour les musulmans réfléchis et dévoués, cet esprit sectaire servit pendant longtemps les querelles égoïstes de dynasties entre l'Empire persan et l'Empire ottoman,

Rien n'avait autant contribué à l'affaiblissement et, par suite, à l'humiliation de l'Orient islamique, que les querelles entre ces deux États musulmans. C'est un fait étrange, mais pourtant bien établi, que, dans presque toutes les luttes fratricides entre ces deux pays musulmans voisins, les combattants les plus fanatiques du côté persan étaient originaires du nord de la Perse, c'est-à-dire qu'ils appartenaient, pour la plupart, à la même race touranienne que les ancêtres des Turcs ottomans et parlaient un dialecte turc.

***

Actuellement, le monde islamique entier tient, avant tout, à établir l'unité de front contre les étrangers qui essaient de raviver les antiques discussions de sectes au sein de l'Islam et à détruire l'influence néfaste d'arrivistes parmi les musulmans eux-mêmes. Le glas des querelles sectaires entre sunnites et chiites a commencé à sonner il y a près d'un demi-siècle et un grand progrès a été réalisé par les chefs dévoués de la pensée religieuse et politique dans leurs sphères nationales respectives pour établir cette unité absolue de vues à laquelle l'Islam ordonne que ses fidèles sincères adhèrent pieusement et ardemment.

En Turquie, il y a longtemps que tout esprit de sectarisme est éteint et, avec lui, se sont aussi évanouies les discussions politiques qui existaient autrefois entre musulmans ottomans et persans et qui empêchaient un contact plus étroit et plus actif entre les peuples de l'ouest, du milieu et du centre de l'Asie. Les membres de la colonie persane et les Turcs sunnites assistent aux offices religieux les uns des autres, regardant les différences entre leurs rites réciproques avec le plus grand respect. Feu le sultan Abd-Ul-Hamid avait beaucoup contribué à remettre en honneur le devoir de la fraternité musulmane. Il avait invité de jeunes Persans à venir à Constantinople compléter leurs études dans les collèges turcs et plusieurs d'entre eux étaient ainsi devenus élèves de l'école militaire de cette ville. A un certain moment, il avait failli réussir à faire reconnaître sa qualité de Calife par les principaux Mudjahids, les savants chefs

spirituels de la secte chiite de la Perse, mais la forte pression exercée par les fauteurs de désordres étrangers qui, du Nord et du Sud, aspiraient à dominer toutes les parties musulmanes de l'Asie avait ruiné ce projet, un grand instrument de l'entente islamique.

Bien que les relations entre les Persans et les peuples qui forment les diverses branches de la race turque et qui habitent l'Asie Mineure, le Caucase, la Transcaucasie et l'Asie centrale, aient été troublées, à diverses périodes de l'histoire par l'antagonisme politique de dynasties et de souverains absolus et aussi par des fanatiques, promoteurs de dogmes dissidents, l'influence de la littérature persane sur tous les éléments turcs avait gardé tout son prestige au cours des vicissitudes innombrables des événements historiques. Pour les Turcs ottomans, en particulier, la langue persane non seulement a toujours été un instrument de culture classique, mais aussi a toujours servi à exprimer les sentiments les plus tendres. Les Ottomans des premiers âges avaient abandonné leur vieux système de prosodie rudimentaire pour adopter les rythmes persans qui les avaient séduits par leur grande beauté musicale. L'imitation du style de la composition poétique persane dura jusqu'à la première apparition de l'école littéraire jeune-turque, époque où nombre de poètes turcs parlant le français commencèrent à copier, pour exprimer leur pensée, le style poétique de l'Occident. Cependant aucun homme de lettres turc n'a pu facilement exclure de ses œuvres les innombrables mots et locutions persans adoptés par ses ancêtres. Aucun Turc ottoman de bonne éducation ne peut rien écrire qui ait quelque valeur littéraire ou même qui ait une signification précise sans avoir quelques notions de grammaire persane, car il est nécessaire parfois de suivre les règles de la grammaire persane lorsqu'on emploie non seulement des mots persans, mais aussi, nombre de mots arabes qui ont été introduits dans la langue turque par la littérature persane depuis la plus haute antiquité.

Parmi les divers groupements ethniques de l'Orient qui ont adopté l'islamisme, les Indiens de langue *urdou* et les Turcs sont les seuls peuples qui emploient couramment des expressions et des mots persans, qui montrent beaucoup de goût pour la littérature persane et qui

apprennent par cœur un nombre considérable de vers et de strophes tirés des poèmes des plus grands penseurs de la Perse, tels que Hafiz et Sadi. Les meilleurs commentaires, anciens et modernes, écrits sur les fameux poèmes mystiques persans, le *Masnawy Sacré* de Djelaleddine, ont été écrits en langue turque. Les Turcs et les Afghans, dans leurs relations, qui ont été récemment resserrées, se servent, non seulement des dialectes « turki » employés dans les provinces du nord de l'Afghanistan et de l'Asie centrale, mais aussi et de préférence du persan, la langue de la cour de Kaboul.

Il est bon de faire remarquer, à ce propos, que le plus puissant des monarques ottomans, le sultan Sélim Ier, qui voulait détruire la monarchie persane afin de réunir les musulmans de l'Asie occidentale et centrale sous l'égide du califat — dignité qu'il avait fait attribuer à l'Empire ottoman — avait un goût passionné pour la littérature persane. Ce sultan a écrit ses meilleurs poèmes en persan, comme on peut le voir par son *Divan* ou recueil de ses œuvres poétiques, qui a été recopié d'après le manuscrit original appartenant à la Bibliothèque de la Cour à Constantinople et qui a été imprimé avec grand soin par le « Reichsdruckerei » de Berlin, sur l'ordre du l'ex-kaiser.

Un grand service intellectuel a, évidemment, été rendu à la littérature persane par les Turcs ottomans qui, malgré les troubles et les destructions causées par les guerres, les révolutions et autres événements historiques néfastes, ont conservé dans leurs propres bibliothèques nombre d'ouvrages persans précieux et rares et les ont réunis. Malgré les vols ou les trafics qui se produisent fatalement dans l'atmosphère corruptrice d'une ville cosmopolite telle que Constantinople, les vieilles bibliothèques turques contiennent encore de nombreux manuscrits persans fort précieux et relativement peu de ces ouvrages ont été emportés furtivement hors du pays par les collectionneurs d'Europe. De même que beaucoup d'œuvres d'art persanes, de nombreux manuscrits persans sont encore conservés avec un soin presque religieux dans les bibliothèques turques et dans le Trésor impérial. Cependant, certains historiens persans, dont l'esprit semble avoir été vicié par un étroit sectarisme ou qui étaient doués

d'une puissance d'imagination vraiment maladive, racontent que les Mongols, lors de la prise de Bagdad, auraient jeté tous les livres de science qu'ils avaient pu trouver dans le Tigre, dont le lit aurait été ainsi obstrué, ce qui aurait amené une inondation. Remarquez que cela se passait à l'époque lointaine des manuscrits. J'ai trouvé, cependant, cette histoire répétée parfois par des écrivains européens modernes, mais c'était chez des auteurs trop heureux de trouver une occasion de calomnier les Turcs, qu'ils regardaient comme les descendants d'un peuple de même race que ces « envahisseurs barbares ». Or, il se trouve précisément que certains des descendants de ces mêmes « Barbares », ont produit dans l'Inde des œuvres magnifiques, grandioses et majestueuses, comme on n'en trouve nulle part ailleurs dans l'Orient et que d'autres descendants de cette race mongole vénèrent depuis des siècles les chefs-d'œuvre persans, comme on l'a vu plus haut.

***

Il se trouve en Perse certains hauts fonctionnaires et politiciens quelque peu enclins à oublier qu'ils sont Orientaux et musulmans. Ils s'imaginent peut-être que les réminiscences de l'antique civilisation de la Perse suffisent à empêcher que les Persans ne soient englobés dans le mépris que ressent le soi-disant monde civilisé pour les nations musulmanes de l'Orient, à cette époque où l'Occident veut affirmer son prestige et assurer sa domination en Orient. Il arrive assez souvent que ces hommes parlent librement aux Européens de la situation de la Turquie, de la question du Califat et de la fraternité islamique, et d'autres sujets analogues concernant l'Orient, sur un ton qui doit, certainement, enchanter ceux de leurs interlocuteurs qui sont pleins de préventions contre l'Islam. Ils n'ont point réussi jusqu'ici et, certainement, ils ne réussiront jamais à mettre la liberté nationale de leur propre pays à l'abri des convoitises impérialistes de l'Occident et plus spécialement de l'Angleterre, par ce genre de diplomatie ou par de pures flatteries. Les convoitises qui pensent à se satisfaire aux dépens de l'Orient musulman tout entier ne sauraient être calmées

par de telles méthodes. La solidarité absolue entre les peuples de l'Orient restera toujours la seule sauvegarde contre la domination étrangère. La politique à laquelle il est fait allusion n'aurait pu empêcher que la Perse ne fût virtuellement partagée entre le tsarisme et l'impérialisme britannique, il y a quelques années; et les promoteurs de cette politique n'auraient pas davantage réussi à prévenir la réalisation du projet qui voulait faire de la Perse une seconde Égypte. Il s'en était fallu de peu qu'un ancien consul en Perse, Percy Sykes, pût s'établir comme pro-consul de l'Angleterre dans ce pays, à la façon d'un Cromer ou d'un Kitchener, en essayant de mettre sous son autorité les seules forces dont disposait la Perse, dans le dessein de les utiliser plus tard contre le nationalisme persan qui luttait pour la liberté. Les musulmans avaient déjà assisté à de tristes expériences de ce genre en Égypte, au Soudan et ailleurs en Orient. La Perse avait failli être obligée de s'incliner devant la majesté d'une suprématie étrangère imposée par la récente convention anglo-persane. Les mêmes hommes d'État persans qui s'étaient réjouis du fait que, par le traité de Berlin, quelques bribes de territoire turc avaient été attribuées à la Perse par les puissances, qui cherchaient ainsi à mettre à exécution leurs projets de partage de l'empire ottoman, ont dû être surpris, et épouvantés, quand, plus tard, ils découvrirent quel sort attendait leurs propres territoires. Ils avaient, sans doute, la mentalité du ministre persan qui, après avoir livré à la Russie tsariste une province importante de la Perse sur le littoral de la mer Caspienne, disait, quand on le critiquait à ce sujet : « Je ne suis pas une mouette, je n'ai pas besoin d'eau de mer. » Les puissances, qui voulaient concéder à la Perse un petit coin de terre alors qu'elles se disputaient, comme d'habitude, la possession des territoires volés à la Turquie, cherchaient sans doute par cette « générosité » à l'égard de la Perse, simplement à créer des dissensions entre les deux peuples musulmans, Turcs et Persans. Ce serait une faute contre la fraternité islamique, que de susciter à l'avenir, de nouvelles querelles territoriales entre la Perse et la Turquie, cela soit dit en passant, à la fois pour les gouvernants ottomans et les gouvernants iraniens, qu'ils agissent de leur propre chef ou à l'instigation de

l'étranger. Tous les territoires dans les régions purement musulmanes de l'Asie qui sont contiguës l'une à l'autre, doivent être considérés comme formant essentiellement une seule et même région islamique. De nouvelles facilités d'accès et de rapports entre ces nations pour tous ces peuples musulmans servent la cause de l'unité et de la puissance islamiques. La coopération avec la Perse est chose essentielle.

***

Il y a plusieurs raisons puissantes d'espérer qu'une complète unité se réalisera bientôt et que la situation de l'Orient deviendra forte, surtout dans ces vastes régions de l'Asie où les populations islamiques forment un bloc compact. Il y a quelques années encore, nombre de gens pusillanimes, qui se posaient en chefs de l'opinion islamique, commençaient à craindre que la cause de la liberté et de l'indépendance de l'Islam ne fût à l'avenir en danger. Les principaux aggresseurs impérialistes occidentaux espéraient sérieusement alors faire de la Perse, qu'ils s'imaginaient avoir virtuellement mise sous leur domination, une base pour l'invasion de l'Asie centrale, de la Transcaucasie et des autres pays qu'ils convoitaient dans l'Asie islamique. Ils avaient même dépensé millions sur millions pour construire des routes en Perse dans ce but et, avec leur vilenie habituelle, ils avaient sourdement attenté à l'indépendance de la nation persane. Les terrains pétrolifères qui se trouvent en Perse et dans les contrées voisines, habitées complètement ou en très grosse majorité par des races musulmanes, constituaient une attraction irrésistible pour les étrangers, avides exploiteurs de l'Orient. Le désir d'acquérir ces terrains pétrolifères créait, à lui seul, un danger immédiat pour l'indépendance nationale de ces populations musulmanes. Cependant, depuis quelque temps, l'impérialisme étranger, avec ses noirs desseins contre leur liberté, a perdu du terrain. Une opposition et une obstruction sérieuses ont commencé à s'affirmer, barrant le chemin à cette forme funeste de brigandage soi-disant civilisé. Les Afghans ont réussi à refouler les envahisseurs, les Turcs ont déjà repris une bonne partie des territoires perdus en Asie Mineure et les Perses,

se rendant mieux compte du danger de la poussée étrangère grandissante, ont fait de sérieux efforts pour se débarrasser de l'intrusion étrangère dans des questions vitales pour leur pays. Ce sont là d'heureux résultats de la détermination de rester libres que, dans ces derniers temps, les peuples de l'Orient musulman ont énergiquement manifestée.

Néanmoins, ils doivent à l'avenir se tenir bien sur leurs gardes contre des attaques perfides. L'unité de front doit être maintenue et renforcée par les peuples des pays musulmans de l'Asie qui ont des frontières communes. Sans la coopération cordiale de la Perse, la partie musulmane de l'Asie ne peut sauvegarder sa liberté absolue contre les agressions des non-Asiatiques ; l'histoire l'a bien montré. Sans les efforts unis des Perses, ni les Turcs ni les Arabes ne peuvent revivre cette gloire intellectuelle et scientifique qui, autrefois, a brillé d'un si vif éclat dans l'Asie musulmane. Sans l'appui de la Perse, les sympathies qui se sont affirmées récemment entre les Ottomans et les Afghans, ne peuvent guère avoir de résultats efficaces pour renforcer la position des musulmans en Anatolie et dans le Moyen-Orient, et la grande route directe de communication par terre entre les musulmans indiens, qui sont à la veille d'être affranchis, et leurs coreligionnaires de la Transcaucasie, du Caucase et de l'Asie occidentale ne pourra être protégée efficacement contre l'intrusion étrangère. D'autre part, sans la coalition des races musulmanes habitant les pays limitrophes de la Perse à l'Ouest, au Nord et à l'Est, le peuple persan ne peut se sentir pleinement à l'abri de l'oppression étrangère et en face de cette situation, il saura prendre la résolution qui est la plus convenable pour la cause islamique en Orient.

X. X.

Gênes,

l'Amérique latine et l'Asie

On se souvient que M. Viviani déposa à la Commission des Affaires étrangères de la Chambre une motion en faveur de la participation de l'Amérique latine à la Conférence de Gênes. Plusieurs organes français demandaient, vers la même époque, la participation des républiques sud-américaines à cette Conférence et, l'officieux *Jornal do Commercio*, qui se faisait l'écho de cette demande, s'étonnait de leur exclusion tout en félicitant l'opinion française d'avoir souhaité que les nations américo-latines fussent invitées si on avait réellement le désir de faire une œuvre de reconstruction et de travailler pour l'établissement de l'équilibre mondial.

Mais l'Angleterre se montrait nettement défavorable à la participation éventuelle de l'Amérique du Sud à cette conférence. L'agence *Reuter* faisait remarquer que la Conférence de Gênes se proposant la solution des difficultés européennes et étant européenne dans son ensemble, les invitations n'avaient été lancées par le Gouvernement italien qu'aux pays européens, au Japon en tant que membre du Conseil Suprême, aux Etats-Unis par suite de leur position spéciale vis-à-vis des Alliés et de l'Europe, et aux Dominions anglais comme parties de l'Empire britannique. Et devant l'accueil fait aux suggestions françaises, le *Jornal* de Rio était logiquement amené à se demander : « Que diable irions-nous faire à Gênes? »

De son côté, l'ex-président du Conseil italien, M. Bonomi, à la question qui lui était posée par le correspondant à Rome de la *Nacion* de Buenos-Aires : « Pourquoi n'a-t-on pas invité aussi le Brésil ? » répondait : « L'intention de ne pas trop étendre la sphère de la conférence a prévalu; cependant, tenant compte que ce pays fut un des alliés, au cas où il le désirerait la question de son invitation à la conférence de Gênes sera prise de nouveau en considération par les alliés. »

Sans doute, M. Puyerredon faisait démentir que le Gouvernement argentin eût fait ou tenté de faire une démarche pour être invité à la Conférence; mais pouvait-il ne pas y prendre part si d'autres États sud-américains demandaient à y assister ? L'Argentine, comme les autres, États sud-américains y avait sa place.

D'autre part, M. Lloyd George n'admettait point que la Turquie y fût représentée bien que la Grèce dût y participer, et, M. Chamberlain, répondant à une question posée à la Chambre des Communes, déclarait qu'il ne voyait « aucune raison de modifier la décision du Conseil suprême de Cannes de ne pas inviter le Gouvernement turc à la Conférence de Gênes. »

Le 4 avril, M. Schanzer, qui donnait devant les Commissions des Finances et des Affaires étrangères de la Chambre italienne des précisions au sujet de l'organisation de la Conférence de Gênes, répondait aux questions qui lui étaient adressées touchant les motifs pour lesquels la Turquie, la Géorgie et le Monténégro n'avaient pas été invités, que les invitations avaient été faites par le Conseil Suprême. En ce qui concerne la Turquie, elle était en guerre avec la Grèce et était un Etat asiatique non encore reconnu, ayant deux gouvernements. Quant à la Géorgie, elle était occupée par les bolcheviks, et la question internationale du Monténégro était close.

Djellal eddine Arif bey, représentant du Gouvernement d'Angora à Rome laissait naturellement entendre que, quelles que fussent les décisions de la Conférence de Gênes, elles ne seraient, dans aucun cas reconnues par la Turquie puisque celle-ci n'y était pas représentée.

L'Angleterre, qui n'était pas sans éprouver une secrète satisfaction de l'absence des États-Unis — ceux-ci n'auraient sans doute point

[illegible] M. Lloyd George faire de la Conférence une [illegible] électorale — ne se montrait pas favorable à la participation des États sud-américains et de la Turquie au règlement de questions européennes mais qui touchent cependant aux intérêts de toutes les nations. D'abord, parce que, puissance insulaire, elle entendait régler les affaires continentales d'Europe, non dans l'intérêt du Continent et de la reconstruction de l'Europe comme elle l'affirmait, mais en vue de l'annihilation des forces continentales en faveur de l'hégémonie commerciale et maritime britannique. Ensuite, parce qu'elle entendait procéder à ce réglement dans un sens exclusivement favorable au monde anglo-saxon, alors qu'en réalité l'Europe occidentale était la plus directement intéressée à ce réglement, car le sens pris par la guerre qui, il ne faut pas l'oublier, s'était manifestée comme une entreprise germanique contre les éléments méditerranéens du monde occidental, s'affirmait par le développement de la politique allemande et la complicité russe, non seulement comme une menace contre la civilisation occidentale, mais, par la collusion consécutive du pangermanisme et du slavisme, allié au marxisme, comme une tentative délibérée pour supplanter cette civilisation, dominer l'Europe et ouvrir au monde une ère nouvelle.

Pour cette raison, la présence des pays latins d'un côté, et de l'autre l'intervention, par l'admission de la Turquie à la Conférence, des éléments musulmans et indirectement, des éléments orientaux qui se sont regroupés et se tiennent derrière elle, pouvait seule contrebalancer ces actions néfastes et rétablir une situation équitable pour toutes les nations. L'équilibre ne peut se réaliser entre elles que par une balance des tendances antagonistes et ne peut se faire au bénéfice exclusif de l'une ou de l'autre. C'est ce que l'Italie n'a pas compris, avec M. Nitti et depuis le marquis Della Toretta, en orientant d'abord sa politique vers l'Allemagne, puis vers l'Angleterre en même temps que vers cette dernière, sans paraître s'apercevoir de la précarité et de la durée éphémère que revêtira tout appui donné par l'Angleterre à l'Allemagne et de l'impossibilité pour elle de mener une politique d'affaires à la fois avec l'Angleterre et l'Allemagne dès que celle-ci se sera ressaisie. Le rapprochement de l'Allemagne et de l'Europe, sa

rentrée parmi les nations occidentales ne peut même se faire que par la France, par l'initiative et l'intermédiaire de la France, qui s'est, du reste, toujours montrée prête à l'envisager, ne demandant à l'Allemagne que la preuve de sa bonne foi, mais ne veut pas se voir forcer la main et n'entend pas procéder à ce rapprochement au bénéfice de l'Angleterre tandis que l'Angleterre ne craint pas de chercher à le réaliser aux dépens de la France.

Contrairement à toutes leurs affirmations, MM. Facta et Schanzer, en prétendant traiter sur un pied de stricte égalité l'Allemagne, la France et la Russie, loin de servir la situation particulière de leur pays, la méconnaissent entièrement. Leur attitude fait à la fois le jeu des germanophiles, des communistes et des neutres aux dépens de tout ce qui est italien ; elle semble renier tout ce qui a animé le passé glorieux de l'Italie et renoncer aux aspirations italiennes, car aucune considération économique, l'octroi d'aucune concession ou de zones d'influence ne peut l'emporter sur les considérations morales sur lesquelles s'appuient les aspirations qui sont pour elle les plus vitales. L'Italie ne peut, pour la défense de ses intérêts dans la Méditerranée, les associer aux intérêts anglo-américains dans le Levant et dans l'Adriatique. Enfin, la papauté poursuivant l'extension de l'autorité de l'Église sur les masses orthodoxes de la Russie, vise plus à l'hégémonie de l'Église qu'à la romanisation du clergé orthodoxe ; c'est une œuvre analogue à celle qu'elle entreprit, il y a près de huit siècles en Allemagne, avec les chevaliers teutoniques, pour amener à elle tous les barbares du Nord ; et les chrétiens sociaux de dom Sturdzo qui ne paraissent point, pour assurer le triomphe de leur parti, repousser les vues sociales des soviets, ne tendent qu'à la réalisation d'une « internationale » politique.

On ne peut donc que regretter la fausse idée propagée et entretenue dans le peuple italien comme dans certains cercles de la haute société, que la France veut dominer l'Europe et mène une politique impérialiste.

La France lutte uniquement pour le maintien de son indépendance matérielle et de l'intégrité de son patrimoine moral. C'est pour cela que l'erreur d'une partie de l'opinion italienne est des plus regrettables.

car, en défendant ce patrimoine, la France n'oublie pas qu'il lui est commun avec l'Italie, les autres nations latines et les pays orientaux de la Méditerranée.

Mais, comme le remarquait M. Guglielmo Ferrero, dans une déclaration qu'il faisait lors de son récent passage à Paris, en revenant de Suède, « sous la poussée démocratique, une force nouvelle, ce qu'on pourrait appeler « l'esprit des peuples », qui vit d'impressions, « domine la politique ». Ce n'est malheureusement pas à leur plus grand profit, car, cet « esprit » qui reste impulsif, n'ayant ni les sources d'information suffisantes ni le sens critique nécessaire, ne crée que de grands mouvements d'opinion et ne fait qu'ajouter à la confusion présente. D'ailleurs M. Guglielmo Ferrero constate que :

Tous les gouvernements d'Europe semblent s'être donné la mission de l'exciter au lieu de l'apaiser. Les masses sont exaspérées par l'insécurité qu'elles sentent dominer toute notre existence, depuis la situation particulière de chaque individu jusqu'à celle de l'Europe. Avoir fait tant d'efforts, sacrifié tant d'hommes pour retrouver cette même angoisse, voilà ce qui irrite l'esprit du peuple italien et le dispose à soupçonner tout le monde, en commençant par la France.

D'ailleurs des Italiens se rendent parfaitement compte de cette situation et M. Labriola, dans le *Resto del Carlino* de Bologne, du 26 avril, définissait clairement les dangers qu'une politique d'isolement pratiquée à l'égard de la France présenterait pour l'Italie. Cette politique signifierait, écrivait-il :

1° L'hégémonie mondiale de l'Angleterre ;

2° La reprise de la marche conquérante du panslavisme dans l'Europe occidentale ;

3° Le retour offensif de l'Allemagne dans le plus bref délai.

On peut aimer ou ne pas aimer la France, mais aujourd'hui, la politique antifrançaise est la politique la plus dangereuse pour le progrès et la paix du monde.

Le *Corriere della Sera*, de Milan, dans un article intitulé « La crise de Gênes » écrivait également :

Quant à nous, Italiens, nous connaissons clairement notre volonté. Nous voulons être fidèles à la France et à l'Entente. Si elle se détachait de ses origines, l'Entente mourrait.

Nous ne saurions d'aucune façon tolérer l'isolement et l'exclusion de la France, ce qui constituerait une inversion monstrueuse des exigences de la justice et des résultats de la guerre. Mais, d'autre part, nous ne saurions aucunement tolérer l'alliance entre la France, la Belgique et la Petite-Entente, qui constituerait la négation de la Grande-Entente, l'échec de la Conférence, et qui se traduirait par l'isolement et l'exclusion de l'Italie.

La France et pas davantage la Belgique, comme le prouve la visite récente du Roi des Belges et l'accueil qu'il a reçu en Italie, ne prétendent ni l'une ni l'autre agir en dehors de l'Italie, et, la France ne peut se désolidariser de la Belgique, à laquelle elle est liée par l'affinité et la culture. Quant à la Petite Entente, malgré le nom qu'elle a pris, elle ne vise pas à renforcer l'Entente mais à dégager les Etats qu'elle groupe de l'influence de l'Entente, de celle de l'Angleterre et plus spécialement de la France dans l'Europe orientale et de celle de l'Italie dans l'Adriatique ; elle ne saurait jouer le rôle dont certains veulent la charger et qu'elle est avide de se voir confier. Rien ne paraît la qualifier pour le remplir ; elle n'en a pas la taille et ne peut en pénétrer l'esprit. Son origine, sa situation géographique, les tendances de la politique qu'elle a activement affirmée s'y opposent. Elle ne pourrait agir qu'épaulée par la France. Or, la France ne peut soutenir toute sa politique, et, dans le cas où abandonnée à elle-même elle ne se conformerait point aux vues de l'Angleterre, elle ne tarderait pas à rentrer fatalement dans le bloc germano-russe, attirée d'un côté par l'Allemagne et de l'autre par le slavisme dont la Tchéco-Slovaquie et la Yougo-Slavie sont les sentinelles avancées.

La conclusion de l'accord germano-russe vient d'ailleurs préciser la menace, prévue depuis longtemps, de la confluence du germanisme

et du slavisme. Aussi, M. Poincaré, dans son discours du 24 avril à Bar-le-Duc, a pu dire :

> Quelle que soit, désormais, l'attitude de l'Allemagne et de la Russie, il apparaît maintenant à tous les yeux une situation politique qui est de nature à compromettre, peut-être à bouleverser, l'équilibre européen et à laquelle il n'est plus possible de parer définitivement à l'aide de simples formules économiques ou financières, ni même au moyen de grandes assises internationales où viennent siéger, côte à côte, les représentants de toutes les langues humaines. Ce ne sont hélas ! ni des consortiums de banquiers, ni des recommandations, si savantes qu'elles soient, sur les questions de change ou de transports, qui restaureront, sur des bases inébranlables, la paix universelle. Le commerce travaille, sans doute, comme l'éloquence, à rapprocher les hommes et, comme l'éloquence, il les rapproche, en effet, quand il ne les divise pas ; mais il y a pour mener le monde, une quantité de forces morales, bonnes ou mauvaises, utiles ou nuisibles, dont il n'est pas prudent de faire complètement abstraction. C'est une de ces idées-forces, et l'une des plus actives, qui, dans une grande partie de la population allemande, entretient et développe des espoirs de revanche ; c'est une des ces idées-forces, et l'une également des plus redoutables, qui donne aux bolchevistes l'illusion d'apporter aux peuples un Evangile nouveau et l'audace d'organiser partout, même contre les républiques les plus libres et les plus démocratiques, une propagande acharnée.

Or, la conception politique de M. Lloyd George, loin d'apporter une solution à cette crise continentale dont les répercussions se font sentir dans le monde entier, ne heurte pas seulement la civilisation de l'Europe occidentale essentiellement constituée par celle des peuples méditerranéens, elle tend directement à sa destruction puisqu'elle entend partager l'Europe entre trois puissances : l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie, en attendant que ces deux dernières puissances continentales s'unissent contre la puissance britannique.

Bien plus, si le traité germano-russe que M. Tchitcherine a qualifié de « Pacte évangélique », ce qui a dû émouvoir jusqu'à l'attendrissement le puritanisme de M. Lloyd George, peut être une opération fructueuse pour l'Allemagne, il est à craindre qu'il ait les pires conséquences pour le maintien et le développement du germanisme. L'Allemagne, déjà en grande partie slavisée, subira, du fait de cet accord,

de nouvelles influence slaves ; loin d'être un gage de paix pour l'Europe, ce traité est encore pour le génie germanique lui-même la pire des menaces, car il y a une place en Europe pour le génie germanique et il doit la tenir.

Derrière la parade diplomatique de la farce politico-religieuse de Gênes se cache une basse hypocrisie qui permet aux pires convoitises et à toutes les ambitions de se donner libre cours. Au nom de la reconstruction économique de l'Europe on se livre à de honteux marchandages et à toutes sortes de combinaisons équivoques. M. Lloyd George, sous le couvert d'une fausse sensiblerie puritaine et humanitaire, est avant tout inquiet de sa propre situation électorale ; il ne s'agit pour lui que de subventionner des commerçants britanniques qui, avec le concours des courtiers allemands écouleront des marchandises sur le marché russe, et, les tractations des pétroliers de *la Shell* et de la *Royal Dutch* qu'il favorise aux dépens des anciens propriétaires ajoutent encore au scandale de cet imbroglio.

De même, si le Saint-Siège, sous le prétexte de venir en aide aux malheureuses populations affamées et de régler les intérêts des catholiques qui habitent les pays moscovites, n'a point répugné à entrer en relations avec les communistes de Moscou, c'est que la révolution russe, en supprimant le tsarisme, a écarté le principal obstacle à la fusion de l'orthodoxie dans le catholicisme, et qu'il espère maintenant réaliser l'union des églises. Il envoie une mission en Russie composée de Jésuites, de Salésiens, et de Pères du Verbe divin de Steyl, en Hollande, chargés de répartir des secours, mais son véritable but est d'essayer d'amener toute l'orthodoxie russe dans le sein de l'église romaine. L'action de ces trois congrégations s'exercera en Russie dans trois zones réservées respectivement à chacune d'elles : celle de Pétrograd aux Rédemptoristes, celle de Moscou aux Jésuites, celle d'Odessa aux Frères du Verbe de Dieu, et tant que les relations entre la République socialiste fédérative des soviets et la France, la Belgique et l'Angleterre ne se seront pas modifiées, les religieux originaires de ces pays et appartenant aux ordres cités ne seront pas admis en Russie. Enfin un accord a été conclu avec le général des jésuites qui fixe les conditions auxquelles les membres de la Compagnie de Jésus pourront

exercer leur mission éducatrice et charitable dans la région qui leur est spécialement dévolue. La diplomatie pontificale, tout en poursuivant le projet de ramener les chrétiens dits orthodoxes dans le giron de l'Église, espère ainsi trouver une compensation aux déboires financiers et aux déconvenues politiques qui résultent pour le Vatican de la défaite des Empires centraux. Ceci a pour conséquence, en modifiant profondément l'équilibre religieux de l'Europe centrale, d'aggraver aux dépens de la Pologne le trouble politique qui y règne. Le clergé polonais, hostile à l'orthodoxie, comme à l'uniatisme, verra de ce fait diminuer sa puissance auprès de la secrétairerie d'État, qui, jusqu'à présent, se servait principalement de lui dans toutes ses tentatives de pénétration dans les anciennes terres tsaristes. Tout cela n'a rien à voir avec la reconstitution rationnelle de l'Europe.

De plus, si la Russie n'est pas l'Asie, elle n'est pas non plus, à proprement parler, l'Europe, et des avances aux communistes russes, l'engraissement des tavarichs affamés, ne sauraient suffir à rétablir la situation de l'Europe et à redresser en même temps celle du monde. Ce n'est pas de là que peut venir la solution cherchée.

Toutes les combinaisons économiques, tous les consortiums, même s'ils parvenaient jamais à se constituer, seront impuissants à réaliser cette reconstruction, cet équilibre de l'Europe, parce qu'ils ne pourront pas parvenir à dominer ou à neutraliser les éléments moraux antagonistes qui se trouvent en présence et dont on ne veut pas tenir compte.

Les mouvements asiatiques, dont les chefs sont assez habiles pour avoir porté la lutte sur le propre terrain économique des puissances exclusivement industrielles et commerciales qui veulent les dominer, les combattant avec leur propre méthode, sont dus à des actions essentiellement morales, et ces peuples de vieille civilisation, voyant l'erreur de la civilisation moderne littéralement affolée de préoccupations utilitaires et dénuée de tout sens politique, entendent que la rénovation de leurs pays se fasse conformément à leurs caractères avec les éléments nationaux, empruntés à leurs traditions, appartenant à leur race et non avec des conceptions qui leur sont et leur resteront toujours étrangères.

D'ailleurs, ce conflit latent entre le monde anglo-saxon d'une part et le monde latin de l'autre, n'a jamais cessé de se manifester ; il ne fait que se révéler aujourd'hui d'une façon plus éclatante à la lumière des événements actuels.

L'année dernière, les Etats-Unis ont consenti de nombreux emprunts aux Républiques de l'Amérique du Sud pour assurer des débouchés à leur industrie et maintenir le dollar. Devant la menace du *control* que, par suite de leur situation débitrice, les Etats-Unis paraissaient tentés d'exercer sur ces républiques, sous les formes très diverses que leur offrent leur législation et leurs méthodes politiques au plus grand bénéfice de la doctrine de Monroë, elles éprouvaient à nouveau le besoin de se rapprocher de l'Europe occidentale.

Elles ont vu clair et cette réaction doit être un avertissement pour les pays latins de l'Europe occidentale. Ceux-ci se tromperaient si, pour s'assurer l'appui des Etats-Unis, ils consentaient bénévolement à sacrifier la situation morale et les intérêts considérables qu'ils possèdent dans l'Amérique latine au lieu de soutenir cette dernière et de faire bloc avec elle. Ils commettraient une faute analogue si, pour ne pas s'aliéner l'Angleterre, ils lui sacrifiaient les intérêts qu'ils ont en Orient et les amitiés anciennes qu'ils y possèdent, en faisant de ces intérêts une monnaie d'échange, en se servant de ces pays comme de moyens de compensation. C'est cette faute que la France paraît être sur le point de commettre en Turquie et en Asie Mineure pour assurer à sa politique européenne l'appui de M. Lloyd George, appui inutile parce que tous les projets échafaudés par l'Angleterre en Orient seront tôt ou tard ruinés.

Cet antagonisme entre deux groupes de nations explique pourquoi la solidarité des peuples musulmans se reconstitue et se renforce et pourquoi, peu à peu, la solidarité des nations latines de l'Amérique, dont certaines ne paraissent pas voir clairement l'utilité et à laquelle elles croyaient un moment habile de se soustraire, tend à s'affirmer

de nouveau. Toutes se rendent compte maintenant que c'est pour elles une nécessité vitale.

Bien des symptômes confirment cette nouvelle tendance politique des peuples orientaux en même temps que des pays sud-américains. On voit chez les uns et chez les autres s'effectuer lentement un rapprochement politique et intellectuel de plus en plus net qui pourra aboutir à la formation d'un front unique de défense en face de toute éventualité possible venant du monde anglo-saxon, et leur permettra de résister aux pressions politiques et économiques exercées par les Etats-Unis ou l'Empire britannique.

Sans entrer dans le détail des rapprochements qui s'effectuent actuellement entre les peuples du Proche-Orient et de l'Orient, et pour ne parler que des peuples sud-américains, qu'il nous suffise de citer un seul exemple. Le Mexique vient d'accréditer en qualité d'ambassadeur son ministre à Rio, après avoir envoyé au Brésil la statue de Cuauhtemoc, le dernier empereur aztèque et le héros de la défense contre la conquête espagnole. M Pessoa, Président de la République du Brésil, au moment précis où les Etats-Unis d'Amérique refusent de reconnaître le Gouvernement du Président Obregon, agissant d'ailleurs contrairement à toute logique et en dépit de la volonté d'une grande partie du peuple américain, vient de signer un décret élevant au rang d'ambassade la représentation diplomatique du Brésil au Mexique. Cet acte est des plus significatifs au point de vue de la solidarité et de la cordialité des relations entre les pays de l'Amérique latine. La présence d'un ambassadeur latino-américain à Mexico, enlève aux Etats-Unis d'Amérique le privilège et l'avantage que leur représentant, seul ambassadeur et par conséquent doyen du corps diplomatique, pouvait avoir sur ses collègues, et le prive des prérogatives protocolaires spéciales que son rang lui conférait auprès du Gouvernement mexicain. On a d'ailleurs pu constater, lors du renversement du Président Madero et du vice-Président Pino Suarez que cette influence ne s'est pas toujours exercée dans le sens le plus bienfaisant.

En même temps, le sentiment des connexions de l'Europe occidentale et du Sud-Amérique n'échappait pas à la Belgique, et S. M. le roi Albert Ier reconnaissait le Gouvernement du général Obregon, fait qui

montre la place que le Mexique tend à reprendre dans la situation internationale actuelle.

La transformation en ambassades des légations chiliennes à Buenos-Ayres et à Rio-de-Janeiro, à laquelle l'Argentine et le Brésil répondront par une mesure de réciprocité, est une preuve de cette nouvelle orientation politique. Par cette réorganisation de leur représentation diplomatique, ces trois Etats reviennent à l'entente A. B. C. et en même temps, leurs représentants qui n'occuperont plus un rang secondaire à côté de ceux que les Etats-Unis ou les grandes puissances d'Europe ont accrédités auprès d'eux, seront à même de traiter avec ces derniers sur un pied d'égalité.

Les démonstrations que provoque la célébration du premier centenaire de l'indépendance du Brésil, telle que le manifeste du Comité de la Jeunesse Argentine pour le monument du Brésil, confirment le mouvement général de rapprochement des républiques latino-américaines.

Ce mouvement se comprend d'autant mieux que la politique britannique qui paraît soutenir la doctrine de Monroë comme si elle avait vu le jour à la Cour de Saint-James, marche dans le sillage du Gouvernement de Washington; elle semble travailler de concert à livrer l'Amérique latine à la domination anglo-saxonne, et à préparer ainsi l'américanisation du monde annoncée par M. Stead. L'Angleterre a, en effet, laisser signer le traité Hay-Pauncefote qui annule le traité Clayton-Bulwer, et on a vu M. Lloyd George, en dépit des suggestions françaises, éloigner l'Amérique latine de la Conférence de Gênes. En face de cette alliance politique qui s'appuie sur des éléments racials et religieux, les milieux politiques sud-américains et plus particulièrement brésiliens n'ont pas été sans ressentir la nécessité d'un rapprochement avec la France vers qui l'Espagne, peu intéressée par la Conférence de Gênes, se retourne en même temps que vers l'Italie.

En effet, à la suite des difficultés soulevées par l'Angleterre au sujet du règlement de Tanger et du déploiement de la force maritime britannique dans les eaux voisines, la nouvelle s'est répandue au mois de février que l'Italie et l'Espagne seraient sur le point de conclure un accord pour l'emploi de leurs forces navales en Méditerranée.

Bien que la marine française, après l'adoption à Washington du principe de l'égalité franco-italienne du tonnage en grosses unités, — principe qui rend la flotte française nettement inférieure à son alliée latine puisque la France a trois mers à défendre et doit passer sous les canons de Gibraltar, — une telle alliance, qui ne peut être envisagée comme dirigée contre la France, se présente comme un essai de regroupement des forces méditerranéennes.

***

C'est pourquoi la Conférence de Gênes, contrairement à ce qu'affirmait M. Lloyd George au dîner offert par MM. Branting et Albert Thomas, ne pouvait pas être « une grande chose ». Non seulement elle ne réunissait pas tous les Etats d'Europe : où donc était la Turquie? qui est encore une Puissance européenne à moins, comme il est à craindre, que dans l'esprit de M. Lloyd George elle soit déjà définitivement rejetée d'Europe, ce qui ne l'empêcherait pas de continuer, par suite de la situation de la presqu'île anatolienne, à avoir un rôle européen. Mais cette conférence se montrait impuissante à « dissiper les doutes et les dissensions qui existent dans tous les pays » car les intérêts de tous les peuples se tiennent et, alors que la vie de l'Empire britannique dépend en grande partie de sa politique asiatique, on ne concevait point que l'Angleterre entendît régler intérieurement et tout à son avantage la situation européenne sans que les nations non-européennes, dont la politique est nécessairement liée à celle de l'Europe et qui sont elles-mêmes intéressées au règlement à intervenir, puissent par leur simple présence contrebalancer son influence ou au besoin faire entendre leur voix.

GASTON GAILLARD.

CHRONIQUE

ALGÉRIE

Allocution de l'Émir Khaled et réponse de M. Millerand.

Lors de la réception de M. Millerand à la mosquée d'Abd-el-Rahman, à Alger, le 20 avril, l'Emir Khaled, petit-fils d'Abd-el-Kader, auquel nos fonctionnaires refusent aujourd'hui de donner le titre d'Emir, qui a conquis les galons de capitaine de spahis et la croix d'officier de la Légion d'honneur pendant la grande guerre, et est investi à Alger du triple mandat de conseiller municipal, de conseiller général et de délégué financier, a, au cours des paroles qu'il a prononcées, abordé la question de l'extension des droits politiques des indigènes algériens.

Il a exprimé devant M. Millerand, dans l'allocution suivante que nous reproduisons *in extenso*, le vœu de voir élargir les dispositions de la loi du 4 février 1919 par l'extension du corps électoral et du nombre des élus indigènes dans les scrutins relatifs au recrutement des diverses assemblées algériennes et a en outre, demandé une représentation spéciale des indigènes au parlement français.

Monsieur le Président de la République,

Permettez-moi, en ma qualité de représentant élu de la population musulmane au Conseil municipal, au Conseil général et aux Délégations financières, de vous adresser nos souhaits respectueux de bienvenue.

Dans la longue et attentive visite dont vous voulez bien honorer l'Afrique du Nord, l'Algérie ne peut avoir, pour vous recevoir, que des mots de reconnaissance et de joyeux accueil.

Soyez le bienvenu pour l'honneur insigne que vous nous faites, pour la marque de haut intérêt que vous nous témoignez et pour l'espérance qu'elle fait naître dans nos cœurs.

A la veille du centenaire de l'occupation française, cette haute marque de bienveillance peut-elle avoir d'autre but que de proclamer hautement que les habitants de l'Algérie, sans distinction de confession et de race, sont également les enfants de la France et ont un égal droit à son foyer?

Au moment où, d'un bout à l'autre de la terre, le monde, bouleversé par un cataclysme sans précédent, essaye de reprendre son équilibre normal, les musulmans algériens demandent instamment à la France de leur continuer sa tendre sollicitude en développant les libertés qu'elle leur a déjà si généreusement accordées, afin de leur permettre de prendre définitivement rang dans la grande famille française.

Ce ne sont pas les quelques réserves ou restrictions nécessitées par leur statut personnel qui pourraient mettre obstacle à leur définitive adoption et vous faire hésiter.

Leur loyalisme n'a connu ni réserve ni hésitation lorsque, à l'heure du danger, ils ont combattu pour la défense du droit et de la liberté, soutenus par la plus grande France.

Ce n'est pas le simple fait du hasard que, suivant la noble tradition léguée par l'Emir Abd-el-kader, ils ont, depuis la conquête, observé religieusement la parole donnée à la France et le serment prêté.

De tous les peuples le peuple français, par sa glorieuse histoire et son génie, est celui avec lequel ils peuvent le mieux s'entendre et fraterniser.

Une occupation quasi séculaire, une fréquentation journalière, la lente et sûre association des intérêts et des idées ont créé des liens puissants qu'il serait impossible de rompre.

Un siècle de vie commune fait que nous ne pouvons plus nous passer de la France, de son gouvernement organisé, de la paix qu'il procure, des possibilités de développement qu'il offre aux facultés de l'individu, de sa bienveillance naturelle, enfin !

Or, si le libre jeu de ses institutions permet à ses propres enfants le plein épanouissement de leurs moyens, nous souhaitons qu'il en soit bientôt de même pour nous enfants adoptifs, dont les intentions les meilleures sont, parfois, mal interprétées ou incomprises.

La tâche de collaboration entière avec vous qui reste à accomplir ne peut être menée à bien que par des hommes éclairés et mandatés par nous.

C'est pourquoi, avec la déférence et le respect dus à l'hôte illustre que vous êtes, nous venons solliciter une représentation musulmane au Parlement français. Seule, elle serait capable de porter à la Mère-Patrie l'expression de notre indéfectible attachement et de sceller l'anneau de notre destinée à la longue tradition de gloire qui place la France, dans le monde, à la tête de la civilisation et du progrès.

Nous avons mérité cet honneur : elle considérera sans doute qu'elle se doit à elle-même de nous l'accorder.

Dans l'Algérie musulmane, il peut se rencontrer des gens arriérés, des esprits incultes, il ne se rencontre pas un seul antifrançais.

C'est pourquoi loyalement nos mains et nos cœurs se tendent vers la France. Nous vous demandons de ne pas les repousser, de même que nous vous prions, Monsieur le Président de la République ainsi que les personnalités éminentes qui vous accompagnent de bien vouloir vous faire les interprètes de nos aspirations, et, le cas échéant, de vous porter garants pour nous. Nous sommes certains de ne vous avoir pas sollicité en vain.

Le souci que nous avons de nous créer, au sein de la France, une situation digne d'elle et digne de nous, est la meilleure preuve que nous sommes de bons Français et que nous n'avons d'autre but que de resserrer davantage les liens qui nous attachent à la Mère-Patrie.

Vive la France, Vive l'Algérie, Vive le Président de la République ».

M. Millerand a répondu :

Je suis heureux que vous ayez rappelé, en les confirmant, les déclarations de loyalisme, d'indéfectible attachement que je recueille à chaque arrêt parmi les indigènes de l'Algérie.

Depuis que la France y est installée, les indigènes ont pu compter les améliorations que la France leur a apportées. Elle ne s'en fait pas un titre glorieux ; en agissant ainsi, elle a obéi à son esprit, elle a rempli son devoir. Elle continuera.

Les indigènes ont répondu noblement, correctement, à la confiance que la France mettait en eux. Ils avaient le droit de rappeler que pendant la grande guerre, les fils des indigènes se sont fait tuer, comme les fils de colons, pour la défense de la France et de la civilisation. La France ne l'a pas oublié, et dès 1919, à peine la guerre terminée, le Parlement de la République a voté une loi considérable, qui n'a pas été sans rencontrer en Algérie de vives oppositions. Elle a mis sur le pied de complète égalité, dans les conseils généraux, dans les délégations financières, les représentants des indigènes et les représentants des Français européens.

Vous demandez plus, et pour nous, vous avez posé la question avec netteté. Je vous remercie de me permettre de répondre avec la même netteté. Je crois qu'il n'y aurait rien de plus dangereux pour tous, pour vous comme pour nous, que d'aller trop vite dans la voie où nous nous sommes engagés et où nous ne nous arrêterons pas.

Donner aux musulmans des représentants directs au Parlement, telle est votre demande.

Je ne doute pas qu'un jour ne vienne où les droits politiques déjà considérables des indigènes soient augmentés encore. Vous êtes un esprit trop fin, trop avisé, trop averti des réalités, pour ne pas vous rendre compte que le péril le plus grand, pour les indigènes comme pour nous, serait celui où nous nous exposerions si, voulant aller trop vite, nous étions contraints de revenir en arrière. Voilà pourquoi, je crois prudent d'attendre que la loi de 1919 ait développé ses conséquences, que la population des colons comme la population des indigènes ait pu en connaître et en apprécier les résultats. Ces résultats, j'en suis sûr seront bienfaisants ; ils nous permettront un jour d'aller plus loin. A la réflexion, vous comprendrez comme moi que ce qui s'impose d'abord, de toute nécessité, c'est que l'éducation se fasse par la pratique des droits nouveaux que la France a été heureuse d'accorder aux musulmans algériens, par la conscience qu'ils prendront de plus en plus de leur importance et de leur étendue.

Aussi, je suis convaincu que, forts des avantages légitimes qu'ils ont déjà remportés, connaissant bien l'esprit et la volonté de la France, les indigènes poursuivront, en plein accord avec les colons, cette association nécessaire et bienfaisante, de laquelle j'attends, dans l'avenir, des résultats non moins heureux que ceux qu'elle a déjà produits dans le passé pour les indigènes, pour les colons, pour l'Algérie, pour la France.

L'accueil fait à cette manifestation par une partie de la presse française, qui a cherché à en diminuer l'importance et à rabaisser la personnalité de son auteur, n'est pas sans surprendre. Le ton des commentaires de la plupart des journaux ne correspond pas à celui de la réponse faite par M. Millerand à l'émir Khaled, dont il importe de dégager la véritable signification.

M. Millerand, répondant à l'émir Khaled, a indiqué que la loi du 4 février 1919 ayant déjà réalisé des réformes politiques très importantes, il convient d'attendre les résultats de l'application de cette loi pour effectuer des réformes nouvelles qui ne pourraient à son avis, actuellement, être que prématurées parce qu'il estime qu'elles seraient aussi dangereuses pour les indigènes eux-mêmes que pour la souveraineté de la métropole. Sa réponse n'est donc pas une simple fin de non-recevoir et ne ferme pas pour l'avenir la porte aux légitimes revendications des indigènes. Bien qu'on ait fait observer que jusqu'ici, la loi dont il s'agit n'a peut-être pas donné tous les heureux résultats que le législateur en attendait, en ce sens que, s'appliquant à des populations encore imparfaitement préparées, elle a contribué à créer parmi les indigènes un état d'esprit de surenchère électorale qui n'est pas le meilleur emprunt que ceux-ci aient pu nous faire et dont ils sont, d'ailleurs, les premiers à souffrir, ce serait une erreur de nier le problème indigène qui se pose en Algérie et qui intéresse les travailleur arabes des villes comme les pasteurs du Tell et des hauts plateaux.

D'ailleurs, on ne voit pas quelle objection sérieuse peut être élevée contre une représentation spéciale des indigènes au parlement français. La raison de l'opposition que rencontre cette proposition est que l'on s'illusionne sans doute, de part et d'autre, sur la portée d'une telle réforme. Ce ne serait ni cinq ni dix ou vingt députés indigènes qui pourraient avoir une action sur la Chambre et celle-ci n'aurait rien à craindre d'eux ; de leur côté, si les indigènes paraissent se méprendre sur le rôle et la valeur des assemblées parlementaires, ce n'est peut-être pas à nous à leur enlever dès maintenant cette illusion. Il y a eu dans la prise en considération des réformes envisagées des lenteurs qui pourraient devenir fatales. La

DERNIERS OUVRAGES PARUS

Autour d'une route. L'Angleterre, l'Isthme de Suez et l'Egypte au XVIII^e siècle, par CHARLES-ROUX (François), X-382 p. Plon-Nourrit et C^ie, 1922, br. .... 15 fr.

L'Orient musulman au Musée du Louvre, par MIGEON (Gaston), 80 p., 103 pl. : 2 vol., A. Morancé, 1922 cart. .... 100 fr.

Tagore, éducateur, par PIECZYNSKA (E.), 171 p. Delachaux et Niestlé, 1922 Br. .... 7 fr.

An American diplomat in China by Paul S. REINSCH, LL. H D. American minister to China, 1913-1919, Georges Allen et Unwin .... 16 sh.

Les Anglais en Perse, par EMILE LESUEUR, ancien professeur de la Faculté de Droit de Téhéran, 1 vol., in-12, 192 p. Renaissance du Livre 1922, br. 4 fr.

Etudes sur l'Islam en Côte d'Ivoire, par PAUL MARTY, 1 vol. in-8 495 p. Editions Leroux 1922 .... 30 fr.

La Faillite morale de la politique occidentale en Orient, par AHMED RIZA, ancien président de la Chambre des Députés et du Sénat de l'Empire ottoman, 1 vol. in-8, 207 pages, Librairie Picart, 1922 .... 5 fr.

Le Directeur-Gérant : G. GAILLARD

82,736. — Imp. Bourse de Commerce (G. BUREAU), 33, r. J.-J.-Rousseau, Paris.

Autant la question tunisienne présente de difficultés parce que les aspirations tunisiennes ne semblent pouvoir se concilier ni avec le traité du Bardo, ni avec les intérêts français puisque ceux-ci ne cadrent pas avec les réformes radicales demandées par le parti constitutionnel libéral et qu'on peut prétendre que ces réformes affaibliraient indirectement ou directement le pouvoir, un peu fictif, que le bey conserve d'après la tradition, autant la question algérienne est claire.

Mais on dirait qu'on prend plaisir à la compliquer. On avait demandé, en 1915, à M. Poincaré la nationalisation dans le statut musulman des indigènes ayant combattu pour la France. M. Poincaré, le 17 décembre 1915, répondait que personnellement il trouvait cela juste mais qu'il n'était que le président de la République. Aujourd'hui les rôles sont renversés. Que faut-il entendre d'ailleurs par représentation des indigènes au Parlement français? S'agit-il de représentation indigène ou de représentants citoyens français? Représentation indigène, mais il faut compter, dira-t-on, avec la loi. S'il avait été remédié comme nous venons de l'indiquer à ce desideratum, tout serait aujourd'hui très simple.

Dans ces conditions, les représentants des musulmans algériens ne peuvent être que des citoyens français. On peut considérer une telle représentation comme provisoire et il est tout naturel que les indigènes la considèrent ainsi. Il n'est pas juste, par conséquent, de les empêcher d'espérer davantage. Mais il faut dire à leurs chefs : en attendant que vous ayez réussi à remédier par voie législative au desideratum en question, la loi actuelle vous met en présence d'un dilemme : une représentation au parlement par des citoyens français ou pas de représentation. Il semble impossible qu'une représentation par des citoyens français soit refusée car elle ne heurterait en rien l'économie de la loi constitutionnelle. On peut dire que dans ces conditions non seulement la représentation est admissible mais qu'il serait scandaleux qu'on s'y opposât : ce serait plus que de l'aveuglement, ce serait une faute.

Il faut rappeler que lorsque les Crétois ont voulu affirmer leur volonté d'être unis à la Grèce, leur premier souci fut de demander que leurs représentants siégeassent au Parlement d'Athènes. La demande des Algériens n'est-elle pas la meilleurs preuve de leur loyalisme et de leur désir de renforcer leur union avec la France? Ce dont le Gouvernement pourrait être inquiet, ce serait si, invités à envoyer des représentants ou Parlement, ils s'y refusaient. Il ne faudrait pas travailler à les amener à prendre un jour ou l'autre cette attitude.

M. Millerand a d'ailleurs déclaré dans le discours qu'il a prononcé à Bône, avant de quitter l'Algérie : « Nous accorderons aux indigènes toutes les institutions qui en feront des associés. »

CHINE

La guerre civile

Tant que régna la dynastie mandchoue l'unité de la Chine, que l'on considérait volontiers comme un pays faible, se maintint et l'empire chinois n'était nullement militaire. La révolution qui prétendit moderniser le statut politique de la Chine eut pour résultat de la ramener à une sorte de féodalité militaire.

Dans le Nord, après la disparition de Yuan-Shi-Kai, le parti militariste, le club Anfou, a essayé d'imposer sa domination, d'abord avec le maréchal Touan-Ki-Jouei, puis avec le puissant gouverneur militaire de Mandchourie, Tchang-Tso-Lin, qui est devenu depuis plus d'un an le véritable arbitre du Gouvernement de Pékin, le seul reconnu par les Puissances, et est le chef de la Chine, imposant au président nominal de la république Tsu-Chen-Tchang, un ministère à sa dévotion dirigé par Liang-Ché-Yi.

Même dans le Sud, où Sun-Yat-Sen, qui prit part à l'établissement de la république chinoise est à la tête d'un Gouvernement à Canton, le pouvoir reste entre les mains des *toukiouns*, les gouverneurs des diverses provinces qui se font la guerre entre eux.

Mais le général Ou-Pei-Fou, inspecteur général des provinces du Hou-Lan et du Hou-Pé, qui a acquis un grand prestige en brisant la puissance du chef militariste Touan-Ki-Jouei, puis en arrêtant l'an dernier les forces sudistes de Sun-Yat-Sen, tentait de remonter vers le nord. Il est à la tête d'une armée d'une centaine de mille hommes et est le chef antijaponais de la Chine centrale. Le 25 janvier dernier il a exigé du président de la République le congédiement du président du conseil Liang-Ché-Yi. Celui-ci n'a pas essayé de se défendre et est parti pour Tien-Tsin en congé illimité. Mais Tchang-Sao-Lin, le toukioun de Moukden, dont il était l'homme-lige, a de suite fait savoir au président de la République qu'il ne

lui permettait pas de céder aux injonctions de Ou-Pei-Fou. En même temps il mobilisait son armée et commençait à l'acheminer vers le Sud.

Le président de la République Tsu-Chen-Tchang, a adressé au maréchal Tchang-Tso-Lin et au général Ou-Pei-Fou l'ordre de faire revenir leurs troupes sur leurs positions primitives afin de permettre l'ouverture de négociations et d'aboutir à un accord.

Mais les trois généraux médiateurs, anciennes personnalités du régime mandchou et amis de Tchang-Tso-Lin, auraient proposé, paraît-il, que Ou-Pei-Fou renonçât au poste d'inspecteur général adjoint du Tchili, du Honan et du Chantoung qu'il occupe sous les ordres du maréchal Tsao-Koun, et qu'il bornât ses fonctions à celles d'inspecteur général du Hou-nan et du Hou-Pé.

Ces propositions semblaient d'autant plus inacceptables qu'on exigeait également que le général Tchao-Ti, ami de Tchang-Tso-Lin, remplaçât Ou-Pei-Fou, de sorte que le maréchal Tsao-Koun serait sans défense et à la merci de Tchang-Tso-Lin et que, d'autre part, Ou-Pei-Fou, serait exposé à être écrasé entres les forces du Nord qui obéissent à Tchang-Tso-Lin, et celles du Sud de la Chine, c'est-à-dire celles de Canton, qui obéissent aux ordres de Sun-Yat-Sen, quand ces forces seraient en état d'agir de concert.

A ce moment, les troupes de Tchang-Tso-Lin tenaient toute la voie ferrée, allant de Moukden à Pékin ; elles étaient également maîtresses de la voie ferrée Tien-Tsin-Pukéou jusqu'à Machang, et jusqu'à Tchan-Sin-Tien de la voie ferrée Pékin-Hankéou.

L'avant-garde de Ou-Pei-Fou se trouvait à 50 kilomètres au sud-ouest de Pékin, et le gros de ses forces était assez loin en arrière.

On annonçait d autre part que Tchang-Tso-Lin avait passé un accord avec le Gouvernement de Canton aux termes duquel une conférence nationale devait être convoquée d'ici à un mois. afin de procéder à la rédaction d'une nouvelle Constitution et de préparer l'élection d'un nouveau Parlement.

Les partisans de Ou-Pei-Fou déclaraient que leur chef était entièrement disposé à prendre part à une telle conférence si le *statu quo* militaire était maintenu, mais Tchang-Tso-Lin continuait à envoyer des troupes au Tchili, où 20.000 hommes environ étaient déjà arrivés, tandis que 50.000 autres se dirigeaient, disait-on vers la même destination. Les forces navales continuaient également leur mouvement stratégique.

De petits engagements ont d'abord eu lieu et à la fin d'avril les hostilités ont commencé.

A la suite de ces événements, Chow-Tze-Chi, premier ministre du Gouvernement de Pékin, a donné sa démission. Dans la lettre qu'il a adressée au président de la République chinoise, il déclare qu'il n'avait accepté ce poste que dans l'espoir de pouvoir réconcilier les deux généraux rivaux, et qu'ayant échoué dans cette tâche, il se voit dans l'obligation morale de démissionner.

Sun-Yat-Sen, qui avait été battu l'année dernière par le général Ou-Pei-Fou, lorsqu'il tentait de marcher vers le Nord a fait cause commune avec l'adversaire de Ou-Pei-Fou et est ainsi devenu l'allié du général Tchang-Tso-Lin qui soutient le gouvernement de Pékin. Il lui a de suite apporté un secours inattendu en faisant prisonnière, dans les eaux de Canton, la principale escadre chinoise composée de neuf navires de guerre. Mais il est douteux, paraît-il qu'il continue à être son auxiliaire. Le chef de cet escadre avait, en effet, refusé de s'engager à observer la neutralité entre les deux rivaux si Sun-Yat-Sen tentait une expédition vers le nord pour appuyer Tchang-Tso-Lin. Craignant que l'escadre ancrée à Wampoa, à 40 kilomètres au Sud-Est de Canton, ne bombardât cette ville, Sun-Yat-Sen l'a sommée de se rendre.

De son côté le général Ou-Pei-Fou a fait arrêter Tsao-Jui, gouverneur civil du Petchili, et le garde comme otage pour empêcher son frère Tsao-Koun, gouverneur militaire et chef de la faction projaponaise de cette province, de faire la jonction de ses troupes avec celles du général Tchang-Tso-Lin, ennemi d'Ou-Pei-Fou.

La façon dont cette arrestation a été opérée est essentiellement chinoise. Tsao-Jui avait été invité à un banquet ; après avoir entendu un discours prononcé par les chefs militaires opposés à Tsao-Koun, il se levait pour prendre congé, quand il fut arrêté.

Au début de mai, les hostilités étaient partout favorables au général Ou-Pei-Fou et on annonçait que les troupes du général Tchang-Tso-tsin battaient en retraite.

La Chine et les Soviets en Mongolie

Le Gouvernement de la Mongolie du Nord, dont le siège est à Ourga, a proclamé, à l'instigation de Moscou, l'indépendance de la Mongolie, par rapport à la Chine, et a conclu avec le gouvernement bolchevik

un traité défensif par lequel les soviets russes s'engagent à appuyer la Mongolie dans le cas d'une invasion chinoise.

Le ministre des Affaires étrangères chinois a envoyé aux représentants de la Russie des soviets dans cette ville une note pour leur confirmer que la Chine est prête à régler les principales questions en suspens entre les deux pays aussitôt qu'elle aura la preuve que les bolcheviks le désirent fermement ; mais le présence de troupes rouges sans cesse plus nombreuses à Ourga et à Kiachta retarde l'ouverture des négociations, car elles constituent une atteinte aux droits souverains de la Chine en Mongolie.

EGYPTE

Protestation des Princes Egyptiens.

Les princes égyptiens ont adressé au sultan Fuad Ier une lettre, dont la publication en Egypte n'a pas été autorisée par le Gouvernement et dont voici la partie essentielle :

Nous adressons à Votre Hautesse cette requête pour unir nos voix aux revendications légitimes et unanimes de la nation égyptienne et demander :

a) La proclamation de l'indépendance de l'Egypte avec son Sultan et sa souveraineté intégrale, tant intérieure qu'extérieure.

b) La reconnaissance à une assemblée nationale du droit de discuter et de répondre aux deux documents présentés au Gouvernement égyptien par le Haut commissaire britannique, au nom de son Gouvernement.

c) Que seule, l'Assemblée nationale ait le droit d'élaborer la Constitution.

d) Qu'il soit procédé aux élections dans une complète liberté, après abrogation de la loi martiale, déclaration de la liberté de la presse, amnistie des détenus politiques et retour des exilés.

Le maintien de l'état de choses actuel et la présence des troupes britanniques en Egypte portent atteinte à l'indépendance du pays. Ils sont incompatibles avec les principe de la liberté individuelle.

Suivent les signatures de neuf princes égyptiens.

Déclaration du Prince Youssouf Kemal.

Le propriétaire du journal *La Liberté* qui a demandé au prince Youssouf Kemal ce qu'il pensait des dernières proclamation, de l'Angleterre, a eu avec lui l'entretien suivant :

J'estime que ces proclamations ont une réelle valeur parce qu'elles émanent de

ministère britannique et sont remises à notre souverain par le représentant de l'Angleterre. Quant à leur approbation par le Parlement anglais, c'est une question intérieure qui ne regarde que l'Angleterre.

D'ailleurs le protectorat anglais proclamé sur l'Egypte, l'ayant été par le ministère anglais, il est juste que son abolition émane du même ministère Nous n'avons qu'à en prendre bonne note et nous considérer indépendants.

— Mais cette reconnaissance d'indépendance est entourée de certaines restrictions de la part de l'Angleterre.

— Les restrictions dont vous parlez ne son que des questions de détails qui seront discutées entre les représentants des deux pays indépendants sur un même pied d'égalité. C'est pour cela que nous pouvons sans hésitation proclamer par la voie de notre souverain notre indépendance qui n'a été, jusqu'à ce jour, contestée que par l'Angleterre seule. Nous devons convoquer immédiatement une Assemblée nationale qui aura pour mission d'élaborer notre constitution, d'examiner les détails contenus dans les proclamations anglaises, de nommer des délégués qui discuteront avec le gouvernement anglais les garanties réclamées, de procéder aux élections de l'assemblée représentative.

— Si j'ai bien compris votre pensée, vous êtes d'avis que l'Egypte doit réaliser l'indépendance que l'Angleterre vient de lui reconnaître ?

— Parfaitement. Et la réalisation de l'indépendance aura lieu de la manière suivante :

S. M. le Sultan proclamera l'indépendance du pays, convoquera l'Assemblée nationale pour élaborer la Constitution et discuter les garanties exigées.

Et ce n'est qu'après l'élaboration de la Constitution que l'assemblée représentative se réunira.

— Il me paraît donc que vous n'êtes pas d'accord avec le Gouvernement actuel qui, lui, veut élaborer la Constitution et convoquer ce Parlement sans avoir recours au préalable à une Assemblée nationale.

— Mon avis est de hâter les élections générales, tandis que la manière de faire du Gouvernement retarde ces élections. D'autre part le Parlement qui sera formé sur la base d'une Constitution élaborée par le Gouvernement finira certainement par modifier cette Constitution.

— Qu'est-ce que vous pensez de la loi martiale.

— Elle n'a aucune raison d'être ; car nous ne sommes pas en guerre avec l'Angleterre et nous voulons vivre en paix avec elle. Lord Allenby s'est montré tout disposé à suspendre l'application de la loi martiale sur la demande du Gouvernement égyptien et ce, en attendant son abolition après la promulgation de la loi des garanties. Le Gouvernement égyptien doit donc demander le rétablissement immédiat des droits politiques et la liberté de la presse, ce que le Haut commissaire britannique ne refusera certainement pas.

— Puis-je vous demander votre avis sur l'exil de Saad et de ses compagnons ?

— Si Saad et ses compagnons avaient fomenté des troubles je serais le premier à m'opposer à leur retour. Mais n'ayant commis d'autre crime que celui qui consiste à demander l'indépendance de leur pays, je n'hésiterai pas à déclarer que l'exil de Saad et de ses compagnons ne peut engendrer que des troubles et, sans leur retour, il n'est pas possible que la paix règne en Egypte.

— Qu'est-ce que vous pensez du ministère actuel et du sentiment du peuple à son égard ?

— Je ne veux pas douter du patriotisme des ministres ni de leur bonne volonté pour réaliser les aspirations de la Nation, mais le peuple égyptien ne se trouve pas satisfait, et, dans sa grande majorité, doutant de la manière dont ces ministres furent choisis, il n'a pas hésité à manifester son mécontentement.

— Avez-vous eu l'occasion de connaître l'avis des autres princes sur ces questions ?

— Nous avons discuté ensemble sur toutes ces questions et nous avons même adressé à S. M. le Sultan un mémorandum dans lequel nous faisons connaître notre opinion à ce sujet.

Protestation de l'Assemblée générale des Docteurs en médecine d'Egypte.

Le ministère a été formé malgré la volonté du peuple et contrairement à son avis unanime. Il s'est constitué en s'appuyant sur deux documents qui, sans rien changer à la situation politique de l'Egypte, maintiennent expressément la souveraineté de l'Angleterre sur l'Egypte dans ses affaires extérieures et intérieures. C'est une nouvelle politique de duperie qui a été accueillie par le mécontentement général et la colère du peuple. La preuve la plus éclatante en est dans le bannissement du chef du mouvement nationaliste, Saad Pacha Zaghloul, ainsi que de ses compagnons, les héros de la lutte nationale, sans parler de la continuation de la mise en vigueur de la loi martiale, de l'entrave apportée à la liberté de la presse, de la prohibition des réunions et de l'aliénation de toutes les libertés publiques sous toutes les formes.

Il est certain, d'autre part, que si ces documents abolissaient effectivement le protectorat et proclamaient l'indépendance du pays, ils ne seraient pas accueillis par la Nation avec tant de tristesse et de regrets. Or, les avocats ont refusé de plaider, les étudiants se sont abstenus de continuer leurs études, des délégations se sont formées de tous côtés pour manifester leur mécontentement, les fonctionnaires sont désolés et le dépit général a atteint un tel degré que le sang des innocents a coulé abondamment. Pendant ce temps le ministère entreprend de réunir une Assemblée représentative, empiétant ainsi sur le droit de la Nation, droit reconnu par les principes élémentaires de toute Constitution, laquelle ne doit émaner que d'une assemblée constituante qui forme l'assemblée représentative et délimite la responsabilité du ministère.

En présence de la gravité de la situation à laquelle le ministère Sarwat Pacha risque de conduire le pays, les Docteurs en médecine réunis en assemblée générale protestent énergiquement contre le ministère actuel à qui seul incombe la responsabilité de cet acte illégal devant Dieu, la Patrie et l'Histoire. O Egyptiens, l'heure est grave et la situation est tragique. L'ennemi essaye de mettre à exécution un plan qu'il a dressé en cachette avec le concours de ceux parmi vous, dont l'abattement a affaibli l'énergie et que l'amour du pouvoir a rendus aveugles. Ceux-ci ont semé le doute dans l'esprit de l'ennemi sur la réalité et la sincérité de vos efforts, créant en lui l'espoir d'exécuter contre vous sa volonté et d'étouffer vos aspirations par tous les moyens de ruse et d'intimidation.

Votre devoir patriotique vous impose une résistance pareille à celle de la montagne aux tremblements de terre et des rochers aux tempêtes, et celui-ci est d'autant plus certain que votre patriotisme a déjà été trempé par les épreuves que vous avez subies. Il est vrai que vous avez beaucoup souffert ; mais les souffrances stimulent la résistance et par elles se mesurent les vertus des peuples. Que les Egyptiens prouvent à l'ennemi qu'ils ne plaisantaient pas lorsqu'ils se sont levés pour secouer le joug de l'étranger et qu'ils n'ont pas consenti des sacrifices rien que pour permettre à quelques-uns d'entre eux de vous gouverner malgré vous, en dépit de tout principe d'équité et de justice et en utilisant contre vous la force armée de votre ennemi.

O Egyptiens, persévérez dans la voie qui doit aboutir à votre indépendance et dans le respect de vos droits.

Vous allez rencontrer des obstacles que vous surmonterez par votre résistance. Il vous sera demandé des sacrifices que vous consentirez de bon cœur. Vous allez subir des contraintes auxquelles vous opposerez le mépris et le dédain. De cette façon vous atteindrez votre but et, plus cher vous payerez votre indépendance, plus celle-ci vous sera précieuse. O Egyptiens, des îles lointaines, l'âme de votre chef vous rappelle que vous devez vous réunir, vous entendre et faire de votre abstention une arme avec laquelle vous combattrez vos ennemis. Méfiez-vous des pièges qu'on vous tend et continuez toujours votre lutte.

Protestation de la Ligue des Dames Egyptiennes.

Les dames égyptiennes ont adressé le 8 mars 1922, la protestation suivante aux représentants des Puissances en Egypte :

Monsieur le Consul général,

Vous représentez la justice, il est donc naturel que ceux qui ont des droits lésés s'adressent à vous.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Consul général, que les Anglais ont employé tous les moyens capables de blesser la fierté du peuple égyptien et de soulever sa colère.

Ils nous ont fermé toutes les voies de la liberté. Ils ont dépassé toute mesure raisonnable, en maintenant l'application de la loi martiale. L'état de siège a duré tout le temps de la guerre mondiale, et voilà trois ans que la terrible guerre a cessé, sans qu'ait été abrogée cette affreuse loi martiale, qui a rempli notre terre de larmes et, nos paisibles demeures, de plaintes et de pleurs.

Les journaux ont été muselés ou suspendus, à moins qu'ils ne fussent asservis.

Et les meilleurs parmi les Egyptiens sont exilés au loin ou jetés dans de noirs cachots d'une façon absolument contraire à toute loi. On est même allé jusqu'à employer la honteuse et ignoble bastonnade. Les réunions publiques ont été sévèrement prohibées. Des cortèges de gens paisibles ont été sauvagement attaqués avec des mitrailleuses. Enfin, les Anglais ont mis la main sur le plus grand représentant de la nation, le chef du mouvement de l'indépendance et ils l'ont banni en des contrées éloignées.

Après tout cela, ils veulent nous convaincre que cet acte aurait été fait dans l'intérêt de la nation égyptienne.

Ils veulent encore vous faire croire que notre silence forcé est le signe que nous approuvons leur politique trompeuse, leur politique de mensonge et de violence.

Pour nous, l'occupation, le protectorat, le projet Milner, le projet Curzon, la libération accordée officiellement à l'Egypte, tout cela ne vaut rien en définitive, et n'a qu'un but : permettre à l'Angleterre d'accaparer notre territoire.

Bien qu'ils en changent les termes, le sens de leurs déclarations reste identique. Leur but est toujours le même et nous allons de mal en pis.

Ils ont décidé une opération chirurgicale, mais l'Egypte est en parfaite santé et n'a pas besoin de leur science médicale.

Monsieur le Consul général, votre noble peuple qui a combattu pour le droit et la justice, ne pourrait-il pas intervenir en notre faveur, auprès de l'Angleterre, afin qu'elle modifie ses intentions à notre égard?

Il n'est pas juste que l'Egypte tombe sous le joug britannique, pour la simple raison qu'elle pourrait un jour passer sous la domination de quelque autre nation.

Que votre grand peuple refuse surtout de faire protéger ses propres nationaux par l'Angleterre, au cas où cela serait jamais nécessaire.

Toutes les Egyptiennes s'associent à nous pour réclamer le retour immédiat de Saad Pacha Zaghloul, le chef que le peuple s'est choisi.

Elles réclament en outre la libération de tous les détenus politiques, avec l'abrogation de l'état de siège, de la censure et de tous les règlements irréguliers ou exceptionnels.

Nous demandons finalement la réunion d'une Constituante avec la formation d'un ministère possédant la confiance de la nation.

En un mot, ce que nous voulons c'est une indépendance de fait, non de mots ou d'apparences trompeuses.

La douce et paisible Egypte serait heureuse aussi de posséder l'amitié et le respect des peuples libres.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul général, etc.

Suivent les signatures des dames égyptiennes.

La ligue des dames égyptiennes avait déjà envoyé le 6 mars, une dépêche au Gouvernement anglais, aux membres du Parlement et à la presse britanniques.

Les membres de la délégation Saad Zaghloul pacha ont également adressé le 24 mars 1922 un appel au peuple égyptien.

Pétition en faveur de Zaghloul pacha

Une députation de médecins égyptiens s'est rendue le 22 avril au palais Abdine et a déclaré au Roi que la santé de Zaghloul pacha et de ses compagnons était fort éprouvée par le climat des îles Seychelles où les nationalistes sont actuellement détenus.

Ils ont remis au souverain une pétition signée par 140 docteurs, de mandant que les exilés soient transférés sous un climat plus salubre.

La Question dynastique

Un décret royal vient d'être promulgué qui confirme le principe d la primogéniture pour la succession au trône égyptien. Si le souverai meurt sans laisser d'héritier mâle, la couronne revient à son frère l plus âgé et à ses descendants. Si l'héritier présomptif meurt, le fils d frère puiné du roi devient héritier présomptif au lieu du second fils d roi.

Le décret stipule également que la couronne d'Egypte est réservé aux descendants de Mohamed Ali, exception faite de l'ancien khédiv Abbas Hilmi, dont les descendants toutefois ne sont pas exclus.

Les femmes et aucun prince ne professant pas la religion musulman ne peuvent monter sur le trône.

RÉPUBLIQUE D'EXTRÊME-ORIENT

Fin de la Conférence de Daïren.

La conférence de Daïren qui durait depuis huit mois, coupée d longues interruptions, après l'échec des pourparlers que nous avons signal en mars, s'est terminée au mois d'avril.

Le 8 avril, la délégation de Tchita donna son acceptation à l'ensembl des clauses discutées jusqu'ici et le texte définitif, qui devait être étab après la réception d'instructions supplémentaires demandées à Toki devait être signé le dimanche 16 avril.

Suivant les informations publiées, les articles principaux de l'accor stipulaient :

1° Des dispositions pour l'évacuation rapide seront prises après la signature de l'a cord ; 2° la République d'Extrême-Orient ne s'inspirera pas des principes communist dans la politique extérieure ; 3° elle s'interdira toute propagande pouvant troubl la paix intérieure de l'empire du Japon ; 4° elle s'efforcera d'assurer la paix dans l provinces maritimes et de réaliser l'unification de toute l'Asie russe ; 5° elle garanti la sécurité de la vie et des propriétés des résidants étrangers ; 6° elle abolira l

défenses de Vladivostok et en fera un port libre; 7° elle ouvrira à l'exploitation étrangère les mines et forêts, sous réserve de la soumission aux lois de la République; 8° elle renouvellera le traité de pêche russo-japonais; 9° elle accordera aux étrangers la location des terrains, à des conditions différentes de celles des concessions accordées par les Soviets, 10° le Gouvernement de Tchita acceptera la présence permanente d'un représentant officiel du Gouvernement japonais et l'établissement de divers consulats japonais.

Au moment où la nouvelle de la signature du traité de Dairen était attendue, Petrof, chef de la délégation de Tchita, soulevait, paraît-il, des difficultés en proposant des stipulations qui n'avaient pas encore été envisagées jusqu'alors, ce qui amenait la rupture des négociations. Le prétexte invoqué pour la rupture a été le refus du Japon d'indiquer la date exacte de l'évacuation. Le Gouvernement de Tokio soutint qu'il avait pris la décision irrévocable d'évacuer dans le courant du mois de mai, mais il désirait que la signature d'un traité commercial précédât la conclusion d'un accord précisant les modalités de l'évacuation. Cette prétention fut d'abord reconnue acceptable par les Russes, puis subitement ils émirent des propositions ruinant les garanties prises pour la sécurité des étrangers et la liberté commerciale.

A la suite de l'échec des négociations entre les représentants du Gouvernement de Tchita et les Japonais, le Japon a décidé d'envoyer d'autres troupes en Sibérie pour remplacer celles qui avaient déjà été retirées.

Il faut se rappeler que le Gouvernement de Tchita dispose de 5.000 soldats et que les effectifs de la garnison japonaise sont également d'environ 5.000 hommes. Des dispositions avaient été prises pour l'évacuation de la Sibérie dans le courant de mai. Mais, le 2 avril, les troupes de Tchita pénétrèrent dans la zone neutre et refusèrent de se laisser désarmer. Les troupes japonaises, devant leur attitude agressive, ouvrirent le feu dans la région de Spassk, au bord de l'Oussouri, à 175 kilomètres au nord de Vladivostok.

Cette affaire n'aurait pas eu de suite si la conférence de Dairen avait abouti, mais après son échec, les troupes japonaises ont passé l'Oussouri et marché sur Khabarovsk.

D'après un communiqué, le 13 avril, les troupes japonaises ont entamé, sur la ligne Kvalynsk-Tatianov, une importante offensive contre les détachements rouges, qu'ils ont tenté d'envelopper. Sous cette pression, les forces bolchevistes ont dû abandonner la gare de Smakovska et effectuer un large repli.

Les journaux russes ajoutent que le représentant des Soviets à Pékin, alkess, a déclaré que la Russie des Soviets viendrait en aide à la République d'Extrême-Orient.

***

A la suite des informations publiées, le lundi 24 avril, dans un journal u matin relativement à la rupture des négociations de Daïren, l'ambasade du Japon communique une rectification disant notamment :

Dans les premiers temps de son existence, la République d'Extrême-Orient (Gouernement de Tchita) avait manifesté, à plusieurs reprises, le désir de nouer des relations vec le Japon. Le Gouvernement de Tokio, estimant qu'un arrangement avec Tchita e pourrait que favoriser le rétablissement de l'ordre en Sibérie et permettre ainsi évacuation des troupes japonaises qui se trouvaient encore dans la province maritime onsentit à entrer en pourparlers avec ce Gouvernement.

La première séance eut lieu le 26 août dernier. Dès le début des négociations, le eprésentant de Tchita M. Ylurine fut remplacé par M. Petrof, après quoi les représenants de la République d'Extrême-Orient demandèrent à changer le lieu de la Conférence, puis envoyèrent des représentants à la Connférence de Washington où ceux-ci adonnèrent à une active propagande de fausses nouvelles. Toutes ces mesures eurent our conséquence de retarder considérablement les travaux de la Conférence.

Les délégués japonais, sur la demande des représentants de Tchita, consentirent régler l'affaire de Nicolaïewsk après la conclusion de l'accord général et déclarèrent ue le Gouvernement impérial n'avait aucunement l'intention de porter atteinte à souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Russie, que les troupes japonaises eraient évacuée rapidement de Sakhaline dès le règlement de l'affaire de Nicolaïewsk, t que les biens actuellement sous la garde des autorités japonaises seraient restitués onformément à la demande de Tchita. Les délégués japonais informèrent également s délégués russes que, si l'accord général était conclu dans un délai raisonnable, les roupes seraient aussitôt rappelées ; ils proposèrent que cet accord fut signé vers la i-avril. Mais les délégués de la République d'Extrême-Orient proposèrent d'envoyer es troupes de Tchita à Vladivostok, sans même attendre le départ des troupes japonaises, et, ils insistèrent également pour que le Japon fixât un délai limité pour la omplète évacuation de ses troupes. Les délégués japonais répondirent que cette évauation serait effectuée dans le plus court délai dès que certains arrangements de détail uraient été conclus. Ils insistèrent en même temps pour que l'accord fût signé le plus apidement possible.

Tandis que le Japon adoptait ainsi au cours des négociations en toute bonne foi attitude la plus conciliante, les délégués de Tchita formulaient des demandes les unes près les autres dans le seul but de gagner du temps. Finalement, ils repoussèrent en loc les propositions japonaises et, rompant les négociations, ils reprirent le chemin Tchita. Cette attitude montre le manque de bonne foi de la République d'Extrême-Orient et combien il est inutile de tenter avec elle une négociation quelconque ; le Gouvernement japonais de son côté, à la suite de cet échec, donna à ses délégués ordre de quitter Dairen...

GÉORGIE

Lettre de M. Tchitchérine à M. Schanzer

A la suite d'une réunion provoquée sur l'initiative des représentants de la Suède et de la Suisse, M. Schanzer, au nom de ces deux pays, de la Belgique, de la France, du Japon, de l'Italie, de la Pologne et de la Roumanie, avait adressé, le 27 avril, une lettre à M. Tchitchérine, pour attirer son attention sur les opérations militaires répressives entreprises en Géorgie par le gouvernement des Soviets.

M. Tchitchérine a répondu à M. Schanzer, par une lettre en date du 30 avril dans laquelle il conteste la réalité des faits et la légalité du gouvernement national de Géorgie. Il souligne avec un étonnement ironique que les mêmes puissances, qui ont refusé d'admettre les représentants de la Géorgie à la Conférence de Gênes, parce que ce pays n'est pas situé en Europe, ont jugé possible d'accueillir les plaintes du représentant non qualifié de ce pays.

M. Tchitchérine ajoute :

La délégation de Russie, constatant néanmoins avec satisfaction l'intérêt que les délégués mentionnés par vous manifestent pour la recherche des moyens propres à faire cesser les effusions de sang, estime nécessaire de recommander à ces délégués de consacrer leur plus sérieuse attention aux effusions de sang, non pas imaginaires, mais bien réelles, qui se produisent dans divers pays du monde, et sur les causes qui les engendrent.

La délégation de Russie voudrait indiquer, en premier lieu, les opérations militaires suscitées par l'occupation japonaise d'une partie du territoire de la République extrême-orientale. Cette occupation a rendu possible et a encouragé la formation, en Extrême-Orient, de bandes contre-révolutionnaires, que la République extrême-orientale a été obligée de disperser par la force armée. Même aujourd'hui, que ces bandes ont été définitivement défaites, le Japon maintient son occupation et, réexpédiant en Extrême-Orient des troupes fraîches, prépare sans aucun doute de nouvelles attaques de bandes, ce qui rend inévitable de nouvelles opérations militaires.

La délégation de Russie désirerait ensuite rappeler qu'en Europe même, l'occupation de territoires étrangers et l'écrasement par la force des droits des minorités nationales entraînent ou rendent inévitables dans l'avenir des insurrections et des hostilités sanglantes. Il suffira d'indiquer les résultats de l'occupation de Vilna par le général polonais Zeligowski, empêchant la population de cette région de déclarer librement sa volonté et de décider librement de son sort.

Il en est de même de la Galicie orientale, dont les représentants auraient pu vrai-

semblablement apporter devant la Conférence des protestations plus autorisées et plus fondées que celles de M. Jordania (le représentant du Gouvernement national géorgien).

Dans le Sud-Est de l'Europe, les Roumains occupant par la force la Bessarabie persistent à opprimer la population de ce pays, en lui imposant un régime étranger.

Le même phénomène se produit en Yougoslavie à l'égard des Monténégrins, des Croates et des Macédoniens.

De la même façon sont foulés aux pieds les droits de la population de la Thrace et, au centre de l'Europe, ceux des habitants du bassin de la Sarre.

Faut-il encore rappeler tous les faits de caractère analogue qui se produisent dans les Indes, en Egypte, en Tunisie, en Tripolitaine, en Corée, etc...

La délégation de Russie ne peut non plus passer sous silence les renseignements irréfutables qu'elle a en sa possession sur les arrangements dernièrement conclus entre l'ex-général Wrangel et les représentants des gouvernements roumain et yougoslave, tendant à préparer une offensive contre la République ukrainienne et à provoquer les hostilités les plus sanglantes et les plus dévastatrices.

Signé : TCHITCHERINE.

INDE

La démission de M. Montagu et les Musulmans de l'Inde.

Au cours d'une réunion organisée le premier dimanche d'avril, par le Comité central du Califat, pour examiner la situation politique, M. Chotani, président du Comité, après avoir rappelé l'œuvre de Gandhi, a exprimé l'indignation des musulmans de l'Inde à propos de la démission forcée de M. Montagu.

Cette démission a été provoquée pour complaire aux Grecs, ainsi qu'aux ennemis du Califat et des musulmans. Le secrétaire d'Etat fut la victime des basses et viles intrigues des ennemis de l'Islam qui ne pouvaient pas lui pardonner d'avoir soutenu la cause du Califat et d'être venu en aide aux musulmans. M. Montagu s'est montré un homme d'Etat très honnête et très loyal, nous regrettons seulement qu'il n'ait pas pu voir du même œil que nous chacune des revendications du Califat. Nous devons cependant reconnaître que M. Montagu a toujours tenu à défendre la cause des musulmans lorsqu'ils étaient offerts en holocauste à l'insatiable rapacité des Grecs, et pour cela tout au moins nous lui devons notre reconnaissance. Les déclarations et l'attitude de Lord Curzon et du Cabinet britannique, au sujet des revendications qui concernent le Califat, le honteux traitement que l'on a infligé à M. Montagu, tout cela prouve clairement que le Cabinet britannique n'a pas cessé d'être nettement hostile aux demandes des musulmans de l'Inde.

Les décisions de la Conférence de Paris, qui sont le produit du cerveau de Lord

Curzon, ne nous donnent pas la moindre satisfaction et nous ont désappointés au plus haut point. On ne pouvait rien attendre de mieux de Lord Curzon, et nous n'avons jamais nourri l'espoir d'obtenir quoi que ce soit du Cabinet de M. Lloyd George. Il nous fallait cependant attendre l'épreuve finale et voir comment seraient réalisées ces fameuses promesses et déclarations que M. Lloyd George avait solennellement faites comme Premier ministre. Ce qui s'est passé à la Conférence de Paris, et l'attitude hostile du Cabinet britannique indique clairement que le Gouvernement ne se soucie nullement des promesses et des déclarations solennelles du passé.

On sacrifie les Turcs aux intérêts des Grecs, et sans tenir le moindre compte des sentiments des musulmans. On se sert des territoires turcs, que l'Islam regarde avec vénération, pour en faire un don généreux aux Grecs. Toutes ces pratiques démentent les principes libéraux que le Cabinet britannique n'a cessé de proclamer sur les toits. Je crois qu'on est en droit de demander au nom de quels principes, ces territoires, dont la majeure partie de la population est musulmane, sont remis à une minorité grecque, et comment on ose dire que maintenant que les Grecs occupent ces territoires, il est difficile de les déloger? Les musulmans sont prêts à se mesurer avec les Grecs.

En vertu de quels principes peut-on donner la Thrace Occidentale et Andrinople aux Grecs, malgré la prépondérance de la population musulmane? Permettra-t-on aux Grecs d'empêcher les Turcs de mener une vie paisible dans leurs propres foyers? Les Grecs à Gallipoli, constituent une menace directe pour la sécurité de la capitale turque, siège de Califat.

La semi-internationalisation de Smyrne où la population musulmane a enduré des souffrances et des misères inouïes, équivaut à en chasser les Turcs et, par là, à menacer toute l'Asie Mineure. La ville d'Andrinople qu'on assigne aux Grecs, est une ville sainte de l'Islam et renferme plusieurs tombeaux sacrés qui sont l'objet d'une grande vénération de la part des musulmans du monde entier. La possession de cette ville permettra aux Grecs de menacer Constantinople et l'Empire turc.

La démilitarisation des détroits menace la sécurité nationale des Turcs laissant à l'avenir la porte ouverte à tout ennemi.

Les capitulations, qui dans le passé ont étranglé la liberté d'action de la Turquie, sont intactes, et si elles sont maintenues, cela sera au plus grand détriment de la sécurité et de l'indépendance de la Turquie.

Aucune disposition n'a été prise pour que le Djéziret-ul-Arab, c'est-à-dire la Syrie, la Mésopotamie, la Palestine et l'Arabie, soit à l'abri de toute ingérence non-musulmane, ainsi que la promesse en avait été faite au monde islamique tout entier. Nous nous trouvons là en face d'une obligation religieuse qui ne laisse de place pour aucun compromis.

Je vous ai montré le peu d'espoir que nous laissent ces conditions : elles sont tout à fait inacceptables, et les circonstances sont telles que nul musulman ne peut y souscrire. Il ne nous reste plus qu'à mettre notre confiance en Dieu, continuer nos efforts et aider les Turcs de notre argent.

Gandhi en prison.

Le *Bombay Chronicle* du 3 avril publie quelques détails sur la vie de Gandhi dans la prison de Poona. Ces détails lui ont été donnés par M. Ra-

jagopal Achariar qui avait été autorisé à accompagner M. Devadas Gandhi, lorsque ce dernier se rendit à la prison dans les derniers jours de mars. Gandhi peut recevoir une seule visite tous les trois mois, et au cours de cette visite, il ne peut voir que deux personnes.

Le prisonnier, dit M. Achariar, fut amené par un gardien dans le bureau du directeur de la prison et l'on nous y fit entrer. Le directeur était assis dans son fauteuil. Le Saint se tenait debout, devant le bureau du directeur et dut garder cette attitude pendant toute la durée de l'entrevue.

La nourriture du prisonnier se compose de lait de chèvre et de pain. Il reçoit en outre deux oranges par jour. Jamais on ne lui a donné les raisins qu'il avait indiqués comme faisant partie de son régime. Mais le directeur de la prison a promis qu'on lui en donnerait. Gandhi ne peut parler avec aucun des autres détenus, il est gardé dans un des cabanons destinés à la réclusion cellulaire. Il y a une vérandah devant la cellule et un espace limité lui est assigné dans la cour, où le prisonnier peut se promener pendant la journée, ; pendant la nuit il est enfermé dans la cellule. Celle-ci a deux ventilateurs, un sur le sol, l'autre près du toit. Gandhi ne peut rien recevoir de l'extérieur, pas même un lit ; on lui a donné les deux couvertures qu'on donne habituellement aux prisonniers « mais un oreiller serait du luxe ». Il ne peut recevoir ni livres, ni journaux, cependant le directeur a promis de transmettre au Gouvernement la demande qu'il pourrait faire de quelques livres personnels. Le « Saint » auquel on a laissé du papier et une plume occupe ses loisirs à apprendre l'ourdou (langue parlée par les musulmans).

Le Mahatma, ajoute M. Achariar, ne nous parut pas être en très bonne santé. Il est bien clair que sauf pour la nourriture et dans les limites que nous avons indiquées le « Saint » est traité comme un vulgaire détenu de droit commun, d'après les règlements du code de Bombay qui est, sous beaucoup de rapports, plus rigoureux que ceux des autres provinces. Gandhi nous déclara qu'il ne voulait pas que l'on fasse la moindre réclamation à son sujet.

Les belles paroles prononcées par le juge, lors de son procès à Ahmedabad, nous avaient fait espérer, que si Gandhi n'était pas traité avec tous les égards qui lui étaient dus et comme nous l'avions désiré, le Gouvernement de Bombay lui accorderait le traitement que les Gouvernements civilisés réservent à leurs grands prisonniers de guerre.

La visite que nous venons de faire à la prison, nous a mis brutalement en face des méthodes appliquées par l'administration britannique aux Indes.

Le 13 avril, dernier jour du « hartal » (boycottage), organisé à Bombay pour protester contre l'emprisonnement de Gandhi, a été rigoureusement observé dans toute la ville. Les bazars, les boutiques, les stocks-exchange et les marchés financiers sont restés fermés, mais aucun désordre n'a eu lieu.

La Répression dans le Pendjab.

Le *Bombay Chronicle* du 1er avril publie la lettre suivante de son correspondant de Lahore :

La situation est très grave dans le Pendjab, en ce moment. Dans le but d'anéantir

le mouvement de non-coopération, le Gouvernement se livre à une répression rigoureuse et très étendue. On arrête les gens au hasard, plus de mille arrestations ont été faites, en grande partie parmi les Sikhs. Les arrestations sont généralement faites sans mandat d'arrêt, mais avec un grand déploiement de forces militaires et policières, qui constitue une provocation inutile. Dans plusieurs régions on fait circuler des patrouilles, pour intimider le peuple. La présence de ces forces militaires n'a aucune raison d'être, puisque nulle part il n'y a eu le moindre désordre. La seule conclusion que l'on puisse en tirer, c'est que le Gouvernement veut montrer sa force pour terroriser les habitants. En quelques endroits des politiciens modérés, qui n'ont même pas pris une part active au Congrès sont arrêtés et emprisonnés. Dans le district de Lahore où les Panchayats sont établis dans un grand nombre de villages, ceux-ci sont l'objet de mesures spéciales. Tous leurs prisonniers sont logés n'importe comment dans des prisons locales qui sont encombrées et où on ne se donne pas la peine de leur donner ce qu'ils ont besoin. Comme presque tous sont des non-coopérateurs, l'instruction se transforme aisément en poursuites. Les sentences sont très dures, surtout si l'on prend en considération que, très souvent, aucun délit déterminé n'est précisé. Il semble que cette manière de faire, adoptée depuis bientôt un mois ait pour but de faire comprendre qu'être non-coopérateur, signifie être sous le coup d'un mandat d'arrêt. Il arrive fréquemment qu'on procède auprès des non-coopérateurs par des insinuations pour les inciter à faire des excuses et à renier la non-coopération ; mais, jusqu'ici, je n'ai pas entendu parler d'un seul non-coopérateur qui ait racheté sa liberté dans ces conditions.

D'autre part, et simultanément, le traitement infligé aux prisonniers politiques devient de plus en plus pénible. Non seulement ils ne jouissent pas du traitement spécial des prisonniers politiques, mais encore ils sont privés, sous divers prétextes, de ce que l'on accorde aux détenus de droit commun.

Une censure rigoureuse laisse le reste de l'Inde dans l'ignorance de la gravité de la situation et de la répression qui sévit ici. Aucun télégramme donnant de nouvelles à ce sujet ne peut passer et, souvent, les lettres sont censurées; si l'on continue, il est à craindre qu'avant longtemps les communications du Pendjab avec le monde extérieur soient entièrement coupées.

Ici, les non-coopérateurs ne se plaindraient pas, si le Gouvernement se contentait d'agir loyalement ; ils ne peuvent naturellement pas se plaindre de la politique de répression, à laquelle le Gouvernement a recours. Mais une bonne part de ce qu'il fait est accompli clandestinement. Jusqu'à maintenant le peuple a montré le plus grand calme et le plus grand courage, mais une telle répression a un effet contraire à celui que le Gouvernement en attend.

MAROC

Discours de M. Millerand et de S. M. Moulaï Youssef

A Casablanca, au banquet offert à M. le Président de la République, le 5 avril le soir de son arrivée, le maréchal Lyautey, après avoir

rappelé que c'est M. Millerand, ministre de la Guerre, qui lui avait annoncé, en 1912, que le Conseil des ministres, — M. Poincaré étant président du Conseil, — venait de le désigner pour la résidence générale du Maroc, poste qu'il n'a plus quitté depuis lors, s'adressant au Président, a continué en ces termes :

Je suis fier de vous présenter le Maroc, sa colonie française, ses fonctionnaires, son armée, qui depuis dix ans rivalisent d'efforts et de vaillance pour réaliser l'œuvre qui va se développer sous vos yeux. Elle n'a pu s'accomplir que parce que, dès l'origine, elle a trouvé le plus loyal concours chez le peuple marocain, tout d'abord parmi les populations de la côte et des plaines accoutumées dès longtemps à notre contact, populations laborieuses, agricoles, commerçantes et, par conséquent, pacifiques et qui attendaient anxieusement l'heure où elles seraient libérées de l'anarchie et du désordre. Il ne faut jamais l'oublier : nous ne sommes pas ici des conquérants, nous sommes des pacificateurs.

Quelle preuve plus éclatante du loyalisme de ce peuple que la constance avec laquelle il a résisté, pendant les cinq années tragiques, aux formidables suggestions extérieures? Elles n'ont pas réussi à ébranler un jour sa fidélité.

Bien mieux, pendant la guerre, tout en contribuant sans relâche à notre effort sur les fronts marocains, il n'a pas cessé d'envoyer au grand front de France des contingents sans cesse renouvelés qui ont tenu leur rang et joué le rôle que vous savez.

Le maréchal Lyautey a rendu ensuite hommage au concours trouvé par lui auprès du sultan Moulaï Youssef, qui a apporté à l'établissement de notre protectorat le haut appui héréditaire de son principat religieux, sa confiance inébranlable dans la justice de notre cause et dans nos destinées et la collaboration active et loyale du makhzen.

Aux paroles de M. le maréchal Lyautey et de M. Andrieux, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre d'Agriculture, la première élue au Maroc, le Président de la République a répondu par un long discours :

Ce jour est le premier où un chef d'État français soit venu, en terre marocaine, saluer le souverain de l'empire chérifien.

Je ressens profondément l'honneur qui m'échoit d'être appelé à prendre la parole aujourd'hui en présence des représentants de Sa Majesté chérifienne, des membres du makhzen, des grands caïds du Maghreb, du glorieux soldat qui a porté sur cette terre le génie de l'ordre et de l'organisation français, de nos compatriotes qui continuent ici les traditions de notre race et des représentants d'une armée qui porte sous les drapeaux associés de la France et du Maroc un prestigieux patrimoine de gloire.

La visite que je fais aujourd'hui était due à tous ceux que je viens de grouper comme le faisceau des forces, des intelligences et des fidélités qui constituent ici le prolongement de la France. Elle était due en particulier à S. M. le Sultan qui, pendant les quatre années d'une longue et dure guerre, a été l'allié inébranlable dont les armes

[illegible] acquis une gloire immortelle et dont les troupes ont affirmé, jusqu'à un point qui n'a jamais été dépassé, ces vertus guerrières que l'Islam conserve comme une tradition venue du plus lointain des âges. La France, dont les enfants ont mêlé leur sang à celui des soldats de Sa Majesté sur tant de champs de bataille, où l'héroïsme des troupes marocaines a aidé à repousser glorieusement une injuste agression, a, pour le souverain du Maroc, une gratitude dont je suis heureux de lui apporter l'expression. Et, si, sur ce point, j'ai été devancé, j'ai plaisir à penser que le premier témoignage de la reconnaissance des Gouvernements alliés a été apporté ici par Sa Majesté le roi des Belges.

L'union entre la France et le Maroc — dont ma présence parmi vous est, en quelque sorte, la consécration — s'est nouée en un laps de temps étonnamment court. Le mérite en doit être reporté d'abord à celui qui, avec la collaboration toujours loyale de Votre Majesté et du makhzen, a été l'artisan de cette œuvre féconde.

Vous n'êtes pas le premier, Monsieur le Maréchal, qui ayez prévu entre le Gouvernement de la République et le Gouvernement chérifien cet accord intime que nous voyons aujourd'hui si heureusement réalisé. Préparée par mon cher et regretté ami Révoil, entreprise avec une maîtrise pleine de prudence et de tact par M. Saint-René Taillandier, l'élaboration du protectorat français avait été continuée, avec une foi passionnée, par M. l'ambassadeur Regnault. Il n'a pas dépendu de cet ami sincère et fidèle du makhzen que jamais une goutte de sang français ne coulât sur cette terre marocaine. Des réactions aveugles et brutales n'ont pas laissé à l'évolution du Maroc le temps de s'accomplir. Du moins, a-t-il été donné à M. Regnault de mettre la signature de la France au bas du traité de protectorat et, à ce titre, parmi beaucoup d'autres, le souvenir qu'il a laissé au Maroc méritait d'être rappelé aujourd'hui. C'est à vous, Monsieur le Maréchal, qu'il était réservé d'achever la tâche.

Puis le Président fait « le tableau du Maroc d'aujourd'hui ». Il rappelle l'œuvre accomplie dans les domaines de l'enseignement, de la justice, de l'hygiène, de l'assistance médicale, du commerce, de l'agriculture, des transports. Il félicite le maréchal Lyautey « d'avoir fair régner au Maroc la paix française », et associe à cet hommage la colonie française. Il conclut :

J'ai gardé pour ma conclusion, Monsieur le Maréchal, l'éloge qui, je le sais, doit être le plus sensible à votre cœur : je m'incline devant les soldats merveilleux qui sont votre grande fierté comme ils sont l'orgueil de la France.

L'historique de la division marocaine, c'est le récit de la grande guerre, de ses heures les plus dures et les plus glorieuses. On la rencontre partout où la France a eu besoin de donner son plus rude effort.

Et tandis que sur le front, vos compagnons d'armes apportaient à la défense nationale leur inestimable concours, ici se déroulait une autre campagne qui, pour être plus obscure et, sans doute, moins sanglante, méritait, elle aussi, la reconnaissance de la France et du Maroc dont elle poursuivait la pacification.

La lutte n'est pas complètement terminée. Moins favorisées que leurs camarades, nos troupes marocaines n'ont pas connu le repos après la victoire, ni la douceur du foyer retrouvé.

Vous avez repris ici, messieurs, votre vie d'austère labeur, au contact de la mort toujours présente. Continuez à faire pour la France une moisson de gloire et, pour la sécurité et la grandeur de l'empire chérifien, transmettez aux jeunes officiers marocains que vous formez à votre école ces traditions d'abnégation, de courage, ces vertus militaires dont la France est légitimement fière.

Messieurs, je commence parmi vous ce voyage qui me conduira jusqu'aux limites de notre domaine africain. J'y rencontrerai, j'en suis sûr, bien des occasions d'admirer le génie français. Nulle part plus qu'au Maroc je n'aurai le sentiment profond de la grandeur de la France et de la République.

Je lève mon verre en l'honneur de S. M. le Sultan, à la prospérité du Maroc, à M. le maréchal Lyautey.

Lorsque le 9 avril, à Rabat, après avoir le matin, reçu le Sultan, au Palais de la Résidence, M. Millerand est allé lui rendre sa visite, Moulaï Youssef a adressé au Président l'allocution suivante :

Monsieur le Président de la République, les souhaits de bienvenue dont nous avons salué votre Excellence à son arrivée sur la terre marocaine, nous sommes heureux de les lui renouveler aujourd'hui où nous avons l'insigne honneur de la recevoir dans notre capitale de Rabat. En acceptant pour quelques jours, trop courts à notre gré, l'hospitalité de notre pays, vous réalisez notre vœu le plus cher, car nous voyons dans votre présence un gage nouveau et infiniment précieux de la sollicitude dont le glorieux Gouvernement de la République française ne s'est jamais départi envers notre Empire chérifien.

Nulle occasion plus favorable ne pouvait nous être offerte de dire à la France, en la personne de son plus haut représentant, toute notre reconnaissance pour les bienfaits sans nombre dont le Maroc lui est redevable dans le domaine de l'ordre, de la civilisation et du progrès. Dix ans de règne bientôt écoulés, permettent à Votre Excellence de mesurer l'étendue des résultats acquis dans ce domaine et d'en porter témoignage.

Si la pacification de notre empire a réalisé de tels progrès que les derniers éléments rebelles se trouvent refoulés dans les régions les plus reculées où leur résistance ne saurait désormais se prolonger ; si le Gouvernement et l'Administration réorganisés assurent à nos sujets, comme aux Européens, l'entière sauvegarde de leurs biens et le libre développement de leurs intérêts ; si l'aménagement économique du pays a pu déjà donner un si vigoureux essor à l'agriculture, à l'industrie, aux transactions commerciales et si la guerre, survenant presque au début de cette magnifique rénovation, nous a trouvés en état d'envoyer nos soldats à côté des vôtres sur tous les fronts de combat, et de fournir au ravitaillement de la France l'appoint des produits de notre sol ; si le Maroc, enfin, a pu en si peu de temps, fournir un effort si considérable pour atteindre au rang qu'il occupe aujourd'hui, c'est uniquement grâce à l'aide généreuse de la France et à son puissant appui, c'est grâce au protectorat tel que l'a conçu et réalisé le chef éminent qui est pour notre Majesté l'ami le plus sincère et le guide le plus sûr, M. le maréchal Lyautey.

Nous sommes profondément reconnaissants au maréchal Lyautey d'avoir édifié son œuvre sur le respect qui est dû à la religion musulmane et aux coutumes de notre pays. Il nous a ainsi permis de lui apporter en plein accord avec notre peuple une collaboration confiante et loyale dans la certitude où nous sommes qu'elle n'ira jamais à l'encontre des devoirs que nous avons assumés en qualité de Commandeur des Croyants.

C'est pourquoi notre joie est immense de constater le succès éclatant de cette œuvre à laquelle le nom du maréchal restera indissolublement attaché et qui fixe le sort du Maroc en assurant son évolution rapide vers le progrès, sans toucher à ses institutions ni à ses traditions séculaires.

De même nous ne saurions passer sous silence les droits imprescriptibles du trône chérifien relatifs à l'intégrité de notre Empire et à l'exercice de nos prérogatives souveraines et en les affirmant hautement devant vous, nous avons le ferme espoir de les voir défendues par le glorieux Gouvernement protecteur.

Monsieur le Président de la République, depuis votre arrivée au Maroc vous avez recueilli partout sur votre passage les marques du profond attachement dont notre peuple est animé pour la France. A ces témoignages unanimes de sympathie et de respect qui vont à votre illustre personne et dont nous vous demandons de garder le souvenir, il nous est particulièrement agréable de joindre les sentiments d'amitié sincère de Notre Majesté et les vœux que nous formons ainsi que notre maghzen pour l'heureux accomplissement de votre voyage.

Le Président a répondu au Sultan, en exprimant sa joie d'être spectateur de la prospérité de l'Empire chérifien et en félicitant Sa Majesté de l'attachement de ses sujets à sa personne.

— Sire, dit-il, c'est pour moi une joie profonde de me rencontrer de nouveau avec Vorte Majesté dans sa capitale de Rabat, après le voyage que je viens d'effectuer dans la partie sud de son Empire et qui, si rapide qu'il ait été, m'a cependant permis de constater le succès des efforts réalisés pour assurer à ce pays la prospérité à laquelle il aspirait.

Ayant rappelé à quelles causes il fallait attribuer ces magnifiques résultats, le président de la République ajouta :

— La France, riche de ses traditions de justice, de générosité et de sympathie pour les peuples musulmans, a entrepris ici une œuvre de rénovation basée sur la sauvegarde intégrale dans toute l'étendue de son Empire des droits et prérogatives du souverain ainsi que de son prestige religieux et sur le respect des croyances et des coutumes traditionnelles du peuple marocain.

On peut entrevoir le moment prochain où la paix bienfaisante règnera dans toute l'étendue de l'empire. Ces résultats sont dus à la confiance sans réserve que le maghzen chérifien et le peuple marocain ont mis dans la nation protectrice ainsi qu'à leur foi dans l'œuvre de rénovation entreprise.

Je tiens à affirmer à Votre Majesté que la France entend ne pas se départir de cette ligne de conduite, conforme aux intérêts de l'Empire et que le maréchal Lyautey, à qui Votre Majesté vient de rendre un juste hommage, a suivie d'une façon si heureuse depuis les premiers jours du protectorat.

L'Espagne et le Maroc.

Le 14 avril, avant de quitter Fez, le Président a reçu en audience le général Berenguer, haut commissaire espagnol au Maroc, venu pour saluer

M. Millerand au nom de S. M. Alphonse XIII et du Gouvernement espagnol. Le général Berenguer a prononcé l'allocution suivante :

S. M. le Roi, mon auguste maître, m'ayant conféré sa haute représentation ainsi que celle de son Gouvernement, afin de saluer Votre Excellence à l'occasion de sa visite au Maroc, nulle mission plus agréable n'aurait pu m'être accordée en raison de mes sentiments de soldat espagnol, grand ami de la France.

Pendant de longues années, j'ai suivi, en effet, pas à pas, tous les jours, la très habile œuvre militaire et la persévérante et pacifique pénétration dont les résultats sont actuellement constatés par Votre Excellence. Personne mieux que moi ne pourrait, en conséquence, vous exprimer plus sincèrement les sympathies et l'admiration de la nation espagnole et de son auguste souverain à l'égard de cette œuvre de civilisation, qui est d'ailleurs e fruit du génie colonial français et des exceptionnelles qualités dont est doté l'illustre maréchal Lyautey, qui fait honneur à son pays ainsi qu'à tous les peuples latins.

Les desseins de la Providence, la communauté d'intérêts et les engagements amiables arrêtés en ce qui se rapporte au Maroc ont mis dans les mains de la France et de l'Espagne des destins et des missions qui, par leur commun effort, la confiance et le contact réciproques, sont appelés à se compléter et à se solidariser.

M. Millerand a répondu :

Je suis très heureux que les circonstances me permettent de saluer en Votre Excellence l'un des glorieux représentants de l'illustre armée espagnole, qui vient d'avoir l'occasion de témoigner, une fois de plus, les qualités, les vertus par lesquelles, depuis des siècles, elle s'est imposée au respect et à l'admiration du monde.

La France a pour l'Espagne des sentiments de sympathie qu'elle a été heureuse de manifester à l'occasion des événements récents, et nul plus que nous ne s'est félicité de voir combien vous avez rapidement triomphé des difficultés qui avaient surgi.

Je suis convaincu que la France, dans son protectorat, l'Espagne, dans sa zone d'influence, sauront, dans l'application même des principes et des méthodes dûs au maréchal Lyautey, auxquels vous avez rendu hommage dans des termes qui m'ont été au cœur, assurer la sauvegarde de leurs intérêts et de leur influence.

Je suis extrêmement sensible aux sentiments dont vous vous êtes fait l'interprète. Je vous prie de transmettre mes remerciements à S. M. le Roi et au Gouvernement espagnol. Veuillez dire à Sa Majesté combien j'ai été heureux de saluer ici le haut commissaire espagnol et de lui exprimer les sentiments que j'éprouve de longue date pour Sa Majesté, pour le Gouvernement de l'Espagne et tous les vœux que je forme pour la grandeur et la prospérité de votre patrie.

M. Millerand et le général Berenguer ont eu ensuite un entretien particulier, très cordial, au cours duquel le général espagnol a manifesté son admiration pour l'œuvre du maréchal Lyautey, entretien qui, paraît-il ne porta que sur diverses questions de la politique marocaine à l'exclusion de toute considération militaire. Le haut commissaire espagnol a été retenu à déjeuner avec les memebres de sa mission par le président de la République.

Sous le titre « Amères réflexions », le *Diario Universal*, organe du comte Romanones, a publié, le 20 avril, un long article traitant des rapports franco-espagnols et de la question marocaine à propos du voyage de M. Millerand au Maroc.

L'auteur de cet article proclame d'abord que les intérêts de l'Espagne étant étroitement liés à ceux de la France, l'Espagne doit, ainsi que le Comte Romanones l'a toujours soutenu, rechercher une alliance avec la France. Il critique l'erreur commise en 1914 par le Cabinet Dato qui étendit la neutralité à la zone espagnole, au moment où on expulsait du reste du Maroc, Tanger y compris, les représentants diplomatiques et consulaires des empires centraux. D'après lui, « cela a consitué une erreur funeste dont les conséquences se sont encore aggravées plus tard par la guerre des tarifs ».

Il esprime ensuite le regret que le Cabinet actuel n'ait pas envoyé dans les eaux de Rabat, l'escadre espagnole au-devant du président de la République où elle aurait salué en même temps et conjointement l'escadre française et le Sultan du Maroc, montrant ainsi clairement aux Marocains l'union et la solidarité des deux puissances au Maroc. Il critique le voyage du général Berenguer à Fez, disant qu'il aurait dû aller à Rabat où se trouvait le Sultan. Enfin, il blâme l'envoi à la revue navale d'Alger d'un petit croiseur au lieu d'une unité égale à celles qui représentaient l'Angleterre, l'Italie et les Etats-Unis.

Le *Diario Universal* relève avec non moins d'amertume qu'il croit avoir constaté un manque de cordialité et regrette la froideur envers l'Espagne qu'il a trouvé dans les discours et les déclarations de M. Millerand et du maréchal Lyautey. Il s'efforce de démontrer que la différence marquée par les phrases relatives au protectorat français et à la zone d'influence espagnole est contraire à la lettre des traités qui, dit-il, reconnaissent l'existence de deux protectorats ayant les mêmes droits et la même personnalité.

M. Millerand, dans sa réponse aux salutations du général Berenguer, a reconnu, il est vrai, les qualités de l'armée espagnole et a exprimé sa sympathie pour l'Espagne et pour le roi Alphonse, mais il s'est abstenu avec un soin particulier, mais suspect, de parler de la collaboration franco-espagnole au Maroc, établissant, en outre, une étrange distinction entre le protectorat français et la zone d'influence espagnole. Cette distinction est absolument contraire à la réalité et au texte des traités. D'ailleurs, les paroles qu'a prononcées le maréchal Lyautey n'ont pas été plus agréables ni plus amicales pour nous. Quoi qu'il en soit, l'œuvre de la France et de l'Espagne au Maroc exige une amitié sincère et préalable, car, s'il en était autrement, il pourrait en résulter pour

les puissances de graves dommages dont la répercussion pourrait se faire sentir en dehors du cadre africain.

L'article se termine en exprimant à nouveau la croyance en la nécessité impérieuse d'une amitié sincère entre la France et l'Espagne.

Le 19 avril, M. Maestre, ancien ministre et ami politique de M. La Cierva, a interpellé au Sénat le Gouvernement sur la question du Maroc. Il a demandé d'abord s'il était exact que le Gouvernement projetât l'évacuation des deux îles de la baie d'Alhucemas. Puis, au sujet des relations entre la France et l'Espagne en Afrique, il a manifesté son étonnement des paroles prononcées à Fez par le président de la République et par le maréchal Lyautey, et a contesté l'exactitude des affirmations de M. Millerand qui, répondant au discours du général Berenguer, et parlant des zones française et espagnole, a employé les termes « protectorat français » et « zone d'influence espagnole ».

M. Maestre a ajouté que si l'Espagne n'a pas dans sa zone une délégation du Sultan, et si l'empire du Maroc n'y est point tangible, il ne reste rien à son pays en Afrique. En conséquence, il estime qu'il est urgent de dénoncer le traité de 1912 et, avec l'appui préalablement obtenu de l'Angleterre, de réclamer au Maroc les droits que donnent selon lui à l'Espagne son histoire et sa position géographique. Il a fait enfin une longue critique des méthodes de pacification employées et a demandé au Gouvernement de mettre aussi promptement que possible à la tête du haut-commissariat une personnalité civile capable de réparer les erreurs du passé.

Le président du Conseil a répondu à l'interpellateur qu'il n'est point question d'abandonner les îles de la baie d'Alhucemas, attaquées journellement par l'ennemi, et rassuré M. Maestre en lui affirmant qu'en parlant de l'unité de l'empire du Maroc le maréchal Lyautey ne songeait qu'à l'unité religieuse. Le chef du Gouvernement a ajouté que l'Espagne entend opposer avec fermeté son point de vue à la thèse adoptée par le Gouvernement français. Il affirme que ce serait folie d'aller demander à Londres, comme le désire M. Maestre, une extension de la zone espagnole au Maroc, car dénoncer un traité dans les circonstances actuelles entraînerait pour l'Espagne de nouveaux frais, de nouvelles responsabilités et de nouveaux risques trop lourds pour le Gouvernement, pour l'armée et pour le pays tout entier.

Le ministre a ajouté :

La France n'oppose aucun obstacle à notre action au Maroc ; au contraire, elle nous a toujours donné des preuves d'amitié.

Confiscation des biens de Moulaï Hafid

Le *Bulletin officiel* de Rabat, a publié un dahir décrétant la confiscation des biens de l'ex-sultan Moulaï Hafid au bénéfice de la famille de celui-ci.

On se souvient que Moulaï Hafid abdiqua en 1912 après les massacres de Fez, en faveur de son frère Moulaï Youssef. Possesseur d'une grosse fortune, il se réfugia à Tanger. Mais à la déclaration de guerre, il s'enfuit en Espagne, où il dirigea la propagande antifrançaise. A l'armistice, Moulaï Hafid refusa le pardon de son frère et abandonna définitivement sa nombreuse famille qui se trouva dans le dénuement. Celle-ci fut rapatriée à Rabat et son avenir sera assuré désormais à l'aide des biens de l'ex-sultan, surnommé « le cruel ».

NOUVELLES-HEBRIDES

Société des Nouvelles-Hébrides

La France, outre la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, les différents établissements français d'Océanie : Archipel des Marquises, des Tuamotu, des Gambier, de Tubuaï, de Rapa, ayant pour centre l'archipel de la Société, dont l'île chef-lieu est Tahiti, détient encore en Océanie l'archipel des Nouvelles-Hébrides, sous le régime provisoire d'un condominium franco-anglais.

Ces iles découvertes par Quiros, en 1506, furent explorées par Bougainville, en 1768, qui les nomma Grandes-Cyclades, et Cook, qui les visita en 1773, leur donna le nom qu'elles portent aujourd'hui.

Les Nouvelles-Hébrides, après la déclaration d'abstention et de mutuel désintéressement de 1878 par lequel la France et l'Angleterre étaient placées sur un pied d'égalité, le régime du contrôle double de 1887, se trouvent sous le régime d'un condominium franco-anglais depuis le 20 octobre 1906. Les Français fixés aux Nouvelles-Hébrides étaient, en 1921, au nombre de 667 et possédaient 800.000 hectares sur 1.750.000 représentant la superficie globale de l'archipel, contre 258 Anglais avec 130.000 hectares. Ces colons se montrent peu satisfaits de ce régime et ont demandé l'annexion pure et simple de l'archipel.

En vue d'écarter l'influence française du Pacifique, des personnalités anglaises et australiennes ont cherché à acquérir une bonne partie des actions de la Compagnie Calédonienne des Nouvelles-Hébrides, fondée en 1882, à Nouméa, par M. Higginson, irlandais d'origine mais français d'adoption, qui y possédait un domaine de plusieurs centaines de milliers d'hectares.

A la suite de difficultés financières, la Société, sur l'initiative du Gouvernement français, passa la main, en 1894, à une nouvelle société, la Société française des Nouvelles-Hébrides.

Les héritiers de M. Higginson, détenteurs de 8.000 parts de fondateur ou actions engagèrent alors des tractations en vue d'aliéner le domaine de la Société. En 1908, M. Millerand, consulté, conseilla le rachat des titres dont les héritiers Higginson cherchaient à se défaire.

Depuis 1876, une sourde opposition a été entretenue à Melbourne où on désire évincer la France des Nouvelles-Hébrides. Des pourparlers eurent lieu en 1911 au sujet de la cession d'actions. Dans ces derniers temps, M. Hughes et M. Massey soutinrent, l'un les prétentions de l'Australie et l'autre celles de la Nouvelle-Zélande et s'efforcèrent d'entraîner le Gouvernement anglais. Cette question fut agitée à la Conférence des Dominions à Londres, en 1921, au Parlement australien et, à nouveau, à la Conférence de Cannes. Le 4 novembre dernier, M. Hugues, premier ministre australien, proposa l'achat de 500.000 hectares contre une somme de 500.000 livres sterling, la Société française des Nouvelles-Hébrides ayant offert au Commonwealth de lui vendre les propriétés des Nouvelles-Hébrides

D'ailleurs, de même que les Nouvelles-Hébrides excitent les convoitises de l'Australie, l'île Rapa excite celles de la Nouvelle-Zélande. On a même songé à proposer la reconnaissance de la souveraineté française aux Nouvelles-Hébrides contre le troc de cette dernière qui constituerait une excellente relâche pour les bateaux néo-zélandais revenant de Panama

La commission des finances de la Chambre a entendu au début d'avril le ministre des Colonies sur un projet de convention relatif aux Nouvelles-Hébrides et sur un projet de loi de M. Archimbaud, tendant à autoriser un rachat de titres de la Société française des Nouvelles-Hébrides et portant ouverture d'un crédit de 5 millions, afin d'éviter que tous les titres passent dans des mains étrangères

M. Albert Sarraut a fourni à la commission des indications sur la nature de la convention envisagée et sur les motifs d'ordre politique qui en justifièrent l'adoption.

La commission a estimé qu'il y avait lieu de substituer au projet de convention une combinaison qui fût de nature à sauvegarder pleinement les intérêts français.

Elle a, en conséquence, ajourné sa décision jusqu'au moment où elle sera saisie de nouvelles propositions.

A ce sujet, il convient de mentionner la suggestion de M. Léon Archimbaud, rapporteur du budget des Colonies, qui propose que l'Indo-Chine devienne le centre d'une sorte de dominion français dont dépendraient toutes les autres possessions françaises dans ces régions. Il a soin d'indiquer que la condition première d'une telle réforme administrative est le développement des communications maritimes.

PALESTINE

Interview du maréchal Wilson.

Aux questions : Que faisons-nous en Palestine? Pourquoi y sommes-nous allés? Qu'est-ce que cela coûte? Pourquoi n'en partons-nous pas? qui lui ont été posées par un reporter du *Daily Mail*, Sir Henry Wilson, membre de le Chambre des Communes, qui, pendant la première partie de la guerre, a été chef de l'Etat-major britannique, répond dans le numéro de ce journal du 3 mai :

Nous sommes en Palestine, parce qu'il y a quelques années, M. Balfour, maintenant Lord Balfour, a fait un discours. Nous y restons parce qu'on a dit aux politiciens que si nous en partons nous attirerons l'hostilité de la juiverie organisée dans toutes les capitales du monde. Est-ce vrai? Je n'en sais rien.

Ne dites pas que je suis l'ennemi des Juifs, car je ne le suis pas. Je crois seulement que ces pauvres gens — comme les Grecs, dont beaucoup sont mes meilleurs amis — ont entrepris une chose qu'ils ne peuvent mener à bien.

Nos braves soldats sont là-bas pour empêcher les Arabes de couper la gorge aux Juifs. Les Juifs sont là parce que nos braves soldats y sont pour les protéger. Si nous quittions le pays, eux aussi le quitteraient.

Ne vous figurez pas que l'armée anglaise reste dans ce pays par goût. C'est tout le contraire. Nos pauvres soldats ne sont pas retournés dans leurs casernes depuis 1918. Depuis cette époque, ils vivent dans ce terrible climat sous la tente ; ils ne connaissent que la boue et les tentes. Ils ont grande hâte d'en partir. Pour ma part, j'aurais voulu

qu'ils en parlent depuis longtemps. Ils n'y sont pas restés parce que tel était le désir du ministère de la Guerre. Nous aurions pu les employer utilement ailleurs plus d'une fois.

La vérité, c'est que, en Palestine comme en Turquie, M. Lloyd George a misé sur le perdant. Nous n'aurons jamais la paix en Palestine, pas plus qu'en Mésopotamie, en Egypte ou aux Indes, tant que nous ne nous concilierons pas les Turcs. C'est peut-être très immoral, mais c'est un fait.

« Qui me dira pourquoi Lloyd George a soutenu les Grecs? Je ne manquerai pas de le lui demander dès que j'en aurai l'occasion. Je sais bien que ce n'est pas sur le conseil du ministère de la Guerre. Nous y avons toujours été nettement opposés. Je sais aussi que ce n'est pas sur le conseil de George Nathaniel Curzon (Lord Curzon, ministre des Affaires étrangères), ni de l'ambassadeur anglais à Constantinople, ni de Lord Reading, tout cela, tout au moins, est chose bien connue maintenant.

C'est au quai d'Orsay que trois hauts personnages, dont l'un était Lloyd George, ont donné Smyrne à la Grèce; et je reçus l'ordre d'y envoyer des troupes. On ne me demanda pas mon avis. C'était une question de haute politique.

Venizelos, alors premier ministre en Grèce, est venu tout de suite avec moi à mon hôtel, l'hôtel Astoria. Nous avons toujours été en bons termes, et je lui dis nettement qu'il avait causé la ruine de son pays. Il se moqua de moi. Je lui dis « Si vous allez à Smyrne, il vous faudra aller jusqu'à Erzeroum (en Arménie) ou quitter le pays. »

Ce n'était pas bien difficile à deviner ; c'était une simple question de bon sens. Il est impossible d'occuper une ville du littoral, si les Turcs sont installés sur toutes les hauteurs avoisinantes, comme des loups à l'affût.

Eh bien, donc, ils sont allés à Smyrne et il leur a fallu s'emparer de la ligne de chemin de fer, et maintenant ils sont en train de reperdre cette ligne et avec le temps il leur faudra quitter le pays.

Mais pourquoi Lloyd George les a-t-il soutenus? Est-ce pour faire plaisir à Zaharoff (Sir Basil Zaharoff) ou est-ce parce que Venizelos lui a dit que les Grecs, avec leurs familles si prolifiques, peupleraient le proche Orient en une année ou deux?

Revenons à la Palestine, quoique tout cela ne forme qu'une seule et même question. Qu'est-ce qu'elle coûte? Disons 3 millions de livres pour la Palestine, autant pour Constantinople, et de 9 à 11 millions de livres pour la Mésopotamie. Et ce n'est pas tout. Nous avons dépensé 36 millions de livres en Perse et en Mésopotamie, en 1919 et 1920 ; mais nous avons dépensé en plus 7 millions de livres en Angleterre pour lever une armée au moment de la crise du charbon, alors que nos hommes auraient dû être employés à augmenter la production.

Et maintenant Winston (M. Churchill, ministre des Colonies) s'imagine qu'avec quelques centaines de « Black and Tans » (l'ancienne police anglaise en Irlande) et quelques aéroplanes il va pouvoir faire à l'avenir ce que font actuellement 5.000 soldats de l'armée active en Palestine, et que trois ou quatre bataillons suffiront en Mésopotamie alors qu'il nous a fallu quatre divisions et demie ! Pure sottise !...

La faiblesse militaire, ne peut conduire qu'à un désastre militaire. Un désastre nous attend en Palestine et en Mésopotamie. Si Tudor (le général Tudor) y court avec ses « Black and Tans », il nous faudra envoyer une expédition à son secours ; et ce sera la même chose en Mésopotamie. Il y avait deux divisions et demie là-bas en 1920, et il a fallu en envoyer deux autres de l'Inde pour les aider — des divisions, non des bataillons.

Il ne s'agit pas ici seulement de la Palestine, mais de l'Empire britannique ; et la conclusion c'est que nous ne pouvons pas conserver à la fois l'Empire et Lloyd George. Cela coûte trop cher. Il faut sacrifier l'un ou l'autre.

Je ne suis pas entré au Parlement pour faire de la politique. Je suis trop vieux pour me lancer dans une carrière nouvelle. Je suis ici simplement pour dire — crier, si vous voulez — quelques paroles bien nettes aux politiciens.

Savez-vous ce qu'il a y d'inquiétant chez M. Lloyd George? C'est qu'il se croit très fort en stratégie. C'est à cause de cela que nous sommes encore à Constantinople.

« Nous tenons ouvert le Bosphore! » Il ne cesse de répéter que si le Bosphore avait été ouvert, la guerre aurait fini plus tôt.

Je ne dis pas non ; mais ce dont M. Lloyd George ne se rend pas compte, c'est qu'il parle de la vieille guerre. Il ne voit pas que ce qui peut être vrai d'une guerre n'est pas nécessairement vrai d'une autre guerre. Pour une guerre il pourrait être nécessaire de tenir ouvert le Bosphore et pour une autre de le tenir fermé.

D'autre part le *Sunday Illustraded*, du 7 mai, publie un article dans lequel le général Townshend examine également la question orientale. Après avoir dit que « le pacte russo-allemand est une si grande menace commerciale et militaire pour l'Angleterre et la France que celles-ci devraient s'accorder plus fortement que jamais sur les deux principes d'économie et d'armements », le général Townshend constate que ce pacte rend nécessaire la fin immédiate de la guerre gréco-turque, si l'on veut maintenir libre la route des Indes.

Avoir laissé les Grecs en Asie-Mineure après leur défaite de la Sakharia est une faute sans précédent au point de vue militaire, et Kemal était parfaitement en droit de demander leur évacuation immédiate.

Le général réclame pour la Grande-Bretagne, de même que pour la France, la paix avec Angora.

Si nous ne sommes prudents nous jetterons nous-mêmes la Turquie dans les bras de la Russie et de l'Allemagne. Et alors, qu'adviendra-t-il de l'Egypte et de l'Inde?

TUNISIE

La situation en Tunisie.

M. Pierre Taittinger, député de la Charente-Inférieure et vice-président de la Commission des Colonies et Protectorats, a fait signer par vingt-cinq de ses collègues appartenant aux différents groupes de la Cham-

bre, une proposition de résolution invitant le gouvernement à surseoir à l'émission de l'emprunt tunisien de 250 millions voté le 31 juillet 1921 jusqu'à ce que, d'accord avec le Bey, le gouvernement de la République ait doté le peuple tunisien d'un régime constitutionnel.

Dans une déclaration qu'il a faite dans l'*Echo de Paris*, du 13 avril, à l'occasion des incidents qui se sont produits récemment dans la Régence et que nous relatons plus loin, M. Taittinger dit :

Dans une pétition au Parlement français, couverte de milliers de signatures, les Tunisiens écrivaient avec fierté :

« A l'appel de la France menacée, la Tunisie s'est levée tout entière : 65.000 combattants, 30.000 travailleurs, sur une population totale de 278.000 hommes valides. âgés de plus de 18 ans. »

Et ils ajoutaient simplement :

« Les pertes ont été de 45.000 tués ou blessés. »

Ainsi s'est affirmée, à l'heure du péril français, la nation tunisienne.

Comme l'a dit très justement Farhath Ben Ayed, membre de la délégation tunisienne, « aux heures difficiles qui ont suivi la guerre, la Tunisie est restée l'un des éléments essentiels de l'union séculaire de l'Islam et de la France ! » Mais le peuple tunisien fléchit, comme, hélas ! le peuple français, sous le poids des impôts. Il traverse une crise économique fort grave, les banques arrêtent leurs crédits, les faillites se multiplient.

C'est dans ces circonstances que ce peuple demande à la France protectrice et amie, de lui faciliter l'établissement d un régime constitutionnel qui lui permettra — dans les limites des traités qui le lient à la France et dans le respect assuré des droits et intérêts français — d'exercer le droit qui appartient à toute nation politiquement organisée de consentir l'impôt et d'en surveiller l'emploi.

Telle est la revendication que mes collègues et moi nous avons portée devant la Chambre.

Le problème se pose légalement dans les termes suivants :

En assumant, par les traités de 1881, le protectorat de la Tunisie, la République française a déclaré respecter l'intégrité de la Tunisie et les droits souverains du Bey. La France ne considère pas les traités comme des chiffons de papier.

Les pouvoirs du Bey étaient ceux d'un souverain constitutionnel. Il avait en effet, en 1861, accordé à son peuple une Constitution. Cette Constitution n'est pas appliquée en fait. Mais elle reste le droit. Elle n'est évidemment pas en rapport avec le degré d'éducation politique du peuple tunisien.

Mais ni le Bey ne la peut modifier sans le consentement de la France, ni la France ne pourrait la modifier sans le concours du Bey. Il s'agit donc pour le gouvernement français d'ouvrir des négociations avec le Bey, qui y est disposé, dans le but de doter le peuple tunisien d'institutions effectivement constitutionnelles.

Le peuple tunisien mérite ce témoignage de notre confiance et de notre amitié. Ce que la France a accordé depuis longtemps à des peuples qui en sont encore au premier stade de la civilisation, peut-elle le refuser à une nation policée et cultivée?

Je sais bien que toutes les réformes sont difficiles et que le plus petit progrès soulève contre lui les frayeurs d'intérêts qui le plus souvent à tort, se considèrent comme menacés.

Je sais aussi que des agitations se disant communistes sont venues — fort opportunément pour certains adversaires des aspirations tunisiennes — permettre des confusions et des insinuations qui ne résisteront pas à une analyse minutieuse. Une politique clairvoyante et ferme viendra vite au bout de ces agitations.

Je le dis nettement : *le principe du protectorat ne se pose pas*, il ne constitue pas seulement une question d'ordre moral pour la France, mais aussi une question d'ordre matériel pour la Tunisie.

L'occupation française a multiplié sous toutes ses formes ses bienfaits les plus divers ; les sentiments à cet égard de la population tunisienne, unanimement reconnaissante, en témoignent d'une manière éclatante.

Il nous faut exercer une politique de collaboration et d'amitié, *réformatrice* sans doute mais *énergique* : énergique à l'égard des communistes recevant des mots d'ordre mystérieux venant de Berlin et de Moscou, ayant parfois d'étranges résonances à Angora, encore qu'on ne doive pas exagérer le caractère de gravité de cette agitation, la terre tunisienne étant une terre de sapience et les facteurs de trouble peu nombreux ; politique réformatrice à l'égard du peuple tunisien que nous nous efforçons d'élever à notre hauteur par l'éducation donnée dans nos écoles et qui nous demande de mettre nos actes en conformité avec les principes que nous enseignons. Nous ne voulons pas voir pratiquer là-bas une politique de bouleversement ; le résident général doit être non seulement l'incarnation agissante de la France protectrice et amie, mais encore le véritable ministre des Affaires étrangères chargé des relations extérieures de la Cour beylicale. Quant à la force militaire, elle doit être dans sa grande majorité d'ordre purement français, le commandant des troupes d'occupation en Tunisie étant responsable de l'ordre intérieur est plus particulièrement qualifié pour l'y maintenir.

Ceci posé, il nous apparaît comme absolument logique que le peuple tunisien soit appelé à exercer une action de contrôle relativement aux dépenses engagées et dont il aura à supporter les charges.

Pareille réforme devra s'accomplir dans le calme et dans l'ordre et loin des agitations malsaines que des fauteurs de trouble, heureusement peu nombreux et sans grande nocivité, peuvent souhaiter.

A la veille de la visite à Tunis du président de la Republique, il importait d'exposer les faits dans leur exacte vérité.

***

La situation n'est donc pas telle qu'elle a été présentée par une partie de la presse. Il n'y a pas, à proprement parler, d'analogie entre ce qui se passe actuellement en Egypte et dans l'Inde et les incidents qui se sont produits en Tunisie. Il est également erroné de croire que ces manifestations, dont le caractère nationaliste ne peut échapper soient dues exclusivement à la propagande communiste. Ce serait d'ailleurs une grave faute pour les membres du Destour, le parti « libéral constitutionnel », de faire appel à des éléments communistes qui non seulement les compromettraient mais ne peuvent que ruiner la Tunisie comme le prouve ce qu'ils ont fait dans d'autres pays ; il y a tout lieu de croire que les Tuni-

siens ne commettront pas cette faute. Le danger, en ne donnant pas aux revendications tunisiennes toute l'attention qu'elles méritent et en les traitant à la légère est de permettre à ces éléments de se saisir de ce que celles-ci peuvent avoir de légitime pour les exploiter à leur profit, contre l'intérêt même des Tunisiens. Si ces éléments extrémistes ont trouvé des appuis étrangers, il semble, en dehors de celui que les communistes ont pu leur prêter, que ce soit plutôt auprès de l'émir Fayçal, subventionné par l'Angleterre, qu'auprès d'Angora.

Le parti libéral constitutionnel réclame un ensemble de réformes intérieures organisant le régime représentatif et se trouve par cela même être celui de l'indépendance.

Une faction de ce parti estime insignifiante les revendications présentées jusqu'à ce jour et poursuit, d'accord avec une partie des Tunisiens des revendications garantissant d'une façon plus complète, les libertés tunisiennes et le caractère propre du pays. Ce parti, très actif se recrute principalement dans les milieux urbains ; il a ses représentants à Paris et c'est à lui que la motion Taittinger, signée par vingt-cinq députés dont il est fait mention plus haut, donne son appui. Si d'une part, ce serait une erreur de céder aux demandes d'extrémistes qui ne cherchent qu'à créer des désordres, de l'autre, il serait indubitablement dangereux, et cela d'après l'avis d'hommes clairvoyants et bien informés, de ne pas associer plus directement les Tunisiens à la gestion des affaires de leur pays.

Ce parti constitutionnel a trouvé dans l'entourage du Bey, qui jouit d'un prestige incontestable parmi la population, des appuis qui surent exploiter certains griefs que le souverain s'est cru en droit de formuler contre l'administration du Protectorat. Le bruit s'est bientôt répandu que le Bey approuvait les vues des jeunes Tunisiens, et que faute de pouvoir les faire triompher, il était résolu à abdiquer. Des tergiversations regrettables ont d'ailleurs facilité la tâche de ceux qui avaient intérêt à répandre ces bruits et à troubler l'opinion tunisienne. Tandis que les membres du parti libéral constitutionnel déterminaient ainsi un mouvement dans la population musulmane, en utilisant son attachement à ses traditions et à son souverain, des représentants communistes français profitaient de cette situation pour intervenir et chercher à l'exploiter à leur profit en essayant de créer des difficultés à l'occasion de la visite du président de la République. La série de conférences que M. Vaillant Couturier vient de faire dans l'Afrique du Nord et la campagne d'un organe communiste tunisien en sont la preuve. Mais la faible action que pa

raissent avoir eue ces manœuvres montre les véritables dispositions de la population et le sens exact du mouvement d'opinion qui vient de se produire.

***

Voici d'ailleurs les informations qui ont été donnés à ce sujet. Au début d'avril, la presse tunisienne s'étant fait l'écho d'un bruit selon lequel le Bey de Tunis, Sidi Mohammed en Nasser, aurait l'intention d'abdiquer, cette nouvelle a vivement ému la population musulmane et provoqué une certaine effervescence.

D'après ces rumeurs, le Bey de Tunis, sous menace d'une abdication accompagnée du refus de régner de tous les princes pouvant être appelés au trône, aurait brusquement adressé au Résident général une série de demandes, les unes le concernant personnellement, les autres d'un intérêt général pour le pays. Cette attitude du Bey de Tunis aurait eu pour cause l'isolement où il aurait été tenu, son antipathie affirmée à l'égard de son premier ministre Si Djellouli et de son ministre de la Justice Si Khereddine, dont il demande à la France le renvoi, et différentes réclamations intéressant la vie de la cour beylicale. Il faut avouer que, sur divers points, nous avons commis quelques fautes.

On insinuait que ces demandes visaient la restauration du régime beylical et que, pour des raisons d'opportunité, dans l'espoir d'une restauration de l'absolutisme, la cour avait accepté un compromis avec certains éléments avancés du parti jeune-tunisien dont les journaux écrivaient : « Le Bey est avec nous, il soutient nos revendications, il veut comme nous une constitution. »

A la suite de la publication d'articles relatifs à l'abdication du bey, le directeur du journal *le Cri du soir*, à Tunis, M. Antoine Faure, a été expulsé, et quelques jours après, l'auteur d'un article injurieux à l'égard du Président de la République, paru le 16 avril dans le journal communiste *l'Avenir Social*, a été arrêté.

Le 5 avril, des indigènes ont circulé en bandes de 150 à un millier de personnes. Un important service d'ordre a été organisé ; des postes de garde ont été placés dans différents quartiers de la ville arabe, où tous les magasins arabes et israélites étaient fermés. Les boutiques indigènes du marché européen étaient également fermées. Une grève partielle a même eu lieu parmi les employés de tramways et quelques tentatives de manifestations ont été réprimées par les zouaves et la police.

A 9 heures, une colonne de près d'un millier d'indigènes, conduite par les étudiants est descendue de la porte de France et de la rue Aldjazira jusque dans la rue d'Angleterre, où elle s'est concentrée devant le bureau du parti nationaliste. La plupart des manifestants ont déposé leur signature, en signe de protestation.

Ces différentes manifestations se sont déroulées dans le calme et le silence.

D'autre part, la population indigène avait été invitée à se réunir, à trois heures de l'après-midi, à la Marsa, devant le palais beylical. Dès le matin, de nombreux indigènes, parmi lesquels quelques femmes, sont partis à pied pour se trouver au rendez-vous. A partir d'une heure de l'après-midi, les trains ont été pris d'assaut par les indigènes ; d autres sont partis en automobile. Plusieurs milliers de manifestants étaient présents à l'heure fixée dans la cour d'honneur du palais, où de nombreux drapeaux beylicaux avaient été arborés.

A 3 h. 15, le bey de Tunis, Sidi Mohammed en Nasser, a paru au balcon du palais ; tous les princes de la famille beylicale étaient derrière lui. Son fils aîné, le prince Mouncef, à sa droite, le prince Mohammed à sa gauche.

Le bey, après quelques mots de prière, a fait savoir qu'il recevrait une délégation. Reçue par le général Zakaria, commandant la garde beylicale, la délégation a exprimé le désir, au nom du peuple tunisien, que le bey renonce à ses projets d'abdication et qu'il fasse étudier les possibilités de la Constitution qu'elle réclame, d'accord avec la France.

Le général s'est retiré pour transmettre le vœu de la délégation au bey et il est revenu annoncer que celui-ci n'envisageait pas une abdication.

Le bey a dit alors aux manifestants :

« Je vous remercie et je vous conjure de rentrer dans le calme à Tunis et de reprendre vos occupations. »

Le bey s'est ensuite retiré dans ses appartements.

Contrairement aux informations de certains journaux tunisiens, le bey n'avait pas quitté, les jours précédents, son palais de la Marsa.

Le résident général l'a prié de le recevoir et s'est présenté à sept heures du soir au palais de la Marsa, accompagné de M. Castillon de Saint-Victor, ministre plénipotentiaire, délégué de la résidence, et de M. Rémy, interprète. Après quelques instants d'entretien, le bey a signé la proclamation suivante :

Les bruits répandus ont ému mes sujets. Très touché de leurs sentiments, je tiens

à les rassurer. Je n'ai pas l'intention de quitter le trône de mes ancêtres et j'ai confiance en la France protectrice pour assurer le bonheur de mes sujets dans l'esprit des traités qui lient la dynastie husseinite à la France.

Le calme était revenu dans la population indigène, à la suite de la signature par S. A. le bey de cette proclamation affirmant son intention de ne pas abdiquer et sa confiance dans la France protectrice.

Mais des intrigues se nouaient au palais pour amener le souverain à revenir sur l'affirmation si nette qu'il avait donnée de sa fidélité aux traités liant la dynastie husseinite à la France. Malgré des démentis formels, des personnages intéressés faisaient courir le bruit qu'un ultimatum avait été adressé à la France. Afin de dissiper toute équivoque et de mettre un terme à cette situation, le résident général s'est rendu officiellement samedi, le 15 avril, au palais de la Marsa en uniforme, escorté par un escadron de cavalerie. Il était accompagné de M. de Castillon de Saint-Victor, délégué à la résidence générale, du commandant Courtot, chef du cabinet militaire, et de M. Rémy, administrateur de la liste civile, faisant fonctions d'interprète.

M. Lucien Saint a fait connaître à S. A. le bey que le gouvernement français, désireux d'assurer au souverain son entière liberté de décision, lui demandait d'écarter de son palais les personnalités dont l'attitude incorrecte et les agissements pouvaient porter atteinte aux bonnes relations du représentant de la France avec le possesseur du royaume de Tunis.

S. A. le bey a promis à M. Lucien Saint que des sanctions seraient prises à cet effet et a fait connaître au résident général qu'il n'avait jamais été dans sa pensée de remettre à la France une liste de « conditions ».

S A. le bey, déclara s'en tenir fermement aux déclarations scellées de son sceau le 5 avril.

A la suite de cette visite officielle du résident général au bey, un prince de la famille beylicale, ainsi qu'une personnalité appartenant à la cour, accompagnés du colonel de la garde beylicale, se sont rendus auprès de M. Lucien Saint pour lui exprimer leurs regrets de l'attitude incorrecte qu'ils avaient eue à l'égard du représentant de la France. Le bey a informé le résident qu'il avait rappelé à toute sa famille l'obligation d'observer scrupuleusement la correction à laquelle elle était tenue. Le bey a fait également savoir au résident que, ayant à cœur de manifester hautement les sentiments d'affection dont il est animé à l'égard de la France, il inviterait ses sujets à recevoir le président de la République avec le plus grand

éclat et à manifester ainsi leur attachement et leur reconnaissance à l
nation protectrice.

Sidi Mohammed en Nasser, d'accord avec le résident de France
Tunis, adressait, le 19 avril, à la population, la proclamation suivan
pour démentir les bruits d'abdication qui avaient été répandus :

Louanges à Dieu! Il est fait connaître à la population de la capitale et de toute
régence que le souverain et toute la famille beylicale s'apprêtent avec la plus gran
joie et la résolution la plus ferme à recevoir leur hôte illustre, le président de la Rép
blique française, protectrice de la Tunisie.

Le souverain exhorte tous ses enfants, habitants de la régence, individus et group
ments, en un mot tous ceux qui ont à cœur l'intérêt de leur chère patrie, à donner le
concours plein et entier pour rehausser l'éclat des cérémonies qui réjouiront tous l
habitants loyalistes de la régence de Tunis.

***

A la suite de ces incidents, le 29 avril, M. Pierre Taittinger, député d
la Charente-Inférieure, vice-président de la Commission des Colonie
de l'Algérie et des protectorats, faisait publier la déclaration suivant
qui était répandue en Tunisie :

Au moment où M. Millerand, président de la République va arriver à Tunis, appo
tant aux familles des Tunisiens morts pour la France le témoignage de notre reco
naissance et à toutes les populations de la Régence l'expression de notre amitié, il n
paraît nécessaire de couper court aux commentaires erronés qui dénaturent le cara
tère de la résolution qu'avec vingt-cinq de mes collègues j'ai déposée sur le bure
de la Chambre des députés.

C'est faire outrage à notre patriotisme que de nous présenter comme les complic
de ces mouvements révolutionnaires, qui tendent à la dissolution de l'amitié franc
tunisienne, à la destruction du protectorat et qui aboutiraient fatalement à l'effrit
ment complet de la nation tunisienne.

C'est aussi nous refuser ce minimum d'intelligence qui, tout de même fait part
du devoir professionnel des hommes politiques, que de supposer que nous avons pr
notre iniatitive à la légère, sans tenir compte de l'état des esprits dans la Régence.

Nous n'avons pas déposé une proposition de loi, mais une proposition de ré
lution. Nous n'avons pas prétendu résoudre *hic et nunc* tous les problèmes que soulè
le contact de la noble civilisation islamique avec la grande civilisation française.

Nous avons reconnu — qui le méconnaîtrait? — la nécessité de réformes. No
avons demandé que des négociations soient ouvertes pour harmoniser les aspiratio
des Tunisiens avec les droits des Français qui y résident et les nécessités intangibl
de notre souveraineté de puissance protectrice.

Ce que nous voudrions donner à la Tunisie, c'est la politique d'un Lyautey, sachar
rechercher et trouver les points de rencontre entre des grandeurs différentes mais no
ennemies, comprenant, selon les vieilles traditions françaises, comment la Croix et

Comment peuvent unir leurs rayonnements et maintenir [illegible] l'autorité du chef national et religieux pour que son prestige intact soit conjoint à celui de notre drapeau.

Il existe bien des formes possibles pour cette solidarité dans l'effort civilisateur ; nous n'excluons aucune. Des étapes sont nécessaires, nous ne voulons pas les brûler. Nous ne repoussons pas la collaboration du temps : nous la réclamons.

Mais nous entendons bien que nulle confusion ne s'établisse à Tunis entre nos amis éprouvés, les sages du parti constitutionnaliste et les fous ou les criminels des partis extrémistes.

A Tunis comme en France, les communistes constituent un danger public : nous approuvons à Tunis comme nous approuverons en France tout ce qui sera fait pour les combattre.

Des renseignements puisés aux sources officielles m'apprennent que des hommes comme Taalbi et Essafé agitent devant les populations tunisiennes le rêve insensé de je ne sais quel royaume arabe, destiné à rejeter la France à la mer... J'approuve tout ce que fait la Résidence générale pour les réduire à l'impuissance, tout en la mettant en garde contre le danger de transformer en actes de martyrs des opérations qui ne sont qu'une spéculation intéressée sur la bonne foi de leurs compatriotes.

Nous disons à l'immense majorité des Tunisiens : Confiance ! La France maternelle vous tend les bras ! A l'infime minorité d'agitateurs, nous disons : La France puissante vous montrera sa force. Aux Tunisiens fidèles à leur souverain et loyaux envers la nation protectrice, de réduire les rebelles à l'impuissance et de témoigner au président de la République par leurs acclamations que l'amitié de la France et de la Tunisie est immortelle !

***

A la réception des membres du corps consulaire, des corps constitués et des délégations civiles et militaires qui eut lieu, le 27 avril, à la résidence générale à Tunis, une allocution fut prononcée par Si Manoubi Boussen, secrétaire de la section indigène de la conférence consultative. M. Millerand rendit ensuite sa visite, au souverain tunisien, au Dar-el-Bey, autrefois résidence beylicale avant que celle-ci eût été transférée au palais de la Marsa.

Le bey a salué en ces termes le président de la République.

Ce m'est une joie ineffable de recevoir la visite de l'homme éminent qui, le lendemain de la guerre, a été successivement appelé, par ses rares qualités d'esprit et de cœur, à gouverner les provinces vaillamment reconquises, à assurer l'exécution du traité de Versailles, à exercer enfin la plus haute magistrature grâce au suffrage reconnaissant et confiant des représentants autorisés de tout le peuple français. Elle constitue pour moi la plus haute marque d'amitié de la part de la grande République, comme pour mon pays la preuve la plus certaine de la sollicitude de la France protectrice.

Tant en mon nom qu'en celui de la Tunisie entière, je vous en exprime toute ma gratitude. Il m'est doux, monsieur le Président, de redire en votre présence mon enthou-

sincère admiration pour le grand génie des chefs et la valeureuse discipline des invinci-
bles armées de la République française qui, grâce au patriotisme le plus pur et le plu
éclairé, ont vengé la grande mutilée de 1870 et assuré la victoire définitive du droi
sur la force. Comme j'ai été heureux de voir les troupes tunisiennes appelées au gran
honneur de se battre pour la France ! Comme j'ai été fier de leur conduite sur les cham
de bataille où leur sang, versé pour la plus juste des causes, a été l'éclatante preuve
mon loyalisme indéfectible et le tribut de mon infinie reconnaissance pour l'œuvr
merveilleuse de régénération accomplie, dans le très court espace de quarante anné
par la grande nation protectrice de mon pays !

Cette œuvre, monsieur le Président, dont vous avez pu vous-même constater e
apprécier toute l'importance, s'est réalisée grâce à cette circonspecte persévérance qu
caractérise la diplomatie et l'administration françaises, ainsi qu'aux efforts ingénieu
des hommes d'élite que le gouvernement de la République a placés aux côtés des souve
rains de ce pays. Elle se développera, j'en ai la certitude, dans un esprit de plus en plu
général, au fur et à mesure de l'évolution des idées et de l'accroissement de la prospérit
mais toujours avec le respect absolu des engagements pris envers la dynastie régnant
ainsi que des droits et des intérêts dont la France a assuré la sauvegarde.

Le président a répondu :

En apportant à Votre Altesse, ainsi qu'à son peuple, le salut de la France, j'accom
plis un double devoir de gratitude. D'abord je remercie Votre Altesse du concours s
appréciable, que nous avons si hautement estimé, que les Tunisiens nous ont couragеu
sement apporté pendant quatre ans et demi de guerre. Ils ont prouvé ainsi de la façon l
plus irréfutable, que l'union entre la Tunisie et la France n'était pas seulement inscrit
dans un traité mais qu'elle était écrite dans les cœurs, c'est-à-dire qu'elle était vra
ment indissoluble.

De ce que les Tunisiens ont fait pendant cette guerre, je tenais d'abord à vous re
mercier, mais je veux aussi remercier Votre Altesse du concours si loyal, si cordia
qu'elle a prêté à la France avant la guerre, pour donner à ce pays le développemen
que nous admirons aujourd'hui.

Ce n'est qu'un début, l'œuvre à accomplir est si grande, qu'il ne faut pas s'étonne
que pendant 40 années les progrès n'aient pas, sur certains points, répondu à tous l
désirs. Le gouvernement de la République connaît la sagesse autant que la loyauté
Votre Altesse. Il sait qu'elle ne demande rien qui ne soit conforme au bien de son peup
en même temps qu'à l'intérêt de la France. C'est pour cela que les mesures administra
tives et politiques que nous jugeons utiles, nous les réaliserons en complet accord dan
la mesure même du progrès des mœurs, de telle façon que chaque réforme réponde
un pas déjà fait par le peuple tunisien vers le développement des institutions, vers un
meilleure utilisation du pays de protectorat. Aussi ces réformes politiques et adminis
tratives répondront-elles aux vœux de tous les hommes sages et conscients des réalité
Elles seront la consécration des progrès déjà accomplis. Je suis certain qu
d'accord demain comme hier, avec votre Altesse, sur les mesures à prendre, nous con
duirons ensemble le peuple tunisien et les colons français vers un avenir toujours plu
prospère et plus grand.

Je suis heureux de renouveler en ce moment à Votre Altesse l'expression de grat

toute [illegible] du Gouvernement de la République pour le cordial concours qu'il a toujours trouvé près d'elle.

Cette entrevue terminée, le Président, après avoir visité l'hôpital civil, a inauguré à la kasbah, en haut de la ville arabe, un monument aux morts musulmans de la grande guerre, devant lequel le secrétaire général du gouvernement tunisien, qui a remis à la ville ce monument, a prononcé quelques paroles. Cette inauguration a eu lieu en présence du Bey, qui, accompagné de tous ses dignitaires, avait rejoint à pied le cortège présidentiel. Des délégations des mutilés français et indigènes y assistaient, ainsi que les représentants des clergés musulman, catholique et israélite et les membres du corps consulaire.

Au dîner donné le soir par le résident général et Mme Lucien Saint en l'honneur du président de la République et auquel avaient été conviés le gouverneur général, les hauts fonctionnaires de la résidence, les officiers généraux, les représentants des différents cultes, ainsi que les membres de la suite présidentielle, le Bey qui y assistait ainsi que les membres de sa famille, a pris la parole le premier. Après avoir fait allusion à la guerre mondiale d'où « Dieu a permis que la France sortît victorieuse », il a ajouté :

En liant les destinées de leur peuple à celles de la glorieuse France, les souverains de la Tunisie ont définitivement associé la régence à la grandeur de votre chère patrie.

Le rayonnement de son prestige nous éclaire et nous permet de regarder avec confiance le chemin de l'avenir.

Je suis heureux d'apporter ici le témoignage que la France a depuis quarante ans fidèlement protégé ma dynastie contre tout danger extérieur et intérieur et je me plais à rappeler également que les souverains de ce pays, observateurs scrupuleux de la foi jurée, ont toujours scellé avec empressement de leur sceau toutes les réformes que le Gouvernement de la République leur proposait dans l'intérêt du développement moral et matériel de la Tunisie.

J'ai pleine confiance dans l'éminent résident général que la France a placé à mes côtés pour poursuivre cette œuvre de régénération qui, dans le plein respect de notre religion et de nos traditions, fera régner en Tunisie l'ère de la justice.

Le bey a terminé en formant des vœux ardents « pour la prospérité de la France protectrice de la Tunisie ».

Le résident général, dans le discours qu'il a ensuite prononcé, a dit notamment :

Crise morale, crise économique, crise financière, crise de confiance en l'avenir, tels sont les maux dont souffrent tous les pays, et la Tunisie plus que tout autre en raison des conditions politiques particulières dans lesquelles elle se développe. La tâche du

représentant de la France est donc particulièrement lourde et les problèmes qui se posent d'une telle complexité, si on les examine dans leur ensemble, qu'une étude réfléchie, patiente et sereine peut seule en faire apercevoir les solutions raisonnables.

Certes, des réformes profondes s'imposent. Cependant, à considérer le merveilleux édifice élevé pendant quarante années de protectorat, il apparaît comme insensé de jeter au torrent les méthodes et les principes qui ont permis de le réaliser. Céder à de légitimes impatiences en se lançant dans des voies nouvelles sans avoir auparavant justement mesuré les obstacles de la route, serait compromettre à tout jamais les résultats acquis. La France est sortie victorieuse des terribles épreuves de la guerre, héroïquement supportées pour le triomphe de la justice et du droit, et elle conduira la Tunisie malgré toutes les difficultés de l'heure présente, dans la voie du progrès matériel et moral, soutenue par sa foi profonde dans l'avenir de ce pays et dans l'amitié reconnaissante du peuple tunisien.

Le Président de la République, répondant au Bey et au Résident général, s'est d'abord adressé au Bey en ces termes :

Le premier devoir du président de la République française — et il éprouvé à le remplir un plaisir particulier — est d'adresser à Son Altesse Mohammod en Nasser pacha bey, possesseur du royaume de Tunis, tous les vœux qu'il forme pour sa santé, son bonheur, ainsi que pour la prospérité de son peuple.

Son Altesse le bey a été, dans la paix comme dans la guerre, l'allié le plus fidèle, le collaborateur le plus dévoué du Gouvernement de la République, et je tiens à lui en exprimer mes très vifs remerciements.

Colons et indigènes ont rivalisé de bravoure sur tous les champs de bataille d'Europe et d'Asie. Ils sont resserré, dans la tranchée, les liens contractés en Tunisie à l'ombre de la paix française et qui sont désormais indissolubles. Zouaves et tirailleurs de Tunisie se sont montrés les dignes émules de leurs camarades de l'Algérie et du Maroc : la reconnaissance de la France leur est à jamais acquise.

Scupuleusement attachée aux principes du protectorat qui en quarante ans a développé, de la façon le plus heureuse, la prospérité du pays pour le plus grand avantage du protégé et du protecteur, la République demeure fidèle aux engagements pris par le traité de 1881 et par la convention de 1883. Elle a pris « l'engagement de prêter un constant appui à Son Altesse le bey de Tunis contre tout danger qui menacerait la personne ou la dynastie de Son Altesse ou qui compromettrait la tranquillité de ses Etats ». Elle tiendra les engagements pris envers Son Altesse, comme son Altesse a tenu les engagements pris à son égard.

Le président, après avoir résumé l'œuvre du protectorat français et souligné le « prodigieux essor » de la Tunisie « sous ce régime bienfaisant », a ajouté :

Depuis longtemps, vous le savez, la France élabore, en application de la convention de 1883, des réformes administratives et politiques particulièrement souhaitables au lendemain de la grande guerre. Par une attention dont je le remercie, M. le résident général a voulu laisser au Président de la République le plaisir de préciser ces améliorations.

Certaines questions se sont posées au sujet de la composition des assemblées consultatives. La représentation des diverses catégories peut n'être pas parfaite, encore qu'elle ait assuré, pendant des années, aux intéressés les moyens de faire entendre leur voix et de défendre leurs intérêts. Aussi bien, entre Français qui viennent de subir ensemble les terribles épreuves de la guerre, l'entente ne peut être malaisée. Il suffit de se souvenir dans la paix de la fraternité des tranchées. La formule du protectorat implique la participation aussi étendue que le permet le degré de culture auquel elle est parvenue de la population indigène à la gestion des affaires publiques. Il convient de décongestionner l'administration centrale. Il n'est ni nécessaire, ni désirable, que toutes les questions se règlent à Tunis, et, par contre, contribuable, surtout, l'indigène comprendrait plus aisément la raison des sacrifices qui lui sont demandés s'il voyait sa contribution appliquée près de lui aux travaux qui l'intéressent immédiatement. S'il ne peut être question de conférer à chaque indigène un droit de suffrage égal et direct qui serait pour lui comme pour la Tunisie, dans l'état présent de l'instruction et des mœurs, le plus funeste des présents, l'heure est venue, au contraire, d'appeler les indigènes à élire, sous des modalités à déterminer, leurs représentants à la conférence consultative. Mandataires des colons et des indigènes collaboreront dans l'étroite union au bien de la Tunisie et de la France. L'exemple des délégations algériennes prouve ce qu'il est permis d'attendre de la conférence consultative ainsi renovée.

La France peut être fière de son domaine africain. Ses fils, de Tunis à Casablanca, ont apporté dans l'ancienne province d'Afrique et dans les anciennes Mauritanies la paix française, avec les meilleures qualités de notre race. Amis et associés des indigènes, ils ont créé ensemble des richesses nouvelles dont le monde entier est appelé à bénéficier. L'œuvre que nous avons accomplie dans l'Afrique du nord est — j'ose l'affirmer — digne de notre caractère et de nos traditions. La France n'est pas venue ici pour asservir. Elle a eu de tout temps, avec le monde musulman des contacts qui lui ont valu une compréhension particulière des choses de l'Islam et une sympathie très vive pour ses fidèles et pour leurs vertus.

Profondément respectueuse de leur mentalité et de leur foi, la France ne poursuit ici qu'un but. Sur ces rivages si proches d'elle et que la mer baigne du même azur, elle entend maintenir et développer un foyer de vie où puissent venir s'instruire et prospérer les musulmans qui peuplent toutes les parties de la Méditerranée occidentale. La République française remplira sa noble tâche d'éducatrice avec l'enthousiasme qu'elle apporte à toutes les grandes œuvres : le monde musulman peut lui faire confiance et poursuivre avec elle, en toute quiétude, sa route vers de nouvelles et grandes destinées.

Le président de la République et le bey se sont ensuite retirés. Le dîner a été suivi d'une réception, à laquelle assistaient les notabilités françaises et indigènes de Tunis.

***

La formule administrative du protectorat a, depuis 40 ans, coïncidé avec le développement en Tunisie d'une population de deux millions d'habitants, parmi lesquels ne vivent pas plus de 150.000 Européens, dont

85.000 Italiens et 55.000 Français. Le commerce extérieur s'est élevé, depuis l'occupation française, de 23 millions à 972 millions, dont 340 millions d'exportations ; l'étendue des terres cultivées est passée de 700.000 à 1.800.000 hectares, le nombre des oliviers de 6 millions à 19 millions, et un vignoble de 20.000 hectares a été créé. L'extraction des phosphates en 1920, a atteint, malgré la crise d'après-guerre, 1.400.000 tonnes, représentant 115 millions de francs. Mais là, comme ailleurs, le développement économique, loin de résoudre les questions politiques ou sociales n'a fait que les rouvrir d'une autre manière et en les présentant sous une forme plus difficile et plus complexe.

Le budget tunisien, de 30 millions à peine il y a quarante ans, est près d'atteindre 300 millions et son équilibre continue à être basé principalement sur des taxes à la production. Or, cette conception financière, doit être abandonnée et la refonte complète du système d'impôts est actuellement une des réformes étudiées par le gouvernement du protectorat.

La Tunisie traverse actuellement une crise politique qui, sans doute, paraît pouvoir être facilement résolue avec le temps, mais à condition que, dès maintenant, il y soit porté remède.

Si des objections peuvent être élevées contre les revendications des « destouriens » relatives à l'institution d'un régime parlementaire reposant sur une Assemblée délibérante élue au suffrage universel, revendications que certains considèrent comme devant être écartées *a priori* parce que n'étant conciliables ni avec le système du protectorat tel qu'il résulte du traité du Bardo, ni avec l'état actuel de l'évolution politique des population intéressées, tout le monde est d'accord pour proclamer que diverses réformes libérales doivent être introduites dans les institutions actuelles du gouvernement tunisien.

Aussi M. Millerand, comme nous venons de le voir par le discours qu'il a prononcé à la résidence, a fait savoir que les indigènes auraient dorénavant des représentants à la Conférence consultative, ce qui est un acheminement à leur participation à la gestion des affaires de Tunis. Mais il importe également que les attributions de la conférence consultative elle-même soient étendues de manière à transformer le vague droit de regard dont elle dispose actuellement en droit de contrôle effectif.

Sans préciser les modalités de cette réforme d'attributions, M. Millerand a laissé entendre que la Conférence consultative, rénovée, pourrait avoir des pouvoirs analogues à ceux des délégations financières en Algérie, avec les accommodements et les modifications nécessitées par les différences

de traditions et d'institutions politiques des deux pays. Toutefois M. Millerand ne s'est pas expliqué sur le suffrage des indigènes. Il a seulement indiqué qu'il ne peut être question de suffrage universel à la manière française, mais on sait que le résident général songe à organiser le suffrage à deux degrés, à la base de représentation d'intérêts, analogue à celui qui fonctionne actuellement en Tunisie pour le recrutement des Chambres de commerce et d'agriculture. Une réforme des municipalités doit également compléter la réforme de la Conférence consultative.

Il serait bon également de modifier le régime actuel des décrets qui permet de légiférer peut-être un peu trop facilement en Tunisie et de le remplacer par un autre régime soumettant la prise des décrets d'ordre général à l'avis d'un conseil supérieur de gouvernement qui comprendrait les représentants élus des indigènes. Enfin il y aurait lieu d'augmenter les pouvoirs du Bey.

***

Le *Times* du 19 avril, commentant la visite du Président de la République à Marakech et signalant le tableau de l'effort colonial français que présente l'exposition de Marseille, concluait :

> Dans le monde musulman en Afrique et dans le monde à demi-bouddhiste et brahmaniste de l'Indochine, les français déploient dans le gouvernement des races étrangères des trésors de tact et de sympathie qui nous remplissent d'admiration. S'ils viennent de rencontrer dans certains pays musulmans des difficultés analogues à celles auxquelles nous nous sommes heurtés nous-mêmes, c'est une raison de plus pour coordonner étroitement nos efforts. Comme lord Northcliffe l'a déclaré récemment en arridant à Marseille, après son voyage autour du monde, nous devons ôter notre chapeau devant l'effort colonial de la France.

Malgré l'hommage rendu par le *Times* et Lord Northcliffe à l'œuvre coloniale française, la France ne peut lier ses efforts à ceux de l'Angleterre pour la solution des diverses questions qui intéressent ses colonies par suite de la politique qu'elle suit et où nous ne devons pas nous laisser entrainer. L'adoption par la France de la politique britannique dans tout ce qui touche à l'Orient et au monde musulman, aurait les pires conséquences. Si la France ne veut pas se heurter à toutes sortes de complications dans les pays musulmans, voir s'ouvrir pour elle une ère de difficultés et compromettre sa situation morale, elle ne doit pas, renonçant à la politique musulmane dans laquelle elle s'est engagée et revenant sur ses promesses, solidariser sa politique orientale avec celle de l'Angleterre,

A propos de la situation de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, il faut rappeler que la Tunisie, comme le Maroc, relève du quai d'Orsay, tandis que l'Algérie est rattachée au ministère de l'Intérieur et que toutes les autres possessions françaises sont placées sous le contrôle du ministère des Colonies. Ces différents régimes, qui peuvent s'expliquer historiquement par l'acquisition de ces possessions et les modifications de leur situation, ne sont pas sans présenter de graves inconvénients et, entres autres, celui de rendre difficile le maintien d'une véritable unité de vues dans la politique indigène française.

La Libye et les possessions françaises d'Afrique

Un accord a été signé à Paris, le 12 septembre 1919, entre le ministre des Affaires étrangères et l'ambassadeur d'Italie, fixant la frontière entre la Tripolitaine et les possessions françaises d'Afrique.

M. Edmond Soulier, qui a été chargé de rapporter cet accord au nom de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre, fait ressortir dans son travail les stipulations d'ordre territorial et d'ordre politique et économique qu'il contient.

Au point de vue territorial, ces stipulations précisent une importante rectification de frontière consentie à l'Italie et la cession à cette puissance d'une zone notable de territoire français.

Au point de vue politique et économique, elles établissent que :

1° Le Gouvernement de la Régence tunisienne appliquera le même traitement fiscal à tous les contrats de vente de propriétés immobilières, quelle que soit la nationalité des contractants ;

2° Que les écoles privées italiennes jouiront du même régime que les écoles privées françaises ;

3° Que le Gouvernement français consent à étendre à la Tunisie les engagements qu'il a pris en 1916 pour le Maroc vis-à-vis du Gouvernement italien quant aux accidents du travail ;

4° Que la France et l'Italie se reconnaissent réciproquement la faculté de raccorder leurs chemins de fer coloniaux construits ou à construire ; qu'un service direct sera établi sur les lignes raccordées, et que

les tarifs ainsi que les conditions de transport ne comporteront aucun traitement différentiel pour les ressortissants et les marchandises des deux puissances ;

5° Que le Gouvernement de la République fera tout son possible pour satisfaire aux besoins de l'Italie en phosphates tunisiens, besoins qui atteignent un minimum annuel de 600.000 tonnes.

En concluant, M. Ed. Soulier fait remarquer que :

Les concessions territoriales, fiscales, scolaires, commerciales, faites par nous à nos alliés et qu'enregistre cet accord sont particulièrement importantes. L'intérêt des deux peuples, français et italien, n'est-il pas d'écarter les occasions de froissement pour établir solidement les bons rapports? »

TURQUIE

L'Accord d'Angora

La Commission des Affaires étrangères a statué le 5 avril sur l'accord conclu entre la France et le gouvernement d'Angora.

Le président de la sous-Commission des Affaires d'Orient, M. Pierre Lenail, a fait un exposé de la question. Il a rappelé que l'objet essentiel de l'accord avait été de mettre fin aux hostilités qui prolongeaient l'effort militaire de la France contre le gré du Parlement et du pays sur un territoire que les négociations interalliées antérieures avaient soustrait au mandat français.

Une discussion s'est ensuite engagée qui fut longue et parfois assez vive. M. Briand fut amené à prendre la parole pour démentir les indications erronées répandues au sujet de la livraison de l'artillerie du général Dufieux aux kémalistes. Le président de la Commission, M. Leygues, déclara, lui-même, qu'il ne restait rien de cette légende.

Finalement, la Commission a adopté, à l'unanimité moins deux voix, la motion suivante:

La commission estimant que l'accord d'Angora conclu le 20 octobre 1921 pour mettre fin aux hostilités qui prolongeaient l'effort militaire français a correspondu aux désirs et aux intérêts légitimes du pays,

Emet le vœu que son réajustement dans la paix générale confirme le point de vue français sur la protection des minorités et la constitution du foyer national arménien dans les limites prévues par les puissances alliées.

Réponses à la Proposition d'armistice

Les hauts commissaires alliés ont remis le 5 avril à la Sublime-Porte et au représentant du Gouvernement d'Angora à Constantinople le texte des propositions de la Conférence de Paris avec une note signée de Lord Curzon et de MM. Poincaré et Schanzer indiquant la date du 5 avril comme point de départ des trois semaines au cours desquelles les intéressés doivent envoyer des délégués dans une ville à déterminer en vue de procéder à l'examen des propositions de paix.

Dans sa réponse, le Gouvernement d'Angora, après des remerciements aux trois grandes puissances qui se sont préoccupées du rétablissement de la paix dans le Proche-Orient, déclare accepter en principe l'armistice proposé.

Le gouvernemental de la grande Assemblée nationale de Turquie accepte, en principe, l'armistice proposé avec l'intention déclarée de faire évacuer les territoires turcs. Cependant, il ne saurait consentir à ce que l'armistice crée au profit de l'ennemi la possibilité de reprendre la guerre d'invasion blâmée par le monde entier, avec des forces fraîches, en imposant, d'une part, à la Turquie de nouveaux sacrifices, et, d'autre part, en troublant derechef l'ordre et la paix du monde. Comme les grandes puissances ne l'ignorent pas, les raisons qui justifient cette attitude de mon gouvernement ne font pas défaut.

En conséquence, il pose comme condition fondamentale qu'il soit procédé à l'évacuation dès la conclusion de l'armistice, car, ajoute la note : « Les conditions d'armistice communiquées ne constituent pas une garantie ni pour l'évacuation ni contre le renouvellement des hostilités. »

Il propose une durée de quatre mois comme délai pour l'évacuation de l'Anatolie et consent à la prolongation automatique d'une durée supplémentaire de trois mois, au cas où les pourparlers préliminaires de paix ne seraient pas terminés.

Le Gouvernement d'Angora, estime nécessaire que la ligne principale : Eski-Cheir-Kutahia-Afioun-Karahissar soit évacuée dans les premiers quinze jours et que tous les territoires occupés, y compris Smyrne, le soient dans un délai de quatre mois à partir du commencement de l'armistice.

Il déclare qu'il accepterait volontiers que l'évacuation ait lieu sous la surveillance des trois puissances alliées et que les troupes turques entrent dans les localités évacuées dans un délai de quinze jours.

La note conclut en ces termes :

Dans le cas où les points précédents qui constituent, comme il sera sans doute apprécié dûment par l'opinion publique du monde, une preuve nouvelle des intentions pacifiques de la grande assemblée nationale d'Angora, seraient acceptés par les puissances alliées, mon gouvernement est prêt à envoyer dans trois semaines des délégués dans une ville à déterminer, en vue de procéder à l'examen des propositions de paix des trois grandes puissances.

De son côté, la Sublime-Porte répondait aux ministres des Affaires étrangères des trois puissances alliées :

La Sublime-Porte apprécie hautement les dispositions bienveillantes témoignées par Votre Excellence et ses collègues en faveur du rétablissement de la paix, et lui en exprime sa vive gratitude.

Animée également d'un ardent désir de voir l'ordre et la paix régner à nouveau dans le Proche-Orient, elle est prête à envoyer dans le délai de trois semaines ses délégués à la conférence pour négocier la paix.

En ce qui concerne l'armistice, Votre Excellence a dû déjà prendre connaissance du point de vue de l'armée à cet égard.

Toutefois, le Gouvernement de Sa Majesté impériale le Sultan croit devoir demander que ni les contingents helléniques qui seront retirés du front actuel ni d'autres troupes helléniques ne soient transportés ou concentrés en Thrace. Votre Excellence appréciera sans doute l'importance et la nécessité de cette mesure de précaution.

D'autre part, la Sublime-Porte ne saurait trop insister sur l'opportunité d'assurer l'évacuation avec le plus de célérité possible, tant pour rendre aux malheureuses régions occupées la paix et la tranquillité dont elles sont privées depuis trois ans, que pour faire cesser les indicibles atrocités et persécutions que la population ne cesse d'endurer.

Le gouvernement impérial aurait été très heureux que la Conférence pût se réunir à Constantinople ou dans une autre ville de Turquie, mais il regrette que des raisons d'ordre local l'obligent de prier les trois puissances alliées de vouloir bien désigner à cet effet une ville dans l'Europe occidentale.

Le gouvernement impérial, dont le seul objectif est d'assurer l'intégrité et la sécurité future de la Turquie, son indépendance politique et économique, ainsi que le rétablissement d'une paix juste et durable dans le Proche-Orient, est persuadé que les considérations qu'il aura l'honneur d'exposer à cet effet à la prochaine conférence seront examinées dans un large esprit de justice et d'équité, et que satisfaction sera donnée à ses droits légitimes.

Le 13 avril, les Alliés adressent au gouvernement d'Angora une nouvelle note disant qu'ils ne croient pas pouvoir accepter l'évacuation immédiate de l'Anatolie, dont le Gouvernement d'Angora voudrait faire

dépendre la conclusion d'un armistice, car la Grèce refuserait de souscrire à une pareille condition avant même que les négociations fussent commencées. D'ailleurs, si elle acceptait il serait impossible d'empêcher le transport en Thrace de troupes qui pourraient recommencer éventuellement la guerre.

Mais, désireux de donner dans la plus large mesure possible satisfaction à la demande d'Angora, les Gouvernements alliés se déclarent disposés à avancer la date d'évacuation de l'Anatolie, qui serait commencée dès l'acceptation de l'ensemble des conditions de paix, sous réserve de discuter certains points particuliers.

La note des puissances alliées, qui estiment donner satisfaction à la demande principale d'Angora, conclue :

Nous souhaitons vivement que le gouvernement d'Angora accepte la suspension d'armes dans les conditions indiquées et nous le prions de nous faire connaître les noms de ses représentants en nous réservant de désigner la ville où seront établies les conditions de paix. »

La note remise à la Sublime-Porte était conçue en termes presque identiques à celle adressée au Gouvernement d'Angora et n'en différait que par les passages suivants :

La délimitation de la Thrace constituant une des conditions de paix, la Sublime-Porte n'a pas à redouter l'envoi en Thrace de contingents grecs d'Anatolie. Après l'acceptation par la Grèce des conditions de paix, l'évacuation pourra commencer.

Les puissances alliées s'efforceront de tenir compte des désirs exprimés par la Sublime-Porte en ce qui concerne le choix de la ville où doit siéger la prochaine conférence. »

Comme on le voit par l'analyse de ce document, les puissances modifiaient radicalement l'attitude qu'elles avaient prise le 23 mars, le jour même de la réunion de la conférence de Paris. Alors que le projet de cette conférence se présentait sous la forme d'une médiation, d'une intervention tendant à procurer aux belligérants un terrain d'entente et à faciliter une conciliation, celui-ci se transformait, sous la pression de la politique anglaise qui reprenait le dessus, en une sommation, en l'envoi d'un ultimatum d'autant plus ridicule que les Alliés eux-mêmes reconnaissaient qu'ils ne disposaient d'aucun moyen efficace de le faire exécuter. C'était compromettre à nouveau les chances de paix et le *Daily Chronicle* lui-même reconnaissait que les exigences impératives contenues dans la nouvelle note des Alliés n'étaient point faites pour faciliter la suite des

négociations. On pouvait se demander si elles n'étaient pas capables de rallumer la guerre.

En réponse à cette communication collective des Alliés, le gouvernement d'Angora réplique le 23 avril par une note donnant de longues explications relatives à la défense des droits turcs, exprimant la volonté du peuple turc d'assurer l'indépendance et la sécurité des territoires qui lui appartiennent, de se débarrasser des chaînes politiques, judiciaires et économiques qui entravent son développement, et se terminant ainsi :

> Mon gouvernement se voit obligé d'insister sur la nécessité de commencer l'évacuation simultanément avec l'armistice. Néanmoins, désirant le rétablissement de la paix en Orient, nos délégués sont prêts à se rencontrer à Ismidt avec les délégués alliés à une date à fixer, en vue d'ouvrir en premier lieu des pourparlers préparatoires et de procéder immédiatement à des négociations de paix dans le cas où on pourrait trouver un terrain d'entente.
>
> Au cas où cette proposition serait agréée par les gouvernements alliés, nous prions ceux-ci d'en informer Angora, afin que nous puissions désigner nos délégués.

La Sublime-Porte, de son côté, déclare, le 29 avril, accepter dans leur ensemble les conditions proposées par les Alliés, en se réservant toutefois la possibilité de pouvoir discuter certains points particuliers.

Après avoir insisté sur la nécessité d'une prompte évacuation des régions occupées, elle affirme qu'il serait facile de démontrer que la cession d'une portion quelconque de la Thrace orientale serait en opposition absolue avec les principes posés par les puissances alliées. Elle constate que toutes les questions concernant les finances, l'organisation des forces de terre et de mer, les réparations et indemnités sont étroitement liées à celle de la reconstruction d'une Turquie vigoureuse et indépendante.

La Sublime-Porte ne se réserve de discuter avec les représentants des Alliés que des questions touchant à des points particuliers.

La note réclame ensuite l'établissement d'un régime équitable pour les musulmans et le maintien de l'autorité séculaire religieuse du sultan. Elle proteste contre l'octroi éventuel de toute compensation à la Grèce pour services rendus à la cause des Alliés, surtout si ces compensations devaient être faites au détriment de l'intégrité territoriale de la Turquie.

En ce qui concerne la protection des minorités, la Sublime-Porte s'engage à respecter tous leurs droits et aussi la liberté de conscience si toutefois, ajoute la note, cela ne doit pas dégénérer en tyrannie contre la majorité.

La Sublime-Porte proteste contre le projet tendant à faire surveiller les Détroits par une commission interalliée après qu'ils auront été démilita-

risée. Elle promet d'assurer la liberté de navigation à tous les pays sur un pied de parfaite égalité.

Le Gouvernement de Constantinople affirme son désir d'établir, d'accord avec les grandes puissances, un régime de paix durable et de n'apporter dans la discussion aucun parti pris.

En terminant, le gouvernement impérial prie les puissances alliées de faire connaître rapidement la ville où se réunira la conférence projetée, afin qu'il puisse désigner et envoyer ses délégués.

L'Italie et la France ont aussitôt estimé qu'il fallait accepter les contre-propositions et engager les négociations. Mais l'Angleterre a fait savoir, qu'elle n'admettait aucune modification des conditions signifiées le 22 mars, bien que cela soit contraire à l'esprit même dans lequel elles ont été conçues.

Le Gouvernement britannique a immédiatement rédigé un projet de sommation qu'elle a invité ses alliés à approuver pour obliger les Turcs à cesser aussitôt les hostilités et à accepter intégralement, avant toute évacuation de l'Asie-Mineure, avant toute négociation de paix, les conditions du 26 mars.

Naturellement ni la France qui a signé l'accord d'Angora, ni l'Italie qui vient de conclure un accord ne peuvent y donner leur acceptation.

Le *Temps* du 2 mai 1922 dit à ce sujet dans son éditorial :

La France ne peut pas s'associer à cette politique ; elle veut la paix, et elle la veut sincèrement. Si l'on refusait aujourd'hui de causer avec les Turcs, on avouerait qu'elle a été entreprise pour acculer les Turcs à un refus, et pour fournir aux Grecs le prétexte des opérations suivantes :

Risquer une nouvelle offensive contre les Turcs ;

Ou bien n'évacuer l'Asie-Mineure qu'en la ravageant complètement ;

Et en tout cas occuper Constantinople avec l'assentiment de l'Angleterre.

Ce n'est pas pour en arriver là que la France imprudemment peut-être, s'est laissé entraîner à un essai de médiation. Puisqu'on a tenté cet essai, il faut maintenant causer avec les Turcs. Il le faut d'autant plus que le gouvernement grec, qui écoute si volontiers l'Angleterre, a soigneusement évité de se prononcer sur les conditions de paix roposées par l'Entente. M. Lloyd George veut qu'on cause avec les bolchevistes. Pourquoi ne veut-il pas qu'on cause avec les Turcs?

Evacuation de la vallée du Méandre par les troupes italiennes

Au milieu d'avril, le Gouvernement italien, se référant à la proposition d'armistice adressée aux belligérants d'Asie-Mineure et acceptée par eux

en principe, sauf en ce qui concerne la discussion en cours sur ses modalités, a décidé de retirer le contingent italien qui se trouvait dans la vallée du Méandre.

A la suite de cette évacuation, les Grecs, avançant dans la vallée du Méandre, ont occupé, après une faible résistance des kémalistes, la région de Gumuchdag et de Morali, abandonnée par les Italiens.

Un Accord italo-kémaliste

La décision prise par le Gouvernement italien de procéder à l'évacuation de la vallée du Méandre préludait à un projet de pacte général, qui ne tardait à être conclu et par lequel l'Italie renonçait aux avantages conférés par l'accord tripartite en échange de promesses de concessions économiques éventuelles.

D'après les informations publiées, l'Italie, par cet accord, s'engagerait à aider la Turquie à obtenir un réglement plus favorable que celui qui fut envisagé par la dernière Conférence, tenue à Paris, des ministres des Affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Italie, et à lui donner un appui dans la prochaine Conférence où s'élaborerait la paix turco-grecque. Le Gouvernement de Rome soutiendrait notamment les revendications turques en ce qui concerne la Thrace, les attributions des commissions de contrôle à Constantinople, et le régime des capitulations. En outre, l'Italie accorderait des privilèges à la population turque de ses colonies.

De son côté, le Gouvernement d'Angora accorderait à l'Italie des concessions économiques : l'entreprise des irrigations et de la culture dans la vallée du Méandre ; la construction de lignes de chemin de fer entre ce fleuve, la ligne d'Anatolie et la mer Méditerranée ; les mines de charbon de la région d'Héraclée, et le monopole des gisements pétrolifères dans les vilayets de Van, Bitlis et Erzeroum. Il s'engagerait à faire cesser toute propagande anti-italienne dans les possessions musulmanes de l'Italie, et à ne pas augmenter les droits de douane frappant les marchandises italiennes à leur entrée en Turquie.

Sur ces négociations italo-turques se seraient greffés divers pourparlers engagés aux Etats-Unis et il aurait été déjà question de revendre à des groupes américains certaines concessions que l'Italie obtiendrait des Turcs.

La nouvelle de la conclusion de cet accord a provoqué une vive émotion en même temps qu'une certaine irritation dans les milieux anglais.

Le *Times* commentant l'accord italo-kémaliste dans un article intitulé « Acte de déloyauté », écrit :

Le simple fait qu'après une politique commune concertée à Paris un des Alliés entreprenne des négociations en vue de conclure une convention séparée, a détruit la valeur morale de la politique pacifique de Paris.

La *Pall Mall Gazette*, s'exprime d'une façon analogue, Il dit qu'on a l'impression que les alliés de la Grande-Bretagne ont agi d'une façon déloyale à son égard, et ajoute :

Il est probable que le gouvernement anglais adressera à Rome une protestation formelle ; mais il cherchera sans doute à régler la question d'Orient de concert avec les signataires du traité de Sèvres et avec les neutres sympathiques qui font partie de la Société des nations.

Notes du gouvernement d'Angora aux Hauts-Commissaires alliés

Le représentant du Gouvernement d'Angora à Constantinople a remis aux hauts-commissaires alliés un document sur la recrudescence des actes arbitraires commis par les autorités helléniques dans les régions occupées depuis la dernière conférence de Paris. Il a remis également au haut-commissaire italien un autre document dans lequel le gouvernement d'Angora proteste contre l'évacuation de la région du Méandre par un contingent italien sans donner de préavis, contrairement aux informations publiées disant qu'un préavis avait été envoyé aux belligérants.

Déclarations de Djelal Eddine Arif bey

M. Henry Rollin, donne dans le *Temps* du 17 avril, l'interview suivante qu'il a prise à Gênes, à Djelal Eddine Arif bey, représentant de Mustafa Kemal pacha, en Italie.

J'ai demandé par deux fois au Gouvernement italien que la Turquie soit invitée à la conférence. La Turquie est, en effet, la continuation de l'Europe. Sa capitale et la fraction de la Thrace qu'on lui laisse en font même partie, d'après les dernières décisions de la conférence de Paris. On m'a répondu que la Turquie n'avait pas encore

signé la paix. Dans son discours d'ouverture de la conférence de Gênes, M. Lloyd George a déclaré que « le premier besoin de l'Europe était la paix, une vraie paix », et il a ajouté : « Si la paix n'est pas rétablie et si la bonne volonté ne règne pas, toutes ces discussions ne serviront à rien. »

A mon avis, pour rétablir cette vraie paix il ne faut pas que la Turquie soit tenue à l'écart. C'est la seule puissance en guerre. Pourtant, d'après les résolutions de Cannes, « un pays ne peut engager une action agressive contre les droits et les territoires d'un autre pays. » Je me demande donc comment on peut concilier cet engagement avec l'invitation de la Grèce qui, tout en y ayant adhéré, poursuit la guerre contre nous. Elle doit, me semble-t-il, ou évacuer la Turquie, ou se retirer de la conférence. Je remettrai une protestation officielle au secrétariat général mardi, en faisant remarquer que pour rétablir la paix définitive dans le monde, il faut prendre en considération l'importance du rôle que jouent les musulmans et il faut s'attendre à leur mécontentement. Comment pourraient-ils coopérer de bon cœur à l'œuvre de reconstruction s'ils voient que, systématiquement, un élément musulman aussi important que la Turquie est considéré comme quantité négligeable ? Or, leur concours est nécessaire, car ainsi que l'a fait remarquer M. Lloyd George à la séance plénière, le monde forme un tout au point de vue économique et l'œuvre de relèvement ne peut s'accomplir sans la paix et la tranquillité de tous.

La Russie a déjà posé la question dans une conférence privée avec M. Facta et, peut-être, la protestation que je vais soumettre la fera-t-elle revenir sur le tapis. Bien entendu, je suis allé remercier M. Vorowski de l'initiative de la délégation russe et j'ai été reçu très cordialement. Mais depuis, je n'ai plus eu aucun rapport avec lui et ses collègues. Notre traité avec la Russie n'est d'ailleurs qu'un traité d'amitié et de bon voisinage ; il comporte, il est vrai, l'abolition des capitulations et de notre dette à l'égard de la Russie, mais cela ne concerne que les dettes russes. La Russie, de plus, reconnaît nos droits à une indépendance politique et économique complète et ce traité comporte une solution pour la question des Détroits, basée sur le règlement de cette question par les puissances intéressées, en plaçant au premier plan les puissances riveraines de la mer Noire, mais sans évincer les puissances dont les intérêts sont moins directs. Nous ne voudrions pas, toutefois, que la Grèce siégeât avec nous dans cette Commission.

Je viens de lire à l'instant que les puissances n'auraient pas admis les contre-propositions turques relatives à notre conflit avec la Grèce. C'est une chose que je ne comprends pas. On prêche la paix, la concorde, la fin des agressions et, quand la Turquie réclame son bien, on lui répond que la Grèce jouira d'une exception et continuera à piétiner notre pays et, cela, après avoir élaboré et imposé à toutes les puissances de l'Europe les résolutions de Cannes.

Vous me demandez de m'expliquer comment s'accordent notre conservatisme et nos relations avec les bolchevistes. C'est fort simple : nous avons des relations avec eux, mais d'après notre traité même, chaque pays doit garder ses institutions et doit respecter celles de l'autre en s'abstenant de toute propagande et de tout acte hostile envers le régime établi. Nous voulons garder telles qu'elles sont nos institutions sociales et religieuses, notre régime de propriété qui nous vient de Dieu, nos coutumes basées sur la religion, notre Califat. Notre pays et l'Islam, en général, ne peuvent admettre le bolchevisme. Quant à l'objection que vous ferez de l'existence de républiques musul-

mmes soviétiques, je peux vous dire qu'il y a à Angora des représentants de ces républiques, Azerbeïdjan, Crimée, Boukhara, mais j'ignore comment ils conçoivent la coexistence des principes bolchevistes et des nôtres.

Pour nous, l'essentiel est que la Russie ait reconnu notre indépendance et nos frontières selon notre pacte national. Du côté de la Syrie, nos frontières ont été réglées, mais du côté de l'Irak, royaume de Faïçal, la ligne que nous revendiquons, en vertu de notre pacte national, englobe les sandjaks de Kirkuk et de Souleymanié qui sont turcs et kurdes, laissant ainsi chez nous les principaux gisements de pétrole. C'est là l'explication de beaucoup de nos difficultés, car notre guerre est la guerre du pétrole comme cette conférence sera la conférence du pétrole. Chaque puissance nous réclame des avantages ou des facilités économiques et on trouve le moyen d'écarter la Turquie d'une conférence économique. Je crois que ce n'est pas le meilleur moyen d'obtenir ces avantages et des facilités et de contribuer ainsi à la reconstruction mondiale.

L'opinion publique de tous les pays doit savoir que sur les ruines de l'ancien empire ottoman est née une Turquie nouvelle, qui, pour être viable, ne doit pas avoir les tares, les maladies et les hypothèques qui grevaient l'ancien empire ottoman. Ayant vu de près les malheurs qui accablaient celle-ci, la nouvelle Turquie ne voudra, en aucun cas, être atteinte des mêmes tares et supporter les mêmes hypothèques. Si elle en est affranchie, la Turquie indépendante dans tous les domaines de son activité nationale, pourra alors servir de trait d'union entre l'Europe et l'Asie musulmane, grande détentrice des sources de matières premières essentielles. Nous aurons, d'ailleurs besoin de capitaux et de techniciens. Nous ferons appel à leur concours, mais à condition que cela ne porte atteinte ni à notre liberté ni à notre indépendance économique et politique.

Vous me demandez ce qu'il y a de vrai dans certains bruits qui ont couru sur la présence d'agents turcs en Tunisie. Je vous autorise à démentir formellement ces bruits. Nous n'avons d'émissaires dans aucun pays musulman soumis à une domination européenne et si des Turcs faisaient de l'agitation en Tunisie, vous pouvez être sûrs que ce seraient d'autres que le Gouvernement d'Angora qui les auraient envoyés. Les incidents de Tunisie que je viens d'apprendre par les journaux, me paraissent être une répercussion des circonstances d'après-guerre, la conséquence du degré d'instruction atteint par les indigènes, comme en Égypte et aux Indes.

Pour en revenir à la conférence, je dois vous déclarer que nous considérerons toute décision prise en dehors de nous comme nulle et non avenue. Et j'insiste sur ce point que, dans ces conditions, une large partie du monde ne collaborera pas de bon gré à la réalisation des buts que la conférence aura indiqués.

A propos de la question turque M. Henry Rollin fait observer :

En même temps que le Gouvernement bolcheviste essaye d'amadouer les capitalistes occidentaux par des offres de concessions et discute avec les représentants des puissances européennes la question des dettes russes, il s'efforce d'encourager les musulmans à modifier complètement leurs relations politiques et économiques avec l'Occident et cela, dans l'espoir de porter un coup fatal aux puissances capitalistes.

C'est là une politique dont on ne saurait méconnaître les dangers, tant économiques

que politiques, car elle tend à perpétuer le désordre et à bouleverser tout le régime des débouchés et des sources de matières premières dans l'Asie et, par suite, à aggraver le malaise dont souffre l'Europe.

L'armée grecque d'Asie mineure proclamerait en Ionie un gouvernement indépendant

D'après une information publiée le 24 avril par le *Times*, l'armée grecque d'Asie-Mineure est résolue à établir en Ionie un Gouvernement indépendant de la même manière que fut établi le Gouvernement d'Angora si les puissances de l'Entente ne prennent pas des mesures relatives à la protection des minorités, autre que l'appui de la Société des nations, étant donné que cette dernière ne dispose pas d'une force armée capable d'assurer cette protection.

Le roi Constantin et le Gouvernement grec ont été avertis que toute opposition, de leur part, à la réalisation de ce projet aurait des résultats désastreux.

Il y a également des raisons de croire qu'un accord est sur le point d'intervenir entre le parti monarchiste au pouvoir et le groupe des partisans de M. Venizelos.

Assassinats de Djemal Azmi et Baha Eddine Chakir

Dans la nuit du lundi au mardi 18 avril, Djemal Azmi bey, ancien gouverneur de Trébizonde, et le Dr Baha Eddine Chakir, qui a été secrétaire du Comité Union et Progrès à Paris avant la proclamation de la Constitution, ont été assassinés dans une rue de l'ouest de Berlin.

Les journaux disent que cet assassinat a été commis, selon toute vraisemblance, par des Arméniens de la colonie de Berlin. On se souvient que Talaat pacha a été victime d'un attentat analogue dans le même quartier, à Charlottenbourg, le 15 mars 1921.

La propagande arménienne a tellement parlé de massacres arméniens que l'*Echo de Paris* et le *Petit Parisien* du 19 avril, relatent ces assassinats sous le titre « Deux Arméniens assassinés à Berlin », alors que leur informantion mentionne la véritable nationalité des deux victimes.

VENEZUELA

L'Exploitation des pétroles

Les pourparlers engagés entre la Standard Oil Cy et divers consortium pétroliers britanniques en vue de conclure un accord pour l'exploitation intensive des terrains pétrolifères du Vénézuela seraient sur le point d'aboutir.

REVUE DE LA PRESSE

Le général Mangin a donné dans l'*Indépendance belge* des 19 et 20 avril, une suite d'articles sous le titre « Les conflits de races après la Grande Guerre. »

Dans le premier de ces articles, il examine la situation de la civilisation européenne occidentale vis-à-vis de l'Orient. Malgré plusieurs assertions très discutables telles que : « L'Islam religion simple qui admettait l'esclavage et la polygamie » ou : « Dans l'Islam, les germes d'immobilité stérile que contenait le Coran se développaient dans la race mongole, simple, robuste, droite, disciplinée, d'où ses succès militaires, mais qui, à cause de ses qualités mêmes, adopta le Coran comme une consigne, hors de laquelle il était coupable de chercher un progrès dans un ordre quelconque », assertions qui ne sont point sans présenter entre elles ou entre les développements auxquels elles donnent lieu, certaines contradictions, M. le général Mangin écrit au sujet des musulmans :

L'Islam a été profondément troublé par la grande guerre, qui lui enlève des terres en sa possession par droit de conquête depuis de longs siècles, et qui chasse de Constantinople le successeur du Prophète. En Asie, les Arabes et les Turcs, longtemps ennemis, paraissent bien s'être unis contre l'infidèle. Dans les Indes anglaises, 60 millions de musulmans semblent inquiets. En Afrique, l'Egypte ne supporte plus qu'impatiemment le gouvernement britannique ; la Tripolitaine s'est pratiquement affranchie de la domination italienne, réduite à une vague suzeraineté qui semble masquer un véritable renoncement.

C'est vrai que la France s'est solidement établie en Algérie, en Tunisie, et termine normalement la pacification du Maroc ; malgré les intrigues allemandes, l'Afrique du Nord lui a donné pendant la grande guerre 206,000 soldats excellents, d'une fidélité à toute épreuve, et 125,000 restent à son service. Mais n'est-il pas à craindre qu'à la

longue, l'agitation gagne ces contrées où le contact avec la colonisation européenne pose chaque jour tant de problèmes délicats : statuts politique et social de l'indigène, propriété du sol, etc. ?

Il faut d'abord remarquer que ce n'est pas un problème de races qui se pose. L'Arabe est un Sémite, cousin de l'Israélite ; la civilisation de Bagdad et de l'Espagne sous les Maures le montre capable de progrès et d'assimilation. Elle devait beaucoup aux Grecs du Bas-Empire, et les Mongols lui ont apporté les grandes découvertes des Chinois, qu'elle a transmises à l'Europe ; la boussole, la pâte à papier, la poudre à canon. Du VII[e] au XIV[e] siècle, cette civilisation devançait certainement la nôtre. Il nous appartient de la vivifier.

Rien de chimérique dans cette tâche. Mais elle implique le respect de la religion et des coutumes musulmanes, aussi bien que des intérêts matériels. Il n'est pas certain que les peuples européens soient sans reproche à cet égard. Chasser de Stamboul le Sultan qui y règne depuis sept siècles, c'était provoquer dans l'Islam et particulièrement dans l'Inde, une émotion à laquelle on aurait pu songer. La politique du coton a pesé rudement, avant et surtout pendant la guerre, sur l'Egypte, où le Khédive Mehemet-Ali avait commencé, il y a un siècle, à introduire la civilisation européenne. En Tunisie, l'état de siège, nécessaire pendant la guerre, s'est prolongé beaucoup trop longtemps, et l'arbitraire y a donné de mauvais résultats.

Une politique large, tolérante et juste doit amener ou ramener au colonisateur les populations musulmanes, et les élever peu à peu au Gouvernement d'elles-mêmes. Il serait fâcheux de leur donner la liberté politique avant qu'elles en soient dignes, comme d'émanciper un mineur avant l'âge de raison ; mais encore plus fâcheux de la leur octroyer trop tard. C'est d'une série de problèmes très complexes qu'il s'agit, quelques-uns délicats, mais tous solubles.

De grandes difficultés peuvent se présenter si les solutions tardent, mais, du côté de l'Islam, aucun danger général n'apparaît à l'horizon pour la civilisation européenne.

Dans le second article, où il répond d'abord à la question : « Y a-t-il un péril noir? Pas en Afrique ! », le général Mangin dit, notamment :

La domination européenne y est bienfaisante dans l'ensemble et s'améliore tous les jours ; des critiques, parfois justifiées, souvent exagérées et même injustes, l'éperonnent sans cesse dans la voie du progrès, vers l'assistance médicale des indigènes et leur instruction, la limitation de l'arbitraire, la multiplication des voies ferrées. Elles sont utiles, nécessaires même, mais il faut les mettre au point. L'indigène n'est nullement hostile à l'Européen, dont il reconnaît la supériorité : il est désireux de s'instruire, de se rapprocher du blanc ; un peu de bonté provoque chez lui un attachement sans réserve, un dévouement absolu.

D'ailleurs, l'extrême diversité des races et des langues rendrait à peu près impossible une entente commune contre les Européens.

Dans l'Afrique occidentale française, en particulier, le pays noir le plus rapproché d'Europe, le contact avec l'indigène est pris depuis très longtemps, et la politique française y a fait ses preuves. Ce groupe de colonies a donné à la France 180.000 soldats pour la grande Guerre, levés à l'improviste et, si ce mouvement avait été préparé dès le temps de paix, le nombre des recrues aurait pu être au moins doublé. C'est une réserve d'hommes formidable, utilisable partout ; deux régiments sénégalais ont monté

la garde sur le Rhin pendant une année entière ; leur tenue y a été parfaite, et les odieuses calomnies dont la presse allemande les a couverts ont été démontrées entièrement fausses et n'ont déshonoré que leurs auteurs.

En Amérique, la question noire est une question sociale. La solution est délicate, et le temps seul peut l'apporter. Le noir est perfectible ; il peut fournir de bons éléments à tous les ordres de l'activité humaine, mais il faut l'instruire, et cette instruction est à peine commencée. Disons-le franchement, la race blanche est très coupable envers lui. A l'esclavage dégradant a succédé une brusque émancipation qui a laissé plusieurs millions d'hommes sans organisation, sans cadres, avec un statut de pure forme, qui, en droit, les assimilait absolument aux blancs, alors qu'en fait, ils continuaient à être traités en êtres inférieurs. En leur donnant les droits électoraux dans les Etats du Sud, où ils forment la grande majorité de la population, on faisait des esclaves affranchis les maîtres de leurs maîtres, et cette impossibilité a créé une situation inextricable qui dure encore. L'instruction et surtout l'éducation, largement répandues, données suivant des méthodes appropriées, permettront à la longue de sortir de cette impasse, et il ne faut pas s'arrêter aux récentes difficultés qui résultent du mouvement de la population noire, attirée dans le nord des Etats-Unis par la pénurie momentanée de la main-d'œuvre. Cependant, la population noire a doublé, aux Etats-Unis, en quarante ans ; elle a quintuplé à Saint-Domingue, en moins d'un siècle : le problème, pour local qu'il soit, est donc d'importance. Mais la collaboration des blancs est nécessaire à l'éducation des noirs, et il serait fâcheux que le préjugé de race retardât cette œuvre capitale.

Examinant ensuite le rôle du Japon en Extrême-Orient, il écrit :

Un certain nombre de Japonais voient leur pays affranchissant de l'Europe tous les peuples de race jaune, qu'il conduirait dans les voies de la civilisation moderne et concentrent leur programme dans la formule : « L'Asie aux Asiatiques. » Il disposerait alors de ressources immenses ; ni l'Amérique, ni l'Australie ne pourraient disputer l'entrée de leurs ports aux colons de race jaune ni aux produits de l'industrie asiatique, qui déborderaient sur le monde entier, de gré ou de force.

Tout d'abord, il n'est nullement démontré que l'intermédiaire du Japon soit nécessaire aux antiques civilisations de la Chine et de l'Inde pour s'assimiler les progrès de l'Occident. Il vaut mieux laisser dans l'oubli les tâtonnements de la colonisation japonaise à Formose, et surtout en Corée. Dans aucune partie du monde, au XIX[e] siècle, la colonisation européenne n'a encouru les mêmes reproches. Le droit du Japon à une large extension n'est contesté par personne, mais sa mainmise sur la Chine et son hégémonie sur l'Asie entière ne sont désirables ni pour l'Asie, ni pour le reste du monde, ni même pour le Jaopn.

L'Intransigeant du 25 avril 1922 a publié les déclarations fort intéressantes faites par Si Abdel Haï El Kitani à son correspondant. El Kitani, chef de la confrérie des Kitaniyin, fondée par un de ses ancêtres et pro-

fesseur à la Medersa de Karaouyine, a rédigé l'adresse signée par les oulémas de Fez, remise à M. Millerand. Interrogé sur ce qu'il pense de la civilisation européenne apportée par la France au Maroc, Si Adbel Haï a répondu :

Les lettrés ne peuvent pas être opposés à la civilisation que l'Europe considère comme européenne, car ils la tiennent, eux, pour héritières de la civilisation arabe et n'estiment pas, par conséquent, qu'elle soit en contradiction avec la loi religieuse : nous l'avons abandonnée entre vos mains ; vous nous la rendez ; nous la reconnaissons et vous en sommes reconnaissants.

Les Sultans de jadis, élus par les hommes de savoir, favorisaient la science et l'encourageaient ; ils ont eu pour successeurs des Sultans héréditaires dont les oulémas n'approuvèrent pas le despotisme ; les savants furent persécutés et toute science, devenue suspecte et dangereuse, fut persécutée et, à la longue, exterminée. La France a trouvé le peuple marocain étranglé par un souverain ignorant ; elle a desserré la corde ; l'Arabe est revenu à la vie et s'est retrouvé grâce à vous.

Sans aucun doute, la France a cet avantage auprès de nous qu'elle n'importe pas sa religion, mais seulement sa science. Son respect de nos croyances nous a d'abord étonnés puis remplis d'une réelle et durable gratitude, c'est-à-dire du sentiment contraire à celui qu'aurait fait naître et entretenir indéfiniment la conquête par les armes.

Puis, comme on lui demandait ce qu'il pensait des Français qui viennent de s'établir au Maroc, après avoir dit qu'en toute sincérité, les chefs de service et les hommes cultivés étaient parfaits, il a fait cette remarque dont nous demandons à nos compatriotes de tenir compte et de faire leur profit :

Quant aux particuliers qui viennent chez nous pour y travailler et gagner de l'argent plutôt que pour nous connaître, ils en sont à leur début et ne prennent pas toujours souci de se concilier la sympathie des populations ; si leur domestique indigène ne comprend pas un ordre immédiatement, il leur arrive de le malmener et de s'écrier qu'on ne peut rien tirer de « ces Arabes », façon de penser ou seulement de parler qui n'est pas bonne. Il serait à souhaiter que la société française prît intérêt à entrer en relations avec la société indigène et ne se contentât pas de traiter des affaires le plus rondement possible.

La force du maréchal Lyautey réside justement en ce qu'il connaît mieux que personne les indigènes ; entre eux et lui règnent la confiance et l'affection ; cela vient sans doute de son long séjour parmi nous autant que de son cœur et de son intelligence. C'est un homme qui n'a vraiment de militaire que ses étoiles.

Et, rappelant l'attitude du résident général qui, en promenade dans les souks caresse volontiers les bambins indigènes, parle familièrement avec le plus humble marchand et ne manque pas de faire une offrande aux mosquées devant lesquelles il passe, il ajouta :

Quand les Anglais sont entrés à Khartoum, ils ont tiré par curiosité les ossements

d'un saint du tombeau vénéré où ceux-ci reposaient et ils se les sont partagés comme souvenir. Une telle action retentit aussi loin et avec autant de conséquence dans tout l'Islam qu'un événement comme le traité d'Angora — et vous avez, dans la différence des traitements qui sont faits à nos croyances et aux objets de notre piété, l'explication de l'accueil fait par le Maroc au président de la République si peu de temps après le voyage du prince de Galles dans les Indes.

A propos des paroles prononcées par l'Emir Khaled à la mosquée de Sidi-Abd-er-Rhaman, lors de la visite de M. Millerand, M. Jean Mélia écrit, dans la *Lanterne* du 29 avril :

Pour l'union indissoluble de tous les Français, sans distinction de race, pour un rapprochement de plus en plus étroit, oui, nous sommes de ceux qui approuvent les indigènes musulmans d'Algérie « qui souhaitent la représentation des musulmans au Parlement français ». L'émir Khaled a, au nom de ses coreligionnaires, exprimé ce vœu devant le président de la République.

La question n'a pas été soulevée d'une manière quelque peu importune, ainsi que l'insinue le *Temps*. Est-ce que maires, députés, sénateurs d'Algérie n'ont pas soulevé, avec raison, devant M. Millerand, toutes les questions qui les concernent?

Il faut remercier le président de la République d'avoir répondu avec sa netteté habituelle. Il a dit, notamment : « Je ne doute pas qu'un jour ne vienne où les droits politiques, déjà considérables, des indigènes, soient augmentés encore. » C'est, en effet, une loi historique, fatale par conséquent, pour un pays d'appeler à sa vie tout entière, à sa vie nationale, tous ses fils nécessaires à sa grandeur. Mais M. Millerand veut connaître et apprécier, tout d'abord, les résultats des lois déjà votées en faveur des droits des indigènes musulmans, il ne veut pas aller trop vite.

C'est ainsi une question de temps.

Ayons donc confiance en l'avenir, tout en nous souvenant que, pour les indigènes israélites, de par le décret Crémieux de 1870, et que pour les fils d'étrangers, de par la loi de juin 1889, on a été tout à fait vite, sans préalable considération. Il faut, d'ailleurs, hautement le proclamer : en 1807 et en 1889, on a admirablement et patriotiquement agi, on a eu raison de faire le plus large crédit aux indigènes israélites et aux fils d'étrangers qui, cependant, auparavant, n'avaient donné aucune garantie. Il n'y a, à ce sujet, qu'à relire, par exemple, les pages de M. Eugène Etienne contre les Espagnols oranais. Ces garanties, les indigènes musulmans les ont données, depuis bien des années, en Crimée, en 1870, au Tonkin, à Madagascar, au Maroc, en 1914-1918, partout où il s'est agi de faire triompher le drapeau de la France.

Ayons donc confiance en l'avenir : les résultats des lois déjà votées en faveur des indigènes musulmans d'Algérie sont connus, toutes les élections indigènes se sont faites dans l'amour de la France, dans l'acceptation sans conteste de sa souveraineté.

Oui, nous savons, — et c'est là le grand grief, — on a appelé les indigènes à la vie politique, — comme les israélites et les fils d'étrangers, — on leur a donné le droit à la parole et à l'action, et cela déroute les gens si confortablement assis dans leurs privilèges, cela trouble des esprits timorés et surtout bien des digestions.

Mais un monde nouveau s'élabore actuellement dans l'univers entier. Participons à cette élaboration dans le souci de la puissance française et du bon renom français. Les événements se précipitent : n'ayons peur d'aucune réforme quand elle a pour elle la justice et l'honneur de la patrie elle-même.

C'est pour cela que nous croyons, pour notre part, qu'il ne faut pas tarder à s'occuper d'une question comme la représentation parlementaire indigène, parce que c'est une question, non d'individus ou de partis, mais d'ordre national. A sa solution nous emploierons tous nos soins...

Ce qui s'est passé dans la chère et belle mosquée de Sidi Abd-er-Rhaman ne fut donc pas un incident, comme l'ont relaté certains journaux. C'eût été une profanation. A la mosquée de Sidi Abd-er-Rhaman, les femmes mauresques ont, pendant toute la guerre, imploré Allah pour la victoire de la France.

BIBLIOGRAPHIE

LES AFFAIRES BALKANIQUES, 1912-1914 — tome Ier. — De janvier 1912 à l'armistice de Tchataldja (3 décembre 1912), Documents diplomatiques publiés par le Ministère des Affaires étrangères, 1 vol. 192 p. Imprimerie Nationale, Paris 1922.

Le Quai d'Orsay vient de publier un recueil de documents diplomatiques relatifs aux tractations et échanges de vue qui précédèrent la guerre balkanique et qui se pousuivirent pendant la première période de cette guerre jusqu'à l'armistice de Tchataldja.

On sait aujourd'hui que la portée de la guerre balkanique, prélude de la guerre mondiale, a dépassé de beaucoup le cadre des Balkans, ce qui augmente énormément l'intérêt du sujet que traitent les documents publiés par le ministère des Affaires étrangères.

On sait aussi que deux moments décisifs de l'action diplomatique des puissances pendant la crise balkanique ont fourni les arguments les plus regrettables à ceux qui en Orient, proclament la mauvaise foi des puissances occidentales. Ces deux moments étaient : la déclaration solennelle que le *statu quo* serait maintenu par les puissances indépendamment des résultats de la guerre, et l'oubli encore plus solennel de cette déclaration dès que se décida la victoire des Balkaniques.

On espérait que le recueil du Quai d'Orsay allait fournir au public français l'occasion de se renseigner plus exactement sur cette période,

la plus ténébreuse et la plus scandaleuse dans l'histoire de la diplomatie occidentale ; on espérait surtout que cette publication allait permettre de faire cette constatation consolante que la France, du moins était à l'abri de toute responsabilité morale.

Cet espoir ne se trouve justifié qu'en partie. Le recueil permet en effet de constater que M. Poincaré, alors ministre des Affaires étrangères, a effectivement déployé de louables efforts pour prévenir la catastrophe et pour détourner la Russie de ses sinistres projets. Mais on cherche en vain dans ce recueil des documents susceptibles de lever le soupçon de faiblesse qui pèse sur la politique française de cette époque.

Les notes du Quai d'Orsay sont, comme l'enfer, pavée de bonnes intentions. Mais il y manque l'énergie qui aurait pu, si ce n'est prévenir le désastre, du moins établir une séparation nette entre les responsabilités que M. Sazonoff endossait d'un cœur léger, et celles que M. Poincaré cherchait à écarter dans le secret des notes diplomatiques.

Au moment où la Russie, l'Autriche et l'Italie, mues chacune par des mobiles différents, rivalisaient d'intrigues pour allumer l'incendie dans les Balkans, la France n'a pas réussi à se mettre nettement à l'écart de ces ténébreuses manœuvres, et si elle a protesté de son mieux, comme il seyait à ses traditions, elle a eu la faiblesse de s'associer à des démarches multiples auprès de la Sublime-Porte, démarches hypocrites dont le seul but était d'accentuer encore plus son désarroi et de la priver de sa dernière volonté de résistance.

Le 30 septembre 1912, M. Poincaré écrivait à M. Bompard, à l'instigation de M. Sazonoff naturellement, d'appuyer auprès de la Sublime-Porte la démarche simultanée de ses collègues russes et anglais, qui devaient insister auprès du Gouvernement turc pour qu'il s'abstienne de maintenir des troupes à ses frontières.

Ce qu'on ne trouve pas dans le recueil du Quai d'Orsay c'est que la Sublime-Porte que dirigeait alors Kiamil pacha, le précurseur de Damad-Férid, poussa la faiblesse et la confiance naïve jusqu'à obtempérer à cette démarche et à renvoyer dans ses foyers, une semaine avant l'attaque des Balkaniques, les *rédifs* d'Anatolie qui montaient la garde en Macédoine.

La Turquie désarmée sous la pression « amicale » des ambassadeurs de la Russie, de l'Angleterre et, malheureusement aussi de la France, était battue deux semaines plus tard par les forces réunies des Bulgares, des Serbes, des Grecs et des Monténégrins. Et les fanatiques qui s'en allaient par les pays d'Islam semer la haine de l'Européen, purent proclamer que

alife avait subi un juste châtiment pour avoir cru à la parole des
dèles.

C'est ce point de l'histoire diplomatique de la crise des Balkans, point
sif pour les relations ultérieures entre la Turquie et l'Entente que le
eil publié par le Quai d'Orsay ne met pas suffisamment en lumière.

DERNIERS OUVRAGES PARUS

China Awakened, by MIN-CH'IEN T. Z. TYAU, LL. D., 475 pages, The Macmillan Company, New-York, 1922 .... 5 dollars

Histoire de l'influence espagnole sur la littérature française. — L'Espagne et le romantisme français, par E. MARTINENCHE, petit in-8°, 256 pages. Hachette 1922 .... 12 fr. »

Au Maroc. Sur les rives du Bou Regreg, par P.-F. RABBE, in-16, avec 2 cartes et 19 photographies, Berger-Levrault, 1922.......... 7 fr. 50

Les quatre sièges d'Aïntab, par ABADIE (lieut.-col. M.), in-8°, 150 pages, Charles Lavauzelle et Cie 1922.......... 5 fr. »

L'Egypte éternelle, par JEHAN D'IVRAY, in-16, 187 p. Renaissance du livre 1922.......... 4 fr. »

Meghadouta (Le nuage messager), de KALIDASA. Traduction de Marcelle Lalou, 1 vol., 69 pages. Au Sans Pareil, Paris. 1922.......... 8 fr. »

L'Argentine devant l'histoire T. I^er^ : **De l'émancipation à la République unitaire**, par OTERO (José-P.). Préface de M. Alfred Croiset, de l'Institut, 240 pages. Plon-Nourrit et Cie, 1922.......... 7 fr. »

Au pays de l'or rouge. L'Etat de São Paulo, par WALLE, 420 pages. A. Challamel, 1922.......... 20 fr. »

L'Amazonie brésilienne, par LE COINTE, 2 vol., 528 et 494 pages. A. Challamel, 1922.......... 70 fr. »

Le Directeur-Gérant : G. GAILLARD

81.670. — Imp. Bourse de Commerce (G. BUREAU), 35, r. J.-J.-Rousseau, Paris.

LA FRATERNITÉ MUSULMANE

FONDÉE EN 1907

Siège Social : *3, Rue Mogador — PARIS*

La seule nation qui, dans l'histoire, ait cherché non pas à dominer l'Islam, mais à s'allier avec lui pour civiliser le reste du monde, c'est incontestablement la France.
Une telle politique se dessine sous François I^er^ et se complète avec Bonaparte.

Préface du Chérif
ABD-EL-HAKIM
dans Bonaparte et l'Islam

La "*Fraternité Musulmane*", étrangère à toute politique, est une Société d'assistance religieuse et sociale alimentée par des souscriptions et les versements des membres de l'Association.

Comité de Direction

Président : HALIL HALID BEY,
Ancien député Ottoman, Ancien Consul Général aux Indes.

Premier Vice-Président :
CHRISTIAN CHERFILS
(ABD-EL-HACK)
Homme de lettres.

Second Vice-Président :
AHMAD BALLOUL,
Agrégé de l'Université,
Rédacteur en chef du journal l'*Ikdam* (d'Alger)

Secrétaire Général :
TAYEB IDRIS EL MENCHARI,
Tunisien, Industriel Commerçant.

Chef de la Commission d'Initiative :
Docteur BEDJET WAHBY BEY,
Ancien professeur d'Anatomie
à l'École de Médecine du Caire.

Trésorier :
ABDEL BAKI AL OMARI BEY,
Licencié en droit.

Économe :
HUSSEIN CHIRINE BEY,
Notable égyptien.

Préposée à l'Assistance :
MONA HANOUM AL MAHDIYA
M^me^ V^ve^ OSMAN PACHA GHALEB

Membres du Bureau d'Information :
MOHAMMED ABBAS
Etudiant en droit.

TEWFIK FAYED, Etudiant.
SULTANOFF, Notable Caucasien.

Bibliothécaire-Archiviste :
AB IL GHANI EL KADRI

LA COTISATION EST DE 25 Fr. PAR AN

Etudes sur l'Islam et les tribus du Soudan, par P. MARTY, 4 vol. in-8°, avec planches et cartes .... 120 fr. »

Tome I. Les Kounta de l'Est .... 30 fr. »

Tome II. La région de Tombouctou .... 40 fr. »

Tome III. Les tribus maures du Sahel et du Hodh .... 30 fr. »

Tome IV. La région de Kayes .... 30 fr. »

L'Islam en Guinée, par P. MARTY, 1 vol. in-8°, planches et cartes .... 35 fr. »

L'Islam en Mauritanie et au Sénégal, par P. MARTY, 1 vol. in-8° illustré. 25 fr. »

Etudes sur l'Islam au Sénégal, par MARTY, 2 vol. in-8° .... 50 fr. »

Tome I. Les personnes .... 25 fr. »

Tome II. Les doctrines et les institutions .... 25 fr. »

Recueil de jurisprudence chérifienne, par Louis MILLIOT, tribunal du ministre auprès de la Justice et Conseil supérieur d'Oubama, 2 vol. in-8°, accompagnés de nombreuses planches .... 100 fr. »

(Forme les tomes III et IV des Publications de l'Ecole supérieure de langue arabe de Rabat).

Démembrement des Habous, par Louis MILLIOT, 1 vol. in-8°, accompagné de planches .... 15 fr. »

(Forme le tome II des Publications de l'Ecole supérieure de langue arabe de Rabat).

Villes et tribus du Maroc, documents publiés par la section sociologique du Maroc .... 20 fr. »

Vol. I. Casablanca et les Chaouia, tome I .... 20 fr. »

Vol. II. Casablanca et les Chaouia, tome II .... 20 fr. »

Vol. III. Rabat et sa région, tome I .... 20 fr. »

Vol. IV. Rabat et sa région, tome II .... 20 fr. »

Vol. V. Rabat et sa région, tome III .... 20 fr. »

Vol. VI. Rabat et sa région, tome IV .... 20 fr. »

Vol. VII. Tanger et sa zone .... 30 fr. »

Les cérémonies du mariage au Maroc, par Ed. WESTERMARCK, traduit de l'anglais par Mad J. Arin, 1 vol. gr. in-8° .... 35 fr. »

(Forme le tome III des Publications de l'Ecole supérieure de langue arabe de Rabat).

La Résurrection géorgienne, par GENTIZON, 1 vol. in-16 .... 9 fr. »

Les Républiques du Caucase, par HIPPEAU, 1 vol. in-8° .... 4 fr. »

Les régions arabes libérées (Syrie, Irak, Liban), par KHARIALLAH, 1 vol. in-8° 10 fr. »

EXTRAITS DE LA REVUE

ORIENT

PRIX : 5 FRS

OCCIDENT

SOMMAIRE

ÉDITIONS ERNEST LEROUX 28, Rue Bonaparte, 28, PARIS (VI^e)

ORIENT & OCCIDENT

Paraît le 15 de chaque mois

Le Numéro : 5 Francs

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
France et Colonies. . .	53 »	27 »	14 »
Etranger.	55 »	28 »	14 50

ADRESSER TOUTE LA CORRESPONDANCE

à M. le Directeur de la Revue ORIENT & OCCIDENT

ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, Rue Bonaparte, 28
PARIS (VI^{e})
Téléph. : Fleurus 16-23

Le Directeur reçoit tous les Samedis de 3 à 5 heures
à l'adresse ci-dessus

Les manuscrits non insérés sont rendus sur demande

Il sera rendu compte des ouvrages relatifs aux questions
dont traite la Revue et qui lui sont adressés

Les auteurs sont seuls responsables de leurs articles

EDITIONS ERNEST LEROUX, 28, Rue Bonaparte, 28 — PARIS (VI^e)

JOURNAL ASIATIQUE

RECUEIL DE MÉMOIRES

ET DE NOTICES

RELATIFS AUX ÉTUDES ORIENTALES

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

DEPUIS 1822

SOCIÉTÉ ASIATIQUE
DE PARIS
FONDÉE EN 1822

Siège de la Société et Bibliothèque

1, Rue de Seine, PARIS (VI^e)

(Palais de l'Institut)

La Société asiatique, fondée en 1922 et reconnue d'utilité publique, a pour but de concourir au développement des études orientales, tant par les communications et discussions orales dont ses réunions offrent l'occasion à ses membres, que par les publications qu'elle entreprend ou encourage.

SÉANCES

Les séances ordinaires du Conseil ont lieu au siège de la Société, 1, rue de Seine, le second vendredi de chaque mois, de novembre à mai. Tous les membres de la Société peuvent y assister et y faire des communications d'ordre scientifique. L'assemblée générale a lieu en juin.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque, qui renferme un fonds important de livres relatifs à l'Orient et la plupart des revues savantes françaises et étrangères, est à la disposition des membres qui peuvent y emprunter, dans les conditions fixées par le règlement, les ouvrages qu'ils désirent ; elle est ouverte le vendredi de 2 heures à 4 heures et le samedi de 2 heures à 6 heures.

JOURNAL ASIATIQUE

Les membres de la Société reçoivent gratuitement le *Journal Asiatique* qui paraît quatre fois par an et publie des mémoires sur divers sujets d'histoire, d'archéologie et de philologie orientales, des comptes rendus des livres nouveaux, et les procès-verbaux des séances.

ADMISSION

Pour devenir membre titulaire de la Société, il faut être présenté par deux membres et agréé par le Conseil. Les demandes d'admission peuvent être adressées au Président de la Société asiatique, 1, rue de Seine.

COTISATION

La cotisation annuelle est de 40 francs, payables au commencement de chaque année. Elle peut être rachetée en versant une somme de 600 francs, soit en une fois, soit en quatre annuités.

Les cotisations, ainsi que les avis de changement d'adresse et les réclamations relatives au service du *Journal Asiatique*, doivent être adressées aux éditions Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris (6^e).

Le Centenaire
de la Société Asiatique

L'année 1822 a doublement marqué dans les annales de l'érudition française : c'est celle où a été fondée la Société asiatique, et où Champollion a adressé à Dacier, alors secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la fameuse missive où il lui annonçait qu'il avait réussi à déchiffrer les hiéroglyphes. Les anciens ne nous avaient transmis aucun renseignement sur la lecture de l'écriture sacrée des Egyptiens : l'expédition du général Bonaparte avait rapporté une masse de documents qui nous faisait connaître l'aspect ancien et moderne de ce mystérieux pays, mais n'apportait aucune lumière pour éclairer cet obscur mystère ; on se perdait en conjectures, en hypothèses plus hasardeuses les unes que les autres. Et pourtant nos troupes avaient trouvé à Rosette un document précieux, une inscription bilingue en trois caractères : hiéroglyphes, démotique et grec ; cette pierre célèbre fut enlevée et transportée à Londres lorsque nous dûmes évacuer le pays conquis. Ce fut le trait de génie de Champollion, de supposer que les petites figurines qui constituaient les hiéroglyphes étaient tout simplement un alphabet, et que les groupes inscrits dans les cartouches royaux se décomposaient en lettres isolées que l'on pouvait identifier au moyen de la traduction grecque correspondante. Quant à la langue, c'était une forme ancienne du copte, conservé comme langue liturgique par

les chrétiens de la vallée du Nil. La grande découverte était faite : elle allait permettre de déchiffrer les monuments laissés par l'ancienne Egypte et de restituer à l'histoire bien des siècles oubliés ; le XIXe siècle s'y employa, et le XXe continue son œuvre.

En cette même année 1822, un groupe de savants composé du comte de Lasteyrie, d'Abel Rémusat, de Saint-Martin et de quelques autres personnes, songea à constituer une Société pour s'occuper en commun des travaux relatifs à la connaissance de l'Asie. Ce groupement prit le nom de *Société asiatique*. et son organe reçut le titre de *Journal Asiatique ;* il en a paru deux volumes par an, sans aucune interruption, depuis 1822 jusqu'à nos jours ; cette immense collection de deux cents volumes renferme l'historique de tout le développement des études orientales en France. A vrai dire, il avait été fait à l'étranger des tentatives du même genre, la plupart couronnées de succès ; à Batavia, la Société des Sciences et Arts avait été fondée en 1778 ; à Calcutta, en 1784, une Société asiatique ; et même à Paris, en 1744, les Capucins de la rue Saint-Honoré avaient installé une petite Compagnie qui devait se consacrer à l'érudition biblique, mais celle-ci disparut au bout de huit ans, sans laisser de traces. A Vienne (Autriche), sous l'impulsion du comte Rzewuski, on avait publié, en six volumes grand in-folio, les *Mines de l'Orient*, auxquelles avaient contribué la plupart des orientalistes de l'Europe. *Le Journal asiatique* adopta un format plus maniable, celui de l'in-8°, et son exemple fut suivi par les Sociétés analogues qui ne tardèrent pas à se créer en divers pays : mais la nôtre resta la doyenne d'âge.

C'est cette vénérable matrone dont il s'agit de célébrer la centième année d'existence, du 10 au 13 juillet prochains. Des fêtes sont prévues : une séance solennelle à la Sorbonne en présence de M. le président de la République, qui a bien voulu réserver le plus gracieux accueil à la demande qui lui en a été faite ; le lendemain, une séance au Musée du Louvre pour commémorer la découverte du créateur de l'égyptologie ; le troisième jour, une réception à l'Hôtel de Ville par la Municipalité de Paris. De plus, une publication spéciale conservera cette date inoubliable : la Société asiatique va faire paraître un *Livre du centenaire* renfermant l'historique de la Société par M. L. Finot,

et une suite de monographies réunies sous le titre de *Cent ans d'orientalisme en France*, écrites par divers membres et passant en revue le mouvement d'études et de recherches relatives à l'Orient, dont la Société a été et est encore le centre. Nous avons sous les yeux les épreuves de ce volume, et nous pensons être agréable aux lecteurs d'*Orient Occident* en résumant à leur intention la masse énorme de renseignements que renferment ces trois cents pages. Dégageons-en les grandes lignes.

Champollion, mort en 1832, ne laissa pas d'héritiers directs de sa science. Ce ne fut qu'en 1836 qu'Emmanuel de Rougé, autodidacte, sentit naître en lui la passion dévorante qui fit de lui l'un des maîtres de la nouvelle discipline ; il y apporta un esprit de méthode qui lui permit de donner des traductions exactes de longs textes historiques Auguste Mariette, professeur au collège de Boulogne-sur-Mer, apprit tout seul au moyen des livres écrits par le fondateur de l'égyptologie, sans avoir suivi ses leçons; nommé en 1857 directeur des fouilles, il poursuivit le déblaiement des monuments laissés par les anciens sur le sol de l'Egypte et veilla à leur conservation : il créa le musée de Boulaq. François Chabas et Théodule Devéria apportèrent à l'œuvre commune le concours de leur activité et de leurs talents particuliers.

En 1868, Victor Duruy crée l'Ecole pratique des Hautes Etudes et nomme G. Maspéro répétiteur pour la philologie et l'archéologie égyptiennes. Pour la première fois s'ouvrait un cours public accessible aux étudiants pleins de bonne volonté, car les cours du Collège de France ne peuvent entrer dans les détails infinis de la grammaire et de la lexicographie; ils s'adressent à des élèves déjà formés. De nombreux travailleurs sortirent du nouvel enseignement : Paul Pierret publia les stèles et les papyrus religieux du Musée du Louvre, Lefébure étudia le mythe osirien, Grébaut se consacra aux hymnes à Amon-Ra, Guieysse s'occupa du rituel funéraire, Baillet se réserva le domaine de la philologie et de l'épigraphie, et Eugène Revillout créa l'étude du droit égyptien en déchiffrant les papyrus démotiques. Enfin Jules Ferry créa la mission archéologique du Caire, et l'Ecole des Hautes-Etudes lui fournit les travailleurs qu'il fallait pour explorer le pays

en poursuivant, sur les lieux mêmes, les explorations amorcées par Mariette.

L'assyriologie débuta par les fouilles de Botta, vice-consul de France à Mossoul, qui avec de faibles moyens entreprit d'explorer le site de Ninive, dont les ruines se trouvaient en face de la ville de Mésopotamie, siège de son poste consulaire, puis se transporta à Khorsabad, où il découvrit le palais de Sargon, roi d'Assyrie, destructeur de Samarie. Ces fouilles avaient donné des textes historiques, mais on ne savait pas les lire ; on n'était parvenu à déchiffrer que l'écriture cunéiforme perse, la plus facile. Ce fut l'œuvre de Jules Oppert de mettre au point les travaux antérieurs et de fixer les bases de la lecture des textes cunéiformes ; c'est le *Journal asiatique* qui publia, en 1857, le premier déchiffrement d'une inscription assyrienne pour laquelle on n'avait pas l'aide d'une traduction perse ou susienne.

Les études relatives à la langue hébraïque sont malheureusement négligées en France, et le cours professé au Collège de France par Ernest Renan a disparu à la mort de son titulaire. Ce n'est guère que sur les travaux des rabbins du moyen âge que se sont exercés Salomon Munk, Neubauer, Joseph et Hartwig Derenbourg. Toutefois l'exégèse est un peu mieux représentée par les publications d'Edouard Reuss à Strasbourg. Les résultats de la critique biblique ont été vulgarisés par l'*Histoire du peuple d'Israël* d'Ernest Renan. En revanche, l'archéologie palestinienne et l'épigraphie sémitique sont brillamment cultivées par une pléiade de chercheurs. La découverte et l'interprétation de la stèle du roi Mésa, trouvée dans le pays de Moab et aujourd'hui au Louvre, ont fait connaître à l'univers le nom de M. Clermont-Ganneau. La mission de Renan en Phénicie, celle du marquis de Vogüé en Syrie centrale ont enrichi les musées nationaux de monuments importants. Joseph Halévy a copié et interprété les inscriptions himyarites que l'on trouve en grand nombre dans le pays de la reine de Saba, le Yémen. Le nord de l'Arabie a été parcouru par Huber et Doughty, et plus récemment par les RR. PP. Jaussen et Savignac, de l'ordre des dominicains.

L'araméen a pris, au cours du siècle passé, une importance considérable que rien ne faisait prévoir, car on n'en a connu longtemps

comme textes que de courts fragments insérés dans le texte hébreu de la Bible (ce qu'on a appelé longtemps le chaldéen biblique) et la littérature chrétienne en écriture syriaque. Parmi nous, c'est à Rubens Duval que l'on doit le développement de ce groupe d'études, après Etienne Quatremère, Renan et l'abbé Paulin Martin ; le *Journal asiatique* est rempli de leurs travaux. L'épigraphie offre un champ immense de recherches, car on trouve des inscriptions en langue araméenne dans la presqu'île du Sinaï, dans la région de Pétra, à Palmyre ; tout récemment, on en a découvert de très anciennes dans la Syrie du Nord, à Zindjirli. Des papyrus provenant de l'île d'Éléphantine, en Haute-Egypte, nous ont livré des documents remontant à l'époque de la domination perse, au cinquième siècle avant notre ère.

L'éthiopien n'a pas été négligé chez nous. Antoine d'Abbadie rapportait d'Abyssinie une importante collection de manuscrits dont il publiait le catalogue en 1859 ; Zotenberg cataloguait le fonds éthiopien de la Bibliothèque nationale ; M. René Basset étudiait l'histoire de ce pays ; la patrologie orientale de Mgr Graffin et F. Nau, et le *corpus* des écrivains chrétiens orientaux de M. l'abbé Chabot ont vu paraître de nombreux texes. La collection de Mondon-Vidailhet est entrée à la Bibliothèque nationale.

Avec l'islasmime nous foulons un terrain qui nous touche de près, depuis que l'expédition d'Alger, l'occupation de la Tunisie et du Maroc nous ont mis en contact intime avec des populations musulmanes. L'œuvre accomplie par la France en ce domaine est immense. En tête brille le nom illustre de Silvestre de Sacy, qui fut le premier président de la Société asiatique, puis ceux d'Etienne Quatremère, de Garcin de Tassy, de Caussin de Perceval. Plus tard on vit Reinaud écrire entre autres une histoire de la géographie chez les Arabes comme introduction à sa publication des tableaux géographiques d'Aboul-Féda, Kazimirsky donner un dictionnaire arabe et une traduction du Coran, MacGuckin de Slane traduire les Prolégomènes d'Ibn Khaldoun et le dictionnaire biographique d'Ibn-Khallikan, Defrémery constituer l'histoire de la Perse par de savantes recherches disséminées dans une foule de mémoires, et publier avec une traduction les voyages d'Ibn-Batouta, Jules Mohl, secrétaire de

la Société, consacrer sa vie à publier et traduire l'épopée nationale de la Perse, le *Châh-nâmé* ou livre des rois de Firdausi, Cherbonneau, l'abbé Bargès, le Dr Perron s'occuper de l'histoire de l'Algérie et des contrées voisines. Plus près de nous, Schefer et ses importantes publications d'auteurs persans, Barbier de Meynard dont l'érudition marqua dans les trois principales branches des études islamiques, l'arabe, le persan et le turc, Hartwig Derenbourg et ses recherches sur divers auteurs de l'époque des Croisades, M. Fagnan et ses traductions d'auteurs arabes traitant de l'Afrique du Nord, Pavet de Courteille et ses travaux relatifs au turc oriental, Stanislas Guyard, enlevé trop tôt à l'érudition française, Houdas qui a constitué l'histoire du Maroc et celle du Soudan, M. René Basset et ses recherches sur le folk-lore et la bibliographie, et tant d'autres qu'on ne saurait citer, ont marqué dans ces études qui font tant d'honneur à la science française.

L'étude des mathématiques pures et appliquées peut citer les noms de Sédillot père et fils, de Wœpcke, du baron Carra de Vaux ; celle du droit, ceux de Belin, de Worms, de Ducaurroy; celle de l'agriculture, celui de Clément-Mullet ; la pharmacologie, celui du Dr Leclerc. L'épigraphie arabe a été pour ainsi dire constituée de toutes pièces par Max van Berchem; M. P. Casanova s'est occupé de l'Egypte musulmane ; M. Gaudefroy-Demombynes a traduit les contes des Cent et une nuits. Le R. P. Lammens renouvelle, par ses travaux érudits, la connaissance imparfaite que nous avions des premiers temps de l'islamisme. L'occupation de l'Algérie a fait naître une masse énorme de grammaires et d'ouvrages destinés à l'enseignement. La *Revue du monde musulman*, les Archives marocaines, les publications de l'Institut français d'archéologie du Caire sont remplies de travaux de premier ordre touchant le monde de l'Islam. On n'en finirait pas si l'on voulait énumérer les œuvres capitales sorties de ce laboratoire toujours en activité que représente l'érudition française.

Il existe à l'Ecole des langues orientales, depuis 1812, une chaire d'arménien ; et de fait l'arménien a été cultivé en France par Saint-Martin, Dulaurier, Le Vaillant de Florival, Victor Langlois, Evariste Prudhomme, Brosset, Carrière, Meillet, F. Macler.

L'iranien ancien, introduit chez nous par le célèbre Anquetil du

Perron, a été étudié avec fruit et méthode par Eugène Burnouf, puis par James Darmesteter qui a donné l'histoire de la langue persane suivie dans ses développements successifs, et traduit en entier l'*Avesta* sur le texte zend. M. Meillet a constitué la grammaire du vieux perse des inscriptions achéménides. Robert Gauthiot a déchiffré les textes sogdiens rapportés de l'Asie Centrale par la mission Pelliot.

L'Inde a paru de tout temps un pays mystérieux et attirant, mais ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle que l'on a commencé à l'étudier scientifiquement. Pour comprendre ses vieilles épopées, sa religion, sa philosophie, il fallait apprendre le sanscrit. C'est, chez nous, Léonard de Chézy qui eut le courage de se lancer, sans maître ni dictionnaire, dans le déchiffrement des manuscrits ; en 1815, il inaugurait l'enseignement, au Collège de France, de cette langue savante de l'Inde; l'Allemand Bopp, créateur de la grammaire comparée, fut plus d'un an son élève. Eugène Burnouf lui succéda : nous venons de le voir éclaircir la grammaire zende ; les services qu'il rendit au sanscrit sont au moins équivalents. Et que de difficultés ! Peu de textes étaient imprimés, il fallait se servir des manuscrits, dont la lecture était si pénible que, suivant l'expression de M. Félix Lacôte, la paléographie grecque et latine n'est qu'un jeu à côté d'elle. Il publie, en collaboration avec Lassen, l'essai sur le *pâli*, qui attire l'attention sur le bouddhisme de Ceylan. Deux autres élèves de Chézy marquèrent dans ces études, Langlois avec sa traduction du Rig-Véda, Loiseleur-Deslonchamps avec celle des Lois de Manou.

Adolphe Régnier eut pour domaine le Véda, Barthélémy Saint-Hilaire la philosophie, tandis qu'Edouard Foucaux acclimatait chez nous les études tibétaines, et que Léon Feer approfondissait les recherches bouddhiques. Hauvette-Besnault inaugura l'enseignement du sanscrit à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes et fut le maître d'Abel Bergaigne, qui a réussi à dégager la véritable valeur du Rig-Véda. Paul Regnaud s'est occupé des Upanichads, V. Henry de la magie, pendant qu'Auguste Barth soumettait à sa critique les publications relatives aux religions de l'Inde. Aujourd'hui, MM. Senart, Sylvain, Lévi, Finot, Foucher continuent ces glorieuses traditions.

En matière de malais et de javanais, Eugène Jacquet fut le précur-

seur de Dulaurier par ses recherches bibliographiques, mais ce fut ce dernier qui fit entrer ces langues dans l'enseignement public par la création d'une chaire spéciale en 1841, dans laquelle il fut remplacé par l'abbé Favre quand il abandonna le malais pour l'arménien ; le dictionnaire publié par ce missionnaire est encore très apprécié. L'Indo-Chine nous touche de plus près, à raison des établissements florissants que nous y avons fondés ; aussi voyons-nous François Garnier, Doudart de Lagrée, Abel des Michels, Aymonier, communiquer au public le résultat de leurs découvertes, de leurs explorations et de leurs travaux, dont l'écho se retrouve dans le *Journal asiatique*.

La sinologie compte, au début, deux noms illustres : Abel Rémusat et Stanislas Julien, son élève. Le premier publia ses recherches sur les langues tartares et étudia le voyage dans l'Inde du religieux bouddhiste Fa-hien ; le second expliqua le mécanisme de la syntaxe chinoise, après avoir traduit les philosophes Mencius et Lao-Tseu ; il fit connaître les romans et le théâtre du Céleste Empire, puis il étudia la culture des vers à soie, la fabrication de la porcelaine, l'utilisation comme textile, de la ramie ; il s'attaqua au récit des voyages du pèlerin bouddhiste Hiuan-tsang, et établit la méthode pour déchiffrer les noms sanscrits qui se rencontrent dans les écrits chinois. Ses principaux élèves, Biot et Bazin, moururent avant lui ; pour le remplacer dans sa chaire du collège de France, il ne se trouva qu'un autre de ses élèves, le marquis d'Hervey de Saint-Denys, qui traduisit des poésies.

La connaissance de la langue mandarine parlée fut introduite en France par le Comte Kleczkowski à l'Ecole des Langues orientales ; un de ses élèves, Camille Imbault-Huart, fit imprimer un cours gradué de la langue parlée à Pékin, en même temps qu'il se livrait à des recherches sur des points obscurs de l'histoire. M. Henri Cordier, en fondant la revue *T'oung-Pao*, donna aux sinologues l'organe spécial qui leur faisait défaut ; ce savant constitua la bibliographie chinoise et publia la troisième édition du Marco-Polo de Yule, en attendant les quatre volumes de l'*Histoire générale de la Chine* qui ont vu récemment le jour. Chavannes entreprit la traduction des mémoires historiques de Sseu-ma Ts'ien, étudia la géographie de l'Asie Centrale et l'histoire

religieuse du bouddhisme. La création de l'Ecole française d'Extrême-Orient est venue donner un regain d'activité aux travaux sinologiques, et ses membres ont publié de très importants mémoires, sans faire mention de la mission en Asie-Centrale de M. Paul Pelliot, qui a été marquée par des découvertes considérables. M. Vissière et M. Courant se sont préoccupés de faciliter aux étudiants l'apprentissage de la langue.

Le japonais a été fort négligé : Léon de Rosny a écrit énormément, mais il ne connaissait pas le Japon, où il n'était jamais allé, et ses ouvrages sont superficiels. M. Courant a composé une grammaire de la langue parlée, et M. Revon une anthologie de la littérature. M. Bertin, ancien directeur des constructions navales, a étudié les guerres civiles dans le moyen âge ; l'histoire entière de ce pays a fait l'objet des recherches du marquis de la Mazelière. M. Dautremer a contribué également, par d'intéressantes publications, à l'étude du Nippon.

La Société asiatique a rendu un grand service à la géographie en inaugurant sa collection d'ouvrages orientaux par la publication du texte arabe, avec la traduction de Defrémery et du Dr Sanguinetti, des voyages d'Ibn-Batouta, voyageur marocain du XIVe siècle qui a parcouru l'Asie et l'Afrique du Nord. Nous citerons encore les travaux géographiques de Reinaud, de Barbier de Meynard, et de Mac-Guckin de Slane. M. G. Ferrand continue cette tradition en étudiant, sur les textes, la navigation dans les mers de l'Inde. Les relations de voyage des pèlerins bouddhistes chinois ont été rappelées plus haut à l'occasion de la sinologie.

Tel est le résumé du volume que la Société asiatique consacre à la célébration de son centenaire. On ne peut qu'être saisi d'une respectueuse admiration devant un labeur si consciencieux poursuivi pendant un siècle par une foule de savants dont les œuvres, plus connues à l'étranger que chez nous-mêmes, ont contribué à établir dans le monde la réputation de la science française, malgré le complot du silence que, surtout dans les derniers temps, certains peuples ont tenté de créer autour de nos efforts dont ils ont su pourtant profiter sans vouloir l'avouer. La Société asiatique a été le centre de ces travaux, et

son journal l'écho des progrès incessants de notre connaissance des pays orientaux : elle mérite la gratitude de tous ceux qu'intéresse la vie intellectuelle dans ses diverses manifestations.

Cl. Huart,
membre de l'Institut.

Les Origines intellectuelles du Nationalisme turc

C'était à Tchan-Kaya, le 21 décembre 1921 ; j'allai bientôt repartir pour la France, après six semaines de travail intensif au cœur de la citadelle nationaliste. Dans le kiosque charmant que Moustapha Kémal avait mis à ma disposition, tout auprès de sa grande maison de pierre, au sommet de la grande colline qui fait face à Angora, je comptais, ce jour-là, pour hôtes, deux intellectuels turcs de marque : Hamdoullah Soubhi bey, Ruchène Echref bey.

Nous venions de causer longuement, j'avais pris de nombreuses notes ; tous deux s'étaient donné mille peines pour me familiariser avec des questions difficilement accessibles à l'étranger : « Quelles étaient les origines intellectuelles du nationalisme turc ? » Lorsqu'un mouvement s'étend avec une rapidité pareille, c'est que le fruit est mûr et que l'heure de la récolte a sonné ; tout cela suppose de longues préparations.

Mes deux interlocuteurs approuvaient. Nous avions souvent, déjà, abordé le sujet, ils m'apportaient aujourd'hui les précisions demandées sur la nouvelle doctrine qui s'efforcee de rattacher le présent au passé, créant un inconnu formidable : cette force d'expansion que représente l'idée encore à demi-consciente lorsqu'elle part à la conquête de tout un continent.

Je m'acharnais aujourd'hui à vouloir capter en entier ce que j'avais saisi fragmentairement au cours de mes derniers voyages.

Les deux hommes auxquels je m'adressais étaient passionnément voués aux lettres, passionnément patriotes comme le sont aujourd'hui les Turcs du monde entier.

Hamdoullah Soubhi bey, récemment encore ministre de l'Instruction publique à Angora, parle notre langue comme le plus lettré des Français. C'est lui qui l'imposa dans toutes les écoles d'Anatolie, bien avant qu'il fût question d'accord franco-turc car lui et ses pareils se refusent à croire qu'il soit possible de vivre sans cultiver de près les lettres françaises. Ils les connaissent et les savourent comme bien peu d'entre nous sont en mesure de le faire.

Tout jeune encore, trente-six ans à peine, Hamdoullah Soubhi professe et écrit depuis seize ans. Son brillant élève, Ruchène Echref est aussi un écrivain de marque ; je ne pouvais mieux m'adresser qu'à ces deux esprits si différents, faits pour se compléter l'un l'autre. Il suffirait de provoquer en eux quelques réactions vives soit par une apparente incompréhension, soit par quelques contradictions injustifiées pour déterminer le choc d'où jaillirait la lumière.

Quelques jours auparavant, j'avais été surprendre chez lui Hamdoullah Soubhi bey. Ma voiture avait franchi plus d'un obstacle, plus d'une rivière grossie par les pluies d'automne, mais après les traversées difficiles, quelle vision charmante que celle de ce tchiflik perdu en pleine campagne. A l'intérieur, donnant sur la grande galerie de bois, une pièce carrée, assez basse était un véritable enchantement. Ce refuge d'un esthète contenait un petit nombre d'objets d'art sauvés de Constantinople, très peu mais délicieusement posés. D'admirables tapis anciens, aux tonalités parfaites, quelques coussins, de vieilles faïences, des livres, sur la paroi de bois, un précieux parchemin que j'eus l'imprudence d'admirer et qui devint le compagnon de mon retour.

De petites fenêtres et, dans leur encadrement, un incomparable paysage d'une finesse, d'un coloris merveilleux. Un rayon de soleil aussi doux, aussi nuancé que les couleurs exquises des coussins, un ciel du même bleu que celui des faïences et des tapis.

Très jeune sous des cheveux d'argent soyeux comme des cheveux d'enfant, le maître de la maison parlait d'une voix flexible, harmonieuse, avec cette éloquence dont toute l'Asie s'émeut. Il me décrivait le retour aux origines et comment, autrefois aussi, la nation turque sut se choisir un chef élu par elle à l'heure du danger.

Il montrait la série des conquêtes, Genghis Khan, Tamerlan, les Seldjoucides. Ces masses immenses se déversant toujours par cette même route qui va des confins de la Chine aux extrémités de l'Anatolie avaient semé sur leur passage une partie des leurs; 45 millions de Turcs en sont aujourd'hui les descendants directs. Le berceau est le Turkestan, peuplé de Turcs. La langue turque est parlée à Samarkande et dans toutes les villes de l'Asie centrale jusqu'aux frontières de Chine.

« A ses débuts, la civilisation turque entre en contact avec la Perse, puis avec les Byzantins, ensuite avec les Arabes, elle subit ces divers courants, l'influence sémitique surtout la domine, mais, en Anatolie, le peuple turc livré à lui-même, oublié, négligé, reste ce qu'il était il y a 3 000 ans. Il conserve sa sève, sa force. Sa religion est des plus simples, peu ou pas de superstitions, quelques croyances essentielles. L'Anatolie est positiviste et s'en tient en tout au minimum de formules. La maison de pisé, le *kani*, le charriot primitif, voilà les éléments rudimentaires mais solides, indestructibles ; ils ont résisté à tous les ouragans. Ce sont eux qui, aujourd'hui encore travaillent pour nous. »

Il fallait entendre toutes ces choses, habillées par l'esprit le plus charmant, le plus délié, avivé par le plus beau des regards. Très vite l'orateur né s'animait, développait sa thèse personnelle pour l'organisation de demain. Dans un raccourci puissant, il posait l'avenir. « Au lendemain de la paix, nous établirons définitivement le statut national; peu de modifications, en réalité, des améliorations de détail, la base est déjà solidement implantée ».

Hamdoullah Soubhi est fils d'une Circassienne, il a le physique délicat qui rappelle les origines maternelles; il me décrivait le caractère si particulier des gens de clan, leurs accointances par les femmes avec le Palais, les privilèges qu'ils en ont retirés de tout temps, leur

âpreté, leur beauté, leur intelligence assez courte : « Les Anglais ont fait d'eux le grand élément de l'intrigue politique en Anatolie, mais n'est-ce pas à cette intrigue même que nous devons le meilleur de notre force? Elle nous rend à nous-mêmes ».

« Oui, je vous le disais, 45 millions de Turcs d'ici à Bombay. Turcs d'Azerbeïdjan, de Boukhara, du Turkestan, de la Perse, de l'Afghanistan, de l'Inde, Turcs des plateaux de Pamir et tous ayant gardé leur langue, est-ce une force ?

« En dehors des villes, liberté complète des femmes. Chez les Kirghizes, elles sont même plus indépendantes, plus dominatrices que les hommes. Dès que vous avez devant vous des nomades, l'égalité des deux sexes est absolue ».

« Les Turcs chrétiens, d'après les historiens byzantins, sont les descendants de ces Turcs qui précédèrent en Anatolie les Seldjoucides et les Osmanlis ».

Nous parlions de l'avenir, des luttes inévitables et de l'action de ces petites républiques musulmanes du Caucase dont l'Azerbeïdjan est le type le plus évolué, déjà très gagné à la formule nationaliste et prêt à reprendre sa pleine indépendance sitôt que la Russie actuelle traversera la crise de réorganisation. Hamdoullah Soubhi me décrivait Bakou, la cité des milliardaires qui cachent adroitement leurs richesses, et les superbes écoles, l'industrie florissante en plein développement, l'agriculture, les fermes splendides, enfin tout une civilisation mi-persane, mi-turque où ce dernier apport joue de plus en plus le grand rôle.

« Oh ! me disait-il, si les Turcs ont subi l'influence des Chinois, des Perses, des Arabes, et surtout celle-là, le caractère du vrai Turc est à peu près immuable et s'affirme toujours à nouveau après quelques abdications temporaires. Le Turc reste l'homme qui, aux heures du danger, se choisit un chef et se fait tuer pour lui ; la vigueur de la race est telle que rien ne peut la réduire ».

J'avais vu, par moi-même, bien des fois en Anatolie la métamorphose rapide de ces jeunes gens venus de Constantinople presque à regret et se revivifiant en quelques semaines au point de devenir

moralement et physiquement aussi vigoureusement trempés que les hommes de la première heure.

Alors, comme nous en revenions au mouvement intellectuel, grande arme du nationalisme, Hamdoullah Soubhi me découvrait la lutte entre les hommes de son espèce et l'ancien clergé, lutte adroitement patiente et prudente, recrutant les forces jeunes, rénovant la langue, éliminant l'excès des apports étrangers.

Chez Hamdoullah Soubhi, comme chez tous, je retrouvais la notion précise du péril intérieur, du péril extérieur, mais aussi le sentiment très net du chemin parcouru et je notais le soir, ce mot qui résumait plus d'une observation : « Tous ici comptent avant tout sur eux-mêmes ».

« La conviction que les Anglais veulent garder Constantinople, conviction répandue par toute l'Anatolie , contribue à nous tourner vers l'Asie. Ah ! l'Angleterre.... »

Nous avions quitté le coin exquis voué aux arts, où tout était perfection dans la simplicité des revêtements de bois et nous prenions le thé, tous ensemble, familialement, dans la longue galerie d'hiver, devant une table couverte de fruits, de gâteaux, de fleurs d'automne, de grands feuillages dorés. La fenêtre était ouverte, le poêle crépitait, un magnifique enfant gazouillait, des jeunes femmes riaient et Ruchène Echref entraînait son maître et ami à reprendre la causerie que le départ allait bientôt interrompre. Déjà la nuit tombait, nous avions une longue route à parcourir.

« Ce sont mes idées personnelles, ce ne sont pas celles du pacha que je vous exprime, me disait Hamdoullah Soubhi, je dois même ajouter que sur ce point, nous ne sommes pas toujours en plein accord; lui est un homme d'Etat placé devant les réalisations positives; moi, je ne suis qu'un intellectuel. Je vois le retour au passé pré-islamique, l'affranchissement de la femme. Beaucoup d'entre nous, attendons une Sakharia politique. Quant à la philosophie du mouvement, elle se tourne vers l'Occident; nous implanterons en Asie la formation occidentale. Nous modèlerons nos écoles d'après les méthodes de l'Occident. Pas de panislamisme, mais du nationalisme, la nouvelle formule de l'Asie. Nous serons pour elle ce que vous avez été pour

l'Europe, mais cela de façon plus directe, toute moderne, sans étapes intermédiaires. »

Et, sur ce terrain, Hamdoullah Soubhi bey rejoignait celui dont la rapidité dans l'exécution reste l'invariable règle.

***

Nous évoquions ces récents entretiens dans le petit palais en miniature qui était provisoirement le mien, où j'avais écouté déjà des paroles si nouvelles pour moi, posé tant de questions, discuté si souvent sur ce qui m'était répondu. Aujourd'hui, mes deux visiteurs m'apportaient ce que j'avais demandé avec cette sincérité, ce désir d'être clair et précis que j'ai constamment rencontré en Anatolie.

« Que recherchez-vous avant tout autre chose ? » avais-je dit.

Hamdoullah Soubhi venait de répondre : « Notre personnalité nationale intacte et intégrale ; nous voulons être un peuple moderne ouvert à toutes les idées du moment, tout en restant nous-mêmes. Nous ne voulons pas êtres considérés comme un peuple asiatique abrité derrière son rempart moral, désireux de s'isoler. Par notre éducation et notre instruction, ne sommes-nous pas en rapports directs avec tous les pays civilisés ? »

Ruchène Echref intervenait alors avec sa fougue d'enfant gâté des lettres nationalistes. Il n'a pas trente ans, déjà ses œuvres sont nombreuses et partout répandues. Il a chanté, dès les premières heures, l'épopée nationale, tenu tête aux Anglais à Constantinople jusqu'à la minute même qui précède l'arrestation, fui sous leurs yeux étonnés, gagné l'Anatolie. Condamné à mort, comme tant d'autres qui ne s'en portent que mieux, par les tribunaux de Constantinople, soumis aux autorités anglaises, il mène le bon combat par la parole ou par la plume, allant des lignes turques aux limites extrêmes des provinces orientales et propageant infatigablement son enthousiasme et ses convictions.

Grand, mince, rieur et fantasque à certains moments, son visage aux traits très fins, très purs, ses grands yeux se font graves dès qu'il est question de l'œuvre et il réplique :

« Nos écoles ne sont pas des écoles théologiques, ce sont des écoles modernes, nous n'en sommes plus au temps du tableau de Decamps : *La sortie de l'école turque*. Nos programmes scolaires sont copiés sur les vôtres, nous travaillons sous l'influence directe de la France, mais en gardant une personnalité très marquée. Nos maîtres ont voyagé par toute l'Europe et surtout en Suisse, en France, en Allemagne. Ils suivent ce qui se passe en Amérique, en Angleterre ».

Il me rappelait les luxueux collèges américains de Constantinople, de Scutari, de Beyrouth dont l'influence s'étend jusqu'à l'Anatolie.

Ruchène Echref faisait une description très colorée de ces classes où jusqu'en 1914, les élèves arméniens, grecs, bulgares, turcs se coudoyaient, rivalisant de zèle, chacun voulant être le premier. L'amour-propre national turc s'était ainsi éveillé au contact d'autres amours-propres.

Les écrits purement nationalistes existaient déjà, ils se répandirent vers la fin du règne d'Abdul-Hamid au prix de mille difficultés et marquaient la troisième phase des lettres turques. La littérature classique des premiers temps de la conquête influencée par le persan et l'arabe avait été supplantée par une école littéraire tout imprégnée de littérature française. Le nationalisme bouleversa profondément ces deux formules, il se montra intransigeant, novateur à outrance, passionné du turc essentiellement turc, de couleur locale, de naturalisme, de réalisme même. Jusqu'à lui, les auteurs turcs avaient chanté l'amour, le harem, l'éclat de la nature, mais pour eux le sol n'existait pas. La littérature nationale s'efforça d'exalter toutes les réalités turques ; elle allait recréer la langue, la libérer de l'arabe et du persan.

Dès ses premiers pas, la nouvelle école littéraire se montrera jalousement nationaliste, mais de filiation toute française. Quels seront ses traits dominants : une réaction des plus vives contre les réticences, les enjolivements du vieux temps, la phrase directe et courte, accessible à tous, la pensée clairement posée, toutes les audaces.

A cela, mes deux aimables guides ajoutaient : « Vous ne pouvez cependant entièrement nous comprendre, si vous ne consentez pas à regarder avec nous ce lointain passé qui vit nos premiers pas dans les arts, dans les lettres. »

« Nous appelons cette première période de notre éclosion littéraire « la littérature des divans ». Ce sont des poèmes célébrant les vertus de Dieu, du Prophète, du Sultan et de ses vizirs, de ces derniers surtout. L'exaltation de la nature n'est qu'un prétexte, un prélude aux louanges. Les louanges, voilà l'essentiel.

Un divan se scinde en deux parties : les *kassidés*, les *ghazelles*. Ces dernières chantent l'amour, un amour de convention dont seuls s'affranchiront les grands lyriques, tel Fouzouli, né à Bagdad sous le règne de Soliman le Magnifique, au temps de Montaigne et de Rabelais.

L'amour chanté par les gazelles revêt une forme subtile, idéalisée, c'est un amour tout musulman qui ne cherche pas à voir la bien-aimée. C'est, en réalité, l'amour de l'amour et Fouzouli est le sultan de nos poètes.

Ensuite vint l'amour voluptueux, gai et jovial, un peu charnel de Nédim, poète constantinopolitain, qui immortalisa le temps d'Ahmed IV et laissa des vers d'une beauté souveraine. Nous appelons cette époque l'ère des tulipes. Louis XV régnait en France. Vos ambassadeurs venaient d'introduire chez nous l'influence occidentale, ce fut une véritable période de renaissance des arts. C'est alors que nos architectes construisirent les belles fontaines qui ornent encore Constantinople. Les palais éphémères du Bosphore, l'architecture rococo datent de cette floraison toute occidentale; vous n'y rencontrerez aucun trait vraiment turc.

Au temps de votre premier empire dont le rayonnement impressionna si fort tout l'Orient, nous avons un grand poète, Ghalib, l'un des chefs des derviches tourneurs, l'homme des visions mystiques, colorées, lumineuses, des pensées aux formes audacieuses. C'est lui qui décrivit ainsi les gens de la tribu arabe :

« Ils s'habillent du soleil de juillet,
Ce qu'ils boivent, c'est la lumière qui brûle l'univers,
Leur tente est faite de la fumée de leurs soupirs,
Leurs paroles ne sont que des plaintes,
Lorsqu'ils parlent, l'on croit entendre des flûtes qui chantent,
La chandelle de leur âme brûle d'une telle ardeur,
Qu'aucun globe ne parvient à contenir cette flamme ».

Après Fouzouli vint Nèdime Nefhi, celui qui donna vraiment le verbe à la langue turque. Il fut la « voix de l'empire ». Satirique, mordant, terrible, il critiqua le monde entier et le Sultan lui-même et fut tué par un grand vizir, dans une écurie impériale, puis jeté au Bosphore.

Cette grande période des lettres turques est tout orientale. Les influences persanes, arabes, prédominent. Les poèmes sont pareils aux belles faïences de l'époque: des couleurs admirables, des fleurs éblouissantes, des formes géométriques, un art de convention, mais aussi tout l'épanouissement de la conquête.

***

Le mouvement politique qui ouvre l'ère moderne sous Abdul-Medjid, mouvement du Tanzimat, va clore cette période. Entraîné par les fameuses réformes, le pays turc entre en contact direct avec l'Europe, l'idée de patrie sous sa forme actuelle est issue du Tanzimat.

Par lui, la médecine occulte et empirique, devient scientifique et moderne. L'école de médecine turque sera la première création purement nationale qui supplantera bientôt les médecins grecs, arméniens et étrangers. Les médecins turcs seront les premiers agents du nationalisme et ses plus ardents propagateurs.

C'est encore sous l'effet du Tanzimat que se constitua l'école militaire Harbié, école de ces officiers qui seront — avec les docteurs — l'élément prédominant de la révolution turque.

Le Tanzimat (charte de Gulhané, 3 novembre 1839) est la première charte constitutionnelle de la Turquie. Elle garantit, aux sujets de toutes religions, la sécurité de leur vie, de leur honneur, de leur fortune, promet l'abolition de la ferme de l'impôt, des confiscations, des monopoles et introduit la vie européenne en Orient.

Toujours sous son influence, deux autres fondations sont créées: l'école de la Marine d'où sortiront les plus zélés promoteurs de la Turquie nouvelle, le lycée de Galata Seraï. Plusieurs parmi ceux

qui jouent un rôle actif dans le mouvement nationaliste ont été élèves de ce lycée.

« Là, des professeurs de français, hommes de grand talent et de grande abnégation, dont les noms sont encore partout en honneur, inculquèrent votre langue, vos sciences, vos idées à ces futurs diplomates, hommes politiques, intellectuels qui les répandirent ensuite par toute la Turquie. C'est grâce au lycée de Galata Séraï ainsi qu'aux grandes écoles religieuses de Constantinople que nous pouvons échanger aujourd'hui avec vous ces vues d'ensemble qui aboutissent aux rapprochements politiques. »

Une école d'ingénieurs, une école commerciale, une école des beaux-arts sortirent du Tanzimat ; les formules administratives furent profondément modifiées d'après les lois européennes, des centaines de jeunes gens turcs partirent pour l'Europe. L'un des premiers envoyés en France s'écriait au moment des adieux, sur le bâteau prêt à partir : « Quel pêché ai-je donc commis pour être ainsi cruellement exilé ? » Aujourd'hui un pareil exil n'est-il pas devenu le rêve de tous les enfants du pays ?

C'est encore le Tanzimat qui, après avoir décrété l'égalité entre musulmans et chrétiens plaça ces derniers aux Finances, aux Affaires étrangères, aux ambassades, à tous les postes importants.

Karathéodory pacha fut envoyé comme délégué au Congrès de Berlin. Rustem pacha, un chrétien, eut l'ambassade de Londres. Naoum pacha, un maronite celle de Paris, et l'on ne peut, sans s'attarder outre mesure, citer tous les noms des chrétiens qui, jusqu'à ces dernières années, représentèrent la Turquie en Europe.

Le Tanzimat créa la presse turque. Elle eut une extension rapide; aujourd'hui surtout, quotidiens, hebdomadaires foisonnent et, de Constantinople se répandent par toute l'Anatalie, bien que là-bas la presse locale soit des plus actives.

Les hommes qui, au XIXe siècle, établirent le Tanzimat : Réchid pacha, son véritable auteur, Ali pacha, Fuad pacha, Midhat pacha introduisirent la littérature française dans la vie turque. Ce sont les livres français qui donnèrent aux Turcs l'idée d'une patrie restreinte, positive et limitée, qui firent surgir cette conception de l'ancienne

idée patriotique englobant tous les pays musulmans placés sous l'autorité du Calife.

« C'est ainsi que nous avons appris à nous replier sur nous-mêmes pour puiser à nos sources morales, nationales, les vérités essentiellement turques. »

L'apôtre de la nouvelle idée fut le poète Namik Kémal, disciple de Chinassi, le fondateur d'une nouvelle formule littéraire. C'est l'époque romantique des écrivains turcs. Chinassi est envoyé à Paris par Abdul-Medjid, il y devient l'ami de Lamartine, d'Ernest Renan, rentre tout imprégné des idées françaises, crée un journal pour les répandre à travers le pays.

« Namik Kémal, son élève, est le premier romancier, le premier écrivain essentiellement turc. Il chante l'idéal patriotique, s'en fait l'apôtre et Moustapha Kémal s'est certainement inspiré de ses œuvres dans sa création anatolienne. Il les relit souvent. Namik Kémal, exilé par Abdul-Hamid, mourut pour son idéal. »

L'élan est donné, tout une pléiade de célèbres écrivains turcs Abdulhak Hamid, Redjahi Zadé Mahmoud Ekrem, Sami pacha Zadé Sezaki bey — nous ne citons que les plus marquants — s'inspirent de l'école romantique française. La métamorphose des idées entraîne la métamorphose de la langue. La vieille prose surchargée de persan et d'arabe, alourdie par d'interminables digressions s'allège. Le langage direct va naître et cette révolution de la pensée trouvera ses maîtres : le poète et penseur Tewfik Fikret, le romancier Halid Zia, l'écrivain Djenab Chehabbedin.

La génération actuelle reproche à cette école son abus des néologismes, sa manie de l'occidentalisation à outrance, sa négligence de tout ce qui est vraiment turc, une assimilation exagérée des idées européennes. Malgré toutes ces critiques, Tewfik Fikret reste le grand modèle et supplante même Namik Kémal, le premier qui chanta la patrie turque.

Tewfik Fikret ajoute à cette idée de patrie celle de l'humanité, et prêche la pitié. Il a remanié le vers turc, proscrit les rimes faciles de l'ancienne prosodie et introduit la langue parlée de Stamboul dans le vers écrit.

Si Abdul-Hamid n'avait pas impitoyablement décimé les jeunes intellectuels, l'éclosion littéraire de la Turquie moderne aurait été prodigieuse. La dispersion de tous ces chercheurs d'idéal dans les différentes provinces de l'empire fut le prélude du nationalisme.

L'œuvre de Tewfik Fikret est l'expression la plus émouvante de la plainte nationale sous le régime d'Abdul Hamid. La révolution de 1908 sortira de tous ces mécontentements, de tous ces exils. Intellectuels, docteurs, officiers seront déjà les trois avant-gardes du mouvement qu'appuieront les écrivains turcs, la presse turque avec un dévouement ardent.

***

Des heures avaient passé. Toute la vie continue de Tchan-Kaya se déroulait autour de nous sans parvenir à nous interrompre; doucement mais énergiquement, nous avions repoussé ce qui pouvait nous distraire. Un cavalier venait d'apporter un énorme paquet de journaux français, anglais, constantinopolitains; nous avions négligé de regarder un couchant magnifique; les lampes électriques s'étaient allumées d'elles-mêmes et mon délicieux salon d'Orient étincelait, ruisselant de lumière. Un serviteur jetait du bois dans le grand poêle qui rougeoyait, un autre dressait discrètement le couvert sur une table de Kutahia aux faïences bleues, aux fleurs persanes. Il fallait bien, cette fois, bon gré, mal gré, poser sa plume, ramasser les papiers et accueillir les mets délicats qui venaient de franchir un assez long espace.

Cependant les voyageurs n'oublient jamais qu'il ne faut pas renvoyer à demain ce que vous pouvez apprendre aujourd'hui et, insidieusement, je questionnais mes hôtes. N'avions nous pas atteint le point culminant, ce présent si chargé d'idées, de promesses, si dangereusement créateur ? Quelles étaient ses directives intellectuelles ?

« Aujourd'hui, une nouvelle école se dégage du mouvement national », me répondait-on. Elle dépasse de beaucoup ses précurseurs; elle a ses idées, ses formules, sa volonté propre, elle incarne véritablement le pays en étant l'une des forces essentielles, peut-être même la force initiale de son action.

Quelles sont ses directives ? Retourner aux sources originelles, ne plus servir le palais ou une caste, s'adresser à la masse, simplifier encore la langue, éviter le plus possible l'usage des mots persans et arabes, mais surtout, avant tout, être le grand guide de ceux qui combattent pour l'indépendance.

Le sol turc, le peuple turc lui fournissent les sujets de ses poèmes, de ses romans, de tous ses autres écrits. Elle se détourne de ses maîtres d'hier et leur reproche d'être morbides, pessimistes. Elle veut être à la fois idéaliste et réaliste. Elle s'est efforcée, d'abord, de chanter le monde turc dans son ensemble : passé primitif, débuts, la conquête ; mais le peuple ne l'a pas comprise, il lui a dit : « Vous êtes simples, et cette simplicité est plus obscure que les longs récits de vos maîtres, parlez clairement ».

Les intellectuels ont obéi, abandonnant le vieux moule arabe, ils ont adopté dans leurs poèmes la versification française et le vers libre. Mehemed Emin, le poète national du jour, qui habite Adalia, est l'homme de cette nouvelle phase. Il donne des conférences, ses vers sont lus dans tous les pays turcs : Anatolie, Azerbeïdjan, Crimée, Boukhara, Kazan. Il chante l'amour de la patrie, le passé glorieux, l'avenir ».

***

Quelques jours plus tard, à Koniah, j'allais entendre des vers de Mehemed Emin dits par deux fillettes de quinze à seize ans, martelés par elle avec une vigueur, une passion qui donnaient à chaque mot une valeur étrange. Il était question de Smyrne, la ville captive. Dans la fièvre d'une exaltation que soulignaient de magnifiques yeux tout mouillés de larmes, les voix alternaient scandant le verbe sonore, la phrase courte, permettant aux oreilles les plus inexpérimentées d'en saisir le sens, la force.

Il en est ainsi par toute la Turquie, par tous les pays de langue turque, dans chaque agglomération la voix lointaine et cependant présente des poètes et des prosateurs résonne. Nous avons oublié ici comment elle entraîne vers les buts suprêmes.

L'entretien était repris, il s'agissait maintenant de Zia Gueuk Alp dont l'influence sur la jeunesse intellectuelle est si vive. Il a mis en vers ses théories sociales, renouvelant le genre des vieux contes nationaux.

Ses poèmes sont forts, rudes, d'une beauté barbare, inoubliable.

Le plus grand romancier du mouvement actuel est une femme : Halidé Edib Hanoum. « Son livre : *Le Nouveau Touran* est notre Bible nationale », disent les intellectuels turcs.

Halidé Edib Hanoum est certainement l'une des figures les plus frappantes de la Turquie nationaliste, elle tient en Anatolie un rôle de tout premier plan. Par la parole, par la plume, par l'exemple, elle, agit sur les foules autant que sur l'élite. Depuis un an, elle est soldat, partageant la vie des plus humbles défenseurs du sol. Même aux premières lignes, elle écrit ce qu'elle voit, ce qu'elle vit. Ses romans, ses études sont lus avidement par toute la Turquie, et, bien au delà encore sa voix ardemment écoutée. Elle a éloquemment plaidé la cause des femmes et les grands chefs militaires de l'Anatolie font grand cas de ce qu'elle pense.

Très fine, d'une sobre et charmante élégance, — que ce soit dans sa tenue de ville ou dans sa tenue de front — elle a le visage délicat, la voix profondément timbrée, un magnifique regard où se concentre toute la flamme de l'Orient. Elle est patriote de tout son très grand cœur, de toute son âme. Elle a, dit-on là-bas, « fusionné son âme avec l'âme du pays », ses compagnes en font tout autant, mais il fallait montrer la route et si les femmes ont, suivant le mot d'Ismet pacha « gagné la bataille de la Sakharia », l'exemple d'Halidé Edib exalte leur courage.

« Cette fois encore, ajoutait Ruchène Echref, vous trouvez l'action directe d'une intellectuelle sur les événements les plus marquants de notre lutte pour l'indépendance ».

***

Ceci nous ramenait aux débuts du mouvement. Les intellectuels avaient préparé les premières équipes, pressenti avant tous les autres le génie de Moustapha Kémal. De suite, ils se rallièrent autour de

lui, leurs cohortes serrées l'encadrèrent, leurs écrits le firent connaître.

En 1910, déjà, le choc s'était produit entre les Anglais et les Turcs de la nouvelle école. L'ambassade d'Angleterre obtenait la fermeture du premier club « Turc Odjagui », foyer du nationalisme intellectuel créé par Hamdoullah Soubhi bey. Fait inouï en pays d'Islam, hommes et femmes y travaillaient ouvertement ensemble. Halidé Edib donnait au « Turc Odjagui » sa première conférence et faisait sensation. Une représentation théâtrale où les femmes tenaient les rôles féminins était acclamée. De suite le club compta 3 000 adhérents et 25 annexes en Asie-Mineure, plus de 700 médecins se firent inscrire. Le plan du premier « Turc Odjagui » s'élabore dans une école de médecine.

Les adhérents se multiplièrent : officiers, médecins, maîtres d'école, écrivains, avocats accoururent.

Alors que depuis des siècles, les Turcs se battaient au nom du Calife, le sentiment national est venu se greffer sur le sentiment exclusivement religieux. Le « Turc Odjagui » proscrivit la politique de partis, son action tout intellectuelle et sociale plut à tous, les officiers l'assimilèrent avidement. L'armée n'était-elle pas déjà, la grande éducatrice des nationalistes. A l'école des armes, aussi bien qu'aux autres écoles, les Turcs apprirent le sens du mot patrie.

« Aujourd'hui, me disait Hamdoullah Soubhi bey, l'Europe nous envoie la servitude et nous donne ainsi le désir de l'indépendance. C'est elle qui nous entraîne à lutter de toutes nos forces contre l'envahisseur, c'est encore elle qui, en nous isolant, nous engage à nous occuper de l'Asie.

« La Turquie devient l'éducatrice de ses voisins asiatiques. Constantinople est un centre d'instruction pour tous les musulmans, mais surtout pour les Turcs de Crimée, de Sibérie, de Boukhara ; je vais retrouver plusieurs de mes anciens élèves dans la délégation que Boukhara nous envoie. Sitôt la paix conclue, les écoles d'Asie-Mineure se rempliront de jeunes gens venus de l'Asie centrale. Un réveil de conscience s'opère chez tous les nôtres et cela jusqu'aux confins de la Chine et de la Sibérie.

« En Crimée, en Azerbeïdjan, à Boukhara, des poètes écrivent dans la langue parlée à Constantinople. Dans tous les pays turcs paraissent

des journaux qui propagent le turc osmanli. Par toute l'Asie, la langue de Constantinople est appelée « le beau turc ».

« Les livres scolaires, littéraires et scientifiques en langue turque sont adoptés par toutes les écoles littéraires des pays turcs de l'Asie. Les jeunes gens qui arrivent de ces terres lointaines s'instruisent chez nous et rentrent chez eux imprégnés de nos idées qu'ils propagent sans aucune peine, car nos pensées sont pareilles.

« La grande guerre a décuplé cet échange. Des centaines d'officiers turcs capturés par les Russes ont mis à profit leur longue captivité, fondant des écoles, donnant des leçons publiques et privées. Ils ont ainsi propagé les chants patriotiques turcs et l'idée nationale.

« Leur influence a été si grande que nous pouvons dire aujourd'hui ceci : la Turquie, si fort amoindrie géographiquement, s'est élargie moralement et intellectuellement. Les énergies latentes ont partout travaillé. »

***

Celui qui s'exprimait ainsi, dans un français très pur que je voudrais transcrire moins imparfaitement, se refusait à dire ce qu'était son apport incessant dans ce combat par la parole et par l'idée. Hamdoullah Soubhi bey possède un style dans le plein sens du terme, un style fluide et sonore comme son langage finement imagé, persuasif, évocateur. Adversaire acharné du chauvinisme, il donne au nationalisme un sens très large, très éclectique et garde son entière indépendance de pensée.

Au « Foyer turc », dont il fut l'âme, l'ancienne Grèce, l'ancienne Rome étaient étudiées autant que les civilisations arabes et persanes.

Sa popularité s'étend jusqu'aux provinces lointaines. Ses adversaires même subissent son emprise ; l'un deux s'écriait dernièrement au Parlement d'Angora : « Faites-le donc taire, sinon il est capable de continuer sans arrêt pendant dix jours, sans nous lasser et de nous séduire par le charme de sa parole ».

C'est à lui qu'Angora doit ses cours supérieurs libres pour la préparation aux universités nouvelles. C'est encore lui qui expédie des « caravanes d'idées » aux quatre coins de l'Anatolie et jusqu'aux

confins extrêmes du monde asiatique. Il est de vieille souche constantinopolitaine, sa famille compte de nombreux vizirs, des ministres, des poètes et comme son élève Ruchène Echref, comme tant d'autres, il a bravement quitté sa maison, ses livres, tout ce qu'il aimait, pour transporter son foyer au plein cœur de l'Anatolie, près de cette Angora si prenante, si dévorante, où le repos est rare et le travail absorbant, tyrannique plus que partout ailleurs.

⁂

Que de noms ne venait-on pas de me signaler dont j'omets la plupart dans cette trop rapide esquisse : Aga Oglou Ahmed bey, un Azerbeidjanais d'origine, directeur de la presse, l'un des plus ardents défenseurs de l'idée turque, ex-proscrit de Malte, aujourdhui directeur de la presse d'Angora. Il était alors à Kars, en tournée intellectuelle. Youssouf bey Aktchoura, Turc du Nord, qui dirigeait la Revue nationale « *Turc Yourdou* ».

L'un et l'autre occupaient autrefois de hauts postes à l'université de Constantinople.

« N'oubliez pas Yahia Kémal, dont les étudiants disaient au café Vachette : le poète Kémal est un formidable animal. » Notre jeunesse littéraire a subi son influence soit en prose, soit en vers ; nous l'appelons notre Stéphane Mallarmé. Il fut l'ami de Jean Moréas. Il a gardé la nostalgie de Paris ; enfant de la Turquie par son âme, il est enfant de Paris par la culture. Son influence sur la dernière génération est l'une des plus agissantes, sa parole est ardente, sa critique déchire ».

J'avais entendu cent fois, à Angora, citer le nom de Yakoub Kadri, l'un des meilleurs prosateurs de la presse turque, l'un des écrivains les plus en vue de son pays, le peintre d'âmes, le mystique réaliste.

⁂

Nous avions travaillé fort avant dans la nuit et mes hôtes ne voulaient pas montrer la moindre lassitude. Tout dormait depuis longtemps à Tchan-Kaya, sauf les sentinelles qui étaient de garde, mais

avant de laisser partir ceux qui m'avaient si généreusement donné leur temps et livré leurs idées, j'essayais de leur faire résumer ce que nous venions d'analyser, Hamdoullah Soubhi bey prenant la parole :

« Notre littérature a d'abord subi l'action de l'Orient : Perse et Arabie. La Perse nous a conquis par son esthétique, l'Arabie par le sentiment religieux. Au XIXe siècle, le Tanzimat, en s'efforçant d'introduire dans le pays turc la vie sociale de l'Occident l'a exagérément occidentalisé. Notre nouvelle littérature cherche à dégager quelque peu son âme des influences occidentales et orientales pour la retremper dans ce qui est essentiellement turc.

« Elle est, cependant, ouverte à toutes les idées nouvelles et suit avec un intérêt égal ce qui vient de l'Orient et de l'Occident, mais elle ne veut s'asservir ni à l'un ni à l'autre. Son outil littéraire est européen, l'âme reste turque. L'idée nationale a triomphé, parce qu'elle possède des défenseurs énergiques et sincères. Géographiquement, la Turquie est divisée en deux parts : Constantinople, Angora. En réalité, elle est une et passionnément attachée à un seul idéal. L'âme reste la même sur les deux rives du Bosphore ; l'Anatolie n'oublie pas le charme de Constantinople, Constantinople chante la beauté rude de l'Anatolie.

***

Quelques jours plus tard, j'étais au Parlement d'Angora, dans le bureau présidentiel de Moustapha Kémal pacha, alors absent. Il n'y avait pas séance, le grand bâtiment était à peu près vide. Par les fenêtres grandes ouvertes, le soleil pénétrait en larges ondes brûlantes malgré l'air glacé de cette fin de décembre.

Je m'étais installée dans le fauteuil du pacha, devant sa grande table à écrire et j'écoutais en prenant des notes, Djellal Nouri bey, l'un des chefs de la presse nationaliste de Constantinople, le directeur de l'*Ilferi* (En Avant).

Djellal Nouri me disait en souriant, à propos des questions islamiques, dans ce français délicatement nuancé que presque tous parlent là-bas : « La religion musulmane s'accommode fort bien des idées

modernes. Son mysticisme est infini, mais le dogme est large, si large que l'on peut y mettre beaucoup de choses. La religion musulmane s'occupe de la vie matérielle autant que de la vie spirituelle. D'après les préceptes du Coran et la tradition du Prophète, tout ce que le peuple admet, tout ce que l'Assemblée populaire adopte, c'est la religion ».

A ce moment, un grand personnage religieux pénétrait dans le salon présidentiel et regardait avec stupéfaction l'étrangère si calmement installée. Il s'approchait de la table, prenait le téléphone du pacha et demandait à plusieurs reprises la communication, ayant du reste quelque peine à l'obtenir. Entre Paris et Angora, il est plus d'une similitude.

Dehors, la musique militaire de Moustapha Kémal jouait, en mon honneur, mes airs préférés ; la foule s'était de suite assemblée, elle écoutait attentivement, des cavaliers passaient, les *kanis* — charrettes des paysans — traversaient la grande route allant patiemment vers leur but, les lignes turques, portant les munitions, des femmes conduisaient. Jamais un cri, jamais une dispute dans cette population si dense dont les deux tiers sont des réfugiés. Toujours cette harmonie, ce rythme si particuliers de celui qui dirige ici et que ses musiciens reproduisaient presque instinctivement.

Djellal Nouri me traçait l'historique de la presse nationaliste, soit à Constantinople, soit à Angora. Il faisait ressortir les idées essentielles propagées par les principaux publicistes turcs : « Nous sommes tous, également, les défenseurs zélés des principes d'Angora. Au point de vue économique, nous ne demandons qu'à laisser entrer, dans la plus large mesure, les capitaux étrangers, mais, sans que cela compromette les intérêts vitaux du pays. Nous sommes nationalistes sans être aucunement chauvinistes et nous admettons que nos droits nationaux soient limités par ceux des autres peuples ».

Il me rappelait les noms de ses principaux confrères :

Ahmed Emin, le directeur du *Vakit* de Constantinople, que je venais de rencontrer à Tchan-Kaya et qui rentrait de Malte. Il avait fait ses études à l'Université de Columbia. Exilé à deux reprises depuis l'armistice, brutalement arrêté chez lui, le 16 mars à Constantinople,

à peine libéré, il s'était dirigé vers Angora pour s'y retremper au plein de la lutte et comptait rentrer incessamment par le quartier général d'Ismet pacha d'où il allait reprendre la route de Constantinople, son poste de combat.

Tout jeune encore, Ahmed Emin possède une plume finement trempée dont il sait se servir.

Djellal Nouri me décrivait ensuite l'action de l'*Akcham*, journal du soir de la grande presse de Stamboul, l'un des plus militants entre les militants : Nedjmeddine Sadyk, diplômé de notre Faculté de droit, mari d'une Française, le dirige.

Djellal Nouri a créé le *Yarin*, revue hebdomadaire dont tous les rédacteurs ont fait leurs études à Paris.

Nous parlions du *Hakimiet-i-Milié*, la feuille d'Angora qui reflète parfois la pensée de Moustapha Kémal, du *Yeni Gun* (Nouveau jour), l'un des organes nationalistes les plus répandus et, me répétait Djellal Nouri, en développant les directives journalistiques adoptées par les quotidiens et les périodiques : « Tout ce qui écrit ou parle à Constantinople gravite autour d'un seul sujet : le nationalisme. Comme vous le savez déjà, il a recréé notre langue. Vous serez étonnée de voir à quel point le turc actuel ressemble au français de Montaigne et de Rabelais. La langue n'a pas encore de fixité, les écrivains d'aujourd'hui font ce que faisaient vos vieux maîtres lorsqu'ils s'emparaient d'un mot latin ou grec et le naturalisaient français. Jusqu'à ces temps derniers, la langue turque empruntait largement à l'arabe et au persan, elle se dénationalisait, aujourd'hui elle se libère, mais en s'appuyant sur vous.

« Jusqu'ici la syntaxe, la grammaire, le style étaient nébuleux, orientaux, les écrits turcs ne pouvaient soutenir une analyse rigoureuse. Aujourd'ui, grâce à l'influence toute puissante de la littérature française, ils sont presque aussi rationnels et fortement charpentés que la prose française. La phrase est concise, ramassée.

« Jadis, on ne lisait guère en Turquie que les classiques arabes et persans ou les imitateurs de ces classiques. La nouvelle génération ne lit que les auteurs français, adoptant leur manière de s'exprimer, leurs procédés de style. Autrefois, un article traduit directement

du turc en français était forcément ridicule. Aujourd'hui l'article de tête d'un journal turc, reproduit littéralement en français, pourrait passer pour une œuvre originale.

« Nous recherchons les mots capables d'exprimer nos idées actuelles avec précision, avec force. Nous abandonnons le reste. Il semblerait absurde, à l'heure présente, de parler ou d'écrire l'ancien langage. Auparavant, nos lettrés maniaient avec complaisance les jeux de mots, les figures de rhétorique. Ces travaux de marqueterie sont délaissés.

« Notre génération fut formée par vos maîtres. Le bataillon de professeurs universitaires que les Allemands envoyèrent à Constantinople pendant la grande guerre ne put les supplanter. Leur parti en fut, du reste, très vite pris, ils ne luttèrent pas et, le contrat résilié, les indemnités encaissées, prirent le chemin du retour ».

Djellal Nouri me répétait ce que tous les siens m'avaient dit par toute l'Anatolie :

« Envoyez-nous des livres, des maîtres... »

Je désespère cependant de pouvoir rendre par ces quelques notes rapides le foisonnement des lettres turques, son élan vers un seul but : l'idée nationale. Officiers, hommes de plume, juristes, docteurs, hommes de science, chefs politiques et militaires, tous comprennent également l'importance de l'écrit qui vole de loin en loin, dont l'écho a des répercussions infinies sur les esprits neufs et sincères que la dure leçon de notre civilisation excessive n'a pas encore faussés.

Je n'ai parlé que d'une femme, pionnier intellectuel, Halidé Edib Hanoum, parce qu'elle est la plus brillante et la plus populaire, mais il en est d'autres. Les femmes turques ont le don de savoir écrire, quelques-unes commencent à oser publier.

Mme Férid bey, dont le mari représente actuellement Angora à Paris, est une journaliste de talent qui doit certainement envoyer là-bas, une série d'études et dont les critiques et les louanges nous apprendraient peut-être à nous mieux connaître.

Ces critiques, elles m'ont été faites là-bas, avec un tact, une discrétion que je ne peux assez souligner. Presque toujours, elles étaient exactes et témoignaient d'une observation attentive, mesurée, d'une

excellente information, aussi d'une sympathie solide. Ce sont ces dons d'analyse qui permettent aux promoteurs du mouvement de ne pas sombrer sur le dangereux écueil de l'imitation.

En lettres, en arts, en politique, ils resteront eux-mêmes parce que la dureté de la lutte a décuplé leurs énergies.

Dans cette Anatolie cruellement ravagée par l'envahisseur, dans cette capitale nouvelle où les populations des villes détruites campent les unes auprès des autres en attendant le dénouement, un grand souffle passe et emporte les vaines faiblesses, les demi-abnégations. Seuls les forts résistent et poursuivent la lutte.

***

C'était encore une fois la veille du départ ; je faisais mes visites d'adieu à mes voisins de Tchan-Kaya escortée par Mahmoud bey, le compagnon des promenades, des causeries, des explorations politiques, le plus attentif des protecteurs et des amis. J'avais mis largement à contribution sa science de lettré épris des magnifiques arabesques du passé et qui déplorait parfois, sans le dire, le saccage des grandes floraisons de ce temps où l'on avait encore le loisir de vivre et d'écouter.

Une dernière fois, nous venions de parler de tout cela , sans hâte, en contemplant le splendide horizon que l'on découvre des sommets de Tchan-Kaya. J'avais avidement regardé le cercle immense, repéré dans la zone de lumière, la direction d'Adalia, la région de Koniah, le chemin des vilayets orientaux, les nuées indiquant les remous des brumes venues de la mer Noire. Je m'étais retournée une fois encore vers la grande route asiatique qui, par dessus l'océan des montagnes, conduit à ces régions, qui traversent tout un continent. Partout les Turcs y sont comme des frères, comme des hôtes toujours attendus.

Nous redescendions lentement, à regret. Tristement j'avais dit : « Déjà, le beau voyage est fini ». Nous regardions la grande maison de pierre où je monterais dîner ce soir, les soldats de Kayrasoumde qui jouaient tout autour de nous dans la gaieté du couchant, le kiosque dont j'aimais chaque ligne, chaque détail, les jardins, la grande tente

Mouzaffer bey, club de l'état-major du Pacha et ces mille choses quelles j'étais déjà tout accoutumée, dont je faisais partie en que sorte.

Nous étions sur la grande route et allions couper à travers nps en pleines vignes jusqu'à la petite maison de Ruchène ref, bientôt, nous le surprenions assis devant la plus belle vue nonde, rêvant, fumant, écrivant tout en regardant l'admirable de bleu turquoise, de violet et d'or du couchant.

La « cabane » assez étroite, assez basse, se renvoyait de fenêtre enêtre, ces derniers rayons du soleil d'Asie, les beaux tapis s'animt, leurs fleurs venaient d'éclore à nouveau et la grande baie oue sur le large était un éblouissement.

Le samovar chantait, le poêle l'accompagnait en sourdine, une exe maîtresse de maison préparait le thé, arrangeait les fruits ; le chat de Van égratignait les coussins aux soies douces et déjà, discutions éperdument à notre habitude ; je devenais Occiden- à outrance par amour de la contradiction, par loyalisme ; mes orientaux s'indignaient quelque peu de mon intransigeance et nsais en moi-même quelle serait leur surprise, lorsqu'ils liraient our, beaucoup plus tard, à quel point, au fond, je leur donnais n.

Ce sont là de ces choses dont on ne convient qu'une fois rentré soi, sous l'effet du pénétrant remords de ne pas avoir plus sou- témoigné, à ceux dont la lutte est si sincère et si grande, l'admin qui vient en la regardant de très près.

BERTHE-GEORGES GAULIS.

Le problème turc dans les coulisses de Gênes

La stérilité des travaux de la conférence de Gênes, était d'avance tellement certaine qu'on devait concevoir des doutes sur les prétendues fins poursuivies par les instigateurs, plus exactement par l'instigateur de cette manifestation internationale.

On a beau savoir que certains hommes d'Etat en Europe sont des médiocres, on a beau être convaincu de leur incompétence dans plus d'un grand problème de politique internationale et d'économie mondiale, on ne peut quand même se résoudre à admettre que ceux qui se sont obstinés jusqu'au dernier jour, comme M. Lloyd George ou M. Schanzer, à affirmer le « succès incontestable » de la conférence se soient vraiment pris au sérieux et aient cru un seul instant que les tractations de Gênes pussent assurer le salut de l'Europe.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les divers documents rédigés au cours de la conférence pour se convaincre, en effet, de l'inanité, de l'effroyable inconsistance de tout ce pénible travail.

A ne considérer que les clauses économiques du trop fameux memorandum du 2 mai, dans lequel les puissances invitantes ou associées, prétendirent formuler les conditions de leur collaboration à la reconstruction économique de la Russie, on reste stupéfait de la naïveté, réelle ou feinte, des signataires qui crurent ou firent mine de croire à la

possibilité de rétablir en Russie la propriété des étrangers, tout en consacrant la spoliation des propriétaires indigènes. Que dans une assemblée internationale qui était censée réunir les hommes les plus compétents de l'Europe occidentale, il se soit trouvé une majorité capable de croire à la réalisation pratique d'une pareille monstruosité, c'est une chose que la raison humaine se refuse d'admettre. Il est vrai que la Turquie, la Perse et d'autres pays à « souveraineté limitée » offraient des précédents, tels que les privilèges accordés aux étrangers par des capitulations d'ordre juridique et fiscal ; mais la réaction violente provoquée dans ces mêmes pays par ce genre de privilèges était assez instructive pour permettre de se faire une idée de ce que serait la réaction nationale russe même si les Soviets, poussés par la nécessité et le dénuement économique, s'avisaient jamais d'accepter cette choquante inégalité des citoyens et des ressortissants étrangers.

L'absurdité de ce mémorandum était donc manifeste même pour un homme borné, même pour un enfant. Supposer un seul instant que ses rédacteurs l'avaient pris au sérieux, serait leur faire une injure qu'ils n'ont certainement pas méritée.

L'autre question capitale que devait trancher la conférence, celle des crédits à accorder à la Russie, ne se présente guère mieux. Les propos échangés sur cette question, les propositions et les desiderata formulés de part et d'autre sont empreints d'une naïveté vraiment trop grande pour être sincère. Les milliards de roubles-or dont M. Rakovsky demandait la remise de la main à la main sur une simple parole, les crédits commerciaux promis par M. Lloyd George et par M. Schanzer en échange de l'acceptation du memorandum sont autant de facéties, qui feraient sourire la personne la moins au courant de la détresse financière de l'Europe et de l'insolvabilité irrémédiable d'une Russie stérilisée par le soviétisme.

Quelque sceptique qu'on puisse être en ce qui concerne la sagesse des dirigeants actuels de la politique européenne, on ne peut tout de même admettre que l'élémentaire bon sens ait totalement émigré aux Etats-Unis.

Vue au jour de ses travaux officiels, la conférence de Gênes rappelle singulièrement Diogène au siège de Corinthe, roulant son tonneau de

l'air le plus affairé, uniquement pour ne pas paraître inactif au milieu des préparatifs fébriles des Corinthiens mis en émoi par l'approche des troupes de Philippe.

Mais cette analogie n'est exacte que dans une certaine mesure. Car, s'il est vrai que l'un des buts de la conférence était de permettre à certains gouvernements d'avoir l'air de faire quelque chose pour tranquilliser leurs peuples justement émus par le désarroi universel, ce n'est là qu'une partie de la vérité qui ne suffit à expliquer ni le soin apporté par M. Lloyd George à la mise en scène de la conférence, ni l'empressement du gouvernement italien à lui accorder sa collaboration sans réserve.

Il est évident que des préoccupations plus graves, d'une portée infiniment plus sérieuse, se cachaient sous les décors quelque peu burlesques de cette mise en scène.

***

Ces préoccupations, qui ne se firent sentir que très faiblement dans les travaux officiels de la conférence, apparurent par contre très nettement aux yeux de ceux qui suivirent attentivement ce qui se tramait dans les coulisses, au cours des nombreux colloques privés qui eurent lieu entre MM. Lloyd George, Schanzer et Tchitcherine.

Ce travail, d'autant plus important qu'il était mieux masqué, révéla une fois de plus le génie étrange et déconcertant de M. Lloyd George, — plus que jamais digne du diplôme de magicien émérite que, malicieusement, lui décernait l'Hon. J. S. Montagu le lendemain de sa retentissante démission. M. Lloyd George réussit en effet à grouper une grande partie des nations de l'Europe pour des fins inconnues à la plupart d'entre elles. Il chercha, sous le couvert de buts économiques, à réaliser par des chemins détournés, malgré tous les déboires essuyés depuis trois ans, l'idée politique qu'il poursuit avec obstination dans le Proche-Orient.

S'il n'a pas réussi à obtenir tout le succès qu'il espérait de cette manœuvre, du moins semble-t-il être arrivé à des résultats préliminaires assez encourageants. Aussi ne faudrait-il s'étonner qu'à moitié

lorsqu'on l'entend parler du succès relatif de la conférence malgré l'échec retentissant de ses buts avoués. C'est dans un ordre d'idées tout particulier que M. Lloyd George trouve les raisons de se montrer satisfait et ceux-là seuls s'étonnent qui ne se doutent pas de l'existence d'une sous-conférence de Gênes, plus discrète, plus restreinte, mais de beaucoup plus importante.

Quelque préoccupé qu'il puisse être par les difficultés économiques de l'heure présente, le gouvernement anglais n'a pas cessé de voir dans la question d'Orient le but principal de ses efforts. Et son point de vue sur la solution de cette question est resté, malgré toutes les apparences, ce qu'il était en 1918, au moment de l'armistice de Moudros; en 1919, quand les Anglais contrôlaient les voies ferrées d'Anatolie et tenaient garnison dans les ports de la mer Noire; en 1920, quand ils essayèrent de s'imposer par la terreur à la capitale turque; ou en 1921, lorsqu'ils crurent pouvoir enfin réaliser leurs visées au moyen du sang grec follement versé à In-Eunu, à Kutahia et sur les bords du Sakharia.

Or, tandis que les gouvernants actuels de l'Angleterre cherchaient à liquider la question d'Orient suivant la formule qui, à tort ou à raison, leur semblait la plus favorable à leurs intérêts, cette question croissait et se ramifiait dans toutes les directions. Sous le double effet de la maladresse du Foreign Office et de l'habileté des maîtres de Moscou, elle devait très vite atteindre les proportions gigantesques qu'elle présente actuellement : la question d'Orient s'étend aujourd'hui jusqu'aux rives de l'Océan Glacial; elle domine les plateaux et les déserts de l'Asie centrale comme les vallées des grands fleuves de l'Inde et ses remous viennent semer l'inquiétude sur les confins orientaux d'une Pologne étreinte d'angoisse.

Après avoir, pendant plus de trois ans, fait tout ce qu'il fallait pour que le bloc turco-russe devînt de jour en jour plus intime, M. Lloyd George se souvint en 1922 que l'idée directrice de la politique de tous ses grands prédécesseurs consistait justement à opposer la Turquie à la Russie et assurer ainsi leur équilibre raisonnable au mieux des intérêts britanniques. Il finit ainsi par s'apercevoir de la nécessité qu'il y avait de disjoindre cette alliance turco-russe si fertile en conséquences fâcheuses pour l'influence anglaise en Asie.

Mais le souci de ne pas paraître revenir sur ses pas dans une voie où il s'était tellement avancé poussa le premier ministre anglais à choisir, pour arriver à cette fin, un chemin diamétralement opposé à celui que suivirent les hommes d'Etat anglais de la génération précédente.

Ceux-ci préféraient accorder leur appui, très relatif, il est vrai, mais parfois utile, à la Turquie réduite à la défensive contre l'impérialisme agressif de la Russie. M. Lloyd George qui est depuis trois ans en quête de solutions originales dans tous les domaines de la politique, a imaginé au contraire de se servir de la Russie Soviétique, foyer de la révolution mondiale, de l'aider au besoin à maintenir son régime chancelant, d'arriver enfin à réduire la résistance turque par les méthodes anglaises de domestication.

C'est ce qu'il a cherché à réaliser dans les coulisses de Gênes en y appliquant toutes les ressources de sa diplomatie, toutes les séductions susceptibles d'amener les dirigeants de Moscou à renoncer à la politique qui, comme j'ai essayé de l'expliquer dans un précédent numéro de cette revue (1), avait été si fructueuse pour la Russie, si fâcheuse pour le prestige des autres puissances européennes.

La manœuvre de M. Lloyd George, telle qu'elle se dessina dans les entrevues avec M. Tchitcherine et telle qu'elle fut en partie esquissée dans le memorandum du 2 mai, était d'une simplicité géniale. La Russie, plus exactement le gouvernement soviétique, avait besoin de larges crédits, moins pour reconstituer la vie économique du pays, comme on l'a proclamé ostensiblement, que pour faire durer quelque temps encore un régime à bout d'expédients. Les ressources provenant du régime déchu et d'une bourgeoisie dépossédée peuvent paraître formidables à l'imagination d'un homme privé ; elles sont bien peu de choses comparées aux besoins d'un grand Etat, surtout s'il est socialiste. Il y a plus d'un an déjà que les représentants du *Vnieschtorg*, en quête de monnaie d'échange, étaient réduits à supputer combien de peaux d'astrakhans leur rapporteraient les opérations des armées rouges à Boukhara. Tout récemment encore le gouvernement sovié-

(1) La politique asiatique de Moscou, *Orient et Occident*, avril 1922.

tique raclait une fois de plus les fonds de tiroirs et enlevait les derniers objets de quelque valeur oubliés dans les églises et les monastères au cours de rafles précédentes. Malheureusement les « richesses fabuleuses » accumulées au cours des siècles par les moines et les prêtres, n'existent que dans l'imagination maladive des fanatiques de la laïcisation. En réalité ce sont les besoins de l'Etat, surtout dans un pays qui ne produit plus, qui sont fabuleux, comparés à ces pauvres richesses. Cet ultime expédient de l'administration soviétique ne change rien à sa détresse financière devenue aujourd'hui plus pressante que jamais.

Outre les crédits financiers pour l'entretien matériel de ses instruments de domination, la Russie soviétique avait besoin d'un renfort moral pour consolider son prestige aux yeux du prolétariat européen. Elle avait besoin d'une nouvelle capitulation de l'Europe, de la reconnaissance juridique des Soviets, pour pouvoir invoquer de nouveaux succès diplomatiques indispensables, qui entretinssent les espérances vacillantes des communistes, déçus par une trop longue attente de la révolution mondiale.

Ce sont ces deux besoins aussi pressants l'un que l'autre sur lesquels M. Lloyd George a compté pour rallier la Russie à sa politique orientale.

C'est sur ce terrain que roulèrent les véritables négociations de Gênes, tandis que les commissions, sous-commissions ou séances pleinières de la conférence, se dépensaient en discussions platoniques et stériles destinées exclusivement à la galerie.

En substance, les suggestions de M. Lloyd George peuvent se résumer ainsi :

1° L'Angleterre procurerait aux Soviets, sous la forme plus ou moins masquée de crédits commerciaux, l'argent nécessaire au maintien et à la consolidation de leur régime en Russie et sur les confins du Caucase et de l'Asie centrale ;

2° L'Angleterre s'emploierait à obtenir de l'ensemble des puissances européennes la reconnaissance juridique des Soviets ;

3° La Russie s'abstiendrait de tout concours matériel et moral à la Turquie nationaliste et exercerait sur cette dernière une pression

pour l'amener à souscrire à un règlement oriental conforme aux vues de M. Lloyd George.

Les Soviets ne furent d'ailleurs pas les seuls à être sollicités par les séductions de l'homme d'Etat anglais. L'Italie, dont le zèle pour le succès de la conférence égala celui de M. Lloyd Gorge, se vit l'objet de propositions analogues.

L'accord anglo-italien sur les matières premières, la promesse de faire entrer l'Italie dans l'accord de San Remo sur les pétroles, devaient constituer le prix de la docilité du gouvernement de Rome aux suggestions britanniques en matière de politique orientale.

Ainsi, par ses manœuvres de coulisse, M. Lloyd George ne poursuivait pas seulement, comme l'ont signalé plusieurs journaux français, l'isolement de la France en Europe, mais aussi l'isolement de la Turquie en Orient.

***

Quel fut le résultat de ces efforts du Premier britannique ? Ses suggestions trouvèrent-elles une oreille docile au sein de la délégation soviétique ? C'est un point sur lequel il est difficile de donner une réponse catégorique.

Les Soviets ne pouvaient naturellement pas acquiescer d'emblée à des sollicitations qui portaient sur des questions d'une gravité exceptionnelle. Quelques intenses que puissent être leur soif de crédits et leur désir de se faire reconnaître, les risques que comporte pour eux un brusque changement de leur politique orientale sont trop considérables pour qu'ils puissent les affronter d'un cœur léger.

Officiellement, les Soviets opposèrent d'ailleurs un refus à la demande, formulée au premier paragraphe du memorandum: de modifier leur attitude en Asie-Mineure. Mais ce refus a été formulé d'une façon assez évasive pour laisser à l'Angleterre l'espoir d'une acceptation éventuelle et lui donner l'impression qu'ils seraient à la rigueur disposés à céder sur ce point si sur la question des crédits on leur faisait des conditions assez favorables.

Cependant, ce ne fut là qu'une impression très faiblement renforcée au cours des conversations privées. Fidèle à sa tactique diplomatique,

la Russie soviétique se réserve toujours la faculté de détromper au dernier moment les espoirs qu'elle laisse naître intentionnellement chez ses adversaires. M. Lloyd George est bien revenu de Gênes avec l'espoir que les négociations de La Haye lui permettront d'achever avec succès la manœuvre commencée en Italie, mais rien ne montre, pour le moment, jusqu'à quel point cet espoir est fondé.

M. Tichtcherine ne s'est d'ailleurs pas contenté, durant son séjour à Gênes, de causer avec M. Lloyd George ou avec M. Schanzer. Il a eu maintes entrevues avec Djelaleddine Arif bey, représentant à Rome du gouvernement national de la Turquie. Naturellement, le commissaire aux Affaires étrangères du gouvernement de Moscou a donné au représentant d'Angora l'assurance formelle que la Russie restait fidèle aux principes du traité du 16 mars 1921, qui consacre la reconnaissance solennelle, par les Soviets, des revendications nationales turques.

Mais les politiciens réalistes qui dirigent les affaires étrangères de la république des Soviets considéreront-ils toujours l'intérêt qu'il y a pour eux et pour tout l'avenir de la Russie à rester coûte que coûte fidèles à la politique suivie jusqu'ici en Orient ? Ne se laisseront-ils pas tenter par la perspective des crédits qui les délivreraient de la gêne financière intolérable avec laquelle ils sont aux prises depuis trois ans ?

Les négociations de La Haye, dernière porte entr'ouverte par laquelle M. Lloyd George espère encore faire passer, avec l'aide de la Russie, son projet de règlement des questions orientales, seront la pierre de touche de la politique extérieure des Soviets. Si ces derniers, impressionnés par l'étendue de leur détresse et de leur dénuement économique, se laissaient gagner par la perspective de crédits internationaux au point d'abandonner la politique de grand style qu'ils ont suivie jusqu'ici à l'égard des pays d'Islam, ils consolideraient peut-être momentanément leur situation intérieure, mais les contrecoups de cet abandon compromettraient dans un avenir qui pourrait ne pas être très éloigné, toutes les acquisitions morales et matérielles de l'Etat russe en Asie.

Quant à l'Angleterre, elle ne tarderait pas à s'apercevoir que le

succès qu'elle cherche aujourd'hui dans des combinaisons politiques aussi risquées, ne pourrait être qu'illusoire : car les grandes forces morales que recèle l'Asie ne seraient pas neutralisées, parce que les Soviets se décideraient à la volte-face que M. Lloyd George se propose aujourd'hui d'obtenir ; et, en revanche, cette volte-face ne pourrait être achetée par l'Angleterre qu'au prix de concessions et de capitulations dont elle serait la première à éprouver les conséquences.

Ph. CARAYANIDÈS.

Dissemblances

La Russie n'est ni l'Europe, ni l'Asie.
Elle est l'Eurasie (1).

Ame russe. Mystère vague et trouble. Derrière cette définition qui ne définit rien, il est commode de s'abriter. On a dit quelque chose..., on pense avoir soulevé le voile : on est tranquille. En réalité, le rideau reste toujours aussi épais et aussi impénétrable que jamais. Scruter l'âme d'un autre peuple est, évidemment, une chose malaisée. Surtout quand on en est si éloigné à tous les points de vue, à commencer par la distance.

Si nous nous permettons d'aborder cette tâche qui semble ingrate, ce n'est pas que nous croyons avoir trouvé la clef de l'inconnu. La prétention serait trop téméraire. Nous le faisons en notre qualité de Russe qui, après avoir séjourné en Orient, a vécu et étudié en Europe, qui pense pouvoir tirer quelques conclusions de ses observations, tout en gardant sa mentalité nationale.

Le vicomte de Vogüé a très bien relevé dans son remarquable ouvrage sur le roman russe un trait caractéristique de la mentalité de notre peuple, quand il parle de Pierre Bezoukhov, un des héros

(1) La doctrine « eurasienne » est exposée dans la brochure *Exode à l'Orient*, publiée en russe, à Sofia, l'année dernière. Quelques-unes de nos observations s'accordent avec celles de M. Fundaminsky (Pouti Rossii. N° 9, *Annales contemporaines*, en russe).

de Tolstoï, dans *la Guerre et la Paix*. Il s'agit de ce sentiment *exclusivement russe*, de mépris pour « tout ce que... la majorité des hommes estime le souverain bien de ce monde. Pierre avait éprouvé pour la première fois ce sentiment étrange et enivrant, le jour de sa fuite, quand il avait senti soudain que la richesse, le pouvoir, la vie, tout ce que les hommes recherchent avec tant d'efforts, *tout cela ne vaut rien*, ou du moins, ne vaut que par la volupté attachée au sacrifice volontaire de ces biens ». De nos jours, à l'émigration, nous avons connu des Pierre Bezoukhov, dépourvus de tous leurs biens et satisfaits. Cela nous prouve la persistance du type.

Il sera toujours regrettable que le vicomte de Vogüé ne soit pas allé plus loin dans son analyse pénétrante et fine, en partant de cette observation si profondément exacte. Car, à notre humble avis, beaucoup d'autres éléments du caractère russe peuvent y être ramenés et la vérité peut être, sinon toute saisie, au moins un peu approchée.

***

Pour commencer, prenons le domaine économique. Là, ce mépris de la richesse, du bien acquis, se modifie et aboutit à une conception toute spéciale : l'activité humaine, appliquée au travail constructif, à l'acquisition des biens matériels, a, chez le Russe, une autre base que chez l'Occidental. En Occident, la société est fondée sur le sentiment de l'*épargne*. L'épargne représente la force et l'épine dorsale de cette société industrialisée et de plus en plus urbaine. C'est toujours l'épargne qui, en premier lieu, conditionne l'avènement de la classe bourgeoise (urbaine), laquelle, à son tour, cimente tout l'édifice social occidental.

La Triade sacrosainte de l'économie politique classique ne nous enseigne-t-elle pas, d'ailleurs, que, dans les trois facteurs de la production, le capital (l'épargne mobilisée), doit être nécessairement compris ? Le Russe, avec son interprétation particulière de cette vérité primordiale, serait-il ou à tout jamais exclu de la société occidentale de nos jours, ou condamné à un rôle de dernier plan? Cette décision serait trop injuste. Le Russe, comme individu « économique »,

jouera son rôle, mais selon sa manière de résoudre les problèmes de l'économie.

Sa mentalité, retenons-le, s'est développée sous l'impression de l'infini des territoires qu'il voyait autour de lui. Il n'attachait pas de valeur intrinsèque à la terre qu'il cultivait à un moment donné. Dès que le rendement ne lui suffisait plus, il s'en allait à la recherche d'autres terres libres. Il avait la conviction, quasi mystique et que rien ne pouvait déraciner, que cette nouvelle terre, il la trouverait. Il n'avait qu'à la chercher, d'abord au plus près, plus loin avec le temps. C'est là, dans cette colonisation perpétuelle, dans cette conquête des territoires toujours nouveaux, que se trouve la tâche historique du peuple russe et ce qui explique son œuvre. Dès lors, tandis que l'Occidental se met à la besogne avec toute l'âpreté possible au gain, avec toutes les forces de son énergie individuelle concentrées, avec tout l'élan demandé pour le *struggle for life*, on ne sera pas étonné que le Russe qui aborde son travail, ne parte pas du principe individualiste et du désir d'acquérir. Certes, ces mobiles ne lui font pas entièrement défaut, mais c'est surtout le travail en commun, la coordination des volontés en un faisceau collectif, une entreprise en communauté qu'il recherche, c'est surtout là qu'il excelle et qu'il se retrouve d'accord avec soi-même.

L'obligation fatale du *struggle for life* ne lui a pas encore apparu avec toute l'intensité qu'elle prend dans les agglomérations occidentales. Il a été et, avec certaines restrictions, il est jusqu'à présent, libre de trouver de la terre pour gagner son pain en labourant. Comme tout colon qui se met à défricher, il attache un grand prix à l'entr'aide mutuelle (*pomotch*). L'individualisme économique suppose la mise en valeur déjà achevée, le champ bien clos et délimité, qu'il ne reste plus qu'à entretenir et à garder. Tout autre est la situation, quand on est encore aux prises avec la Nature et qu'il faut encore la dompter. On apprécie alors davantage l'aide de son voisin, on est plus enclin au principe de la collaboration. Ceci est vrai, du moins, pour l'âme slave.

Est-il utile de rappeler ce qui se développe de telles prémisses et que tout le monde connaît? Ouvrez n'importe quel manuel d'écono-

mie politique et vous lirez dans le chapitre sur la coopération, des pages bien instructives et tout à l'appui de notre thèse. M. Ch. Gide a même défini cette marche irrésistible vers la coopération, qui s'observait en Russie, comme l'expansion d'un « nouvel évangile ». C'est très bien trouvé, vu précisément cet élément moral et psychologique qui est, pour beaucoup, dans les succès coopératifs de notre pays. La guerre a montré un essor magnifique de notre énergie nationale grâce à la coopération libérée des entraves gouvernementales. Dans le même ordre d'idées, sans nous y arrêter, mentionnons les *artels*, équipes ouvrières, une sorte de coopération de la main-d'œuvre et, enfin, le *mir*, ou la propriété terrienne en commun, qui a des analogues aux Indes et qui, nous disent quelques-uns, disparaît avec la Révolution.

Ce mépris de la propriété individuelle, cette absence du sentiment de l'épargne, d'où nous viennent-ils? L'atavisme nomade semble pouvoir nous répondre et expliquer ce phénomène.

Un sédentaire s'attache aux biens matériels et le sentiment de la propriété individuelle s'enracine forcément dans sa mentalité. Fixé dans un endroit délimité, il sait qu'il ne lui est pas loisible de se déplacer aisément et à son gré pour subsister ; autour de lui, ses semblables gardent jalousement leurs biens et ne permettront pas d'empiéter sur leurs droits. Tout autre est la situation du nomade qui n'est arrêté dans ses migrations que par les exigences de ses troupeaux. Rien ou presque, à commencer par sa maison, n'est ni limité, ni immobile pour lui. Et son mobilier a trop peu de valeur. Faites ensuite un petit calcul chronologique et vous saisirez que pour nous cette période d'existence libre est bien moins reculée que pour l'Occidental. L'atavisme persiste longtemps, bien que retiré dans notre subconscient.

D'ailleurs, il ne faut pas remonter si loin. Jusqu'à nos jours, la colonisation intérieure, la *fluctuation* de grandes masses populaires, continue en Russie. Il faudra encore beaucoup de temps pour que la population se stabilise et atteigne, à peu près, la même densité dans les différentes régions. Par exemple, rien que dans l'espace de cinq ans, de 1905 à 1910, deux millions de colons, *péréselentsy*, ont

franchi l'Oural, à la recherche de terres en Asie. Ajoutons le témoignage d'un auteur russe moderne, Boris Pilniak, *qui n'a pas quitté la Russie.* Il dit dans un de ses récits : « Comme il y a cinq cents ans les chaumières, *izbas*, étaient là et leur chaume bruissait au vent... ; comme il y a cinq cents ans chaque chaumière, la nuit venue, s'éclairait avec du bois résineux, *loutchina*,... ; les vivants emportaient les défunts aux églises et les cloches printanières sonnaient... ; et l'âme russe était toujours etreinte de cette *nostalgie du lointain*, elle sentait toujours *l'appel de nouvelles friches*, car chez elle *le sang des ancêtres n'était pas encore éteint.* » Toutes réserves faites, nous pourrions voir une certaine analogie entre la Russie et l'Amérique du Nord, poussant vers le Far-West, au fameux cri de « *Westward, ho !* » Seulement, là-bas, le processus est désormais achevé et nul n'ignore quelle est la portée sociale et politique de cet achèvement sur le développement actuel des États-Unis. Notre cas, au contraire, reste toujours celui d'un système en gestation : des éléments non rassis, sans cohésion, des molécules innombrables en mouvement perpétuel. Un système dynamique et non statique. De là, chez nous, des contrastes qui semblent difficiles à expliquer et dont on peut entrevoir la cause fondamentale dans deux faits patents : l'immensité de « l'océan terrestre » (vingt millions de verstes carrées) et l'inégalité des niveaux de « l'océan humain » (cent quatre-vingts millions d'êtres humains). Les idées que nous exposons ont trouvé leur écho dans notre poésie : « O Mère Russie ! Tu es pauvre et tu es abondante ; tu es faible et tu es puissante ! » s'écrie un de nos poètes, devant les contrastes que nous signalons ; et un autre, renonçant à les exprimer : « On ne peut pas comprendre la Russie avec la raison, ni la mesurer avec les mesures communes ; *on ne peut que croire en elle.* » Ces vers sont connus de tout intellectuel russe. Notre patriotisme, notre attachement à la Patrie, sont basés sur cette foi inébranlable et cette conviction intime.

Il n'est pas douteux, d'autre part, que la configuration géographique ait une importance capitale dans la formation du caractère national en général. Dans notre cas, l'individualisme est moins apte à se former, grâce à la nature qui nous entoure dès notre ber-

ceau. Elle semble trop vaste, infinie, sans limites. L'esprit ne s'y heurte pas contre des obstacles infranchissables, ne s'y rend pas plus compte de l'espace que sur l'Océan. Il ne voit pas le besoin de s'appliquer à telle chose plus qu'à une autre, de se concentrer, de se ressaisir. Il vogue librement dans le relatif et cette empreinte de la nature russe explique bien les traits nationaux du caractère.

Pour mettre en relief nos remarques, citons cette déclaration toute française : « Je suis Français... *je n'aime rien de ce qui est vague, de ce qui est flou.* Je suis né pour aller curieusement et nettement jusqu'au bout des idées, des images, des sentiments... » C'est le paysage de la belle et douce France qui a moulé cette mentalité.

***

Dans le domaine social et politique, à quoi tient, chez les Russes, le peu d'importance qu'ils ont attaché à la notion d'État? Nous croyons que notre raisonnement à ce sujet, ne nous éloignera pas trop de notre point de départ et de Pierre Bezoukhov.

Le sens de l'État, l'intérêt de l'État, ces notions n'apparaissent que dans une société bien assise, où les générations ont travaillé l'une à la suite de l'autre à l'acquisition du bien-être et où on arrive à concevoir nettement et impérieusement le besoin de sauvegarder ces biens acquis. Un autre motif, non moins impérieux, qui fait apprécier le rôle bienfaisant de l'État, même au prix de sacrifices individuels volontairement consentis, c'est la défense de l'ennemi extérieur, c'est le sens de l'ennemi, toujours en éveil, si utile pour le développement de l'idée de l'État. Et nous savons que les occasions d'un ennemi, équivalent de force mais différent de caractère, ne manquaient pas chez vous, à l'Occident et faisaient cristalliser ce sentiment en patriotisme...

« Tout ce qu'un peuple fier et fort de sa colère
Peut trouver dans son cœur pour défendre sa terre. »

Il n'en est pas de même chez nous. Notre sort historique ne présente pas une suite d'évolutions consécutives, une continuité. A peine

[illegible]

notre vie politique et sociale acquiert-elle une [illegible] relative, la rafale mongole nous refoule en arrière, rabat l'individu et consolide l'oppression. La Moscovie commence-t-elle, ensuite, à suivre la voie qu'elle s'est tracée, — arrive le coup de barre de Pierre le Grand. Toutes ces secousses et ces saccades, chaque fois, portaient des atteintes graves à la mentalité nationale. Partie d'une démocratie primitive, des *viétchés*, réunions populaires, elle s'égare bientôt après et ne voyant autour d'elle que des changements brusques et catastrophiques, elle ne peut pas se concentrer, elle s'éloigne de l'idée d'un État utile et protecteur. « Le Dieu est très haut, le tsar est très loin. » C'est ainsi qu'un proverbe résume ces idées. D'autre part et nous l'avons déjà dit, le Russe n'est pas un fervent de l'épargne et, partant, il ressent beaucoup moins qu'un Occidental, le besoin de la sauvegarde des biens acquis. Ajoutons que le Russe est paysan par excellence. La vie urbaine, génératrice des idées politiques, est très faible chez lui. Il serait, par conséquent, juste de dire que le Russe est *apolitique*, si nous considérons l'absence de *polis* (cité) dans son pays, comparé avec l'Occident. On exprime quelquefois cette pensée en nous qualifiant d'anarchistes.

Le Russe, avons-nous remarqué, n'est pas un bon acquéreur (dans le sens de la conservation de l'épargne) et il n'élargit pas consciemment son domaine national, dont les limites, d'ailleurs, lui semblèrent toujours indécises. Il s'infiltre plutôt qu'il ne conquiert. Il s'infiltre, n'ayant toujours trouvé devant lui que les mêmes steppes infinies, peuplées très rarement, sans rencontrer un ennemi résolu et fort qui pourrait lui opposer la résistance et, par cette opposition, aiguiser son sentiment national. Cette réaction ennemie, si nécessaire pour l'affermissement du caractère national nous a sensiblement manqué. Si, d'une part, nous avons été et sommes encore, trop longs à nous débarrasser d'un joug ou à « bouter dehors » un ennemi, de l'autre, nous nous sommes répandus sans nous imposer une grande tension de volonté nationale. Témoin, par exemple, notre prise de possession de la Sibérie.

Le Russe rencontra des peuplades nomades qui le laissèrent pénétrer sans grandes difficultés, qui subirent son ascendant ou reculèrent

pour être absorbées plus tard. Quant à nos forces assimilatrices nationales (nous ne parlons pas de la *russification* gouvernementale) elles étaient, sur nos éléments asiatiques, d'autant plus irrésistibles qu'elles agissaient, pour ainsi dire, *a contrario*. Le Russe ne se posait pas en maître hautain et brutal. Il commençait par faire siennes la langue, certaines coutumes, voire par s'approprier l'aspect extérieur, comme, par exemple, nos cosaques du Caucase qui adoptèrent le costume tcherkess. Il ne négligeait pas non plus les liens de l'amitié (la « fraternité du sang » au Caucase avec les indigènes, la coutume de *konnatchestvo*), ni ceux de la parenté. Ainsi, il ne repoussait pas l'indigène en s'opposant à lui, mais l'attirait en se rendant familier. Comme, d'autre part, il avait toujours derrière lui sa réserve raciale, qui lui fournissait des apports continuels et maintenait distincte sa nationalité, c'est lui qui l'emportait en fin de compte. Ceci pour les procédés de l'assimilation. Dans le domaine des faits d'*infiltration*, citons cet exemple curieux et sûrement ignoré en France : A la veille de la grande guerre, des paysans russes, au nombre de 20 à 30.000 environ, *spontanément*, s'occupèrent à coloniser les steppes turkomanes, le long des rivières Atrek et Gourguen, dans le coin nord-est de la Perse, ayant ainsi marqué la pointe la plus méridionale de notre pénétration. La guerre a interrompu cette colonisation, mais ce fait, tout récent, d'infiltration en dehors de l'initiative gouvernementale est là pour étayer notre thèse.

Nos ennemis de l'Ouest nous résistèrent davantage, mais ce n'étaient que les plus faibles des Occidentaux. La conquête des Khanats, celle du Caucase, qui furent plus pénibles en raison des obstacles naturels, déserts et montagnes, les guerres turques qui réclamèrent de gros efforts, furent des entreprises du Gouvernement. Le Russe, quand il agrandissait le domaine national sans être mené par son Gouvernement, employait peu la violence. Et il n'aimait pas le service militaire, cette institution de défense et d'expansion d'un État : on dit encore dans le langage populaire, de quelqu'un qui est parti à la caserne : « On lui a rasé la tête », « on l'a emmené ».

D'autres indications nous montrent que le peuple se souciait peu de l'État. Il se soulevait, il est vrai, en des révoltes sanglantes et

[illegible]

[illegible], mais où on ne peut voir un désir de changer le régime. Bien au contraire, on soulevait le peuple en lui faisant comprendre que le tsar lui voulait du bien, mais que les *tchinovniki*, la bureaucratie, y mettaient empêchement. Pougatcheff s'est proclamé Pierre III. On faisait circuler les proclamations révolutionnaires sous la couleur de manifestes (écrit d'or, *zolotaia gramota*). Toutes les révoltes n'eurent comme but que la Terre, seule revendication séculaire, traditionnelle, irréductible. Cette Terre qui « est à Dieu » et que l'homme ne fait que travailler pour vivre.

D'où vient ce rôle prépondérant de la Terre chez le Russe, de cette Terre qu'il appelle sa mère et sa nourrice? Pour le comprendre, il suffit de jeter un coup d'œil rétrospectif dans notre histoire. Les débuts nous présageaient un développement pareil à celui des peuples occidentaux. Nos ancêtres slaves, après leurs migrations se fixèrent le long de la grande voie commerciale, dont les artères furent le Dnieper et la Dvina, reliant la mer Noire et la mer Baltique, la voie qui menait des *Variegs*, Normans, aux Grecs. Le commerce prospérait mais, bientôt, il fut submergé par le flot mongol. Les liens commerciaux rompus et en l'absence de l'industrie, la terre devint ainsi la seule source de richesses. Désormais, la question agraire fut prédominante. Le commerce fut l'occupation des allogènes et des étrangers. Le peuple, surtout occupé à travailler la terre, ayant appliqué tout son élan à coloniser spontanément les énormes espaces du continent eurasien, laissa le Gouvernement libre quant au reste. En effet, l'histoire nous montre le pouvoir gouvernemental agissant à sa guise, les forces de résistance presque nulles dans le pays. C'est le Gouvernement lui-même qui avait, quelquefois, des velléités réformatrices. Tels Pierre le Grand et Catherine la Grande ou les rêveries, vite oubliées, d'Alexandre Ier, l'émancipation d'Alexandre II et ses projets constitutionnels irréalisés.

La résistance au pouvoir, les tentatives de changements, commencées avec le XIXe siècle et dont s'honore l'histoire révolutionnaire russe, partaient presque exclusivement des rangs de l'*intelliguéntsia* (les intellectuels). Cette *intelliguéntsia*, elle-même, — et c'est là le sort malheureux de presque toutes les oppositions — n'avait souvent

qu'un idéal négatif et manquait de conceptions constructives solides. Pour que ces conceptions fussent viables, elles auraient eu besoin de fortes racines dans la conscience nationale, dans une tradition, une continuité historique, dont l'absence a été mentionnée plus haut. Le succès des théories marxistes chez les intellectuels russes, s'explique aussi par ce manque d'une conception, bien mûrie et bien ressentie, de l'État, de la Patrie. Parmi les partis socialistes russes, seuls les socialistes révolutionnaires (ou agraires) sont libérés de l'influence marxiste. Un d'eux reconnaît maintenant que « le peuple russe dans son écrasante majorité, à la veille de la Révolution, présentait une masse illettrée dépourvue de structure et *n'ayant pas conscience de son unité nationale.* »

Le patriotisme, ce corollaire logique du sentiment que nous analysons, n'était que trop souvent confondu avec le chauvinisme, *kvasnoï patriotizme*, patriotisme de *kvas*, qui est une boisson nationale et, à ce titre, mal vu dans la société intellectuelle, où le culte de la Patrie n'avait pas de fervents. Ce qui caractérise encore cette désharmonie entre l'État et la chose publique, désharmonie qui, par contre-coup, portait atteinte à l'idée de l'État lui-même, c'est l'antithèse violente, qui opposait la chose publique au Gouvernement. Chose publique, *obchtchestvennost*, c'était tout ce qui se faisait dans le domaine de l'instruction, de l'exploitation, de l'assistance, etc., en dehors de l'initiative gouvernementale. C'est la manifestation de l'esprit démocratique des intellectuels russes, opposée au fonctionnarisme, à la bureaucratie, à la routine de l'État. Et tout acte de cette *obchtchestvennost*, bien qu'il ne fût pas toujours justifié, était acclamé et on fermait volontiers les yeux sur ses défauts, tandis que toute tentative gouvernementale était, de par son origine, tenue en suspicion.

Rien de bon ne pouvait venir de Nazareth. Pour justes qu'elles étaient, souvent cette lutte journalière, cette méfiance, avaient un côté néfaste : on se faisait une idole de la « chose publique », on oubliait, on méprisait presque l'« État », confondu avec le Gouvernement.

Un revirement se produit, toutefois, dans la pensée des intellectuels qui survivent à la terreur-rouge. Le rôle de l'État serait maintenant exalté, l'idée de la Patrie, un sentiment national sain seraient

[illegible]

de plus en plus forts. Quel prix de sang et de [illegible] payer pour y arriver, enfin ! Quant à la masse paysanne elle commen-çait aussi à se ressaisir, à réaliser quelle est sa force et quelle est sa place dans l'État. Nous assistons ainsi à une vraie régénération nationale, qui n'est pas due au bolchevisme, mais à la réaction qu'il a provoquée dans les forces intellectuelles et populaires.

***

Quant au domaine moral, tout le monde, ici, nous accorde volontiers beaucoup de qualités. Il fallait s'y attendre. Sur ce terrain, nos défauts économiques, sociaux et politiques, se transforment en qualités. Nous sommes rêveurs, poètes et, partant, musiciens et artistes. Nous avons l'intelligence vive. Nous sommes hospitaliers et nous savons donner à l'étranger l'impression d'une très agréable « atmosphère morale ». Nous avons, surtout, dit-on encore, le cœur bon et ouvert à la commisération. Comment pourrait-il en être autrement chez un peuple où un proverbe dit : « Que nul n'est garanti ni de la sacoche du mendiant, ni de la prison. » Aussi, le Russe ne voit pas dans un condamné un élément pernicieux, nuisible à la société, une mauvaise herbe qu'il faut arracher. Non, il l'appelle « pauvre malheureux » et il lui vient en aide, lui témoigne de la sympathie sincère. Encore ici on saisit cette méconnaissance d'un ordre social établi, rigide et rigoureux, où le crime rencontre une désapprobation profonde, parce qu'il lèse les intérêts, heurte les principes rationnels sur lesquels il s'appuie.

Enfin, n'oublions point que chez le Russe, le sentiment religieux exerce une puissance dès longtemps pâlie en Occident. Relisez, à ce propos, les romans d'un Melnikov-Petchersky. Vous y verrez une description fidèle et touchante du milieu des sectaires, *raskolniki*. Vous y verrez qu'il n'y a pas encore si longtemps, ces gens, traqués pour leurs convictions religieuses, plutôt que de céder aux injonctions du Gouvernement et de renier les croyances de leurs ancêtres, s'enfermaient, une fois découverts, dans leurs couvents clandestins, *skity*, et *flambaient vifs* en entonnant leurs cantiques. La richesse, le pou-

voir, *la vie*, tout ce que les hommes recherchent avec tant d'efforts, *tout cela ne vaut rien*. Les préoccupations d'ordre moral jointes à une inclination mystique, priment celles d'ordre matériel ou national. C'est ce qui se dégage comme un trait essentiel dans notre caractère. Par là, nous sommes plus près de l'Orient idéaliste et contemplatif que de l'Occident matérialiste et utilitaire ou de l'Europe occidentale rationaliste et sceptique.

C'est ce qu'exprime M. C. BALMONT dans un de ses poèmes intitulé : *Oiseau chéri de nos pensées* (1) :

> « L'oiseau vert. L'émeraude vivante.
> « Son unique regard vous ravit l'âme.
> « Lève-t-il une aile, elle frôle le Levant,
> « Et l'autre s'étire jusqu'au couchant. »

B. NIKITINE.

---

(1) Publié dans les *Dernières nouvelles*, 1922.

La solidarité islamique et l'Angleterre

IV

Les relations turco-afghanes

L'Islam a compté au dix-neuvième siècle trois héros : Abd-el-Kader en Algérie, le cheik Chamil dans le Caucase septentrional et Abd-ur-Rahman en Afghanistan. Les deux premiers ont eu à soutenir une lutte par trop inégale. L'héroïsme de l'émir Abd-el-Kader et de son petit peuple dut, après une longue résistance, céder devant les forces inépuisables de la France. La position de Chamil était plus forte que celle de l'émir algérien, mais le sort qui l'attendait était digne de pitié. La Russie des tsars, sous prétexte d'introduire en Asie cette même civilisation qu'elle était forcée d'emprunter à la France et à d'autres pays occidentaux, avait déjà pris possession de pays musulmans, bien au-delà des frontières du Caucase. L'héroïque Chamil et tous ses braves partisans, se trouvant ainsi cernés de tous côtés par les hordes innombrables du tsar, durent céder après de terribles luttes qui durèrent de nombreuses années ; et ainsi les efforts de ce grand chef musulman ne servirent pas à faire triompher la cause de l'indépendance de l'Asie islamique.

Les circonstances favorisèrent davantage l'émir Abd-ur-Rahman en Afghanistan.

Sans doute, en ce qui concerne les relations extérieures, il dut se résigner à accepter certaines restrictions imposées à la pleine indépendance de la nation qu'il était appelé à gouverner ; mais, grâce à cette soumission prudente, il réussit à empêcher que son pays ne fût annexé par aucune des grandes puissances. Il commença par consolider la position de l'Afghanistan à une période du dix-neuvième siècle où les ambitions rivales du tsarisme et de l'impérialisme anglais pour la mise au pillage de l'Asie étaient déchaînées. Tout naturellement, il n'avait qu'une confiance restreinte dans le second de ces deux rivaux que seules les nécessités de l'heure contraignaient, pour quelque temps du moins, à laisser au Gouvernement afghan le droit de diriger librement ses propres affaires à l'intérieur de ses frontières. Mais il avait toujours préféré ne point rompre avec les diables, soit du côté du Nord, soit du côté du Sud. Inutile de faire remarquer que si les Anglais avaient laissé à l'émir Abd-ur-Rahman une entière indépendance dans le Gouvernement des affaires intérieures de l'Afghanistan, c'est simplement parce que ce pays, comme Etat tampon, devait recevoir le coup le plus dur dans l'éventualité, à un certain moment fort redoutée, d'une avance russe vers l'Inde. On sait que les hommes d'État anglais, au cours de leurs équipées impérialistes, sont passés maîtres dans l'art d'en faire supporter les conséquences à d'autres nations, et cela en amenant les chefs et les politiciens de ces autres nations à servir, par sottise ou malice, leurs propres desseins. Mais, en cette occurrence le chef afghan a montré l'étendue de ses talents d'homme d'État, car, tout en retirant le maximum d'avantage de la politique favorite des Anglais, il avait réussi à écarter toutes les causes possibles de querelle avec la Russie.

Ce ne fut que bien des années après, lorsqu'il eut pris en main les rênes de l'Etat, qu'Abd-ur-Rahman commença à montrer son vif désir d'indépendance absolue. Il chercha à droite et à gauche le moyen de recouvrer la liberté. Or, jamais l'impérialisme anglais n'a pu accorder à aucune nation orientale, une fois tombée sous sa subordination, la

[illegible]

liberté, dans le sens exact et complet du mot — à moins qu'il n'y [illegible] force. L'émir Abd-ur-Rahman, un peu plus tard, aurait pu tirer l'épée peut-être avec succès pour libérer complètement son pays de la position subordonnée qu'il lui fallait endurer, comme ce grand patriote-son petit fils, Aman-ul-Lah Khan, l'émir actuel, a réussi à le faire il y a déjà trois ans. Malheureusement l'agression de la Russie tsariste n'était pas le seul danger qui menaçait l'Afghanistan. L'émir se rendait compte que la rivalité entre la Russie et l'Angleterre pour la mise au pillage de l'Asie — rivalité qui pouvait un jour amener une grande guerre, comme le prédisaient maints prophètes en matière de politique étrangère — était alors en train de prendre peu à peu la forme de compromis. Même un tory impérialiste aussi ardent que lord Beaconsfield, que beaucoup considéraient comme un ennemi irréconciliable de la Russie et un ami sincère de l'indépendance des nations islamiques, avait alors déclaré « qu'il y avait assez de place en Asie pour l'Angleterre et la Russie à la fois ». Ces deux puissances pouvaient absorber les Etats asiatiques par d'autres moyens qu'une hostilité jalouse. L'émir dut donc attendre une occasion meilleure pour chercher à obtenir une entière indépendance. Le meilleur moyen d'y arriver était naturellement que le pays pût compter sur ses propres forces. L'émir consacra donc la plus grande partie de son énergie à grouper les différents clans de l'Afghanistan en un solide corps politique, à convertir à l'islamisme les païens du Kafiristan — pays qui porte maintenant le nom de Noristan — afin qu'à l'avenir, impérialistes de l'Occident, les fauteurs de désordres ne pussent se servir d'eux comme d'outils contre leur propre gouvernement, à doter le pays d'une organisation militaire, et enfin à introduire dans son royaume la science étrangère.

Il ne s'adressa pas à la puissance qui depuis si longtemps avait fourni aux frais de l'Inde des subsides à l'Afghanistan comme Etat tampon, pour trouver des guides sûrs dans l'œuvre de la réforme et de l'organisation du pays, car l'expérience d'autres pays de l'Orient lui avait nettement montré que l'introduction d'experts et d'instructeurs anglais amènerait peu à peu et par une insensible progression l'intervention de l'impérialisme anglais dans les affaires intérieures

de l'Afghanistan. En homme prévoyant, Abd-ur-Rahman se rendit compte que même des experts empruntés par un Gouvernement oriental à des Etats occidentaux organisés selon les méthodes modernes pourraient se laisser influencer par l'Angleterre. Les agents particuliers qu'il avait envoyés chez les nations orientales mieux organisées reçurent donc des instructions pour s'assurer secrètement les services de nombreux officiers et civils turcs possédant des connaissances techniques. Il n'aurait pas pu s'adresser au sultan Abd-ul-Hamid pour se procurer des instructeurs, et ce monarque ottoman n'aurait pas pu les lui fournir, vu l'opposition certaine qu'aurait soulevée la diplomatie anglo-tsariste. La grande presse de la chrétienté aurait pu être « inspirée » de la façon habituelle, et aurait pu, alors, présenter cette intimité entre ces deux pays musulmans comme un exemple du soi-disant « péril pan-islamique ». A cette époque on accordait une importance un peu exagérée aux procédés d'intimidation de ce qu'on appelle « la diplomatie civilisée ». On se souvient sans doute par exemple que le fils cadet d'Abd-ur-Rahman, Nasr-ul-Lah Khan, fit, il y a, à peine trente ans, un long séjour à Londres, où il essaya en vain d'obtenir du Gouvernement britannique pleine liberté pour son pays de traiter avec les nations étrangères. Il exprima alors le désir de passer quelques jours à Constantinople. La diplomatie anglaise, qui voit toujours avec déplaisir tout contact entre les Turcs et les Afghans, se mit à manœuvrer de telle façon que ce fut le Gouvernement du Sultan qui dut répondre que cette visite serait inopportune ! L'émir cependant ne perdit pas l'espoir d'établir des relations étroites avec les Ottomans, et, comme on vient de le voir, un certain nombre de Turcs, par petits paquets, furent introduits « en contrebande » dans l'Afghanistan, après avoir parcouru de vastes régions de l'Asie centrale, et cela se fit si discrètement qu'ils échappèrent à la vigilance soupçonneuse des agents de l'impérialisme anglais en Orient. Parmi les instructeurs turcs qui ont été longtemps au service du Gouvernement afghan, une mention toute spéciale est due à un certain Riza Bey, autrefois un des habiles ouvriers des ateliers d'artillerie de Constantinople. Ce Riza Bey fut pendant longtemps directeur des arsenaux de Kaboul et servit successivement

[illegible] : Abd-ur-Rahman, Habib-ul-Lah [illegible]. Malgré son grand âge, il alla sur les lieux mêmes de la lutte pendant la dernière guerre anglo-afghane, qui se termina d'une façon si heureuse pour les Afghans que ceux-ci purent obtenir leur indépendance absolue. Alors qu'il cherchait le moyen de protéger les troupes afghanes contre les effets terribles des obus à gaz asphyxiants dont le commandement anglais faisait grand usage et qui manquaient à l'armée afghane, il fut lui-même empoisonné par les gaz et mourut quelques semaines après la fin de la guerre. Pour prouver combien il appréciait ses services comme organisateur de l'armée et comme instructeur de nombreux officiers afghans, Sa Majesté Aman-ul-Lah Khan permit qu'on enterrât aux frais de l'Etat ce serviteur de la nation afghane.

Les réformes commencées sous le règne de Abd-ur-Rahman se poursuivirent après sa mort. Mais, quoiqu'il ne manquât ni d'enthousiasme, ni de bonnes intentions, Habib-ul-Lah Khan, ne possédait pas les mêmes grandes qualités d'homme d'État que son père pour mener à bien cette grande œuvre. Il aimait ses coreligionnaires turcs ; il avait développé l'étude du turc dans les écoles militaires et certaines autres, et il maintint dans leurs situations officielles tous les Turcs qui avaient été appelés dans le pays du vivant de son père ; il avait même du sang turc dans les veines du côté de sa mère. On lui a reproché pourtant vivement dans son propre pays et dans d'autres contrées musulmanes de ne pas s'être rangé du côté des Turcs pendant la grande guerre et de ne pas avoir proclamé l'indépendance complète de son pays alors que l'Angleterre avait tant à faire en Europe et dans l'Asie occidentale. Il y avait là évidemment une occasion tout-à-fait favorable de réaliser la grande ambition nationale.

Sa Majesté Aman-ul-Lah Khan a proclamé l'indépendance de l'Afghanistan dès qu'il est monté sur le trône. La guerre mondiale était déjà finie alors ; et, n'ayant plus à lutter contre l'Allemagne et la Turquie, l'impérialisme anglais faisait preuve d'une activité démesurée en préparant des expéditions et en les envoyant à droite et à gauche dans l'espoir d'étendre son domaine asiatique sur tout le moyen Orient et même sur toute l'Asie centrale. Furieux de voir que les Afghans restaient indifférents à ses sentiments d'orgueil quelque

peu exagérés, l'impérialisme anglais voulut leur donner une leçon. Comme les rapports publiés plus tard pourront le prouver, une concentration de près de trois cent mille soldats de toutes armes fut effectuée sur les frontières afghanes. Les Anglais n'auraient, avec cette énorme expédition, même pas pu dévaster le territoire afghan, et après avoir dépensé des quantités incalculables de munitions et perdu un nombre énorme de soldats, ils consentirent à entamer des discussions de paix. D'une façon ambiguë et après force chicanes banales, ils consentirent à reconnaître aux Afghans, la liberté extérieure. Bien que l'émir eût envoyé une mission dans les capitales européennes pour annoncer son avènement, l'impérialisme anglais se lança dans des intrigues pour mettre en question le rôle et les titres de la mission afghane, et, quand cette mission arriva à Varsovie, la première capitale européenne qui se trouvait sur son chemin en sortant de la Russie soviétique, les agents diplomatiques britanniques avaient demandé officiellement qu'elle ne fût pas reçue comme envoyée d'un Etat souverain. Cependant dans la capitale polonaise comme auprès des Gouvernements des autres puissances européennes et jusqu'à Washington la mission afghane remplit sa tâche avec succès. Elle fut enfin invitée à Londres par l'ambassadeur britannique à Washington, mais à son arrivée dans la capitale britannique elle découvrit que la diplomatie de lord Curzon lui avait joué un vilain tour, car on avait insisté pour que lors de la réception officielle par le roi d'Angleterre, la mission fût présentée par des fonctionnaires du ministère de l'Inde, comme si elle représentait un prince indien dépendant de la Couronne. Vali Khan qui était le chef de la mission se révolta contre cette insolence, et quitta Londres en protestant. C'est à ce sujet que l'émir adressa à sir Henry Dobbs, chef de la mission anglo-indienne qui négociait les conditions de paix à Kaboul, un petit discours qu'il n'est pas près d'oublier. Il lui disait crûment que si pareil traitement des revendications nationales de l'Afghanistan se renouvelait et « si l'Angleterre continuait à blesser par l'intermédiaire de ses mercenaires arméniens, grecs et autres, la nation sœur », les Turcs, avec laquelle ses sujets sont étroitement liés par la religion, le sang et la culture, elle ne pouvait pas attendre du Gouvernement afghan une amitié durable. Mention-

[illegible]

[illegible] comme avertissement aux très gros [illegible] de certains autres pays orientaux, dont l'esprit semble toujours paralysé par une prudence timide, caractéristique d'une diplomatie aujourd'hui démodée, que peu de temps après cette hardie invective patriotique de l'émir Amàn-ul-Lah Khan, le ministère des Affaires étrangères anglais, à l'instigation de ce majestueux impérialiste, lord Curzon, consentit à échanger d'une façon permanente des représentants diplomatiques avec l'Etat libre et indépendant d'Afghanistan.

Le Gouvernement de l'émir a, depuis, réussi à établir des légations dans diverses capitales à l'étranger. On peut espérer que l'Afghanistan ne tardera pas à s'affirmer devant les autres nations comme une nation puissante où règne l'ordre et le progrès. Il est cependant de la plus haute importance pour leur prestige et leur sécurité nationale que les Afghans, en prenant davantage contact avec le monde extérieur, veillent à ce que le service de leurs rapports avec l'étranger ne donne pas lieu à un gaspillage. Il leur suffira d'avoir des représentants dans un tout petit nombre des principaux centres occidentaux. Il pourrait arriver que certains d'entre eux fussent tentés par l'attrait du luxe, des commodités et du confort de la vie occidentale et que ces agents, comme cela est devenu une habitude scandaleuse dans une classe soi-disant « européanisée » de fonctionnaires de quelques autres nations musulmanes, soient portés à invoquer fréquemment des « nécessités » d'aller remplir en Europe des missions officielles politiques ou autres. D'Europe, les délégations ou missions auxquelles on vient de faire allusion envoient des rapports brillamment rédigés pour montrer à leurs Gouvernements l'importance de leurs communications à la presse et de leurs entrevues avec les principaux hommes d'Etat ; mais le résultat net de cette activité de pure façade est un gaspillage pur et simple de temps et d'argent.

Les autorités afghanes semblent fort désireuses de donner le plus tôt possible à la jeunesse de leur pays la facilité de recevoir une éducation moderne. C'est là un louable désir. Il est loisible aux Afghans des classes aisées d'envoyer à titre privé leurs fils à l'étranger pour étudier à leurs frais tout ce qu'il leur plait. Mais il semble inopportun de continuer à envoyer en Europe des jeunes gens sans avoir un plan

bien établi et avec le droit d'étudier tout sujet à leur convenance aux frais de l'Etat, — inopportun ou même néfaste. L'exemple de certains autres pays de l'Orient qui ont envoyé de nombreux étudiants devrait servir d'avertissement. Les effets de l'éducation occidentale sur la jeunesse d'une nation orientale attardée soulèvent une grave question, et, si l'on va au hasard, la proportion des techniciens aux connaissances solides et pratiques, dont on pourra faire des serviteurs vraiment utiles de l'Etat, peut être infime. Trop de jeunes gens ayant étudié le droit ou les sciences politiques pourront simplement augmenter le nombre des faiseurs de discours qui ne cherchent qu'à intriguer, machiner des complots et créer de l'agitation pour devenir ministres dans leur pays ou ambassadeurs à l'étranger. Comme cela est arrivé en Turquie, un homme qui a été envoyé en Europe par son Gouvernement pour étudier l'agriculture pourra fort bien à son retour faire de son mieux pour retourner en Europe en se faisant charger de quelque mission diplomatique. Plusieurs docteurs en médecine qui ont étudié dans les pays occidentaux aux frais de la nation sont devenus des politiciens acharnés, contribuant terriblement à aggraver les maux dont le corps politique turc souffrait déjà.

Il serait plus urgent pour les Afghans de créer des collèges, des instituts techniques et des écoles de culture générale dans leur propre pays pour former la jeune génération, au lieu d'envoyer des bandes de jeunes gens dans les écoles et les universités occidentales. Il existe déjà dans d'autres pays musulmans des hommes de science et d'expérience qui sont à la disposition des autorités afghanes, et il sera possible de se procurer chez les nations amies tout un personnel (hommes et femmes) disposés à donner son concours comme professeurs et instructeurs.

Pour ce qui est de la formation et de l'organisation de l'armée, déjà plusieurs officiers turcs très distingués sont au service du Gouvernement afghan ; et tous ces collaborateurs, dont les services semblent être vivement appréciés par l'Emir et ses conseillers, ont toute confiance que l'Afghanistan deviendra bientôt une puissante forteresse de l'Islam au cœur de l'Asie. Au point de vue de la liberté et de la

...de l'Orient, il est absolument nécessaire qu'il ... soit ...
... hauts personnages « civilisés » de l'Europe qui propagent de par le
monde des messages pacifiques de ton et qui assez souvent voudraient faire croire que leur mentalité est digne de l'Ange de la Paix
n'abandonneront certainement aucune de leurs visées impérialistes
contre les domaines des petites nations de l'Orient. Les chefs des
nations orientales ne doivent donc nullement prêter l'oreille à ces
professions de foi pacifiques; ils doivent au contraire faire tous les
sacrifices en leur pouvoir pour devenir forts, et dans le plus bref délai,
afin d'être en état de défendre leur existence comme nations libres
contre l'agression à venir. « Munissez-vous des mêmes armes que vos
ennemis emploient contre vous », ainsi parle le Prophète de l'Islam.
Dans la dernière guerre anglo-afghane, les Anglais ont fait largement
usage non seulement d'obus à gaz asphyxiants, mais aussi de bombes
lancées par aéroplanes, et de tout cela leurs adversaires manquaient
complètement. L'Emir, en protestant contre ce fait que des bombes
avaient été lancées du haut des airs sur les tombes de ses ancêtres,
en avait exprimé son grand étonnement et avait fait remarquer qu'il
ne trouvait pas ces méthodes barbares de combat compatibles
avec la prétention émise par les Anglais, de posséder les plus nobles
attributs de la civilisation. Nous connaissons un exemple encore plus
typique de contradiction entre les paroles et les actions de la classe
dirigeante anglaise. Au cours de la grande guerre, la capitale turque
fut souvent bombardée au hasard par les aviateurs anglais venant
de leur dépôt à quelque distance des Dardanelles; et c'était à peu
près à cette même époque que la presse jingo de Londres protestait
le plus amèrement, contre les attaques aériennes dirigées, contre leur
ville, par les Allemands, qu'ils appelaient « tueurs d'enfants » et dont
ils stigmatisaient les « procédés de sauvages ». Il est absolument
inutile pour les Orientaux d'entamer une discussion sur la moralité
d'une telle attitude des « êtres civilisés » de l'Occident. La seule chose
nécessaire pour les peuples molestés de l'Orient, c'est de suivre l'injonction donnée par le Prophète dans la phrase citée plus haut.
Les amis de la liberté de l'Orient auront plaisir à apprendre que le
Gouvernement de l'Emir donne maintenant une grande attention à

organisation des forces aériennes. Nous voyons de temps à autre ans les journaux toute la satisfaction qu'éprouvent les principaux ionniers de la civilisation occidentale chaque fois qu'il est annoncé ubliquement que des avions ont détruit avec leurs bombes des demeu- es sans défense d'Orientaux. Ces pionniers regardent cette sorte de iablerie comme une méthode efficace de « pacification » mot qui dans ur bouche veut dire naturellement l'asservissement des peuples e l'Orient qu'ils trouvent profitable d'exploiter. Mais quand les illages de l'Egypte, de la Mésopotamie ou de l'Inde sont survolés par es engins de meurtre et de destruction, ce sont là des actes qui natu- ellement laissent un sentiment de haine ineffaçable dans l'esprit riental. Or, les peuples de l'Orient, tout au moins ceux qui ont la ossibilité et la liberté d'agir, se rendent bien compte maintenant du ort terrible qu'on leur prépare à l'avenir. Ils savent que la conti- uation des attaques contre leur liberté nationale est chose certaine , ils doivent prendre toutes les mesures pour y parer.

Il faut à l'Afghanistan une force aérienne suffisante, non seule- ent pour se défendre contre des attaques possibles à l'avenir, mais ssi pour organiser des entreprises d'un caractère pacifique comme s services postaux. Il se peut que le jour ne soit pas loin où l'Asie usulmane contemplera comme un fait accompli les communications ar avion entre l'Afghanistan, la Perse et l'Anatolie.

Tous ceux qui s'en vont racontant que la réorganisation des forces fghanes d'après des méthodes modernes pratiques avec l'aide des urcs ne vise qu'à faire une descente sur les Indes et que la paix écemment conclue entre le Gouvernement britannique de l'Inde t l'Afghanistan n'est qu'un simple armistice qui prendra fin tôt u tard, ne peuvent faire que du mal. Ces rumeurs émanent de sources nglo-indiennes semi-officielles. Des membres du Gouvernement afghan nt donné à maintes reprises l'assurance que l'intention de lancer ne armée de pillards contre l'Inde, attribuée si souvent aux Afghans, st une pure invention répandue par les ennemis de la concorde et l'amitié orientale. Ils ont déclaré maintes et maintes fois et avec plus vive insistance que leur désir le plus cher est de voir les Indiens uir de la liberté et de la prospérité sur le sol de leurs ancêtres sans

être gênés par les étrangers, que ces derniers soient des Orientaux ou des Occidentaux. Ils désirent entretenir dans un proche avenir des rapports de voisinage plus étroits avec un peuple indien libre.

Adorer des monarques, ou des héros, ou d'autres mortels, qui se trouvent posséder le moyen d'exercer une autorité sur leurs semblables est contraire aux préceptes de l'Islam. Nous ne pouvons donc que mépriser les vaines prétentions au despotisme de tout homme, qu'il soit prince où qu'il détienne l'autorité à un titre quelconque. Le fait que, contrairement à la religion, on a adoré des autocrates dans le passé, a été la cause de maux innombrables pour les peuples de l'Orient islamique. Mais, on se sent obligé de reconnaître que, par une heureuse coïncidence, au moment où s'ouvre une période de puissant réveil des régions islamiques de l'Asie, l'Afghanistan a comme chef un patriote très sensé et très énergique en la personne de Aman-ul-Lah Khan. Théoriquement, c'est un potentat absolu ; en réalité il parle aux hommes qu'il gouverne et les traite non en sujets mais en frères. Nous avons des raisons de croire que l'Emir doit regarder comme méprisable une diplomatie qui consiste à épier ce que dit telle ou telle puissance européenne sur tel ou tel problème qui n'intéresse que l'Orient — diplomatie stérile et même souvent pernicieuse et humiliante que certains personnages détenant de hautes situations officielles dans d'autres pays de l'Orient adoptent encore comme règle de conduite dans leur vie publique.

Indubitablement le salut de l'Orient réside entièrement dans l'Orient lui-même ; et par conséquent ni promesses ni flatteries d'aucun représentant officiel d'un pays étranger n'ont pu influencer Sa Majesté l'Emir, et tout porte à croire que, sans doute, il traitera avec l'indifférence qu'elles méritent les marques d'intimidation de cette « fermeté » dont font parade parfois certaines puissances occidentales dans leurs rapports avec les nations de l'Orient. Il a repoussé avec indignation les ouvertures insensées qui lui ont été faites en vue de lui offrir le titre de Calife des musulmans. L'institution du Califat ne doit dépendre que de l'opinion du monde islamique et des précédents de la tradition islamique. L'Emir doit donc n'avoir que du mépris, comme aussi tous les musulmans honnêtes, pour les façons d'agir des étrangers qui

se jouent de la liberté de conscience des musulmans avec un cynisme révoltant. Son attitude en la circonstance l'a fait grandir dans l'estime du monde oriental. Pour établir une comparaison entre les diverses attitudes politiques, considérons à ce point de vue la façon d'agir perfide et traîtresse du chérif Hussein et de ses deux fils, anciens fonctionnaires et députés ottomans d'origine arabe, qui ne pouvaient avoir le moindre droit à la dignité royale. Sur l'ordre de ces impérialistes étrangers qui travaillent constamment à désagréger toutes les forces servant la liberté et l'indépendance réelle de l'Islam, ce trio impie s'est lancé dans une aventure qui peut aller à l'encontre des intérêts vitaux du monde musulman. Pour acquérir des titres sonores mais creux, pour posséder des royaumes arabes fantômes, et surtout pour se faire donner des subsides par l'étranger, ils ont causé un grave dommage à l'Etat musulman de Turquie qui depuis maintes générations leur avait conféré à eux-mêmes et à leurs familles de grands honneurs et des faveurs sans nombre.

X. X.

CHRONIQUE

AZERBEÏDJAN

Le pétrole de Bakou et les Soviets

A propos de la question du pétrole du Caucase et des bruits relatifs aux concessions accordées par les bolchevistes à des compagnies anglaises, la délégation de la République de l'Azerbeïdjan a fait, dans le *Temps* du 15 mai, la communication suivante :

Il semble que les terme « le pétrole russe », au moins dans les parties concernant Bakou, ne peut être considéré comme exact, ni de fait, ni au point de vue juridique. Il ne faut pas oublier que Bakou est la capitale d'une République qui s'est séparée de la Russie pendant l'année 1918, en proclamant son indépendance. Cette République a été reconnue de fait par les puissances alliées et officiellement par le Gouvernement de Moscou qui, à plusieurs reprises, en proclamant cette indépendance, déclarait que la Russie soviétique ne peut pas s'immiscer dans les affaires intérieures d'une République indépendante quoique amie (pour mémoire : les réponses de M. Tchitcherine à des notes de lord Curzon, concernant les prisonniers anglais et l'expédition d'Enzeli).

Si on considère les bolchevistes comme de vrais représentants de la Russie, ce serait être plus bolcheviste que Lénine que de les considérer comme qualifiés pour disposer des richesses naturelles d'une autre République, dont l'indépendance est reconnue par la Russie elle-même. Dans le cas contraire, il faudrait tenir compte du fait de la reconnaissance de ces Républiques comme indépendantes.

Il ne faut pas oublier que, même au temps de la Russie tsariste, toute l'étendue des terrains pétrolifères de la presqu'il d'Apchéron appartenait presque exclusivement aux Azerbeïdjanais. Quant à l'industrie pétrolière, le capital russe n'y avait qu'une participation de 15 0/0, le restant se composant du capital étranger et indigène.

Autant que nous le sachions, l'année dernière, le Gouvernement bolcheviste, en s'appuyant toujours sur ses baïonnettes, a fait signer à Moscou, aux représentants du

Gouvernement de l'Azerbeïdjan un traité économique, dont l'une des clauses disait que les concessions pétrolières accordées aux étrangers pour le Gouvernement azerbeïdjanais doivent être approuvées par le Gouvernement russe. Certains journaux ont reproduit récemment une déclaration faite par le président des commissaires du peuple de l'Azerbeïdjan, Narimanof, lors de son passage par Berlin, d'après laquelle le Gouvernement russe obtient, par traité nouveau, la cession de la reproduction des champs pétroliers de Bakou pour vingt ans, sauf 15 o/o réservés à l'usage de la République de l'Azerbeïdjan qui aura la possession entière de la production dans vingt ans.

Il va sans dire que le droit international ne connaît pas de pareilles transactions. Certes, il est facile « d'accorder » des concessions, dans un pays étranger, en s'appuyant sur quelque 120.000 soldats sur pied de guerre ; mais sera-t-il aussi facile de « garder » ces concessions pour de longues années, au milieu d'une population hostile ? C'est aux concessionnaires eux-mêmes que nous laissons le soin d'en juger. En tout cas, le peuple azerbeïdjanais, aux dépens duquel on fait ces spéculations n'approuvera jamais une telle situation. Il est superflu d'ajouter que le Gouvernement national azerbeïdjanais, qui trouvera toujours le moyen de s'entendre avec la démocratie russe au sujet des besoins économiques de la Russie au Caucase, ne tiendra aucun compte des concessions accordées par MM. Krassine, Litvinof et consorts.

CHINE

Les Hostilités

Malgré un nouvel appel adressé par le président de la République chinoise aux généraux rivaux, pour les inviter à mettre fin aux hostilités, celles-ci se sont poursuivies avec acharnement et dans la journée du 3 mai, elles étaient partout favorables au général Ou Pei Fou.

Le maréchal Tchang Tso Lin, en accusant réception du décret présidentiel enjoignant aux deux belligérants de se retirer sur leurs positions primitives et d'entamer des négociations, affirma que quand il avait envoyé ses troupes en deçà de la grande muraille, il ne se proposait pas de combattre, mais que le général Ou Pei Fou avait ouvert les hostilités, et il s'est déclaré prêt à y mettre fin si le maréchal Tsao Koun et le général Ou Pei Fou consentaient à obéir au décret présidentiel.

Dans la matinée du 3 mai, une première dépêche annonçait que la utte pour Tchang-Sin-Tien et pour le pont Marco-Polo avait été reprise avec la plus vive intensité. Vers midi, elle était en faveur des troupes du maréchal Tchang Tso Lin qui, après une violente fusillade, un feu

très vif de mitrailleuses et une courte préparation d'artillerie, traversait la plaine au delà de Tchang-Sin-Tien, où un aéroplane de Ou Pei Fou avait lancé une bombe dans les voisinages de la gare, et refoulait les troupes du général Ou Pei Fou sur une distance de 4 à 6 kilomètres faisant de nombreux prisonniers.

Mais une seconde dépêche ne tardait pas à faire savoir que les troupes de Ou Pei Fou, qui avait manœuvré, entouraient Pékin ; l'armée de Tchang Tso Lin dans ce voisinage avait été dispersée et toute circulation par voie ferrée autour de Pékin était suspendue.

L'armée de Moukden, dont le général Ou Pei Fou avait tourné le flanc droit, battait en retraite de Chang-Sin-Tien vers Fongtai. Les troupes du Tchili, désignation qui logiquement n'aurait dû être appliquée qu'aux troupes de Tsao Koun, toukiun du Tchili, mais a été étendue à toutes les troupes opposées à celles de Moukden, commandées par Tchang Tso Lin, avaient attaqué à la fois sur tout le front et occupé Machang, situé à l'extrêmité sud du front, sur la ligne Tien-Tsin-Poukéou en infligeant une défaite aux moukdénistes. Tchang Tso Lin s'est retiré à Chan-Hai-Kouan, qui est au pied de la grande muraille du côté de Pékin et à fait passer ses troupes de l'autre côté, c'est-à-dire du côté de Moukden. Les troupes de Tchang Tso Lin ayant franchi la muraille, la région des mines de Kaïping, qui est à l'ouest de Chan-Hai-Kouan, au-dessous de la grande muraille, se trouvent en sécurité.

La presse chinoise de Sanghaï se réjouit bruyamment de la défaite de Chang Tso Lin et prétend que cet évènement sera désagréable au Japon.

Le général Ou Pei Fou a fait son entrée à Pékin, le 5 mai et des dépêches annonçaient que le président de la République et le général, dont un des représentants, qui n'entrera à Pékin que lorsqu'il aura terminé les opérations militaires, est nommé contrôleur militaire de Pékin, s'étaient immédiatement concertés.

Ou Pei Fou a déclaré ne pas vouloir s'occuper de politique, mais que, toutefois, il convoquera une Convention nationale dans le but de faire constituer un Parlement par voie d'élections. Ce parlement s'occupera des problèmes nationaux, des finances, du licenciement des troupes, de l'élection d'un président et d'un cabinet représentant la nation.

On a constaté, de tous côtés, que les troupes chinoises ont respecté la vie et les biens des étrangers et qu'elles n'ont molesté aucun étranger, quoique beaucoup de familles étrangères, ne tenant pas compte de l'ordre

de leurs légations de ne pas rentrer à Pékin, se soient trouvées en contact, sur la route, avec des Chinois battant en retraite.

Les pertes des troupes de Ou Pei Fou pendant les vingt-quatre heures qui ont précédé la fuite de Tchang Sien Tien seraient de 1.200 hommes. Celles de Tchang Tso Lin sont évaluées à 2.000 hommes.

Ou Pei Fou a, de suite, télégraphié à l'ingénieur en chef français du chemin de fer Pékin-Hankeou pour lui demander de se rendre immédiatement à Chang-Sin-Tien, où une conférence va être tenue pour examiner la question du rétablissement de la circulation par voie ferrée sur la ligne de Hankeou.

La situation de Ou Pei Fou semble s'être rapidement consolidée dans la Chine du Nord. La révolte de Chao Ti, gouverneur militaire de Houara, paraît avoir été réprimée et Tchang Tso Lin n'est plus soutenu dans la Chine centrale que par les hordes disséminées entre Tang-Tchéou et Lan-Tchéou.

Liang Chen Yi, premier ministre, qui dès sa nomination à la présidence du Conseil avait été accusé par Ou Pei Fou de trahir son pays au profit du Japon et avait dû se retirer à Tien-Tsin, Yeh Kong Tcho, ministre des communications, et Chang Hi, ministre des finances, ont été destitués. En outre, l'accès au rang des fonctions honorifiques leur est interdit, en attendant leur jugement par les tribunaux pour incitation au combat. Liang Chen Yi s'est rendu au Japon, en compagnie de deux autres hommes d'Etat chinois, et ils attendent à Kobé l'occasion favorable pour reparaître en Chine.

Ou Pei Fou a demandé la destitution de Tchang Tso Lin de son poste de gouverneur général de Mandchourie, ainsi que le payement par lui de 20 millions de dollars comme compensation aux forces du Tchili, et de 8 millions de dollars pour dédommager les civils qui ont souffert des hostilités.

A la suite de la destitution de Tchang Tso Lin, Wang Chih Chen, qui fut premier ministre en 1917, a été chargé de former le nouveau cabinet.

Le général Tchang Hui Luan a été nommé aux fonctions de super-gouverneur militaire des trois provinces orientales.

Enfin, Pao Kouei Tching, ministre de la guerre, deviendrait gouverneur militaire du Fang-Tien.

Ou Pei Fou serait disposé à agir contre le Sud et à préparer un mouvement en vue de la restauration de l'unité de la Chine. On signale en outre, que le général Kao-Hishih-Ping, qui faisait partie, jadis, de l'armée

de Tchan-Tso-Lin et fut destitué par ce dernier, en 1920, et le général Lin-Yung-Phi viennent d'organiser une armée dans la province de Kirin. Ils ont annoncé leur intention de battre ceux qui, disent-ils, ont trahi le Gouvernement central.

Le Dr Yen, ministre des Affaires étrangères, a démissionné à la fin de mai, puis le président de la République, Shu-Chi-Tchang, a également donné sa démission et il a été demandé à l'ancien président, Li-Yuan-Hung, de reprendre le pouvoir.

On signale, à la même date que Yu-Yat-Sen, gouverneur de la province de Canton est entré en campagne contre la province de Kiangsi et que l'arrière garde de Tchang-Tso-Lin résiste sur la limite du Tchili aux efforts de Ou-Pei-Fou pour l'obliger de repasser en Mandchourie.

Les événements de Mandchourie

Tchang Tso Lin, gouverneur général de la Mandchourie, a proclamé, le 14 mai, l'indépendance de cette province à l'égard du Gouvernement de Pékin. Dans la déclaration qu'il a communiquée aux représentants des puissances étrangères à Pékin et à Tien-Tsin, le maréchal indique qu'il a reçu du président Tsu Shin Chang une note dans laquelle ce dernier déclare que les trois provinces orientales ne sont plus considérées comme faisant partie de la République chinoise.

> En conséquence, ajoute Tchang Tso Lin, je ne peux qu'assumer la responsabilité du Gouvernement de ces provinces et je m'empresserai de protéger les sujets et les biens de toutes les nations amies.

Le maréchal déclare en outre qu'il reconnaît et respectera tous les traités importants qui ont été conclus par les nations étrangères avec le Gouvernement de Pékin mais que désormais les représentants des Gouvernements étrangers devront négocier avec lui pour le règlement de toutes les autres questions en ce qui concerne les territoires dont il a proclamé l'indépendance.

Tchang Tso Lin, soucieux de consolider son autorité en Mandchourie, a notifié au commissaire des postes britanniques de Moukden que les recettes des postes doivent lui être remises.

L'assemblée provinciale de Fengtien, en Mandchourie, a proclamé

l'autonomie de la province et a nommé le maréchal commandant en chef des forces militaires et gouverneur civil de cette province. Les deux autres provinces de Mandchourie, le Kirin et le Hei-Lung-Tchiang, seraient sur le point d'adopter la même attitude.

Les légations étrangères envisagent la possibilité de retirer provisoirement tout le personnel européen de la région de Tangshang, en raison de la menace d'une reprise des hostilités entre Chang Tso Lin et Ou Pei Fou.

Enfin, suivant le correspondant du *Times* à Hong-Kong, l'armée de Sun Yat Sen, président du gouvernement de Canton, qui aurait l'intention de marcher vers le nord pour attaquer Ou Pei Fou ne serait composée que de bandes indisciplinées de soldats en haillons dont beaucoup ne sont même pas armés.

La proclamation de l'indépendance de la Mandchourie, bien qu'elle ne soit pas officielle. n'est pas sans inquiéter le Japon, qui craint que des troubles ne se produisent en Mongolie. en Mandchourie et en Sibérie. Il envisage aussi comme possible la reprise de la guerre en Extrême-Orient qui reste subordonnée à l'attitude d'Ou Pei Fou à l'égard de la déclaration de Tchang Tso Lin et laisse entendre que la continuation des succès d'Ou Pei Fou, si elle aboutissait à l'invasion de la Mandchourie, pourrait provoquer une action internationale.

Le Gouvernement japonais a de suite déclaré qu'il n'avait aucune raison de modifier sa politique et d'abandonner son attitude de neutralité en Mandchourie pour prendre une attitude plus active tant que la vie et les propriétés étrangères seront sauvegardées, et qu'il n'y a pas lieu de prévoir des mesures défensives. Mais les sociétés commerciales de la capitale japonaise qui ont des intérêts en Mandchourie, viennent de faire circuler à Tokio et à Yokohama un demi-million de placards qui sont autant d'encouragements donnés à l'ex-gouverneur général de Mandchourie dont la politique a toujours été projaponaise. Cette déclaration du Gouvernement japonais constitue d'ailleurs une approbation de la politique de Tchang Tso Lin qui a annoncé son intention de poursuivre la lutte contre Ou Pei Fou et le Gouvernement chinois, approbation qui n'est, du reste, pas autrement surprenante étant donné la politique projaponaise de Tchang Tso Lin.

Le Japon possédant de nombreux intérêts politiques et économiques dans ce territoire, et d'autre part, la Mandchourie du nord qui est limitrophe de la Sibérie, subissant l'influence du Gouvernement de Tchita

et des Soviets, toujours prêts à profiter des occasions favorables à leur politique, les journaux japonais signalent l'importance des événements de Mandchourie et appréhendent des complications.

L'évacuation du Chantoung

En exécution des décisions de la conférence de Washingon, les troupes japonaises préposées à la garde du chemin de fer du Chantoung ont été retirées. L'évacuation de cette région a été complétement terminée le 4 mai.

Le gouvernement japonais annonce, d'autre part, le prompt retrait de ses troupes de Hankou.

CORÉE

Les Bolcheviks en Corée

Le nº 17 du 2 mai, de l'hebdomadaire russe *Voliya Rossii*, paraissant à Prague, donne quelques renseignements sur la propagande communiste en Corée.

On y lit que la Corée, très petit pays avec une population dense, et encore peu développé, aspire fortement à prendre contact avec la civilisation européenne. Une classe intellectuelle ayant fait son éducation dans les universités européennes, très patriote et ne songeant qu'à l'affranchissement de son pays natal, s'est formée et a commencé dernièrement à jouer un rôle en Corée. Bien que très paisibles de leur naturel, les Coréens sont prêts à tous les sacrifices pour assurer leur liberté et feront preuve d'une obstination farouche pour y parvenir.

Après la prise de possession de leur territoire par le Japon, un nombre considérable de Coréens, surtout ceux originaires des provinces frontières, ont quitté leurs villages et se sont réfugiés dans les montagnes avoisinantes où ils se livrent à une guerilla incessante.

La troisième internationale ne manqua pas de s'intéresser à ce peuple et décida de lui prêter son « assistance », mais ce fut d'une façon tout au

moins singulière. Les détachements de partisans coréens, loin d'être aidés dans leur lutte pour l'indépendance de leur pays, furent transportés dans la région maritime russe, *Primorskaïa oblats*, ayant Vladivostok pour chef-lieu, et obligés à se battre contre les armées antibolchevistes. Décimés d'une part, par les forces antibolchevistes russes, traités de l'autre, sans aucun ménagement, par le commandement rouge dès qu'ils avaient le courage de protester contre cette participation dans les luttes intestines russes, leur sort était des plus misérables. Tout un détachement coréen aurait ainsi été anéanti par les communistes, ses alliés, dans la région de l'Amour.

Les bolcheviks, cela va sans dire, organisèrent un parti communiste coréen, voire un Gouvernement révolutionnaire, qui vit en cachette à Shanghaï. Ces « communistes » coréens, de leur propre aveu, ne savent pas le premier mot de ce qu'est le communisme, bien mieux de ce qui constitue la démocratie ou le socialisme.

Nous devons d'abord, disent-ils, débarbouiller notre peuple, lui apprendre à lire. Comment pouvons-nous prêcher le communisme? Ces idées peuvent être excellentes, mais nous avons avant tout à mener *une lutte nationale*. Les éléments qui organisent et soutiennent cette lutte se recrutent parmi les classes aisées, commerçants et intellectuels. Certes, nous devons être reconnaissants aux communistes russes pour leur aide financière, mais, par contre, cet appui nous divise. Nous avons déjà deux partis communistes et leurs principes nous aliènent certains groupes influents de nos compatriotes. Un de ces partis est subventionné par Lénine, tandis que l'autre reçoit l'argent de Tchervonny.

Ce nom est le pseudonyme du bolchevik sibérien B. Choumiatsky, chef du département oriental de la Troisième Internationale. On a lu dernièrement, dans la presse parisienne, qu'il avait remplacé à Téhéran M. Rotstein, rappelé de son poste pour sa politique « trop conciliante ».

De là des discordes, des rivalités, une âpre concurrence qui commencent à se manifester au sein de notre parti, en même temps que se poursuit une campagne d'espionnage et de délation. Le « camarade » Tchervonny, pour des buts que nous ignorons, *encourage toutes ces manœuvres.*

D'ailleurs, ces temps derniers, nous nous sommes trouvés dans un grand embarras. Nos deux partis comptent ensemble de vingt-cinq à trente membres. La participation des communistes coréens aux Congrès de la Troisième Internationale a consisté simplement à envoyer autant de délégués qu'on nous en a demandé. Le départ de ces délégués nous a causé les plus grandes inquiétudes. Quinze d'entre eux, partis pour Irkoutsk, où devait se tenir la Conférence du Pacifique, réunie dans le but de contrecarrer celle de Washington, ont été arrêtés par les Japonais dans la zone du chemin de fer oriental chinois. Depuis lors, nous n'en avons pas de nouvelles.

Telle est, brièvement, la triste vérité sur le « communisme » coréen. La politique orientale des bolchevistes ne cherche en Corée, comme ailleurs, qu'à s'assurer de nouveaux atouts en vue de la Révolution mondiale dont elle agite le spectre et ne se lasse pas d'exploiter la menace.

EGYPTE

La question du Soudan

De nouveau la question du Soudan est très vivement discutée en Egypte.

Pendant toute la seconde semaine de mai, la presse arabe s'en est activement occupée.

La presse de l'opposition a violemment attaqué la Grande-Bretagne pour sa « mauvaise foi », le maréchal Allenby pour « ses intrigues au Soudan », le cabinet Sarvoit pacha pour « son silence et son manque de patriotisme en restant au pouvoir, étant ainsi subordonné à l'Angleterre. »

Devant la récente réunion de la Commission chargée de rédiger le projet de Constitution, l'ancien premier ministre turc, Ruchdi pacha, a donné lecture d'un memorandum, qui avait été élaboré pour être soumis à l'approbation de lord Curzon, l'année dernière, et ne lui a jamais été présenté.

D'après ce projet de convention la souveraineté de l'Egypte s'étend sur le Soudan. L'Egypte nommerait un gouverneur général, dont le choix serait approuvé par la Grande-Bretagne. Le Gouvernement général agirait en consultation avec les Gouvernements britannique et égyptien. Il serait assisté d'un Conseil composé d'Egyptiens. Il n'y aurait aucune barrière entre l'Egypte et le Soudan.

L'Egypte pourrait continuer à recruter dans le Soudan des volontaires pour ses troupes ; elle pourrait maintenir une garnison dans le Soudan et avoir le droit d'établir des aérodromes et des stations de radiotélégraphie. On ne pourrait pas constituer d'armée soudanaise sans l'autorisation de l'Egypte, et, si cette autorisation était donnée, le roi d'Egypte serait le chef suprême de cette armée.

L'Egypte pourrait entretenir une armée pour sa défense propre, dans les limites compatibles avec la sécurité du Soudan. Le Gouverne-

ment du Soudan ne pourrait pas contracter d'emprunt sans le consentement de l'Egypte; le budget du Soudan devrait être soumis au Gouvernement égyptien.

Le Soudan ne pourrait pas établir sur le Nil des travaux de nature à priver l'Egypte, à l'heure actuelle et dans l'avenir, de l'eau qui lui est nécessaire.

Bien que depuis le début des négociations touchant l'indépendance de l'Egypte, les Egyptiens aient revendiqué le Soudan, lord Allenby a affirmé récemment aux chefs soudanais à Khartoum que les liens qui unissent la Grande-Bretagne au Soudan seront maintenus.

La nouvelle Constitution

Le projet de Constitution dont il vient d'être officiellement donné connaissance, établit un Sénat et une Chambre des députés, jouissant l'un et l'autre des mêmes prérogatives.

Le pouvoir législatif sera exercé par le roi en liaison avec le Parlement. Les membres de la Chambre des députés seront élus au second degré de manière qu'il y ait un député pour 75.000 habitants.

Le Sénat se composera de 80 membres, dont une quarantaine seront élus au troisième degré et les autres nommés par le Gouvernement; la durée de leur mandat sera de dix ans et celle du mandat des députés de cinq ans.

Les sénateurs devront appartenir à la famille royale ou être ministres, hauts dignitaires ecclésiastiques, ou hauts fonctionnaires, ou être membres de la Chambre des députés depuis dix ans, ou avoir des revenus annuels s'élevant à un millier de livres égyptiennes.

Protestation des nationalistes égyptiens

Les nationalistes égyptiens ont protesté auprès du Cheik-ul-Islam contre les prétentions de Fuad au trône d'Egypte. Ils soutiennent que Fuad a été illégalement reconnu par l'Angleterre, la religion musulmane exigeant que le calife désigne le roi d'un Etat musulman.

Manifeste de Abbas Hilmi II

A la suite du décret signé par Fouad Ier, déterminant l'ordre de succession au trône, l'ex-khédive Abbas Hilmi II, qui fut déposé en 1914, à cause de sa politique peu favorable à l'Angleterre et par répercussion

aux alliés, mais qui n'a jamais abdiqué, vient d'adresser au peuple égyptien un manifeste, par lequel il revendique son droit au trône. Il écrit notamment :

La reconnaissance de l'indépendance de l'Egypte signifie, en fait, comme en droit que toute modification apportée par un régime transitoire et exceptionnel dans la vie du pays a disparu.

Héritier légitime du khédivat et des prérogatives attachées à ce titre, conscient des devoirs qui Nous ont été imposés par Nos glorieux ancêtres. Nous contestons à qui que ce soit le droit de prévoir qui recueillera la succession du grand Méhémet Ali et qui en sera exclu.

GÉORGIE

Réponse à la Note de M. Tchitcherine

A la suite de la note de M. Tchitcherine, vice-président de la Délégation du Gouvernement des Soviets à la Conférence de Gênes, adressée, le 30 avril, à M. Schanzer, en réponse à sa lettre du 26 avril concernant les événements de Géorgie, M. Tchenkeli a remis au Président de la Conférence, le 3 mai, une déclaration dont nous extrayons les passages suivants :

M. Tchitcherine nie, purement et implement, l'existence d'un mouvement insurrectionnel dans différentes provinces de la Géorgie et les opérations militaires bolchevistes destinées à le réprimer. Il suffira pourtant de citer, ici, des faits décisifs et indéniables : une province entière de la Géorgie, notamment la Svanétie, ayant chassé les bolcheviks, affirme son indépendance contre les tentatives de pénétration des troupes rouges, et nombreuses sont les régions, de Letchkoum jusqu'à Kahetie où les populations sont en guerre ouverte contre l'envahisseur...

Les affirmations de M. Tchitcherine ne valent pas plus que ses négations. D'après lui, M. Noë Jordania, président du Gouvernement démocratique de Géorgie, n'est qu'une « personne privée » ; le soi-disant Gouvernement soviétique de Géorgie seul serait un Gouvernement légal, ayant qualité pour représenter la Géorgie.

Les faits sont pourtant là, simples et universellement connus, pour réfuter ces allégations hardies du commissaires du peuple. L'autorité de M. Jordania et de son gouvernement a pour base le suffrage universel, librement exercé du peuple géorgien, son Gouvernement détenait ses pouvoirs de l'Assemblée constituante de Géorgie, comme il convient à un régime démocratique. Ce gouvernement est soutenu par la totalité des classes et des partis politiques de Géorgie, dont la déclaration récente protestant contre l'occupation russe, a été communiquée à la Conférence. Quant aux personnes que M. Tchitcherine considère comme le Gouvernement légal de la Géorgie, et dont quelques-unes se trouvent à Gênes dans son entourage, par qui leurs fonctions leur furent-elles

conférées ? Par le gouvernement soviétiste de Moscou, qui ordonna, en février 1921, l'invasion de la Géorgie, occupa militairement ses territoires et y installa le régime dit soviétique.

C'est à la suite de cette invasion que le Gouvernement soviétique s'y est introduit ; c'est par les troupes d'invasion que le Gouvernement de M. Tchitcherine avait envoyées, que ledit gouvernement fut imposé à la Géorgie et qu'il y est maintenu : telle est son origine et telle est sa « légalité »...

Les Puissances elles-mêmes n'ignorent certes pas ni la nature et les principes du Gouvernement démocratique de Géorgie établi en 1918, ni les causes de son exil en 1921, après la résistance pendant plus d'un mois aux attaques simultanées des armées russes et turques, et après l'occupation du pays par les bolcheviks.

Les représentants diplomatiques des différentes puissances accrédités à Tiflis furent témoins oculaires de ces événements. Ils pourraient toujours fournir des éclaircissements sur les vraies origines du « seul Gouvernement légal » de Géorgie, dont parle Tchitcherine, et dont il évite de préciser les titres.

Il est de toute évidence qu'aucune des puissances énumérées par M. Tchitcherine et accusées d'occuper illégalement certains territoires, n'a agi comme la Russie fit envers la Géorgie en envahissant en 1921 ce pays, dont il reconnut dès 1920, sans réserves, l'indépendance ; le gouvernement de Moscou a donné l'exemple unique et défiant toute comparaison d'une politique d'agression brutale.

Pour faciliter le règlement des difficultés aux Indes, en Egypte, en Lithuanie, en Galicie et ailleurs, M. Tchitcherine offre aux puissances intéressées le concours de la diplomatie bolcheviste. Il appartiendra aux dites puissances d'accepter ou de refuser cette offre. Pour ce qui concerne la Géorgie, il est déjà à noter avec satisfaction que, comme l'esprit de sa note le montre, M. Tchitcherine est incliné à considérer le peuple géorgien comme appartenant à la catégorie générale des « nations opprimées », dont le sort le préoccupe tant.

Il reste seulement à ajouter que la forme particulière d'oppression, que subit la Géorgie, est déterminée uniquement par l'occupation, que le gouvernement, représenté par M. Tchitcherine, ordonna quelques mois après avoir donné sa signature au traité du 7 mai 1920, par l'art. 11 duquel « *la Russie s'engage à renoncer à toute intervention dans les affaires intérieures de la Géorgie.* »

HAÏTI

Protestation contre l'occupation américaine

Un protestation formulée par vingt-quatre juristes, par les représentants de la Foreign Policy Association de New-York et de la National Popular Government League de Washington, présidée par le sénateur Owen, de l'Oklahoma a été présentée le 27 avril dernier, au département

d'Etat de Washington, contre l'invasion et l'occupation militaire par les Etats-Unis des républiques d'Haïti et de Saint-Domingue.

Les protestataires demandent la restauration du gouvernement autonome du peuple de Haïti et le rappel immédiat des forces militaires d'occupation dans l'île.

Le rapport signé par les vingt-quatre avocats américains déclare que « la prise de possession par les Etats-Unis de la république d'Haïti est une violation de notre constitution, de nos traités et de la loi internationale » ; que le maintien d'un mandat sur Haïti constitue une « usurpation de pouvoir par simple acte exécutif non autorisé par la loi », et que « l'honneur » des Etats-Unis exige :

1° L'abrogation immédiate par les Etats-Unis du traité de contrôle de 1915 sans condition ni qualification ;

2° Des élections de représentants au corps législatif d'Haïti et d'un président par le peuple, dans un temps très prochain ;

3° La négociation d'un nouveau traité avec une nouvelle administration haïtienne en vue d'une coopération amicale entre les Etats-Unis et Haïti aux conditions susceptibles de satisfaire les deux pays et par les moyens usuellement employés entre les Etats libres.

Dans un discours qu'il a prononcé le 1er mai au Carnegie Hall de New-York, le sénateur Borah s'est fait l'écho de cette protestation et a rappelé l'incroyable histoire de l'occupation de ces deux républiques pendant ces sept dernières années. Le *Courrier des Etats-Unis* rendant compte du discours du sénateur Borah écrit :

Le Congrès des Etats-Unis, qui seul a le droit de déclarer la guerre, n'a jamais déclaré la guerre à ces deux pays et cependant ils ont été envahis par nos troupes, attaqués par mer, par terre et par air, subjugués, leurs trésors confisqués, administrés par des officiers de l'infanterie de marine suivant des ordres reçus du département d'Etat de Washington. Tout vestige d'indépendance et de souveraineté leur a été enlevé, quoique les deux pays n'aient jamais donné aux Etats-Unis aucune cause de mécontentement ou commis aucun acte d'agression contre les Etats-Unis ou leurs nationaux en Haïti...

M. Moorfield Storey de Boston, ancien président de l'American Bar Association, président de la Société de l'Indépendance Haïti-Saint-Domingue, sous les auspices de laquelle se tint la réunion du sénateur Borah, maintient que le peuple américain n'a pas le droit honnêtement de critiquer le Japon pour ses actes d'agression impérialiste en Corée et en Chine, ou l'Angleterre pour ses conquêtes dans l'Inde ou le Sud de l'Afrique, ou l'Allemagne pour son agression en Belgique en 1914, ou aucune autre nation ayant commis des actes d'agression militaire sous prétexte de prétendue nécessité militaire ou dans l'intérêt des exploitations commerciales de ses nationaux, tant que

les Etats-Unis, avec ou sans l'autorisation du Congrès, emploient leurs forces armées pour subjuguer les petits peuples de l'Amérique latine, afin de s'emparer de leurs ressources et de leurs richesses naturelles au profit des envahisseurs commerciaux américains qui n'y ont aucun droit. Il déclare que l'excuse « de nécessité militaire » est aussi insoutenable pour les Etats-Unis dans les Antilles qu'elle l'était pour l'Allemagne en Belgique.

L'occupation américaine des deux républiques n'a pu se maintenir que par la suppression de toutes les formes de liberté personnelle, civile et politique. Depuis le commencement, elle a gouverné les deux pays par la loi martiale, appliquée par les conseils de guerre de l'infanterie de marine, par la suppression complète de la liberté de la parole, de la presse et des réunions, par l'emprisonnement et les travaux forcés infligés à toute personne assez audacieuse pour critiquer l'occupation ou le semblant de gouvernement installé par elle...

MÉSOPOTAMIE

Le roi Faïçal et le mandat britannique

Le roi Faïçal, d'accord avec ses sujets, demanderait l'abolition du mandat britannique.

Le mouvement qui s'est dessiné en Mésopotamie contre le mandat britannique a commencé vers le 1er mai à la conférence de Kerbella, qui s'était réunie pour étudier les mesures à prendre contre les akhwans ou wahabites, et vota une résolution en faveur de l'abolition du mandat et de l'indépendance des Arabes de Mésopotamie sous le roi Faïçal.

La loi électorale, qui propose l'établissement d'une Assemblée de cent membres, dont cinq seront juifs, cinq chrétiens, vingt appartiendront à des tribus et le reste sera élu au suffrage censitaire, et qui a été publiée vers le 10 mai, n'a eu aucune répercussion.

Faïçal essaye de s'entendre avec Ibn Séoud et la situation paraît tendue entre le haut-commissaire sir Percy Cox et les deux chefs arabes.

Les raisons fournies à l'appui de cette demande d'abolition du mandat sont les suivantes : Les susceptibilités des Arabes seraient blessées par l'idée de tutelle que renferme le terme de « mandat ». D'autre part, à la suite de la répression de diverses insurrections et de l'introduction en Mésopotamie de fonctionnaires indiens qui ignorent l'arabe, il existe un certain ressentiment contre l'administration militaire anglaise. Enfin, la popula-

tion de Mésopotamie, travaillée par les agitateurs nationalistes syriens, s'inquiète du sort de la majorité arabe en Palestine.

Le roi Faïçal prétend tenir toujours au concours matériel et moral de la Grande-Bretagne mais il réclame un système différent du protectorat égyptien maintenant aboli et il veut la suppression du mot et du système de mandat.

Le Gouvernement anglais annonce qu'il compte terminer l'évacuation de la Mésopotamie par les troupes britanniques le 1er octobre. Tous les territoires britanniques du Moyen-Orient seront alors surveillés par le détachement d'aviation de Mésopotamie sous le commandement du field marshal sir John Salmond.

Les pétroles de Mésopotamie et de Perse

Au cours de la discussion sur la question du pétrole, aux Communes, au début de mai, M. Wood, répondant au commandant Kenworthy, a déclaré que l'existence du pétrole dans diverses parties de l'Irak était reconnue, mais qu'on n'avait pas d'indications sur la valeur des gisements.

Aucune recherche, ni fonçage ne sont en cours, excepté sur une bande étroite transférée de la Perse à la Turquie d'après le protocole de 1919, et couverte par la concession accordée à M. d'Arcy, en 1901, par la Perse et que la Turquie a reconnue.

Le Gouvernement de l'Irak, en sa qualité d'héritier des droits turcs sur ces terrains, recevra 16 % des bénéfices nets de ces exploitations.

NOUVELLES-HÉBRIDES

Ratification du Protocole du 6 août 1914

Un protocole modifiant, en ce qui concerne les Nouvelles-Hébrides, la convention de Londres du 20 octobre 1906 avait été conclu à Londres, le 6 août 1914, entre la France et la Grande-Bretagne. Les ratifications de cet acte ont été échangées à Londres, le 18 mars 1922 et le texte en

ant été publié au *Journal officiel* le 4 juin, ce protocole va recevoir sa
leine et entière exécution.

Les principales dispositions qui y figurent sont les suivantes :

L'archipel des Nouvelles-Hébrides, y compris les îles de Banks et les îles de Torrès,
ormera un territoire d'influence commune, sur lequel les sujets et citoyens des deux
uissances signataires jouiront de droits égaux de résidence, de protection personnelle
: de commerce, chacune des deux puissances demeurant souveraine à l'égard de ses
ationaux ainsi qu'à l'égard des sociétés légalement constituées conformément à sa loi
i vue d'entreprises agricoles, industrielles, commerciales ou autres, et ni l'une ni l'autre
'exerçant une autorité séparée sur l'archipel.

Les ressortissants des tierces puissances jouiront des mêmes droits et seront soumis
ux mêmes obligations que les citoyens français et les sujets britanniques. Ils auront à
pter dans un délai d'un mois, soit par déclaration verbale faite au commissaire résident
ntéressé ou à son délégué, soit par lettre à lui adressée, pour le régime applicable aux
essortissants de l'une ou de l'autre puissance. L'option sera, en outre, obligatoire, même
vant l'expiration de ce délai, si l'intéressé vient à faire un acte comportant l'application
es lois de l'une ou de l'autre puissance ou des règlements communs en vigueur dans
archipel. A défaut d'option et en cas de décès avant option, les commissaires résidents
gissant en commun détermineront d'office le régime sous lequel les intéressés devront
tre placés. Les travailleurs étrangers introduits dans l'archipel par l'un ou l'autre
ouvernement ou avec l'autorisation de l'un ou de l'autre Gouvernement, seront consi-
dérés, pendant toute la durée de leur séjour dans l'archipel, comme des ressortissants
e la puissance dont le Gouvernement sera intervenu.

Les deux puissances signataires s'engagent mutuellement à ne pas élever de forti-
cations dans l'archipel et à ne pas y installer d'établissement de déportation ou de
ransportation.

Deux hauts-commissaires nommés, l'un par le Gouvernement français, l'autre par
e Gouvernement britannique, représenteront dans l'archipel les puissances signataires.
Chacun des hauts-commissaires sera assisté d'un commissaire résident, auquel il délé-
guera, dans la mesure qu'il jugera utile, son autorité et qui le représentera dans l'ar-
chipel lorsqu'il n'y résidera pas.

Il sera créé, par décisions communes des hauts-commissaires ou des commissaires
résidents, des circonscriptions administratives. Chacune d'elles aura à sa tête deux
délégués, l'un français, l'autre britannique, qui exerceront, sur leurs ressortissants
respectifs et sur les indigènes, les pouvoirs à eux conférés par les règlements et instruc-
tions concertés entre les hauts-commissaires ou les commissaires résidents en vue d'assu-
rer la pleine exécution de la présente convention, et qui rempliront les obligations de
toute nature déterminées par ces mêmes règlements et instructions. Ils auront notam-
ment qualité pour exécuter les commissions rogatoires.

PACIFIQUE

La Conférence transpacifique

L'Association transpacifique organise pour le mois d'octobre, à Honolulu (îles Hawaï), une conférence de toutes les nations riveraines du Pacifique. Les invitations ont été envoyées par l'entremise du département d'Etat à Washington, bien que la conférence ne doive pas être considérée comme se tenant sous les auspices ou avec le patronage du gouvernement des Etats-Unis.

La conférence discutera toute une série de problèmes intéressant les transports, les communications, la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles, les finances et les placements, ainsi que les relations internationales dans toutes les régions du Pacifique, etc.

Les invitations ont été transmises au Guatémala, au San-Salvador, au Honduras, à Costa-Rica, à Panama, à la Colombie, à l'Equateur, au Pérou, à la Bolivie, au Chili, au Japon, à la Chine et au Siam par l'entremise des représentants diplomatiques des Etats-Unis. Les invitations destinées aux Indes orientales néerlandaises ont été transmises par l'intermédiaire de la France, et enfin celles destinées au Canada, à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et aux Etats malais fédérés ont été transmises par l'intermédiaire de la Grande-Bretagne.

PALESTINE

Accord anglo-américain au sujet du mandat sur la Palestine

Les pourparlers commencés par lord Balfour alors qu'il participait à la Conférence de Washington, viennent d'aboutir à un accord par lequel les États-Unis et la Grande-Bretagne se garantissent par traité, leur situation en Palestine, et dont le Gouvernement américain vient d'autoriser la publication.

Aux termes de cet accord, un traité sera négocié entre les deux Gouvernements, traité qui comportera l'assentiment des Etats-Unis aux clauses du mandàt britannique sur la Palestine. Le traité comprendra également une clause spécifiant que les Etats-Unis et les citoyens américains pourront jouir du bénéfice alloué aux citoyens britanniques, bien que le Gouvernement américain ne fasse pas partie de la Société des Nations. En outre, les citoyens américains auront le droit d'être jugés, dans les questions litigieuses, par une cour composée, en majorité de juges anglais. Le Gouvernement britannique s'engagera à donner les assurances voulues en ce qui concerne l'égalité des facilités commerciales. La Palestine renfermant des gisements pétrolifères, les Etats-Unis ont déclaré, en conséquence, qu'ils ne sauraient accepter le mandat britannique qu'à la condition que les citoyens américains aient les mêmes droits de commerce et d'exploitation et autres privilèges auxquels sont admis les citoyens des pays appartenant à la Ligue des Nations. Les droits existant déjà et dont jouissent les Américains en Palestine seront pleinement reconnus et sauvegardés.

Ces accord sera bientôt incorporé dans un traité formel par lequel les Etats-Unis reconnaîtront le mandat de la Grande-Bretagne et la Grande-Bretagne de son côté, garantira entièrement les droits américains.

On croit savoir également que le traité spécifiera d'une façon précise les divers droits capitulaires des Etats-Unis en Palestine auxquels il ne pourra, en aucune façon, être porté atteinte.

Ce traité sera probablement le premier d'une série se rapportant à divers mandats.

Le mandat sur la Palestine

A la première séance de la dix-huitième session du Conseil de la Société des Nations, tenue le 11 mai sous la présidence de M. Quinonés de Léon, représentant de l'Espagne, et à laquelle était présents : MM. Hymans (Belgique), Clark (Brésil), Tang Say Fou (Chine), Léon Bourgeois (France), lord Balfour (Grande-Bretagne), le marquis Imperiali (Italie), Adatci (Japon), lord Balfour a suggéré de porter à l'ordre du jour de cette séance, la question de l'approbation, par

le Conseil, des termes du mandat confié à la Grande-Bretagne sur la Palestine tout en rappelant que la mise en vigueur de ce mandat comme celle des autres mandats dans le Moyen-Orient dépend de la ratification du traité de Sèvres.

Lord Balfour a déclaré que les pourparlers qui s'étaient engagés entre les Gouvernements de Grande-Bretagne et celui des Etats-Unis, au sujet de ce mandat, étaient arrivés à leur fin et que le Gouvernement des Etats-Unis, qui ne fait aucune objection à l'attribution à la Grande-Bretagne du mandat sur la Palestine, demande seulement au cas où la Grande-Bretagne cesserait d'être la puissance mandataire, que le régime des capitulations soit rétabli en Palestine.

Ce sont des raisons pratiques, a ajouté lord Balfour, qui ont amené le Gouvernement anglais à presser la solution de cette question. En effet, la situation de la Palestine est assez difficile et une attente prolongée ne pourrait que provoquer des troubles.

A la suite des observations présentées par lord Balfour, le Conseil a décidé d'ajourner au samedi 13 mai la question de l'inscription à son ordre du jour de l'approbation des termes du mandat britannique sur la Palestine.

Au cours de cette seconde séance, lord Balfour s'est appuyé sur le fait que les Etats-Unis s'étaient mis d'accord avec la Gran-Bretagne sur le mandat palestinien pour la raison que, si le retard apporté au règlement de cette question est dû sans doute à ce que d'autres questions sont liées au règlement du mandat et préoccupent les puissances signataires du traité de Sèvres, il tient surtout à la circonstance que les Etats-Unis ont décidé que la non-ratification par eux du traité de Versailles ne modifie en rien le droit qu'ils possèdent en tant que puissance associée sur les territoires mis par la victoire entre les mains des puissances alliées et associées, ni ne supprime leur devoir de s'en occuper. En conséquence la Grande-Bretagne a tenu d'abord a arriver à un accord avec les Etats-Unis, et elle entend maintenant que cet accord figure dans un traité. Il a été convenu que ce traité contiendrait une reproduction du texte du mandat dans la forme définitivement approuvée par le Conseil. C'est pourquoi le Gouvernement de la Grande-Bretagne demande au Conseil d'examiner la question d'urgence, c'est-à-dire dans six semaines au plus tard.

Il a fait ressortir que la décision du Conseil ne peut, par consé-

quent, que hâter la solution de la question du mandat dont il importe, à son avis, de ne plus différer l'application.

Allant au devant de l'objection qui peut être soulevée touchant les répercussions du mandat britannique au point de vue des questions religieuses, lord Balfour, procédant par voie d'affirmation, a déclaré que la Grande-Bretagne a trop d'expérience en cette matière pour que le transfert de l'autorité d'une puissance musulmane à l'empire britannique puisse susciter une certaine anxiété.

Comment, peut-on craindre de voir transférer l'autorité d'une puissance musulmane à une puissance chrétienne, alors surtout que cette puissance chrétienne est la Grande-Bretagne ?

C'est justement ce qui est en question et ce qu'il y aurait lieu de prouver. Pour quelles raisons, la Grande-Bretagne, en majorité protestante, qui a repris pour son compte l'idée d'un foyer juif en Palestine, serait-elle plus qualifiée qu'un autre pays non protestant ou comptant dans son sein des éléments juifs plus nomoreux pour prendre en mains la défense des chrétiens dans un pays musulman où on entend constituer un Etat juif ?

M. Léon Bourgeois a approuvé les déclarations de lord Balfour mais a insisté pour que le délai proposé pour la nouvelle réunion du Conseil soit prolongé.

Je pense que lord Balfour, reconnaitra que nous aurions bien besoin de savoir quelles sont les réponses que nous fait l'Amérique pour les autres mandats dont nous sommes chargés. Il y a, en effet, un intérêt supérieur à maintenir entre nous tous une situation de patience véritable, en ne marquant pas que l'un d'entre nous a trop de hâte à résoudre le problème en ce qui le concerne, afin d'attendre que les camarades, comme on dit, aient pu obtenir de leur côté un assentiment qui les place sur un terrain d'égalité. Cela est une question de mesure, une question d'opportunité. Mais, je crois pouvoir dire que nous faisons de notre côté ce que nous pouvons pour obtenir les réponses de l'Amérique aux questions que nous avons eu l'occasion de poser à propos des mandats dont nous sommes l'objet.

M. Adatci (Japon) a insisté pour que tous les mandats fussent évoqués à la barre du Conseil le plus tôt possible. M. Imperiali, pour l'Italie, et M. Hymans, pour la Belgique, se sont pleinement associés aux paroles de M. Léon Bourgeois.

Le Conseil a alors décidé de se réunir avant le 15 juillet pour aborder la question des mandats qui doit donner lieu à une discussion

générale du Conseil, avant l'Assemblée plénière de la Société des Nations devant laquelle le problème est appelé à revenir.

A la suite de cette démarche de lord Balfour devant le Conseil de la Société des Nations, la mission diplomatique turque, considérant qu'il ne saurait être statué légalement sur aucune partie du territoire de l'empire ottoman avant qu'une paix définitive soit conclue avec la Turquie, proteste au nom de son Gouvernement contre toutes décisions éventuelles à ce sujet et considère comme nulles et non avenues les décisions prises en dehors de lui.

Dans une lettre adressée à MM. Lloyd George et Churchill, Moussa Kiazim el Hussein, président de la délégation arabe de Palestine, a, de son côté, déclaré que ses compatriotes n'accepteront jamais le mandat sur la Palestine, tel qu'il existe aujourd'hui, et que la délégation a été surprise d'apprendre que le Conseil de la Société des Nations étudiait ce mandat en vue de sa ratification.

En terminant, le président demande au premier ministre britannique de ne rien entreprendre dans ce sens tant que les représentants du peuple arabe et ceux de la Grande-Bretagne n'auront pas soigneusement examiné la question de l'avenir de la Palestine.

Dans une conférence qui fut donnée le 10 mai à Londres, et à laquelle de nombreux membres du Parlement et la délégation des Arabes de Palestine assistaient, la motion suivante a été unanimement adoptée :

La Conférence, composée de membres des deux Chambres du Parlement, qui ont l'appui de l'opinion publique, estime que la justice pour les Arabes en Palestine exige :

1° Un Gouvernement national autonome, conforme aux prescriptions du mandat britannique ;

2° L'abolition de la Commission sioniste de Palestine ;

3° L'approbation du Parlement pour les conditions du mandat, lorsqu'elles auront été fixées par la Société des Nations.

La Conférence prie les membres du Parlement professant cette opinion de se rendre auprès du premier ministre et du ministre des Colonies à l'effet de solliciter le Gouvernement de tenir compte des opinions exprimées à cette conférence.

Un des orateurs de la délégation fit remarquer, bien que les Arabes de Palestine soient au nombre de 800.000 et les Israélites au nombre de 75.000 seulement, que :

L'Administration, ses cadres et sa politique sont israélites. On reçoit des immigrants israélites, communistes et bolchevistes qui introduisent en Palestine des idées absolument nouvelles pour les pays.

A ce sujet, sir Herbert Samuel, haut-commissaire britannique en Palestine, a pris la parole le lundi 22 mai, devant environ 150 lords et députés dans une salle de la Chambre des communes. Il a défendu l'administration de la Palestine contre ces critiques, déclarant que les fonctionnaires israélites y étaient en minorité et affirmant que la politique du Gouvernement de Palestine n'a jamais été contraire aux intérêts des races qui constitutent la majorité. Il a ajouté que parmi les immigrants juifs il n'y a eu qu'un très petit nombre de bolchevistes et il a fait entrevoir qu'un accord prochain pourrait se faire, entre les diverses races qui composent la population de la Palestine.

A Rome, le 11 mai, devant une nombreuse assistance, composée en majorité de prélats de toutes nationalités, parmi lesquels plusieurs cardinaux, Mgr Barlassina, patriarche de Jérusalem, a fait une conférence sur le sionisme en Palestine, qu'il a dénoncé comme une organisation politique de tendance nettement anticatholique. Il a reproché au sionisme d'opprimer, sous le patronage du gouverneur de Palestine, toutes les autres nationalités et toutes les autres religions, y compris les israélites orthodoxes non ralliés au sionisme. Le patriarche a conclu qu'il faut prêcher la croisade contre le sionisme. « Il faut, a-t-il dit, que toute la chrétienté se lève pour mettre fin à la situation intolérable qui a été créée en Palestine. »

Mgr Barlassina est, le 20 mai parti pour Londres, envoyé officiellement par le Saint-Siège, pour discuter la possibilité d'engager des négociations avec le Gouvernement anglais sur le problème du sionisme en Palestine.

Les Etats-Unis et le foyer juif en Palestine

Le Sénat américain dans sa séance du 4 mai, a adopté, à l'unanimité, la résolution suivante, proposée par le sénateur Lodge, au sujet du « Foyer national juif » en Palestine :

> Le Gouvernement des Etats-Unis favorise l'établissement en Palestine d'un « Foyer national juif », étant bien entendu qu'aucun préjudice ne sera porte aux droits civils et religieux des communautés non juives et que les établissements et emplacements religieux seront protégés d'une façon adéquate.

Il est à remarquer que cette résolution, qui a dû être adoptée depuis par la Chambre des représentants, ne contient aucune allusion au

mandat britannique. Le projet primitif, présenté par le sénateur Fish, s'expliquait à ce sujet, mais plusieurs sénateurs étant opposés au principe des mandats, le sénateur Lodge a réalisé l'unanimité des suffrages sur sa motion.

Le président Harding vient d'adresser le message suivant au Keren Hayesod, Fonds de reconstruction de la Palestine, à New-York :

> Je suis très heureux d'exprimer mon approbation et ma sincère sympathie pour l'effort du Fonds de reconstruction de la Palestine, en vue de la restauration de la Palestine comme foyer national du peuple juif. J'ai toujours considéré avec un intérêt qui me semble aussi pratique que sentimental le plan du rétablissement de la Palestine, et j'espère que l'effort poursuivi maintenant à cet effet dans ce pays et dans d'autres pays obtiendra le succès le plus complet.
>
> Très sincèrement vôtre, WARREN G. HARDING.

Cette décision du Congrès et l'attitude du président Harding sont le résultat des longues négociations, dont nous parlons ci-dessus, menées entre l'Amérique et l'Angleterre dans le but de sauvegarder les droits des citoyens américains et principalement ceux de la Standard Oil Co sur les gisements pétrolifères dont l'exploitation escomptée en Palestine.

SYRIE

La situation en Syrie

L'accord d'Angora du 20 octobre 1921 ayant donné à la Syrie, comme frontière avec la Turquie, la voie ferrée de Bagdad, prolongée par la route qui, de Nissibin, dernière station de la voie ferrée à l'est, conduit à Djeziret-Ibn-Omar, sur le Tigre, la relève des Turcs et l'occupation par les troupes françaises de tout le pays compris entre cette frontière et l'Euphrate où l'autorité nominale continuait à y être exercée par les Turcs, est sur le point d'être achevée.

Un poste a été installé à Tel-Abiad, à 80 kilomètres à l'est de l'Euphrate, sur la voie ferrée. Un autre poste a occupé Hassetche, à 150 kilomètres au nord-nord-est de Deir-Ez-Zor. De ce poste de Hassetche, les gendarmes syriens ont poussé à Rah-El-Ain.

La voie ferrée de Bagdad pourra bientôt fonctionner, mais par des

moyens de fortune et à trafic très réduit, la rupture du viaduc de Djerablous rendant plus longue sa remise en service définitif.

Les trois grands postes de l'Euphate : Djerablous, Rakkat et Deir-Ez-Zor, et les postes avancés poussés en Djeziret, ont été réunis, à la date du 8 avril, sous un commandement unique confié au colonel de Grandrut et qui porte le nom de « commandement militaire de l'Euphrate ». Ce dernier s'est rendu à Nissibin pour y étudier sur place la situation. Le poste de commandement est à Deir-Ez-Zor.

Des tracts rédigés par d'anciens agents extrémistes de Faïçal et des créatures du roi Hussein, tels que Habib Loutfallah et le cheikh Kamel, faisant appel à tout l'Islam de l'Afrique comme de l'Asie, sont répandus en Syrie venant de Caïffa. Les manœuvres des associations chérifiennes telles que le « Lien oriental » se poursuivent en Syrie et dans le Grand-Liban.

Les recettes des Etats continuent à être satisfaisantes mais les charges fiscales ont augmenté dans une proportion très considérable par suite de la suppression radicale des subventions pour l'exercice 1922 : la participation de la métropole étant exclusivement consacrée aux œuvres d'enseignement et d'assistance, aux dépenses du mandat et aux travaux publics.

L'opinion considère comme une limite l'effort demandé aux populations. Une aggravation nouvelle du taux des impôts ne manquerait pas d'avoir des conséquences politiques.

Le Grand-Liban

Le recensement de la population du Liban, prélude des premières élections qui ont eu lieu récemment dans cet Etat, donne un chiffre total de 710.562 habitants, se répartissant ainsi : chrétiens, 327.367 (dont 144.786 maronites) ; musulmans, 229.733 (dont 124.786 sunnites) ; druses 43.633.

Les musulmans sunnites forment la grosse majorité dans le sud du Liban et dans le sandjak de la Bekaa.

Beyrouth, capitale de l'Etat, compte 9.432 habitants.

Les élections au conseil représentatif de Syrie ont eu lieu le 21 mai. Les électeurs du second degré se sont réunis dans chaque sandjak, ou municipe, et ont élu 30 membres à la première assemblée du Grand-Liban.

TUNISIE

La Conférence consultative

Les partisans d'une modification du régime actuel en Tunisie demandent avec insistance et non sans raison une réforme de la Conférence consultative qui a été créée le 24 octobre 1890. A cette date, M. Ribot, ministre des Affaires étrangères donnait des instructions au résident général de France à Tunis pour réunir à des époques fixes les représentants de la colonie en vue de prendre leur avis au sujet des questions touchant à leurs intérêts agricoles, industriels et commerciaux.

La Conférence consultative, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, a été organisée par arrêté résidentiel du 2 janvier 1905, que sont venus modifier, ou compléter, un certain nombre d'arrêtés ultérieurs. La Conférence comprend 3 collèges : des agriculteurs, des commerçants et des membres qui ne se classent pas dans ces deux catégories. Elle se compose de 61 membres : dont 45 français élus au suffrage universel et de 16 indigènes dont un israélite. Ces derniers sont désignés par le résident général et choisis parmi les notables des diverses régions de la Tunisie.

La Conférence consultative n'émet que des avis, qu'il s'agisse de questions qui lui ont été soumises par la résidence générale ou de celles qui rentrent dans ses attributions en vertu de dispositions législatives.

L'Administration peut toujours passer outre ses avis, même en matière budgétaire.

De bonne foi, cette tutelle choque les hommes les moins prévenus. L'équité et le bon sens suffisent à demontrer que l'organisation de la Conférence et ses nouvelles attributions doivent s'adapter au programme qui a été établi pour le développement économique du pays au moment du dernier emprunt.

C'est dans cet esprit que le Comité d'action franco-musulman de

l'Afrique du Nord, rue Demours 110, Paris (17e), a cru devoir adresser la lettre ci-après à M. Saint, résident général de France à Tunis :

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur, au moment où vous vous proposez d'apporter des réformes dans l'organisation de la Conférence Consultative de vous rappeler ci-dessous les vœux émis par le Comité d'action franco-musulman de l'Afrique du Nord dans ses séances annuelles des 12 juin 1920 et 4 juin 1921 :

Après avoir entendu les membres de la délégation tunisienne le 12 juin 1920 (1). Le Comité d'action franco-musulman de l'Afrique du Nord, siégeant en Assemblée générale, forme le vœu qu'un meilleur équilibre social soit réalisé dans la régence :

1° Par l'élection des Tunisiens à la Cnoférence consultative, aquelle devra être remplacée par une conférence délibérative à attributions budgétaires étendues et maîtresse de son ordre du jour, composée par moitié d une part de Français et d'autre part d'indigènes musulmans ou d'israélites tous élus ;

2° Par l'accès des Tunisiens à tous les postes administratifs à condition de présenter les garanties intellectuelles et morales requises chez les candidats français ;

3° Par l'égalité des traitements des fonctionnaires occupant, à compétence égale, des fonctions identiques sans qu'il soit fait de différences en faveur des européens et au détriment des autochtones ;

4° Par la participation des indigènes à l'achat des lots de l'Agriculture et des terres domaniales.

Nous vous serions très obligés de vouloir bien faire examiner ce vœu en vue de sa réalisation

Veuillez agréer, etc.

Ont signé : le président du Comité, HERRIOT, député, ancien ministre ; les vice-présidents, DOIZY ancien député ; GIDE, professeur de droit ; le secrétaire général, LAVENARDE.

En outre, M. Lavenarde, ancien collaborateur de M. Albin Rozet, député, secrétaire général du Comité d'action franco-musulman de l'Afrique du Nord, nous communique la note suivante, en nous priant de vouloir bien la reproduire :

Ce vœu reflète fidèlement le but de notre Comité : associer de plus en plus et dans une réciproque confiance les Français et les Tunisiens pour la continuation, avec de plus grandes chances de succès, de l'œuvre économique entreprise, sous l'égide de la France, dans la régence. Il y a quarante ans qu'elle est commencée. les Français et les Tunisiens ont pu, pendant ce laps de temps, s'apprécier, s'estimer, se juger

(1) Cette délégation avait pour président, M. Essafi, avocat à Tunis.

et penser qu'ils sont aujourd'hui majeurs ! c'est-à-dire capables de discuter leurs affaires. Parmi les uns et les autres, il y a des hommes de bonne foi, bien intentionnés ayant le même idéal de justice et d'équité.

En 1882, la France, en venant en Tunisie a assumé une tâche et s'est créé des devoirs. Il est possible que des fautes de touche aient été commises ; personne n'est impeccable. Les bienfaits apportés jusqu'à présent à l'ensemble des populations de la Régence suffisent à les atténuer et à fortifier la confiance que les Tunisiens ont placée dès la première heure dans le Gouvernement français. De même, aucun Français n'oublie dans la Métropole et au dehors, les marques de dévouement et de loyalisme que la Tunisie nous a données pendant la guerre.

La tâche de la France n'est encore qu'ébauchée, il est nécessaire de la développer. C'est dans cette intention que le Parlement Français, a autorisé, en 1920 un emprunt de 255 millions pour les différents travaux à exécuter dans la régence. Le moment semble donc venu de regarder en avant et de faire une place plus large, plus équitable, plus conforme au droit et à la justice, plus en rapport avec nos mœurs, à l'élément tunisien, à la Conférence Consultative.

Il est admis que le Tunisien qui paie l'impôt, comme le Français, doit avoir les mêmes droits, non seulement dans le contrôle, mais aussi dans son emploi.

C'est donc une grande réforme qui se prépare, il est indispensable qu'elle soit examinée, étudiée, discutée, sans aucun esprit de parti ou de race, seul le but qu'elle renferme doit être l'unique préoccupation aussi bien des Français que des Tunisiens. Ceux qui recevront le mandat qu'elle va instituer auront de grands devoirs à remplir : nous prenons la liberté de demander aux uns et aux autres, un esprit de tolérance, la confiance et la sincérité ; et de ne jamais perdre de vue qu'ils auront en mains les destinées de la Tunisie, c'est-à-dire son développement économique, intellectuel et moral.

Le Programme constitutionnaliste

M. Farhath ben Ayed, au nom de la Délégation tunisienne, a remis aux membres du Parlement une note sur la question tunisienne. On trouvera ci-dessous un résumé des principaux points de ce document et des extraits qui rendront compte de la portée et du sens des revendications tunisiennes présentées par le parti constitutionnaliste.

1° Cette note critique d'abord le régime des « décrets-lois conçus, promulgués et exécutés en dehors des intéressés qui n'ont pas le droit de faire entendre leur voix, sinon pour se déclarer intégralement satisfaits. »:

Le régime de la stabilité de la loi s'impose en effet à cette heure où les transactions entre Tunisiens ou entre Tunisiens et Etrangers se sont développées et ont atteint une complexité rapidement croissante.

Ne pense-t-on pas, comme nous, que ce régime doit être modifié qui a produit le décret du 24 janvier 1901, déclarant dans un simple préambule, domaine de l'Etat, les terres collectives des tribus, c'est-à-dire plus du tiers du territoire tunisien? Sur

ces terres il a été reconnu à ces tribus un simple droit de jouissance précaire non encore défini, plongeant ainsi tout ce territoire et l'énorme masse des fellahs qui l'habitent dans une anarchie juridique extrêmement préjudiciable à la propriété de nos campagnes.

Il en est de même des décrets des 14 juin 1902 et 30 avril 1903 qui ont apporté des modifications regrettables à la compétence et au mode de recrutement des juges du tribunal immobilier de Tunisie auquel incombait la mission de consacrer les dispositions du décret précédent. Ces modifications ont apparu à tort ou à raison comme ayant une relation étroite avec la promulgation de ce décret de 1901 dont ce tribunal paraissait être devenu l'instrument d'exécution, ce qui a causé dans la masse indigène un très grand malaise.

Le décret qui a supprimé, sans autre cause que la convenance des bureaux, les dispositions du code civil tunisien posant, dans le cadre du droit commun, la responsabilité civile des personnes morales publiques à l'égard des particuliers.

Le décret inconsidéré de 1919 frappant d'un impôt prohibitif les achats d'immeubles ruraux en Tunisie par les étrangers, en dépit des traités existants et qui a donné lieu à des incidents diplomatiques infiniment regrettables pour le bon renom de la Tunisie, décret qu'il a fallu d'ailleurs abroger...

Cette instabilité ne vise qu'un but : enrichir le domaine de l'Etat au détriment des droits particuliers des Indigènes. Peu importe, d'ailleurs, que le moyen adopté aille à l'encontre des principes généraux du droit musulman qui est le droit commun en matière immobilière, ou simplement à l'encontre des principes de l'équité et de la justice.

Ces exemples sont donnés à titre d'indication. La législation tunisienne en contient bien d'autres qu'il serait fastidieux d'énumérer ici, et, à plus forte raison de commenter...

Pour remédier à cet état de choses, dû au fait « que l'administration, irresponsable et omnipotente se trouve en face d'une minorité qui n'est pas la plus intéressante de la population française et qui, vigoureusement appuyée à Paris, exerce sur elle une dictature de fer au plus grand profit de ses intérêts particuliers », la Délégation demande :

La séparation du pouvoir administratif et du pouvoir législatif : la transformation de la conférence consultative actuelle, divisée en section indigène et section française, séparées par des cloisons étanches sans pouvoirs ni autorité, en une chambre unique législative où siègeront, dans une collaboration fraternelle et commune de tous les instants, et en nombre égal, les élus de la population française et tunisienne.

2° Comme corollaire de cette réforme, elle demande « le remplacement du régime de l'irresponsabilité organisée par celui de la responsabilité définie de l'administration » et pour cela un Gouvernement responsable devant cette Chambre :

3° L'établissement d'un régime de responsabilité gouvernementale

implique en même temps que la disparition de la confusion des pouvoirs législatif et exécutif celle de la confusion des pouvoirs administratif et judiciaire :

Actuellement, le principe qui est à la base de notre organisation judiciaire est celui de la « justice retenue ». S. A. le Bey (entendez l'Administration), maître absolu de la personne et des biens de ses sujets, est l'arbitre suprême des différends qui les divisent à l'occasion d'un droit émanant de sa volonté législative. A l'ouzara — qui est notre cour d'appel et notre tribunal criminel — à l'ouzara, il n'y a point, au sens propre du mot, de magistrats, mais de simples rédacteurs qui, une fois l'instruction et les débats clos, transmettant les dossiers avec leur avis à leur chef de service, le directeur des services judiciaires, qui les transmet à son tour au secrétaire général du Gouvernement tunisien qui les transmet au ministère de la Plume, qui les transmet au premier ministre qui les transmet à S. A. le Bey.

Tous ces personnages et ceux qui gravitent autour d'eux ont le pouvoir de modifier l'avis des premiers rédacteurs. Et l'on assiste à ce spectacle, pour le moins original, que la défense se fait, non pas au prétoire, mais dans les couloirs et auprès des bureaux anonymes.

Remarquons que le chef hiérarchique direct de ces pseudo-magistrats est en même temps ministère public : donc juge et partie.

Il est représenté aux audiences par des commissaires du Gouvernement dont l'influence occulte s'exerce sur les décisions des magistrats et que rien, jusqu'à présent n'a préparé aux délicates fonctions qu'ils occupent.

Par la création de ces fonctionnaires, l'Administration a cru opérer une utile réforme alors que l'expérience a démontré qu'elle n'avait fait que porter la situation au pire.

On pourrait objecter qu'en dehors de l'ouzara, mais sous son autorité, il y a des tribunaux de première instance qui jugent sur le siège et jouissent d'une délégation du souverain. Or, quel est le caractère de cette délégation ?

Les juges composant ces tribunaux sont amovibles, révocables à volonté et placés sous l'autorité directe du directeur des services judiciaires. D'autre part, par le moyen de l'appel qui porte l'affaire du premier ressort devant la justice retenue, toutes les affaires, même du dernier ressort, même jugées et dont les jugements ont été exécutés sont susceptibles d'évocation par l'Administration devant une commission spéciale, toute administrative, qui statue souverainement, faisant office d'une cour de cassation à la disposition du secrétariat général du Gouvernement tunisien...

La loi ne lie pas le juge qui est en même temps législateur. Lorsque le prince, c'est-à-dire l'Administration appose son sceau sur un projet de jugement, ce dernier acquiert une force pour le moins égale à celle de la loi qui l'a inspiré.

De sorte que si ce jugement est contraire à une disposition légale, il est censé l'avoir abrogée pour le cas particulier objet de ce jugement.

Et ainsi, nous arrivons à cette conclusion singulière et pourtant vraie que la loi dans notre pays n'a aux yeux de l'Administration qu'une valeur purement indicative et aucune autorité impérative...

4° La Délégation fait remarquer que l'établissement du régime à responsabilité gouvernementale introduira dans les finances l'ordre et

l'économie en mettant le Gouvernement dans l'obligation de ne dépenser que ce qui est nécessaire à l'intérêt général :

Il est inadmissible que, dans l'établissement d'un budget de 200 millions dont nous payons les 9/10e, nous n'ayons aucun droit d'intervention ni de discussion, ni de contrôle ; que l'impôt soit établi et dépensé par l'Administration en dehors de tout contrôle de ceux qui le payent ; que les emprunts soient décidés, affectés et dépensés, sans que nous soyons seulement consultés, nous qui en subissons en définitive les plus lourdes charges. L'histoire lamentable des emprunts successifs de 1902 à 1920 se liquidant les uns par les autres, et les dilapidations auxquelles ils ont donné lieu, et qui ont eu, d'ailleurs, leur répercussion à la tribune du Parlement, est édifiante et concluante à cet égard.

5° Au régime actuel qui a été « funeste à l'épanouissement de la personnalité de l'individu dans le milieu indigène » doit être substitué un régime assurant les garanties publiques :

L'Administration, toute puissante à l'égard de ceux qui sont incapables de lui demander des comptes, cherche constamment à plaire à ceux qui peuvent l'inquiéter par des réclamations bruyantes.

Elle est fatalement amenée à ignorer les premiers, à négliger leurs intérêts essentiels, et à ne rien refuser aux seconds.

Et pour empêcher des protestations véhémentes de la part des intéressés, on décide de ne jamais admettre ni la liberté de la presse, ni la liberté de réunion, ni même la liberté individuelle.

Quoi d'étonnant que cette compression morale, dictée par une politique à courte vue, ait fait éclore le mouvement qu'on a appelé à tort, mouvement « jeune tunisien » alors qu'en réalité c'est le mouvement de toute la population tunisienne ? Mais que ce soit ceci ou cela, il y a un fait certain, c'est que ce mouvement est évolutionniste et n'est en rien, un mouvement anti-français. Bien au contraire, il entend intéresser à lui l'opinion publique française pour l'aider à obtenir cet ensemble de réformes et de garanties constitutionnelles propres à assurer aux Tunisiens le libre épanouissement de leurs facultés économiques et sociales.

En conséquence, la Délégation demande :

L'accès des Tunisiens à tous les postes administratifs à condition de présenter les garanties intellectuelles et morales requises chez les candidats français ;

L'égalité de traitement des fonctionnaires occupant, à compétence égale, des fonctions identiques, sans qu'il soit fait de différence en faveur des Européens et au détriment des Tunisiens.

Les fonctions publiques ne nous sont ouvertes qu'au degré subalterne, et à l'égalité de capacité et de travail à l'heure actuelle, il y a une différence dans les traitements de 50 à 60 0/0 en faveur des fonctionnaires français et au détriment de leurs collègues tunisiens.

Il est de l'intérêt des deux peuples que des différences aussi choquantes ne viennent pas aigrir les cœurs et semer le mauvais grain qu'engendre l'injustice là où la collabo-

ration, d'ailleurs indispensable, de tous les instants et le dévouement filial des fonctionnaires tunisiens peuvent être une source de travail et une cause de prospérité.

L'an dernier, il nous a été donné d'assister à ce spectacle pénible que sur 35 millions d'augmentation de traitement dont nous, Tunisiens, avons fait tous les frais par un supplément d'impôt, les augmentations aux fonctionnaires tunisiens n'ont été comprises que pour une somme de cinq millions.

Le directeur général de l'Instruction publique, nouvellement installé à Tunis, mû par un sentiment de justice, avait décidé d'établir un régime de parité entre les instituteurs français et les instituteurs indigènes. La divulgation de cette réforme provoqua une campagne de presse d'un ton si violent que ce haut fonctionnaire dut surseoir à l'application de sa décision et il crut devoir en référer aux autorités supérieures. Ayant mis les intéressés au courant de ses intentions, il dut, par la suite, les avertir que la réalisation de celles-ci étaient renvoyée à une date ultérieure.

6° Elle demande un minimum de droits politiques, pour assurer ces réformes et en rendre effectives les garanties :

Disons-le encore une fois, car on ne le répétera jamai assez, les droits politiques que nous réclamons ne visent nullement à porter la moindre atteinte à la situation de la France dans notre pays. Ils constituent la garantie indispensable aux Tunisiens contre les variations possibles et fréquentes de l'Administration locale....

Plus de privilèges au profit d'une minorité européenne et au détriment de la population autochtone. L'enseignement, encore pourvu d'un budget insignifiant, sera accessible à tous ; la gestion municipale, l'accès aux fonctions publiques, la participation à l'achat des lots de colonisation ne constitueront plus l'apanage d'une catégorie de la population, mais tous pourront y avoir leur part dans une juste et équitable proportion.

7° Elle déplore que l'administration ne se soit point davantage préoccupée de l'enseignement public :

Il nous suffira de dire que sur une population de près de 2 millions de Tunisiens, nous relevons le chiffre désespérant de 10.000 élèves indigènes, 5 pour 1.000 de la population.

A diverses reprises, la section indigène de la conférence consultative, sous la pression de l'opinion publique, a demandé l'enseignement obligatoire ou tout au moins l'obligation pour l'Administration, d'admettre dans ses écoles, les jeunes indigènes que leurs parents lui présenteraient. Le Gouvernement opposa une égale fin de non recevoir tirée d'une double raison que nous avons le devoir de dénoncer.

La première est qu'il y a près de 100.000 garçons qu'il faudrait recevoir et le manque d'écoles en fait à l'Administration une impossibilité.

La deuxième est que le Gouvernement manque d'argent pour construire de nouvelles écoles. Mais quelle n'a pas été notre profonde surprise lorsque, après ces déclarations, nous nous sommes trouvés en présence d'un virement de crédit de 1.200.000 francs, auxquels a renoncé le budget de l'Instruction publique en faveur de l'administration des Travaux publics, pour donner satisfaction à une fraction de la section française de la conférence qui réclamait la construction de certaines routes d'intérêt local.

En attendant que la politique indigène du Gouvernement soit modifiée et à défaut d'écoles publiques, nos enfants vont au Kouttab (école coranique ancestrale) mis à

l'index par cette administration : près de 30.000 garçons fréquentent ces écoles et un milliers d'étudiants l'Université arabe de Tunis. C'est une clientèle certaine pour les écoles publiques le jour où l'administration, ou plutôt l'opinion française décidera le Gouvernement à admettre notre droit à l'instruction au même titre que les Français, les Italiens, les Maltais, qui vivent à nos côtés....

Non content de remettre indéfiniment la création d'établissement scolaires destinés aux indigènes, le Gouvernement tunisien a détourné de leur véritable destination les capitaux provenant de la fondation du collège Sadiki.

Ces fonds devaient permettre l'attribution de bourses à de jeunes Tunisiens susceptibles de suivre les cours des établissements d'enseignement secondaire ou supérieur. Le Gouvernement tunisien a affecté une grande partie de ces capitaux à des travaux n'intéressant que la population française, et qu'elle avait la charge d'effectuer sur les ressources du budget général. Le collège Sadiki, fondation privée, qui devait être un établissement d'enseignement secondaire pour les indigènes, n'est plus en fait, qu'une école primaire supérieure destinée à former des agents subalternes des administrations tunisiennes.

8° La Délégation réclame l'organisation de municipalités élues au suffrage universel dans tous les centres de la Tunisie :

Il n'existe pas, en réalité, de véritables communes en Tunisie où les mots n'ont plus le sens qu'ils revêtent en France. Sont déclarées « communes » les agglométations d'une certaine importance. Ces agglomérations sont administrées par une municipalité dont les membres sont choisis et nommés par le Gouvernement. Tous les actes de ces municipalités doivent recevoir l'approbation du secrétaire général du Gouvernement tunisien. Les présidents et conseillers ne sont donc que de véritables et simples fonctionnaires dont l'initiative est réduite à néant et qui n'ont aucune compétence ni autorité pour représenter les intérêts de leurs administrés.

9° Les Tunisiens demandent leur participation à l'achat des lots de l'agriculture et des terres domaniales :

A la veille de la guerre, la population française agricole en Tunisie était de 1.274 unités. C'est tout ce qu'a pu produire l'effort du Gouvernement du Protectorat pendant 35 ans pour intéresser les Français à la mise en valeur de la terre en Tunisie.

Sur une superficie cultivable totale de 9 millions d'hectares, ils disposaient de 800.000 hectares environ et ils n'en cultivaient que 131.000.

En doublant ce chiffre pour tenir compte des pâturages et des terres laissées en jachère, il resterait une superficie de 538.000 hectares, qui était accaparée pour servir à d'autres usages que la production, notamment à la spéculation.

L'Etat, par le jeu des différents décrets qu'il a pris pour se créer un titre, est devenu propriétaire d'une superficie se décomposant comme suit :

	Hectares
Terres de tribus	4.000.000
Bois et forêts	1.095.000
Domaine public	1.000.000
Superficie des mines concédées	80.000
Au total environ	6.175.000

Le surplus, soit deux millions d'hectares, est détenu par deux millions d'autochtones.

Avant l'occupation française, les Indigènes seuls cultivaient réellement pour plus de 1.200.000 hectares.

De 1909 à 1913, il a été relevé une moyenne de 1.090.000 hectares de cultures opérées par tous les éléments de la population européenne et indigène.

De ce chiffre, il faut déduire un million d'hectares, détenus effectivement par l'élément européen et qu'il emploie soit à la production soit à la spéculation comme il vient d'être indiqué.

Les indigènes ne jouissent donc. en définitive. que de 95.000 hectares environ. Tout ce qui a été perdu pour eux a eu comme résultat de diminuer le nombre des propriétaires et de grossir l'armée du prolétariat agricole.

Notre statistique se base sur le chiffre des mutations. En fait, les indigènes cultivent plus de terres qu'ils n'en disposent à titre de propriétaires; ils louent le surplus à prix d'or, à des Européens ou à l'Etat.

Ceux qui, dépossédés, ne peuvent louer. sont le plus grand nombre et ce sont eux qui sont devenus les déclassés de la société indigène. Si le déplacement de la propriété rurale avait été opéré par le simple jeu de la lutte économique dans laquelle tous les éléments seraient entrés armés des mêmes armes, l'élément indigène aurait été mal venu de formuler la moindre plainte. Son infériorité aurait été attribuée à sa paresse, à son inaptitude au progrès. Mais il n'en est pas ainsi. Depuis 40 ans, l'indigène ne cesse de réclamer la diffusion de l'instruction primaire, agricole ou professionnelle destinée à éveiller sa conscience, à policer son intelligence, de façon à lui permettre de comprendre et d'exécuter dans la lutte économique les directives qui lui seraient données par l'élite de la Société.

Si l'importante superficie de terrains détenue par l'élément européen l'était d'une façon telle que ce soit le petit colon, détenteur de petits lots, qui en eût bénéficié à l'exclusion des grands concessionnaires dont, en général, la production agricole est le moindre souci et dont la préoccupation est de faire exclusivement de la spéculation, l'élément indigène n'aurait pas trop à se plaindre. Car il arrive toujours à s'entendre avec le petit colon. La cordialité est vite établie entre eux par suite de la communauté des efforts et par l'échange quotidien des services. Une pénétration sociale et économique aurait été assurée dans l'intérêt de l'un et de l'autre.

Malheureusement, il n'en est rien. La plus grande partie de la terre dont sont dépossédés les indigènes a passé entre les mains de grands spéculateurs qui négligent de la mettre en valeur et qui l'immobilisent ainsi pour de longues années jusqu'à ce que l'étranger vienne leur offrir le prix fort, ce que ne pourrait faire ni l'indigène ni le petit colon français. Et alors, en définitive, l'effort du Gouvernement du Protectorat aboutit au développement de la colonisation étrangère au détriment de la colonisation française et des Indigènes. Nous n'en voulons pour preuve que ces chiffres concluants : tandis que la population française n'est que de 40.000 environ, la colonie étrangère compte 146.000 Italiens, 15 0000 Maltais et 5.000 autres Européens.

Enfin, en ce qui concerne la seule population musulmane de Tunis, ce mémoire fait remarquer, au point de vue de l'hygiène, que « de 1914 à 1918 le chiffre des naissances reste constamment en état d'infériorité

sur le chiffre des décès, de sorte que dans cette période de 5 années, Tunis a compté 20.118 naissances contre 23.231 décès soit une différence en plus de 3.113 décès sur une population de 75.000 musulmans », les pertes par suite de la guerre n'entrant pas dans cette statistique.

TURQUIE

Demande d'enquête de l'Angleterre

Pendant la Conférence de Gênes, la question des pourparlers en vue de la conclusion de la paix entre les Grecs et les Turcs n'a pas été ouvertement agitée mais M. Lloyd George, ainsi que l'expose plus haut un de nos collaborateurs dans un article de fond, n'a point négligé de travailler en faveur de la politique qu'il s'obstine à poursuivre en Orient.

On se rappelle qu'à la suite de la réunion, à Paris, des ministres alliés des Affaires étrangères des conditions avaient été remises aux Gouvernements de Constantinople et d'Angora relatives à l'évacuation de l'Asie-Mineure par les Grecs. Sans approuver entièrement, ces conditions, le Gouvernement kémaliste, conformément aux propositions ultérieures faites par les Gouvernements français et italien admettait que cette évacuation eût lieu dès que les Turcs auraient accepté les conditions générales de paix, mais demandait que des négociations s'ouvrissent à Ismidt en vue de déterminer les conditions auxquelles les Alliés subordonnent l'évacuation de l'Asie-Mineure par les Grecs. La Grande-Bretagne déclarait inacceptable cette suggestion, tandis que la France et l'Italie s'y ralliaient.

Devant cette impasse, le Foreing Office tentait, d'une façon détournée de remettre tout en question, et cela, comme il était facile de le prévoir, en recourant toujours aux mêmes moyens. On connaît la tactique : les Grecs ont-ils besoin de légitimer une intervention ou une violation quelconque, ils annoncent de nouveaux massacres ou toutes sortes d'atrocités, commises par les Turcs ; les Anglais, qui se servent des Arméniens, en même temps que des Grecs mais ne leur ont, pas plus que M. Wilson, donné jusqu'ici quoi que ce soit, sont-ils à bout d'arguments pour défendre leur désastreuse politique orientale ou ont-ils besoin, dans le même but, d'entraver une décision, de paralyser une initiative en faveur de la paix, vite ils

reparlent des massacres et proposent une nouvelle enquête ; ils rouvrent un débat qui ne fera que prolonger la guerre, avivera l'hostilité des deux parties et ajoutera à la confusion tout en continuant de faire couler le sang. Pour qui suit bien les affaires d'Orient, il est même actuellement possible d'annoncer avec précision quand la nouvelle de nouveaux massacres grecs ou arméniens va être lancée par la presse anglo-grecque.

Le *Daily Telegraph*, du 17 mai, repart violemment en campagne et déclare que le Gouvernement d'Angora poursuit une politique d'extermination systématique. Ce qui est systématique, c'est la campagne de la presse de Lloyd George, lord Curzon et Cie contre les musulmans, et, ce qui est non moins systématique, c'est la volonté bien arrêtée du Gouvernement d'Angora de ne pas laisser détruire la Turquie par l'Angleterre. Il ne faut pas oublier que pour entretenir ses fabrications de matériel de guerre et soutenir sa politique impérialiste, sans y risquer autre chose que des livres sterling, celle-ci a lancé les malheureux Grecs contre les Turcs, et, avec un humanitarisme et une hypocrisie bien conformistes, M. Lloyd George entend que le sang des Grecs et des Turcs continue de couler plutôt que chôment les pauvres ouvriers anglais et que les hommes d'affaires de la Cité ressentent le contre-coup de ses erreurs politiques

Le président de la Commission américaine de secours aux populations d'Anatolie ayant adressé récemment au Gouvernement britannique, par l'intermédiaire du commissaire des Etats-Unis à Constantinople, trois rapports concernant les atrocités que les Turcs auraient commises au cours de la dernière retraite grecque, le Foreing Office les a communiqués aux Gouvernements français et italien, par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs respectifs à Londres. Le but de cette communication est évident ; le Gouvernement britannique a fait, aussitôt qu'il l'a reçue, état de cette pièce, parce qu'elle lui procure un nouveau motif de maintenir son refus d'aller discuter avec les kémalistes à Ismidt.

A ce propos, le représentant du Gouvernement d'Angora à Constantinople a communiqué, le 18 mars, à la presse, le télégramme suivant signé par Youssouf Kemal, ministre des affaires étrangères :

Les bruits qui ont été répandus, et selon lesquels des massacres d'Arméniens auraient commencé à Kharpout, sont dénués de tout fondement. Ces bruits ont été mis en circulation par le chef de la mission américaine de secours, M. Yowell, dont les sentiments turcophobes et les manœuvres parmi les Arméniens ont amené les autorités nationalistes à l'inviter à quitter le pays.

Prière de démentir catégoriquement et énergiquement ces bruits.

M. Ferid bey, représentant du Gouvernement d'Angora à Paris, interrogé par un rédacteur de l'*Information*, numéro du 19 mai, a déclaré au sujet des rapports de la Commission américaine :

Nous opposons le démenti le plus indigné à des assertions mensongères, fruits de la rancune de M. Ward et des membres de son comité. Ces messieurs n'ont pas été contents de nous, mais, en vérité, ce n'est pas notre faute. Entre le Relief Comittee et le Gouvernement turc, certaines difficultés ont surgi déjà bien vieilles, mais qu'il n'est pas inutile de rappeler.

Au lendemain de l'armistice, il s'était établi en Anatolie un comité américain de secours. Vu le but humanitaire qu'il poursuivait, le Gouvernement turc s'était fait un devoir de ne pas entraver son action. Malheureusement, cette organisation, sous couvert de philanthropie, abusait de notre hospitalité et protégeait les agissements des révolutionnaires et des nationalistes arméniens et grecs. Nous avons toléré son extraordinaire attitude jusqu'au jour où nous avons eu des preuves tangibles et irréfutables que son action visait à saper les intérêts vitaux du pays. C'est ainsi qu'à Mersifoun, nous avons trouvé et saisi les archives et les documents de la Société « Pontus », organisation grecque dont le but est de fomenter des troubles dans les vilayets de Sivas et de Samsoun. Devant cette découverte, le Gouvernement se vit contraint de procéder à la fermeture de tous les établissements de M. Ward qui, par seule rancune entreprend aujourd'hui contre nous une campagne odieuse. Il faut bien dire qu'il s'est souvenu un peu tard des atrocités dont il aurait été le témoin, puisqu'il a gardé le silence pendant un an.

En ce qui concerne l'enquête proposée, il a ajouté :

Nous n'aurions aucune appréhension sur les suites d'une enquête impartiale, qui ne saurait qu'établir notre parfaite innocence. Mais nous avons perdu toute confiance dans la justice européenne lorsque surtout elle s'applique à servir, comme dans le cas présent, des combinaisons purement politiques. Quand il s'agit de faire fonctionner la balance à l'endroit des questions orientales, le système métrique fait place à une convention spéciale que nous ne connaissons que trop : les Alliés emploient deux poids et deux mesures.

Voyez plutôt : les Grecs ont commis des atrocités sans nombre en Asie-Mineure. Des enquêtes ont été faites par les Alliés qui ont prouvé surabondamment la grande misère du peuple turc, victime toujours ,jamais agresseur. Que sont devenus les résultats de ces enquêtes, menées à Smyrne et à Ismidt ? En a-t-on jamais entendu parler ? C'est tout juste si les Gouvernements alliés laissent en repos les braves gens qui ont fait ce travail selon la vérité et selon leur conscience. En tout cas, les rapports des Commission alliées, accablants pour les Grecs, n'ont jamais vu le jour.

Vous comprenez maintenant pourquoi, avant d'accepter la proposition du Gouvernement britannique, relative à une enquête que, je le répète, nous ne redoutons nullement, nous considérons que les Alliés ne doivent avoir, en toute justice, le droit de procéder de nouveau à un examen des faits qu'après qu'auront été publiés les résultats des premières enquêtes, et appliquées les sanctions qu'ils comportent. »

Dans le numéro du 22 mai du même journal « une personnalité hellénique autorisée » mais dont la modestie sans doute lui faisait courageusement garder l'anonymat, répondait en prenant la défense du Dr Ward, démenti par Mrs Billing, du major Yowell. Cela est significatif et suffirait à montrer, si on ne le savait déjà, de quel côté est la vérité.

A cette même date, on apprenait qu'un certain M. Crane, sujet américain, n'était pas étranger à l'agitation qui se produisait en Syrie. M. Ch. R. Crane, ancien directeur de la Banque nationale de la République à Chicago, fut nommé ministre à Pékin, en 1909, mais démissionna avant de rejoindre son poste. Il refusa d'être ambassadeur des Etats-Unis en Russie sous le Gouvernement démocrate, mais fit partie de la mission extraordinaire que le président Wilson y envoya en 1917. Il fut chargée par le président Wilson d'une suite d'enquête en Orient, en 1919, lors de la Conférence de la Paix, et était, en dernier lieu, le trésorier de la Commission des secours américains en Arménie et en Syrie.

M. Sabeath, membre de la Chambre des représentants pour l'Illinois, a adressé, le 26 mai, au secrétaire d'Etat Hugues une demande ayant pour objet une enquête auprès du Gouvernement français, au sujet des agissements de M. Charles Crane, en Syrie.

Il y a là probablement plus qu'une simple coïncidence ; l'accord d'Angora, en consacrant la reprise de nos traditionnelles relations d'amitié avec la Turquie, ne pouvait manquer de provoquer des jalousies et de susciter de la part des ennemis de notre influence une série de manœuvres contre la France, et de les amener à mettre tout en œuvre pour contrecarrer sa politique à l'égard du Gouvernement d'Anatolie en Syrie.

En conséquence, le 15 mai, M. Chamberlain a annoncé, à la Chambre des communes, que le secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères avait envoyé aux Gouvernements français, italien et américain une invitation à organiser une enquête commune sur les graves accusations portées contre les Turcs.

M. Chamberlain donna lecture d'une longue dépêche adressée au haut-commissaire britannique à Constantinople, disant que, en présence des actes de barbarie commis par les Turcs d'Angora, actes qui font partie d'un système d'extermination des minorités chrétiennes en Asie-Mineure, le Gouvernement britannique responsable de la protection future de ces minorités ne peut pas tolérer de semblables actes et que si les permissions nécessaires étaient refusées, le Gouvernement bri-

tannique aurait à modifier complètement son attitude en ce qui concerne les propositions de paix.

Il faut dire que, peu de jours auparavant, le 5 mai, le *Daily Telegraph*, faisait savoir que les revendications de la France pour conserver le protectorat sur les chrétiens d'Orient, protectorat que, d'après ce journal, tous les antres alliés considèrent comme abregé par l'accord de San-Remo, seraient vraisemblablement soumises à la prochaine réunion du Conseil de la Société des nations de juin.

Le 18 mai, le Gouvernement français a informé le Foreign Office qu'il acceptait la suggestion britannique et prescrit au commissaire français à Constantinople de s'entendre avec son collègue anglais pour l'envoi d'une mission. Mais, le Gouvernement français, s'inspirant des préoccupations d'impartialité qui dictèrent aux ministres des Affaires étrangères alliés les propositions de paix de la récente conférence de Paris sur les affaires d'Orient, propose qu'une Commission d'enquête identique soit envoyée à Smyrne pour vérifier sur place les allégations turques concernant les massacres dont les Grecs se seraient rendus coupables. Ceux-ci auraient notamment incendié une mosquée après y avoir enfermé des musulmans et en outre, auraient procédé à des enrôlements par force dans l'armée hellénique.

La réponse italienne qui est parvenue, au Foreing Office à la même date, est conçue dans le même esprit que le document français. Le Gouvernement britannique accepte cette proposition, car d'après les déclarations faites, le 24 mai, à la Chambre des Communes par M. Austen Chamberlain, le Foreing Office se montrait peu désireux de voir le Gouvernement français envoyer une Commission indépendante dans la région de Smyrne.

Quant aux Etats-Unis, il se montraient tout d'abord peu disposés à accepter l'invitation qui leur était adressée par la Grande-Bretagne de se faire représenter à la Commission chargée de l'enquête relative aux atrocités commises par les Turcs contre les minorités chrétiennes d'Asie-Mineure. Ils déclaraient qu'ayant déjà fait des représentations non officielles à ce sujet, et celles-ci n'ayant pas été suivies de résultats effectifs, ils ne voyaient en conséquence, aucune utilité de se joindre à la Grande-Bretagne et à la France pour participer aux travaux d'une Commission d'enquête. Cependant le gouvernement de Washington acceptait le 3 juin l'invitation de la Grande-Bretagne. En annonçant cette décision, le département d'Etat a pris soin de déclarer que le mandat de ces commissions consistera uniquement à recueillir des renseignements pour les gouvernements repré-

sentés dans les commissions et que la participation des Etats-Unis à ces enquêtes n'entraînera pour eux aucune autre obligation, ni aucun engagement quel qu'il soit.

Alors que les Anglais se préoccupent à ce point des chrétiens d'Anatolie, M. Winston Churchill parle de recommencer la guerre contre les catholiques de l'Irlande. Pourquoi la protection des minorités chrétiennes en Asie est-elle devenue pour eux une véritable obsession, alors qu'ils ne se soucient pas du sort des minorités catholiques du royaume ? Nous proposons qu'une enquête internationale soit faite sur la façon dont l'Angleterre protestante traite les minorités catholiques de l'Empire qui constituent la majorité en Irlande.

Le cardinal Logue, primat d'Irlande, dans le discours qu'il a prononcé à Dundalk, a d'ailleurs déclaré :

Le gouvernement britannique a décidé d'envoyer une commission en Turquie, pour enquêter sur les terribles massacres de chrétiens. Cette commission devrait bien se rendre d'abord dans le nord de l'Irlande et faire une enquête sur les massacres qui s'y commettent journellement.

M. Lloyd George et les ministres anglais font de leur mieux pour protéger les chrétiens en Turquie. Je souhaite qu'ils fassent aussi quelque chose pour les chrétiens du nord de l'Irlande.

Les affaires d'Orient à la Chambre

A la séance de la Chambre du 1er juin, M. de Chappedelaine, député des Côtes-du-Nord, dans l'interpellation qu'il a adressée au Gouvernement sur la politique française en Asie-Mineure, lui a demandé d'une façon brève mais nette de préciser le rôle de la France en Orient, et, M. Morinaud, député de Constantine, lui a apporté l'appui de son témoignage :

Si, parmi vous, il en était quelques-uns pour s'étonner de me voir évoquer aujourd'hui les affaires d'Orient, ils me diront s'ils croient qu'il est possible d'envisager la reconstruction des différents pays et une paix durable en laissant systématiquement de côté cette partie du monde où la guerre a commencé, où la guerre dure encore, et qui recèle, somme toute, ces richesses, ces gisements de pétrole dont les Etats et les grandes firmes se disputent aujourd'hui la possession.

Vous avez tenu à l'écart, à Gênes, l'Orient. Je viens vous demander combien de temps durera cet ostracisme.

Ce qui me paraît inquiétant dans le traité de Rapallo, ce n'est pas seulement le spectre de l'armée germano-russe, mais c'est le fait que cette armée peut, sur son aile gauche, trouver une alliée que quinze années de guerre n'ont pas cessé d'entraîner sans

l'abattre jamais et qui, à un moment donné, peut puiser un adjuvant formidable dans le sentiment religieux de 300 millions de fidèles qui peuplent une notable partie de l'empire des Indes et nos possessions de l'Afrique du Nord,

Je n'irai pas jusqu'à dire, comme notre honorable collègue M. André Tardieu, que les relations d'Angora avec le gouvernement des soviets et le gouvernement de Berlin donnent nécessairement au traité de Rapallo la valeur d'une triplice ; mais je dirai volontiers que, si nous n'y prenons garde, il y aura là une tentation pour la Turquie (*Très bien ! très bien à l'extrême gauche et à gauche.*)

Si, vous, Entente, vous laissiez cette triplice se constituer, si elle devait un jour déborder de ses frontières, vous pourriez vous frapper la poitrine car vous seul seriez responsable de cet impérialisme rouge déchaîné sur le monde.

En abandonnant les quatre républiques caucasiennes : le Nord-Caucase, la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, vous abandonnez des ressources en pétrole qui permettraient de compenser les occasions que vous avez perdues par ailleurs, mais vous abandonnez surtout ce grand principe directeur de la France moderne : le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes.

Il ne faut pas oublier, en effet, que ces républiques caucasiennes, malgré la foi jurée, en dépit des traités, ont été envahies par la Russie des soviets, sont encore piétinées par elle, et ne voyez-vous pas que ces républiques du Caucase vont devenir, pour les dictateurs de Moscou, le point de départ d'une nouvelle marche vers le Levant comme au temps des tsars, de sorte qu'en fin de compte, que ce soit l'impérialisme rouge des soviets ou l'impérialisme blanc des tsars, avec d'autres idées et d'autres symboles, on reprend toujours les mêmes routes. Ou bien ces républiques caucasiennes vont redevenir libres et indépendantes, et, par la force des choses, elles en arriveront à former, en quelque sorte, vis-à-vis d'une invasion moscovite, comme un glacis pour une Turquie libre aussi, indépendante, et amie de l'Entente.

Alors dans ces pays rendus à la liberté, quelle perspective indéfinie n'avez-vous pas le droit, vous, d'envisager pour la libre exploitation et le libre commerce de leurs richesses !...

M. André Tardieu disait, l'autre jour, que, depuis la paix, chaque nouvelle conférence a marqué pour la France un nouvel abandon.

Hélas ! les affaires d'Orient n'ont pas échappé à cette règle. Si l'on excepte l'accord d'Angora où la France a affirmé une volonté certaine notre pays, pendant près de quatre ans, n'a fait que marcher à la remorque du gouvernement britannique.

Pour aboutir à quels résultats ?

A des résultats aussi désastreux, d'ailleurs, pour l'Angleterre que pour nous-mêmes, peut-être plus mauvais pour l'Angleterre que pour nous, car, en fin de compte, nos Alliés ont été et sont aujourd'hui les premières victimes de cette politique dont lord Curzon et le colonel Lawrence porteront la responsabilité devant l'histoire.

Mais l'accord d'Angora avait fait naître dans l'Islam une grande espérance. Nos collègues de l'Afrique du Nord, et en particulier, mon ami M. Morinaud, pourraient vous dire quel contre-coup heureux cet accord du 20 octobre eut pour notre empire de l'Afrique du Nord.

M. Morinaud. — Vous faites appel à mon témoignage, mon cher collègue. Je puis entièrement confirmer votre affirmation.

Il est hors de doute que l'accord d'Angora a produit le meilleur effet sur les vingt

millions de musulmans qui sont aujourd'hui nos administrés non seulement en Afrique du Nord, mais dans l'Afrique noire (*Très bien ! très bien !*).

Le maréchal Lyautey, pour le Maroc, l'a hautement déclaré ; M. Saint, résident général en Tunisie, a tenu le même langage. Nous pouvons, pour l'Algérie, vous apporter ici les mêmes renseignements, nous qui vivons près des milieux indigènes depuis de longues années (*Très bien ! très bien !*)

Les musulmans de l'Afrique du Nord ne font — croyez-le — aucune espèce de différence entre Constantinople et Angora. Pour eux, c'est tout un. C'est l'Islam. Et c'est tout dire.

Ce qu'ils ont vu dans l'accord d'Angora, c'est la reprise de bonnes relations entre la Turquie et la France ; c'est le retour à cette politique traditionnelle de longue amitié que, pendant quatre siècles, la Turquie et la France ont fidèlement suivie.

Ce que les musulmans africains ont également vu dans l'accord d'Angora, c'est une France redevenue la grande amie et la protectrice de l'Islam.

Si, demain, une nouvelle agression se produisait contre la France, c'est de tout cœur qu'avec les Français les musulmans de l'Afrique du Nord se lèveraient pour la défendre à nos côtés ! (*Applaudissements.*)

Or, il ne faut jamais oublier que c'est en Afrique du Nord et en Afrique noire que la France trouve le complément d'hommes qui lui est nécessaire pour la défense nationale.

L'accord d'Angora nous a donné une situation excellente aux yeux des musulmans

Il est donc un grand acte national.

Il constitue, si je puis dire, un des actes les plus utiles qui aient été accomplis par la France depuis l'armistice. (*Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

M. DE CHAPPEDELAINE. — Je remercie mon honorable collègue et ami du témoignage si précieux qu'il apporte à la thèse que je soutiens.

Laissez-moi vous dire que moi-même, dernièrement, de Constantinople à Alexandrie, j'ai entendu les clameurs de sympathie qui montaient de la masse des croyants vers la France décidée à reprendre avec les fidèles du Calife sa politique de traditionnelle amitié.

Du jour où des pourparlers de paix furent amorcés à Angora, plus un coup de feu ne fut tiré dans le Taurus.

Il y a quelques mois, au Caire, au lendemain du jour où venait de parvenir la nouvelle de la convention du 20 octobre, traversant la mosquée d'El Ahzar, l'un des grands instituts de l'Islam, j'ai vu des centaines d'étudiants musulmans acclamer des uniformes français.

L'accord d'Angora inaugurait une politique nouvelle, pleine de promesses. Mais je crains que les propositions de paix que vous avez transmises aux belligérants, il y a quelques semaines, n'aient causé en Orient une grande déception.

En abandonnant aux Grecs une notable partie de la Thrace orientale avec Andrinople et Gallipoli, vous risquez d'éterniser la lutte et de rejeter du côté des soviets le gouvernement d'Angora.

L'expérience de plus de trois années n'a donc servi à rien ! (*Très bien ! très bien sur divers bancs.*)

Ni le mobile de la justice qui doit nous préoccuper de ne pas traiter les Turcs plus durement que l'Allemagne, notre principal adversaire, ni le souci des intérêts moraux

et matériels si grands et si honorables que, depuis des siècles, notre pays détient en Orient rien ne nous fait cabrer sur la pente dangereuse où nous entraîne notre alliée.

A partir du 30 octobre 1918, c'est-à-dire du jour où l'amiral Calthorpe, au nom des puissances alliées, eut signé l'armistice avec les mandataires de la Sublime-Porte, ce fut fini ; pendant quatre ans nous allions suivre toutes les suggestions des Anglais, jusqu'à Angora exclusivement.

Les rigueurs du traité de Sèvres provoquent en Asie-Mineure le grand mouvement nationaliste. C'est le congrès d'Erzeroum, c'est l'assemblée de Sivas, c'est l'élection au Parlement national, c'est Mustapha Kemal qui soulève les paysans d'Anatolie.

En vain le président de la délégation musulmane des Indes, Mohamed Ali, viendra-t-il à Londres exposer à M. Lloyd George et au conseil suprême la gravité de la situation. Aux conseils de la sagesse les Anglais répondront constamment par des vexations et des coups de force.

Ils ne manqueront pas une faute. Arrestations arbitraires, déportations d'hommes politiques qui, comme par hasard, sont toujours des amis de la France ; renversement du Gouvernement de Salih pacha, un ami de la France, remplacement de Salih pacha par Damad Ferid, un ami de l'Angleterre ; puis, c'est le déclanchement de la grande offensive hellénique en Asie Mineure, avec son cortège d'horreurs et de cruautés.

Ah ! messieurs, on évoque toujours les massacres provoquées par les Turcs. Permettez-moi de dire que j'ai vu dans les casernes et les quartiers de cavalerie de Constantinople, des paysans anatoliotes entassés par milliers, qui portaient encore dans leurs regards l'épouvante des horreurs vécues. Ils me disaient les crimes des soldats de Constantin : dans les villages, les hommes parqués dans les mosquées, celles-ci arrosées de pétrole et flambant comme des torches ; les femmes et les enfants massacrés. Dans leur temps, vos commissions internationales ont relaté ces faits.

Et c'était pour faciliter ces crimes que l'Angleterre aurait voulu que nous continuions à faire couler le sang des soldats français, sur le front cilicien !

Singulière conception de notre rôle en Orient et de notre mission civilisatrice dans le monde (*Très bien ! très bien !*)

Messieurs, c'est dans les périodes de revers que se fait principalement l'union de l'Islam, car ces revers exaspèrent l'amour-propre de ces peuples, l'amour-propre qui est le grand ressort de l'âme orientale.

C'est à la suite des revers turcs de 1912, qu'on vit se former, en Russie musulmane et dans les Indes, un grand mouvement de sympathie envers la Turquie. Pendant la dernière guerre, aussi longtemps que les Turcs sont victorieux, à l'époque de Kut-el-Amara et des Dardanelles, les Indes, l'Arabie demeurent hostiles, l'Egypte indifférente. Mais vienne à sonner l'heure des revers de Badgad et de Jérusalem, viennent surtout la défaite finale ; alors, on voit des peuples musulmans entourer la Turquie de sympathie et de vénération.

Il y a quelques jours, un représentant du Turkestan à la Constituante russe, Mustapha Tchokaiew, me disait :

— Nous autres, les Sartes et les Kirghises du Turkestan, nous ne sommes pas turcophiles dans le sens du désir de voir la Turquie dominer l'Asie centrale, mais les peuples musulmans s'émeuvent chaque fois qu'ils voient la Turquie sur le point de disparaître parce qu'ils savent que la Turquie est le seul pays de l'Islam capable de traiter d'égal à égal avec les grandes puissances occidentales et dont les représentants viennent s'asseoir à la table des grandes négociations mondiales. »

On peut dire qu'en fin de compte, les Anglais n'ont pas cessé un instant de contrecarrer notre politique dans le Levant. Qu'il s'agisse de l'émir Fayçal, de son frère Abdallah, ou de leur père le roi Hussein, ces princes protégés de l'Angleterre n'ont pas cessé un instant de travailler et d'intriguer contre nous.

Si ces fautes si préjudiciables à notre pays avaient profité à la Grande-Bretagne, quelle cruauté pour nous ! Mais nous aurions compris. Tandis que devant un pareil spectacle, aucun de nous n'a le droit de s'écrier : « Perfide Albion ! » car, en fin de compte, l'Angleterre est aussi atteinte que nous par sa propre politique.

Voyez ce qui se passe : l'Egypte presque perdue et voilà les Indes à leur tour, voilà le géant qui sort de sa torpeur séculaire.

Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si une telle série d'erreurs suscite les protestations des Reading, des Montaigu, des Northcliff, dont les accents viennent chez nous faire écho à la voix des Gouraud et des Lyautey.

Oui, mais il y a la sanglante épithète dont on prétend flétrir les kemalistes. Ce sont des bolcheviks, dit-on, ou, s'ils ne sont pas bolcheviks, ils sont les alliés des Soviets. On rappelle le traité du 16 mai 1921 entre Moscou et Angora, les conventions qui ont suivi, les envois d'armes, les secours de toute sorte, et on accuse déjà la nouvelle triplice.

Il faut être juste. Comment ! le monde entier est ligué contre la Turquie, on la démembre, on la met au ban des nations et on lui refuserait encore le droit de se défendre et d'accepter la première main qui se tend, l'alliance et les secours qui s'offrent à elle !

Si vous persistez à tenir l'Orient à l'écart, si vous continuez à le traiter en paria, à disposer de son sort sans le consulter, l'Orient ira du côté de ceux qui s'occupent de lui, qui lui promettent la vie, l'indépendance et la liberté. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Le feu continuera d'y couver et que, demain, souffle de Berlin et de Moscou la rafale, les flammes iront propager l'incendie aux Indes, à l'Egypte, à tous les pays de l'Islam.

Messieurs, il est temps d'agir, bientôt il sera trop tard. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Poincaré, après avoir fourni des explications sur les différentes questions traitées les jours précédents par les interpellateurs, répond à M. de Chappedelaine.

Après les événements de Haute-Silésie, ce sont ceux d'Asie-Mineure que l'honorable M. de Chappedelaine a tout à l'heure évoqués à cette tribune. Sur ce point, je suis un peu embarrassé, je l'avoue, pour lui répondre en ce moment avec détails. Nous sommes, en effet, encore en pleine conversation, à propos des affaires d'Orient, avec l'Angleterre, avec l'Italie, avec les Turcs et avec les Grecs, et, jusqu'à nouvel ordre, je me trouve, par suite, condamné à une très grande réserve.

La Chambre sait que la Grande-Bretagne n'avait pas appris sans quelque émotion les accords passés à Angora par M. Franklin-Bouillon et dont je suis, pour mon compte, disposé à dire tout le bien qu'en pense M. de Chappedelaine et que, tout à l'heure, il a exprimé à cette tribune. Mais l'Angleterre nous avait rappelé que, dès le mois de septembre 1914, les alliés s'étaient engagés à ne pas conclure de paix séparée avec aucun de nos ennemis communs. Or, la Turquie, malgré les éloges que lui accorde aujourd'hui M. de Chappedelaine, a tout de même été, à un moment donné, un de nos ennemis. C'est une fatalité à laquelle je ne puis rien.

M. Briand avait donc été amené à répondre que l'accord d'Angora n'était nullement

un traité de paix, qu'il constituait simplement — je ne crois pas trahir sa pensée, il rectifiera si je me trompe — une convention locale, convention justifiée par les intérêts supérieurs de notre mandat syrien et, surtout, par la nécessité de rapatrier, conformément au désir du Parlement et du pays, une partie de nos troupes d'Orient. M. Briand, tenant ce langage très raisonnable et très sensé, avait ajouté que, pour la préparation de la paix, nous nous entendrions le plus tôt possible avec nos alliés.

A vrai dire, nos alliés considéraient que le gouvernement français s'était un peu engagé et même tout à fait engagé vis-à-vis d'eux, en 1920, par le traité de Sèvres. Sans doute ce traité n'avait pas été accepté par les Turcs, et, par suite, il n'avait pas été ratifié par les Chambres françaises. Il portait cependant la signature de nos plénipotentiaires et l'Angleterre et l'Italie estimaient, à tort ou à raison, qu'un grand nombre des stipulations qu'il contenait avaient été, sous réserve des modifications qui étaient intervenues à Londres, acceptées par nous.

Ce n'était donc pas chose très facile que de concilier l'accord d'Angora avec la thèse britannique, ni même avec la thèse italienne, ni surtout, il faut bien l'avouer, avec nos engagements du mois de septembre 1914, qui, ceux-là, étaient formels.

J'ai eu, à ce sujet, de longs, de très longs pourparlers avec lord Curzon et avec M. Schanzer. Je me plais à reconnaître l'esprit de parfaite cordialité qui a présidé à ces entretiens.

J'aurais très mauvaise grâce à indiquer aujourd'hui, au cours d'une conversation qui continue, les concessions que mes deux honorables interlocuteurs ont faites à l'opinion que j'ai soutenue dans l'intérêt de la paix orientale, d'accord avec le général Pellé, d'accord avec le général Gouraud, dont on parlait tout à l'heure, d'accord avec les désirs du maréchal Lyautey, dont on invoquait aussi le témoignage. J'aime mieux avouer tout franchement que les conclusions transactionnelles auxquelles nous avons abouti constituaient une des ces solutions moyennes qui ne peuvent satisfaire complètement aucun des belligérants. Mais elles n'étaient pas intangibles et elles pouvaient faciliter des négociations ultérieures, sous les auspices des puissances alliées.

Jusqu'ici, cependant, ces propositions, j'en fais l'aveu, n'ont été acceptées ni à Athènes, ni à Angora, et les réserves qui ont été formulées de part et d'autre ont empêché la rencontre projetée. Le Gouvernement français la considère cependant comme très désirable et il ne cessera pas de faire tout ce qui dépend de lui pour la favoriser. Il souhaite ardemment le prompt rétablissement de la paix en Orient. Il a à exercer, en Asie-Mineure, dans les Etats confédérés de Syrie, un mandat qui n'est ni un droit de colonisation, ni même un protectorat, mais une simple mission de guide et de conseiller ; les populations chrétiennes et aussi ces populations musulmanes dont, tout à l'heure, on vantait avec raison la fidélité, sauront vite en apprécier les bienfaits, si nous restons nous-mêmes fidèles à notre idéal de justice et de liberté. (*Applaudissements.*)

En Orient comme partout, le drapeau tricolore, loin d'être le signe de la guerre, est et doit rester l'emblème de la paix et de la civilisation. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur de nombreux bancs à gauche.*)

Les affaires d'Orient aux Communes

Dans un débat qui s'est engagé le 30 mai à la Chambre des Communes, au sujet des affaires d'Orient, le général Townshend a parlé tout par-

[illegible] de la question des relations de l'Angleterre avec la Turquie. On se rappelle que le gouvernement britannique a refusé de délivrer un passeport au général Townshend, membre du Parlement et représentant la circonscription de Wrekin, qui désirait se rendre à Constantinople. Celui-ci, après avoir inutilement protesté à la Chambre contre cette décision qu'il considère comme injuste, vient d'écrire à ses électeurs pour leur annoncer qu'il était décidé à donner sa démission.

Le général Townshend a dit notamment :

> Il est nécessaire de cultiver des relations amicales avec les Turcs, surtout à un moment où l'alliance germano-russe modifie l'équilibre de l'Europe. Il ne faut pas laisser les Turcs se jeter dans les bras de la Russie. Il faut tenir compte des aspirations de l'Islam. Les Français ont compris cela, en faisant la paix avec Angora. Ils ont obtenu que l'Afrique française du Nord fût soustraite à toute agitation.
>
> L'Angleterre a refusé d'avoir une conférence à Nicomédie avec les kémalistes, et elle a exigé des enquêtes au sujet des atrocités turques. La France est en faveur d'une enquête, à la condition qu'elle porte aussi sur les atrocités grecques dont M. Lloyd George, dit-on, ne veut pas entendre parler. L'Angleterre devrait se faire des amis des Turcs, qui sont sur la route qui conduit à l'Inde.

Intervenant ensuite, M. Kenworthy reprocha au gouvernement d'avoir dissimulé des rapports et, faisant allusion à l'intervention de M. T. P. O'Connor de se faire poser des questions par certains députés pour provoquer des déclarations dramatiques au sujet des atrocités turques, alors qu'on passe sous silence les atrocités grecques. « La vérité, conclut-il, est que des atrocités sont commises des deux côtés ».

M. Aubrey Herbert déplore que ni la Chambre, ni même le Foreign Office ne soient consultés comme il conviendrait et que M. Lloyd George poursuive une politique qui lui est particulière en ce qui concerne leProche-Orient.

Le député irlandais, T. P. O'Connor, protesta vigoureusement contre l'accusation d'avoir posé une question dans le but de permettre à M. Chamberlain de faire les déclarations qu'il a faites. Pour lui, les assassinats commis par les Turcs sont beaucoup plus nombreux que ceux commis par les Grecs.

Lord Robert Cecil fait remarquer qu'on ne peut passer sous silence les atrocités commises par les Grecs, quoique, à son sens, celles des Turcs soient plus graves.

Selon M. Cecil Hamsworth, sous-secrétaire des Affaires étrangères, des excès ont été commis des deux côtés.

actuelle contre la paix du monde. Quant à l'Amérique du Sud, elle est sous le contrôle économique de celle du Nord. Elle dépend moins d'elle-même que des banquiers de New-York et elle s'en félicite puisque cela lui a permis de développer ses immenses richesses naturelles, puisque cela a empêché les gouvernements européens de s'établir en maîtres chez elle.

Et il ajoute :

Les Allemands, depuis l'armistice, ont acheté de grandes étendues de terre en Argentine, Brésil, Chili et Uruguay. Ils y possèdent de puissants syndicats industriels et agricoles, des sociétés pour l'élevage des bestiaux et pour l'exploitation forestière, des journaux de propagande rédigés en espagnol et portugais, des banques étroitement liées aux grosses organisations financières germano-américaines de Wall Street. « Et les diplomates français, me direz-vous ; qu'est-ce qu'ils font pour contrecarrer ce redoutable mouvement ? » Je réponds : « Absolument rien ! » Le « kolossal » paquebot *Cap Polonio* a été accueilli à Buenos-Aires et Montevideo par d'éclatantes manifestations populaires. Hugo Stinnes, marié à une Uruguayenne et qui connaît très bien les milieux sud-américains, continue de réaliser de grosses affaires.

Tout en retenant l'avertissement de M. Adolfo Agorio, car il est incontestable que les Etats-Unis sont devenus les banquiers de l'Amérique du Sud et que les Allemands font de grands efforts pour reconquérir les marchés du Sud-Amérique, il importe de ne pas méconnaître la situation dont nous jouissont encore dans les Etats sud-américains et que nous devons travailler à maintenir et à accroître.

***

Si le journal *La Razon*, de Buenos-Aires publie des articles demandant au Gouvernement de stimuler et de favoriser l'immigration allemande en Argentine, estimant que le concours des Allemands sera bienfaisant, pour l'agriculture et pour l'industrie en général, on annonce en effet d'autre part que l'état-major a supprimé le pas de parade, le pas de l'oie allemand, dans l'armée argentine et que le casque à pointe sera également supprimé.

Mais la propagande allemande n'en reste pas moins très active et on la voit de nouveau s'exercer dans toutes les parties du monde et de tous les côtés à la fois pour reprendre les vues pangermanistes.

***

Ainsi, le numéro de la *Germania*, du 28 mai, contient un article dans

comme le général général Zymbrakakis et le colonel Condilis ont dû devoir rester à Constantinople pour garder le contact avec le Phanar. On prête à ce dernier l'intention d'ouvrir à Constantinople un bureau de recrutement destiné à mettre sur pied une légion de Grecs irrédimés, d'Arméniens. Au cas où le Gouvernement hellénique évacuerait l'Asie-Mineure, cette légion serait envoyée dans cette région pour guerroyer contre les Turcs.

UKRAINE

Accord entre le Comité national ukrainien et le Gouvernement soviétiste de l'Ukraine

Lors de la conférence de Gênes, M. Rakowski, président du Conseil des commissaires du peuple de la République d'Ukraine, et M. Marcotoun, président du Comité national ukrainien, ont, par un échange de lettres, conclu un accord entre le comité national ukrainien et les délégués du gouvernement soviétiste de l'Ukraine.

Nous assistons là à un des premiers effets attractifs du nationalisme russe que le régime bolchéviste a déterminé par réaction à l'intérieur de la Russie et ranimé à l'extérieur par l'opposition qu'il a soulevée. Sous la direction de M. Marcotoune, les aspirations nationalistes ukrainiennes ont, d'autre part, dévié vers une politique fédérative panrusse.

Le texte de la lettre adressée par M. Rakowski à M. S. K. Marcotoune est le suivant :

M. S. K. Marcotoune, président du comité national ukrainien de Paris, Gênes.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée le 11 mai courant, et ainsi conçue :

« J'ai l'honneur, en me référant à nos conversations, de fixer dans cette lettre les points de vue et l'attitude politique du Comité national ukrainien de Paris :

« Tout en ne partageant pas les idées communistes, le comité national ukrainien considère que les liens fédératifs entre l'Ukraine et la Russie soviétiste peuvent seuls garantir la sauvegarde de leur intégrité territoriale et de leur développement écono-

mique et politique. Le Comité national ukrainien considère de même que la jouissance, dans leur plénitude des droits internationaux, est une des conditions de la défense des intérêts de l'Ukraine et de la Russie.

« Par conséquent, le Comité national ukrainien se déclare opposé, au nom des intérêts nationaux de l'Ukraine et de la Russie, à toute politique d'intervention étrangère, ainsi qu'à toute tentative armée dirigée contre le gouvernement actuel des deux pays, la guerre civile ne pouvant provoquer que la ruine et l'assujettissement des deux peuples. Le Comité national ukrainien tient essentiellement à bien préciser que dans aucun cas il ne saurait admettre la séparation de l'Ukraine de la fédération russe et, en conséquence, il considère comme impossible tout accord de qui que ce soit avec les groupes réactionnaires de Petlioura, Tutumik et autres qui s'acharnent, par des aventures criminelles, à opposer le peuple ukrainien au peuple russe dans les intérêts étrangers à l'un et à l'autre.

« Le Comité national ukrainien, considérant le rapprochement amical entre la la France et la fédération russo-ukrainienne comme le but principal de sa politique, entend diriger son activité vers sa réalisation. Tout particulièrement il entend coopérer au rétablissement des relations économiques des deux pays et appliquera tous ses efforts en vue de faciliter la constitution des organisations financières, industrielles et commerciales nécessaires. Pour que l'activité du Comité national ukrainien en vue d'un rapprochement entre la France d'un côté et l'Ukraine de l'autre soit plus efficace, le Comité national ukrainien est désireux que son activité se développe en accord avec le gouvernement soviétiste de l'Ukraine, sous réserve toutefois de non opposition du gouvernement français à cette activité. »

Je tiens tout d'abord à vous assurer qu'en approuvant entièrement l'attitude loyale du Comité national ukrainien envers le gouvernement soviétiste ukrainien telle qu'elle résulte de votre lettre, j'estime comme essentiellement utile votre travail en vue d'un rapprochement amical entre la France et la fédération russo-ukrainienne, également désiré, comme l'a démontré, tout récemment, la lettre de M. Tchitcherine à M. Barthou, par l'Ukraine et la Russie. Le rétablissement des relations économiques entre les deux pays ne peut qu'être souhaité par le gouvernement soviétiste de l'Ukraine, dans l'intérêt du rétablissement de l'Ukraine et de la paix générale.

Ainsi, monsieur le président, le concours du gouvernement soviétiste de l'Ukraine vous est assuré d'avance. En particulier, les personnes que le Comité national ukrainien, d'accord avec le gouvernement ukrainien, pensera nécessaire d'envoyer en Ukraine, pourront en toute sécurité accomplir leur mission utile dans les intérêts des deux pays.

Le gouvernement soviétiste ukrainien se réserve le droit de recourir aux bons offices du Comité national ukrainien pour la solution des questions économiques ou autres découlant du programme que vous préconisez.

Je vous prie, monsieur le président, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

RAKOWSKI,
Président du Conseil des commissaires du peuple de la république soviétiste d'Ukraine.

Gênes, le 11 mai 1922.

NOTES D'ART

I. — Parmi les Peintres orientalistes

J'écris ce titre non sans quelque ironie ; ne devrait-on pas réserver l'épithète d'orientalistes aux artistes qui reproduiraient avec une originalité sincère des sujets proprements orientaux ?

Cette définition irait loin. Il s'agirait de peintres ayant à leur disposition, outre des yeux sensibles, la volonté d'être exacts, la faculté de ressentir le caractère, la puissance de le traduire ; — où rencontrer de tels phénomènes ?

Je suis allé à l'exposition des Artistes français et à la Nationale avec la résolution d'aborder le problème.

Mais rappelons d'abord quelques vérités élémentaires de plus en plus méconnues. Il n'y a rien de commun entre la peinture et des tableaux à la fois dénués de cette logique lumineuse qui commande la nature, et du parti pris écartant tel ou tel mode d'expression au profit d'un autre mode, intensifié par là même. Tels les vieux miniaturistes persans, qui suppriment l'ombre. Rien de commun, non plus, entre les mascarades mi-parisiennes mi-orientales et les scènes respirées sur place, comme les bonnes fleurs d'un jardin. Rien de commun, enfin, entre le type vrai et le type convenu d'avance, le type *en soi* prêté par l'Européen aux Arabes vus dans leur pays, mais insuffisamment regardés.

Or, en dehors de ces conditions essentielles, point de caractère. Que reste-t-il ? Des toiles bariolées.

II. — Nationale

M. Antoni, d'Alger, a deux toiles à la Nationale : *Le repos de Samson* et *Étude pour une fresque*. J'ai eu la chance de remarquer celle-ci d'abord,

Peu de caractère quant aux figures, mais sentiment d'un ensemble, nuances subtiles, sincérité. *Samson* est moins heureux ; trop de chic ; tout se repose à l'excès, et le soleil, et Samson, et l'artiste.

Est-il possible de négliger, en passant, les tendances dont font preuve certains artistes d'Extrême-Orient ? Les curieux essais de M. Yasushi Tanaka : *Jeunesse* et *Géranium* sont pleins d'enseignements. Que n'aurait pas donné cet artiste en peignant des sujets de chez lui ? Sa délicatesse certaine irait plus loin. Même observation pour M. Kojima, de qui les rouges féroces rappellent les Renoir de la fin. Certes, M. Kojima dépasse Renoir en audace, mais non point en heureuse audace. Les portraits de M. Ishibashi appellent les mêmes réserves : faites des ombres, si vous pouvez les rendre transparentes ; sinon abstenez-vous d'en faire, selon une vieille coutume japonaise.

Je me hâte de revenir à l'orientalisme — au moins approximatif — et je remarque : Anciens *Ports de Carthage*, du beau peintre qu'est M. Cameroun Burnside, ainsi que l'*Adoration des Mages* de David Burnand. Les modèles de type oriental manquaient à l'artiste ; mais si c'est là du rêve, quel noble rêve ! Et quelle peinture bien d'aplomb !

Je mentionnerai tout à l'heure d'autres artistes que je préfère rapprocher.

III. — Artistes Français

De M. Broca, un curieux *Kssar à Figuig* : très honorable décoration.

Dans le Sahara, après le raid : M. Sheard déploie une habileté certaine ; pourquoi son pinceau reste-t-il froid devant cette chaude nature ?

De M. Morinard, d'intéressantes vues de Constantine et de Biskra.

Les études en Kabylie dues à M. Marius de Buzon révèlent un don décoratif manifeste ; il en fait la preuve.

Le *Cimetière d'El Kettar*, de M. Dubois, est intéressant, mais la conception l'emporte trop sur la réalisation. Ni plans, ni volumes. C'est fort dommage ; l'artiste était en présence d'un merveilleux motif, et s'en rendait compte.

La Prière, de M. Louis Deutsch, est une toile regrettablement minutieuse. L'émotion n'en est pas exempte, mais elle apparaît noyée dans le détail (celui des étoffes, par exemple). Or, comme disait Goya, la peinture est l'art de sacrifier...

Force noms resteraient à citer, en particulier M. Maurice Bouviolle (*Jour de marché à Ghardaïa*); M. Raoul du Gardier ; M. Henri Dabadie avec ses études de Tunisie ; M. Camille Boiry ; Mlle Jeanne Thil, dont l'effort artistique mérite louange ; M. Martin Gourdault, plein de qualités et de défauts ; M. Rodolphe Ernst (*Après la Prière*).

Parlerai-je du tableau de M. Fouqueray : *Akka ; port des Croisés* ? Non, en dépit du prix Henner qui l'illustre. Le sujet porte aujourd'hui malheur, même picturalement : beaucoup de couleur éparpillée. Les chevaux seuls trahissent quelque émotion ; tristes croisades !

IV. — Les Peintres Dinet, Naghi et Mammeri

J'ai réservé deux vrais peintres orientalistes : à la Nationale, notre ami et compatriote Dinet; aux Artistes français, Naghi, d'Alexandrie. Je ne les compare point ; ils se rapprochent d'eux-mêmes dans mon esprit, puisqu'ils sont seuls, ou presque.

En son tableau *Danseuses dans la palmeraie*, Dinet se révèle, une fois de plus, profond observateur des choses d'Algérie. Il sait les types, les gestes, les expressions du regard, de la bouche, le décor ; il est fidèle, sûr de lui, émouvant. C'est une page arrachée aux *Mille et une Nuits* que ces belles danseuses au clair de lune. Là se trouve idéalement réalisée une parfaite harmonie colorée. Magnifique artiste, dont le génie est fait, heureusement pour lui comme pour nous, d'une fièvre jamais apaisée.

Naghi est un jeune. Sa *Renaissance égyptienne* (projet décoratif pour le parlement égyptien) représente aussi une réalisation artistique. Ce que je reproche à cette toile, c'est sa figure principale.

Je dirais à l'artiste : prenez comme modèle, pour votre allégorie de l'Egypte, une princesse de rêve et de réalité, — énigmatique, fière ou moqueuse ou tout cela à la fois — ou bien quelque humble fellah — mais faites que je sente votre personnage palpiter, et que je le *reconnaisse* comme je reconnais les êtres que je n'ai jamais rencontrés, mais dont la vie éclate devant moi, criante d'intensité.

Cette réserve formulée, je louerai le sentiment général, la composition, les détails du paysage, ainsi que le caractère de tous les autres personnages

Je me trouve ici en présence d'un artiste qui eut raison de fréquenter Gauguin, et qui peut l'oublier désormais, car l'amour des harmonies somptueuses ne le quittera plus. Naghi ne saurait manquer de s'affirmer bien-

tôt, non seulement comme un peintre, mais comme un grand peintre. Les Anglais achèteront ses toiles, et l'excellent artiste, doublé du lettré le plus fin (même lorsqu'il écrit en français) les leur abandonnera avec un sincère esprit de débonnaireté, sinon de revanche — ils paieront !

Un regret. Dans un article de la *Liberté* du Caire, M. Naghi se montre sévère à l'égard d'un autre peintre dont je cherchais aujourd'hui les œuvres : M. Mammeri. Il y a bien, à la Nationale, un portrait de Mammeri par lui-même, mais pour qui a vu les nobles et délicats paysages de cet artiste, la toile en question est loin de révéler, en toute son étendue, la puissance picturale dont il est doué.

Je pardonne donc à M. Naghi son article inutilement acide, où il assimile M. Mammeri à un troglodyte. C'est, au surplus, une sorte d'éloge : quels plus admirables dessinateurs que les troglodytes des temps préhistoriques ?

Mais M. Naghi et M. Mammeri se connaîtront quelque jour et s'apprécieront certainement. Le maître Dinet, Naghi, Mammeri, ne sont-ce pas là, à des degrés divers, nos trois meilleurs peintres musulmans ? (1)

V. — Exposition d'art japonais

On n'aborde pas sans une curiosité grave, faite de tant de souvenirs, l'Exposition particulière des artistes japonais, à la Nationale ; mais on se trouve, tout à la fois, charmé et déçu. L'on est charmé de voir la fidélité obstinée de la plupart de ces jeunes gens à leurs paysages nationaux, ainsi qu'aux glorieux peintres leurs ancêtres. L'on est déçu de constater qu'à la différence de ceux-ci — avec lesquels on peut les comparer sur place — ils ignorent les règles immuables de l'art, une discipline serrée, la recherche d'un ensemble, le dessin ressenti, l'opposition et la juxtaposition logiques des couleurs, les plans, les volumes.

Je mentionnerai cependant : les *Pins sous la neige* de M. Yamamoto ; les *Fruits de Kaki,* de M. Shumpô Abe ; la *Tour de Yasaka sous la neige,* de M. Hatta ; enfin le *Couple de faisans* et *Pruniers en fleurs,* de M. Toho Hirose.

(1) Que penser, au point de vue islamique, de la peinture même ? Le Coran n'en parle pas. Qu'il suffise, d'autre part, de rappeler les innombrables miniatures de la Perse et de l'Inde musulmane, et l'exemple historique — antérieur à la Renaissance — du sultan Mahomet Ier commandant son portrait au peintre Gentile Bellini, venu tout exprès à Constantinople.

Presque tous les peintres japonais actuels nous apparaissent accablés par les souvenirs qu'ils évoquent — et qu'ils ont raison d'évoquer — Ils négligent, malheureusement, l'émotion directe qui animait leurs devanciers. Ils nous font l'effet de ces pins recouverts de neige, qui plient sous leur brillant fardeau, mais ils n'en ont ni la délicatesse, ni la résistance.

CHRISTIAN CHERFILS.

REVUE DE LA PRESSE

La Russie et l'Occident

Sous le titre « La Russie et l'Occident », M. Jacques Bainville écrit dans l'*Action française* du 18 mai 1922 :

On eût évité bien des faux pas en se souvenant des bons documents qui existent sur le peuple russe ou en prenant la peine de les consulter.

Le livre trop oublié du marquis de Custine, la *Russie en 1839*, qui fut au siècle dernier une révélation, contient des remarques toujours justes. Quatre-vingts ans ne changent rien à la nature et à l'histoire des peuples. Et le marquis de Custine marquait comme le trait dominant qui sépare la Russie, à formation asiatique, de l'Occident latin, cette différence fondamentale : « La Russie est à peine aujourd'hui à quatre cents ans de l'invasion des Barbares, tandis que l'Occident a subi la même crise depuis quatorze siècles : une civilisation de mille ans plus ancienne met une distance incommensurable entre les mœurs des nations. »

C'est ce que l'on a vu par la tragédie de la révolution bolcheviste. Entre l'Occident et la Russie s'est ouvert tout de suite cet abîme de mille années. Dans ce qu'on appelait avec raison l'Empire des tsars, car c'était leur construction, ce qu'il y avait d'européen a sombré avec le tsarisme. A la Cour, à la chancellerie impériales, on trouvait des hommes élevés à la manière occidentale et qui avaient la même éducation, les mêmes mœurs, presque les mêmes façons de penser que leurs interlocuteurs occidentaux. Tout cela a été balayé par la Révolution. A la place, qu'est-il apparu? Les Russes dont parlait le marquis de Custine : « Ils n'ont point été formés à cette brillante école de la bonne *foi* dont l'Europe chevaleresque a su si bien profiter que le mot *honneur* fut longtemps synonyme de fidélité à la parole et que la parole d'honneur est encore une chose sacrée. » M. Lloyd George a pu s'apercevoir avec Tchitcherine, renégat de la civilisation européenne, que la parole d'honneur, pour transformer un peu le mot célèbre, est « un machin de bourgeois », c'est-à-dire « un machin » des peuples formés par Rome, le catholicisme et la chevalerie, des peuples qui étaient depuis longtemps

[illegible] libres lorsque les Russes payaient tribut à la Horde d'Or en frappant la terre du front.

Ces vues ne sont pas étrangères au sujet actuel. M. Hoover vient de dire avec raison que le bolchevisme avait ruiné la Russie et qu'il était vain de chercher à remédier au mal tant que durait la cause. Mais le bolchevisme est un fait auquel nous ne pouvons rien : ni le renverser par la force du dehors ni l'améliorer par la bienveillance et la persuasion...

Le Naphte du Caucase

Dans le *Câblogramme* du 31 mai, M. Hyacinthe Philouze pose, avant l'ouverture de la Conférence de la Haye, la question suivante : « Le Gouvernement est-il, oui ou non, partisan d'une politique française du pétrole ? » et comment assurer la quantité nécessaire à notre consommation nationale ?

Ni la Pologne, ni la Roumanie, on le sait, ne peuvent nous fournir les quantités nécessaires.

La Mésopotamie ? Ça, c'est l'avenir. Il coulera beaucoup d'eau encore dans l'Euphrate avant que soit terminée la pipe-line qui amènera de Mossoul à la côte la précieuse huile du fond des pays des Mages. Combien de temps ? Cinq ans ? Dix ans ? En tout cas, n'oublions pas que nous n'avons droit qu'aux 25 o/o de la production.

Que nous reste-t-il donc ?

Uniquement les gisements de Caucase. Là, du jour au lendemain, on peut trouver une production suffisante, ou tout au moins, dans un délai très bref, sitôt signé un accord avec le Gouvernement russe.

Pourquoi?

Parce qu'une part considérable des propriétés pétrolifères russes a émigré en France. Il y a sur la place de Paris des milliers d'hectares de concessions situées à Grosnyi ou du côté de Bakou et de l'Apcheron.

Ces concessions, ces propriétés, ces titres de sociétés exploitantes sont entre les mains d'un certain nombre de Russes qui vivent en France et souffrent cruellement, non seulement de l'exil, mais des privations croissantes qu'il comporte pour eux.

Ils ont, dans leurs poches, des millions de pouds de naphte en puissance. Que valent-ils ?

Des milliards ou rien du tout !

Entre leurs mains, le seul espoir d'une valorisation de ces titres, c'est une révolution et le retour du tsar ou d'un Gouvernement réactionnaire. Ceux — il y en a — qui leur achètent ou leur prêtent sur ces papiers jouent au poker avec Dame-Fortune. Or, n'y aurait-il pas moyen de valoriser toutes ces richesses dormantes, tout en constituant une réserve de naphte pour la France ? Il suffirait de peu de chose... d'un geste du gouvernement, s'il avait le courage d'une pareille initiative. Il peut : ou provoquer la réalisation d'un groupement de ces intérêts sous forme d'une importante société dans laquelle il prendrait une participation pour s'assurer le contrôle de la production ; ou demander

à ses groupes financiers de créer une Holding Cy avec leurs ressources, mais étant entendu que leurs droits seraient défendus par lui là où ils devraient l'être.

C'est ce qu'à fait le Gouvernement anglais pour la Royal Dutch.

C'est ce qu'a fait, pendant la guerre et depuis la guerre, le Gouvernement américain pour la Standard Oil.

Les Gouvernements de Londres et de Washington ont-ils été des imbéciles ?

Les résultats obtenus par la Shell-Royal Dutch ne sont-ils pas plus éloquents que tous les commentaires ? A l'heure actuelle, n'a-t-on pas dit que la Royal Dutch était un des piliers de l'Empire britannique, un des premiers éléments de sa force ?

Alors qu'attendons-nous ?

Le moment de réparer beaucoup d'erreurs et de rattraper une partie du temps perdu est venu. Saurons-nous oser ? J'ose l'espérer.

Politique et Massacres

On lit dans *The Outlook* (Londres) :

Peut-être quelque lecteur curieux s'est il demandé pourquoi le Gouvernement anglais a fait tant d'histoires à propos des massacres de Grecs et d'Arméniens et a été jusqu'à demander aux Etats-Unis d'aller faire une enquête sur l'horrible et lamentable état de choses qui existe en Turquie. Je puis vous en donner la raison. Le Foreign Office a cru que les nouvelles atrocités turques lui fournissaient une excellente occasion pour tendre un piège aux Français. Les Français sont responsables, car c'est le quai d'Orsay qui a conclu un traité antianglais avec Kemal et lui a livré les populations chrétiennes.

Quelle belle occasion, pour le Foreign Office, d'attirer l'Amérique par un appel — purement humanitaire, bien entendu — dans la politique turque, du côté de l'Angleterre et contre la France. La chose était d'autant plus plausible que les rapports sur les atrocités provenaient de fonctionnaires américains. Mais les Etats-Unis ont vu clair dans le petit jeu du Foreign Office, sans quoi, en patriote que je suis, je ne trahirais pas cette auguste institution. Les Etats-Unis n'ont pas le moindre désir de prendre parti pour nous contre la France dans le Proche-Orient et j'ai bien peur que s'il n'y a que nous pour l'empêcher, Grecs et Arméniens continueront à être massacrés.

La Guerre Gréco-Turque

Dans l'*Action française* du 15 mai, M. Jacques Bainville se demande non sans inquiétude ce que deviennent les propositions faites le 16 mars pour mettre fin au conflit gréco-turc.

Or, de nombreux renseignements tendent à prouver que, loin d'évacuer les régions qu'elle occupe en Anatolie, l'armée hellénique remue la terre, creuse des tranchées et se comporte comme en pays conquis. Ses officiers annoncent que jamais la Grèce ne

[illegible] à Smyrne où, d'ailleurs, la flotte grecque paraîtra bientôt. Chose plus grave, le bruit court que M. Venizelos lui-même (revenu d'Amérique et qui était à Paris ces jours dernières) est réconcilié ou sur le point de se réconcilier avec le roi Constantin et qu'il viendra à Smyrne même pour affirmer une politique d'union nationale et d'action.

La colonie grecque de Constantinople, sous l'influence du patriarche, est à la tête de ce mouvement, qui n'est pas vu avec défaveur par les autorités britanniques. Toutefois, ce qui manquait à la Grèce, c'était le nerf de la guerre. Les riches armateurs et minotiers grecs de l'étranger, toujours patriotes, ont trouvé l'argent. On nous assure que d'importants envois de fonds à Athènes auraient eu lieu par l'intermédiaire de la banque Cox dont le siège parisien se trouve rue Louis-le-Grand. On signale également que des effets militaires ont été expédiés en Grèce...

Les Alliés veulent-ils que la guerre se rallume en Asie-Mineure ? Quand M. Lloyd George annonce, pour la clôture de Gênes, un discours « qui fera frémir le monde », la politique anglaise va-t-elle, en Orient, jouer avec le feu et donner une réalité à l'accord des Turcs d'Angora avec les soviets ? Que signifie une trêve avec les Russes en Europe si l'Asie leur est livrée par la plus étrange des obstinations à réduire les Turcs aux moyens désespérées ? Quand le nationalisme turc sera uni pour une lutte à la vie et à la mort avec le bloc germano-russe, la trêve de l'Europe orientale sera une belle garantie !

La Russie et l'Islam

Le *Temps* du 19 mai, sous le titre « Les Soviets et le monde musulman », a publié l'interwiew suivante prise, à Gênes, par M. Henry Rollin, à M. Narimanof, président du Gouvernement soviétique de l'Azerbeidjan et le seul musulman russe de la délégation de la République fédérative des Soviets. M. Narimanof est docteur en médecine de l'Université d'Odessa et a écrit il y a vingt ans un roman : *Bahader Soka* dans lequel il défend la thèse de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Nous croyons intéressant de reproduire ici ses déclarations qui dévoilent les véritables sentiments de la Russie à l'égard de l'Islam.

« Le khalife, n'a absolument plus aucune place dans l'esprit des musulmans de Russie et le sentiment religieux ne joue aucun rôle dans l'aide morale que nous donnons aux musulmans de l'Asie. La révolution russe a eu ceci de remarquable qu'elle a rompu tous les liens des musulmans de Russie avec un passé où la pensée religieuse tenait la première place. Cette transformation a d'ailleurs été facilitée par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, car maintenant les croyants qui désirent avoir une mosquée sont obligés de l'entretenir à leurs frais. La grande majorité des mollahs, faute de moyens d'existence, ont ainsi abandonné leurs fonctions religieuses et sont devenus de simples instituteurs. L'émancipation féminine a été pour beaucoup dans l'émancipation religieuse qu'on constate, et en Azerbeidjan, particulièrement, on a beaucoup travaillé à cette œuvre de libération de la femme. Le plus important a été l'ouverture d'écoles pour femmes et d'écoles d'institutrices dans toutes les villes. Des clubs féminins ont

également été ouverts dans tous les villages importants. Outre l'instruction, ces clubs ont pour but de donner aux femmes des notions élémentaires de travail manuel et de contribuer aussi à les libérer de leur dépendance à l'égard de l'homme. A ces clubs sont annexés des ateliers pour habituer les femmes au travail en commun.

Ce travail de libération a porté des fruits au point que les femmes musulmanes organisent *maintenant des réunions politiques* dans les mosquées dont l'accès leur était autrefois interdit. Le port du voile est toutefois un vestige des vieux préjugés que nous n'avons pas encore pu faire disparaître. Le pouvoir soviétique ne veut prendre aucune mesure coercitive pour le faire disparaître mais le travail d'éducation auquel on procède a eu déjà pour résultat qu'un grand nombre de femmes qui se rendent aux meetings y vont sans voile. Evidemment les vieillards voient d'un mauvais œil cette œuvre libératrice, mais les jeunes générations imbues d'idées nouvelles en acceptent volontiers les conséquences. En ce qui concerne les biens vakoufs ils ont été enlevés au clergé et livrés aux paysans.

» Cette évolution de l'idée religieuse est générale chez tous les musulmans de Russie et si l'Europe désire une évolution culturelle de l'Islam tout entier, elle doit soutenir la Russie qui, par suite du nombre de ses sujets musulmans, est capable de changer les conditions qui s'opposent aux progrès économiques dans les régions islamiques. Aucun autre ordre de choses politique ou social que celui établi en Russie ne saurait ouvrir à l'Orient les portes du progrès. Les autres peuples musulmans suivront sans nul doute à la longue cette évolution, car les événements de Russie ont exercé des effets considérables sur la mentalité des peuples d'Orient dont la Russie s'est faite le champion pour la liberté et l'initiation des idées de progrès. Il est fatal que tant que les Etats civilisés regarderont les nations orientales comme uniquement bonnes à être exploitées, celles-ci verront dans la Russie le défenseur autorisé de leurs droits, et il est plus que probable que si l'Europe persiste dans ses errements, l'Orient tout entier se groupera autour de la Russie. On ne saurait, d'autre part, parler de reconstruction de l'Europe sans régler d'abord les questions orientales, mais l'Europe qui, pendant si longtemps, a tiré ses ressources de l'Orient, ne connaît pas du tout cet Orient et la liaison étroite qui existe entre lui et l'Europe dont l'industrie attend si impatiemment qu'il s'ouvre à nouveau à son activité, ce qui ne saurait d'ailleurs se faire qu'en soutenant la Russie dans son œuvre d'émancipation sociale des pays de l'Asie musulmane. Si l'Europe l'avait compris, la Conférence de Gênes eût été tout autre qu'elle n'a été.

Comme l'écrit M. Henry Rollin, ces déclarations permettent de comprendre « quels sont les buts que poursuit la Russie d'aujourd'hui pour préparer les voies à la Russie de demain ».

Qu'elle cherche à saper le sentiment religieux dans l'Islam ou qu'elle offre d'accorder des facilités à l'exercice et par suite à l'extension du culte catholique, ce sont surtout des buts politiques qu'elle poursuit, afin d'accroître son influence ou d'augmenter le nombre de ses appuis.

France et Islam

M. Louis Massignon, professeur suppléant au collège de France, publie dans la *Revue hebdomadaire* du 3 juin un intéressant article, « la France et l'Islam », dans lequel, il envisage quels doivent être les rapports de la France avec le monde musulman qui se tourne actuellement vers elle. » Nous en extrayons les passages suivants :

D'abord, les musulmans nous demandent une *ligne politique générale* : reconnaissance de l'unité foncière de l'Islam, communauté religieuse, donc extra-territoriale et supra-nationale, en dépit des dénégations intéressées du traité de Sèvres. La politique britannique, fidèle à son principe de nationalisation des mouvements religieux, hellénisation de l'église orthodoxe (contre la Russie), italianisation du catholicisme (contre la France), « tibétisation » du bouddhisme (contre le Japon), ne voit dans l'Islam qu'une « idiosyncrasie arabe », donc un outil de dissociation pour sa pénétration politique extérieure et économique, dans l'Inde des Grands Mogols hier, dans la Turquie des sultans aujourd'hui. La politique française, au contraire, peut et doit reconnaître dans l'Islam une règle de vie pondératrice, un facteur intrinsèque d'ordre social à préserver intact, dans l'intérêt même de notre équilibre intérieur, là où nous l'avons trouvé.

Aussi serait-il plus que puéril, néfaste, de copier aujourd'hui, à rebours, les procédés britanniques, en faisant, par exemple, du panturquisme à Damas, sous prétexte qu'on use du panarabisme à Bagdad. L'Angleterre, après avoir inventé l'anticalife de la Mecque, a mis la main sur le calife de Stamboul, s'imaginant tenir ainsi tous les ressorts de l'Islam, afin d'en jouer... Certes, la question d'un chef, pour la communauté islamique se pose ; mais son choix ne devrait concerner que les croyants. Notre rôle à nous est d'apprécier la solidité des liens corporatifs qui font l'Islam un, par delà des frontières ; et, au lieu de travailler à les couper, comme la Société des Nations nous y invite, de laisser fonctionner librement les consultations et congrès d'*ulémas* musulmans ! car d'eux seuls pourra naître l'autorité morale unique, vraiment respectée et représentative de tout l'Islam, susceptible de négocier un jour avec nous et de faire appliquer les clauses stables d'une pacification définitive, ce « *concordat* de l'Islam avec la France » préconisé dès 1916 par M. de Monzie, conformément aux prémisses les plus sûres de notre politique traditionnelle.

En second lieu, les musulmans nous demandent une *méthode coloniale* intelligente ; qui ne vise pas à l'éviction anglo-saxonne, extermination ou cantonnement en « réserves » des « natifs », parqués à distance de la caste dominatrice. Une méthode qui les associe, au contraire, de plus en plus, grâce aux progrès sans arrière-pensée de notre éducation, dont leur état de grands enfants arriérés les rend si avides, à notre vie propre. Qui aboutisse pour nos musulmans à l'égalité civique, sans la leur faire payer par une renonciation au libre exercice de leur règle de vie commune (1), à leur autonomie cultuelle, à leurs écoles, pour lesquelles ils réclament l'aide officielle de l'État...

En pratique, la conversion à l'Islam est le signal, même pour les nègres les plus déshérités, de la fondation d'un Etat ; suppression de la vengeance privée, égale taxation

(1) Question de statut personnel.

fiscale, enrôlement civique pour un but supérieur à la somme des convoitises individuelles. Et ceux qui préconisent la « désislamisation » de nos tribus berbères (Kabylie et Maroc) oublient qu'en les ramenant à leur vie étroitement communale d'antan, nous supprimerions chez eux, comme les soviets chez les Russes, la considération impersonnelle de l'Etat, fondement de toute civilisation.

Enfin, en troisième lieu, nos musulmans réclament des *directives administratives* expérimentées ; qui ne coulent pas la coutume locale dans le moule des codes des vainqueurs, sous couleur d'assimilation ; qui ne la figent pas, non plus, en la codifiant *ne varietur*, dans son infériorité relative, rendue ainsi irrémédiable ; mais qui consolident et utilisent les conseils d'une élite indigène, faite de compétences respectées ; capable d'assurer la survie et la souplesse, la continuité fonctionnelle des usages locaux, en les adaptant petit à petit aux exigences nouvelles...

Que le peuplement indigène de l'Afrique du Nord ne soit, en majorité, ni arabe, ni oriental d'origine, soit ; mais treize siècles ont passé, qui l'ont islamisé à fond. Il s'accroît en nombre, s'accroche au sol, rachète les terres ; et, loin d'être en voie de disparition, nos musulmans maghrébins ne se montrent pas, d'autre part, enclins à se prendre pour « des Latins qui s'ignorent ». Acceptons franchement le fait musulman. Même chez les Berbères, que M. Le Gley nous invite à préserver de la langue arabe en les francisant, essayons, si l'on y tient, mais ne croyons pas à leur « laïcisation » prochaine ; car les tribus berbères les plus antiarabes sont devenues musulmanes, farouchement orthodoxes, et les zaouïas y pullulent...

Considérons donc de face le contraste brutal des deux civilisations, plus ou moins explicitement chrétienne, chez les colons, — nettement islamique (du rite malékite) chez nos sujets ; est-il inévitable que ce contraste cristallise en conflit ? Certains l'ont cru, et ont travaillé à éterniser chez nos administrés les haines de clan, de *çof*, pour retarder le plus possible l'explosion finale.

Tel est aussi le sentiment plus ou moins désintéressé que nous expriment très haut nos alliés et associés anglais et américains ; l'Islam, selon eux, est notre ennemi-né essentiellement orgueilleux et stérile, xénophobe, « dissocial » et « immiscible » (1) ; on reconnaît là, généralisées en antisémitisme, les thèses antijuives de Gobineau et Delitzsh, auxquelles Renan inclinait ; et, jouant de ces arguments au point d'impressionner certains Belges et certains Italiens, les Anglo-Saxons nous convient officieusement à organiser, contre l'Islam, la « dernière croisade ».

On pourrait d'abord leur demander si, pour faire une croisade, il ne conviendrait pas aux gouvernements participants d'être chrétiens.

M. L. Massignon montre même qu'il est possible d'aller plus loin et de détruire, sur son propre terrain chrétien, cette suggestion belliqueuse des milieux réformés anglo-américains.

(1) Ce qui est exagéré, car les musulmans commencent à entrer dans nos sociétés commerciales, à adopter notre code en matière cosmopolite (effets de commerce, faillites, coopératives, et même assurances) ; quand au *jus connubii*, on sait que la femme peut rester non musulmane (*Coran*, V, 7) ; reste la question de l'islamisation forcée du conjoint et des enfants, où le texte coranique (*Coran*, IV, 140) pourrait admettre mitigation.

D'ailleurs, c'est regarder de cinq siècles que de parler de croisade, après Pie II et François I[er] ; l'Islam ne menace plus la chrétienté, il l'attend plutôt, dans le silence de la défaite, pour voir ce qu'elle vaut, et si elle tient ses promesses. Trop d'exemples hélas l'induisent à douter qu'elle pratique excellemment les vertus surhumaines dont elle se prévaut....

Revenons, cette objection religieuse écartée, sur le terrain strictement national à notre devoir de Français. Il est tout tracé : tenir notre parole envers les musulmans qui ont tenu, eux, pendant la guerre, leur engagement de bien servir la patrie, en donnant graduellement au nouvel électorat musulman sa part dans les affaires publiques.

M. L. Massignon conclut :

Constatons que, d'après les données immédiates de l'heure présente, la France et l'Islam vont poursuivre, durant quelques années, des marches parallèles, à travers des situations politiques analogues. La France se trouve placée, parmi les nations, à égale distance entre les pays à changes usuraires et les pays à changes effondrés. L'Islam parmi les communautés religieuses, se trouve aussi à mi-chemin, entre les groupements capitalistes de consommation qui s'assujettissent la main-d'œuvre coloniale, et les masses asservies de travailleurs qui doivent produire pour eux. Une entente loyale entre la France et l'Islam peut être utile à l'une et à l'autre ; à la France, en la dispensant de s'inféoder au cartel d'exploitation mondiale que New-York et Londres travaillent à monter ; et à l'Islam, en le dissuadant de s'affilier à l'internationale de destruction et de faillite que Moscou et Berlin subventionnent. Il y a là, pour les Français, une occasion de montrer ce qu'ils valent, et, pour les musulmans, un remède, au moins momentané aux souffrances de leur communauté démembrée.

***

Dans la *Dépêche coloniale et maritime* des 18 et 21 mai, M. Alexandre Chignac a donné deux articles « L'Islam en marche », où à la lumière des récentes interviews de lord Northcliffe et de sir Henry Wilson, il juge la politique orientale de l'Angleterre et montre l'évolution politique et sociale qui s'est produite dans le monde musulman à la suite de la dernière guerre et de ses diverses répercussions.

Le *Petit Parisien* du 18 mai, a publié un interview de Mustapha Kemal pris par son envoyé spécial à Angora, M. Jean Schlicklin. Dans le numéro du 28, sous le titre « Le monde islamique et la Turquie nouvelle », ce correspondant rend compte d'une conservation avec Sultan Achmed, ambassadeur d'Afghanistan à Angora.

M. André Lichtenberger, qui appartient au culte protestant, dans deux articles datés de Jérusalem parus dans les numéros du 29 et 30 mai du même journal, expose le problème palestinien et montre « Les dangers de l'expérience sioniste ».

LA FRATERNITÉ MUSULMA

FONDÉE EN 1907

Siège Social : *3, Rue Mogador — PARIS*

La seule nation qui, dans l'histoire, ait cherché
dominer l'Islam, mais à s'allier avec lui pour
reste du monde, c'est incontestablement la Fran
Une telle politique se dessine sous François
complète avec Bonaparte.

Préface du
ABD-EL-H
dans *Bonaparte*

La "*Fraternité Musulmane*", étrangère à toute politique, Société d'assistance religieuse et sociale alimentée par des sous et les versements des membres de l'Association.

Comité de Direction

Président : HALIL HALID BEY,
Ancien député Ottoman, Ancien Consul Général aux Indes.

Premier Vice-Président :
CHRISTIAN CHERFILS
(ABD-EL-HACK)
Homme de lettres.

Second Vice-Président :
AHMAD BALLOUL,
Agrégé de l'Université,
Rédacteur en chef du Journal l'*Ikdam* (d'Alger)

Secrétaire Général :
TAYEB IDRIS EL MENCHARI,
Tunisien, Industriel Commerçant.

Chef de la Commission d'Initiative :
Docteur BEDJET WAHBY BEY,
Ancien professeur d'Anatomie
à l'École de Médecine du Caire.

Trésorier :
ABDEL BAKI AL OMARI BEY,
Licencié en droit.

Économe :
HUSSEIN CHIRINE I
Notable égyptien.

Préposée à l'Assistance :
MONA HANOUM AL MA
Mme Vve OSMAN PACHA C

Membres du Bureau d'Infor
MOHAMMED ABBA
Étudiant en droit.

TEWFIK FAYED, Étudiant.
SULT Notable

Bibliothécaire-Archiviste :
AB IL GHANI EL KA

Etudes sur l'Islam et les tribus du Soudan, par P. MARTY, 4 vol. in-8°, avec planches et cartes .... 130 fr. »
Tome I. Les Kounta de l'Est .... 30 fr. »
Tome II. La région de Tombouctou .... 40 fr. »
Tome III. Les tribus maures du Sahel et du Hodh .... 30 fr. »
Tome IV. La région de Kayes .... 30 fr. »

L'Islam en Guinée, par P. MARTY, 1 vol. in-8°, planches et cartes .... 35 fr. »

L'Islam en Mauritanie et au Sénégal, par P. MARTY, 1 vol. in-8° illustré. 25 fr. »

Etudes sur l'Islam au Sénégal, par MARTY, 2 vol. in-8° .... 50 fr. »
Tome I. Les personnes .... 25 fr. »
Tome II. Les doctrines et les institutions .... 25 fr. »

Recueil de jurisprudence chérifienne, par Louis MILLIOT, tribunal du ministre auprès de la Justice et Conseil supérieur d'Oulama, 2 vol. in-8°, accompagnés de nombreuses planches .... 100 fr. »
(Forme les tomes III et IV des Publications de l'Ecole supérieure de langue arabe de Rabat).

Démembrement des Habous, par Louis MILLIOT, 1 vol. in-8°, accompagné de planches .... 15 fr. »
(Forme le tome II des Publications de l'Ecole supérieure de langue arabe de Rabat).

Villes et tribus du Maroc, documents publiés par la section sociologique du Maroc .... 20 fr. »
Vol. I. Casablanca et les Chaouïa, tome I .... 20 fr. »
Vol. II. Casablanca et les Chaouïa, tome II .... 20 fr. »
Vol. III. Rabat et sa région, tome I .... 20 fr. »
Vol. IV. Rabat et sa région, tome II .... 20 fr. »
Vol. V. Rabat et sa région, tome III .... 20 fr. »
Vol. VI. Rabat et sa région, tome IV .... 20 fr. »
Vol. VII. Tanger et sa zone .... 30 fr. »

Les cérémonies du mariage au Maroc, par Ed. WESTERMARCK, traduit de l'anglais par Mad J. Arin, 1 vol. gr. in 8° .... 35 fr. »
(Forme le tome III des Publications de l'Ecole supérieure de langue arabe de Rabat).

La Résurrection géorgienne, par GENTIZON, 1 vol. in-16 .... 9 fr. »

Les Républiques du Caucase, par HIPPEAU, 1 vol. in-8° .... 4 fr. »

Les régions arabes libérées (Syrie, Irak, Liban), par KHARIALLAH, 1 vol. in-8° 10 fr. »

EXTRAITS DE LA REVUE

Prince SAÏD HALIM. — Notes pour servir à la Réforme de la Société Musulmane . . . . 2 fr

René PRADÈRE-NIQUET. — L'Ambassade de Louis XIV au Roi de Siam (1685) . . . . 1 fr

ESSAD FOUAD. — Les origines du Mouvement nationaliste indien. 5 f

ORIENT

PRIX : 5 FRS

SOMMAIRE

EDITIONS ERNEST LEROUX

28, Rue Bonaparte, 28

ORIENT & OCCIDENT

Paraît le 15 de chaque mois

Le Numéro : 5 Francs

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
France et Colonies. . .	53 »	27 »	14 »
Etranger.	55 »	28 »	14 50

ADRESSER TOUTE LA CORRESPONDANCE

à M. le Directeur de la Revue ORIENT & OCCIDENT

ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, Rue Bonaparte, 28
PARIS (VI^e^)
Téléph. : Fleurus 16-23

Le Directeur reçoit tous les Samedis de 3 à 5 heures
à l'adresse ci-dessus

Les manuscrits non insérés sont rendus sur demande

Il sera rendu compte des ouvrages relatifs aux questions
dont traite la Revue et qui lui sont adressés

Les auteurs sont seuls responsables de leurs articles

SOCIÉTÉ ASIATIQUE

DE PARIS

FONDÉE EN 1822

Siège de la Société et Bibliothèque

1, Rue de Seine, PARIS (VIe)

(Palais de l'Institut)

La Société asiatique, fondée en 1922 et reconnue d'utilité publique, a pour but de concourir au développement des études orientales, tant par les communications et discussions orales dont ses réunions offrent l'occasion à ses membres, que par les publications qu'elle entreprend ou encourage.

SÉANCES

Les séances ordinaires du Conseil ont lieu au siège de la Société, 1, rue de Seine, le second vendredi de chaque mois, de novembre à mai. Tous les membres de la Société peuvent y assister et y faire des communications d'ordre scientifique. L'assemblée générale a lieu en juin.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque, qui renferme un fonds important de livres relatifs à l'Orient et la plupart des revues savantes françaises et étrangères, est à la disposition des membres qui peuvent y emprunter, dans les conditions fixées par le règlement, les ouvrages qu'ils désirent ; elle est ouverte le vendredi de 2 heures à 4 heures et le samedi de 2 heures à 6 heures.

JOURNAL ASIATIQUE

Les membres de la Société reçoivent gratuitement le *Journal Asiatique* qui paraît quatre fois par an et publie des mémoires sur divers sujets d'histoire, d'archéologie et de philologie orientales, des comptes rendus des livres nouveaux, et les procès-verbaux des séances.

ADMISSION

Pour devenir membre titulaire de la Société, il faut être présenté par deux membres et agréé par le Conseil. Les demandes d'admission peuvent être adressées au Président de la Société asiatique, 1, rue de Seine.

COTISATION

La cotisation annuelle est de 40 francs, payables au commencement de chaque année. Elle peut être rachetée en versant une somme de 600 francs, soit en une fois, soit en quatre annuités.

Les cotisations, ainsi que les avis de changement d'adresse et les réclamations relatives au service du *Journal Asiatique*, doivent être adressées aux éditions Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris (6e).

EDITIONS ERNEST LEROUX, 28, Rue Bonaparte, 28 — PARIS (VI^e)

JOURNAL ASIATIQUE

RECUEIL DE MÉMOIRES

ET DE NOTICES

RELATIFS AUX ÉTUDES ORIENTALES

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

DEPUIS 1822
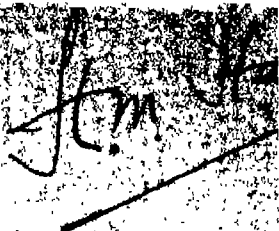
Discours de Moustafa Kemal pacha
à l'occasion du troisième anniversaire de la
Grande Assemblée Nationale

Messieurs,

Aujourd'hui, ayant terminé la deuxième année de notre réunion, nous entrons dans notre troisième année «nationale». De ce succès je rends grâces au ciel. Je rends hommage en même temps aux efforts dévoués qui ont accentué l'activité de l'Assemblée, de la nation et de l'armée, au cours des douze derniers mois. D'année en année, au milieu de nos luttes si remplies d'événements l'esprit d'indépendance a fleuri de plus en plus nettement dans toutes les couches de la nation et parmi les citoyens. Le trait saillant de la deuxième année nationale que nous venons de passer, c'est le fait que les citoyens et les soldats engagés dans les rangs du travail et de l'armée se sont accoutumés à envisager la voie sanglante où des actes intolérables nous ont dicté l'obligation de nous engager, et qu'ils ont compris la nécessité vitale qui nous y a poussés. Mes premières paroles seront donc un hommage à ces deux éléments les plus chers de la nation. M'étant acquitté de ce devoir, je passe à l'exposition de mes vues sur la situation intérieure et extérieure comme aussi sur la situation générale.

Politique et administration intérieures

Les principes conducteurs de la Grande Assemblée nationale de Turquie en matière d'administration et de politique intérieures se trouvent clairement déterminés par le premier article de notre loi organique et par les articles 1 et 2 du pacte national. C'est ainsi que notre système administratif est basé sur le principe que le peuple doit régler lui-même ses destinées puisqu'il dispose sans restriction aucune de sa propre souveraineté. Il va sans dire qu'étant inspirés de ce principe, les projets de loi soumis à votre Assemblée se rapportant à l'inspectorat général, à l'administration particulière des vilayets et à celle des communes, ne manqueront pas d'être revêtus de la sanction légale. Si d'autre part le projet, en cours de discussion, fixant les attributions et les responsabilités du conseil représentatif (ou cabinet) prend forme de loi, les lignes de notre administration générale se dégageront avec clarté et netteté.

Souveraineté populaire

La nation turque est une collectivité composée d'éléments sociaux unis par les liens, soit de race, soit de religion, soit de culture, qui sont animés de sentiments reciproques de respect et de sacrifice les uns vis-à-vis des autres, et dont la destinée et les intérêts sont communs. Le respect des divers droits ethniques et sociaux ainsi que des conditions de milieux de cette masse nationale est un point fondamental de notre politique intérieure. C'est précisément une des principales nécessités de notre politique intérieure de veiller à ce que ce principe se développe dans notre organisation administrative avec toute l'ampleur qui convient à un Gouvernement populaire dans le sens le plus compréhensif du mot. Toutefois ce qui est tout aussi certain c est que, en face de nos ennemis extérieurs, nous devons rester pleinement unis et solidaires.

Minorités chrétiennes

Les droits des éléments chrétiens faisant partie, à l'état de minorités, de la population de la Turquie, sont confirmés et assurés jusqu'aux

limites des principes établis par traité entre les puissances de l'Entente, d'une part, et certains de leurs associés et adversaires, d'autre part, en ce qui concerne les minorités vivant au sein des nations les plus civilisées. Nous entendons bien que les populations musulmanes dans les pays avoisinants jouiront des mêmes droits. Pour le reste, c'est un inaltérable principe de notre politique et de notre administration intérieures d'assurer la prospérité et le bonheur de l'ensemble du peuple, minorités comprises, et de sauvegarder les droits que les lois confèrent aux minorités, mais en maintenant le règne de la légalité dans le pays.

Coup d'œil sur la situation intérieure

Au moment d'exposer un résumé de notre situation intérieure au cours de l'année écoulée, ce qui me frappe surtout, c'est que, durant toute cette récente période le spectacle réconfortant s'est offert à nos yeux, d'un ordre et d'une tranquillité qui se sont affirmés spontanément. Que si, au début de l'année qui s'achève, un incident s'est produit à Kotchkir, c'était l'effet de l'ignorance et de l'égarement. L'apaisement n'a pas manqué de suivre les mesures prises à cette occasion. Le Gouvernement a exercé la justice et la clémence, dans les proportions convenables, à l'égard des dupes qui s'étaient laissés entraîner dans cette équipée. Les desseins des provocateurs agissant à l'instigation des Hellènes sont restés stériles.

La gendarmerie, organe le plus important et le plus pratique permettant au Gouvernement d'administrer le pays en toute sécurité, a été renforcée par une création de nouveaux contingents. De nombreuses écoles de gendarmerie ont été ouvertes.

Dans l'ordre des affaires intérieures je mentionnerai encore avec satisfaction certaines innovations introduites dans l'administration des Postes et Télégraphes.

Santé publique et assistance sociale

Le but suprême du Gouvernement a été d'assurer à la nation une vie paisible qui se déroulât dans une tranquillité parfaite. Il n'en a pas moins pensé au devoir qui lui incombait également de veiller à la santé

publique et de trouver des remèdes aux maux sociaux — évidemment dans les limites de ce qui lui était possible dans les circonstances actuelles. C'est ainsi que des efforts sérieux ont été faits pour répondre au besoin de médecin qui se fait sentir si cruellement dans le pays. En 1336 (1920), 260 médecins étaient en fonctions. Au cours de l'année dernière ce chiffre a été porté à 312. Il est question de nous procurer les services de cinquante autres praticiens pour les établir dans les cazas qui en manquent.

Cette année nous sommes arrivés à empêcher la propagation de maladies contagieuses. Celles qui se sont annoncées ont été étouffées sur place. Nous avons enfin réussi à préparer dans le pays même les vaccins dont nous avons le plus besoin. Pour vous donner une idée de notre succès sous ce rapport, il suffira de vous dire qu'à Sivas il a été préparé plus de trois millions de doses de vaccin contre la variole. Dans les régions affligées de la malaria une quantité suffisante de quinine a été distribuée. Pour combattre le fléau de la syphilis nous avons également fait des sacrifices pécuniaires considérables.

Enfin nous avons cherché à rendre plus efficace et compréhensive notre action en vue du soulagement des misères causées par les bouleversements sociaux dont le pays souffre par le fait de la guerre. Je voudrais m'étendre un peu sur ce sujet d'importance primordiale. Le quart de la population des vilayets orientaux qui au cours de la grande guerre avait dû se réfugier dans nos parages à été dirigé sur ses pays d'origine. De ce quart la moitié a réintégré ses foyers. Il a été décidé d'en faire autant pour la partie restante. Les réfugiés des villes récemment libérées d'Adana et de Ghazi Aïntab ont été renvoyés dans leur pays. Nous secourons autant qu'il se peut les réfugiés des provinces non encore libérées de l'Ouest. A ceux qui viennent de rentrer dans leurs foyers nous accordons aide et assistance en leur facilitant l'existence de différentes manières. Ils ont été exemptés des taxes, y compris celle du sang, et reçoivent une distribution alimentaire et une certaine quantité de blé pour les semailles. Nous sommes occupés à transformer les asiles pour orphelins de réfugiés et émigrés en autant d'ateliers. Nos coreligionnaires venus et réfugiés des territoires restés en dehors de nos frontières nationales ne reçoivent pour le moment

que des secours d'argent. Cette année on commencera à installer les gens de cette catégorie ainsi que les gens du pays restés sans domicile. D'une façon générale le but que nous poursuivons en matière d'hygiène publique et d'assistance sociale est le suivant : protéger et améliorer la santé de la nation, réduire la mortalité, augmenter la natalité, réduire la virulence des maladies épidémiques et l'acuité des souffrances sociales, et arriver par l'ensemble de ces mesures à créer une nation composée de citoyens sains de corps, robustes et propres à un travail intense, une nation qui arrive enfin à connaître le bien-être et le bonheur; d'autre part, sauver nos compatriotes dont les foyers abandonnés se trouvent dans les mains de l'ennemi et les établir parmi nous. A cette double tâche nous accordons une importance extraordinaire. Les études nécessaires ont été faites à ce sujet et un programme d'action se trouve tracé.

Politique judiciaire

Une des principales fonctions du Gouvernement est de faire prévaloir la souveraineté de la loi et de dispenser convenablement la justice. Une bonne administration de la justice est le besoin primordial de toute nation. Aussi crois-je devoir entrer dans des explications détaillées concernant la politique judiciaire du Gouvernement. Il importe en premier lieu de dispenser la justice rapidement, impartialement, sûrement et de façon à incommoder le moins possible la population. Ensuite, notre collectivité nationale se trouvant par la force même des choses en contact avec le reste du monde, il nous incombe d'élever le niveau de notre justice à la hauteur de celle des pays les plus civilisés. Pour arriver à ce résultat nous sommes en train de réformer nos lois, de les rénover, de les vivifier. Nous réussirons à mener à bien cette tâche. En y travaillant nous avons surtout pris en considération la grande étendue du pays, l'insuffisance des moyens rapides de communication et les particularités de la vie sociale qui existent dans certaines parties de l'Empire. Messieurs, le progrès moderne étend, multiplie et transforme indéfiniment les besoins civils des nations. Les collectivités sociales existant sous forme d'Etats régulièrement constitués se sont donné des assises légales en rapport

avec leur degré de civilisation, c'est-à-dire que les droits civils qu'elles possèdent correspondent aux besoins qui se sont fait jour dans leur sein. Les législations civiles de tous les Etats civilisés se rapprochent beaucoup les unes des autres. Chez nous l'idée de justice et la mentalité d'où elle se dégage ne sont inférieures à celles d'aucune race civilisée. L'histoire en main, nous pourrions même prétendre à une certaine supériorité sous ce rapport. Par conséquent il y aurait anomalie à ce que nos assises légales fussent boiteuses, au regard de celles des autres pays. Ici une réflexion politique s'impose. Dans la conception que nous nous faisons de notre indépendance, entre naturellement l'idée de notre souveraineté judiciaire. Il s'ensuit que nous ne permettrons à personne de s'immiscer dans notre droit de dispenser nous-mêmes la justice chez nous, droit inséparable de la notion d'un Etat indépendant. (*Applaudissements prolongés*). Ceci posé, je continue. Notre code civil existant est le « *médjellé* ». Ce code a été rédigé il y a près de cinquante ans par une Commission présidée par feu Djevdet Pacha. Le principe qui nous guide dans notre politique judiciaire n'est autre que le précepte de jurisprudence musulmane qui a servi d'inspiration au *médjellé*, à savoir que « les changements de temps comportent des changements de dispositions ». Pénétré de ce précepte, notre ministère de la Justice a reconnu la nécessité de compléter et de renforcer le *médjellé* par quelques dispositions supplémentaires destinées à répondre à des besoins modernes du peuple, que ce mode n'avait pu prévoir. Un projet de loi est en préparation pour la constitution d'une Commission composée de spécialistes qui s'occupera de cette question. Entre autres travaux entrepris par le ministère de la Justice dans cet ordre d'idées, il y a lieu de mentionner ceux qui se rapportent à l'introduction de l'institution des juges uniques dans 90 % des divisions du pays; l'assimilation des lois et règles de procédure régissant cette institution à celles des juges de paix, et cela en vue d'une plus prompte dispensation de la justice; toujours dans le même but la création de dix inspectorats judiciaires; la suppression des formalités de l'accusation; la création de la médecine légale. Sont également à l'étude au ministère de la Justice, la réforme de la procédure correctionnelle; l'élaboration d'un code de règles judiciaires répondant aux besoins naturels et so-

[illegible] de certaines régions où la population vit à l'état nomade ; la réforme des établissements pénitentiaires. Mais ce qui domine tout dans l'administration de la justice, c'est l'existence d'un corps de magistrats et de fonctionnaires judiciaires dignes de leurs fonctions exaltées. Ce m'est une satisfaction particulière de constater que le ministère de la Justice a obtenu l'assentiment de l'Assemblée pour la fondation d'une faculté de droit qui sera la pépinière d'un nouveau contingent de juges pourvus des hautes qualités que possèdent nos juges existants (1). Les crédits nécessaires à la création de cette institution ont été introduits dans le budget de 1338. Toutes ces réformes dont plusieurs sont déjà accomplies et dont les autres sont sur le point d'aboutir, feront de notre organisation judiciaire un édifice dont le monde entier sera obligé de reconnaître la belle ordonnance.

Politique économique

J'en viens maintenant à la politique économique du Gouvernement qui après sa politique judiciaire est celle qui intéresse le plus l'existence de la nation. Mais avant d'entrer dans le sujet permettez-moi de vous poser — à vous et à tout le monde — une question, dont la réponse éclaircira mon point de vue. Quel est le véritable propriétaire et maître de la Turquie ? (*cris* : *Le Paysan* !). Nous avons donné la réponse ensemble. Oui, Messieurs, le véritable propriétaire de la Turquie, son maître, c'est le véritable producteur du pays, le paysan. (*Applaudissements prolongés*). Dans ces conditions, le paysan, plus que tout autre, a droit au bien-être, à l'abondance, au bonheur. C'est lui qui en est le plus digne. (*Nouveaux applaudissements*). Eh bien, la politique essentielle du Gouvernement et de la Grande Assemblée tend à réaliser cette formule. Messieurs, je puis dire que l'unique cause des calamités et des misères de l'heure présente est le fait que nous avons ignoré cette vérité.

(1) On sait, sans parler de la faculté de droit de Salonique qui a fonctionné jusqu'à la guerre balkanique, qu'il existe une faculté de droit à l'Université de Constantinople. C'est donc une seconde faculté que le Gouvernement nationaliste va créer à Angora en attendant la fondation d'une Université dans cette ville.

Tounaly Hilmy Bey (député de Bolou). — Je rends grâces au ciel d'avoir entendu ces paroles.

Moustafa Kémal Pacha. — En effet, voilà sept siècles qu'arrachant nos paysans à leurs foyers, nous les expédions dans toutes les parties du monde sous la veste du soldat verser leur sang sans compter, et laisser leurs ossements blanchir dans des terres étrangères. Voilà sept siècles que les dépouillant du fruit de leur travail, nous le dissipons. Et en retour ? Nous les avons abreuvés d'outrages et d'humiliations. Oublieux des bienfaits qu'ils ont répandus sur nous, des sacrifices qu'ils ont supportés avec tant de résignation, nous les avons traités avec insolence, nous les avons opprimés, nous avons voulu en faire nos valets : noire ingratitude ! Messieurs, sachons enfin reconnaître notre tort et inclinons-nous devant cette classe avec respect et contrition.

Tounaly Hilmy Bey : Vive le Pacha ! Vive l'esprit qui le fait parler !

Moustafa Kémal Pacha : Messieurs, nous sommes une nation d'agriculteurs Nous devons donc chercher, par l'adoption des mesures économiques modernes, à faire atteindre à l'effort agricole de la nation son rendement extrême. La base de notre politique agricole est de pousser à l'intensification du travail du paysan surtout dans son propre intérêt. Il devra être le premier à tirer un profit substantiel de ses efforts accrus. Ainsi ce qu'il nous faut faire, c'est de compléter et de généraliser les connaissances se rapportant à l'agriculture, de perfectionner l'outillage du paysan pour lui permettre de travailler plus et mieux, et, d'autre part, d'aviser aux mesures qui lui garantiront le plein bénéfice de son effort.

L'absence de moyens modernes de communication est pour beaucoup dans sa lamentable situation actuelle. Il faut y remédier. Il faut également supprimer des obstacles à la prospérité de notre paysan, comme certains faux principes d'échange qui opèrent surtout contre le producteur, comme aussi une législation pas assez habile à le protéger. A ce propos, je tiens tout spécialement à vous rappeler la tragédie de ces « capitulations » aujourd'hui heureusement supprimées, qui ne

permettaient pas à nos produits agricoles d'être protégés contre les produits similaires de l'étranger, par quoi s'explique pour la plus grande partie la misère économique à laquelle la nation se trouve condamnée aujourd'hui. Vous n'êtes pas sans savoir les mauvaises conditions où le pays se trouvait au point de vue du milieu et de l'organisation économiques. Nous savez aussi que chez nous les valeurs économiques individuelles n'étaient pas arrivées à un degré de développement leur permettant de résister dans la lutte. L'ère de prétendu libre-échange inaugurée par le Tanzimat a abouti à nous faire river aux pieds la chaîne des capitulations économiques, alors que déjà notre production était en elle-même incapable de se défendre contre la concurrence étrangère. Bien plus forts que nous en ce qui concerne l'organisation économique et le rendement du travail individuel, les étrangers se trouvaient jouir, par-dessus le marché, d'une situation privilégiée. Ils ne payaient pas la patente, ils avaient la haute main sur nos douanes, au moment qui leur convenait ils introduisaient dans notre pays les marchandises qu'il leur plaisait dans des conditions qu'ils fixaient eux-mêmes. A la faveur de ces circonstances artificielles et arbitraires ils étaient arrivés à dominer complètement toutes nos activités économiques. En vérité, la concurrence qu'ils nous faisaient était bien déloyale, bien oppressive. (*Cris de «Malheur à eux !»*). De cette façons nos rivaux éteignirent les sources mêmes de notre développement. Il n'y a pas jusqu'à notre agriculture à laquelle ils n'aient porté des atteintes fatales. Ils se sont délibérément mis en travers de notre épanouissement économique et financier. Messieurs, pour la Turquie dont la lutte n'a d'autre but que de s'assurer une existence libre et indépendante, les capitulations n'existent plus et ne peuvent exister. (*Applaudissements prolongés*).

Parmi les mesures à adopter en vue de diriger notre activité économique dans les voies du progrès, il y a lieu de considérer celles destinées à rendre la vie aux sources de notre agriculture en armant d'un outillage moderne cette industrie que nous avons aidé l'Europe à tuer en la négligeant complètement. (*Cris de « Que Dieu veuille !»*). Dans cet ordre d'idées, n'oublions pas nos richesses forestières dont la relation est si étroite avec l'agriculture et qu'il s'agit de ménager, de

bien entretenir et de développer pour en tirer le maximum de profit direct et indirect.

Un des principes fondamentaux de notre politique économique est de nationaliser celles de nos institutions et entreprises économiques qui sont en relation directe avec l'intérêt public. Evidemment cela ne pourra se faire que dans les limites de notre capacité financière. Ce n'est que de cette façon que nous pourrons, par exemple, mettre rapidement en exploitation les trésors miniers restés enfouis sous notre sol et en garder les portes ouvertes au profit direct de la nation. Toutefois, il est naturel que dans un simple but d'avantage économique, nous accordions toutes facilités aux capitalistes cherchant à employer leur argent dans nos entreprises minières, de travaux publics et autres. Mais il est également naturel que le capital soit soumis à nos lois.

Les fondements économiques de notre pays sont sans doute l'agriculture et ses dérivés. Cependant, nous ne nous occuperons pas moins de ressusciter et de protéger les industries existant de tout temps chez nous, l'industrie textile au premier rang, et d'en créer de nouvelles dans certaines régions. L'action de notre ministère de l'Économie nationale se déroule depuis un an dans cette orbite. Je puis citer par exemple, la loi relative aux ouvriers de Zongouldak élaborée en vue d'assurer le bien-être des travailleurs, le règlement accordant des facilités aux entreprises de transports par automobiles et camionnettes, le règlement s'inspirant de l'idée d'aider les familles de soldats en campagne à charge pour elles de continuer les travaux agricoles, la distribution de semences aux régions besoigneuses, la distribution à des prix modérés d'instruments aratoires aux cultivateurs par l'entremise des banques agricoles et l'importation sur une grande échelle d'une nouvelle provision de pareils instruments, l'établissement de droits protecteurs en faveur de nos produits nationaux. Toute cette politique basée sur un plan méthodique et tendant à engager notre activité économique dans les voies saines que je viens d'expliquer, sera l'objet de la plus grande attention de notre Gouvernement.

Travaux publics

La question des travaux publics occupe une grande place dans nos

préoccupations. En effet l'activité économique d'un pays est en rapport direct avec le degré de développement de ses moyens de communication et de transport, ses routes, ses chemins de fer, ses ports, etc.

Puisque j'ai abordé ce sujet, je dirai tout de suite qu'en ce qui concerne l'extension de nos travaux publics, les installations y relatives et leur fonctionnement, nos ambitions ne doivent pas dépasser nos ressources locales et générales. D'autre part, il faut soigneusement sérier nos besoins et toujours donner la préférence aux plus urgents. Pour les grosses entreprises qui exigent l'emploi de fonds considérables dépassant la capacité de notre ministère des Finances, force nous sera de nous adresser au capital étranger. Le cas échéant nous devrons également recourir à la compétence technique des autres. Nous devrons même profiter dans la plus grande mesure possible des disponibilités de cette nature qui chercheront un placement chez nous. C'est seulement à ce prix que la prospérité et le bien-être du pays pourront être rapidement assurés. Evidemment nous ne manquerons pas de prendre en considération l'intérêt général des producteurs et des travailleurs.

L'activité de notre ministère des Travaux publics au cours de cette année a donné des résultats fort appréciables quoiqu'elle ait été maintenue dans les bornes imposées par ses moyens, nécessairement restreints. Ainsi nos lignes ferrées existantes ont été exploitées avec succès en ce sens qu'elles n'ont pas cessé de jouer un rôle important dans le transport des troupes et du matériel militaire. Les sections de chemins de fer détruites par l'ennemi au cours des opérations militaires ont été réparées, de même que les ateliers techniques ont été remontés. Les principaux tunnels de la ligne Angora-Sivas ont été complétés. Le tracé de cette ligne aux environs de deux tunnels restés inachevés, a été modifié et la ligne prolongée. Des travaux considérables ont été accomplis et des installations montées pour compléter la ligne Erzeroum-Erzindjan et créer un embranchement à Kukurtly Keumur-Maadeni. Les travaux préparatoires de la ligne Samsoun-Havza sont achevés comme aussi les études préliminaires relatives à la ligne Erzeroum-Sivas et à la ligne Kotchhissar (vilayet de Castamouni)-Tossia-Shamandjik - Amassia - Erbaa - Nikhissar - Kilkit - Erzindjan. Plusieurs

chaussées ont été réparées. Messieurs, il faut bien reconnaître que si incomplète que soit l'œuvre accomplie par le ministère des Travaux publics, elle représente dans les circonstances actuelles un effort dont la nation doit lui témoigner sa satisfaction.

FINANCES

J'ai dit que le degré de notre activité dans les différentes affaires et opérations de l'Etat est subordonné à notre capacité financière. Nous ne devons nous mouvoir que dans le cadre de nos ressources. Mais il est évident que le souci de faire face aux dangers extérieurs doit primer tous les autres. Avant tout nous devons garantir notre existence et notre indépendance. Ce qui doit nous intéresser le plus, c'est de savoir si notre capacité financière est à hauteur de cette lourde tâche. Je suis heureux de pouvoir vous affirmer avec une confiance absolue que, me fondant sur les expériences et les comptes des années 1336 et 1337 et sur le fait que notre situation intérieure et économique actuelle est incomparablement meilleure que celle des années écoulées, nos sources de revenus sont suffisantes pour assurer le triomphe de notre cause nationale (*Applaudissements*). Tout comme jusqu'à ce jour, nos ressources financières, si modestes soient-elles, permettront au pays de continuer sa résistance, sans avoir besoin de recourir à un emprunt. (*Applaudissements*).

Toutefois, comme ce n'est pas seulement à l'heure présente que je pense mais aussi à l'avenir, et que je donne une importance particulière à notre indépendance financière du point de vue de l'existence de l'Etat et de la prospérité du pays, je voudrais expliquer succinctement mes conceptions en ce qui concerne notre politique financière.

Messieurs, le but de notre lutte actuelle est d'atteindre à l'indépendance complète. Or, un pays n'est pleinement indépendant qu'à la condition de jouir de sa souveraineté financière. Dès qu'un État en est privé, la paralysie vient frapper son organisme politique, car ce n'est que par les finances que chaque organe de l'Etat vit et fonctionne. La première condition de salut pour l'indépendance financière d'un pays est que le budget soit en rapport avec sa constitution écono-

mique et en équilibre avec elle. Par conséquent, pour faire subsister l'État il faudrait trouver les moyens d'assurer le fonctionnement de l'administration sans s'adresser à l'étranger, et par le simple moyen de ses propres revenus et industries. Cela nous est possible. Mais seulement si nous nous imposons la plus stricte économie et que cette règle devienne le principe suprême de notre politique financière. Ainsi donc dans la pratique nous devons nous assurer des revenus suffisants en évitant de pressurer la population et en nous gardant autant que possible d'avoir besoin d'une aide étrangère. Pour le moment, il s'agit de rendre fructueuses des sources de revenus dont il n'a pu être tiré jusqu'ici et de diminuer les impôts qui pèsent sur la population. A cet effet nous pensons soumettre au régime du monopole certaines matières qui en relèvent naturellement.

Les chaînes que le passé et nos ennemis avaient rivées à nos membres nous ont empêché d'avancer dans les voies du progrès de front avec le reste du monde civilisé. Pour remédier à notre infériorité, il nous faudra accomplir une œuvre prodigieuse en peu de temps. Je dois ajouter toutefois qu'il est au-dessus de nos forces d'accomplir cette œuvre de réparation et de compensation par nous-mêmes. Force nous sera donc de contracter des emprunts comme tous les autres pays civilisés. Mais nous sommes absolument décidés de ne pas compromettre notre indépendance financière en procédant comme a fait la Sublime-Porte qui gaspillait en des emplois futiles l'argent qu'elle se procurait, agissant comme si le jour du remboursement ne devait jamais arriver, et se mettait par là dans la nécessité d'emprunter constamment, augmentant inutilement le fardeau de la dette publique. Nous sommes partisans d'emprunts productifs, c'est-à-dire d'emprunts destinés à assurer le développement du pays par l'accroissement de la production, à étendre les sources de nos revenus et à assurer le bien-être de la population.

Instruction publique

Les questions dont j'ai traité jusqu'ici se rapportaient à nos efforts en vue de perfectionner et d'augmenter les forces matérielles de la nation. Or, les hommes tirent bien leurs inspirations de considérations

matérielles, mais ils subissent aussi l'influence des forces morales qui se trouvent mêlées aux forces matérielles. Il en est de même pour les nations. Les forces morales d'une nation atteignent leur plein épanouissement par la science et la foi. Par conséquent la fonction bienfaisante entre toutes du Gouvernement est de veiller à l'instruction publique. Pour réussir dans cette tâche nous devons déterminer notre programme d'après l'état actuel de la nation, le calquer sur ses besoins vitaux et le conformer aux conditions de son milieu et aux exigences du siècle. En d'autres termes il nous faut renoncer aux spéculations grandioses mais visionnaires, aux combinaisons compliquées, et nous mettant en contact avec les réalités, les consulter avec soin. De cette façon les entreprises désirables nous apparaîtront clairement d'elles-mêmes.

Depuis des siècles les Gouvernements qui ont eu la charge des affaires de la nation ont nourri le désir d'étendre l'instruction publique, de la généraliser. Mais comme, dans la poursuite de ce désir, ils n'ont pas su se dégager de la tendance à imiter, regardant tantôt vers l'Orient tantôt vers l'Occident, le résultat final a été que la nation est restée plongée dans l'ignorance. Devant cette triste réalité voici les lignes générales de la politique que nous devons suivre en matière d'instruction publique. J'ai déjà dit que le vrai maître de la Turquie et le principal facteur de notre activité nationale est le paysan. Or, c'est surtout le paysan qui est resté privé des lumières de l'instruction. Par conséquent la pierre angulaire de l'édifice à élever doit être l'école pour le paysan. Sans entrer dans les détails, mais pour expliquer ma pensée en quelques mots, le but premier de notre programme doit être d'apprendre à tous les paysans, généralement, à lire et à écrire et de leur inculquer assez de connaissances géographiques, historiques, religieuses et morales pour les familiariser avec les notions de patrie, de foi, de nation, et leur faire comprendre quelque chose au monde où ils vivent. A cet ensemble de connaissances élémentaires il faudra ajouter les quatre règles d'arithmétique. (*Applaudissements*). La réalisation de cette tâche aura été une première et sainte étape parcourue dans l'histoire de notre enseignement. Tout en travaillant à donner à nos paysans ces connaissances générales, nous devrons d'un autre côté nous employer à faire acquérir à tous les enfants de la patrie des connaissances élémentaires

d'un caractère plus spécial pour leur permettre de jouer un rôle utile dans la vie sociale et économique du pays.

Il est évident qu'un peuple civilisé ne peut se contenter de si peu. L'épanouissement de notre génie, notre élévation à un niveau de civilisation digne de nos facultés naturelles, n'est possible que par la formation de représentants distingués des professions supérieures et par l'extension de notre culture. Entre les deux degrés d'instruction que je viens d'esquisser et qui se trouvent aux extrémités opposées de l'échelle, il y a l'instruction moyenne qui est également indispensable. Le but de celle-ci est de produire des hommes de métier dont le pays a tellement besoin et de préparer des candidats à l'instruction supérieure. La méthode pratique et appliquée d'enseignement et d'éducation est également de rigueur dans ce domaine. Il sera accordé la même importance à l'instruction et à l'éducation des femmes, que nous ferons passer par le même système d'enseignement. (*Applaudissements*). Notre ministère de l'Instruction publique s'est inspiré des considérations qui précèdent au cours de l'année écoulée. Au fur et à mesure que ce département élaborera les programmes qui doivent servir de bases fondamentales à son activité, il les soumettra à votre approbation et je n'ai aucun doute qu'ayant été discutés aux points de vue que j'ai exposés, ils seront revêtus de la sanction légale et entreront immédiatement en vigueur.

Quel que soit le degré d'instruction de nos enfants et jeunes gens, il leur faut apprendre avant tout la nécessité de lutter avec tous les éléments hostiles à l'indépendance de la Turquie, à son individualité, à ses traditions nationales. (*Applaudissements*). A considérer la situation internationale du monde, il n'y a pas d'indépendance, il n'y a pas d'existence possible pour les individus dépourvus des armes morales exigées pour maintenir avec succès une pareille lutte, ni évidemment pour les collectivités nationales composées d'individus incomplets à ce point de vue (*Cris de « bravo »*.)

La presse. La voix de la nation

Chaque collectivité nationale possède un fonds commun de sentiments et d'idées générales. La valeur, le degré de civilisation, les aspi-

rations d'une nation ne sauraient être comprises et appréciées que dans la mesure où se manifestent ses sentiments et idées générales. Pour les hommes qui dirigent un pays, pour les amis comme pour les ennemis qui sont en posture de prononcer des jugements sur son sort, ce sont les capacités et les valeurs que recèle ce pays qui servent de criterium ; or ils ne sauraient être bien connus que par les manifestations de son opinion publique. Par conséquent chaque nation a un intérêt particulier à la faire connaître au monde. D'autre part il est tout aussi nécessaire à une nation d'être elle-même au courant de l'opinion publique du reste de l'univers. Sous ce rapport le premier et le plus important intermédiaire est la presse. La presse exprime la voix de la nation. (*Applaudissements*). Pour éclairer et conseiller une nation, pour lui procurer de la nourriture intellectuelle, pour la maintenir dans la direction commune qui mène au bonheur, la presse constitue une force, une école, un guide. Nier le rôle magistral de la presse dans le monde civilisé, c'est nier l'évidence. Je ne doute pas qu'une des exigences catégoriques que la Haute-Assemblée formulera sera de demander au Gouvernement de traiter la question de la presse en lui accordant une importance exceptionnelle et de placer au premier rang des services bienfaisants qu'il est chargé de rendre au pays ceux qui consisteront à établir sur la meilleure base le fonctionnement de cette institution (*Applaudissements*).

Affaires religieuses

C'est avec une attention spéciale que j'ai étudié l'action de notre département des Affaires religieuses au cours de l'année écoulée. Le résultat m'en a paru hautement satisfaisant. Mes remerciements et mes félicitations vont à ce département. En principe il n'y a pas lieu d'exprimer un avis sur la façon d'administrer les affaires religieuses puisque les textes coraniques ont fixé cette matière. Il y a seulement un point que je voudrais rappeler avant de passer outre. Les chaires sacrées des mosquées sont les plus sublimes et les plus bienfaisantes sources de nourriture spirituelle et morale pour le peuple (*Applaudissements*). Par conséquent une des principales préoccupations du minis-

[illegible] des Affaires religieuses doit être d'assurer que les prédications destinées à éclairer et à guider la foule soient bien comprises.

TOUNALY HILMY BEY. — A la bonne heure !

MOUSTAFA KÉMAL PACHA. — En s'adressant de la chaire à l'esprit et à l'âme du peuple dans un langage à sa portée, on vivifiera le corps, on purifiera la pensée, on fortifiera la foi, on remontera le moral de la masse des fidèles.

TOUNALY HILMY BEY. — Vive le Ghazi !

MOUSTAFA KÉMAL PACHA. — Cela étant, quelque importantes que soient les qualifications d'ordre cultuel exigées de nos prédicateurs, le mérite dans le sens spécial du mot et la connaissance des affaires de ce monde sont également importants. J'espère que le ministère des affaires religieuses s'occupera sérieusement d'adopter dans la formation des précateurs et « *khatibs* », un système d'enseignement et d'éducation qui fera d'eux les meilleurs serviteurs du peuple à ce point de vue.

En ce qui concerne la question de l'*Evkaf* (département des fondations pieuses) je n'ai pas besoin de vous dire que les biens de cette institution forment une partie importante de la richesse du pays. J'aime à penser que le ministère des Affaires religieuses, étudiant avec le soin qu'elle comporte la question de la réforme de cette administration — il s'agit de faire tirer au pays et à la nation un réel profit de ces biens — et travaillant en collaboration avec tout le cabinet, voire avec la Haute-Assemblée elle-même, préservera cette vraiment grande institution de la ruine et la mettra en état de produire tous les fruits qu'on est en droit d'attendre. (*Cris de « très juste ! »*).

Si on se réfère à l'esprit qui a présidé à la fondation de l'*Evkaf*, on constatera que c'était une idée de service public et d'assistance sociale en même temps que de ferveur religieuse s'exerçant au profit des institutions divines. En comprenant dans leur système des hospices, des hôpitaux, des asiles d'aliénés, des hôtelleries, des caravanserails, des bibliothèques, des bains, des fontaines, des écoles, des médressés (séminaires) et autres établissements de caractère intellectuel, les *evkafs* nous montrent quels principes nous

devons suivre dans le règlement de la question que pose leur existence. (*Cris de « très juste ! »*).

Relations et politique extérieures

Au point de vue de nos relations extérieures, cette année est remplie d'événements heureux. En gros, nous pouvons ranger nos tractations sous deux rubriques principales : relations avec la Russie et les autres pays d'Orient ; relations avec les pays d'Occident.

Au cours de l'année que nous venons de franchir nos rapports et nos liens avec la République russe des Soviets ont continué à se développer d'une façon parfaite (*Appl.*). Le 16 mars, nous avons signé à Moscou un traité d'amitié. Par ce traité, la solidarité des deux pays, née de circonstances naturelles, a été consacrée sous une forme juridique. La conclusion de conventions réglant les relations économiques et commerciales des deux pays et portant création réciproque de consulats, est décidée en principe.

Le traité turco-russe est le premier traité que nous ayons signé avec les Etats faisant partie du système des alliances russes. Le 13 octobre, nous avons conclu à Kars un traité sur les mêmes bases que celui de Moscou avec le groupe des républiques soviétiques d'Azerbeïdjan, de Géorgie et d'Arménie. Cet instrument diplomatique compte parmi les événements qui démontrent l'inapplicabilité du traité de Sèvres. (*Appl.*) La question dite arménienne qui, dans l'esprit de l'Occident, devait être réglée dans un sens donnant satisfaction aux intérêts arbitraires des capitalistes et à certains préjugés occidentaux, plutôt qu'aux véritables intérêts des Arméniens, a reçu à Kars sa solution la plus juste (*Appl.*). Les liens qui, depuis plusieurs siècles, unissaient deux populations laborieuses vivant amicalement l'une à côté de l'autre, ont été renoués.

Le 2 janvier, nous avons conclu à Angora avec la République socialiste des Soviets ukrainiens un traité qui s'inspire, comme les précédents, des principes posés par le traité de Moscou. Je voudrais rappeler à cette occasion la bonne impression et l'agréable souvenir qu'a laissés parmi nous l'attitude si amicale et si sincère du camarade Frounzé,

[illegible] de valeur, qui est venu dans notre ville pour négocier ce traité (*Appl.*). Conformément au traité de Kars, nous avons envoyé à Tiflis une mission chargée de conclure une convention réglant les rapports commerciaux et économiques entre les hautes parties contractantes ainsi que leurs rapports consulaires. Cette mission est déjà entrée en négociations avec les délégués d'Azerbeïdjan, de Géorgie et d'Arménie. Nous espérons nous trouver bientôt en présence d'un résultat conforme aux intérêts de toutes les parties.

Vous avez tous pris connaissance de la lettre adressée à la Grande Assemblée nationale par le camarade Aralof (*Appl.*), qui représente précieusement à Angora, la République des Soviets russes. Tous vous avez pu apprécier les sentiments de chaleureuse et sincère sympathie qu'il nourrit pour notre pays et qui se dégagent de cette lettre.

Quant au sympathique représentant de la République des Soviets d'Azerbeïdjan, Ibrahim Abilof bey (*Appl.*), nous sommes heureux de l'avoir parmi nous depuis l'été dernier (*Appl.*).

La République de Boukhara, alliée à la Russie des Soviets populaires, a également envoyé à Angora des députés qui ont exprimé le désir de consacrer formellement les rapports d'amitié existant entre les deux pays (*Appl.*). Nous nous sommes empressés avec joie de satisfaire à ce désir. Une ambassade présidée par une de nos personnalités d'importance est sur le point de se rendre à Boukhara.

De même que nous avons établi et maintenu les meilleures relations avec la République des Soviets russes et ses alliés, nous nous sommes attachés à renforcer les bonnes relations existant entre nous et les pays d'Orient dont la situation et les soucis sont analogues aux nôtres (*Appl.*). Le premier traité que nous ayons conclu de ce côté est celui qui a été signé le 1er mars à Moscou avec l'Etat musulman d'Afghanistan (*Appl.*). En exécution de ce traité, l'Afghanistan a envoyé un ambassadeur à Angora l'été dernier. L'envoyé de cette nation sœur, Sultan Ahmed Khan (*Appl.*) est devenu cher ici à tous les cœurs. Nous avons nous-mêmes un représentant en Afghanistan. Toutefois, une ambassade en règle sous la présidence d'un de nos personnages les plus connus doit se mettre en route pour Caboul ces jours-ci. La lettre de Sa Majesté l'émir d'Afghanistan adressée à la présidence de l'Assem-

blée et à tout le peuple turc, lettre empreinte d'un grand esprit de noblesse et de sincérité et que vous avez tous chaleureusement applaudie lorsque lecture vous en a été donnée, a renforcé les liens d'amitié existant entre les deux pays (*Appl.*)

Nous tenons particulièrement à resserrer les liens de bon voisinage qui nous unissent à l'Etat musulman de Perse. Nous avons reçu avis qu'une ambassade de cet Etat a été dépêchée à Angora. Il est superflu de dire que, de notre côté également, toutes les mesures ont été prises pour atteindre le but envisagé. (*Cris : Que Dieu veuille !*). Bref, nos rapports avec la Russie et les Etats d'Orient sont en train de se développer et de se consolider dans un sens conforme aux intérêts des uns et des autres — cela sous l'influence d'un ensemble de facteurs durables nés de la situation économique et politique (*Appl.*)

Relations avec les Etats occidentaux

Nous avons aussi à enregistrer dans le domaine de nos relations avec les puissances occidentales, quelques événements heureux, qui donnent à notre situation un caractère plus favorable que celle d'avant l'année dernière.

En présence de la lutte résolue que la nation s'est vue obligée d'entreprendre pour résister à l'application du traité de Sèvres qui la condamnait à la mort politique et économique, les puissances de l'Entente ont compris qu'il leur serait impossible de nous faire accepter ce traité par la force. Après de nombreuses et sanglantes péripéties d'où cette certitude s'est dégagée, les puissances nous ont invités à Londres. C'est un succès politique considérable pour un Gouvernement traité naguère de « rebelle », d'avoir été officiellement convié à participer à une pareille conférence. Cette invitation a démontré que le traité de Sèvres a cessé d'exister, pratiquement et raisonnablement parlant. De ce chef, nous pouvons considérer comme parcourue avec succès une première et importante étape dans la voie de la résistance. La conférence de Londres, à laquelle nous avons pris part pour montrer au monde que nous sommes prêts à conclure la paix dans le cadre de notre pacte national, n'a donné aucun résultat. Tout le monde,

[illegible] cours des négociations engagées à cette occasion a été témoin de nos dispositions conciliantes. Mais la Grèce, s'imaginant sans doute qu'elle pouvait trancher le problème par la force des armes, n'a pas voulu entendre parler de conciliation (*Cris : Que Dieu la confonde* ».)

Les négociations engagées avec la France l'année dernière en vue de l'échange de prisonniers ont heureusement abouti à l'accord franco-turc signé à Angora. Cet accord a une importance d'ordre fondamental et général. Il implique que la France, dont vous connaissez le rôle de premier ordre comme pilier du groupe ententiste, a reconnu la caducité en fait et en droit du traité de Sèvres, œuvre de ce même groupe. Par l'accord franco-turc, nous n'avons pas seulement obtenu la reconnaissance d'une catégorie de droits ottomans d'une haute valeur morale. Nous avons en même temps assuré la libération d'une précieuse partie de notre patrimoine territorial (*Appl.*).

Certains de nos ennemis, qui ne pouvaient se résigner au retour à la Turquie de cette région, séparée de la mère-patrie depuis trois ans, ont cherché à y créer des troubles lors des opérations de rétrocession et de reprise de possession. Mais ils en ont été pour leurs frais. Tout s'est passé dans le plus grand ordre et la plus parfaite tranquillité. Après l'accord d'Angora, des rapports politiques ont été établis entre la République Française et la Grande Assemblée nationale de Turquie. Un représentant de notre Gouvernement a été envoyé à Paris.

Le seul fait satisfaisant d'ordre pratique à relever jusqu'à ce jour dans nos rapports avec l'Angleterre, est la relaxation de nos compatriotes arrêtés par cette puissance et déportés à Malte.

Quant à l'Italie, cette puissance a bien envoyé un fonctionnaire à Angora, mais celui-ci ne disposait pas de pouvoirs suffisants pour conduire des négociations sur une base positive.

Lignes directrices de notre politique étrangère

En exposant les événements de l'année écoulée, je crois avoir fait ressortir jusqu'à un certain point les lignes essentielles de notre politique étrangère. Ces lignes sont simples et droites.

De même qu'en politique intérieure, notre action, en politique

étrangère, s'inspire des principes posés par le pacte national (*Appl.*).
Nous accueillerons tout de suite comme amis ceux qui, s'étant inclinés devant la légitimité de ce pacte, reconnaîtront notre indépendance plénière dans l'ordre matériel et moral.

La base de notre politique étrangère est de renforcer les liens nous unissant à la République des Soviets russes, qui a été le premier État à reconnaître sincèrement notre indépendance complète et effective et à nous tendre la main de l'amitié (*Appl. chaleureux*). Naturellement, ceci n'empêche en aucune façon que nous entrions en relations avec tout autre pays qui serait disposé à reconnaître intégralement nos droits territoriaux et politiques.

Notre politique étrangère ne comporte aucune intention agressive. Nous ne songeons nullement à porter atteinte aux droits d'un autre pays quelconque. Tous nos efforts se bornent à la défense de nos droits légitimes, de notre existence, de notre territoire, de notre honneur. Mais, dans cette entreprise, nous ne faiblirons jamais. (*Applaudissements énergiques*).

Principe des peuples maitres d'eux-mêmes

La civilisation vient de lancer dans le domaine des relation internationales une vérité qui est la quintessence de ce qu'il y a de plus noble, de plus sublime dans la pensée humaine, à savoir que tout peuple doit être le maître de ses propres destinées. Nous-mêmes, nous reconnaissons ce droit à tous les peuples sur la face de la terre. Nous demandons qu'il nous soit reconnu par les autres sans réserves et sans restrictions. La responsabilité du sang qui coule du fait de l'opposition que rencontre cette demande si juste et si légitime, ne peut, assurément, nous être imputée. Elle retombe en entier sur les auteurs de cette opposition. (*Cris : Que Dieu les confonde !*). Et, qu'on le sache bien, il n'existe pas de moyen, il n'existe pas de force qui puisse nous détourner de la poursuite de notre cause nationale. Nous ne nous laisserons ni intimider, ni séduire. En défendant notre cause nationale, nous défendons notre existence même. Il n'y a pas jusqu'aux plus faibles créatures, quand on s'attaque à leur existence,

ni ne se révoltent et ne réagissent jusqu'à leur dernier soupir, soutenues dans leur lutte par l'indignation et par l'instinct de la conservation. (*Cris de : Bravo !*). Est-ce la nation historique que nous sommes, une nation s'appuyant sur un glorieux passé et des traditions séculaires, dont la résolution et la foi faibliraient, ou qui montrerait la moindre défaillance dans sa lutte pour l'existence, elle, dont la capacité de résistance et les ressources morales sont inépuisables? (*Cris : Assurément non !*). En fait, chaque aube nouvelle lui commande de redoubler d'efforts et ajoute aux forces de son âme. (*Cris : C'est certain !*).

Que si on voulait nous impressionner en faisant allusion aux effets de la lutte sur notre situation économique, je répondrais qu'il y a là une crise provisoire, que nous possédons des sources de richesse inexploitées dont le rendement, en donnant au pays l'abondance et la prospérité, feront envie au monde entier. Pour le reste, nation d'agriculteurs et dont les territoires sont parmi les plus fertiles du monde, nous n'avons nullement lieu de nous inquiéter de notre sort matériel.

Une erreur de nos ennemis

Notre armée, qui se perfectionne de jour en jour, sait qu'elle combat pour l'indépendance de la nation, cette indépendance dont l'Anatolie a commencé à goûter les incomparables douceurs. Aussi notre armée est-elle garante de la cause nationale, qu'elle défend en défendant le pays, avec une pleine confiance en elle-même. (*Appl.*). Nos ennemis se trompent du tout au tout s'ils s'imaginent pouvoir nous forcer, en nous menaçant de moyens coercitifs, à conclure une paix dont les conditions n'assureraient pas effectivement notre indépendance. Ils se trompent encore s'ils croient que le peuple turc est las de la lutte entreprise pour défendre ses destinées et le dépôt sacré de ses traditions. Qu'ils le sachent bien : aucune faiblesse, aucune hésitation ne viendra interrompre le cours de notre résolution de repousser les conditions et restrictions que, de tout temps, ils ont considérées comme un moyen de nous réduire à la servitude. (*Appl. prolongés*). Persister dans l'opinion contraire est, de leur part, une preuve d'incompréhensible aveuglement.

DÉFENSE DE LA CAUSE NATIONALE EN EUROPE

Vous savez que le but du voyage de notre ministre des Affaires étrangères en Europe, en passant par Constantinople, était de défendre notre cause nationale, dont les grandes lignes étaient, certes, déjà connues de tout le monde, mais qu'il s'agissait de confirmer encore une fois publiquement en la précisant et en démontrant son caractère absolument légitime devant le tribunal de l'humanité.

CONSTANTINOPLE ET NOS FRÈRES

Constantinople est une ville au sort de laquelle le prophète s'est personnellement intéressé. C'est une ville sur laquelle plane la surveillance spirituelle du vénéré Eba Eyoub-el-Ansari Khalid, dont le tombeau rappelle à, chaque instant, la présence protectrice et est, pour la ville, un contact tutélaire. C'est cette ville qui a été pendant cinq cents ans le siège du Gouvernement ottoman. (*Cris de* : « *Elle le deviendra de nouveau.* »). Depuis cinq siècles, notre nation maintient dans l'enceinte de cette ville de beauté et de joie, la dignité suprême du Califat. Constantinople résume de la façon la plus éclatante, les efforts et les sacrifices de notre nation. En effet, c'est surtout à Constantinople que le génie turc s'est plu à s'affirmer en multipliant les monuments et les institutions qui proclament sa vie matérielle et morale. C'est là que sa civilisation s'est manifestée le plus nettement. Notre nation a prodigué la meilleure partie de sa substance, de ses soins, de son énergie, en faveur de Constantinople, centre vital de l'Empire. Peut-être même y avait-il quelque gaspillage dans cette préférence trop marquée, en ce sens que le reste du pays a été cruellement négligé. Mais Constantinople n'en est devenue que plus importante et plus précieuse pour nous. (*Appl.*). C'est pour cela que, parmi les autres buts visés par le pacte national et, quoi qu'ils aient tous pour la nation un caractère de nécessité sainte, le plus important et le plus sacré est celui qui est formulé dans l'article 4, celui qui veut préserver Constantinople de tout régime néfaste pour sa sécurité (*Appl.*) Nous serons plus intransigeants, si c'est possible sur ce point qui constitue un de nos principes les plus inébranlables, que sur tout autre point (*Appl.*)

Laissez-moi exprimer à cette occasion ma profonde admiration pour la conduite de la population musulmane à Constantinople, qui souffre de la cruelle infortune de se trouver sous l'occupation de l'ennemi, mais qui, au prix de grands sacrifices matériels et moraux, et sans se soucier des forces oppressives, manifeste si clairement son intérêt pour la cause nationale et sa fidélité de cœur et d'esprit au Gouvernement de la grande Assemblée nationale (*Appl.*).

Avertissement au Palais et a certains personnages résidant dans la capitale

Le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale travaille à assurer à la Turquie et à son peuple la durée et l'indépendance. Il tient son mandat de la nation, qui est de droit, maîtresse du pays, maîtresse de droit et de fait, et dont le désir et la volonté se sont exprimés dans ce sens (*Exclamations* : « *C'est parfaitement juste* ! ».) Ceux qui osent se mettre en travers de cette volonté sont traîtres à la nation, ce sont des rebelles, des gens de corde (*Cris* : « *Parfaitement* ! ».) Les criminels de cette catégorie auront beau faire, ils n'échapperont pas à la vindicte nationale. Tôt ou tard, elle les appréhendera (*Cris de « bravo ».*) Par conséquent, il y a lieu de s'attendre à ce que certains personnages de Constantinople et le Palais s'abstiennent désormais de toute action tendant à porter atteinte à la situation de l'Assemblée nationale ou à entraver ses efforts (*Cris de « bravo ».*)

Coup d'œil sur la situation des Etats balkaniques

Je voudrais également dire quelques mots des Etats balkaniques qui par le fait du rapport existant entre eux et notre cause nationale s'intéressent à notre situation. Par un entrecoup de la politique générale du monde, la Bulgarie est tombée dans la déchéance et l'inaction. Mais je suis persuadé que le peuple bulgare apprécie la communauté des intérêts supérieurs entre lui et le peuple turc. Je suis persuadé que tôt ou tard, la Bulgarie répondra aux exigences de cette situation. On ne peut admettre qu'elle ne sache pas reconnaître les avantages immenses que peut lui assurer l'amitié de la Turquie.

Quant à l'Albanie, nous avons vécu associés pendant des siècles à la population de cet Etat musulman. Nous avons confondu pendant de longues périodes notre vue et notre destinée avec les siens. Ce peuple de coreligionnaires et son Gouvernement comprennent également quel est pour eux le véritable point de raccord d'où dépendent et leur salut et leur stable bonheur. Nul doute qu'ils aviseront aux moyens de se soustraire aux douloureuses étreintes de l'heure présente.

Je passe à la Serbie. Après la guerre générale, ce pays s'est trouvé transformé en Yougo-Slavie. Il existe dans son sein un bloc musulman important. D'autre part, s'imposent à sa politique des objectifs qui ont un lien étroit avec son développement mais qui se trouvent entre les mains de ce même ennemi qui nous assaille actuellement. Ces deux points sont, dans la situation de la Yougo-Slavie, des facteurs qui méritent d'arrêter son attention. On ne peut admettre que nos coreligionnaires de ce pays continueront à rester simples spectateurs de notre situation actuelle.

Les conférences de Washington, de Cannes et de Gênes

Pour compléter mes éclaircissements sur les questions étrangères, je parlerai de quelques faits politiques d'ordre général dont le caractère est déjà plus ou moins connu de vous tous. La conférence de Washington, convoquée pour résoudre les questions se rapportant à la limitation des armements navals, à la suppression de l'alliance anglo-japonaise et à l'établissement du principe de la porte ouverte en Chine, a donné naissance à l'alliance « des quatre », Amérique, Angleterre France et Japon. La proclamation de la liberté de commerce pour toutes les puissances en Chine est un point qui ne manque pas d'intérêt. Il résulte de cet arrangement que les puissances européennes renoncent à la politique des zones d'influence et d'occupation territoriale qu'elles avaient jusqu'ici poursuivie en Chine. Elles ne sauraient mieux faire que d'adopter la même attitude en ce qui concerne le Proche-Orient.

La réunion qui s'est tenue à Cannes visait à régler la question à laquelle on a donné le nom de « reconstruction et restauration de

l'Europe » et à supprimer certaines questions existant entre la France et l'Angleterre. Mais le président du Conseil français ayant donné sa démission, cette réunion s'est dissoute avant d'aboutir complètement. Il est incontestable que ce qui a le plus contribué à faire porter expressément devant le monde la question de la restauration de l'Europe, c'est le chômage en Angleterre où des millions d'ouvriers se trouvent sans travail. La crise provoquée en Angleterre par le chômage a obligé son gouvernement à chercher à tout prix des débouchés. Elle a pensé à l'Allemagne et à la Russie. La situation économique, tant dans le prémier de ces pays que dans le second, le rapport que l'Angleterre pourra établir entre ces situations et la sienne propre, les relations politiques qui pourraient naître de ce rapport, sont des questions qui méritent d'être méditées attentivement. La nécessité où se trouve l'Angleterre de chercher ses avantages en Allemagne a provoqué la question de l'ajournement des dettes allemandes. Par là, s'est posée la question du pacte de garantie entre l'Angleterre et la France. Comme la question de l'ajournement des dettes traînait, elle a été renvoyée à la conférence de Gênes. Du reste, c'est la réunion de Cannes qui a enfanté la conférence de Gênes. A cette dernière conférence, dont la réunion avait été annoncée pour le commencement de mars, toutes les puissances européennes avaient été invitées à l'exception de la Turquie. Nous avons fait des démarches pour y être admis par l'intermédiaire de notre représentant à Paris. La République des Soviets russes a fait de son côté des démarches dans le même sens. Les Etats-Unis d'Amérique ont décliné de prendre part aux travaux de cette assemblée.

D'après les informations que nous avons pu nous procurer, la base du pacte de garantie anglo-français serait que l'Angleterre se porterait au secours de la France si le territoire français devait être de la part de l'Allemagne, l'objet d'une agression non provoquée. Si vraiment la réserve « agression non provoquée » figure dans le projet de pacte, le cas aurait été peu nettement réglé, car on n'est jamais arrivé encore à déterminer exactement les causes et les formes d'une agression. Il n'y a pas d'opération qui ne prête à des interprétations différentes selon l'angle sous lequel elle est considérée.

La conférence pour les Affaires d'Orient

Dans ces derniers temps, il a été question et il continue à être question d'une conférence sur la question d'Orient. Il n'y a pas encore d'indices certains pouvant nous renseigner sur le degré de sincérité des buts de cette conférence, ni sur la date de sa réunion. Il me semble que pour nous le plus prudent est de considérer que la conférence sur la question d'Orient se tiendra sur le théâtre d'opérations de nos armées (*Cris de* : « *bravo* ».) « Tiens-toi prêt à la guerre, si tu veux la paix », voilà la maxime que la poursuite de notre cause nationale nous fait un devoir sacré de tenir toujours présente à notre mémoire. Nous continuerons à rester fidèles à notre principe de nous tenir sur le qui-vive et à être toujours prêts à toutes les éventualités.

Situation et opérations militaires

Camarades, après tous ces détails, j'ai à parler de notre héroïque armée, qui a toujours joué le rôle le plus élevé et le plus dévoué dans notre histoire nationale (*Appl.*). Notre armée du front oriental a accompli et achevé avec succès au cours de notre première année nationale la fonction ardue que la patrie lui avait confiée. Des relations d'amitié ayant été établies avec les pays avoisinants dans une forme conforme à nos désirs, cette armée est retournée à ses devoirs du temps de paix et continue à s'occuper en toute tranquillité de ses exercices militaires et de son éducation (*Appl.*). Nos contingents de troupees sur le front de Mésopotamie, au centre et dans d'autres parties du pays, sont occupés eux aussi à s'acquitter de la tâche qui leur est dévolue.

Je passe au front occidental. Au sortir de la première bataille d'Ine Eunu, notre armée se trouvait dans une situation qui laissait à désirer. Nous avons étendu et complété son organisation dans un sens qui est resté inconnu de nos ennemis. C'était à l'époque de la conférence de Londres. Les Grecs considéraient cette conférence comme un moyen de gagner du temps et de nous tromper. Ils attendaient la saison favorable aux opérations militaires, c'est-à-dire la mi-mars. A cette date, ils avaient fini leurs préparatifs. Ils n'avaient plus besoin d'attendre. Ils repoussèrent orgueilleusement l'action de la conférence

de Londres. Le 23 mars, ils passèrent partout à l'offensive, et, singeant les opérations des grandes puissances impérialistes, ils procédèrent à l'occupation de notre patrie (*Cris : Que Dieu les confonde.*) Après quelques jours dépensés à lancer de mensongères nouvelles de succès, ils se virent engagés dans des batailles sérieuses. C'était la bataille désormais connue dans l'histoire sous le nom de bataille d'Ine Eunu. C'était l'attaque que nous avons entreprise à Toumly Bounar et qui a été également couronnée de succès. La seconde bataille d'Ine Eunu a proclamé au monde entier la justesse et la sainteté de notre cause nationale. L'armée grecque, ayant subi une grosse défaite, le roi Constantin et les princes de sa maison donnèrent personnellement l'ordre à la soldatesque de recommencer leur campagne d'atrocités. C'est ainsi qu'ils cherchaient à se venger de leur humiliation militaire. Aujourd'hui tout homme de bonne volonté peut se rendre compte par ses propres yeux des dévastations et autres horreurs commises par les Grecs. Les princes et les généraux grecs prenaient surtout une joie cruelle à faire subir aux malheureuses populations musulmanes des violences atteignant l'honneur et la pudeur, (*Cris : Que Dieu les confonde !*) foulant aux pieds tout respect humain. L'ennemi, voyant qu'il lui était impossible de dissimuler les dévastations auxquelles il se livrait systématiquement, a prétendu qu'elles lui étaient imposées par les nécessités de la guerre. Pense-t-il avoir réussi à tromper qui que ce soit par des déclarations de ce genre ?

Voilà donc comment marchant pendant un an de progrès en progrès, se réformant et se réorganisant en secret, notre armée a démontré sa valeur et sa puissance en battant l'ennemi dans des combats acharnés et continus (*Appl.*) De prochains événements révèleront le degré de puissance où elle est parvenue à l'heure actuelle (*Cris : Que Dieu le veuille.*)

Organisation et préparation militaires

Parlant de notre armée, je voudrais insister sur les efforts déployés pour compléter son organisation et combler ses lacunes d'équipement. J'ai surtout le devoir d'exprimer ma satisfaction pour les travaux accomplis dans le domaine de la fabrication militaire. Au cours de

l'année, nous avons graduellement remédié aux lacunes de nos éta-
blissements techniques. Aujourd'hui, ils sont en état de satisfaire
quantité de nos besoins. D'autre part, des fabriques nouvelles
construites produisent en grande quantité des munitions pour l'arti
lerie et l'infanterie : obus, bombes, cartouches, etc. Des appareil
de télégraphie sans fil et autres moyens scientifiques de communi
cation ont été installés dant nos positions militaires. Nous disposon
de nouveaux engins de fortification. Nous continuons à travailler
nous rendre indépendants de l'étranger en matière de vêtements e
chaussures militaires. Nous avons décidé de créer de nouvelles instal
lations en tout genre au cours de l'année courante.

L'état sanitaire de nos troupes pendant l'année a été satisfaisant
Les maladies qui se déclarent toujours dans les rangs d'une armé
en campagne n'ont pas dépassé, d'après la statistique, la proportio
normale. Ce qui est remarquable, c'est que les maladies contagieuse
et épidémiques n'ont pas réussi à se développer. Les ambulances d
campagne ont fonctionné d'une manière satisfaisante pendant le
opérations militaires. Là aussi, il y a grand progrès. A la premièr
bataille d'Ine Eunu, alors que notre armée était dans la genèse d
son organisation, nos formations sanitaires étaient limitées à de
détachements dont chacun disposait seulement de deux voitures e
de deux palanquins. Aujourd'hui, nous avons des bataillons sani
taires, des ambulances, des détachements de transport, correspondan
à nos cadres militaires. A cette occasion, je tiens particulièremen
à mentionner les services rendus par le Croissant rouge à nos blessé
(Appl.).

Le département cartographique institué à notre ministère d
la Guerre a fourni l'armée des cartes dont elle avait besoin. Il est évi
dent qu'avec le temps, ce service préparera des cartes du pays tou
à fait soignées.

Malgré l'étendue de nos côtes et la modicité de nos moyens navals
notre corps d'officiers de marine est en train de rendre des service
très appréciables.

Avant de terminer mes déclarations concernant l'armée, je vou
drais rendre hommage à l'enthousiasme et à l'esprit de sacrifice ave

[illegible] toutes les classes de la nation ont consenti aux prestations de toute nature grâce auxquelles l'armée a pu être amenée à son état actuel de préparation.

Œuvre de la « Ligue d'Anatolie et de Roumélie pour la défense des droits nationaux »

Un autre devoir qu'il m'est agréable de remplir, est de souligner chaleureusement le travail accompli par la L.A.R.D.D.N. au service de la cause nationale. Par son activité avisée et intelligente, cette ligue s'est assuré une place marquante dans l'histoire de notre lutte pour l'indépendance. Je ne doute pas que, persévérant dans le rôle distingué qu'elle a joué dans le passé et le présent, elle ne continue dans l'avenir, avec le même succès, à servir de guide sûr dans l'œuvre de la renaissance et du développement de la nation.

Assemblée nationale

Je dois également présenter à la nation, un tableau de l'activité de l'Assemblée au cours de notre deuxième année nationale. Le détail de ses travaux se trouve enregistré dans le bordereau présenté aujourd'hui même aux honorables membres. Il y a eu 167 réunions avec 359 séances, dont 271 publiques, 69 secrètes et 19 mi-partie publiques et mi-partie secrètes. Le nombre des projets et propositions de lois reportés de la première année est de 177. 355 projets de propositions de lois ont été soumis à l'Assemblée durant l'année qui vient de s'écouler. En outre, dix rapports ont été pris en considération. Cela fait 542 documents qui ont été discutés. De ces 542 projets ou propositions de loi et rapports, 94 ont été revêtus de la sanction légale. 65 ont été repoussés. 30 ont été référés au Cabinet. 15 ont été repris par le Cabinet ou par leurs auteurs. 18 ont été amalgamés avec des lois déjà existantes. 18 ont été acceptés sous forme de décisions ministérielles. Ainsi le total des projets ou propositions de lois auxquels la législature a donné suite, est de 338. Il y a encore lieu d'en mentionner 106 qui ont passé par les Commissions parlementaires et sont revenus à l'Assemblée. Les 206 projets restants se

trouvent à la Commission des requêtes d'où ils sortiront au cours de cette année.

SERVICES RENDUS PAR LES MEMBRES, INDIVIDUELLEMENT.

Comme ce fut le cas dans la première année, au cours de la deuxième année également, certains des membres de l'Assemblée ont rendu des services dans des fonctions extra-parlementaires. Ainsi, plusieurs d'entre eux exercent leurs profession militaire comme commandants de l'armée ou chefs de groupes. D'autres, nous sont revenus des batailles où ils avaient pris part personnellement. D'autres encore ont été envoyés en Orient et en Occident, chargés d'importantes missions politiques, dont les uns sont revenus, les autres restent à leur poste. Un certain nombre de nos camarades ont été envoyés en mission d'études dans différentes parties de l'Orient. Beaucoup d'entre eux servent d'agents de liaison entre l'Assemblée et l'armée depuis les batailles de l'année dernière. Ils tiennent l'Assemblée au courant de l'état de l'armée. D'autres ont été chargés de faire des enquêtes. Il y en a beaucoup qui s'occupent de protéger le peuple contre les propagandes nuisibles. Beaucoup encore exercent les fonctions de surveillants et d'assistants dans les services d'arrière de l'armée. Un grand nombre de nos camarades font partie des tribunaux dits « de l'indépendance », institués dans différentes parties du pays et qui rendent tant de services pour la défense des intérêts nationaux et des droits de la population.

Camarades, l'année dernière, en commençant nos travaux, nous étions 350 membres. De ceux-ci, quatre se sont séparés de nous par voie de démission ou autrement. Il y a eu en tout neuf élections partielles qui nous ont amené neuf nouveaux camarades. Huit membres sont morts au cours de l'année — Que Dieu garde leur âme ! — succombant aux fatigues de la lutte sacrée. De la sorte, au nombre de 343 membres, nous commençons l'année. A cette occasion, je salue avec joie, au début de cette année, le retour parmi nous, de nos camarades qui se trouvaient à Malte. Par contre, j'ai la douleur d'énumérer les noms de nos camarades surpris par la mort. Ce sont : Ismaïl Fazil Pacha (Yozgad), Hamzé Hayati Bey (Mentéché),

Hassan Tahsine bey (Mardine), Djemaleddine Tchaleby bey (Kirchehir), Mourad Bey (Castamouni), Fouad Bey (Tchoroum), Salaheddine Bey (Constantinople), Hadji Hayali Effendi (Ourfa). Je propose à l'Assemblée de prononcer debout une prière pour le repos de l'âme de ces camarades comme de ceux qui sont tombés sur le champ d'honneur, dans la défense de notre indépendance, ainsi que de tous ceux qui, d'une façon ou d'autre, ont sacrifié leur vie pour la patrie. (*Toute l'Assemblée se lève et récite le* « fatiha »).

Certitude du triomphe final

Chers et respectés camarades, le meilleur garant du triomphe final se trouve dans la solidarité de la nation et de l'Assemblée et dans l'empressement et l'enthousiasme avec lesquels nous continuerons à nous soumettre aux sacrifices que les événements nous imposeront. Messieurs, si nous prenons comme terme de comparaison, les résultats progressivement acquis au cours des deux dernières années, nous constaterons que les jours de triomphe ne sont pas lointains. Aussi, entrons-nous dans cette nouvelle année avec plus de confiance, avec plus de sérénité que jamais. C'est exempts de tout découragement, c'est au contraire armés d'une résolution et d'une foi sans bornes que nous nous engageons dans cette nouvelle période de notre lutte. Nous marcherons sans défaillance vers le but sacré qui, pour nous autres, sert de flamme vitale et qui, pour les générations à venir, représente l'espoir du salut. (*Appl. prolongés*).

Elle ne peut, elle ne doit pas mourir cette patrie.

Si, par impossible, elle devait mourir, le monde supporterait-il le poids écrasant de son cercueil ?

Les Confréries Musulmanes Nord-Africaines

Un coup d'œil sur l'Islam nord-africain nous montre tout le Moghreb, Tripolitaine, Tunisie, Algérie, Maroc, Sénégal et Soudan, profondément inféodé à l'influence des *cheurfas* et des *marabouts*. Les confréries religieuses y sont nombreuses et puissantes.

Eurent-elles, ont-elles encore une influence importante sur le développement social des masses indigènes? Il serait insensé de vouloir le méconnaître. Dans quel sens s'exerce cette influence? Peut-on la définir et la mesurer? Oui, sans aucun doute. L'étude vaut d'être entreprise ; mais pour la mener à bien il faut d'abord s'efforcer d'étudier ces confréries dans leur essence même. Quelle en est l'origine profonde? Sur quel terrain ont-elles pu germer, croître, se multiplier? Quelles furent les causes et les modalités de leur formation? Devons-nous les considérer comme les filles légitimes de la foi musulmane ou bien faut-il voir en elles des fleurs parasites, séduisantes peut-être, mais aussi quelque peu vénéneuses? Autant de questions auxquelles nous allons essayer de répondre.

Quand le Prophète commence à prêcher sa doctrine, c'est-à-dire au début du VIIe siècle de notre ère, le monde oriental offre un spectacle bien attristant. L'hellenisme est mort avec l'idéal païen qui en avait été l'âme et la vie. Qu'a-t-on mis à la place? Hélas ! il semble

bien que le christianisme a fait faillite. Au lieu de donner aux hommes la haute morale et les dogmes clairs qu'on était en droit d'en attendre, il s'effondre lamentablement déchiré par les schismes et par les hérésies, entraînant dans l'abîme sans fond des vaines controverses la société byzantine toute entière. Même chaos du côté d'Israël ; la Cabale sape l'autorité séculaire du Sanhedrin, le *Zohar* projette ses lueurs fuligineuses à travers les aridités de la Thora.

Cette double anarchie ne pouvait échapper à la sagacité de Mohammed. On sait qu'il appartenait à la secte des *hanifs* qui entretenaient d'étroites relations intellectuelles avec les communautés juives et chrétiennes du Hedjaz, en particulier avec les *Kasaïtes* et les *Sabéens*. Il avait également fait de fréquents voyages en Syrie où il s'était lié d'étroite amitié avec un moine byzantin, l'ermite Bahira.

Spectateur attentif des fléaux qui désolaient le christianisme et le judaïsme, Mohammed se préoccupa, sans aucun doute, d'en préserver sa propre doctrine. D'où venaient ces fléaux? Le subtil Nabi n'eut aucune peine à en découvrir la cause principale dans l'ambition des grands dignitaires ecclésiastiques. L'orgueil du clergé, l'arrogance et la vanité des docteurs ; voilà où était le mal. Convaincu de cette vérité, il devait nécessairement, se poser en adversaire résolu de tout sacerdoce. C'est ce qu'il fit. Les textes et la tradition ne laissent à ce sujet aucun doute. De par la volonté expresse de son fondateur l'islamisme ne veut ni saints, ni prêtres. Nul n'y reçoit d'onction. Nul n'a le droit d'y parler, d'y commander, d'y bénir au nom du Très-Haut. L'Islam ignore la hiérarchie des intermédiaires humains interposés entre la créature et son Créateur. Tous les croyants sont égaux devant l'Inconnaissable.

L'orthodoxie musulmane est basée sur ce principe fondamental qu'elle n'a jamais renié. La Légende Dorée de l'Islam s'est formée après coup et en dehors de cette orthodoxie. Pour elle, elle ne canonise jamais. C'est d'un même respect, mais c'est aussi d'un même oubli qu'elle enveloppe toutes les tombes. N'ayant pas de saints, elle n'a pas non plus de prêtres. Quand on vous parlera d'un prêtre musulman, souriez ; c'est un mot vide de sens, il ne répond à aucune réalité. La mosquée n'a rien de commun avec l'église. Nul n'y célèbre jamais

aucun sacrifice. La mosquée est simplement l'endroit où l'on prie. A son service il n'y a que des employés, que des fonctionnaires. Le *bouab* est un gardien, l'*imam*, un maître de cérémonie ; le *hazzab*, un lecteur ; le *mufti*, une sorte de comptable. Quant au *muezine*, poétique chanteur, dont la claire voix psalmodiée retentit chaque jour aux heures rituelles, à travers la magie des cieux orientaux, il correspond tout simplement au paisible sacristain qui sonne l'angélus au clocher de nos paroisses. *Bouab* ou *mufti*, *imam*, *hazzab* ou *muezine*, n'importe qui peut prétendre à ces fonctions. Elles se donnent, elles s'enlèvent. Celui qui les remplit n'est investi d'aucun caractère sacré.

Comme nous voilà loin des sectes, des confréries nord-africaines !

Avec leurs subtiles hiérarchies, le mécanisme compliqué de leurs initiations et de leurs investitures, avec le gotha de leur noblesse religieuse, avec le culte presque idolâtre qu'elles rendent aux cheikhs défunts, celles-ci dénaturent complètement la volonté du Prophète. Elles ont intrônisé dans l'Islam le ver rongeur du cléricalisme dont il avait voulu protéger à tout jamais son œuvre.

Comment le fruit sain a-t-il été contaminé?

Mohammed avait omis de régler sa succession. Nous n'avons point à rentrer dans le détail des luttes d'influence qui commencèrent à diviser ses compagnons au lendemain même de sa mort ; retenons-en seulement le triste résultat qui fut la séparation de l'Islam en deux sectes rivales, celle des *Sunnites*, fidèles au mode d'élection des premiers califes et celle des *Chiites* ou partisans d'Ali.

C'est à cette dernière qu'il faut attribuer la formation des confréries.

En rejettant l'autorité de la *Sunna*, qui cristallisait, en quelque sorte, autour du Coran toutes les traditions musulmanes, le *chiisme* devait, fatalement, favoriser dans son propre corps l'infiltration d'une foule de dogmes et de rites absolument étrangers à l'idéal islamique. Ces dogmes, ces rites, il les reçut de ses premiers adeptes. Ceux-ci s'étaient recrutés soit parmi les Persans qui composaient en grande partie l'armée d'Ali, soit parmi les nomades de l'Irak et du Khorasan, soit parmi les juifs et les chrétiens nouvellement convertis, indisposés contre les *Sunnites* par la morgue des *Coreïschites*. Sans

entrer dans le détail de la doctrine chiite, il est aisé d'y discerner tout ce qu'elle doit à ces sources diverses. Les Persans lui donnent une sorte de dualisme qui fait planer sur elle l'ombre de Zoroastre. Dans l'âme naïve des nomades elle retrouve et réveille les vieilles légendes du désert. Les juifs lui apportent les spéculations vertigineuses de la Cabale. Les chrétiens y introduisent des idées messianiques.

Ses propres origines ouvraient au *chiisme* les routes de l'ésotérisme. Les événements vont l'y pousser. Ali meurt en martyr. Hassan et Hussein, ses deux fils, sont, eux-mêmes, assassinés. La secte est persécutée. Elle réfugie son espérance dans les prophéties. Elle apprend à aimer la souffrance, à glorifier les apostolats sanglants. Bientôt elle aura ses symboles et sa mystique. Elle se prosternera, délirante, sur les tombes vénérées. Beaucoup de ses docteurs s'égareront dans l'illuminisme et même dans la magie. Quelques-uns de ses théologiens et non des moindres, iront jusqu'à déifier les forces de la nature pour promulguer des dogmes qui ne sont pas autre chose, en dernière analyse, qu'un panthéisme à peine voilé.

C'est le *chiisme* qui inventera l'étrange doctrine des *imams* cachés, sortes de mages immortels se réincarnant dans le corps des *soufis*, pour apporter aux hommes une aide mystérieuse. C'est le *chiisme* qui créera la légende du *mahdi*, le *maître de l'heure*, prophète au manteau vert qui doit venir au crépuscule des temps, pour préparer la fin du monde.

Cette doctrine et cette légende offraient un aliment savoureux à l'immense besoin de surnaturel qui ne cessera jamais de tourmenter le cœur des hommes. Par ailleurs, la vanité humaine y trouvait son compte. Toutes deux légitimaient, en effet, et le culte des saints et les prétentions d'une noblesse religieuse, impatiente d'affirmer sa suprématie par la création d'une véritable hiérarchie sacerdotale. C'est là tout le secret de leur fortune.

Malgré la guerre que leur font d'abord les chefs et les théologiens de la secte *sunnite*, elles s'y infiltrent et s'y implantent. C'est ainsi qu'elles gagneront l'Afrique où l'invasion hillalienne marquera leur triomphe.

L'Afrique est un terrain singulièrement favorable à leur diffusion. L'Islam y trouve le souvenir encore vivant des divinités païennes dont le christianisme, lui-même, a dû subir l'emprise. Cette terre chaude est également saturée du prestige romain. Elle a reconnu pendant près de dix siècles, l'autorité de ses proconsuls, de ses patrices, de ses évêques. Toutes les traditions s'y insurgent contre l'égalité coranique des tombeaux. Voilà une trop forte ambiance pour que le nouveau dogme ait pu s'y soustraire. Il y descendra fatalement des hauteurs sereines mais vides où l'éleva le mysticisme exacerbé d'une âme de sémite. Tout l'invite à tempérer les ardeurs de sa théologie. Tout lui rappelle la grâce d'un anthropomorphisme plein d'attraits. Il entend fuser le rire des nymphes dans l'ombre des forêts numides. Il voit trembler le visage de Tanit au fond des citernes puniques. Il lit sur des marbres mutilés des noms magiques. Il bâtit ses mosquées dans les ruines des temples païens. Ces visions, ces rumeurs, ces débris, troublent profondément les zélés apôtres qui viennent graver avec la pointe de leurs glaives les phrases du nouveau *credo* sur la face épouvantée du vieux monde. J'imagine qu'eux-mêmes se souviennent alors des antiques idoles de la Caaba. Mohammed les a fait détruire, mais leur prestige n'a pas complètement disparu de l'obscure conscience de la race.

Tout ce qui persiste des traditions romaines sur les rives africaines de la Méditerranée, panthéisme et hiérarchie, l'âme arabe va l'adopter à son insu, en s'unissant à l'âme berbère. Merveilleux alluvion où, fatalement, doit germer et se gonfler de sève le *maraboutisme*, père des confréries. Ainsi les mêmes causes, influences du sol et du passé, donnent lieu ici aux mêmes phénomènes de psychologie collective que celui qui s'est déjà manifesté aux bords du Tigre à la naissance du *chiisme*. C'est à croire que l'idée de Mohammed était trop pure, trop grande, trop haute, trop vide pour pouvoir satisfaire les aspirations humaines. Où qu'il soit, d'où qu'il vienne, l'homme a le besoin naturel de peupler d'êtres à son image le paradis auquel il aspire ; où qu'il soit, d'où qu'il vienne, l'homme ne peut se passer non plus ni de guides ni de miracles.

Le *soufisme*, doctrine des *imams cachés*, inspire plus ou moins

tous les fondateurs de confréries. Nous en trouvons la preuve indéniable dans les œuvres philosophiques de Si Mohammed ben Ali Snoussi, le premier cheikh *snoussya*. Quant à la légende du Mahdi, tous, sans exception, l'ont exploitée.

Cette légende offre de curieux rapports avec le dogme chrétien de la Rédemption. Elle s'appuie toute entière sur cette parole du Prophète : « *Quand même le temps n'aurait plus qu'un jour à durer, Allah suscitera un homme de ma famille qui couvrira la terre de justice autant qu'elle est couverte d'iniquité.* » L'imagination populaire l'a surchargée de détails. Les théologiens soufistes l'ont longuement commentée. Les interprétations qu'ils en donnent sont diverses et contradictoires. Pour certains d'entre eux, elle annonce la résurrection d'Ali. D'autres, se rapprochant en cela des idées messianiques, voient dans la personne mystérieuse du Mahdi, une réincarnation de Jésus. Réincarnation n'est pas tout à fait le mot juste ; c'est retour qu'il faudrait dire. On sait, en effet, que la tradition musulmane n'admet pas la mort du fils de Marie. D'après elle, le Christ, arrêté au Jardin des Oliviers, jeté en prison et condamné au dernier supplice, fut délivré par les anges et enlevé au ciel comme Élysée. Les juifs ne crucifièrent qu'une apparence. A l'heure écrite, il doit revenir sur la terre pour anéantir le *Deddjal*, l'antéchrist, et pour préparer, en attestant en faveur de l'Islam, le triomphe de la vérité.

Entre ces deux opinions généralement admises, la première par les persans, la seconde par certaines grandes sectes d'origine berbère, il y a place pour une foule d'autres doctrines. Quoi qu'il en soit on voit, sans qu'il soit besoin d'insister, tout le profit que peuvent tirer de la légende du Mahdi les illuminés ou les ambitieux. Innombrables furent ceux qui prétendirent ou bien jouer ce rôle ou bien le réserver à quelqu'un de leur descendance. On trouve la liste des principaux, accompagnée de certains détails biographiques, dans l'étude de James Darmesteter : *le Mahdi depuis les origines de l'Islam jusqu'à nos jours* (1).

(1) Bibliothèque orientale elzévirienne, t. XLIII, in-18, Leroux.

Après avoir étudié l'origine des confréries musulmanes nord-africaines, il nous reste à en examiner quelques-unes en particulier.

Elles sont extrêmement nombreuses. M. E. Moutet, le savant professeur de l'Université de Genève, en compte plus de quarante rien que pour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Nous allons passer en revue les principales.

M. E. Moutet les divise en quatre groupes :

1° Les confréries purement mystiques ;

2° Les confréries charitables ;

3° Les confréries propagandistes ;

4° Les confréries politiques.

Comme tous les classements, celui-ci est un peu artificiel. Il ne faudrait pas voir des cloisons étanches entre chacune de ces quatre familles. En réalité, milieux essentiellement vivants, les confréries nord-africaines évoluent, se transforment, subissent l'influence des événements et des hommes. Telle d'entre elles de tendances purement mystique deviendra tout à coup un centre d'agitation politique très actif. Telle, au contraire, se repliera sur elle-même et s'isolera dans la spéculation pure après avoir donné un effort de propagande intensif. Par ailleurs, toutes inscrivent la charité comme une des vertus primordiales auxquelles doivent se conformer leurs adeptes.

Nous conserverons, cependant, le classification de M. E. Moutet. Si elle n'est point rigoureusement exacte, du moins, a-t-elle l'avantage de mettre de l'ordre dans une matière singulièrement touffue.

***

Parmi les confréries purement mystiques, la plus importante, celle qui peut servir de type à toutes les autres, est celle des *Chadheliyya*.

La confrérie des Chadheliyya fut fondée par Sidi Abou-l-Hassan ben Abd El Djebbar Ech Chadhli. Sidi Abou-l-Hassan naquit au Maroc vers 1197. Ce saint homme vécut longtemps en Égypte, où

se livrait aux pratiques de l'ascétisme. Il n'imposa à ses disciples aucun rituel. A sa mort, les Chadheliyya se trouvèrent sans chef. Ils se divisèrent en une infinité de groupements divers, ce qui explique l'existence de sous-ordres qui se réclament de Sidi ech Chadhli, comme directeur spirituel.

La doctrine des Chadheliyya est d'un spiritualisme intégral. Dédain absolu pour les contingences matérielles. L'adepte doit prier à toute heure du jour. Il n'a qu'un but ; purifier son âme. Il recherche sans cesse l'extase. Toutes les pratiques sont bonnes quand elles peuvent y conduire. Il s'abandonne entièrement entre les mains de Dieu. Ce mysticisme profond a certains rapports avec le fakirisme de l'Inde. Il répudie tout fanatisme. M. Moutet l'a caractérisé d'un mot : « *C'est*, dit-il, *une langueur spirituelle.* »

Les Chadheliyya sont nombreux au Maroc, surtout dans la région du Grand Atlas et au Taffilalet. Ils débordent en Algérie sur le sud de la province d'Oran.

Parmi les confréries purement mystiques de l'Afrique du Nord, il faut encore mentionner les *Aïssaoua* et les *Derkaoua*.

Les *Aïssaoua* reconnaissent comme fondateur Sidi Mohammed ben Aïssa, mort à Meknès en 1524. C'était, si l'on en croit ses disciples, un savant théologien et un étonnant thaumaturge. Sa doctrine est rude et sévère. Il impose à ses adeptes la sobriété, l'abstinence, le jeûne et l'absorption en Dieu poussée jusqu'à ce que la souffrance ne puisse plus affecter l'enveloppe corporelle de l'âme. Pour arriver à ce degré d'insensibilité physique, les Aïssaoua se livrent à une foule d'exercices étranges. Tous les touristes qui ont visité l'Algérie et la Tunisie ont pu assister à leurs cérémonies surprenantes. A Tunis, à Constantine, à Bône, une visite à la zaouia des Aïssaoua fait partie du programme des agences. On a vu ces hommes manger des scorpions vivants, marcher sur des feuilles de cactus, avaler du verre, se transpercer les joues et le gras des bras avec de longues aiguilles de fer, danser sur des charbons ardents, s'enfoncer des clous dans le crâne, s'arracher la barbe, les dents ou même les yeux. Il y a, sans doute, une part de jonglerie dans ces scènes ; cependant beaucoup de faits extraordinaires sont indéniables. Ceux-là relèvent

de la médecine mentale. Constatons en passant que les musulmans orthodoxes blâment ces pratiques.

Les *Derkaoua* forment un ordre mendiant. Il fut fondé par Sidi Larbi Derkaoui, mort en 1823, dans sa zaouia de Bou Brih, au nord de Fez. Les Derkaoua sont encore très nombreux au Maroc. Si Larbi a résumé en quelques phrases la règle de l'ordre :

« — Ceci est le devoir de mes frères. Pour triompher de leurs passions ils chercheront à imiter :

Notre seigneur Moussa (Moïse), en marchant toujours avec un bâton.

Notre seigneur Abou Bekr et notre seigneur Omar ben Khettab, en se vêtant d'étoffes rapiécées.

Notre seigneur Djafar ben Ali Talib, en célébrant les louanges de Dieu par des danses.

Notre seigneur Abou Horeira, secrétaire du Prophète, en portant au cou un chapelet.

Notre seigneur Aïssa (Jésus), en vivant dans l'isolement.

Ils marcheront pieds nus.

Ils endureront la faim.

Ils ne fréquenteront que les hommes pieux.

Ils éviteront la société des grands de ce monde.

Ils se garderont du mensonge.

Ils dormiront peu.

Ils passeront la nuit en prières.

Ils feront l'aumône.

Ils informeront leurs cheikhs de leurs plus sérieuses, comme de leurs plus futiles pensées, de leurs actes les plus importants, comme de leurs actes les plus insignifiants.

Ils auront pour lui une obéissance passive et seront toujours entre ses mains comme le cadavre entre les mains du laveur des morts. »

Remarquons la rigueur de cette discipline et notons qu'elle rappelle étrangement, et cela jusque dans l'expression même, la règle de certaines congrégations catholiques.

Du Maroc, l'ordre des Derkaoua s'est répandu dans l'Oranie, au Saoura, au Gourara, au Touat et au Tidikelt.

Avec la confrérie des Derkaoua, peut se confondre celle des *Heddaoua*, fondée au XIII^e siècle par Sidi Heddi, le saint Benoît Labre de l'Islam. Les Derkaoua et les Heddaoua ont fusionné sous l'autorité du successeur de Sidi Larbi Derkaoui.

Mentionnons ici, pour mémoire, les *Alia* et les *Beni Bou Hellal*, petites sectes d'estatiques et d'illuminés du Djerid, dans le sud tunisien.

* * *

Parmi les ordres charitables, le plus important est celui des *Kadriyya*.

La confrérie des *Kadriyya* est incontestablement la plus répandue et la plus populaire de tout l'Islam. Son champ d'action déborde de beaucoup le Moghreb. Son domaine spirituel s'étend du Maroc aux Iles Malaises. Elle reconnaît comme ancêtre mystique le grand Sidi Abdel Kader el Djilani, qu'on appelle encore Abdel Kader de Bagdad, parce qu'il enseigna pendant longtemps la théologie dans cette ville où il mourut en 1166. On y vénère encore aujourd'hui son tombeau. Sidi Abdel Kader avait une grande admiration pour Sidna Aïssa (Notre-Seigneur Jésus). Il pratiqua pendant toute sa vie une charité inépuisable. Sa doctrine est une sorte de communisme mystique qui, dans son origine, n'est pas étrangère aux principes évangéliques.

Il y a quelques années, les Kadriyya d'Afrique se sont divisés en neuf branches soumises à l'autorité des neuf fils du cheikh Brahim, le réformateur de l'ordre. Leurs principales zaouias sont à Nefta, au Djerid et à Ouargla en Algérie. Ils en possèdent également de très riches et de très puissantes au Sénégal et au Soudan.

Les Kadriyya se sont toujours montrés partisans résolus de l'influence française. En maintes circonstances, leurs mokaddèmes ont aidé nos officiers et nos explorateurs. Adversaires de l'esclavage au nom des grands principes de fraterniré humaine auxquels leur fondateur donna la force et l'intangibilité d'un dogme, ils furent de

précieux auxiliaires pour Mgr Lavigerie, quand le grand prélat entreprit son héroïque et généreuse campagne antiesclavagiste.

Nous ne séparerons pas les confréries propagandistes des confréries politiques. Leur action est souvent semblable. Elles se confondent presque toujours et dans leurs buts et dans leurs moyens.

Dans cette catégorie, la confrérie type est certainement celle des *Senoussiyya*. Elle fut fondée en 1835, par Si Mohammed ben Si Ali Snoussi, originaire des environs de Mostaganem. Si Mohammed ben Si Ali Snoussi appartenait à une famille de vieille noblesse religieuse qui descendait d'Hassen, fils de Fathma Zorah et d'Ali. Il fit ses études à Fez. Ensuite, il séjourna à Laghouat, puis à Messad, chez les Ouled Naïl. De Messad, il part pour La Mecque. On signale son passage à Bou Saada, à Constantine, en Tunisie où il reste pendant plusieurs mois à la zaouia de Sidi Boulbaba, aux environs de Gabès. De Gabès, il gagne la Tripolitaine puis la Cyrénaïque, d'où il passe en Égypte. Il s'arrête au Caire. Nous sommes à la plus brillante période du règne de Mehemet Ali. Les réformes de ce prince soulèvent dans la capitale de l'Égypte d'ardentes controverses religieuses. Si Snoussi soutient que les réformes envisagées ne sont pas conformes aux principes islamiques. Il est expulsé.

Reprenant sa vie errante, il visite Damas, Médine et arrive enfin à La Mecque. Ses doctrines inquiètent les Mecquois. Sa vie est menacée. Il est obligé de fuir. C'est alors qu'il fonde sa première zaouia au Djebel Koubis. Plus tard, il en fonde une seconde au Djebel Laghdar, en Tripolitaine. Se trouvant bientôt trop près de la mer il s'enfonce vers le Soudan pour s'arrêter en plein désert, à trente-deux jours de marche au sud de Benghazi, près des oasis du Syouah, en un lieu nommé Djarboub.

Désormais, Djarboub sera le centre du snoussisme. Le cheikh se pose en réformateur de l'Islam. Il prétend faire la synthèse de tous les autres ordres. Il prend le titre de *mahdi*. Sa parole ardente, son incontestable savoir, le prestige indéniable de sa personne attirent en foule les nomades du Sahara. Il envoie des missionnaires en Arabie, en Égypte, en Algérie, au Maroc, au Sénégal. Il signe des traités avec les sultans du Tiberti, du Ouadaï, de l'Aïr et du Bornou. Les monta-

gardes du djebel Nefouça lui obéissent, les habitants du Fezzan lui paient tribu, les touaregs reconnaissent son autorité. Tout le Soudan est son fief. Il traitera bientôt en tant que pouvoir indépendant avec le sultan de Stamboul lui-même.

Si Snoussi mourut en 1859. Il laissait deux fils, dont l'aîné, cheikh el Madhi ben Snoussi, recueilli son héritage.

Actuellement, le Grand Snoussi s'appelle Si Ahmed Chérif. C'est un homme très intelligent, instruit, très actif, très énergique.

A l'encontre des Kadriyya, les Senoussiyya se sont toujours montré farouchement xénophobes. Leur but est d'entraver par tous les moyens possibles l'expansion européenne en Afrique. Ayant monopolisé à leur profit le commerce du Soudan, c'est avec peine qu'ils se voient dépossédés de cette riche prébende.

Leur action antieuropéenne, surtout antifrançaise est tour à tour occulte ou violente. Il faut attribuer aux Senoussiyya le massacre de la mission Flatters (1880), les assassinats du lieutenant Marcel Palat (Bajoum, 1885), de l'explorateur Camille Douls, tué en 1889, à trois journées de marche d'In Salah, enfin, du marquis de Morès en 1896. A eux incombent également la responsabilité de toutes les difficultés que nous rencontrâmes dans notre occupation du Tidikelt, du Gourara, du Touat et du Ouadaï. De 1881 à 1898, nous les voyons ravitailler Samony. La contrebande des armes et des munitions à travers les immensités désertes du Continent noir est alors organisée par leurs mokaddèmes avec une perfection qui tient du prodige.

Les Senoussiyya ne pouvaient manquer de jouer un rôle des plus actifs pendant ces dernières années. On sait que les Italiens trouvèrent en eux, en Tripolitaine, leurs plus tenaces adversaires ; mais c'est surtout au cours de la grande guerre que leur action regrettable mérite d'être étudiée.

La puissance senoussite et le profit qu'ils en pouvaient tirer ne devaient pas passer inaperçus aux yeux des Allemands. Dès 1911, nous voyons Berlin lier des intrigues plus ou moins secrètes avec Djarboub. Avec l'esprit de méthode qui les caractérise, nos ennemis ont organisé là un foyer d'incendie qu'ils allumeront automatiquement en 1914.

On sait que les deux principaux chefs de la résistance aux Italiens, le cheikh Ahmed Souf et le sénateur ottoman Sliman el Barouni, s'étaient réfugiés en Turquie après la signature du traité de Lausanne. Ils n'ont jamais cessé de suivre avec intérêt les événements européens, attendant le moment favorable pour revenir dans leur pays afin d'y soulever les populations contre l'envahisseur. En décembre 1914, les forces italiennes sont rassemblées sur la frontière autrichienne. Ahmed Souf et Sliman el Barouni jugent l'occasion bonne. Ils rentrent en Tripolitaine. Sliman el Barouni est porteur de propositions germano-turques pour le Grand Senoussi. Il se rend près de ce personnage et lui représente tout l'intérêt qu'il peut retirer d'une adhésion ferme et effective à la cause des empires centraux. Si Ahmed Chérif se laisse facilement convaincre. Il proclame la guerre sainte. La révolte éclate au Fezzan et gagne le Djebel. Les Italiens évacuent en hâte les garnisons de l'intérieur et se replient sur la côte. Du même coup la frontière tunisienne est ouverte. Un chef du Djebel Nalout, Khalifat ben Asker, qui a des raisons personnelles d'en vouloir aux Français, commence les hostilités contre nous. Il est rejoint par une fraction importante d'une grande tribu tunisienne, celle des Oudernas, à qui notre Administration maladroite a donné de gros sujets de mécontentements. C'est la guerre dans le sud tunisien où des effectifs importants devront lutter jusqu'à l'armistice contre les forces dissidentes.

Nous n'avons pas l'intention de faire ici l'historique de cette dure campagne. Aussi bien le sujet dépasserait-il le cadre de cette étude. Notre seul but en rappelant ces événements était de bien mettre en lumière l'hostilité des Senoussis.

Les Senoussiyya méritaient de nous retenir un peu longuement. Passons maintenant aux *Tayyibiyya*.

Ceux-ci ont joué un rôle important dans l'histoire du Maroc. L'ordre fut fondé en 1679 par les chérifs d'Ouezzan, descendants de Mohammed par la famille de Moulaye Idriss. Au XVII^e^ siècle, les Tayyibiyya aidèrent Moulaye Ismaël à s'emparer du pouvoir. Aujourd'hui, la confrérie semble nous être favorable. En 1894, son grand chef, le chérif Moulaye Abdesselam ben el Hadj el Arbi el Ouezzani

était devenu protégé français. On sait que la récente occupation d'Ouezzan s'est effectuée sans grandes difficultés.

La confrérie des *Tidjaniyya* est purement algérienne. Elle a été fondée près de Laghouat, à la fin du XVIII^e siècle par Sidi Ahmed en Mohammed ben el Mokktar el Tidjani. Cet homme était un esprit libéral. Il prêchait la modération et la tolérance religieuse et dénonçait le fanatisme comme la pire des erreurs et comme le pire des maux. Il n'impose à ses adeptes ni macérations ni dures pénitences. Sa morale tend à faciliter par tous les moyens possibles, les relations sociales. Son œuvre a pris une extension remarquable. Les Tidjaniyya ont des zaouias non seulement dans toute l'Afrique mais encore à Constantinople, à Beyrouth, à Jafa, à Alep. Actuellement l'ordre est subdivisé en deux branches. La première relève de la zaouia de Temassine, près de Touggourt ; l'autre, de la zaouia d'Aïn Madhi, située aux pieds du Djebel Amour. Le grand maître est marié avec une Française.

Après avoir donné quelques détails sur les plus importantes confréries du nord de l'Afrique, nous nous contenterons seulement d'en mentionner quelques autres dont le rôle, pour n'être point négligeable, nous apparaît pourtant comme secondaire.

Ce sont, par ordre d'ancienneté :

Les *Bakkaya*, fondés à Tombouctou en 1553, par le théologien Omar ben Ahmed el Rakkay.

Les *Cheikhya*, fondés à El Abiod, dans le sud de la province d'Oran, en 1615, par Abdel Kader ben Mohammed, surnommé Sidi Cheikh.

Les *Abbab*, fondés non loin de Medrouna (Oranie), en 1876, par Sidi Derdour.

Notons encore :

Les *Ammamia*.

Les *Selamia*, disciples de Sidi Abd es Selam, très nombreux en Tunisie et dans la province de Constantine, dont la principale zaouia se trouve à Zliten, en plein Djebel tripolitain.

Les *Hansalya*, qui possèdent des zaouias prospères à Dades (Maroc), à Chettaba (Algérie) et au Kef (Tunisie).

Les *Rahmaya*, surtout répandus dans les Zibans et au Djerid.

Enfin, les disciples de *Sidi bel Hassen*, dont la résidence domine le cimetière du Djelaz, aux portes de Tunis et ceux de *Sidi Abdel Melek*, qui se recrutent surtout parmi les fellahs de la Tunisie centrale.

Au Maroc, nous signalerons un ordre guerrier, de fondation relativement récente, mais dont les adeptes se sont déjà rendus tristement célèbres par leur fanatisme et leur cruauté ; ce sont les *Ainiyya*, plus connus en France sous le nom d'*Hommes bleus*, nom qui leur fut donne par nos soldats, à cause de la couleur de leurs vêtements.

***

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur l'organisation intérieure des confréries.

A la tête de chacune d'elles est un chef suprême personnage presque surhumain, auréolé de légendes. C'est presque toujours un *chérif*, c'est-à-dire un descendant du Prophète. Souvent il s'est lui-même donné ou s'est laissé donner par ses fidèles le titre de Mahdi. L'imagination populaire lui prête des pouvoirs surnaturels. Il guérit les malades, il commande aux éléments. Il éloigne la foudre et les sauterelles. Les animaux sauvages s'écartent de sa route. Les animaux domestiques prospèrent et se multiplient sous la bénédiction de sa main droite.

D'augustes parchemins contiennent les preuves de sa sainteté. L'ensemble de ses preuves s'appelle *la chaîne d'or*. On distingue deux sortes de chaînes ; *celle de l'initiation* et *celle de la bénédiction*. Cette dernière est purement métaphysique. Elle relie les uns aux autres, par le principe de la *baraka*, sorte d'investiture divine, des personnages étrangers. A défaut de parenté véritable, elle crée une véritable parenté mystique.

Entre le chérif et la foule des adeptes ou *khouans*, existe toute une hiérarchie d'intermédiaires.

[illegible]ard, autour du maître, de véritables [illegible]

Le *Khalifat* ou *Naïb.*

L'*Oukil.*

Le *Cheikh taleb.*

Le *Khodjah.*

Le *Kadi.*

Ensuite, soumis à leur autorité :

Les *Mokaddèmes,* chefs des groupements fixes de l'ordre ou missionnaires errants, chargés de répandre la doctrine.

Les *Tolbas* ou savants.

Les *Oulemas* ou professeurs.

Les *Ulmids* ou étudiants.

Le naïb s'occupe surtout de la propagande. Il dirige les mokaddèmes.

Ceux-ci sont partout. Leur zèle ne se dément jamais. Une pièce officielle, l'*Idjera,* sorte de diplôme, fait foi de leur titre et de leurs fonctions. C'est par eux que se transmet la volonté du maître. Leur parole est comme un sang vigoureux qui circule à travers le corps immense de l'ordre.

Dans les grandes circonstances, les mokaddèmes sont porteurs de la *Risala* (mandement). Une risala est un document curieux. A dessein la phrase en est archaïque. Toutes les richesses de l'imagination orientale s'y expriment avec abondance.

Voici le début d'une Risala :

Au nom du Dieu clément et miséricordieux ; nous, l'ami du Très Haut, la gerbe blanche de toutes les lumières, l'éternelle fraîcheur des sources sacrées, l'océan sans bornes des grâces, le bien-aimé des élus, le frère incarné des anges, le miroir de la Grande Justice, le glaive très brillant, l'unique Pôle ; à tous, mes frères et mes sœurs, salut et bénédiction. Ecoutez :

Suivent des instructions, des ordres. Une prière ardente et des formules de bénédiction terminent l'écrit.

Tout cela est en contradiction formelle avec les traditions de l'orthodoxie musulmane. Qu'importe à la foule ignorante, elle se prosterne, elle écoute, elle obéit !

L'*oukil*, est une sorte de ministre des Finances. Il centralise les divers impôts payés par les Khouans. Ces impôts sont au nombre de trois :

La *gada*, taxe acquittée par les nouveaux adeptes.

La *sadaka*, cotisation annuelle.

La *ziara*, contribution extraordinaire, don facultatif des pieux pèlerins et produit des quêtes effectuées par les mokaddèmes.

Des sommes ainsi recueillies, l'oukil fait trois parts. La première constitue la liste civile du chérif, sert à appointer ses collaborateurs et à couvrir les frais de sa maison. La seconde sera distribuée sous forme d'aumône aux veuves, aux orphelins, aux infirmes, aux vieillards, aux voyageurs. La troisième entre dans la catégorie de ce que nous pouvons appeler les fonds secrets. Avec ces fonds on rémunère les services des agents mystérieux qui savent écouter et voir partout où il est nécessaire que le chérif ait des oreilles et des yeux. Ils servent aussi à constituer d'importantes réserves déposées dans des cachettes que connaissent seuls l'oukil et son maître. Ces réserves sont sacrées. On ne peut y faire appel qu'en cas de nécessité absolue, guerre ou disette par exemple. En 1910, quand Moulaye Hafid hésitait encore à lever l'étendard de la révolte contre son frère, Abd El Aziz, une vieille femme du harem, épave du règne de Moulaye-Hassan, lui révéla, dit-on, l'existence d'un de ces trésors. Sur ses indications, on trouva, dans une chambre abandonnée du palais de Marrakech, dite *Chambre du Salpêtre*, pour vingt millions de francs en doublons d'Espagne, à l'effigie de Charles III et de Ferdinand VII. Cette richesse inespérée aurait contribué à vaincre les derniers scrupules de Moulay-Hafid. Il s'en servit pour organiser ses mehallas et pour gagner à sa cause quelques caïds influents du sud.

Le Cheikh Taleb est un directeur général de l'Enseignement. Il surveille et dirige le corps des tolbas (savants, scribes, commentateurs) et des oulemas (professeurs). Ces derniers se consacrent à l'instruction des

(élèves-disciples) dont on fera plus tard des mokaddèmes.
Khodjah (gardien des preuves) est un archiviste et le Kadi, un juge.
es affiliés ou *khouans* reçoivent des mokaddèmes une véritable
tion. C'est l'*ouird*, mot qui signifie littéralement *descente à*
avoir. Ils prêtent serment d'obéissance absolue et s'engagent
erver toutes les prescriptions d'une sorte de rituel souvent très
liqué. Plusieurs confréries leurs enjoignent de renoncer à l'usage
abac et du café. Ils portent un chapelet, *dirk*, dont la forme
e pour chaque ordre. Certains signes, certains gestes, certaines
ules leur permettent de se reconnaître entre eux. Ils se doivent
et protection mutuelle.

e siège de la confrérie s'appelle la *zaouia*. La zaouia est en somme
sorte de monastère. Elle évoque le souvenir des abbayes médié-
. On peut encore les comparer aux forteresses où vivent en
it, les moines du rite orthodoxe.

arfois la zaouia est immense. Certaines sont de véritables villes
ées autour des saints tombeaux où dorment les chérifs défunts.
rencontre, outre la résidence du Pôle ou de son mokadèmme,
nosquées, des *medressas* (écoles), des *fondoks* (hôtelleries), des
(marchés). Tout un peuple d'artisans vit dans son ombre tuté-
Située au carrefour de pistes importantes, il se peut qu'elle
evenue un centre commercial de premier ordre. Pour peu que
y soit abondante, ses environs se sont couverts de vergers. Aux
rs succèdent des champs d'orge ; à ceux-ci, des pâturages. La
sainte les domine. Chaque crépuscule y ramène de nombreux
eaux. Les bergers y trouvent la sécurité et la paix, car elle est
rée d'une haute muraille et des veilleurs vigilants, armés de
fusils, la protègent.

ette description est celle de Djarboub ou d'Ouezzan. A vrai
beaucoup de zaouias ont un aspect plus modeste. Il en est qui
nt qu'un simple lieu de réunion. D'autres sont de véritables
nunautés situées dans certaines grandes villes. Tunis, Kairouan,
li, Alger, Constantine, Fez, Marakech, Tanger, en comptent
tain nombre.

ndépendamment des grandes confréries fortement organisées,

il existe, dans l'Afrique du Nord, une *foule* d'autres associations religieuses purement locales, d'une bien moindre importance. Leurs fondateurs ne songent pas à exploiter la légende du mahdi. Ce sont les *marabouts*. Le sentiment qui groupe les fidèles autour de ces personnages et surtout, après leur mort, autour de leur tombeau, se rattache directement au culte, toujours un peu idolâtre, de la foule ignorante pour les sorciers, les mages et les saints.

Il y a une grande différence entre un *chérif* et un *marabout*. Le public français semble ignorer presque complètement le premier de ces deux mots. En revanche, il emploie le second à tort et à travers. En Algérie même les Européens ont coutume d'appeler marabouts, et cela malheureusement trop souvent avec une intention méprisante toujours blâmable, tous les indigènes ayant à un degré quelconque un caractère religieux, depuis le chef suprême d'une grande confrérie, jusqu'au loqueteux qui mendie, en psalmodiant éternellement la même prière, à la porte de la plus humble des koubas. Cette erreur de langage n'est pas sans inconvénient. Elle est cause que nos fonctionnaires se sont parfois mépris sur l'exacte importance de certains personnages, traitant avec un excès d'honneur de simples charlatans et froissant gravement par contre des hommes influents dont il eût été pour le moins habile de ménager l'ombrageuse susceptibilité. N'oublions jamais la prétention constante du chérif : être un descendant du Prophète ; quant au marabout, c'est presque toujours un homme d'humble origine, dont seule la piété vraie ou feinte a créé le prestige, prestige souvent très éphémère et purement local. C'est notre politique qui fit parfois l'étonnante fortune de certains marabouts. Est-il nécessaire de rappeler ici l'histoire à la fois grotesque et tragique du fameux Bou Amama?

Mais qu'il soit chérif ou marabout, l'homme qui vise à exercer un rôle religieux quelconque au détriment de l'orthodoxie musulmane, devrait toujours nous inspirer de la défiance. Il y a beaucoup de chances pour que cet homme ne soit qu'un ambitieux. S'il est sincère, c'est alors un illuminé, son cerveau n'obéit pas aux lois ordinaires de la logique ; on ne peut donc compter ni sur son raisonnement ni sur ses sentiments.

[illegible] l'un ou l'autre cas, il faut être avec [illegible] prudent. Évitons de rechercher trop [illegible] ses [illegible] [illegible]. Surtout ne lui laissons jamais croire qu'il puisse être l'[illegible]pensable auxiliaire de notre politique. On fera preuve de sagesse en accueillant avec quelque scepticisme ses plus véhémentes protestations d'amitié. Certains chefs de confréries nous ont aidés, d'autres nous aideront encore ; c'est incontestable ; mais cela ne saurait infirmer ce qui précède. On peut manifester de la reconnaissance à leur personne ; à leurs fonctions rituelles jamais. Par définition même, la confrérie, la secte est, en effet, un élément social trop exclusif pour que nous puissions tabler sur elle. Son but doit fatalement différer du nôtre. Pourquoi sa volonté abdiquerait-elle devant nous? Le penser, c'est penser une chose absurde. Avant tout, en effet, cette volonté est une volonté de puissance. Il est donc évident que notre action lui porte ombrage. Seuls des événements fortuits peuvent l'entraîner dans notre sillage ; mais ce ne sera jamais que pour un temps forcément limité. Un jour viendra où son but ne sera plus le nôtre. C'est alors que ceux qui président à ses destinées sauront tirer profit de la situation que nous-mêmes nous leur aurons faite. S'ils ne nous trahissent pas ouvertement, du moins mettront-ils tout en œuvre pour neutraliser nos efforts. Rien ne leur sera plus facile, grâce à deux merveilleux instruments : d'une part, notre aveugle confiance ; de l'autre, l'ensemble des rouages secrets de la secte.

On ne sait pas assez quelle importance peuvent avoir les faux renseignements fournis par certains cheikhs ou par leurs créatures. Ne sont-ils pas presque toujours à la base de tous les tâtonnements et de tous les échecs de notre politique coloniale? Je ne juge pas ; je constate et ce sont mes constatations mêmes qui me dictent ces conclusions concernant l'attitude que devrait toujours prendre l'administration dans ses rapports avec les confréries. Toutes les fois qu'un de leurs chefs nous est favorable, soyons bien persuadé qu'il y voit son intérêt immédiat. Imitons-le donc. C'est lui-même qui nous donne l'exemple. Acceptons sa collaboration momentanée, mais comme simple moyen de fortune et sans nous engager à fond. On ne construit pas d'édifices durables sur des bases aussi peu solides.

Vis-à-vis des marabouts nous devons nous montrer plus circonspects encore. Aussi bien au point de vue social qu'au point de vue moral leur action est toujours néfaste. Si nous acceptions leurs services, ce ne peut être qu'au détriment des humbles qu'ils exploitent. Soyez-en bien persuadés, notre réputation, notre influence n'ont rien à y gagner. Le fellah paie d'assez lourds impôts ; il ne faut sous aucun prétexte encourager les gens qui vivent à ses dépens. D'un autre côté, le maraboutisme est facteur d'ignorance. Il engendre le fanatisme. Il pèse lourdement sur les intelligences et sur les âmes. Il les égare. Il les enchaîne. Sous son règne point de progrès possible.

Il existe, heureusement, un autre puissant levier avec lequel nous pouvons mettre en marche, vers de fécondes destinées, le monde musulman nord-africain tout entier.

Ce levier, c'est tout simplement l'orthodoxie.

Nos pères ont beaucoup calomnié la religion musulmane. Ils la considéraient en ennemie de leur propre foi et l'absolutisme de leurs convictions chrétiennes les empêchait de l'étudier avec impartialité. Ils étaient de leur temps. Malheureusement, bien qu'ayant rejeté la presque totalité de leurs scrupules, la conscience moderne conserve encore, sous forme d'axiomes dont personne ne songe à vérifier la valeur, l'empreinte profonde du passé. De là viennent en grande partie les idées fausses que le public européen se fait de l'Islam. Pourtant, si nous appliquons à la lecture du Coran et à l'étude de ses commentateurs orthodoxes un esprit débarrassé de tous préjugés, nous nous apercevrons sans peine que la religion musulmane est un guide de morale individuel et social merveilleusement adapté au génie des races qu'il prétend diriger. Au point de vue des mœurs elle réalise un énorme progrès sur ce qui existait préalablement. N'a-t-elle pas érigé en dogme le principe fécond de la solidarité humaine? S'il nous semble fâcheux qu'elle ait conservé certains archaïsmes, l'esclavage et la polygamie, du moins sachons-lui gré d'avoir tout fait pour en restreindre l'usage. Au point de vue philosophique que lui reproche-t-on? Intransigeance et fatalisme. Mais si nous avions le loisir d'interroger les textes, nous les verrions s'inscrire en faux contre cette accusation. Fatalisme et fanatisme ne sont pas autre chose qu'une

[illegible] des confréries musulmanes [illegible] forces [illegible]
[illegible] parasite née sur l'Islam, à l'entière [illegible] des [illegible]dant.

De nombreux docteurs, qui comprenaient le danger, n'ont jamais cessé de les combattre. Leurs efforts, plusieurs fois séculaires, devaient aboutir à un mouvement positiviste qui présente de curieuses analogies avec la Réforme. C'est un retour à l'esprit coranique primitif.

Parmi les apôtres de ces idées fécondes, il en est un dont nous ne devons pas ignorer le nom parce que ce nom est lié à l'histoire de l'évolution intellectuelle dont nous pouvons constater les progrès rapides dans l'Afrique du Nord. Cet homme, qui mourut au Caire il y a une vingtaine d'années,* s'appelait Cheikh Abdou. C'était un théologien très instruit, doublé d'un puissant penseur. Cheikh Abdou a laissé un commentaire du Coran qui est un monument philosophique de premier ordre. Appliquant à l'exégèse musulmane la méthode critique d'un Renan, il renonce à voir dans le Livre la somme stéréotypée et intangible de toute connaissance et de toute sagesse pour restituer à chaque sourate la place historique qu'elle doit logiquement occuper dans le temps et dans l'espace. Ce travail amène Cheikh Abdou à des conséquences d'une portée incalculable. Il réfute l'inflexible fixité des lois humaines et réconcilie la nécessité du libre arbitre avec la doctrine de la prédestination. Il admet les principes de l'évolution et proclame la nécessité du progrès.

Les idées du Cheikh Abdou eurent un retentissement considérable dans l'Afrique française. On peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que les Jeunes-Tunisiens et les Jeunes-Algériens sont tous plus ou moins directement ses disciples.

La France doit compter avec eux. Ne représentent-ils pas, en opposition avec les chérifs et les marabouts qui sont l'obscur et stérile passé, les forces à la fois lumineuses et fécondes de l'avenir? Faute d'avoir étudié les causes profondes de leur évolution, quelques esprits chagrins ont cru pouvoir douter de leur loyalisme. C'est là une erreur fâcheuse. Ce loyalisme est certain. Ils en ont donné des preuves irréfutables pendant la dernière guerre. D'ailleurs, leur intelligence même n'en est-elle pas le plus sûr garant? Dans un esprit qui sait voir et comprendre il n'y a pas de place pour les utopies. Sans parler de leurs

[s]entiments, sentiments de jour en jour renforcés par les [illegible] de [l]a culture française, l'intérêt même des jeunes musulmans de l'Afrique [d]u Nord suffit à les orienter vers nous. Leur reprochera-t-on d'être [a]ttachés quand même aux traditions de leur race? Ce serait cruel, [r]idicule et maladroit. Il faut les en féliciter, au contraire, et se réjouir [a]vec eux de ce qu'ils aient pu trouver dans leurs doctrines religieuses [e]lles-mêmes la force d'impulsion qui les oriente sur les routes où [n]ous eussions peut-être été, sans cela, impuissants à les conduire. [C]es routes, ils ont compris vers quel but elles les mènent. Ils y veulent [m]archer avec nous. A nous de leur montrer, par une politique franche[m]ent libérale, que nous sommes heureux de les avoir pour compa[g]nons. S'ils y trouvent leur profit, nous y trouverons le nôtre.

Jeunes-Algériens, Jeunes-Tunisiens sont, bien entendu, les adver[s]aires résolus des sectes grandes et petites. Au Congrès colonial de [M]arseille de 1906, l'un d'eux, Si Mohammed Lasram mettait la ques[t]ion au point en formulant les vœux suivants :

« 1° Que, sans se départir des principes de tolérance dont elle s'est [i]nspirée jusqu'à ce jour dans ses rapports avec la population musulmane, [l']Administration du Protectorat, pour assurer l'ordre public, réprouve [é]nergiquement, avec le concours des autorités indigènes, les écarts des [m]arabouts ;

2° Qu'elle organise aux mêmes fins un contrôle efficace de l'autorité [e]t de la propagande des confréries ;

3° Qu'elle s'attache enfin à relever le niveau intellectuel et moral [d]es masses populaires par une large diffusion de l'instruction arabe et [fr]ançaise. »

Si Mohammed Lasram parlait pour la Tunisie ; nous pouvons [g]énéraliser ses désirs et les étendre à l'Algérie et au Maroc. Il y a là [t]out un programme dont la France devrait s'inspirer sans retard, [n]on seulement pour son propre bien, mais encore pour celui de ses [l]oyaux sujets musulmans.

Paul BRUZON.

La politique orientale des Soviets
et
le problème des nationalités en Russie

Une force nouvelle intervient en Orient au nom de la libération des peuples. Cette force c'est la politique orientale du Gouvernement soviétique russe. Nombreux sont ceux qui ne se rendent pas nettement compte de la véritable signification et du but réel de la politique bolcheviste. Aussi se laissent-ils enthousiasmer par les principes élevés qui semblent l'inspirer. Ils s'inclinent devant ces principes et marchent dans la voie qu'ils ouvrent pleins de foi sincère et d'espoirs lumineux.

Il est par conséquent nécessaire de faire un exposé aussi clair que possible du véritable caractère de cette nouvelle force.

Le secret de la foi qu'inspire la politique orientale des Soviets et de la force d'attraction qu'elle exerce sur les peuples de l'Orient musulman ne réside pas dans les appels bolchevistes en faveur de la dictature de classe et de la fusion au sein de l'Internationale communiste des peuples dépouillés de leur conscience nationale; mais dans l'unité apparente des buts que poursuit la lutte entreprise par les Bolcheviks

en vue de la révolution mondiale, et celle menée par les pays d'Orient pour leur émancipation nationale.

Cette unité de front qui groupe aujourd'hui les partisans de l'indépendance des nations et les champions de la lutte pour la suppression de l'idée même de nation et de nationalité, ne peut être expliquée que par l'injustice séculaire dont sont victimes la plupart des pays et des peuples d'Orient.

La guerre, pompeusement intitulée à son origine de guerre pour la libération des nations opprimées et pour le remaniement de la carte de l'Europe d'après le critérium national, n'a nullement modifié dans ce sens le *statu quo* oriental. Il y a même lieu de croire que si la révolution russe, qui a éliminé la plus grande puissance belligérante, n'était pas intervenue, le statut politique de l'Orient musulman aurait été modifié dans un sens encore plus défavorable pour l'indépendance nationale des peuples qu'il comprend.

Cependant la guerre n'a pas été sans laisser de traces chez les peuples d'Orient. Elle a réveillé chez eux la conscience nationale jusqu'alors assoupie. Et comme il n'était tenu aucun compte de leurs aspirations même dans les « quatorze points » du programme de Wilson, si largement hospitalier pour celles des autres, ils durent chercher ailleurs l'appui dont ils avait besoin.

Le commissaire du peuple Tchitcherine (1) écrivait : « L'histoire de tous les Etats orientaux pendant cette période, 1920-1921, est marquée par des événements importants. Elle présente un rapprochement continu et toujours plus étroit entre ces Etats et la Russie soviétique, qui a choisi pour pierre angulaire de sa politique orientale une attitude de complète sympathie pour les tendances des peuples d'Orient à raffermir et à étendre l'indépendance de leur vie politique et économique. »

Si on passe en revue les traités de reconnaissance mutuelle conclus par la Russie soviétique avec les pays d'Orient (russo-persan, 25 février 1921 ; russo-afghan, 28 février 1921 ; russo-turc, 16 mars 1921, et russo-mongol, 5 novembre 1921) on est amené, en effet, à reconnaître

(1) *Izvestia*, Moscou, 6 novembre 1921.

[illegible] incontestable de la politique soviétique, d'autant plus que [illegible] traités ont une importance égale pour les deux parties.

Mais ce qui est important, au point de vue des intérêts nationaux durables des peuples d'Orient, c'est moins ce travail diplomatique des bolcheviks, que la politique révolutionnaire que le Gouvernement soviétique poursuit indépendamment de ces traités et même en opposition directe avec les principes qui y sont énoncés.

Il ne sera donc pas question dans cette étude de la politique de « traités » mais de la politique de « propagande révolutionnaire » qui seule constitue le fondement réel de l'action des Soviets en Orient.

Par sa politique orientale le Gouvernement soviétique poursuit deux buts :

1° Entraîner les pays d'Orient, en les appuyant, ou plus exactement en affectant de reconnaître leurs tendances d'émancipation nationale, dans le sillon de la politique soviétique dirigée contre l'Occident,

2° Faciliter la propagande révolutionnaire en Orient et préparer sa soviétisation afin de contribuer à la révolution sociale dans le monde entier.

Toute la littérature soviétique consacrée à la question d'Orient s'inspire de ces deux idées directrices. Elles apparaissent nettement dans tous les discours, dans toutes les résolutions, dans toutes les discussions théoriques qui touchent l'Orient. Parfois même, elles se reflètent dans la pratique politique.

Les Bolcheviks sont tellement soucieux de préserver leurs auxiliaires orientaux des conséquences que pourait avoir leur contact avec l'Occident qu'ils allèrent même jusqu'à susciter manifestement des obstacles au voyage de la mission afghane en Europe. Voici ce qu'on lit à ce propos dans la *Revue du Monde musulman* :

De Moscou Vali-Khan devait, selon les instructions de son Gouvernement, aller à l'étranger à la tête d'une ambassade extraordinaire pour notifier aux principaux Etats l'avènement au trône du nouvel émir d'Afghanistan Amanoullah-Khan. Mais le Gouvernement des Soviets qui au début regardait d'un mauvais œil le voyage de la mission afghane à l'étranger usa de toute sa diplomatie pour en dissuader l'ambassadeur (1).

(1) *Revue du Monde musulman*, T. XLVIII, décembre 1921.

Dans les cas où les circonstances ne permettaient pas au Gouvernement soviétique de prendre des mesures immédiates pour préserver leurs « amis » orientaux de l'influence de l'Occident, la tactique change et on voit paraître des appels menaçants, des invitations à renverser les Gouvernements que les bolcheviks viennent pourtant de reconnaître :

Paysans d'Anatolie ! écrivaient les communistes russes (1), une partie de vos beys et effendis s'est vendue aux capitalistes étrangers, l'autre vous appelle sous les armes pour lutter contre l'invasion étrangère, sans toutefois admettre que vous preniez en mains le pouvoir dans votre propre pays, que vous usiez des terres distribuées par le Sultan à divers parasites, et que vous ensemenciez des terres pour vous-mêmes. Et demain, quand les capitalistes étrangers s'entendront avec vos appresseurs sur des conditions de paix plus modérées, vos chefs d'aujourd'hui en profiteront pour vous charger de nouvelles chaînes.

Nous avons également sous les yeux un autre document se rapportant à l'époque de la conclusion de l'accord franco-turc dans lequel les Soviets virent une atteinte à leur position privilégiée en Anatolie.

Dans le nº 275 de l'année 1921 de l'*Izvestia* de Moscou parut un article plein d'hostilité à l'égard des nationalistes turcs. Ce qui excitait le mécontentement des Bolcheviks était surtout le fait que le presse turque avait cessé ses attaques contre la France et l'Angleterre. L'article de l'*Izvestia* se terminait ainsi :

Cette absence dans la presse turque de sentiments hostiles à l'égard de l'Entente dénote la possibilité dans un avenir plus ou moins proche, d'un arrangement entre les nationalistes turcs et les puissances de l'Entente. Aussi peut-on s'attendre à un mouvement des paysans turcs contre leurs féodaux qui se cachaient jusqu'ici sous l'étendard de la lutte contre l'Entente » (2).

Ces exemples suffisent pour montrer à quels expédients ont recours

(1) *L'Internationale Communiste*, Moscou nº 12.

(2) Ce passage est traduit du journal *Kizil Bairak*, du 27 décembre 1921 (nº [illegible]) paraissant à Tachkent en idiome « uzbek » qui a reproduit des extraits de l'article de l'*Izvestia*.

[illegible]

[illegible] Bolcheviks pour tenir les pays d'Orient [illegible] Europe dont le Gouvernement soviétique [illegible] longtemps la reconnaissance, même en la payant très cher.

***

Et pourtant l'idée de libération des peuples d'Orient est trop attrayante pour que ceux qui la proclament, ceux qui appellent sous leur drapeau les masses de l'Orient ne trouvent pas des oreilles dociles.

L'Europe hantée par le souci de ses intérêts politiques et dominée par les lois de sa vie économique n'a pas tenu compte, n'a pas voulu tenir compte des plus légitimes aspirations des pays orientaux. Les affaires d'Egypte, le mouvement antibritannique toujours vivace aux Indes, les événements en Perse qui aboutirent à la dénonciation de l'accord anglo-persan et à l'évacuation des troupes anglaises de la Perse, la lutte héroïque des Turcs d'Anatolie qui malheureusement n'a pas encore pris fin par une paix juste, sont autant d'anneaux d'une seule et même chaîne dont le nom n'est pas « panislamisme ». Et ce n'est pas la propagande bolcheviste qui a suscité tous ces mouvements.

Au lieu de réviser leurs relations avec les pays d'Orient et de rechercher attentivement les causes des événements qui s'y déroulaient, les puissances européennes, pleines de l'assurance que donne la victoire, prirent des mesures qui devaient inévitablement aboutir à des résultats contraires à ceux qu'elles voulaient obtenir.

C'est ainsi qu'on facilitait la pénétration dans ces pays de l'influence bolcheviste, non pas, il est vrai, sous son aspect social et révolutionnaire, mais dans le sens de l'accentuation de la lutte contre l'Europe.

Cette influence se faisait surtout sentir en Perse et en Turquie, où dans certains milieux très actifs, l'engouement pour le bolchevisme était dû uniquement à la reconnaissance qu'inspirait l'appui donné par les Soviets.

Mais les buts de la politique soviétique vont bien au-delà d'un simple appui au mouvement d'émancipation nationale. Les Bolcheviks voient dans l'Orient un marché où l'Europe écoule ses marchandises,

le surplus de sa production et une place d'approvisionnement en matières premières nécessaires à l'Europe capitaliste. Aussi la politique du gouvernement soviétique ne saurait-elle s'arrêter à une simple libération nationale des pays et des peuples de l'Orient, car cette libération n'empêcherait pas le monde capitaliste d'en tirer les mêmes avantages qu'aujourd'hui.

C'est la soviétisation de l'Orient, la création de républiques soviétiques fédérées à la Russie et luttant avec elle contre l'Europe et l'Amérique capitalistes, qui est le but final de la politique orientale du gouvernement soviétique. L'Orient n'intéresse donc la Russie que du point de vue de la lutte pour la destruction du capitalisme mondial, et les traités stipulant la reconnaissance et l'appui des mouvements nationaux ne sont obligatoires pour le pouvoir soviétique que tant que ce dernier conserve l'espoir d'entraîner un jour les masses des pays d'Orient dans la voie de la révolution sociale.

Cette idée est exprimée avec la plus grande netteté dans une multitude de documents soviétiques, dont nous nous contenterons de citer les plus caractéristiques :

> Quoique les communistes luttent de concert avec les éléments nationalistes-révolutionnaires de l'Orient, déclare l'*Internationale communiste*, ils ne peuvent cependant les considérer comme des camarades avec lesquels ils puissent aller jusqu'au bout sans appréhension...
>
> Nous utiliserons leur activité révolutionnaire pour la lutte contre le capital mondial, pour le triomphe de la révolution sociale dans le monde entier ; mais si plus tard les intérêts de la révolution l'exige, nous saurons tourner les armes contre notre « allié » d'hier (1).

En même temps qu'ils adressent ces menaces à leurs « alliés », les dirigeants soviétiques invitent les peuples de l'Orient à commencer sans tarder la lutte pour l'établissement du régime soviétique. « Les Indes, la Turquie et la Perse peuvent et doivent commencer la lutte pour le régime soviétique, dit Zinovief au congrès de Bakou (2). »

(1) L'*Internationale Communiste*, n° 12 : L'Orient révolutionnaire et la tâche immédiate de l'internationale communiste.

(2) Cf. Compte rendu sténographique du 1er Congrès des Peuples d'Orient, Pétrograd 1921.

[illegible]

« La révolution des masses de travailleurs [illegible] même après la suppression de la domination des capitalistes [illegible] ; elle ne s'arrêtera pas tant que durera un régime qui, sous l'étiquette trompeuse d'un gouvernement national, sous le couvert d'une fausse égalité, cherche à maintenir l'autorité des Sultans, des chahs, des émirs, des pachas et des beys » prophétise Béla Kuhn dans ses *Thèses sur le régime soviétique en Orient.*

De même, Skatchko écrit dans ses *Thèses sur la question agraire en Orient* : « La classe paysanne des pays d'Orient doit se rappeler que la seule émancipation du joug des conquérants étrangers ne leur donnera pas la vraie libération. Il lui faudra créer un Gouvernement soviétique paysan ».

L'idée de l'organisation immédiate, en pays d'Orient, de Gouvernements soviétiques, à l'instar de celui de la Russie, se retrouve également chez Lénine, Radek, Roï (Bengaletz), et Pavlovitch-Weltmann. Ce dernier notamment, préconise la soviétisation de l'Anatolie, la fédération de la Turquie soviétique avec la Transcaucasie et la Russie, et la soviétisation de tout le littoral de la mer Noire.

***

Pour ce qui concerne le mouvement national turc, qui constitue aujourd'hui le centre de tout le problème oriental, les Bolcheviks, ont manifesté à plusieurs reprises leur mécontentement tant pour le caractère même du mouvement anatolien que pour la politique du Gouvernement de Moustafa Kémal pacha. Ainsi, par exemple, le budget anatolien pour l'année 1921 dont certains paragraphes avaient déplu à Moscou, provoquait les attaques de l'officiel *Izvestia* (13 juin 1921) qui n'hésitait pas à accuser le Gouvernement de Mustafa Kémal de « trahir et vendre les intérêts des masses laborieuses et pauvres de l'Anatolie. »

Un autre représentant en vue du Gouvernement soviétique, S. A. Kirof, membre du Comité d'action et de propagande en Orient de l'Internationale communiste, déclarait aux journaux de Tiflis où il se trouvait en qualité de représentant de la Russie soviétique :

Dans ses proclamations, Mustafa Kémal invite la population à lutter

[illegible]

pour ses biens, pour sa propriété. Nous ne doutons pas que ces [illegible] de lutte seront bientôt rejetés ; le mouvement contaminera la Turquie et prendra un caractère très net de lutte de classes (1).

Ces souhaits qu'ils font pour la contamination de leurs amis orientaux, les Bolcheviks sont prêts à les réaliser le cas échéant par leurs propres forces sans attendre que les masses populaires s'en préoccupent.

Nous en avons eu un exemple en Perse où les Bolcheviks, après avoir conclu un traité avec Kutchuk Khan, s'empressèrent de le renverser dès que leurs troupes, envoyées en Perse sur la base de ce traité pour la lutte contre l'influence anglaise leur parurent assez fortes pour imposer à la Perse du Nord le régime soviétique.

Cette politique du Gouvernement soviétique, pleine de méfiance pour les forces nationales des peuples de l'Orient, est caractérisée par un autre trait sur lequel il est indispensable d'insister.

Au Congrès des peuples d'Orient convoqué à Bakou par les Bolcheviks en 1920 étaient présents les délégués d'un grand nombre de pays ; l'Algérie, l'Arabie, l'Egypte, les Indes, le Maroc, la Tripolitaine et la Tunisie étaient censées être représentées par... Enver pacha. Ce Congrès devait constituer aux yeux du monde entier une manifestation de solidarité des peuples d'Orient avec la Russie soviétique. Or, voici quel jugement était porté à l'adresse des délégués de ce même congrès par Kirof, un de ceux que l'Internationale communiste avait chargés de la direction du mouvement révolutionnaire en Orient :

Je sais que les Orientaux vont volontiers à toutes sortes de congrès, surtout si, par surcroît, on leur fait manger du pilaf (2).

Cette appréciation éloquente énoncée par un représentant autorisé de l'Internationale se passe de tout commentaire. Elle montre que pour le Gouvernement soviétique, sa politique orientale n'est qu'un

(1) *Slovo*. Tiflis 15 septembre 1920. Interview du représentant de la R. S. F. S. R. en Géorgie.
(2) *Slovo*. Tiflis, 15 septembre 1920.

[illegible] » destiné à attirer les Orientaux amateurs de ce plat. Ce n'est pas une nourriture destinée à apaiser la faim des peuples d'Orient, mais un appât pour recruter des champions de l'idéal communiste, si étranger à la mentalité et au genre de vie de l'Orient.

***

Un lien étroit existe entre la politique orientale du gouvernement soviétique et sa politique touchant la question des nationalités dans les limites de la Russie.

Le Gouvernement soviétique prétend que « l'amélioration radicale des relations entre la Russie d'une part et la Turquie, la Perse, l'Afghanistan et les Indes d'autre part est due surtout au caractère de la politique des Bolcheviks russes envers les nationalités » (1).

Laissant de côté pour le moment le côté pratique de cette politique, nous nous contenterons de signaler les modifications significatives subies par la théorie bolcheviste à ce point de vue dans les divers moments de l'existence du régime soviétique.

L'origine de cette théorie remonte au fameux « décret de paix » du 26 octobre 1917 dans lequel les Bolcheviks, définissant ce qu'ils entendaient par annexion ou occupation de territoires étrangers, indiquaient la solution du problème des nationalités. Voici ce qu'on lit dans ce décret :

> Par annexion ou occupation de territoires étrangers, le Gouvernement entend, conformément à la conception du droit de la démocratie en général et de la classe laborieuse en particulier, toute réunion à un Etat grand ou fort d'une nation petite ou faible, sans le consentement nettement, clairement et librement exprimé de cette dernière, et ceci indépendamment du degré de développement et de progrès de la nation retenue par la force dans les limites d'un Etat.

Ce décret a été publié le lendemain de la prise du pouvoir par les Bolcheviks, quand il leur était indispensable de prouver leurs inten-

(1) *Novy Mir*, Berlin 19 novembre 1921. Entretien avec Staline, commissaire du peuple pour les affaires des nationalités.

tions pacifiques à ceux dont les intérêts territoriaux étaient menacés par la guerre.

Peu de temps après, en novembre de la même année, le Gouvernement soviétique adressait « à tous les musulmans de la Russie et de l'Orient » une proclamation spéciale dans laquelle il les invitait à « renverser la domination étrangère » et, par conséquent, la domination russe aussi.

> Désormais, disait cette proclamation, vos croyances et vos coutumes, vos institutions nationales sont déclarées libres et intangibles. Organisez votre vie nationale en toute liberté, sans aucun obstacle. Vous en avez le droit. Vous devez être les maîtres de votre pays, vous devez organiser votre vie suivant vos propres goûts.

Dans ces jours de désarroi, quand la victoire des Bolcheviks ne s'était pas encore affirmée sur le front intérieur et quand les forces antibolchevistes cherchaient un appui dans les provinces de la périphérie russe, le Gouvernement soviétique, désireux de s'assurer contre toute complication avec les nationalités, publie un troisième acte intitulé : *Déclaration des droits des peuples de la Russie* dans lequel il est dit que « les peuples de la Russie ont un droit à l'auto-détermination allant jusqu à la séparation complète et la constitution d'un Etat indépendant ».

Cette déclaration publiée dans le recueil officiel des « Lois et décrets du Gouvernement ouvrier et paysan » (nº 2, 4 décembre 1917) avait force de loi et c'est en vertu de cette déclaration que plusieurs provinces de la Russie, comme par exemple le Turkestan, la Kirghizie, la Bachkirie, proclamaient leur autonomie territoriale.

Mais une fois son pouvoir raffermi, le Gouvernement soviétique a modifié sa conception du droit à la libre disposition des peuples. La constitution de la R. S. F. S. R. mise en rigueur pendant l'été de 1918, stipule que « la Russie est une fédération libre de républiques nationales soviétiques ». Ce qui veut dire que le Gouvernement soviétique ne reconnaît plus aux provinces de la périphérie russe le droit à la libre disposition que suivant le modèle russe de soviétisation. Les territoires qui

[illegible] séparés sans adopter un modèle se virent [illegible] [illegible].

Cependant, les nécessités de la lutte sur plusieurs fronts intérieurs et extérieurs forcèrent le Gouvernement soviétique à reconnaître l'indépendance complète de certaines formations politiques sans qu'elles revêtissent la forme soviétique. Ainsi fut reconnue la Géorgie par le traité du 7 mai 1920. Lors de la suppression de ces fronts à la suite de la liquidation de l'armée de Wrangel et de la paix avec la Pologne, une nouvelle théorie apparaît chez les Bolcheviks. Staline, dont la signature figure au bas de tous les documents précités, nous expose cette théorie de la façon suivante :

Certes, les nations et les races de la Russie ont le droit indiscutable de s'en séparer et si jamais une de ces nations décidait, dans sa majorité, de se séparer de la Russie, comme ce fut le cas pour la Finlande en 1917, la Russie n'aurait eu sans doute qu'à constater le fait et sanctionner la séparation. Mais il n'est pas question ici des droits des nations qui sont indiscutables, mais des intérêts des masses populaires tant du centre que de la périphérie. Il est question de l'action que doit exercer notre parti s'il veut avoir une influence sur la volonté des masses de travailleurs qui font partie de ces nations. Or, l'intérêt des masses populaires nous dit que dans la phase actuelle de la révolution, toute revendication visant la séparation des provinces de la périphérie, est un acte essentiellement contre-révolutionnaire (1).

Dans cette nouvelle théorie, il convient de noter les deux principes suivants :

1° Le droit incontestable des nations qui peuplent la périphérie à se séparer de la Russie est subordonné aux intérêts du centre ;

2° Ce même droit doit céder le pas aux intérêt du parti communiste qui est tenu de poursuivre sa propagande parmi les nationalités.

De tout ce qui précède on peut conclure que trois phases marquent

(1) Staline : La politique du Gouvernement soviétique dans la question des nationalités en Russie. *Pravda*, Moscou, décembre 1920.

l'évolution de la politique du Gouvernement soviétique dans la question des nationalités, dominées successivement par les principes suivants :

1° La pleine liberté des nations de la périphérie à fixer elles-mêmes leur statut, jusqu'à la séparation complète de la Russie.

2° Le droit à l'autonomie de ces mêmes nations dans les limites du modèle russe de soviétisation.

3° Toute demande de séparation de la Russie constitue un acte contre-révolutionnaire.

Pendant la première phase les provinces de la périphérie de la Russie commencèrent à s'organiser d'après le critérium national, mais chose caractéristique, les provinces musulmanes (Turkestan, Kirghizie, Bachkirie) ne posèrent même pas la question de leur séparation d'avec la Russie.

Pendant la deuxième phase, le Gouvernement soviétique procède à la soviétisation forcée de ces provinces.

Enfin, la troisième phase est illustrée par une expédition décisive contre les anciennes provinces orientales de la Russie non encore soviétisée. L'Azerbeïdjan et l'Arménie sont conquis en 1920, la Géorgie l'est en 1921. Cette dernière opération est d'autant plus caractéristique que la Géorgie avait été reconnue *de jure* par le Gouvernement de Moscou le 7 mai 1920.

Comme résultat, au lieu de la « libre association de nations libres » proclamée par la Constitution soviétique, nous avons simplement, suivant la déclaration autorisée de Staline « un regroupement administratif de la Russie sur les bases de l'autonomie régionale soviétique », le tout restant soumis à la direction centrale du Gouvernement de Moscou pour tout ce qui concerne les principaux ressorts de la vie des régions : économie publique, transports, commandement militaire.

La nouvelle carte administrative de la Russie, sans la Sibérie, se présenterait donc de la façon suivante :

I. — Les provinces dotées de la plus large forme de l'autonomie régionale soviétique sont : l'Ajerbeïdjan, l'Arménie, la Russie blanche, le Boukhara, la Géorgie, la Crimée, l'Ukraine, le Kharezm (Khiva) ;

II. — Les provinces jouissant d'une autonomie soviétique relativement large : la Bachkirie, le Daghestan, le Caucase du Nord, la

...hizie, la Tartarie, le Turkestan, ainsi que l'Abkhasie et l'Adjarie ...térement détachées de la Géorgie ;

III. — Les provinces des Votiaks, des Kalmouks, des Tchérémisses, des Tchouvaches jouissant d'une autonomie soviétique restreinte ;

IV. — La commune des travailleurs allemands du Volga et la ...mmune des travailleurs de Carélie, dotées d'une autonomie rudimen...re.

La commune du Nord qui englobe les territoires de l'ancien Gouver...nent de Pétersbourg et les Gouvernements voisins reste en dehors ...cette classification.

Dans la nomenclature des nombreuses nations « autonomes » ...a république fédérative russe nous ne rencontrons pas le nom de la ...rande Russie », de celle justement qui constitue l'ouvrage central de ...ifice russe. Mais cela s'explique par le fait que dans la conception ...cheviste, le noyau grand-russien est celui aux intérêts duquel sont ...ordonnés les droits « indiscutables » des autres nationalités.

Et c'est ce nouveau groupement administratif de la Russie, sur ...uel le Gouvernement soviétique a posé l'étiquette « fédération libre ... nations libres » qui est la cause de l'attitude nettement hostile des ...ions de la périphérie envers la Russie ainsi constituée.

MOUSTAFA TCHOKAÏ-OGLY

CHRONIQUE

AFRIQUE DU SUD

La convention du Mozambique

Les négociations qui se poursuivaient au Cap depuis plusieurs semaines entre le gouvernement de l'Union sud-africaine et les délégués du gouvernement portugais pour le renouvellement de la convention du Mozambique arrivant à expiration le 1er avril prochain viennent d'être suspendues et les délégués portugais sont partis.

Le général Freire de Andrade, chef de la délégation portugaise, a jugé bon de se rendre en personne à Lisbonne pour soumettre à son gouvernement les difficultés qui ont surgi, et, les pourparlers doivent être repris dans plusieurs mois, à son retour. Au Portugal, tous les partis approuvent cette suspension des négociations.

La principale de ces difficultés est due à ce que les planteurs du Natal, dont la production dépasse maintenant la demande de l'Afrique du sud, s'opposent à ce que les sucres du Mozambique continuent à entrer librement dans les pays de l'Union sud-africaine.

De plus l'Union demande instamment au gouvernement portugais d'améliorer les transports par voie ferrée et d'aménager le port de Beira comme celui de Lourenço-Marquès, afin de les mettre à même de mieux répondre aux besoins du commerce d'exportation croissant du Transvaal, notamment en charbon et en maïs, qui s'écoule vers la baie de Delagoa. Malheureusement la situation financière difficile du Portugal fait qu'il

[illegible] guère en mesure de répondre à ces [illegible], à moins que l'Union sud-africaine ne lui consente une aide pécuniaire.

La position géographique de l'Union sud-africaine et du Mozambique étant telle que les deux pays ne peuvent vivre et se développer que sur une entente étroite, le général d'Andrade se déclare convaincu qu'on arrivera cependant à un accord.

D'autre part, le général Smuts a déclaré, à l'Assemblée de l'Union sud-africaine, que la reprise des négociations n'est possible qu'à la condition que les mines du Rand puissent conclure des accords particuliers avec les Portugais pour le recrutement de la main-d'œuvre indigène.

Le général a, en outre, exposé que l'Union sud-africaine suggère d'instituer à Delagoa-Bay un comité de contrôle qui serait constitué sur des bases analogues à celui du canal de Suez. Il a soutenu que l'Union, dont les intérêts sont prépondérants, devrait avoir la majorité dans ce comité. Si les Portugais sont disposés à accepter ces conditions, un accord est encore possible, mais autrement il a laissé entendre que l'Union réglerait la question au mieux de ses intérêts, indépendamment d'une convention.

La solution envisagée dans ce cas par le général Smuts serait la construction d'un chemin de fer d'Ermelo à Kosi-Bay, dans le Zoulouland, où à grands frais pourrait être créé et développé un port rival de Lourenço-Marquès dans la baie de Delagoa.

CHINE

La situation

La situation reste confuse, mais les hostilités sont suspendues.

La Chine se trouvait, après les événements que nous avons relatés précédemment, sans président de la République et sans Parlement. Le cabinet démissionnaire, à l'exception du président du Conseil et des deux ministres destitués, assurait l'expédition des affaires courantes.

Li Yuan Hong, cédant à la pression exercée sur lui, a fini par accepter d'assumer les fonctions de président de la République. Il est arrivé le 11 juin dans la capitale chinoise, accompagné de Chou-Tsé-Chi, qui fait fonctions de premier ministre et qui était allé le chercher à Tien-Tsin.

D'après des informations de source anglaise, le Parlement de Canton a adopté une résolution demandant à Sun-Yat-Sen, qu'il désigne comme le vrai président de la République, de protester contre le retour de Li-Yuan Hong à la présidence et de le dénoncer comme traître à la Constitution.

L'ex-président de la République chinoise, Li-Yuan-Hong, a déclaré dans une circulaire envoyée aux gouverneurs des provinces qu'il n'acceptait de reprendre le présidence que si les gouverneurs militaires régionaux étaient destitués, si les troupes en surnombre étaient licenciées et si les chefs militaires consentaient à se rencontrer avec lui à Pékin, pour étudier les moyens de mettre ces mesures à exécution, conditions auxquelles Ou-Pei-Fou et Tsao-Koun ont adhéré.

Un nouveau cabinet, composé comme suit a été constitué :

Premier ministre et Affaires étrangères, docteur W. W. Yen ; Intérieur Ta-Yen-Kai ; Guerre, Ou-Pei-Fou ; Commerce, Chang-Kuo-Kang ; Instruction publique, Huang-Yen-Pei ; Finances, Tung-Kang ; Communications, Kao-Yen-Hung ; Justice, Wang-Chung-Hui ; Marine, amiral Li Ting-Hsin.

Les quatre derniers ministres conservent les portefeuilles qu'ils avaient dans le précédent cabinet.

La nomination du général Ou-Pei-Fou comme ministre de la Guerre, a provoqué une surprise générale, car Ou-Pei-Fou avait d'abord informé le cabinet qu'il s'engageait à licencier les troupes superflues, mais qu'il ne voulait pas accepter de portefeuille.

A peine la nouvelle de cette nomination était-elle connue qu'on apprenait le départ subit de Ou-Pei-Fou pour le quartier général de l'armée à Pao Ting Fou, et que la nouvelle d'une attaque inopinée du maréchal Tchang Tso-Lin se répandait. Violant l'armistice, les troupes de Tchang-Tso-Lin qui battaient en retraite, avaient fait volte-face et s'étaient jetées sur les soldats de Ou-Peï-Fou, qui croyaient les hostilités terminées et furent dans le premier moment de la surprise, refoulés.

Ou-Peï-Fou ne tarda pas à envoyer des renforts sur les points menacés et prit, à son tour, l'offensive. Il rétablit la situation militaire à son avantage et est rentré de Pao-Ting-Fou à Pékin.

Entre temps, le maréchal Tchang-Tso-Lin faisait des ouvertures pour obtenir de Ou-pei-Fou des conditions raisonnables déclarant que si elles étaient acceptées il serait disposé à coopérer avec Ou-Peï-Fou au rétablissement de l'unité en Chine.

Le cabinet a placé M. Wellington Koo à la tête d'une Commission

[illegible] de rechercher les bases d'une réforme financière qui est urgente [illegible] [illegible], il a demandé aux puissances intéressées, c'est-à-dire à la France, [illegible] 'Angleterre et au Japon de prolonger de deux ans, en attendant les résul[illegible] de la réforme, les cinq années de suspension de payement de l'in[illegible] demnité des Boxers qu'elles ont accordées à la Chine, c'est-à-dire que la reprise des payements annuels serait renvoyée de 1923 à 1925. Les Anglais et Japonais ne se montrent nullement disposés à accorder cette prolonga[illegible] tion, bien que les Japonais, avant le règlement du Chantoung, aient souvent promis d'abandonner l'indemnité et que les Anglais aient tou[illegible] jours fait mine d'attendre ce geste pour l'imiter. Le cabinet chinois tient certainement à retarder le plus possible l'assistance financière des puissances étrangères qui n'est pas populaire.

En même temps un armistice était conclu, au début de juin, entre Ou Pei Fou et Tchang Tso Lin à la demande de ce dernier qui a, en outre, prié Tsao-Kun, gouverneur militaire de la province de Tchili, d'appuyer sa requête en déclarant que l'œuvre commune pour laquelle les deux gé[illegible] néraux étaient aux prises, se trouvait réalisée par la chute au président Tsu Chin Tchang et l'avènement d'un président et d'un Parlement légaux. Cet armistice, stipule comme préliminaires de paix la création d'une zone neutre entre la Chine et la Mandchourie et la reprise du trafic par voie ferrée entre Pékin et Moukden, ainsi que la restitution du maté[illegible] riel roulant par Tchang Tso Lin.

Le 17 juin, le général Tchen Tchiung Ming, ancien gouverneur du Kouang[illegible] toung, ministre de la Guerre et de l'Intérieur du Gouvernement de Canton dont Sun Yat Sen s'était séparé quand il avait songé à entreprendre une grandiose expédition contre Pékin, s'est rendu maître de Canton et le gouvernement du sud n'existe plus. La flottille demeurée fidèle à l'ancien chef du Gouvernement de Canton a fait une tentative de résistance, mais Sun Yat Sen aurait été fait prisonnier par les troupes chinoises et serait captif à bord du croiseur chinois *Haichi* sur le fleuve Si-Kiang. Une trêve a été conclue sous la réserve que les soldats de Tchen Tchiung Ming ne tireront pas sur les forces navales de Sun Yat Sen et que, par contre, ces dernières n'attaqueront pas le général Tchen Tchiung Ming.

Sun Yat Sen est considéré comme un germanophile et on se souvient qu'il est personnellement intervenu contre la déclaration de guerre de la Chine à l'Allemagne. L'*Echo de Chine*, dans un de ses récents numéros, critique violemment le régime gouvernemental qu'il avait institué et l'attitude de ses troupes.

La victoire des forces de Ou Pei Fou est généralement considérée comme devant hâter l'unification de la Chine. Du reste Tchen Tchiung Ming, après avoir renversé Sun Yat Sen, s'est fait l'avocat d'un rapprochement avec le nord et a adhéré à un plan d'unification des provinces sous l'autorité du cabinet de Pélkin, à la seule condition qu'on laisse à celles-ci une autonomie semblable à celle dont jouissent les Etats de la grande république américaine.

Li Yuan Hong et Ou Pei Fou ont déclaré qu'ils partageaient ces vues et ont consenti à réunir une conférence qui réglera les questions pendantes entre le nord et le sud. Une entente de fait est ainsi conclue entre Pékin et Canton.

Quant à la nouvelle de la proclamation de l'indépendance de la Mandchourie par Tchang Tso Lin dont nous avons fait mention précédemment, un télégramme du 18 juin est venu en préciser la forme et expliquer que, les assemblées représentant les trois provinces de l'est qui constituent la Mandchourie : le Cheng-Kin, le Kirin et le Heilong-Kiang, vice-royautés sous la dynastie déchue, avaient proclamé leur autonomie et que la Mandchourie, dont Tchang Tso Lin a été nommé commandant en chef des troupes, continuait, par conséquent, à faire partie intégrante de la Chine, chacune de ses trois provinces jouissant seulement dorénavant d'un gouvernement autonome.

Mais l'unification politique du pays ne peut être entreprise avant la réunion du Parlement.

On se rappelle que l'ancien Parlement a été dissous illégalement, le 13 mai 1917, par le président de la République Li Yuan Hong, la Constitution provisoire ne lui donnant pas le droit de dissolution. Les parlementaires se retirèrent à Sanghai, puis à Canton ; le 17 juillet 1917, Li Yuan Hong dut donner sa démission. Son successeur, Fong Kouo Tchang, comprenant que l'absence de toute Assemblée était un danger pour le régime réunit un Sénat provisoire composé des notables des provinces du nord et fit voter par ce Sénat des lois électorales d'après lesquelles un Parlement nouveau fut élu le 12 août 1918. Ce Parlement, qui, naturellement, n'était pas constitutionnel, élut président de la République, Tsin Tcheu Tchang, le 4 septembre 1918, et c'est ce qui explique que Ou Pei Fou demande sa démission.

Le mandat du Parlement de 1917, qui est à présent rappelé et dont le retour a été notifié au corps diplomatique de Pékin, est depuis longtemps expiré ; il ne peut siéger par conséquent, que pour garantir les principes

[illegible]stitutionnels jusqu'à l'élection d'une nouvelle assemblée. Ses membres qui se sont retirés à Canton sont naturellement opposés à l'élection de Li Yuan Hong.

La situation s'étant éclaircie, les représentants des puissances étrangères pour témoigner leur confiance, ont autorisé le prélèvement sur les [pro]duits des douanes chinoises, d'une somme de 5 millions de francs, [des]tinée à subvenir aux frais du nouveau Parlement chinois.

La *Politique* de Pékin relate que le jour même où la lutte se déclanchait [entr]e Ou Pei Fou et Tchang Tso Lin, le jeune empereur, qui veut donner [l'im]pression d'un jeune homme moderne et a l'intention de faire un voyage [en] Europe, s'était fait couper la natte, à la grande consternation de la [fam]ille impériale.

CUBA

[Le] contrôle américain et le nouveau gouvernement

Le général Crowder, envoyé spécial du Gouvernement des Etats-Unis [à C]uba, a adressé au président Zayas plusieurs notes appelant son atten[tion] sur les vices de l'administration cubaine, sur les dépenses excessives [du b]udget et l'invitant à porter remède à cette situation qui contribue à [entre]tenir la crise économique et financière que traverse la grande Antille [et q]ui lèse les affaires américaines.

A la suite de la dernière de ces notes, plus particulièrement impéra[tive], tous les membres du cabinet et de nombreux fonctionnaires, visés [par] les représentations américaines ont donné leur démission. Mais les [parti]sans de l'indépendance cubaine, blâment le Gouvernement du pré[side]nt Zayas d'avoir institué un état de choses qui a amené de telles ré[cla]mandes de la part d'une puissance étrangère et fournit l'occasion aux [Eta]ts-Unis d'intervenir en s'appuyant sur l'amendement Platt à la [Con]stitution de Cuba.

Un nouveau cabinet a été constitué, qui est composé ainsi qu'il suit : Affaires étrangères : MM. Carlos M. de Cespedes ; intérieur : Ricardo [La Gar]cia ; agriculture : Pedro Betancourt ; instruction publique : Francisco [...]as ; finances : Manuel Despaigne ; travaux publics : Demetrio Castillo ; [justi]ce : E. Regueyferos ; hygiène publique : A. Agramonte ; guerre et [mar]ine : général A. Montes ; secrétaire de la présidence : M. Cortina.

EGYPTE

Condamnation d'un officier égyptien

Le conseil de guerre de Khartoum a condamné à un an de prison et à la dégradation un officier égyptien qui aurait ouvertement protesté contre la politique de la Grande-Bretagne dans le Soudan.

Cet officier avait demandé l'ajournement de son procès pour permettre à un avocat égyptien qui appartient à la délégation de Zaghloul pacha de venir le défendre.

D'après les journaux 3.000 personnes se seraient assemblées aux abords du tribunal pour manifester ; une douzaine d'arrestations ont été opérées parmi lesquelles celles de quelques officiers qui seront jugés sous peu dans les mêmes conditions.

INDE

Décisions du Comité du Khalifat

Le Comité central du Khalifat a adopté le 12 juin, une résolution disant qu'étant donnée l'attitude hostile du cabinet britannique au sujet de la question du Khalifat et la politique persistante de répression du gouvernement de l'Inde, la mise en pratique de la désobéissance civique était inévitable. Toutefois, le comité approuve la récente résolution du comité pan-indien, ajournant la reprise de ces mesures au 15 août prochain.

Entre temps, le comité central du Khalifat a désigné certains de ses membres pour former un sous-comité chargé de coopérer avec le sous-comité du congrès à l'élaboration d'un rapport sur l'opportunité de déclancher un nouveau mouvement de désobéissance civile. Les membres de ces deux sous-comités établiront leurs rapports sur les observations qu'ils recueilleront au cours de leur tournée dans l'Inde.

M. Kuereshi, qui avait succédé à M. Gandhi, au poste de rédacteur en chef du journal *Young India*, a été arrêté.

INDO-CHINE

L'Empereur d'Annam en France

S. M. Khaï Dinh, empereur d'Annam est arrivé en France le 21 juin. Le but de son voyage ainsi qu'en fait foi une ordonnance qu'il a publiée avant de quitter ses Etats, est de venir saluer les représentants des pouvoirs publics, de prendre contact avec eux et de visiter la France.

C'est la première fois, dans toute l'histoire de l'Annam, qu'un souverain de cet empire quitte ses Etats.

L'Empereur Khaï Dinh, qui est âgé de trente-six ans, est le dixième souverain de la dynastie des Nguyên que les armes du roi Louis XVI aidèrent à conquérir le trône à la suite de la révolte dans le nord de l'Annam des trois frères Tây-son qui pendant vingt ans furent maîtres de l'Empire. Les Nguyên remplissaient alors depuis longtemps un rôle important auprès des derniers descendants de l'illustre famille des Lê qui, depuis 1363, avait assuré l'indépendance du pays.

Un Nguyên fut le vaillant compagnon de Lê Loï, champion de l'indépendance annamite, devenu roi en 1428. Mais c'est vers l'année 1562 que les Nguyên établirent les bases de leur grandeur future. Nguyên-Hoang reçut le titre de gouverneur des provinces de Thuân-Hoa (Huê) et de Quang-Nam, qu'il sut administrer d'une façon si heureuse que dès lors l'histoire de sa famille est liée à celle de l'empire. Tandis que pendant près de deux siècles, la guerre civile ensanglante l'Annam, que les Mac, usurpateurs règnent dans le Nord et que les Lê règnent dans le Sud, les deux puissantes familles rivales des Trinh et les Nguyên, organisaient les provinces, dirigeaient les armées. Après la révolte des Tây-son dont l'héroïque Nguyên-Anh se rendit maître avec l'aide de Pigneaux de Behaine, évêque d'Adran, et de quelques officiers français, les Nguyên n'arrivèrent au trône qu'en 1801. Nguyên-Anh prend le nom de Gia-Long, qui signifie Souveraine Extension.

Khaï Dinh est par suite l'héritier de cet empereur Gia Long qui, dès qu'il eut pris possession du trône grâce à une poignée de vaillants Français de l'Inde, fit construire une enceinte crénelée de douze mètres d'épaisseur et de plus de dix kilomètres de longueur pour entourer son palais, ses jardins et son tombeau que Pierre Loti a décrit dans des pages célèbres, et en dehors de laquelle s'est bâtie la ville de Huê, la capitale moderne. Sur

l'ordre de ce descendant, les palais, les temples de Hué qui avaient été négligés par ses prédécesseurs ont d'ailleurs été restaurés. Le fils de Gia Long visita Paris et Versailles sous la conduite de Pigneaux de Béhaine, évêque d'Adran, en 1787 et fut reçu par le roi Louis XVI avec les plus grands égards.

Khai Dinh descend de l'empereur Gia Long (1802-1819) par Minh Mang, empereur de 1819 à 1840, Thieu Tri empereur de 1840 à 1848. A la suite de l'expédition hispano-française de 1858 envoyée pour mettre fin à l'hostilité dont les missionnaires étaient l'objet, Tu-Duc signe en 1862 un traité par lequel il cède à la France la Basse-Cochinchine. Puis ce sont les règnes éphémères du Duc-Duc, de Hiep-Hoa, de Kien-Phuoc. De nouveaux traités signés en 1874 et en août 1883 soumettent l'Annam au protectorat français. Sous le règne éphémère du fils de Tu-Duc, le protectorat français est proclamé sur la totalité des territoires qui constituent aujourd'hui l'Indochine française. On sait que seule la Cochinchine est une colonie directe et que le Cambodge a une dynastie qui lui est propre.

Avec Dong Khanh qui régna de 1885 à 1889, le trône était passé de la branche aînée de Gia Long à la branche cadette. La cour de Hué n'avait pas encore pris son parti de la protection française et des bruits fâcheux coururent à l'occasion de la mort prématurée du roi dont la France n'avait qu'à se louer. En raison du jeune âge qu'il avait alors, Khai Dinh ne pouvant être appelé à régner à la mort de son père, son oncle Ham Nghi monta sur le trône en 1889 mais en descendit presque aussitôt après s'être révolté contre la France. Il s'est marié il y a quelques années à une Française d'excellente famille et habite aujourd'hui en Algérie. Des intrigues de palais, avaient d'ailleurs contribué alors à écarter ce fils légitime de Dong Khanh de sa succession et fait donner la couronne à un autre enfant le roi Thanh Thaï. Tant que le conseil de régence qui fut constitué assura la direction des affaires, l'administration du protectorat fonctionna régulièrement. Mais dès la déclaration de sa majorité, le roi Thanh Thaï dont l'intelligence cependant semblait très vive, donna des symptômes alarmants et il dut être déposé en 1908 à la suite de ses folies sanguinaires. Il fut exilé à la Réunion.

Un de ses fils, Duy Tan, qui n'était pas majeur lui succéda. Dans le palais impérial où son adolescence s'était écoulée soigneusement surveillée et tenue à l'écart de tout, Duy Tan devint le prisonnier des princes et des favoris qui restaient attachés aux vieilles traditions chinoises ou autochtones. Il ne tarda pas à témoigner à l'égard du protectorat une attitude

[illegible] que les deux Gouvernements se virent dans la nécessité de procéder en [illegible] à sa déposition et l'envoyèrent rejoindre son père à la Réunion. Duy Tan, à l'instigation de quelques intrigants, s'était enfui de Hué et avait appelé ses sujets aux armes. Les Annamites ne répondirent pas à son appel et une escouade de miliciens mit fin à son équipée et à celle de ses partisans. La famille royale et le gouvernement français désirant rétablir l'hérédité régulière au trône, tombèrent alors d'accord pour appeler Khai Dinh à Hué et lui donner le pouvoir.

Le dernier fils du roi Dong Khanh qui vivait aux environs de Hué dans sa propriété familiale et portait le nom de prince Buu-Dao devint empereur d'Annam sous le nom de Khai Dinh, qui signifie fondateur de l'ère tranquille, le 17 mai 1916. Son enfance avait été entourée des soins des deux reines mères, sa mère naturelle et la première femme du roi Dong Khanh. Il avait reçu une éducation très complète et avait été élevé comme pouvant être appelé à exercer le pouvoir.

L'empereur Khaï Dinh est accompagné en France par son fils, le prince héritier Vinh Thuy, qu'il y laissera, désireux qu'il est de le voir compléter ses études dans un lycée de Paris. Ce qui est la meilleure preuve d'amitié que ce souverain puisse donner à la France. A ce sujet, on lit du reste dans l'ordonnance relative a son voyage qu'il a prise avant son départ :

> Nous voyagerons cette fois-ci conformément aux usages adoptés par des souverains européens : tous les somptueux équipages princiers seront supprimés. Nous emmènerons notre héritier Vinh Thuy pour confier son éducation au Gouvernement français, plaçant en lui pour l'avenir notre espoir et attestant par ce geste notre confiance dans le Gouvernement français. Nous l'avons élevé jusqu'ici dans le cadre austère des rites et dans la stricte observance des sages préceptes de morale. Après quatre ans d'études chinoises, nous le destinons maintenant aux études françaises pour le préparer à ses futurs devoirs. Toutefois, nous autorisons son précepteur annamite à l'accompagner durant son séjour en France afin de le rappeler de temps en temps aux préceptes de nos sages, à la morale et aux mœurs de notre pays, et de le perfectionner davantage dans la culture des caractères chinois, et cela dans un intérêt bien compris pour la délicate mission qui lui sera dévolue plus tard.
>
> Ainsi notre voyage en France produira probablement un certain écho dans les milieux indigènes, et aura une heureuse répercussion pour l'avenir de notre pays.
>
> Avant notre départ, le ministère des rites sera chargé d'élaborer un programme relatif aux cérémonies qui seront célébrées dans les temples des empereurs, nos ancêtres, les informant de notre voyage, et relatif à la visite d'adieu rendue officiellement à LL. MM. les deux reines-mères.

Le jeune prince sera, pendant son séjour en France, sous la férule d'un ancien résident supérieur, M. Charles.

Les Annamites auraient préféré qu'il ne fût pas amené aussi jeune en France, qu'il eût déjà acquis une instruction complète dans son pays et possédât une formation intellectuelle avant de venir recevoir une culture occidentale. En outre, le désir des Annamites aurait été de voir l'éducation de leur futur souverain confiée à une vieille famille de la noblesse française, car ils estiment que, dans ce milieu seulement, il aurait pu recevoir l'éducation en même temps que l'instruction qu'exige son rang et apprendre l'art difficile d'être prince.

L'empereur d'Annam est accompagné par le résident supérieur, M. Pasquier, et par S. E. Nguyen Huu Bai, ministre de l'intérieur et des finances; M. Nguyen Huu Tien, mandarin militaire du deuxième degré, beau-frère du souverain; S. A. le Prince Buu Phong, mandarin civil du deuxième degré M. Thaï Van Toan, chef du secrétariat impérial, interprète de l'empereur; M. Buu Trac, mandarin militaire de deuxième classe, aide de camp de l'empereur.

Après s'être acquitté des visites officielles, l'empereur s'est rendu à Nogent, au « Palais des âmes annamites », affecté à la mémoire des combattants annamites qui sont morts et là, il a, « afin de consoler leurs mânes, brûlé, lui, leur souverain, une baguette d'encens, en les bénissant dans leur repos éternel et glorieux sur la terre de la patrie adoptive », selon les expressions mêmes dont il s'est servi dans l'ordonnance que nous venons de rappeler.

Le souverain qui a repris l'incognito, sera pour plusieurs mois l'hôte de la France à travers laquelle il désire faire un voyage d'études.

Réorganisation du Conseil colonial de la Cochinchine

M. Albert Sarraut, ministre des Colonies, sur la proposition de M. Maurice Long, gouverneur général de l'Indochine, a pris, en date du 9 juin 1922, un décret paru à l'*Officiel* du 14, portant réorganisation du Conseil colonial de la Cochinchine en s'inspirant du principe de l'élargissement de la représentation indigène dans les assemblées locales.

On sait que la création du Conseil colonial de la Cochinchine remonte à plus de quarante ans et a été établi par un décret du 8 février 1880. C'est une assemblée délibérante mixte comprenant douze membres français et six membres indigènes désignés par les suffrages d'un collège restreint de

notables. Les deux délégations — l'une française et l'autre indigène — bien qu'élues séparément, par des collèges distincts, délibèrent en commun, leurs membres jouissant dans l'assemblée de droits égaux. Les représentants indigènes étaient désignés à l'élection par un collège composé d'un délégué de chaque assemblée communale de notables : le nombre total des électeurs se trouvait ainsi égaler le nombre des communes de la Cochinchine, soit, en tout, 1.861, auxquels il faut ajouter un certain nombre d'électeurs pour la ville de Saïgon.

Or, dit le rapport au président de la République :

> Depuis l'époque, déjà lointaine, de l'institution de cette assemblée, la Cochinchine a connu une prospérité sans cesse grandissante qui s'est traduite non seulement par la mise en valeur d'immenses territoires et par l'augmentation de la population rurale, mais surtout grâce au développement de l'instruction, par une évolution très sensible dans l'état social du pays. Les Annamites instruits, soucieux d'avoir une participation plus grande aux affaires publiques de leur pays, ne désirent pas tant obtenir des droits politiques français qu'être assurés de pouvoir évoluer dans leur propre civilisation, et acquérir « des droits plus étendus dans la cité indochinoise ». C'est pour répondre à ce vœu fréquemment répété depuis quelque temps dans les milieux indigènes que le gouverneur général de l'Indochine a jugé le moment favorable pour donner à la représentation des natifs, au sein de la première assemblée délibérante de la colonie, une base électorale plus rationnelle et plus conforme aux tendances de notre politique coloniale actuelle qui tend à organiser progressivement la collaboration directe de l'élément indigène à la discussion des affaires publiques.

En effet, depuis 1880, la population s'est accrue dans des proportions considérables, la superficie des terres cultivées a plus que doublé, un réseau de canaux d'irrigation sans cesse étendu et perfectionné a permis la mise en valeur des territoires des provinces de l'ouest et du sud, où se sont formées d'importantes agglomérations, aujourd'hui en pleine prospérité. Le développement de l'instruction, a, d'autre part, amené une modification très sensible de l'état social du pays : une génération d'Annamites instruits, et capables de s'acquitter de la gestion de leurs intérêts se montre soucieuse d'y prendre une part active.

Dans ces conditions, la composition du collège électoral, telle qu'elle était réglée par le décret de 1880 ne répondait plus à la représentation des populations actuelles ; de plus, le petit nombre d'électeurs par circonscription donnait lieu à des marchandages et facilitait l'ingérence des autorités locales dans les élections.

D'après le nouveau décret, le nombre des conseillers indigènes élus par le corps électoral indigène à l'assemblée cochinchinoise est porté de six à

dix. Aux dix conseillers élus par le corps électoral français seront adjoints deux membres français de la Chambre de Commerce de Saïgon et deux membres français de la chambre d'agriculture de la Cochinchine, les uns et les autres désignés par le suffrage de ces deux compagnies, en sorte que l'assemblée comprendra, en définitive, quatorze membres français contre dix membres indigènes.

Dorénavant le collège électoral comprendra :

1° Les propriétaires fonciers assujettis personnellement à l'impôt foncier pour une contribution égale ou supérieure à 20 piastres en principal ;

2° Les commerçants et industriels assujettis depuis trois ans au moins à une patente hors classe ou des 6 premières classes ;

3° Les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement secondaire de la métropole ou de l'Indochine, ou d'un brevet de l'enseignement primaire supérieur ou complémentaire ;

4° Les membres élus des assemblées mixtes (conseil municipal de Saïgon, chambres d'agriculture et de commerce) et les membres des conseils de province ;

5° Les fonctionnaires servant depuis cinq ans au moins en Cochinchine en qualité d'agents commissionnés des cadres supérieurs et secondaires des diverses administrations publiques de la colonie ;

6° Les fonctionnaires des mêmes cadres que précédemment et admis à jouir d'une pension de retraite, les phu et huyen honoraires ;

7° Les chefs, sous-chefs de canton banbièn et sung-biên en exercice, les notables en exercice de chaque commune, tels qu'ils sont énumérés dans les arrêtés locaux déterminant le fonctionnement de la commune annamite de Cochinchine, et ayant rempli les fonctions de notable pendant trois ans au moins en une ou plusieurs fois ;

8° Les titulaires de la médaille militaire ou de la Croix de guerre.

Peuvent en outre demander leur inscription sur la liste électorale de la circonscription, où ils ont leur domicile depuis un an au moins et où ils sont portés au rôle de l'une des contributions directes imposées aux citoyens français, les indigènes natifs de Cochinchine et admis à la qualité de citoyens français ou leurs descendants, qui auront fait au préalable la déclaration d'option pour l'électorat indigène dans les conditions qui seront fixées par un arrêté du gouverneur général.

Les attributions du Conseil colonial définies au titre VI sont les suivantes :

Art. 33. — Le conseil statue :

1° Sur l'acquisition, l'aliénation, à titre gratuit ou de gré à gré, l'échange, le changement de destination et d'affectation, le mode de gestion des propriétés mobilières et immobilières de la colonie, quand ces propriétés ne sont pas affectées à un service public...

2° Sur les baux des biens donnés ou pris à ferme ou à loyer, quelle qu'en soit la durée

3° Sur les actions à intenter ou à soutenir au nom de la colonie, sauf les cas d'ur-

pour lesquelles le gouverneur peut intenter une action ou y défendre au nom de la colonie, le Conseil colonial et faire toutes actes conservatoires;
4° Sur les transactions qui concernent les droits de la colonie;
5° Sur l'acceptation ou le refus des dons et legs faits à la colonie sans charge ni affectations immobilières, quand ces dons ne donnent pas lieu à réclamation;
6° Sur le classement, la direction et le reclassement des routes;
7° Sur les offres faites par les communes, par des associations ou des particuliers pour concourir à la dépense des routes, chemins, canaux ou d'autres travaux à la charge de la colonie;
8° Sur la contribution de la colonie dans la dépense des travaux à exécuter par l'État et qui intéressent la colonie;
9° Sur les projets, plans et devis des travaux exécutés sur les fonds de la colonie;
10° Sur les assurances des propriétés mobilières et immobilières de la colonie;
11° Sur les concessions à des associations, à des compagnies ou à des particuliers de travaux d'intérêt local.

Les délibérations sur ces matières sont définitives et deviennent exécutoires si, dans le délai de deux mois, à partir de la clôture de la session, le gouverneur n'en a pas demandé l'annulation pour excès de pouvoir, pour violation des lois et des règlements ayant force de loi.

Cette annulation est prononcée par arrêté du gouverneur général en commission permanente du Conseil du gouvernement.

Art. 34. — Le Conseil colonial délibère :

1° Sur le mode d'assiette, les tarifs et les règles de perception des contributions directes et de toutes taxes à percevoir au profit de la colonie, autres que celles afférentes aux droits de douane et d'octroi de mer;
2° Sur l'acquisition, l'aliénation et le changement de destination des propriétés de la colonie affectées à un service public;
3° Sur les conditions d'exploitation par la colonie des travaux destinés à un usage public et les tarifs à percevoir.

Les délibérations prises par le Conseil colonial sur ces matières sont rendues exécutoires par arrêté du gouverneur général en Conseil de gouvernement.

En cas de refus d'approbation par le gouverneur général des délibérations du Conseil colonial sur les matières visées au paragraphe premier, le Conseil colonial est appelé à en délibérer de nouveau. Jusqu'à l'approbation du gouverneur général, la perception se fait sur les bases anciennes.

Art. 35. — Le Conseil colonial délibère en outre :

1° Sur les emprunts à contracter par la colonie et les garanties pécuniaires à consentir;
2° Sur l'acceptation ou le refus des dons et legs faits à la colonie avec charges ou affectations immobilières, ou donnant lieu à des réclamations.

Les délibérations prises sur ces matières sont approuvées par décret en Conseil d'État.

Art. 36. — Le Conseil colonial donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par le gouverneur.

Il doit être obligatoirement consulté sur les tarifs d'octroi de mer à établir sur les objets de toute nature et de toute provenance, sur les droits de douane auxquels peuvent

être soumis certains produits étrangers par exception aux dispositions de l'article 2 de la loi du 11 janvier 1892 ; sur les exceptions demandées au tarif douanier de la métropole et d'une manière générale sur toutes les questions douanières, pour lesquelles il est appelé à émettre un avis en vertu des lois et règlements sur la matière.

Il doit être obligatoirement consulté, en outre, sur les changements proposés aux limites territoriales des arrondissements, des cantons et des communes; sur la création, la suppression ou la transformation des établissements scolaires, des hôpitaux et formations sanitaires entretenus par le budget local et, d'une façon générale sur tous les objets intéressant le développement d'ensemble des œuvres d'enseignement et d'assistance sociale, sur le programme de grands travaux publics à exécuter en Cochinchine, sur les crédits du budget général et sur l'ordre d'urgence de ces travaux.

D'après l'article 37, le budget local de la Cochinchine est préparé par le gouverneur, délibéré par le Conseil colonial dans les conditions précisées aux articles suivants, d'après la distinction faite entre les dépenses obligatoires et les dépenses facultatives, arrêté par le gouverneur en Conseil privé et approuvé par le gouverneur général en Conseil de gouvernement.

Le gouverneur a seul qualité pour proposer l'inscription et fixer les prévisions de recettes. L'initiative des dépenses lui appartient exclusivement.

Art. 39. — Si le Conseil colonial omet ou refuse d'inscrire au budget un crédit suffisant pour le payement des dépenses obligatoires, le crédit nécessaire y est inscrit d'office par le gouverneur en conseil privé, qui y pourvoit par la réduction des dépenses facultatives.

Art. 40. — Les dépenses facultatives votées par le Conseil colonial ne peuvent être changées ni modifiées, sauf dans le cas prévu par l'article précédent et à moins qu'elles n'excèdent les ressources ordinaires de l'exercice après payement des dépenses obligatoires, déduction faite de tout prélèvement ordinaire sur la caisse de réserve et de toute subvention. Ces changements ou modifications sont opérés par le gouverneur en conseil privé.

Art. 41. — Le gouverneur est seul chargé de répartir les secours, indemnités, allocations, gratifications, subventions inscrits au budget de la colonie.

Aucun avantage direct ou indirect, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être accordé par le Conseil colonial à un fonctionnaire ou à une catégorie de fonctionnaires autrement que sur la proposition de l'administration. Tout vote du Conseil colonial émis contrairement à la disposition qui précède est nul et sans effet.

Art. 42. — Si le Conseil ne se réunissait pas ou s'il se séparait avant d'avoir voté le budget, le gouverneur l'établirait d'office en conseil privé pour le soumettre au gouverneur général en Conseil de gouvernement et, provisoirement, les taxes et contributions continueraient à être perçues conformément au tarif de l'exercice précédent.

Art. 43. — Les crédits qui pourraient être reconnus nécessaires après la fixation du budget sont proposés par le gouverneur, délibérés par le Conseil colonial, arrêtés par le gouverneur et définitivement réglés par le gouverneur général.

[illegible] d'urgence, et si le conseil colonial ne peut être réuni en session [illegible], ces crédits sont proposés par le gouverneur après avis du conseil privé, approuvés par le gouverneur général en commission permanente du Conseil de gouvernement et soumis au Conseil colonial dans sa plus prochaine session...,.

Art. 44. — Le gouverneur présente au Conseil colonial le compte de l'exercice expiré dans la session ordinaire qui suit la clôture de l'exercice.

Les observations que l'examen de ce compte peut motiver sont adressées directement au gouverneur par le président de l'assemblée. Une copie de ces observations est transmise à la cour des comptes par l'intermédiaire du gouverneur général et du ministre des Colonies.

Le Conseil colonial de la Cochinchine se trouve ainsi placé dans des conditions qui présentent de grands anologies avec celles dans lesquelles fonctionne la Conférence consultative Tunisienne. C'est un premier pas dans la voie des réformes nécessaires et demandées depuis longtemps.

ITALIE

Les Italiens de Tunisie, Égypte et Palestine

La question du statut national des Italiens en Tunisie a fait l'objet d'un débat à la Chambre italienne lors de la discussion de budget des Affaires étrangères.

On sait que, aux termes du décret du 8 novembre 1921 relatif à la nationalité des étrangers fixés en Tunisie, toute personne née dans la régence de parents dont l'un au moins est lui-même né dans la régence recevra la nationalité française. Ce décret, qui a eu pour effet de rendre Français plusieurs milliers de Maltais résidant en Tunisie, ne vise nullement les Italiens, dont les droits politiques sont déterminés par la convention de 1896. Celle-ci a été, il est vrai, dénoncée par le Gouvernement français en 1919, mais avec cette condition qu'elle continuerait de produire tous ses effets jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord. D'ici là, elle se renouvelle de trois mois en trois mois, par tacite reconduction, et telle est la situation actuelle.

Au cours de ce débat, M. Paolo Orano, député de Sardaigne, a rappelé que dès qu'il avait eu connaissance des décisions prises par le Gouvernement français il s'était rendu en Tunisie pour y faire une enquête, esti-

ment que celles-ci tendaient à dénationaliser les Italiens, au nombre selon lui de 110.000 dont 20.000 Sardes, qui ont fait une œuvre colonisatrice importante dont la France ne peut manquer de tirer bénéfice. L'orateur a ajouté que ses compatriotes lui avaient fourni des documents que lui-même a mis amicalement sous les yeux du Gouvernement français. De ces documents résulte que les Italiens de Tunisie sont disposés à renoncer à certains bénéfices douaniers et autres avantages matériels, à condition de ne pas perdre leur nationalité. M. Orano déplore que les ambassadeurs italiens n'aient reçu du Gouvernement aucune instruction sur la conduite à tenir en cette occurence.

Les Italiens de Tunisie, dit-il, ont perpétuellement sur la tête une véritable épée de Damoclès. Ils ne savent pas aujourd'hui si demain ils seront encore Italiens.

L'orateur conclut en disant que c'est une question qu'il importe de résoudre avec netteté : aucune hostilité n'existant de part ni d'autre, des explications seules sont nécessaires.

M. Schanzer a contesté que le Gouvernement italien n'ait pas fait son devoir lors de la promulgation par la France des décrets concernant la question de la nationalité des émigrants italiens en Tunisie. Il a déclaré que le Gouvernement a demandé des renseignements et que de nouvelles instructions ont été données récemment afin que le Gouvernement français fournisse les garanties nécessaires à l'exécution fidèle des clauses de l'accord et que les intérêts italiens soient effectivement sauvegardés. L'Italie ne peut pas considérer assure-t-il, comme un privilège les conditions auxquelles sont soumis les Italiens en Tunisie. Toutefois, en considération de sa conduite loyale envers la France, elle entend que les bases de la collaboration italo-française en Tunisie soient maintenues.

L'Italie, ajouta M. Schanzer, a toujours suivi une ligne de conduite claire et loyale envers la France, qui a manifesté des sentiments analogues envers l'Italie.

L'Italie demande toutefois que l'on maintienne pour l'avenir les garanties qui rendent possible la collaboration italo-française en Tunisie, et dont l'une est le maintien de la nationalité italienne. Nos émigrés ont confiance que le Gouvernement français examinera nos demandes avec un esprit d'entente.

Vu l'importance de la colonie italienne en Egypte, M. Schanzer, a annoncé également que le Gouvernement fera tous ses efforts pour que les intérêts de cette colonie ne soient pas négligés dans les nouveaux règlements que le Gouvernement anglais établira.

[illegible]

En ce qui concerne la Palestine, M. Schanzer [illegible] les termes du mandat pour aboutir à une double protection de l'action économique des Italiens, au régime de la porte ouverte et à la protection des intérêts religieux de l'Italie en Palestine.

La politique coloniale italienne

M. Amendola, ministre des Colonies, à l'occasion de la discussion du budget de son département, a, prononcé le 22 juin un discours sur la politique coloniale de l'Italie dans lequel il a déclaré ne fonder aucun espoir sur l'amitié du Gouvernement kémaliste d'Angora. Il s'est montré hostile à la création en Libye d'un Etat national arabe, qui, a-t-il dit, serait en quelque sorte l'avant-garde de la révolte islamique contre l'occupation européenne en Afrique septentrionale. Il ne voit aucun avantage à ce que l'Italie adopte dans la Méditerranée une attitude contraire à celle des autres nations européennes.

Si, dit-il en terminant, les Arabes veulent la pacification et l'organisation économique de leur pays, la voie leur est largement ouverte ; tout ce que nous demandons d'eux, c'est de s'y engager loyalement.

Ce discours fut très applaudi sur tous les bancs de la Chambre, et les chapitres du budget concernant la Tripolitaine, la Cyrénaïque, l'Erythrée, la Somalie ont été votés.

L'accord italo-anglais

Les déclarations de M. Amendola, ministre des Colonies, touchant la politique coloniale italienne s'expliquent, si on se réfère à l'accord italo-anglais esquissé à Gênes et qui, selon les informations donnés, devrait être définitivement réglé dans un délai très court. Cet accord, dont le journal *Il Mondo* a publié le texte du début de juin, serait, en effet, à la fois économique et politique. Il s'efforcerait, au point de vue politique de réaliser une action commune anglo-italienne en ce qui concerne les questions du Proche-Orient et le statut des colonies africaines. Au point de vue économique, il prévoirait une entente au sujet de Trieste, qui en ferait un port anglo-italien destiné à centraliser le commerce avec l'Orient. Il contiendrait en outre, diverses clauses stipulant :

a) L'égalité de la participation italo-anglaise à l'exploitation des champs pétrolifères de Roumanie, d'Asie-Mineure et du Caucase ;

b) Un accord pour le ravitaillement en charbon de l'Italie ;
c) Une participation, dans des proportions déterminées, des capitaux britanniques à certaines industries italiennes.

M. Schanzer à Londres

Au cours des conversations que M. Schanzer a eues soit avec M. Lloyd George, soit avec Lord Balfour au Foreign Office ou M. Winston Churchill au Colonial Office, de nombreuses questions orientales ont été passées en revue.

M. Schanzer a abordé les questions territoriales intéressant les colonies italiennes et britanniques du nord-est de l'Afrique : rectification de la frontière tripolitaine, situation des sujets italiens en Egypte sous le nouveau régime de ce pays, question du Djubaland, mandat palestinien Lieux-Saints, question d'Orient.

Les conseils ou jurisconsultes italiens du Gouvernement égyptien ayant été congédiés à la suite du statut donné à l'Egypte par l'Angleterre, sans aucune indemnité, lord Balfour, a reconnu le bien fondé des réclamations italiennes sur ce point et a promis de protester auprès du Gouvernement égyptien contre la situation faite aux fonctionnaires italiens, comme il a fait en ce qui concerne les fonctionnaires britanniques qui se trouvent dans les mêmes conditions.

En vertu du traité de Londres, le ministre des Affaires étrangères italien a demandé pour l'Italie une tranche considérable du Djubaland, colonie anglaise au sud de la Somalie italienne. Le Gouvernement britannique, serait, en principe, disposé à examiner les moyens de donner une satisfaction partielle au Gouvernement italien, mais rien n'a été définitivement décidé à ce sujet.

M. Schanzer a réclamé également quelques rectifications de la frontière tripolitaine. Mais les ministres anglais ont répondu ne pouvoir intervenir dans le sens désiré par le Gouvernement italien, étant donné que les territoires en question sont sous la dépendance de l'Égypte et que, par conséquent, on ne peut rien faire sans l'intervention du Gouvernement khédivial.

Le mandat palestinien a été également examiné et le Gouvernement italien, qui tient à ménager le parti populaire catholique, se serait montré préoccupé des droits de l'église catholique sur les Lieux-Saints. Le Gou-

...ment britannique a rappelé que la question du Cénacle de Jérusalem ... du ressort de la Commission ecclésiastique mixte et qu'elle présente ... rieuses difficultés, puisque celui-ci est situé dans un groupe de ruines ... se trouve également le prétendu tombeau de David. Or, les israélites ... surtout les musulmans, qui considèrent ce tombeau comme étant ... lement celui de David — croyance à laquelle se refusent d'ailleurs de ... crire les archéologues — tiennent absolument à en conserver la garde. En admettant que l'on écartât la Commission mixte, le Gouvernement ... annique semble vouloir difficilement admettre de laisser la garde ... se partie des ruines aux israélites et aux musulmans, alors que l'on ... ierait la partie supérieure à la surveillance de l'Italie.

Enfin, alléguant que la majorité des habitants européens étrangers ... d'origine italienne, le ministre italien a suggéré que l'Italie devait ... iciper à la conférence relative à Tanger. Du côté anglais, on considère l'Italie, n'étant pas partie à certains accords qui motiveront la réunion à prochaine conférence, il est difficile d'y faire participer le cabinet ... en et on estime que des raisons juridiques sérieuses s'opposeraient ... désir qu'il a exprimé. Néanmoins, cette question doit ultérieurement de nouveau examinée.

Quant à la question d'Orient, les pourparlers ne semblaient point, ... début de juillet, avoir abouti à des conclusions précises. M. Lloyd ... rge aurait naturellement insisté sur les prétendues atrocités commises Anatolie pour soutenir que la Grande-Bretagne ne pouvait, d'après principes politiques « ni proturcs, ni antiturcs, tolérer la remise des orités sous un joug barbare ».

D'ailleurs, le *Daily Telegraph*, dans un article du 29 juin, après avoir ... elé la situation faite à l'Italie par l'accord tripartite, expose l'influence ... rable pour cette dernière qu'a eu, à son sens, l'effort fait par la Grèce la situation en Asie-Mineure. Puis, après avoir défini le point de vue ... ais, conclut que l'Italie aurait intérêt à soutenir la Grèce et fait appe ... talie pour qu'elle se rallie à la politique hellènophile de l'Angleterre.

N'est-il pas temps, dit-il, que les intérêts italiens ou grecs arrivent à s'entendre leur bénéfice commun et celui des minorités anatoliennes ? La Grande-Bretagne ... faire rien de mieux qu'une entente italo-grecque et ferait tout pour la voir se réa... Mais cette entente restera impossible si Rome persiste à demander à la Grèce ... andonner tout ce qu'elle a acquis pendant la guerre tant en Anatolie qu'en Thrace ... lui refuser de lui céder le Dodécanese, sur lequel elle lui a reconnu des droits par ... convention aussi valable au point de vue légal que l'accord tripartite dont l'Italie

fait plus que jamais valoir la validité. L'Italie ne peut prétendre soutenir deux thèses opposées, toutes les deux à son avantage. Par contre, si elle s'entendait à fond avec l'Angleterre et avec la Grèce elle serait certaine d'obtenir non seulement la reconnaissance de ses droits, mais la réalisation de toutes ses justes aspirations dans le Proche-Orient. Souhaitons qu'elle sache ne pas manquer l'occasion qui lui est offerte.

On ne peut pas plus cyniquement mettre à quelqu'un le marché à la main.

***

M. Schanzer, parlant de la conférence qui s'est tenue en mars à Paris, dans le discours qu'il a prononcé devant la Chambre italienne le mardi 7 juin et au cours duquel il a passé en revue toutes les questions diplomatiques dans lesquelles l'Italie a eu à prendre parti, n'avait d'ailleurs pas précisé l'attitude de l'Italie dans la question d'Orient et avait seulement fait la déclaration suivante à propos de la Palestine :

Les délégués de la France et de l'Italie, sans faire opposition au mandat britannique, ont déclaré qu'ils n'étaient pas préparés à en discuter les termes et ont demandé que l'examen en fût ajourné au 15 juillet. En attendant, l'Italie s'efforcera d'arriver à un accord direct avec le Gouvernement britannique au sujet des modalités du mandat qui concernent plus spécialement les intérêts italiens.

Dans l'examen de la disposition réglant les facultés et les devoirs des puissances mandataires et la présence sur le territoire de la Palestine des diverses communautés religieuses et des diverses races qui en constituent la population, nous tiendrons compte de l'esprit organisateur et libéral de l'Angleterre, tout en visant à la nécessité d'assurer la sauvegarde de l'activité économique et du développement cultural des Italiens.

Dans les déclarations qu'il avait faites ensuite au Sénat, le 26 juin, M. Schanzer avait laissé entendre, au sujet de l'accord avec l'Angleterre, qu'il s'agissait d'une collaboration cordiale en vue de la construction économique européenne et de la solution des questions économiques et politiques intéressant les deux nations dans la Méditerranée, en Orient et en Afrique, et, avait affirmé, d'autre part, que l'amitié franco-italienne est un point fondamental de la politique de l'Italie.

Mais comment M. Schanzer pouvait-il concevoir qu'une collaboration plus intime de l'Italie et de l'Angleterre « en Europe, en Orient, et surtout en Méditerranée », selon les termes mêmes qu'il employait devant la Chambre italienne, et qui impliquaient une collaboration avec la Grèce, pût être utile à son pays et faciliter la solution des questions orientales qui sont d'abord des questions méditerranéennes et que, par conséquent,

[illegible] ne peut régler que d'accord avec les autres puissances méditerranéennes, alors que la politique anglaise a toujours eu pour but de s'assurer la domination de la Méditerranée, aux dépens des nations qui la bordent et d'en garder toutes les portes ?

Le correspondant du *Daily News* écrivait du reste, à ce sujet :

> Quant à la suggestion d'une alliance anglo-italienne, le récent discours de M. Schanzer, ainsi que ses conversations à Londres, montrent clairement qu'il est aussi averti que le sont les ministres anglais des désavantages d'un tel projet.

Le *Times*, dans son éditorial du 8 juillet, croyait devoir appeler l'attention du gouvernement britannique sur l'importance des relations avec l'Italie, et, concluait très justement « c'est en étroite union avec la France et l'Italie qu'il sera seulement possible d'arriver au règlement des problèmes du bassin méditerranéen, et de résoudre la question des rapports avec le monde mahométan ».

JAPON

Le nouveau cabinet

Le nouveau ministère est composé comme suit :

Présidence du Conseil et Marine, amiral Tomosaburo Kato ; Affaires étrangères, comte Uchida ; Intérieur, M. Misuno ; Finances, M. Itchiki ; Guerre, lieutenant-général Yamanashi ; Justice, M. Okano ; Instruction publique, M. Kamada ; Agriculture, M. Araï , Communications, vicomte Mayeda ; Chemins de fer, comte Oki.

Le président du Conseil n'est pas, comme on l'a écrit, président du parti kensenkaï ou parti unioniste ; cette erreur provient d'une confusion entre l'amiral Kato, ancien ministre de la Marine dans le cabinet démissionnaire du vicomte Takahashi et le vicomte Kato, ancien ministre des Affaires étrangères.

PALESTINE

Le Saint-Siège et le mandat britannique

Le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat du Saint-Siège, a, au sujet du projet de mandat britannique sur la Palestine que M. Balfour présenta au Secrétariat général de la Société des Nations le 7 décembre 1920, adressé à la Société des Nations une lettre, en date du 15 mai, où il dit notamment :

Le Saint-Siège ne s'oppose pas à ce que les Juifs aient, en Palestine des droits civils égaux à ceux dont jouissent les autres nationalités et confessions, mais il ne peut consentir :

1. Qu'aux Juifs soit faite une position privilégiée et prépondérante sur les autres nationalités et confessions ;

2. Que les droits des confessions chrétiennes ne soient pas suffisamment sauvegardés.

Or, au sujet du premier point, quoique le projet, dans les considérations préliminaires, vis-à-vis de la constitution d'un « national home » pour les Juifs, garantisse que « rien ne pourra être fait qui puisse porter préjudice aux droits civils et religieux des communautés non juives existant en Palestine », toutefois, dans la rédaction des articles, il semble vouloir établir une absolue prépondérance économique, administrative et politique de l'élément juif au détriment des autres nationalités. En effet, dans les articles du projet :

a) On reconnaît comme institution de droit public une Commission juive qui n'est autre que la très puissante organisation sioniste (art. 4) ;

b) Cette Commission juive est établie à côté de l'Administration de la Palestine, et une très large compétence lui est attribuée même dans toutes les questions relatives « au développement du pays » ;

c) On favorise l'immigration (art. 6) et la nationalisation (art. 7) des Juifs : on a soin de leur pourvoir « un établissement compact », leur accordant même des terres de l'Etat ou incultes (art. 6) ; à eux sont confiées de préférence les constructions des œuvres publiques (art. 11).

En conséquence de tout cela, le Projet visant à l'absolue prépondérance juive sur toutes les autres populations de la Palestine, outre qu'il paraît léser gravement les droits acquis des autres nationalités, ne semble pas non plus conforme à l'art. 22 du Traité de Versailles, qui établit la nature et le but de tout Mandat.

En effet, d'après l'article susdit, le Mandat est une protection qu'une Puissance assume des peuples qui ne sont pas « encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne », et a pour fin « une mission sacrée de civilisation » c'est-à-dire « le bien-être et le développement de ces peuples ».

Tout cela serait manifestement en opposition avec un mandat qui serait l'instrument de subordination de populations indigènes au profit d'une autre nationalité.

Quant au second point, on doit surtout considérer l'article 14 du projet qui établit

— en conformité de l'art. 95 du Traité de Sèvres — « une Commission spéciale pour étudier et régler toutes les questions et réclamations relatives aux différentes communautés religieuses ». Cette Commission (qui doit être nommée par l'Angleterre mais avec un Président choisi par le Conseil de la Société des Nations) est composée de membres dont le nombre n'est pas fixé dans le Projet ; mais parmi lesquels doivent être représentées — il n'est pas dit dans quelle mesure — toutes les religions dont les intérêts sont en discussion.

Or, il est évident que le Saint-Siège ne peut consentir que les intérêts des catholiques soient traités par des représentants qui n'auraient pas été choisis par les compétentes autorités hiérarchiques. En outre ladite Commission aura le devoir « d'assurer que certaines Places Saintes, bâtiments ou sites religieux, considérés avec vénération spéciale par les adhérents d'une religion particulière soient confiés au contrôle permanent de corps appropriés, représentant les adhérents de la religion en question ».

Cet article — ainsi qu'il apparaît — est formulé en des termes si vagues qu'il donne lieu à de nombreuses difficultés. En effet, il n'est pas spécifié de quelle manière seraient éventuellement constitués ces « corps appropriés » représentant les différentes confessions religieuses ; comme aussi on omet d'indiquer les limites du contrôle précité et de dire ce qu'on fera pour les lieux considérés avec une vénération spéciale par les adhérents de religions diverses (par exemple, catholiques et schismatiques). En ce cas, puisqu'il s'agit de Sanctuaires qui intéressent plusieurs confessions, il est à prévoir, hélas, qu'une lutte acharnée s'engagera au sein même de la Commission formée par les représentants de toutes les religions ; lutte qui aura pour résultat infaillible la coalition de tous les membres contre ceux de la confession qui est en possession du Sanctuaire éventuellement en question ; et empêchera ainsi tout jugement serein et impartial.

Enfin il est à observer que, aux termes du Mandat, « le choix des places Saintes, des bâtiments ou sites religieux qui seront ainsi confiés, sera fait par la Commission, assujettie à l'approbation du Mandataire » ; cette dernière clause — comme il est évident — donnerait à l'Angleterre un pouvoir excessif, sans dire qu'elle semble en opposition avec l'article 95 du Traité de Sèvres.

Pour toutes ces raisons, l'art. 14 apparaît inacceptable et le Saint-Siège se permet de suggérer que les membres de la Commission soient les Consuls mêmes en Terre Sainte des Puissances qui font partie du Conseil de la Société des Nations.

•

On annonce d'autre part que M. Schanzer, ministre des Affaires étrangères d'Italie, a, pendant son séjour à Londres, fait une démarche, d'accord avec le Vatican auprès de M. Lloyd George, pour que l'Italie obtienne la garde d'une partie des Lieux Saints.

Le comité palestinien d'Egypte qui a tenu une assemblée générale au Caire, le 28 juin, a de son côté, après une longue discussion et à l'unanimité, voté une résolution rejetant non seulement la déclaration Balfour, mais encore tout mandat étranger sur la Palestine.

•

Le Gouvernement britannique a adressé au secrétaire de la Société des Nations, en réponse à la protestation du cardinal Gasparri, une

lettre dans laquelle le secrétaire du Cabinet dit que le Gouvernement britannique considère l'opinion du cardinal Gasparri comme basée sur une incompréhension complète des mesures qu'on se propose d'introduire en Palestine.

Le Gouvernement britannique, dit le secrétaire du Cabinet, a toujours envisagé le statut des citoyens de Palestine, comme devant être palestinien.

La situation spéciale donnée à l'organisation sioniste n'entraîne pas pour cette organisation l'exercice des fonctions administratives. Si les Israélites sont autorisés à construire des travaux publics ou à développer les ressources du pays, c'est en vertu d'une reconnaissance spéciale résultant des charges que leur ont imposées les Alliés et du fait que les Israélites sont plus qualifiés pour contribuer par leurs efforts et leurs ressources au développement du pays et à la prospérité de ses habitants.

Il soutient que d'amples garanties ont été établies pour empêcher qu'une nationalité ou une confession religieuse soit subordonnée à une autre nationalité ou une autre confession.

Comme garanties supplémentaires, au sujet des droits actuels sur les Lieux-Saints, les édifices et les terrains religieux, le gouvernement britannique propose la constitution d'une Commission impartiale qui serait chargée de protéger ces droits et ces biens avec approbation du Conseil de la Société des Nations.

En outre, le Gouvernement britannique est prêt à choisir les membres de cette Commission sur une liste qui aura été dressée en conformité de la procédure internationale. Cette liste renfermerait les noms de personnes de réputation universelle et qui pourront être des chrétiens, des musulmans et des israélites.

La lettre invite ensuite le Conseil de la Société des Nations à nommer l'un des membres de cette Commission comme premier président.

Le mandat palestinien à la Chambre des Lords et aux Communes

La Chambre des Lords, dans sa séance du mercredi 21 juin, a, par 60 voix contre 29, adopté une motion de Lord Islington qui déclare inacceptable, sous sa forme actuelle le mandat conféré à la Grande-Bretagne sur la Palestine.

Ce mandat, dit lord Islington, viole la promesse solennelle faite par la Grande-Bretagne à la population de Palestine par les déclarations d'octobre 1915 et novembre 1918. Il est actuellement en contradiction formelle avec les vœux et les sentiments de la grande majorité du peuple de Palestine et, par conséquent, son acceptation par le conseil de la Société des nations devrait être ajournée jusqu'à ce qu'il ait été apporté au mandat des modifications qui le rendent conforme aux engagements solennels du Gouvernement britannique.

Je ne suis pas un adversaire des israélites, mais le mandat actuel donne à la collectivité israélite la puissance politique dans un pays où la grande majorité de la population n'est pas israélite. Il faut conférer aux Arabes leur autonomie gouvernementale ; les

[illegible] être consultée. Le contribuable britannique ne peut pas [illegible] aide à la Sionie.

Au cours de ce débat, il fut souvent fait allusion aux concessions accordées par le haut-commissaire sir Herbert Samuel et, en particulier, à l'affaire Rutenberg.

Lord Balfour, dont on connaît les déclarations, favorables aux sionistes, faites au cours de la guerre et qui ont engagé le Gouvernement britannique, a répondu, au nom du Gouvernement, à Lord Islington.

C'était la première fois que Lord Balfour prenait la parole à la Chambre des Lords.

Il a rappelé naturellement la déclaration de novembre 1917, disant qu'elle était conforme à la politique adoptée par tous les Alliés avant l'armistice; qu'elle avait été acceptée par les Etats-Unis et qu'elle avait eu, par conséquent, l'approbation générale de l'univers. Il défendit la politique du Foyer national juif, affirma que sous le mandat britannique aucune tyrannie d'une race ou d'une religion ne sera tolérée. Après avoir montré qu'au point de vue matériel, la politique britannique a parfaitement réussi en Palestine, il conclut en protestant contre les insinuations de favoritisme lancées à l'occasion de la concession des ressources d'énergie hydraulique de Palestine à M. Rutenberg.

Malgré l'intervention de Lord Balfour, la Chambre des lords passant au vote a adopté la motion de Lord Islington, infligeant ainsi un échec au Gouvernement.

Le 4 juillet, à la Chambre des Communes, à propos d'une demande de crédits du ministère des Colonies, Sir Joynson Hicks a demandé que le mandat fût soumis à l'approbation du Parlement et que les concessions accordées à M. Rutenberg fussent soumises à une Commission spéciale.

L'orateur a déclaré que toutes les tentatives faites par les Anglais et les Arabes, pour développer commercialement la Palestine, avaient été découragées parce que la paix avec la Turquie n'était pas conclue et a protesté contre le monopole accordé à M. Rutenberg, dans la vallée du Jourdain.

M. Churchill a soutenu la politique du Gouvernement et pris la défense de M. Rutenberg qui, à son avis, peut, avec les capitaux israélites, relever la Palestine en quelques années.

La motion de blâme de M. Joynson Hicks, a été repoussée par 292 voix contre 35.

PERSE

Le nouveau ministère

Le cabinet de S. A. Mochir-ed-Dovleh a donné sa démission et S. A. Khawam-es-Saltaneh, sur le désir de S. M. le chah, et avec la majorité absolue du Parlement persan, a, le 23 juin, constitué un nouveau cabinet composé comme suit :

Khawam-es-Saltaneh, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères ; Sardare Sépah, ministre de la Guerre ; Mohtaschem-es-Saltaneh, ministre de l'Instruction publique ; Machar-es-Saltaneh, ministre de la Justice ; Vahidel-Molk, ministre des Postes et Télégraphes ; Amid-es-Saltaneh, ministre des Travaux publics, Commerce, Industrie et Agriculture ; Fahimel-Molk, ministre des Finances. Le ministre de l'Intérieur sera désigné ultérieurement.

Il n'y a eu qu'une crise ministérielle et aucun changement ne s'est produit dans le régime constitutionnel monarchique en Perse.

Quant aux insurrections des Kurdes aux environs du lac d'Outoumieh, le Gouvernement impérial persan a déjà envoyé des troupes suffisantes pour s'assurer leur soumission.

PHILIPPINES

L'indépendance des îles Philippines

Le président Harding, répondant le 22 juin à une députation des habitants des îles Philippines réclamant leur indépendance, a déclaré que les États-Unis avaient, en effet, pris l'engagement de la leur accorder, mais n'ils ne croyaient pas encore le moment venu de tenir leur promesse et cela dans l'intérêt même des Philippines.

« Cependant, ajouta M. Harding, je vous ferai connaître dans quelques temps notre décision définitive. »

SYRIE

Demande de Crédits pour le deuxième semestre

Le Gouvernement avait d'abord saisi la Chambre d'un projet portant ouverture au ministre de la Guerre d'un crédit de 180 millions destinés à l'entretien, pendant le deuxième semestre de l'année 1922, des effectifs de l'armée du Levant et calculé sur la base de 35.000 hommes, puis ce crédit a été ramené à 160 millions.

La Commission des finances de la Chambre a adopté ce crédit de 160 millions, mais avec cette indication, votée à l'unanimité moins deux abstentions, « que les effectifs devront être ramenés à 20.000 hommes à partir du 1er janvier 1923 ».

Cette somme de 160 millions ajoutée aux crédits accordés pour les deux premiers trimestres, soit 260 millions, porte au chiffre global de 420 millions le montant des crédits de l'armée du Levant pour l'année 1922 tout entière.

Cette demande de crédit est venue en discussion devant la Chambre le vendredi 23 juin, à la séance de l'après-midi.

M. de Chappedelaine (Côtes-du-Nord, aucun groupe) estime que ce chiffre de 20.000 hommes est encore exagéré. Il propose de le réduire progressivement à 12.000 hommes pour le dernier trimestre de l'année en cours. Cet effectif, assure-t-il, sera amplement suffisant pour répondre aux dangers aussi bien extérieurs qu'intérieurs.

En effet, quel est le but de l'armée du Levant ? Maintenir l'ordre, maintenir la paix à l'intérieur et parer à tout péril extérieur.

C'est de cette dernière question que je me préoccuperai d'abord.

D'où peut venir aujourd'hui la menace extérieure contre les frontières de la Syrie ? Je suppose que le Gouvernement n'envisage pas des hostilités possibles avec les Turcs. M. Bokanowski, rapporteur général, rappelle, avec juste raison, que nous avons conclu l'accord d'Angora.

D'ailleurs, s'il s'agissait de tenir tête à l'armée kémaliste, le chiffre que vous propose le Gouvernement ne répondrait à rien. Ce sont des chiffres complètement illogiques qui n'ont aucune base sérieuse, à moins que leur but ne soit simplement d'entretenir [illegible] des cadres coûteux et inutiles. (*Applaudissements*).

S'il s'agissait de tenir tête à la Turquie, oh ! alors, il faudrait se rappeler la réponse que faisait un jour M. le maréchal Foch, consulté à cet effet. Réduire l'Anatolie, c'est [illegible] et 300.000 hommes. Si, au lieu de songer à réduire l'Anatolie, il s'agissait de [illegible] à la Turquie sur nos lignes, ce n'est plus 300.000 hommes, mais c'est 150.000

[illegible]

[illegible]

Si nous écartons le danger turc, qui ne peut plus [illegible] si nous [illegible] comme il convient, l'accord d'Angora, quel autre péril peut menacer nos frontières [illegible] ? Je n'en vois qu'un seul : celui qui peut venir du côté des Arabes, du côté des émirs Feyçal et Abdullah.

Quelles sont donc les forces que ces émirs pourraient nous opposer ? Je sais que le roi Hussein voit d'un très mauvais œil et n'a jamais admis l'établissement du mandat sur la Syrie, la Transjordanie, la Palestine et la Mésopotamie. Je sais qu'il ne demanderait pas mieux que de voir ses fils Feyçal et Abdullah envahir la Syrie et de voir Abdullah prendre la couronne à Damas, mais il s'agit de savoir s'ils sont capables d'envisager sérieusement de tels buts.

Hussein, en ce moment, ne peut bouger. Il est en lutte lui-même avec les tribus voisines, en particulier avec l'émir Ibn Séoud, le grand chef des Moabites, qui lui dispute la Mecque et le temple de Kaaba. Il est dénué de ressources, il est pauvre. Les Anglais lui ont coupé les vivres ; ils lui ont supprimé les subsides mensuels qu'ils lui versaient jusqu'ici.

Quant à Abdullah, l'émir de Transjordanie, c'est à peine s'il pourrait faire passer la frontière à quelques centaines de cavaliers bédouins.

Pour ce qui est de l'émir Fayçal, nous savons par les renseignements les plus authentiques qu'il ne peut faire passer la frontière tout au plus qu'à 6.000 hommes dépourvus de tout ce qui fait la force des armées modernes, sans avion, sans char d'assaut, sans moyens de transports, sans avoir derrière lui une nation organisée...

Depuis la plus haute antiquité, la Syrie a toujours été habitée par un peuple de commerçants, qui ne demande qu'à vivre en paix et à jouir tranquillement de son beau ciel bleu, en gagnant le plus d'argent possible.

Appliquez aux Syriens un mandat large, qui leur permette d'organiser enfin, sous certaines modalités, la patrie à laquelle ils aspirent de toutes leurs forces ; favorisez le relèvement de leur commerce, le développement de leur industrie naissante, ils ne vous en demandent pas davantage....

Pourquoi, dans un pays qui ne demande qu'à être notre ami, entretiendrons-nous des troupes tellement hors de proportion avec celles que nos alliés anglais entretiennent dans les Etats voisins ? Tandis que la France maintient en Syrie 36.000 hommes, l'Angleterre, pour garder à la fois l'Egypte, la Mésopotamie, la Transjordanie et la Palestine, n'a que 32.000 hommes seulement.

Voici la décomposition de ces chiffres :

Mésopotamie	14.000 hommes
Egypte	14.000 hommes

Notez qu'en Egypte il y a 14 millions d'habitants et 994.000 kilomètres carrés, alors qu'en Syrie il y a 4 millions d'habitants et 400.000 kilomètres carrés.

En Palestine et Transjordanie, nos alliés n'ont que 4.000 hommes, et dans ce dernier effectif pas un seul soldat anglais.

12.000 hommes, dont 6.000 Syriens, doivent constituer nos seules forces là-bas pour le [illegible] semestre et pour toute l'année 1925.

Mais je vois plus loin et j'espère que, dans les années qui viendront, [illegible]

[illegible]

[illegible] tout entier au budget de la Syrie.

[illegible] vous dire, en finissant, que la paix et l'ordre [illegible] la Syrie, non pas en y maintenant des troupes nombreuses, mais [illegible] une bonne politique, celle que Bossuet qualifiait « l'art de rendre les peuples [illegible] avantageuse et commode ».

Après avoir donné connaissance de quelques documents qui mettent en lumière les erreurs de la politique pratiquée en Syrie, M. de Chappedelaine ajoute :

Que dire de ce découpage de la Syrie en quatre Etats, division contre laquelle les sentiments des musulmans protestent violemment ? Il faudra que dans un avenir prochain on remédie à cette erreur, en réunissant ces quatre Etats par des liens fédéraux. Bien entendu, le Liban, bien entendu, continuerait à bénéficier d'un Etat spécial. Quel sera l'avenir politique de la Syrie ? Une république fédérative ou bien un prince musulman ami de la France s'installera-t-il à Beyrouth ou à Damas ? Mais dans tous les cas ce que nous verrons bientôt, j'espère, ce sont les Syriens libres et jouissant d'une large autonomie — non pas que nous devions abandonner ce pays. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, il y a deux ans à cette tribune, que des liens séculaires et sacrés nous lient, nous créent des obligations, mais des liens qui doivent être des liens d'amitié, de garantie et non des liens de suzerain à vassal. Les Syriens nous attendaient comme des libérateurs, comme des amis, comme des alliés et non comme des conquérants.

Abandonner la Syrie, la considérant comme une monnaie d'échange, la troquer contre je ne sais quel autre territoire, comme je l'ai entendu dire récemment, non, cela ne serait pas digne de la France. Jules Ferry aurait appelé cela « la banqueroute de l'honneur ! ».

Mais entre partir et réformer notre manière il y a une différence...

Si nous voulons avoir l'apaisement en Syrie, nous n'y parviendrons pas en inscrivant à notre budget les dépenses qu'on nous demande et qui méritent simplement le nom de gaspillage. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*)

Nous retrouverons la paix et tout notre prestige dans le Levant aussi bien que dans tout l'Orient, en orientant franchement notre politique dans le sens turc.

Les Arabes délivrés des Turcs, aiment bien maintenant le sultan de Constantinople, car, n'étant plus assujettis à son pouvoir temporel, ils ne voient plus en lui que le calife, le chef religieux, le commandeur des croyants.

D'ailleurs, il faut bien considérer que la Syrie n'est qu'un point du problème oriental, et je crains fort qu'en ce moment-ci, au quai d'Orsay, la vision de la Syrie ne rétrécisse considérablement la vue d'ensemble que nous devons avoir de tout le problème oriental.

Ici, j'en reviens à une idée que j'ai déjà soutenue à cette tribune et qu'on ne saurait trop mettre en lumière : c'est la nécessité pour nous de nous rapprocher de plus en plus des Turcs. (*Très bien ! très bien !*).

Puis, ayant rappelé, à l'appui de cette thèse, les déclarations faites par le maréchal Wilson au cours de l'interview qu'il a dernièrement accordée

[illegible]

[illegible] du Daily Mail et que nous avons reproduit dans le numéro précédent de la revue, et ayant fait allusion à la pétition donnée la veille, à la Chambre des Lords, à la manière dont est exercé le mandat anglais en Palestine, il conclut :

" Non, ce n'est pas immoral, de se rapprocher des Turcs, surtout pour des Français, les amis séculaires de la Turquie. Rien de ce qui touche à l'Orient ne peut être indifférent à la politique que nous devons suivre en Syrie, et je me demande si, en ce moment, au quai d'Orsay, on envisage bien comme il faut la grandeur du problème, si l'on se rend compte suffisamment des événements formidables qui se posent dans tout l'Orient.

Savez-vous qu'en ce moment la révolte est partout, que les quatorze républiques musulmanes de Russie constituées par les soviets sont en pleine rébellion, les Turcs et les Tartares soulevés jusqu'au cœur même de la Russie, jusqu'à Kazan ? Savez-vous que la Mongolie musulmane vient de se séparer de la Chine et que tous les peuples musulmans, unis par un lien mystérieux, frémissent et obéissent à la voix d'un homme qu'hier encore nous considérions comme un ami des bolcheviks et qui, en fin de compte, est devenu leur ennemi le plus redoutable : Enver pacha ?

Vous me direz qu'ici je sors du sujet ; mais rien de ce qui se passe en Orient ne doit être étranger à la politique que nous devons suivre en Syrie, et notre diplomatie doit tirer de ces grands événements les leçons qu'ils comportent, leçons qui doivent nous inciter à reprendre en Orient les traditions de notre politique, d'accord avec nos alliés, c'est entendu, mais tout de même à marcher de l'avant, conformément à notre histoire à la lumière de notre propre flambeau. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche*).

M. Berthon, député communiste de la Seine, s'efforce ensuite d'obtenir du président du Conseil une indication au sujet de la paix entre la France et la Turquie.

Voici quatre années que la paix n'a pas été faite avec les Turcs. Vous vous rappelez cette situation tout à fait extraordinaire de délégués turcs que le Gouvernement français fit venir dans un château des environs de Paris afin d'y attendre que les alliés se fussent mis d'accord sur la façon dont la Turquie devait être dépecée. Ils attendirent quelques jours et, comme on ne se mettait pas d'accord, on les invita à aller attendre sur les rives du Bosphore. La France et l'Angleterre se mirent d'accord avec l'Italie ; les plénipotentiaires turcs furent invités à venir à Sèvres ; ils y signèrent, sous la pression des puissances de l'Entente, un traité souverainement injuste qui n'était pas un traité de paix, mais un traité de guerre. Et, depuis, le traité de Sèvres n'a pas été ratifié. On ne l'a point soumis à vos appréciations. Que dis-je ? tout le monde est d'accord sur la nécessité de le reviser avant même qu'il ait été approuvé.

M. le président du Conseil, dans les entretiens qu'il a eus avec M. Lloyd George, à Londres, a dû examiner cette situation, qui est aussi paradoxale qu'[illegible] pour notre pays.

D'autre part, lorsque j'ai apporté quelques critiques sur la situation [illegible] faite en Turquie et lorsque j'ai demandé à M. le président du Conseil [illegible]

[illegible]

[illegible] Franklin-Bouillon [illegible] de nos [illegible]. Il [illegible] de M. Franklin-Bouillon.

[illegible] la Chambre qui l'applaudissait — la majorité applaudissait les paroles et la politique de M. Briand, comme elle applaudira les paroles et la politique, [illegible], de M. Poincaré — à la Chambre, dis-je, M. le président du Conseil [illegible] qu'un accord avait été conclu avec la Turquie kémaliste et qu'enfin la paix [illegible] définitive en Orient.

Comme, d'autre part, la politique française était tout à fait le contraire de la politique anglaise et que nous nous trouvions en face de cette situation affligeante et [illegible] pour la bonne tradition et le renom de notre pays, que, d'autre part, encore, les Anglais armaient les Grecs, que la France fournissait des armes aux kémalistes, il s'est trouvé que trois années après l'armistice de 1918, sur les champs de bataille d'Anatolie, Français et Anglais, alliés et associés, se battaient par personnes interposées. *(Applaudissements sur divers bancs à l'extrême gauche.)*

Cette situation, que je n'ai cessé de signaler au Parlement, est singulièrement grave. Et j'aimerais que M. le président du conseil nous fixât sur ses intentions et sur la possibilité, je ne dis pas de ratifier le traité de Sèvres, ce serait souverainement injuste, mais de conclure un traité.

•

M. Berthon trouve que cette situation rend insoluble la question de la Syrie en ne permettant pas de fixer juridiquement nos relations avec ce pays et il lui semble que la politique de la France, la politique du général Gouraud, est une politique de colonisation.

Le général Gouraud, dit-il exécute le mandat qui lui a été confié. Quel mandat? Nos difficultés en Syrie proviennent de ce que nous tenons encore ce pays sous le régime d'une occupation militaire. Il critique l'administration du général Gouraud et certains arrêtés pris récemment par lui.

•

Si on croit en France qu'avec les appellations « mandat, aide ou collaboration, etc. » on peut changer la réalité des choses, on se trompe singulièrement ; et ce n'est pas l'éminent homme d'Etat, réaliste et pondéré qu'est Votre Excellence qui croira que de pareils mots puissent masquer la vérité. La vérité est que la France est en train de conquérir la Syrie, de la coloniser pour en tirer ensuite tous les avantages qu'elle tire aujourd'hui de l'Algérie et de la Tunisie, mais que pour faire passer la pilule, elle se sert du mot « mandat », ainsi que l'Angleterre le fait en Mésopotamie et en Palestine. Il est vrai que les deux puissances alliées qui tenaient à se partager le Proche-Orient et qui n'y ont pas complètement renoncé, prodiguent l'une et l'autre des promesses quant à l'avenir et rassurent les populations en leur disant que c'est un mandat provisoire qui ne durera que jusqu'à ce que ces populations soient en état de se gouverner seules ; mais [illegible] ne sont pas si naïfs en Orient pour ajouter foi à des formules si vagues des diplomates, surtout après tant d'expériences...

[illegible]

[illegible] la réduction du contingent français de [illegible] au Levant.

La Commission des finances a pensé qu'il était hautement désirable, en s'inspirant uniquement de raisons financières, de réduire, dans la limite du possible, cet effectif, et de l'amener, au 1[er] janvier prochain, pour l'année 1923, au chiffre de 20.000 hommes. Elle vous propose donc de voter, pour le troisième trimestre de 1922, la somme demandée par le Gouvernement pour 36.000 hommes, c'est-à-dire 80 millions de francs, et, pour le quatrième trimestre, de tenir compte d'évacuations progressives portant sur 16.000 hommes, ce qui permettrait de réaliser une économie de 8 millions de francs, et d'inscrire pour ce dernier trimestre 72 millions de francs : soit au total, 152 millions de francs, pour l'entretien de l'armée du Levant au cours du dernier semestre de l'année.

Par ailleurs, la Commission vous propose de voter un crédit de 12 millions pour couvrir les frais de l'évacuation envisagée...

La Commission des finances évite, avec le plus grand soin, de mêler à l'étude des problèmes qu'elle examine en votre nom les préoccupations de la politique intérieure ou de la politique extérieure. Il apparaît cependant à son rapporteur général que l'état de nos finances publiques lui fait un devoir de vous demander, ainsi qu'au Gouvernement, si le temps n'est pas venu de nous déterminer, résolument, à faire la politique de nos ressources et de nos moyens (*Applaudissements à gauche*) et d'abandonner, dans toute la mesure où les intérêts et le prestige de la nation n'en souffriront pas, la politique de nos sentiments et de nos désirs.

Quand vous aurez voté les crédits qui font l'objet de ce débat, la France aura dépensé en Syrie la somme de 2 milliards 332 millions de francs...

Nous aurons, à statuer prochainement sur un nouveau crédit additionnel de 9.164.000 francs, qui vous sera présenté lundi ou mardi, soit, au total, 2.341 millions de francs, c'est-à-dire à peu près la moitié du budget français d'avant-guerre. (*Applaudissements à l'extrême gauche*).

M. Edouard Soulier. Ce sont des paroles déplorables.

M. Barthe. C'est la vérité ! Faut-il donc mentir au pays ?

M. Adrien Pressemane. Il faut gargariser le pays avec des phrases ?

M. le rapporteur général. Ce ne sont pas des paroles, monsieur Soulier, ce sont des chiffres.

Pour 1923, dès maintenant vous pouvez envisager — étant donnés les chiffres qui figurent dans le projet de budget, tant pour la Guerre que pour les Affaires étrangères et la Marine — une dépense de 400 millions de francs pour la Syrie...

M. Prevet (Seine-et-Marne, entente républicaine démocratique), qui cherche à atténuer l'impression produite par les déclarations du rapporteur général, s'étonne que la question du budget général soit discutée à propos de crédits relatifs à nos troupes de Syrie et prétend que la Commission des Finances n'a jamais examiné ces crédits à ce point de vue.

[illegible]

M. [illegible], président du Conseil, [illegible] répond à M. Bokanowski.

Il n'appartient pas assurément au Gouvernement de [illegible] la commission des finances.

Des observations présentées par M. le rapporteur général, je [illegible] par une invitation adressée au Gouvernement de réaliser en Syrie, [illegible], toutes les économies compatibles avec la défense nationale d'une part, et avec la bonne marche des services publics, d'autre part. (*Très bien ! très bien !*). Mais je suis incapable d'improviser une solution.

La Commission des finances m'a averti, avant hier seulement qu'elle réduisait, un peu brusquement peut-être, les crédits afférents au personnel militaire qui se trouve actuellement en Syrie, et qu'elle invitait le Gouvernement à descendre, d'ici à la fin de l'année, d'un chiffre d'effectifs déterminé, à un chiffre inférieur de 15.000 hommes au chiffre actuel.

J'ai essayé de consulter, à cet égard, le général Gouraud, qui, après tout, a le droit de donner son avis dans une question aussi importante. (*Interruptions à l'extrême gauche*).

M. André Berthon. — Il ne le donne pas, il l'impose.

M. le président du Conseil. — Je prendrai toute la responsabilité de la décision que je ferai connaître, mais j'entends avant de la prendre consulter ceux qui sont sur place.

M. Ernest Lafont. — Acceptez le renvoi du projet à la Commission !

M. le président du Conseil. — Non, puisque nous sommes acculés à une date fatale qui est celle de la fin du mois et que, d'ici à la fin du mois, le projet doit être soumis au Sénat.

J'entends, pour mon compte, demander respectueusement à la Chambre de laisser au Sénat le temps et le soin de délibérer à son tour.

Je crois avoir le droit de vous faire remarquer que si vous escomptez dès maintenant le renvoi de 15.000 hommes, vous prenez ici, à l'improviste, une décision dont personne ne peut méconnaître la gravité et qui peut avoir les conséquences les plus sérieuses. (*Applaudissements au centre et à droite*).

J'ai donc demandé à la Commission de vouloir bien voter le crédit total jusqu'à la fin du mois d'octobre, et quand la Chambre reprendra ses travaux, j'aurai, après enquête sur place du général Gouraud et des autorités compétentes, les moyens de vous renseigner exactement sur la possibilité ou l'impossibilité de réduire davantage notre corps d'occupation.

J'ai donné, je crois, assez de preuves de mes intentions à cet égard, puisque nous enregistrons, à la date même à laquelle nous sommes, une réduction d'effectifs déjà importante. Je ne sais pas s'il est possible aujourd'hui d'aller plus loin sans péril pour la France en Syrie. Je n'en suis pas sûr et je ne saurais en prendre d'ores et déjà la responsabilité.

Je vous demanderai donc, d'accord, je crois, avec la Commission des finances, de voter aujourd'hui, non pas un crédit de six mois, mais un crédit de quatre mois intégral, et, à la rentrée des Chambres, je vous apporterai une solution pour les deux derniers mois de l'année.

Mais je l'apporterai du moins après avoir consulté les autorités locales. Je ne ferai que les consulter, et c'est la responsabilité du Gouvernement et ma responsabilité personnelle que j'engagerai devant vous.

Messieurs, l'honorable M. Berthon a prétendu que nous n'appliquions pas en Syrie le mandat tel qu'il était primitivement conçu. Nous ne pouvons pas l'appliquer autrement que nous l'appliquons aujourd'hui, puisqu'il n'est point encore défini par la Société des nations qui en a été chargée ; et les reproches que l'honorable M. Berthon a adressés au Gouvernement sont parfaitement injustifiés puisque le mandat sur la Palestine n'est pas davantage défini et qu'il est impossible à l'avis de la France, de définir l'un sans connaître l'autre : bien qu'ils ne soient pas tout à fait de la même catégorie, un régime réagit fatalement sur le régime voisin.

Il y a donc toute une étude d'ensemble à entreprendre. Nous l'avons entreprise et nous la poursuivrons avec la volonté très sincère d'aboutir le plus rapidement possible. Il ne nous est pas plus agréable qu'à vous de sentir ces régions, qui sont actuellement sous l'égide de la France, dans la situation d'instabilité où elles se trouvent en effet aujourd'hui. Et nous désirons pouvoir très vite établir là-bas un régime aussi stable et aussi favorable que possible à l'indépendance des populations locales. (*Applaudissements*).

M. André Berthon. Voici qu'il ne s'agit plus de reconnaître l'indépendance absolue mais d'être aussi favorable que possible à l'indépendance de ces populations ! (*Interruptions au centre et à droite*).

M. le président du Conseil. — Permettez-moi de m'exprimer seul, et de vous prier de ne pas ajouter d'adjectifs aux substantifs dont je me sers. (*Sourires*).

J'ai parlé de l'indépendance ; vous voulez me faire dire « indépendance absolue ».

Vous savez cependant que si cette indépendance était absolue, il n'y aurait pas de mandat.

Mais je suis de ceux qui ont toujours professé, et je professe ici au nom du Gouvernement tout entier, que le mandat n'est point un protectorat, et que le protectorat lui-même n'est pas une annexion.

M. Ernest Lafont. — Le protectorat sur le Maroc, n'est-ce pas une annexion ? (*Exclamations et interruptions au centre et à droite*).

M. le président du Conseil. — J'estime que les populations orientales doivent s'élever peu à peu à la liberté, sous notre égide et sous notre protection ; qu'il ne faut rien établir là-bas qui ressemble à une annexion.

C'est, en effet, la vérité. Il est impossible d'improviser du jour au lendemain un régime aussi nouveau, aussi insolite peut-être et, dans tous les cas, aussi complexe que le protectorat que nous avons établi.

Mais nous avons l'intention non seulement de l'établir, mais de l'amener à se développer vers la liberté le plus rapidement possible.

Ce que nous sommes allés porter là-bas aux populations, ce n'est pas seulement la civilisation : c'est un enseignement français et c'est l'amour de la France elle-même. (*Applaudissements*).

C'est dans ce sens, messieurs, que nous avons tâché de développer les premières institutions. C'est pour que ces institutions soient solidement établies que nous sommes forcés, jusqu'à nouvel ordre, de maintenir là-bas un contingent encore assez important de troupes...

M. Dariac (Orne, républicain de gauche), président de la Commission [illegible], enregistre les déclarations du président du Conseil et prend acte [illegible] engagements d'apporter pour novembre des propositions nouvelles.

Pour l'instant, il déclare que l'article unique doit être modifié dans son dispositif et propose la rédaction suivante :

« *Article unique.* — Il est ouvert au ministre de la Guerre et des pensions, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 31 décembre 1921 et par des lois spéciales, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 107 millions... » au lieu de [illegible] millions « applicables a l'entretien pendant quatre mois des troupes du Levant (services de la guerre 7ᵉ section). »

La suite, comme au dispositif primitif.

M. Daladier (Vaucluse, radical socialiste) que ne satisfait point cette solution défend un amendement tendant à ramener les crédits à 100 millions et nos effectifs à 12.000 hommes :

Le Gouvernement propose de maintenir en Syrie, pendant quatre mois encore, une armée de 35.000 hommes. C'est trop, beaucoup trop. Fidèle à la politique que j'ai pu défendre à plusieurs reprises à cette tribune, grâce à la courtoisie et à la bienveillance de la Chambre, j'estime qu'il est possible, sans compromettre l'ordre en Syrie, sans laisser menacer la sécurité de ce pays, de réduire cette armée de 35.000 soldats français — j'insiste sur ce mot — à 10.000 ou 12.000 hommes.... (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche*).

Je ne veux examiner et discuter la proposition qui nous est faite que du point de vue technique, Je ne suis pas disposé, en effet, à prononcer du haut de cette tribune une seule parole qui, mal interprétée, défigurée à l'étranger pourrait servir une politique antifrançaise (*Applaudissements*) qui prétend travailler en faveur des Syriens et qui trouve en réalité ses origines dans certains milieux à la fois capitalistes et évangéliques particulièrement ardents.

Si dévoué que je sois à la cause de l'indépendance syrienne, que j'ai peut-être été le premier à défendre dans cette Assemblée, je ne veux en aucune façon aider ces campagnes systématiques dont il semble qu'on puisse trouver les plus ardents foyers chez une grande puissance étrangère, d'ailleurs amie et alliée. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche*).

Je dis, messieurs — m'en tenant au seul point de vue technique — qu'il est possible de passer de ce chiffre vraiment énorme, que rien ne justifie à mon sens, de 35.000 hommes, au chiffre de 10 ou 12.000 hommes, qui est d'ailleurs supérieur au chiffre total des contingents que l'Angleterre entretient dans toutes ses possessions du Moyen-Orient, c'est-à-dire en Palestine, où la situation est très critique, et en Mésopotamie, bien qu'en Mésopotamie l'Angleterre ait à tenir compte à la fois des critiques et des résistances de l'émir Fayçal et de l'agitation créée par divers éléments arabes. (*Nouveaux applaudissements sur divers bancs à gauche*).

Il n'y a pas, à mon avis, de meilleurs arguments que ceux qui nous sont fournis [illegible] par le général Gouraud lui-même et par ses collaborateurs les plus éminents.

C'est en me servant des déclarations mêmes du général Gouraud — de ses déclarations verbales et de ses déclarations écrites — et de celles de ses collaborateurs que je veux démontrer que cette réduction d'effectifs est à la fois nécessaire et possible. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche*).

A la Commission des Affaires étrangères, le 4 avril 1922, lorsque le général Gouraud est venu avec une parfaite loyauté, répondre au questionnaire que nous avions dressé, qu'a-t-il déclaré ? Je cite ses propres paroles. Le général Gouraud nous a dit :

« Les opérations militaires en Syrie n'ont jamais été dirigées contre les Syriens, mais contre l'émir Fayçal ou contre les Turcs, et depuis la disparition de l'émir Fayçal et la conclusion de l'accord d'Angora, il n'y a pas eu en Syrie de combats ni insurrections. »

Dès lors, messieurs, s'il n'y a pas de combats ni d'insurrections, si les troupes françaises n'ont jamais eu à faire contre les Syriens, si elles n'ont eu à faire face qu'aux périls créés par les intrigues de l'émir Fayçal ou par l'hostilité des nationalistes turcs je me demande pourquoi vous voulez maintenir 35.000 hommes en Syrie, — alors surtout que le général Gouraud a déjà enrôlé 10 à 12.000 soldats d'origine et de nationalité syrienne. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche*). Ce n'est donc pas 35.000 hommes qu'on demande de maintenir, mais en réalité, 45.000 ou 47.000 hommes. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Depuis le mois d'avril 1922, depuis le jour où le général Gouraud faisait, avec la loyauté qui le caractérise, cette déclaration, la situation a-t-elle changé ? Y a-t-il quelque part une irritation, y a-t-il mécontentement profond dans l'opinion syrienne ? Peut-on craindre des troubles graves... ?

M. Daladier cite à l'appui de ses paroles les renseignements fournis par le haut-commissariat et le colonel Catroux, délégué auprès du gouverneur de l'État de Damas.

Que dit-on dans tous ces communiqués, dans tous ces télégrammes que vous recevez de Beyrouth, dans tous ces articles officieux qui viennent de Beyrouth et qui occupent une si grande place dans la presse française ?

On nous dit qu'on vient de créer au Liban un grand conseil administratif et que les Libanais sont ravis, que le général Gouraud, inaugurant les séances de ce Conseil, a été salué par des ovations enthousiastes.

Que nous dit-on encore ? Dans l'Etat d'Alep — je pourrais citer des documents extrêmement nombreux sur ce point — la population est ravie, elle aussi, non pas pour les mêmes raisons, mais parce qu'on a repris des relations économiques sûres, certaines et paisibles avec les pays voisins, avec l'Anatolie tout entière.

Dans l'état de Damas, celui-là même où le maintien de l'ordre et de la paix semble difficile à obtenir, dans cet Etat qui est, par la diversité de ses populations, une véritable mosaïque, où vivent 100.000 Druses belliqueux et fiers, et que menacent parfois les incursions de plus de 80.000 Bédouins nomades, aurait-on besoin, par hasard, de nombreuses garnisons françaises très fortes... ?

Comment a-t-on résolu les différents problèmes qui se posaient pour l'Etat de Damas ? Suivant une méthode traditionnelle au-delà des mers, on a pris le chef le plus turbulent des Bédouins, celui dont on avait le plus à craindre et on en a fait un paisible

... qui est devenu un des meilleurs serviteurs de l'influence française dans ...

Quant aux Druses, qui n'avaient jamais pu être soumis par les Turcs, malgré une domination quatre fois séculaire, on est arrivé, par des procédés que je ne puis décrire en détail, à les faire réclamer eux-mêmes une garnison française. C'est ainsi, dit le colonel Catroux, qu'il a fallu envoyer aux Druses, pour les satisfaire, une garnison française qui a fait son entrée dans leur capitale aux acclamations de la population.

La sécurité est si grande, dans l'Etat de Damas, qu'on y réduit la gendarmerie.

L'Etat de Damas avait une gendarmerie dont l'effectif total était de 2.600 hommes. Il y a déjà plusieurs mois, au début même de cette année, un décret a licencié 50 % de ces gendarmes, dont l'effectif a été ainsi ramené de 2.600 hommes à 1.300 hommes.

Vraiment, si l'Etat de Damas réduit sa gendarmerie, je me demande pour quelles raisons vous maintiendriez dans ces pays 35.000 soldats français. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche*).

Il faut aussi aller loyalement au fond des choses et tenir compte de l'argument qui consisterait à dire : « Oui, pas de troubles sérieux, pas d'insurrections graves à redouter en Syrie, mais voyez comme les frontières de cet Etat sont mal tracées. Nous sommes en contact dans des conditions très défavorables, au nord avec les nationalistes turcs. La frontière méridionales de la Syrie dessine une ligne qui paraît difficile à défendre. Enfin, aux flancs mêmes de la Syrie on a créé un Etat arabe, l'Etat de Transjordanie, que gouverne l'émir Abdullah. ».

Sur ces principaux points, je réponds également, non par des espérances ou des souhaits, mais avec des documents officiels publiés par le ministère de la Guerre français.

Ils disent que l'émir Abdullah est en proie à toutes sortes de conflits avec ses propres sujets et qu'il ne serait pas capable de grouper une force de 3.000 à 4.000 hommes contre la France.

Dans les confins septentrionaux de la Syrie, la paix règne. Les incursions que l'on redoutait ne se sont pas produites. Le commerce normal et régulier a repris entre les populations des frontières, d'ailleurs également fatiguées des horreurs et des ruines d'une guerre longue et sanglante.

Et lorsque le général Gouraud, rentrant de France, s'arrête en Anatolie, en Cilicie, il reçoit la visite cordiale des fonctionnaires turcs qui l'administrent et qui rendent hommage à ce que la France a déjà fait pour les races musulmanes. Et ils renouvellent l'assurance que l'accord d'Angora, parfois si âprement critiqué, a rétabli la paix et qu'il a renoué cette longue amitié franco-musulmane qui fut si longtemps profitable aux peuples de l'Islam et à la France. (*Applaudissements à gauche*).

Enfin, du côté du souverain, qui semblait être le plus farouche ennemi du mandat français en Syrie, de celui qui a créé, à vos officiers et à vos soldats, tant de difficultés, du côté de l'émir Fayçal, proclamé roi de la Mésopotamie, que se passe-t-il ?

Des faits très curieux, messieurs. Sur les rives de l'Euphrate, l'émir Fayçal a eu ses extrémistes, comme en ont tous les Gouvernements européens, y compris celui de Moscou (*Sourires*). Ces extrémistes ont protesté contre le mot même de mandat ; ils se sont ... C'est ainsi que, presque tous les jours, il y a, en Mésopotamie, entre les partisans de Fayçal et ses adversaires, des querelles qui se terminent souvent par des coups ...

bats. Or, que fait l'Angleterre, dans cette Mésopotamie [illegible] troublée et qui, [illegible] permettra de le dire, sans froisser personne, a peut-être plus d'importance pour [illegible] britannique que n'en ont pour nous notre position en Syrie et le mandat que nous avons sur ce pays ? Dans cette Mésopotamie qui commanda quelques-unes des plus grandes routes de l'Asie-Mineure vers l'Inde..., et qui renferme ces précieux gisements pétrolifères, dans ce pays si riche, si important par sa position géographique, quels sont les chiffres des effectifs britanniques ? Allons-nous trouver 35.000 soldats anglais, plus 12.000 soldats mésopotamiens ? Après avoir consulté tous les documents possibles... j'arrive à ces chiffres officiellement proclamés 10.000 hommes, tout compris, bataillons britanniques, escadrilles d'avions, formations de tanks, y compris aussi les soldats indigènes que l'Angleterre, suivant sa tradition, s'est empressée de lever. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche*).

Tout de même, lorsque nous groupons tous ces faits, lorsque nous les examinons d'ensemble, je puis poser cette question : Est-il besoin de télégraphier à Beyrouth ? Après les déclarations mêmes du général Gouraud et de ses collaborateurs, après l'exemple donné par l'empire britannique, après les faits de tous ordres, est-il besoin de faire une enquête ? Le Gouvernement de la République ne peut-il pas prendre, dès aujourd'hui, l'initiative de réduire ses effectifs jusqu'à ce chiffre ? (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche*).

M. Lenail (Rhône, entente républicaine démocratique) est d'avis opposé et soutient que la France doit rester en Syrie parce qu'elle est une puissance méditerranéenne.

Croyez-vous que nous sommes en Syrie pour les Syriens ? Est-ce que vous vous figurez que l'Angleterre quand elle plante son pavillon en Mésopotamie ou sur tout autre point du globe, le fait pour le bonheur des peuples auxquels elle offre les bienfaits de sa civilisation ? (*Interruptions à l'extrême gauche* : C'est un aveu).

La France est en Syrie — je suis au regret que mes paroles semblent vous causer un certain étonnement — non seulement pour l'amour des populations, mais encore parce qu'elle est une puissance méditerranéenne, parce qu'elle a une politique de la Méditerranée orientale. Et lorsque j'entends demander dans quel délai plus ou moins long nous évacuerons le principal bastion de nos possessions françaises en Méditerranée, je me demande ce que peuvent en penser et l'étranger et le pays ; je me demande ce que peuvent en penser nos collègues qui représentent des possessions musulmanes de Méditerranée.

Je viens poser ici, en quelques mots hâtifs, le problème de la politique extérieure de la France dans ce pays où son influence, tout de même, doit être plus grande après sa victoire qu'elle ne l'était après sa défaite. (*Applaudissements*).

Il ne s'agit nullement de savoir de quelle façon, à quel prix nous administrerons la Syrie. Il s'agit de se pénétrer de deux vérités.

La première, c'est que, si nous l'évacuons aujourd'hui, demain elle sera anglaise et que la politique française ne s'accommode pas toujours de trouver sur sa route une politique anglaise.

La seconde vérité, c'est que si nous évacuons la Syrie, nous perdrons notre principal bastion dans la Méditerranée orientale. Ce jour-là, je demanderai [illegible]

[illegible] près de Marseille et de la vallée du Rhône ce que devient la route vers [illegible] méditerranéennes.

Tout se lie. Nous sommes ici à discuter sur quelques millions. Mais ne sentez-vous pas ce que la grandeur, même morale, de notre pays peut lui rapporter de prospérité [illegible] et mettre d'argent dans son budget ?

Ne vous rendez-vous pas compte que des répercussions, politiques d'abord, économiques et commerciales ensuite, font que, très vite, l'argent, habilement jeté, pour augmenter le prestige de la France, revient à la mère-patrie, la dédommage en sécurité et en ressources de ce qu'elle a consenti pour envoyer ses pionniers au dehors ?

Voilà quel est le problème posé devant le Parlement et la vraie question d'Orient. (*Applaudissements au centre et à droite*).

C'est pourquoi je me permets, certain de n'être pas désavoué par la presque unanimité de cette Chambre, d'affirmer, afin qu'on le sache là-bas, aux soldats qui nous défendent, qui font là-bas l'œuvre séculaire de la France, qui la poursuivent, qui la font éternelle, que nous n'abandonnerons pas le terrain qu'ils sont en train de nous garder.

Et je dis à tous ceux qui, dans ces terres d'influence ou de langue française, travaillent ou exercent la charité et l'hospitalité, à tous nos compatriotes qui de quelque manière appliquent le merveilleux génie de la France à la faire aimer : « Continuez, soyez tranquilles, la France est une grande puissance méditerranéenne, la France est une grande puissance musulmane, la France restera là-bas en dépit de tous ceux qui ont voulu dégoûter la France de la Syrie et la Syrie de la France, en dépit des intrigues qui se nouent, plus serrées, plus dangereuses aujourd'hui que jamais, trouvant des échos jusqu'à cette tribune, en dépit de celles qui se sont nouées à Genève, en dépit de celles qui se nouent à Londres, en dépit de celles qui se nouent à Caïffa, en dépit de celles qui se nouent en Egypte, où l'Angleterre semble avoir laissé comme un dépôt empoisonné dont certains personnages se servent contre la France et contre la Syrie. En dépit de cette ruée, la France, qui est en Syrie pour l'amour de la civilisation et pour l'amour de cette noble province, sa protégée millénaire, mais qui y est aussi en vertu de la continuité de sa politique méditerranéenne, ne se laissera point troubler. »...

Je dis à la Syrie, et qui doit l'entendre : « La France a une politique méditerranéenne orientale ; elle n'y renoncera jamais. » (*Applaudissements au centre et à droite*).

M. Poincaré, président du Conseil répond à M. Daladier. Il repousse l'amendement prêt, dit-il, à poser sur son rejet la question de confiance s'il est maintenu :

La Syrie n'est point un pays aussi homogène et aussi uni que semblent le croire ou le dire un certain nombre de membres de cette Assemblée. Elle est partagée entre plusieurs races et entre plusieurs religions et, à l'heure présente, il est incontestable que nous avons à remplir dans ce pays une mission délicate de rapprochement entre les diverses nationalités sous l'égide de la France. Voilà la mission qui nous a été confiée et que nous avons à remplir (*Applaudissements*).

Mais il va sans dire qu'en Syrie, comme partout, il y a des passions et des partis, et qu'à l'heure présente, l'équilibre désirable pour l'apaisement et la pacification de la Syrie n'est point encore établi.

Nous sommes donc forcés de rester, non seulement avec un certain nombre de

[illegible] qui sont soumis à la disposition des populations [illegible] une armée qui, dans un pays parfois troublé, nous l'avons vu à plusieurs reprises, [illegible] forcée de maintenir l'ordre.

Et ce n'est point, sans doute, par la faute de la France que nous ne sommes point encore en paix avec la Turquie. Mais la situation est ce qu'elle est; nous ne sommes [illegible] en paix avec l'empire ottoman et nous avons, pour réaliser une paix définitive, à tenir compte, malgré tout, des intérêts et des réclamations de nos alliés, de ceux qui, pendant plusieurs années, ont combattu à nos côtés, et que nous avons le devoir de ne point abandonner aujourd'hui.

La situation est donc, comment dirai-je, incertaine et précaire ; elle est, dans tous les cas provisoire. Nous ne sommes point en paix avec la Turquie; nous avons un état de fait qui, pour la France, équivaut, si vous le voulez, à la paix. Mais nous avons des alliés, au premier rang d'entre eux l'Angleterre et l'Italie, qui n'ont point signé la paix avec la Turquie.

Nous sommes bien forcés de tenir compte de cet état de chose ; et étant donnés les répercussions que peuvent avoir certaines hostilités locales, certains troubles momentanés sur les frontières mêmes de la Syrie où nous exerçons notre mandat, nous sommes dans l'obligation de conserver là-bas des troupes dont les effectifs restent à déterminer...

M. Poincaré reprend ses déclarations précédentes et conclut :

J'attends donc des renseignements complémentaires et c'est la raison pour laquelle j'ai prié la Commission des finances, qui s'y est prêtée de très bonne grâce, de voter simplement les crédits tels qu'ils fonctionnent, pour une nouvelle durée de quatre mois, étant entendu qu'à la rentrée je soumettrai à la Chambre tous les renseignements nécessaires et je demanderai au général Gouraud de proposer toutes les réductions nouvelles qu'il croira compatibles avec le maintien de l'ordre public. Jusque-là, nous resterons dans le *statu quo*, (*Très bien ! très bien !*).

Telle est la proposition que je fais à la Chambre, en plein accord avec la Commission des finances. Je crois que l'honorable M. Daladier pourrait patienter pendant les quatre mois que nous avons devant nous. Nous reprendrons la discussion à la rentrée.

S'il ne croyait pas pouvoir se rendre à mon invitation amicale, j'aurais le très grand regret de repousser son amendement et de poser la question de confiance. (*Applaudissements sur divers bancs*).

M. de Chappedelaine déclare se rallier à l'amendement de M. Daladier et tiens à protester contre les paroles de M. Lenail.

Je suis étonné que la *Chambre* puisse se méprendre sur les intentions de M. Daladier et sur les miennes. Jamais il n'est entré dans notre esprit d'abandonner les liens séculaires et sacrés qui nous unissent aux Syriens.

C'est précisément parce que nous aimons les *Syriens* que nous voulons faire, chez eux, la politique qu'ils réclament. Ils nous ont demandé de venir en libérateurs, de venir en amis et alliés et non pas en conquérants.

Je prends acte des promesses faites par M. le président du Conseil, qui déclare ainsi que, dans ces pays, c'est une politique d'amitié, de collaboration que nous devons faire, et non une politique de colonisation. (*Applaudissements à gauche.*)

[illegible]

M. Léon Blum (Seine, socialiste) déclare que ses amis et lui voteront l'amendement Daladier appuyé par M. de [illegible], bien qu'ils ne soient pas « d'accord avec eux sur un grand nombre d'arguments qu'ils ont fournis » et qu'ils soient « partisans d'une solution beaucoup plus complète » mais parce que cet amendement permet « le rappel en France d'une portion importante du corps expéditionnaire ».

L'amendement est repoussé par 396 voix contre 181.

L'ensemble du projet est adopté par 395 voix contre 150.

***

La Commission sénatoriale des finances, réunie sous la présidence de M. Milliès-Lacroix, a consacré toute sa séance du 27 juin à la discussion de ces crédits.

M. Lebrun, rapporteur, a proposé l'adoption pure et simple du crédit de 107 millions, votés par la Chambre, pour assurer l'entretien des troupes pendant les quatre premiers mois du deuxième semestre, c'est-à-dire jusqu'au 1er novembre prochain.

M. Henry Bérenger a proposé une série de réductions sur divers articles s'élevant à 11 millions, ce qui ramènerait le crédit à 96 millions.

MM. Léon Perrier, Milan, Alexandre Bérard, Debierre, Schrameck, Henry Roy et Serre ont déposé un amendement tendant à supprimer les crédits d'entretien de l'armée du Levant et à les remplacer par un crédit de 30 millions destinés à assurer l'évacuation des troupes échelonnée pendant le deuxième semestre de 1922.

Par 9 voix contre 9 et 2 abstentions, l'amendement n'a pas été adopté. Par 10 voix contre 7, la Commission s'est prononcée en faveur de la réduction de 11 millions proposée par son rapporteur général.

La discussion de ces crédits devant le Sénat est venue à la séance du vendredi 30 et a, de nouveau, donné lieu à un important débat.

M. Léon Perrier, a demandé par voie d'amendement, la suppression du crédit proposé et l'ouverture d'un crédit de 30 millions pour l'évacuation des troupes, en s'appuyant sur des considérations avant tout financières et administratives.

[illegible] je demander comment il se fait que depuis cinq ans que nous sommes là-bas [illegible] pas organisé à l'aide des gens du pays, un régime militaire tel que les Syriens [illegible] subvenir à leur défense par leurs propres moyens en développant [illegible] syrienne d'où doit sortir la sécurité de cette région...

La suppression du corps d'occupation de Syrie est, Messieurs, d'autant plus [illegible] que le débat qui eut lieu au sein de la Commission des Finances sur les dépenses du corps d'occupation du Levant a révélé des abus inadmissibles [illegible].

M. Victor Bérard, qui appuie cet amendement, déclare d'après les conclusions du contrôleur général de l'armée chargé de procéder à une enquête en Syrie :

Les dépenses militaires en Syrie ont été l'objet d'un gaspillage sans nom, c'est le premier point ; second point, l'absence de contrôle a été continue ; troisième point, il faut regretter l'absence de régularité et même parfois d'honnêteté dans la comptabilité des bureaux militaires.

Il passe en revue toutes les observations faites par le contrôle touchant : les soldes ; un achat de terrain à Beyrouth ; les 650 automobiles de l'armée du Levant dont 160 voitures de tourisme ; les rapports avec les grandes compagnies financières de Syrie : Compagnie du chemin de fer Damas-Hama et prolongements, Banque de Syrie, Compagnies des ports de Beyrouth et d'Alexandrette, Société de Jesus ; les indemnités pour les incendies allumés par les troupes ; la foire de Beyrouth, etc. Il relève des dépenses importantes qu'il évalue entre 300 et 400 millions portant sur les exercices des dernières années et imputés sur les comptes de la marine pour les transports militaires et sur les comptes de la guerre pour les services d'approvisionnement, et déclare qu'il est malheureusement d'accord avec M. Maurice Bokanowski sur le chiffre de 2.400 millions auquel il arrive pour les crédits qui auront été dépensés à la fin de l'année :

Nous sommes depuis trois ans en Syrie, nous avons dépensé un milliard par an pour elle. Pour quel résultat? (*Très bien ! et applaudissements.*)

L'expédition de Syrie a eu un certain nombre de promoteurs, mais on peut dire qu'elle a eu comme apôtres avant tout les chambres de commerce de Lyon et de Marseille. Ces deux chambres de commerce escomptaient de la Syrie des profits économiques. Celle de Lyon, avec cet esprit d'analyse scientifique et d'enquête scrupuleuse qui est dans ses traditions, y a envoyé une importante mission de reconnaissance. Cette mission à son tour, a commencé la publication de ses rapports.

D'après ceux-ci, on peut espérer, quand la Syrie sera en pleine valeur, un commerce annuel d'importation de 150 millions. Il est bien entendu que nous n'aurons pas le monopole de ces importations, puisque le mandat nous défend d'établir en Syrie des préférences économiques quelconques. Sur ces 150 millions d'importation, en admettant que nous ayons 100 millions, et qu'ils représentent pour nous un bénéfice net de 25 0/0, ce qui n'est pas vrai ; en admettant donc que la Syrie, une fois remise en état, nous laisse un bénéfice annuel de 25 millions pour le commerce, nous aurions jeté 3 milliards en Syrie qui représentent, aux taux actuels de l'intérêt, [illegible] millions d'intérêts par an, pour obtenir un bénéfice commercial de 25 millions.

Sur une interruption de M. de Lamarzelle, disant qu'on a produit les mêmes arguments pour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, il ajoute :

Vous êtes en train, messieurs, de développer en Syrie quelque chose de dangereux pour notre influence. Ne doutez pas qu'à l'heure actuelle, par suite de la politique que je vais vous expliquer, vous ayez dressé contre vous non seulement les réclamations du peuple chrétien aussi bien que du peuple musulman, mais encore celles du clergé et de l'église maronites et que celle-ci réclamera quelque jour qu'on lui livre à elle, l'église indigène, les biens que possèdent à l'heure actuelle vos ordres français. C'est une question sur laquelle j'appelle votre attention...

Je reviens au sujet d'aujourd'hui. Après les résultats financiers pour nous, quels ont été les résultats pour la Syrie ?

Les résultats de sécurité de frontières sont très nets. Quant nous avons occupé la Syrie, en 1919, on avait atteint les frontières que l'on pouvait considérer comme naturelles et faciles à défendre, puisque toute la ligne du Taurus était entre nos mains, puisque, avec une politique militaire résolue, mais modérée, installée où il fallait être et non pas où elle a été, nous pouvions conserver intact, dans la Syrie intégrale, ce gage de négociations futures qui pouvait nous valoir les équivalents les plus utiles.

Qu'avons nous fait depuis 1919?...

Au mois de février 1920, quand le débat s'est présenté devant le Parlement, on nous a dit : « Nous exécuterons les accords jusqu'au bout ; nous garderons tout ce que les accords nous ont donné et rien que ce que les accords nous ont donné. »

Savez-vous ce que les accords vous ont donné?

Vous avez été obligés d'abandonner la Cilicie ; je ne m'en plains pas. Vous avez été obligés d'abandonner la Haute-Chaldée ; vous avez été obligés d'abandonner quelque chose de bien plus grave, mes chers collègues de la droite : les engagements formels pris à l'égard des chrétiens de Cilicie, des chrétiens syro-chaldéens...

Où en sommes-nous de nos frontières de Syrie?

Nous n'en savons rien. On ne nous a pas apporté ce fameux traité d'Angora qui devait assurer notre sécurité du côté des Turcs. Où en est ce traité sauveur que nous avons acheté par des fournitures militaires illégales ?

Quand nous regardons une carte, nous constatons que nous occupons en Syrie un gigantesque triangle qui a une frontière nord d'environ 500 kilomètres entre Alexandrette et les affluents occidentaux du Kaddour, et une frontière orientale d'environ 700 kilomètres entre Nizibine et Caïffa ; 1.200 à 1.250 kilomètres à défendre, au Nord contre les Turcs et les Kurdes, à l'est contre les Bédouins nomades, et au Sud-Est contre les bandes d'Abdullah.

Comment en sommes-nous arrivés là, et quelle est la politique que l'on compte suivre?

On ne l'a jamais dit. Tout le monde voit le danger que nous courons sous la perpétuelle menace des Turcs. Tout le monde connaît les dangers historiques qu'on fait toujours courir à la Syrie l'invasion kurde et l'invasion bédouine.

Qu'est devenue la sécurité syrienne?

Quant au dedans, j'ai encore dans les oreilles les paroles que prononçait M. le président du Conseil, il y a quelques jours à la Chambre des députés, lorsqu'il disait qu'il tendrait de toutes ses forces à une politique de rapprochement, d'entente et de concorde, de rapprochement, entre les races et religions syriennes, d'entente entre la puissance

mandataire et ces différentes races, et de concorde non seulement entre la France et ces peuples, mais encore entre la Syrie et tous ses voisins.

Ce que l'on peut dire de la politique suivie en Syrie depuis trois ans c'est qu'elle a été exactement le contrepied de cette définition.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. Je suis responsable seulement de celle que j'ai faite, de celle que je fais.

M. VICTOR BÉRARD. Monsieur le président du Conseil, je fais en ce moment un tableau historique des trois dernières années et je sais que vous êtes aux affaires depuis quelques mois seulement. Ce qui est sûr et certain, c'est que l'on est arrivé à appliquer en Syrie la théorie et la pratique de la division pour régner. On a dépecé la Syrie en un certain nombre d'États qui n'ont aucune raison d'être ; on y a dressé tous les peuples les uns contre les autres ; on y a ravivé les querelles religieuses à un point qu'elles n'avaient jamais connu. Consultez les Syriens quels qu'ils soient. Je voudrais pouvoir amener ici des chrétiens, des musulmans, des francs-maçons, des juifs... et même des jésuites. Leur opinion est unanime : notre présence en Syrie a eu un résultat terrible, c'est de surexciter les haines religieuses. Pourquoi ?

Parce que tour à tour, nous avons prodigué nos faveurs et nos mauvais traitements à chacun de ces peuples. Nous avons eu la grande opération contre Fayçal en 1920, et les chrétiens se sont dit : « La France vient protéger le christianisme ». Mais à la fin de cette année même, et au commencement de 1921, nous avons eu le procès libanais...

Voilà quatorze mois que j'appelle l'attention des Gouvernements qui se succèdent sur cette situation illégale, et vous me permettrez de dire toute ma pensée sur le crime juridique que l'on a commis à l'égard du conseil libanais.

Ce conseil était composé d'un certain nombre de membres élus par le Liban. L'autorité militaire a fait arrêter onze d'entre eux sous le prétexte d'accords avec l'ennemi, c'est-à-dire avec Fayçal qui était encore notre allié et notre mandataire à ce moment. Ce conseil de guerre français a jugé ces citoyens libanais sous le prétexte de connivence et d'entente avec l'étranger ; malgré une opposition déterminée de certains de ses membres, le tribunal a condamné au bannissement ces Libanais, dont la majorité est chrétienne et dont le chef était le frère du patriarche maronite catholique, notre ami, notre protégé, un des soutiens de notre politique. Le conseil de guerre ayant, dis-je, condamné ces Libanais au bannissement, on les a déportés en Corse, puis en France.

Un certain nombre de démarches parlementaires ont amené le Gouvernement, au mois d'avril 1921, à reconnaître que la situation étant illégale, il fallait revenir à d'autres sentiments. On a fait appel à notre concours. Il a été convenu que ces Libanais signeraient une déclaration de loyauté et de dévouement à la France, et qu'on les laisserait rentrer chez eux. De Corse, on les a amenés à Paris.

Le ministère des Affaires étrangères, qui comprenait la gravité de l'affaire, a tout fait pour que ces négociations aboutissent. Voilà quatorze mois que ces Libanais sont en France et que nos bureaux de Beyrouth empêchent ceux des Affaires étrangères de respecter la justice et de servir les véritables intérêts de la France ! Cette situation ne peut pas durer (*Très bien !*)

Quand on eut persécuté les chrétiens du Liban, on se retourna contre les musulmans de Damas. Ce fut l'arrestation et le procès devant le conseil de guerre de Damas, il y a quelques semaines, de tout ce qui comptait parmi les intellectuels de Damas, on les a mis dans les prisons turques ; quand ils se sont plaints de la vermine où ils,

[illegible] en leur a répondu : « C'était bon du temps des Turcs, c'est encore bon pour nous ! »

Mais, comme il fallait une mesure de bascule, on a annoncé il y a quelques jours, un grand procès des chrétiens de Beyrouth. On a abouti ainsi au sentiment qui domine maintenant en Syrie : c'est que l'on avait compté sur la France et que l'on espérait avoir un gouvernement de justice et d'amitié, alors qu'on a trouvé tout autre chose.

Voilà quels sont les résultats à l'intérieur de la Syrie... Je ne vous parlerai pas de résultats mondiaux. A quoi a servi notre expédition en Syrie pour établir notre situation vis-à-vis de l'Islam ? A quoi a servi cette expédition, mon cher collègue Dominique Delahaye, pour rétablir le bon accord entre la France et l'Angleterre, qui reste malgré tout la base de tous nos besoins à l'extérieur ?

M. GAUDIN DE VILLAINE. Hélas !

M. VICTOR BÉRARD. Vous savez aussi bien que moi que chacune de nos opérations syriennes a eu pour résultat de soulever dans notre Afrique du Nord le sentiment islamique contre nous. Les membre de la Commission des Affaires étrangères savent en quelle situation critique nous nous trouvons maintenant en Tunisie, parce que nous avons eu la maladresse, à certaines heures, de mélanger l'Islam tunisien à nos opérations syriennes...

Nous n'avions pas avant l'expédition de Syrie, de mouvement panislamique en Tunisie, nous avions un simple mouvement politique qui pouvait être réglé par un contrat politique entre nous et nos sujets, ou, si vous voulez, nos alliés tunisiens. Aujourd'hui, nous voyons se lever une féroce question religieuse, et la preuve, je la trouve dans la lettre, que je lisais avant-hier, du mufti de Beyrouth à ses fidèles. C'est quelque chose comme le mandement d'un évêque à la veille de Pâques. Le grand mufti de Beyrouth dit à ses fidèles : « Il ne suffit pas de célébrer la grande fête du Bairam... » — c'est leur fête de Pâques — « ... il ne suffit pas de faire l'aumône aux pauvres, il faut garder dans votre cœur la fraternité en Islam pour tout ce qui est musulman dans le monde. »

Voilà ce que nous avons fait en Syrie.

Du côté de l'Angleterre, j'aurais mauvaise grâce à insister. M. Delahaye vient de me décocher l'épithète de « Bérard l'Anglais », que je m'honore d'avoir méritée, en effet, parce que, pendant dix années de ma vie, j'ai lutté pour cette entente cordiale, dont certains ne voulaient pas et qui a eu tout de même pour résultat de nous faire rentrer à Strasbourg et à Metz. (*Vifs applaudissements.*)

Votre présence en Syrie, et, plus encore, la politique que vous avez suivie en Syrie a créé entre Londres et Paris un fossé qui s'approfondit et qui s'élargit tous les jours ; dans les relations entre la France et l'Angleterre, la question de Syrie est un de ces nœuds vitaux devant lesquels vous serez bien obligés de vous arrêter un jour.

Le résultat de vos dernières conversations à Londres, monsieur le président du Conseil, a été de mettre sur le tapis tout ce qui nous divise, mais au premier plan les réparations d'une part, la Syrie de l'autre.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. Il n'a jamais été dit un mot de la Syrie entre la France et l'Angleterre, sauf le jour où l'Angleterre nous a reconnu, dès 1912, une zone d'influence en Syrie.

M. VICTOR BÉRARD. Très bien, monsieur le président du Conseil. Mais, ce qu'il y a de positif, c'est que, si l'on ne vous en a rien dit au cours de ces conversations, les journaux anglais en sont plein. Ce qu'il y a de certain, c'est que nos amis anglais viennent

nous dire tous les jours : nous en sommes arrivés au Levant au même point que vous ; nous avons suivi là-bas, comme vous, la politique du mandat et cette politique-là nous a coûté des milliards, que nous ne voulons plus perdre et des dizaines de mille hommes, que nous ne voulons plus sacrifier.

Nous ne sortirons de cette politique que par un accord franco-anglais...

M. Coignet répond à M. Victor Bérard, qui a mis en cause la Chambre de commerce de Lyon, et demande le maintien de notre occupation en Syrie. Après que le général Hirschauer eut donné les raisons de la différence du prix de revient annuel d'un soldat au Maroc et en Syrie et fourni des renseignements sur l'administration militaire, M. d'Estournelles de Constant déclare :

Je suis de ceux qui ont toujours protesté contre l'occupation militaire de la Syrie. Je n'ai pas eu lieu de changer d'opinion depuis que je vois passer sous nos yeux les résultats de cette expédition ; mais je ne voudrais pas laisser dire, encore moins laisser s'accréditer cette légende que, s'il en est parmi nous qui ont estimé comme tout à fait dangereuse et déplorable l'occupation militaire de la Syrie, il en est qui ont consenti le sacrifice de nos intérêts et de notre influence dans le Levant (*Très bien ! très bien !*). C'est là une déformation intolérable de la vérité. C'est précisément parce que mes collègues et mois nous tenions au maintien de notre influence dans le Levant que nous n'avons pas voulu qu'on l'aventurât, sous le présexte de la défendre par des moyens qui ne pouvaient que la compromettre... (*Applaudissements à gauche.*)

Nous avons protesté, non pas comme on nous en accuse, par je ne sais quel mouvement de sensiblerie, mais parce que nous voyions dans ces entraînements en Orient un grave danger du côté de l'Allemagne elle-même. Il ne fallait pas donner à l'Allemagne l'impression que nous dispersions des forces qui, malheureusement, s'épuisaient C'était un danger, aussi, vis-à-vis de nos alliés avec lesquels il nous fallait et il nous faut de plus en plus marcher d'accord. (*Très bien ! très bien !*) C'était enfin un danger vis-à-vis de l'Islam. Il ne fallait pas prendre ces indigènes, qui ont été si magnifiquement, si fraternellement nos compagnons d'armes pendant près de cinq années, pour les envoyer, à peine de retour chez eux, combattre, non pas cette fois les Allemands, mais des musulmans comme eux-mêmes. Il ne fallait pas commettre tout cela. (*Très bien ! très bien !*)...

M. Poincaré, président du Conseil, répond d'abord à plusieurs affirmations de M. Victor Bérard :

Notre honorable collègue a affirmé que notre présence en Syrie était de nature à nous créer, avec notre amie l'Angleterre des difficultés incessantes. Je dois dire nettement qu'il n'en est rien, et pour une raison excellente : c'est que, bien avant la guerre, dès 1912, l'Angleterre s'était formellement engagée à se désintéresser de toute influence politique en Syrie et qu'elle nous avait au contraire reconnu le droit d'y maintenir nos traditions françaises. Elle ne l'avait pas fait mystérieusement. J'étais venu à cette époque, à votre tribune même, vous lire la correspondance que j'avais alors échangée avec le Gouvernement anglais au sujet de la Syrie.

les traités qui ont suivi la paix, l'Angleterre est restée naturellement fidèle [...]ments qu'elle avait pris vis-à-vis de nous et elle a reconnu que si un certain [...] de puissances européennes devaient être investies, en Orient, de ce qu'on a [...] mandats, le mandat syrien devait, de droit, revenir à la France.

[...]onséquent, aucune contestation ne peut naître à cet égard entre l'Angleterre [...] Jamais la moindre observation ne nous a été faite par l'Angleterre au sujet de [...] et si les mandats ne sont pas encore ratifiés par la Société des nations, cela [...]lusivement à ce que l'Amérique, n'ayant pas ratifié le traité de Versailles ni les [...]aités, l'examen des mandats à Washington a demandé un peu plus de temps. [...]s avons très bon espoir que cette question des mandats pourra venir dès la [...] session de la Société des Nations et qu'elle se présentera devant elle dans les [...]s les plus favorables pour la France. Nous ne prévoyons à cet égard aucune [...]. Seulement, je parle de mandat et je crois reconnaître qu'il y a eu au début [...] installation en Syrie des tâtonnements, des hésitations et même des erreurs. [...] question dont nous nous sommes maintes fois entretenus à la Commission [...]ires étrangères du Sénat. Je ne veux reprocher ces erreurs à personne, elles [...]resque inévitables avec nos méthodes françaises. Nous avons des colonies, [...]ectorats, nous n'avons pas de pays de mandat. Du reste, personne n'en avait [...]me ne savait au juste ce que serait un pays de mandat.

[...] sommes allés en Syrie, cela n'est pas contestable, avec l'esprit de colonisation [...]it de protection ; au début de notre établissement, les dépenses ont été exagérées [...] de nous borner à l'exercice d'un mandat, c'est-à-dire d'une sorte de contrôle [...] nous nous sommes immiscés dans l'administration locale.

[...]vait à cette attitude une autre excuse, une autre explication, c'est que toute [...]ration locale avait presque disparu. Du temps des Turcs, l'administration [...]que vous savez, puis pendant la guerre, elle s'était délabrée davantage encore, [...] nous sommes arrivés, pour remplacer du reste les troupes britanniques, nous [...]ouvé devant nous le néant. Il a donc fallu commencer une organisation dans [...] je le répète, des erreurs et même des abus ont été commis, notamment au point [...] militaire...

[...] président du Conseil demande s'il y a vraiment des sénateurs qui [...] qu'une évacuation immédiate soit possible. Il ajoute :

[...] parlé tout à l'heure d'Angora. Oui, nous avons signé avec les Turcs un accord [...], mais cet accord, vous le savez, est encore provisoire. Nous sommes toujours [...]ace d'un gouvernement allié qui nous dit, et avec raison du reste : « Vous ne [...]pas signer la paix avec la Turquie sans vous être mis entièrement d'accord [...] sur les conditions de cette paix, puisqu'en 1914, les alliés avaient pris entre [...]proquement, mutuellement, l'engagement de ne pas signer de paix séparée [...] ennemis ».

[...] l'Angleterre nous rappelle aujourd'hui cet engagement. Elle n'a pas tort de [...]rappeler. Nous sommes donc amenés à nous mettre d'accord avec elle et, en [...] accord avec les Turcs et avec les Grecs sur les conditions de cette paix. [...]est pas une opération qu'on puisse terminer en quinze jours...

[...]Dominique Delahaye soutient que la France n'a pas adhéré à la

déclaration Balfour concernant le mandat anglais sur la Palestine, puisque le Parlement ne s'est jamais prononcé.

M. Léon Perrier déclare qu'il retire son amendement et se rallie aux propositions de la commission des finances tendant à une réduction de 11 millions du crédit voté par la Chambre. Après une réplique de M. Henry Bérenger, rapporteur général, au général Hirschauer, M. Maginot, ministre de la Guerre, demande 100 millions, disant que la réduction demandée est trop forte et qu'il ne peut en accepter qu'une de 7 millions.

Mais le débat reprend avec l'intervention de M. Gaston Doumergue qui rappelle les critiques qu'il a toujours adressées à notre politique en Asie-Mineure et dans le Levant, « politique qui ne cadre pas avec les intérêts de notre politique générale ». Il conclut :

Si, comme nous, vous pensez qu'il y a une indication à donner, je vous prie de voter le premier chiffre auquel s'est arrêtée la commision des finances, de réduire le crédit de 11 millions de francs, ce qui correspond à l'entretien de 3.000 ou 3.500 hommes pendant ces quatre mois.

M. le président du Conseil répond qu'il ne peut a cepter cette réduction pour les raisons que le ministre de la Guerre a données, mais promet de procéder dès qu'il sera possible à la réduction des effectifs qui en six mois ont été ramenés de 70.000 à 35.000 hommes.

Nous avons l'intention de continuer cet effort, mais la situation en Orient n'est pas encore stable ; elle est même, il faut bien avoir le courage de le dire, encore précaire, puisque l'accord d'Angora conserve son caractère provisoire, puisque nous ne sommes même pas en paix, ni avec Constantinople, ni à plus forte raison avec Angora, et puisque demain, les hostilités peuvent reprendre, sans que même nous puissions les empêcher, entre les belligérants d'hier, c'est-à-dire entre les Grecs et les Turcs. Ces hostilités, par malheur, peuvent avoir des répercussions sur les frontières de la Syrie. Nous l'avons bien vu il y a quelques mois.

Le chiffre de 100 millions, accepté par le Gouvernement et la Commission des Finances est mis aux voix. Il est adopté, après pointage, par 181 voix contre 110. Le chiffre du Sénat fut adopté par la Chambre des députés dans la séance qu'elle tint dans la soirée.

Fédération syrienne

Renonçant à la constitution de trois groupements distincts : Grand-Liban, Etat des Alaouites et Etat de Damas qui avait provoqué de vives critiques de la part des nationalistes syriens, un organisme fédéral dont

un notable d'Antioche, Soubhi bey Bereket a été élu président, a été inauguré par le général Gouraud, le 1er juillet.

TRIPOLITAINE

Occupation d'El-Djoch

Une colonne composée de troupes de couleur libyennes et érythréennes, sous le commandement du colonel Graziani, a occupé la position de El-Djoch, important nœud de caravanes dans le Djebel-Nefousa, à 200 kilomètres de Tripoli, à plus de 100 kilomètres de Zouara et à peu de distance de la frontière tunisienne. Les Italiens l'avaient abandonnée en 1915, lors de leur désastreuse retraite vers la côte.

Un des chefs qui commandaient les rebelles au combat de El-Djoch était Mahdi el Lounni, chef de la zaouïa senoussite de Mizda, que les Français eurent pour adversaire dans l'Ouadaï, qui donna l'assaut au poste italien de Zintan, en 1915 et assiégea les Berbères à Yefren, en 1916.

D'après *Il Mondo*, l'occupation de El-Djoch est non pas l'aboutissement, mais le début de véritables opérations militaires vers lesquelles depuis l'affaire de Misurata-Marina, la politique libyenne serait orientée.

TURKESTAN

Insurrection contre le Soviet

D'après des nouvelles en date du 19 mai, l'insurrection dans le Turkestan, contre le Soviet, prend de plus en plus d'extension. Boukhara, Samarkand, Fergana, Kokent et Andidjan, seraient aux mains des insurgés. Toute communication est coupée entre Samarkand et Tachkent, qui serait occupée.

La ville d'Askhabad aurait été prise par les insurgés, qui marchent sur Krasnobosk. Le président du Conseil des commissaires du peuple, Galperine, a été pendu. Les bolchevistes prétendent que l'insurrection a été dirigée par des officiers russes.

Le Soviet du Turkestan a ordonné l'écrasement de cette révolte « par le canon et l'épée ».

TURQUIE

Le bombardement de Samsoun

Le 8 juin à midi et demi, le croiseur grec *Averoff*, avec trois torpilleurs, a pénétré dans le port de Samsoun et, par l'entremise du commandant d'un torpilleur américain ancré dans le port, a transmis un ultimatum au gouverneur de la ville, lui enjoignant de détruire, dans le délai d'une heure, devant une commission hellénique, le dépôt d'armes et de munitions. 44 minutes après, sans attendre l'expiration du délai, le bombardement a commencé et a duré jusqu'à 17 heures, occasionnant des incendies et des dégâts sérieux et faisant des victimes.

Le ministre des Affaires étrangères, à Constantinople, Izzet pacha, a protesté auprès des commissaires alliés contre le bombardement, et le représentant d'Angora à Constantinople a également remis aux hauts-commissaires alliés et aux représentants de l'Amérique et du Japon une note de protestation.

Cette note, qui est signée par le ministre des Affaires étrangères d'Angora, fait remarquer que Samsoun est une ville ouverte et un port de commerce important, et que, par son bombardement, le gouvernement grec cherche à créer de l'efferverscence parmi les populations et à provoquer un soulèvement des grecs indigènes contre l'Etat turc.

Le Gouvernement d'Angora proteste contre ce fait et en appelle à l'opinion publique. Il termine en déclarant qu'il est urgent de procéder à l'évacuation de l'Anatolie, afin de pouvoir rétablir la paix dans le Proche-Orient.

Les représentants de la Turquie à Paris, à Londres, à Rome et à Washington, conformément aux instructions qui leur ont été transmises, ont protesté auprès de ces gouvernement.

Enfin, le 18 juin, des navires grecs ont débarqué un détachement de troupes dans le village de Geronda, en Asie-Mineure, sous le prétexte de délivrer les habitants de la terreur turque.

Le communiqué grec dit que l'évacuation des femmes et des enfants s'est accomplie sans difficulté, bien que les troupes grecques aient eu à repousser une attaque de l'ennemi et lui aient tué sept hommes et fait dix prisonniers, dont un officier.

A la suite de ces incidents, le représentant du Gouvernement d'Angora

à Constantinople a, le 25 juin, communiqué aux hauts-commissaires de France, d'Angleterre, d'Italie, des Etats-Unis, du Japon et aux représentants des Etats neutres une note signée par le ministre des Affaires étrangères d'Angora rappelant que le 13 mai dernier, la neutralité de la ville et de la zone de Constantinople a été solennellement proclamée par les grandes puissances alliées. Malgré cela, la Grèce a continué à utiliser librement le port de Constantinople comme base navale et a procédé à diverses reprises à des agressions contre les ports anatoliens de la mer Noire.

La grande assemblée nationale de Turquie désire sincèrement la paix et regrette que les grandes puissances aient permis ces violations aux principes de la neutralité, réveillant à nouveau toutes les suspicions du monde oriental.

La note se termine par une protestation formelle contre ladite violation systématique des engagements solennels et dénonce à l'opinion publique mondiale les tentative du Gouvernement hellénique en vue de créer en Asie-Mineure de nouvelles complications susceptibles de rendre la paix impossible.

Nouvelle proposition britannique et réponse du Gouvernement français

Aucune suite n'a été donnée par les Alliés à la dernière réponse du Gouvernement d'Angora proposant une conversation directe avec les Alliés à Ismidt. Mais le Gouvernement anglais n'a pas renoncé à amener ses alliés à partager son point de vue et à imposer aux Turcs la solution qu'il entend donner au conflit gréco-turc.

Le Gouvernement anglais a fait parvenir au Gouvernement français, dans la première quinzaine de juin, une note l'invitant à participer à une nouvelle démarche collective qui serait faite en vue d'obtenir une adhésion entière et préalable des Gouvernements d'Angora et de Constantinople aux conditions formulées dans la note interalliée du 26 mars dernier, fixant les conditions de l'évacuation de l'Asie-Mineure et le règlement du conflit gréco-turc. Si la France refusait de s'associer à cette démarche et d'intervenir à côté de la Grande-Bretagne et de l'Italie, il laissait entendre qu'il se considérait libre d'agir comme il l'entendrait et de publier les documents relatifs à la Conférence tenue à Paris au printemps dernier.

Le Gouvernement français a répondu, le 16 juin, à cette communication qu'il entendait se conformer à la ligne de conduite qu'il s'était tracée dès les premières tentatives de médiation, c'est-à-dire qu'il ne saurait s'agir en aucun cas pour lui d'imposer soit à la Grèce, soit à la Turquie des conditions impératives et que, par conséquent, il ne voyait pas la nécessité d'entreprendre une nouvelle démarche auprès des Kémalistes. Quant à la publication des textes, le cabinet de Paris, n'y voit aucun inconvénient à la condition qu'elle soit intégrale, c'est-à-dire qu'elle comprenne également les procès-verbaux de la Conférence de Paris, qui rendent compte exactement des discussions qui eurent lieu, à ce moment, entre les ministres des Affaires étrangères alliés.

D'après le *Daily Telegraph* cette réponse « ne fera qu'affermir le cabinet anglais dans sa détermination de revendiquer le droit d'agir avec une entière liberté à l'avenir, et de publier la correspondance échangée entre lui et le Quai d'Orsay sur la question d'Orient ».

La Roumanie et le traité de Sèvres

A l'occasion des entretiens de M. Schanzer avec M. Lloyd George, le correspondant diplomatique du *Daily Telegraph* écrit, au sujet du problème du Proche-Orient :

Je suis à même d'enregistrer un fait d'une importance politique considérable. Les ministres roumains, à Londres, à Paris et à Rome, ont reçu des instructions pour protester vigoureusement contre les fonctions des trois hauts-commissaires de l'Entente à Constantinople, fonctions qui, de l'avis de M. Bratiano et de ses collègues, semblent plutôt devoir être tenues par tous les signataires alliés du traité de Sèvres collectivement.

Les trois hauts-commissaires en question, continue le correspondant du *Daily Telegraph*, auraient décidé dernièrement que les litiges entre Turcs et sujets alliés seraient jugés par des tribunaux exclusivement composés de fonctionnaires anglais, français, italiens, et, au besoin, turcs, toute autre nationalité étant exclue.

Les autorités de l'Entente à Constantinople ont repoussé la demande du ministre roumain, réclamant l'admission de juges roumains dans les tribunaux des trois nations indiquées plus haut. Or, la protestation roumaine souligne l'importance du fait que cette pratique adoptée par les trois puissances de l'Entente de prendre des décisions en matière d'intérêts concernant d'autres alliés dans le Proche-Orient, sans consulter ceux-ci, est non seulement contraire aux lois internationales, mais encore souvent malheureuse dans ses résultats.

A moins de me tromper grossièrement, écrit ce correspondant, la Grande-Bretagne contresignera largement la proposition de M. Bratiano et son point de vue juridique.

Il serait impossible d'ignorer la contestation de M. Bratiano au sujet des conversations actuelles entre les diplomates anglais et italiens, d'autant que ses arguments

pouvant, tout au moins, soulever la question du droit qu'ont tous les signataires alliés du traité de Sèvres à participer à sa revision.

Cette velléité d'intervention, qui ne semble pas être entièrement spontanée et montre la persistance de certaines tendances montrées naguère par la Roumanie, ne peut, en tout cas, que servir actuellement la politique anglaise, et n'est point faite, si une fin de non-recevoir ne lui est pas opposée, pour faciliter la solution du problème du Proche-Orient.

Déclarations de Djelaleddine Arif bey au « Giornale d'Italia »

M. Djelaleddine Arif bey, représentant d'Angora à Rome, a fait au *Giornale d'Italia*, les réponses suivantes aux questions qui lui ont été posées :

1º Quelles nouvelles a le Gouvernement d'Angora au sujet de l'accord italo-turc ?

Je n'ai eu connaissance d'un accord intervenu entre le Gouvernement italien et le Gouvernement de Constantinople que par les journaux. D'autre part il m'est parvenu que lors de la conférence de Paris communication avait été faite à Youssouf Kémal Bey de la liste des demandes présentées à Constantinople par la Consulta et faisant l'objet de l'accord en question. Cette communication aurait été accompagnée d'une démarche en vue de l'acceptation des mêmes demandes par le Gouvernement d'Angora. Celui-ci paraît s'être maintenu sur la réserve puisque je n'ai aucune information portant qu'il a donné suite à cette démarche. Du reste celle-ci qui se ressent de l'intervention d'intermédiaires ne sachant pas s'élever à une haute conception des intérêts réciproques des deux pays, était vouée d'avance à l'insuccès tout au moins en ce qui concerne le Gouvernement d'Angora.

2º Quelle est la signification de cet accord et quelle est sa valeur effective ?

La signification de cet accord, si on peut lui donner ce nom, puisqu'en somme il n'y a qu'une lettre adressée au Gouvernement royal et lui faisant de vagues promesses contingentes à certaines éventualités, réside dans le fait qu'il est l'effet indirect de la politique anglaise dont on connait les répercussions sur le continent, politique tendant à déprécier l'importance du Gouvernement d'Angora, considéré comme rebelle contre l'autorité de l'Entente, en faveur du Gouvernement de Constantinople. D'ailleurs la satisfaction ressentie par M. Lloyd George lorsqu'il a su que l'accord en question avait

été élaboré avec le Gouvernement de Constantinople et non avec celui d'Angora prouve la justesse de mon interprétation.

Quant à la valeur effective de cet accord, il est à peine nécessaire que je dise qu'elle est nulle. La Grande Assemblée nationale avait voté une loi au lendemain même de son entrée en fonction portant que toute décision prise par le Gouvernement de Constantinople à partir du 16 mars 1920 — jour du coup de force opéré par l'Angleterre à Constantinople — est nulle et non avenue.

3° Le Gouvernement d'Angora et le Gouvernement de Constantinople.

La base juridique universellement reconnue de tout Gouvernement est la volonté nationale. Le gouvernement d'Angora tire son autorité de la Grande Assemblée nationale, elle-même fidèle et exacte représentation du peuple turc. De même que le Gouvernement d'Angora est le Gouvernement de droit en Turquie, il est le Gouvernement de fait. Il dispose de toutes les ressources militaires et financières, matérielles et morales des territoires turcs non occupés. Dans ces conditions le soi-disant Gouvernement de Constantinople n'est qu'une assemblée de dignitaires tirant l'illusion du pouvoir de la présence du Sultan-Calife dans la capitale et de la reconnaissance qui lui est accordée par l'étranger. Il s'agite dans le vide. C'est un simulacre de Gouvernement dont l'autorité ne s'étend pas au-delà des quatre murs de la capitale et qui même dans cette enceinte ne dispose pas du droit de police.

Le gouvernement d'Angora a reçu la reconnaissance non seulement des territoires où il règne en maître, mais de la population de Constantinople sans distinction de classe. Sauf quelques individus vendus à l'étranger elle est avec lui de cœur et d'esprit. La presse turque de la capitale à l'exception d'une seule feuille, le *Payam Sabah*, dont je ne me donnerai pas la peine de qualifier la conduite, défend la cause du gouvernement d'Angora.

Cette situation n'est ni provisoire ni accidentelle. Elle représente un changement radical dans les termes de l'équation nationale turque. Ceux qui s'imaginent que le pivot de l'autorité pourra passer d'Angora à Constantinople sans y être transporté par les forces nationalistes s'exposent à un rude désappointement.

Cela ne veut pas dire que la nation turque a répudié le Califat et le Sultanat. Au contraire la Grande Assemblée nationale à son entrée en fonction a juré de rester fidèle à ces deux institutions qui ont fait la grandeur du pays et qui doivent servir de base à son relèvement. Mais d'après le Chériat les actes officiels du souverain-calife ne sont valables qu'à la condition qu'il jouisse d'une parfaite liberté d'action. Or aujourd'hui il est le prisonnier de l'étranger. Les pouvoirs qu'il tient de la nation ont donc fait provisoirement retour à celle-ci. Voilà l'explication des anomalies de l'heure présente.

4° L'Europe séparément considérée dans ses relations avec les deux Gouvernements.

L'Angleterre ainsi qu'il a été expliqué plus haut, cherche à réaliser ses desseins aux dépens de la Turquie en liant partie avec le Gouvernement de Constantinople qu'elle espère voir survivre au Gouvernement d'Angora dont elle escompte un peu trop

[illegible] l'écroulement. La France, plus avisée, a parié sur le cheval d'Angora et a conclu avec le Gouvernement nationaliste l'accord qu'on sait. L'Italie qui avait précédé la France dans cette voie avait un peu ralenti sa marche dans cette direction. Mais j'espère bien que ce n'est que pour prendre un nouvel élan qui la portera sans arrêt à Angora. Quant aux autres pays européens, ils reconnaissent provisoirement le gouvernement d'Angora et pour le reste attendent le résultat des événements.

3º Le monde musulman et les deux Gouvernements.

Le monde musulman a concentré toutes ses espérances sur la Turquie qui en est pour ainsi dire l'épine dorsale. En lui confiant le Califat elle lui a confié ses destinées. Il est évident que dans la crise actuelle ce monde devait se rallier autour d'elle, ce qu'il a fait avec une résolution et une énergie dont je n'ai pas besoin de vous citer les manifestations. Quant à prendre parti pour le Gouvernement d'Angora ou de Constantinople, la question ne s'est même pas posée pour lui. Le Calife étant aujourd'hui prisonnier, c'est Moustafa Kémal pacha qui symbolise à ses yeux la cause musulmane. C'est lui qu'il reconnait, c'est lui qu'il appuie. Son portrait décore toutes les habitations en Egypte, aux Indes, en Afghanistan, partout où règne la foi du Prophète. Il est vendu dans les rues aux acclamations de la foule. C'est le héros, le sauveur. J'en ai dit suffisamment pour vous faire comprendre lequel des deux Gouvernements d'Angora ou de Constantinople jouit des suffrages du monde musulman.

6º La lutte du Gouvernement d'Angora et sa situation actuelle.

De prime abord on pourrait s'étonner de ce que la lutte de la Turquie contre la Grèce traine encore. Mais si on considère que la Turquie avait été complètement désarmée après l'armistice et que tous ses services administratifs se trouvaient désorganisés et que c'est dans ces conditions qu'elle a eu à faire à une nombreuse armée grecque, admirablement armée et équipée grâce aux subventions de l'étranger, on comprendra que la tâche de purger le sol national de la meute qu'on avait lancée contre lui, ait pris le caractère d'une entreprise longue et ardue. La Turquie a eu à se faire une armée, un armement, une organisation, plus, un gouvernement. Ceci demandait du temps et des efforts presque surhumains étant donné les vides produits par dix ans de guerre. Ses succès dans toutes ces directions sont un nouvel exemple de son extraordinaire don d'improvisation dans la détresse. Aujourd'hui elle a comblé ses lacunes. Son armée nationale, qui a déjà donné des preuves de ce qu'elle vaut, en brisant par trois fois l'avance grecque, inspire aux gouvernants nationalistes une confiance illimitée. Le jour venu pour l'assaut décisif, rien n'arrêtera sa marche victorieuse.

7º Le Gouvernement d'Angora triomphera-t-il ? Quels sont les éléments et facteurs de sa victoire ?

Je viens de dire que nous comptons sur notre armée pour balayer les Grecs de notre territoire. Pour ce qui est du triomphe complet de notre cause, il nous paraît également certain. Quand une nation a pleinement conscience de ses droits et qu'elle est décidée à tous les sacrifices pour les défendre, elle doit triompher. N'oubliez pas que la Turquie lutte pour son existence même et qu'elle puise dans le danger mortel qui la menace une résolution et un enthousiasme qui décuplent ses forces. N'oubliez pas que le peuple

ture a un grand passé, des traditions héroïques, une carrière impériale qui sont autant de sources de hautes inspirations patriotiques pour elle. N'oubliez pas surtout que sa cause est juste, et qu'en la défendant avec l'héroïsme que vous savez, elle a déjà moralement gagné cette cause. Les peuples qui sont capables de sacrifices comme ceux qu'elle a fait pour conserver leur territoire et leur indépendance, en deviennent doublement dignes. Elle n'a qu'à persévérer quelque temps encore dans cette voie héroïque pour forcer l'Europe à s'incliner devant ses réclamations. Ses baïonnettes finiront par trouver un auxiliaire dans l'admiration du monde. Les deux lui ouvriront les portes de la justice occidentale.

8° Le Gouvernement d'Angora et la Grèce, les phases du conflit en Asie Mineure et la responsabilité des atrocités dénoncées.

Je ne doute pas que la Grèce en ait assez de son aventure anatolienne. Mais comme j'ai déjà expliqué plus haut, le Gouvernement nationaliste qui est plein de confiance en la victoire finale tiendra bon jusqu'au bout. Si donc des bruits ont couru tout récemment sur des prétendus pourparlers de paix entre les deux pays, vous pouvez être sûrs qu'il s'agit d'un ballon d'essai grec.

Pour ce qui est de la responsabilité des atrocités vous n'êtes pas sans savoir que le débarquement des Grecs à Smyrne a été accompagné de massacres et de cent autres actes de barbarie accomplis sous les yeux impassibles de la flotte interalliée, et qu'à mesure que les troupes helléniques avançaient dans le pays, elles le mettaient à feu et à sang. Ce qui s'est passé à Ismidt et à Yalova ne représente que deux épisodes sur cent de la même nature. Les Turcs seraient plus ou moins qu'humains s'ils n'avaient répondu à ces sanglantes provocations. Et sans doute des représailles ont été exercées par ci par là. Mais il est absolument faux qu'actuellement les Grecs dans les territoires soumis à l'autorité du Gouvernement d'Angora soient l'objet de massacres ou de mauvais traitements. Tout ce qui est arrivé c'est que le Gouvernement a sévi contre les bandes révolutionnaires grecques agissant pour compte de la société « Pontus ». En tout état de cause la responsabilité de la situation revient entièrement aux Grecs qui, non contents d'avoir été mis en possession de territoires turcs, se sont prévalus de cette décision de l'Entente pour exercer leur rage contre la paisible population musulmane, qui leur avait été arbitrairement livrée. Ne peut-on pas même dire que cette responsabilité revient en première ligne aux puissances sous le patronage desquelles les Grecs ont été installés en qualité de leurs mandataires dans des territoires turcs alors que leur sauvage hostilité contre les turcs s'était déjà révélée en Macédoine ? Sans parler de l'intolérable provocation constituée par le fait même de la spoliation dont la Turquie était victime. Qu'on se rapporte à ce qui s'est passé et se passe encore en Irlande et on comprendra plus facilement l'exaspération de la Turquie.

Je tiendrai à révéler à cette occasion la pénible impression produite sur la Turquie et sur tout le monde musulman par la nouvelle campagne d'atrocités ouverte contre la Turquie à propos de faits non avérés alors que les forfaits commis par les Grecs à Smyrne, à Ismidt et à Yalova qui ont été officiellement constatés par des commissions d'enquête interalliées n'ont pas donné lieu à la moindre sanction contre la nation coupable. Il y a plus et pire. Les rapports de ces commissions n'ont pas été même livrés à la publicité. Il a fallu qu'une indiscrétion fort honorable en l'espèce, ait mis la délégation d'Angora à Paris en possession du texte de ces rapports pour qu'ils aient

pu voir le jour par son entremise. En vous remettant des exemplaires, je me plais à constater que l'Italie a joué un rôle prépondérant dans la constitution de ces commissions aux fins de justice et d'équité.

9° Analyse des propositions faites aux deux belligérants d'après les délibérations de la dernière conférence de Paris.

Les propositions de la Conférence de Paris qui sont représentées comme constituant des concessions généreuses et donnant pleine satisfaction aux exigences de la justice, sont toujours basées sur le principe de la mutilation de la Turquie et de son asservissement économique et politique, cependant que celles qui se rapportent à la question des Détroits laissent Constantinople à la merci du premier venu y compris la Grèce. Ces propositions portent atteinte à son intégrité territoriale, à sa souveraineté et à la sécurité de sa capitale. Il y a là des catégories qui ne prêtent pas au marchandage, car elles sont à la base de son existence juridique et matérielle. L'argumentation par laquelle la Conférence soutient ces propositions est parfaitement arbitraire, et souvent contradictoire. L'exposé de la Conférence explique le maintien de la Grèce dans la Thrace orientale par le souci qu'a l'Entente de compenser cette puissance des sacrifices qu'elle a faits pour la cause des alliés. Comme si la Turquie était venue au monde pour servir de monnaie d'appoint aux puissances dans le règlement de leurs comptes! D'un bout à l'autre les propositions de la Conférence procèdent du même esprit arbitraire, qui a inspiré le traité de Sèvres. On y cherche en vain un principe juridique reconnu. On n'y trouve que l'expression de la fatale mentalité occidentale en vertu de laquelle les pays non-européens et non-chrétiens n'ont d'autres droits que ceux que l'Occident veut bien leur reconnaître. A ceux qui prétendraient que la Turquie a été vaincue et que la défaite se paye, je répondrai : 1° que la Turquie sans être encore vainqueur n'a pas été vaincue comme le prouve la résistance très effective qu'Angora oppose aux puissances de l'Entente et à leur instrument la Grèce depuis la dénonciation par les premières de l'armistice du 30 septembre 1918; 2° que, eût-elle même été vaincue, la défaite ne peut atteindre l'intégrité territoriale et la souveraineté d'une nation l'une et l'autre étant inaliénables et imprescriptibles par définition. La guerre a été faite pour mettre cette catégorie de droits à l'abri de toute violation ; 3° que la Turquie a déjà perdu les deux tiers de son empire. Ce qui lui reste est son territoire strictement national. Rien au monde ne l'amènera à en céder un pouce. Elle le défendra jusqu'à son dernier homme, sa dernière piastre et sa dernière cartouche.

Si la Conférence avait réellement voulu la fin de la guerre turco-grecque, qui d'après sa propre déclaration a opposé l'un à l'autre deux continents, elle aurait accepté la proposition du Gouvernement d'Angora que l'armistice soit accompagné de l'évacuation de l'Anatolie. Mieux que cela. Usant de la même autorité souveraine qu'elle s'était attribuée pour installer les Grecs contre tout droit dans des territoires ottomans, l'Entente n'aurait qu'à leur intimer de se retirer. Elle en a le pouvoir, elle en a le devoir. La justice, l'honneur, l'humanité le lui commandent.

10° Angora, Berlin, Moscou.

Les relations d'Angora avec le Gouvernement des Soviets sont celles qui découlent du traité d'amitié et de bon voisinage conclu entre les deux pays. Elles ne comportent

aucunement l'adoption de la doctrine bolcheviste. Quant à Berlin, jusqu'à présent le Gouvernement d'Angora n'a pas songé à établir un fil avec la capitale allemande.

11° Le Gouvernement d'Angora et l'Italie.

Ainsi que je l'ai déjà déclaré à plusieurs reprises, la Turquie et l'Italie ont une fo d'intérêts en commun d'importance majeure. Rien n'existe pour les diviser. Par conduite humaine et bienveillante de ses autorités envers la population musulm tant à Constantinople que dans les territoires restés pendant quelque temps s l'occupation italienne. La Péninsule a gagné la reconnaissance et l'amitié du mo turc, je pourrais dire du monde musulman tout entier. L'Italie s'est posée la premi en champion des droits turcs, s'ouvrant par là une voie au bout de laquelle il y av honneur, gloire et profit. Que si des incidents sont survenus au cours des deux d nières années entre le Gouvernement d'Angora et la Consulta, ils n'avaient pas caractère suffisamment grave pour détourner l'un ou l'autre pays du but qu'ils s'étai posé de se rapprocher et de s'entendre. Le peuple turc compte fermement sur l'ap moral et matériel de la Péninsule pour son relèvement économique ce qui ne manqu pas d'être à l'avantage des deux parties.

12° Quelle valeur peut représenter un accord de l'Entente av Constantinople et dans ce cas quelle serait l'attitude du Gouverneme d'Angora et des Musulmans ?

Si un accord devait être conclu entre l'Entente et le Gouvernement de Constar nople, cela voudrait dire que celui-ci cédant à la pression, aurait accepté les conditi des Alliés, lesquelles assurément ne seraient pas conformes au pacte national, p qu'alors ils se seraient adressés à Angora. Un pareil accord n'aurait pas plus de val en Turquie que le traité de Sèvres signé par Constantinople, mais universellem répudié par la nation. Aucun résultat pratique n'en résulterait. Il rencontrerait même résistance. C'est-à-dire qu'on n'aurait pas fait un seul pas en avant cepend que d'un autre côté ce nouvel abus de pouvoir de la part de l'Entente fournirait nouvel aliment à l'indignation du monde musulman et lui ferait prendre la forme d' appui redoublé donné au Gouvernement d'Angora.

13° Question de la Palestine (Mandat anglais).

L'Angleterre qui est entrée en guerre au cri de justice et liberté n'en a pas prou la sincérité en s'emparant de la Mésopotamie et de la Palestine. Sans doute ce dern pays n'est pas riche, mais il possède une valeur capitale d'un autre ordre. Il renfer dans ses limites les lieux saints de la Chrétienté et du Judaïsme qui figurent aussi pa les Lieux Saints de l'Islamisme. L'Angleterre ne se contente pas de vouloir disposer richesses matérielles du monde. Elle voudrait aussi en dominer les forces morales. a cherché à s'emparer du Thibet pour exercer son contrôle sur le Bouddhisme. Dep longtemps elle travaillait à faire transférer le Califat à la famille du Chérif de Mecque pour réduire cette institution au rang d'instrument de ses volontés. N'aya pas réussi dans cette entreprise elle s'est appliquée à faire un allié, c'est-à-dire un subo donné du Sultan-Calife existant. En se faisant donner le mandat sur la Palest

elle est devenu la maîtresse des Lieux Saints, ce qui met entre ses mains un formidable instrument de pression. Il ne se passera pas beaucoup de temps sans que cette question du mandat anglais sur la Palestine mette toutes les Puissances chrétiennes aux prises. Alors on regrettera d'avoir soustrait ce pays à l'autorité de la Turquie qui savait y respecter les droits de toutes les confessions et y maintenir révérencieusement l'ordre, révérencieusement parce que, vénérant elle-même le Christ comme prophète. Quoi qu'il en soit, je me mets au point de vue de l'intérêt strictement islamique. La Turquie nationaliste a déjà fait savoir à la Société des nations par l'entremise de son représentant à Paris qu'elle ne reconnaîtra aucun arrangement concernant la Palestine qui aura été conclu en dehors d'elle. Il serait inique de vouloir transformer en pays juif un pays qui est arabe depuis plus de mille ans, aussi inique que de tailler dans les chairs de la Turquie un foyer pour les Arméniens : projets qui ne feront que créer de nouvelles sources de discordes sanglantes dans le proche Orient.

14° Question de la Syrie, attitude du Faïçal, état d'âme des populations arabes du nouveau royaume et des anciens émirats arabes.

La Turquie nationaliste a établi d'accord avec la France la ligne de partage entre l'Asie Mineure et la Syrie. Il est évident que cet arrangement fait partie d'une entente plus générale avec la République, dont aucune clause ne peut être reniée par l'une ou l'autre partie. En déclarant impossible le maintien du mandat anglais, Faïçal ne fait que subir l'influence de l'opinion publique de son pays, je ne saurais fixer le degré de sa sincérité. Faïçal avait été excommunié pour ainsi dire par les autres Potentats de l'Arabie pour s'être mis à la dévotion de l'Angleterre. D'après moi sa carrière est très compromise.

15° Traité de Sèvres.

Le traité de Sèvres donnant formellement expression à la décision des Puissances de mutiler et d'asservir la Turquie, a fait perdre à celle-ci tout espoir d'obtenir justice de l'Occident. Cet acte l'a confirmée dans sa résolution de se faire justice elle-même. Il a servi de ciment à la nation qui, sous le coup qui lui a été porté, a retrouvé son unité.

16° Relation d'Angora avec les Etats musulmans d'Asie Centrale.

L'Afghanistan, Boukhara, l'Azerbaïdjan, la Crimée ont des représentants diplomatiques à Angora. Une délégation persane est sur le point d'y arriver. Nous avons conclu des traités avec quelques-uns de ces Etats et les relations diplomatiques ont été établies avec eux. Les sentiments de tous ces Etats envers nous sont connus du monde entier. Le discours si éloquent et si énergique prononcé par S. M. l'émir d'Afghanistan a attiré toute notre reconnaissance.

Rapport du Conseil d'Administration du Chemin de Fer de Smyrne à Aïdin

Nous croyons intéressant de reproduire ici le rapport lu à l'Assemblée générale semestrielle des actionnaires du chemin de fer de Smyrne à

Aïdin le 31 mars, à Winchester House, et publié dans le *Times* du 1er avril.

Dans ce rapport le vicomte St Davids, président, développe d'importantes considérations politiques à l'appui des questions d'ordre purement financier intéressant les actionnaires, en sorte qu'elles en occupent la plus grande partie et que les questions administratives qui remplissent ordinairement les documents de ce genre, n'y tiennent qu'une place très restreinte :

Messieurs,

Je vous engage à adopter le Rapport du Conseil d'administration et le relevé des comptes jusqu'au 31 décembre 1921 qui est présenté à votre approbation.

Je ne commenterai pas les chiffres que nous vous soumettons, et je ne les comparerai pas non plus aux relevés de compte de telle autre période ; car, dans les circonstances actuelles, les comparaisons de chiffres pourraient peut-être nous induire en erreur, et ne nous seraient pas d'une grande utilité.

Je veux seulement vous dire, Messieurs, que depuis l'armistice, le chiffre total des affaires est satisfaisant. Par contre, nos prix de revient ont été formidables, parce que nos dépenses ont été très élevées, et aussi parce que le commerce général fut entravé par le Gouvernement grec, qui a été pour nous et pour toute la région un véritable fléau.

A la dernière réunion semestrielle, on m'a demandé si nous ne pourrions rien faire pour payer *un coupon sur ces actions*, et je répondis aux actionnaires que le Conseil d'administration le désirait fermement mais que, vu les circonstances, nous n'osions courir les risques qu'entraînerait cette opération.

Nous ne savions pas, en effet, ce que nous devions payer pour restaurer la voie ferrée, lorsqu'elle fut de nouveau entièrement en notre possession.

La situation est aujourd'hui la même, et je pourrais même dire qu'elle a empiré.

Les chiffres que vous lisez sur le rapport à la date du mois de décembre sont des chiffres réels. Je veux dire par là que l'argent qu'on nous devait nous a été payé, mais aujourd'hui nous ne sommes pas dans la même situation.

Nous avons les plus grandes difficultés à obtenir de l'argent du Gouvernement hellénique. Je vous toucherai encore un mot tout à l'heure à ce sujet; mais ce sur quoi je veux surtout appuyer, c'est que nous sommes dans une situation telle qu'il nous faut avant tout garder nos capitaux pour les réparations que nous aurons à faire plus tard, et que la seule victoire que noux pourrons réellement remporter sera de faire remise de nos fonds à Smyrne, au lieu de lui envoyer de l'argent.

Telles est la position dans laquelle nous sommes actuellement.

Une erreur grecque. Maintenant, Messieurs, c'est un secret connu de tous que les Directeurs de cette Compagnie se sont fermement opposés à la politique qui consistait à envoyer les Grecs à Smyrne. Ce furent les Alliés qui les y poussèrent, mais nous avons toujours pensé qu'ils commettaient en le faisant une grosse erreur.

Les Grecs se disaient que Smyrne était une ville riche et importante, et qu'elle serait

d'un grand secours financier aux habitants d'Athènes si jamais les Hellènes parvenaient à s'en emparer.

Les Grecs se sont trompés. Un port, aussi important soit-il, n'est pas utile à une nation qui ne possède pas en surplus la région environnante. Je vais vous prouver ce que j'avance par une comparaison.

Supposons pour un instant que les Allemands aient gagné la guerre, qu'ils nous aient battus, nous et les Américains, et qu'il aient dit à ces derniers : « New-York est une ville à moitié irlandaise, exactement comme Smyrne est une ville à moitié grecque. Nous allons prendre New-York et une zone de 30 milles autour; nous donnerons le tout à l'Irlande, et New-York sera dorénavant gouverné par Dublin. »

Je suppose que ces messieurs de Dublin auraient pensé que les droits de douane qu'ils percevraient à New-York leur procureraient un revenu considérable. Que serait-il advenu de New-York ? Les Américains auraient d'abord conclu la paix, puis ils auraient coupé toutes les lignes de chemin de fer conduisant à New-York. Pas une tonne de marchandise n'entrerait à New-York, provenant du continent américain. Rien ne pourrait y pénétrer, rien ne pourrait non plus en sortir. En cinq années, New-York serait devenu un désert.

Le même état de choses surviendrait indubitablement à Smyrne si l'on donnait aux Grecs cette ville, ils n'auraient plus l'Asie Mineure derrière eux. Smyrne est une ville extrêmement importante, parce que c'est une des portes qui donnent accès en Asie Mineure. Mais, faites abstraction du pays qui l'entoure, et Smyrne devient inutile à n'importe quel peuple. Cela a justement été notre point de vue.

Il est vrai qu'il y avait une population grecque à Smyrne, une population dont les ancêtres étaient Grecs, ou tout au moins dans la plus haute antiquité, Grecs de cœur ; mais ces Grecs n'ont jamais été jusqu'à maintenant, gouvernés par Athènes. Aujourd'hui, ils le sont. Et grâce à des informations qui me sont parvenues, je suis très porté à croire que, si l'on demandait aux Grecs de Smyrne leur avis sur le régime actuel, la plupart d'entre eux ne voudraient pas le voir continuer.

Position dans laquelle se trouve la Compagnie. La Compagnie de chemin de fer ottoman a été lésée par la situation présente. Je vous dirai tout à l'heure que nous avions de la peine à nous faire payer.

Il y a deux espèces de mauvais débiteurs ! celui qui vous dit : « Je vous dois cet argent, mais je ne puis pas vous le payer à présent... Je m'acquitterai quand je le pourrai. » se comporte en somme en gentleman. Celui qui vous chicane chaque fois que vous lui demandez votre dû ; qui hésite, marchande, conteste, cherche à vous montrer que vous vous trompez dans vos comptes ; lorsque vous lui prouvez enfin qu'ils sont exacts, il ne vous paie pas plus que le débiteur, dans le premier cas.

C'est de cette dernière façon qu'agissent les agents du roi Constantin à Smyrne. Ils nous chicanent sur chaque article des contrats, et finissent par nous déclarer qu'ils ne peuvent pas nous payer.

A l'heure actuelle, ils nous doivent 30.000 livres sterling. Et ce compte grossit de jour en jour. Je ne pense pas que nous serons jamais payés, à moins que le Gouvernement britannique ne vienne à notre secours.

Il est nécessaire d'agir par la force. Nous nous sommes adressés au Foreign Office qui a protesté en notre faveur à Athènes. Il me semble, moi, que dans le cas où nous nous

trouvons, il est nécessaire d'agir d'une façon plus efficace que par des protestations. (*Très bien, très bien*). Nous sommes une Compagnie anglaise établie en territoire turc. L'armée du roi Constantin se trouve dans le même territoire. Pourquoi utiliserions-nous les services de citoyens anglais, le charbon qui nous vient de Londres, et notre matériel, pour transporter gratuitement des Grecs, le long de la voie ferrée ? (*Très bien, très bien*).

Ils ne sont même pas courtois envers nous : notre agent, le Major général Raymond de Candolle, un homme très connu et très distingué, s'est vu refuser une entrevue avec le Haut-Commissaire grec à Smyrne, depuis le mois de novembre dernier.

Notre Compagnie compte environ cinq mille actionnaires. Je pense que nous devons faire une demande collective au Foreign Office, pour qu'il agisse en notre faveur d'une façon plus efficace que par de simples protestations. (*Très bien, très bien*).

Il me semble qu'il est grand temps d'envoyer un ou deux navires de guerre en rade de Smyrne, et de signifier clairement au roi Constantin et à son Gouvernement, que nos chemins de fer ne transporteront plus un seul soldat grec, jusqu'à ce que nous soyons payés. (*Applaudissements*).

L'évacuation prochaine. Vous avez connaissance, Messieurs, les nouvelles bases de paix entre la Grèce et la Turquie : les Grecs vont évacuer l'Asie Mineure. S'il m'était permis de donner là-dessus mon avis, je proposerai qu'un certain nombre d'officiers anglais, français et italiens soient envoyés sans retard en Asie Mineure pour assurer le bon ordre de cette évacuation.

Il est difficile de savoir ce qui se passe en Asie Mineure, mais je tiens quelques nouvelles de bonne source. Depuis que les Grecs ont occupé *la zone de Smyrne*, je ne parle pas de l'Asie Mineure, car je n'ai pas de nouvelles précises à ce sujet — ils ont incendié 50 ou 60 villages turcs. Des vies humaines — je n'en connais pas le nombre — ont été sacrifiées. Une partie de la population de ces villages a été assassinée, l'autre s'est dispersée.

J'ai aussi de fortes raisons pour penser que les méfaits commis dans la zone du chemin de fer de Cassaba — la zone française — sont encore pires. Je ne puis pas vérifier les assertions qu'on m'a faites à ce sujet, mais je pense que dans cette zone, 300 ou 400 villages turcs ont été incendiés.

Si les Grecs se comportent ainsi lorsqu'ils occupent le pays d'une façon pacifique, à quels méfaits ne se livreront-ils pas lorsqu'ils vont l'évacuer ?

J'ai tout lieu de croire, qu'à moins que leur évacuation ne soit contrôlée par les Alliés, ils vont incendier un nombre bien plus grand encore de villages turcs.

Une calamité déplorable se produirait peut-être alors. Lorsque les Turcs reviendront et trouveront leurs villages incendiés, que pensez-vous qu'il adviendrait aux villages grecs de cette même zone ?

Je le répète, si les Alliés ne prennent pas à leur charge le contrôle de cette évacuation, il est fort probable que toute cette contrée, qui est une des plus fertiles de la terre, sera mise à feu et à sang et se trouvera bientôt changée en désert. Voilà ce qu'il faut à tout prix éviter. (*Très bien, très bien*).

Messieurs, en nous plaçant à un autre point de vue, si l'évacuation de l'Asie Mineure par les Grecs n'est pas contrôlée par les Alliés, un autre grave danger est à redouter. Un certain nombre de soldats grecs pourraient ne point quitter le pays. Ils n'ont pas reçu leur solde, ils sont plus ou moins désorganisés. Plusieurs d'entre eux préféreraient

garder leurs armes et s'en aller dans les montagnes pour se livrer au brigandage plutôt que de retourner chez eux.

Je vous laisse à penser dans quelle situation sera alors le pays.

Je veux vous dire encore quelques mots sur le prochain traité entre la Grèce et la Turquie.

Il est certaines clauses dans ce traité où il est question de finances et de réparations. Sans aller trop loin dans des questions qui ne sont pas de notre ressort, je puis affirmer que la première chose à faire, si l'on veut rendre à ce grand pays sa prospérité d'autrefois, sera de mettre en marche les chemins de fer. Ils doivent fonctionner les premiers, autrement le commerce ne pourra jamais renaître dans le pays. Aussi je voudrais faire une demande pressante à notre Gouvernement, pour que les premières sommes recueillies pour les réparations turques soient distribuées aux Compagnies de Chemins de fer qui pourraient alors mettre leur matériel en état de marche. Quant à l'argent recueilli par la suite, il servirait d'abord à dédommager les négociants anglais de Smyrne qui ont été très fortement atteints par la crise actuelle, et dont plusieurs ont été totalement ruinés.

Le commerce anglais avec la Turquie ne pourra jamais recommencer tant qu'on n'aura pas indemnisé les infortunés négociants.

Messieurs, je ne vous dirai plus que quelques mots pour conclure.

Pour faire de l'Asie Mineure un pays civilisé, nous devons, premièrement demander à notre Gouvernement de faire payer les Grecs ; nous devons lui demander en second lieu de leur faire évacuer promptement l'Asie Mineure, et enfin, de contrôler leur évacuation. De toute façon, il faut que les Grecs s'en aillent.

Nous en savons assez sur le Gouvernement du roi Constantin à Smyrne pour pouvoir affirmer, sans crainte d'être contredits, que ce Gouvernement est un scandale. Plus tôt on y mettra fin, mieux cela vaudra.

REVUE DE LA PRESSE

LA QUESTION DU PROCHE-ORIENT

Dans l'éditorial de l'*Eclair* du 21 juin, M. Emile Buré, tout en rappelant les réserves qu'il a faites à propos du mot de M. Michel Paillarès dans son livre *le Kémalisme devant les alliés* : « Soyons avec les Anglais sur les rives du Bosphore et ils seront avec nous sur le Rhin » entre de nouveau en campagne contre la politique orientale qui a abouti à l'accord d'Angora, disant que ce sont « les affairistes et les littérateurs turcomanes » qui ont fait triompher cette politique. Les affairistes sont généralement plutôt grecaillistes que turcomanes et ce sont, en tous cas, les Zaharofphiles qui défendent leur politique. Il lance l'anathème contre les kémalistes alliés des bolchevistes et recueille des paroles de M. Venizelos qu'il vaudrait mieux laisser tomber dans l'oubli pour la mémoire du « grand Crétois ».

Commentant une lettre reproduite dans le numéro du 22, que M. Michel Paillarès lui a adressée à la suite de la publication de cet éditorial et dans laquelle celui-ci revient à la charge et défend sa thèse anglo-grecque, M. E. Buré, lui fait toutefois remarquer :

> Mais si le Gouvernement français eut tort de lier partie avec les kémalistes, ce n'est pas aux Anglais à nous en faire grief. Ne sont-ils pas les alliés des bolchevistes alliés des kémalistes ?

On peut ajouter, ce n'est pas davantage à nous à reprocher aux Kémalistes de s'être retournés vers les bolcheviks puisque nous suivions

Il n'y a encore pas longtemps, la politique que les Anglais, nos alliés, poursuivent énergiquement contre eux.

M. René Puaux, dans le numéro du 24 juin du même journal, vient à la rescousse ; il agite l'épouvantail d'une Turquie alliée aux bolcheviks et dénonce « la connivence Angora-Berlin-Moscou ». Il n'y a pas un homme au courant des choses de l'Islam qui vous dise que le bolchevisme et l'islamisme sont deux conceptions incompatibles, que seule la politique de l'Angleterre a jeté les Turcs dans les bras des bolcheviks après qu'elle eut elle-même travaillé à consolider leur situation ; et, si nous devions revoir un jour les Turcs à Berlin, ce serait bien malgré eux et tout à fait de notre faute ; nous ne pourrions nous en prendre qu'à nous, c'est-à-dire à la politique de MM. Paillarès, E. Buré et René Puaux.

M. R. Puaux, lui aussi, recommande à nos hommes politiques d'abandonner l'Orient à l'Angleterre pour ne pas la contrarier. Comment se fait-il que naguère l'*Eclair* ne nous ait pas proposé également d'abandonner la Pologne pour ne point lui déplaire ?

Notre conclusion est tout autre. La France doit faire une politique islamique pour être forte en Orient, c'est-à-dire développer les sympathies qu'elle y possède et assurer la situation morale dont elle jouit ; il faut que nous y soyons forts avec tout le monde musulman pour que les Anglais ne nous imposent pas leur volonté en Europe. Si nous leur abandonnions l'Orient en abandonnant les musulmans, nous nous livrerions nous-mêmes, et serions ici à leur merci.

***

L'*Action française* du 26 juin, dans une réplique d'un de ses amis à l'article de M. René Puaux intitulée « Ce qu'il ne faut pas abandonner », dit notamment :

> Fils de pasteur, connu pour religionnaire ardent, on est obligé de se demander, à lire cet article, si ce ne sont pas des sentiments de cet ordre qui font que M. Puaux fait si bon marché de l'expansion de la France. En revanche, si le droit de l'Angleterre à s'établir solidement dans les cinq parties du monde lui paraît intangible, c'est peut-être en vertu de la supériorité que donnent à l'Empire britannique son adhésion à la Réforme et la propagande de la Société biblique. A ce point de vue, il serait tout naturel que M. Puaux préférât Lord Curzon à Dupleix et même au général Gouraud.
>
> Une campagne tendancieuse est depuis plusieurs mois déchaînée dans la presse anglaise qui s'efforce de persuader à ses lecteurs par des révélations sensationnelles que les chrétiens d'Asie Mineure sont exterminés par les Turcs en Cilicie et sur la mer

Noire. Le précédent de Gladstone doit nous rappeler quels avantages politiques la Grande-Bretagne sait tirer de ses campagnes humanitaires.

La même presse dénonce tous les jours la complicité d'Angora, de Moscou et de Berlin. M. Puaux prétend que le délégué bolchevik Araloff est vice roi d'Angora. C'est ce qu'affirme chaque matin le *Daily Telegraph*.

C'est un thème favori des Anglais de prétendre que l'Asie est bolchevisée et de convier l'univers à lui laisser le soin d'y faire régner l'ordre. En réalité, l'influence bolcheviste n'est pas sur la Turquie, sur la Perse et sur l'Afghanistan, aussi forte que l'on voudrait le laisser croire. Il est exact qu'un vent d'indépendance souffle parmi les nations asiatiques et que la guerre mondiale n'a pas contribué à renforcer chez les Orientaux le prestige de l'Europe. Il est exact qu'Angora, Téhéran, Kaboul ont noué des relations, signé des accords avec Moscou. Le régime soviétique déclarait qu'il renonçait aux capitulations et aux concessions. Les Asiatiques se sont empressés d'en profiter. Mais la propagande communiste a échoué dans l'Orient islamique, cela n'est pas douteux. Les Soviets peuvent encourager les nationalismes turc, persan, afghan ; ils sont incapables de gagner au bolchevisme ces nations féodales, religieuses et patriotes. Le Coran résiste aux utopies de Lénine.

« L'auteur de cette réponse fait remarquer que « depuis huit siècles, depuis les croisades et les royaumes francs » et avec l'aide des religieux catholiques, la France a implanté sa langue en Asie Mineure et que « dans cet Orient remué par des courants nationaux et même xénophobes, la France jouit encore d'un traitement privilégié. » En effet :

Un Français peut voyager de Constantinople à Samarcande en ne parlant que sa propre langue. C'est un avantage que beaucoup d'Anglais lui envient. Au moment où ces riches contrées vont se moderniser, ouvrir leurs marchés, offrir leurs mines et leurs pétroles à l'activité de l'Occident, la France peut recueillir le bénéfice d'une propagande séculaire. C'est ce que l'Angleterre ne veut pas.

Nous ne demandons en Orient que la liberté du commerce et la porte ouverte à toutes les nations. L'Angleterre veut s'y créer un empire et un terrain de monopole. Elle veut la ruine de la Turquie, elle veut la constitution d'un panarabisme qu'elle dominera. Elle veut s'installer sous pavillon grec à Constantinople et à Smyrne, sous pavillon juif à Jérusalem et en Syrie, sous pavillon Fayçal à Bagdad et au Kurdistan. Par une collection d'Etats satellites soumis à sa tutelle financière, elle veut régner sur l'Asie musulmane du Caucase au Pundjab et du Hedjaz au Kurdistan. Le colonel Lawrence, qui mène la politique anglaise en Orient, avoue sans scrupule ces visées impérialistes, qui se réaliseront, dit-il, que la France le veuille ou non.

Nous avons laissé l'Angleterre prendre la première place à Constantinople et nous évincer d'un rang qui était dû à nos participations financières et à notre influence intellectuelle en Turquie.

Nous la laissons manœuvrer contre la Syrie où elle a voulu nous imposer Fayçal, où elle continue à saper notre autorité par des intrigues, des soulèvements de frontières, des incidents provoqués par les émirs de Bagdad et de Transjordanie, qui sont à ses ordres. Nous laissons se retourner contre nous l'accord d'Angora, hâtivement bâclé, dont nous pouvions tirer meilleur parti.

Notre opinion publique mal renseignée, égarée par de mauvais bergers, ne voit pas l'étendue des sacrifices auxquels on la convie. On nous proposera demain d'abdiquer en Asie, c'est-à-dire de quitter la Syrie d'abord, et il se trouvera au Parlement une majorité pour applaudir à cette capitulation, que d'autres suivront.

C'est une folie de croire que l'Angleterre sera plus traitable quand nous lui aurons cédé en Orient tout ce qu'elle désire, c'est-à-dire notre disparition. Les défaillances n'engendrent que des ruines...

Il est tout de même scandaleux qu'après les avanies que nous subissons de la part de Lloyd George depuis trois ans, un journaliste français vienne nous prier de montrer de la bonne volonté envers l'Angleterre en lui cédant l'Asie.

***

Dans l'éditorial de l'*Action française* du 23 juin, intitulé « Le problème du Proche-Orient », M. Jacques Bainville montre d'ailleurs que la politique suivie par la France en Orient est le véritable motif du différend franco-britannique et par suite, toute l'importance que notre politique orientale a actuellement :

La conséquence immédiate du voyage à Londres de M. Poincaré a été la reprise de la conversation sur l'Orient. C'est le point sensible, le point capital. Nous l'avons dit : la question d'Orient dépasse les autres aux yeux du Gouvernement britannique. Elle domine nos relations avec l'Angleterre.

On sait où nous en sommes. Il y aura enquête sur les atrocités d'Anatolie. Il est probable que cette enquête renverra les Turcs et Grecs dos à dos, comme jadis la fameuse enquête Carnegie après les guerres balkaniques. Ce chapitre des « atrocités » est un préambule sentimental inséparable de tous les débats sur les affaires d'Orient. Au Congrès de Berlin, Salisbury avait déjà ouvert le feu par la question arménienne, que Bismarck accueillait par un haussement d'épaules. On ne tarda pas à voir que l'Arménie n'était qu'un prétexte et Disraëli prononça son mot fameux : « Il ne faudrait pas seulement traiter la question au point de vue des sujets chrétiens de la Porte. C'est une thèse foncièrement faible pour un homme d'Etat qui a eu à traiter des affaires publiques. Plus tard, il écartait les revendication helléniques d'un autre mot, non moins célèbre : « La Grèce a un avenir. Elle peut attendre. »

La politique de l'Angleterre en Orient s'était promptement dévoilée au Congrès de Berlin. Qu'elle se dévoile donc encore : nous ne désirons que cela. Les mystères et les réticences ne valent rien pour personne. Le « correspondant diplomatique » du *Daily Telegraph*, qui prend ses informations à la source, nous promet presque que nous allons bientôt tout savoir. Nous en doutons. Il nous apporte au moins un rayon de lumière.

Quel a été, dit le *Daily Telegraph*, l'effet de la réponse de M. Poincaré au memorandum de lord Balfour? « Son effet a été de laisser les choses au point où elles en étaient avant cet échange de vues écrit, à cela près que cette réponse autoriserait le Gouvernement britannique à publier tous les documents relatifs aux négociations et à réclamer sa complète liberté d'action dans l'avenir, conformément à la déclaration de lord Balfour. »

Il y a là une double indication. Les documents dont il s'agit sont ceux qui concernent l'accord franco-turc d'Angora. La « complète liberté d'action » ne signifie rien, elle veut dire que la France gêne la politique anglaise en Orient. Nous voilà au centre véritable différend franco-britannique.

Dans la conclusion d' « Une enquête en Syrie », que publie le *Figaro* du 26 juin, M. Raymond Recouly écrit de même :

Bien que dans ses modalités et dans son application de lourdes erreurs aient été commises par nous, l'accord récent que nous avons signé avec les Turcs est bon dans son principe. Notre situation en Syrie, les intérêts généraux de notre politique islamique nous commandent de conserver des relations amicales avec la Turquie, par conséquent de favoriser de toutes nos forces le rétablissement de la paix en Asie-Mineure. C'est une politique que nous poursuivons, non point pour être désagréables aux Anglais et aux Grecs, mais simplement parce que nous ne pouvons pas en avoir une autre.

Les événements qui viennent de se passer en Egypte, l'indépendance presque complète que ce pays vient de recouvrer, ne sauraient manquer d'exercer une très grosse influence sur la Syrie. Ces deux pays sont rattachés l'un à l'autre par de multiples liens, matériels et moraux. L'évolution de l'un affectera nécessairement celle de l'autre.

Dans l'exercice de notre mandat syrien, nous sommes donc obligés de tenir compte du facteur égyptien. Nous pourrons, à cet égard, avoir intérêt à hâter telle mesure, telle concession, à laquelle nous ne serions, sans cela, décidés que plus tard.

Etant donné les conditions mêmes, dans lesquelles s'exerce notre mandat, l'éloignement de la métropole l'instabilité, l'effervescence que l'on observe dans tout l'Orient, il ne saurait être à aucun degré question par nous d'essayer de fonder en Syrie un établissement analogue, par sa structure, par sa profondeur, à notre empire nord-africain (Algérie-Tunisie-Maroc).

Il ne peut s'agir que de tout autre chose. Nous devons aider à la constitution d'un Etat ou d'une fédération d'Etats syriens qui se développeront sous notre influence et avec notre appui, auprès desquels nous tiendrons le rôle de conseiller militaire et administratif.

C'est dans ce sens que se manifeste nettement la volonté du Parlement et du pays.

***

Enfin, M. Jacques Bainville, dans l'*Action française* du 7 juillet, sous le titre « l'Instabilité de l'Orient » expose très nettement comment se pose la question orientale à la suite des récentes négociations entre Paris et Londres et le voyage de M. Schanzer.

Presque en même temps, les gouvernements français, anglais et italiens chacun pour son compte, ont eu à s'occuper des affaires du Proche Orient. Au Sénat, M. Poincaré a obtenu, non sans peine, les crédits nécessaires à notre mandat de Syrie. M. Schanzer est allé à Londres pour négocier un accord qui semble avoir abouti sur les détails que la revendication du Cénacle de Jérusalem par l'Italie au nom de droits qui

remontent à Robert d'Anjou, mais qui ne semble pas avoir avancé beaucoup le principal. Enfin, M. Churchill a été interrogé aux Communes sur le « foyer national juif » que l'Angleterre a créé et protège avec ténacité en Palestine.

M. Churchill qui a vivement défendu l'entreprise sioniste, a été approuvé par une majorité considérable. L'Angleterre est donc la seule puissance signataire des divers partages de l'Asie-Mineure qui se montre satisfaite de la situation. Il n'est pas sûr qu'elle ait lieu de s'en louer dans l'avenir autant qu'elle le croit aujourd'hui.

L'observation des faits indique suffisamment que la nouvelle répartition de l'Asie Mineure ne donne de véritable satisfaction à personne. Pourquoi l'Angleterre se console-t-elle de ses déboires de l'Irak et du mécontentement qui est presque général en Palestine, car il paraît avoir gagné jusqu'aux Juifs indigènes, inquiétés ou irrités par l'afflux de leurs frères en Israël ? Pourquoi ? Parce que la politique de l'Angleterre en Orient vit de projets et d'espérances qui se rapportent à un unique objet : Constantinople.

La presse anglaise se plaît à souligner les difficultés que nous rencontrons à Damas, comme si la Grande-Bretagne n'avait pas les mêmes à Bagdad et comme si elle désirait moins rester où elle est que nous voir partir d'où nous sommes. Le *Manchester Guardian* disait l'autre jour que la France ne pouvait pas réussir en Syrie parce qu'elle cherchait à plaire à la fois aux chrétiens et aux musulmans et parce qu'elle avait en outre amené avec elle les principes de l'éloquence révolutionnaire qui éveillent les idées de nationalité. Ce dernier reproche est curieux dans un journal libéral. Admettons toutefois que le système français échoue, que la conciliation rêvée soit impossible en Orient et que notre protection paternelle froisse tout le monde. Sur quoi le système anglais est-il fondé ? Sur le refoulement des Turcs, sur la collaboration de la Grèce. Les Anglais nous disent que si l'armée grecque évacuait l'Anatolie, la Syrie ne serait plus en sûreté. Dans cette conception, il faut donc soutenir la Grèce coûte que coûte, et la Grèce ploie sous le fardeau. Combien de temps ce paradoxe durera-t-il ? L'accord que M. Schanzer est allé chercher à Londres ne nous inquiète pas beaucoup, il est même vain parce qu'il est contradictoire, l'Italie n'adhérant pas et ne pouvant pas adhérer au dessein hellénique de l'Angleterre qui, elle, au contraire, exige une adhésion complète, celle que nous n'avons pu lui donner.

L'Asie-Mineure reste ainsi dans l'instabilité et, probablement, dans le provisoire. L'Angleterre a un point de vue, la France un autre et l'Italie flotte entre les deux. La succession de la Turquie embarrasse les héritiers. A ne consulter que l'histoire, qui nous apprend que, depuis l'ère musulmane, tous les établissements chrétiens en Asie Mineure ont été précaires, nous pourrions déjà douter de la solidité des nouveaux royaumes de croisés. On se demande si notre génération elle-même n'en verra pas la fin, à considérer les dissentiments et les hésitations des puissances partageantes.

Il est peu probable qu'à cet égard l'Angleterre elle-même nourrisse des illusions. Mais elle ne pense sérieusement qu'à Constantinople, et Constantinople n'est pas en Asie.

***

Le *Temps*, dans son éditorial du 3 juillet intitulé : « La question de la Thrace », répond à l'*Observer* qui, dans son numéro du 2 juillet, a consa

cré son éditorial et un article à la Bulgarie et à la question de son débouché sur la mer Egée :

Prétendre qu'on arrangera les relations gréco-bulgares sans faire la paix turco-grecque, prétendre qu'on organisera un débouché bulgare sur l'Egée sans tracer la frontière européenne de la Turquie, ce serait s'engager dans des manœuvres aussi peu louables que peu fructueuses.

M. Alexandre Chiganc soutient, dans la *Dépêche coloniale* du 2-3 juillet, que « le rôle de la France comme tenant de l'Islam ne peut pas être diminué » et que pour cela nous devons maintenir et développer l'accord d'Angora.

Dans l'*Europe nouvelle* du 8 juillet, M. J. Schlicklin expose l'opinion d'ensemble qu'il s'est formée sur le problème oriental au cours de son récent voyage à Angora et conclut :

Des négociations directes, à Ismidt, avec le gouvernement kémaliste nous feraient bénéficier de l'action d'un organe plus particulièrement qualifié pour parler au nom de la nation turque, et nous donneraient les garanties les plus complètes d'exécution d'un accord éventuel.

Une alliance des peuples d'Orient

Dans un article publié par le *Satvet-i-Hilié*, paraissant à Kharpout on lit :

La Perse travaille pour constituer un Gouvernement nationaliste semblable à celui d'Angora. Dans ce but, l'ambassadeur de Perse à Constantinople est envoyé à Moscou pour conclure un accord avec les Soviets. Des pourparlers ont été aussi entamés en vue d'une alliance avec l'Afghanistan. De même, des traités sont en préparation avec les pays du Caucase.

A la fin de ces négociations, un bloc redoutable sera créé en Orient. Un regard sur la carte montrera la valeur et l'importance de ce bloc, qui comprendra la Turquie, la Perse, l'Afghanistan, l'Azerbeïdjan, le Daghestan, le Boukhara, le Khiva et le Turkestan, qui renferment une masse homogène de vingt millions d'hommes avec lesquels le monde aura à compter.

Propagande germanophile et pangermanisme

L'écrivain uruguayen Adolfo Agorio, dans une lettre au journal l'*Eclair*, publiée dans le numéro du 28 mai, écrit :

Des événements récents ont démontré qu'on ne peut pas compter sur l'Angleterre. Et les Etats-Unis ? Les Etats-Unis, lors de la signature du traité de Versailles, repoussé par la majorité des électeurs, sont manœuvrés par la propagande allemande. On a fait croire que la France, devenue militariste et impérialiste, constitue la seule menace

suppression de l'indigénat s'impose et la représentation des indigènes est, comme le soutient l'émir Khaled, pleinement justifiée.

***

Au déjeuner offert le 22 avril par la municipalité de Sétif en l'honneur de sa visite, M. Millerand, répondant au maire de cette ville, M. Aubry, a exprimé son admiration pour le travail agricole des colons et des indigènes dont il a constaté les effets sur les hauts plateaux. Il a rappelé qu'une bonne entente s'impose entre les colons et les indigènes pour le plus grand bien des uns et des autres et a fait appel à leur union.

M. Millerand ajouta :

Sans doute, comme dans toute association, il peut se produire des frictions, mais cette association se développe et produit déjà des résultats considérables. Elle doit, pour donner tout son effet, être basée sur la confiance mutuelle. Comment les colons n'auraient-ils pas confiance dans les indigènes qui ont mêlé leur sang au leur de 1914 à 1918 et comment à leur tour, les indigènes n'auraient-ils pas une confiance sans réserve dans les colons ? Ils n'oublient pas, ils ne peuvent pas oublier que le passé est l'histoire des progrès qu'ils ont accomplis sous l'égide de la France. En 1919, la France fit un pas décisif en mettant les indigènes sur le même pied que les colons dans les assemblées locales. Que d'autres progrès doivent suivre celui-là, ce n'est pas douteux ; ils sont inévitables. Ils viendront en tenant compte d'un facteur indispensable à toute œuvre humaine qui s'appelle le temps, la France a toujours marqué son génie de deux traits caractéristiques : elle est à la fois profondément idéaliste et profondément réaliste ; elle a devant elle un idéal vers lequel elle a toujours marché et c'est son honneur et sa gloire de n'avoir mesuré ni ses sacrifices ni son sang pour atteindre le but qu'elle a devant elle. Cette nation idéaliste est en même temps protégée par le bon sens le plus solide et le plus fin contre les exagérations qui risqueraient, pour vouloir atteindre l'idéal trop vite, de la faire retomber plus bas.

C'est ce qui fait qu'au lendemain de la guerre, j'ai le droit de le dire sans forfanterie sans jactance, car c'est un fait que le monde entier a constaté, que de toutes les nations, la France est la première qui s'est moralement reprise et qui ait montré le plus de calme, le plus de tranquillité, dans cette reprise de la vie quotidienne. Ces préoccupations idéalistes, ce bon sens, sont les qualités de la race française, ici comme partout, et voilà pourquoi, je l'ai dit aux indigènes qui, déjà avec leur finesse habituelle, ont pu s'en apercevoir, ils n'ont rien à craindre, la France continuera l'œuvre idéale qu'elle a commencée ici. Cette œuvre est assez grande, assez belle, pour mériter et fortifier tous les dévouements. Ce que nous avons fait ici depuis quatre-vingt-dix ans prouve ce que nous sommes capables de faire demain.

Mais à quoi bon, dit-il, discuter à la Chambre des Communes ces événements déplorables ? Les accusations portées par les Américains contre les Turcs corroborent les renseignements reçus par le gouvernement britannique. Le gouvernement britannique n'est pas seul dans cette affaire. Si on avait laissé au gouvernement britannique seul le soin de régler les affaires dans l'empire turc ou ailleurs, les résultats seraient peut-être plus satisfaisants pour le monde entier.

La politique des Alliés, consistant à demander un armistice, à ne pas exiger l'évacuation immédiate et à obtenir la protection des minorités au moyen de la commission interalliée est parfaitement justifiée. Les négociations qui se poursuivent entre les divers gouvernements au sujet de cette commission ne tarderont pas à aboutir.

Nous croyons au contraire que si les Alliés s'étaient refusés à suivre la politique que l'Angleterre persiste à vouloir pratiquer en Orient, nous n'en serions pas où nous en sommes. La paix serait faite et le sang ne coulerait plus. Loin d'être justifiée, comme le prétend M. Cecil Hamsworth, la politique des Alliés, c'est-à-dire celle que l'Angleterre a imposée et entend continuer d'imposer à ses alliés, est depuis longtemps et irrémédiablement condamnée.

La question de Smyrne

D'après des informations donnée par l'envoyé spécial du *Daily Express* à Smyrne l'occupation des territoires que les Italiens ont évacués, sans en avertir préalablement les Turcs, a renforcé la position du Conseil national de défense formé secrètement à Smyrne voici deux mois, dans le but de résister à toute décision des puissances qui comporterait l'évacuation de Smyrne.

Le projet du Comité national de défense consiste à s'établir dans la partie du territoire de Smyrne où avec l'aide de l'élément grec il compte former une armée de 100.000 hommes fournis par la population hellénique d'Asie-Mineure et des îles grecques.

Les riches colonies grecques de l'étranger auraient promis de fournir les fonds nécessaires aux premiers besoins sous la forme de prêts. C'est ainsi que Constantinople founirait l'équivalent de trois millions de livres sterling ; les colonies d'Amérique deux millions cinq cent mille livres ; celles de Londres quatre millions, et ainsi de suite.

D'autre part, à la suite de l'amnistie complète accordée par le Gouvernement grec aux officiers vénizelistes qui se trouvent à Constantinople, un grand nombre ont accepté et sont partis pour Smyrne, mais des chefs,

que cette commission d'enquête soit désignée non au hasard des [illegible] et au caprice des majorités, mais par les groupes, pour permettre à [illegible] les partis d'être représentés et de mener l'enquête à fond.

M. Barthe et ses collègues font observer que la demande d'enquête a été déposée au moment du débat et qu'il n'aurait dépendu que de la Chambre de l'adopter.

L'enquête devra dégager non seulement toutes les responsabilités des dirigeants de la Banque industrielle de Chine, mais aussi toutes les responsabilités de la « guerre de banques » qui menace le crédit du pays.

Traités pour l'Extrême-Orient conclus à la Conférence de Washington

La Conférence de Washington, a, le 4 février, en séance plénière, approuvé les nombreux traités relatifs aux questions d'Extrême-Orient intervenus entre les neuf puissances : Etats-Unis, Angleterre, Japon, France, Italie, Chine, Belgique, Hollande, Portugal.

M. Hughes, secrétaire d'Etat, donne d'abord lecture du traité à neuf, qui règle diverses questions d'ordre général relatives à la Chine : respect de la souveraineté, de l'intégrité et de l'indépendance de la Chine, porte ouverte, égalité de traitement pour toutes les nations relativement aux chemins de fer, neutralité de la Chine, guerres où la Chine serait partie. Tous ces textes sont adoptés à l'unanimité et ce vote est salué par des applaudissements.

M. Hughes donne ensuite lecture de la déclaration de la Chine aux termes de laquelle cet Etat s'engage à n'aliéner, au profit d'aucune puissance, nulle portion de son littoral.

M. Underwood explique la situation qui a conduit à négocier le traité à neuf, relatif aux douanes chinoises et au relèvement des droits d'entrée. L'article 6 qui peut s'appliquer à la frontière sino-indochinoise intéresse particulièrement la France. Il est ainsi rédigé :

> Le principe de l'uniformité des droits perçus sur toutes les frontières terrestres ou maritimes de la Chine est reconnu. Une commission spéciale sera chargée d'arrêter les dispositions nécessaires à la mise en application de ce principe. Elle aura le pouvoir d'autoriser tels ajustements qui paraîtraient équitables dans les cas où le droit préférentiel à abolir avait été consenti comme contre-partie à quelque avantage économique se référant à des considérations locales.